


COLL.
AV. S. J.



Coll spéc

# HISTOIRE
## DE L'ACADÉMIE ROYALE
# DES INSCRIPTIONS
## ET BELLES-LETTRES,

AVEC

*Les Mémoires de Littérature tirés des Registres de cette Académie, depuis l'année M. DCCXLV, jusques & compris [illegible] l'année M. DCCXLVII.*

## TOME VINGT-UNIÈME.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

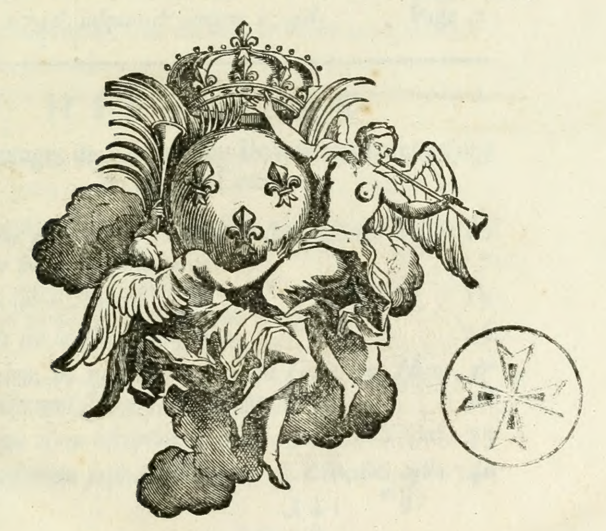
M. DCCLIV.

# HISTOIRE
## DE L'ACADÉMIE ROYALE
# DES INSCRIPTIONS
## ET BELLES-LETTRES,

*AVEC*

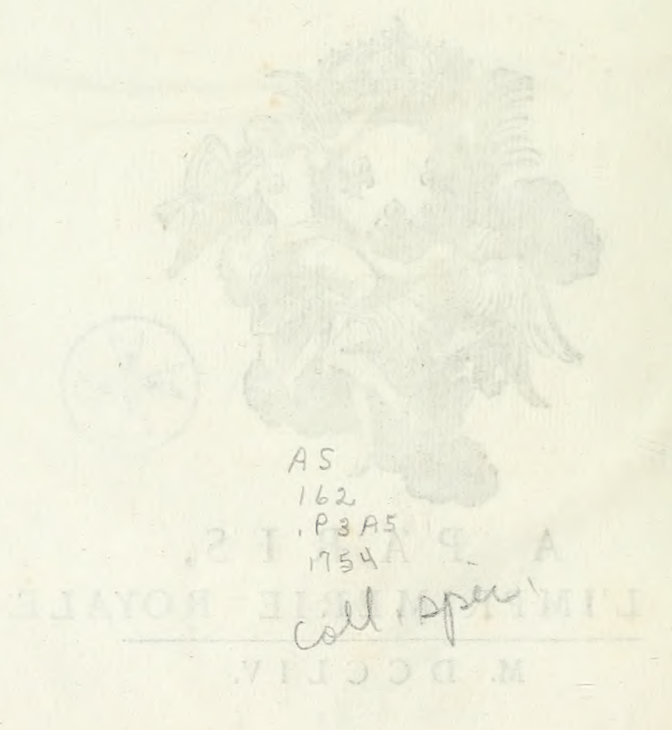
*Les Mémoires de Littérature tirés des Registres de cette Académie, depuis l'année* M. DCCXLVII, *jusques & compris l'année* M. DCCXLVIII.

TOME VINGT-UNIÈME.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLIV.





# TABLE POUR L'HISTOIRE.

## HISTOIRE

De l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis l'année 1747, juſques & compris l'année 1748, *Page 1*



## HISTOIRE

Des Ouvrages de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

---

# ÉLOGES

Des Académiciens morts depuis l'année M. DCCXLVII, jusques & compris M. DCCXLVIII.





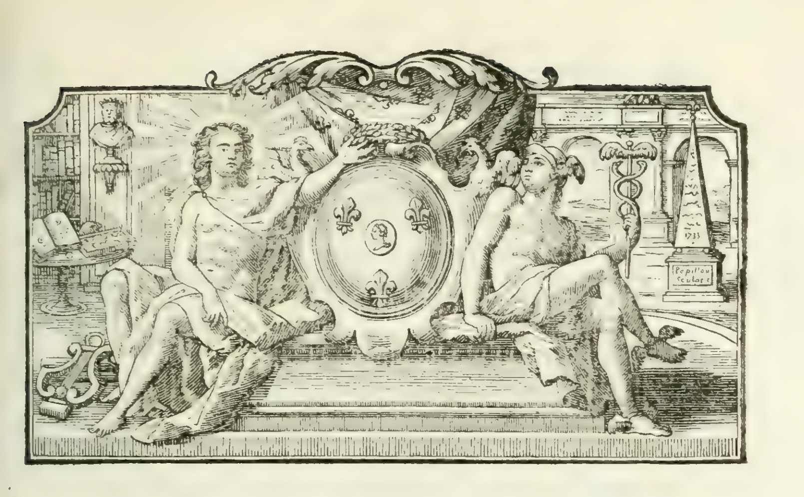


# TABLE
## POUR
# LES MÉMOIRES.

## TOME VINGT-UNIÉME.



HISTOIRE



# HISTOIRE
## DE
# L'ACADÉMIE ROYALE
## DES INSCRIPTIONS
## ET
## BELLES-LETTRES.

ANS le cours des deux années 1747 & 1748, auxquelles répond ce Volume, la Compagnie a été uniquement occupée de ſes exercices ordinaires. Cet intervalle ne fournit aucun fait qui mérite d'avoir place dans l'Hiſtoire de l'Académie : nous nous bornerons donc à marquer les ſujets de Prix qu'elle a propoſés pour ces deux années.

Le ſujet du Prix pour l'année 1747, conſiſtoit à examiner :

*Quelle est la véritable signification du titre d'Autonome, que prenoient plusieurs villes dans le temps qu'elles étoient soûmises à une puissance étrangère ! Quels étoient les privilèges attachés à ce titre, soit par rapport à l'administration de la justice, soit par rapport aux impositions & au service militaire.*

Le prix fut remporté par M. l'abbé de Guasco, Membre de l'Académie de Cortone, auteur de la pièce couronnée l'année précédente.

L'Académie proposa pour le sujet du prix de l'année 1748 : *Quelles étoient les différentes acceptions des titres de* ΑΣΥΛΟΣ & ΙΕΡΑ ΑΣΥΛΟΣ, *que plusieurs villes prennent sur les Médailles ! Le droit d'asyle devoit-il toûjours son origine à la Religion ! Son étendue étoit-elle par-tout la même ; A qui étoit confié le soin de le maintenir ! Quels sont les asyles qui ont subsisté sous la domination des Romains, & quand ont-ils été abolis !*

La pièce à laquelle le prix fut adjugé a pour auteur M. le baron de Zurlauben, Chevalier de l'Ordre royal & militaire de S.t Louis, & Capitaine au régiment des Gardes-Suisses.

## *CHANGEMENS arrivés dans la liste des Académiciens, depuis l'année 1746, jusques & compris 1748.*

Nous avions omis, dans la liste des acquisitions faites par la Compagnie en 1746, celle que dans le cours de cette année, elle fit de M. de Brosses, Président à Mortier du parlement de Bourgogne, sous le titre de Correspondant-Honoraire.

### EN M. DCCXLVII.

La place d'Académicien-Associé, vacante par le décès de M. l'Abbé Souchai, mort au mois d'Août de l'année 1746, fut remplie par M. Tercier.

M. Burette, Academicien-Pensionnaire, mourut: M. Racine & M. Secousse furent nommés l'un & l'autre pour le remplacer; mais leur promotion ne fit vaquer qu'une place dans la classe des Académiciens-Associés.

M. l'Abbé Barthelemi fut élû pour remplir cette place.

La Compagnie perdit encore cette année M. de Valois, Académicien-Pensionnaire, & M. de Mandajors, Associé-Vétéran.

## En M. DCCXLVIII.

M. Racine, Pensionnaire, demanda & obtint le titre de Pensionnaire-Vétéran.

M. de la Curne de Sainte Palaye, Académicien-Associé, succéda dans la classe des Pensionnaires à M. de Valois.

Cette promotion de M. de S.te Palaye, & le passage de M. Racine à la Vétérance, firent vaquer deux places dans la classe des Académiciens-Associés. Elles furent données l'une à M. le Beau, l'autre à M. Otter.

La mort de M. Otter suivit de près son entrée à l'Académie: nous le perdîmes au mois de Septembre.

Cette perte avoit été précédée, six mois auparavant, par celle que nous fîmes de M. Danchet, Associé-Vétéran.

M. Peyssonel, Consul de France à Smyrne, fut aggrégé dans le même mois à la Compagnie, sous le titre d'Associé-Correspondant.



# HISTOIRE
DES
# OUVRAGES
DE
# L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.

# OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR L'ORIGINE ET SUR L'ANCIENNE HISTOIRE DES PREMIERS HABITANS DE LA GRÈCE.

VERS la fin de l'année 1746, & dans le premier ſemeſtre de l'année 1747, M. Freret remplit un grand nombre de nos ſéances par la lecture d'un long Mémoire de ſa compoſition, *ſur l'origine & l'ancienne hiſtoire des premiers habitans de la Grèce.* C'eſt un traité fort étendu dans lequel l'auteur remonte aux ſources ; & joignant la critique à l'érudition, cherche moins à établir un ſyſtème qu'il eût formé d'avance, qu'à découvrir & mettre dans un nouveau jour le véritable ſyſtème réſultant de la réunion des paſſages épars dans les meilleurs Écrivains. L'ouvrage eſt ſi conſidérable qu'il ne nous eſt pas poſſible de l'inſérer dans le corps même des Mémoires de l'Académie. Nous le réſervons pour le volume particulier que nous eſpérons donner au public comme une ſuite de nos Mémoires, lorſque nous nous ſerons remis au courant ; mais comme ce morceau nous a paru renfermer pluſieurs découvertes intéreſſantes en leur genre, nous avons cru pouvoir, en attendant qu'il paroiſſe, l'annoncer ici par une analyſe abrégée : c'eſt une idée pluſtôt qu'un extrait que nous eſſayons d'en donner.

A conſidérer le grand nombre d'écrits publiés ſur cette matière, on ſe perſuaderoit qu'elle eſt parfaitement éclaircie : cependant preſque toutes les difficultés ſubſiſtent encore dans leur entier. La pluſpart des auteurs n'ont fait que répéter ce que les anciens avoient dit, qu'entaſſer ſans choix paſſages ſur paſſages. Si quelques-uns ont entrepris de former des ſyſtèmes, prévenus en faveur d'une opinion particulière, ils

ont été plus ardens à l'établir que ſoigneux d'en examiner les fondemens. Pluſieurs confondant les originaires du pays avec trois ou quatre colonies peu nombreuſes qui les ont policés, font venir d'Égypte ou de Phénicie ceux qui ont les premiers habité la Grèce: quelques-uns les tirent de la Phrygie ou de l'Aſie mineure; d'autres en ont fait des Celtes, des Germains, des Suédois, des Livoniens, des Hongrois. Dans la vûe d'aſſocier à la célébrité de la nation grecque leur propre nation, ou celle que le genre de leurs études leur faiſoit affectionner, tous ont cherché dans l'hébreu, dans le hongrois, dans l'allemand, dans le breton, l'origine du nom de la pluſpart des peuples, des villes, des héros de l'ancienne Grèce; comme ſi les premiers Grecs n'avoient point eu de langue particulière, ou ne s'en étoient ſervis pour former aucun de ces noms. Si nous conſultons ces Critiques ſur ce qu'on doit penſer de l'ancienne hiſtoire de ce peuple, poſant tous pour principe que les fables ont un fondement hiſtorique, ils nous répondent les uns, que les plus abſurdes fictions des Poëtes, ſont des évènemens imaginés d'après ceux que rapporte la Geneſe; les autres, qu'il faut reconnoître dans ces fictions des faits antérieurs à l'arrivée des colonies orientales, faits véritables pour le fonds, mais altérés par le merveilleux dont la ſuperſtition & la poëſie les ont chargés d'âge en âge. Les partiſans de ce dernier ſyſtème aujourd'hui preſque général, ne font pas réflexion qu'ils donnent aux Dieux, regardés comme les anciens rois de la Grèce, des villes, des palais, des flottes, des armées nombreuſes, dans un temps où, de l'aveu des meilleurs écrivains de l'antiquité, la Grèce étoit habitée par des ſauvages diſperſés dans les forêts, fuyant à la rencontre les uns des autres, ignorant les arts les plus néceſſaires, ayant pour toute retraite le creux des arbres ou des rochers, pour toute nourriture le gland & les fruits que la terre produit d'elle-même. A cette obſervation, ſeule capable de renverſer ce ſyſtème, M. Freret en joint une ſeconde, de laquelle il réſulte que l'hiſtoire des Grecs ne peut remonter qu'à l'arrivée des colonies, & conſéquemment que tout ce qu'ils ont débité

ſur

ſur les temps antérieurs, eſt imaginé après coup: c'eſt que la tradition verbale, ſeule & deſtituée du ſecours de l'Ecriture ou de quelque autre moyen équivalent, eſt inſuffiſante pour conſerver le ſouvenir des faits éloignés, & ne peut remonter au-delà d'un petit nombre de générations.

Le réſultat de toutes les méthodes ſuivies juſqu'à préſent dans l'examen de cette matière, prouve la néceſſité d'en employer une autre. Celle que M. Freret a ſuivie, c'eſt de ſe mettre en garde contre les ſyſtèmes précipités, de raſſembler d'abord les faits, d'en diſcuter enſuite les preuves, d'en examiner le rapport ou l'oppoſition, ſoit réelle, ſoit apparente. Le ſyſtème, ſi l'on peut en établir un, réſultera de l'aſſemblage de ces faits bien conſtatés. Cette matière eſt trop vaſte & renferme un trop grand nombre de queſtions, pour qu'il fût poſſible de l'embraſſer toute entière à la fois: il a fallu décompoſer ce grand objet, en préſenter ſucceſſivement toutes les parties, & les examiner en autant d'articles ſéparés. Nous indiquerons ſommairement ce que renferme chacun de ces articles.

ARTICLE I.

Pour marcher avec ſûreté dans la recherche de l'origine & de l'ancienne hiſtoire de toutes les nations, il eſt eſſentiel de ſe former d'abord une idée nette & exacte du pays dont on veut parler; c'eſt ce que M. Freret a fait dans le premier article où il préſente un tableau géographique de l'ancienne Grèce, beaucoup plus détaillé que ne ſont nos meilleures cartes qui ne donnent qu'une idée très-imparfaite de la nature & de la diſpoſition intérieure du terrein: détails dont la connoiſſance eſt cependant néceſſaire pour apercevoir la cauſe de bien des évènemens; le phyſique ayant toûjours beaucoup influé ſur le moral & ſur le politique. Il faut lire dans l'ouvrage même cette deſcription compoſée d'après toutes celles des géographes, des hiſtoriens & des voyageurs, comparées enſemble.

ART. II.

Dans le ſecond article l'auteur traite de l'arrivée des colonies orientales, de l'état dans lequel elles trouvèrent les habitans de la Grèce, & des changemens qu'elles ont cauſés. Ces colonies ſont au nombre de quatre, dont trois conduites par

Inachus, par Cécrops & par Danaüs, étoient composées d'Egyptiens; & l'autre ayant Cadmus pour conducteur, venoit de Phénicie. Après le dénombrement exact des arts & des usages dont les premiers Grecs furent redevables à ces étrangers, il rapporte les principaux systèmes de Théogonie qui faisoient la base des religions orientales. Des deux premiers reçûs tous deux en Egypte, l'un n'admettoit que la matière & le mouvement; l'autre regardant les esprits ou les intelligences comme les seuls êtres réels, ne donnoit aux corps qu'une existence empruntée, apparente & passagère. Le troisième qui étoit celui des Chaldéens, en supposant la matière & le mouvement éternels & nécessaires, les subordonnoit aux loix d'une intelligence infinie. L'hypothèse phénicienne qui est la quatrième, ne se trouvant que dans les extraits de Sanchoniaton visiblement altérés, il n'est pas possible de la bien connoître. De l'exposé de ces systèmes & de l'indication des sectes philosophiques qui les ont adoptés parmi les Grecs, l'auteur passe aux cosmogonies des Grecs mêmes, mélange informe des deux hypothèses contraires du matérialisme & du pneumatisme : il y joint celles d'Homère & d'Hésiode, dont les poëmes ont produit la religion extérieure & populaire; & donne l'explication de quelques points de la mythologie, entre autres de la fable de Pandore. Il entreprend ensuite de déterminer l'époque des quatre colonies orientales; & par une suite de calculs, il fixe celle d'Inachus, la plus ancienne de toutes, à l'an 1970 avant l'ère chrétienne, celle de Cécrops à l'an 1657, celle de Cadmus à l'an 1594, & celle de Danaüs à l'an 1586. Ces calculs sont de deux sortes : les uns remontant de l'époque de la guerre de Troie, présentent tout le systême de la chronologie grecque; les autres, indépendant des premiers, mais produisant le même résultat, embrassent toute la chronologie Egyptienne, dont M. Freret a cru devoir exposer ici les principes généraux. Tous ces détails sont un tout que nous ne pourrions extraire sans le détruire : remarquons seulement que le point sur lequel roule tout son systême, est l'époque de Sésostris; & que

le ſynchroniſme de ce Prince avec le Pharaon perſécuteur, eſt un fait que M. le comte de Boulainvilliers, le P. de Tournemine & l'auteur de ce Mémoire ont établi chacun par des preuves & des méthodes abſolument différentes.

Quelque ſauvages que fuſſent les premiers habitans de la Grèce, ils avoient une Religion, eſpèce de déiſme qui ne partageoit point l'adminiſtration de l'Univers entre les différentes divinités; & leurs plus anciennes traditions prouvent qu'ils croyoient l'ame immortelle. Le deſir & l'eſpérance de l'immortalité ſont des ſentimens innés chez tous les hommes, & que l'abus du raiſonnement philoſophique ne parviendra jamais à déraciner. Ce premier culte groſſier, mais ſimple & moins contraire à la raiſon, fut bien-tôt altéré: les colonies orientales forcèrent les habitans d'adopter les différens cultes qu'elles apportoient; & c'eſt de leur mélange que s'eſt formée cette religion bizarre qui, ſans propoſer aux hommes aucun dogme précis à croire, ſans leur donner aucun principe de conduite, offroit à leurs hommages des divinités auxquelles ils euſſent rougi de reſſembler. Pour ſe former une juſte idée de ce tout monſtrueux, il faut conſidérer ſéparément les cultes dont il eſt l'aſſemblage, examiner leur origine & la manière dont ils ſe ſont alliés les uns aux autres; c'eſt ce que M. Freret fait dans le troiſième article où il recherche quelle étoit la religion des colonies, & quels ſont les dieux que chacune d'elles a introduits dans la Grèce. Aux diſcuſſions ſur l'origine de ces différens cultes, il joint l'hiſtoire de leur établiſſement & des révolutions qu'ils ont eſſuyées. De ces détails il réſulte que celui de Neptune, originaire de Lybie, avoit paſſé dans la Grèce avec Inachus; que ceux de Jupiter & de Minerve étoient venus d'Égypte au temps de Cécrops; celui de Cérès au temps de Danaüs; que Saturne & Junon étoient des divinités Phéniciennes; que Bacchus eſt l'Oſiris d'Égypte, mais que ſon culte ne fut porté par Cadmus dans la Grèce, qu'avec les altérations qu'il avoit reçûes en Phénicie. Suivant la remarque d'Hérodote, les Grecs mettoient la date de la naiſſance des divinités étrangères, au temps

ART. III.

où ils avoient adopté leur culte. En étendant ce principe à la légende même de ces divinités, le lieu de leur naissance sera celui où ils furent reçûs d'abord; leurs aventures seront l'histoire défigurée de l'établissement de leurs autels: par leurs combats & leurs exploits on entendra les difficultés qu'ont éprouvées leurs premiers sectateurs; ceux qu'on suppose les avoir élevés, seront les anciens ministres de leur culte. Cette explication que M. Freret propose comme une des clefs de la mythologie grecque, est si simple, qu'on a lieu de s'étonner qu'elle soit nouvelle.

Le reste de cet article est rempli par des détails curieux & de savantes recherches sur les cérémonies mystérieuses qui accompagnoient les fêtes de la pluspart de ces divinités, & particulièrement sur les mystères de Cérès, les plus célèbres du paganisme. Le silence que gardoient les initiés sur le fonds de ces mystères, en avoit couvert l'intérieur de ténèbres impénétrables. Les sectes philosophiques cherchoient à deviner le dogme caché sous le voile des cérémonies, & tâchoient de le ramener chacune à leur doctrine. Dans l'hypothèse des Epicuriens, adoptée de nos jours par M.rs Leclerc & Warburton, tout ce qu'on révéloit aux adeptes après tant de préparatifs & d'épreuves, c'est que les Dieux adorés du vulgaire avoient été des hommes placés dans le Ciel par la reconnoissance, la crainte, la politique & la superstition. Les Stoïciens & les Hylozoïstes supposoient qu'on enseignoit aux initiés qu'il n'y avoit d'autres Dieux que les élémens & les parties de l'Univers matériel; enfin, suivant les nouveaux Platoniciens, ces symboles servoient à couvrir les dogmes d'une Théologie & d'une Philosophie sublimes enseignées autrefois par les Egyptiens & les Chaldéens. Ce sentiment paroît à l'auteur le plus vrai-semblable; & c'est celui qu'il embrasseroit en y mettant toutes les restrictions que demande la saine critique, si, dans une matière aussi obscure, on pouvoit prendre quelque parti. Car après tout, si l'on fait réflexion que ceux qui composoient ces colonies étoient des fugitifs, des matelots, des soldats & tout au plus des marchands aussi

peu instruits de la raison mystique des cérémonies, que du dogme caché sous leur écorce ; que d'ailleurs ils étoient peu nombreux, qu'ils se mêlèrent avec les anciens Grecs, & que les descendans de ces étrangers perdirent en peu de temps les traces de leur origine, on se persuadera facilement que le peu de notions qu'ils pouvoient avoir des principes de la Religion qu'ils établirent, s'effacèrent bien-tôt, & qu'il ne resta que le culte extérieur. Les Virginiens, les Caraïbes & les Nègres ont des espèces de mystères dans lesquels, après un grand nombre de pratiques bizarres, d'épreuves longues, pénibles & même douloureuses, ils sont admis à la connoissance d'une doctrine particulière & à celle de prétendus secrets que les étrangers n'ont jamais pû pénétrer; sans doute parce qu'ils n'ont rien de réel : peut-être les mystères des Grecs étoient-ils dans le même cas.

Dans le quatrième article l'auteur examine quelle étoit l'origine des Grecs suivant la tradition Juive qui, fondée sur les ouvrages de Moyse, doit être la règle de nos jugemens sur celles des autres nations. Il observe 1.° que les tentatives faites par les modernes pour rapporter toutes les langues à celle des Hébreux comme à leur source, sont directement contraires au récit que Moyse fait de la dispersion des peuples & de la confusion des langues. 2.° Que ces Critiques ont eu tort de chercher dans le dénombrement que l'auteur sacré donne des fils de Noé, l'origine de tous les peuples connus de notre temps. Ensuite il prouve que Moyse n'a prétendu parler, dans le dixième chapitre de la Genèse, que des peuples dont les Israëlites connoissoient le nom; que les Israëlites connoissoient celui des Grecs, & conséquemment que les Grecs doivent être compris dans l'énumération faite par Moyse. Ce sont eux en effet qu'il désigne par le nom de *fils de Javan qui peuplèrent les isles des nations :* & c'est le nom que dans les siècles postérieurs les Hébreux donnoient encore aux Grecs considérés en général. Des quatre fils de Javan, Elisa, Kettim, Tharsis & Dodanim, il n'y a guère que les deux premiers qui puissent être déterminés avec ART. IV.

certitude, parce qu'on les retrouve dans d'autres livres de la Bible. M. Freret, fondé sur ces passages qu'il rapporte, prouve que le pays de Kettim est la Macédoine nommée Maketia par quelques anciens; & qu'Elisa est le Péloponnèse. Pour Dodanim il avoue que rien ne peut faire connoître quelle est la partie de la Grèce appelée de ce nom par Moyse : il expose les motifs qui lui font soupçonner que les îles de la mer Egée pourroient bien être désignées sous celui de Tharsis.

ART. V. Passons au cinquième article, dans lequel l'auteur examine les traditions des Grecs mêmes sur leur origine, & les anciennes divisions de ce peuple. Il y recueille, discute & compare tous les sentimens des anciens écrivains sur l'objet dont il s'agit; ce qui l'engage en des détails assez longs dans lesquels il nous est impossible de le suivre. Bornons-nous à remarquer que les nouvelles explications qu'il y propose, sont simples & jettent un grand jour sur cette partie de l'histoire grecque qui, sous le point de vûe qu'elles offrent, n'est plus un amas d'incertitudes & de contradictions. Ce point de vûe nous montre un peuple, ignorant quelle étoit sa première origine, & prenant à la lettre les noms de fils de la Terre & d'Autocthones donnés par les Poëtes à ses ancêtres: nous voyons les peuples de la Thrace, de la Macédoine & de l'Epire, auxquels dans la suite on refusoit le nom de Grecs, faire originairement partie de cette nation qui les traitoit de Barbares; cette qualification de *Barbares* ne signifie plus des hommes d'une nation différente, mais des peuples qui ne sont point admis dans le corps hellénique. Le nom d'*Hellènes* devenu long-temps après celui de tous les Grecs, paroît borné dans l'origine à un petit canton de la Grèce, & ne s'étendre ensuite qu'à un certain nombre de cités qui formoient une ligue particulière. Le nom de *Pélasges* regardé par quelques anciens & par tous les modernes, comme celui d'un peuple d'Arcadie qu'ils font successivement errer dans toute la Grèce, dans les îles de la mer Egée, sur les côtes de l'Asie mineure, sur celles de l'Italie, est le nom général des premiers Grecs avant la formation des cités : nom que les

habitans de chaque contrée quittèrent à meſure qu'ils ſe poliçoient, & qui diſparut enfin quand il n'y eut plus de ſauvages dans la Grèce.

Le ſixième article eſt une ſuite du précédent. Ce Mémoire ſeroit imparfait, ſi après le détail dans lequel l'auteur eſt entré ſur les nations pélaſgiques d'Europe, il ne parloit pas de celles de l'Aſie mineure, & ne donnoit une idée au moins générale des peuples de ce pays, dont l'origine paroît avoir été la même que celle des Grecs. Il montre donc, par une ſuite de témoignages combinés entre eux, que les anciens habitans de la Lydie, de la Carie & de la Myſie, que les Phrygiens, les Piſidiens, les Arméniens, en un mot preſque tous les peuples de l'Aſie mineure, formoient dans l'origine une même nation avec les Pélaſges ou Grecs européens. De toutes les preuves qui établiſſent ce fait, nous n'en rapporterons qu'une ſeule: c'eſt que la langue de toutes ces nations Aſiatiques, la même malgré les différences qui caractériſoient les dialectes, avoit beaucoup de rapport pour le fond avec celle des grecs d'Europe, comme le montrent les noms grecs donnés dans l'iliade aux Troyens & à leurs alliés, & les entretiens que leurs chefs ont, ſans interprète, avec ceux de l'armée grecque. ART. VI.

Mais quelle étoit la cauſe de cette conformité? Les premières peuplades avoient-elles paſſé de la Grèce dans l'Aſie, ou de l'Aſie dans la Grèce? Comment & dans quel temps s'étoient faites ces migrations? Ce ſont autant de queſtions auxquelles il eſt impoſſible de répondre d'une manière préciſe & certaine. L'ancienneté de ces évènemens antérieurs au temps dont la tradition s'eſt conſervée par le ſecours de l'Ecriture, le ſilence de Moyſe, la perte de pluſieurs hiſtoriens, la contrariété qui règne entre ceux qui reſtent, ſouvent peu d'accord avec eux-mêmes, toutes ces raiſons réunies nous réduiſent au ſilence. Mais ce que cette conformité de langage entre tant de peuples nous permet de ſuppoſer comme un fait plus que vrai-ſemblable, c'eſt que depuis les frontières des Celtes juſqu'à celles des Mèdes & des Syriens, on parloit

une même langue divisée en plusieurs dialectes, & que le grec étoit un de ces dialectes.

Cette ancienne langue étoit sans doute très-pauvre dans son origine, parce que ceux qui la parloient, n'avoient qu'un très-petit nombre d'idées. Comme elle étoit commune à des peuples éloignés les uns des autres & divisés d'intérêts, à mesure qu'ils étendirent leurs connoissances & leurs réflexions, elle fut différemment altérée, elle reçut diverses augmentations dans chaque pays ; & après un certain nombre de siècles, elle se trouva divisée en plusieurs dialectes dont chacun avoit des termes particuliers: dialectes dont la perfection aura insensiblement augmenté la différence, au point que ceux qui parloient l'un n'entendoient pas l'autre. L'exemple des langues modernes peut donner une idée assez juste du rapport qui étoit entre les dialectes de cette langue générale. L'italien, l'espagnol, le portugais, le gascon & le françois ont tous une origine commune dans le latin qui lui-même est un dialecte barbare du grec. Il en faut dire autant des langues suédoise, saxonne, bavaroise, suisse, angloise & flamande: ce sont des variétés d'un ancien idiome commun à tous ces peuples. Ces dialectes, quoique remplis de tours & de termes différens, s'accordent pour le fonds, parce que les langues primitives ont un génie grammatical qui, propre à chacune, règne dans leurs dialectes & en constitue, pour ainsi dire, les genres. « On peut & on doit les considérer, dit M. Freret, » comme les Botanistes considèrent les plantes qu'ils réduisent » à un certain nombre de genres subdivisés chacun en plusieurs » espèces qui, convenant toutes dans les caractères essentiels au genre, y ajoûtent seulement des variétés ». La comparaison est d'autant plus juste que les langues polies & cultivées éprouvent souvent ce qui arrive à certaines plantes que la culture abandonne après avoir perfectionné leurs qualités ou corrigé leurs défauts: elles dégénèrent comme ces plantes, c'est-à-dire qu'elles retombent comme elles dans leur premier état. C'est par là que l'on peut expliquer la prodigieuse différence qui se trouve entre le grec vulgaire & celui qu'on

parloit

parloit autrefois : différence telle que le moderne eſt, en comparaiſon de l'ancien, un langage vraiment barbare. Il ſeroit aſſez naturel de ſuppoſer que ce grec ainſi défiguré, repréſente les dialectes groſſiers des anciens Pélaſges du nord de la Grèce, ceux des Péoniens ou des Thraces. Les raiſons qu'apporte M. Fréret rendent cette hypothèſe très-plauſible. A cette première conjecture, il en ajoûte une ſeconde ſur l'origine des temps doubles communs dans la langue grecque ; & joint à de longues diſcuſſions dans leſquelles il traite de ſes quatre dialectes, des réflexions ſur ce qui conſtitue la richeſſe d'une langue & celle du grec en particulier, dont il développe la nature & le caractère diſtinctif.

Dans un ſeptième & dernier article, M. Fréret examine s'il ſe trouve encore aujourd'hui hors des limites de la Grèce, quelque langue que l'on puiſſe regarder comme un reſte de cette ancienne langue générale dont il a prouvé l'exiſtence. On ne peut donner là-deſſus que des conjectures ; mais aucune conjecture ne mérite d'être admiſe, ſi elle ne remplit trois conditions eſſentielles. ART. VII.

1.° Que la langue moderne qui ſera comparée au grec, ait un certain nombre de mots ſemblables aux anciennes racines de la langue grecque ; & cela ſans tranſmutation des lettres radicales en d'autres d'un organe différent.

2.° Qu'elle reſſemble au grec dans ce qui fait le caractère eſſentiel des langues, dans le génie grammatical.

3.° Que ce ſoit la langue d'un peuple dont les ancêtres aient été voiſins de la Grèce, aient pû facilement y pénétrer, & ſe trouvent mêlés avec les Grecs dès les premiers temps.

De toutes les langues modernes examinées ſuivant ces loix, la langue eſclavonne eſt la ſeule qui paroiſſe à M. Fréret y ſatisfaire. On y retrouve un grand nombre de mots ſemblables pour le ſon & pour la ſignification aux anciennes racines ſimples de la langue grecque : ſon génie grammatical eſt le même ; enfin les peuples qui la parlent ſont les deſcendans des Gètes & des Thraces, peuples voiſins de la Grèce,

occupant toutes les contrées qui confinent avec elle du côté du nord.

Toutes ces queſtions ainſi traitées répandent ſur l'hiſtoire des premiers Grecs, un jour qui fait entrevoir leur origine. Cette langue générale, dont l'ancien grec & l'eſclavon paroiſſent des dialectes, eſt celle des anciens Gètes, des anciens Thraces : ces peuples barbares habitoient un pays voiſin de la Grèce, & pouvoient facilement y pénétrer. De la conformité du langage, de la ſituation des lieux, du mélange des Thraces avec les Grecs, marqué dans les anciennes hiſtoires, il ſemble difficile de ne pas conclurre que les anciens habitans de la Grèce étoient originaires de Thrace.

Telles ſont les conſéquences réſultantes de toutes les diſcuſſions qui forment les articles extraits ci-deſſus; mais comme la diverſité des matières qu'on y traite pourroit faire perdre de vûe l'objet & l'ordre général, nous croyons devoir raſſembler toutes ces parties dont la diſtance dérobe l'enchaînement, & donner le précis de ce qu'elles contiennent : c'eſt ce qui nous reſte à faire en peu de mots.

1.° Long-temps avant l'arrivée des colonies orientales la Grèce avoit des habitans dont la Geneſe fait mention. Ces habitans qui paroiſſent avoir été Thraces d'origine, étoient de vrais ſauvages comparables à ceux du Paraguai, ayant néanmoins une Religion & croyant l'immortalité de l'ame : leur nom général etoit celui de *Pélaſges* qu'ils perdirent à meſure qu'ils ſe policèrent.

2.° Ces premiers Grecs formoient avec différens peuples de l'Aſie mineure, une ſeule & même nation : ils avoient une langue que le grec vulgaire ſemble repréſenter, & qui étoit un des dialectes d'une langue générale que l'on parloit depuis les frontières des Celtes juſqu'à celles des Mèdes & des Syriens.

3.° L'hiſtoire de ces premiers habitans de la Grèce ne remonte point au delà de l'arrivée des colonies orientales ; & tout ce qu'on a débité des temps antérieurs eſt fabuleux. C'eſt alors qu'ils commencèrent à ſortir de la barbarie, à former

des ſociétés, à bâtir des maiſons, à nourrir des troupeaux. Les étrangers, en leur procurant la connoiſſance des arts, les forcèrent d'adopter les différens cultes qu'ils apportoient d'Egypte & de Lybie.

4.° L'expédition de Séſoſtris eſt l'époque de tous les changemens arrivés parmi les Pélaſges d'Aſie, comme les colonies orientales, dont les dernières tombent au commencement du règne de ce Prince, ſont la cauſe de ceux qui ſont arrivés dans la grèce Européenne. Enfin les dates de ces colonies fixées par la chronologie grecque, s'accordent avec la chronologie égyptienne déterminée par les ſeuls monumens de ce peuple, & quadrent parfaitement avec le récit de l'Ecriture.

---

## *RECHERCHES SUR LE PACTOLE.*

LE Pactole eſt une petite rivière d'Aſie à peine remarquée de nos jours dans les lieux qu'elle arroſe, mais fameuſe autrefois par pluſieurs ſingularités dont la plus conſidérable eſt un mélange de parcelles d'or avec le ſable qu'elle rouloit dans ſon lit. Les auteurs anciens parlent de cette propriété: les poëtes ſur-tout l'ont célébrée comme à l'envi; & les continuelles alluſions que les modernes font au Pactole, lui conſervent encore une réputation qu'il ne mérite plus depuis long-temps. Mais malgré cette réputation il eſt, pour ainſi dire inconnu. Quoiqu'on ſache en général qu'il rouloit de l'or dans ſes eaux, on ignore s'il en a toûjours roulé, ſi la quantité en étoit conſidérable, ſi cet or étoit en paillettes ou ſous une forme différente.

26 Mars 1748.

Ces queſtions & pluſieurs autres qu'aucun moderne n'avoit encore examinées, M. l'abbé Barthelemy ſe les propoſe dans un Mémoire dont nous allons donner l'extrait. Il recueille & traite avec ordre tout ce qui concerne le Pactole, les

noms qu'il a portés, l'étendue de ſon cours, l'or qu'il rouloit avec ſes eaux, ſes autres ſingularités, enfin les fictions qui ſe débitoient à ſon ſujet. Nous réunirons ces différens objets ſous trois articles. Chacun de ces articles renfermeroit plus de détails, ſi nous avions encore tous les traités des Anciens *ſur les fleuves.* Mais des deux ſeuls qui nous reſtent, le premier compoſé par Vibius Séqueſter, ne fait aucune mention du Pactole; le ſecond attribué fauſſement à Plutarque, en parle dans un chapitre exprès, mais qui, comme le reſte du traité, contient peu de choſes eſſentielles, & beaucoup de ce merveilleux que l'ignorance eſt ſeule capable de fournir & d'admirer.

ARTICLE I. Nous renvoyons à cet ouvrage ceux qui voudront ſavoir l'origine fabuleuſe des deux noms de *Pactole* & de *Chryſorrhoas*, donnés à cette rivière. Le premier plus ancien que l'autre, eſt le nom propre; le ſecond n'eſt qu'une épithète commune autrefois à pluſieurs rivières, dont les eaux bienfaiſantes fertiliſoient leurs bords. Le Pactole la méritoit à ce titre & par une raiſon plus forte; les paillettes d'or qu'il entraînoit, juſtifioient, à ſon égard, le ſurnom de *Chryſorrhoas*, lequel, pris à la lettre, déſigne une rivière qui roule des flots chargés d'or. M. l'abbé Barthelemy ne penſe point avec Bochart[a], que le Pactole ait auſſi porté le nom de *Ladon.* En effet le paſſage de Varron[b], ſur lequel Bochart ſe fonde, n'eſt rien moins que déciſif. *Ladon fluens ſub Sardibus flumen*, dit cet auteur, *aureum later tulit quod conquadravit Religio:* alluſion manifeſte aux briques d'or envoyées par Créſus[c] au temple de Delphes; mais la première édition de Nonius[d] Marcellus qui nous a conſervé ce paſſage de Varron, porte *Ludon* au lieu de *Ladon.* Or *Ludon* étant la même choſe que *Lydon, Lydion* & *Lydium*, *Ludon flumen* peut ſignifier *le fleuve de Lydie;* expreſſion qui répond à celle de *Lydius amnis* dont Tibulle s'eſt ſervi pour déſigner le Pactole.

Le Pactole prend ſa ſource dans le mont Tmolus en Lydie, arroſe la plaine voiſine de Sardes; & de-là ſe jette dans l'Hermus qui va ſe perdre dans le golfe de Smyrne.

[a] *Bochart, Geog. ſacr. p. 87.*

[b] *Varro, in Hecatombe, apud Nonium.*

[c] *Herodot. l. I, c. 50.*

[d] Elle eſt de 1471.

*Tibul. l. III, Eleg. 5.*

Son lit eſt étroit & ſans profondeur, ſon cours très-borné; mais le canton qu'il traverſe eſt un des plus beaux de la Province. Il paſſe aujourd'hui près des ruines de Sardes; mais autrefois, ſuivant le témoignage d'Hérodote, il couloit au milieu de cette ville, l'une des plus anciennes & des plus riches de l'Aſie mineure. M. l'abbé Barthelemy relève en paſſant une erreur dans laquelle Etienne de Byzance eſt tombé, en plaçant auſſi ſur les bords du Pactole la ville de Thymbrée, célèbre par la victoire de Cyrus. Un paſſage de Xénophon mal entendu, a cauſé la mépriſe: l'hiſtorien dit que le rendez-vous général des ſecours attendus par Créſus, étoit ſur les bords du Pactole, & que de-là ils devoient continuer leur route juſqu'à Thymbrée; le Géographe en auroit dû conclurre que le Pactole & Thymbrée étoient ſéparés par une diſtance aſſez conſidérable.

*L. V, c. 101.*

*Cyropéd. l. VI, p. 158.*

ART. II.

Suivant Ovide, Hygin & Planciadès, c'eſt à Midas, roi de Phrygie, que le Pactole a dû ſes richeſſes. Ce Prince avoit obtenu de Bacchus le don de convertir en or tout ce qu'il toucheroit: don funeſte dont il ſentit bien-tôt les affreuſes conſéquences. Pour s'en délivrer, il implora la pitié du Dieu qui lui dit de ſe baigner dans le Pactole, dont les eaux, en le recevant, acquirent la propriété qu'il perdit. Nous ne rapportons, avec M. l'abbé Barthelemy, cette tradition fabuleuſe empruntée des Grecs par les mythologues Latins, que pour montrer qu'il fut un temps où le Pactole paſſoit pour n'avoir point roulé d'or avec ſes eaux. Mais quand a-t-il commencé? C'eſt ce qu'il eſt impoſſible de déterminer préciſément. Héſiode ne fait aucune mention du Pactole, quoiqu'il ait donné dans ſa Théogonie, une liſte de la pluſpart des rivières de l'Aſie mineure, dont quelques-unes n'ont qu'un cours très-peu étendu. Homère n'en parle jamais. Ce poëte étoit Géographe: auroit-il ignoré que dans le voiſinage des lieux où il place la ſcène de l'Iliade, & de ceux mêmes où, ſelon quelques Ecrivains, il avoit pris naiſſance, couloit un fleuve qui, pour nous ſervir de l'expreſſion de Virgile, arroſoit de ſon or les campagnes de la Lydie? Et s'il ne l'ignoroit

*Ov. Metamor. l. XI.*
*Hygin. Fab. 191.*
*Fulg. Planc. l. II.*

*Æneid. l. X, verſ. 142.*

pas, auroit-il négligé cette ſingularité ſi curieuſe, ſi ſuſceptible des ornemens de la Poëſie? Du ſilence de ces deux Poëtes, il réſulte que nous ne devons pas fixer à leur ſiècle l'époque que nous cherchons. Selon toute apparence on doit la placer au plus tôt dans le VIII.e ſiècle avant l'ère Chrétienne, ſous le règne des aïeux de Créſus, c'eſt-à-dire des princes de la famille des Mermnades: du moins c'eſt ce qu'on peut conclurre d'une épigramme grecque inſérée dans l'Anthologie, & des paſſages réunis de Strabon, de Philoſtrate & de Thémiſtius. Tous ces auteurs ne parlent pas des rois de Lydie *prédéceſſeurs*, mais *ancêtres* de Créſus: diſtinction remarquable & qui nous détermine à ne pas remonter au-delà de Gygès le premier des Mermnades. Cet uſurpateur monta ſur le trône vers l'an 708 avant Jeſus-Chriſt, & ſes deſcendans ſont au nombre de cinq en comprenant Créſus qui perdit ſon Royaume en 545. C'eſt donc dans cet intervalle de 163 ans que les eaux du Pactole commencèrent à rouler de l'or, du moins en aſſez grande quantité pour qu'on s'en aperçût.

*Strab. l. XIII, p. 625. Philoſt. in Apollon. l. VI, c. 37. Themiſt. Orat. XXVII.*

La conquête de la Lydie par Cyrus mit les rois de Perſe en poſſeſſion du Pactole & de ſes tréſors. Xerxès I en tiroit de l'or: cette rivière en fourniſſoit encore du temps d'Hérodote; mais enfin la ſource s'en tarit inſenſiblement, & long-temps avant Strabon qui vivoit ſous Tibère, le Pactole avoit perdu cette propriété. Sous Domitien, les habitans de Sardes ſe ſouvenoient à peine qu'il l'eut jamais eue: c'étoit pour eux un problème ſur lequel ils conſultèrent Apollonius de Tyanes. Thémiſtius, écrivain du quatrième ſiècle, dit poſitivement que cette rivière ne roule plus d'or, & le même langage eſt répété dans le douzième ſiècle par Iſaac Tzetzès ſcholiaſte de Lycophron, ainſi que par Euſtathe, commentateur d'Homère.

*Maxim. Tyr. Diſſ. 34.*

*Strab. l. XII, pag. 591, liv. XIII, p. 625.*

C'eſt des mines du mont Tmolus que le Pactole détachoit les parcelles d'or qu'il entraînoit dans ſon cours: ce qui continua juſqu'à ce que des fouilles trop fréquentes ou quelque révolution arrivée dans ces riches ſouterrains, les eurent

*Strab. Ibid.*

totalement épuiſés. Si l'on demande de quelle nature étoit cet or, nous répondrons avec l'auteur du traité ſur les fleuves & le ſcholiaſte de Lycophron, que c'étoit des paillettes mêlées le plus ſouvent avec un ſable brillant, & quelquefois attachées à des pierres que les courans d'eau enlevoient de la mine. Au rapport de quelques anciens, de Varron entre autres, & de Dion Chryſoſtome, la quantité de ces parcelles étoit comparable à ce qu'on retire des mines les plus abondantes. Le Pactole, à les entendre, fut la principale ſource des richeſſes de Créſus; il en tira la matière de ces briques d'or dont il enrichit le temple d'Apollon: briques d'un grand prix, ſelon Diodore de Sicile. Mais gardons-nous de prendre au pied de la lettre ces témoignages de deux écrivains qui n'ont conſulté qu'une tradition vague & fauſſe. Les Grecs en général exagéroient par goût, par ignorance ou par habitude; & cet exemple en particulier ſurprendra peu, ſi l'on fait réflexion qu'avant Créſus & juſqu'au règne de Philippe, père d'Alexandre, l'or fut extrêmement rare dans la Grèce. Les Grecs apprirent donc avec admiration qu'un métal que la Nature leur avoit refuſé, couloit ailleurs dans le ſable d'une rivière: ſingularité frappante ſur-tout pour des hommes amis du merveilleux, & qui, par une mépriſe ordinaire, prenoient pour merveilleux tout ce qui n'étoit pas commun. De-là vint la gloire du Pactole. Long-temps après, la découverte des mines de la Thrace, le pillage du temple de Delphes, & ſur-tout les conquêtes d'Alexandre rendirent l'or plus commun dans la Grèce: mais la réputation du Pactole étoit faite; elle ſubſiſta ſans s'affoiblir, & dure encore, du moins parmi nos Poëtes dont le langage eſt l'aſyle de bien des idées proſcrites ailleurs.

*Varr. loc. cit.*

*Diod. Sic. l. XVI, 540.*

*Athen. l. VI, p. 231.*

Rabattons donc infiniment du récit des anciens, pour avoir une juſte idée des richeſſes du Pactole. Cependant elles étoient conſidérables. Si cette rivière n'avoit que détaché par haſard quelques parcelles d'or des mines qu'elle traverſoit, elle n'auroit pas mérité l'attention de Créſus & de ſes aïeux, moins encore celle des rois de Perſe ſucceſſeurs de Cyrus. Les

Souverains ne s'attachent pas à des entreprises dont la dépense excède le profit. M. de Reaumur compte en France jusqu'à dix rivières qui roulent quelquefois des paillettes d'or; mais on les abandonne aux recherches des gens du pays dont la peine est rarement récompensée. Le soin avec lequel les rois de Lydie ramassoient l'or du Pactole, suffit pour montrer que la quantité en étoit considérable: le Pactole a eu de l'or beaucoup moins que certains fleuves du nouveau monde, mais beaucoup plus que les plus riches de nos rivières. C'est le milieu que prend M. l'abbé Barthelemy; & son opinion sera sans doute celle de tous ses lecteurs. Le peu de profondeur du Pactole & la tranquillité de son cours facilitoient le travail nécessaire pour en retirer les parcelles de ce métal précieux; ce que les ouvriers laissoient échapper alloit se perdre dans l'Hermus, mis par cette raison par les anciens au nombre des fleuves qui roulent de l'or, comme on y met parmi nous la Garonne, quoiqu'elle ne doive ce foible avantage qu'à l'Ariège, *Aurigera,* qui lui porte de temps en temps quelques paillettes d'or avec ses eaux.

*Mém. de l'Acad. des Scienc. ann. 1718.*

Au reste celui du Pactole étoit au meilleur titre; M. l'abbé Barthelemy en donne une preuve qui mérite d'être rapportée: il la tire du nom d'*or Darique,* que donne à celui du Pactole l'auteur du traité des fleuves. Par le mot de *Dariques* on entend les anciennes monnoies des Perses en or & en argent, où l'on voit un Archer décochant une flèche: monnoies frappées sous l'un des Darius. Comme celles en or étoient reconnues pour être d'une matière fort pure, & que les guerres continuelles des Perses avec les Grecs en avoient fait passer en Grèce un très-grand nombre, on y prit insensiblement l'habitude de donner le nom de *Darique* à l'or qui se trouvoit au titre de ces monnoies. Ainsi pour connoître le titre de l'or du Pactole, qualifié de cette épithète, il suffira de savoir celui des Dariques. On conserve au cabinet du Roi une de ces monnoies: elle est à vingt-trois carats; d'où il résulte que l'or du Pactole, avant que d'être mis en œuvre, n'avoit qu'une vingt-quatrième partie de matière hétérogène.

Passons

ART. III.

Paſſons, avec M. l'abbé Barthelemy, aux autres ſingularités du Pactole. On trouvoit dans ſes eaux [a] une ſorte de cryſtal. Les Cignes [b] s'y plaiſoient autant que dans celles du Cayſtre & du Méandre. Ses bords étoient émaillés [c] des plus belles fleurs. Enfin, ſi l'on étoit aſſuré que la pourpre, ſi connue dans l'antiquité ſous le nom de *Pourpre Sardique*, ſe teignît à Sardes & non pas en Sardaigne, on pourroit ajoûter que les eaux du Pactole contribuoient à la perfection de ces fameuſes teintures. Les habitans de Sardes avoient, ſous Septime Sévère, établi des jeux publics, dont le prix paroît en même temps faire alluſion aux fleurs qui embelliſſoient à leurs yeux les rives du Pactole, & à l'or qu'il avoit autrefois roulé dans ſon lit. Ce prix étoit une couronne de fleurs d'or.

[a] *Schol. Lycophr.*

[b] *Apollon. l. IV. Callim. Hymn. in Delum, v. 249.*

[c] *Philoſtr. Imag. p. 800.*

Des Ecrivains peu judicieux nous ont tranſmis quelques-unes des fables qui ſe débitoient au ſujet du Pactole. L'auteur du traité des fleuves fait mention d'une pierre qu'on y trouvoit, & qui placée à l'entrée d'un tréſor en écartoit les voleurs, en rendant le ſon d'une trompette. Chryſermus, cité par cet écrivain, parle d'une plante qu'on en tiroit, & qui plongée dans de l'or en fuſion, ſe convertiſſoit elle-même en or. M. l'abbé Barthelemy ne rapporte ces abſurdités que pour donner un exemple du peu de diſcernement des écrivains du moyen âge. A peine le Pactole eſt-il connu de nos jours: Smith, Spon, Whéler & d'autres voyageurs modernes n'en parlent que comme d'une petite rivière qui n'a rien de particulier; & c'eſt l'idée qu'en donne la géographie Turque, imprimée depuis quelques années à Conſtantinople.



# REMARQUES SUR LE DIEU TÉLESPHORE.

TÉLESPHORE étoit un Dieu que les Grecs invoquoient pour la ſanté, comme Eſculape & la déeſſe *Hygiea*, qui répond à la déeſſe *Salus* des Romains. Les figures de ces trois divinités ſe trouvent enſemble ſur un grand nombre de médailles; ſur d'autres on voit Téleſphore accompagner tantôt Eſculape, tantôt Hygiea: enfin il eſt repréſenté ſeul au revers de pluſieurs; mais dans toutes, ſa figure eſt la même. C'eſt celle d'un enfant vêtu d'une robe ſingulière, d'une ſorte de manteau ſans manche qui lui enveloppant les bras, deſcend au-deſſous des genoux, & auquel tient une eſpèce de capuchon qui lui couvre la tête.

Spon a prétendu que cette figure étoit l'emblème de la maladie. M. le Clerc trompé par la double ſignification du mot *Téleſphore*, la prenoit pour celle d'un Devin; mais ces deux explications ſont peu ſatisfaiſantes. M. d'Egli en propoſe une troiſième & cherche en même temps quel Être les Grecs avoient diviniſé ſous ce nom: ſa conjecture eſt fondée ſur celle de Pauſanias. Dans la deſcription que fait cet écrivain des principaux monumens qu'il avoit vûs près de Sicyone, il parle d'un temple d'Eſculape, où l'on adoroit en même temps *Evamérion*, divinité qu'il croyoit être la même que l'*Acéſius* des Epidauriens, & le Téleſphore adoré par ceux de Pergame.

Si les noms d'Acéſius, d'Evamérion & de Téleſphore ſont ceux de la même Divinité, il eſt facile, dit M. d'Egli, d'avoir une idée de ce que les Grecs honoroient ſous ces différentes dénominations. C'étoit le premier jour de la convaleſcence, ce jour heureux où les accidens d'une maladie longue & dangereuſe venant à ceſſer, on commence à jouir des prémices de la ſanté. Ils repréſentoient ce Dieu ſous la

figure d'un enfant, parce que le premier jour de la convalescence est le commencement d'une vie nouvelle. L'habit singulier dont ils le couvroient ne lui convenoit pas moins : c'étoit celui des enfans & des malades.

Le culte de cette Divinité passa d'Epidaure à Rome avec celui d'Esculape, & fut porté de Rome en Afrique : du moins c'est une conjecture que M. d'Egli croit autorisée par les traces qu'on en voyoit encore dans ce pays au commencement du dernier siècle. Il tire cette particularité de la relation manuscrite d'un voyage fait en 1602 par Jean Marleck, Flamand, sur les côtes & dans l'intérieur de l'Afrique. Ce voyageur rapporte qu'une tribu idolâtre des Caffres, adore une Divinité représentée sous la forme d'un enfant, & particulièrement honorée par les malades. Il en avoit vû une Idole informe posée sur un tronc d'arbre. Les malades, avant que de l'invoquer, frottent la statue d'une sorte de graisse & lui couvrent la tête d'une pièce d'étoffe. Le sacrifice consiste à tirer quelques gouttes de sang d'un pigeon ou d'un autre oiseau qu'ils laissent échapper ensuite en demandant à la Divinité que leur maladie s'envole aussi promptement. Après cette cérémonie les malades courent en sautant autour de la statue, jusqu'à ce qu'ils tombent de lassitude : on les emporte alors dans leurs cabanes, enveloppés de peaux de moutons. Un exercice si violent les soulage & quelquefois même leur procure une guérison, qu'ils ne manquent jamais d'attribuer à leur Divinité. Cet objet du culte des Caffres a beaucoup de ressemblance avec le Télesphore des Grecs.



## *SUR LA NATURE DU CULTE RENDU DANS LA GRECE AUX HE'ROS,*
## *ET*
## *PARTICULIE'REMENT SUR CELUI D'ESCULAPE.*

L'OPINION d'Evhémère ſur l'origine de l'Idolatrie, qu'il attribuoit à l'Apothéoſe, quoique reçûe de la pluſpart des Mythologiſtes modernes, ne choque pas moins le témoignage le plus formel de l'hiſtoire, que les idées les plus ſimples de la Métaphyſique. C'eſt une de ces hypothèſes ſéduiſantes au premier coup d'œil, mais abſurdes en effet, & dont l'apparence captieuſe ne ſoûtient pas un examen réfléchi. Le raiſonnement ſe joint contre elle aux textes unanimes des meilleurs écrivains; & c'eſt un point curieux, que nous diſcuterions avec l'étendue qu'il mérite, ſi M. Fréret ne l'avoit fait dans un article de ſon ouvrage contre la Chronologie de M. Newton, ouvrage important que nous donnerons au public, dès que nous aurons rempli nos engagemens avec l'Académie.

En général on peut aſſûrer que le culte des hommes morts, loin d'être la ſource du Paganiſme, ne fut pas même une branche de l'idolatrie des peuples les plus anciens; que, ni l'Egypte, ni les nations Orientales ne l'ont connu, du moins dans les ſiècles reculés; enfin que la religion des Grecs mêmes, chez qui les veſtiges de ce culte ſont ſi fréquens, en étoit fort éloignée dans ſon origine, & qu'elle ne s'en eſt ſouillée dans la ſuite que par une altération inſenſible, & par l'abus que l'ignorance fit d'un uſage fondé ſur la Nature. Dans les premiers temps, les hommes bienfaiteurs de leurs ſemblables, les légiſlateurs, les fondateurs des villes, les inventeurs des arts, les guerriers célèbres, récompenſés pendant leur vie par l'eſtime & l'admiration publique, l'étoient après leur mort par les honneurs accordés à leur mémoire.

On donnoit à leurs tombeaux des places diſtinguées, on les décoroit avec un ſoin religieux, on les couvroit de fleurs & d'offrandes, on s'aſſembloit autour de ces monumens reſpectables pour rendre un hommage annuel à ceux dont les cendres y repoſoient. Cette coûtume, en dégénérant, produiſit l'apothéoſe; & comme la flatterie avoit ſouvent tranſformé les hommes en Héros, la ſuperſtition transforma les Héros en Dieux: Dieux impuiſſans, ſujets à nos foibleſſes, adorés du vulgaire, mais rejetés des ſages: Dieux en effet mépriſables, & dont les légendes, ou puériles, ou ſcandaleuſes, étoient l'horreur des gens vertueux, l'opprobre de la raiſon, l'école & le jouet du libertinage. Evhémère avoit pû s'ériger en généalogiſte de Divinités pareilles; il n'eût mérité que des éloges, ſi dans la vûe de réformer les idées & les mœurs de ſes contemporains, il avoit entrepris de rendre à la Religion ſa ſimplicité primitive, & de faire rentrer dans leurs tombeaux ces fantômes, uſurpateurs des autels & des noms originairement conſacrés à l'Etre Suprême & à ſes divers attributs. S'il s'étoit propoſé ce but dans ſes recherches, il n'auroit pas confondu malignement, comme il a fait, le culte ancien avec les erreurs étrangères qui le défiguroient; il auroit diſtingué les temps, & recueilli les preuves qu'il avoit ſous ſes yeux, de la différence eſſentielle que les premiers habitans de la Grèce mettoient entre les honneurs décernés à des Héros, & ceux qu'ils croyoient devoir aux Dieux.

Ces preuves étoient nombreuſes alors; & malgré la diſtance des temps, il en reſte encore aſſez de traces dans les écrits de l'Antiquité pour nous en donner une idée juſte. Nous voyons clairement, par des paſſages d'Homère, d'Hérodote, de Pauſanias, & par les inductions manifeſtes qu'on peut tirer de ceux d'autres écrivains, que le culte héroïque ne conſiſtoit d'abord qu'en ſacrifices funèbres, faits aux Dieux des enfers, avec une ſimple commémoration des Héros. On s'aſſembloit, comme nous l'avons dit, autour de leurs tombeaux, & l'on verſoit, dans une foſſe aſſez profonde, du lait, du miel, du vin & le ſang des victimes, dont on croyoit que les ombres

aimoient à se repaître. Nous avons des exemples de ces libations dans les sacrifices offerts par Enée sur les tombeaux de
*Æneid. l. III & V.* Polydore & d'Anchise; Virgile est en ce point le copiste d'Homère, qui décrit dans l'Odyssée celui qu'Ulysse *(a)* offrit
*Odyss. l. XI.* au devin Tirésias.

Il suffit de lire cet endroit du poëte Grec, pour être convaincu que l'ancienne Théurgie distinguoit formellement les Dieux & les Héros. L'ame de ces derniers, transportée dans le Ciel, jouissoit, selon ce système, de la compagnie des Dieux, & prenoit part à leurs plaisirs; mais elle ne partageoit pas leur puissance: cependant leur ombre habitoit les enfers avec la foule des morts. En évoquant celle de Tirésias Ulysse en fait sortir beaucoup d'autres, parmi lesquelles paroît à son tour l'ombre d'Hercule; & le poëte a grand soin de remarquer que ce n'étoit que son image; que pour lui, transporté dans les Cieux, il y vivoit avec les immortels. Les anciens Grecs distinguoient donc trois parties dans l'homme; le corps matériel & terrestre qui se réduisoit en cendres par la dissolution de ses parties; l'esprit qui retournoit au Ciel; enfin un corps subtil & délié, presque immatériel, qui n'étoit que l'ombre & l'*image* du corps grossier. Cette opinion a quelque rapport avec un des points du système d'Epicure *(b)*; elle est étrange, mais très-différente de celle

*(a)* Cette ombre de Tirésias, évoquée par Ulysse, est le sujet d'un dessein de M. Bouchardon, dans lequel on admire également la correction des figures, la beauté de l'ordonnance, la science de l'antique & l'énergie de l'expression: c'est un morceau vraiment poëtique, où le feu d'Homère répand l'ame & la vie.

*(b)* *Nunc agere incipiam tibi quod vehementer ad has res*
*Attinet, esse ea quæ rerum simulachra vocamus,*
*Quæ quasi membranæ summo de corpore rerum*
*Dereptæ volitant ultrò citròque per auras.*
Lucret. de Rer. Nat. l. IV, v. 33.

Dans le premier livre de ce Poëme on lit les vers suivans, qui contiennent la même doctrine.

*Etsi præterea tamen esse Acherusia templa*
*Ennius æternis exponit versibus, edens,*
*Quò neque permanent* animæ, *neque* corpora *nostra;*
*Sed quædam* simulachra *modis pallentia miris.*
Ibid. l. I, v. 121.

qu'il faudroit leur ſuppoſer, ſi l'hypothèſe d'Evhémère étoit véritable.

Il réſulte en particulier de ce paſſage de l'Odyſſée, qu'Hercule ne fut mis au nombre des Dieux que dans les ſiècles poſtérieurs; ce qui s'accorde avec le témoignage de Pauſanias. *Pauſan. I, 15, 22.* Cet auteur nous apprend que les Marathoniens ſe vantoient d'être les premiers qui lui euſſent rendu les honneurs divins, & qu'on voyoit encore de ſon temps à Sicyone un autel, *L. II, c. 10.* ſur lequel il étoit à la fois honoré comme Dieu & comme Héros. Hérodote le qualifie de Dieu moderne chez les *Herod. l. II, c. 145.* Grecs, auſſi-bien que Libère & Pan.

On peut dire la même choſe du Dieu de la Médecine, Eſculape, que pluſieurs modernes ont regardé comme une ancienne Divinité venue d'Égypte. M. d'Égly avoit embraſſé cette opinion dans un Mémoire qu'il nous lut en 1747, mais qu'il n'a pas voulu remettre au regiſtre après avoir entendu la réponſe que M. Fréret y fit quelques jours après. Ce dernier prouva qu'Eſculape étoit un héros Grec, inconnu aux Égyptiens. Voici en peu de mots le réſultat de ſes recherches, à l'occaſion deſquelles nous avons crû pouvoir nous permettre ces réflexions générales & préliminaires.

Le culte d'Eſculape n'étoit pas ancien dans la Grèce. Apollodore, dans l'extrait de ſa chronique, rapporté par Clément d'Alexandrie, en fixoit l'époque à l'an 53 avant la *Stromat. l. V, p. 322.* priſe de Troie, & au même temps que l'apothéoſe d'Hercule. La tradition qui faiſoit Eſculape fils de Coronis, fille de Phlégyas, & l'autorité d'Homère qui fait Machaon fils d'Eſculape, prouvent qu'il a vécu pendant la génération qui précéda la priſe de Troie.

Homère ne parle d'Eſculape que comme d'un ſimple mor- *Iliad. IV, v. 193.* tel, qu'il qualifie de *médecin irréprochable;* ſon nom ne ſe trouve pas dans Héſiode, qui auroit eu ſoin de marquer ſon origine dans la théogonie, ſi de ſon temps ce culte avoit été répandu dans la Grèce.

La tradition que Pindare a ſuivie fait périr Eſculape par la *Pythior. III, v. 95, v. 13.* foudre de Jupiter: ce poëte lui donne le ſimple titre de

Héros; il ne le regardoit donc pas comme un Dieu. Obſervons qu'il le fait diſciple de Chiron le Centaure & contemporain de Pélée, père d'Achille; enfin qu'il lui reproche une avarice ſordide. Auroit-il ainſi parlé d'un Dieu reconnu de ſon temps & dans ſon pays?

*Nemeor. III, 94.* *Pyth. III, 96.*

Epidaure devint le centre du culte d'Eſculape; mais le plus ancien temple bâti en ſon honneur étoit à Titane, petite ville ſituée dans le voiſinage de Sicyone. Peut-être étoit-ce originairement un tombeau, puiſqu'on le diſoit fondé par Alexanor, fils de Machaon & petit fils d'Eſculape; il devint conſidérable dans la ſuite, autant qu'on en peut juger par la deſcription de Pauſanias.

*Pauſ. II, 136.*

Ce culte, long-temps renfermé dans le territoire de Titane & d'Epidaure, paſſa d'Epidaure dans le reſte de la Grèce; de-là le nom d'*Epidauria*, donné par les Athéniens aux fêtes qu'ils établirent en l'honneur de ce Dieu, qui bien-tôt eut un temple dans leur ville, où les Dieux avoient moins de peine à ſe faire naturaliſer que les hommes. Pauſanias nous apprend que ce temple étoit ſitué entre le théatre & la citadelle; mais il ne dit rien qui puiſſe ſervir à fixer l'époque de ſa fondation.

*Id. l. II, 171, 172.* *Id. l. I, p. 49.*

C'eſt auſſi d'Epidaure que le culte d'Eſculape paſſa *(c)* dans la Cyrénaïque, & de-là dans l'île de Crète: les habitans de Pergame *(d)* le reçurent d'un Archias dont le temps n'eſt

*Id. l. III.*

*(c)* La fondation de Cyrène n'eſt pas antérieure à la 32.[e] Olympiade & à l'an 650 avant l'ère Chrétienne; Pauſanias dit que les Cyrénéens immoloient des chèvres à Eſculape, & qu'ils avoient emprunté de l'Egypte cet uſage inconnu à Epidaure: mais Hérodote, *l. II, c. 145*, nous apprend que les Egyptiens n'immoloient point de ces ſortes d'animaux, & d'ailleurs il n'y avoit point de commerce entre l'Egypte & Cyrène. Pauſanias avoit des idées fauſſes ſur le culte d'Eſculape, auquel il attribuoit une trop grande ancienneté: pour prouver que ce Héros avoit de très-bonne heure reçû les honneurs divins, il emploie entre autres un vers d'Homère, d'où nous avons inféré tout le contraire; c'eſt celui où ce poëte l'appelle un Médecin irréprochable, ἀμύμονος. On peut juger de ſes autres preuves par celle-là.

*(d)* Cet établiſſement du culte d'Eſculape dans l'Aſie doit être poſtérieur à la fondation du royaume de Pergame; avant ce temps Pergame n'étoit qu'un ſimple château, bâti ſur la pointe d'un roc preſqu'inacceſſible. *V. Strab. l. XIII, p. 623.*

pas

pas connu, & le transmirent à ceux de Smyrne; enfin l'an 290 avant l'ère Chrétienne, ce Dieu fut appelé par les Romains, & reçû avec pompe dans leur capitale. *Tit. Liv. Epit. l. XI.*

Les Savans qui croient Esculape originaire d'Egypte, se fondent en partie sur l'autorité de Pline, qui le fait naître à Memphis, & le compte parmi les premiers hommes élevés au rang des Dieux par l'opinion populaire; sur le témoignage d'Ammien Marcellin, qui lui donne un temple fameux dans la même ville de Memphis; enfin sur un endroit de Pausanias, qui parle d'un temple construit en l'honneur d'Esculape, d'Hygiéa & d'Apollon, surnommés Egyptiens. Mais l'opinion de Pline est démontrée fausse, parce qu'elle est absolument contraire au système de la religion Egyptienne; le temple de Memphis ne prouve rien, parce qu'il étoit moderne, postérieur aux Ptolémées, & bâti par les Grecs, mêlés alors avec les originaires du pays. Celui dont parle Pausanias ne doit pas plus être cité; il avoit été bâti par un de ses contemporains. *Plin. VII, 56.* *Amm. Marc. l. XXII.* *Pausan. II, 174.*

La théogonie des Egyptiens n'admettoit point de Dieux qui ne fussent pas tels par leur nature; l'apothéose eût été dans leur système une impiété absurde, & nous savons qu'ils la reprochoient aux Grecs. Hérodote & Diodore ne font aucune mention de l'Esculape Egyptien. Ciceron distingue trois personnages de ce nom; mais il les fait tous trois vivre & mourir dans la Grèce. *De Nat. Deor. l. III.*

C'est Isis & son fils Horus, à qui l'Egypte attribuoit l'invention de la Médecine; mais Isis & son fils Horus sont deux êtres allégoriques. Manéthon, dans ses extraits, donne le nom d'Esculape à un roi de Memphis, nommé *Tosorthos* ou *Sésorthos* dans les abrégés de Jules Afriquain & d'Eusèbe. Mais Manéthon écrivoit sous les Ptolémées; & comme le Prince dont il parle passoit pour très-instruit dans la Médecine, il l'aura désigné par le surnom d'Esculape; il aura dit que c'étoit l'Esculape des Egyptiens: remarquons qu'il ne fait mention d'aucun culte en son honneur. *Syncell. p. 54, 56, 77, 84.*

On trouve dans l'extrait de Sanchoniaton un Esculape, *Præpar. Evang. p. 39.*

fils de Sydec ou Sadic, & frère des sept Cabires; mais ce fragment nous apprend aussi que les Phéniciens lui donnoient le nom d'*Esmouni*, c'est-à-dire du *huitième*, parce qu'il étoit le huitième des enfans de Sadic. Nous ne voyons point qu'il eût un culte parmi les Phéniciens; & les auteurs qui parlent de celui des Cabires, établi dans l'île de Samothrace, ne comptent point Esculape au nombre de ces divinités Phéniciennes.

*Serv. in Eneid. l. II, v. 260.*

Servius avance qu'Esculape étoit représenté dans les Planisphères Grecs sous la figure du Serpentaire: il est le seul qui l'ait dit, & si nous devons l'en croire, c'est une nouvelle preuve que le culte d'Esculape n'étoit pas originaire d'Egypte. Les Egyptiens n'avoient dans leurs Planisphères aucune constellation où l'on vît la figure d'un serpent: Achille Tatius nous en assûre dans son introduction aux phénomènes d'Aratus.

M. Fréret convient que pour désigner allégoriquement les divers attributs de l'Etre Suprême, ils employoient dans leurs hiéroglyphes la représentation des différentes sortes de serpens connus dans leur pays; mais il ne croit pas que ce fût de cet usage que les Grecs eussent emprunté celui d'attribuer un serpent à Esculape, à Minerve & à quelques autres Divinités. La plupart des coûtumes superstitieuses doivent leur origine à des hasards que nous ne pouvons imaginer. La superstition ne raisonne point: « il est certain, ajoûte M. » Fréret, que les anciens rendoient une sorte de culte à quelques » serpens; mais de toutes les opinions qui partagent les mo- » dernes sur cette coûtume bizarre, la moins probable est » celle qui en fait remonter l'origine au serpent d'airain élevé » par Moyse dans le désert, ou à celui dont il est parlé dans » les premiers chapitres de la Genèse. Un assez grand nombre » de Critiques ont adopté l'une ou l'autre de ces deux idées: » aussi peut-on leur appliquer avec raison ce qu'un ancien a dit » des philosophes Grecs; *nihil tam absurdum, quod non ab aliquo philosophorum dictum fuerit.* »

Comme Esculape est né dans la Grèce, c'est de la langue

de ce pays qu'il faut tirer l'étymologie de son nom. Apis, Cécrops, Inachus, Cadmus, Phoronée, Danaüs & les autres Héros qui portent des noms Égyptiens ou Phéniciens, avoient apporté dans la Grèce les noms sous lesquels ils étoient connus dans leur patrie. M. Fréret conjecture que celui d'Esculape ou d'Asclépius étoit une épithète relative à sa profession : en conséquence il le dérive de la racine dont avoit été formé le mot ἀσκηθής, employé souvent par Homère dans le sens de *sanus, illæsus :* ainsi dans l'ancienne langue Grecque Asclépius auroit signifié celui qui donne ou qui conserve la santé.

---

## SUR L'ÉPOQUE
## D'UNE INSCRIPTION GRECQUE,
## APPORTÉE DE TRIPOLI.

ON trouvera parmi les Mémoires imprimés en entier dans ce volume, les dissertations opposées de M. Fréret & de M. de la Nauze, sur l'époque d'une inscription grecque apportée de Tripoli d'Afrique en Provence; & sur laquelle M. le président Bouhier & M. le marquis Maffei avoient déjà publié des remarques.

*Voyez la partie des Mémoires p. 225 & suiv.*

Cette inscription importante, dont le texte grec est inséré dans le Mémoire de M. Fréret, est un decret de la communauté des Juifs établis à Bérénice, ville de la Cyrénaïque; elle a pour date *l'année 55 le 25 du mois paophi, en l'assemblée de la Scénopégie.* C'est cette date qu'il s'agit de déterminer; ce qu'on ne peut faire sans trouver en même temps l'époque radicale de l'ère de Bérénice.

Le président Bouhier, dans son explication de *quelques marbres antiques*, & le marquis Maffei, dans ses *Galliæ antiquitates,* font répondre cette année 55 à l'an 25 depuis J. C. ce qui donne pour époque radicale l'année 30 avant notre ère vulgaire, année de la conquête de l'Egypte par Auguste.

M. de la Nauze fait concourir l'année 55 de l'inſcription, avec l'an 41 avant J. C: ce qui donne pour époque radicale à l'ère de Bérénice, la fin de l'année 96 ou le commencement de l'année 95 avant J. C; temps où la Cyrénaïque léguée aux Romains par Ptolémée Apion, fut déclarée libre par le Sénat.

M. Fréret compte cette année 55 de l'inſcription pour l'an 33 avant J. C; & par conſéquent fait remonter l'époque radicale de Bérénice à la fin de l'année 88 ou au commencement de l'année 87 avant J. C : c'eſt le temps où Lucullus envoyé par Sylla pour appaiſer les troubles de la Cyrénaïque, y fit des règlemens acceptés par les peuples.

Voilà donc trois époques différentes données à l'ère de Bérénice, l'autonomie de la Cyrénaïque par M. de la Nauze, la légiſlation de Lucullus par M. Fréret, & la conquête de l'Egypte par M.[rs] Bouhier & Maffei.

M. Gibert donne une quatrième époque à la même ère: c'eſt la réduction de la Cyrénaïque en province romaine, évènement qu'il place vers l'an 67 avant J. C; en partant de ce point il fait tomber l'année 55 de l'inſcription à l'année 13 avant l'ère chrétienne: pour mettre le Lecteur en état de comparer cette opinion avec les autres, nous allons laiſſer M. Gibert s'expliquer lui-même; c'eſt lui qui parle dans le reſte de cet article.

Ptolémée, ſurnommé Apion, de la famille des Lagides, fut le dernier roi de Cyrène; il mourut l'an de Rome 658, ſous le conſulat de Cn. Domitius & de C. Caſſius. Par ſon teſtament il laiſſa ſes Etats aux Romains qui ſe contentant pour lors de les mettre ſous leur protection, ordonnèrent qu'ils demeureroient libres. C'eſt ce que nous apprenons dans l'épitome du LXX.[e] livre de Tite-Live *(a)*; Julius Obſequens *(b)* nous a conſervé les noms des Conſuls que j'ai rapportés.

La liberté que les Romains laiſſoient aux Cyrénéens, loin

*(a) Ptolemæus Cyrenarum rex, cui cognomentum Apioni fuit, mortuus hæredem Pop. Romanum reliquit, & ejus regni civitates Senatus liberas eſſe juſſit.*

*(b) XLVII. Cn. Domitio, Caio Caſſio Coſſ. . . . . Ptolemæus rex Ægypti Cyrenii mortuus S. P. Q. R. hæredem reliquit.*

de leur être avantageuſe, leur devint funeſte par les diviſions inteſtines où elle les jeta pour l'arrangement de leur gouvernement, & ils furent bien-tôt en proie aux factions de pluſieurs tyrans qui voulurent ſucceſſivement ſe mettre à leur tête. Plutarque dans un de ſes traités moraux, nomme deux de ces tyrans qu'il place au temps de la guerre de Mithridate qui commença vers l'an de la période Jul. 4626, avant J. C. 88.

Ce fut en effet un ou deux ans après que Lucullus envoyé par Sylla en Égypte & en Syrie pour raſſembler une flotte, ayant paſſé à Cyrène en trouva les habitans déſolés par ces diſſentions. Ils l'engagèrent à y porter quelque remède; il y conſentit, & régla, autant qu'il put, leur gouvernement, en leur répétant ſouvent ce mot célèbre de Platon, *qu'il étoit bien difficile de donner des loix aux Cyrénéens tant qu'ils ſeroient trop opulens.* C'eſt encore Plutarque qui nous apprend ce fait dans la vie de Lucullus.

Je penſe que les ſages diſpoſitions de ce général Romain ne ſubſiſtèrent pas long-temps, & que les Cyrénéens retombèrent bien-tôt dans leurs deſordres, en ſorte que ce fut la raiſon pour laquelle les Romains fatigués de ces deſordres, ne crurent pouvoir les en délivrer qu'en les reprenant ſous leur puiſſance. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'après avoir joui quelque temps de leur liberté après la mort d'Apion, ainſi qu'il réſulte & du témoignage exprès de Tite-Live & de ce que les auteurs nous apprennent des troubles de leur État, qui certainement n'auroient pû y avoir lieu s'il avoit été adminiſtré par les Romains, on les trouve dans la ſuite réduits ſous la forme de province romaine *(c)*. C'eſt à ce titre que le gouvernement en fut décerné à Caſſius avec celui de la Crète après la mort de Céſar, & qu'Auguſte le comprit dans les provinces du peuple *(d)* dans la diſtribution qu'il fit des provinces de l'Empire entre lui & le peuple.

*App. Bell. Civ. l. III, V. Plut. in Bruto.*

*(c)* Καὶ νῦν ἐστιν ἐπαρχία τῇ Κρήτῃ συνεζευγμένη. *Strab. l. XVII, edit. ann. 1707, p. 1194.*
*(d)* Ὀγδόην δὲ Κρήτην μετὰ τῆς Κυρηναίας. *Strab. l. XVII, in fin.*

Or c'est de l'époque de cette réduction de la Cyrénaïque en province romaine, que je crois que l'inscription de Bérénice, une des principales villes de cette Province, compte la cinquante-cinquième année dont elle est datée: du moins je rencontre dans la cinquante-cinquième année depuis la réduction de la Cyrénaïque en province, le caractère que l'inscription donne à la cinquante-cinquième année dont elle se date.

Si l'on s'en rapportoit à Appien, elle seroit de la première année de la 176.^e olympiade, 4638.^e de la per. Jul. 76.^e avant J. C: mais Eutrope la place neuf à dix ans plus tard, au temps où Metellus Creticus triompha de l'île de Crète, & pendant que Pompée faisoit la guerre aux Pirates. Ces faits sont arrivés depuis l'automne de l'an 4647 de la per. Jul. 67 avant J. C. & pendant le cours de l'année suivante 4648 de la per. Jul. 66 avant J. C. avant l'automne. Ce temps est aussi précisément celui auquel Eusèbe attache la réunion de la Cyrénaïque à la domination romaine sous le nombre 1952, sous lequel il compte la troisième année de la 178.^e olympiade.

C'est pour l'opinion d'Eutrope & d'Eusèbe que je me suis déterminé, tant par la raison que deux témoins valent mieux qu'un, que parce que la Crète qui ne faisoit avec la Cyrénaïque qu'une seule province, n'avoit pû entrer dans la composition d'une province avant cette même année-là où elle fut soûmise. Quoi qu'il en soit, c'est en l'adoptant que dans la cinquante-cinquième année depuis, je trouve le caractère que l'inscription de Bérénice donne à sa cinquante-cinquième année.

Ce caractère est que le 25 du mois Egyptien paophi, concourut cette année avec le *Sullogos* de la fète des Tabernacles, c'est-à-dire, avec le huitième jour de cette fète dont le nom particulier est rendu dans notre vulgate par ceux de *collecta* & *conventus*, & dans Aquila comme dans l'inscription de Bérénice, par celui de σύλλογος. Ce jour étoit, comme on sait, le 22 du mois Hébreu tisri, premier de l'année

civile judaïque, laquelle commençoit vers l'équinoxe d'automne.

A l'égard du 25 paophi, faut-il le chercher dans l'année vague des Egyptiens? Faut-il le déterminer par l'année fixe des Alexandrins? Sur ce point je dis que comme il eſt certain par un paſſage de Théon, que l'année fixe ne fut guère adoptée que par les Alexandrins, & que l'année vague continua même pluſieurs années après J. C, d'être d'un uſage commun chez les autres Egyptiens ou chez les peuples voiſins qui avoient anciennement adopté leur année, il eſt plus probable de calculer le 25 paophi de notre inſcription dans l'hypothèſe de l'année vague. Cela ſuppoſé:

La cinquante-cinquième année comptée de l'époque que nous avons indiquée, commença à l'automne de l'année 4701 de la per. Jul. 13 avant J. C. Cette année 4701, la nouvelle lune la plus voiſine de l'équinoxe du printemps, & par conſéquent la néoménie du mois Hébreu niſan, étoit tombée au 5 avril julien *(e)*, en ſorte que la néoménie du mois tiſri tomba au 29 ſeptembre julien; par une ſuite néceſſaire, le 22 tiſri concourut avec le 20 octobre julien, & ainſi le ſullogos de la ſcénopégie des Juifs dut commencer, ſuivant leur manière de célébrer leurs fêtes *(f)*, le 19 octobre au ſoir, pour finir le 20 à pareil temps. Or le 25 du mois Egyptien paophi vague, répondoit, cette même année 4701, au 19 octobre; d'où il ſuit que les Egyptiens comptant leurs jours, comme dit Pline, d'une minuit à l'autre, le ſoir du 25 paophi concourut avec les ſix à ſept premières heures du ſullogos de la ſcénopégie des Juifs; ce qu'il falloit trouver.

*(e)* Le mouvement moyen donne pour la nouvelle lune dont il s'agit, le 5 avril ſur les 11 heures un quart après minuit; le mouvement vrai donne le même jour environ deux heures plus tôt que le mouvement moyen, ſous le méridien de Bérénice.

*(f) A veſperâ uſque ad veſperam celebrabitis ſabbatha veſtra.* Levit. c. 23, v. 32.

## *SUR LA DATE DE LA PRISE D'ATHÉNES PAR L. CORNELIUS SYLLA.*

LA plufpart des Chronologiftes, & tous ceux de nos modernes qui ont publié des hiftoires Romaines, ont placé la prife d'Athènes par Sylla, fous l'an 86 avant l'ère Chrétienne. Dodwel eft le feul qui rapporte cet évènement à l'année précédente. Si les queftions de ce genre fe décidoient par l'autorité des Critiques, Dodwel, quoique feul, mériteroit d'être cru fur fa parole; parce qu'il avoit examiné ce fait particulier, peu capable de fixer l'attention des autres Écrivains, occupés du fyftème entier d'une chronologie univerfelle ou d'une hiftoire générale. Mais ce n'eft pas le nom d'un auteur qui doit nous décider en faveur de fon opinion, ce font les motifs qui l'ont déterminé.

M. Fréret fixe, ainfi que Dodwel, la prife d'Athènes à l'année 87; mais par des raifons différentes de celles du favant Anglois. C'eft dans fon Mémoire fur l'*époque de l'infcription grecque apportée de Tripoli*, que M. Fréret adopte cette date, fans s'arrêter à la prouver; parce que les difcuffions que la preuve eût entraînées, auroient fait perdre de vûe l'objet principal. Mais les difficultés que M. de la Nauze a propofées contre fon fentiment, l'ont obligé de s'expliquer en détail; & c'eft ce qu'il a fait dans la Differtation dont nous allons donner l'extrait: on ne doit le lire qu'après les deux Mémoires oppofés fur l'infcription de Bérénice. Il éclaircit l'un & répond à l'autre.

Lûe le 16 Fév. 1748.

On convient unanimement que la prife d'Athènes par Sylla eft du premier mars de l'année Romaine d'alors. Ce premier mars étoit auffi le premier de la lune *Anthefthérion*, ou de celle qui, dans le calendrier Athénien, étoit la feconde après la lune du folftice d'hiver, nommée *Pofidæon*. M. Fréret obferve qu'un tel concours donneroit, par le calcul aftronomique, le jour précis de cet évènement, du moins dans l'année

l'année Julienne anticipée, si la date en étoit connue par les Consulats: mais on n'a pour cette partie de l'histoire Romaine, que des abrégés peu méthodiques, où les Consulats sont rarement marqués; ainsi ce n'est que par voie de raisonnement & de conjecture qu'on peut déterminer bien des époques avec précision.

Celle de la prise d'Athènes est du nombre. Doit-on la rapporter au consulat de Cn. Octavius Nepos, & de L. Cornelius Cinna, c'est-à-dire, à l'an 87 avant J. C? Est-elle de l'année suivante ou du septième consulat de Marius & du second de Cinna? En ce cas comme elle tombe au premier mars, elle seroit postérieure à la mort de Marius qui arriva le 13 janvier 86.

La question ne peut être décidée que par la comparaison des circonstances connues de ce fait particulier, avec la suite de l'histoire générale : il faut donc s'attendre à des détails; mais ces détails sont liés à des évènemens curieux, & qui, selon la remarque de M. Fréret, mériteroient d'être mieux approfondis qu'ils ne l'ont encore été.

On sait que les exploits brillans de Sylla dans sa jeunesse, furent le principe de l'animosité de Marius contre lui. Ce vieillard aussi jaloux qu'ambitieux, détestoit un rival de gloire & de puissance; & dès l'an 91 avant J. C, les partisans de l'un & de l'autre avoient été sur le point d'en venir aux mains, à l'occasion du monument que Bocchus, roi de Mauritanie, envoyoit pour être placé dans le capitole, en mémoire de la prise de Jugurtha par Sylla, simple questeur de Marius. La guerre sociale qui éclata peu après, suspendit les divisions particulières. Sylla s'y fit un grand nom : il eut tout l'honneur de la défaite des Marses; & malgré les efforts de la faction contraire, il obtint le Consulat pour l'année 88. Dès le commencement de cette année il fut chargé de la guerre contre Mithridate, commission importante à laquelle Marius aspiroit malgré son âge & ses infirmités. Sylla devoit achever de soûmettre le reste des alliés rebelles; &, sans attendre la fin de son Consulat, partir ensuite pour la Grèce où

Mithridate avoit une armée puissante, & comptoit parmi les villes de son parti, Thèbes, Athènes & Lacédémone.

En conséquence Sylla partit de Rome & mit le siège devant Nôle en Campanie. Sulpitius, tribun du peuple, gagné par Marius, profita de son absence pour faire passer une loi contraire aux intérêts de la faction patricienne. Elle auroit été reçûe sans obstacles malgré le consul Pompéius & tous les bons citoyens, si Sylla n'eût quitté Nôle pour voler au secours de son Collègue & de la République. A son arrivée les deux Consuls rendirent une ordonnance qui suspendoit toute délibération : mais pendant qu'il haranguoit le peuple, Sulpitius, à la tête d'une troupe de satellites armés, qu'il appeloit le *contre sénat*, fondit sur eux. Pompéius prit la fuite; son fils, gendre de Sylla, périt dans la mêlée; & Sylla lui-même, enveloppé par les séditieux, fut conduit chez Marius où Sulpitius le contraignit de souscrire à tout. En conséquence le tribun fit passer sa loi, fit casser l'ordonnance qui chargeoit Sylla de la guerre contre Mithridate, & lui substitua Marius auquel on donna le commandement des troupes de Sylla même. On auroit voulu faire déclarer ce dernier, ennemi de la République, & comme tel le dégrader du Consulat; mais il avoit trop d'amis: ce fut Pompéius sur qui tombèrent les coups des factieux. Sylla rejoignit son armée : ses soldats l'aimoient trop pour l'abandonner; & quand il leur vint des Officiers de la part de Marius, ils les massacrèrent. Celui-ci s'en vengea sur les amis de Sylla qui étoient à Rome. Sylla prit la route de Rome à la tête de ses troupes, força les portes, réduisit Marius & Sulpitius à prendre la fuite; & dans une assemblée du Sénat qu'il tint aussi-tôt après, il fit casser tout ce qu'avoit fait le peuple. Les deux Marius père & fils, Sulpitius & neuf de leurs principaux partisans furent déclarés à leur tour ennemis de l'État, & l'on mit leur tête à prix.

Cependant Sylla, rétabli dans tous ses droits par le dernier Senatus-Consulte, ainsi que Q. Pompéius, ne perdoit point de vûe la guerre contre Mithridate. Il ne songeoit qu'à se mettre en état de la commencer; mais comme Pompéius devoit

auſſi quitter Rome pour aller ſoûmettre le Picentin, *où fumoient encore les derniers feux rallumés par la liberté mourante de l'Italie,* Rome ſeroit demeurée ſans Magiſtrats.

Pour prévenir cet inconvénient, Sylla fit élire les Conſuls de l'année ſuivante 87; le choix tomba ſur L. Cornelius Cinna ſon parent, mais ami de Marius; & ſur Cn. Octavius Nepos, homme vertueux, mais trop foible pour des temps ſi orageux.

Plutarque & le fragment de Dion diſent que Cinna *fut à peine en place,* qu'il fit intenter une accuſation contre Sylla, par le tribun Virginius; mais celui-ci n'en tint aucun compte, & partit pour la guerre contre Mithridate.

C'eſt ici que commence la diſcuſſion chronologique. L'accuſation du Tribun eſt-elle de l'année 88 & du conſulat même de Sylla, qui quoique Conſul en place n'étoit pas à l'abri de ces ſortes de pourſuites, comme on le prouveroit par des exemples? Eſt-elle de l'année ſuivante 87, & lorſqu'il n'étoit plus que Proconſul?

M. Fréret penſe que l'expreſſion de Plutarque & de Dion, παραλαβὼν τὴν ἀρχὴν, eſt ſuſceptible des deux ſens, & qu'elle peut également s'entendre de Cinna Conſul en exercice, & de Cinna Conſul déſigné, mais faiſant d'avance les fonctions du Conſulat après le départ des deux Conſuls. Ainſi pour préférer l'une de ces interprétations à l'autre, il faut expliquer le paſſage par ceux de quelque autre écrivain.

Le texte d'Eutrope détermine M. Fréret en faveur de la dernière. Voici les termes de cet abbréviateur. *(a) Sylla Conſul ayant été chargé de la guerre contre Mithridate, & s'étant arrêté quelque temps avec ſes troupes en Campanie,*

*(a) Cum Sylla Conſul contra Mithridatem geſturus bellum mitteretur, iſque exercitum in Campaniâ paulisper teneret, ut belli ſocialis.... reliquiæ tollerentur, Marius affectavit, ut ipſe ad bellum Mithridaticum mitteretur. Quâ re Sylla commotus cum exercitu ad urbem venit: illic contra Marium & Sulpitium dimicavit, primus urbem Romam armatus ingreſſus eſt; Sulpitium interfecit, Marium fugavit; atque ita Conſulibus ordinatis in futurum annum Cnæo Octavio & L. Cornelio Cinna, ad Aſiam profectus eſt.* Eutrop. liv. V.

*pour achever d'éteindre les restes de la guerre sociale, Marius fit des brigues pour être envoyé contre le roi de Pont. Sylla voulant rompre ce projet, vint à Rome à la tête de son armée, combattit Marius & Sulpitius (Tribun du peuple)..... Sulpitius fut tué, Marius réduit à prendre la fuite. Après ce succès, Sylla fit désigner Octavius & Cinna Consuls pour l'année suivante, & prit la route de l'Asie.* A la tête de cet article Eutrope avoit dit que l'année même où commença la guerre civile entre Marius & Sylla, fut celle où commença la guerre contre Mithridate : cette année est sans contredit l'année 88.

Dans le récit qu'il fait ensuite de cette dernière expédition, il observe que Marius revint à Rome dans le temps des deux victoires remportées par Sylla sur les Généraux de Mithridate: or il est certain que Marius ne revint à Rome que dans l'année 87, à la fin de l'été ou en automne, & qu'il mourut le 13 janvier 86. Donc Eutrope *(b)* met la défaite des Généraux de Mithridate en 87: cette défaite est postérieure à la prise d'Athènes; donc le premier mars, jour de la prise d'Athènes, est celui de l'année 87.

Première preuve; elle n'est pas la seule. M. Fréret montrera dans un moment que le récit du siège d'Athènes, fait par Appien, suppose la même chronologie. Mais avant que de passer à ce second argument, il prouve que le consul Q. Pompéius avoit, aussi-bien que Sylla, quitté Rome dans le courant de l'année 88: fait qu'il doit établir, pour ne laisser aucun doute, sur le pouvoir qu'avoit Cinna d'agir dès l'année 88 en qualité de Consul.

*(b)* Quoiqu'Eutrope n'ait écrit que sous l'empire de Valens, ce n'est point un écrivain méprisable; lui-même déclare qu'il s'est attaché scrupuleusement à l'ordre chronologique. Sigonius regarde son ouvrage comme un précis de Tite-Live & de Saluste; M.[de] Dacier le loue pour l'ordre méthodique dans lequel il rapporte les faits, & pour son exactitude dans les dates. Au reste M. Fréret n'oppose point Eutrope à des historiens plus anciens que lui, mais à des conséquences qu'on tire d'expressions équivoques. La conséquence tirée d'un passage par voie de raisonnement, n'a pas la même autorité qu'un passage formel : cependant on les confond presque toûjours.

Or la preuve de ce fait eſt ſimple & ſans replique. L'épitome de Tite-Live[a], Velléius Paterculus[b] & Valère Maxime[c], en nous apprenant que Q. Pompéius fut maſſacré par ſes ſoldats dans le Picentin, remarquent qu'il étoit encore Conſul; & les deux derniers ajoûtent que les ſoldats Romains ſe ſouillèrent alors pour la première fois du ſang d'un Conſul, *hoc primum anno, ſanguine Conſulis, Romani militis imbutæ manus ſunt.*

[a] *T. Liv. Epit. l. LXXVII.*
[b] *Velleius, XI, 20.*
[c] *Val. Max. IX, 7.*

Plutarque ne fait aucune mention de cet évènement dans la vie de Sylla; l'hiſtoire ne nous dit point qu'il ait pris aucune meſure pour punir un attentat dont l'exemple étoit ſi dangereux. M. Fréret explique ce ſilence, en diſant que Sylla pour lors étoit dans la Grèce occupé de ſes préparatifs pour le ſiège d'Athènes.

L'armée de ce Général, quoique compoſée du fonds de cinq légions & de quelques cohortes, ne faiſoit guère plus de quinze mille hommes de pied & de quinze cens chevaux. En débarquant il prit le chemin de l'Attique; & par-tout ſur ſon paſſage les villes & les forteresſes ſe déclarèrent pour les Romains; Athènes ſeule & le Pirée reſtèrent à Mithridate. Athènes étoit alors entre les mains du tyran Ariſtion & de ſes Satellites: Archelaüs, le plus habile des Généraux de Mithridate, occupoit les forts du Pirée & de Munychium; il étoit maître de la mer, il avoit dans le golfe une flotte qui lui fourniſſoit des munitions & des recrues.

Dès que Sylla eut mis le pied dans l'Attique il partagea ſes troupes en deux corps, envoya l'un bloquer Athènes & conduiſit l'autre au Pirée, qu'il comptoit emporter d'emblée malgré la hauteur des murailles; il manqua ſon coup, & ſe vit contraint d'aſſiéger la place dans les formes. Après cet échec il ſe campa ſous Eleuſis, éloignée de cinq lieues environ d'Athènes & du Pirée. C'eſt dans ce camp, défendu du côté des ennemis par un foſſé qui deſcendoit juſqu'à la mer, qu'il prépara les machines dont il avoit beſoin pour le ſiège; & comme le bois eſt rare dans l'Attique, il fit couper les arbres de l'Académie. Il tira de Thèbes le fer & les cordages

néceſſaires; la démolition des longues murailles qui joignoient Athènes au Pirée lui fournit les poutres & les pierres pour élever ſes cavaliers. Quand tout fut prêt, malgré l'hiver qui commençoit alors, ſuivant la remarque d'Appien, il remit le ſiège devant cette forteresſe. La défenſe fut ſi opiniâtre que Sylla prit enfin le parti de changer ce ſiège en blocus, & vint ſe mettre à la tête des troupes qui formoient celui d'Athènes. Cette ville en proie au tyran qui s'étoit emparé des vivres, éprouvoit les horreurs de la plus cruelle famine: elle réſiſta néanmoins; mais les Romains reconnurent un endroit acceſſible & mal gardé par lequel ils pénétrèrent dans la ville, qui bien-tôt fut inondée du ſang de ſes citoyens: le tyran réfugié dans la citadelle s'y maintint juſqu'à ce que la diſette d'eau l'eût forcé de ſe rendre.

Sylla revint ſur le champ au ſiège de Pirée, qu'Archelaüs ne put diſputer à des troupes victorieuſes & réunies: il ſe rembarqua; & le général Romain, maître par ſa retraite des deux fortereſſes de Munychium & du Pirée, les démolit.

Ces deux ſièges avoient commencé avant l'hiver, c'eſt-à-dire avant le 23 octobre de l'année Romaine. Athènes ne fut priſe que le premier mars; le Pirée & la citadelle tinrent quelque temps: ainſi, malgré la diligence de Sylla, qui, preſſé de terminer la guerre, ſuivant Plutarque, n'épargnoit ni combats ni dépenſes, voilà près de ſix mois conſumés en deux ſièges.

Sylla n'avoit point de flotte, & l'Attique naturellement ſtérile étoit ruinée par la guerre: l'armée Romaine alla chercher des ſubſiſtances dans la Béotie, où devoit ſe faire la jonction d'Hortenſius avec Sylla; elle ſe fit ſans qu'Archelaüs, qui campoit auprès des Thermopyles, ſongeât à l'empêcher. Dès qu'il eut été joint de ſon côté par divers renforts qu'il attendoit, il deſcendit en Béotie à la tête de cent vingt mille hommes. Malgré la diſproportion du nombre, les Romains le défirent auprès de Chéronée: victoire éclatante & complète, qu'ils durent à leur courage, à la conduite, & ſur-tout au bonheur de leur Général. Archelaüs ayant reçû de nouveaux

ſecours par mer, voulut dans la même campagne réparer la honte de ſa défaite: mais il perdit encore cette ſeconde bataille, qui ſe donna près d'Orchomènes, & fut trop heureux de pouvoir regagner l'île d'Eubée avec une poignée de ſoldats échappés au fer des Romains. Sylla prit ſes quartiers d'hiver en Theſſalie.

Appien, dont M. Fréret a tiré la pluſpart de ces détails, nous apprend quelle date il donnoit à ces évènemens, lorſqu'il ajoûte que tandis que Sylla faiſoit ainſi triompher les armes Romaines, Marius & Cinna le faiſoient déclarer à Rome ennemi de la République. Les victoires de Sylla ont donc la même époque que le retour de Marius & la priſe de Rome par Cinna, qui ſont ſans contredit de l'année 87. Ces deux victoires ont ſuivi de pluſieurs mois la priſe d'Athènes, arrivée le premier mars: donc ce premier mars eſt celui de l'année 87; donc la chronologie d'Appien eſt la même que celle d'Eutrope. La date du decret rendu contre Sylla étoit conſtante par les noms des Conſuls; & c'eſt ſans doute là-deſſus qu'Appien s'étoit réglé: ſon témoignage eſt préférable à des conjectures fondées ſur les expreſſions équivoques d'un écrivain auſſi peu méthodique que Plutarque, qu'il eſt ſouvent difficile d'accorder avec lui-même.

Sylla, dans ſes Mémoires, avoit marqué que le jour des kalendes de mars, auquel il prit Athènes, tomboit au premier antheſtérion, c'eſt-à-dire, au premier jour de la ſeconde lune après le ſolſtice d'hiver. On ſait avec certitude, par ce calcul, que la lune ſolſtitiale de cette année Athénienne dut commencer le 16 décembre Julien de l'année 88, & la lune *antheſtérion* le 13 février auſſi Julien. Le premier mars de l'année d'alors précéda donc de quinze jours le premier mars de l'année Julienne anticipée 87. Si l'on retarde la priſe d'Athènes juſqu'au premier mars 86, & que ce premier mars ait répondu au premier de la lune *antheſtérion* Athénienne, le même jour aura répondu au 2 février.

Dans le premier cas, le premier mars Romain de l'année 87 n'aura précédé le premier mars Julien que de treize jours:

ce qui ne ſuppoſe aucun dérangement extraordinaire dans le calendrier; mais ſimplement que cette année étoit une année commune. Dans le ſecond cas, la différence auroit été de vingt-ſept jours, ce qui ſeroit trop fort.

Ainſi le calcul, les Mémoires de Sylla, le récit détaillé d'Appien & d'Eutrope, tout concourt à fixer la priſe d'Athènes au premier mars de l'année 87.

Mais, dira-t-on, Plutarque avoit entre les mains les Mémoires de Sylla; c'eſt ſur ces Mémoires qu'il a compoſé ſa vie. M. Fréret en convient; cependant il ne croit pas que Plutarque en ſoit plus croyable, parce qu'indépendamment de ſon inexactitude chronologique, dont les exemples ſont ſi fréquens, on peut le mettre en contradiction avec lui-même ſur le fait dont il s'agit.

En voici la preuve. *Il arriva*, dit Plutarque, dans la vie de Marius, *des nouvelles que Sylla, vainqueur de Mithridate, revenoit à Rome avec une groſſe armée...... on étoit dans l'attente d'une guerre furieuſe, & cette crainte fit nommer Marius Conſul pour la ſeptième fois:* ce ſeptième conſulat de Marius eſt de l'année 86. *Marius*, ajoûte l'hiſtorien, *étoit occupé de la penſée que Sylla venoit le combattre, Sylla qu'il avoit chaſſé de Rome, & qui, par ſes victoires, venoit de confiner Mithridate dans les rives du Pont-Euxin..... Ce fut pour ſe délivrer de ces penſées affligeantes que Marius ſe mit à s'enivrer tous les ſoirs..... Enfin ſur quelques nouvelles qu'il reçut du côté de la mer, & qui lui apprenoient ſans doute l'approche de Sylla, ſes alarmes redoublèrent.* Marius mourut le 13 janvier Romain de l'an 86 le dix-ſeptième jour de ſon Conſulat; ce qui montre qu'il étoit entré en charge le 28 décembre ancien.

Ce paſſage de Plutarque ſuppoſe, comme il eſt aiſé de le voir, que la priſe d'Athènes & les deux victoires qui la ſuivirent ſont de l'année 87, & qu'on reçut à Rome ſur la fin de l'automne la nouvelle du traité qui termina la guerre; ce qui s'accorde avec ce que nous apprennent Appien & Eutrope.

Mais dans la vie de Sylla ce n'eſt plus la même chronologie: il

il y a plus, Plutarque y ſuppoſe dans une ſeule page deux ſyſtèmes différens. Voici le premier paſſage: *Les jeux célébrés à Thèbes après la victoire de Chéronée étoient à peine finis, qu'on apprit à Sylla que Valerius avoit été nommé Conſul, & traverſoit la mer d'Ionie avec une armée en apparence deſtinée contre Mithridate, mais en effet contre lui-même.* Valerius fut ſubrogé à Marius mort le 13 janvier 86; Appien ſuppoſe que ce fut pendant ſon Conſulat qu'il vint dans la Grèce, & les termes de Plutarque donnent la même date à ſon paſſage: donc, ſelon cet endroit de Plutarque, la priſe d'Athènes & la bataille de Chéronée ne ſont plus de l'année 87, elles ſont de l'année ſuivante 86.

Mais quelques lignes plus bas il donne une autre époque aux mêmes évènemens; après avoir rapporté en détail la ſeconde défaite d'Archelaüs, il ajoûte: *voilà comment les choſes ſe paſſèrent à Chéronée & à Orchomènes: cependant Cinna & Carbon traitoient à Rome les plus honnêtes gens avec toutes ſortes d'injuſtices & de cruautés; la pluſpart, pour fuir ces tyrans, ſe retirèrent dans le camp de Sylla...... ſa femme Métella, s'étant dérobée avec peine avec ſes enfans, vint lui annoncer que ſes ennemis avoient brûlé ſa maiſon & ſes terres, &c.* Cinna & Carbon furent Conſuls en 85; ainſi voilà l'année 85 donnée pour date aux victoires d'Orchomènes & de Chéronée, conſéquemment à la priſe d'Athènes, puiſque ce ſont trois évènemens de la même campagne.

A laquelle de ces trois dates, données toutes trois par Plutarque, s'en tiendra-t-on? Athènes aura-t-elle été priſe en 87, en 86 ou en 85? il faut choiſir; ne ſera-ce pas par la chronologie des écrivains qui ont détaillé la ſuite de cette hiſtoire qu'il faudra ſe déterminer? En un mot préférera-t-on Plutarque ſeul, & ſe contrediſant lui-même dans la vie de Sylla, à Plutarque dans la vie de Marius, où il s'accorde avec Appien, Eutrope, & d'autres anciens, dont il ſeroit aiſé, mais inutile, d'accumuler ici les paſſages?

M. Fréret prend le ſecond parti; il conclud pour l'année 87: « l'opinion contraire n'eſt, dit-il, fondée que ſur le

» ſens qu'on donne à une expreſſion de Plutarque; & ce qu'on
» vient de voir des contradictions chronologiques où il tombe
» dans la vie d'un même homme, montre qu'il n'avoit ſur cette
» matière aucune idée déterminée, & qu'on ne peut rien éta-
» blir ſur ſon ſeul témoignage, puiſqu'il rapporte le même
évènement à trois années différentes. »

Nous finirons par une réflexion. Cet article eſt long, & peut-être trop pour l'objet qu'on y traite: mais comme il offre un exemple frappant du peu d'exactitude de Plutarque, le lecteur en peut tirer un avantage; c'eſt de ne pas croire légèrement ſur ſa parole cet hiſtorien, d'ailleurs très-eſtimable, mais auquel on attribue trop ſouvent une autorité qu'il ne mérite pas. Rien n'eſt plus contraire à la ſaine critique que ce reſpect ſuperſtitieux pour un écrivain, quelque mérite qu'il ait à certains égards.

---

## *ANNONCE*

### *D'un ſupplément à l'ouvrage hiſtorique de Salluſte que nous n'avons plus, à laquelle on a joint, pour eſſai, le précis de la guerre civile de Lépide, père du Triumvir.*

LA guerre civile excitée par M. Æmilius Lepidus père du Triumvir, eſt un des points les plus intéreſſans de l'hiſtoire Romaine; mais c'eſt en même temps un des moins connus. L'ouvrage dans lequel Salluſte en avoit donné le détail, ne ſubſiſte plus, & par une fatalité ſingulière, les plus célèbres hiſtoriens de Rome ſe trouvent avoir une lacune dans le même temps. Nous devons infiniment regretter la perte de ce morceau de Salluſte, beaucoup plus conſidérable que les deux qui ſont parvenus juſqu'à nous. Il renfermoit, outre la guerre de Lépide, celle de Sertorius en Eſpagne, l'expédition de Lucullus contre Mithridate, le fameux ſiège de

Cyzique, la révolte de Spartacus, l'invaſion de M. Antoine dans l'île de Crète, celle de Curion dans la Méſie, la guerre des Pirates, la publication de la loi *Manilia*, en un mot tout ce qui s'eſt paſſé d'affaires civiles & militaires depuis l'abdication de Sylla, juſqu'au temps de la grande puiſſance de Pompée en Orient. A la tête étoient deux diſcours, dont l'un préſentoit un tableau du gouvernement & des mœurs de Rome, depuis ſon origine juſqu'aux guerres civiles: l'autre contenoit un abrégé des troubles de Marius & de Sylla. Le cours de l'hiſtoire ſe trouvoit interrompu par des digreſſions géographiques, dont une entre autres étoit un détail curieux des côtes de la mer noire. De tout cet ouvrage il ne nous reſte qu'un grand nombre de lambeaux informes, quelques fragmens plus étendus, & ſix diſcours directs.

M. le Préſident de Broſſes a formé le projet d'écrire le ſupplément de cette hiſtoire, en faiſant uſage de tous les fragmens diſpoſés dans leur véritable place, ou du moins dans celles qui lui ont paru les plus naturelles. Pour y réuſſir ſelon le plan qu'il s'eſt propoſé, il a fallu deviner d'abord quels étoient les points généraux dont Sallufte avoit parlé, raſſembler enſuite les reſtes épars de ſon hiſtoire, les comparer ſoit entre eux, ſoit avec les paſſages des autres écrivains, les diſtribuer chacun dans le lieu qui lui convenoit, & remplir tous les intervalles par une narration qui, s'étendant de l'un à l'autre, pût former un tiſſu compoſé des témoignages de Cicéron, de Tite-Live, de Strabon, de Suétone, de Pline, en un mot de tous les anciens auteurs, combinés avec les fragmens de Sallufte. Il s'eſt de plus impoſé la loi d'employer les propres termes de ſon auteur, de le ſuivre même dans toutes les digreſſions qu'il avoit faites; & comme Sallufte s'exprime ſouvent à la première perſonne, il a fallu le faire parler lui-même. Ce n'eſt donc pas un auteur moderne, c'eſt un Romain, c'eſt Sallufte que nous avons entendu dans le récit que M. le préſident de Broſſes nous a fait de la guerre de Lépide comme un eſſai de ſon travail; c'en eſt la portion la plus difficile, parce que c'eſt celle dont les fragmens ſont les plus rares & les plus informes. 2 Juin 1747.

Comme le supplément entier dont ce morceau fait partie, est destiné par l'auteur à l'impression, cet extrait n'en sera qu'une simple annonce, où nous nous attacherons uniquement à donner une juste idée du fond & de la forme de l'ouvrage; du fond de l'ouvrage, en rassemblant les faits dans une espèce de sommaire; de la forme, en choisissant quelques traits qui puissent caractériser le style de M. le président de Brosses.

Commençons par le sommaire ou l'abrégé des faits. Sylla las de vengeance & de pouvoir, médite d'abdiquer la dictature: les espérances de la faction vaincue se raniment à ce projet, & plusieurs des Grands de Rome songent à profiter de sa retraite. Æmilius Lepidus, l'un d'eux, se flatte de succéder à sa puissance, & dans cette vûe brigue le Consulat qu'il obtient par le crédit de Pompée, malgré l'opposition du dictateur. Fier de cette victoire à laquelle Sylla parut fort peu sensible, & prenant pour impuissance dans son ennemi ce qui n'étoit que lassitude, Lépide se figure qu'il est aussi aisé de prendre sa place que de le contrarier. Il cabale sourdement & parvient par ses intrigues à former un parti considérable. Sur ces entrefaites Sylla se démet de la puissance suprême: Lépide profitant de cette abdication volontaire & de l'autorité que lui donne le Consulat, propose de nouvelles loix. Il trouve dans la personne de Catulus son collègue, un adversaire zélé qui fait avorter tous ses projets. Sylla meurt; & malgré l'opposition de Lépide, sur l'avis de Catulus soutenu par Pompée, on célèbre solennellement ses obsèques au champ de Mars avec une pompe jusque-là sans exemple. Immédiatement après cette cérémonie, Lépide lève le masque: il propose une loi qui annulle les actes de Sylla; qui rend aux proscrits leur patrie, leurs biens & leurs dignités; aux tribuns le droit de parvenir aux grandes magistratures, & d'appeler du Sénat au peuple. Catulus s'oppose à cette loi; le jour de l'assemblée se consume en disputes & la décision est remise à un autre temps. Les deux Consuls arment chacun de leur côté: le Sénat pour étouffer le germe d'une guerre renaissante, les envoie dans leur gouvernement. En conséquence Lépide

part de Rome pour la Gaule Tranſalpine ; il parcourt les villes de l'Etrurie, ſéjourne à Volaterra, place forte occupée par les reſtes du parti de Marius. Un grand nombre de proſcrits le joignent en ce lieu, entre autres Perpenna ci-devant Préteur, & Cornelius Cinna fils du célèbre Conſul de ce nom. Lépide ſe voyant à la tête d'un parti nombreux, fait de grands préparatifs, s'empare de Féſules & fortifie ſon armée par la jonction des troupes de Brutus. Le Sénat prend l'alarme, & le rappelle à Rome pour préſider à l'élection des nouveaux magiſtrats, ſuſpendue par ſon abſence. Lépide refuſe d'obéir, ſe revêt de l'habit militaire; & laiſſant Brutus ſous Modène, il s'avance vers Rome en publiant qu'il vient demander un ſecond Conſulat. L'épouvante y croît à cette nouvelle; & malgré les repréſentations des plus ſages, on lui envoie des députés qu'il reçoit avec hauteur & ſans interrompre ſa route. Le Sénat irrité de ſon refus, renouvelle contre lui la loi *Plautia*, charge Catulus de lever des troupes, & lui donne Pompée pour adjoint dans le commandement. Les deux généraux de la République campent ſur le Janicule, & prennent poſte au pont Milvius. Lépide arrive preſqu'auſſi-tôt, & ſur le champ il ſe livre un combat dont le peuple entier eſt ſpectateur. Les rebelles ſont défaits; leur chef ſe retire en Etrurie où il raſſemble les fuyards. Pompée tourne vers la Gaule Ciſalpine, & Catulus rentre dans Rome pour y maintenir le repos par ſa préſence. Cependant Lépide revient ſur ſes pas & le bruit de ſon approche jette une nouvelle terreur dans les eſprits; ils ſont raſſurés par le diſcours de Philippus qui fait déclarer Lépide ennemi de l'Etat, & confier aux Magiſtrats le ſoin de la République. L'armée rebelle paſſe le Tibre & va camper ſous Réaté. Catulus marche à ſa rencontre, la contraint de ſe retirer, la pourſuit vivement & remporte ſur elle une ſeconde victoire. Pompée s'empare en même temps de Modène, inveſtit la ville d'Albe & fait mourir Brutus, Scipion & l'un des fils de Lépide. Celui-ci preſſé de toutes parts, cherche un aſyle ſous les murs de Coſa ville maritime de Toſcane, où ſes troupes ſont une

troisième fois mises en déroute : une presqu'île de peu d'étendue leur sert de retraite, & Catulus prend le parti de les affamer. Lépide & Perpenna s'embarquent avec l'élite de leurs soldats pour aller, le premier en Sardaigne, le second en Sicile : deux provinces importantes dont ils comptent s'emparer. Lépide, après avoir erré long-temps sur les côtes de Sardaigne, meurt dans une bourgade de cette île. Perpenna transporte le reste des factieux en Lusitanie auprès de Sertorius, & le Sénat déterminé par J. César, accorde une amnistie générale.

Après avoir tracé cette légère esquisse du grand tableau que présente l'ouvrage de M. le président de Brosses, nous allons, pour donner une idée de son pinceau, copier le portrait d'un des principaux personnages.

L'auteur réfléchissant sur l'abdication de Sylla, en trouve le principe dans son caractère qu'il peint en ces termes. « Sylla » réunissoit des inclinations si différentes, que l'on a dit, avec » raison, qu'il y avoit deux Sylla dans un même homme. Il » aimoit autant le plaisir que la gloire, & le travail que la » volupté. Ses desirs étoient trop vastes & trop opposés, pour » que rien fût capable de les contenir ou de les satisfaire. Chez » lui l'homme privé voulut ravir le pouvoir suprême, & l'usur- » pateur aspira à la vie privée. Tant que son ambition fut irritée » par le péril & les difficultés, elle vainquit sa paresse naturelle » qui reprit le dessus lorsqu'il n'eut plus de grandes choses à » faire, & qu'il se fut mis hors d'état desormais de rendre » ses ennemis plus misérables, ou d'élever plus haut ses partisans. » Quel moyen lui restoit-il en effet d'exercer à l'avenir de plus » cruelles vengeances? car c'étoit sur-tout par cette passion que » son cœur fut dominé. Il avoit puisé, dans son éducation, » une haine violente contre les hommes nouveaux, & les » grands honneurs où ils parvinrent de son temps portèrent » cette haine au dernier période. Ce sentiment fut toûjours la » base de ses actions. Son orgueil avoit moins pour objet sa » propre personne que la grandeur de son parti ; il voulut encore » plus faire régner la faction des Nobles que régner lui-même;

il fut moins ſenſible au plaiſir de gouverner arbitrairement, qu'à celui de faire reſpecter des loix qu'il avoit établies, & qu'il regardoit comme les loix fondamentales de l'Etat ».

Quelques traits que M. le préſident de Broſſes ajoûte en rapportant la mort de ce célèbre Romain, acheveront de le caractériſer. « Artiſan de ſa propre grandeur, Sylla ne dut rien au nom qu'il portoit, & tout à ſes talens. Nul ne l'a ſurpaſſé dans la gloire des armes, puiſqu'il a vaincu le plus rédoutable des ennemis étrangers, & le plus fameux guerrier de Rome. Doux avant que de vaincre ſes citoyens, mais cruel après la victoire; il fit déteſter la juſtice de ſa cauſe par l'inhumanité de ſa conduite. Grand homme de guerre, grand homme d'Etat, terrible dans ſes menaces, mais fidèle dans ſes promeſſes, il ſacrifia tout, juſqu'à ſes amis, à la dignité des loix que lui-même violoit ſans pudeur, & força ſes citoyens à être meilleurs que lui. En un mot Sylla fut extrème dans ſes vices comme dans ſes vertus: on ne peut trop le louer ni le déteſter trop. Il ordonna que l'on écrivît ſur ſon tombeau, que jamais perſonne n'avoit ſu, comme lui, faire du bien à ſes amis & du mal à ſes ennemis. »

---

## *SUR L'EXPE'DITION DE TRAJAN DANS LES INDES,*

### *Suppoſée par Eutrope & par Sextus Rufus.*

LE règne de Trajan eſt l'époque à laquelle on doit fixer la plus grande étendue de l'empire Romain. Ce Prince vainquit les Parthes, il triompha des Daces, il porta ſes armes dans des pays inconnus juſqu'alors, & fit au-delà du Danube & du Tigre des établiſſemens, abandonnés depuis par ſon ſucceſſeur. On a prétendu même qu'il avoit pénétré juſque dans les Indes: Eutrope l'inſinue *(a)*, Sextus Rufus

*(a) Anthemuſium, magnam Perſidis regionem, Seleuciam & Cteſiphontem, Babylonem & Edeſſios vicit ac tenuit.* Uſque ad Indiæ fines

l'avance *(b)* en termes précis, & quelques modernes les ont crus ſur leur parole.

La pluſpart des Critiques traitent cette expédition d'imaginaire; mais ils l'ont rejetée ſans rendre compte des raiſons qui les y déterminoient: M. Fréret eſt de leur avis; & l'examen qu'il a fait par lui-même de ce point d'hiſtoire l'ayant mis en état de ſuppléer à leur ſilence, il a cru devoir expoſer les motifs d'une opinion qui leur eſt commune avec lui. Peut-être trouvera-t-on que c'eſt faire trop de cas du témoignage de deux écrivains ſuperficiels, que d'entreprendre contre eux une ſemblable diſcuſſion: auſſi M. Fréret ſe la ſeroit-il épargné, s'ils n'avoient point eu des partiſans, ſi d'ailleurs quelques monumens ne paroiſſoient pas être d'accord avec eux; enfin ſi le caractère de Trajan, ſi ſon goût pour la gloire & les conquêtes n'autoriſoient pas en quelque ſorte une pareille aſſertion. C'eſt à l'eſpèce de vrai-ſemblance réſultante de ces probabilités réunies que M. Fréret oppoſe les preuves du ſentiment contraire; elles ſont ſimples & renfermées dans le récit abrégé de la guerre de Trajan contre les Parthes. Le détail de cette expédition & le peu de temps qu'elle a duré feront voir que Trajan n'a point été dans les Indes ſur les pas d'Alexandre, comme l'aſſure Sextus Rufus.

I. La puiſſance des Parthes étoit la ſeule qui balançât dans l'Orient celle des Romains; & les contrées voiſines des deux Empires avoient été ſouvent l'occaſion & le théatre de la guerre entre les Empereurs & les Arſacides. L'Arménie avoit ſes rois particuliers, Arſacides *(c)*, comme les rois Parthes, mais vaſſaux & tributaires des Empereurs, de la main deſquels ils recevoient le diadème. Les conquêtes de

& mare rubrum acceſſit; *atque ibi tres provincias fecit, Armeniam, Aſſyriam, Meſopotamiam, cum his gentibus quæ Macedoniam attingunt* Eutrop. l. VIII.

*(b) Uſque ad Indiæ fines poſt Alexandrum acceſſit.* Sext. Ruf. Breviar. Imper.

*(c)* L'hiſtoire d'Arménie, compoſée par Moyſe de Khorène vers le milieu du cinquième ſiècle, nous apprend que les Souverains de ce pays étoient Arſacides, & que cette branche de la famille d'Arſace ſubſiſtoit encore après l'expulſion des Parthes: le même auteur reconnoît que les rois d'Arménie étoient tributaires des Romains.

Corbulon

Corbulon & divers traités mettoient Rome en droit de regarder ce pays comme une de ses dépendances. Exédarès qui régnoit alors avoit fait hommage de sa couronne à Trajan. Chosroès, roi des Parthes, le dépouilla de ses Etats pour les donner à Parthamasiris *(d)*, fils de Pacorus son frère: le nouveau Roi prit le sceptre des mains de son oncle; & Rome n'eut aucune part à cette révolution, qu'elle prit pour un outrage & pour une atteinte formelle aux traités. Tel fut le motif, ou du moins le prétexte de l'expédition de Trajan contre les Parthes.

Ce Prince quitta Rome au mois d'octobre de l'année 112 de l'ère Chrétienne, & prit la route de l'Orient; il fit

*(d)* Le nom de *Parthamasiris*, donné par Dion au roi d'Arménie, neveu de Chosroès, & dépouillé par Trajan, est un nom pris de la langue Arménienne; mais on ne le trouve point dans la suite des Rois de ce pays, donnée par Moyse de Khorene. M. de la Croze, dans ses notes sur cet auteur, conjecture que c'étoit moins un nom propre qu'une épithète injurieuse, par laquelle les Arméniens du parti d'Exédarès, désignoient ce Prince rival de leur maître. Le mot Phar-ta-ma-ser signifie en Arménien *divitiarum cupidus*, un homme avare. *Voy. Moys. de Khor. histor. Armen. pag. 170.* Au reste il est singulier que dans cet ouvrage il ne soit parlé, ni d'Exédarès détroné par les Parthes, ni du Prince qu'ils lui substituerent, & que Trajan força d'abdiquer: on y parle seulement 1.° des divisions allumées entre les enfans d'Artazès, fils de Sanatrouk & descendu d'Arsace; 2.° des soumissions que cet Artazès fit à Trajan, qu'il alla trouver avec des présens & les arrérages du tribut qu'il s'étoit dispensé de payer depuis quelque temps; 3.° des mouvemens inutiles que se donna Mazan, l'un des fils d'Artazès, pour rendre ses frères suspects aux Romains. Dans un fragment de Dion, tiré de l'extrait de Théodose, il est fait mention d'un *Manus*, Prince voisin de l'Adiabène, & dont Trajan refusa d'écouter les Ambassadeurs, parce qu'il avoit fourni des troupes contre les Romains à Mébarsapès, gouverneur de l'Adiabène pour les Parthes. Ce *Manus* ressemble fort au *Mazan* de Moyse de Khorène, lequel étoit prêtre du Dieu *Aramazde*, & comme tel, gouverneur d'un canton de l'Arménie. Cette observation de M. Fréret sur Mazan a échappé aux éditeurs de Moyse, & même à Bayer; celui-ci, dans son histoire de l'Osrhoène, *liv. III, p. 149,* semble confondre le *Manus* de Dion avec un Maanou-bar-maanou, qui monta sur le trône d'Edesse l'an 116 de J. C, ou même avec son père, sans penser que ces rois d'Edesse, connus des Romains sous le nom d'Abgare, sont très-différens des Princes qui régnoient au-delà du Tigre & dans un pays voisin de l'Adiabene. En général la diversité des noms donnés dans les diverses langues aux mêmes personnages, est une des principales causes de la confusion qui règne dans certaines parties de l'histoire.

un aſſez long ſéjour en Grèce, où les ambaſſadeurs du roi des Parthes vinrent le trouver, pour juſtifier auprès de lui la dépoſition d'Exédarès & le rendre favorable à Parthamaſiris, au nom duquel ils lui demandèrent le diadème, dans la vûe, diſoient-ils, de réparer, par cette ſeconde inauguration, les irrégularités de la première.

Mais Trajan avoit trop à cœur de meſurer ſes forces contre les ſeuls ennemis qu'il jugeât dignes de Rome, & trop d'eſpérance de les vaincre, pour ſe prêter à cet accommodement, injurieux en effet à la majeſté de l'Empire. Il renvoya ſa réponſe au temps de ſon arrivée ſur les lieux, & marcha vers Antioche, où il étoit au mois de janvier de l'an 114. C'étoit le rendez-vous général de l'armée Romaine; elle en partit ſous ſes ordres, s'avança juſqu'aux bords de l'Euphrate, ſoûmit Abgarus, roi d'Edeſſe, & côtoyant le fleuve, elle vint occuper les territoires de *Satala* & d'*Elegia*, deux villes ſituées ſur les frontières de la Cappadoce, du Pont & de l'Arménie.

C'eſt-là que Parthamaſiris, après diverſes négociations infructueuſes, vint trouver Trajan pour lui rendre hommage; l'Empereur le reçut ſur ſon tribunal, au milieu de ſes légions ſous les armes. L'Arſacide dépoſa le diadème à ſes pieds: il ſe flattoit que l'Empereur le lui remettroit ſur le champ, comme Néron l'avoit remis à Tiridate; mais il fut trompé dans ſon attente. Malgré ſes repréſentations l'Empereur déclara l'Arménie province Romaine, lui commanda d'en ſortir avec ſa ſuite, & le fit conduire ſur la frontière par un corps de cavalerie.

Trajan prit des meſures pour aſſurer ſa conquête : il mit garniſon dans toutes les places importantes; il régla la forme du nouveau gouvernement; & ce ne fut qu'après avoir donné le temps néceſſaire à ces diſpoſitions, qu'il paſſa dans l'Oſrhoène, & de l'Oſrhoène dans la Méſopotamie. Batnes, Niſibe & Sangara, villes de cette province, appartenantes aux Parthes, ſe ſoûmirent à lui, & leur ſoûmiſſion ouvrit aux Romains tout le pays juſqu'au Tigre. L'Empereur voulant

faire conſtruire un pont de bateaux ſur ce fleuve, ordonna de couper des bois dans les montagnes de Niſibe, & reprit enſuite la route d'Antioche dans le deſſein d'y paſſer l'hiver: c'étoit celui de l'an 115; il fut remarquable par un furieux tremblement de terre *(e)*, où périt le conſul Caius Popilius Pedo.

Trajan ne partit d'Antioche qu'au mois de mars de l'année ſuivante. Il traverſa le Tigre, ſur le pont qu'il avoit fait conſtruire ſous ſes yeux, entra dans l'Adiabène qu'il ſoûmit, de même que l'Aſſyrie orientale, où les villes de Gaugamèles & d'Arbelles étoient ſituées. Ces exploits le mirent en état d'aſſiéger Ctéſiphonte & Séleucie, places conſidérables ſituées ſur le Tigre qui les ſépare l'une de l'autre. Choſroès ne les défendit pas; la révolte des provinces orientales de ſon Empire, plus importantes à ſes yeux que les ſuccès paſſagers des Romains, l'occupoit alors loin des rives du Tigre. Ctéſiphonte & Séleucie ſe rendirent: les contrées voiſines abandonnées au vainqueur imitèrent cet exemple; & Trajan ſe flatta d'avoir acquis à l'Empire une nouvelle province.

Rien ne l'arrêtoit dans ſa marche: il ſe hâta de deſcendre le Tigre, prit poſſeſſion de l'île Méſéné, ſituée entre les deux bras de ce fleuve & l'Euphrate, & s'arrêta, vers le confluent des deux rivières, dans un lieu qu'on nommoit Σπασίνȣ χάραξ, ou le retranchement de Spaſinus: c'étoit une digue conſtruite à l'embouchûre du Tigre *(f)* aux environs de Baſra.

C'eſt-là que ce Prince ſéjourna pendant l'hiver de l'an 116 à l'an 117; il y courut riſque de perdre ſa flotte. Au retour du printemps il entreprit de remonter l'Euphrate pour

*(e)* Pedo fut Conſul l'an 115 de J. C, ſelon les faſtes Conſulaires qui le nomment Vergilianus & non Popilius. De plus, la chronique de Maléla & d'autres monumens anciens nous apprennent que la plus violente ſecouſſe que la terre ait eſſuyée pendant ce tremblement arriva un dimanche, 23 du mois *apellæus* ou décembre; ce qui ne peut convenir encore qu'à l'an 115. Il en réſulte que Trajan vint paſſer à Antioche l'hiver de l'an 115 à l'an 116, & que tous les calculs ſuivis par M. Fréret ſont juſtes.

*(f)* L'objet de cette digue étoit de mettre le plat-pays à couvert des inondations dans le temps des grandes marées, qui s'étendent extrêmement loin.

se rendre à Babylone, dont il visita les antiquités, & sur-tout la chambre dans laquelle Alexandre avoit rendu les derniers soupirs *(g)*; mais il n'y put faire un long séjour. La nouvelle qu'il avoit reçûe, pendant sa navigation, de la révolte des contrées soûmises la campagne précédente, le rappeloit vers le Tigre. Il détacha trois corps de troupes contre les rebelles: le premier fut battu; les deux autres, plus heureux, reprirent Nisibe, brûlèrent Edesse, & forcèrent Séleucie à rentrer dans l'obéissance. Trajan se rendit alors à Ctésiphonte pour la seconde fois.

L'épreuve qu'il venoit de faire de l'inconstance indocile des Parthes, & la difficulté qu'il prévoyoit de plus à vaincre leur aversion naturelle pour les Romains, le déterminèrent à leur donner un Roi de leur nation. Son choix tomba sur *Parthamaspatès (h)*; il l'établit souverain de cette partie de l'Empire des Parthes, qu'il avoit soûmise à la domination Romaine. L'honneur d'accroître le nombre des Rois tributaires de Rome, le consola de n'avoir pû se conserver de nouveaux sujets.

Trajan revint ensuite dans la Mésopotamie pour soûmettre une tribu d'Arabes, qui formoit dans cette province un État indépendant. Il mit le siège devant leur capitale *(i)*, qui se

*(g)* Alexandre paroît avoir été le héros de Trajan, comme Achille avoit été le heros d'Alexandre: Trajan ne se contenta pas de visiter la chambre où ce Prince étoit mort; il offrit en son honneur des sacrifices héroïques dans la maison même.

*(h)* Spartien, dans la vie d'Hadrien, donne à ce roi Parthe, couronné par Trajan, le nom de *Parmathosiris* ou de *Parthamosiris*, nom que nous voyons être celui du neveu de Chosroès. Il seroit singulier que ces deux Princes rivaux s'appelassent l'un comme l'autre; à moins qu'on ne supposât que ce nom n'étoit pas un nom appellatif, mais le titre d'une dignité; ce qui n'est pas vrai-semblable. Mais ce qui le seroit encore moins, c'est de supposer que le même homme, chassé d'Arménie par Trajan, ait été choisi par ce Prince pour régner sur les Parthes: il vaut mieux croire que Spartien s'est trompé. Dion nomme ce Prince *Parthamaspatès*, & son temoignage est préférable à tous égards; il étoit plus ancien & mieux informé que Spartien de l'histoire de Trajan: son père Apronianus, qu'il cite nommément *liv. LXVIII*, avoit été gouverneur de Cilicie au temps de l'expédition de cet Empereur.

*(i)* On croit avec assez de fondement que cette capitale étoit *Atra*, ville des Arabes de la Singarène, marquée dans les itineraires.

défendit. La longueur du ſiège, l'excès de la chaleur & la ſécheresse des environs répandirent la diſette & les maladies dans ſon camp; & lui-même reſſentit alors les premières atteintes du mal qui devoit bien-tôt l'enlever aux Romains. En conſéquence il fallut abandonner l'entrepriſe; l'Empereur marcha vers la mer, & s'embarqua dans un des ports de Syrie pour retourner à Rome. Mais ſa maladie devenant de jour en jour plus ſérieuſe, il fut obligé de prendre terre en Cilicie; il y mourut à Sélinonte dans les premiers jours du mois d'août *(k)* de l'année 117.

II. Cet abrégé ſuffit pour montrer que la guerre de Trajan contre les Parthes, commencée au printemps de l'année 114, & terminée trois ans après par ſa mort, fut remplie d'évènemens qui ne laiſſent aucun vuide où l'on puiſſe raiſonnablement placer l'expédition, qu'Eutrope & Sextus Rufus lui font faire dans les Indes.

Une ſeconde preuve de la fauſſeté de cette expédition peut ſe tirer de la conduite d'Hadrien ſon ſucceſſeur. Dès que ce Prince eut été reconnu par les troupes, il ſe hâta de retourner à Rome. Mais il ſentit que le ſeul moyen d'y retourner ſans honte étoit de laiſſer l'Orient tranquille; & l'Orient ne pouvoit l'être, tant que les pays nouvellement conquis ſeroient un ſujet de diſcorde entre les Parthes, dont les diviſions inteſtines étoient à la veille de ceſſer, & les Romains qui ne pouvoient ſe maintenir que par des troupes ſupérieures, dans des contrées toûjours prètes à ſecouer leur joug. Hadrien prit donc le parti de renoncer à toutes les conquêtes faites au-delà du Tigre, & même de l'Euphrate; ainſi le détail des provinces abandonnées par ce Prince, donnera celui des provinces conquiſes par ſon prédéceſſeur. Conſultons ſur ce point Eutrope: *Hadrien*, dit cet auteur, *abandonna ſur le champ trois provinces que Trajan avoit ajoûtées*

*(k)* Cette date eſt inconteſtable: on ſait que la mort de Trajan, cachée pendant quelques jours, ne devint publique que le 11 août 117, ou le troiſième jour des ides, qu'Hadrien célébra toûjours depuis comme l'époque de ſon avènement à l'Empire. *Voy. Spartien dans la vie de ce Prince.*

*à l'Empire; il rappela ſes armées d'Aſſyrie, de Méſopotamie & d'Arménie, & voulut que l'Euphrate bornât de ce côté la domination Romaine.* Voilà donc Eutrope en contradiction avec lui-même; il oublie ce qu'il avoit dit plus haut de Trajan, dont il avoit porté les conquêtes juſqu'aux frontières de l'Inde & aux bords de la mer rouge.

Au reſte il ſuffit de lire le paſſage où cet auteur parle de l'expédition de Trajan, pour ſe convaincre de ſa négligence, & de la fauſſe idée qu'il avoit de la ſituation de ces contrées. Il place en Perſe un pays ſitué ſur les bords de l'Euphrate, au confluent de l'Arax & du Chaborras, qui ſe jettent dans ce fleuve en Méſopotamie : il confond les frontières de l'Inde & les rives de la mer rouge avec cette dernière province, avec l'Aſſyrie & l'Arménie; ou du moins il ſuppoſe ces différens pays voiſins les uns des autres, par une erreur qu'un peu d'attention, ou quelque connoiſſance de la Géographie lui auroient épargnée. Sextus Rufus tombe préciſément dans la même faute.

Il eſt vrai que Trajan deſiroit de porter ſes armes dans les Indes. A la vûe de quelques bâtimens qui faiſoient voile vers ces contrées & qu'il aperçut dans le golfe Perſique, il déclara que s'il avoit été plus jeune, il auroit ſuivi les traces d'Alexandre. Dion même ajoûte, que plein de cette idée, il fit raſſembler des Mémoires & des inſtructions ſur la nature du pays, ſur les forces & les mœurs des habitans; & peut-être le périple de la mer Erythréenne, qui porte le nom d'Arrien, eſt-il un de ces Mémoires *(l)*. Trajan ne ceſſoit de vanter le bonheur qu'Alexandre avoit eu de pénétrer au-delà de l'Indus; mais il y a loin d'un pareil projet à l'exécution.

La flotte de Trajan, compoſée de barques & de bateaux plats, affoiblie d'ailleurs par l'échec qu'elle avoit reçû au confluent du Tigre & de l'Euphrate, n'étoit pas en état de

*(l)* Le périple de la mer Erythréenne, n'eſt pas, comme celui du Pont-Euxin, un routier dreſſé dans un ſeul voyage : c'eſt une compilation où l'on trouve des choſes relatives à des temps différens.

tenir la mer. Eutrope & Sextus Rufus répondent qu'il en fit construire une autre dans un des ports de la mer rouge: mais M. Fréret replique que les pays voisins ne fournissent point de bois propres à la construction des vaisseaux, que Trajan ne pouvoit en tirer que des montagnes de Nisibe, qu'il auroit été réduit à les faire descendre par le Tigre, opération trop longue pour le temps qu'il passa dans les environs de Mésséné, & devenue même impossible alors par la révolte de Nisibe, de Séleucie, & des régions voisines.

Quel peut donc avoir été le fondement de cette supposition d'Eutrope & de Sextus Rufus? M. Fréret conjecture qu'ils auront été trompés l'un & l'autre par quelque relation écrite sur les fausses nouvelles, qu'on débitoit à Rome des conquêtes de Trajan. Les ennemis de ce Prince en imaginoient de fâcheuses pour le décrier; ses partisans, pour y répondre, exagéroient la grandeur & l'importance de ses succès. Dion nous assure que ces exagérations passoient même les bornes de la vrai-semblance; & nous en avons un exemple dans le *Philopatris,* attribué communément à Lucien. Ce dialogue, composé, selon toute apparence, sous le règne de Trajan, fait mention d'une prétendue victoire remportée sur les Parthes, & de la prise de Suze, dont les armées Romaines n'approchèrent jamais.

Deux Médailles citées par Occo semblent confirmer la prétention des deux auteurs. Sur l'une on lit S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. S. C. INDIA PRO PR; & sur l'autre seulement IND. PR. Mais ces Médailles sont-elles authentiques? Personne ne les a vûes depuis Occo: le détail que nous avons fait plus haut démontre la fausseté de l'expédition qu'elles supposent, & nous autorisent à les regarder avec Scaliger, comme un exemple des excès où se portoit l'adulation Romaine. *Scalig. Anim. in Euseb. Chron. p. 166.*

Dodwel entreprend de justifier Eutrope & Sextus Rufus, & de prouver la vérité du fait marqué sur les deux Médailles: mais pour y parvenir il suppose, 1.° qu'il s'agit de la conquête d'une partie de l'Ethiopie, que les écrivains *Prælection. in script. hist. Aug.*

Chrétiens ont nommée ſouvent *India*. 2.° Que cette expédition eſt antérieure au ſixième conſulat de Trajan & à l'an 112 de J.C. Mais ces deux ſuppoſitions ſont également contraires aux témoignages des écrivains que défend l'auteur Anglois; puiſque l'un & l'autre joignent l'expédition des Indes à la conquête de la Méſopotamie, & que le ſecond même compare en termes exprès l'entrepriſe de Trajan à celle d'Alexandre, ce qui ne laiſſe aucun doute ſur l'Inde dont il s'agit ici.

D'ailleurs il faudroit admettre avec Dodwel un premier voyage en Aſie, fait par Trajan pluſieurs années avant celui dans lequel il mourut. C'eſt le ſentiment de quelques Critiques, & de M. de Tillemont en particulier: ils ſe fondent ſur quelques variétés qui ſe trouvent au ſujet des mêmes faits, dans les deux extraits que nous avons de l'hiſtoire de Dion, l'un par Théodoſe, l'autre par Xiphilin; comme ſi deux écrivains différens pouvoient toûjours être d'accord, & frappés également des mêmes circonſtances. Cette hypothèſe a des difficultés inſurmontables; elle eſt contredite par les principaux évènemens du règne. L'autre ſentiment, qui ne ſuppoſe qu'un ſeul voyage en Orient, eſt celui du cardinal Noris, de l'abbé de Longuerue, de Bayer; & M. Fréret l'adopte comme beaucoup plus probable.

*Noris Epiſt. Conſ.*
*Annales Arſacidarum.*
*Hiſt. Oſrhoena p. 250.*

Pour confirmer le ſien, Dodwel ajoûte que Dion parle d'une ambaſſade Indienne reçûe par Trajan après la défaite de Décébale. Mais de ſemblables ambaſſades n'étoient pas nouvelles à Rome: on en vit deux ſous le règne d'Auguſte, une troiſième ſous celui de Claude; & ni ſous Auguſte ni ſous Claude les Romains n'avoient porté la guerre dans l'Inde ou dans les pays voiſins. Le commerce continuel des habitans d'Alexandrie ſur les côtes de l'Inde avoit fait connoître le nom & la grandeur de Rome aux Rois de ces contrées; & des motifs que nous ignorons purent en déterminer quelques-uns à rechercher l'amitié des Romains. Peut-être même ces ambaſſades n'étoient-elles qu'une eſpèce de comédie, jouée par des compagnies de négocians, pour s'acquérir la protection des Empereurs.

L'autorité

L'autorité des Médailles eſt grande : mais c'eſt quand elles ont été frappées dans le temps même des évènemens, quand elles l'ont été par l'autorité publique, & qu'on ne peut pas les ſoupçonner de flatterie ; il faut enfin que le fait dont elles dépoſent puiſſe ſe lier avec toute la ſuite des faits connus certainement, ou du moins ne la détruiſe pas. Ces principes ſont évidens, & l'application n'en eſt pas favorable aux deux médailles d'Occo.

---

## *SUR LA DECOUVERTE*

### *Faite à Noëttingen en 1748, d'une Colonne itinéraire, où la diſtance eſt marquée par le mot* LEUGÆ.

CET article, dont une lettre de M. Schœpflin fournit la matière, ſera le ſupplément d'une diſſertation de M. Fréret, *ſur les colonnes itinéraires de la France, où les diſtances ſont marquées par le mot* LEUGÆ : diſſertation publiée par extrait dans le quatorzième volume de nos Mémoires, & dont nous rappellerons d'abord le précis.

*Hiſt. de l'Acad. tome XIV, pag. 150 & ſuiv.*

L'Auteur, après avoir parlé de l'uſage où les Romains étoient de placer de mille en mille pas, le long de leurs routes, des colonnes de pierre, ſur leſquelles ils marquoient la diſtance des différens lieux à la ville où chaque route commençoit, joint à cette obſervation préliminaire, quelques remarques ſur les monumens de ce genre, trouvés dans les Gaules : elles ſe rapportent à cinq chefs principaux.

1.° Les colonnes itinéraires découvertes dans les Gaules & dans le voiſinage au-delà du Rhin, ont une ſingularité qu'on ne voit ſur celles d'aucun autre pays ; c'eſt que les diſtances y ſont quelquefois marquées par le nombre des lieues, *leugis*, & non par celui des milles.

2.° Ces ſortes de colonnes ne ſe rencontrent que dans la partie des Gaules nommée par les Romains *Comata* ou *Chevelue*,

& dont César fit la conquête ; dans tout le reste on ne voit que des colonnes milliaires.

3.° Quelquefois dans le même canton & sous le même Empereur, la distance d'une station à l'autre étoit exprimée à la Romaine & à la Gauloise, c'est-à-dire en milles & en lieues, non pas à la fois sur la même colonne, mais sur des colonnes différentes.

4.° Le mot *leugæ* ou *leouga* est originairement gaulois; il vient du mot Celtique *leoug* ou *leak*, lapis : d'où l'on doit inférer que l'usage de diviser les chemins en lieues & de marquer chaque division par une pierre, étoit vrai-semblablement connu des Gaulois avant que les Romains les eussent soûmis à leur Empire.

5.° De ce que le mot *leugæ* se lit aussi sur quelques inscriptions découvertes aux environs du Rhin, dans la partie de l'Allemagne qui contient le pays de Baden, le Wirtemberg & la Souabe, M. Fréret conclud que, dans le temps auquel répondent les monumens dont il s'agit, cette contrée de l'ancienne Germanie étoit principalement peuplée de Gaulois. Or c'étoit précisément celles qu'habitoient alors les *Alamanni*, nation formée d'une multitude d'hommes ramassés de différens pays : d'où il résulte , par une seconde conséquence, que ces *Alamanni* étoient la pluspart Gaulois d'origine ; ce qui s'accorde parfaitement avec ce que divers auteurs nous ont appris de la manière dont furent repeuplés les pays situés entre le Neckre & le Rhin, lorsque les Marcomans les abandonnèrent pour suivre en Bohème leur chef Maroboduus. Comme les Germains avoient dans leur langue un terme propre pour exprimer les distances itinéraires, & que ce terme étoit celui de *rasta* qu'on trouve dans S.t Jerôme, dans les anciens Agrimenseurs, dans le Nouveau Testament mésogothique, dans quelques diplomes de nos premiers rois & dans les monumens Runiques que les Suédois ont publiés, le mot Celtique *leuga* employé au même sens dans les inscriptions de la Souabe & du Wirtemberg, peut concourir à prouver que les Gaulois firent la plus grande partie du peuple nouveau qui remplaça dans ces contrées les anciens habitans.

M. Fréret ne se borne pas à ces remarques, il fait l'énumération de toutes les colonnes itinéraires, découvertes jusqu'à présent dans la Gaule chevelue & dans la Germanie voisine du Rhin: dans le nombre il en compte onze sur lesquelles le mot *leuga* ou *lega* se trouve, soit entier, soit abrégé; & de ces onze, trois sont dans la Germanie, dont deux furent trouvées à Steinbach, village à deux lieues de la capitale du marquisat de Baden, & la troisième le fut, selon Reinesius, à *Mettingen*, lieu du même canton, *mais duquel la position*, dit M. Fréret, *n'est pas marquée sur les cartes les plus détaillées des géographes Allemands.*

Ces trois inscriptions donnent lieu à des difficultés que M. Fréret a senties & qu'il n'a pas cru pouvoir résoudre, du moins avec certitude. La dernière sur-tout est embarrassante: M. Fréret propose sa conjecture, mais il soupçonne que l'inscription n'est pas exactement copiée, & il invite les Savans d'Alsace à tâcher d'en donner une meilleure.

Le hasard a mis M. Schœpflin en état de satisfaire à cette invitation: au commencement de l'année 1748 il découvrit cette troisième colonne leugaire, & fit sur le champ part de sa découverte à M. Fréret, par une lettre du 15 février, à laquelle il joignit la copie exacte de cette inscription qui porte le nom de Sévère Alexandre, sous l'empire duquel cette colonne fut posée par les ordres de la cité de *Baden*, alors nommée *civitas Aurelia Aquensis*, nom qu'elle a dans l'inscription. En voici le texte exactement figuré.

NEPOT. DIV. ANTONINI. PII.
MAG. FILIO. M. AVR. SEVERO.
ALEXANDRO. PIO. FEL. AVG.
PONTIFIC. MAX. TRIBVNICIE. POTES.
COS. PATR. PATRIE. CIV. AVR. AQ.
AB. AQVIS. LEVG.
XVII.

Nous avons dit que M. Schœpflin découvrit en 1748 la colonne ſur laquelle cette inſcription étoit gravée. Ce fut dans le village de *Noëttingen*, ſitué ſur la Pfintz, entre les villes de Dourlac & de Pforzheim, à huit grandes lieues de Baden: elle avoit été déjà long temps auparavant hors de terre; mais elle s'y étoit renfoncée depuis par le rehauſſement journalier du terrein. En 1533, Jacques Beyell, prêtre de Spire, l'avoit vûe; il la prit pour une pierre borne & en inféra l'inſcription dans un recueil manuſcrit que Barthius a fait imprimer dans ſes *Adverſaria*.

Beyell donna, par inadvertance, *Mettingen* pour le lieu où ce monument exiſtoit: cette mépriſe, en trompant les copiſtes, avoit influé ſur les fauſſes explications des Antiquaires & cauſé l'embarras de M. Fréret dont l'incertitude ſur la poſition de *Mettingen*, eſt levée par la lettre de M. Schœpflin qui nous apprend que c'eſt un village du duché de Wirtemberg, ſitué près de la ville impériale d'*Eſlingen*, ſur la rive droite du Neckre, hors de la route de la colonne & dans une diſtance double au moins de celle qu'indiquent les chiffres de l'inſcription.

Seconde erreur de Beyell: il a mal lû le mot abrégé, AR qui eſt le pénultième de la cinquième ligne, & l'a converti en ARG; ce qui a fait naître de nouvelles conteſtations entre les critiques. Reineſius & pluſieurs autres Savans ont regardé ces lettres comme l'abrégé d'*Argentoratus*, ancien nom de Straſbourg, & ils en concluent que cette ville eſt déſignée dans l'inſcription.

La conjecture n'avoit pas été du goût de M. Fréret; & M. Schœpflin, fondé ſur le ſtyle des colonnes itinéraires, s'étoit auſſi déclaré depuis plus d'un an contre cette explication de Reineſius, dans ſes lettres à M. Hagenbuch, Profeſſeur à Zurich, homme profondément verſé dans cette partie de la Littérature. Notre Académicien ſoûtenoit contre lui qu'il falloit lire *civitas Aurelia Aquenſis*; & la découverte faite depuis, lui donne gain de cauſe: il en tire trois inductions.

1.° L'ancienne ville de Baden étoit un municipe décoré

du titre d'*Aurelia*, par quelqu'un des Empereurs qui ont porté ce nom. Les habitans de Baden pourront regarder, avec indifférence, cette prérogative de leurs ancêtres; mais ceux de Genève, qui dans les siècles derniers affectèrent le même titre sans pouvoir en justifier la prétention, auroient été flattés de la découverte. Nous connoissons par Pline l'*Aurelia Carissa* dans la Bétique; par les marbres, l'*Aurelia Antonina Ovilabis* dans le Noricum; & par les médailles, l'*Aurelia Carrhena*. Ce sont autant de colonies Romaines qui tiroient, à ce qu'on croit, leur nom de Marc Aurèle. La ville de Baden n'a pas été colonie; mais l'excellence de ses bains peut avoir attiré sur elle l'attention & la bienveillance de quelqu'un des successeurs de Septime Sevère, qui ont fait des voyages en Allemagne.

2.° Cette colonne n'a pas indiqué l'espace entre Baden & Strasbourg, mais la distance de Baden au lieu où elle fut posée, c'est-à-dire à *Noëttingen* qui s'en trouve en effet éloigné de huit grandes lieues d'Allemagne, équivalentes aux LEUG. XVII, marquées sur l'inscription, parce que ces *leugæ* ou lieues gauloises marquent des *milles*. Ainsi cet abrégé CIV. AR. AQ. AB. AQUIS LEUG. XVII, doit être rendu par ces mots: *Civitas Aurelia Aquensis* lapidem posuit. *Ab Aquis leugis XVII* distat lapis: c'est ainsi que s'expriment les monumens de ce genre.

3.° Baden étoit le point d'où partoient deux grandes routes Romaines, dirigées l'une vers le Rhin, l'autre vers le Danube. La première passoit par Steinbach tirant vers Strasbourg: la seconde alloit par Noëttingen & Pforzheim. C'est ce dont il n'est pas fait mention dans l'itinéraire Romain qui ne parle que de *Baden* en basse Autriche, & ne dit rien des villes de ce nom situées en Suisse & dans le Marquisat. M. Schœpflin ajoûte qu'il n'auroit pas de peine à croire que ce second grand chemin a porté, comme la ville, le nom d'*Aurelia*; mais c'est une conjecture sur laquelle il n'insiste pas.

Nous ajoûterons avec lui, qu'il n'est pas plus question d'*Argentoratus* ou de Strasbourg sur les deux colonnes de

*Steinbach*, que ſur celle de *Noëttingen*, & qu'il en faut expliquer de même, par *civitas Aurelia Aquenſis*, les lettres C. A. AQ.

La première de ces inſcriptions de Steinbach, étoit au nom de l'empereur Elagabale: comme elle n'eſt pas fidèlement copiée dans Gruter, à qui Piſtorius & Cornelius l'avoient envoyée avec des ſupplémens, M. Schœpflin a cru devoir en donner une nouvelle copie plus exacte: la voici.

Première inſcription de Steinbach.

IMP. CAES. DIVI
SEVERI. NEPOT. DI
VI. ANTONINI MAG.
FIL. M. A. . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . III. COS.
IIII. P. P. P. F. ©S. C. A.
AQ. AB. AQ. LEVG.
IIII.

En jetant les yeux ſur cette inſcription, on aperçoit un vuide que rempliſſoient autrefois les mots AVRELIO ANTONINO PIO, FELICI, AVGVSTO, tellement effacés aujourd'hui, qu'il n'en ſubſiſte plus la moindre trace, quoique le reſte ſoit fort liſible. Ce n'eſt, ſelon la penſée de M. Schœpflin, ni l'effet du haſard, ni celui du temps; il ſeroit ſingulier qu'ils n'euſſent préciſément attaqué que le nom de l'Empereur, en épargnant ce qui le précède & ce qui le ſuit. Les mots qui le déſignoient furent ſans doute rayés par ordre du Sénat. Cette idée que l'inſpection du monument fit naître d'abord à M. Schœpflin, ſe trouva bien-tôt confirmée dans ſon eſprit par un paſſage de la vie de Sévère Alexandre. Ælius Lampridius, auteur de ce morceau, parlant d'Elagabale, dit que ce monſtre n'eut rien des Antonins, & que ſon nom fut rayé des faſtes par ordre du Sénat. *Nihil Antoninorum peſtis illa oſtendit, & hoc nomen ex annalibus*

Lamprid. in Alexand. c. 1.

*Senatûs auctoritate erasum est.* Si ce nom détestable fut rayé des fastes, il a pû l'être aussi des autres monumens; on ne peut se refuser à cette conséquence qu'autorisent plusieurs exemples pareils que M. Schœpflin a vûs à Rome, à Terni & dans d'autres endroits de l'Italie.

Voici l'inscription de la seconde colonne de Steinbach, érigée au nom de Sévère Alexandre, Prince aussi digne du regret des Romains & de l'estime de l'Univers, que son prédécesseur l'étoit de la haine & du mépris général.

Seconde inscription de Steinbach.

IMP. CAES. DIVI
SEVERI. PII. NEPOTI DIVI
ANTONINI. MAG. PII. FILIO
M. AVREL. SEVERO. ALEXANDRO
PIO. FELICI. AVG. PONTIFICI
MAXIMO. TRIBVNITIAE
(*sic*) POTESTAS. COS. PATRI. PATRIE
C. A. AQ. AB. AQ.
L. IIII.

Les deux colonnes de Steinbach sont à présent à Dourlac, dans la résidence des Princes de ce nom; & M. Schœpflin assuroit en 1748, que celle de *Noëttingen* y seroit aussi transportée.

On a vû par le précis du Mémoire de M. Fréret, par où commence cet article, que les trois colonnes leugaires copiées ci-dessus, étoient les seules connues jusqu'alors en Allemagne. M. Schœpflin en joint une quatrième ignorée jusqu'ici par tous les compilateurs d'inscriptions, & qui, plus ancienne que les trois autres, porte le nom de Caracalla. Elle est conservée dans le jardin du collège des Jésuites de Baden. Elle étoit posée comme les deux de Steinbach, à quatre lieues gauloises de Baden; mais sur une route différente des autres. On l'a trouvée sur une montagne voisine appelée *Stuffenberg*.

Inſcription de Bade.

IMP. CAES. M. AVRELIO. ANTONINO. PIO. FELICI.
AVG. PARTHICO. MAX. BRITANNICO.
MAX. PONTIFICI. MAX. P. P.
COS. IIII. PROCOS. CIVITAS. AQVENS.
AB. AQVIS. LEVC. IIII.

Cette inſcription qui ſe trouve ici la quatrième, eſt la première des quatre, ſi l'on en conſulte l'ancienneté ; les deux de Steinbach vont après ; celle de Noëttingen eſt la quatrième. Ce monument de Baden donne à M. Schœpflin lieu de remarquer que cette ville n'y portant que le nom de *civitas Aquenſis*, celui d'*Aurelia* ne lui fut donné que depuis Caracalla, par quelqu'un des Princes ſes ſucceſſeurs.

M. Schœpflin obſerve encore avant que de finir, que ſi le nombre des colonnes *leugaires*, trouvées au-delà du Rhin, ſe trouve augmenté d'une quatrième par celle de Baden, celui des colonnes *milliaires* de la Gaule *chevelue*, l'eſt auſſi d'une neuvième qui fait aujourd'hui partie des antiquités de ſon cabinet. Cette colonne fut découverte en 1718 en Franche-comté, dans les ruines de l'ancienne *Epamanduadurum* (Mandeurre) aſſez près de la rivière de *Doux*, lieu fertile en découvertes de ce genre au rapport de Chiflet. On la tranſporta d'abord à Montbelliard ; & la Cour de Wirtemberg en a fait préſent à M. Schœpflin qui la conſerve dans ſa galerie des Antiques à Straſbourg. Elle eſt au nom de l'empereur Trajan.

*Chiflet, Veſontio, p. 152.*

IMP. NERVAE
TRAIANO
CAES. AVG. GER.
DIVI. NERVAE. F.
P. M. TR. P. P. P. COS. II.
VESANT. M. P. XXXXIIX.

*RÉFLEXIONS*

# RÉFLEXIONS

## Contre l'idée générale que Procope est l'auteur de l'Histoire secrète de Justinien.

L'HISTOIRE secrète de l'empereur Justinien est moins une histoire qu'une satyre. C'est une compilation maligne, quoique grossière, de tous les faits injurieux à la mémoire de ce Prince ; une déclamation pleine d'aigreur contre ses défauts ; une critique sanglante de toute sa conduite. Justinien s'est, il est vrai, deshonoré par des vices réels dont les plus odieux sont l'avarice & l'orgueil : mais il eut, ou du moins il parut avoir quelques vertus. Son règne a beaucoup d'éclat ; & si ce Prince n'est pas l'auteur des grandes révolutions arrivées de son temps dans l'Empire & dans la Jurisprudence, on ne peut pas dire qu'il n'en fut précisément que l'époque. L'écrivain qui a composé son histoire secrète, sans parler de ses bonnes qualités, le peint des plus noires couleurs. Il le représente comme un monstre, l'ennemi, le destructeur du genre humain : il débite contre lui jusqu'à des fables absurdes qu'il adopte avec une apparence de crédulité ; en un mot tout respire, dans ce libelle, l'esprit de vengeance qui paroît en avoir animé l'auteur.

On l'attribue généralement à Procope de Césarée, qui vivoit sous le règne de Justinien, & qui nous a laissé trois ouvrages connus sous son nom, savoir, un traité sur les édifices bâtis par ce Prince, l'histoire de ses guerres contre les Goths, les Vandales & les Perses, & son histoire mêlée. C'est d'après le témoignage de Suidas qu'on le regarde comme étant de plus l'auteur de *l'histoire secrète.* Tous les Modernes ont embrassé cette opinion sans l'approfondir : aussi doit-elle avoir le sort de tant d'autres qui, n'ayant pour toute preuve de leur solidité qu'un consentement unanime accordé sans

examen, ſont abandonnées dès que quelqu'un en donne le ſignal en ſe déclarant contre elles.

Une lecture attentive de l'hiſtoire ſecrète a convaincu M. Léveſque de la Ravalière que Procope n'a point composé cet ouvrage; & voici les raiſons ſur leſquelles il fonde ſon ſentiment.

1.° Cette hiſtoire n'eſt pas compriſe dans l'énumération des véritables écrits de Procope, donnée par Agathias ſon contemporain, & qui s'eſt fait gloire de le prendre pour modèle.

2.° Suidas eſt le premier qui l'attribue à Procope: mais Suidas eſt un écrivain peu exact de la fin du X.e ſiècle. Quelle autorité peut avoir ce qu'il dit d'un hiſtorien qui vivoit quatre cens ans auparavant? D'ailleurs ſur quelle raiſon paroît-il s'être déterminé? Sur ce que Procope étoit de Céſarée, que l'auteur de l'hiſtoire ſecrète annonce comme ſa patrie. Céſarée ne pouvoit-elle donc fournir en même temps deux écrivains?

3.° Tout ce que Procope écrit de Juſtinien, ſe termine à la vingt-ſixième année du règne de ce Prince, c'eſt-à-dire à l'an 553. Il eſt vrai-ſemblable que cette année où il ceſſa d'écrire, fut celle de ſa mort, dont la date n'eſt marquée nulle part d'une façon préciſe. Or l'auteur de l'hiſtoire ſecrète annonce, ſans équivoque, qu'il écrit dans la trente-deuxième année du règne de Juſtinien. Voici le paſſage; il eſt clair & formel: *Les Empereurs*, dit-il, *avoient coûtume de faire des remiſes d'impôts, une fois au moins pendant leur règne; Juſtinien, depuis trente-deux ans qu'il eſt ſur le trône, n'en a point accordée.*

4.° Un autre paſſage tiré de la préface même de l'hiſtoire ſecrète, & qui prouve que l'auteur de ce libelle ſurvécut à Juſtinien, & même à Juſtin II ſon neveu, peut conſéquemment faire penſer que ce ne doit pas être Procope, mort vrai-ſemblablement ſous le premier: *J'ai*, dit-il en ſubſtance, *deſſein de publier des actions que je n'aurois pû repréſenter ſous leurs véritables couleurs du vivant des Princes qui les ont faites, parce qu'alors j'aurois couru trop de riſques, ſuppoſé qu'on m'eût découvert.*

Ces raiſons, & ſur-tout les deux dernières réunies, donnent un grand poids à celles que M. Léveſque tire enſuite du caractère de Procope, & du peu de rapport de ſon ſtyle avec celui de l'hiſtoire ſecrète.

Après avoir prouvé qu'elle n'eſt pas l'ouvrage de cet hiſtorien, il entreprend de démêler quel en eſt l'auteur. L'anonyme qui l'a compoſée ſe plaint dans un endroit, que Juſtinien a fait perdre aux avocats leurs plus belles prérogatives. Il s'emporte à ce ſujet contre lui: dans les reproches qu'il lui fait, on ſent une chaleur qui marque un intérêt perſonnel. M. Léveſque en conclud que l'hiſtoire ſecrète eſt ſortie de la plume d'un Avocat; & le ton déclamateur qui régnoit parmi les Avocats de ce ſiècle, & qu'on retrouve dans cet ouvrage, rend la conjecture très-plauſible. Un autre trait ſemble déceler le nom de cet écrivain: *Un avocat de Céſarée,* dit l'auteur à la fin de ſon livre, *avoit, entre autres terres, acquis celle de Porphyrion ſituée ſur le bord de la mer; il la paya trois cens livres d'or. Juſtinien, ſous prétexte qu'un homme de cet état ne devoit pas poſſéder un fonds ſi conſidérable, s'appropria cette terre en ne rendant qu'une partie de ce qu'elle avoit coûté.* Il eſt vrai-ſemblable, dit M. Léveſque, que l'Avocat dépouillé par Juſtinien, a, pour ſe venger, compoſé l'hiſtoire ſecrète de ce Prince. L'affectation avec laquelle il termine ſon livre par le récit de cette injuſtice, montre aſſez qu'elle le touchoit de près. Evangèle étoit alors un célèbre avocat de Céſarée. On peut donc ſoupçonner que c'eſt à lui qu'appartient cette hiſtoire fauſſement attribuée à Procope.

De ce que ce dernier n'en ſeroit pas l'auteur, de ce qu'elle ſeroit l'ouvrage de la haine & de l'animoſité, il réſulteroit qu'elle ne mérite aucune croyance, & qu'on ne doit plus, comme on a fait juſqu'à préſent, en citer le témoignage, que lorſqu'il ſe trouvera confirmé par celui d'écrivains véridiques & ſans paſſion.



# SUR LES ADOPTIONS PAR LES ARMES.

L'ADOPTION, autorifée par les loix Romaines, étoit un acte juridique, dont les formalités faifoient paffer un citoyen d'une famille dans une autre. Les liens qu'elle formoit entre les deux contractans avoient la même étendue, la même force, produifoient les mêmes effets civils que ceux dont la Nature unit les pères & les enfans. Le père adoptif pouvoit exercer fur le fils qu'il s'étoit donné par un choix libre, toute l'autorité paternelle, autorité prefque fans bornes chez les Romains: le fils de fon côté, foûmis par la loi à tous les devoirs que lui eût impofés la naiffance, jouiffoit de tous les droits du préfomptif héritier.

Mais l'hiftoire de la décadence de l'Empire nous offre des adoptions purement honorifiques, dont l'objet principal étoit de cimenter l'union de deux Souverains, fans donner à l'un droit à la fucceffion de l'autre. Ces adoptions d'honneur, dont il eft facile de diftinguer différentes efpèces, font la matière de deux des Differtations que M. Ducange a compofées fur l'hiftoire de S.t Louis par le fire de Joinville. Il entre, au fujet de plufieurs, dans un affez grand détail; mais il s'étend peu fur quelques autres, en particulier fur celle qui fe faifoit *par les armes*, & dont l'hiftoire fournit des exemples remarquables. M. d'Egli a cru devoir fuppléer, à l'égard de cette dernière, au filence du favant commen-
11 Avril 1747. tateur de Joinville; & le Mémoire qu'il nous a communiqué fur ce fujet, renferme tout ce que fes lectures ont pu lui fournir de curieux fur l'origine de cette adoption, qu'il appelle militaire, fur l'idée qu'en avoient les peuples chez qui elle fut en vogue, fur le rang de ceux pour lefquels on l'inftitua, fur les cérémonies dont elle étoit accompagnée, & fur les engagemens qui en réfultoient. Donnons en peu

de mots le précis des recherches & des réflexions de M. d'Egli.

L'adoption militaire se faisoit par la tradition des armes: le Prince adopté les recevoit de la main du Prince qui l'adoptoit; souvent même il étoit revêtu par ses ordres d'une armure complète. Quelquefois on employoit de part & d'autre le ministère des Ambassadeurs; & cette cérémonie étoit toûjours accompagnée de présens plus ou moins considérables, selon les circonstances, les caractères ou les intérêts. Elle donnoit à l'un des Souverains le titre de père, à l'autre celui de fils adoptif; titres souvent utiles à leurs sujets, parce qu'ils étoient en même temps le gage de l'estime que le premier faisoit de la valeur du second, & le lien d'une amitié mutuelle qui assuroit la paix de leurs Etats.

Il n'est pas possible de déterminer précisément quelle fut l'origine de l'adoption militaire, en quel temps ni chez quel peuple elle prit naissance; tout ce qu'on peut assurer, c'est que l'usage en étoit fort ancien, & qu'il est venu de Germanie ou de quelqu'un des peuples septentrionaux, qui ruinèrent l'empire Romain.

Ces nations belliqueuses n'estimoient que la valeur; & les distinctions qu'elles accordoient à leurs guerriers, étoient plus ou moins grandes, selon le nombre des ennemis qu'ils avoient immolés à leur vengeance: coûtume qui règne encore aujourd'hui chez les sauvages de l'Amérique. Nous lisons dans Hérodote, que chez les Scythes le chef de chaque tribu remplissoit tous les ans une coupe, qu'il présentoit à tous les braves du canton qui avoient tué un certain nombre d'ennemis, & que, pendant cette cérémonie, les autres restoient à l'écart. Tacite nous apprend que chez les Germains personne ne pouvoit porter les armes sans le consentement de la Cité; que le droit de mettre le bouclier & la lance entre les mains des jeunes guerriers appartenoit au chef de la peuplade, & que c'étoit de ce moment qu'ils étoient censés faire partie de l'Etat. Voilà deux usages, qui l'un & l'autre ont un rapport trop sensible avec l'adoption militaire, pour

*Herodot. l. IV, c. 66.*

*De morib. German. c. 13.*

ne pas autoriſer la conjecture qui feroit remonter l'origine de cette dernière coûtume, à l'une ou l'autre de ces deux Nations; d'autant plus que l'adoption militaire étoit ſur-tout en vogue chez les Goths, peuple originairement Scythique, & chez les Lombards, qui ſont une branche de la nation Germanique des Suèves. Cependant la ſeconde de ces opinions paroît la plus vrai-ſemblable à M. d'Egli.

Quoi qu'il en ſoit, ces peuples avoient la plus haute idée de l'adoption par les armes; elle étoit à leurs yeux la récompenſe du courage & le premier degré d'honneur dans la milice, le ſeul corps de l'Etat qu'ils ſuſſent eſtimer. Les héritiers de la Couronne, quelque réputation qu'ils ſe fuſſent acquiſe par une valeur éprouvée, n'étoient admis à la table du Souverain, que lorſqu'un Prince étranger les avoit adoptés. Impatiens de recevoir un titre qui leur donnoit les plus grandes prérogatives, ils alloient ſouvent le chercher dans une Cour ennemie. Varnefride en rapporte un exemple mémorable, celui d'Alboin, fils d'un roi des Lombards.

*Hiſt. Longob. l. 1, c. 23 & 24.*

Ce Prince avoit remporté ſur les Gépides une grande victoire, & tué de ſa main Turiſmode, fils de Turiſende leur Roi. Charmés de ſa bravoure, les ſeigneurs Lombards ſupplièrent ſon père de l'admettre au banquet royal: mais le Roi allégua que ſon fils, n'ayant point encore été décoré de l'adoption militaire, ne pouvoit, ſuivant l'uſage, prétendre à l'honneur de manger avec lui; & malgré les inſtances de ſes courtiſans & ſa propre inclination, il n'oſa ſe laiſſer fléchir. Sur ce refus Alboin part avec une ſuite peu nombreuſe, & ſe rend à la cour du roi des Gépides, qui pleuroit encore la perte de ſon fils; il expoſe à ce père infortuné le ſujet de ſon voyage. Cette démarche ne ſurprend point Turiſende: il reçoit avec bonté le prince Lombard, l'admet à ſa table; & quoique la vûe d'un guerrier, encore teint du ſang de Turiſmode, lui arrache quelques ſoupirs, il l'adopte, en lui donnant les armes qui avoient appartenu au jeune Prince, & le renvoie ſain & ſauf, ayant fait taire à la fois la Nature & la Politique, en faveur d'un uſage regardé comme ſacré

par ſes aïeux. Alboin, de retour chez ſon père, fut admis pour lors à ſa table. C'eſt ce jeune Prince qui devint fameux dans la ſuite, & qui, vers l'an 570, fonda le royaume des Lombards en Italie.

Nous connoiſſons une autre adoption de la même eſpèce, mais faite par ambaſſade. C'eſt celle d'un roi des Hérules par le célèbre Théodoric, roi des Goths d'Italie, qui lui envoya des armes avec une lettre que nous a conſervée Caſſiodore, ſecrétaire de ce Prince, & dans laquelle on trouve, non ſeulement la formule uſitée en pareille occaſion, mais le détail des préſens que le père adoptif faiſoit à ſon fils, l'idée que l'on avoit de cette adoption, & les obligations réciproques qu'elle impoſoit.

*Caſſiod. l. IV, ep. 2.*

Le même Théodoric étoit fils adoptif de l'empereur Juſtinien, quoiqu'il y eût peu de différence entre l'âge de ces Princes: c'eſt un fait qui prouve que l'on n'avoit alors nul égard à la proportion des années, ſi religieuſement obſervée dans les adoptions Romaines. Mais ſi les Goths s'écartoient en ce point de l'ancienne juriſprudence, ils ſavoient, comme les Romains, reſpecter les droits de l'union que cette affinité formoit entre les familles. Genſimond, ſeigneur Goth, étant entré par l'adoption militaire dans la famille Royale, eut aſſez de deſintéreſſement pour refuſer la Couronne qui lui fut offerte, & pour la conſerver au ſucceſſeur légitime, quoique ce ſucceſſeur fût d'une branche éloignée de celle dont l'extinction laiſſoit le trône vacant. C'eſt un témoignage que lui rend Atalaric dans une lettre à Tholus patrice de Rome.

*Id. Epiſtolar. l. VIII.*

*Caſſiod. l. VIII, ep. 9.*

L'adoption militaire n'étoit donc pas une formalité vaine, un ſimple témoignage de l'eſtime d'un Prince pour un autre: il en réſultoit des engagemens réels, que la probité regardoit comme des devoirs, que la politique faiſoit valoir en certains cas, & que la foibleſſe réclamoit en d'autres occaſions. *La force de cette liaiſon eſt ſi grande,* dit Théodoric dans ſa lettre au roi des Hérules, indiquée ci-deſſus, *qu'un fils adoptif aimeroit mieux mourir que de manquer eſſentiellement à ſon père...*

*Prenez ces armes que je vous envoie pour votre avantage & pour le mien.*

Au reste, il ne faut pas croire que tous les enfans adoptifs se piquassent de la même générosité que Gensimond. Un pareil lien n'enchaîne que les ames vraiment capables de sentiment d'honneur; & ce sont-là de ces engagemens contre lesquels la force & l'ambition trouvent toûjours des prétextes plausibles. On ne voit que trop souvent les dehors de l'amitié servir de masque à la haine, & les signes apparens d'une reconciliation sincère, cacher des projets dictés par la vengeance & par l'animosité. Souvent on vit ces sortes d'adoptions, être des pièges tendus à ceux qu'on vouloit perdre, afin de leur inspirer une sécurité dangereuse. Marie Cantacuzène, femme de Constantin roi des Bulgares, voulant assurer le trône à son fils encore en bas âge, & dont l'enfance avoit tout à craindre des prétentions assez bien fondées de Sphendiflas, despote de Bulgarie, engagea ce despote à venir la trouver, en lui jurant une entière sûreté dans sa Cour. Le crédule Sphendiflas se laissa persuader; & cédant à ses instances, il consentit à se laisser adopter par cette femme beaucoup moins âgée que lui: il ne dédaigna pas de se prêter aux cérémonies d'une adoption ridicule qui l'alloit rendre, à son âge, fils d'une mère très-jeune, & frère cadet d'un Prince au berceau. Cette scène se passa dans l'Église aux yeux de tout le peuple & d'une Cour nombreuse. Un Prêtre prononça les prières & les bénédictions accoûtumées à la lueur des flambeaux; & Marie Cantacuzène prenant les deux côtés de son manteau royal, enveloppa son fils Michel & Sphendiflas placés à côté l'un de l'autre, & les embrassa. Le despote ayant acquis, par cette formalité, le titre de second fils de la reine des Bulgares, fut quelque temps après assassiné par ordre de sa mère: c'étoit en 1277, sous l'empire de Michel Paléologue.

*Pachym. hist. Andr. l. VI, c. 2.*

Ce trait que nous a conservé Pachymère, est en même temps un exemple de l'abus qu'on pouvoit faire de l'adoption, & de l'usage où les femmes étoient d'adopter aussi-bien que les

les hommes: ce qui n'étoit pas plus ſurprenant que de voir des Princeſſes faire des Chevaliers, lorſqu'on eut inſtitué l'Ordre de la Chevalerie, qui, ſelon quelques auteurs dont M. d'Egli paroît embraſſer le ſentiment, doit ſon origine aux adoptions militaires.

Cet uſage commun aux Lombards, aux Hérules, aux Goths & aux Gépides, ne ſubſiſta, ſuivant toute apparence, qu'autant de temps que ſe conſervèrent les États qu'ils s'étoient formés dans les différentes parties de l'empire Romain. Il ne paroît pas que les Goths aient porté cette coûtume en Eſpagne, ni qu'elle ſe ſoit maintenue chez les ſeigneurs Lombards que Charlemagne confirma dans la poſſeſſion des petites ſouverainetés qu'ils s'étoient faites en Italie. M. d'Egli a cherché inutilement dans leur hiſtoire des veſtiges de l'adoption militaire.

Le commerce des Romains du bas Empire, avec ces peuples barbares, en avoit tranſmis l'uſage à la Cour des empereurs de Conſtantinople qui le conſervèrent beaucoup plus long-temps. Le premier exemple que M. d'Egli en ait trouvé dans les annales de l'empire Grec, remonte au commencement du VI.ᵉ ſiècle de l'ère Chrétienne, ſous le règne de Juſtin I.ᵉʳ qui monta ſur le trône en 518 : le fait eſt tiré de Procope.

Cet hiſtorien nous apprend que Cabadès roi de Perſe, deſirant faire paſſer ſa couronne à Choſroès ſon troiſième fils, au préjudice de ſes deux aînés; mais craignant que les Perſes, après ſa mort, n'euſſent moins d'égard à ſa volonté qu'aux droits du légitime héritier, voulut aſſurer à Choſroès un puiſſant appui dans la perſonne de l'empereur Grec. Il étoit alors en guerre avec Juſtin, & la fortune favoriſoit ſes armes. Malgré ſes ſuccès il fit auprès de ſon ennemi les premières démarches: il envoya des Ambaſſadeurs à Conſtantinople, chargés de préſens & d'une lettre par laquelle il offroit la paix, ſous la ſeule condition que Juſtin adopteroit ſon troiſième fils. L'Empereur reçut d'abord avec joie une propoſition qui paroiſſoit avantageuſe, & qui lui fourniſſoit le

*Procop. de bello Perſico, l. 1, c. 2.*

moyen de terminer honorablement une guerre funeste : dans cette vûe il donna ordre à Proclus d'expédier des lettres d'adoption pour Chofroès. Mais ce Ministre, plus pénétrant que son maître, les arrêta par ses représentations; & l'on repondit au roi de Perse, que l'Empereur ne pouvoit adopter Chofroès par un acte juridique, mais seulement par les armes, suivant l'usage des Barbares. Cabadès, offensé de la réponse, continua la guerre.

On voit par-là 1.° que l'adoption par les armes étoit connue des Empereurs au commencement du VI.e siècle : 2.° qu'ils la regardoient comme particulière à des peuples que la Cour de Constantinople traitoit de barbares, comme n'étant pas sujets de l'Empire.

C'est de cette manière que Godefroi de Bouillon, chef de la première Croisade, fut adopté par Alexis Comnène en 1096. Guillaume de Tyr, auteur exact, qui travailloit sur de bons mémoires, & dont le témoignage ne peut être recusé, malgré le silence des auteurs Grecs du temps, assure que Godefroi se rendit au palais des Blaquernes où l'Empereur l'adopta solennellement, & le revêtit de *ses habits impériaux* en présence des Grands de sa Cour : par ces habits impériaux, il faut entendre, avec M. d'Egli, l'armure que l'Empereur portoit à la guerre.

*Guill, Tyr. l. 11, c. 11, & 12.*

Des adoptions honorifiques d'une autre espèce étoient alors usitées en Orient; & nous en avons deux exemples remarquables. L'un est celui de Baudouin frère de Godefroi, adopté par un prince d'Edesse; l'autre plus singulier encore, est tiré de la vie de S.t Louis, à qui le Vieux de la Montagne envoya, dit Joinville, sa chemise & son anneau, symboles d'adoption chez les Orientaux de ce temps-là.

*Guibert. l. III, c. 13.*

Nos Rois des deux premières races ont-ils connu l'adoption par les armes? C'est une question que l'auteur se propose, mais en montrant qu'on ne peut y répondre avec précision; parce qu'il n'est pas possible de déterminer la nature de celles de leurs adoptions que l'histoire a transmises jusqu'à nous.

On ſait par pluſieurs monumens hiſtoriques, que des Souverains étrangers ont adopté pluſieurs de nos Rois. Théodoric écrivant à Clovis pour tâcher de le reconcilier avec Alaric, les appeloit tous deux ſes fils. Entre les letures inſérées dans le nouveau recueil des hiſtoriens de France, nous en trouvons une où Théodebert I.er roi d'Auſtraſie, nomme Juſtinien I.er ſon père; & une autre où l'empereur Maurice donne le nom de fils à Childebert II: mais il eſt probable que ces titres n'étoient que des expreſſions politiques par leſquelles les empereurs de Conſtantinople vouloient conſerver un ton de ſupériorité ſur les princes François, ſans néanmoins bleſſer les juſtes prétentions que ces derniers avoient à l'indépendance.

M. Pithou regarde l'adoption de Childebert par Gontran, comme étant de la même nature que celle de Godefroi par Alexis Comnène, c'eſt-à-dire comme étant une adoption par les armes: mais M. d'Egli combat ce ſentiment; & la raiſon ſur laquelle il ſe fonde, eſt préciſément le ſymbole de cette adoption, par lequel M. Pithou paroît avoir été trompé. Gontran remit *une haſte* à ſon neveu: au premier coup d'œil cette arme ſemble en effet caractériſer une adoption militaire; mais on ſait que c'étoit chez les anciens François la marque d'une inveſtiture ſolennelle. Gontran qui n'avoit point d'enfans, en préſentant *la haſte* à Childebert, prétendoit tranſmettre à ce Prince le droit de lui ſuccéder. La même pratique avoit lieu chez les Lombards. A l'inauguration de leurs rois, on avoit coûtume de leur préſenter une haſte pour les inveſtir de la puiſſance ſuprême.

*Adverſar. l. 1, c. 1.*



# ÉCLAIRCISSEMENS

## *Sur quelques points de l'hiſtoire de Gondevald, fils naturel de Clotaire I.er*

NOUS avons inſéré dans le tome XX de nos Mémoires, page 184 & ſuivantes, une Diſſertation de M. Bonamy, ſur l'*entrepriſe de Gondevald, fils naturel de Clotaire I.er*, ſervant à l'explication de *quelques monnoies frappées au coin de l'empereur Maurice, dans des villes de la domination Françoiſe.* Quoique l'auteur n'ait donné ſon ſentiment que pour une conjecture, elle eſt ſi ſimple, & la ſolution qu'elle offre d'un problème embarraſſant, eſt ſi naturelle, que la Critique la plus difficile auroit peine à ne pas la mettre au rang des opinions pour le moins très-probables. Cependant elle a ſouffert quelques contradictions dans l'Académie. Au mois de février 1747, M. Léveſque de la Ravalière propoſa des difficultés auxquelles M. Bonamy a cru devoir répondre, afin de ne laiſſer aucun nuage ſur ce point de notre hiſtoire, intéreſſant par lui-même & par les conſéquences qu'on en peut tirer. Pour mettre nos Lecteurs en état de juger les objections & les réponſes, nous commencerons cet article par un abrégé de la Diſſertation même de M. Bonamy : ce précis facilitera l'intelligence du ſupplément dont nous avons à rendre compte.

I. On eſt aujourd'hui perſuadé que nos premiers Souverains, devenus maîtres des Gaules, ne s'y regardèrent jamais comme vaſſaux de l'Empire. M. le duc de Nivernois a démontré cette propoſition dans ſon Mémoire *ſur l'indépendance de nos Rois.* Convaincu, comme lui, que les aïeux de Clovis & ſes ſucceſſeurs ne relevoient que de Dieu & de leur épée, M. Bonamy s'eſt propoſé de lever une objection que les partiſans du ſyſtème contraire pouvoient tirer de quelques monnoies, frappées au coin de l'empereur Maurice dans les villes d'Arles & de Marſeille, appartenantes alors

Mém. de l'Acad. t. XX.

aux enfans de Clotaire I.er. On auroit peine en effet à ne pas en conclurre une ſorte de dépendance de nos Rois à l'égard des empereurs de Conſtantinople, à moins qu'on ne trouvât, ſous l'empire de Maurice, un homme qui eût entrepris de faire valoir, avec ſon ſecours, des prétentions ſur une partie des Etats laiſſés par Clotaire, & qui, conduit par les vaiſſeaux de l'Empereur ſur les côtes de Provence, eût débuté par des conquêtes rapides dans le Royaume, & s'y fût attribué tous les droits du pouvoir ſuprême, entre autres celui de battre monnoie, dont il auroit uſé pour rendre une ſorte d'hommage à ſon bienfaiteur, par reconnoiſſance & peut-être en vertu d'un traité ſecret. Or ce client, ce vaſſal de Maurice, notre Académicien l'a trouvé dans un fils naturel de Clotaire, qui ſoûtenu par un parti conſidérable cauſa pendant quelques temps des alarmes aſſez vives à Gontran roi de Bourgogne. Les auteurs contemporains ont parlé de ce Prince qui ſe nommoit Gondevald; mais M. Bonamy eſt le premier qui ait recueilli & mis en ordre les différens traits de ſon hiſtoire, que nous rappellerons ici comme un préliminaire eſſentiel.

Gondevald qui ſe prétendoit fils de Clotaire I.er naquit dans les Gaules. Les hiſtoriens ne nous ont pas conſervé la date préciſe de ſa naiſſance; mais ils remarquent que ſon éducation fut celle que recevoient alors les fils de Souverains. Clotaire n'ayant pas voulu le reconnoître, il fut préſenté par ſa mère à Childebert roi de Paris, frère de ce Prince, qui le reçut comme ſon neveu, & le garda près de lui tant que durèrent leurs démêlés. La paix s'étant faite entre eux, Clotaire redemanda Gondevald qu'il deſavoua pour fils, mais qu'il punit en père. Il ſe contenta de lui faire couper les cheveux; traitement bien doux de la part d'un Monarque cruel & barbare, qui ſacrifia ſes propres neveux à ſon ambition.

Clotaire en mourant laiſſa pour héritiers quatre fils, Charibert, Gontran, Chilpéric & Sigebert. Par le partage qu'ils firent de ſes Etats, la monarchie Françoiſe, qu'il avoit réunie ſous ſa domination, fut de nouveau démembrée. Charibert,

l'aîné de ces Princes, eut le royaume de Paris. Comme il n'avoit point d'enfans, il fit venir à sa Cour Gondevald, qu'il y traita comme son héritier présomptif. Sigebert, roi d'Austrasie, alarmé de ces dispositions, lui demanda le jeune Prince, que lui remit le foible Charibert, & l'envoya prisonnier à Cologne. On ne sait pas combien de temps Gondevald resta dans les fers; mais ayant enfin trouvé le moyen de s'échapper, il se réfugia près de Narsès, qui commandoit en Italie pour Justinien. Dans cet asyle, qui le mettoit à l'abri de la violence de ses frères, il laissa croître ses cheveux, se maria, eut deux fils; & devenu veuf, il prit avec eux la route de Constantinople, où l'empereur Justin II le reçut avec distinction: c'étoit vers l'an 565. Tibère & Maurice, successeurs de Justin, eurent les mêmes égards pour Gondevald.

Comblé de richesses, regardé par la cour Impériale comme un prince de la maison de France, il vivoit depuis plusieurs années à Constantinople, lorsque les intrigues de quelques seigneurs François le tirèrent de sa retraite. Sigebert étant mort en 575, Brunehault sa veuve & le conseil d'Austrasie déférèrent la tutèle de Childebert, son fils unique, à son frère Gontran roi de Bourgogne. Ils ne tardèrent pas à se répentir de cette démarche; Gontran exerça bien-tôt une autorité despotique dans les Etats de son neveu. Il fit plus; il abusa de la minorité de ce Prince pour lui ravir la portion du royaume de Paris, qui lui revenoit par la mort de Charibert, & la partie des villes de Provence, que Sigebert avoit possédées par indivis avec lui-même. Brunehault lui représenta vainement ses injustices. Outrée de faire auprès de lui des tentatives inutiles, & plus encore d'être sans pouvoir dans le Royaume de son fils, elle forma, de concert avec quelques Seigneurs ambitieux, le projet de détrôner Gontran, ou du moins de l'obliger à rendre ce qu'il avoit usurpé, en lui suscitant un ennemi dangereux, qui eût des prétentions sur une partie de ses Etats. Boson, gouverneur d'Auvergne, fut le principal auteur de ce complot. Sous prétexte d'aller visiter

les ſaints lieux, il ſe rendit à Conſtantinople vers l'an 582: il ſe fit connoître à Gondevald, lui expoſa le motif de ſon voyage; & lui peignant l'état de la famille Royale, le mécontentement des François, le plaiſir qu'ils auroient de revoir un fils de Clotaire I.er, la juſtice de ſa cauſe & la facilité du ſuccès, il détermina ce Prince à revenir en France diſputer une couronne. Gondevald, après avoir pris les meſures qu'il crut les plus propres à l'aſſurer de la bonne foi de Boſon, le combla de préſens, & ne ſongea plus qu'à faire agréer ſon départ à l'empereur Maurice, qui venoit de remplacer Tibère.

Maurice avoit trop à cœur de mettre nos Rois hors d'état de ſeconder les efforts des Lombards en Italie, pour ne pas ſaiſir une occaſion ſi favorable d'exciter en France une guerre civile. Il fournit à Gondevald des ſecours conſidérables, & lui donna des vaiſſeaux qui le conduiſirent à Marſeille avec ſes fils & toutes ſes richeſſes. Théodore, Évêque de cette ville, le reçut avec de grands honneurs; & ce Prince, après quelque ſéjour, prit la route d'Avignon, que le duc Mummole lui ouvrit auſſi-tôt.

Cependant Boſon, craignant la colère du roi de Bourgogne, abandonna le parti des mécontens; & pour appaiſer Gontran, il ſe ſaiſit des évêques de Marſeille & de Fréjus, qu'il fit remettre entre les mains de ce Prince: enſuite il tranſporta, dans ſes terres d'Auvergne, une partie des tréſors de Gondevald dont il s'étoit emparé. Mais Gontran, malgré ces baſſeſſes, ſe défiant avec raiſon d'un perfide, le fit arrêter, & l'alloit condamner à la mort, ſi Boſon, rejetant tout ſur Mummole, n'eût offert de l'aſſiéger dans Avignon, en laiſſant pour ôtage ſon fils unique. Il parut en effet devant cette place avec toutes les troupes de l'Auvergne & du Vélai: l'entrepriſe ne fut pas heureuſe. A ſon approche Gondevald s'étoit retiré dans une des îles de la mer de Provence, & Mummole ſut défendre Avignon juſqu'à l'arrivée d'un ſecours qui fit lever le ſiège: ce ſecours étoit envoyé par Childebert.

Gontran jugea, par cette démarche de ſon neveu, qu'il

favorisoit secrètement le parti de Gondevald. Pour l'en détacher il lui restitua la partie de Marseille qu'il avoit usurpée : mais cette cession ne satisfaisoit pas les justes plaintes de Childebert, qui bien-tôt même eut sujet d'en former de nouvelles. En effet le roi de Bourgogne, dans le temps qu'il traitoit avec son neveu, s'empara des Etats de Chilpéric, mort en 584. Childebert qui avoit à la succession de ce Prince les mêmes droits que son oncle, comprit, par un tel procédé, que l'ambitieux Gontran vouloit régner seul en France. Pour le forcer à changer de conduite, la Cour d'Austrasie résolut d'appuyer, plus que jamais, les prétentions de Gondevald : on lui donna des secours qui le mirent en état de quitter Avignon, & de reparoître à Marseille, où se déclarant fils de Clotaire I.er, il revendiqua publiquement une portion de la monarchie Françoise. Quelques évêques du royaume de Bourgogne entrèrent dans ses intérêts, & ce parti devint si puissant, que le chef se voyoit presqu'à la veille d'un succès décisif.

En moins de trois mois le Dauphiné, la Provence & tous les pays depuis l'Auvergne & le Poitou jusqu'aux Pyrénées, se soûmirent à Gondevald. Elevé sur le bouclier, selon l'usage des François, il reçut à Brives le titre de Roi, & fit par-tout des actes de souveraineté. Dans les villes qui avoient appartenu à Sigebert, il faisoit prêter serment au jeune roi d'Austrasie ; mais il l'exigeoit en son nom de toutes celles qui dépendoient ou de Gontran, ou de Chilpéric. Ainsi Arles & Marseille le reconnurent pour Souverain. Le Ciel parut se déclarer en faveur de cette révolution. L'hiver fut si doux cette année, qu'au mois de décembre la vigne poussa de nouvelles branches & les arbres se revêtirent de fleurs. On apercut une aurore boréale : un tremblement de terre se fit sentir en Anjou ; & ces phénomènes que la superstition a pris dans tous les temps pour des signes de l'avenir, étoient regardés par les ennemis de Gontran comme les avant-coureurs de sa ruine prochaine.

Ce Prince étoit alors à Paris où il paroissoit plus irrité qu'inquiet

qu'inquiet des desseins de Gondevald qu'il traitoit d'aventurier. Malgré le progrès que celui-ci faisoit chaque jour, il rejeta fièrement de nouvelles propositions qui lui furent portées de la part de Childebert, & chassa ses ambassadeurs. Cette opiniâtreté ne nuisoit pas à Gondevald. Frédégonde & Brunehault qui le regardoient comme un instrument utile à leur ambition, se lièrent étroitement avec lui. Brunehault lui proposa même de l'épouser; & Frédégonde attendoit impatiemment qu'il vînt à Paris. En effet, son dessein paroît avoir été de s'établir dans cette capitale, & d'en faire le centre de ses Etats. Il prit en conséquence la route de Poitiers qui lui ouvrit ses portes; mais Poitiers devoit être le terme de ses progrès, parce que Gontran cessa pour lors de le mépriser. Ce Prince ouvrit enfin les yeux sur le danger qui le menaçoit. Non content d'opposer à Gondevald deux armées nombreuses, il résolut d'avoir une conférence avec Childebert, & de terminer tous leurs différends par un traité. Childebert invité par son oncle, vint le trouver à Challon-sur-Saône. Ce fut-là qu'au milieu d'une assemblée nombreuse, Gontran lui remit son sceptre, le déclara son successeur & lui restitua, comme un gage de sa bonne foi, toutes les villes qui faisoient le sujet de leur mesintelligence.

Cette paix entre les deux Rois porta le coup mortel aux affaires de Gondevald. Childebert qui s'en étoit servi pour se faire rendre justice, se déclara contre lui dès qu'il eut tout obtenu. En même temps Didier comte de Toulouse, abandonna le parti; & ces revers contraignirent Gondevald à quitter Poitiers dont il avoit voulu faire sa place d'armes. A l'approche des troupes de Gontran il repassa la Dordogne & vint à Bordeaux. De tous les Grands qui l'avoient reconnu, il ne restoit auprès de lui que l'évêque de Gap, le duc Mummole, le duc Bladaste, le comte de Bordeaux & celui de Saintes.

Ses troupes furent battues sur les bords de la Garonne par celles de Gontran, qui passèrent la rivière près d'Agen pour le renfermer dans Bordeaux. Gondevald prit le parti d'en

sortir & se retira vers les Pyrénées, d'où il pouvoit gagner l'Espagne où les Visigoths avoient déjà reçû ses deux fils. Il s'enferma dans Comminges, résolu de s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Cette ville étoit si bien pourvûe de vivres & de munitions, qu'il auroit pû s'y maintenir long-temps; mais il étoit environné de traîtres. Mummole & les autres Seigneurs de son parti songèrent à se ménager leur grace auprès du roi de Bourgogne, en le délivrant d'un ennemi redoutable. Après avoir traité secrètement avec le Général qui formoit le siège de Comminges, ils obligèrent Gondevald à sortir de cet asyle. Mummole le conduisit hors des portes & le remit entre les mains de deux Seigneurs qui l'attendoient : c'étoit Ollon comte de Bourges, & Gontran-Boson. A la vûe du perfide Boson, l'infortuné Gondevald comprit tout ce qu'il devoit attendre; mais abandonnant son sort à la Providence, il prit avec eux la route du camp. A peine avoit-il fait quelques pas qu'ils se jetèrent sur lui & le massacrèrent. Son corps, livré à l'insolence du soldat, fut traîné par tout le camp & demeura sans sépulture. Le lendemain les troupes de Gontran prirent & brûlèrent Comminges. Telle fut la fin d'un Prince digne d'un sort plus heureux. Après avoir rapporté son histoire dans le plus grand détail, M. Bonamy revient aux monnoies frappées dans les villes de Provence, au coin de l'empereur Maurice, & les regarde comme fabriquées par ordre de Gondevald dans le temps de ses premiers succès. Cette explication est naturelle, & d'autant plus heureuse qu'elle s'accorde parfaitement avec le reproche que les ennemis de Gondevald lui faisoient, d'avoir voulu soûmettre des provinces de France à la domination des Empereurs.

II. Les difficultés que M. Lévesque de la Ravalière oppose à ce système, peuvent se réduire à trois.

1.° Gregoire de Tours qui, dans sa narration, suit exactement l'ordre des temps, fait précéder le récit de la mort de Tibère & de l'avènement de Maurice son successeur, par celui de l'arrivée de Gondevald à Marseille. C'est au ch. 24

du VI.e livre de ſon hiſtoire qu'il rapporte ce dernier fait; au lieu qu'il ne parle de la mort de Tibère qu'au chap. 30: d'où il réſulte que Gondevald partit de Conſtantinople ſous le règne de Tibère; & par une ſeconde conſéquence, que les monnoies qui portent le nom de Maurice, ne peuvent avoir été frappées en ce temps-là.

2.° Depuis que Gondevald eut débarqué dans les Gaules juſqu'à ſa mort, on ne voit point qu'il ait entretenu de liaiſons avec les empereurs d'Orient; au contraire, on voit que Maurice fit, dès le commencement de ſon règne, un traité d'alliance avec Childebert, dont il acheta le ſecours contre les Lombards, par une ſomme de cinquante mille ſols d'or.

3.° Grégoire de Tours ne dit point qu'Arles & Vienne aient reconnu l'autorité de Gondevald.

D'où M. Léveſque conclud que ce n'eſt point à ce Prince qu'on doit attribuer la fabrication des monnoies dont il s'agit: il conjecture qu'elles firent partie de la ſomme donnée par Maurice à Childebert; & pour rendre raiſon des noms de Marſeille & d'Arles marqués ſur ces pièces de monnoie Impériale, il ſuppoſe que Childebert, dans la vûe d'aſſurer le payement de la ſomme ſtipulée par le traité, exigea qu'elles ſeroient fabriquées dans le Royaume.

M. Bonamy réunit ces différentes objections dans ſa réponſe, qui peut ſervir d'éclairciſſement aux principaux faits répandus dans ſon Mémoire, & ſur la preuve deſquels il n'avoit pas alors cru devoir inſiſter, pour ne pas rompre le fil du récit par des diſcuſſions inutiles. En voici le réſultat.

Ceux qui connoiſſent la manière & le ſtyle de Grégoire de Tours ne concluront pas que l'arrivée de Gondevald à Marſeille ſoit antérieure à la mort de Tibère, parce qu'elle la précède dans le récit de cet auteur. Il arrive à tous les hiſtoriens, & particulièrement à celui-ci, de rapporter d'abord ſans interruption des faits qui ſont leur objet principal, & de paſſer enſuite à des évènemens plus anciens, mais étrangers. D'ailleurs Grégoire de Tours ne dit point dans quel mois de l'année 583 Gondevald débarqua dans un port des

Gaules; ainſi dans la ſuppoſition que Tibère ne ſeroit mort que cette année-là, Gondevald auroit encore pû faire ſa deſcente du temps de Maurice, puiſqu'il eſt conſtant que Maurice étoit ſur le trône en 583. Après tout M. Bonamy n'a pas prétendu que les monnoies aient été frappées à l'inſtant même où Gondevald vint en France: il lui ſuffit qu'elles aient pû l'être dans le cours de ſon expédition, qui dura deux ans.

Mais il n'eſt pas réduit à demander qu'on lui accorde cette ſuppoſition; car il eſt certain que Maurice étoit Empereur près d'un an avant que Gondevald quittât Conſtantinople, puiſqu'il monta ſur le trône en 582. La vérité de cette date eſt conſtatée par le P. Pagi [a] & par le cardinal [b] Noris, enfin par l'autorité même de Grégoire de Tours, qui s'explique, dans un paſſage du livre VI, de manière à faire néceſſairement tirer cette conſéquence de ſes expreſſions. C'eſt lorſqu'il parle du traité de Maurice avec Childebert, allégué ci-deſſus.

[a] *Diſſ. hypatic. de Conſ. Cæſar. p. 336.*

[b] *Diſſert. de quinta Synodo. c. IX, §. 3.*

Gondevald, dit-on, n'eut point de liaiſon avec Maurice, puiſqu'on ne voit pas que l'Empereur ait rien fait pour lui tant que dura ſon entrepriſe. Mais, répond M. Bonamy, cet évènement eſt du nombre de ceux où l'on peut ſuppléer bien des circonſtances, omiſes par les hiſtoriens, parce qu'elles ſont, non ſeulement naturelles, mais néceſſaires. Grégoire de Tours rapporte que Gondevald avoit demeuré long-temps à la Cour de Conſtantinople, aimé des Empereurs, qui le traitoient avec tous les égards que le rang & le malheur ont droit d'exiger; qu'invité par des ſeigneurs d'Auſtraſie, il vint en France avec tous ſes tréſors, fut bien reçû à Marſeille, à Avignon, où il ſéjourna quelque temps; qu'il excita dans le Royaume une grande révolution; que ſes ennemis l'accuſoient de vouloir le rendre tributaire des Empereurs; & que lui-même, ſe voyant déchû de toute eſpérance, demanda pour toute grace qu'il lui fût permis de retourner à Conſtantinople. Quiconque lira ce détail avec réflexion, en conclurra que Maurice avoit fourni des vaiſſeaux & toutes ſortes de ſecours

à Gondevald, & que le prince François avoit conſervé, pendant ſon ſéjour en France, des relations à Conſtantinople; ce que rendoit très-facile le commerce des Marſeillois avec les villes du Levant. Le traité de Maurice avec Childebert, roi d'Auſtraſie, ne contredit en rien ces liaiſons que M. Bonamy ſuppoſe entre l'Empereur & Gondevald : Maurice pouvoit & devoit être en bonne intelligence avec l'un & l'autre, puiſqu'ils étoient l'un & l'autre unis enſemble contre Gontran, roi de Bourgogne.

C'eſt encore ſur le ſilence de Grégoire de Tours que M. Léveſque ſe fonde pour nier qu'Arles & Vienne aient reconnu Gondevald: mais M. Bonamy n'a point parlé de Vienne; il n'a fait mention que d'Arles & de Marſeille. On ne peut nier que cette dernière ville, où il débarqua, n'ait été dans ſon parti, que l'évêque Théodore ſoûtint conſtamment juſqu'à la mort de ce Prince. Ce Prélat pouvoit tout ſur les habitans de Marſeille, comme il ſeroit aiſé de le prouver par différens traits que rapporte de lui Grégoire de Tours. A l'égard de la ville d'Arles, cet hiſtorien ne la nomme pas en particulier: mais Gondevald étoit maître de Marſeille; il l'étoit d'Avignon, d'où il partit avec Mummole & Didier, comte de Toulouſe, pour s'emparer des villes de Provence qui appartenoient à Gontran. Or la ville d'Arles dépendoit de Gontran: elle étoit aux portes d'Avignon & de Marſeille; & la conquête de cette place ſouffroit d'autant moins d'obſtacles, que le Gouverneur s'en étoit enfui, dans la crainte de tomber entre les mains de Childebert, dont il avoit encouru l'indignation. Grégoire de Tours ne dit pas expreſſément que Gondevald ait été reconnu dans pluſieurs autres villes, comme Uzez, Rhodès, Albi: cependant le fait eſt certain, puiſqu'il a dû paſſer ſur le territoire de ces villes pour s'emparer de Périgueux, de Cahors, de Toulouſe, de Brives, de Bordeaux, de Saintes & d'Angoulême, dont l'hiſtorien parle nommément, comme il parle en général de tous les pays ſitués depuis le Poitou & l'Auvergne juſqu'aux Pyrénées.

L'histoire que M. Bonamy nous a donnée de Gondevald résulte de la combinaison qu'il a faite d'un grand nombre de passages épars dans Grégoire de Tours; il lui a fallu rapprocher les faits, les comparer entre eux, en tirer les conséquences: ainsi pour le juger, il faut avoir lû son auteur dans le même esprit que lui & avec la même attention. L'ouvrage de Grégoire de Tours est avec raison regardé comme un monument précieux, à cause de la multitude de faits qu'il nous a conservés du règne de nos premiers Souverains; mais en lui rendant toute la justice qu'il mérite, on doit avouer qu'on s'exposeroit à tomber dans des erreurs grossières, si l'on vouloit s'en tenir quelquefois à des passages isolés de cet auteur, qui souvent se contredit lui-même : nous n'en citerons qu'un trait qui ne sera pas étranger à la question. Il est certain, par Grégoire de Tours, que Chilpéric ne mourut qu'au mois d'octobre 584, plus d'un an après l'arrivée de Gondevald, qui est, au plus tard, des derniers mois de l'année 583. Cependant cet écrivain fait dire à Gondevald, assiégé dans Comminges au mois d'avril 585, que Boson, qui l'étoit venu trouver à Constantinople pour l'attirer en France, l'avoit assuré que Chilpéric étoit mort, & qu'il ne restoit plus du sang Royal que Childebert & Gontran. Il résulteroit de ce discours que la mort de Chilpéric en 584 a précédé l'embarquement de Gondevald en 583; la contradiction est aussi manifeste que l'anachronisme. Concluons-en, avec M. Bonamy, qu'on est souvent dans la nécessité de corriger Grégoire de Tours par lui-même. C'est par cette réflexion générale qu'il termine sa réponse aux difficultés de M. Lévesque.

Quelques jours après qu'il en eut fait part à l'Académie, M. Fréret la fortifia par des Observations chronologiques sur le commencement du règne de Maurice & sur la date de l'arrivée de Gondevald en France.

Il est démontré que l'empereur Maurice monta sur le trône le 14 août 582; 1.° par l'éclipse de soleil du 19 mars 592,

*Theophan. Theophylact. V, 16.*

qui est marquée au printemps de la neuvième année de ce Prince, année qui, selon Frédégaire, étoit la trente-deuxième de Gontran. *Paul Diacr. hist. Miscel. XVII, 24.*

2.° Par la date du second concile de Rome : il fut indiqué au 5 juillet de l'année 595, treizième de l'indiction, & treizième aussi de l'empire de Maurice. Voyez les lettres du pape Grégoire le Grand. *L. IV, ep. 44.*

3.° Par une autre date marquée dans la préface du second livre des épîtres du même Pape, où la seconde année de son pontificat concourt avec la septième année depuis le consulat de Maurice. Or ce consulat est marqué par Théophane & Paul Diacre, au 20 décembre de la seconde année de son empire, laquelle avoit commencé au 14 août 582.

4.° Béda marque le commencement de Maurice à l'an 582, avant la fin de la quinzième année de l'indiction; donc avant le mois de septembre. Théophane & la chronique Paschale suivent la même chronologie : ces écrivains font commencer le règne de Maurice au 14 août. *Hist. Anglic. I, 23.*

A l'égard du débarquement de Gondevald en France, Grégoire de Tours le rapporte à la septième année du règne de Childebert ; année qu'il donne pour époque à deux éclipses de lune. Ces deux éclipses sont, suivant le calcul du P. Pétau, celle du 19 mars & celle du 17 septembre 582 : selon l'ordre du récit de Grégoire de Tours l'arrivée de Gondevald est postérieure à la seconde éclipse. *L. VI, c. 14; 24.* *C. 23.*

Une autre éclipse de soleil presque totale, arrivée la quinzième année de Childebert & la vingt-neuvième de Gontran, confirme cette chronologie. Cette éclipse est, selon le calcul du P. Pétau, celle du 4 octobre 590. Si cette année a été la quinzième de Childebert, l'an 582 a dû être la septième. *Id. l. X, c. 1, 10, 23.*

Il est vrai que Grégoire de Tours, sous la huitième année de Childebert, qui doit répondre à l'an 583, rapporte la mort de l'empereur Tibère & le commencement de Maurice son successeur : mais il est visible par les témoignages rapportés ci-dessus, que c'est par méprise ou par défaut de méthode.

## *SUR UN PASSAGE DE GREGOIRE DE TOURS, dont on avoit prétendu la leçon fautive dans une des séances de l'Académie.*

GRÉGOIRE de Tours décrit au livre VIII de son histoire, chapitre I, l'entrée solennelle du roi Gontran dans la ville d'Orléans, & les témoignages éclatans de joie avec lesquels il y fut reçû, comme il l'avoit été par-tout sur la route depuis Nevers. « Un peuple innombrable, dit l'historien, » alla au devant de ce Prince hors des portes de la ville, en- » seignes déployées, & de toutes parts on entendoit l'air retentir » des acclamations de *vive le Roi*, exprimées en *syriaque*, en hébreu, en latin, &c. ». *Processitque in obviam ejus immensa populi turba, cum signis atque vexillis, canentes laudes; & hinc lingua* Syrorum, *hinc Latinorum, hinc etiam ipsorum Judæorum, in diversis laudibus variè concrepabat, dicens,* vivat Rex, *&c.* Si la leçon de ce passage est correcte, il en résulte qu'il y avoit alors à Orléans, non seulement des Juifs, mais encore des Syriens. Un de nos Académiciens n'a pû se prêter à cette conséquence qui lui montroit des gens venus des bords de l'Oronte sur ceux de la Loire, sans qu'il vît trop quel motif assez puissant les auroit attirés de si loin dans nos contrées. Plustôt que de les reconnoître, il a soupçonné le texte de Grégoire de Tours d'être corrompu, & l'a dénoncé comme tel à l'Académie, en proposant de lire, au lieu de *lingua Syrorum*, qui selon lui présente un sens faux, *lingua suorum*, qui signifieroit la langue des Francs ou celle des Gaulois, sujets naturels de Gontran.

*Gregor. Tur. l. VIII, c. I.*

Août 1747.

La proposition trouva sur le champ un adversaire zélé dans M. Bonamy, que ses recherches sur l'ancien commerce de la ville de Paris, mettoient, plus que personne, à portée de résoudre la difficulté. Il fit observer d'abord qu'une des loix essentielles de la Critique, c'est d'être très-circonspect à changer

*Voyez Mém. de l'Acad. t. XV & XVII.*

changer le texte des auteurs originaux, quand on ne trouve aucune variante dans les manuſcrits : appliquant enſuite cette règle au paſſage de Grégoire de Tours, il montra que toutes les éditions de cet écrivain, conformes en ce point à celle de D. Ruinart, portent *lingua Syrorum ;* que ces termes n'avoient embarraſſé juſqu'à préſent aucun commentateur ; enfin que loin d'être une faute gliſſée dans le texte, ils avoient un ſens véritable & parfaitement d'accord avec les autres monumens hiſtoriques, qui tous atteſtent que Paris, Orléans, & d'autres villes en France, étoient alors remplies de marchands, venus de différens ports du Levant, & de Syriens en particulier. C'eſt ce que M. Bonamy prouva par un grand nombre de paſſages & de faits que l'occaſion rappeloit à ſa mémoire, & dont l'autorité parut déciſive ; auſſi la nouvelle leçon fut-elle abandonnée.

Mais comme cette diſcuſſion avoit donné lieu à des remarques curieuſes ſur le commerce que les peuples du Levant faiſoient avec le Royaume, ſous la première race de nos Rois, on engagea M. Bonamy à recueillir ſur ce ſujet & à mettre en ordre les principaux traits épars dans les écrivains de ce temps-là. Voici le réſultat du Mémoire qu'il nous lut en conſéquence peu de jours après.

Paris étoit, ſous les Rois de la première race, un lieu de commerce, fréquenté par des marchands de tous pays, entre autres par des Syriens. L'auteur anonyme de la vie de ſainte Géneviève, écrite dix-huit ans après ſa mort, rapporte que *(a)* Siméon le Stylite, ce fameux ſolitaire de Syrie, demandoit avec empreſſement des nouvelles de la Sainte, aux négocians de ſa Nation qui venoient le viſiter à leur retour des Gaules : il y avoit donc dès-lors un commerce établi entre Paris & la Syrie. C'eſt ce que confirme Grégoire de Tours par le récit *(b)* qu'il fait de l'intruſion d'un négociant Syrien ſur le

*(a) Quem (Simeonem) aiunt ſedulè negociatores illuc euntes ac redeuntes de Genovefa interrogaſſe ; quam etiam, veneratione profuſâ ſalutaſſe, & ut ejus, in orationibus ſuis, memor eſſet, obnixè popoſciſſe ferunt.* Bolland. tom. I, pag. 140.

*(b) Euſebius quidam negotiator genere Syrus, datis multis muneribus,*

ſiège de Paris après la mort de Ragnémode, & de la hardieſſe qu'eut ce nouvel Évêque de remplir de Syriens le clergé de ſa Cathédrale.

*Mém. de l'Acad. t. XX.*

M. Bonamy, dans ſon Mémoire ſur l'entrepriſe de Gondevald, a parlé d'Eufronius, négociant Syrien, réſidant à Bordeaux: pourquoi ne s'en ſeroit-il pas établi de même à Orléans, le *Genabum* des anciens, que Strabon appelle le port des peuples *Carnutes,* & qui dans tous les temps a dû, par ſa ſituation, être une ville très-commerçante?

Grégoire de Tours n'eſt pas le ſeul qui faſſe venir & réſider à Orléans des Syriens. L'auteur de la vie de S.t Colomban dit que cet Abbé, chaſſé de ſon monaſtère par Thierri, roi de Bourgogne, chercha dans la Bretagne un aſyle & quelque vaiſſeau qui pût le tranſporter en Irlande, & qu'en paſſant par Orléans, il y logea chez *un marchand Syrien.*

L'appas du gain étoit le motif qui attiroit dans les Gaules les Syriens comme les Juifs. Depuis long-temps on taxoit les Syriens d'avarice; auſſi Sévère Alexandre, né en Syrie, & ſoupçonné d'aimer l'argent, ſouffroit-il impatiemment qu'on le nommât Syrien. S.t Jérôme *(c)* dit que les peuples de ce pays ſont les plus avides des mortels. Répandus dans toutes les villes de l'Empire, ils étoient, en quelque ſorte, les courtiers de toutes les provinces *(d);* & trop intéreſſés pour ſe renfermer dans un gain légitime, ils exerçoient l'uſure, en ſorte que les termes de Syrien & d'uſurier étoient devenus ſynonymes dans le langage commun. Sidoine Apollinaire, voulant donner à un de ſes amis une idée des deſordres dont il étoit témoin, dit, que les clercs faiſoient

*in locum ejus ſubrogatus eſt; iſque accepto Epiſcopatu omnem ſcholam deceſſoris ſui abjiciens, Syros de genere ſuo, eccleſiaſticæ domui Miniſtros ſtatuit.* Gregor. Turon. lib. IV, cap. 26.

*(c) Negotiatores avidiſſimi mortalium Syri.*

*(d) Uſque hodie permanet in Syris, ingenitus negotiationis ardor, qui per totum mundum lucri cupiditate diſcurrunt, & tantam habent mercandi veſaniam, ut occupato nunc orbe Romano, inter gladios & miſerorum neces, quærant divitias, & paupertatem periculis fugiant.* Hieronym. in Ezech. c. XXVII, v. 16.

l'usure, & que les Syriens chantoient les pseaumes, *fœnerantur cleri, Syri psallunt.* Ce que S.t Jérôme rapporte en général de tous les négocians de cette nation, semés dans l'Empire, Salvien l'applique en particulier à ceux qui trafiquoient dans les Gaules. Cet auteur *(e)*, qui vivoit sur la fin du v.e siècle, avance en termes formels, que la plupart des villes du Royaume étoient inondées d'étrangers, & sur-tout de Syriens, dont la vie entière étoit un tissu de fraudes & de supercheries.

On pourroit demander par où les Syriens se rendoient dans les villes Gauloises, situées sur l'Océan ou sur des fleuves qui s'y jettent. M. Bonamy ne croit pas que ce fût en passant de la méditerranée dans l'Océan par le détroit de Gibraltar; mais en abordant aux ports de Marseille, d'Arles ou de Narbonne, d'où ils se répandoient avec leurs marchandises dans l'intérieur des terres.

Strabon, qui vivoit sous Tibère, décrit la route que les négocians tenoient de son temps pour se rendre dans les parties de la Gaule, voisines de l'Océan, & même dans la Grande-Bretagne, par la Garonne, la Loire & la Seine. Il remarque que le grand nombre de rivières navigables qui traversent nos contrées facilitoit le transport des marchandises d'une mer à l'autre; & que cette communication entretenoit l'abondance dans l'intérieur du pays, en y faisant circuler les denrées & les productions des différentes provinces. Selon lui, l'état florissant des Gaules est dû principalement à l'avantage de leur situation: avantage dont elles jouissent pleinement depuis que les Gaulois se sont appliqués à la culture des terres, & qu'ils ont pris les mœurs & les loix Romaines en se soûmettant à l'Empire.

Les successeurs de Tibère sentoient trop l'importance du commerce des Gaules, pour négliger tout ce qui pouvoit

*(e) Nam ut de alio hominum genere non dicam, consideremus solas negotiatorum & Syricorum hominum turbas, quæ majorem fermè civitatum universarum partem occupaverunt, si aliud est vita istorum omnium, quam meditatio doli & tritura mendacii.* Salvian. Massiliens.

l'accroître; & nos premiers Rois, qui le trouvèrent établi, ne furent pas assez mauvais politiques pour le détruire, en fermant leurs Etats à des étrangers qui venoient y porter leurs richesses. Aussi voit-on, par Grégoire de Tours, que les marchandises de l'Egypte & de la Syrie abordoient sans cesse à Marseille & dans les autres ports de la domination Françoise, situés sur la Méditerranée.

---

# *SUR LA POSITION*
## *D'UN ANCIEN PALAIS DE NOS ROIS*
### *DE LA PREMIÈRE RACE.*

LE nombre des maisons Royales étoit très-considérable sous les deux premières Races, parce que les Princes menoient une vie peu sédentaire, & que d'ailleurs l'usage alors établi de partager la monarchie Françoise en autant de portions que le Monarque mourant laissoit d'héritiers, avoit donné souvent à la France plusieurs Rois contemporains, chefs de différentes branches collatérales; ce qui devoit en peu de temps multiplier les habitations Royales. On en compte jusqu'à trois cens cinquante, dont les noms sont aujourd'hui connus. Les ruines de plusieurs subsistent encore; mais il y en a quelques-unes dont il est difficile d'assigner la position. Tel est en particulier le palais de *Brennacum* que le P. Mabillon croit avoir été bâti dans la petite ville de *Braine* située près des bords de la Vesle, à trois ou quatre lieues par-delà Soissons, & que M. l'abbé Lebeuf, après un mûr examen, place beaucoup plus près de Paris. Les difficultés qu'il oppose à l'opinion du savant Bénédictin, & les raisons sur lesquelles il fonde la sienne, sont la matière d'une longue Dissertation dont la lecture a rempli notre séance du
Juillet 1748. 19 juillet 1748. La division naturelle de ce Mémoire en deux parties, est celle que nous suivrons dans le précis que

nous allons en donner. Le premier article renfermera les objections; & le second, les preuves de M. l'abbé Lebeuf.

I. Le palais de *Brennacum* est très-connu dans nos Annales. Grégoire de Tours en parle plusieurs fois. Aimoin, le plus souvent son copiste ou son commentateur, donne à ce lieu le nom de *Brenacum villa*, rendu par celui de *Braine* ou de *Brainé* dans les chroniques de S.t Denys, dont les auteurs, plus modernes de deux cens ans qu'Aimoin, ont traduit son ouvrage en langue vulgaire.

Ni les uns ni les autres ne fixent clairement la situation du palais dont il s'agit. Le premier de nos historiographes qui l'ait entrepris, est Scipion Dupleix, dont le P. Mabillon & le P. Germain son collègue, Mézerai, le P. Daniel, M. de Valois & plusieurs autres ont adopté le sentiment.

M. l'abbé Lebeuf s'étoit laissé d'abord entraîner par leur autorité, malgré quelques raisons qui le mettoient en balance; mais il est revenu sur ses pas à la vûe d'une remarque de M. l'abbé des Thuilleries sur cette position, & du doute qu'ont témoigné sur le même objet, les derniers éditeurs du dictionnaire géographique de la Martinière. En remontant à la source, notre Académicien a trouvé que ces écrivains n'ont fait que suivre le sentiment de M. l'abbé de Longuerue qui, dans la description géographique de la France, ne veut point que *Braine* soit l'ancien *Brennacum*. Les discussions auxquelles M. l'abbé Lebeuf s'est en conséquence livré pour résoudre ce problème topographique, l'ont en même temps décidé pour cette opinion, & mis en état de substituer à Braine, un autre lieu dont la découverte lui appartient.

Une raison tirée de l'étymologie s'offre d'abord contre l'opinion de Dupleix & de ses partisans. De *Brennacum* on n'a point fait *Braine;* c'eût été manquer à l'usage établi constamment chez les peuples en deçà de la Loire, de donner, en langue vulgaire, les terminaisons d'*ai* ou d'*oi,* & d'*ei* ou d'*i* à tous les noms qui se terminoient en latin par *acum,* ou par *eium:* les exemples en sont fréquens. D'ailleurs Braine est nommé *Braina* dans Frodoard écrivain du X.e siècle, temps

où l'on n'avoit pas l'habitude de défigurer les noms de lieu, ni de les abréger.

Mais indépendamment de cette preuve grammaticale, M. l'abbé Lebeuf puise dans l'hiſtoire du temps des raiſons encore plus déciſives. En rapprochant les paſſages où il eſt parlé de *Brennacum*, il examine tous les faits arrivés dans ce lieu, & trouve, dans la ſuppoſition que ces évènemens ſe fuſſent paſſés à Braine, des difficultés qui forcent d'en placer la ſcène ailleurs, & conſéquemment d'avouer que Braine n'a pû être *Brennacum*. Suivons-le dans le détail raiſonné de ces faits dont pluſieurs ſont curieux par eux-mêmes, ou liés à des points intéreſſans de notre Hiſtoire.

Grégoire de Tours, après avoir rapporté la mort de Clotaire I.er & les funérailles de ce Prince, faites en 561 à Soiſſons dans l'égliſe de S.t Médard, ajoûte qu'incontinent après cette cérémonie, Chilpéric, l'un de ſes quatre fils, ſe rendit à *Brennacum (a)* où ſon père avoit des tréſors; qu'il s'en empara, fit des libéralités aux Francs, & vint ſur le champ à Paris; mais qu'il ne fut pas long-temps maître de cette ville qu'on regardoit dès-lors comme la capitale de la monarchie Françoiſe, & qui faiſoit toujours partie du premier lot dans les partages. De ce fait M. l'abbé Lebeuf conclud que *Brennacum* ne pouvoit être Braine ſituée quatre lieues par-delà Soiſſons, par rapport à Paris; mais qu'il faut le chercher en deçà, en tirant vers Paris ou Meaux. En effet, il eſt viſible que les frères de Chilpéric, réunis pour lors à Soiſſons, auroient pû l'arrêter à ſon retour de *Brennacum*, lorſqu'il auroit voulu traverſer cette ville pour ſe rendre à Paris.

Il eſt encore parlé de *Brennacum* dix ans après, à l'occaſion d'un procès qu'on y porta devant Sigebert à qui cette maiſon Royale appartenoit alors. Une des Parties avoit fait faire à

*Greg. Turon. l. IV, c. 48.*

(a) Le texte porte *in villa Brannacum:* le mot eſt écrit tantôt de cette façon, tantôt de l'autre; quelquefois auſſi on lit *Brinnacum, Bernacum, Brenacum.* Aimoin défigure le nom de ce Palais dans un endroit de ſon hiſtoire, en l'appelant *Britannicum villam;* ce qu'il faudroit traduire par *Bretigni*, & non par *Breteuil:* c'eſt une faute que lui-même corrige peu après.

l'autre, dans l'église de ce lieu, un ferment folennel *fur les reliques des Martyrs.* Ce fait qu'on peut lire dans Grégoire de Tours, prouve que *Brennacum* étoit dans l'étendue du royaume de Paris, par conféquent dans le territoire de cette ville, entre Paris & Soiffons, & non pas au-delà de la dernière comme eft Braine ; & voici comment ce fait le prouve : c'eft que le Roi dont il s'agit ici, eft Sigebert à qui le premier partage avoit adjugé le royaume d'Auftrafie, & qui ne devint héritier pour un tiers de celui de Paris, qu'en 566 par la mort de Caribert. Ce dernier n'ayant point laiffé d'enfans, Sigebert, Gontran & Chilpéric convinrent de poffeder Paris par indivis, à condition qu'aucun des trois n'y entreroit fans l'aveu des autres. Ils n'y faifoient donc pas leur réfidence; mais chacun avoit aux environs quelque ville ou quelque palais. Puis donc que l'affaire en queftion fe plaide devant Sigebert à *Brennacum*, il s'enfuit que *Brennacum* étoit la maifon de Sigebert auprès de Paris, & par conféquent qu'il ne faut pas la reculer par-delà Soiffons où régnoit alors Chilpéric.

Nous voyons en 578 Chilpéric maître de *Brennacum;* du moins on peut le croire d'après un petit fait que rapporte encore Grégoire de Tours. Mais il ne poffédoit pas ce palais *L. V, c. 26.* comme roi de Soiffons; il l'occupoit comme ufurpateur depuis la mort de fon frère Sigebert, arrivée en 575.

L'année 580 eft l'époque d'un des évènemens les plus confidérables que nous fachions s'être paffés à *Brennacum ;* *L. V, c. 50.* évènement perfonnel à Grégoire de Tours qui nous en a confervé les principales circonftances. Il s'agit d'un Concile qu'on y tint pour juger les différens qu'il avoit, comme Évêque, avec Leudafte comte de Tours, & quelques Eccléfiaftiques de fon diocèfe, qui vouloient le perdre dans l'efprit de Chilpéric & de Frédégonde. La décifion de ce Concile fut que le témoignage d'un inférieur, & moins encore celui d'un laïc, ne pouvant être admis contre un Évêque, Grégoire fe purgeroit de l'accufation par un ferment fait fur trois autels, après avoir célébré les faints Myftères. Le comte de

Tours prit alors la fuite & vint à Paris où il se retira dans la basilique de S.t Pierre.

Ce fut dans la même année 580 que les deux fils de Chilpéric & de Frédégonde furent successivement attaqués au palais de *Brennacum*, de la maladie épidémique qui commença, vers le mois d'août à ravager cette contrée, & dont ces deux Princes moururent chacun au bout de vingt jours. Grégoire de Tours n'est pas le seul qui rapporte le fait: l'auteur de la vie de S.t Yrier *(b)*, presque contemporain de Grégoire, s'étend aussi beaucoup sur cette maladie. Tous deux parlent de la résolution que prirent alors Chilpéric & sa femme, de jeter au feu les rôles des impôts qu'ils étoient prêts de lever dans leurs États. Dagobert, le plus jeune de leurs fils, étant mort le premier, son corps fut porté de *Brennacum* à Paris, & on l'inhuma dans l'église de S.t Denys. Le Roi, pour obtenir du Ciel la guérison de Clodobert l'aîné des deux, le fit conduire en même temps à Soissons au tombeau de S.t Médard; mais le jeune Prince mourut au milieu de la nuit. Après ses funérailles faites aux environs de cette ville, Chilpéric & Frédégonde se retirèrent au mois d'octobre dans la forêt de Cuice, *in Cotia sylva*, pour y donner, dans la solitude, un libre cours à leur chagrin. Il restoit à Chilpéric un fils de son premier mariage; la jalouse Frédégonde engagea son mari à l'envoyer au château de *Brennacum*, dans l'espérance qu'il y seroit atteint, comme ses deux frères, de la maladie dont ils étoient morts. Mais ce cruel artifice ne lui réussit pas; & le Roi s'étant rendu de la forêt de Cuice à Chelles près de Paris, y fit venir le jeune Clovis: c'est le nom de ce Prince, qui fut bien-tôt après la victime des fureurs de sa belle-mère.

*Analect. in-fol. p. 203.*

*Grég. de Tours, l. V, c. 35.*

L'auteur des *Gesta regum Francorum*, parle aussi de *Brennacum* sous l'an 593, à l'occasion de la guerre entreprise contre

*(b)* S.t Yrier étoit abbé dans le Limosin. Sa vie n'est point l'ouvrage de Grégoire de Tours, comme plusieurs Savans l'avoient cru. M. de Foncemagne *( Hist. de l'Académie, tome VII, page 278 )* a prouvé clairement qu'elle avoit été composée par un écrivain postérieur, que M. l'abbé Lebeuf croit être ou Fortunat, ou le patrice Dynamius.

Clotaire

Clotaire fils de Chilpéric, par Childebert roi d'Austrasie. Frédégonde, mère du jeune Clotaire, ayant appris à Paris que les troupes ennemies composées de Bourguignons & d'Austrasiens, avoient déjà pénétré dans le Soissonnois, vint avec l'élite des siennes au château de *Brennacum*. De-là son armée poussa jusqu'aux environs de Droisi, *Trucciacum*, dans le territoire de Soissons: elle y surprit à la pointe du jour celle de Childebert, la mit en déroute, en poursuivit les restes jusqu'à Reims, d'où elle revint à Soissons avec un butin considérable. Remarquons que l'historien la fait rentrer dans cette ville sans avoir repassé par *Brennacum;* ce qui prouve que ce palais n'étoit pas situé entre Reims & Soissons.

Le texte porte *Brinnacum villam.*

Depuis cet évènement il n'en est plus parlé que dans l'un des continuateurs de Frédégaire, & dans les annales de Metz, écrites vers le IX.e siècle, qui, sous l'an 754, nous apprennent que le roi Pépin tint à *Brennacum (c),* une assemblée générale du Royaume.

*Nouv. recueil des Historiens de France, t. V.*

Ajoûtons aux inductions tirées de tous ces faits, quelques remarques de M. l'abbé Lebeuf, qui concourent à justifier la conséquence qu'il en tire contre l'opinion de Dupleix.

Nous avons vû que l'église de *Brennacum* possédoit des reliques de Martyrs: d'où il résulte, suivant l'usage de ces temps-là, que c'étoit sous l'invocation de quelque Martyr qu'elle avoit été dédiée. Or c'est ce qui n'est vrai d'aucune des églises de Braine qui le sont toutes sous celle de la Vierge ou de quelques Confesseurs comme S.t Yved évêque de Rouen, S.t Remi & S.t Nicolas.

Une nouvelle preuve se tire du parti que Chilpéric prit de faire inhumer à S.t Denys son fils Dagobert mort à *Brennacum*. En effet, pour venir de Braine à Paris, il auroit fallu passer par Soissons où il auroit été plus naturel d'inhumer

*(c)* Nos Rois avoient coûtume de tenir aux calendes de mars, ces assemblées de la Nation ou plaids généraux. *(Pippinus) ad calendas martias, omnes Francos, sicut mos Francorum est, Bernaco villâ publicâ, ad se venire jussit.* Cont. de Frédég. *Eodem anno,* disent les annalistes de Metz, *Pippinus rex Placitum habuit secundùm consuetudinem, calendis martii, Brennaco villâ publicâ.*

le corps du jeune Prince dans l'églife de Saint Médard où étoit déjà celui de Clotaire fon aïeul, & où celui de Clodebert fon frère aîné, fut mis quelques jours après. L'églife de S.t Denys n'étoit point alors la fépulture de nos Rois. Dagobert, dont il eft ici queftion, eft le premier dont les cendres y repofent. Ce choix de deux tombeaux différens pour les deux enfans de Chilpéric, fuffiroit feul pour déterminer à fixer la fituation de *Brennacum* entre Paris & Soiffons.

C'eft auffi la conféquence qu'on doit tirer des détails de la victoire remportée par les troupes de Frédégonde fur celles de Childebert. Si *Brennacum* eût été Braine, il s'enfuivroit que cette Princeffe auroit raffemblé fon armée dans un lieu plus éloigné de Paris que ne l'étoit le pofte où les ennemis étoient campés; en forte que, pour les aller combattre à Droifi, cette armée de Frédégonde auroit été forcée de revenir fur fes pas.

De plus, fi Braine étoit le *Brennacum* que nous cherchons, la ville de Soiffons au-delà de laquelle Braine eft fituée, fe feroit trouvée fur le chemin des Évêques qui vinrent en 580 dans ce palais pour y juger Grégoire de Tours. Plufieurs d'entre eux qui s'y rendirent des provinces de Sens, de Tours & du fonds de l'Aquitaine, auroient paffé par Soiffons; mais on ne voit nulle part qu'il en foit fait mention. Il eft feulement parlé de la ville de Paris, qui étoit la route de ceux qui venoient des pays fitués au-delà de la Loire. En effet, Chilpéric avoit dû choifir, pour la tenue de ce Concile, un lieu placé entre Paris & Soiffons, afin d'épargner une journée de chemin à plufieurs des Évêques qui devoient le compofer.

Joignons à toutes ces raifons un fort préjugé contre Braine : c'eft que cette petite ville eft éloignée de toutes les grandes forêts; elle l'eft de la forêt de Cuice, de celles de Villers-cotterets & de Laigue qui font les trois principales du comté de Soiffons & du Valois. Or on fait que les Rois de la première race avoient coûtume de bâtir dans les forêts ou aux environs.

Enfin ce qui paroît décifif, c'eft que Braine eft une

terre de l'ancien patrimoine de l'église de Rouen, aussi-bien que Condé & Sanci qui sont dans le voisinage : c'étoit un don fait par S.t Ouen. Les titres primordiaux n'en subsistent plus; mais on tire une preuve de cette ancienne possession, du parti que le clergé de Rouen prit au IX.e siècle, de cacher dans ces lieux les reliques & les livres de son Eglise. Ce fut à Braine que furent déposés les corps de S.t Evode & de S.t Victrice évêques de Rouen. Les Clercs y placèrent aussi leur bibliothèque qui y périt en grande partie, selon le témoignage de Gérard moine de Soissons, auteur d'une vie de S.t Romain, écrite en 950. En 931 un comte nommé Hugues, enleva cette terre de Braine aux archevêques de Rouen : nous l'apprenons de Frodoard, lequel ajoûte que des vassaux du comte Héribert la ravirent dans la même année au premier usurpateur, & qu'ils en détruisirent le château. Les comtes de Vermandois relevèrent dans la suite ce bâtiment; mais les évêques de Rouen furent contraints de renoncer à leurs prétentions sur Braine. Les terres de Condé & de Sanci n'étoient pas sans doute également à la bienséance des Seigneurs voisins; car les moines de l'abbaye de S.t Ouen à qui elles appartenoient, y ont toûjours conservé des droits dont ils jouissent encore. De ce détail M. l'abbé Lebeuf conclud que Braine étant, dès le VII.e siècle, un domaine de l'église de Rouen, ne pouvoit être une terre Royale, & conséquemment qu'il faut chercher ailleurs le palais de *Brennacum* où se tint en 754 le Parlement de la Nation, assemblé par Pépin.

*Thes. Anecdot. t. III.*

*Analecta, in-fol. p. 429.*

II. Après avoir ainsi combattu l'ancienne opinion, M. l'abbé Lebeuf établit la sienne. Un village du diocèse de Meaux, limitrophe à celui de Soissons, & presque sur le bord du grand chemin de Paris, lui paroît être le lieu où l'on doit placer le palais dont il s'agit. C'est le village de *Bergni (d)*, nommé dans les titres du IX.e siècle & les temps postérieurs, *Bernegium*, *Berinneium*, *Berigneium;* & dans ceux du XIV.e

*Tabul. Eccl. Meld. Stat. Synod. Mel. an. 1363, Thes. Anec. tom. IV.*

*(d)* Les habitans le nomment *Bargni;* prononciation vicieuse qu'on a suivie mal-à-propos dans les cartes.

siècle *Beriniacum.* Ce lieu est à treize ou quatorze lieues de Paris, à sept de Soissons, à deux de la forêt de Villers-cotterets, à six de Compiegne, à neuf ou dix de Chelles & à cinq de Meaux. Ces distances s'arrangent très-bien avec tous les voyages de Chilpéric, avec le rendez-vous donné par Frédégonde à ses troupes au palais de *Bernacum;* en un mot, avec toutes les circonstances des faits détaillés dans Grégoire de Tours & dans la vie de S.t Yrier. M. l'abbé Lebeuf reprend tous ces faits en détail, & les examine dans la supposition que *Bernacum* est Bergni : il prouve que cette position lève toutes les difficultés, & donne un nouveau jour au récit des historiens. Nous avons cru que l'inspection de la carte de Champagne & des pays voisins, par M. Delisle, dans laquelle l'on trouve, en détail, la partie du diocèse de Meaux & celle du diocèse de Soissons, où sont situés Bergni & Braine, suppléeroit à toutes les discussions, & suffiroit au lecteur pour la parfaite intelligence des faits.

Au commencement du XIII.e siècle on voyoit encore à Bergni une église de S.t Denys, qui sans doute étoit un reste de l'ancien château. La dévotion particulière que nos premiers Rois eurent pour S.t Denys & ses compagnons, nous autorise à penser qu'ils devoient avoir des reliques de ces martyrs dans la chapelle de quelques-uns de leurs Palais; & selon toute apparence, ce fut devant ces reliques que se prêtèrent les sermens dont nous avons parlé dans l'article précédent. Grégoire de Tours fit les siens sur trois autels, qui vrai-semblablement étoient dédiés, le premier à S.t Denys seul, le second à saint Rustique, & le troisième à saint Eleuthère.

Dans la suite, nos Rois donnèrent Bergni à l'abbaye de S.t Denys. Un historien de ce Monastère qui écrivoit sous Charles le Chauve, rapporte que l'abbé Fulrad ayant accordé cette terre de *Bernegium* à titre de *bénéfice* à un seigneur nommé Audran, celui-ci, sans respect pour les reliques de S.t Denys, faisoit servir l'église de lieu d'exercice à ses faucons, & qu'il en profanoit le portique en y logeant ses

chevaux. Cette ancienne églife de S.t Denys fut érigée en paroiffe du temps de S.t Louis.

M. l'abbé Lebeuf a prévû qu'on pourroit faire, contre fon fentiment, une objection tirée d'une des circonftances du procès fait à Grégoire de Tours. Avant que de fe rendre à *Brennacum*, cet Évêque accufé vint à Soiffons, fuivant les propres termes de fon récit: pourquoi, dira-t-on, auroit-il été dans cette ville, fi l'affemblée qui devoit le juger fe tenoit à Bergni fix ou fept lieues en-deçà? La réponfe eft fimple & fournie par les autres faits qui fervent d'éclairciffement à celui-ci. Il fuffit de lire attentivement Grégoire de Tours, pour convenir qu'il fut dans la néceffité d'aller d'abord à Soiffons, parce que Chilpéric & Frédégonde y réfidoient alors, que fes accufateurs s'y étoient tranfportés, que le Roi, prévenu par leurs calomnies, y tenoit fon Archidiacre en prifon, & qu'il étoit important pour lui de détromper Chilpéric avant la tenue du concile indiqué. Auffi vint-il à Soiffons avant qu'on eût fixé le lieu où cette affemblée devoit fe tenir; & ce lieu n'étoit pas encore fixé, parce que la plufpart des Évêques n'étoient pas encore arrivés. Qu'auroit fait Grégoire de Tours à Bergni en attendant que fes Juges y fuffent affemblés? Il convenoit mieux à fes intérêts, comme à fa dignité, de refter à la Cour jufqu'à ce qu'elle vînt elle-même à *Brennacum*, où il avoit tout le temps de fe rendre avec elle.

On ajoûtera peut-être que fi le palais de *Brennacum* avoit été à Bergni il s'en feroit confervé quelques veftiges; que Bergni feroit un bourg ou même une ville; que du moins on l'auroit érigé en paroiffe avant le XIII.e fiècle: mais il eft aifé de répondre à cette difficulté. Des trois cens cinquante anciennes maifons Royales, dont l'auteur de la Diplomatique & les nouveaux éditeurs du gloffaire de Ducange nous ont donné la lifte, à peine en trouvera-t-on vingt dont il refte encore des veftiges. On n'en trouvera que quelques-unes auprès defquelles il fe foit formé des villes; plufieurs étoient même bâties dans des hameaux, loin du quartier de l'églife

paroiſſiale. Ce n'eſt que dans le dernier ſiècle qu'on a érigé le bourg de Fontainebleau en paroiſſe; il avoit été pendant près de cinq cens ans de celle d'Avon.

Une preuve très-forte que le village de Bergni fut autrefois une habitation royale, c'eſt que le diſtrict de cette terre formoit une Mairie, dont l'étendue avoit au moins vingt lieues de circuit, & comprenoit vingt-une paroiſſes. Ce reſſort ne lui venoit certainement, ni des moines de *Lieu-reſloré*, ſeigneurs actuels de Bergni, par donation des comtes de Vermandois, ni de ceux de S.^t Denys, auxquels ces Comtes avoient ſuccédé vers la fin de la ſeconde race. C'étoit ſans doute un reſte des anciennes prérogatives attribuées ſous les deux premières races aux grandes terres royales; car jamais les officiers des plus anciennes Abbayes n'eurent de juriſdiction ſi étendue. Les capitulaires de Charlemagne font mention des maires des terres royales de la campagne, & c'eſt ce Prince qui diminua leurs reſſorts. Dans un acte fait à Crépi en Valois le 26 janvier 1530, le maire de Bergni déclara qu'anciennement il y avoit eu dans ce village une pierre près d'un noyer vis-à-vis le portail de l'égliſe, où les procès étoient portés devant ſes prédéceſſeurs. C'eſt une antiquité dont on ne trouve point la pareille à Braine. M. l'abbé Lebeuf conjecture que les ravages des Normands furent l'époque & la cauſe de la deſtruction du palais de *Bernacum*. Nos Rois ayant donné Bergni aux religieux de S.^t Denys, ceux-ci le cédèrent, par accommodement, aux premiers comtes du Valois, dont les ſucceſſeurs s'en ſont dépouillés au XIV.^e ſiècle en faveur de l'abbaye de *Lieu-reſloré* & de la chartreuſe de Bourgfontaine.

Nous finirons en obſervant que quelques auteurs contemporains de Dupleix ont cru devoir placer *Brennacum* dans le petit canton de Brennes, ſitué ſur les frontières de la Touraine & du Berri. M. l'abbé Lebeuf s'eſt contenté de rapporter ce ſentiment, ſans s'arrêter à le combattre: en effet cette poſition ne peut s'accorder avec aucuns des faits rapportés par les auteurs qui parlent de *Brennacum*.

# RELATION SOMMAIRE DE LA CONQUÊTE DE L'AFRIQUE PAR LES ARABES.

L'ORDRE chronologique que nous ſuivons, autant qu'il eſt en nous, dans la diſtribution des matières, nous oblige d'interrompre ici la ſuite des articles concernant l'hiſtoire de France, pour rendre compte des premiers travaux entrepris par feu M. Otter ſur celle des Arabes. Au reſte, l'hiſtoire des Orientaux, la plus intéreſſante portion de leur Littérature, eſt ſouvent liée à celle des peuples d'Occident, & remplie de faits curieux que nous ignorons. La bibliothèque du Roi renferme un grand nombre de manuſcrits Arabes, Turcs & Perſans, dont la lecture pourroit nous donner de grandes lumières ſur les révolutions que le Mahométiſme a cauſées dans l'Orient. Perſonne n'étoit plus en état de puiſer dans ces ſources que M. Otter. Un goût naturel, une étude ſérieuſe & méthodique, de longs voyages lui avoient acquis une profonde connoiſſance des langues orientales. Il les poſſédoit dans un degré ſupérieur; & l'Académie, en l'adoptant, l'avoit regardé comme un de ces hommes rares faits pour découvrir de nouvelles contrées dans le monde hiſtorique. Il tournoit lui-même toutes ſes vûes vers cet objet; mais la mort, en nous l'enlevant à l'entrée de ſa carrière, ne nous a laiſſé que le temps de le connoître aſſez pour le regretter. Il ne nous a donné que le morceau dont nous allons faire le précis, & qui roule ſur la conquête de l'Afrique par les Mahométans. Cette conquête que ſuivit bien-tôt celle de l'Eſpagne, a eu pour hiſtorien un auteur très-eſtimé des Arabes: c'eſt le célèbre Nuveïri [a] *(a)* qui a vécu juſqu'à l'an 732 [b]

[a] Novaïri.
[b] Hégire.

*(a)* Cet écrivain eſt appelé Novaïri, ſuivant l'orthographe commune; celle de M. Otter eſt preſque toûjours différente pour les noms Orientaux. Nous la ſuivrons dans le texte de cet article & du ſuivant, en obſervant

[a] 1331 de J.C. de l'hégire[a]. Son histoire universelle intitulée: *Le dernier degré de perfection de la Littérature des Arabes*, se divise en plusieurs parties subdivisées en sections, qui le sont en chapitres. C'est dans le sixième chapitre de la cinquième section de la cinquième partie, qu'est placé le récit de la conquête de l'Afrique.

Les principaux garans cités par l'auteur, sont Rebia qui commandoit l'avant-garde des Arabes lorsqu'ils envahirent ce pays, Ibn-ul-etsir historien de la conquête de l'Andalousie, Ibn-relik, Abdur-rahman[b] fils de Ziad, El-Vakidi & Abdul-azzis[c] fils de Cheddad.

[b] Abderame.
[c] Abdalazis.

M. Otter a pris la narration de Nuveïri pour le fondement de la sienne: mais avant que d'entrer en matière, il offre un tableau des conquêtes faites dans l'Asie par les Arabes. On sait avec quelle rapidité le torrent de la puissance Musulmane inonda les pays partagés entre les rois de Perse & les empereurs de Constantinople. Dans un espace de vingt-six ans, Mahomed[d], Ebou-bekir[e] & Umer[f], en soûmettant à leurs armes l'Arabie entière, la Chaldée, la Mésopotamie, la Syrie, l'Egypte, la Cyrénaïque, le Kusistan, l'Aderbijan & le Khorassan, fondèrent un Empire dont l'étendue égala bien-tôt celle de l'empire Romain. Des victoires éclatantes & des sièges importans, terminés avec succès, les avoient rendus la terreur de l'Orient. Une seule bataille, comme celle d'Yermouck, leur soûmettoit une province entière; & les villes les plus considérables de l'Asie, Edesse, Nisibe, Héliopolis, Emèse, Jérusalem, Alep, Antioche, Damas, Hiérapolis, Tripoli, Tyr, Césarée, subirent la loi du vainqueur, les unes sans résistance, les autres après une défense opiniâtre, où, malgré leurs remparts, leurs garnisons & les armées nombreuses

[d] Mahomet.
[e] Abou-bekre.
[f] Omar.

néanmoins de mettre à la marge les noms tels qu'on les écrit communément. Nous aurons la même attention pour tous les noms anciens des lieux & des villes dont M. Otter parle d'après les Arabes.

Nuveïri, en qualité d'historien, jouit de la plus grande réputation chez les Orientaux; ils le regardent comme un de leurs meilleurs & de leurs plus fidèles écrivains. Il avoit dédié son ouvrage à Muhammed fils de Kalaoun sultan des Memlouks (Mamelus). Le véritable nom de cet auteur est *Chihab-eddin Ahmed-ebn-abdul Vehhab*; mais il est plus connu sous celui de Novaïri.

venues

venues à leur secours, le desespoir des assiégés luta vainement contre le fanatisme & la valeur des assiégeans. Un seul trait de Khandemir tiendra lieu du détail dans lequel nous n'entrerons pas ici. Suivant cet historien, les Arabes s'emparèrent de trente-six mille places, forteresses, bourgs ou châteaux, pendant le seul règne d'Umer qui ne fut que de dix ans & demi. Kondemir.

Des succès si rapides eurent deux causes principales, l'ardeur des Arabes & la foiblesse de leurs ennemis. Les premiers successeurs de Mahomed, apôtres conquérans comme avoit été leur chef, animés d'un zèle ambitieux pour leur nouvelle Religion, endurcis aux fatigues de la guerre, sobres par habitude, par superstition & par politique, conduisoient sous l'étendard de leur prophète, des troupes d'enthousiastes avides de carnage & de butin, contre des peuples mal gouvernés, amollis par le luxe, livrés à tous les vices qu'entraîne l'opulence, & depuis long-temps épuisés par les guerres continuelles de leurs Souverains *(b)*. Les noms de Khaled & de Dérar sont aussi fameux parmi les guerriers Arabes, que ceux d'Ajax & d'Achille parmi les Grecs; de Roland & de Renaud parmi nous.

Les Arabes étoient accoûtumés à ne point connoître d'obstacles. Quelques courses heureuses faites en Afrique sous le

*(b)* On sait que les Perses successeurs des Parthes, en Orient, avoient hérité de leurs prétentions & de leur haine contre l'empire Romain. Ces Artaxercides modernes étoient rivaux des empereurs Grecs, comme les Arsacides l'avoient été des premiers Césars. Mais indépendamment des raisons d'E'tat, une injure personnelle avoit, suivant E'bul-Feredge, (Abulfarage), fait prendre les armes à Khosrès-Pervïs (Chosroès), vingt-troisième roi de la dynastie des Sassaniens. Pour venger l'assassinat de l'empereur Maurice son beau-père, massacré par Phocas, il fit la guerre à cet usurpateur, la continua contre Héraclius, & remporta contre l'un & l'autre de grands avantages qui resserrèrent quelque temps l'empire Grec dans des bornes étroites. Les Persans pénétrèrent jusqu'à Chalcédoine; mais dans la suite Héraclius eut des succès qui ne firent que prolonger la guerre, en rétablissant l'équilibre entre les deux Partis. Cette querelle sanglante ébranla les deux Empires, & fit pencher celui des Perses vers sa ruine totale qui arriva bien-tôt. Ce fut sous le règne de Yezded Jurd (Jezdegerd) fils de Siroès, & petit-fils du Chosroès dont nous venons de parler. Les Arabes dépouillèrent ce Prince de tous ses E'tats; & c'est de lui qu'une ère célèbre dans l'Orient tire son nom.

Othman. Khalife Osman successeur d'Umer, leur inspirèrent le dessein d'ajoûter à leur Empire, ce vaste pays que des guerres cruelles & sanglantes désoloient aussi depuis long-temps. L'invasion des Vendales, leurs combats contre les Maures & les Romains, mais sur-tout l'expédition meurtrière de Justinien, avoient dépeuplé *(c)* l'Afrique. Abdullah, frère d'Osman, gouvernoit l'Égypte sous ses ordres; il persuada sans peine au Khalife d'entreprendre cette nouvelle conquête qui paroissoit facile. Ses insinuations l'emportèrent sur les remontrances d'un ancien compagnon de Mahomed qui voulut l'en dissuader au nom du prophète. Le Khalife leva, pour cette expédition, vingt mille hommes que lui fournirent les principales tribus de l'Arabie. Il prêcha cette armée suivant l'usage de ses prédécesseurs, qui n'avoient point eu d'autre trône que la chaire de Mahomed, & la fit partir pour l'Égypte sous les ordres de Mervan qui devoit en remettre le commandement à Abdullah *(d)*.

Abdala.

Ces troupes se mirent en marche au mois de Muharrem

647 de J. C. l'an 27 de l'hégire. Abdullah les reçut en Égypte, y joignit des troupes qu'il avoit levées de son côté, & prit sans délai la route de l'Afrique dans laquelle il pénétra sans trouver d'ennemi sur la frontière. Tripoli, place maritime, fut bien-tôt investie du côté de la terre.

PREMIÈRE EXPÉDITION.

Cette première entreprise ne réussit pas. Les Arabes n'avoient point de vaisseaux: ils manquoient également de vivres & de machines de guerre; & sans de pareils secours, la valeur

*(c)* Le passage suivant de Procope donne une affreuse idée de ce dépeuplement. *Justinien*, dit cet auteur, *a fait un tel dégât en Afrique qu'il faut faire beaucoup de chemin dans ce pays* pour y trouver un habitant..... *Je crois que quiconque diroit qu'il y est mort cinq millions d'hommes, n'en diroit pas encore assez.* Cette assertion a tout l'air d'une hyperbole: il faut sans doute rabattre un peu du récit de Procope, ou du moins de celui qui a composé l'histoire secrète de Justinien, qu'on attribue communément, &, selon toute apparence, assez mal-à-propos à cet auteur; mais il résulte toûjours de ce récit, que les guerres de Justinien en Afrique avoient désolé cette partie du monde.

*(d)* On appella cette armée l'*armée des Abdulites*, parce qu'il s'y trouvoit un grand nombre de personnes nommées *Abdulla* comme le chef de l'entreprise.

fait d'inutiles efforts contre des places fortifiées par l'Art & la Nature. Tripoli d'ailleurs étoit défendue par une garnison forte & courageuse : les Grecs joints aux *Berbers*, ou naturels du pays, firent une vigoureuse résistance. Abdullah contraint de lever le siège, alla former celui de Cabis & l'abandonna presque aussi-tôt pour de semblables raisons. Sans perdre courage il résolut d'aller chercher les ennemis & de leur livrer bataille, persuadé qu'une victoire le rendroit maître du pays. Il les rencontra bien-tôt. Dgergis ou George gouverneur de cette partie de l'Afrique pour l'empereur Constant, parut à la tête de cent vingt mille hommes. Le premier choc ne décida rien & fut suivi de plusieurs autres combats qui affoiblirent beaucoup les Musulmans. Capès.

George avoit une fille parfaitement belle & dont le courage égaloit la beauté : elle montoit à cheval, manioit les armes avec une adresse surprenante, & combattoit toûjours auprès de son père. Il la promit en mariage avec une dot de cent mille dinars *(e)* ou pièces d'or à quiconque tueroit le Général des Arabes. Abdullah d'abord intimidé par cette promesse, dont il apprit bien-tôt la nouvelle, mit de son côté la tête du Gouverneur à prix ; & de part & d'autre on continua les escarmouches qui furent enfin terminées par une bataille décisive. Les Arabes l'engagèrent par un stratagème, en revenant, après un premier combat, tomber à l'improviste sur le camp des Grecs, au moment où leurs troupes épuisées de fatigue & de chaleur, avoient quitté leurs armes. La surprise & le découragement de ces derniers, donnèrent une victoire complète aux Arabes qui pillèrent le camp des fuyards. George périt dans cette action : sa fille fut faite esclave ; & le chef des Arabes en fit présent au fils de Zubéir qui avoit Zobeir.

*(e)* Ces dinars valoient au commencement vingt dirhem ou drachmes d'argent ; ils en valurent ensuite jusqu'à vingt-cinq. Ce fut, suivant Elmacin, l'an 76 de l'hégire, 695 de J. C. que furent fabriquées les premières monnoies avec des caractères arabes. Jusque-là l'inscription des dinars étoit conçue dans la langue des *Roums*, c'est-à-dire des Grecs ou Romains du bas Empire ; & celle des staters l'étoit en langue persanne. Les staters arabes pesoient sept drachmes grecques.

tué le Général Grec, & qui, malgré ses charmes & sa gloire, la reçut avec dédain & ne l'épousa que par soumission.

Après ce succès, les Arabes assiégèrent & prirent Subeitelé *(f)*, alors capitale de la Province, ville ancienne, décorée par des édifices somptueux, & pleine encore des monumens de sa grandeur au temps d'Ibn-said & de Nuveïri, dont le dernier la confond mal-à-propos avec Carthadginé. Le butin fut immense: on en préleva, suivant l'usage, la cinquième partie pour le trésor public; le reste fut distribué aux troupes. Chaque fantassin eut mille dinars, & chaque cavalier trois mille, dont un tiers pour lui-même & les deux autres pour son cheval: preuve remarquable, mais qui n'est pas unique, de l'estime singulière que les Arabes ont toûjours eue pour les chevaux. Les esclaves furent partagés de la même façon.

Sufetula.

Carthage.

Cette victoire, suivie de la prise de quelques forteresses, consterna les Grecs; ils eurent recours aux négociations. Le vainqueur, aussi las qu'eux de la guerre, leur accorda la paix en se réservant toutes ses conquêtes. Après avoir conclu ce traité, Abdullah revint en Egypte.

SECONDE EXPÉDITION.

Les Arabes ne rentrèrent en Afrique qu'au bout de dix-huit ans, la quarante-cinquième année[a] de l'hégire, sous le règne de Muavié[b] premier Khalife de la dynastie des Ommiades. Si nous en croyons leurs historiens, ce furent les peuples d'Afrique eux-mêmes qui, las des vexations & de la tyrannie de l'empereur d'Orient, les rappelèrent dans leur pays. Quoi qu'il en soit, ils firent de grands progrès dans leur seconde expédition, dont le chef se nommoit Ibn Khudeïdge. Ce Général entra dans l'Afrique par la route d'Alexandrie, & trouva tout en combustion dans cette contrée. L'empereur Grec instruit du projet des Musulmans, avoit fait partir une armée de trente mille hommes pour la défense de ses provinces. Khudeïdge arrivé trop tard pour s'opposer au débarquement

[a] 665 de J.C.

[b] Moavias *ou* Moavia.

*(f)* Eboul-feda dit que cette ville qui est l'ancienne Sufetula, fut autrefois la capitale d'Afrique; que Kaïrevan le devint après elle, ensuite Mehdié (Mahadia); enfin Tunis. Le docteur Shaw ajoûte qu'elle étoit située sur une éminence, & qu'un petit ruisseau coule au nord-est.

des troupes ennemies, leur livra bataille ſur le rivage, & remporta ſur eux une victoire complète. Ce ſuccès le mit en état de faire le ſiège d'une des plus fortes places du pays, nommée *Dgeloula (g),* qui ſoûtint long-temps les efforts des Arabes: c'étoit moins un ſiège qu'un blocus. Les Muſulmans poſtés à quelque diſtance de la ville, livrèrent ſous les murs pluſieurs combats, après leſquels ils ſe retiroient toûjours dans leur camp; & ſelon toute apparence, ils auroient été contraints de renoncer à l'entrepriſe ſans la chûte imprevûe d'un pan de muraille. Cet accident leur livra la ville qu'ils mirent au pillage & dont ils égorgèrent tous les habitans. Les exploits de Khudeïdge ſe bornèrent, du moins en Afrique, à cette conquête; il ramena ſes troupes en Egypte par ordre de Muavié.

TROISIÈME EXPÉDITION.

Mais le Khalife n'avoit pas abandonné ſans retour ſes deſſeins ſur l'Afrique. L'an 50 [a] de l'hégire il y renvoya un nouveau Général qu'il tira d'Egypte; c'étoit Ukabé [b], guerrier déjà connu chez les Arabes par ſa valeur & ſon zèle pour la propagation de la foi Muſulmane. L'armée qu'on lui donna n'étoit que de dix mille hommes preſque tous cavaliers: mais ce corps trop foible pour des entrepriſes importantes, fut renforcé ſur la route par un grand nombre de Berbers qui avoient embraſſé le Mahométiſme.

[a] 670 de J. C.
[b] Oukaba.

Ukabé força tous les paſſages & pénétra fort avant dans le pays, en exterminant par-tout les Chrétiens qui tomboient entre ſes mains: mais il ſentit que ſes conquêtes ne ſeroient que paſſagères, ſi les Muſulmans n'avoient dans l'Afrique quelque poſte important & bien fortifié, qui pût leur ſervir de place d'armes & même de retraite en cas de beſoin. Dans cette vûe il forma le projet de bâtir une ville qu'il plaça dans une ſituation avantageuſe, près d'une forêt, au ſud d'une montagne extrêmement fertile, à douze lieues environ des bords de la mer, & dans le voiſinage du Fort de *Kaimounié*, que d'habiles Géographes croient avoir été conſtruit ſur les

(g) Shaw penſe, avec fondement, que cette ville qui ſe trouve aux pieds des montagnes d'Uzelet, eſt l'*oppidum Uſolitanum* des Anciens.

ruines de Cyrène. Ukabé traça lui-même le plan de sa ville à laquelle il donna le nom de Kaïrevan. Il en détermina l'enceinte qui fut de trois mille six cens brasses; il y bâtit un palais, une mosquée principale, d'autres plus petites, & des maisons pour une grande multitude d'habitans dont le nombre devint en effet considérable en moins de cinq années.

Caïrouan.

Les armes du Khalife prospéroient de plus en plus lorsqu'une intrigue de Cour arrêta leurs progrès. Musleïmé, devenu, l'an 55 de l'hégire, gouverneur général de l'Egypte & de l'Afrique, ôta le commandement des troupes à Ukabé pour le donner à l'un de ses anciens esclaves: cet affranchi se nommoit *Dinar*. Plus jaloux de son prédécesseur que capable de l'imiter, il entreprit de détruire son ouvrage en bâtissant une nouvelle place que les Maures nommèrent *Tenkirvan*, & qu'il voulut peupler aux dépens de celle qu'avoit construite Ukabé.

Cette espèce de trève fit respirer les Grecs; mais elle ne fut pas longue. Yézid, fils & successeur de Muavié, rétablit, l'an 62 de l'hégire, Ukabé dans le gouvernement de l'Afrique. Le premier soin de ce Général fut de détruire la ville bâtie par Dinar, & de rendre à la sienne tous ses habitans & la splendeur qu'elle avoit eue dès son origine & qu'elle a long-temps conservée; ensuite il recommença la guerre à la tête d'une nombreuse armée.

681 de J.C.

Le début n'en fut pas heureux: après avoir manqué le fort de Bagaié & la ville de Mélis une des plus importantes du pays, il entra dans le Zab. C'étoit un pays d'une assez grande étendue, renfermant, suivant Nuveïri, trois cens soixante bourgs bien peuplés, & dont la capitale, qui se nommoit *Erbé (h)*, avoit près de trois lieues de circonférence. C'est-là que résidoit le Gouverneur & les principaux du canton. A l'approche d'Ukabé les habitans de la campagne se retirèrent les uns dans la place, les autres dans des lieux

*(h)* Erbé, suivant la conjecture du docteur Shaw, appuyée sur un grand nombre d'inscriptions trouvées dans les ruines de cette place, étoit la *Lambesa* des Anciens.

inacceſſibles. Quelques combats heureux rendirent bien-tôt les Arabes maîtres du pays. Les Grecs voulurent défendre Tahert ; & leur armée s'aſſembla ſous les remparts de cette ville : mais elle fut battue, & la ville emportée d'aſſaut.

Les vaincus eurent recours aux Maures dont ils tirèrent des troupes nombreuſes ; mais Ukabé profitant de ſa victoire, marcha droit à Tandgé qu'il prit, & de-là, ſans s'arrêter, à *Sous* où il ſavoit que les Maures s'étoient raſſemblés. Un ſeigneur Grec nommé *Julien,* l'avoit inſtruit de la poſition des ennemis, de leurs forces & de leurs projets. Il lui avoit repréſenté ces peuples, que les Arabes nomment toûjours *Berbers*, comme des gens féroces, ſans loix, ſans religion, ſans diſcipline & preſque ſans aucun principe d'humanité : portrait qui reſſemble à celui des Maures fait par Procope. Tanger.

Ukabé profitant des avis de ce transfuge, alla chercher les Maures, les battit & les diſperſa. La priſe de *Sous* fut le premier fruit de cette victoire. Les Muſulmans trouvèrent dans cette ville & dans le reſte du pays, des femmes d'une rare beauté, dont pluſieurs furent vendues mille pièces d'or & au-delà.

Tout plioit devant Ukabé. A meſure qu'il avançoit les habitans fuyoient de toutes parts, & les troupes qui oſoient tenir la campagne étoient renverſées par ſes Arabes. Il perça juſqu'à l'Océan, pouſſa ſon cheval dans les flots ; & levant les mains vers le Ciel : *Grand Dieu,* s'écria-t-il, *ſi cette mer ne m'arrêtoit, j'irois juſqu'aux Royaumes voiſins toûjours combattant pour ta Religion, & paſſant au fil de l'épée tous ceux qui ſervent d'autres Dieux que toi.* Etrange invocation, & qui ne marque que trop de quelle nature étoit le zèle des premiers apôtres du Mahométiſme, & quels moyens ils ont employés pour l'établir ! Après avoir prononcé ces paroles & contemplé quelques momens cette mer qui bornoit ſes conquêtes, comme Alexandre avoit autrefois contemplé celle des Indes, Ukabé revint ſur ſes pas & ramena ſes troupes en Afrique.

Il croyoit n'avoir plus à combattre ; mais la guerre n'étoit

pas encore finie. Cet excès de confiance lui devint funeste: il méprisa trop des ennemis qu'il avoit vaincus tant de fois; & les croyant assez intimidés par la terreur de son nom, il s'imagina pouvoir disperser ses troupes, & ne garda près de lui qu'un corps peu nombreux. Les Grecs profitèrent de son imprudence: secondés par Kiuseilé Maure de nation, & qui, quoique Musulman, étoit devenu l'ennemi personnel d'Ukabé, ils surprirent les Arabes & les attaquèrent avec vigueur. Ukabé périt dans le combat: le champ de bataille porte encore aujourd'hui le nom de ce Général qui y fut enterré. Kaïrevan se rendit au vainqueur, & Kiuseilé resta maître de l'Afrique jusqu'à l'an 69 [a] de l'hégire.

[a] 688 de J.C.

[b] Abdalmaleck.

QUATRIÈME EXPÉDITION.

Le Khalife Abdulmelik [b], successeur de Mervan, résolut d'entreprendre de nouveau la conquète de ce pays: il en chargea Zuhéir dont l'arrivée fit changer de face aux affaires. L'armée que commandoit ce Général étoit nombreuse, pourvûe de vivres, d'argent & de munitions de guerre; mais plus redoutable encore par le choix que par le nombre des soldats. C'étoit l'élite des troupes de la Syrie, & le desir de la vengeance leur inspiroit une nouvelle ardeur. Zuhéir ne laissa pas à Kiuseilé le temps de rassembler les siennes. Ce barbare abandonna Kaïrevan; mais poursuivi sans relâche par Zuhéir, il fut contraint de risquer une bataille décisive où il périt avec les principaux de son parti. Après cette victoire le Général Arabe reprit la route de l'Orient. La nouvelle qu'il reçut que la Cour de Constantinople envoyoit en Afrique une flotte chargée de troupes nombreuses, suspendit sa marche. Il attendit les Grecs; mais il fut défait & tué dans le combat, après lequel les Grecs se rembarquèrent.

Le Khalife ayant appris la mort de son Général, auroit voulu venger sur le champ cet échec: mais il avoit alors à défendre son trône contre Abdullah ebn-Zubéir [c], qui lui disputoit le pouvoir suprême à la tête d'une faction puissante; & ce ne fut qu'après la défaite de ce rival qu'il fut en état de reprendre [d] ses projets sur l'Afrique. Hassan, gouverneur d'Egypte, reçut de nouveaux ordres pour cette expédition.

[c] Abdalla fils de Zobéir.

[d] L'an 74 de l'hégire, 693 de J.C.

Le

Le Khalife lui donna quarante mille hommes, avec un plein pouvoir pour toutes les levées & les recrues dont il auroit besoin, & la permission d'employer les revenus de son gouvernement à la solde de ses troupes.

Le nouveau Général se rendit d'abord à Kaïrevan où étoit le rendez-vous de son armée. Il y fit le plan de sa campagne; & résolut, sur les avis qu'il reçut, d'attaquer Carthage ville très-forte où résidoit le gouverneur de la Province, & dont Ukabé avoit vainement formé le siège. Hassan fut plus heureux: après avoir détruit l'armée *(i)* qui la couvroit, & dont les restes se sauvèrent en Sicile ou en Andalousie, il assiégea cette place, la prit d'assaut & la réduisit en cendres. Les Grecs se rassemblèrent sous Sat-Kouré. Hassan les y vint attaquer; & par une seconde victoire, demeura maître du pays. Utique.

Les Grecs ne résistoient plus aux Arabes; mais une princesse Maure leur enleva pour la seconde fois leur conquête. Cette héroïne se nommoit *Kiahiné (k):* elle étoit Souveraine

*(i)* Cette armée Grecque venoit de débarquer en Afrique sous les ordres du patrice Jean. Nicéphore prétend que ce Général, dont il fait un grand éloge, n'arriva que quelque temps après la prise de Carthage; mais qu'en arrivant il battit les Arabes, reprit cette ville & d'autres places, y mit garnison & passa l'hiver dans le pays. Il ajoûte que le prince des Sarrasins (par ce terme il entend le Khalife ou son Général Hassan) équipa la campagne suivante une flotte plus considérable que la première, avec laquelle il chassa les Romains & fit de nouvelles conquêtes. On voit par-là que Nicéphore ne s'accorde pas avec Nuveïri; mais l'historien Arabe mérite ici plus de croyance que l'auteur Grec : ce dernier, par méprise, attribue au patrice Jean les exploits de la princesse Kiahiné dont nous allons parler. Ceci peut, entre autres exemples, prouver qu'on ne peut avoir une connoissance exacte & complète de ces histoires, sans confronter ensemble les écrivains des deux Nations.

*(k)* Kiahiné, dans la langue de ces peuples, signifie *Prêtresse* ou *Devineresse.* Cette Reine en effet, au rapport de Nuveïri, prédisoit l'avenir; & l'ascendant que cette prétendue connoissance lui donnoit sur des peuples ignorans & superstitieux, avoit contribué sans doute à rassembler sous ses enseignes une grande multitude de Barbares. Peut-être dut-elle moins ses succès à son courage qu'à cette réputation, qui répandoit dans ses troupes un enthousiasme capable de luter contre celui des Arabes. Les deux partis combattoient alors avec les mêmes armes. Au reste, ces sortes de Prêtresses passoient pour communes en Afrique: on voit dans Procope que

d'un canton de l'Afrique, & faisoit sa résidence dans une place forte située sur la montagne d'Evras. Ayant appris qu'Hassan méditoit une entreprise contre ses Etats, elle le prévint, rassembla des troupes nombreuses & remporta sur lui une victoire si complète, qu'il fut obligé de quitter l'Afrique.

CINQUIÈME EXPEDITION.

Cinq ans se passèrent avant qu'il pût y rentrer; ce qu'il fit l'an 79 de l'hégire, avec de nouvelles troupes. Kiahiné, depuis sa victoire, régnoit souverainement en Afrique. Dans la vûe d'ôter aux Arabes tous les moyens de subsister & de s'établir, elle ruina les villes, démolit les forts & fit couper tous les arbres; de sorte que ce pays qui depuis Tripoli jusqu'à Tandgé, étoit, au rapport d'Abdur-rhaman, une suite de jardins & de bourgs florissans, devint un désert affreux. Cette précaution destructive hâta sa perte, en soulevant contre elle les Grecs qui, desespérés de la ruine de leur pays, se soûmirent volontairement aux Arabes, & recoururent à la protection de leurs ennemis, contre des alliés qui les dépouilloient sous prétexte de les défendre. C'est le parti que prirent les habitans de Cabis, de Cafsé, de Kustantiné* & de Bakraré. La princesse Maure réduite, par la défection des Grecs, aux seules troupes des Berbers, opposa vainement ses promesses & sa valeur aux forces des Arabes. Elle fut défaite dans un grand combat où sa mort leur donna la victoire. Les vainqueurs ne trouvant plus d'obstacles, firent alors une seconde fois la conquête de l'Afrique. Hassan gouverna ce pays jusqu'à l'an 89 de l'hégire. Sous ses auspices le Mahométisme & la puissance Musulmane s'y affermirent de plus en plus. Il incorpora douze mille Berbers dans ses troupes; & ce traitement

* Constantine.

701 de J. C.

lorsque la flotte Romaine y débarqua sous les ordres de Bélisaire, les Maures eurent recours à leurs Devineresses; *car*, ajoûte-t-il, *ce sont les femmes qui prédisent l'avenir parmi eux, comme les Oracles faisoient autrefois chez les Grecs.* C'est un trait frappant de ressemblance entre ces peuples & ceux de la Germanie, chez qui les femmes étoient, au même titre, en grande vénération. *(Voyez les mœurs des Germains par Tacite.)* Nous laissons au Lecteur le soin de réfléchir sur cette conformité remarquable entre des Nations si différentes, & dont ni l'origine, ni la religion n'avoient rien de commun.

qui paroiſſoit les égaler à leurs nouveaux Maîtres, fut un des moyens que ſa politique employa pour en faire des ſujets fidèles & des ſoldats aguerris.

Haſſan, rappelé par le Khalife, eut en 89 Mouſa pour ſucceſſeur. Ce changement occaſionna la révolte de divers peuples encore mal accoûtumés au joug, & que la crainte d'Haſſan avoit retenus juſque-là dans le devoir. Le nouveau Gouverneur chargea d'abord ſes deux fils de les ſoûmettre. L'opiniâtreté des rebelles lui fit enfin prendre le parti de marcher contre eux en perſonne. Les Arabes firent dans cette expédition trois cens mille priſonniers, dont ſoixante mille furent vendus pour le compte du tréſor, ou réſervés pour les travaux publics, comme eſclaves de l'Etat. Leurs hiſtoriens obſervent que, depuis le commencement de l'*Iſlam* juſqu'alors, on n'avoit point encore fait en ce genre un butin ſi conſidérable.

Les reſtes des Berbers s'étoient retirés à Tandgé. Mouſa les y pourſuivit, leur fit mettre les armes bas & leur donna pour gouverneur un de ſes affranchis nommé Tarik. Depuis ce moment tout fut tranquille en Afrique; & dès l'an 91 de l'hé- 709 de J.C.
gire, les Arabes étoient ſi bien établis dans cette vaſte contrée, qu'ils ſe crurent en état de ſonger à la conquête de l'Eſpagne.

Tel eſt le précis du détail que M. Otter, d'après Nuveïri & les autres hiſtoriens, fait de la conquête de l'Afrique par les Arabes. Ce ne fut qu'au bout de ſoixante-trois ans qu'ils parvinrent à la ſoûmettre: eſpace aſſez court ſi l'on conſidère l'étendue du pays; mais qui paroîtra long en comparaiſon de celui qu'ils employèrent à conquérir l'Aſie. Ce n'eſt pas que leur zèle ou leur valeur ſe fuſſent ralentis: mais leurs progrès avoient été retardés par différens obſtacles, dont les principaux furent la réſiſtance opiniâtre des Grecs & des Berbers, une longue alternative de pertes & de ſuccès, la foibleſſe des troupes que les Khalifes employèrent d'abord à cette entrepriſe, le changement trop fréquent des Généraux, la mauvaiſe conduite des uns, le malheur des autres, la négligence des Khalifes qui n'ont jamais donné de ſoins ſuivis à

l'exécution de ce projet, & les divisions intestines qui déchiroient alors l'empire Musulman. On a pû, dans cet abrégé, distinguer jusqu'à cinq expéditions faites les unes après les autres, sans presque aucune liaison entre elles, & séparées par des intervalles qui ne permettoient pas aux chefs des dernières de tirer des précédentes, tout l'avantage qu'ils en auroient dû naturellement recueillir.

Pour triompher de tant de difficultés avec des secours si foibles, il falloit que les Arabes joignissent à l'ardeur que donne l'ambition, cette patience à toute épreuve que le fanatisme inspire & qu'il soûtient. Les auteurs de l'histoire Byzantine nous instruisent peu des détails de cette conquête, ou ce que la pluspart nous en disent est souvent fautif; on ne peut en puiser les principales circonstances que dans les écrivains Arabes qui ne sont pas aussi connus qu'ils mériteroient de l'être. Il seroit à souhaiter que des traductions fidèles, ou du moins des extraits étendus & méthodiques missent plus de Lecteurs à portée d'étudier des historiens estimables à tant d'egards : le sujet qu'ils ont traité est grand par lui-même, puisque c'est une des plus singulières révolutions qui soit arrivée dans le Monde. Il est intéressant par une infinité de circonstances & de faits particuliers où le merveilleux ne nuit point à la vérité. C'est un tableau qui nous présente des peuples dont le génie, les idées, la religion, les mœurs sont différentes de tout ce que nous connoissions; à qui nous avons d'ailleurs l'obligation d'avoir conservé dans l'Orient les sciences & les arts ensevelis dans l'Europe sous les débris de l'empire Romain. Leur histoire offre de grandes scenes à l'imagination, de grands sujets de réflexion à la politique & à la philosophie. Elle est liée nécessairement à celle de l'esprit humain, la plus agréable & la plus instructive de toutes les histoires. Enfin les premiers Khalifes fondateurs de l'empire des Arabes, ont été pour la plupart de grands hommes, si l'on juge d'eux par leurs actions; & si l'on en juge par leurs motifs, ce qui de toutes les manières d'apprécier les actions humaines, est toûjours la plus sure, quoique la moins

favorable, on ne pourra diſconvenir au moins qu'ils n'aient été des hommes habiles & capables d'influer, par leurs qualités perſonnelles, ſur la deſtinée de leurs contemporains.

---

# *OBSERVATIONS*
## *GÉOGRAPHIQUES ET HISTORIQUES*
### *TIRÉES D'AUTEURS ARABES.*

M. OTTER a joint à ſon Mémoire ſur la conquête de l'Afrique, quelques obſervations tendantes à l'éclaircir, & dont les unes renferment des remarques curieuſes ſur la géographie de ce pays au temps des Arabes; & les autres, quelques faits intéreſſans de leurs hiſtoires. La longueur de ces obſervations ne nous ayant pas permis d'en faire des notes à l'article précédent, nous les réunirons dans celui-ci qu'on en doit regarder comme la ſuite & le ſupplément.

I. Nous commencerons par celles qui roulent ſur la géographie de l'Afrique.

Diviſion de l'Afrique en general.

Remarquons d'abord que par le mot d'*Afrique* les Romains ne déſignoient pas toûjours cette vaſte preſqu'île que nous comptons pour la troiſième partie du monde connu : ils ont ſouvent reſtreint cette dénomination à ce qu'ils en poſſédoient. Ainſi le même terme eſt pris dans leurs auteurs ſous deux acceptions différentes; l'une étendue à l'Afrique entière, & l'autre applicable à la ſeule province Romaine. C'eſt au ſens général des phraſes où le mot d'*Afrique* ſe trouve, à déterminer le ſens particulier de ce mot ; & la moindre attention ſuffit pour éviter l'équivoque ou la mépriſe à cet égard. Les Romains prenoient au ſecond ſens le nom d'Afrique dans les diviſions qu'ils en ont faites pour leurs départemens militaires ou civils. Sous le bas Empire elle ſe partageoit en neuf provinces, ſavoir, la Mauritanie Tingitane, la Mauritanie Céſarienne, la Mauritanie Sitiſienne, la Numidie, l'Afrique proprement dite, la Bilacène, la Tripolitaine

& les deux Libyes. Ces différens districts étoient gouvernés par des Magistrats dont les fonctions & les titres ont souvent varié. On y voit des Proconsuls, des Vicaires, des *Comites rei militaris*, des Présidens, gouverner tantôt une de ces provinces, tantôt l'autre. Cette distribution étoit sujète à de grandes vicissitudes, parce qu'elle se régloit sur les circonstances : mais en général les provinces frontières, plus exposées que les autres aux incursions des Barbares, étoient celles où l'on plaçoit les Officiers militaires. Les autres Commandans se trouvent le plus souvent répartis dans les provinces dont la sûreté n'exigeoit pas les mêmes précautions.

Les Arabes devenus maîtres de l'Afrique après les Romains, attachoient aussi, au nom qu'ils lui donnèrent, les deux idées différentes dont nous venons de parler, & qu'on ne peut distinguer avec trop de soin pour la parfaite intelligence de leurs auteurs. La portion de l'Afrique qu'ils ont possédée par droit de conquête, est appelée dans leurs écrivains, tantôt *el Garb* ou l'Occident, tantôt *Bilad-ul-Magrib* [a] ou les pays Occidentaux ; & telle est la division qu'en fait Ebul-feda [b]. *Bilad-ul-Magrib* touchent, dit-il, du côté de l'orient aux frontières occidentales du pays de *Mizir* [c] qui les borne depuis *Zahrul-vahat* ou les *Oasis*, jusqu'au commencement de la montagne qui vient aboutir à la mer de *Roum* [d], entre *Berké* [e] & *Eskienderié* [f]. Au nord, la mer de Roum les borne depuis cet endroit de la montagne jusqu'à *Bahruzzukak* [g]. Du côté de l'ouest ils ont pour bornes *el-Muhit* [h], depuis *Tandgé* [i] jusqu'au désert de *Lemtouné*. Au sud, d'immenses déserts les séparent du pays habité par les *Soudans* ou les Noirs.

[a] Beled-ul-Magrib.
[b] Aboulfeda.
[c] Mers *ou* Mirs ; c'est l'Egypte.
[d] Mer méditerranée.
[e] Barcé *ou* Barca.
[f] Alexandrie.
[g] Le détroit de Gibraltar.
[h] L'océan.
[i] Tanger.

Voici une seconde division donnée par le même Géographe de la même portion de l'Afrique, sous le nom d'*el-Garb*. El-Garb, selon lui, se partage en trois parties ; *Garb-ul-aksa*, ou l'*Occident le plus éloigné*, depuis l'océan occidental jusqu'à *Tilimsan* [k] ; *Garb-ul-ersa*, ou l'*Occident mitoyen*, depuis Tilimsan jusqu'aux extrémités orientales du royaume de Bid-jaïé [l] ; & *Afrikié*, depuis cette frontière jusqu'à celle de l'Egypte.

[k] Tremecen.
[l] Bugie.

Toute l'étendue des côtes de l'Afrique, d'abord Romaine, & depuis Musulmane, dont les ports regardent l'Andalousie, est nommée par les auteurs Arabes, *Ber-ul-advet*, ou *terre du passage;* mais l'*Afrikié*, c'est-à-dire la partie qui est vis-à-vis de la Sicile & du grand continent, de laquelle on ne passoit point en Andalousie, n'est pas comprise sous cette dénomination. Selon cet arrangement, la ville de Tunis d'où les Arabes, au rapport d'*Ibn-haukal*, s'embarquoient aussi pour l'Espagne, devoit être dans le *Ber-ul-advet:* cependant ils la placent toûjours en Afrikié. Ceci peut servir à corriger une méprise du docteur Shaw. *La côte de la province de Constantine*, dit cet écrivain, *est montagneuse & pleine de rochers depuis* Bouherak *jusqu'à* Bona. *Elle répond fort bien au titre d'*El-adwah, *la* haute, *l'*élevée *qu'Aboulfeda lui donne. Ce qu'il ajoûte qu'on découvre d'ici la province d'Andalusie, n'est pas juste: on ne sauroit même la voir de la partie occidentale du Royaume.* Shaw n'a pas entendu le texte d'Ebul-feda: quand les Arabes veulent dire *haut, élevé*, ils se servent des mots *ali, refi, churtefi*, & non de celui d'*advet* mal écrit par Shaw *adwah* qui signifie *passage.* Le verbe *yuadda* qu'emploie ici l'auteur Arabe, n'a jamais voulu dire *découvrir*, mais *passer.*

Les Orientaux, pour distinguer Tripoli d'Afrique de celle de Syrie, ajoûtent le mot de *garb* quand ils parlent de la première. Leurs Géographes varient sur sa position; ce qui vient des connoissances peu certaines qu'ils avoient en ce genre, avant qu'ils eussent fait des progrès dans les sciences auxquelles est liée la Géographie. Ils placent Tripoli à 33, 35, 36 & même à 40 degrés de longitude, sur 32 de latitude. Cette variation influe encore sur les minutes & les autres subdivisions inférieures du degré. Suivant ces auteurs, Tripoli est située sur le bord de la mer; elle est bâtie de pierres & bien fortifiée; son territoire a beaucoup d'étendue; les terres y sont fertiles; elle n'a point de rivière, & l'eau s'y garde dans des réservoirs d'où elle se distribue dans les différens quartiers. C'est la dernière ville de l'Afrique à l'Est de Kaïrevan; & depuis Tripoli jusqu'à Alexandrie, on ne trouve,

Sur la ville de Tripoli.

en voyageant du côté de l'Eſt, aucun lieu *qui eſt des bains*, c'eſt-à-dire aucun lieu conſidérable. Les mœurs & les principes religieux des Muſulmans ont rendu dans leur langue ces deux expreſſions ſynonymes. Léon ne s'accorde pas en tout avec les auteurs Arabes : il dit que les murs de Tripoli ſont hauts & bien conſtruits, mais qu'ils ne ſont pas forts; que les maiſons y ſont plus belles qu'à Tunis, mais qu'on n'y boit que de l'eau de citerne; que les dattes y ſont communes & le blé rare, parce que le terroir des environs, comme celui de la Numidie entière, eſt aride, ſablonneux & ſouvent même inondé par la mer, dont les eaux envahiſſent inſenſiblement une partie du terrein, & forcent les habitans à ſe retirer peu à peu vers le ſud.

Sur la ville de Capès.

Capès nommé *Cabis* par Ebul-feda, eſt, ſelon cet hiſtorien, une ville de l'Afrique à trois milles de la mer, au nord d'une grande montagne, qui de ce côté-là ſe nomme *Dgebel-demer.* Les eaux qui en deſcendent ſe partagent dans le vallon où la ville eſt batie, & forment deux rivières aſſez fortes pour que les bâtimens de moyenne grandeur puiſſent les remonter. Ibn ſaïd, arabe d'origine, mais africain de naiſſance, place Cabis à l'oueſt & au nord de Sefakis à laquelle il donne 35 degrés 30 minutes de longitude, ſur 31 degrés 55 minutes de latitude. Suivant Léon, cette ville bâtie par les Romains & que Shaw ſuppoſe être l'*Epichus* de Scylax, & la *Tacapé* des autres Géographes anciens, eſt aſſez grande & défendue par des murs élevés & par un château. Aux environs coule une rivière dont l'eau eſt chaude & ſalée. En fouillant la terre dans les campagnes voiſines, on y trouve une ſorte de fruit que les Arabes nomment *habkaſis*, dont la groſſeur eſt comme celle d'une feve, & dont le goût approche de celui de l'amande. Les habitans ſont noirs; ils s'occupent de la pêche & de l'agriculture. Shaw prétend que la rivière qui baigne les murs de cette ville, eſt le *Triton* des Anciens. Il ajoute qu'elle tombe dans la mer au nord de l'ancienne Cabis, qu'il place ſur une hauteur à cinq cens pas de la nouvelle.

Tandgé

Tandgé, ſuivant Ibn-ſaïd, eſt à 35 degrés 30 minutes de latitude, ſur 8 degrés 31 minutes de longitude. Elle eſt bâtie du côté de l'Océan, près du Détroit, qu'on y traverſe en quelques heures; la mer s'élargit en avançant vers l'eſt. Entre cette ville & *Sebté* * eſt un lieu nommé *Kazrul-Medjas*, éloigné de l'une & de l'autre d'une journée de chemin. C'eſt dans cet eſpace, dont la longueur eſt de dix-huit lieues, que la mer a le moins de largeur. Les habitans de l'ancienne Tandgé ont conſtruit à une lieue de cette ville ſur le haut de la montagne, de nouvelles habitations pour y jouir du bon air. L'eau qu'on boit à Tandgé y eſt conduite de loin par des canaux. Les naturels paſſent pour avoir peu d'eſprit. Léon qui l'appelle *Tingis*, la repréſente comme une grande ville anciennement conſtruite ſur les bords de l'Océan, à trente milles environ du détroit d'Hercule, à cent cinquante milles de Fez, & remarquable par la beauté de ſes édifices; mais bâtie dans un terrein peu fertile, au voiſinage duquel on trouve néanmoins des vallons arroſés par des ſources où l'on recueille en abondance des fruits de toute eſpèce.

* Ceuta.

Sur la ville & le territoire de Barca.

Ebul-feda dit que *Berké*, ſous la domination des *Roums*, s'appeloit *Entablus* (c'eſt ainſi qu'il défigure le nom de *Pentapolis*, parce que ſa langue ne ſouffre point la lettre P) ; que les Arabes s'en étant rendus maîtres au commencement de l'*iſlam* ou de l'hégire, ils la nommèrent *Berké:* ce qui ſignifie *un pays de ſable mêlé de cailloux.* Mais Ebul-feda ſe trompe; le nom de Barca employé ſouvent par les Anciens, eſt de beaucoup antérieur à la conquête des Arabes.

Berké que leurs Géographes placent à 40 degrés 45 minutes de longitude, ſur 32 degrés de latitude, eſt de moyenne grandeur & ſituée dans un terrein uni, ſur une langue de terre qui court du ſud au nord dans la mer. Ses environs, quoique dans un déſert, ſont aſſez bien cultivés; les terres en ſont rougeâtres; on y voit encore les ruines d'une très-grande ville détruite depuis long-temps: le khalife Mutevekkil la fit autrefois entourer de murs. Motavakel.

Le pays de Berké est plus long que large : il touche d'une part à celui de *Misir;* & de l'autre, à l'Afrikié. On n'y trouvoit du temps d'Ebul-feda, aucune ville forte, ni même aucun lieu considérable. Dans ces déserts arides, sont deux montagnes sur lesquelles on rencontre de bonnes terres bien cultivées, abondantes en sources & qui produisent beaucoup. Ce territoire fournit à l'Egypte du vin, des moutons & du goudron. Les vaisseaux abordent au rivage de Berké.

Léon prend le désert de Barka depuis les confins de Mesrate, province située le long de la mer Méditerranée, à cent milles environ de Tripoli, jusqu'à ceux d'Alexandrie ; ce qui fait à peu près treize cens milles de côtes sur deux cens milles de profondeur.

Sur le pays nommé *Zab* par les Arabes.

Le Zab, au rapport de Léon qui l'appelle *Zeb,* est une contrée de la Numidie : il la fait commencer vers l'ouest à Mélis, & finir vers le nord à la montagne de Bugie. A l'est elle est bornée par un désert qui conduit à Tunis ; elle l'est au sud par un autre désert. « *Zeb,* ajoûte-t-il, est un pays » de sable où les chaleurs sont excessives. On y manque d'eau » & de blé ; mais les dattes y sont communes. On y compte cinq villes & beaucoup de villages ».

Shaw dit que le Zab, compris autrefois dans la Mauritanie Sitifienne & dans la Gétulie, est un terrein étroit situé précisément au pied de la chaîne du mont Atlas ; qu'il s'étend depuis le méridien de Méfilé jusqu'à celui de Constantine, & qu'il est semé de villages dont le plus avancé vers l'ouest est *Dousan.*

Biscara.

Du temps d'Ibn-saïd Biskiéré étoit la capitale du Zab. Il la place à 24 degrés de longitude, sur 27 degrés 30 minutes de latitude ; il ajoûte que les grains y abondoient ainsi que les dattes, dont on portoit les meilleures espèces à Tunis.

L'Idrisi place Tabné dans le pays de Zab, quoiqu'elle en soit séparée par des montagnes & des vallées. Cette séparation naturelle a fait croire au docteur Shaw, que l'Idrisi se trompe, ainsi qu'Ebul-feda qui adopte son sentiment : mais

Shaw ne faiſoit pas réflexion qu'un même diſtrict renferme ſouvent des lieux que la Nature ſembloit avoir voulu diſtinguer. Il eſt mieux fondé lorſqu'il trouve dans la moderne Tabné, l'ancienne *Thubuna* dont les Arabes ont tellement détruit les murs & les édifices, qu'il ſeroit difficile de déterminer quelle en fut autrefois l'enceinte. Elle eſt ſituée dans une belle plaine, entourée d'un mur de terre; elle a des jardins & de l'eau en abondance; ſon terrein produit du froment, de l'orge, du coton, des dattes & d'autres fruits.

L'Egypte que les Orientaux appellent *Beled-ul-Miſir*, a pour bornes au nord la mer de Roum, depuis Rifh juſqu'à Berké: à l'oueſt ſa frontière ſe prend depuis le bord de cette mer, entre Eskienderié & Berké, juſqu'aux confins de la Nubie. Elle s'étend au ſud depuis les environs d'Eſvan juſqu'à la mer Rouge; & à l'eſt, depuis la mer Rouge vis-à-vis d'Eſvan, juſqu'au déſert des Iſraëlites, d'où elle ſe replie vers le nord. *Eskienderié*, dit Ebul-feda, eſt bâtie ſur le modèle d'un échiquier; il en parle comme d'une très-grande ville environnée de beaux jardins, & dont les murailles ſont de pierres. Il ajoûte que le terrein des environs eſt ſalé; ce qui oblige les habitans à faire venir leurs blés d'ailleurs. Les Géographes ne ſont pas d'accord ſur ſa poſition; les uns lui donnent 51 degrés de longitude & 30 degrés de latitude, les autres 52 & 31: la même variété ſe trouve dans les minutes. Ils ne parlent point des ſecondes; ſans doute ils n'avoient pas alors d'inſtrumens ou de méthodes capables d'atteindre à ce point de préciſion.

Diviſion de l'Egypte par les Arabes.

Siéné.

II. Il nous reſte à parler de quelques traits hiſtoriques rapportés par M. Otter, & qui méritent d'être conſervés. Les plus conſidérables ſont tirés de la vie du khalife Muavié [a] fils d'Ebou-ſifian [b]. Ce Prince, le ſixième des ſucceſſeurs de Mahomed, & le premier de la dynaſtie des Ommiades, fut proclamé Khalife à Jéruſalem au mois de zil-hadgé l'an 40 de l'hégire, 660 de J. C. Il choiſit Damas pour ſa réſidence, & régna vingt ans avec autant de gloire que de modération. Les auteurs Arabes font les plus grands éloges

[a] Moavias.

[b] Abou-ſofian.

de sa bonté, de sa grandeur d'ame & de ses autres vertus. C'est un des Khalifes dont ils se sont particulièrement attachés à peindre le caractère, en rapportant les faits qui lui sont personnels, & les discours qu'il a tenus en certaines circonstances. Lorsqu'Ali fut mort, dit le Tahéri, Muavié & Amrou fils d'Elaz, convinrent entre eux de ne se pas troubler dans la possession des Etats qu'ils avoient gouvernés jusqu'alors en qualité de lieutenans du Khalife, & de rester maîtres, le premier de la Syrie, le second de l'Egypte, avec une indépendance réciproque. Mais dans la suite Muavié ayant épuisé ses trésors par ses libéralités, écrivit en ces termes au nouveau Soudan d'Egypte : *Il m'arrive tous les jours un grand nombre d'étrangers & de pélerins du pays de Roum, de la Perse & de l'Yemen: mes revenus ne suffisent pas aux dépenses que je suis obligé de faire pour eux ; j'ai besoin, pour y subvenir, d'une année des revenus de l'Egypte, & je te la demande.* Amrou réfléchissant sur cette proposition, jugea que Muavié se feroit, de son consentement un titre, pour la réitérer tous les ans. *Je dois*, lui récrivit-il, *te faire souvenir que si je possède l'Egypte, ce n'est ni par héritage, ni par donation ; mais par le traité que nous avons fait ensemble : ainsi contente-toi de tes Etats, & laisse-moi possesseur tranquille des miens.* Muavié insista vainement. Le refus opiniâtre d'Amrou auroit été le sujet ou du moins le prétexte d'une guerre entre eux, si le premier n'eût aimé la paix, & s'il n'avoit pas été plus jaloux de conserver le repos de ses peuples, que de soûtenir la supériorité de son siège sur celui d'Egypte. Muavié, par désintéressement, ou peut-être aussi par politique, ne voulut pas rompre avec Amrou, & trouva, dans sa propre économie, des ressources qui, sans rien coûter à ses sujets, le consolèrent du refus d'un collègue qu'il avoit cru son vassal.

Voici un trait qui marque encore mieux sa générosité, parce qu'on ne peut y soupçonner ni motif de crainte, ni raison d'Etat. On sait qu'après la mort d'Osman, troisième Khalife, Muavié se déclara concurrent d'Ali que sa qualité de gendre du Prophète faisoit regarder comme légitime

Souverain à la Mecque, à Médine, & généralement par tout ce qu'il y avoit de Musulmans attachés à leur Religion. Muavié, depuis long-temps gouverneur de Syrie, & chef de troupes nombreuses, à la tête desquelles il s'étoit signalé par de brillans exploits, se crut en état de luter contre Ali, & ne craignit pas de se déclarer son rival. Les deux prétendans décidèrent leur querelle par les armes. Dans l'armée d'Ali servoit une femme, distinguée chez les Arabes par sa naissance & ses vertus, qui lui avoient acquis une grande considération dans le pays, sur-tout chez les partisans zélés de Mahomed. Elle se nommoit Ikriché : son zèle pour Ali avoit souvent ranimé celui des partisans de ce Khalife; elle parcouroit leurs rangs les jours de bataille, les haranguoit & les menoit au combat le cimetère à la main. Muavié l'avoit remarquée plus d'une fois, & n'ignoroit pas quel rôle elle avoit joué dans le parti contraire au sien; mais les grands hommes savent estimer dans leurs ennemis mêmes les vertus & les qualités qui nuisent le plus à l'exécution de leurs propres desseins. Il respectoit la valeur & la constance de cette héroïne, qui de son côté vint le reconnoître aussi-tôt après la mort d'Ali, parce qu'elle faisoit plus de cas de lui que d'Hassan, choisi par les Alides pour succéder à son père. Ikriché, soit par estime pour Muavié, soit par une fierté généreuse, soit enfin parce qu'en musulmane attachée fortement à ses principes, elle croyoit la prudence inutile contre les arrêts de la destinée, ne prit aucune mesure pour sa sûreté personnelle, en venant se livrer d'elle-même à Muavié, dont elle n'avoit pas daigné pressentir les dispositions à son égard. Elle entra chez lui sans être attendue, tenant à la main un bâton, salua ce Prince en qualité de Khalife, & s'assit ensuite sans ajoûter un seul mot. Muavié, surpris de la voir, mais flatté d'un hommage qui sembloit légitimer sa puissance, lui dit : *c'est donc d'aujourd'hui que tu me reconnois pour Souverain!* Oui, *répondit-elle,* c'est d'aujourd'hui, car Ali n'est plus. *N'est ce pas toi,* reprit le Khalife, *qui le jour d'un tel combat, armée d'un sabre, & placée à la tête des troupes, les exhortois en ces*

*termes!* « Ne ſongez, *leur diſois-tu*, qu'à ſauver vos ames;
» car tant que vous combattrez pour la bonne cauſe, votre
» ennemi ne peut vous nuire : tous ceux auxquels une mort
» glorieuſe ouvre le Paradis, ne meurent pas en effet, & la
» triſteſſe n'habite point dans cet heureux ſéjour. Méritez d'y
» être reçûs par le ſacrifice, ſi c'en eſt un, d'une vie dont la
» félicité n'eſt que fauſſe ou paſſagère, & qui n'a de réel que
» les maux dont elle eſt agitée. Armez-vous de patience, &
» ſoutenez par votre courage un chef légitime qui défend ſes
» droits & les vôtres. Muavié vous oppoſe des Arabes infi-
» dèles, des Barbares dont les cœurs ſont incirconcis; l'appas
» du gain & de vaines promeſſes ont engagé dans ſon parti
» ces hommes ſans connoiſſance & ſans foi. Vous, compagnons
» du Prophète à Médine, vous, avec leſquels il a partagé les
» périls de ſa retraite & la gloire de ſes exploits, ſoyez iné-
» branlables, marchez au combat comme à la victoire; vous
attaquez des ennemis déja vaincus par la frayeur. » *A t'entendre prononcer ce diſcours*, continua Muavié, *on eût dit que je n'étois qu'une ombre qu'éclipſeroit la préſence d'Ali, & que les troupes Syriennes prenoient l'épouvante auſſi facilement que des ânes. Je crois te voir encore appuyée ſur ton bâton, & t'imaginant tenir entre tes mains le ſort des deux armées. Dis-moi, quel étoit le motif de ta confiance!* « Seigneur, *répondit Ikrché*,
» un grand homme a dit qu'on ne doit jamais s'informer de
» ce qu'on ſeroit fâché d'apprendre; & que le ſage n'aime pas
» à ſe rappeler des idées, dont le ſouvenir pourroit l'humilier
ou lui donner des remords. » Quelque fière que fût cette réponſe elle plut à Muavié. Après l'avoir aſſurée qu'il oublioit le paſſé, il lui demanda quelle affaire l'amenoit auprès de lui. Elle reprit la parole & lui dit : *on doit lever ſur les riches de quoi ſoulager les pauvres, & c'eſt ce qui ne ſe pratique pas ici; perſonne ici n'empêche les injuſtices & les vexations: ſi tes ordres autoriſent cette négligence, tu pourras t'en repentir quelque jour; ſi le crime ſe commet ſans ton aveu, tu dois punir les coupables.* Comment pourrai-je gouverner, *répondit le Khalife*, ſans prendre ſur le peuple de quoi fournir à mes dépenſes? *Dieu*

*n'a point ordonné*, repliqua-t-elle, *de faire du mal pour qu'il en arrive du bien.* Aussi-tôt Muavié commanda qu'on la rétablît, elle & tous les gens de sa suite, dans la possession de ce qui leur avoit appartenu : il fit plus; il la renvoya sur sa parole avec un présent de cinq cens pièces d'or. Ce seul trait peint les mœurs des Arabes, donne une idée de leur génie, de leur style & du caractère de Muavié, l'un de leurs plus fameux Khalifes: Prince recommandable par son zèle pour les Lettres, & par son amour singulier pour la Poësie; mais en qui le goût des études & des occupations agréables ne nuisit point aux qualités solides qui font l'homme d'Etat. C'est à lui que les Arabes ont dû leurs Postes & leur marine, deux établissemens qui suffiroient pour immortaliser un Souverain.

Muavié II, petit-fils du précédent & fils d'Yezid, eut pour successeur Mervan, fils d'Hakiem, dont les descendans sont connus dans l'histoire Arabe sous le nom de Mervaniens. Ce Prince étoit extrêmement âgé lorsqu'on l'éleva sur le trône: il s'étoit trouvé dans Médine lorsque le khalife Osman y fut assassiné. Muavié pour lors gouverneur de Syrie, lié d'intérêt avec lui, & craignant qu'on ne le soupçonnât d'avoir eu part à l'intrigue, & que Mervan de son côté n'eût l'imprudence de se déclarer avec trop de hauteur dans une ville où son parti n'étoit pas le plus fort, lui écrivit cette lettre singulière. *Sois*, lui dit-il, *comme la panthère, qui ne fait face que lorsqu'elle est sûre de vaincre; imites le renard qui ne combat que par la ruse; caches-toi de nos ennemis, comme le hérisson quand il sent la main de l'homme; informes-toi de leurs nouvelles avec les mêmes précautions que la poule cherche le grain dur lorsqu'elle est près de pondre; & souviens-toi qu'un sage vaut mieux que mille braves: car le brave tue dix ou vingt ennemis tout au plus, au lieu que le sage peut triompher d'une armée entière par l'habileté de ses mesures.*

Nous avons parlé dans l'article précédent des combats qu'Abdul-melik, dixième Khalife, fils de Mervan, eut à soûtenir pour la défense de son trône, contre Abdullah, fils de

Zubeir, héritier des prétentions d'Haſſan, fils & ſucceſſeur d'Ali. Cet Abdullah, couſin du prophète des Arabes, naquit à Médine après que Mahomed s'y fut retiré. Il fut proclamé Khalife à la Mecque l'an 64 de l'hégire: il maudit Yezid, fils de Muavié, parce que ce Prince, le ſecond des Ommiades, avoit fait mourir Haſſan, qu'il ſe divertiſſoit avec des chiens & des panthères, qu'il n'honoroit pas les pélerins de la Mecque, & qu'il s'écartoit, dans pluſieurs autres points, de la religion Muſulmane.

Le Suheili rapporte qu'au moment de la naiſſance d'Abdullah, Mahomed dit: *c'eſt lui-même.* Ces paroles, prononcées apparemment d'un ton qui déterminoit le ſens dans lequel il falloit les prendre, parurent à la mère de l'enfant contenir une prédiction effrayante; elle réſolut de ne point l'allaiter, mais Mahomed lui dit: *Nourris-le, quand tu devrois le nourrir de tes larmes, il empêchera les Croyans de viſiter le temple, ou il mourra dans ſon entrepriſe.* Ce mot, diſent les Arabes, fut vérifié par l'évènement; car Abdullah ſoûtint le ſchiſme, fut aſſiégé dans la Mecque par les troupes d'Abdul-melik, & mis à mort l'an 73 de l'hégire, après un règne de neuf ans moins quelques mois.

---

# EXAMEN CRITIQUE
## DE TROIS HISTOIRES FABULEUSES
### DONT CHARLEMAGNE EST LE SUJET.

TANDIS que l'empire des Arabes fleuriſſoit en Orient ſous la domination des Abbaſſides, Charlemagne réuniſſoit en Occident les débris de celui des Romains. Le règne de ce Prince eſt l'époque la plus brillante des annales Françoiſes. L'Europe le vit à la fois politique, légiſlateur & guerrier, vaincre & civiliſer des peuples Barbares, faire revivre le goût des Lettres & relever l'éclat de ſes triomphes par la ſageſſe de ſes établiſſemens. On ne doit pas être ſurpris qu'un

qu'un homme si célèbre soit devenu le héros de plusieurs histoires Romanesques: c'est sur-tout aux noms fameux que s'attache la fiction. Des traditions vagues, & dont l'obscurité cachoit l'origine, attribuèrent à ce Prince de faux exploits dont les récits, quoique fabriqués sans art par des écrivains grossiers, en imposèrent à l'avide crédulité des siècles d'ignorance.

Tels sont les trois ouvrages qu'examine M. l'abbé Lebeuf dans une Dissertation qu'il nous lut au mois d'août 1747. 4 Août 1747.
Le premier composé par un Anonyme, est l'histoire du prétendu voyage de Charlemagne dans la Terre sainte; le second attribué long-temps à Turpin archevêque de Reims, contient les détails d'une expédition en Espagne; le troisième connu sous le nom de *Philomena,* offre les particularités des sièges de Narbonne & de Carcassonne.

M. l'Abbé Lebeuf discute chacun de ces manuscrits en particulier. Son but n'est pas d'en faire voir l'imposture dont personne ne doute aujourd'hui: ses recherches ont pour objet de déterminer dans quel temps ils furent composés, dans quel lieu & par quel motif. L'examen approfondi de ces trois points, appliqués séparément à chacun de ces trois manuscrits, l'engage dans un grand nombre de discussions dont nous offrirons le résultat, en indiquant la nature des preuves dont il s'est servi, & en rapportant les principales.

De ces discussions il suit:

1.° Que le roman du voyage de Charlemagne dans la terre Sainte a été fabriqué dans le cours du XI.e siècle; que l'auteur est un moine de S.t Denys dont le but étoit d'accréditer de prétendues reliques que Charles le Chauve avoit transportées d'Aix-la-Chapelle à cette Abbaye.

2.° Que l'histoire de l'expédition en Espagne ne remonte qu'au commencement du XII.e siècle, & qu'elle a pour auteur un Espagnol chanoine régulier, qui paroît avoir uniquement pour objet de relever son Ordre & sa patrie.

3.° Que l'ouvrage qui porte le nom de *Philomena,* plus moderne encore que les deux autres, a été composé vers le

règne de S.t Louis, c'eſt-à-dire au milieu du XIII.e ſiècle par un religieux de l'abbaye de la Graſſe ; que l'intention de l'écrivain étoit d'augmenter le luſtre & d'autoriſer les prétentions de ſon Monaſtère, en lui donnant Charlemagne pour fondateur. On imagine aiſément quel eſt le genre des preuves qui conduiſent M. l'abbé Lebeuf à de telles concluſions. Les auteurs de ces écrits, dans le détail des évènemens qu'ils racontent, laiſſent échapper de fréquentes alluſions à des faits, à des uſages civils, à des rits eccléſiaſtiques ; & ce ſont ces alluſions qui décèlent leur fourberie, parce qu'elles préſentent des objets poſtérieurs au temps où les écrivains ſe placent eux-mêmes : par-là ces impoſteurs fourniſſent contre eux des armes à la ſaine critique. M. l'abbé Lebeuf s'attache donc à démêler tous les traits qui démaſquent les véritables auteurs des ouvrages qu'il examine : il ſaiſit & diſcute une foule de circonſtances éparſes dans leurs textes ; & cet aſſemblage forme un corps de preuves déciſives. Celles que nous allons rapporter d'après lui, donneront une idée de ſa méthode.

Roman du voyage de la Terre ſainte.

I. Commençons par le voyage de la Terre ſainte. 1.° L'auteur de ce roman ne ſe nomme, ni même ne ſe déſigne en aucun endroit de ſon ouvrage : il ne ſe donne ni pour témoin, ni pour contemporain d'aucun des faits qu'il rapporte ; & les termes de ſon début font entendre qu'il n'a vécu que long-temps après : cependant il ne cite aucun garant.

2.° Dans cet écrit l'Empereur eſt toûjours appelé Charlemagne, titre diſtinctif qu'on ne lui donna que lorſque pluſieurs Souverains du nom de Charles eurent régné, ſoit en France, ſoit dans l'Empire.

3.° A l'ancien nom d'Aix-la-Chapelle, *Aquiſgranum*, l'auteur ſubſtitue par-tout celui d'*Aquilæ capella ;* nom plus moderne que le premier, dont ce n'eſt qu'une altération cauſée par l'uſage où l'on fut dans les temps poſtérieurs de prononcer en langue vulgaire *Aigues-la-Chapelle*, que notre écrivain aura pris pour *Aigle.* Peut être auſſi trouvoit-il quelque rapport entre ce nom & l'aigle, ſymbole de la dignité Impériale : mais l'une & l'autre de ces étymologies ſuppoſent

également qu'on avoit alors oublié la véritable origine du nom d'Aix-la-Chapelle, où le mot d'Aix ſe dérive de celui d'*Aquæ*, commun à toutes les villes renommées par leurs bains.

4.° Dans le nombre des Eccléſiaſtiques de différens Ordres que l'auteur fait aſſiſter à la prétendue réception des reliques apportées, ſelon lui, par l'Empereur de la Terre ſainte à Aix-la-Chapelle, ſe trouve un abbé de S.t Quentin en l'Iſle; abbaye dont la fondation eſt certainement de la fin du X.e ſiècle, comme le prouve une charte de ce temps, auſſi-bien qu'un paſſage de la chronique de Sigebert. On ne peut donc placer la compoſition de cet ouvrage avant le commencement du XI.e ſiècle.

5.° La même époque eſt donnée par les vers hexamètres rimans à l'hémiſtiche & à la fin, qu'on y rencontre ſemés dans le texte.

6.° Le plus ancien manuſcrit *(a)* de cette fable, que M. l'abbé Lebeuf ait rencontré dans ſes recherches, eſt d'un caractère qui ne remonte pas au-delà de la même date. Mais on ne peut pas le regarder comme plus moderne, puiſque l'auteur, en parlant de l'Indict aſſigné dans la plaine de Saint Denys, s'exprime ſur le jour de cette aſſemblée, comme un homme qui voyoit encore célébrer les quatre-temps du quatrième mois dans la ſeconde ſemaine de juin; uſage qui ne fut univerſellement changé dans l'Occident que ſous le pontificat de Grégoire VII, qui répond au règne de Philippe I, mort l'an 1108. L'obſervation de cette circonſtance, tirée de l'ouvrage même, & l'âge du plus ancien manuſcrit, concourent à juſtifier l'époque fixée ci-deſſus pour la compoſition de ce roman.

La profeſſion de l'écrivain ſe reconnoît à des caractères non moins frappans, comme au genre & au ſtyle des

*(a)* Ce manuſcrit eſt conſervé dans la bibliothèque des Carmes-déchauſſés de Paris; l'écriture en paroît être du règne de Louis VII. Le chapitre de Notre-Dame en poſſède un autre écrit dans le XIII.e ſiècle, & ſemblable en tout à celui de Braine en Soiſſonnois, dont M. de Sainte-Palaye a donné la notice dans les Mémoires de l'Académie.

réflexions qu'il entre-mêle dans ses récits, & à l'apostrophe de très-chers frères, *fratres carissimi*, qu'il réitère assez souvent. On voit par-là qu'il étoit moine; & ce qui prouve qu'il l'étoit à S.t Denys, c'est qu'après avoir parlé de l'Indict d'Aix-la-Chapelle, il ajoûte que la translation des reliques, faite par Charles le Chauve à l'abbaye de S.t Denys, y attira le même concours de fidèles. Qui ne voit par-là que le but de l'auteur étoit de donner à des reliques obscures une origine brillante & capable d'augmenter un concours d'autant plus utile à la communauté, qu'il en résultoit une foire qui devint par la suite une des plus célèbres du Royaume?

C'est en partie sur une autorité si méprisable que se fonde la tradition de cette prétendue Croisade, conduite par Charlemagne à Jérusalem, pour rétablir le patriarche Jean sur son siège. Mais cette source de l'erreur n'est pas la seule: d'autres motifs, que nous exposerons dans l'article suivant d'après M. de Foncemagne, contribuèrent à mettre en vogue l'opinion de ce voyage chimérique. On se croyoit en droit de le conclurre de quelques faits connus & très-célèbres alors: la conséquence n'étoit rien moins que nécessaire; mais on n'avoit garde de la soûmettre à un examen rigoureux, dans des siècles où le goût des Croisades étoit généralement répandu. C'étoit en quelque sorte relever ces pieuses & frivoles expéditions, que d'en supposer une première conduite par le héros de l'Occident.

*Annales Ecclés. de France.*

Le P. le Cointe avoit déjà remarqué que toutes les Eglises dont l'auteur de cet ouvrage fait assister les Evêques à la cérémonie d'Aix-la-Chapelle, étoient alors gouvernées par des Prélats d'un nom tout différent; il s'en tient à cette preuve qui suffit pour démontrer la supposition. Celles de M. l'abbé Lebeuf ont de plus le mérite d'en indiquer le temps, le lieu & l'auteur: les remarques qu'il fait à ce sujet, tirées de faits ou d'usages peu connus, deviennent entre ses mains des principes applicables à la discussion de plusieurs autres points de critique, & des modèles de la manière d'y procéder.

Expédition de Charlemagne en Espagne.

II. Le roman de cette entreprise, attribué, comme nous

l'avons dit, à Turpin, diffère du premier en ce que l'auteur, au lieu d'y garder l'*incognito*, comme le précédent, affecte toûjours d'y faire parler l'archevêque de Reims, dont il usurpe le nom. Autre différence, plus essentielle encore, c'est que sa fiction pose du moins sur un fondement réel; il est certain que Charlemagne a passé les Pyrénées, & qu'il a fait la guerre en Espagne. Ce sont-là les deux faits que le faux Turpin déguise & surcharge d'une infinité de circonstances imaginaires.

C'est sans doute parce que le fonds du récit étoit véritable que ce second roman a eu plus de vogue que le premier, & que les exemplaires manuscrits s'en sont multipliés davantage. Les annales du temps, la vie de Charles par Eginard, & d'autres écrits faisoient mention des victoires de ce Prince en Espagne: un poëte Saxon les avoit célébrées dans un ouvrage en vers hexamètres, composé vers la fin du IX.^e^ siècle; & ces faits, par-là transmis aux siècles suivans, avoient de plus acquis une célébrité populaire, à l'aide de quelques chansons qui en perpétuoient la tradition dans nos provinces. Ainsi le peuple, déjà plein de cette idée, ne pouvoit manquer de recevoir avidement une relation plus circonstanciée d'un voyage depuis long-temps célèbre.

Le plus ancien auteur qui paroisse avoir connu le roman de Turpin, est Rodulfe Tortaire, moine de S.^t^ Benoît, dont M. l'abbé Lebeuf a parlé dans une autre Dissertation *(b)*. Cet écrivain, dans un de ses poëmes latins, composé d'après le roman d'*Amicus* & d'*Amilius*, donne à l'un de ses héros *(c)*

*(b)* Voyez dans ce volume *le Mémoire sur les antiquités du diocèse de Bayeux*. Mém. p. 489.

*(c)* Nous citerons ici les vers où le Poëte parle de cette fameuse épée.

*Ingreditur patrium gressu properante cubiclum,*
*Diripit à clavo clamque patris gladium:*
*Rutlandi fuit iste, viri virtute potentis,*
*Quem Patruus magnus Karolus huic dederat.*
*Et Rutlandus eo semper pugnare solebat,*
*Millia pagani multa necans populi.*

l'épée que le généreux Rolland avoit reçûe de Charlemagne, & Rolland est qualifié dans ce poëme, comme dans Turpin, de neveu de l'Empereur.

Le même roman se trouve inséré tout entier dans la vie de Charlemagne, compilée vers l'an 1170 par un Anonyme peu de temps après la canonisation de ce Prince, requise en 1166 par l'empereur Frédéric I.er surnommé Barbe-rousse. L'Anonyme dit avoir trouvé cet ouvrage de Turpin dans l'abbaye de S.t Denys parmi les chroniques des François; mais il ne dit pas si le manuscrit étoit d'une écriture ancienne ou nouvelle. C'est dans la même source qu'Arnold, comte de Guines, avoit puisé la connoissance des mêmes histoires.

*Præfat. in lib. III.*

*Duchène, hist. de la maison de Guines, p. 159.*

Geoffroi, prieur du Vigeois en Limosin vers l'an 1200, fit venir d'Espagne cet ouvrage comme une pièce inconnue dans son pays, & pleine de détails dont presque aucun ne se trouvoit dans les chansons des Jongleurs. Il corrigea cet exemplaire très-défectueux, en fit une copie plus exacte & mit à la tête une préface qu'il adresse à l'abbaye de S.t Martial & à tout le clergé du Limosin.

*Cod. Reg. 5452.*

Le roman de Turpin se répandit de plus en plus dans le XIII.e siècle, depuis la traduction qu'on en fit en langue vulgaire. Ce fut sur l'exemplaire latin conservé dès l'an 1160 à S.t Denys, que cette traduction en prose françoise se fit l'an 1206 par les soins de Renaud comte de Boulogne. Ce fait est énoncé dans un des manuscrits de ce temps-là. L'année suivante Michel de Harnes *(d)* en fit faire une seconde traduction: la preuve de ces dates est renfermée dans les prologues mêmes de ces traducteurs dont M. l'abbé Lebeuf a parlé dans un autre Mémoire.

*Codex Sancti Martialis Lemov. 142.*

*Cod. Col. Navar. 234, fol. 287.*

*Mém. Acad. t. XVII, page 737.*

En suivant par ordre chronologique les fables de Turpin,

*(d)* Ce Michel de Harnes, qu'on auroit pû prendre pour un personnage supposé, vivoit effectivement alors. Nous avons dans le tome III du *Gallia Christiana*, colonne 97, une requête qu'il présenta l'an 1204 à l'évêque d'Arras, au sujet de la fondation d'un couvent de filles de l'ordre de Cîteaux, faite à Brelle par sa mère, veuve d'un connétable de Flandre. L'historien Rigord le met au nombre de ceux qui furent blessés à la bataille de Bouvines en 1214. *Voyez Duchène, t. V, p. 60.*

nous les trouvons citées en 1224 par un de nos écrivains, comme une des ſources dans leſquelles il puiſoit alors pour la continuation latine d'une hiſtoire de France qu'il pouſſoit jusqu'à ſon temps.

*Cod. Victor. 419.*

Il eſt inutile de citer la foule des chroniqueurs & des abbréviateurs de notre hiſtoire qui font le même uſage de ce roman: mais un monument ſingulier de l'idée ſuperſtitieuſe qu'on s'en formoit encore du temps de Charles V, ce ſont les bas reliefs de deux flacons d'or donnés par ce Prince à l'empereur Charles IV lorſqu'il reçut ſa viſite à Paris. L'Orfèvre avoit repréſenté ſur ces vaſes, S.t Jacques montrant à Charlemagne la route des pays qu'il devoit conquérir au-delà des Pyrénées: c'eſt le ſujet du premier chapitre de Turpin. Les Eccléſiaſtiques n'étoient pas plus éclairés que les Artiſtes. Robert, évêque de Sénez, dans un ouvrage qu'il compoſa pour l'éducation de Charles VI, lui parle des démons qui accoururent à Aix-la-Chapelle au moment de la mort de Charlemagne, & de l'apparition ſoudaine de S.t Jacques qui vint auſſi-tôt pour leur diſputer l'ame de ce Prince. De pareilles fables édifioient apparemment nos ayeux: elles peuvent être pour nous un ſujet de réflexions.

*Vie de Charles V, par Chriſtine de Piſan, l. III, c. 46.*

*Speculum morale Regium.*

*Cod. Reg. Mſ. 5372, fol. 53.*

Ce que nous avons dit ſur les lieux où parut d'abord l'ouvrage de Turpin, en fixe à peu près l'époque. Il eſt vrai qu'à la rigueur ce roman auroit pû demeurer pendant trois cens ans caché dans quelque bibliothèque, & que le temps de la découverte d'un écrit n'indique pas toûjours celui de ſa compoſition. Mais cette preuve n'eſt pas la ſeule qu'allègue M. l'abbé Lebeuf: différens paſſages extraits de cette hiſtoire démontrent qu'elle ne peut être ni du ſiècle de Turpin mort plus de vingt ans avant Charlemagne, ni même du ſiècle où mourut ce Prince.

1.° L'auteur, en parlant d'Oger le Danois, qu'il met au nombre des compagnons de l'Empereur, ajoûte que ce paladin dont il fait un roi de Danemarck, fit à la tête de dix mille guerriers qui combattoient ſous ſa bannière, des exploits

merveilleux dont *le bruit s'est (e)*, dit-il, *conservé jusqu'à nos jours :* expression qui désigne un intervalle entre les faits & le récit.

2.° Il se sert d'un terme pareil, un peu plus bas, en louant la persévérance des peuples de la Galice dans la Foi orthodoxe, depuis que, selon lui, Charlemagne avoit chassé les Sarrasins de cette province. Cette persévérance n'auroit pas dû l'étonner, s'il eût été contemporain de Charlemagne.

3.° Il désigne la Lorraine par le nom de *Lotharingia,* qui n'est connu que depuis le milieu du X.e siècle.

4.° Quelques seigneurs de la Cour de Charlemagne portent dans ce roman des noms de terres *(f)* ; & l'usage de ces noms n'étoit point encore établi du temps de ce Prince.

5.° Pour comparer ceux de ces guerriers, qui moururent dans l'expédition sans être tués par les Sarrasins, aux Saints honorés comme Martyrs, quoiqu'ils n'aient pas répandu leur sang pour la Foi, il se sert des expressions employées vers l'an 930 par Odon abbé de Clugni, dans l'office de S.t Martin de Tours.

6.° Cet emprunt d'une phrase de la liturgie Romaine, fait voir que l'auteur écrivoit depuis l'an 1066 ; parce que cette liturgie ne fut adoptée dans l'Espagne que sous le règne d'Alphonse VI. La force de cette preuve, qui est ici par anticipation, dépend de celles que M. l'abbé Lebeuf donnera dans un moment, que l'auteur étoit Espagnol.

7.° Cet auteur, parlant de la Musique que Charlemagne, à ce qu'il dit, fit peindre allégoriquement sur les murs de son palais avec les autres arts libéraux, la définit *(g)* un chant écrit sur quatre lignes. Ce mot seul indique nécessairement la

*(e)* Voici le passage latin : *Ogerius rex Daniæ cum decem millibus pugnatorum ; de quo* usque in hodiernum diem vulgo canitur *quod innumera fecerit mirabilia.*

*(f)* Tels sont entre autres *Milo de Angulariis, Arnaldus de Bellanda, Reinaldus de Albâ Spinâ, Gualterius de Turmis, Berardus de Nublis.*

*(g)* C'est ce qu'on doit conclurre de cette phrase dont il se sert. *Et sciendum quod non est cantus secundum musicam, nisi per quatuor lineas scribatur ;* termes qu'il répète un peu plus bas.

fin

fin du XI.e siècle, puisqu'on sait que l'usage de noter le chant ne fut introduit qu'alors par Gui Aretin que cette invention a rendu célèbre.

Toutes ces raisons prouvent que M. de Marca qui fait remonter au X.e siècle la composition de cet ouvrage supposé, lui donne une date trop ancienne. Il se fonde sur l'autorité d'un archiprêtre de Tolède, nommé *Julien*, qui citoit en 1160 un exemplaire de ce roman conservé depuis long-temps à S.t Denys ; mais outre que les fabricateurs d'une pareille histoire ont pû donner au parchemin comme au caractère du manuscrit, une fausse apparence d'antiquité, le témoignage de Julien est détruit par les preuves que Nicolao Antonio a données que tous les écrits imprimés en 1628 sous le nom de cet Archiprêtre, sont en effet du Jésuite Espagnol la Higuerra. Cependant on ne peut reculer l'époque de ce roman au-delà du XI.e siècle. M. l'abbé Lebeuf en cite un trait, qui prouve qu'au temps de l'auteur on ne connoissoit encore dans l'Occident qu'une espèce de Moines, savoir, les *Moines Noirs ;* mais que le nom & l'ordre des Chanoines réguliers y étoient déjà connus. Cet écrivain, parlant d'un banquet royal auquel il fait assister un prince des Sarrasins converti par l'Empereur, ajoûte que près de la table de Charlemagne on en avoit dressé d'autres pour des personnes dont l'habillement excita la curiosité du nouveau prosélyte, & que Charlemagne répondit à ses questions, que ceux qu'il voyoit vêtus de noir étoient des *Moines*, & que les autres vêtus de blanc s'appeloient *Chanoines réguliers*. L'Ordre de ceux-ci prit au plus tard naissance dans les dernières années du XI.e siècle. C'est aussi dans cet intervalle qu'on vit paroître quelques Saducéens modernes qui nioient la résurrection ; ce qui fit inventer la fable à laquelle on attribue communément la retraite de S.t Bruno & l'origine des Chartreux. De-là viennent les professions de foi sur cet article tant de fois réitérées par les capitaines de Charlemagne, à qui l'auteur prête les paroles de Job, en leur faisant ordonner des prières pour les morts, & d'abondantes aumônes pour les monastères.

*Hist. de Béarn, l. II, c. 6, n. 6.*

*Bibliot. Anc. Espag. tom. II, pag. 28.*

*Biblioth. du Dauphiné.*

Gui Allard qui croit cet ouvrage de l'an 1092, eſt donc aſſez bien fondé dans ſon ſentiment; mais il ſe trompe lorſqu'il en fait auteur un moine de S.t André de Vienne ſur le Rhône: Oudin ne l'attribue pas avec plus de fondement au pape Calixte II, duquel il cite une lettre ſuppoſée. Le fabricateur du roman étoit Eſpagnol & travailloit en Eſpagne.

*Oudin Script. t. II, p. 69.*

En effet, des traits ſans nombre prouvent que l'auteur, par un faux zèle pour ſa patrie, n'eut d'autre objet, en prenant la plume, que de relever l'honneur de ce Royaume. On voit S.t Jacques y conduire Charlemagne, ce Prince reconnoître les bontés de ſon guide par une dévotion particulière, le ſiège de Compoſtèle élevé par ſes ordres au rang de Patriarchat, & cette prétendue chaire de S.t Jacques le Majeur n'ayant de ſupérieure que celle de S.t Pierre à Rome, ni d'égale que celle de S.t Jean à Ephèſe. Ce n'eſt pas tout: l'auteur fait étudier ſon héros en Eſpagne; enfin c'eſt de ce pays que Géoffroi du Vigeois tira, comme nous l'avons dit, le premier exemplaire du roman. Joignons à tous ces motifs que l'Eſpagne eſt le berceau d'un grand nombre d'ouvrages ſuppoſés, comme des fauſſes décrétales, des fauſſes chroniques de Dexter, des prétendues hiſtoires qui portent le nom de Luitprand. Cette conſidération ſuffiroit preſque pour lui attribuer auſſi le roman de Turpin.

Les réflexions morales qu'y fait ſouvent l'anonyme Eſpagnol, & les leçons qu'il donne aux Réguliers, déterminent M. l'abbé Lebeuf à croire qu'il étoit lui-même engagé par des vœux: c'étoit, ſelon toute apparence, en qualité de Chanoine. On doit le préſumer des éloges que Charlemagne prodigue aux Chanoines réguliers, & de la qualification de règle Canoniale qu'on y donne à la règle de S.t Iſidore de Séville, quoiqu'effectivement ce fût une règle Monaſtique.

Sur le roman de Philomena.

III. Reſte à fixer l'âge & l'auteur du roman de *Philomena (h)*, qu'on a cru long-temps le plus ancien des trois

(h) Cette pièce eſt intitulée *de captione Carcaſſonæ & Narbonæ, & conſtructione monaſterii Craſſenſis*. Elle porte le nom de *Philomena*, parce que c'eſt ſous ce nom que l'auteur déſigne l'hiſtoriographe prétendu

dont nous parlons, & qui néanmoins eſt certainement le plus moderne.

Pour montrer que cet ouvrage ne peut être du temps de Charlemagne, on s'eſt contenté juſqu'à préſent de remarquer qu'on y parle des douze Pairs de France, du comte de Flandre & de la ville de Montauban qui ne fut bâtie qu'en 1144; mais à cette preuve on en peut ajoûter bien d'autres raſſemblées par M. l'abbé Lebeuf.

1.° Le barbariſme *(i)* rampant du langage démontre la nouveauté de cette légende dont l'original eſt latin; car ce défaut dans le ſtyle eſt oppoſé diamétralement à l'obſcurité pompeuſe & au ton empoulé des écrivains du temps de Charlemagne.

2.° La Géographie de cet auteur annonce de même un temps moins reculé. Pour déſigner la Normandie, il ſe ſert du terme latin de *Normannia*, connu ſeulement depuis le XII.e ſiècle: il y fait mention d'un fauxbourg de Saint-Omer, ville qui ne ſubſiſtoit pas au temps qu'il décrit; il parle d'un évêque de S.t André en Ecoſſe, Evêché dont la fondation eſt poſtérieure à Charlemagne; & d'un évêque de S.t Liſier lieu pour lors très-obſcur, & qui ne fut décoré d'un ſiège épiſcopal qu'après l'an 1151. Enfin, dans l'énumération des troupes de Charlemagne, on trouve des corps de Picards, *Picardorum*, nom qui, ſuivant M. du Cange, n'exiſtoit pas avant le XIII.e ſiècle. Nicolas de Braie s'en eſt ſervi le premier dans la vie de Louis VIII, qu'il dédia en 1228 à Guillaume évêque de Paris.

3.° L'auteur parle de l'élévation de l'Hoſtie pendant la

de Charlemagne, auquel il a prêté ſa plume. « Charlemagne manda pour » lors, *dit-il*, Philomena ſon hiſto- » riographe, & lui ordonna d'inſérer tous ces faits dans ſon hiſtoire: » *tunc Carolus vocavit* Philomenam magiſtrum hiſtoriæ, *& dixit quod totum hoc poneret in hiſtoriâ.*

*(i)* Voici quelques exemples pris au haſard de ce latin barbare. *Aſſaillivimus apud Ylerdam & apud Barbalaguier & non fuimus auſi ultra ire. . . . . . Rolandus fecit fieri Monaſterium in Capremontium Roſſilionis. . . . . . . In veritate beatum Georgium mittet nobis Deus. . . . . Papa dabit ſibi ſuum Palafredum album ſellatum. . . . . . Cum equis bene cinglatis.*

Meſſe, & de l'abſtinence du ſamedi : deux uſages qui ne remontent point au-delà du XII.<sup>e</sup> ſiècle. Il met dans la bouche de Charlemagne, une prière *(k)* tirée du petit office de la Vierge qui ne fut établi qu'à la fin du XI.<sup>e</sup> ſiècle, du temps de la première Croiſade. Dans une meſſe ſolemnelle qu'il fait célébrer par le Pape, il lui donne pour diacre l'archevêque de Reims, & pour ſous-diacre l'évêque de Carcaſſonne. Or les Prélats du temps de Charlemagne, auroient cru déroger par de pareilles fonctions à leur caractère.

4.° Les uſages civils ou militaires auxquels l'auteur fait alluſion, ne ſont pas moins modernes par rapport au ſiècle où il ſe place. En décrivant un hommage prétendu que Charlemagne fit rendre au monaſtère de la Graſſe, il s'exprime dans un langage inconnu ſous le règne de ce Prince. Toutes les fois qu'il décrit un combat, il ſubſtitue aux termes naturels de *bataille*, *choc*, *rencontre*, *action*, celui de *tournois*, familier ſans doute au temps où il vivoit, mais certainement inconnu au ſiècle de Charlemagne: enfin il donne le nom de *Communes* aux troupes qui firent le ſiège de Narbonne. On ſait que l'inſtitution des Communes eſt du règne de Louis VII; celle de Sens la plus ancienne de toutes, a pour date l'an 1146.

Pour être en droit d'attribuer cet ouvrage à un moine de l'abbaye de la Graſſe, il ſuffit d'obſerver, avec M. l'abbé Lebeuf, que l'écrivain ne ceſſe de relever les prérogatives & les droits prétendus de ce monaſtère; qu'il le ſuppoſe fondé par Charlemagne pour des Nobles; qu'il en fait faire un éloge pompeux par le pape Léon III, qui le ſouſtrait à la juriſdiction de l'Évêque pour le ſoûmettre immédiatement à celle du ſouverain Pontife.

L'original de ce roman paroît avoir d'abord été Gaſcon ou Eſpagnol; & la traduction latine eſt vrai-ſemblablement du temps de Bernard III abbé de la Graſſe ſous S.t Louis.

*(k)* Charlemagne s'occupant, dit l'auteur, à bâtir le monaſtère de la Graſſe, un courier vint lui apprendre que ſeize Rois marchoient contre lui; à cette nouvelle l'Empereur s'écria : *Virgo Dei Genitrix, ſis hodie nobis Auxiliatrix.*

Le pape Clément IV prétendant contre ce Prince que le comté de Melgueil relevoit de l'Eglise Romaine, soûtenoit que les Papes avoient plus contribué que nos Rois à chasser les Sarrasins des provinces méridionales de France; & cette assertion chimérique, il l'appuyoit en partie sur des anciennes histoires de la prise de Narbonne, au nombre desquelles on doit compter le *Philomena*, composé dans le XII.e siècle pour faire valoir en même temps les prétentions d'une abbaye particulière & celles de la Cour de Rome.

Au reste, si l'on doit reprocher aux Moines les trois fausses légendes dont nous venons de donner la notice, & tant d'autres qu'on pourroit citer encore, il est de l'équité de leur savoir gré de tout ce qu'ils ont fait d'utile pour l'histoire, soit en composant des chroniques, soit en nous conservant des manuscrits. Pour deux ou trois faussaires que le Cloître a produits dans l'espace d'un siècle, on lui doit plus de trente écrivains recommandables par la vérité des faits qu'ils nous ont transmis à titre de chroniqueurs, de compilateurs ou de copistes : c'est la réflexion par laquelle M. l'abbé Lebeuf termine son Mémoire.

---

## *EXAMEN*

## *DE LA TRADITION HISTORIQUE*

### *touchant le voyage de Charlemagne à Jérusalem.*

NOUS avons vû, dans l'article précédent, que la tradition d'un voyage de Charlemagne à Jérusalem, étoit une des erreurs le plus généralement répandues dans les siècles d'ignorance; & que dans le cours du XI.e siècle, un moine de S.t Denys, par des vûes d'intérêt, saisit cette opinion populaire, dont il fit le sujet d'un roman plein de détails aussi frivoles que le fonds en étoit chimérique; mais qui, regardé long-temps comme une histoire véritable, accrédita de plus

en plus l'erreur. Pour éclaircir ce point de critique, il ne restoit plus qu'à remonter aux sources de la tradition fabuleuse dont il s'étoit rendu le commentateur, qu'à suivre le cours & les progrès de cette fable chez les écrivains qui paroissent l'avoir adoptée sur le témoignage de ce garant, qu'à démêler enfin dans l'histoire même, les faits authentiques dont elle a pû tirer son origine; & c'est ce que M. de Foncemagne a fait par les observations suivantes qu'il nous communiqua peu de jours après que nous eumes entendu le Mémoire de M. l'abbé Lebeuf.

Août 1747.

Albéric *des Troisfontaines*, dont la chronique finit en 1241, temps où il vivoit, a recueilli sous l'an 802, les témoignages de quatre écrivains plus anciens que lui, qui déposent du voyage de Charlemagne à Jérusalem ; savoir, Hélinand, Gui de Bazoches, *Petrus Comestor* & Turpin. Hélinand dont la chronique finit en 1204, a vécu quelques années par-delà. Gui de Bazoches qui ne nous est connu que par les fragmens que nous en a conservés Albéric, mourut en 1203, & *Petrus Comestor* en 1178. A l'égard de Turpin, ou, pour parler plus exactement, de l'auteur fabuleux qui, sous le nom corrompu de Tilpin archevêque de Reims, a fait une histoire romanesque de Charlemagne, M. l'abbé Lebeuf a fixé son âge dans l'article précédent. Si l'on joint à ses remarques ce qu'en ont dit les savans auteurs de l'histoire littéraire de France, on pourra se former une juste idée de cet ouvrage bizarre adopté long-temps par les écrivains postérieurs, comme auroit pû l'être un monument authentique. Nous aurons occasion d'en parler encore dans un des volumes suivans.

*Chron. Alber.*

*Voy. Fabric. & Voss.*

*Hist. litt. de France, t. IV, p. 207 & suiv.*

Hélinand raconte avec assez d'étendue le voyage de Charlemagne, qu'il place tout à la fois sous l'an 802 & sous les Empereurs Constantin & Léon ; mais s'apercevant ensuite que le temps de ces deux Empereurs ne pouvoit concourir avec l'an 802, il suppose, pour sauver l'anachronisme, que peut-être Constantin & Léon avoient eu deux noms *(a)*.

*(a)* Voici le passage d'Hélinand tel qu'il se trouve dans la bibliothèque

Gui de Bazoches, plus heureux en conjectures ou mieux inſtruit qu'Hélinand, rapporte, avec plus de vrai-ſemblance, le voyage de Charlemagne au temps de l'empereur Nicéphore: *Guido autem noſter*, dit Albéric, *ſe liberat omni quæſtione, & ita proſequitur: Nicephorus, inquit, &c.* L'expreſſion *ſe liberat omni quæſtione*, nous avertit que c'étoit-là une difficulté qui embarraſſoit les chroniqueurs, qu'Albéric lui-même la ſentoit; & que, ſelon lui, Gui de Bazoches s'en tiroit par une conjecture.

L'année 802 n'eſt pas le ſeul endroit d'Albéric où Gui de Bazoches ſoit cité à l'occaſion du voyage de Charlemagne à Jéruſalem. Sous l'an 1096, en parlant de la Croiſade de Philippe I.er que l'on regarde communément comme la première, il dit: *Guido verò expeditionem iſtam Francorum in Turcos vocat ſecundam, quia Carolus magnus fecit primam.* C'eſt par la même raiſon qu'il compte enſuite pour la quatrième celle de Philippe Auguſte qui n'eſt réellement que la troiſième.

*Petrus Comeſtor* ſuppoſe expreſſément le voyage de Charlemagne dont il rapporte cette circonſtance: *Quod Angelus attulit preputium Domini Karolo dum oraret in templo; & quod Karolus illud attulerat Aquiſgrani; ſed poſt à Carolo Calvo delatum eſt inde & poſitum eſt apud abbatiam ſancti Salvatoris de Caroſio, quæ ſita eſt in Aquitaniâ (b).* C'eſt Charroux

de Cîteaux, où cette chronique eſt inſérée. *De nomine imperatoris Conſtantini & filii ejus Leonis habetur diſcordia; niſi forte fuerit uterque binominis.* Bibliot. Ciſterc. t. VII. L'éditeur de la chronique ayant inſéré dans le texte même une note ſur cet endroit, il ſemble que ce ſoit Hélinand lui-même qui ait fait cette obſervation ſur ſa mépriſe.

*(b)* M. de Foncemagne cite le paſſage d'après Albéric, qui eſt conforme à un très-ancien manuſcrit des Feuillans, à cette différence près que dans le manuſcrit on lit: *poſitum eſt apud Caroſium*, au lieu de *poſitum eſt apud abbatiam ſancti Salvatoris de Caroſio quæ ſita eſt in Aquitaniâ.* L'éditeur de *Petrus Comeſtor* ajoûte au manuſcrit immédiatement après *Caroſium; alii dicunt Antuerpiæ delatum: nam illic in ſummâ veneratione habetur.* Il auroit dû avertir que c'étoit une note de ſa façon, fondée ſur l'opinion de l'égliſe d'Anvers, qui croit poſſéder la même relique.

M. Thiers, dans ſon *traité des ſuperſtitions*, nomme ſix Égliſes qui ſe glorifient de cet avantage prétendu; à Rome S.t Jean de Latran; en France l'abbaye de Charroux au

ſur la Charente qu'Albéric a déſigné par l'abbaye du Sauveur qui y fut fondée au VIII.e ſiècle.

Turpin eſt le quatrième garant d'Albéric; mais celui-ci ſe contente d'indiquer le fait par des titres de chapitre qui ne ſont point remplis: *Qualiter*, dit-il, *dominicum ſepulchrum adiit; & qualiter dominicum lignum ſecum attulerit ſcribere nequeo.*

A ces quatre écrivains, dont le plus ancien eſt mort en 1178, il faut joindre la chronique *(c)* latine qui eſt citée par les auteurs de la nouvelle collection des hiſtoriens de France, comme ayant été traduite dans les chroniques de S.t Denys, d'où M. de Foncemagne conjecture qu'Hélinand, Gui de Bazoches & les autres ont emprunté ce qu'ils racontent du voyage de Charlemagne. Du moins l'expreſſion d'Hélinand, *legitur*, ſuppoſe qu'il parloit d'après un écrivain antérieur; & rien ne nous empèche de faire cet honneur à la chronique latine dont l'auteur parle toûjours d'ailleurs comme originale, & n'indique point *(d)* de ſource plus ancienne où il ait puiſé.

*Tom. V, pag. 216.*

Tout ce que racontent les écrivains nommés ci-deſſus, s'y retrouve, à la réſerve de la circonſtance particulière rapportée par le ſeul *Petrus Comeſtor.* Mais ce qui doit inſpirer quelque méfiance ſur l'ancienneté de la tradition qui regarde l'abbaye de Charroux, c'eſt qu'il ne s'en voit aucunes traces, ni dans les chartes concernant cette Abbaye, qui ont été publiées

dioceſe de Poitiers; un monaſtère du dioceſe de Châlons qu'il ne nomme pas, & Coulomb près Nogent-le-Roi; en Allemagne, Hildesheim, & Anvers dans les Pays-bas. *Tome I, page 109, tome II, page 115.*

Les R. P. Feuillans de Paris ont dans leur bibliothèque deux manuſcrits de *Petrus Comeſtor;* le plus ancien des deux paroît à M. de Foncemagne être à peu près du temps de l'auteur: le paſſage cité ſe trouve dans l'*hiſtoire E'vangélique,* à l'article de la *Circonciſion de J. C,* édition de Lyon, 1543.

*(c)* Cette chronique latine n'eſt autre que le roman du voyage en Terre ſainte, dont nous avons rendu compte d'après M. l'abbé Lebeuf dans la première ſection de l'article précédent.

*(d)* Cependant au chapitre XI, en parlant du château de *Limedon,* où les reliques opérèrent pluſieurs miracles, l'auteur dit: *ce Chaſtel fiſt li empereres refaire & repareilleir.... là ſont eſcrit certainement preſque tout li fait que il fiſt outre le rym en ſon tans.* Auroit-il voulu indiquer une chronique rédigée à Limedon, qui pouvoit être connue de ſon temps?

par

par les auteurs du *Gallia Christiana*, ni dans des vers composés exprès par Théodulphe *(e)*, évêque d'Orléans, en l'honneur du même monastère, ni dans la chronique d'Ademar *(f)* qui parle avec assez d'étendue de l'abbaye de Charroux, & en particulier d'un morceau de la vraie Croix qu'on y conservoit.

Après avoir ainsi donné la suite chronologique des écrivains qui nous ont transmis les détails du voyage prétendu de Charlemagne à Jérusalem, M. de Foncemagne revient au voyage même, & cherche quelle a pû être l'origine de cette tradition fabuleuse. Il a dit plus haut que la chronique latine qui a été fondue dans celle de S.t Denys, & qu'on ne peut faire remonter au-delà du XI.e siècle, paroissoit être le premier monument où il en soit fait mention. Il y a beaucoup d'apparence que c'étoit originairement une tradition non écrite, fondée sur le récit des premiers pélerins de Jérusalem. L'auteur de la chronique le donne positivement à entendre, lorsque parlant, au chapitre V, de l'oiseau miraculeux qui adressa la parole à Charlemagne, & qui le remit dans le chemin d'où il s'étoit écarté, *Encore*, ajoûte-t-il, *dient li pélerin..... que il oient aucune fois les oiseaux du pays parler en tele manière; & plus que li païsant & les gens du pays témoignent que puis que Challemaines li Grant fu au pays, à celle voie ne fu que celle maniere d'oisiaux ne chantassent ce chant, aussi comme par accoutumance.*

M. de Foncemagne n'est point étonné que des pélerins soient, à cet égard, tombés dans l'erreur, & qu'ils aient crû

*(e)* Théodulphe, évêque d'Orléans sous le règne de Louis le Débonnaire, a fait un petit poëme en l'honneur de l'abbaye de Charroux, qu'il nomme *Carrof*, en avertissant que c'est le nom Celtique: *Galli vocitant cognomine Carrof.* Le poëte fait valoir dans ses vers tout ce qui contribue à la décoration de l'Abbaye qu'il célèbre. *Enitet hic* (locus) *rutilo sanctorum pignore fretus;* & plus bas, *hoc* (opus) *fulvo argento gemmisque exornat, & auro: affluit & libris, vestibus atque sacris.* En parlant des choses précieuses & des reliques des Saints qu'on y conservoit, eût-il omis le *S.t Prépuce*, qu'on nommoit autrefois à Châlons le *S.t Précipuce!*

*(f)* Ademar vivoit au commencement du XI.e siècle: *voyez Labbe, bibliot. des MSS. t. II, p. 165.*

de bonne foi que Charlemagne avoit été avant eux à Jérusalem. En arrivant dans cette ville ils y trouvoient un hôpital, une églife & une bibliothèque, établis pour les François que la dévotion y attireroit. C'eſt un fait que nous apprenons du moine Bernard *(g)* écrivain du IX.e ſiècle, de qui nous avons la relation du voyage qu'il fit à Jérusalem en 870. *Ibi habetur hoſpitale in quo ſuſcipiuntur omnes qui causâ devotionis illum adeunt locum, lingua loquentes romana; cui adjacet eccleſia in honore ſanctæ Mariæ, nobiliſſimam habens bibliothecam ſtudio prædicti Imperatoris.* Il n'en falloit pas davantage pour mettre des gens groſſiers & peu inſtruits, en droit de conclurre que Charlemagne avoit fait par lui-même ces divers établiſſemens. Guillaume de Malmeſburi mort vers l'an 1143, cite cet endroit de la relation du moine Bernard, & n'exclud point, par les termes qu'il emploie, la fauſſe conſéquence des pélerins: *Legi ego in ſcripto Bernardi monachi, quod abhinc annis 250, id eſt anno Incarn. 870, idem Jeroſolymam profectus . . . . . hoſpitatus fuerit in Xenodochio quod . . . . . glorioſiſſimus Carolus M. conſtrui juſſerat; ubi & bibliothecam ingentis impenſæ compegerat (h).*

A ce premier fondement de l'opinion dont il s'agit, notre

*(g)* Le P. Mabillon eſt le premier qui ait publié cet ouvrage du moine Bernard, dans le III.e ſiècle Bénédictin, *partie 1, page 522.* Voyez ſur cet écrivain l'hiſtoire littéraire de la France, *t. V, p. 375.* Voyez auſſi Fabricius, *Bibliot. med. æv.* & corrigez-y deux fautes en quatre lignes; l'une ſur l'âge de Bernard qu'il place en 970, & qu'il auroit dû placer en 870, comme M. de Foncemagne le prouvera dans la note ſuivante; l'autre dans ce qu'il ajoûte: *Anglum natione exiſtimavit Pithæus.* Pithou, que cite Fabricius, n'avoit pas lû l'ouvrage de Bernard, qui dit au commencement: *Francia vero eſt nativitatis meæ locus.*

*(h)* Albéric des Troisfontaines a connu ce fait; ſoit qu'il l'ait emprunté de Guillaume Malmeſburi, ſoit qu'il l'eût pris immédiatement dans l'ouvrage de Bernard. Il ne cite ni l'un ni l'autre: mais il ſe trompe quand il le rapporte à l'an 970 au lieu de 870 comme Guillaume; c'eſt une erreur d'un ſiècle. Bernard lui-même dit au commencement de ſa relation, qu'il reçut en partant la bénédiction du pape Nicolas: c'eſt Nicolas I, qui monta ſur le S.t Siège en 858, & mourut en 867. Ainſi, en rapportant à la dernière année de ſon Pontificat le voyage de Bernard, il y auroit encore un mécompte de trois ans dans le calcul de Guillaume de Malmeſburi, qui le place en 870.

Académicien ajoûte trois faits de l'hiſtoire de Charlemagne, qui purent y donner lieu ou l'autoriſer.

1.° Eginhart rapporte que les libéralités de ce Prince ne ſe bornoient pas aux pays de ſa domination, & qu'elles s'étendoient *au-delà des mers juſqu'en Syrie, en Egypte, en Afrique, à Jéruſalem,* où ſa charité compatiſſante portoit des ſecours aux Chrétiens opprimés. *Eginh. c. 27.*

2.° Le même hiſtorien dit ailleurs que le roi de Perſe (il veut dire le Calife Haroun) ayant reçû les Envoyés de Charlemagne qui venoient offrir, de la part de leur Maître, de riches préſens au ſépulcre du Sauveur, lui céda tous ſes droits ſur ce lieu ſacré. *Sacrum illum & ſalutarem locum ut ejus poteſtati adſcriberetur, conceſſit.* *Idem, cap. 16.*

3.° Enfin tous les annaliſtes s'accordent à nous apprendre que Charlemagne étant à Rome y reçut les clefs du ſaint Sépulcre, de la ſainte Montagne & de la ville, que le patriarche de Jéruſalem lui envoya par deux Moines. *Claves ſepulcri Domini, claves etiam civitatis & montis cum vexillo detulerunt.* *Recueil des Hiſt. de France, tome V.*

La première idée que préſentent ces faits, nous ne diſons pas lus dans les ſources, mais racontés; c'eſt que le *roi de Perſe* & le patriarche de Jéruſalem traitèrent Charlemagne comme s'il eût été Souverain des ſaints lieux; & que ce Prince y exerça réellement des actes de ſouveraineté par les pieux établiſſemens qu'il y fonda pour ſes ſujets. Celle qui s'offre enſuite auſſi naturellement, & qui paroît être une conſéquence de la première, c'eſt que Charlemagne avoit ſans doute paſſé les mers pour délivrer les ſaints lieux du joug des Infidèles. Auroit-il donc négligé d'en rapporter le butin le plus précieux que lui livroit ſa conquête, les inſtrumens de notre ſalut? De-là ſont nées les traditions adoptées par Hélinand, Albéric & tant d'autres ſur la vraie Croix, la ſainte Epine, le ſaint Clou. A meſure qu'elles ſe ſont répandues, les reliques ſe ſont multipliées, ſoit au gré des pélerins qui ont dû ſe plaire à orner de circonſtances merveilleuſes le récit de leurs voyages, ſoit à proportion de l'intérêt que les

chroniqueurs eux-mêmes pouvoient avoir d'accréditer un objet particulier de dévotion.

Le P. Lecointe avoit déjà montré, dans ſes annales eccléſiaſtiques ſur l'an 800, la fauſſeté de l'opinion que nous venons d'examiner; mais il n'en avoit point, comme M. de Foncemagne, recherché l'origine & les ſuites.

---

# PRECIS

## *D'une longue ſuite de Mémoires hiſtoriques & géographiques, dans leſquels on examine ſi le Rhône appartient à la province de Languedoc.*

LA longueur du traité que des motifs infiniment louables ont fait entreprendre à M. de Nicolaï ſur cette importante queſtion, la nature de l'objet qui ſembloit plus du reſſort des Juriſconſultes que des hiſtoriens, & celle des diſcuſſions preſque infinies auxquelles l'auteur ſe livre dans le cours de ſes Mémoires; diſcuſſions eſſentielles à ſon but, mais étrangères pour la pluſpart à l'Académie, ne nous permettent pas d'imprimer en entier cet ouvrage, qui formeroit ſeul un volume; & nous ſommes obligés de nous borner à l'annoncer au public, comme nous avons annoncé pluſieurs morceaux de M. Fréret & de M. Secouſſe, qui ne peuvent être donnés que ſéparément à cauſe de leur étendue. A cette annonce générale nous joindrons un précis très-ſommaire, dans lequel nous tracerons le plan du travail de M. de Nicolaï, & nous en indiquerons le réſultat.

Les rivières auſſi bien que les montagnes, ſemblent être des bornes que la Nature a poſées elle-même pour fixer le territoire des peuples différens. En général les rivières appartiennent également aux contrées qu'elles ſéparent: c'eſt le principe de tous les auteurs qui traitent du droit public. Suivant cet axiome univerſellement reconnu, qui néanmoins ſouffre des exceptions,

M. de Nicolaï croyoit que la partie du Rhône qui coule entre la Provence & le Languedoc, appartenoit moitié par moitié à ces deux provinces: mais en lisant les nouveaux historiens de Languedoc, il s'est aperçû que ces savans Bénédictins y vouloient comprendre le Rhône & l'enlever entièrement à la Provence. L'intérêt de la patrie, & plus encore l'amour du vrai, l'ont engagé dans l'examen de ce point de Géographie: examen laborieux, immense, & qui demande autant de critique que de recherches, puisqu'il embrasse tout ce qui s'est écoulé de siècles & succédé de révolutions depuis les temps antérieurs à la conquête des Gaules par les Romains, jusqu'à la réunion de la Provence à la Couronne sous le règne de Louis XI. Tous les faits relatifs au Rhône, arrivés pendant ce long espace, & tous les ouvrages historiques qui peuvent en donner la connoissance ou l'éclaircissement, de quelque genre qu'ils soient, auteurs anciens ou modernes, écrivains ecclésiastiques, annalistes, chroniqueurs, poëtes, romanciers, jurisconsultes, diplomes, lettres de Princes, de Rois ou d'autres Souverains, chartes d'Abbayes, titres particuliers de villes ou de terres, en un mot toutes sortes d'actes & de monumens entrent dans le plan de M. de Nicolaï. Il envisage cet objet dans toute son étendue; il en parcourt toutes les branches; il approfondit tout; il discute les questions incidentes comme les principales: non content des preuves décisives, il ne néglige ni les inductions ni les probabilités; il rassemble jusqu'aux moindres conséquences des principes qu'il a posés, prévient toutes les objections, n'en laisse aucune sans replique; & cette longue suite de faits & de raisonnemens, enchaînés avec méthode, amène une conclusion diamétralement opposée aux prétentions des historiens du Languedoc. Il en résulte que cette province, loin de posséder en propre la portion du fleuve dont il s'agit, n'en partage pas même la propriété avec la Provence, à qui elle appartient exclusivement.

Dans le cours de deux ans, c'est-à-dire, depuis la fin de 1746 jusqu'à celle de 1748, M. de Nicolaï nous a communiqué, à différentes reprises, les quatre premières parties

de ſon ouvrage. Chacune de ces parties forme un long Mémoire dont la lecture a rempli pluſieurs de nos ſéances.

Première partie 18 Novembre 1746.

A la tête de la première eſt un diſcours préliminaire dans lequel l'auteur expoſe ſon ſujet, & rend compte de ſes principes & des ſources dans leſquelles il a puiſé. Cette partie nous préſente *l'état du Rhône ſous les Gaulois & ſous les Romains juſqu'au milieu du V.ᵉ ſiècle de l'ère Chrétienne.* L'auteur établit que pendant cet intervalle le Rhône a toûjours dépendu des peuples dont les cités ſont à la rive gauche de ce fleuve. Nous n'avons pas beſoin d'avertir que la Provence eſt à la gauche & le Languedoc à la droite. Notre Académicien raſſemble avec ſoin tout ce qui peut déterminer les limites de chacune de ces cités, & montre qu'il n'y en avoit aucune dont le territoire ne s'étendît de l'autre côté du Rhône. Les Savans conviennent que les Romains ne changèrent point les limites des peuples qu'ils avoient ſoûmis, & qu'à l'établiſſement de la religion Chrétienne les bornes de chaque diocèſe furent celles de chaque cité. Il y a quatre villes Épiſcopales à la gauche du Rhône, depuis Lyon juſqu'à la mer; Vienne, Valence, Avignon & Arles: de ces quatre diocèſes il n'en eſt aucun qui ne s'étende auſſi à la rive droite. Dans le moyen âge l'égliſe d'Arles avoit la juriſdiction temporelle ſur la partie de ſon diocèſe qui eſt à la droite du Rhône. De tous les Évêchés qui ſont à la droite, celui de Viviers eſt le ſeul qui s'étende à la gauche: mais il a toûjours été ſoûmis pour le ſpirituel à la métropole de Vienne; ce qui marque dans l'origine une dépendance pour le civil.

Lorſqu'à la fin du III.ᵉ ſiècle la province Romaine eut été partagée en deux parties, dont l'une retint le nom de Narbonnoiſe, & l'autre prit celui de Viennoiſe, le Rhône appartint à cette dernière. Suivant les plus anciennes notices, ſoit civiles, ſoit eccléſiaſtiques, le diocèſe de Viviers, & ce que les quatre cités ou diocèſes nommés ci-deſſus avoient à la droite du Rhône, faiſoient partie de la Viennoiſe. Par une conſéquence néceſſaire le lit du Rhône étoit donc renfermé dans ce gouvernement.

On voit par les actes de S.t Ferreol, qui souffrit le martyre à Vienne en 304, que l'autorité du gouverneur de la Viennoise s'étendoit sur la rive droite du Rhône. Ce Magistrat le fit poursuivre au-delà du fleuve qu'il avoit traversé pour s'enfuir: c'est une preuve que le Rhône alors ne servoit point de borne à la Viennoise, & que les terres situées de l'autre côté en dépendoient; car chez les Romains rien n'étoit plus sévèrement défendu à tout Magistrat, que d'entreprendre sur la jurisdiction d'un autre.

Le préfet de la flotte du Rhône faisoit sa résidence dans la ville de Vienne ou dans celle d'Arles. Les fonctions de ce Préfet, qui jusqu'à présent n'avoient point été connues, fournissent à M. de Nicolaï de nouvelles preuves: mais le détail de ces fonctions, détail curieux & tout neuf, non plus que les inductions qu'il en tire, n'est point susceptible d'extrait. Il faut les lire dans l'ouvrage même que nous exhortons l'auteur à publier, comme un monument de son zèle & de ses connoissances, auquel les Etats de Provence doivent s'intéresser particulièrement.

La seconde partie renferme l'*état du Rhône sur la fin de l'empire Romain, sous les Visigoths, les Bourguignons & les Ostrogoths jusqu'au commencement du VI.e siècle.* Seconde partie Août 1747.

On y prouve que les cessions faites en 475 par l'empereur Nepos, à Euric roi des Visigoths, n'ôtèrent point à l'Empire la souveraineté du Rhône. Nepos, en abandonnant aux Barbares la Narbonnoise, alors nommée Septimanie, ne leur céda point le Rhône; & les Romains, en conservant la Viennoise, demeurèrent aussi maîtres de ce fleuve. En effet Léontius d'Arles, chargé par l'Empereur en 474 de négocier avec Euric, avoit un intérêt marqué d'empêcher que la partie de son diocèse, située en-deçà du Rhône, ne tombât sous la puissance d'un prince Arien, plus ennemi de l'Eglise que de l'Empire, & qui d'ailleurs n'eût pas manqué de réunir cette portion du diocèse d'Arles à quelque Evêché de sa domination, ou même d'en faire un nouveau diocèse. C'est ainsi que les Visigoths établirent un siège Episcopal dans le bourg

d'*Arisitum*, auquel ils ſoûmirent environ quinze paroiſſes démembrées du diocèſe de Rhodès. Il eſt donc aiſé de juger du zèle que devoit avoir Léontius pour conſerver à la Viennoiſe ſes anciennes limites. Auſſi peut-on inférer d'une lettre de Sidonius Apollinaris, que les évêques de la Viennoiſe, en traitant avec Euric, ſacrifièrent aux intérêts de leur province ceux des autres contrées qui reſtoient encore à l'Empire, & de l'Auvergne en particulier. Il ſeroit inutile d'objecter que la négociation de Léontius fut ſans ſuccès; car l'année ſuivante, ſur les repréſentations de S.t Epiphane, évêque de Pavie, envoyé de l'Empereur, le roi des Viſigoths conclut un traité de paix, dans lequel il ſe relâcha d'une partie de ſes prétentions. Certainement il ne les portoit pas au-delà de ſes conquêtes : or dans l'hiver qui précéda la concluſion de la paix il n'étoit point maître du Rhône; la navigation en étoit libre aux Romains, puiſque l'évêque de Lyon ſe ſervit de ce fleuve pour faire tranſporter des blés dans les villes Romaines, dont le territoire avoit été ravagé par les Viſigoths.

Ces Barbares n'étoient pas les ſeuls qui dépouillaſſent l'empire Romain de ce qui lui reſtoit dans les Gaules. Depuis le premier établiſſement que les Bourguignons avoient fait dans nos contrées en 413, on les voit toûjours étendre leurs frontières, moins à la vérité par des conquêtes que par les conceſſions des Romains. Ils en étoient comme les Vaſſaux; & les Empereurs leur abandonnoient une partie des pays qu'ils ne pouvoient conſerver ſans leur ſecours. Les rois de Bourgogne acquirent ainſi ſucceſſivement la Savoie, le territoire d'Embrun & de Grenoble, ceux de Lyon, de Die, de Valence & de Viviers, & ce qu'on appelle aujourd'hui le comté Venaiſſin; en ſorte que la Durance dut faire la ſéparation des états de l'Empire & de ceux des Bourguignons. Dans ces arrangemens on doit reconnoître une attention particulière à conſerver les anciennes limites des provinces. Le royaume de Bourgogne enfermoit dès ſon établiſſement les deux rives du Rhône; & par conſéquent le Rhône en dépendoit, quoique

quoique les principaux domaines des Bourguignons au dessous de Lyon fussent à la gauche de ce fleuve.

Les Ostrogoths d'Italie s'emparèrent, après la mort d'Euric, de la Provence & de tout ce que les enfans de Clovis avoient conquis sur les Visigoths & les Bourguignons. Atalaric, petit-fils de Théodoric, & les Princes ses successeurs régnèrent, non seulement sur le Rhône, mais encore sur la partie du diocèse d'Arles, située à la droite de ce fleuve; ils en conservèrent la souveraineté jusqu'au règne de Vitigès.

La troisième partie de l'ouvrage de M. de Nicolaï traite de l'*état du Rhône sous les François jusqu'à la fin de la première race de nos Rois.* Cette partie renferme les deux siècles écoulés depuis la cession de la Provence, faite par Vitigès aux princes François vers l'an 537, jusqu'au temps de la régence de Charles Martel vers l'an 725. Troisième partie, 22 mars 1748.

Dans le partage que nos Princes firent entre eux de leurs conquêtes sur les Ostrogoths, la ville d'Arles échut à Childebert; & M. de Nicolaï prouve qu'il jouissoit des péages du Rhône. Toute la monarchie Françoise réunie sous la domination de Clotaire I, successeur de Childebert, fut de nouveau démembrée à la mort de ce Prince en 561. Le royaume de Bourgogne qui comprenoit le Lyonnois, le Dauphiné & le Vivarais, fut le lot de Gontran avec la ville & le territoire d'Arles. Il y réunit bien-tôt, par droit de conquête, Avignon qui d'abord avoit fait partie des Etats de Sigebert roi d'Austrasie. Entre plusieurs faits discutés avec soin par l'auteur, nous en choisirons deux qui concourent à prouver que le Souverain d'Arles & d'Avignon l'étoit aussi des deux rives du Rhône: voici le premier.

Le patrice Mummole à qui Gontran avoit donné Avignon comme une récompense de ses services, infidèle à son bienfaiteur, dès qu'il crut pouvoir l'être avec sûreté, entra dans un complot formé contre ce Prince en faveur de Gondevald *(a)*

*(a)* Voyez la dissertation de M. Bonamy sur Gondevald, *Mém. de l'Acad. tome XX, page 184,* ou bien l'extrait que nous en avons donné dans ce volume-ci, *page 84.*

fils naturel de Clotaire I. L'auteur de cette intrigue étoit Boson, gouverneur d'Auvergne pour le roi d'Austrasie. Le roi de Bourgogne fit arrêter ce Seigneur, & ne lui rendit la liberté qu'à condition qu'il attaqueroit Mummole dans Avignon. En conséquence Boson leva des troupes dans son gouvernement ; & quoique le territoire d'Usez en dépendît alors, il entreprit de passer le Rhône vis-à-vis de la place même qu'il alloit assiéger. Mummole instruit de son dessein, fit préparer des bateaux dont les planches étoient si foibles & si mal liées, qu'un grand nombre de soldats ennemis périrent en voulant traverser le Rhône dans ces bâtimens. A cette précaution il ajoûta celle de conduire, par une saignée, l'eau de ce fleuve dans un fossé large & profond dont il environna la ville. Cet évènement fournit deux conséquences décisives: l'une que la propriété d'Avignon rendoit maître du Rhône; l'autre que dans les Etats de Sigebert il n'y avoit point d'autre endroit où l'on pût le traverser; & par conséquent que toutes les terres possédées par ce Prince à la droite du fleuve, & en particulier le territoire d'Usez ne lui en facilitoient point le passage.

Le second fait est un des principaux évènemens de la guerre que Gontran fit en 585 à Leuvigilde, roi des Visigoths d'Espagne, qui possédoient alors la Septimanie. Dans le cours de cette guerre, dont le détail fournit un grand nombre d'inductions favorables au sentiment de M. de Nicolaï, on voit Récarède fils de Leuvigilde, après avoir ravagé le territoire de Toulouse, passer à l'autre extrémité de la Septimanie, entrer dans la province d'Arles, tomber sur le château d'*Ugernum* & le piller. Ce château étoit une dépendance de la ville d'Arles, selon les propres termes de Grégoire de Tours ; il appartenoit à Gontran comme souverain de la Provence. Si donc on parvient à prouver qu'*Ugernum* étoit situé sur la rive droite du Rhône, on pourra conclurre, sans balancer, que Gontran possédoit seul les deux bords de ce fleuve. Or M. de Nicolaï le prouve en démontrant qu'*Ugernum* est Beaucaire. Les bornes d'un extrait ne nous permettent pas

de le ſuivre dans le détail de toutes les preuves qu'il en donne, & par leſquelles il fortifie cette propoſition avancée déjà par Dom Mabillon, M. de Valois & les hiſtoriens de Languedoc. Nous remarquerons ſeulement que l'article de ſon Mémoire où il traite ce point de géographie, eſt une Diſſertation complète, qui joint aux motifs du ſentiment embraſſé par l'auteur, la réfutation de tous les ſentimens contraires.

De ces deux faits réunis il réſulte que, ni Sigebert maître du pays d'Uſez, ni les Viſigoths qui l'étoient de la Septimanie, n'avoient de droit à la poſſeſſion du Rhône; d'où il ſuit que ce fleuve appartenoit à la Provence & à ſon Souverain.

La mort de Gontran fit paſſer en 593 ſes Etats ſous la domination de Childebert II, ſon neveu, déjà roi d'Auſtraſie. Childebert, après trois ans de règne, mourut en laiſſant à ſon fils aîné le royaume d'Auſtraſie, & au cadet celui de Bourgogne qui comprenoit alors, comme au temps du premier partage, le Lyonnois, le Vivarais, le Dauphiné & la Provence. Sous ce Prince nommé *Thierri*, & ſous ſes ſucceſſeurs dont les règnes rempliſſent les ſiècles ſuivans, le Rhône continua d'appartenir à la Provence. Ceux qui font une étude approfondie de notre Hiſtoire, ſavent quelle eſt la rareté des monumens dans ce ſiècle, le VII.e après J. C. M. de Nicolaï n'en trouve qu'un ſeul relatif à la queſtion qu'il traite, & ce monument unique eſt favorable à ſon opinion.

Quatrième partie, 15 Novembre 1748.

La quatrième partie de ſon ouvrage offre l'*état du Rhône ſous la ſeconde race de nos Rois juſqu'à la mort de Louis le Bègue;* ce qui renferme un eſpace d'environ cent cinquante ans.

Le VIII.e ſiècle eſt l'époque des plus grandes révolutions qui ſoient arrivées dans les Gaules depuis l'établiſſement des François. On vit la famille de Clovis forcée de deſcendre du trône, le ſceptre paſſer entre les mains des Maires du Palais, & les Sarraſins s'emparer de la Septimanie. L'auteur fait l'hiſtoire abrégée de ces conquérans, que des progrès rapides portèrent des extrémités de l'Arabie ſur les bords du Tage

& du Rhône. Ils furent arrêtés par la valeur de Charles Martel duc d'Auſtraſie, qui régnoit ſous le nom de Thierri de Chelles, légitime Souverain des royaumes de Neuſtrie & de Bourgogne. Dans les détails de cette guerre ſi glorieuſe pour la nation Françoiſe, M. de Nicolaï trouve un grand nombre de preuves que le Rhône n'appartint jamais à la Septimanie, & que le territoire de la Provence dont il faiſoit partie, s'étendoit même à quelque diſtance au-delà de ſa rive droite.

Quelques faits arrivés ſous le règne de Pépin fils & ſucceſſeur de Charles Martel, nous prouvent que les limites de cette province continuèrent d'être les mêmes. Il mourut en 768 après avoir partagé ſes Etats entre ſes deux fils Charles & Carloman. Ce partage dura peu : la mort du cadet réunit, au bout de trois ans, toute la Monarchie ſous les loix de l'aîné qui, fondateur du nouvel empire d'Occident, mérita le ſurnom de *Grand* par ſes exploits & par ſes vertus.

Le règne glorieux de ce Prince fournit peu d'évènemens relatifs à la queſtion préſente, & celui de ſon ſucceſſeur Louis le Débonnaire, eſt dans le même cas. La raiſon en eſt ſimple : les provinces où coule le Rhône ſe trouvèrent alors réunies ſous un même Souverain ; réunion avantageuſe au repos des peuples, & par conſéquent peu favorable à des recherches de la nature de celles-ci. En effet, les diſſentions qui s'élèvent ſouvent entre des Puiſſances voiſines, fourniſſent des moyens de réſoudre de pareils problèmes ; & plus de diſſentions, dès qu'il n'y a plus de partage d'autorité. Cependant, au défaut de monumens hiſtoriques, il ſe trouve quelquefois des chartes dont on peut faire uſage dans l'examen des queſtions particulières. L'auteur en applique pluſieurs à celle-ci : nous nous bornerons aux deux ſuivantes qui nous ont paru déciſives.

La première eſt un acte daté du 23 mars 797 & de la vingt-neuvième année de Charlemagne, par lequel un évêque de Gironne donne au Chapitre d'Arles tout l'alleu qu'il poſſède dans le territoire de cette capitale, & particulièrement dans l'île de S.t André. Comme c'eſt une île ſituée dans le

grand bras du Rhône, il eſt clair que ce bras étoit alors de la dépendance d'Arles.

La ſeconde charte prouve encore plus : elle démontre que, ſous le règne de Louis le Débonnaire, le territoire d'Arles comprenoit des terres ſituées à la droite du Rhône, & conſéquemment le Rhône lui-même. Cette pièce revêtue de toutes les formalités qui rendent un acte authentique, eſt un échange fait en l'année 824 entre le comte Leibulſe & l'archevêque d'Arles ſtipulant pour le Chapitre, & confirmé l'année ſuivante par l'Empereur. Les terres que le Comte cède au Chapitre, ſont toutes ſituées dans le canton appelé *Ager argentea*. Après cette énonciation vague, l'acte entre dans le détail de ces terres, nomme chacune d'elles, indique leur ſituation, leur étendue, leurs limites. De ces deſcriptions il ſuit évidemment qu'elles ſont toutes ſituées au-delà du Rhône. M. de Nicolaï en reconnoît la pluſpart malgré la différence des noms qu'elles portent aujourd'hui : il conclud, & l'on ne peut ſe refuſer à cette conſéquence, qu'il faut chercher ſur la rive droite du fleuve l'*Ager argentea* dont elles faiſoient partie, & qui dépendoit du territoire d'Arles ſuivant les termes formels de l'acte que nous indiquons. Enfin il diſcute pluſieurs autres faits arrivés dans la ſuite du règne de Louis le Débonnaire, & qui dépoſent tous en faveur de ſon ſyſtème. Cet examen le conduit à l'année 840.

C'eſt la date de la mort de ce Prince & du nouveau démembrement que ſouffrit alors la monarchie Françoiſe, par les partages que firent entre eux ſes trois enfans, l'empereur Lothaire, Louis le Germanique & Charles le Chauve. Un traité conclu en 843 réunit à la portion que Lothaire avoit eue d'abord, les pays ſitués entre les Alpes, la Saône & le Rhône avec toutes leurs dépendances. Par ce ſecond arrangement, maître de la Provence, il le fut auſſi du fleuve qui la baigne. Le Rhône ſe trouvoit enclavé dans ſes Etats, puiſque les territoires d'Arles & de Vienne s'étendoient ſur les deux bords. Les hiſtoriens de Languedoc en conviennent formellement eux-mêmes dans le récit qu'ils font des

hostilités commises par les Sarrasins dans cette Province en 850. Aussi voyons-nous Lothaire exercer sur les pays situés à la rive droite du Rhône, des actes de souveraineté. Plusieurs diplomes de cet Empereur en sont des monumens authentiques: par l'un de ces diplomes daté du 6 septembre 855, il donne à l'archevêque d'Arles l'abbaye de Cruas en Vivarais.

Lothaire mourut à la fin du même mois, & les Etats furent partagés entre ses trois fils. Charles, le dernier de tous, eut la Provence & le Dauphiné. Les deux bords du Rhône furent soûmis à ce Prince; & ce fut lui qui les défendit en 859 contre les ravages des Normans, tandis que son oncle Charles le Chauve, maître de la Septimanie, ne prit aucunes mesures pour repousser ces pirates. Ce fait, quand il seroit seul, prouveroit la souveraineté du roi de Provence sur le Rhône.

Charles étant mort au commencement de l'année 863, eut pour héritiers ses deux frères, l'empereur Louis II & le roi Lothaire. Ce partage, en adjugeant la Provence proprement dite au premier, & le Lyonnois, le Viennois, le Vivarais & le pays d'Usez au second, fit couler le Rhône sous deux dominations différentes. Depuis Lyon jusqu'au comté de Vienne ce fleuve appartenoit à Lothaire; depuis l'Isère jusqu'à son embouchûre, il reconnoissoit l'autorité de Louis: mais ces Princes étoient Souverains des deux rives du fleuve dans la portion qui leur étoit échûe. M. de Nicolaï le prouve par des discussions dans lesquelles nous n'entrerons pas.

Louis II devoit naturellement hériter de son frère mort en 869 sans enfans; mais, malgré les dispositions favorables des peuples & les remontrances du pape Adrien II, il fut dépouillé de cette succession par Charles le Chauve. Louis, quoiqu'Empereur, ou se trouva trop foible pour s'opposer à son oncle, ou le combattit sans succès; & sa mort arrivée en 875 rendit ce Prince possesseur de toute la Provence. Ce n'est que depuis cette année que Charles le Chauve fut maître du Rhône, quoiqu'il régnât depuis trente-cinq ans sur la Septimanie.

Le règne de Louis le Bègue ſon fils, ne dura que dix-huit mois, & ne fournit aucun évènement relatif au ſujet de ce Mémoire; mais on n'en a pas beſoin pour être aſſuré que ce Prince eut ſeul des droits ſur le Rhône. Il étoit l'unique héritier de ſon père; & de plus, nous verrons dans la ſuite de cet ouvrage, la Provence ſe détacher de la monarchie Françoiſe ſous les ſucceſſeurs de Louis le Bègue, & le Rhône ſuivre ce démembrement.

---

## *SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui, ſous le nom de l'*Indict, *& depuis du* Landit, *s'eſt tenue pendant pluſieurs ſiècles dans la plaine de S.t Denys.*

L'USAGE de s'aſſembler, à certains jours nommés, dans de grandes plaines, eſt auſſi ancien que la Monarchie, & conforme aux mœurs des Nations de qui les Francs tenoient leur origine. De ces aſſemblées, les unes étoient civiles, convoquées uniquement par le Prince; les autres deſtinées principalement à des actes de Religion, s'indiquoient par l'Evêque; d'autres enfin, dont l'objet étoit mixte, ſe tenoient par le concours & ſous l'autorité des deux Puiſſances réunies. Comme ni le jour ni le lieu de ces aſſemblées n'étoient fixes, & qu'ils varioient ſuivant les circonſtances, on ſpécifioit l'un & l'autre en ordonnant l'aſſemblée, & le verbe latin *indicere*, dont on ſe ſervoit en ce ſens, fit dans la ſuite du mot *indictum*, une eſpèce de ſubſtantif employé dans le langage commun, pour déſigner non ſeulement le jour ou le lieu de l'aſſemblée, mais l'aſſemblée même. Ce terme avoit reçû cette acception dès l'an 1100; on le trouve employé dans des chartes du XII.e ſiècle & des précédens, qui concernent la ville de Chartres & les abbayes de S.t Nicolas d'Angers, de Feſcamp & de Corbie.

*Apoth. ſancti Petri Carnut. Gloſ. Cang.* voce indictum.

L'assemblée générale qui se tenoit dans la plaine de saint Denys, est l'Indict le plus considérable dont l'histoire fasse mention; c'étoit l'indict par excellence, nom transformé depuis en celui du Landit, par une altération qui en a fait disparoître l'étymologie & déguisé le véritable sens, 1.° en changeant une lettre essentielle, 2.° en redoublant l'article.

Comme l'histoire de cet établissement n'a pas été moins altérée que le nom sous lequel on le désignoit, M. l'abbé Lebeuf a cru devoir la rétablir, en remontant aux sources des erreurs qui se sont dans la suite des temps confondues avec la vérité; & c'est ce qu'il fit en 1748 par un Mémoire curieux, dans lequel il a rassemblé tout ce qui pouvoit avoir quelque rapport avec l'Indict. Il y cherche quels furent l'origine, l'occasion & les motifs de ce concours; il en fixe l'époque; il en suit les divers accroissemens; il détaille les cérémonies, les usages, la police qu'on y observoit; il parle de la part que le clergé de la cathédrale de Paris, le Parlement & l'Université prirent long-temps à cette fête solemnelle; il en marque enfin la décadence, & recueille avec soin les vestiges légers qui nous retracent encore aujourd'hui cette pieuse institution de nos aïeux. Toutes les recherches & les discussions accumulées dans son Mémoire se réduisent à ces différens chefs. Nous nous étions proposé d'en faire sur le même plan un extrait fort étendu; mais le parti que M. l'abbé Lebeuf a pris de faire imprimer son Mémoire dans le premier volume de l'ouvrage qu'il vient de mettre au jour, sous le titre d'*Histoire de la banlieue ecclésiastique de Paris*, nous dispense de le suivre dans un détail que le lecteur pourra trouver dans la Dissertation même, à laquelle nous le renvoyons pour les preuves. Il nous suffira d'en donner le précis, & de marquer les principaux faits qui en résultent.

20 Décembre 1748.

Commençons par l'origine de l'Indict. C'est un point sur lequel de fausses traditions, semées par l'intérêt, & reçûes avidement par l'ignorance, ont répandu des nuages que la saine Critique n'a point encore dissipés. Gaguin croit Dagobert I, instituteur de l'Indict; mais l'opinion commune en

en attribue l'établiſſement à Charles le Chauve, lequel ayant, dit-on, tiré d'Aix-la-Chapelle les inſtrumens de notre ſalut, que Charlemagne y avoit dépoſés à ſon retour de Paleſtine, transféra ces reliques auguſtes à S.t Denys; & pour les honorer, ordonna tous les ans un concours ſolemnel, qui fut bien-tôt accompagné d'une foire conſidérable dans la plaine entre cette Abbaye & Montmartre. Les partiſans de cette opinion ne citent d'autres garans que Guillaume de Nangis, & un manuſcrit anonyme du XIII.e ſiècle conſervé dans le monaſtère de S.t Denys. On lit encore le fait détaillé dans les chroniques françoiſes de la même Abbaye; mais l'endroit de ces chroniques où ſe trouve ce détail n'eſt que la traduction d'une légende latine compoſée à S.t Denys vers l'an 1100 ou à peu près: légende dont l'auteur a décelé lui-même la fauſſeté de ſon récit, lorſqu'après avoir parlé de la tranſlation faite par Charles le Chauve d'Aix-la-Chapelle à S.t Denys, il ajoûte que l'Indict établi par ce Prince n'étoit auſſi qu'une continuation de celui que l'Empereur ſon aïeul avoit inſtitué à Aix-la-Chapelle pour le mercredi de la ſeconde ſemaine de juin, de l'avis d'un grand nombre d'Evêques & d'Abbés qu'il avoit raſſemblés alors des différentes parties de l'Empire & même de l'Orient. Dans le catalogue de ces Prélats, le légendaire ignorant nomme des Evêques morts trois cens ans avant Charlemagne: il fait aſſiſter à l'aſſemblée le patriarche d'Alexandrie, Théophile, qui ſiégeoit au commencement du V.e ſiècle; il leur aſſocie des perſonnages qui n'ont vécu que long-temps après Charlemagne: enfin il débite à ce ſujet des fauſſetés ſi palpables, que nous ſommes en droit de releguer ſon ouvrage parmi les inſipides romans des ſiècles barbares, avec l'hiſtoire du prétendu voyage de Charlemagne en Terre ſainte, dont nous avons parlé dans un des articles précédens.

En ſuppoſant la tranſlation faite par Charles le Chauve, on donnoit à ce Prince des motifs qui n'ont pas un fondement plus réel dans l'hiſtoire. On prétendoit que Charles le Chauve ayant eu, au commencement de ſon règne, beſoin

de ſommes conſidérables pour ſe défendre contre ſes frères aînés, obtint des religieux de S.t Denys la permiſſion d'enlever de deſſus leur égliſe les lames d'argent qui couvroient la partie du toit au deſſous de laquelle étoient les tombeaux des martyrs; mais que ce fut ſous la promeſſe de la recouvrir encore plus magnifiquement. Cette promeſſe excédoit ſes forces: il fut contraint d'y manquer; mais en échange il offrit, dit-on, aux Religieux de transférer à S.t Denys les reliques & la foire d'Aix-la-Chapelle. Jamais l'égliſe de S.t Denys n'eut une couverture d'argent; & le toit extérieur de cet édifice eſt ici confondu avec celui du mauſolée, conſtruit & orné par S.t Eloi. D'ailleurs en 846, au temps de la première invaſion des Normans, l'abbaye de S.t Denys poſſédoit encore tout ce qu'elle avoit eu jamais de riche ou de précieux; & ce fut pour lui conſerver ſes tréſors que Charles le Chauve ſe fortifia dans l'enceinte du Monaſtère. Il n'en avoit donc pas enlevé l'argenterie en 841, ou du moins il l'avoit rendue. Cette réflexion ſeule détruit l'hiſtoire du tranſport de l'Indiƈt.

Nous voyons dans ces temps-là pluſieurs changemens de la plus légère conſéquence faits pour la pluſpart en vertu de diplomes, dont il ſubſiſte encore un grand nombre: jamais on n'en a ni produit ni même oſé citer un ſeul en faveur de cette tranſlation prétendue d'Aix-la-Chapelle à S.t Denys. L'objet néanmoins étoit aſſez grand pour mériter que l'autorité publique s'expliquât par un aƈte ſolemnel; & les Moines étoient trop attentifs à leurs intérêts pour ne pas s'aſſurer par un titre cette importante conceſſion, ſuppoſé qu'elle eût été réelle. Enfin, ſi ce tranſport s'étoit fait d'Aix-la-Chapelle à S.t Denys, la foire ſe ſeroit tenue ſur le territoire de l'Abbaye, & non ſur un fief de l'évêque de Paris, comme elle s'y tenoit dans les XII.e & XIII.e ſiècles.

Le premier aƈte où il ſoit fait mention de l'Indiƈt comme d'un établiſſement autoriſé par des Prélats & confirmé par des Rois, eſt une charte de Louis le Gros donnée à Paris en 1124. Dans cette charte, que Sauval tient pour ſuſpeƈte,

mais que M. l'abbé Lebeuf ne juge pas avec la même rigueur, malgré les fauſſetés qu'elle renferme, Louis le Gros accorde pour l'avenir à perpétuité au monaſtère de S.t Denys la perception des droits, levés juſqu'alors par les officiers Royaux, ſur la foire qui ſe tenoit aux environs de l'Abbaye pendant les jours de l'Indict: *Nundinum Indicti in perpetuum condonavimus*, dit ce Prince, déterminé ſans doute par tout ce que les Moines lui racontèrent de la tranſlation des reliques faite chez eux par Charles le Chauve. Tout ce qu'il répète après eux dans ſon diplome, qu'il a chargé de tous ces faits prétendus ſur leur propre expoſé, ne donne pas un degré de plus de vrai-ſemblance à des traditions démontrées fauſſes. Il en réſulte ſeulement qu'avant l'année 1124 on tenoit tous les ans au mois de juin, ſous le nom d'Indict, une aſſemblée religieuſe, ſuivie d'une foire, dans la plaine de S.t Denys; & que, quoique cet Indict ne fût pas fort ancien, puiſqu'on ne peut le faire remonter avant l'an 1109, les Religieux qui vouloient ſe l'approprier eurent l'adreſſe d'en reculer l'époque & d'en déguiſer l'origine aux yeux de Louis le Gros, en le confondant avec un autre Indict qui ſe tenoit au mois de février, & dont ils étoient les maîtres de relever à leur gré l'inſtitution, en puiſant des faits dans leurs légendes.

A ces fauſſes traditions ſur l'établiſſement & les cauſes de l'Indict, M. l'abbé Lebeuf ſubſtitue dans ſon Mémoire un ſentiment qu'il ne donne que pour une conjecture, mais qui nous a paru mériter un autre nom. L'Indict de la plaine de S.t Denys dut, ſelon lui, ſon origine à la dévotion des peuples du diocèſe de Paris pour la vraie Croix, dont l'exaltation faite en Orient ſous l'empire d'Héraclius, avoit excité le zèle des Occidentaux pour cette relique, que les premières Egliſes & les plus puiſſans Princes de la Chrétienté deſiroient avec ardeur de poſſéder du moins en partie.

Un morceau conſidérable de ce bois précieux fut, vers l'an 1109, apporté de Jéruſalem par des pélerins diſtingués, qui le deſtinèrent à la cathédrale de Paris. Ce morceau dépoſé d'abord à Fontenai en Pariſis, le fut enſuite à S.t Cloud,

lieu pour lors appartenant à l'évêque de Paris; & de-là transporté processionnellement dans la Cathédrale par ce Prélat assisté de quelques Evêques, & suivi d'un Clergé nombreux. Ce fut le premier août de la même année 1109 que se fit cette translation solemnelle. Pour aller de Fontenai en Parisis à S.t Cloud, il avoit fallu traverser la plaine de S.t Denys où l'on peut juger que la dévotion avoit attiré, sur le passage de la relique, tous les habitans de Paris & des environs; & comme il n'y avoit point alors dans Paris d'église ni de place assez grandes pour suffire au concours immense que l'adoration anniversaire d'un morceau de la vraie Croix auroit occasionné tous les ans, l'Evêque & son Clergé, sans doute avec la permission du Prince, indiquèrent au mois de juin de chaque année, une assemblée générale dans la plaine située entre la Chapelle, Aubervilliers & S.t Denys, sur un fief appartenant à l'Evêché. Ils s'y rendoient en procession suivis de tout le peuple, & portant en pompe le morceau de la vraie Croix, avec lequel ils donnoient la bénédiction à toute la multitude quand ils étoient arrivés dans le lieu indiqué. Les anciens pontificaux de l'église de Paris nous apprennent le détail de ce qui se pratiquoit dans cette cérémonie solemnelle.

Ce concours extraordinaire dans un même lieu y produisit un marché considérable, destiné d'abord à fournir des vivres à cette multitude nombreuse, & qui, dans la suite, devint une foire sur laquelle on établit des droits perçus par les officiers Royaux: ce sont ces mêmes droits que Louis le Gros céda, par sa charte de l'an 1124, aux religieux de S.t Denys, lorsque, prêt d'aller combattre l'Empereur, il alla recevoir l'oriflamme dans cette Abbaye. Cette foire duroit plusieurs jours: les marchands qui y accouroient de toutes parts se construisoient, au milieu de la plaine, des loges pour eux & leurs marchandises. Le tumulte & les desordres inséparables de toute assemblée nombreuse, avoient mis dans la nécessité d'employer au maintien de la Police un grand nombre de gens armés, sous les ordres des sergens Royaux, & depuis, sous le commandement des officiers de l'Abbaye,

lorſqu'elle eut acquis le fief de S.t Marcel, ſur le territoire duquel l'Indict ſe tenoit.

Les avantages que les moines de S.t Denys pouvoient tirer d'une foire ſi longue & ſi conſidérable qui ſe tenoit à leur porte, furent le principal motif des efforts qu'ils firent pour ſe l'approprier, en commençant par la rapprocher de leur Abbaye. Ils y parvinrent aiſément, lorſqu'en 1205 ils eurent obtenu de Philippe Auguſte un morceau du bois de la vraie Croix, plus conſidérable que celui de Nôtre-Dame, avec d'autres Reliques tirées l'année précédente de Conſtantinople, après que Baudouin I comte de Flandre eut pris cette capitale de l'Orient.

Les démêlés que les religieux de S.t Denys eurent avec les évêques de Paris au ſujet de la juriſdiction, du droit de bénir le peuple & de quelques autres prérogatives purement honorifiques, ayant dégoûté ces Prélats de prendre part à l'Indict, ils ceſsèrent d'honorer de leur préſence cette aſſemblée qui leur devoit néanmoins ſon origine. Le clergé de la Cathédrale n'y vint plus en proceſſion; & les choſes changeant peu à peu de forme à meſure qu'elles s'éloignoient de leur ſource, la foire ne ſe tint plus, depuis l'an 1556, en pleine campagne, mais dans l'enceinte même de la ville de S.t Denys, autour des bâtimens de l'Abbaye: c'eſt là qu'elle ſe tient encore aujourd'hui. On peut voir dans l'hiſtoire de Doublet & dans celle du P. Félibien, les cérémonies qui en accompagnent l'ouverture & le détail de ce qui s'y paſſe.

Le Parlement & l'Univerſité de Paris ont pris part longtemps à cette aſſemblée. Le Parlement devenu ſédentaire ſous Philippe le Bel, s'y rendoit par députés. L'objet de ce tranſport étoit ſans doute de tenir la main à l'obſervation des règlemens, de contenir la multitude dans l'ordre & le devoir, & d'y faire obſerver la police établie, ſoit par rapport à la vente des marchandiſes, ſoit pour la perception des droits. Le greffier de la Cour y prenoit tout le parchemin dont il avoit beſoin. Les Avocats & les Procureurs avoient auſſi la permiſſion d'aſſiſter à l'Indict.

A l'égard de l'Univerſité de Paris, dès qu'elle eut pris une forme régulière elle ne manqua pas de ſe trouver en corps à l'Indict. Le Recteur ſuivi des membres du tribunal, des procureurs des Nations, des profeſſeurs & de la pluſpart des écoliers, arrivoit en pompe dans la plaine où l'aſſemblée ſe tenoit: c'étoit une cavalcade dont le rendez-vous étoit dans la place de S.te Geneviève. La marche ſe faiſoit en ordre au ſon des inſtrumens; mais elle étoit ſouvent terminée par des querelles, quelquefois ſanglantes, malgré la vigilance des Maîtres & l'attention des Magiſtrats. Une foule de vagabonds & de gens ſans aveu ſe mêloit au cortège de l'Univerſité : on y voyoit auſſi des femmes & des filles en habit de guerre. Ce mélange ſcandaleux occaſionna des abus auxquels il fallut remédier par autorité. Le Parlement rendit des arrêts par leſquels il fixoit le nombre des maîtres & des écoliers qui devoient accompagner le Recteur, & leur interdiſoit le port des armes. Les Facultés ſupérieures obéirent ; mais une partie de celle des Arts refuſa de ſe ſoûmettre : le plus grand nombre des écoliers attroupés par quelques ſuppôts de l'Univerſité rebelles à leur chef, continuèrent de s'aſſembler malgré la déſenſe. Ils formoient à part des bandes qu'on nommoit *les petits landits;* & pendant que le gros de l'Univerſité eſcortoit modeſtement le Recteur, ces bataillons détachés troubloient ſa marche: on vit ſouvent des combats donnés ſur la route entre les deux partis.

Les meſures efficaces qu'on fut obligé de prendre contre ces deſordres, les firent ceſſer inſenſiblement. Le danger de ces ſortes d'attroupemens devenu plus conſidérable au temps de la Ligue, engagea de plus en plus à les empêcher. Le Landit s'abolit peu à peu; & il n'en reſte plus aujourd'hui de veſtiges par rapport à l'Univerſité, que dans le congé d'un jour entier que le Recteur accorde tous les ans à la jeuneſſe qui l'attend avec impatience, & qui s'occupe des divertiſſemens de ce jour long-temps avant qu'il arrive.

# SUR LA POSITION

## *D'un lieu mentionné dans la cent vingt-cinquième lettre de Loup, abbé de Ferrières, écrivain du IX.e siècle.*

LOUP, abbé de Ferrières, faisant, à Folcher évêque de Troies, la description des brigandages que les Normans exerçoient en 862 aux environs de son monastère, met dans sa lettre, au nombre des lieux que ces Pirates menaçoient de ravager, un lieu très-fréquenté pour lors, aujourd'hui peu connu, & dont la véritable position a donné matière aux conjectures de plusieurs Savans; conjectures auxquelles M. Lévesque de la Ravalière a cru devoir substituer une nouvelle opinion dans un éclaircissement sur ce point de géographie, qu'il nous lut au mois de janvier 1748, & dont cet article est l'abrégé : voici le passage qui donne lieu à la discussion.

*Une troupe de Normans,* dit en substance l'abbé de Ferrières à l'évêque de Troies, *ayant pris terre dans une île sous Melun qui venoit d'être brûlé par une autre troupe de ces barbares, nous fumes effrayés d'un voisinage si dangereux. Notre monastère ne nous parut pas un asyle sûr, & nous songeames à l'abandonner. Vous nous avez offert pour retraite votre maison d'Aix; mais la miséricorde Divine nous a délivrés enfin de ces Pirates, dont les fureurs s'étoient répandues aux environs de Melun, sur tous les lieux les plus fréquentés, & qui se vantoient de les étendre jusqu'au lieu qui sert de magasin aux marchands de ce pays-ci.*

*Lup. Ferrariens. ep. CXXV, edit. Baluf. p. 180.*

Ce lieu qualifié d'entrepôt du commerce & de demeure des commerçans, *sedes negotiatorum,* porte le nom de *Cappæ* dans le texte latin; & c'est de ce lieu qu'il s'agit de retrouver la position.

Dans le diocèse de Troies, à trois lieues au dessus de

cette ville & sur les bords de la rivière de Seine, est le village de *Chappes*. M. Bonamy, dont nous avons plusieurs Mémoires sur les ravages des Normans, a cru reconnoître dans ce village les *Cappæ* de Loup de Ferrières; & la raison sur laquelle il se fonde, c'est que ce lieu dépend de l'évêché de Troies, & que la lettre où il en est fait mention, s'adresse à un évêque qui siégeoit à Troies.

*Voy. Mém. de l'Acad. tome XVII, p. 288.*

Cette raison est plausible & suffisoit à M. Bonamy qui, ne se proposant pas l'examen particulier de ce point de critique, dans des recherches dont l'étendue embrassoit un objet considérable, a pû se déterminer par un simple motif de convenance, appuyé d'ailleurs sur la conformité du nom françois avec le nom latin. Mais M. Lévesque examinant la question de plus près ne la croit pas décidée; il oppose quatre raisons à celle de M. Bonamy.

1.° Si les *Cappæ* dont il s'agit eussent été dans le voisinage de Troies, l'abbé de Ferrières écrivant à l'évêque de cette ville, lui en auroit parlé comme d'un lieu dépendant de ce Prélat, auquel il devoit par conséquent s'intéresser; mais les termes dans lesquels il s'exprime, semblent indiquer le contraire.

2.° Les Normans étoient établis aux environs de Melun; si de ce poste ils avoient voulu s'étendre jusqu'à Chappes au dessus de Troies, il auroit fallu qu'ils remontassent la Seine & qu'ils passassent par Montereau, Brai, Nogent, Méri, & enfin par la ville même de Troies exposée plustôt que Chappes à leurs ravages. Or Troies ne fut point alors pillée par les Normans; ils ne la brûlèrent que trente ans après, en 892, sous l'épiscopat de Bodon.

3.° L'Évêque, en offrant sa maison d'Aix pour retraite aux moines de Ferrières, les y croyoit sans doute plus à l'abri que chez eux; mais ils y auroient couru sans comparaison plus de risque, si les Normans avoient eu, pour objet de leurs courses, Chappes au dessus de Troies. Ces brigands n'auroient eu que la rivière à traverser pour aller de Chappes dans le pays d'Othe, où la maison d'Aix est située.

4.°

4.° Enfin Chappes au dessus de Troies ne peut avoir été désignée par le titre de *sedes negotiatorum :* jamais ce lieu n'a été l'entrepôt d'un commerce considérable ; c'est un simple village, sans port & sans commodités pour des négocians. La rivière y est trop foible & trop étroite pour être marchande.

De toutes ces raisons M. Lévesque conclud qu'il faut chercher ailleurs les *Cappæ* dont parle l'abbé de Ferrières.

C'est au dessous de Melun que les Normans avoient leur place d'armes ; c'est de-là qu'ils portoient leurs ravages dans les environs. L'abbé de Ferrières craignoit pour sa maison : dans une lettre précédente il mandoit à l'abbé Hilduin, que ces brigands pouvoient, sans obstacle, venir la saccager en traversant les bois : le magasin qu'ils menaçoient de piller, étoit de ce côté-là le terme de leur course ; mais ils n'y seroient arrivés qu'après avoir détruit Ferrières. Donc ce lieu nommé *Cappæ* étoit dans le voisinage de l'Abbaye, il étoit même au-delà ; donc c'est autour de Ferrières qu'il faut le chercher.

On trouve, entre Ferrières & Montargis, sur la rivière de Loin, le village de *Ceppoi :* voilà, suivant M. Lévesque, les *Cappæ* de la lettre en question. Les deux noms se ressemblent, ou plustôt c'est originairement le même nom devenu françois, de latin qu'il étoit, par le changement d'une voyelle & d'une diphthongue ; changement analogue au génie des deux langues, & dont les exemples sont communs.

D'ailleurs la position de Ceppoi & toutes les circonstances réunies dans la lettre, l'indiquent visiblement. En effet les Normans seroient venus de Melun, le long des bois, à Moret, à Nemours, à Ferrières, à Ceppoi : les moines de Ferrières placés sur leur route, avoient alors tout à craindre d'eux ; & dans ce cas, la maison d'Aix offerte par l'évêque de Troies, les eût mis à couvert : il y auroit eu pour lors, entre les brigands & les Moines, le pays d'Othe couvert de bois, & deux rivières à traverser, le Loin & l'Yonne.

Ceppoi a, sur le Loin, un port commode pour les

marchandises qu'on amène des pays voisins à cette rivière, & qui de cette rivière peuvent être conduites par la Seine jusqu'à Paris. Le Loin sert au canal de Montargis qui communique avec la Loire par Briare. Ainsi la qualité de *sedes negotiatorum* convient parfaitement à Ceppoi, aujourd'hui même encore peuplé de marchands; d'où M. Lévesque conclud que le nom de *Cappæ* désigne ce village, éloigné de plus de trente lieues de celui de *Chappes* au dessus de Troies.

La lettre de l'abbé de Ferrières n'est point datée; mais puisqu'il y parle de l'incendie de Melun comme d'un fait tout récent, & que cet incendie est, sans contredit, de l'an 862, ainsi que M. Bonamy l'a prouvé d'après les annales de S.t Bertin, on ne peut douter que la lettre ne soit de la même année, ou tout au plus tard du commencement de la suivante.

*Promptuar. Camus. fol. 164. Pithou. Catalog. des évêques de Troies. Desguerrois, page 229.*

*Spicileg. in-fol. t. I, p. 599.*

Il est vrai que les catalogues des évêques de Troies ne font commencer qu'en 866 l'épiscopat de Folcher à qui cette lettre est adressée. Mais ces catalogues sont fautifs: le prédécesseur de Folcher étoit mort en 861, & ce Prélat a signé, comme évêque de Troies, le titre d'un privilège accordé en 862 à l'abbaye de S.t Denys.

---

## *SUR LES*
## *DIFFÉRENS PARLOUERS AUX BOURGEOIS,*
## *OU*
## *HOSTELS DE VILLE DE PARIS.*

M. BONAMY, que sa qualité d'historiographe de la ville de Paris engage depuis long-temps à faire des recherches sur les antiquités de cette capitale du Royaume, est auteur du Mémoire * dont nous allons donner le précis. Avant que de parler des différens lieux où s'est assemblé successivement le corps municipal de Paris, il observe que ce corps de Magistrats tirés du nombre des citoyens, doit son origine à celui des Négocians établis ici dès le temps où les Romains

* Lû en 1747.

étoient maîtres des Gaules. C'est ce que M. le Roi a démontré dans une dissertation mise à la tête du premier volume de l'histoire de Paris par le P. Félibien. Ce Savant s'est sur-tout fondé sur le monument découvert en 1711 dans l'église de Notre-Dame, par lequel il est constaté que sous l'empire de Tibère il y avoit à Paris un corps de marchands connus sous le nom de *nautæ Parisiaci.*

En joignant à l'autorité de cette inscription le témoignage des historiens qui ont écrit depuis cette époque jusqu'à la troisième race de nos Rois, M. Bonamy a montré, par des Mémoires extrêmement curieux, que la ville de Paris étoit très-célèbre dans des temps où, contre toute vrai-semblance, nos auteurs modernes en réduisent l'enceinte à l'étendue de l'île du Palais. Nos anciens auteurs n'auroient pas en effet parlé dans des termes si magnifiques, d'une ville dont les bâtimens n'auroient couvert tout au plus que la moitié du terrein de la Cité. Pour relever aujourd'hui la splendeur actuelle de Paris, on ne se serviroit pas d'expressions plus fortes que celles qu'ils ont employées, pour la représenter riche & florissante sous les règnes de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve. *Urbs nobilis, populosa, referta commerciis, constipata populis, emporium populorum, regina gentium, Regum divitiæ,* sont les titres fastueux par lesquels ils la désignent.

*Mémoires de l'Acad. t. XV, page 656.*

Les Normans, qui ravagèrent pendant cinquante ans l'intérieur du Royaume, & qui brûlèrent plusieurs fois Paris, lui firent perdre pour quelque temps une partie de son lustre; les négocians de cette ville furent obligés de prendre la fuite & de chercher une retraite ailleurs. Paris ne se releva que vers la fin de la seconde race: la tranquillité s'y rétablit insensiblement; & le commerce y refleurit après la cession faite aux Normans de la province qui porte leur nom. M. de la Roque, dans son Traité de la Noblesse, rapporte un titre par lequel nous apprenons que les mots *Burgensis, civis Parisiensis,* & *mercator* étoient encore des termes synonymes au temps de S.[t] Louis. Aussi ce n'est que du corps des négocians qu'ont été tirés, pendant plusieurs siècles, les Magistrats municipaux de cette ville.

M. Bonamy compte trois maiſons communes ou lieux d'aſſemblées qu'ils ont ſucceſſivement occupés. La première étoit où ſont aujourd'hui les Jacobins de la rue S.t Jacques; & c'eſt auſſi de ce côté-là qu'étoient ſituées les maiſons des négocians dont parle Grégoire de Tours, & celles de la pluſpart des Juifs que le commerce attiroit à Paris. Ce qui ne ſurprendra pas ceux qui ſavent qu'avant qu'on eût rétréci & embarraſſé le petit bras de la rivière par les ponts & les maiſons bâties ſur ſes bords, il y avoit de ce côté-là des ports où les marchandiſes abordoient depuis la place Maubert juſqu'au quai des Auguſtins. Selon toute apparence on abandonna ce premier Hotel-de-ville, lorſque les Normans eurent brûlé toutes les maiſons de ce quartier ſous le règne de Charles le Chauve: c'eſt une conjecture de notre Académicien. Il ajoûte que cette maiſon commune conſerva néanmoins encore long-temps après ſes anciens noms de *Parlouers aux bourgeois* ou *Maiſon de la marchandiſe*. Elle portoit ces deux noms en 1266, comme on le voit dans l'ouvrage de Sauval.

*Sauv. t. III, preu. p. 126.*

Sur la fin de la ſeconde race, Paris avoit au nord de la rivière une enceinte, où les habitans pouvoient ſe mettre à l'abri des incurſions en temps de troubles & de guerre. M. Bonamy croit que c'eſt la raiſon qui détermina les Magiſtrats municipaux à tranſporter de ce côté-là leurs ſéances, dans une maiſon ſituée entre le grand Châtelet & l'égliſe de S.t Leufroi; maiſon de laquelle il reſte encore des veſtiges dans la priſon du Châtelet. Mais nous ignorons le temps précis où elle fut choiſie *(a)* pour être le ſiége du Bureau de la ville: nous ſavons ſeulement qu'il s'y aſſembla juſqu'à la fin du règne du roi Jean.

Cette ſeconde maiſon, appelée comme la première le *Parlouer aux bourgeois*, conſerva de même ce nom après avoir été abandonnée à des particuliers: c'eſt ce qui paroît entre autres par le bail à vie que les Prevôt des marchands & Échevins paſsèrent de cet hôtel à Jehan le Fourbeur en

*Félibien, part. I, t. II, p 603. Sauval, t. III, page 627.*

*(a)* La meſure qui ſervoit d'étalon pour le ſel étoit en 1187 dans la chapelle de S.t Leufroi. *Voy. Félibien, t. I, p. 96.*

1441, près de cent ans après qu'ils eurent cessé d'y tenir séance; car ce fut en 1357 qu'ils allèrent les tenir à l'Hôtel-de-ville qui est à la place de Grève.

Cette troisième maison, originairement appelée la *maison aux piliers*, parce que des piliers soûtenoient la partie qui donnoit sur la place, avoit appartenu à Gui & à Humbert, derniers dauphins du Viennois; & c'est de-là qu'elle avoit pris son autre nom, d'*hôtel au Dauphin*.

Charles V, régent du Royaume pendant la prison du roi Jean, jouissoit en qualité de Dauphin de tous les droits de Humbert. Il donna cet hôtel à Jean d'Auxerre, Receveur des gabelles de la prevôté & vicomté de Paris; & c'est de ce Jean d'Auxerre qu'Etienne Marcel, Prevôt des marchands & les Echevins l'acquirent au mois de juillet 1357, moyennant deux mille quatre cens florins d'or au mouton *(b)* valant deux mille huit cens quatre-vingts livres parisis forte monnoie: ainsi le florin d'or valoit vingt-quatre sols, & comme il y en avoit cinquante-deux au marc, & que le marc d'or fin vaut à présent sept cens quarante livres neuf sols un denier un onzième, la première acquisition de l'hôtel de ville a coûté trente-deux mille cinq cens soixante-trois livres six sols huit deniers cinq treizièmes de notre monnoie. Cette somme étoit alors considérable; aussi s'empressa-t-on dans le même mois de juillet à faire confirmer l'acquisition par le Dauphin Régent, *afin,* disent les lettres de confirmation de ce Prince, *que lesdits Prevôt des marchands & Echevins de ladite ville, ou nom d'icelle, ne puissent être fraudés de si grande somme de florins.*

Au reste il s'en falloit bien que cet édifice contînt tout l'emplacement que l'hôtel-de-ville occupe aujourd'hui: il est dit dans le contrat de vente *qu'il étoit à deux pignons par devant,*

*(b)* Leblanc, dans son Traité des monnoies, dit que les florins au mouton étoient d'or fin; c'est pourquoi M. Bonamy ne les a pas calculés selon le titre de nos louis d'or, qui ont cours en 1747, dont l'or n'est qu'à vingt-deux karats, & dont le marc ne vaut que six cens soixante-dix-huit livres. Les deux mille quatre cens florins d'or au mouton pesoient quarante-six marcs une once & soixante grains douze treizièmes.

*& qu'il tenoit d'une part à la maison d'honorable homme & sage sire Dimenche de Chasteillon, & d'autre part à la maison de Gilles Marcel, aboutant par derrière à la ruelle du Martray S.t Jehan en Grève, & par-devant à la place de Grève, en la censive du Roi.* Cette ruelle du Martrai étoit la continuation de la rue des Vieilles-garnisons, qui a long-temps séparé l'hôtel-de-ville de l'église de S.t Jean en Grève.

L'hôtel-de-ville qui avoit été l'habitation des Dauphins, fut aussi celle de quelques Prevôts des Marchands. Jean Jouvenel des Ursins y demeuroit lorsque des scélérats, qui avoient voulu l'assassiner, vinrent dans la place de Grève, nus, en chemise & la corde au col, lui demander pardon.

On ne songea qu'en 1532 à l'agrandir sous le règne de François I. Les maisons voisines furent achetées dans cette vûe, & le 15 de juillet de l'année suivante on jeta les fondemens du nouvel édifice. Le premier & le second étage ne furent élevés que vers l'an 1549; mais l'ordonnance en ayant paru gothique, on en réforma le dessein, qui fut présenté à Henri II au château de S.t Germain en Laie, & que cinquante ans après on suivit sous le règne de Henri IV.

Toute la face du côté de la Grève & le pavillon de l'arcade n'ont été finis qu'en 1606 sous la prevôté du célèbre François Miron; la tour de l'horloge & la grande salle neuve le furent en 1608, & le pavillon du côté du S.t Esprit en 1612.

---

## *SUR UNE ANCIENNE STATUE récemment ôtée du parvis de l'église cathédrale de Paris.*

UNE figure antique de pierre, ayant douze pieds de hauteur sur plus de deux pieds de diamètre, se voyoit à l'entrée du parvis de Notre-Dame où elle étoit posée, presque en face de la porte de l'Hôtel-Dieu. Cette statue

informe & groſſière, avoit été taillée dans la partie ſupérieure d'un bloc dont le reſte ſervant de baſe & planté dans la terre, s'y étoit enfoncé de plus en plus. Le tout enſemble compoſoit une maſſe aſſez frappante pour attirer les regards; & ce monument, que le peuple expliquoit à ſa façon & les Savans à leur manière, avoit en même temps donné naiſſance à des traditions puériles & à des explications hiſtoriques qui juſqu'à préſent n'ont pas dû paroître ſatisfaiſantes. Au temps de Sauval, les uns prenoient cette ſtatue pour celle de Mercure ou du dieu Terme; les autres pour celle de Guillaume d'Auvergne évêque de Paris *(a)*, chef des Hermétiques de ſon temps. L'auteur d'un poëme latin *(b)* ſur la ville de Paris, crut y reconnoître Eſculape. Enfin M. Moreau de Mautour, dans un Mémoire ſur quelques antiquités de cette ville, inſéré par extrait dans le troiſième volume du recueil de l'Académie, prétend que cette ſtatue repréſentoit le célèbre Archambaud Maire du palais de nos Rois de la première race dans le VII.ᵉ ſiècle. *Hiſt. de l'Acad. t. III, p. 277.*

M. l'abbé Lebeuf ne trouve pas cette conjecture plus heureuſe que les précédentes. Il eut, en 1748, occaſion de conſidérer de près le monument dont il s'agit, lorſqu'on le détruiſit en travaillant à rehauſſer le terrein du parvis de Notre-Dame, pour le mettre de niveau avec celui des rues adjacentes. Nous rapporterons en peu de mots ce qu'il nous lut à ce ſujet dans la ſéance du 24 de mai de cette année: ſon explication eſt ſi ſimple, qu'on auroit lieu de s'étonner qu'elle fût nouvelle, ſi l'expérience n'apprenoit qu'en toute ſorte de matières, les idées les plus ſimples ſont rarement celles qui s'offrent d'abord. 24 Mai 1748.

M. l'abbé Lebeuf doit celle-ci à l'examen attentif qu'il a fait du portail même de l'égliſe de Paris, où tout ce qu'on voit en ſculpture ſe rapporte à l'hiſtoire ſacrée, ou préſente,

*(a)* Ce Prélat, qui ſiégea depuis l'an 1228 juſqu'en 1248, étoit en grande vénération chez les prétendus philoſophes attachés à la recherche chimérique du grand œuvre.

*(b)* C'eſt Raoul Beautrais, avocat au Conſeil, dont l'opinion a été depuis embraſſée par Malingre, Dubreuil, & tous ceux qui ont écrit ſur les antiquités de Paris.

ſous des emblèmes tels qu'on pouvoit les imaginer alors, des objets relatifs au calendrier & à l'agriculture.

Les deux battans de la porte du milieu de ce portail ſont ſéparés par un pilier, auquel tient une grande ſtatue dont l'attitude, les attributs & les accompagnemens déſignent J. C. Au deſſous ſont des dragons aîlés qu'il foule aux pieds & qui lui ſervent de ſupport. Plus bas on a repréſenté trois perſonnages aſſis ſéparément dans des cartouches, & dont chacun tient un rouleau déplié: celui du milieu porte une couronne ouverte; les deux collatéraux ont la tête nue. Ces trois figures ſont celles de deux Prophètes & d'un Roi qui peut être Melchiſedech, ou David, ou Salomon. Des deux côtés du pilier ſont placées, ſur une ſeule ligne, dix autres figures; cinq à droite de la grande ſtatue, & cinq à gauche. Quelques-uns ont cru y voir les dix Vierges de la parabole; & d'autres les Sybilles.

En comparant cette principale ſtatue du portail avec celle qu'il s'agit d'expliquer, on ſera frappé de leûr reſſemblance, & par conſéquent de l'identité de l'objet qu'elles repréſentoient. L'attitude & la hauteur de cette ſeconde ſtatue qu'on a ôtée du parvis, étoient la même que celles de la précédente. Elle avoit auſſi la tête nue, avec une longue barbe; elle tenoit de la main gauche un livre fermé; elle ſoûlevoit de la même main ſa robe longue & traînante; enfin elle paroiſſoit bénir le peuple de la main droite. Des dragons en relief avoient été ſculptés au bas dans le même bloc, auſſi-bien qu'un lion qui s'élançoit contre ces monſtres.

Qui ne reconnoîtra, dans cette figure, J. C, tenant le livre des Evangiles, & foulant aux pieds le démon & l'erreur repréſentés ſous l'emblème des ſerpens? Le lion, ſymbole de ſa force victorieuſe, fait alluſion au paſſage de l'Apocalypſe, où Jeſus-Chriſt eſt appelé *le lion de la tribu de Juda.* Au deſſous de cette figure principale, le Sculpteur en avoit taillé, dans le même bloc, une autre moins groſſière, parce qu'elle devoit être vûe de plus près, & qui, ſelon toute apparence, repréſentoit Melchiſedech, Moyſe ou Aaron, quoique ſes habits

habits ne fussent pas exactement ceux d'un prêtre de l'ancienne Loi. Mais on sait que, dans le moyen âge, les Artistes n'étoient pas fidèles observateurs du costume. Ils ont représenté quelquefois au sacre de Saül le prophète Samuel revêtu comme nos Archevêques. Au reste, la position de cette seconde statue au dessous de la première, annonçoit sans doute, dans l'intention des auteurs du monument, que l'ancienne Loi étoit la base de la nouvelle qui lui a succédé.

Cette masse de pierre sculptée a dû jadis être au portail de quelqu'une des églises du parvis, soit de l'ancienne Cathédrale, soit de l'église de S.t Etienne qui fut détruite en 1194, soit enfin de celle de S.t Christophe. On ne la trouva pas assez bien travaillée pour l'employer dans la construction du portail d'un nouvel édifice : mais on voulut la conserver comme un monument; & c'est ce qui l'avoit fait placer isolée à l'entrée du parvis.

---

# *CONJECTURES SUR UN ANNEAU D'OR CONSERVÉ A BAYEUX.*

ON découvrit, il y a environ vingt ans, le long des côtes de Normandie, dans le diocèse de Bayeux, un anneau d'or qu'on jugea pour lors être d'une grande antiquité. M. de la Roque devoit en donner l'explication dans le supplément de son voyage littéraire de Normandie, qu'il préparoit quelque temps avant sa mort, & dont le manuscrit a été remis à M. l'abbé Lebeuf. M. de la Roque y mettoit, au nombre des pièces rares conservées dans le chapitre de Bayeux, cet anneau, ayant selon lui pour inscription, les mots abrégés S. P. CONTEX. EPI. BAI. qu'il expliquoit par ceux ci, *sigillum privatum Contexti episcopi Bajocensis*. Sceau privé de Contest *(S.t Contest)* évêque de Bayeux.

La découverte du sceau d'un Evêque mort vers la fin du

règne de Clovis, piqua la curiosité de M. l'abbé Lebeuf. En 1746 il passa par Bayeux pour en constater, par ses yeux, l'existence; mais sa surprise fut extrême, quand il vit à quel point la copie envoyée à M. de la Roque, étoit différente de l'original. Une mitre figurée comme celles que portoient les Evêques il y a environ trois siècles, remplit le champ de l'anneau: autour sont écrits, pour légende, ces mots abrégés, S. P. C. EPLS. BA.

Un Anonyme à qui les Chanoines avoient envoyé l'empreinte de cet anneau, l'avoit jugé de quelqu'un des premiers évêques de Bayeux, parce que les lettres de l'inscription étoient romaines. La lettre C lui parut l'initiale du nom de ce Prélat: il ne douta point que ce ne fut S.t Contest qui mourut vers l'an 510; quoique la mitre représentée sur l'anneau soit semblable à celles des derniers siècles, telles qu'on les voit représentées dans le recueil des ornemens ecclésiastiques, publié par Dom Claude de Vert.

A cette réflexion que quelques Chanoines avoient déjà faite contre le sentiment de l'Anonyme, M. l'abbé Lebeuf en joignit une seconde qui n'est pas moins décisive. C'est que, dans ces temps reculés, les cachets des Evêques portoient seulement leur nom, sans le mot *sigillum* ou *signum*, & qu'alors on ne connoissoit point de petit sceau, ni de sceau privé; d'où notre Académicien concluoit qu'il falloit chercher une autre explication: voici celle qu'il substitue; elle est simple & fondée sur la manière dont il interprète les mots de la légende. Selon lui, S. P. C. EPLS. BA. sont l'abrégé de *sigillum privatum, vel parvum, curiæ episcopalis Bajocensis, vel Bathensis.* Sceau privé, ou petit sceau, de la jurisdiction épiscopale de Bayeux, ou de Bath.

Ainsi cet anneau d'or aura été celui de quelque ancien Official du diocèse de Bayeux ou de l'église de Bath en Angleterre. Ceux qui ont fait des recherches sur les sceaux, savent qu'on en trouve un grand nombre d'Officiaux depuis le commencement du XIII.e siècle. Dans une même ville on comptoit

quelquefois jusqu'à trois Ecclésiastiques revêtus de cette dignité, savoir, l'official de l'Evêque, celui du Doyen & celui de l'Archidiacre. Pour se distinguer entre eux, ils devoient mettre quelque différence dans les préliminaires de leurs actes & dans leurs sceaux. On en connoît encore quelques-uns qui ont appartenu à des officiaux de Doyens : dans les Eglises où il s'en trouvoit plusieurs, celui de l'Evêque, regardé sans doute comme le premier, se qualifioit d'official de la cour Episcopale, *curiæ Episcopalis ;* & ces mots se lisoient en abrégé sur le sceau qu'il apposoit aux actes émanés de sa jurisdiction.

Les caractères romains de la légende, sont une preuve de plus qu'elle n'est pas aussi ancienne qu'on l'avoit crue d'abord. On les fit revivre à peu près dans le siècle auquel appartient l'invention de l'Imprimerie.

---

## *SUR LA SITUATION*

### *D'un lieu désigné dans les capitulaires de Charles le Chauve, sous le nom de* Pagus Stadinisus.

NOUS avons donné, dans le tome XVIII de nos Mémoires, quelques remarques de M. Bonamy sur la notice *Hist. p. 267.*
des Gaules; la première roule sur le *Pagus Stadinisus,* que M. de Valois, auteur de cet ouvrage, croit être le pays de Stenai. Cette observation critique en a depuis occasionné de 1747.
nouvelles sur le même canton de la part de M. l'abbé Lebeuf, dont l'objet est de déterminer la véritable position de ce lieu. Il en résulte 1.° que le *Pagus Stadinisus* n'est point Stenai, 2.° que ce ne peut être le canton d'Astenois ou d'Estaïenois dans le territoire de Châlons, 3.° que ce *Pagus* doit être le bourg de *Stonne* dans le diocèse de Reims.

M. l'abbé Lebeuf pense avec M. Bonamy, que le *Pagus Stadinisus* n'est point Stenai : la preuve qu'il en apporte, c'est que dans les capitulaires de Charles le Chauve de l'année

853, le *Pagus Stadinisus* est mis au nombre des lieux de la domination de ce Prince, qui ne possédoit alors aucune place au-delà de la Meuse. Cette rivière, en conséquence d'un traité fait entre les trois fils de Louis le Débonnaire, séparoit de ce côté-là les Etats de l'empereur Lothaire & ceux de Charles le Chauve. D'ailleurs on sait que Stenai en particulier étoit dans le lot de l'Empereur. C'est donc en-deçà de la Meuse qu'il faut chercher ce *Pagus:* mais M. l'abbé Lebeuf ne conclud pas de-là qu'il soit situé entre Vitri & Sainte-Menehould, comme le croit M. Bonamy d'après M. Ducange, qui, dans une note sur Ville-hardouin, parle d'un pays d'Astenois, d'Estenois ou d'Estaïenois *(a)*, qu'il dit être le *Pagus Stadinisus*.

L'étymologie du nom d'Astenois oblige M. l'abbé Lebeuf à s'écarter de cette opinion. L'Astenois du diocèse de Châlons a tiré son nom du mot *Stad*, dont est dérivé celui de *Stadiensis*. Dans un cartulaire de Châlons se trouve un acte passé entre Archambaud de Lautrec, alors Evêque de cette ville, & l'un de ses Archidiacres désigné plusieurs fois par le titre d'*archidiaconus Stadiensis in ecclesiâ Cathalaunensi*. L'acte est de l'an 1381.

De *Stadonum*, nom latin de ce lieu, & par corruption *Stadinum*, on a formé celui de *Stadonensis*, & par corruption *Stadinensis*, dont celui de *Stadinisus* ne diffère que par la terminaison; ce qui détermine M. l'abbé Lebeuf à chercher ce *Pagus Stadonensis* dans un canton où se rencontre un lieu dont le nom vulgaire paroisse être plus vrai-semblablement dérivé de *Stadonum*.

La description de la Champagne, faite en 853 sous le règne de Charles le Chauve, n'est pas la plus ancienne que nous avons; nous en connoissons une autre antérieure de *L. II, c. 18.* près d'un siècle, que Flodoard avoit vûe, & dont il a conservé un fragment. Cet écrivain nous apprend, dans son histoire de l'église de Reims, que Vulfaire, Archevêque de cette ville

(a) L'archidiacre de Châlons est appelé archidiacre d'*Astenai*, & anciennement d'*Astenois*.

en 789, avoit été l'un de ces Envoyés du Prince qu'on appeloit *missi Dominici*, & qu'il avoit eu dans son district, non seulement toute la Champagne, mais encore les pays voisins. Voici l'ordre qu'il suit dans l'énumération des différens noms de lieux qui étoient dans le département de Vulfaire.

1.° *Pagus Dolomensis* ou *Dulcomensis*, le pays Dormois, dont le lieu le plus considérable aujourd'hui est Cernai, à douze lieues de Reims vers l'orient des équinoxes; le chef-lieu étoit autrefois Doucon sur la rive occidentale de la Meuse. 2.° *Pagus Vongensis*, dans lequel est situé le bourg de Vouzi sur la rivière d'Aisne, à pareille distance de Reims vers l'orient d'été. 3.° *Pagus Castricensis*, où se trouve enclavé Rhetel à neuf lieues ou environ de la capitale, entre l'orient d'été & le nord. 4.° *Pagus Stadonensis*, que M. l'abbé Lebeuf croit devoir chercher dans le voisinage des trois autres, mais plus loin en tirant vers la Meuse.

Notre Académicien se fixe au village ou bourg de *Stonne*, situé dans le diocèse de Reims à seize lieues de cette ville, à quatre par-delà Vouzi & sur la même ligne, c'est-à-dire à l'orient d'été, deux lieues ou environ en-deçà de la Meuse. Il se fonde sur ce que *Stadonum*, nom primitif du *Pagus* dont il s'agit, a dû naturellement former, en langage vulgaire, *Stadone*, puis *Staonne*, & ensuite *Stonne*.

Cette opinion est appuyée sur une bulle de l'an 1049, accordée par Léon IX à l'église de Verdun, pour la confirmer dans la possession de quelques biens dont elle venoit de perdre les titres dans un incendie. Dans le nombre de ces terres en est une appelée en latin *Stadonis villa;* elle s'appelle aujourd'hui *Ston* ou *Eston*. *Sup. à la Dipl, page 99.*

Cette terre de l'église de Verdun n'a pû donner le nom au *Pagus Stadonensis* des capitulaires de Charles le Chauve, parce qu'elle est située fort au-delà de la Meuse sur la route de Thionville, & qu'elle est trop éloignée du pays de Dormois, de Vouzi & de Rhetel, dont le canton du premier capitulaire, cité par Flodoard, a dû être voisin. Mais on doit

conclurre de cet exemple, que *Stonne* en françois rend aussi-bien le *Stadonum* latin du capitulaire, que *Ston* rend dans la même langue le *Stadonis villa* de la Bulle.

Dom Michel Germain *(b)* qui place aussi le *Pagus Stadonensis* entre le Dormois & le Rhetelois, ne veut pas que *Stonne* soit le pays anciennement appellé *Stadonensis:* il prétend que c'est le village d'*Eston,* mentionné dans la bulle de Léon IX. Le nom latin *Setuna,* donné à Stonne dans le premier titre de la Chartreuse du *Mont Dieu,* l'empèche de reconnoître dans ce bourg l'ancien chef-lieu du *Pagus Stadonensis.* M. l'abbé Lebeuf répond à cette objection que ce titre n'est que du XII.ᵉ siècle, & que le nom latin *Setuna* est un terme formé sur la prononciation vulgaire *Stounne;* en sorte que de ce mot on aura pû faire *Stouna,* qu'on aura depuis écrit *Setuna* par une suite d'altérations, dont nous avons un grand nombre d'exemples.

D'ailleurs pour prouver qu'Eston n'est point l'ancien chef-lieu du *Pagus Stadonensis,* il suffit d'observer que ce bourg en est séparé par le *Pagus Dulcomensis,* & qu'il est tellement enfoncé dans le pays de Voivre, *Veibrensis,* qu'il n'est éloigné de Thionville que de cinq ou six lieues.

*(b)* C'est l'auteur de la Notice des anciens palais & châteaux de nos Rois, imprimée dans la Diplomatique.



# NOTICE

## *De deux ouvrages satyriques manuscrits, qui portent le nom de* Bible, *avec le récit abrégé de la célèbre révolution arrivée en 1204 dans l'empire Grec, à laquelle l'auteur d'un de ces ouvrages fait allusion.*

ETIENNE Pasquier, dans un chapitre où il traite *de l'ancienneté & des progrès de la Poësie françoise*, fait mention d'un ouvrage satyrique connu sous le nom de *Bible Guiot (a)*, qu'il prétend avoir été composé entre les règnes des deux Philippes, par Hugues de Berci religieux de Clugni. M. le comte de Caylus croit que Pasquier s'est mépris en attribuant à un même auteur l'ouvrage de deux écrivains; & il fonde son opinion, 1.° sur deux différens manuscrits qu'il a eu occasion de lire, dont le premier a pour titre, *la Bible Guiot de Provins;* & le second est intitulé, *la Bible d'Hugues de Bersil (b), chastelains :* 2.° sur le style des deux ouvrages, & la manière différente dont plusieurs sujets qui se ressemblent y sont traités. Commençons par donner, d'après M. le comte de Caylus, une idée des deux manuscrits.

*Recher. sur la Fr. t. I, l. VII, col. 689.*

La Bible *(c)* de *Guiot de Provins,* conservée dans un recueil de manuscrits de la bibliothèque de Notre-Dame *(d)* est d'une écriture qui remonte au commencement du XIV, ou même à la fin du XIII.[e] siècle. Celle d'*Hugues de Bersil chastelain,* qui est

*(a)* Pasquier ajoûte que c'est par l'erreur des premiers copistes qu'elle porte ce nom, au lieu de celui de *Bible Huguiot.*

*(b)* Pasquier écrit ainsi ce nom *Bercy;* mais il est écrit *Bersil* à la tête du manuscrit.

*(c)* On sait que le mot *Bible,* qui signifie simplement livre, est particulièrement consacré aux livres de l'Ancien & du Nouveau Testament. Les auteurs de ces deux satyres se seront peut-être servis de ce terme pour donner un air de vérité à ce qu'ils annonçoient, & ils s'appuyoient en cela sur le proverbe de ce temps-là, *cela est vrai comme la Bible.*

*(d)* Le roi de Sardaigne en a dans sa bibliothèque une autre copie, dont M. de la Curne de S.[te] Palaye fait mention dans des notes qu'il a prises à Turin.

*Ms. n. 7218.* dans la bibliothèque du Roi, est à peu près du même âge.

Guiot de Provins avoit été Moine blanc pendant quatre mois, & l'on voit qu'il essuya quelques difficultés lorsqu'il voulut sortir de cet Ordre. Cet écrivain avoit beaucoup voyagé; il avoit été en Allemagne, ou du moins à Mayence, & même à Jérusalem. Les noms de quatre-vingt-quatre personnes de distinction qu'il cite dans son ouvrage, comme les ayant connues, donnent en même temps une idée de la façon avantageuse dont il étoit considéré dans le monde, & l'époque de son écrit.

Guiot le divise en dix-sept articles qui renferment tous une critique un peu trop amère des mœurs de son siècle. Il n'épargne ni la Cour de Rome, ni le Clergé séculier & régulier, ni les Rois & les autres souverains de l'Europe: en un mot tous les états sont l'objet de sa satyre. Le but de l'auteur, du moins à ce qu'il dit, est de tracer une peinture au naturel des vices des hommes afin de les corriger; il ajoûte qu'il ne nommera personne, & que la passion n'aura nulle part à tout ce qu'il écrira. Il prétend que les anciens Philosophes n'étoient occupés qu'à reprocher aux mauvais Princes leur conduite & leurs défauts. C'est faire trop d'honneur à la plufpart d'entre eux, dont plusieurs étoient trop timides ou trop intéressés pour se piquer d'une sincérité dangereuse. Mais ce qu'il y a de plus bizarre ici, c'est de voir Aristote & Virgile, Ovide & Socrate, Aristippe & Diogène, Pythagore & *le gentil* Horace, nommés tous ensemble sous ce titre commun de Philosophes. C'est une preuve au reste que, dans les siècles d'ignorance, les écrivains de l'Antiquité n'étoient pas totalement inconnus; & cette preuve confirme l'opinion de M. de Caylus sur l'origine des Fabliaux. *Voy. Mém. de l'Acad. t. XX.*

Guiot de Provins ne traite pas le Pape avec plus de ménagement que les autres Puissances; il dit que le souverain Pontife devroit être aussi invariable que l'étoile polaire & la boussole. M. le comte de Caylus remarque à cette occasion que la boussole étoit connue du temps de Guiot, qui l'appelle

la

la *tremontaigne,* & qui en parle comme d'un inſtrument dont l'uſage étoit alors aſſez familier. Tel eſt le ſujet de la bible de Guiot : examinons maintenant celle d'Hugues de Berſil.

Cet auteur, après avoir fait des réflexions ſur la mort & ſur le peu d'attachement qu'on doit avoir à la vie, entre dans le détail des vices de ſon ſiècle, dont il fait en même temps le tableau & la critique, mais d'un ton beaucoup plus modéré que Guiot de Provins. Il fait cependant de vifs reproches aux Chevaliers, qu'il accuſe de piller les biens de ceux à la conſervation deſquels ils ſont obligés de veiller par état. Les Moines ne ſont pas épargnés, & ſur-tout les Moines noirs ; ce ſont ceux de tous qu'il aime le moins. Il finit en s'excuſant ſur la méchanceté des hommes, du mal qu'il ſe trouve forcé de dire d'eux, & il avoue qu'il a les mêmes défauts que ceux qu'il entreprend de blâmer.

On voit, par ce précis, que les deux auteurs ont eu le même objet en vûe ; mais on a pû remarquer ſans doute qu'il y avoit une grande différence dans la manière dont les mêmes ſujets ſont traités. Guiot de Provins attaque les défauts du genre humain avec fiel, avec aigreur & ſans aucune réſerve. Hugues de Berſil au contraire plus modéré, le prend ſur un ton plus doux, & reconnoît qu'il ne vaut pas mieux que le reſte des hommes. Le premier laiſſe entrevoir dans ſes écrits, qu'il n'étoit pas d'humeur à s'expoſer dans les combats ; le ſecond ſe montre dans les ſiens en homme qui craint peu la mort & qui brave le danger. De plus, Guiot de Provins déclame aſſez vivement contre la Cour de Rome, au lieu que Hugues de Berſil n'en dit pas un mot. Ajoûtons encore que, dans la bible de Guiot, il n'eſt point parlé des révolutions arrivées alors à Conſtantinople, & que Hugues de Berſil dit avoir été témoin de la mort de quatre Empereurs dans l'eſpace d'un an & demi.

Toutes ces différences prouvent que Guiot de Provins & Hugues de Berſil châtelain, ſont deux auteurs différens. Mais d'où peut venir en ce cas la mépriſe d'Etienne Paſquier ?

M. le comte de Caylus ſoupçonne que cet écrivain aura vû un manuſcrit qui renfermoit les deux Bibles écrites de la même main, & que les copiſtes avoient confondues. On ſait que ces ſortes de mélanges ſe rencontrent très-ſouvent. Le ſentiment de M. le comte de Caylus eſt que Guiot de Provins pourroit être regardé comme l'auteur original, & que Hugues de Berſil, témoin du ſuccès de l'ouvrage de Guiot, en aura compoſé un ſemblable dans le même temps; mais qu'il aura évité d'écrire avec la même aigreur. Enfin ce qui doit encore déterminer à regarder la bible de Guiot & celle de Hugues comme deux ouvrages entièrement diſtincts, c'eſt premièrement qu'ils ſont chacun trop complets dans leur eſpèce pour n'avoir fait qu'un tout; & qu'en ſecond lieu ils ont l'un & l'autre leur prologue ou exorde particulier, avec une concluſion tout-à-fait différente.

Il ne nous reſte plus qu'à donner, d'après M. de Caylus, la date de ces deux ouvrages qu'il penſe être à peu près du même âge.

Guiot termine l'article des Princes qu'il donne pour exemples, par celui de l'empereur Frédéric Barbe-rouſſe, qu'il nomme toûjours *Ferris*, & il fait un grand éloge de la magnificence de ce Prince qu'il avoit vu ſe déployer à Mayence. On ſait que l'empereur aſſembla dans cette ville une diette en 1181, pour faire couronner roi des Romains Henri ſon fils aîné. De la manière dont l'auteur s'exprime, il paroît que l'Empereur n'étoit plus vivant lorſqu'il compoſa ſa bible, & Frédéric mourut en 1190. Ainſi l'on peut croire que Guiot écrivit ſur la fin du XII.ᵉ ſiècle, ou pendant les premières années du XIII.ᵉ

Hugues de Berſil nous fournit pareillement l'époque de ſon ouvrage par le récit des révolutions arrivées à Conſtantinople lorſqu'il étoit dans cette capitale de l'empire Grec. Il ſe donne pour témoin de la mort de quatre Empereurs dans l'eſpace d'un an & demi: l'un, dit-il, fut étranglé, l'autre jeté dans la mer, le troiſième fut détrôné, le dernier fut vaincu & tué dans une bataille.

*Quant je vi en Conſtantinoble*
*Qui tant eſt bele & riche & noble,*
*Que dans un an & demi*
*Quatre Empereurs puis les vi*
*Dedens un terme tos morir*
*De vil mort. Quant je vi murtrir*
*L'un des Napes & eſtrangler*
*Et l'autre ſaillir en la mer,*
*Et li tiers fut deſéritez*
*Qui valent pis que mort aſſez*
*Et menez en chetivoiſon ;*
*Et cil qui Diex face pardon*
*Et amaine au port de ſalu*
*Fu mort en bataille & vaincu.*

Pour trouver l'époque d'une révolution ſi étrange, il faut chercher, dans l'hiſtoire de l'empire d'Orient, quatre Princes dont les règnes puiſſent être renfermés dans ces bornes étroites. Cet évènement ſingulier ſe paſſa dans le temps de la cinquième Croiſade, lorſque les Latins ſe rendirent maîtres de Conſtantinople. Quand ils ſe préſentèrent devant cette ville, Alexis III, ſurnommé l'*Ange*, portoit alors la couronne Impériale uſurpée ſur Iſaac l'Ange ſon frère qu'il retenoit en priſon après l'avoir privé de la vûe. Alexis IV, fils de ce Prince infortuné, étoit dans l'armée des Croiſés qui lui avoient promis de le faire monter ſur le trône. Ces promeſſes eurent leur exécution après la priſe de Conſtantinople & la fuite de l'uſurpateur *(e)*: Iſaac fut tiré de ſa priſon & le jeune Alexis fut couronné le premier d'août 1203. Son règne ne fut pas de longue durée. Le peuple de Conſtantinople ne pouvant ſupporter les vexations des Croiſés, contraignit, dès le 25 de janvier de l'année ſuivante, le Sénat & le

*Geoff de Ville-Hard. p. 76, édit. du Louvre.*

*(e)* Vers la fin de l'an 1204 il fut arrêté par le marquis de Montferrat, qui l'envoya priſonnier en Italie.

Clergé d'élire un autre Empereur. Le choix tomba ſur un jeune homme nommé *Canabé.*

*Nicetæ Choniatæ Ann. pag. 361, édit. du Louvre.*

Quelques jours après, Alexis Ducas ſurnommé *Murtzulphe*, fit mettre Canabé dans les fers. Il ſe rendit enſuite maître d'Alexis IV dont il étoit *Protoveſtiaire*, le fit étrangler & s'empara de la Couronne. Les Croiſés informés de cette révolution, attaquèrent Murtzulphe, rentrèrent de nouveau dans Conſtantinople que l'uſurpateur avoit abandonnée *(f)*, & mirent ſur le trône Impérial, Baudouin comte de Flandre qui eut le malheur de tomber entre les mains des Bulgares le 15 d'avril 1205.

Ainſi dans l'eſpace de moins d'un an, c'eſt-à-dire depuis le premier ſiège de Conſtantinople, au mois de juillet 1203, juſqu'à l'élection de Baudouin le 27 de mai 1204, le trône de Conſtantinople fut occupé par ſix Princes. Il s'agit donc d'examiner quels ſont les quatre dont parle Hugues de Berſil, & comment on peut concilier leur règne avec la chronologie.

Ce qu'il dit dans les deux vers ſuivans,

*Quant je vi murtrir*
*L'un des Napes & eſtrangler*

regarde ſans doute Alexis IV qui périt de ce genre de mort.

Le ſecond, ſuivant le même auteur, fut jeté dans la mer, & ce trait ſemble ne pouvoir s'attribuer qu'à Murtzulphe : cependant tous les hiſtoriens conviennent qu'il fut précipité du haut d'une tour. Mais ne pourroit-on pas croire que ſon corps fut enſuite jeté à la mer, & que Hugues de Berſil aura voulu ſeulement ajoûter cette circonſtance?

*Li tiers,* continue-t-il, *fut deſéritez*
*Qui valent pis que mort aſſez*
*Et menez en chetivoiſon.*

Il déſigne ici probablement Alexis III frère d'Iſaac l'Ange,

*(f)* Il fut pris quelque temps après, & précipité du haut d'une colonne qui étoit dans une place publique de Conſtantinople.

qui fut d'abord chassé du trône & dans la suite emmené prisonnier en Italie.

Enfin, à l'égard du quatrième, voici comment il s'exprime:

*Et cil qui Diex face pardon*
*Et amaine au port de salu*
*Fu mort en bataille & vaincu.*

M. le comte de Caylus croit reconnoître ici l'empereur Baudouin qui fut pris par les Bulgares, & qui mourut dans les fers quinze mois après. Les souhaits que le Poëte fait pour le Prince dont il parle, ne peuvent convenir qu'à Baudouin qui s'étoit attiré l'estime & l'amitié des troupes.

Tels sont sans doute les quatre Princes dont l'auteur de la Bible a voulu faire mention dans ses vers. Il n'a point eu en vûe Isaac l'Ange non plus que Nicolas Canabé. Le premier privé de la vûe, affoibli par l'âge & par ses malheurs, n'avoit qu'une ombre de pouvoir, & ce n'est qu'avec Alexis son fils que les Croisés avoient coûtume de traiter. A l'égard du second, il ne fut reconnu ni par les Latins, ni par la pluspart des habitans de Constantinople.

De tous ces faits il s'ensuivra que Hugues de Bersil aura composé son ouvrage dans le commencement du XIII.e siècle, & que par conséquent les deux Bibles se trouveront être à peu près du même âge.

Après avoir fait connoître les deux manuscrits par cet extrait du Mémoire que M. de Caylus nous lut en 1748, arrêtons un moment les regards du Lecteur sur l'étrange scène dont Hugues de Bersil fait mention dans sa Bible. Cette catastrophe subite qui changea la face de l'empire d'Orient, est un tissu d'évènemens si singuliers, que nous n'avons pû nous refuser au plaisir de les rassembler dans un récit sommaire & dégagé de toutes discussions. Nous en puisons les principaux traits dans les écrivains de l'histoire Byzantine, & dans l'ouvrage de Justiniani, historien de Venise.

Le malheureux succès des Croisades avoit enfin refroidi,

dans l'Occident, cette ſainte fureur dont l'opiniâtreté contagieuſe dépeupla tant de fois l'Europe pour ravager l'Aſie. Ce goût néanmoins, quoiqu'affoibli, régnoit toujours en France où divers Seigneurs, les uns par zele, les autres par ambition, s'armoient encore de temps en temps pour aller défendre ou s'approprier les débris des premiers établiſſemens formés par Godefroi de Bouillon & ſes ſucceſſeurs. Ces ligues particulieres ſe décoroient auſſi du nom de Croiſades ; la plus fameuſe de toutes, par les révolutions qu'elle produiſit, eſt celle que commandèrent en 1203 le comte de Flandre & le marquis de Montferrat, guerrier déjà célèbre par ſes exploits, & qui portoit un nom terrible aux Infidèles. Les Croiſés obtinrent l'aveu de Philippe Auguſte ; mais ce Prince, alors occupé d'objets perſonnels & plus importans, ne leur fournit aucun ſecours. Il étoit queſtion de paſſer en Paleſtine ; & la route par terre ſur les États des princes Grecs ou Muſulmans, étoit impraticable : une funeſte expérience mettoit les Latins en garde contre les empereurs de Conſtantinople. Le marquis de Montferrat fit avec les Vénitiens un traité, par lequel ils s'engagèrent à lui fournir, pour une ſomme conſidérable, des vaiſſeaux qui tranſporteroient en Aſie l'armée Chrétienne. Les Vénitiens eux-mêmes prirent la croix ; ils équipèrent à leurs dépens cinquante galères, dont la capitane devoit être montée par le Doge, quoiqu'âgé de quatre-vingt-cinq ans.

Des meſures ſi bien concertées en apparence furent ſur le point de ſe rompre, parce que les princes Croiſés ne ſe trouvèrent point en état de fournir la ſomme entière ; la généreuſe politique du Doge y remédia. Ce Doge, un des plus grands hommes que Veniſe ait produits, ſe nommoit Henri Dandolo. Auſſi jaloux de l'honneur de Veniſe qu'attentif à ſes intérêts, il concilia l'un & l'autre, en offrant aux Croiſés de les décharger du reſte de la ſomme, pourvu qu'ils aidaſſent la République à reprendre Zara ſur les rebelles de Dalmatie. Les François acceptèrent avec plaiſir un accommodement, qui les mettoit dans le cas d'échanger une dette contre des périls,

& des occaſions d'exercer leur bravoure. Après un ſiège long & meurtrier, Zara fut priſe; & comme la ſaiſon étoit trop avancée, les vainqueurs attendirent en Dalmatie le retour du printemps.

La flotte mettoit à la voile lorſqu'on vit arriver le jeune Alexis Comnène, fils d'Iſaac l'Ange empereur de Conſtantinople. Il venoit implorer le ſecours des Croiſés en faveur de ſon père, détrôné par un frère qu'il avoit racheté depuis peu de la priſon des Infidèles. L'empire Grec étoit alors le théatre des tragédies les plus affreuſes : le meurtre & le poiſon donnoient des ſucceſſeurs au grand Conſtantin. Les habitans de Conſtantinople changeoient d'Empereurs comme de Patriarches; & telle étoit la légèreté de ce peuple immenſe & frivole, ſon goût pour les révolutions & ſon indifférence pour le Souverain, que quiconque avoit de l'audace & mépriſoit la vie, pouvoit aſpirer au trône & s'y placer, au riſque de voir le lendemain amener ſa chûte & ſa mort. Des révolutions étranges & toûjours ſanglantes avoient fait paroître ſur la ſcène une longue ſuite d'Empereurs, dignes à la fois d'horreur & de mépris, & qui n'uſurpoient le trône par des crimes odieux, que pour le deshonorer par des vices infames, & le perdre preſque tous par leur propre lâcheté. Iſaac l'Ange, qu'il s'agiſſoit de rétablir alors, étoit lui-même uſurpateur. Son frère le tenoit renfermé dans un cachot, après lui avoir fait crever les yeux: il deſtinoit le même ſupplice au jeune Alexis ſon neveu; mais celui-ci eut le temps de ſe réfugier auprès de Philippe duc de Suabe, ſon beau-frère, qui venoit d'être élû empereur d'Allemagne.

Philippe, occupé pour lors à défendre ſa nouvelle dignité contre Othon de Saxe ſon rival, n'étoit pas en état de le ſecourir; mais la facilité avec laquelle les Croiſés avoient entrepris le ſiège de Zara, fit entrevoir aux deux Princes les mêmes reſſources dans leur camp. Alexis s'y rendit, & dans les termes les plus preſſans il implora leur aſſiſtance, en leur donnant parole de prendre la croix dès que ſon père ſeroit rétabli, de les ſecourir d'hommes & d'argent, & de travailler à l'extinction du ſchiſme.

La jeunesse d'Alexis, ses larmes, ses malheurs, mais surtout ses promesses déterminèrent les principaux seigneurs de la ligue à le secourir. Le traité fut conclu, malgré les protestations de quelques Croisés qui refusèrent constamment de tourner contre les Chrétiens des armes prises contre les Infidèles, & qui s'allèrent ranger sous l'étendart d'André, roi de Hongrie, alors en marche pour la Terre sainte.

Le reste de l'armée s'embarqua dans le port de Zara & parut à la vûe de Constantinople le 23 juin 1203. L'usurpateur fut sommé de remettre le trône à son frère. Sur son refus on assiégea la place. Les galères Vénitiennes s'emparèrent du port après un combat sanglant; les attaques du côté de la terre furent nombreuses & vives. Tous les Généraux s'y distinguèrent à l'envi; le Doge y fit oublier son âge, & le marquis de Montferrat s'y montra supérieur à sa renommée. Enfin la ville fut emportée d'assaut, malgré la vigoureuse résistance des assiégés, & les fréquentes sorties de Théodore Lascaris, gendre de l'usurpateur: celui-ci disparut avec tous ses trésors. Les assiégeans prirent possession de Constantinople, & remirent le vieil Empereur sur le trône.

Le premier acte de souveraineté qu'il exerça fut de s'associer le Prince son fils, & de ratifier le traité fait en Dalmatie. Les Croisés accompagnèrent le jeune Alexis dans toutes les provinces pour l'y faire reconnoître. Mais à peine se crut-il affermi dans ses Etats, qu'il oublia ce qu'il devoit à ses bienfaiteurs. C'étoit agir contre ses intérêts: sa liaison avec les Latins l'avoit rendu suspect à ses peuples; & son ingratitude indisposa contre lui les Croisés, qui seuls pouvoient le maintenir sur le trône.

Un Prince de la maison de Ducas, surnommé Murtzulphe, à cause de l'épaisseur de ses sourcils, aspiroit secrètement à l'Empire. L'occasion lui parut favorable: il captiva par ses bassesses l'esprit d'un Prince foible, plus sensible à la flatterie qu'aux bienfaits; & tandis qu'il l'exhortoit à rompre avec les Latins, il semoit sourdement le bruit que l'Empereur les retenoit auprès de sa capitale, pour contraindre ses sujets à plier

plier ſous le joug de l'Egliſe Romaine. C'étoit aſſez pour aigrir une multitude ſéditieuſe, toûjours violente quand elle croit avoir à défendre les intérêts de la Religion. Le peuple s'émeut, court aux armes, & crie qu'il faut détrôner Alexis. L'Empereur ſon père mourut alors de douleur, à la vûe des nouveaux revers qui menaçoient ſa vieilleſſe & ſa Maiſon. Alexis effrayé ſe jette entre les bras du marquis de Montferrat, dont la générolité le raſſure & lui promet un appui capable de le maintenir: mais le perfide Miniſtre, inſtruit de tout, ferme les portes de la ville & donne l'alarme aux factieux. Cette nouvelle ranime leur fureur; toute la ville eſt en feu, la perte d'Alexis eſt réſolue, & les rebelles s'aſſemblent pour lui donner un ſucceſſeur. Murtzulphe, auteur ſecret de la révolte, voulant éprouver ſon crédit, fait tomber le choix ſur un jeune ſeigneur d'une naiſſance & d'un rang diſtingués, mais ſans expérience & ſans amis. Dès qu'il voit la populace prête à le couronner, il ſe ſaiſit de ce phantome d'Empereur, court au Palais, éveille Alexis, & lui peint, avec une frayeur apparente, le danger qu'il court. Le malheureux Prince, s'abandonnant à ſes conſeils, ſe laiſſe conduire par le traitre au fond du Palais; il n'y fut pas pluſtôt arrivé qu'il ſentit ce qu'il venoit de perdre & ce qu'il devoit attendre. Murtzulphe le fait charger de chaînes, lui arrache les ornemens impériaux, s'en revêt lui-même; & ſe mettant à la tête de ſes parens, ſe préſente au peuple, l'exhorte à déclarer la guerre aux Latins, ſe fait nommer Empereur, & reçoit la couronne dans l'égliſe de S.te Sophie. Il rentre enſuite au Palais, & fier du ſuccès de ſon crime, il y met le comble, en étranglant de ſa main le crédule Alexis, dont la vie lui cauſoit encore de l'inquiétude.

Les Croiſés inſtruits de ſa mort par les nouvelles qui s'en répandirent bien-tôt dans leur camp, déplorèrent la chûte de ce Prince infortuné. Quelque ſujet de plaintes qu'ils euſſent contre lui, une compaſſion généreuſe l'emporta ſur ces motifs de vengeance: ils oublièrent qu'il étoit coupable, dès qu'ils le virent malheureux; & n'attribuèrent le crime qu'à celui qui

ſeul en recueilloit le fruit. La perte du tyran fut réſolue, & Conſtantinople aſſiégée de nouveau. Les Croiſés, ſans s'arrêter aux règles ordinaires, tentent l'eſcalade, & s'emparent de quelques forts : ils s'y fortifioient dans le deſſein de livrer un aſſaut général ; mais la frayeur du tyran leur en épargna le danger. Murtzulphe, craignant d'être trahi parce qu'il avoit été traitre, & vaincu par ſes remords, s'enfuit dans une barque pendant la nuit : ſes partiſans, abandonnés par leur chef, ne firent point de réſiſtance. Les Croiſés entrèrent l'épée à la main dans la ville Impériale, & y commirent tous les deſordres qui deshonorent la victoire : rien ne fut épargné ; les égliſes même ne furent pas un aſyle contre l'inſolence du ſoldat. Toutes les richeſſes de la capitale de l'Orient devinrent la proie du vainqueur ; & la même campagne vit Conſtantinople priſe deux fois, un Empereur légitime rétabli, deux uſurpateurs dépoſſédés, quatorze mille étrangers éloignés de leur patrie, animés d'intérêts divers, ſans autre ſecours que leur courage, ſans autre reſſource que la victoire, devenir les arbitres du ſort de tant de Princes, l'Empire Grec ſoûmis aux Latins, & douze Electeurs, moitié François, moitié Vénitiens, placer ſur le trône un comte de Flandre. Mais ce trône étoit un précipice élevé, d'où l'année ſuivante le vit tomber miſérablement : exemple mémorable, mais inutile, de l'inſtabilité des grandeurs humaines.

Au reſte, c'eſt à cette révolution que les Vénitiens dûrent la ſouveraineté de l'île de Crète, qu'ils ont défendue ſi long-temps contre tous les efforts de la puiſſance Ottomane. Telle eſt auſſi l'époque du royaume de Theſſalonique & de tant de petits Etats fondés par des ſeigneurs Latins, en Theſſalie, en Grèce & dans les îles de l'Archipel.



# SUPPLEMENT

## *Au Mémoire de feu M. Lancelot, ſur les ouvrages de Raoul de Preſles.*

RAOUL DE PRESLES, auteur eſtimé ſous le règne de Charles V, eſt un des écrivains qui ont le mieux ſecondé les efforts que ce Monarque, déclaré ſage par la voix de ſon ſiècle & par celle de la poſtérité, fit pour ramener dans ſes Etats le goût des Lettres, & les y rendre à jamais floriſſantes. En ſe conformant aux vûes de ſon Prince, il ſervit en même temps l'Etat & la Littérature. A ce double titre, il méritoit d'avoir un hiſtorien, qui réuniſſant avec exactitude les principales circonſtances de ſa vie, en fixât les différentes époques, & nous fit connoître ſes ouvrages plus exactement que n'ont fait ceux qui en ont parlé juſqu'à préſent, & dont pluſieurs le confondent avec quelques contemporains du même nom. C'eſt ce qu'a fait M. Lancelot dans une Diſſertation qu'il nous lût en 1735, ſous le titre de *Mémoire ſur la vie & les ouvrages de Raoul de Preſles.* *Mémoires de l'Acad. t. XIII, p. 607.*

Ce Mémoire, examiné par M. l'abbé Lebeuf, a produit de ſa part quelques éclairciſſemens, qu'il nous a communiqués dans une de nos ſéances, & dont nous allons donner le 1747. précis. Ces remarques roulent d'abord ſur deux ouvrages que M. Lancelot n'a pas bien connus : le premier eſt un livre intitulé *le Roi pacifique ;* le ſecond a pour titre *compendium morale de Republicâ.* M. l'abbé Lebeuf paſſe enſuite à l'explication géographique d'un nom de lieu appelé *Ricordane,* qu'il trouve dans un endroit *du ſonge du Vergier.*

Raoul de Preſles, adreſſant à Charles V l'abrégé d'un *traité des puiſſances ſéculières & eccléſiaſtiques,* où il s'agiſſoit, entre autres faits, de l'abdication de Childéric & de la démarche que les barons du royaume firent auprès du pape Zacharie, en le conſultant ſur l'élection de Pépin, s'exprime en ces termes :

*jaçoit ce qu'ils le puſſent faire & ordonner ſans conſeil; & de ce l'en puet voir plus plainement, en ce que je qui ai tranſlaté cette œuvre en ai ſur ce pas, en la tranſlation du livre qui s'appelle* Rex pacificus, *lequel eſt par devers vous.* Ce mot *Rex pacificus* occaſionne une mépriſe de M. Lancelot; il a cru que c'étoit le titre d'un livre, & que ce livre étoit perdu ou du moins très-rare. M. l'abbé Lebeuf fait voir que les termes pris par M. Lancelot pour le titre d'un ouvrage, ne ſont que les deux premiers mots de la première phraſe d'une Diſſertation intitulée, *Quæſtio de poteſtate Papæ,* qui commence ainſi: *Rex pacificus Salomon, cui dedit Dominus divitias & ſapientiam, ſapienter volens exprimere conditiones regales, &c.*

Les manuſcrits de cet ouvrage ſont en effet très-rares: *B. F. 31.* Duboulai aſſure qu'il y en a un à S.t Victor de Paris, & M. l'abbé Lebeuf en a vû un autre parmi les manuſcrits de *N.o 437.* la bibliothèque de Sorbonne. On y lit que Raoul de Preſles en eſt l'auteur, quoiqu'il avoue lui-même qu'il n'en eſt que le traducteur. Duboulai penſe que ce traité fut compoſé dès le temps de la fameuſe querelle de Philippe le Bel avec Boniface VIII. Cet ouvrage a été d'ailleurs imprimé quatre fois. La première édition fut faite en 1506 *(a)*; la ſeconde en 1614 in-8.° ſans noms d'éditeur ni d'imprimeur: elle ſe trouve à la fin d'un livre intitulé, *Acta inter Philippum Pulchrum & Bonifacium Octavum,* depuis la page 58 juſqu'à la page 93. La troiſième in-fol. qui eſt de l'an 1655, eſt à la fin des pièces qui ſervent à l'hiſtoire du différend ſurvenu entre le roi de France & le Pape; la quatrième ſe trouve à la fin du quatrième tome de l'hiſtoire de l'Univerſité de Paris.

Le ſecond ouvrage de Raoul de Preſles, dont M. l'abbé Lebeuf entreprend de nous donner la notice, eſt un *compendium morale de Republicâ.* M. Lancelot, qui traduit ce texte par le *compendieux moral de la choſe publique,* s'eſt contenté d'indiquer ce traité d'après l'auteur, ſans rien dire de plus.

*(a)* Elle ſe fit à Paris chez Jehan Barbier, imprimeur pour Jehan Petit, libraire, rue S.t Jacques. M. l'abbé Lebeuf fait cette remarque d'après le célèbre Antoine Loiſel, qui l'a écrite de ſa main en marge de ſon exemplaire manuſcrit.

Un manuſcrit que M. l'abbé Lebeuf a trouvé dans la bibliothèque de Sorbonne, l'a mis en état de ſuppléer aux omiſſions de M. Lancelot, & de nous apprendre 1.° par l'ordre de qui cet ouvrage fut compoſé; 2.° les matières qu'il contient; 3.° l'époque de ce manuſcrit.

La première phraſe eſt conçûe en ces termes: *Ad reverendum in Chriſto patrem ac Dominum dominum Johannem de Angerant, Carnotenſem epiſcopum, Radulfi de Pratellis junioris incipit liber qui intitulatur*, morale compendium de Republicâ. *Quamvis teſte Fulgentio juſtitiæ formidoloſa ſuſpicio excuſari ſemper quærat ſuffragiis, &c.* Ce debut nous fait connoître qu'Angerant, évêque de Chartres, avoit engagé Raoul de Preſles à ce travail.

L'auteur y traite fort au long ce qui regarde la république des Grecs & celle des Romains; il parle enſuite des divinités du Paganiſme, fait l'éloge de la France, & donne une deſcription *(b)* du triſte état où ce Royaume étoit lorſque ce livre fut compoſé.

Le nom de l'Evêque qui eſt à la tête du manuſcrit, & les détails des malheurs de la France dont l'auteur fait mention, fourniſſent à M. l'abbé Lebeuf des moyens de fixer à peu près la date de l'ouvrage en queſtion.

Jean d'Angerant fut fait évêque de Chartres l'an 1350, & il conſerva ce ſiège juſqu'en 1373 qu'il fut nommé à l'évêché de Beauvais; ainſi Raoul de Preſles n'a pû mettre ſon ouvrage au jour que dans cet intervalle. A l'égard de ce qu'il dit au ſujet des maux dont la France étoit affligée, on peut l'entendre des deſordres commis par les grandes Compagnies vers l'an 1360, ou de ce que nos Provinces eurent à ſouffrir des brigands qui, après avoir deſolé le Royaume, paſsèrent en Eſpagne vers l'an 1366. Peut-être auſſi veut-il parler des troubles que les Anglois & les

*(b)* On lit à la marge de cet article, *de miſeriis modernis.* Le copiſte a rempli ſon exemplaire d'abbréviations qui ſont très-difficiles à deviner, & qu'il n'eſt pas aiſé de corriger; l'article commence par ces mots: *de præſenti vero fruſtra queror miſeria, &c.*

Navarrois excitèrent en France l'an 1358 *(c)*. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage de Raoul de Presles ne peut avoir été fait avant l'an 1358, ni depuis 1366; & par conséquent on doit en fixer l'époque dans cet intervalle.

Après l'examen critique de ces deux morceaux, M. l'abbé Lebeuf cherche la signification du mot *Ricordane*, qu'il trouve dans la traduction françoise *du songe du Vergier,* composé en latin par Raoul de Presles. L'auteur fait parler son Chevalier avec beaucoup de liberté sur les abus qui régnoient alors en France. Il lui met dans la bouche des plaintes amères sur la disposition qui se faisoit des bénéfices en faveur de gens sans mérite. *On les donne*, dit-il, *à certaines bêtes vetues & asnes deferrez, soient de Limoges ou d'Auvergne,* de la Ricordane, *ou d'autre partie de Guienne, sans lecture ou sans aucune discipline (d).*

Le mot *Ricordane* paroît ici désigner un nom de lieu situé dans l'Aquitaine : il en est fait mention dans la vie de S.t Louis, telle qu'elle est dans les chroniques de S.t Denys, du moins dans l'exemplaire de la bibliothèque de S.te Geneviève, qui est antérieur d'un demi-siècle à Raoul de Presles. A l'occasion de Jean de Beaumont qui fut envoyé contre les Albigeois, l'écrivain s'exprime ainsi : *Si se mist en voye & passa les monts* de la Ricordane, *& chemina tant qu'il vint en la terre d'Aubigeois.*

En supposant que Jean de Beaumont soit parti de Paris, il paroîtroit que les montagnes de la Ricordane seroient celles qui sont entre l'Auvergne occidentale & Tulles ou Sarlat; car Raoul distingue ce pays de Ricordane d'avec l'Auvergne & de la province de Limoges : il faut d'ailleurs que ce soit

*(c)* On trouve parmi les manuscrits de S.t Victor *(cod. Ms. Victor. 393)* une lettre que le clergé de Rouen, assemblé dans un Synode au mois de novembre de la même année, écrivit au pape Innocent VI : on y voit la description des ravages que les ennemis de la France font essuyer à la Normandie. Cette lettre, qui commence par ces mots, *inimici regni Franciæ, &c.* est terminée par ceux-ci : *Datum in plenâ Synodo, die martis, VI novembris, indictione XII,* ce qui désigne l'an 1358.

*(d)* Ce mot ne se trouve point exprimé dans l'ouvrage latin de Raoul de Presles, beaucoup plus court que le françois.

un pays de montagnes, puiſque les chroniques de S.t Denys le marquent expreſſément.

M. l'abbé Lebeuf, après avoir inutilement conſulté les cartes les plus détaillées des provinces de France, & s'être attaché pendant quelque temps à examiner ſi de *pagus Rutenenſis* ou *Runeticus,* ou d'autres ſemblables mots, on ne pouvoit pas tirer la racine de *Ricordane,* abandonne ces étymologies peu ſatisfaiſantes, pour s'arrêter à une idée qui ſemble fournir le mot de l'énigme. Dans les différentes recherches que notre Académicien a été obligé de faire pour compoſer ſon traité des *anciennes ſépultures*, il a trouvé pluſieurs montagnes qui ne devoient leur exiſtence qu'au travail des hommes. Une de ces montagnes ſituée dans un canton de Normandie, près S.te Barbe en Auge, eſt appelée *la montagne de la Ricordande.* M. l'abbé Lebeuf penſe que ce mot eſt dérivé de *Recordanda:* l'étymologie eſt naturelle, puiſque ces ſortes de montagnes n'étoient élevées que comme des monumens deſtinés à rappeler la mémoire de ceux à qui elles ſervoient de ſépultures. On en trouve au-delà de la Loire, un peu plus loin qu'Amboiſe: il y en a auſſi dans le Limoſin. M. Spon a parlé de celle qui fut détruite dans le dernier ſiècle, & qui étoit ſituée ſur la marche Limoſine. « On trouva, dit-il, ſous cette montagne des pierres creuſes à divers étages, couvertes d'autres pierres; & dans les creux « de ces pierres, en forme de ſépulcres, des urnes de terre « ſigillée, & quelques petits chaînons d'or qu'on croit être des « anciens Gaulois ».



# RECHERCHES SUR M.rs PITHOU.

LORSQUE je rencontre un Conſul ou un Préteur, diſoit autrefois Sénèque, je lui rends tous les honneurs dûs à ſa place. Quel reſpect ne doivent donc pas m'imprimer, ajoûte-t-il, les noms vénérables des deux Catons, du ſage Lélius, d'un Socrate, d'un Platon, d'un Zénon, d'un Cléanthe ? *Ego veneror, & tantis nominibus aſſurgo.* M. Lé-
*Senec. epiſt. LXIV.* veſque de la Ravalière pénétré des mêmes ſentimens au ſouvenir de M.rs Pithou, ſes illuſtres compatriotes, a fait de nouvelles recherches ſur la vie & les ouvrages de ces hommes célèbres: c'eſt la matière d'une longue Diſſertation qu'il
Janvier 1747. nous a communiquée dans le mois de janvier 1747. Comme elle doit entrer dans l'hiſtoire de Champagne qu'il compte donner au public, & qu'elle formera ſans doute un des articles les plus intéreſſans de la portion de cette hiſtoire qu'il deſtine aux gens de Lettres que la Province a produits, nous nous contenterons de donner un précis très-abrégé de ſon ouvrage, en applaudiſſant au motif qui a conduit ſa plume.

La famille de M.rs Pithou eſt d'une ancienne Nobleſſe d'épée, originaire de Normandie; mais elle fut tranſplantée en Champagne où elle s'eſt acquis, dans le XVI.e ſiècle, une Nobleſſe littéraire qui ſera vivre le nom de Pithou tant que les Lettres ſubſiſteront. Ce qu'elle a produit de Savans auroit ſuffi pour illuſtrer diverſes familles. On peut appliquer à chacun d'eux ce que M. de Fontenelle a dit de M. de la Hire: un ſeul de ces Savans en contenoit pluſieurs; & ce qui eſt plus eſtimable que le ſavoir, ils joignoient, aux qualités de l'honnête homme & du bon citoyen, un attachement religieux à ce qu'ils croyoient la vérité. Nous diſons à ce qu'ils croyoient la vérité, parce que quelques-uns d'entre eux eurent le malheur d'embraſſer le Calviniſme; mais les Catholiques

Catholiques équitables plaignirent l'égarement de leur eſprit, & reſpectèrent la droiture de leur cœur.

Pierre Pithou (père de ceux qui ſuivent) naquit en 1497 de Pierre Pithou, Ecuyer, & l'un des hommes d'armes de la compagnie de Gaſton de Foix. Il ſuivit d'abord la profeſſion de ſon père; mais un goût décidé pour l'étude lui fit prendre le parti de la Robe. Il s'établit dans la ville de Troies. Les Lettres commençoient alors à renaître en France; mais ce n'étoit que le crépuſcule du grand jour qui nous éclaire encore. On manquoit d'une infinité de ſecours qui depuis ſe ſont multipliés, & que leur abondance nous rend peut-être moins précieux. Pithou, lutant contre les reſtes de la barbarie, s'éleva par ſes efforts au deſſus de ſon ſiècle; il ſurmonta tous les obſtacles & ſe rendit habile non ſeulement dans la juriſprudence, mais encore dans tous les genres d'érudition. Par des travaux immenſes il vint à bout de ſe former une nombreuſe & riche bibliothèque. L'uſage qu'il en fit, & les ſervices qu'il a rendus à l'Etat dans les emplois dont il fut honoré, à la Littérature par ſes ouvrages & par le ſoin qu'il eut de donner à ſes enfans l'éducation la plus propre à développer en eux leurs qualités & leurs talens naturels, lui méritèrent l'eſtime des gens de Lettres les plus diſtingués de ſon temps. Ses fils dont la tendreſſe & la reconnoiſſance lui ont prodigué les plus grands éloges, n'ont parlé de lui que comme ſes contemporains. Antoine Loyſel[a], Joſias Mercier[b] & le fameux Cujas[c] s'expriment dans les termes les plus forts ſur ſon ſavoir & ſa probité.

[a] Loyſ. opuſc. divers, p. 254.
[b] Vie de Pierre Pithou.
[c] Præfat. ad cod. Theod.

Il mourut en 1554, laiſſant quatre filles & ſix garçons, entre leſquels trois ſur-tout marchèrent avec diſtinction dans la route qu'il leur avoit frayée.

Nicolas Pithou *de Chamgobert* & Jean Pithou *du Freſne* frères jumeaux, naquirent à Troies en 1527. Pendant qu'ils y faiſoient leurs études, un trait ſingulier annonça l'ardeur qu'ils avoient pour s'inſtruire, & la ſagacité de leur eſprit. Nicolas Iltère, profeſſeur d'humanités au collège de Troies, & chargé particulièrement de leur éducation, liſoit à la

*Hiſt. mſ. de Nicolas Pithou.*

dérobée quelque livre qu'il cachoit avec grand ſoin. S'il avoit pour but de piquer la curioſité de ſes élèves, il put ſe flatter d'avoir réuſſi. Les deux diſciples, profitant de l'abſence du maître, ouvrirent un jour ces écrits dont le caractère inconnu ne fit que les animer à la découverte. Ils devinent un mot, une phraſe : bien-tôt le chifre n'en eſt plus un pour eux ; ils dévorent ces ouvrages avec une avidité que la pluſpart de nos jeunes gens n'auroient pas même pour un roman : c'étoient néanmoins des traités de Théologie. Malheureuſement ces livres renfermoient le poiſon des nouvelles opinions. La lecture qu'ils en firent jetèrent dans ces ames tendres des ſemences de Calviniſme qui ne fructifièrent que trop.

M. Léveſque ne dit rien de plus de Pithou du Freſne. Pour Chamgobert il mena une vie fort agitée, & la Réforme doit le compter au nombre de ſes confeſſeurs & preſque de ſes martyrs. Voulant puiſer à la ſource il alla prendre à Genève les leçons de Calvin & paſſa deux ans auprès de lui. De retour à Troies, il exerça les fonctions de Miniſtre; & comme il s'y trouvoit à la tête d'un parti que nos Rois ne laiſſoient reſpirer qu'autant que la politique les y forçoit, il eſſuya les orages les plus violens. Dans les troubles de 1567 il courut riſque de la vie. Sa maiſon fut pillée & preſque abattue : il perdit ſes livres & ſes papiers, perte plus ſenſible pour un homme de Lettres que celle de tous les tréſors. La nouvelle du maſſacre de la S.t Barthélemi l'obligea de ſe réfugier en Allemagne : il ne rentra dans le Royaume que ſous le règne de Henri le Grand. On ignore l'année de ſa mort. Nous avons de lui divers ouvrages imprimés ou manuſcrits. Il en a fait un ſous le titre *de l'inſtitution du mariage Chrétien:* un autre eſt intitulé, *Theſaurus ex operibus Sancti Bernardi Clarevallenſis;* un troiſième eſt l'*hiſtoire Eccléſiaſtique de la ville de Troies & de la reſtauration du pur ſervice de Dieu, & de l'ancien miniſtère dans ladite Égliſe.* M. Joli de Fleuri, ancien Procureur général, a dans ſa bibliothèque le manuſcrit original de cet ouvrage dont le P. le Long rapporte le titre peu exactement. Chamgobert s'amuſoit

quelquefois à faire des vers françois. C'étoit une ame élevée, ferme, intrépide, pénétrée d'horreur pour le vice & d'amour pour la vertu : ni ses préjugés, ni ses disgraces n'altérèrent en rien son attachement pour sa patrie & pour ses Rois.

Pierre Pithou, *sieur de Savoie*, naquit en 1539; « il est si connu, dit M. Lévesque, que si nous entreprenions de « recueillir tout ce que nous savons de ce grand homme, ce « seroit nous jeter dans des répétitions inutiles. » Il possédoit les auteurs grecs & latins, sans en excepter un seul, & les avoit presque tous collationnés sur d'anciens manuscrits. Profond dans l'histoire de son pays, il étoit extrêmement versé dans celles de tous les peuples, soit anciens, soit modernes: on l'égaloit à son maître, le célèbre Cujas, pour la science du droit Romain. Mais ces connoissances n'étoient rien en comparaison de la solidité de son esprit, de la justesse de ses décisions, & de ses sublimes lumières par rapport à la politique. Il fut l'oracle du Parlement & de la Cour; les Ministres d'Etat n'entreprenoient rien sans le consulter, & le Roi l'honora de différentes commissions. Malgré cette jalousie qui règne quelquefois parmi les Savans, son mérite universel réunit tous les suffrages; il a eu peut-être plus d'historiens que n'en eut jamais aucun Souverain. On en compte jusqu'à sept: il faut lire par préférence à ses autres vies celle qu'a écrite M. Boivin le cadet, garde de la bibliothèque du Roi, & l'un de nos plus illustres Académiciens. Cet ouvrage est un monument de sa reconnoissance & de son estime pour M. le Peletier, Ministre d'Etat, digne petit-fils de Pierre Pithou : on y trouve le catalogue des livres dont Pithou est l'auteur ou l'éditeur, & son testament moral que M. Lévesque a traduit en françois dans son Mémoire. Pithou y fait de ses principes & de sa conduite un détail d'où résulte le caractère le plus aimable & le plus vertueux. Chose rare, unique peut-être! quelqu'avantageux que soit le portrait, personne n'a soupçonné le peintre ni de flatterie ni de vanité. Il mourut à sa maison de campagne près de Nogent-sur-Seine en 1596 dans la

cinquante-ſeptième année de ſon âge: il avoit depuis long-temps abjuré le Calviniſme.

François Pithou, ſieur de *Bierne,* né en 1544, eut le même génie que ſon frère, le même plan d'étude, & à peu près les mêmes talens; mais les hommes à talens ne penſent pas tous au beſoin qu'ils ont qu'on leur pardonne leur ſupériorité. François Pithou n'eut point le ſecret qu'avoit eu ſon frère de rendre ſon mérite aimable, & de le racheter par un caractère liant & communicatif. Auſſi a-t-il été moins célébré: ce n'eſt pas qu'il n'ait auſſi ſes panégyriſtes; Scaliger, Cujas & Triſtan lui donnent des éloges, & Perrault lui aſſigne une place diſtinguée entre les hommes illuſtres du dernier ſiècle.

Quoiqu'il vécût dans la retraite, ſa réputation pénétra juſqu'à la Cour. En 1597 il fut nommé Procureur général de la Chambre de Juſtice; ſon naturel ſévère & ſon deſintéreſſement le rendoient propre à cette commiſſion importante, dont il fut chargé par le duc de Sulli. Trois ans après, Dupleſſis Mornai ayant publié ſon ouvrage ſur l'Euchariſtie, Pithou fut un des commiſſaires Catholiques qui aſſiſtèrent à la conférence de Fontainebleau. L'année ſuivante, la Cour le choiſit avec M. de Caumartin pour régler les limites de la France & des Pays-bas, en exécution du traité fait à Vervins.

Quelque honorables que fuſſent ces commiſſions, il ne s'y prêtoit qu'avec répugnance. Interrompre ſes travaux littéraires c'étoit un ſacrifice qu'il croyoit devoir à ſa patrie, à ſa religion, à ſon Prince; mais ce ſacrifice lui coûtoit. Dès qu'il put ſe dégager, il retourna dans ſa province vivre dans l'indépendance, & ſe livrer uniquement à l'étude. Il voulut que ſa maiſon fût l'aſyle éternel des Lettres en y fondant un Collège qui porte ſon nom, & en le donnant, auſſi-bien que ſa bibliothèque, à la Congrégation de l'Oratoire. Sa mort arriva le 26 de janvier 1621. Le catalogue nombreux de ſes ouvrages eſt inſéré dans le Mémoire de M. Léveſque. François Pithou avoit fait une étude ſi particulière de l'hiſtoire de France, qu'il croyoit que M. Pétau, conſeiller au

Parlement & lui, étoient les ſeuls qui fuſſent capables de l'écrire. En parlant de ſon commentaire ſur la loi Salique, il diſoit: *quand je ſerai mort on croira que je ſuis ſorcier.* Ce n'eſt pourtant pas le meilleur de ſes ouvrages; mais tous les auteurs ont les défauts des pères, entre autres l'aveugle prédilection.

---

## *DEVISES ET INSCRIPTIONS*
### *FAITES PAR L'ACADE'MIE.*

PENDANT les années 1747 & 1748 l'Académie a fourni, ſuivant l'uſage, les deviſes qu'on lui demande tous les ans pour les jettons des départemens Royaux.

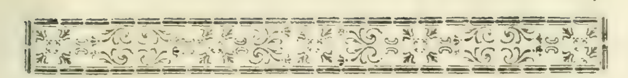
En MDCCXLVII le mariage de Monſeigneur le Dauphin & de Marie-Josèphe princeſſe royale de Pologne, électorale de Saxe, a été le ſujet de deux Médailles faites par l'Académie: elle en a compoſé deux autres dans la même année; l'une ſur la victoire remportée à Lauffelt par le Roi, en perſonne, l'autre ſur la priſe de Berg-op-zoom.

L'année MDCCXLVIII ramena l'eſpérance de la paix, par les préliminaires ſignés à Aix-la-Chapelle, & qui ſont le ſujet d'une Médaille fournie, comme les précédentes, par l'Académie. Elle en a fait une autre ſur la paix même conclue le 18 octobre; paix dont l'Europe jouit encore, & qu'elle doit à la modération du Roi.



# ÉLOGES
## DES
# ACADÉMICIENS
## MORTS
### DEPUIS L'ANNÉE M. DCCXLVII,
### JUSQUES ET COMPRIS M. DCCXLVIII.

ÉLOGE



# E'LOGE*
## DE M. BURETTE.

PIERRE-JEAN BURETTE naquit à Paris le 21 novembre 1665, de Claude Burette & de Marie Fortet. Claude Burette, son père, étoit originaire de Nuits & fils d'un Chirurgien très-employé : mais il perdit sa mère pendant le cours des études qu'on l'avoit envoyé faire à Dijon ; & le peu de soin que son père, trop occupé de ses enfans d'un second lit, prenoit de ceux du premier, l'obligea d'abandonner l'étude de la Médecine à laquelle il se destinoit, & de chercher une ressource dans la Musique.

1747. Assemblée publique d'après la Saint-Martin.

Sa mère qui jouoit parfaitement de la harpe & du clavessin, lui en avoit montré les premiers élémens dans sa jeunesse; elle vouloit qu'il y trouvât un délassement : la nécessité lui en fit une occupation. Il alla d'abord à Lyon, mais il y resta peu de temps. Le talent singulier qu'il avoit de toucher la harpe, instrument alors à la mode, le fit appeler à Paris : il s'y fixa en qualité de Musicien ; & la célébrité qu'il acquit bien-tôt lui procura un établissement commode. Cette célébrité lui mérita même l'honneur d'être mandé plus d'une fois à S.t Germain & à Versailles, pour y jouer devant Louis XIV & toute sa Cour.

L'enfance de Pierre-Jean Burette, son fils, fut si valétudinaire, & sa santé demandoit tant de ménagemens, que ses parens n'osant l'exposer aux hasards d'une éducation étrangère, le gardèrent auprès d'eux. Claude Burette son père lui apprit la musique & à jouer de l'épinette presque en lui montrant à lire; & le jeune écolier fit tant de progrès sur ce petit

* Cet E'loge & les trois suivans, sont encore de M. Fréret; ce sont les derniers qu'il ait été dans le cas de faire, étant mort lui même au commencement de l'année 1749.

inſtrument proportionné à ſa taille, que, dès l'âge de huit ans, il fut produit à la Cour pour y jouer en concert avec ſon père qui l'accompagnoit de ſa harpe. Deux ans après, le père & le fils concertèrent encore enſemble devant le Roi ſur deux harpes égales: alors on n'étoit pas accoûtumé, comme on l'eſt aujourd'hui, à voir de jeunes enfans qui ſoient déjà Muſiciens. Le jeune Burette commença de bonne heure à ſoulager ſon père dans l'exercice de ſa profeſſion ; & dès l'âge de dix à onze ans, il montroit à jouer du claveſſin à de jeunes enfans de condition de l'un & de l'autre ſexe. Mais comme l'éducation qu'il avoit reçûe pour la muſique n'avoit pas étouffé le goût dominant avec lequel il étoit né pour les Lettres & pour les livres, c'étoit à cette dépenſe qu'il conſacroit dès-lors tout ce qu'il pouvoit ménager ſur l'honoraire que lui produiſoient ſes leçons.

Son père & deux Eccléſiaſtiques amis de la famille, qui lui enſeignèrent les premiers élémens de la langue latine, lui avoient épargné les longueurs & les dégoûts des méthodes ſcholaſtiques. Mais ſon application & ſa diſpoſition naturelle ſuppléèrent à ce qui pouvoit lui manquer du côté des inſtructions : ce fut de lui-même & ſans maître qu'il apprit le grec. La méthode & les racines de Dom Lancelot, jointes à un travail aſſidu, le mirent en état de lire & d'entendre, en aſſez peu de temps, les meilleurs écrivains Grecs, & de pouvoir comparer les textes originaux avec les traductions latines & françoiſes les plus eſtimées. La lecture attentive & réfléchie qu'il faiſoit de ces dernières, lui procura un avantage conſidérable, celui d'apprendre de bonne heure à connoître & à ſentir le vrai tour & la pureté de la langue françoiſe.

L'éducation toute grecque & toute latine que nous recevons, nous rend ordinairement comme étrangers dans notre propre langue ; & nous aurions beſoin d'en faire une nouvelle étude dans un âge auquel d'autres objets plus importans ou plus agréables commencent à nous occuper, & où il n'eſt pas toûjours facile de ſe défaire des premières impreſſions.

La méthode qu'avoit suivie M. Burette l'avoit garanti de cet inconvénient; & nous avons peu d'écrivains, sur-tout parmi les gens de Lettres, dont le style allie autant de facilité & d'aisance avec la plus parfaite correction & l'observation la plus scrupuleuse des règles de la langue.

Son application à l'étude effrayoit des parens toûjours inquiets sur sa santé; & leurs attentions le mettoient dans la nécessité de les tromper, en consacrant à cette étude le temps qu'il paroissoit donner au sommeil. La profession de Musicien dans laquelle il sembloit être né, & dont l'exercice lui emportoit un temps considérable, avoit trop peu de rapport avec les Lettres pour être de son goût; & il obtint enfin de ses parens la permission de la quitter pour se destiner à celle de Médecin. Comme il n'avoit fait que des études domestiques, & que pour devenir médecin de la Faculté (car il ne le vouloit point être autrement) il falloit prendre des degrés, & avoir fait du moins un cours de philosophie dans l'Université, il se vit obligé d'entrer, à l'âge de dix-huit ans, dans une nouvelle carrière, & de mettre, pour la première fois, le pied dans les écoles publiques. Ayant achevé son cours de philosophie, il alla prendre des leçons aux écoles de médecine. Se trouvant pendant ces quatre années dans le voisinage du collège Royal, il employoit les heures où il étoit libre à écouter les leçons des professeurs d'hébreu, de syriaque & d'arabe. Ces leçons, jointes au travail particulier qu'il faisoit dans son cabinet, lui donnèrent une teinture des langues orientales, suffisante pour un homme qui n'en vouloit pas faire son capital, & dont l'objet étoit moins de les savoir parfaitement que de ne les pas ignorer. Il étudia ensuite les langues vivantes de l'Europe, l'italien, l'espagnol, l'anglois & l'allemand, & les apprit sinon assez pour les parler, du moins assez pour les entendre couramment dans les livres.

Le temps de se présenter devant la Faculté étant enfin arrivé, il fut reçu Bachelier avec applaudissement, & subit, avec le même succès, toutes les épreuves qui devoient lui

mériter le titre de Licentié & de Docteur-régent, qu'il obtint en 1690 n'étant âgé que de vingt-cinq ans. A peine avoit-il deux années de doctorat qu'il se vit chargé du soin des malades de plusieurs paroisses de Paris, & même de celui de la Charité des hommes: emploi très-propre à former un bon praticien, qu'il a rempli pendant trente-quatre ans, & où il s'est vû pour disciples presque tous ceux de ses confrères qui ont le plus brillé depuis dans Paris.

En 1698 il fut nommé Professeur de matière médicale; & il en dicta un traité complet qu'il accompagna de la démonstration de toutes les drogues simples & composées, chose dont on n'avoit point encore vû d'exemples.

En 1701 ayant été chargé de professer la Chirurgie latine, il s'en acquitta avec un tel succès que les professeurs qui vinrent après lui au nombre de neuf ou dix, adoptèrent sans balancer le cours d'opérations qu'il avoit dicté.

M. Couture l'ayant lié avec M. l'abbé Bignon, celui-ci n'eut pas plustôt été à portée de connoître son mérite littéraire dont il voulut s'assurer par différentes épreuves, qu'il le mit au nombre des censeurs Royaux, lui fit accorder l'honoraire attaché à cet emploi, & pensa à le faire entrer dans l'Académie. Il y fut reçû en 1705 en qualité d'élève de M. Dacier, monta en 1711 au rang d'Associé, & fut fait Pensionnaire en 1718.

En 1706 M. l'abbé Bignon l'associa au petit nombre de gens de Lettres qui travailloient sous sa direction au journal des Savans, & lui donna, pour département, non seulement les livres de physique & de médecine, mais encore ceux de littérature & d'histoire. M. Burette a travaillé au journal, sans interruption, pendant trente-trois ans; & les extraits qu'il a fournis étant réunis en un seul corps, formeroient au moins huit gros volumes in-quarto. Il n'a quitté ce travail que quand son âge & ses infirmités ne lui ont plus permis d'y vaquer.

En 1710 il fut choisi pour remplir une chaire de Médecine vacante au collège Royal.

M. l'abbé Bignon étant devenu bibliothécaire du Roi en

1718, obtint de M. le duc d'Orléans, alors régent du Royaume, qu'il y eut un certain nombre d'hommes de Lettres attachés à la bibliothèque, ſoit comme interprètes des langues vivantes, ſoit comme chargés de la recherche des livres qu'on y pouvoit ajoûter dans les différentes Facultés. M. Burette fut nommé, ſans l'avoir demandé, & même ſans le ſavoir, pour la recherche des livres de Médecine. Aux treize cens articles d'hiſtoire naturelle, qu'il trouva inſcrits dans les catalogues, il en ajoûta en peu de temps un pareil nombre qui manquoient, & dont il indiqua l'acquiſition.

Juſqu'ici nous avons enviſagé M. Burette par rapport à ſa profeſſion, ou tout au plus par rapport à ſon goût pour la Littérature en général; & l'on a dû être ſurpris de voir que, malgré ſon application à la pratique de la Médecine & les différens emplois dont il rempliſſoit les devoirs avec la plus ſcrupuleuſe exactitude, il lui ſoit reſté aſſez de temps pour entretenir quelque commerce avec les Lettres.

Cette ſurpriſe augmentera lorſque nous le conſidérerons en qualité d'Académicien, parce qu'il en a rempli tous les engagemens comme ſi l'Académie avoit été ſon unique occupation.

Depuis l'année 1705 qu'il y entra en qualité d'élève, juſqu'à ſa dernière attaque de paralyſie en 1745, perſonne ne l'a ſurpaſſé; & il faut avouer que très-peu l'ont égalé, ſoit pour l'aſſiduité aux aſſemblées, ſoit pour l'exactitude à concourir au travail commun. Il n'a laiſſé paſſer aucun ſemeſtre ſans y lire un Mémoire travaillé avec ſoin pour la forme, & dont le fonds étoit un point de quelque importance pour la Littérature. Il ſe propoſoit toûjours un objet d'une certaine étendue, & ne le quittoit que lorſqu'il l'avoit épuiſé.

Une vie égale & méthodique dont tous les inſtans étoient réglés, ſuivant un ordre qu'il s'étoit preſcrit juſque dans les plus petites choſes, & qu'il obſervoit avec une ſorte de religion, le rendoit toûjours le maître de remplir ſon temps ſuivant la deſtination qu'il en avoit faite.

Par-là il ſe trouvoit en état de ſuffire à tout & de n'être jamais au haſard de s'épuiſer par un travail forcé & précipité.

Le premier ſoin de M. Burette à ſon entrée dans l'Académie, fut de chercher une matière qui, conſervant quelque rapport avec une profeſſion que ſon amour pour les Lettres ne lui a jamais fait négliger, pût fournir une ſuite de Diſſertations utiles pour la connoiſſance de l'Antiquité, dont l'étude doit toûjours faire notre principal objet.

La gymnaſtique des Anciens lui parut propre à remplir ces deux vûes. Les divers exercices du corps dont elle preſcrivoit les règles, étoient une des plus importantes occupations des Grecs. Le cas qu'ils en faiſoient alloit preſque juſqu'à la ſuperſtition; & ils la regardoient comme une partie importante de la Médecine, parce qu'ils étoient perſuadés que l'uſage modéré de ces différens exercices étoit non ſeulement capable d'augmenter la force du corps & de le préſerver de pluſieurs maladies, mais encore de les diminuer ou même de les diſſiper tout-à-fait lorſqu'elles étoient formées.

Les recherches de M. Burette ſur la gymnaſtique, lui fournirent la matière de treize Diſſertations différentes. Dans la première, après avoir examiné cet art en général, avoir recherché ſon origine, avoir montré quelles en étoient les différentes parties, il donne une idée des gymnaſes ou lieux publics deſtinés à l'étude de ces exercices, qui étoient conſtruits avec un ſoin & des dépenſes extraordinaires. Il paſſe, dans un ſecond Mémoire, à la deſcription des bains, qu'on ſuppoſoit avoir une liaiſon eſſentielle avec la gymnaſtique, & dont les anciens regardoient l'uſage habituel comme très-important pour la ſanté.

Dans les onze Mémoires ſuivans il examine en détail & ſéparément les différentes eſpèces d'exercices auxquels les Grecs s'appliquoient. Les trois premiers ont pour objet les exercices nommés *Orcheſtriques;* on comprenoit ſous ce nom toutes les eſpèces de danſes, & la *ſphériſtique*, c'eſt-à-dire, la *paume*, qui chez les anciens étoit une ſorte de danſe, parce que tous les mouvemens en étoient réglés & aſſujétis à des cadences meſurées.

Les exercices paleſtriques firent l'objet des huit derniers

Mémoires. On donnoit ce nom aux exercices qui demandoient des mouvemens plus violens, & où la force devoit être jointe avec l'adreſſe. M. Burette examina dans les trois premiers ce qui concerne les Athlètes en général, l'éducation qu'ils recevoient, la conſidération dont ils jouiſſoient, le régime auquel ils étoient aſſujétis pour augmenter & pour conſerver leurs forces, & les diverſes occaſions qu'ils avoient de faire montre de ces forces dans les jeux publics.

Les cinq autres Mémoires font connoître les cinq différentes eſpèces de la *paleſtrique*, qui étoient la *lutte*, le *pugilat*, le *pancrace* ou combat à outrance, le *diſque* ou palet, exercice où il s'agiſſoit de lancer au loin un métal d'un poids conſidérable, enfin la *courſe*, dont il y avoit trois eſpèces différentes; la courſe à pied, la courſe des chars & la courſe à cheval, qui étoient beaucoup moins anciennes que les deux premières.

Nous avions déjà quelques ouvrages ſur cette matière: mais ceux qui les compareront aux Diſſertations de M. Burette, qui vouloit tout voir, tout diſcuter & tout approfondir par lui-même, s'apercevront bien-tôt qu'ils lui ont été d'un médiocre ſecours. Cependant il a toûjours eu le plus grand ſoin de les indiquer & d'y renvoyer, lors même qu'ils ne lui avoient été d'aucune utilité.

M. Burette, ayant achevé ſon travail ſur la gymnaſtique en 1715, du moins par rapport à l'objet principal de l'Académie, fut conduit, comme par haſard, dans une nouvelle carrière, que perſonne n'étoit guère en état de fournir que lui, & qui s'eſt trouvée d'une très-vaſte étendue; je veux parler de ſes recherches ſur l'ancienne muſique, auxquelles il fut engagé par M. l'abbé Fraguier. Celui-ci, très-profond dans la connoiſſance de la langue Grecque, & paſſionné, comme on le ſait, pour la gloire de l'Antiquité en général, & pour celle de Platon en particulier, avoit cru ſur un paſſage de ce philoſophe, où le mot d'*harmonie* ſe trouve employé en parlant d'un concert de pluſieurs voix ou de pluſieurs inſtrumens, que ce terme ſe prenoit au même ſens où nous

l'employons, & qu'il falloit en conclurre que les anciens avoient connu & pratiqué notre harmonie, c'est-à-dire, notre *contrepoint ſimple & figuré.*

Les Muſiciens modernes entendent par le mot d'harmonie ou de contrepoint, un concert à pluſieurs parties différentes, dont chacune forme une ſuite de chant complète & régulière, qui pourroit être exécutée ſéparément, mais qui ſont tellement combinées entre elles, que les différens tons qui frappent l'oreille dans un ſeul & même temps, s'uniſſent & ſe mêlent enſemble pour former des accords agréables, & ne faire, pour ainſi dire, qu'un ſeul & même tout. L'idée de M. l'abbé Fraguier étoit oppoſée à ce qu'ont penſé, depuis la renaiſſance des Lettres, preſque tous ceux qui, ayant quelque connoiſſance de la muſique moderne, ont examiné ce que les anciens nous apprennent de la leur. M. Burette, qui penſoit comme ces Critiques, ſe crut obligé de défendre leur opinion ; mais s'apercevant à chaque pas qu'il faiſoit, combien cette matière avoit été peu approfondie, il ſe trouva engagé à la traiter dans toute ſon étendue.

Ce travail lui fournit la matière de quatorze Diſſertations différentes, ſans y comprendre une traduction littérale du traité de Plutarque ſur la muſique, & près de trois cens notes hiſtoriques, critiques & dogmatiques ſur ce traité. Toutes ces notes ſont travaillées avec ſoin ; pluſieurs ſont très-étendues, & peuvent même paſſer pour de ſavantes diſſertations. Comme ces différens Mémoires de M. Burette, réunis en un ſeul corps, formeroient un *in-4.°* de plus de cinq cens pages, je me contenterai de donner ici une idée extrêmement abrégée de ce qui en doit réſulter pour la connoiſſance de l'ancienne muſique en général.

M. Burette montra d'abord que le paſſage de Platon, & quelques autres qu'avoit allégués M. l'abbé Fraguier, ne doivent s'entendre que d'un concert de voix qui chantent à l'uniſſon ou à l'octave, & ſemblable à ceux de notre plein-chant, où toutes les voix chantent les mêmes notes; car l'octave, & même la double octave, ne ſont que des eſpèces de l'uniſſon.

Il

Il fit voir enſuite que Platon lui-même détermine le mot d'harmonie à ſignifier ſimplement la ſuite d'un chant, dans lequel les tons graves & les tons aigus ſont entre-mêlés, ſelon un certain rapport ſucceſſif; & que c'eſt dans ce même ſens qu'il eſt toûjours pris par ceux des anciens qui ont écrit dogmatiquement de la muſique.

Nous avons encore les ouvrages de pluſieurs de ces écrivains; & quelques-uns, tels qu'Ariſtoxène, diſciple d'Ariſtote, & le fameux Euclide, qui a vécu ſous le premier Ptolémée, ſont d'un temps voiſin du ſiècle de Platon. Ces écrivains, dont les ouvrages raſſemblés par Méibomius, forment deux volumes in-4.°, annoncent tous qu'ils vont traiter de toutes les parties de la muſique, & pluſieurs le font même avec aſſez d'étendue. Cependant on ne peut découvrir dans aucun de leurs ouvrages un ſeul mot qui ait rapport aux règles qu'il faudroit ſuivre dans les accords de pluſieurs ſons différens qui frapperoient l'oreille en même temps: les ſons y ſont toûjours conſidérés comme ſe ſuccédant les uns aux autres. Cette preuve ſimple & déciſive avoit déjà été employée plus d'une fois; mais M. Burette ne pouvoit ſe diſpenſer de la répéter. Les queſtions qu'Ariſtote, diſciple de Platon, propoſe dans ſes problèmes, forment une autre preuve de fait encore plus ſenſible, & d'où il réſulte que les accompagnemens, même les plus ſimples, n'étoient nullement du goût des Grecs de ce ſiècle-là. Ariſtote demande 1.° pourquoi une monodie ou une voix qui chante ſeule eſt plus agréable que ſi elle étoit accompagnée par une lyre ou par une flûte, quoique les inſtrumens s'accordaſſent à former les mêmes ſons avec elle.

2.° Pourquoi un inſtrument ſeul fait plus de plaiſir que le concert de pluſieurs inſtrumens touchés à l'uniſſon ou à l'octave.

3.° Enfin pourquoi l'uniſſon & l'octave ſont les ſeuls accompagnemens qu'on ſouffre dans les concerts, & pourquoi les accords de la quarte & de la quinte, quoique déſignés par le nom de conſonance, en ſont cependant bannis.

Il eſt vrai que dans les ſiècles ſuivans on ſemble avoir reçû ces deux accords dans les concerts, & y avoir même joint celui de la tierce. On le conjecture pour ce dernier accord, ſur un paſſage d'Horace qui ne peut guère recevoir d'autre ſens, & on le conclud pour la quarte & pour la quinte d'une expreſſion échappée à Plutarque; car il faut avouer qu'on n'en a aucune preuve littérale.

Mais ceux qui connoiſſent notre *harmonie* ou notre contrepoint, qui ſuppoſe deux ou pluſieurs ſuites de chants, continués & unis enſemble, dont les tons, quoique différens, conſervent toûjours entre eux un certain rapport, ne la confondront jamais avec des concerts à l'uniſſon & à l'octave, dans leſquels on mêloit quelques accords à la quarte & à la quinte: d'ailleurs les queſtions propoſées par Ariſtote dans ſes problèmes, démontrent que l'uſage de ces accords n'étoit pas encore reçû lorſqu'il écrivoit, c'eſt-à-dire qu'il étoit inconnu au ſiècle d'Alexandre. Or toutes les fois qu'on parle de l'ancienne Grèce par rapport aux arts dans leſquels on prétend qu'elle a excellé, il ne s'agit jamais de la Grèce eſclave des Romains, ni d'un temps auquel on ſuppoſe que ces mêmes arts avoient dégénéré.

M. Burette avoit promis de rechercher en quel temps notre contrepoint a commencé à s'établir, & quels ſont les Muſiciens modernes auxquels il doit ſa naiſſance. On croit aſſez communément que le premier inventeur du contrepoint ſimple ou de la *baſſe continue*, eſt *Gui d'Arezzo* qui vivoit en 1024, & à qui nous devons la gamme ou manière moderne de noter la muſique, c'eſt-à-dire, le moyen d'exprimer par huit ou neuf caractères placés ſur les cinq lignes d'une eſpèce d'échelle, beaucoup plus de tons que les anciens n'en pouvoient déſigner par leurs ſeize cens vingt caractères muſicaux.

A l'égard du contrepoint figuré, on croit qu'il a pour auteur Jean des Murs, muſicien de Paris, qui vivoit vers l'an 1358; mais ces deux points auroient encore beſoin d'être éclaircis & mieux prouvés, & il ſeroit à ſouhaiter que

la ſanté de M. Burette lui eût permis de terminer ſon travail par cette recherche.

La facilité qu'il avoit eu d'accorder aux anciens l'uſage de la tierce, de la quarte & de la quinte dans les accompagnemens, trouva des cenſeurs. Deux ſavans Jéſuites l'attaquèrent ſur cet article, & l'obligèrent de montrer, dans une Diſſertation particulière, que cette ſuppoſition étoit la ſeule manière de donner un ſens raiſonnable aux paſſages d'Horace & de Plutarque, ſur leſquels il s'étoit déterminé.

Le commerce que M. Burette n'avoit jamais interrompu avec les ouvrages des anciens, de quelque genre qu'ils fuſſent, montre à quel point il connoiſſoit leur vrai mérite, & combien il y étoit ſenſible; mais le jugement qu'il portoit d'eux gardoit un milieu ſage entre l'admiration outrée de pluſieurs de leurs partiſans, & l'injuſtice de quelques gens d'eſprit de notre ſiècle, que les éloges exceſſifs, donnés à ces mêmes anciens, avoient révoltés contre eux & jetés dans l'extrémité oppoſée.

En refuſant aux anciens la connoiſſance & l'uſage du contrepoint, M. Burette ne croyoit pas que cette privation dût tirer à conſéquence pour leur muſique, ni qu'elle en diminuât le mérite; tout ce qu'il en falloit conclurre, ſelon lui, c'eſt que les anciens, peu ſenſibles à l'agrément des accords dans l'accompagnement, n'avoient pas cherché à les perfectionner. La même choſe leur eſt arrivée dans pluſieurs autres arts où ils ont manqué des découvertes importantes ſur la voie deſquelles il ſemble qu'ils étoient; les moulins à vent, par exemple, les lunettes, l'Imprimerie, &c. C'étoit à des ſiècles d'ignorance que ces découvertes étoient réſervées, ainſi que celle du contrepoint.

Les Grecs n'étoient guère ſenſibles qu'à la mélodie d'un chant ſimple duquel ils vouloient entendre diſtinctement toutes les paroles ; & cette partie de la muſique avoit été extrêmement cultivée & perfectionnée chez eux, ſur-tout par rapport à l'expreſſion ou à l'art de marier le chant avec leur déclamation naturelle.

Les écrivains qui ont traité de la musique chez les Grecs, obſervent que le chant ou les tons muſicaux diffèrent de la ſimple prononciation en ce que dans celle-ci la voix s'élève & s'abaiſſe par un progrès ſucceſſif & continu, en parcourant, pour ainſi dire, toutes les nuances de l'intervalle qui ſépare le terme d'où elle part & celui où elle arrive; mais ſans s'arrêter jamais ſur aucun ton. Dans le chant, au contraire, la voix s'élève ou s'abaiſſe en ſautant d'un ton à l'autre ſans parcourir l'intervalle qui eſt entre eux en ſe ſoûtenant pendant un certain temps ſur chacun de ces tons, & en conſervant exactement le même degré d'élévation ou d'abaiſſement.

La différence des intonations ou accens dans la prononciation du ſimple diſcours, c'eſt-à-dire, celle de l'élévation & de l'abaiſſement de la voix, étoit extrêmement grande chez les Grecs. Denys d'Halicarnaſſe nous apprend qu'elle alloit à une octave entière, puiſque la voix qui s'élevoit dans l'accent aigu de trois tons & demi ou d'une quinte, au deſſus du ton moyen, s'abaiſſoit d'une quantité égale dans l'accent grave, & deſcendoit à la quinte en bas de ce même ton moyen.

La meſure ou la durée de la prononciation étoit déterminée & diſtinguée dans la langue grecque en ſyllabes brèves & en ſyllabes longues; & celles-ci avoient toûjours une durée double de celle des premières. Les diverſes combinaiſons de ces ſyllabes longues & brèves, formoient des aſſemblages de meſure qu'on appeloit le *rhythme*, qui admettoit une aſſez grande variété, & qui avoit même lieu dans la proſe travaillée & dans les diſcours deſtinés à être prononcés d'une voix ſoûtenue.

A l'égard des vers, comme dans leur origine ils étoient toûjours faits pour être chantés, & que chaque eſpèce de vers avoit été compoſée pour un certain chant déterminé, tous les vers de même eſpèce avoient toûjours une durée égale & une cadence à peu près pareille; ce qui étoit d'une grande commodité pour les Muſiciens.

Si on jugeoit de l'ancienne mélodie grecque par le nom

qu'on donnoit aux tons qui partageoient l'octave, on se persuaderoit qu'on n'en admettoit que quatre dans tous les chants, savoir, le ton fondamental, la quarte, la quinte & l'octave; car ces trois derniers tons sont les seuls qui aient le nom de *consonances:* tous les autres portent celui de *dissonances.*

Il est assez probable que cela avoit eu lieu dans l'ancienne musique instrumentale & dans le jeu de l'ancienne cythare montée seulement de quatre cordes qui sonnoient à vuide, & dont par conséquent le ton étoit fixe comme celui des cordes de notre clavessin. Cette disposition de la lyre ancienne, est sans doute ce qui avoit introduit l'usage de donner à l'octave le nom de *tétracorde;* & lorsque les Grecs augmentèrent dans la suite le nombre des cordes de la lyre, ce fut toûjours en ajoûtant un nouveau tétracorde au précédent, & en augmentant d'une octave l'étendue de cet instrument.

La différente manière de placer les deux cordes du milieu, & de varier leur situation par rapport aux deux extrêmes ou à celles qui donnoient le ton fondamental & son octave, constituoit les trois genres de l'ancienne musique, le *diatonique*, l'*enharmonique* & le *chromatique*, dans lesquels les deux cordes du milieu formoient des divisions de l'octave absolument différentes. Chacun de ces genres pouvoit être multiplié suivant les trois différens modes, le dorien, le phrygien & le lydien, dont toute la différence consistoit dans le ton fondamental. Le mode phrygien étoit élevé d'un ton au dessus du dorien, & le lydien montoit un ton au dessus du phrygien: par la suite on multiplia ces modes en faisant la différence d'un demi-ton seulement. Le Musicien étoit assujéti, dans les premiers temps, à conserver le même genre & le même mode dans toute la suite d'un air: mais peu à peu on se relâcha de cette sévérité, & on lui permit d'entre-mêler les modes & les genres en quelques occasions & suivant certaines règles; ce qui jetoit plus de variété dans la composition. Cependant, malgré ce mélange des genres & des modes dans la musique instrumentale des Grecs, elle devoit être encore assez bornée & très-inférieure à la nôtre.

Leur mélodie étoit beaucoup plus variée que la musique instrumentale, parce qu'elle n'étoit pas réduite comme elle aux seules consonances, c'est-à-dire à la quarte, à la quinte, à l'octave & à leurs redoublemens. M. Burette fait voir qu'on lui permettoit de faire encore usage de ceux des autres tons de l'octave qu'on nommoit *dissonances mélodieuses* ou *chantantes.* Ces tons étoient la deuxième, la tierce, la sixte & la septième. Les seules dissonances non mélodieuses, étoient le *triton,* ou la quatrième majeure & la septième mineure que nous n'employons guère qu'en les préparant & qu'en les sauvant.

M. Burette n'étoit pas même éloigné de penser avec M. Dodart, que la mélodie des anciens, quoique moins riche & moins travaillée que la nôtre, pouvoit cependant avoir de grands avantages sur elle, principalement pour l'expression & pour la facilité qu'elle donnoit au Musicien de remuer l'auditeur ou d'exciter certaines passions dans son ame avec le secours des paroles.

Si l'on se rappelle ce qui a été dit de l'étendue des intervalles d'une intonation à l'autre, admis dans la prononciation ordinaire & tranquille de la langue grecque, on sera fort porté à soupçonner que, dans la prononciation passionnée, c'est-à-dire dans la déclamation naturelle & non réfléchie qui doit servir de modèle à la déclamation théatrale ou d'imitation, la voix approchoit beaucoup plus du chant qu'elle ne fait dans notre prononciation même la plus animée, où l'expression naturelle des passions dont nous sommes réellement émûs, ne consiste guère que dans des intervalles d'un demi-ton, le plus souvent hors de mode, quelquefois d'un quart de ton ou même de quelque *comma* seulement.

Chez les Grecs cette déclamation naturelle constituoit, à ce qu'observe Aristoxène, une espèce de chant à la vérité assujéti à d'autres règles que celles du chant musical, mais dont les tons devoient fournir de grandes facilités aux Musiciens pour ajuster l'harmonie de leurs chants avec celle de la prononciation passionnée ou de la déclamation.

Quelque perfection que M. Burette accordât à l'ancienne mélodie par rapport à l'expression des sentimens, il n'en étoit pas plus disposé à recevoir comme véritables tous les effets merveilleux qu'on attribue à cette ancienne musique. Plusieurs de ces faits, qui ne se trouvent que dans des compilations d'un siècle très-éloigné de celui auquel on les suppose arrivés, sont tels qu'on leur refuseroit toute créance, quand bien même ils seroient attestés par des témoins contemporains.

C'est, par exemple, un Musicien qui appaise une sédition par l'harmonie de la lyre : un autre qui, par les sons du même instrument, délivre tout un peuple d'une maladie contagieuse, & bannit la peste d'un grand pays. Si quelques-uns de ces faits sont d'une autre espèce, & s'ils ont plus de probabilité, ils prouvent moins la perfection de l'ancienne musique que l'extrême sensibilité de ceux sur qui elle agissoit. L'exemple si fameux de la Tarentule, & celui qui est rapporté dans l'Histoire de l'Académie des Sciences, sur le témoignage de M. Dodart, de cet homme malade d'une fièvre chaude, dont les transports étoient calmés par le chant d'un misérable vaudeville & par la voix d'une vieille garde, montrent quels effets la musique la plus grossière & l'exécution la plus imparfaite, peuvent produire sur nous dans certaines circonstances.

M. Burette ayant trouvé, dans deux manuscrits de la bibliothèque du Roi, trois differens morceaux de musique grecque, notés suivant la methode ancienne, les examina avec soin & vint à bout de les traduire en les rapportant aux notes modernes. Il y joignit un fragment noté de Pindare, déjà publié par le P. Kircher, & il les fit exécuter par un Musicien dans nos assemblées publiques. La mélodie de ces quatre différens morceaux est très-simple & assez semblable à celle de nos chants d'Eglise. Il est visible, dit M. Burette, que les Musiciens qui avoient composé ces airs, avoient pensé seulement à les rendre touchans & expressifs, & qu'ils leur avoient donné une modulation d'un tour si peu susceptible d'accompagnement, qu'il seroit très-difficile d'y faire une basse supportable.

M. Burette lut dans l'été de l'année 1745 le dernier des quatre Mémoires ſur le rapport de la muſique ancienne avec la moderne, par leſquels il comptoit terminer ſon travail; & ce fut à la fin de cette même année qu'il fut frappé, le 17 décembre, d'une attaque de paralyſie, dont les ſuites l'ont retenu chez lui juſqu'à ſa mort, arrivée le 19 mai 1747, dans la quatre-vingt-deuxième année de ſon âge.

Il avoit eu une première attaque en 1726, qui n'eut guère d'autres ſuites qu'une dureté d'oreilles, dont il fut long-temps preſque le ſeul à s'apercevoir. A ces deux accidens près, il avoit joui d'une ſanté très-égale, malgré la délicateſſe de ſon tempérament & malgré ſon application continuelle à l'étude. Une vie ſimple, unie & toûjours réglée, la variété de ſes occupations & la néceſſité où elles le mettoient de ſortir de ſon cabinet, y ont ſans doute beaucoup contribué, & l'ont garanti des inconvéniens auxquels une vie trop ſédentaire expoſe les gens de Lettres. Il avoit aſſez de gaieté dans l'humeur; mais c'étoit une gaieté douce & tranquille, qui, ſans le porter à ſe répandre au dehors, lui faiſoit trouver en lui-même des reſſources contre l'humeur ſérieuſe & ſombre, où jette ordinairement une application trop continue.

Les Diſſertations de M. Burette & les extraits qu'il fourniſſoit au journal des Savans, portent le caractère de ſon eſprit exact & méthodique. Dans ces extraits qui doivent paſſer pour un ouvrage conſidérable, puiſqu'ils formeroient huit gros volumes in-4.° il ne s'attachoit qu'à donner une idée juſte, & même une analyſe des livres dont il parloit, lorſqu'ils étoient ſuſceptibles d'analyſe, ſans ſe permettre jamais aucune de ces libertés dont les auteurs ſe ſont plaints plus d'une fois; car il étoit bien éloigné de regarder le titre de Journaliſte comme une magiſtrature Littéraire.

Dans ſes Diſſertations il étoit volontiers en garde contre les conjectures, & ſe refuſoit à toutes celles qui ne lui ſembloient pas appuyées ſur les preuves les plus fortes, quelque ingénieuſes qu'elles fuſſent. Peut-être privoit-il par-là ſes Mémoires de l'agrément de ces vûes neuves, ſingulières & hardies,

hardies, mais preſque toûjours légèrement haſardées, qui amuſent les lecteurs ſuperficiels, mais qui ne ſatisfont pas également les eſprits amis du ſeul vrai, & ceux qui, cherchant à s'inſtruire, ne veulent trouver que des choſes ſur leſquelles ils puiſſent compter. C'étoit uniquement pour les lecteurs de cette dernière eſpèce qu'il travailloit, & il paroît, par le cas que le public fait de ſes Mémoires, qu'il a parfaitement rempli l'objet qu'il s'étoit propoſé.

Il n'a point été marié; mais il a eu le bonheur de trouver dans ſa famille une ſociété qui le délivroit des ſoins domeſtiques, qui s'accordent ſi peu avec l'amour des Lettres. Il perdit trois mois ſeulement avant ſa mort une ſœur avec laquelle il vivoit depuis ſoixante ans : mais il retrouva dans une nièce, fille de ſon frère, qui étoit auprès de lui depuis pluſieurs années, tout l'attachement & tous les ſoins que l'état de ſa ſanté lui rendoit néceſſaires.

Il laiſſe un cabinet compoſé d'environ quinze mille volumes, qui renferme tout ce qu'il y a de meilleur pour la Médecine, l'Hiſtoire Naturelle, la Critique, la Littérature & l'Hiſtoire Politique des différens ſiècles & des différens pays. Il faiſoit peu de cas des livres qui ſont ſimplement rares ou ſinguliers : il vouloit qu'ils euſſent encore un mérite réel & d'uſage; mais il n'étoit pas indifférent ſur leur condition, & il regardoit comme un délaſſement le ſoin de les collationner lui-même, avec cette exactitude ſcrupuleuſe qu'il portoit juſque dans les moindres choſes.





# E'LOGE

## DE M. DE VALOIS.

1747. Aſſemblée publique d'après la Saint-Martin.

CHARLES DE VALOIS naquit à Paris le 20 décembre 1671, d'Hadrien de Valois & de Catherine-Françoiſe Leroi; ſon père deſcendoit d'une famille noble de baſſe Normandie, dont un cadet étoit venu s'établir à Paris.

Hadrien de Valois & ſon frère Henri ont acquis trop de célébrité par leurs ouvrages, & ſont trop connus des gens de Lettres pour qu'il ſoit néceſſaire d'en parler ici. Hadrien de Valois ſe chargea lui-même de l'éducation de ſon fils Charles, & lui inſpira de bonne heure pour les Lettres un goût qu'il a conſervé toute ſa vie.

Charles de Valois n'avoit pas encore vingt-un ans lorſqu'il perdit ſon père en 1692, & un an après il donna, ſous le titre de *Valeſiana*, un recueil de poëſies latines & d'obſervations hiſtoriques & critiques, qu'il avoit recueillies dans les collections de ſon père.

Dès l'année 1692 il avoit eu part à l'ouvrage publié, ſous le titre de *Menagiana*, par les amis de M. Ménage, qui raſſemblèrent dans un volume ce qu'ils avoient retenu de ſes converſations. On ſait qu'à une Littérature très-variée qui rendoit ſon commerce agréable & utile aux gens de Lettres, M. Ménage joignoit une mémoire ſingulière qui ne s'étoit point démentie dans un âge aſſez avancé.

Quoique M. de Valois eût pris des degrés en Droit, & qu'il eût été reçû Avocat en 1696, il ne fut tenté ni de prendre une Charge, ni de ſuivre le Barreau; & il ſe livra ſans partage à l'amour que ſon éducation & les exemples domeſtiques lui avoient inſpiré pour les Lettres. A l'âge de vingt-neuf ans, il épouſa une Demoiſelle pour qui il avoit depuis long-temps de l'inclination, & avec qui il a vécu

pendant quarante-cinq ans dans une union parfaite. Il en avoit eu deux enfans qu'il perdit très-jeunes. M. de Valois se trouva, par la mort de sa femme arrivée en 1746, dans une solitude domestique qu'il n'avoit jamais éprouvée, dont il avoit peine à supporter l'ennui, & dont il devoit redouter les inconvéniens, vû son âge de soixante-quinze ans, & l'état chancelant de sa santé.

Ces considérations le firent penser à un second mariage. Il jeta les yeux sur une ancienne amie de sa femme dont il connoissoit le caractère, & dans laquelle il retrouva tout ce qu'il avoit perdu.

Il est rare que la vie d'un homme de Lettres qui les cultive par goût, & dont elles sont l'occupation & tous les plaisirs, fournisse une grande variété d'évènemens, sur-tout lorsqu'étant né avec une fortune honnête, quoique médiocre, il n'a été poussé ni par son ambition, ni par l'inquiétude de son caractère, à se répandre au dehors. L'histoire de sa vie se borne à celle de ses études & de ses ouvrages.

Il sembloit que l'exemple du père & de l'oncle de M. de Valois, auroit dû tourner ses vûes vers l'érudition historique, & sur-tout vers l'étude de l'histoire de France; mais ce fut, selon les apparences, cet exemple même qui l'en détourna. La modestie & la méfiance de lui-même qui formèrent toûjours le fond de son caractère, lui firent sans doute craindre de rester trop loin derrière eux, dans une carrière où ils avoient marché avec tant de succès, & lui firent choisir un autre genre de Littérature, l'étude des monumens de l'antiquité, & ce qu'on nomme simplement *érudition*. Peut-être y fut-il déterminé par ses liaisons littéraires avec des personnes considérables, dont le crédit lui procura depuis le titre d'antiquaire du Roi.

Sa capacité & son goût pour un genre d'étude qui fait le principal objet de l'Académie, la portèrent à jeter les yeux sur lui & à se l'associer. Il y fut reçû en 1705 en qualité d'Elève, monta en 1714 au rang d'Associé; & en 1722, à celui de Pensionnaire. Aussi-tôt après son entrée il commença de remplir tous les devoirs Académiques avec une

exactitude exemplaire de laquelle il ne s'eſt jamais relâché. Il ne crut point que le travail extraordinaire des relations qui ſe font dans chaque ſemeſtre, & dont il fut chargé pendant un temps conſidérable, le diſpenſât de celui que les réglemens nous impoſent.

Nos Mémoires ſont remplis d'un grand nombre de Diſſertations ſur divers points d'antiquité Grecque & Romaine, ſur les Néocores, ſur les Cenſeurs Romains, ſur l'origine & ſur les uſages du Verre chez les Anciens, ſur une médaille ſingulière du jeune Conſtantin, & ſur pluſieurs autres ſujets dont je ſupprime le détail, pour m'arrêter un peu plus long-temps aux Mémoires dans leſquels il ſe propoſa d'examiner & d'éclaircir l'hiſtoire des Amphictyons.

Dans l'origine les Grecs déſignoient, par le nom d'*Amphictyons,* les adminiſtrateurs des revenus de certains temples, ſur-tout de celui de Cérès près des Thermopyles, & de celui d'Apollon ſur le Parnaſſe. Leur emploi devint plus important dans la ſuite. Ils furent chargés de veiller à la défenſe des droits & des immunités de ces deux temples ; & on leur donna le pouvoir de punir ceux qui les auroient violés, ſoit par des amendes, ſoit par une eſpèce d'excommunication qui leur fermoit l'entrée de ces mêmes temples.

La juriſdiction des Amphictyons s'étendit inſenſiblement à tous les crimes de ce genre, & leur tribunal devint le tribunal commun de la Grèce ou du moins de tout le corps Hellénique. On y déféroit non ſeulement ceux qui avoient violé le reſpect & la ſainteté des temples, mais encore ceux qui avoient contrevenu aux loix communes des *Hellènes*, c'eſt-à-dire aux loix du droit des gens dont l'infraction étoit regardée comme un attentat direct contre la Religion.

Les légendes Grecques font remonter l'origine de ce tribunal, preſque auſſi haut que celle du Genre humain, puiſqu'elles en attribuent l'établiſſement à un fils de Deucalion ; mais le ſilence d'Homère & d'Héſiode ſur les aſſemblées Amphictyoniques dont ils auroient eu plus d'une occaſion de parler, fait juger que ce tribunal n'exiſtoit point

encore dans les temps héroïques. Cependant on ne peut se dispenser de reconnoître qu'il étoit antérieur au retour des Héraclides dans le Péloponnèse, c'est-à-dire à l'an 80 après la prise de Troie.

Le tribunal des Amphictyons étoit composé de vingt-quatre députés que douze peuples ou cités voisines des deux temples de Cérès & d'Apollon, envoyoient à chacune des deux assemblées qui se tenoient dans l'automne & dans le printemps. Chaque cité avoit le droit de double suffrage, c'est-à-dire celui de nommer deux députés.

Dans les premiers temps, les peuples du Péloponnèse n'avoient point joui de ce droit; mais après que les Doriens de Thessalie eurent fait la conquête du Péloponnèse sous la conduite des descendans d'Hercule, le droit de double suffrage qui appartenoit aux Doriens, fut partagé entre ces Doriens Héraclides & ceux qui étoient restés dans les vallées du Pinde. Quoique ces derniers se trouvassent réduits à trois ou quatre villages, ils conservèrent avec le titre de Métropole de toutes les colonies Doriennes, le droit d'envoyer un député aux assemblées Amphictyoniques; les Doriens du Péloponnèse nommoient le second.

La même chose arriva aux Ioniens. Le double droit de suffrage se partagea entre ceux qui restèrent dans l'Attique & ceux qui pasèrent dans l'Asie mineure où ils donnèrent leur nom à l'Ionie; & quoique la ville d'Athènes, capitale des Ioniens de l'Attique, fût toûjours regardée comme la métropole des colonies Ioniennes, elle ne nommoit cependant qu'un seul député. Ainsi, quoique le nombre des villes Amphictyoniques parût s'augmenter, celui des vingt-quatre députés demeuroit toûjours le même.

Lorsque les Phocéens furent privés, dans la suite, de leur droit par un arrêt des Amphictyons, on le transporta aux Macédoniens qui par-là furent associés au corps Hellénique; & quand les mêmes Amphictyons jugèrent à propos de rendre ce droit aux Phocéens, après l'entreprise que les Gaulois firent sur le temple de Delphes, on les substitua à une

ancienne cité qui n'exiſtoit plus. Ainſi, malgré ces changemens, la Diette n'étoit compoſée que de douze peuples & de vingt-quatre députés. Les Romains augmentèrent dans la ſuite le nombre des cités Amphictyoniques; mais elles n'eurent plus le droit de députer à toutes les aſſemblées: il n'y en eut que quelques-unes qui le conſervèrent, & on régla l'ordre dans lequel les autres devoient jouir de ce droit. Ce tribunal ſubſiſta ſous les Empereurs; mais ſes fonctions furent réduites à l'adminiſtration & à la police du temple, & il ne fut aboli qu'avec le Paganiſme.

M. de Valois qui ne vouloit rien laiſſer à deſirer pour l'éclairciſſement de ſon objet, joignit à l'hiſtoire des Amphictyons pluſieurs Diſſertations, où il donnoit l'hiſtoire détaillée du temple de Delphes, & des divers accidens auxquels il avoit été expoſé. Il montra enſuite quels étoient les revenus ordinaires de ce temple, & quelle étoit la richeſſe des offrandes que la devotion des peuples y avoit conſacrées : après quoi il paſſa aux deux guerres entrepriſes par les ordres & ſous la direction des Amphictyons, pour défendre les droits & les franchiſes de l'Oracle. Il en donna l'hiſtoire, en raſſemblant les détails qui ſe trouvent épars dans les anciens écrivains.

Ces deux guerres portent le nom de *Saintes* ou de *Sacrées*, parce qu'elles furent entrepriſes par un motif de religion. La première avoit pour objet de réprimer les exactions de ceux de *Criſſa* qui, étant les maîtres du ſeul port de mer par lequel on pouvoit aborder à Delphes, rançonnoient ceux qui venoient conſulter l'Oracle. Les Athéniens, les Sicyoniens & les Theſſaliens fournirent des troupes aux Amphictyons. Le célèbre Solon ſe trouva à cette guerre, mais ſans aucun commandement. Elle dura dix ans entiers, & ne finit que dans l'année 590 avant J. C, par la priſe de Criſſa qui fut démantelée, réduite en village & miſe dans la dépendance du temple. Le territoire des Criſſéens fut auſſi adjugé au Dieu & conſacré par une eſpèce d'anathème qui défendoit d'en labourer les terres. Elles furent deſtinées à la nourriture des troupeaux d'où les pélerins tiroient les victimes qu'ils offroient

au Dieu. Ce fut auſſi dans cette même année que les Amphictyons établirent des jeux ou combats gymniques, qui ſe célébroient aux fêtes Pythiennes de quatre en quatre ans, à l'imitation de ceux d'Olympie, & qui devinrent en peu de temps très-célèbres.

La ſeconde guerre fut poſtérieure d'environ deux cens trente ans à la première. Elle fut entrepriſe contre les Phocéens qui, ſous prétexte que le temple & la ville de Delphes faiſoient partie de la Phocide, s'étoient emparés des terres ſacrées & les cultivoient. Les Thébains furent les ſeuls qui ſe déclarèrent pour les Amphictyons. Les Lacédémoniens aſſiſtoient les Phocéens, mais foiblement; parce que la perte des batailles de Leuctres & de Mantinée, & le rétabliſſement des Meſſéniens, les mettoient hors d'état d'envoyer des ſecours ſuffiſans. Les Athéniens, alors ennemis des Thébains, demeurèrent neutres, & ſe contentèrent d'offrir leur médiation.

Les Phocéens qui, dans les premières années de la guerre, avoient reſpecté le tréſor de l'Oracle, ne gardèrent plus de meſure dans la ſuite; & ſans égard pour le Dieu qu'ils adoroient, ils s'en ſaiſirent & s'en ſervirent pour ſoudoyer les troupes étrangères. Ce tréſor conſiſtoit en vaſes, trépieds, tables, & en ſtatues d'or & d'argent. Ceux des anciens qui en ont parlé avec plus de modération, font monter le poids de l'or à trois cens quatre-vingt-dix talens, ou à près de quarante-deux mille marcs; & celui de l'argent à ſix mille talens, c'eſt-à-dire à plus de ſix cens quarante-deux mille marcs.

Cette ſomme qui montoit à près de cinquante-trois millions de notre monnoie, auroit dû mettre les Phocéens en état de terminer promptement la guerre & d'accabler les Thébains. Mais il eſt rare que la même corruption du cœur qui porte les hommes à commettre les grands crimes, n'influe pas ſur le reſte de leur conduite & ne trouble pas leur raiſon. La plus grande partie de ces cinquante-trois millions fut détournée par les chefs, & le reſte fut diſſipé en peu de

temps. Philippe roi de Macédoine, dont les Amphictyons implorèrent le ſecours, quoiqu'il ne fût pas du corps Hellénique, ſe mit à la tête de l'armée des Grecs & marcha contre les Phocéens. Leur commandant Phaleucus, hors d'état de réſiſter, ſe retira avec ſes troupes & abandonna ſes compatriotes à tout le reſſentiment des Amphictyons.

Ce fut alors que le droit Amphictyonique fut ôté aux Phocéens & tranſmis aux Macédoniens, avec l'intendance du Temple & de l'Oracle.

Cet évènement, peu conſidérable en apparence, eut les ſuites les plus importantes. Philippe admis par-là dans le corps Hellénique, ſe rendit bien-tôt maître des délibérations du tribunal. Il y fit réſoudre la guerre contre le roi de Perſe, & fut nommé Général de l'armée à laquelle toutes les villes Helléniques devoient contribuer.

Après la mort de Philippe, Alexandre força les Grecs à lui accorder le même titre, qui donnoit aux rois de Macédoine, non ſeulement une prééminence, mais encore une ſorte d'autorité ſur les autres peuples Helléniques. La guerre de Thèbes & la deſtruction entière de cette ville firent voir quelle étendue Alexandre donnoit aux droits attachés à ſon nouveau titre. Ses ſucceſſeurs au royaume de Macédoine, prétendirent les avoir conſervés, & les exercèrent en plus d'une occaſion. Alors la Grèce éprouva le ſort qu'évitent rarement les Etats libres, qui ont l'imprudence d'accorder à un voiſin puiſſant un titre qui lui donne le droit d'entrer dans leurs délibérations & de ſe mêler de leur gouvernement. Elle ſe trouva bien-tôt dans une dépendance preſque entière des Macédoniens. L'intérêt général ceſſa d'être connu; & les efforts particuliers que firent quelques Etats pour conſerver leur indépendance, ne ſervirent qu'à avancer la perte de la liberté commune, en fourniſſant aux Romains les moyens d'aſſujétir la Grèce entière ſous prétexte de la protéger contre les Macédoniens.

La ſeconde guerre ſacrée, dont les ſuites préparèrent & amenèrent une révolution ſi conſidérable, méritoit d'être examinée

examinée avec autant de ſoin, & décrite avec autant de détails qu'elle l'a été par M. de Valois dans les différens Mémoires dont elle eſt l'objet.

Dans le temps même qu'il étoit occupé à ces recherches, il s'engagea dans un autre travail où rien ne pouvoit le ſoûtenir que le deſir de ſe rendre utile au public ſavant, & de faire honneur à la mémoire d'un ami mort depuis pluſieurs années. M. Vaillant, de cette Académie, avoit laiſſé un ouvrage poſthume qui contenoit l'hiſtoire des rois Parthes, de Bithynie, de Pont & de ceux du Boſphore, & dans lequel il avoit fait entrer toutes les médailles qu'il avoit pû raſſembler de ces différens Princes. Mais le manuſcrit informe, peu liſible & preſque dans l'état d'une première ébauche pour le ſtyle, avoit beſoin, non ſeulement d'être revû, mais encore d'être remanié preſque d'un bout à l'autre, par quelqu'un qui joignît l'érudition hiſtorique à la connoiſſance des médailles. M. de Valois voulut bien s'en charger; & la ſeule réviſion de l'hiſtoire des Arſacides, lui coûta huit mois d'un travail aſſidu, fatigant & ennuyeux. Il le publia en 1725 ſous le nom de M. Vaillant, avec une préface anonyme, & ſans vouloir même inſtruire le public de la part qu'il avoit à cet ouvrage.

Lorſqu'il eut fini ſon hiſtoire des Amphictyons, la foibleſſe de ſa vûe & celle de ſa ſanté qui avoit toûjours été aſſez délicate, ne lui permirent pas de former le plan d'un nouveau travail; mais pour continuer de remplir, comme il l'avoit toûjours fait, le devoir Académique, il ſe propoſa de communiquer à la Compagnie, les Obſervations que ſon application continuelle à l'étude des médailles, lui avoit donné occaſion de faire ſur le grand ouvrage du comte *Mezzabarba*, ou ſur le catalogue raiſonné de toutes les médailles Impériales latines.

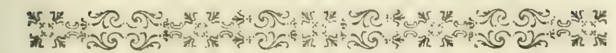
En 1746 il interrompit ces obſervations pour nous donner des deſcriptions & des explications abrégées de pluſieurs médailles rares & ſingulières de ſon propre cabinet, dans lequel il avoit raſſemblé plus de ſix mille médailles de toutes

ſortes de modules, & entre autres une ſuite de deux mille médailles Impériales de grand Bronze.

Il étoit perſuadé qu'en publiant ainſi ſéparément les médailles uniques, rares ou ſingulières qui reſtent enſevelies dans l'ombre des cabinets particuliers, on perfectionneroit en peu de temps la ſcience Numiſmatique; parce que les amateurs de cette ſcience ſe trouveroient en état de remplir les vuides qui reſtent dans les plus riches catalogues des collections, & d'y corriger les fautes qu'il a été difficile d'éviter en copiant des Médailles ou fruſtes ou mal conſervées, dont il a fallu ſouvent deviner les types & les légendes. M. de Valois ſe préparoit à nous donner un ſecond Mémoire, lorſqu'il fut attaqué cet été de la maladie dont il eſt mort, le 27 août dernier, dans ſa ſoixante-ſeizième année, & qui, n'étant qu'une eſpèce d'affaiſſement & d'extinction, lui a laiſſé l'uſage de ſa raiſon juſqu'au dernier jour de ſa vie.

Son caractère extrèmement égal n'offroit rien de ſingulier qu'une modeſtie & une méfiance de lui-même portée juſqu'à l'excès, qui ont peut être empèché plus d'une fois qu'on ne rendit aſſez de juſtice à ſa capacité & à l'étendue de ſes connoiſſances dans les matières auxquelles il s'étoit appliqué. C'eſt le jugement qu'ont porté de lui tous ceux qu'un commerce plus intime avoit mis à portée de le mieux connoitre.





# E'LOGE
## DE M. DANCHET.

ANTOINE DANCHET naquit à Riom en Auvergne, le 7 ſeptembre 1671, d'Antoine Danchet & de Lucrèce Mandonnet bourgeois de cette ville. La médiocre fortune de ſes parens ne les empêcha point de faire ce qui dépendoit d'eux pour lui donner une bonne éducation. Ils le mirent au collège des Pères de l'Oratoire, où bien-tôt il ſe diſtingua par ſon application & par ſes heureuſes diſpoſitions pour les Lettres : mais une brouillerie avec ſon Régent, lui fit concevoir le deſſein de venir à Paris où il eſpéroit de trouver des ſecours pour continuer ſes études. Comme il étoit déjà d'un tempérament robuſte, il ſoûtint aſſez bien la fatigue d'un voyage qu'il acheva par les ſeules reſſources que le haſard lui préſentoit. Arrivé à Paris il alla trouver un bon Religieux qu'il avoit connu dans la Province, & dont il ſavoit l'adreſſe. Ce Religieux le plaça dans une maiſon particulière. Le jeune Danchet y fut chargé de conduire quelques enfans dans leurs premières études, tandis qu'il achevoit, au collège des Jéſuites, celles qu'il avoit commencées à Riom.

1748. Aſſemblée publique d'après Pâques.

Sa douceur, ſon eſprit naturel, une exactitude ſingulière à remplir ſes devoirs, lui gagnèrent l'affection des perſonnes chez qui la Providence l'avoit placé. Ces mêmes qualités ſoûtenues de la plus heureuſe mémoire & d'une extrême ardeur pour le travail, lui donnèrent en peu de temps une ſupériorité marquée ſur ſes camarades. Il étoit en poſſeſſion des premières places & remportoit preſque tous les prix.

Le goût qu'il avoit reçû de la Nature pour la Poëſie, & le mérite de ſes petits poëmes latins indiquoient dès-lors le talent qui s'eſt développé depuis.

Sur la lecture d'un de ces poëmes, le célèbre M. Herſan

chargé de l'éducation de M. l'abbé de Louvois, voulut voir le jeune Danchet, soit pour examiner si son caractère répondoit à ce qu'il en avoit ouï dire, soit pour s'assurer qu'il étoit véritablement l'auteur des vers latins qu'il avoit vûs. Dès qu'il le connut il l'associa sans balancer au petit nombre d'écoliers choisis, qu'il rassembloit de temps en temps auprès de son Élève pour animer, par leur exemple & par la vûe de leurs progrès, le goût naturel qu'il avoit pour les Lettres.

Au milieu des soins les plus importans du Ministère, M. le Marquis de Louvois, esprit né pour suffire à tout, trouvoit le temps d'assister à ces espèces de joûtes littéraires qui se faisoient le plus souvent à Meudon, & récompensoit en Ministre le mérite de ceux qui s'y distinguoient. Dans une de ces conférences le jeune Danchet ayant récité de suite tout Horace, il reçut une gratification de trente louis d'or.

Il étoit en rhétorique sous le P. Jouvency en 1691; & la pièce de vers latins sur la prise de Mons, qu'il adressa au P. de la Chaise, l'emporta, au jugement des connoisseurs, sur le grand nombre de celles qui parurent dans le même temps & sur le même sujet.

A peine son année de rhétorique fut-elle finie que le P. Jouvency, qui le regardoit comme son meilleur écolier, le proposa, malgré sa jeunesse, pour remplir une chaire de Professeur de rhétorique dans la ville de Chartres. Ainsi M. Danchet, âgé au plus de vingt-un ans, passa presque sans intervalle, du rang de disciple à celui de maître. Il brilla beaucoup dans cet emploi par diverses actions publiques, par des morceaux de poësie latine, & même par quelques pièces de vers françois, adressées, pour la plufpart, à M. Godet Desmaretz évêque de Chartres, auquel le P. Jouvency l'avoit présenté. Cependant il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il devoit chercher un autre théatre; & convaincu que les talens, hors de la capitale, ne peuvent être dans tout leur jour, il remit sa chaire & vint à Paris en 1696.

Madame de Turgis le choisit alors pour veiller à l'éducation de ses deux enfans qu'elle vouloit mettre au collège

du Pleſſis. M. Danchet s'attacha à la conduite de ſes jeunes élèves avec l'attention ſcrupuleuſe qu'il eut toute ſa vie pour ce qu'il regardoit comme un devoir. Madame de Turgis qui connoiſſoit tout le prix de ſes ſoins, étant tombée malade en 1699, lui fit promettre qu'il n'abandonneroit point ſes enfans, & lui aſſura, par ſon teſtament, une penſion viagère.

M. Danchet n'avoit fait juſqu'alors que de légers eſſais de ſon talent pour la poëſie françoiſe: des vers qu'on lui demanda pour un ballet repréſenté devant Monſeigneur, lui firent connoître ſes forces; & il ſe crut en état de compoſer un Opera ou Tragédie en muſique. Héſione, ſon premier ouvrage en ce genre, parut en 1700 avec un très-grand ſuccès. Mais ce ſuccès alarma la délicateſſe des parens de ſes élèves. Ceux qui, depuis la mort de Madame de Turgis, préſidoient à leur éducation, voulurent exiger de lui la promeſſe ſolemnelle de ne plus travailler pour le théatre. Il refuſa de prendre un engagement qu'il ſe ſentoit incapable de tenir. Sur ſon refus on ne ſe contenta pas de lui ôter ſes élèves; on prétendit même le priver de ſa penſion viagère. Comme cette penſion, quelque peu conſidérable qu'elle fût, étoit un témoignage de l'eſtime de Madame de Turgis, & que le prétexte qu'on prenoit pour l'en dépouiller, avoit quelque choſe d'offenſant, il ſe crut obligé de défendre ſes droits, & de ſoûtenir un procès qu'il gagna en 1701.

La ſingularité de ce procès dans lequel il ſembloit que l'on voulût attacher une ſorte d'infamie à la qualité de poëte de théatre, excita la curioſité du public & attira ſon attention ſur M. Danchet. Les témoignages que ſes amis, c'eſt-à-dire tous ceux qui le connoiſſoient, s'empreſſèrent de rendre à ſon caractère & à ſa conduite, intéreſſèrent en ſa faveur ce même public, & lui inſpirèrent cette bienveillance qui eſt ſi propre à fixer la célébrité que les talens ont procurée.

M. Danchet encouragé par ſon premier ſuccès ſe livra à l'un & à l'autre théatre. On a de lui treize ou quatorze Operas dont pluſieurs ont reparu plus d'une fois ſur la ſcène

avec applaudiſſement. On ſait que dans ce genre d'ouvrages la réuſſite ne dépend pas du mérite du poëme.

Il donna quatre Tragédies au théatre François, Cyrus, les Tyndarides, les Héraclides & Nitétis qui conſerveront toûjours une place très-honorable parmi les Tragédies modernes. Il ſemble cependant que ſes Operas tiennent dans l'opinion publique un rang ſupérieur à ſes Tragédies. Comme ces deux eſpèces de productions ont chacune leur ſtyle & demandent chacune un tour d'eſprit particulier, il eſt preſque impoſſible qu'un même homme y réuſſiſſe également.

Feu M. de la Motte qui avoit marché dans l'une & l'autre carrière avec diſtinction, & qui non ſeulement ſentoit avec plaiſir tout le mérite de ſes Rivaux, mais encore aimoit à le faire ſentir aux autres, a dit plus d'une fois, en parlant de ce qui caractériſoit un bon *Opera*, qu'après Quinault qui, dans ce genre, nous a donné tout à la fois & les premiers eſſais & les modèles, perſonne n'avoit autant approché que M. Danchet de la perfection dont cette ſorte de poëme eſt ſuſceptible.

Quoique M. Danchet n'éprouvât pas la même juſtice de la part de tous ſes autres rivaux, il réſiſtoit ſans effort à la tentation ſi délicate pour un poëte, de ſe venger par ſes propres armes. Il les employa cependant une ſeule fois, mais d'une façon qui montre combien il étoit incapable d'en abuſer. Un homme de mérite que de faux rapports avoient indiſpoſé contre lui, l'ayant attaqué dans une ſatyre avec autant d'amertume que d'injuſtice, il répondit par une épigramme qui auroit couvert le ſatyrique d'un ridicule ineffaçable ſi elle eût été répandue. M. Danchet lui en fit remettre une copie en lui déclarant qu'il en étoit auteur. Celui-ci prit le ſage parti de s'adreſſer à M. Danchet lui-même, qui le raſſura en lui diſant que l'unique copie de cette épigramme lui avoit été remiſe, qu'il ne l'avoit récitée à perſonne, que ſon deſſein n'avoit point été de lui nuire, mais ſeulement de lui faire ſentir, par ſa propre expérience, l'injuſtice du procédé qu'il avoit tenu, & combien il étoit facile de ſe venger par ces

ſortes de voies. Les meilleurs amis de M. Danchet ignorèrent toûjours avec qui cette aventure lui étoit arrivée.

Devenu libre par le ſcrupule des parens de ſes élèves, il forma & cultiva des liaiſons auxquelles les ſoins de ſon premier emploi ne lui avoient pas permis de penſer, & ſon caractère lui fit des amis de preſque tous ceux qui le connurent. Parmi ceux-là je ne nommerai que M.rs Bignon, dont le nom ſi cher aux Lettres en général, ſera toûjours précieux à cette Académie en particulier; il conſerva pour eux un attachement que rien ne put jamais affoiblir.

Il avoit perdu ſon père d'aſſez bonne heure: mais ſa mère a vécu fort long temps; & dès qu'il eut commencé à recueillir quelques fruits de ſon travail littéraire, tout modiques qu'ils étoient, il ſe hâta de les partager avec elle, retranchant encore ſur un néceſſaire déjà très-borné. Lorſque, du produit de ſes ouvrages de théatre, il ſe fut aſſuré quelque revenu, il la fit venir à Paris & lui abandonna une portion de ſa petite fortune. Il auroit cru manquer aux égards qu'il a toute ſa vie conſervés pour elle, s'il ne l'avoit pas rendu abſolument indépendante de lui. Les ſentimens que la Nature doit inſpirer, quoiqu'elle ne le faſſe pas toûjours, n'étoient pas le ſeul principe de ce qu'il fit en cette occaſion; la ſource en étoit un fonds de deſintéreſſement & de reſpect pour tous ſes devoirs & pour ſes moindres engagemens dont il ne s'eſt jamais écarté.

Je n'en rapporterai qu'un ſeul exemple. Lorſqu'il étoit auprès de M.rs de Turgis, une perſonne du premier rang * ſouhaita de l'attacher à l'éducation de ſon fils unique deſtiné par ſa naiſſance aux plus grandes dignités. Les avantages actuels qui accompagnoient cette place, l'aſſurance d'une penſion aſſez conſidérable & l'eſpérance d'une protection puiſſante ne purent ébranler M. Danchet. Il témoigna combien il étoit ſenſible à l'honneur que lui faiſoit une ſemblable propoſition; mais, ajoûta-t-il, je ne la pourrois accepter ſans

* M.de de Chaſtillon, mère de M. le duc de Chaſtillon, ancien gouverneur de M. le Dauphin.

m'en rendre indigne, puiſque je manquerois, par des vûes intéreſſées, à des engagemens antérieurs.

Il entra dans l'Académie en 1705, & monta, dès l'année ſuivante, au rang d'Aſſocié. Quoique ſon goût pour la poëſie françoiſe & les ouvrages dont il étoit alors occupé, ne lui euſſent pas permis de s'appliquer aux études & aux recherches que demandent les matières qui ſont notre objet, il fut pendant pluſieurs années très-exact à remplir les devoirs d'Académicien. Nous avons pluſieurs Diſſertations de lui dans nos regiſtres, entre autres une hiſtoire des feſtins chez les Grecs & chez les Romains, & divers Mémoires concernant la pompe des triomphes, les cérémonies qui accompagnoient les mariages, la chaſſe des Anciens & les fètes établies en Grèce à l'honneur de Cérès.

Si quelques-uns de ces Mémoires peuvent laiſſer quelque choſe à deſirer pour la profondeur des recherches, tous par la netteté, par l'élégance & par les graces avec leſquelles les matières ſont traitées, obtiendroient le ſuffrage du plus grand nombre des Lecteurs qui, dans ces ſortes de morceaux, cherchent du moins autant à être amuſés qu'à s'inſtruire de choſes dont l'importance eſt au fond aſſez médiocre aujourd'hui.

Ayant été reçû en 1709 dans l'Académie Françoiſe, ce nouvel engagement plus conforme à ſon génie & à ſes études, parut l'emporter ſur celui qu'il avoit contracté avec nous. Nous le vimes plus rarement à nos aſſemblées où juſqu'alors il avoit été très-aſſidu; & depuis ce temps-là nous ne trouvons plus rien de lui dans nos regiſtres; il n'acheva pas même le Mémoire ſur les fètes de Cérès dont il avoit lu la première partie en 1709. Du caractère dont étoit M. Danchet, il ſe reprochoit à lui-même cette eſpèce d'infidélité. Ce fut pour ſe mettre l'eſprit en repos ſur l'inobſervation de ſon premier engagement, qu'il prit le parti de demander la vétérance au commencement de 1713, & de renoncer abſolument à la penſion, quoiqu'il en fût très-proche par ſon ancienneté, & qu'il s'en fallût beaucoup qu'il ne fût riche. Cette vétérance ne lui fit cependant pas oublier tout-à-fait l'Académie,

l'Académie, & nous avons eu depuis le plaiſir de lui voir prendre très-ſouvent ſéance parmi nous.

Je n'ai point parlé d'un grand nombre de petits morceaux de poëſie françoiſe pour leſquels il avoit un talent ſingulier, dictés par l'amitié ou deſtinés à l'amuſement des ſociétés dans leſquelles il vivoit ; mais qui n'ont jamais été réunis en un même corps.

Dans ces ſortes d'ouvrages, où l'on ne penſe guère au public, où l'on parle uniquement à ceux dont on eſt déjà connu, le poëte ſe montre toûjours tel qu'il eſt en effet ; il exprime ſes véritables ſentimens & ſe peint ſans en avoir le deſſein. Cette réflexion devroit engager ceux qui ont aimé M. Danchet, à raſſembler ces divers morceaux qui ne feroient pas moins d'honneur à ſon caractère qu'à ſon eſprit.

La ſanté de M. Danchet, qui pendant long-temps avoit été très-ferme & très-égale, commença de ſe déranger en 1746 ; peut-être l'altéra-t il encore par la continuité & par la variété des remèdes de toute eſpèce auxquels il ſe livra : ſorte d'impatience ordinaire à tous ceux qui, ayant joui long-temps d'une ſanté conſtante, n'ont pas contracté, pour ainſi dire, une ſorte de familiarité avec la douleur. Un rhumatiſme qui le tourmentoit depuis deux ans, l'accabla tout à-fait au commencement de cet hiver. Il mourut le 20 février dans ſa ſoixante-dix-ſeptième année. Il avoit épouſé en 1728 Marie-Thérèſe de la Barre, de laquelle il a eu pluſieurs enfans : trois ſont encore vivans, un garçon & deux filles.





# ÉLOGE
## DE M. DE MANDAJORS.

1748. Assemblée publique d'après Pâques.

JEAN-PIERRE DES OURS DE MANDAJORS naquit à Alais en Languedoc le 24 juin 1679, de Louis des Ours, Ecuyer, ſeigneur de Mandajors, Cauvas, &c. bailli général du comté d'Alais; & de Dame Marie d'Aborlène de Severac.

Après des études domeſtiques trop précipitées &, comme il l'avouoit lui-même, fort imparfaites, il fit, à l'âge de douze ans, un cours de philoſophie, & ſoûtint des thèſes générales dans ſa quatorzième année.

S'il fut ſenſible aux éloges qu'il reçut en cette occaſion, il avoit dès-lors l'eſprit aſſez juſte pour ſentir qu'il n'en étoit redevable qu'à ſon excellente mémoire, & diſoit depuis qu'il s'étoit encore plus applaudi, d'avoir promptement & parfaitement oublié les choſes qu'on lui avoit appriſes dans ces deux années.

D'abord après ſa philoſophie il ſe trouva expoſé à toute la diſſipation ordinaire aux jeunes gens dans les villes de Province: il lui reſta cependant (& c'étoit, ſelon lui, preſque le ſeul fruit de ſes études) un goût pour les Lettres qu'il conſerva toûjours au milieu des affaires & même des plaiſirs. Il commença dès-lors une lecture ſuivie & réfléchie des meilleurs auteurs latins; & cette lecture fut le ſupplément & le correctif de ſes premières études.

La ſeigneurie & comté d'Alais étant échue par un partage avec la maiſon de Condé, à M. le prince de Conti, aïeul de celui d'aujourd'hui, M. de Mandajors, le père, fit un voyage à Paris en 1696, y mena ſon fils, le préſenta au Prince & obtint pour lui l'expectative de ſa charge.

Quoique le fils n'eût alors que dix-ſept ans, ſon ſéjour à

Paris ne ſervit qu'à ranimer ſon ardeur pour les Lettres; il chercha à ſe lier avec ceux qui les cultivoient, pour réparer de plus en plus, par leur commerce, ce qui manquoit à ſes premières études dont il déploroit ſouvent l'imperfection: un autre motif l'engageoit encore à rechercher l'amitié des gens de Lettres & à former des liaiſons avec eux.

Son père qui avoit beaucoup d'eſprit & plus de littérature qu'on n'en a dans une Province, venoit de donner au public un ouvrage ſous le titre de *nouvelles découvertes ſur l'ancien E'tat de la Gaule au temps de Céſar,* où il avoit été trop peu en garde contre une imagination forte & féconde.

Tout jeune qu'étoit M. de Mandajors le fils, il avoit ſenti que cet ouvrage exciteroit la critique des Savans; & n'ayant pû diſſuader ſon père de le faire imprimer, il s'étoit flatté que ſes liaiſons le mettroient à portée de détourner une critique qui auroit pû faire de la peine à ſon père. Son projet réuſſit: ces nouvelles découvertes furent épargnées; elles ſont reſtées dans l'oubli & ne ſont plus connues que d'un petit nombre de curieux. Ce fait, que je tiens de M. de Mandajors lui-même, m'a paru trop propre à montrer quel étoit dès-lors le caractère de l'eſprit & du cœur du Confrère que je dois peindre dans cet éloge, pour le paſſer ſous ſilence.

M. le prince de Conti qui connoiſſoit & goûtoit ſon mérite, avoit réſolu de l'attirer à Paris & de l'attacher à ſa perſonne. La mort de ce Prince arrivée en 1709, détruiſant les juſtes eſpérances que M. de Mandajors avoit conçues d'un établiſſement agréable & avantageux dans Paris, le rendit aux Lettres & à l'étude de l'hiſtoire de ſa Province, à laquelle il avoit commencé de s'appliquer.

Après un voyage qu'il fit en Languedoc, il forma le nouveau projet de ſe fixer à Paris; & dans cette eſpérance, il demanda une place à l'Académie où il entra au commencement de 1712.

Peu de jours après ſa réception, il lut un mémoire ſur la marche d'Annibal dans les Gaules; & malgré les diverſes abſences auxquelles des affaires imprévûes l'obligèrent dans

les trois années ſuivantes, il n'en laiſſa paſſer aucune ſans payer le tribut qu'il nous devoit. Mais ſe trouvant enfin dans l'impoſſibilité d'abandonner la Province, il voulut du moins conſerver, avec le titre d'Académicien, le droit d'aſſiſter à nos aſſemblées. La vétérance ne s'accordant point aux Elèves, il demanda à paſſer dans la claſſe des Aſſociés. Il y fut admis le 9 août 1715; & le 23 du même mois il obtint la vétérance.

Le ſoin avec lequel M. de Mandajors continua de cultiver l'Académie, montroit combien il nous étoit attaché. Dans les différens voyages qu'il faiſoit à Paris, il ſe rendoit à nos aſſemblées, ſoit pour nous communiquer les Diſſertations auxquelles il avoit travaillé chez lui, ſoit pour conſulter la Compagnie ſur les difficultés qui l'embarraſſoient, & pour lui propoſer les vûes qu'il avoit ſur la ſolution de ces mêmes difficultés. Pluſieurs de ces Diſſertations ſont imprimées dans nos Mémoires : les autres ſe trouvent fondues dans un ouvrage qu'il publia ſous le titre *de l'hiſtoire critique du Languedoc*, imprimé en 1732 avec l'approbation de l'Académie.

M. de Mandajors y raſſemble tous les faits prouvés par des témoignages authentiques, & s'attache à les concilier ou à les éclaircir lorſqu'ils ont beſoin de l'être, ſoit par de ſimples notes, ſoit par des diſſertations plus étendues, quand les difficultés le demandent. Quoiqu'il fût extrêmement réſervé ſur toute ſorte de conjectures, néanmoins dans ſon ouvrage ſur l'état des peuples de la Gaule, on trouve pluſieurs remarques également neuves & ſenſées ſur les bornes naturelles qui ſéparoient les peuples, & ſur les différentes ligues & confédérations qui uniſſoient un certain nombre de villes en un même corps politique.

Il montre, par exemple, que les peuples établis à l'orient du Rhône, entre ce fleuve & les Alpes, ſous les noms d'*Allobroges, de Vocontiens, de Liguriens, &c.* & ceux qui, ſous le nom de *Volſques*, paſsèrent dans la ſuite à l'occident du même fleuve, n'étoient dans aucune confédération politique avec les Celtes des pays ſitués entre la Seine, l'Océan, les

Cevennes & le Rhône. Il fait voir auſſi que les premières de ces nations Gauloiſes, à la différence des nations de la Celtique, n'étoient point unies entre elles, ne faiſoient point un même corps diſtingué par une appellation commune. A la vérité ces peuples portoient le nom de *Celtes;* c'étoit même par eux que ce nom avoit été connu des Grecs. Ils avoient une origine commune avec les autres nations Celtiques; & cependant ils ne formoient point un même Etat avec elles. M. de Mandajors avoit commencé d'établir ces principes dès l'an 1715, dans un excellent Mémoire ſur les guerres des Gaulois avec les Romains, duquel il nous lut alors la première partie contenant les préliminaires du ſujet qu'il ſe propoſoit de traiter.

En 1725 M. de Mandajors nous communiqua ſes recherches ſur l'ancienneté de la ville d'Alais ſa patrie. Il ne faiſoit pas remonter cette antiquité plus haut que le VI.e ſiècle: mais il croyoit que cette ville devoit être celle d'*Areſitum* où le roi Sigebert etablit un Evêché qui ſubſiſta pendant plus d'un ſiècle, & dont le territoire comprenoit un certain nombre de villages enlevés aux Viſigoths. Cette dernière circonſtance engagea M. de Mandajors à examiner quelles avoient été les limites ſeptentrionales de la Gothie dans le Languedoc; & cet examen, dont il rendit compte à la Compagnie en 1727, le mit en état d'aſſurer que le diocèſe d'*Areſitum* ne pouvoit être le canton du Rouergue qui porte, depuis le XII.e ſiècle, le nom de *Larſat;* & qu'il falloit le chercher dans le pays d'Alais.

M. de Mandajors avoit ſû de bonne heure allier le goût de l'érudition avec l'uſage du grand monde qu'il aimoit & dont il étoit aimé. Un extérieur grave & froid, quoiqu'aiſé, prêtoit chez lui de nouvelles graces à une vivacité & à un enjouement que ſa phyſionomie n'avoit pas annoncés. Il avoit l'imagination forte, riche & fleurie; mais toûjours réglée par un ſens droit & par une habitude de réfléchir qu'il avoit contractée preſque au ſortir de l'enfance.

Dans ſa jeuneſſe il avoit eu du goût pour la poëſie; &

quelques morceaux qui reſtent encore de lui, montrent qu'il auroit réuſſi dans ce genre s'il eût voulu s'y livrer : mais il diſoit lui-même que ſon commerce avec les meilleurs Poëtes de ſon temps qu'il avoit fort connus, lui avoit appris à ne plus faire de vers. Auſſi renonça-t-il bien-tôt à la poëſie, & il ne ſe permettoit les vers que dans les occaſions où la joie & l'envie d'amuſer les perſonnes avec leſquelles il vivoit, lui en arrachoient. Mais dans ceux qui lui échappoient alors, il obſerva ſcrupuleuſement la loi de reſpecter les bienſéances & de ne deſobliger perſonne : loi qu'il s'étoit impoſée dès ſa première jeuneſſe, & qu'il n'a jamais violée.

Ennemi de la ſatyre & de la médiſance, il tenoit pour maxime, que lorſqu'on pouvoit excuſer une faute aux dépens de l'eſprit de celui qui l'avoit commiſe, il n'étoit pas juſte d'en accuſer ſon cœur.

Quoique l'hiſtoire fût la principale occupation de M. de Mandajors, il y avoit joint beaucoup d'autres connoiſſances qui répandoient dans ſes converſations autant de variété que d'agrément. Il étoit fort inſtruit des intérêts des Princes, & eût été très-propre dans les négociations.

Son eſprit s'exerçoit quelquefois à trouver & à fournir pluſieurs ſujets de médailles, deviſes, inſcriptions, & entre autres celle qui fut miſe ſous la ſtatue équeſtre de Louis XIV, érigée à Montpellier par les Etats de la Province.

Il avoit beaucoup de fermeté & d'élévation dans les ſentimens, mais nulle dureté dans le caractère : une politeſſe naturelle & ſimple, mais noble, annonçoit le monde avec lequel il avoit toûjours vécu; perſonne n'a porté plus loin le goût de la médiocrité & le vrai deſintéreſſement : il craignoit toûjours de fatiguer les Grands dont il étoit aimé, & avec leſquels il vivoit d'une manière aiſée; mais toûjours accompagnée des égards qui leur ſont dûs. Il n'a jamais rien demandé : auſſi n'avoit-il rien fait pour ſa fortune, malgré des liaiſons que bien d'autres auroient ſû mettre à profit. M. le prince de Conti, auquel il étoit attaché par la place qu'il occupoit dans le comté d'Alais, l'avoit tiré de ſa

Province depuis quelques années pour l'avoir auprès de lui.

Sa ſanté qui commençoit dès-lors à s'altérer, ſe dérangea tout-à-fait l'été dernier, & l'obligea de revenir à Paris, où M. le prince de Conti lui fit l'honneur de le venir voir pour lui donner des preuves de l'affection ſingulière dont il l'honoroit. La maladie de M. de Mandajors ne recevant point de diminution, il crut devoir retourner en Languedoc, ſoit pour eſſayer ſi l'air natal lui procureroit quelque ſoulagement, ſoit, ainſi qu'il eſt plus naturel de le préſumer d'une ame forte & mâle comme la ſienne, qui ne ſe faiſoit point illuſion ſur ſon état, pour avoir la conſolation de ſe revoir encore dans ſa patrie & dans le ſein d'une famille à laquelle il étoit cher.

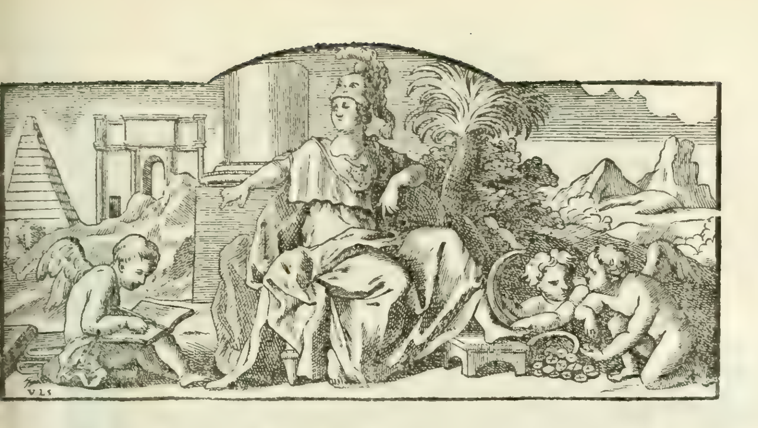
Il arriva chez lui heureuſement; mais ſon mal augmentant de jour en jour, il mourut au mois de novembre 1747 dans la ſoixante-neuvième année de ſon âge, après de longues & cruelles douleurs qu'il ſupportoit avec le courage d'un vrai philoſophe, & avec toute la réſignation d'un homme qui n'avoit jamais oublié les grands principes de la Religion.

De pluſieurs enfans qu'avoit eus M. de Mandajors, il ne lui reſtoit qu'un fils qui joignoit à beaucoup d'eſprit & à la connoiſſance d'une grande partie des langues vivantes de l'Europe, les qualités qui rendoient le mérite de ſon père ſi aimable. Il eût été capable un jour de remplacer ſon père parmi nous, s'il n'avoit fini ſes jours peu de temps après.

Le Mémoire qu'il m'a envoyé avant ſa mort, m'a fourni une grande partie des traits que j'ai rapportés, & j'en ai conſervé, ſans y faire aucun changement, tout ce que la forme preſcrite à nos Eloges hiſtoriques me permettoit d'employer.



MEMOIRES



# MÉMOIRES DE LITTÉRATURE,

*Tirés des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

## MÉMOIRE

### *Sur l'histoire de la division de l'empire d'Assyrie, & l'époque du premier siége de Ninive.*

Par M. le Président DE BROSSES.



IL n'y a guère de point d'histoire ancienne plus controversé que celui de la destruction, ou plustôt, comme on devroit le nommer, de la division du premier empire d'Assyrie. Non seulement on n'est pas d'accord sur l'époque, ce qui est fort ordinaire aux Chronologistes; mais on ne 13 Juin 1747.

s'accorde pas davantage ſur les faits, ni même ſur le caractère du Prince ſous lequel eſt arrivée cette révolution. C'eſt le fameux *Sardanapale (a)*, Prince dont quelques hiſtoriens anciens font une mention honorable, même dans ſa défaite; tandis que le grand nombre s'eſt tellement plû à le décrier, que ſon nom, depuis plus de vingt ſiècles, a paſſé en proverbe pour déſigner un homme efféminé. Il ne ſera pas fort difficile de faire ceſſer la confuſion qu'a fait naître cette diverſité de ſentimens, ſi l'on fait attention à quelques paſſages ou fragmens d'auteurs très-anciens, deſquels il ſuit qu'il y a eu plus d'un Sardanapale, plus d'un ſiége de Ninive, & par conſéquent plus d'une révolution dans l'empire d'Aſſyrie. Ce qui donne lieu de croire qu'on a confondu deux évènemens aſſez ſemblables; que l'on a mêlé divers faits, dont les uns regardoient le premier, & les autres le ſecond ſiége de Ninive; & qu'on a fauſſement attribué à la révolution arrivée ſous le règne de Sardanapale, (temps auquel la monarchie Aſſyrienne eſſuya un fort grand échec) pluſieurs circonſtances qui ne conviennent qu'à la deſtruction totale de cette monarchie, arrivée ſous le règne de *Kin-el-adan*, autrement nommé *Sarac*. Auſſi nos meilleurs Critiques modernes ſont-ils d'accord qu'il y a eu deux ou trois Sardanapales. Il y a apparence que c'eſt Ctéſias, auteur peu exact, qui a brouillé tous ces objets; en quoi il a été ſuivi par Diodore, de qui nous tenons le fond de cette hiſtoire, que je vais tâcher de débrouiller, en remettant chaque fait en ſa vraie place: après quoi je chercherai à fixer, de la manière qui me paroît la plus vrai-ſemblable, la date de la première priſe de Ninive. Je propoſe aujourd'hui mon ſyſtème plus volontiers que jamais. Nos meilleurs Chronologiſtes actuels reviennent à l'ancienne façon de penſer ſur cette matière. Ils n'adoptent pas les idées hardies du chevalier Marsham, qui, depuis un ſiècle, avoit entraîné tous les

*Calliſthène, Clitarque, Ariſtobule, Hellanicus, Alex. Polyhiſtor, &c.*

(a) L'auteur écrit *Sardanapâl*, ſans *e*, & le plus ſouvent *Saradanbal*: il s'écarte auſſi de l'uſage ſur beaucoup d'autres noms Orientaux. Nous en avertirons, quoique nous ayons cru devoir rétablir à l'égard de chacun l'orthographe commune, à cauſe de l'uniformité qui doit régner dans nos Memoires.

Chronologistes. Ils ne croient pas devoir, sur l'autorité d'une seule ligne d'Hérodote, peut-être mal entendue, détruire le témoignage univoque de tout le reste de l'antiquité.

Il y a deux époques que je regarde comme essentielles pour la connoissance & le débrouillement de l'ancienne histoire orientale. Si elles sont bien connues, elles serviront de base à tous les calculs. L'une est celle de la première prise de Ninive, que je vais traiter; l'autre, beaucoup plus importante encore, est celle de l'éclipse de soleil centrale à la longitude du fleuve Halys, prédite par Thalès, & arrivée pendant la bataille donnée entre Cyaxare I* roi de Médie, & Alyatte roi de Lydie. Si l'on sait au juste en quelle année astronomique arriva cette éclipse, comme il est clair que l'on peut le savoir d'une manière précise, on aura la quarantième année du règne de Cyaxare en Médie: ce qui donnera quelques synchronismes sur les rois de Babylone & de Lydie, qui en donneront d'autres sur les monarchies voisines & contemporaines. Par ce moyen on aura les temps de la seconde dynastie des rois Mèdes, de la troisième dynastie des Assyriens, de la dernière dynastie des Babyloniens, des souverains de Tyr & de Damas, de Juda & d'Israël. Au moyen de la première époque que je cherche, c'est-à-dire de la première prise de Ninive, on aura les temps des deux premières dynasties Assyriennes, & de la première des Mèdes; de sorte que toutes ces choses combinées, il en résultera un calcul ou canon chronologique le plus vrai-semblable qu'il est possible: car on n'a garde de se flatter de pouvoir, en une matière si obscure & ou tant d'habiles gens *(b)* ont déjà mis la main, faire évanouir toutes les difficultés. Nous avons, dans le cinquième tome des recueils de l'Académie, un Mémoire savant & profond dans lequel on a fait cesser, de la manière la plus plausible, les contradictions apparentes qui se trouvoient entre Ctésias, Castor & Velléius, sur les calculs concernant l'empire

* C'est *Kyassar*, suivant l'orthographe de l'auteur.

*(b) Nec tamen certa ut sint & fixa, quæ dixero; sed, ut homunculus unus è multis, probabilia conjecturâ sequens. Ultrà enim quò progrediar, quam ut veri videam similia, non habeo.* Cic. Tuscul. l. 1.

d'Aſſyrie; & donné un détail étendu de toutes les dates principales, parmi leſquelles celle qui fait l'objet de ma recherche ſe trouve compriſe. Quoiqu'entre ce Mémoire & le mien il ſe trouve des diverſités d'opinions ſur quelques points particuliers, le réſultat ſur l'article cherché ne diffère que de quatre-vingt-dix ans; ce qui doit être compté pour peu de choſe, quand il s'agit d'un fait ſi incertain & ſi éloigné: on ne peut même parvenir à une parfaite certitude. Je ne propoſe donc les calculs ſuivans que comme de nouvelles preuves d'un ſentiment qui doit ramener les Chronologiſtes à l'ancien ſyſtème, trop légèrement abandonné depuis un ſiècle.

Mais avant que d'entrer en matière, on me demandera peut-être de prouver, par le témoignage des auteurs anciens, qu'il y a eu pluſieurs Sardanapales, & plus d'un ſiége de Ninive. Sur le premier article, pour ne pas répéter ce qui a été dit avant moi par de très-habiles gens, je renverrai aux preuves qu'en ont données M. Fréret & M. le préſident Bouhier. Je pourrois en faire autant ſur le ſecond article, qui ſe trouve en quelque manière lié avec le premier, & qu'ils ont de même ſavamment diſcuté. Je dirai néanmoins ici, en peu de mots, que la preuve qu'il y a eu plus d'un ſiége de Ninive, ſe tire du récit de Diodore, qui raconte fort au long celui dont je vais parler, où Ninive fut aſſiégée par Arbace & Béléſis*; du récit de Clitarque, cité par Athénée, lequel parle d'un Sardanapale qui mourut de vieilleſſe dans un âge fort avancé, après avoir été dépouillé de ſes Etats: ce qui ſuppoſe une autre priſe de Ninive que celle où le Prince qui y régnoit périt; autre que celle, en un mot, dont font mention Hérodote & Alexandre Polyhiſtor, hiſtorien vivant du temps de Sylla, & cité par le Syncelle. Celui-ci dit qu'un Capitaine à qui Sarac, roi des Chaldéens, avoit confié le commandement de ſes troupes, tourna ſes armes contre Sarac lui-même, & contre la ville de Ninive; que Sarac apprenant qu'il arrivoit pour l'aſſiéger, mit le feu à ſon palais, & ſe brûla lui-même; que par là l'empire de Chaldée & de Babylone paſſa à *Nabo-bal-aſſar,* père de Nabuchodonoſor.*

* L'auteur écrit *Belezis.*

* L'auteur écrit *Nabo-cha-don-aſſar.*

Il est vrai qu'Alexandre Polyhistor dit, en même temps, que ce Capitaine portoit aussi le nom de Sardanapale : mais je ne puis m'empêcher de soupçonner qu'il y a ici quelque équivoque, & que le Syncelle a mal cité son auteur, prenant ici le nom du Roi vaincu pour celui du Capitaine vainqueur; car il n'y a nulle apparence que la faute fût dans l'original. Il paroît, au contraire, par le passage d'Agathias ci-dessous rapporté, qu'Alexandre Polyhistor nommoit Beletaras ou Baaltar, pour premier Roi, & Sardanapale pour dernier Roi de la seconde dynastie Assyrienne. Quant à Hérodote, il raconte en passant que Cyaxare, qui fut le troisième roi des Mèdes, prit Ninive & détruisit le royaume d'Assyrie; & certainement cette prise de Ninive ne fut pas la même que celle dont parle Diodore, & qui va faire le sujet de ce Mémoire. Dans l'une les chefs des attaquans sont Arbace & Bélésis; dans l'autre, ce sont Nabopalassar & Cyaxare : dans l'un c'est un capitaine Mède de nation qui fait soulever son pays, asservi au pouvoir des Assyriens, & qui devient fondateur d'une nouvelle monarchie en Médie; dans l'autre, c'est un roi Mède paisiblement assis sur le trône de ses ancêtres, long-temps après que la Médie a ses Rois particuliers ou se gouverne par ses propres loix. Dans la dernière, Ninive est détruite, & il est certain qu'elle n'a pû l'être au temps d'Arbace. Enfin dans la dernière, Cyaxare vient mettre le siége devant Ninive, pour venger la mort de Phraorte son père, qui avoit été tué dans une bataille contre les Assyriens. Pendant qu'il est à cette expédition, les Scythes font une invasion dans la Médie; il est obligé de lever le siége de Ninive pour voler au secours de ses propres Etats : les Scythes, plus forts que lui, restent en possession de leurs conquêtes pendant 28 ans. Ce n'est qu'au bout de ce temps que Cyaxare vient à bout de les chasser. Enfin se retrouvant sans obstacle chez lui, il reprend son entreprise contre Ninive, l'assiége & la détruit. Y a-t-il rien, dans ces circonstances si singulières, qui ressemble au siége de Ninive raconté par Diodore? & peut-on dire que ces deux évènemens sont les mêmes? il est vrai qu'il y a dans l'un & l'autre siége quelques circonstances communes. C'est la

même ville qu'on assiége : ce sont les armées liguées de deux puissances voisines, celle de Médie & de Babylone; c'est sous les règnes de deux rois d'Assyrie qui probablement portoient le même nom. Ce sont ces ressemblances qui peuvent être cause que de deux évènemens pareils Ctésias ou Diodore n'en auront fait qu'un seul, attribuant au seul Sardanapale I.er, non seulement les évènemens propres à son règne, mais aussi ceux que le passage d'Alexandre Polyhistor nous montre n'appartenir qu'au règne d'un autre Sardanapale, aussi nommé Sarac & *Ken-el-adan.* * Cette manière assez vrai-semblable de concilier Ctésias avec Hérodote, me paroît du moins mériter la préférence sur la coutume que l'on a de nier totalement tout ce qu'a dit l'un, quand on adopte le récit de l'autre. Il n'est que trop évident que ces deux auteurs mêlent souvent des fables à leurs narrations; mais comment se persuader que le fond même de l'histoire racontée, soit par l'un, soit par l'autre, n'ait jamais eu la moindre existence? je n'insiste pas plus long-temps sur ce point, & je me renferme dans mon objet.

* Kyniladan.

## PREMIÈRE PARTIE,

### *Contenant l'historique.*

LA première race des rois d'Assyrie, surnommée des *Dercetades,* & descendue de *Baal,* autrement *Belus* ou *Nin-roth,* finit après sept cens quatre ans de durée, en la personne de *Baal-ochus,* dix-neuvième Roi de cette dynastie. Après l'extinction de cette maison, la Couronne passa, d'une manière singulière, dit-on, mais dont on nous a laissé ignorer le détail, au sur-intendant des jardins du Roi nommé *Baal-tar. Ophra artan* ou *Ephecherès (c),* l'un de ses descendans après

*Agathias, l. II, p. 63. Il cite Dion & Alexandr. Polyhist.*

*African. ap. Syncell. pag. 100.*

(c) Le nom d'*Ophrartanès* ou *Ophraarteus,* est visiblement le même que celui d'*Aphraartès* ou *Phraertès,* composé du nom *Ophra,* que les Grecs ont quelquefois corrompu en celui d'*Apriès,* & de l'épithète *art,* i. e.. *fort* ou *puissant. Ephecherès,* autre nom de ce Roi, est le même qu'*Aph-herès,* i. e.. *père d'Horus,* ou que *Aph-cherès,* i. e.. *père de Cérès,* nom oriental transmis aux Latins d'un ancienne divinité Égyptienne, qui paroît être la même que la *Terre* ou *Isis,* ainsi appelée Δημήτηρ, i. e.. *la Reine mère.*

avoir occupé ce trône pendant cinquante-deux ans, le laiſſa à *Anab aſſar,* autrement *Anaxindarax,* qui régna quarante-deux ans, & fut père d'*Aſſar-adon-baal,* par abréviation *Sardanapale*, que les Grecs, par un changement ou une bizarrerie dont il ne paroît pas facile de rendre raiſon, ont appelé *Thonos* ou *Maſcos Concoloros (d).* Quelques auteurs ont cru que le vrai nom de ce Roi étoit *Sardan*, auquel on avoit donné l'épithète grecque d'*Apalos*, pour ſignifier qu'il avoit été efféminé & ſans vigueur. D'autres, au contraire, ont voulu trouver dans ſon nom le mot obſcène *Phallus.* Héſychius, en commentant ce mot *Sardanapalos*, l'explique à peu près par celui de *Scurra*, ou de *Bouffon;* & il ſemble que ce ſoit auſſi la penſée de Cicéron, lorſqu'il dit que ce Prince étoit encore plus mépriſable par ſes vices que par ſon nom. Mais il eſt aiſé de s'apercevoir que ce n'eſt que par un grand défaut d'attention ou de jugement, qu'on va chercher dans la langue grecque l'origine d'un ancien nom oriental. Tous ces noms des rois d'Aſſyrie ou de Babylone, ne ſont point de vrais noms propres, mais des épithètes, des titres d'honneur ou noms de divinités que ces Rois entaſſoient en grand nombre & s'approprioient, autant par orgueil que parce que c'eſt le génie des langues orientales, comme nous le voyons encore dans les noms propres plus modernes des langues Arabe, Perſanne & autres. Cet aſſemblage de mots Aſſyriens difficiles à prononcer, a donné lieu aux Européens de les abréger, de les défigurer & d'en faire ſonner les voyelles de tant de manières différentes qu'à peine pourroit-on les reconnoître aujourd'hui, ſi ces noms de Rois ou de Capitaines ne rouloient tous ſur environ quinze à vingt ſyllabes ſeulement, que l'on retrouve toûjours les unes ou les autres dans la compoſition des noms dont il s'agit. Tels ſont, par exemple, le mot *adon, adan, edon, edn,* comme on voudra le prononcer

*Céphalion, Caſtor, Thallus, &c. ap. Syncell.*

*Harduin. chron. ad ann. 675.*

*Scaliger. animadv. Euſeb. p. 64.*

*Cic. fragm. de Republ.*

(d) Il y a grande apparence que le mot θῶνος eſt une corruption du mot Aſſyrien *don, dan* ou *adon;* & que les Grecs, ignorant que c'étoit un titre, l'ont pris pour un pur appellatif perſonnel, & ont traduit *Sardan* par *le roi Thônos*, au lieu de traduire par *le roi Seigneur.*

ſuivant les différentes dialectes; & celui de *baal, bel, pal, phal* ou *phul,* que l'on trouve dans le nom de *Sardanapale.* Le premier ſignifie *Seigneur,* & le ſecond *Dieu* ou *Souverain.* Quant à celui d'*aſſar, aſſur,* ou *ſar,* c'eſt le plus commun de tous; on le voit dans la pluſpart des noms de ces Rois mentionnés dans la Bible. J'avois cru qu'ici le mot *Aſſar* ne ſignifioit autre choſe qu'Aſſyrie; ainſi, ſelon ce qui m'en paroiſſoit le plus probable, *Aſſar-adon-bal* ſignifioit le *Seigneur Dieu d'Aſſyrie:* mais comme *Buxtorf* aſſure que le mot *Sar,* en langue orientale, ſignifie Roi *(e), Aſſar,* ou pluſtôt *Sar-adon-bal,* ſera le *Souverain Seigneur Roi.* Scaliger le traduit par le *Prince admirable;* Martinius par le *Prince d'un jugement exquis:* & M. Fréret par le *Prince donné du Ciel.* M. Fourmont, dans le ſeptième tome des Mémoires de l'Académie, aſſure que *Phal* ou *(Baal)* eſt le vrai nom du Prince, & que *Sarthan* eſt un ſurnom que les Grecs ont dû traduire

*(e)* De la racine *ſchur,* i. e. *principatum tenuit.* De là vient, à ce qu'on peut conjecturer, *Syrie* ou *Aſſyrie,* i. e. *le royaume; Schiras,* i. e. ville *royale; Sara,* i. e. *Princeſſe* ou *Madame; Sar-pedon,* nom d'un Prince d'Orient dans Homère: &c. Il paroît que ce terme *Sar* ou *Sir* n'étoit pas moins en uſage, avec la même ſignification dans la langue égyptienne. On a dit *Siris,* en y ajoûtant la terminaiſon étrangère; & par exclamation, *Bou-ſiris* & *O ſiris.* Il paroît que les Egyptiens écrivoient *Y-ſer;* pluſieurs de leurs Rois ont porté ce nom: mais ils le donnoient ſur-tout à la grande étoile caniculaire *Seth* ou *Sirius,* i. e. *royale, principale,* objet de leur culte, & baſe de leurs longs calculs des temps. Ils le donnoient auſſi au Nil, que les Hébreux appellent, d'après eux, *Sihor,* i. e. fleuve *royal.* Il n'y a guère de doute qu'il ne faille dériver de la même racine le mot Κύρλος, auſſi-bien que nos termes, *Sire, Meſſire, Sieur, Monſieur,* & autres uſités dans les langues modernes.

Les termes *ſar* & *aſar,* ſe rencontrent plus fréquemment que nul autre dans la compoſition des noms des anciens Princes orientaux: mais il n'eſt pas certain que ces mots ſoient identiques, ni qu'ils n'aient qu'une même ſignification. M. Hyde donne une excellente explication de ce dernier. *Relig. Veter. Perſar. c. 2, p. 63. Aſar* (ſelon la prononciation Perſane *Adjur* & *Azur;* ſelon la prononciation Arabe *Adſer* ou *Ezer),* eſt un nom que portoit le père d'*Abraham,* auſſi nommé *Tharé.* C'eſt celui de la planète, de la divinité, & du mois que nous appelons *mars.* Ces noms de divinités ou de planètes étoient pris comme titres d'honneur par les anciens Princes orientaux, chez qui le Sabéïſme étoit en vogue. *Azar,* Mars: *Bâl,* Jupiter: *Nabo,* Mercure: *Beltes, Nego,* Vénus.

traduire par Θῶνος; il n'en dit pas la raiſon : c'eſt peut-être la même que j'ai touchée ci-deſſus.

*Voyez la note (b).*

L'hiſtoire d'Aſſyrie juſqu'à ce Prince, ne nous a preſque offert que des noms de Rois & des dates ſans aucuns faits : ici elle commence à ſe développer, à devenir moins ſtérile & plus intéreſſante. Tous ceux qui depuis Sémiramis avoient rempli le trône de Ninive, ſatisfaits de la gloire & des vaſtes conquêtes de Ninus, s'étoient contentés, à ce qu'on nous rapporte, de paſſer paiſiblement leurs jours dans la tranquillité au fond d'un ſérail, au milieu d'une troupe de femmes & d'eunuques. Les hiſtoriens les ont mépriſés, parce qu'ils n'étoient pas guerriers; mais peut-être leurs ſujets les aimoient-ils, parce qu'on vivoit tranquillement ſous leur règne. Il paroît, en effet, que ce n'eſt pas moins à la douceur de leur gouvernement, qu'à l'ordre que Ninyas avoit établi pour le ſervice des troupes, qu'on doit attribuer la longue durée d'un pouvoir qui ſe maintenoit depuis plus de quatorze ſiècles ſans aucune révolution bien conſidérable. A la vérité l'Empire, dans ces derniers temps, avoit perdu de ſa gloire & de ſon étendue : pluſieurs petits Royaumes s'étoient formés aux dépens de celui de Ninive, la pluſpart tributaires, quelques-uns indépendans. L'éloignement de la capitale & la molleſſe des Rois, rendoient les Gouverneurs ſouverains dans les provinces, à peu près comme ils le furent dans les Provinces de l'Aſie mineure ſous la monarchie des Perſes, ou comme le ſont aujourd'hui les *Rajas* dans l'Indoſtan. De là vient cette quantité de petits ſouverains, ou de chefs de nations, à qui les hiſtoriens, & ſur-tout la Bible, donnent le titre de Rois. En un mot, je crois qu'on ne peut guère ſe former une plus juſte idée des rois de Ninive, au temps dont nous parlons, qu'en les comparant aux derniers Kaliſes de Babylone. Sardanapale étoit fait pour relever l'éclat de cet Empire, ſi la molleſſe de ſon éducation & l'habitude de vivre dans le ſein de l'oiſiveté & des plaiſirs n'euſſent corrompu les ſentimens naturels de ſon ame. C'étoit, dit Calliſthène[a], un Prince naturellement vaillant & courageux; témoignage bien différent de celui de Diodore[b]

[a] *Calliſth. hiſt. Perſic. l. II, ap. Suidam. Lexic. v.* Σαρδαν.

[b] *Diodor. l. II. p. 109 & ſeq.*

& autres, qui le confondant avec *Sarac*, ont dit qu'il avoit été le plus lâche & le plus corrompu de tous les rois de Ninive. On peut juger, au contraire, que ses soins pour la splendeur & le lustre de son Etat, s'étendoient jusqu'aux provinces les plus reculées, puisqu'il fit construire, sur les confins de l'Empire, deux villes considérables. Elles étoient voisines l'une de l'autre, situées toutes deux en Cilicie au bord de la mer, dans un lieu très-propre à favoriser le commerce. La première se nommoit Tarse; on en a voulu encore tirer l'étymologie du mot *terso* dessécher: c'étoit, disoit-on, le premier endroit de la Cilicie que la mer avoit laissé à sec après le déluge; le fleuve Cydnus la traversoit par le milieu: elle fut dans la suite une des plus considérables de l'Asie, & fameuse sur-tout par son Académie. La seconde se nommoit Anchialé, soit que ce fût-là son vrai nom Chaldéen, ou qu'à cause du voisinage de la mer les Grecs l'aient nommée Ἀγχιάλη, d'ἀγχι *prope* & d'ἅλς *mare*. Son enceinte étoit plus vaste encore que celle de Tarse: cependant le Roi les fit bâtir toutes deux en même temps. On peut juger, par de pareils ouvrages, de la puissance de l'empire Assyrien. Je dis qu'il les fit bâtir en même temps, & non pas en un seul jour, comme l'ont traduit la plupart des auteurs, chose ridicule & impossible: nous apprenons ces faits d'une Inscription qui ne feroit pas deshonneur au plus grand Prince. Mais en même temps que Sardanapale formoit des entreprises si capables d'immortaliser son nom, il se livroit à ses plaisirs avec tant d'emportement & d'indécence, du moins si le portrait qu'on nous en a fait n'est pas trop chargé, qu'il n'est pas étonnant que l'avilissement où il se plongeoit lui-même ait précipité sa ruine.

*Strab. lib. XIV Stephan. voc.* Ἀγχιάλ.

*Fourmont, Mém. de l'Acad. t. VII, p. 229.*

*V. Arrian. expedit Alexandr. l. II, p. 97.*

Ninyas avoit fait un règlement, dont j'ai parlé plus haut, par lequel toutes les provinces devoient fournir un contingent de troupes qu'on relevoit tous les ans, & qui formoit une armée considérable employée à la garde de Ninive. *Art-bax* ou Arbace, capitaine Mède d'une grande réputation, commandoit alors celle de sa province. Cet homme avoit

le cœur fier, l'ame vigoureuſe, les mœurs ſévères; il avoit formé, pendant ſon ſervice, une étroite liaiſon avec le chef des troupes de Babylone, homme plus ruſé & non moins ambitieux, ſavant dans l'aſtrologie, & le premier de ce célèbre collège de prêtres Babyloniens qu'on appeloit les Chaldéens. Il ſe nommoit *Baal-ſar (f)*, vulgairement Béléſis, c'eſt-à-dire le *ſeigneur Dieu;* ſoit que ce nom lui vînt de ſa dignité ſacerdotale, ou qu'il l'ait pris dans la ſuite comme un titre dû à ſon élévation. Ce fut lui qui le premier propoſa à Arbace de ſe revolter contre Sardanapale ; il lui annonça qu'il avoit lû dans les aſtres des pronoſtics certains de ſa grandeur future, & de la chûte du trône d'Aſſyrie. Arbace, encouragé de bonne foi par cet oracle d'un interprête des Dieux, lui promit de ſon côté le gouvernement de Babylone, ſi l'entrepriſe venoit à réuſſir ; ils cabalèrent tous deux pour entraîner dans leur parti les principaux Officiers de l'armée. Les careſſes, les préſens & les promeſſes plus conſidérables ne furent point épargnés; mais avant que de s'engager plus avant, Arbace voulut s'éclaircir par ſes propres yeux de la manière dont le Roi vivoit dans l'intérieur de ſon palais: il n'étoit pas aiſé de s'y introduire. La manière dont les Princes Mahométans vivent aujourd'hui dans l'intérieur de leur ſérail, nous fournit un exemple de celle que ſuivoient alors les anciens Rois orientaux. Sardanapale, inviſible pour tout autre que pour ſes femmes & ſes eunuques, ne permettoit à aucun étranger l'accès de ſon palais. Cependant un vaſe d'or qu'Arbace donna à l'eunuque Paramèze, lui en procura

*(f)* Pilezer *componitur ex* azer *&* pil, *quod alias ſubinde ſcribitur* bâl, pâl, pol, phul, pel, *&c. vulgari pronuntiatione idem quod* בַּעַל Bel, *i. e.* Jupiter ; *adeo ut* Pil-ezer *ſonet* Jupiter *&* Mars, *q. d. Jovi Martius homo: fauſtâ utriuſque planetæ influentiâ felix, & ab utroque nomine ſumpta denominatione gaudens, & hac ratione beatior & honoratior. Et ſane nullus dubito quin Beleſis nomen Babylonii ſacerdotis atque etiam ducis qui contra Sardanapalum cum Arbace conſpiravit, ſcribarum incuria male ſic ſcriptum, rectius reſcribendum ſit* Βέλεσερ, *ſeu* Pelezer; *quia idem nomen pluribus & diverſis perſonis fuit commune. Nam propter gr.* ρ *&* ς *finalis ſimilitudinem, in quibuſdam libris, talis apud antiquos fuit pronus ſcribarum error.* Hyde, Rel. Perſar. c. 2, p. 66.

*Justin, l. I, c. 3.*

l'entrée. Justin dit que ce fut avec la permission du Roi, qui ne la donna qu'avec grande peine, & ne l'avoit jamais accordée à personne: il y a plus d'apparence que ce fut clandestinement. Il vit le Roi vêtu en femme, la barbe rasée, le visage couvert de fard, les sourcils peints, s'occuper d'ouvrages en laine pourpre avec ses concubines, dont il tâchoit d'imiter la parure, la voix grêle, & les postures lascives. A ce vil amusement succéda un festin où le Roi se gorgea de tout ce qui pouvoit exciter son intempérance, qu'il acheva d'assouvir en se plongeant dans la plus infâme prostitution avec ses femmes & ses jeunes eunuques. Si cette peinture des débordemens de Sardanapale n'est point outrée, & ne doit pas se rapporter au second Prince de ce nom, on peut aisément se figurer quelle impression dût faire un pareil spectacle sur un guerrier accoûtumé à l'austérité des mœurs, & à l'humeur farouche des montagnards de Médie. Duris dit qu'il fut tellement saisi d'indignation, de se sentir asservi au pouvoir d'un maître si lâche, qu'il tira son épée & se tua lui-même. Son récit est pleinement démenti par tous les autres historiens: ils nous apprennent qu'Arbace, pénétré du plus profond mépris pour ce qu'il venoit de voir, demeura convaincu que si le sceptre subsistoit si long-temps entre les mains de ces lâches Souverains, ce n'étoit que faute d'avoir eu plustôt le courage ou le dessein de l'enlever; il jura de se porter plustôt à toutes les extrémités, que d'obéir davantage à un homme plus vil encore que les femmes qu'il prenoit pour modèle. Il retourna en Médie, résolu de faire soûlever ses compatriotes & les Perses, tandis que Bélésis solliciteroit Babylone à la révolte, & feroit part de la conjuration au roi des Arabes, avec lequel il étoit lié d'une ancienne amitié. Un an se passa à fomenter ce projet, dans lequel on fit entrer les principaux commandans des troupes qui devoient servir l'année suivante à l'armée de Ninive. Les soldats marchèrent, au bout de ce temps, sous la conduite d'Arbace leur général, dans l'idée qu'ils alloient, selon l'usage, relever ceux dont le service venoit de finir. Mais lorsque leur Général

*Duris, ap. Athen. l. XII, p. 529.*

*Nicol. Damasc. in excerpt. Valesf. l. I.*

ſe vit près des portes de Ninive, & renforcé du corps nombreux des Babyloniens & des Arabes, il fit la revûe de toute l'armée qui ſe trouva forte de quatre cens mille hommes, & lui déclara qu'il ne s'agiſſoit pas moins que de mettre en liberté leur patrie, en ſecouant le joug d'un Prince indigne de régner ſur tant de braves ſujets.

Sardanapale effrayé du nombre extraordinaire de ſoldats qui arrivoient cette année, & plus encore de leur réſolution, dont il ne tarda pas à être informé, ſortit de ſa léthargie; ſon courage naturel reprit le deſſus. Il commença par mettre à couvert de l'orage ſes trois fils & ſes deux filles, qu'il envoya avec trois mille talens d'or à Cotys, gouverneur de Paphlagonie, l'un de ſes plus zélés ſerviteurs: il enfouit, à tout évènement, un tréſor conſidérable. Ce tréſor, à ce que rapporte Hérodote, fut volé long-temps après d'une manière ſingulière: les voleurs creusèrent un canal ſoûterrain depuis leur maiſon juſqu'au caveau du tréſor; & toutes les nuits ils tranſportoient la terre de la mine dans le Tigre. Ceci a tout l'air d'un des contes d'Hérodote, chez qui on en trouve de toute eſpèce. Après avoir ainſi pourvû à la ſûreté de ſa famille & de ſa fortune, Sardanapale ſe mit à la tête des nations qui lui étoient reſté fidèles, marcha au devant des rebelles, les défit & les pouſſa juſque dans les montagnes, où ils ſe retranchèrent à quatre lieues* de Ninive. Ils ne tardèrent pas à redeſcendre dans la plaine, où ils ſe mirent en bataille devant l'armée du Roi. Celui-ci, avant que d'engager une action, fit publier une proclamation qui mettoit à prix de deux cens talens d'or la tête d'Arbace & celle de Beléſis, & promettoit le double de cette ſomme avec le gouvernement ſoit de Babylone, ſoit de Médie, à celui qui les livreroit vivans. Ces promeſſes ne produiſirent aucun effet: il fallut en venir aux mains; & la victoire ſe déclara de nouveau contre les confédérés, qui furent contraints de ſe retirer dans leurs premiers retranchemens. On y tint conſeil ſur le parti qu'il falloit prendre; tous étoient d'avis que chacun ſe devoit retirer dans ſa patrie, où il ſe hâteroit de

*Hérodote, II, 150.*

* 70 ſtades.

faire des préparatifs de guerre capables de les mettre à couvert de la vengeance du roi d'Assyrie. Le seul Bélésis déterminé à tout tenter pour satisfaire son ambition, fit intervenir le secours de son art pour relever le courage des alliés: il fut d'avis de livrer une troisième bataille; il assura que les Dieux avoient certainement présagé la victoire, & qu'ils ne couronnoient la constance qu'après l'avoir éprouvée par des disgraces. On le crut, le combat se donna de nouveau; Arbace y fit les derniers efforts de valeur: mais, malgré la prédiction du prêtre Babylonien, une blessure que reçut le Général fut suivie de l'entière déroute des alliés; leur camp fut forcé, eux-mêmes mis en fuite, & poursuivis jusque sur les confins de la Babylonie.

Cette dernière victoire sembloit assurer le trône de Sardanapale; les confédérés affoiblis par tant de défaites s'étoient résolus à quitter la partie. Bélésis mieux informé qu'eux de ce qui se passoit dans le pays, employa toute une nuit à consulter les astres: il annonça que pour cette fois les choses en étoient venues au point de changer entièrement de face, & que les Dieux préparoient un secours inespéré, si on vouloit l'attendre pendant cinq jours seulement. Les rebelles se laissèrent persuader de donner encore ce court intervalle à la protection des étoiles; presque aussi-tôt après on instruisit sous main Arbace, qu'un nombreux contingent de troupes de Bactriane ( c'est-à-dire, selon la remarque de M. Freret, des Provinces orientales) s'approchoit, & qu'il falloit tout tenter pour les attirer dans le parti. Arbace, prenant avec lui l'élite de ses troupes, se hâta d'aller au-devant des Bactriens pour les gagner ou les combattre avant qu'ils eussent pû joindre l'armée royale. Ce coup réussit; l'espoir de la liberté qu'Arbace fit briller à leurs yeux, charma les chefs dont la séduction fut facilement suivie de celle des soldats. Cependant Sardanapale, ignorant la défection des Bactriens, s'oublioit au milieu de ses succès. Le retour de la bonne fortune avoit fait revivre son goût pour une vie voluptueuse: il préparoit des fêtes, immoloit des victimes, faisoit

diſtribuer abondamment à ſes troupes du vin & des viandes; les ſoldats ſe plongeoient dans la joie & dans l'yvreſſe. Arbace informé de ce deſordre par quelques deſerteurs, tomba la nuit ſur le camp Aſſyrien où il ne trouva aucune réſiſtance, le mit dans une entière déroute, & pouſſa le Roi à ſon tour juſque dans la campagne de Ninive. Le Roi prévit qu'il falloit pourvoir à la ſûreté de ſa capitale qui couroit riſque d'être aſſiégée: il prit ſur lui ce ſoin, dépêcha des Courriers par toutes les provinces de l'Empire, pour faire aſſembler de nouvelles troupes, & remit le commandement de l'armée à Salémène*, frère de ſa femme. Celui-ci fut défait deux fois: la première, à quelque diſtance de Ninive; la ſeconde, ſous les murs mêmes de cette capitale. Il croyoit y trouver un aſyle avec ſes troupes; mais il fut coupé dans ſa retraite par les confédérés, de ſorte que l'armée fut entièrement paſſée au fil de l'épée ou précipitée dans le Tigre. Salémène perdit la vie dans cette action: on y fit un tel carnage des troupes royales, que les eaux de la rivière furent teintes de ſang juſqu'à une diſtance conſidérable.

* L'auteur écrit *Salyan.*

Une victoire ſi complète détermina pluſieurs nations à ſe mettre en liberté & à venir groſſir le parti des alliés. Ils ne trouvèrent plus d'obſtacle à former le ſiège de la capitale; mais cette entrepriſe en elle-même avoit de grandes difficultés. Ninive étoit la plus grande ville de l'Univers, il étoit preſque impoſſible de l'inveſtir entièrement: elle contenoit alors environ ſept cens mille habitans, ſes murs avoient quatre cens quatre-vingts ſtades de circuit, cent pieds de haut, une largeur prodigieuſe, & étoient garnis de quinze cens tours de deux cens pieds d'élévation; d'ailleurs le Roi avoit eu ſoin de pourvoir la place de tout ce qui étoit néceſſaire à un long ſiége: il ſe repoſoit encore plus ſur la foi d'un ancien oracle qui portoit que Ninive ne ſeroit jamais priſe, tant que le fleuve qui baignoit ſes murs ne deviendroit pas ſon ennemi. Raſſuré par cette eſpérance, Sardanapale attendoit, ſans grande inquiétude, que les ſecours qu'on devoit lui aſſembler fuſſent aſſez nombreux pour le mettre en état

*Jonas, 4, 11.*

de tenir la campagne contre ſes ennemis ; & les habitans qui ſe voyoient abondamment pourvûs de toutes les choſes néceſſaires par la prévoyance de leur Roi, ne ſouffrirent que peu d'incommodités du ſiège. En effet, les aſſiégeans, malgré leurs efforts redoublés, n'étoient pas encore fort avancés au bout de deux ans, ſoit que faute de machines non encore inventées pour lors, à ce qu'ont cru quelques auteurs, ils fuſſent hors d'état d'abattre les murailles, ou pluſtôt parce que l'énorme épaiſſeur de ces murailles rendoit inutile l'effet des machines : mais la troiſième année les pluies continuelles firent déborder le Tigre *(g)* (Diodore, après Ctéſias, dit l'Euphrate, c'eſt une faute groſſière) avec tant de violence, que ce fleuve, l'un des plus rapides que l'on connoiſſe, inonda une partie de la ville, en ſe retirant renverſa les murailles peut-être déjà affoiblies par les batteries des aſſiégeans, de la longueur de deux mille cinq cens pas; alors Sardanapale, frappé de l'accompliſſement de ce qui avoit été prédit touchant l'inimitié du fleuve envers la ville, déſeſpéra de la ſauver, & ſongea à employer d'autres moyens pour ſe dérober lui-même au pouvoir des vainqueurs.

*Diodor. l. II, p. 209 & ſuiv. Athen. Deipnoſoph. l. XII, p. 529. Suidas, voc. Σαρδ.*

Juſqu'ici j'ai fidèlement ſuivi Diodore dont le récit paroît, à quelques circonſtances près, s'accorder avec la vérité. Il n'en eſt pas de même de la ſuite où il confond avec l'évènement dont il s'agit, les circonſtances de la ruine totale de Ninive arrivée ſous Keneladan, autrement Sarac. Probablement Ctéſias, après être tombé dans cette erreur, y a fait

*(g)* Quoique je rapporte ici cette circonſtance du débordement du Tigre, je croirois plus volontiers qu'elle eſt relative au ſecond ſiége de Ninive, à cauſe de ces mots que je trouve dans *Nahum : Enfin les portes ſont ouvertes par l'inondation des fleuves, Ninive eſt toute couverte d'eau comme un grand étang (Nahum, 2, 6 & 8)*. On convient que c'eſt ſur la ſeconde priſe de Ninive que Nahum a fait une prophétie ou diſcours poëtique; on ne ſait pas bien en quel temps il vivoit; Clément d'Alexandrie dit *(Stromat. l. 1, p. 329)* après Ezéchiel, c'eſt-à-dire après Sédécias, poſtérieurement à la ruine de Ninive & de Jéruſalem : à coup ſûr ce fut après la priſe de No-ammon en Egypte, en quelque temps qu'elle ſoit arrivée, car il en parle comme d'une choſe paſſée. *(Nahum, 3, 8)*.

tombet

tomber ceux qui l'ont ſuivi : ſelon ce qu'il raconte, l'infortuné Sardanapale, réſolu de ne pas tomber vif entre les mains des rebelles, fit entaſſer en un monceau toutes ſes richeſſes au milieu de ſon palais où il mit le feu & périt dans les flammes avec ſes femmes & ſes tréſors. Les aſſiégeans entrèrent dans Ninive par la brèche que le Tigre avoit faite. On revêtit Arbace du manteau impérial : tout ſe ſoûmit à lui ſans plus de réſiſtance ; il diſtribua des récompenſes aux ſoldats qui l'avoient ſi bien ſervi, donna des gouvernemens aux principaux Satrapes, entre autres à Béléſis celui de Babylone qu'il lui avoit promis dès le commencement de la conſpiration. Béléſis lui demanda de joindre une ſeconde grace à celle-ci ; il lui allégua qu'il avoit fait vœu à Baal d'élever près de ſon Temple, au bord de l'Euphrate, un monument qui contînt les cendres de Sardanapale & celles de ſon palais, & ſervît à perpétuer à jamais dans le ſouvenir de tous ceux qui navigeroient ſur ce fleuve, la mémoire du grand Capitaine à qui l'Aſie devoit ſa liberté. Béléſis n'ignoroit pas de quel prix étoient les cendres qu'il demandoit, un Eunuque ſeul échappé à l'incendie du palais, lui avoit appris que tout l'or du Roi y étoit fondu. Arbace, ſans plus d'examen, lui permit de faire de ces cendres ce qu'il voudroit. Béléſis n'y perdit point de temps & ſe hâta de commencer à les faire tranſporter ſur des barques à Babylone ; mais l'avarice de ſon motif fut bien-tôt découverte. On le traduiſit devant l'aſſemblée des Chefs qui furent unanimement d'avis qu'un vol de cette importance devoit être puni de mort. Arbace au contraire dit « qu'il ſe croiroit lui-même indigne de ſa victoire, ſi la clémence & l'humanité n'en étoient les « premiers fruits ; que les ſervices de Béléſis ſurpaſſoient de « bien loin la faute que l'avidité lui avoit fait commettre & « l'effaçoit aſſez ; qu'il lui paroiſſoit même juſte de récompenſer « ſes grands ſervices de la manière la plus agréable à « celui qui les avoient rendus ; & que puiſque Béléſis aimoit « l'argent plus que toute autre choſe, non ſeulement il lui « laiſſoit celui qui avoit déjà été emporté à Babylone, mais «

» encore il exemptoit de tout tribut le gouvernement ſouverain
» de cette ville & de la province dont il avoit mis Béléſis en poſſeſſion, ſelon leurs anciennes conventions». Une modération ſi déſintéreſſée fit voir qu'Arbace étoit vraiment digne du trône qu'il avoit conquis. On courut avec joie ſe ſoûmettre à ſes loix; mais il ne voulut pas même profiter de la bonne volonté des peuples, il leur laiſſa la liberté de ſe choiſir des Souverains, & ſe contenta de régner dans ſa propre patrie. Diodore finit par dire qu'il raſa la ville de Ninive & fit tranſporter à Ecbatane, capitale de Médie, l'immenſe quantité d'or & d'argent qui reſtoit dans le bucher. Ce ſont deux fautes en peu de mots, Ninive a ſubſiſté long-temps depuis, & Ecbatane ne fut bâtie que bien après.

Je reviens à la ſuite véritable de cette hiſtoire. Sardanapale voyant ſa capitale prête à être forcée par les ennemis, dégoûté de l'inſtabilité de la fortune & peut-être auſſi des travaux qu'il lui faudroit eſſuyer, prit le parti d'abandonner volontairement un ſceptre qui lui tomboit de la main. Selon les apparences il s'échappa furtivement de Ninive, du moins eſt-il certain qu'il n'y périt point. L'inſcription d'Anchialé & le témoignage de Clitarque ne laiſſent aucun doute là-deſſus, & celui de tous les autres auteurs ne le contrarie point, puiſque l'on convient que tout ce qu'ils diſent de la mort de ce Prince, doit s'entendre de celle de Sardanapale II; le nôtre ſe retira à Anchialé, ville de Cilicie qu'il avoit fait bâtir. Là, réfléchiſſant ſur ſes honneurs paſſés, ſur l'état où il ſe voyoit, ſur le faux des grandeurs humaines & ſur la chimère qu'il y a à chercher ſon bonheur hors de ſoi-même, puiſque les ſimples néceſſités des hommes ſont les ſeules ſources de leurs vrais plaiſirs, il ſe réſolut de finir paiſiblement ſa vie dans une condition privée, & mourut dans une vieilleſſe fort avancée *après avoir été dépouillé de ſes Etats*, paroles de Clitarque fort remarquables: mais avant ſa mort il voulut laiſſer un monument de la ſituation actuelle de ſon eſprit. Il fit conſtruire près d'Anchialé, ſon tombeau, au deſſus duquel il étoit repréſenté dans l'attitude d'un homme qui

*Lib IV, de Alexandr. apud Athen. p. 130.*

ſourit & fait claquer ſes ongles: ſur le marbre on liſoit ces mots en caractère aſſyrien, *Sardanapale, fils d'Anacyndarax, j'ai régné, j'ai bâti Tarſe & Anchialé en même temps, maintenant je ſuis mort, & il ne me reſte que ce dont j'ai joui moi-même. Paſſant, mange, bois, fais l'amour; tout le reſte n'eſt rien.* Chryſippe paraphraſe ainſi cette inſcription : « Sardan, fils de Cyndarax, a fait bâtir en même temps Tarſe & Anchialé. « Paſſant, mange, bois, réjouis-toi, ſouviens-toi que tu dois finir « & garde-toi de perdre le temps à te fâcher ou à t'affliger; fais « des feſtins. Quand tu ſeras mort, quel profit retireras-tu de « tes biens? Je fus jadis roi de Ninive la grande, aujourd'hui « je ne ſuis qu'un peu de pouſſière; je n'ai à moi que les « plaiſirs que j'ai goûtés dans mes amours, que ce que j'ai « mangé & dépenſé à me réjouir; tous les autres bonheurs ne « ſont que des ſonges qui paſſent loin de nous: ceci eſt la vraie « ſageſſe de la vie humaine, qu'il ne faut pas perdre de vûe; « poſsède qui voudra des richeſſes infinies ».

*Ap. Arrian. hiſt. Alex. 2, 5.*
*Ariſtobul. de Geſt. Alexan. ap. Strab. p. 998.*

Cette épitaphe, dans laquelle Sardanapale ne faiſoit qu'exprimer naturellement la diſpoſition d'eſprit où l'avoit mis ſon revers de fortune, a donné lieu, dans l'antiquité, à diverſes diſcuſſions critiques & morales; chacun l'a rapportée à ſa manière, & ornée de ſes réflexions. La pluſpart l'ont regardée comme la baſſe expreſſion des ſentimens d'un homme qui ne connoiſſoit que la crapule & la débauche. Ariſtote jugeoit cette inſcription plus digne d'être miſe ſur la foſſe d'un bœuf, que ſur le tombeau d'un Roi. S.t Auguſtin trouve que c'eſt le comble de l'extravagance & de la diſſolution, d'avoir dit qu'on ne poſſédoit après ſa mort que ce qu'on avoit donné pendant ſa vie à ſatisfaire ſes paſſions. Enfin je crois que rien n'a plus contribué que cette épitaphe à décrier Sardanapale. Tout cela vient, ſi je ne me trompe, de ce qu'on a pris les termes tout-à-fait à la lettre, ſans faire attention en quelle occaſion elle avoit été faite. Le ſavant préſident Bouhier a ſoupçonné que ce n'étoit qu'un jeu de quelque poëte, qui voulant débiter une maxime Epicurienne, avoit paraphraſé la véritable inſcription, qui

*V. Lucian. Dialog.*
*Ariſtot. apud Cic. Tuſcul. 5.*
*De Civit. Dei, 2, 20.*
*Diſſertat. ſur Sardan. 5. 8.*

n'étoit point tournée en instruction. En effet, Plutarque la rapporte simplement en ces termes: *Sard. fils d'An. a fait construire à la fois Tarse & Anchialé, maintenant il est mort.* Cicéron y ajoûte ces mots: *Il ne me reste que ce que j'ai employé à assouvir mes passions.* Voici comment deux poëtes Grecs se sont donné carrière en la paraphrasant; le premier est Chérile, qui l'a traduite ainsi: « J'ai régné, & tant que j'ai joui » de la lumière du soleil j'ai bû, mangé, fait l'amour, sachant » combien le temps qui est accordé aux mortels est court & » traversé de chagrins & de vicissitudes; le fruit des biens que je » laisse n'est plus pour moi, aussi n'ai-je pas voulu laisser écouler un seul jour de ma vie sans en jouir? » Phénix le Colophonien en a fait, en vers ïambiques, une histoire bien plus longue, qu'il a mise par ignorance sous le nom de Ninus. « On raconte qu'il y avoit autrefois un Assyrien nommé » Ninus, qui possédoit des monts d'or, & d'autres richesses » en plus grand nombre que ne sont les sables de la mer » Caspienne; il ne tourna point sa vûe vers les astres, & peut- » être ne se soucioit-il pas de les voir. Il n'alluma, ni n'en- » tretint jamais le feu sacré des Mages, comme l'ordonnoit sa » loi; il n'offrit point de victimes aux Dieux, ne rendit pas » la justice à ses peuples, ni ne se soucia point d'en faire le » dénombrement, ni de leur donner aucun accès auprès de sa » personne: mais mettant tout son courage à bien boire & à » bien manger, il regarda tout le reste comme peu de chose. » Voici le témoignage qu'il a laissé de lui-même après sa mort: » Ecoute, passant, qui que tu sois, Mède, Assyrien, Coraxe ou » Indien, ceci est digne de ton attention. Je fus autrefois » Ninus, maintenant j'ai perdu la vie, & je ne suis plus qu'un » peu de terre; il ne me reste que ce que j'ai mangé ou » consommé à mes plaisirs, & que les voluptés que j'ai goûtées » avec de belles femmes. Une troupe d'ennemis rassemblés tels » que des Bacchantes qui mettent en pièce un chevreau, » m'ont enlevé ces trésors qui faisoient ma félicité. Quand je » suis descendu aux enfers je n'y ai emmené ni or, ni chevaux, » ni chariots d'argent: cette tête, qui portoit la couronne, n'est

*Ap. Athen. p. 130.*

plus aujourd'hui que cendre & que poussière. » Le détail dans lequel entre Phénix prouve clairement que c'est de Sardanapale, non de Ninus, qu'il a voulu faire l'histoire. Amyntas a pû le faire tomber dans cette équivoque, en rapportant qu'il y avoit près de Ninive un tertre élevé que Cyrus fit raser lorsqu'il assiégeoit cette place; que selon la tradition ce monument étoit le tombeau de Sardanapale, ancien Roi du pays, & que l'inscription, telle que l'a traduite Chérile, s'y lisoit gravée en Chaldéen sur des pilliers de pierre. Le récit de ce géographe a fait croire à quelques écrivains qu'il y avoit eu deux monumens élevés à Sardanapale: mais ce qu'il rapporte n'a nulle vrai-semblance. Comment Cyrus auroit-il assiégé Ninive, ruinée bien avant sa naissance? comment les vainqueurs du roi d'Assyrie se seroient-ils occupés à faire élever aux portes de Ninive un monument à ce Prince, même en supposant qu'il fût mort durant leur expédition? Les termes de l'inscription, qui sont les mêmes que j'ai déjà rapportés, prouvent qu'elle n'est autre que celle d'Anchialé, qu'Amyntas a mal-à-propos transportée près de Ninive. M. Fourmont a donné une explication de cette épitaphe très-différente de toutes les autres, & qui met Sardanapale hors de tout reproche. J'avoue qu'à croire, comme je le dois, sa traduction conforme au génie de la langue Assyrienne, elle me paroîtroit la plus naturelle de toutes, s'il ne falloit que supposer que toutes les paraphrases grecques que nous en avons viennent de gens qui se sont laissés tromper par l'ambiguité des termes Assyriens, faute de bien entendre l'original, lequel ne contenoit que le peu de paroles rapportées par Clitarque; mais convenons aussi que ces mots mêmes de la leçon de Clitarque, ὡς τ' ἄλλα τούτου οὐκ ἄξια, qui suivent immédiatement ἔσθιε, πῖνε, παῖζε, joints à l'attitude de la statue de Sardanapale, sont incompatibles avec la traduction de M. Fourmont.

*Amynt. de mansionib. l. III. ap. Athen pag. 259.*

Je finirai par remarquer, sur cette épitaphe si controversée, que sa première partie est vraiment morale, en donnant à connoître qu'un Roi assez puissant pour bâtir à la fois deux

grandes villes, n'étoit pas moins mortel que le reste des humains. La seconde qui est une conséquence tirée de la première, n'a pour but que d'exhorter le Lecteur à jouir du présent, & à ne pas chercher son bonheur hors de soi dans de vaines grandeurs fugitives. Quant au Prince pour qui elle a été faite, loin d'être, comme on l'a dit, le plus lâche des hommes, on voit au contraire par le récit que nous avons fait, qu'il donna de bonnes preuves de son courage tant dans la guerre que lui suscitèrent ses sujets rebelles, que dans la manière même dont on suppose qu'il se donna la mort. Cette guerre n'étoit pas la première qui fût arrivée sous son règne, avant celle-là il en avoit entrepris diverses autres, dont à la vérité il avoit laissé la conduite à ses Généraux ; mais qui servent cependant à montrer, dit le président Bouhier « qu'il „ n'étoit pas tellement enivré de ses plaisirs qu'il ne songeât „ aux affaires de son Etat. On sait que la plupart des anciens „ rois d'Orient, semblables à presque tous ceux d'aujourd'hui, „ se contentoient de se rendre formidables à leurs voisins par „ de nombreuses armées, & de faire des conquêtes par leurs „ Généraux, pendant qu'ils jouissoient tranquillement du plaisir „ de leur sérail. Mais les malheurs de celui-ci, joints à l'intérêt „ que les rebelles ont eu de le décrier, ont fait donner une mauvaise interprétation à toutes ses actions ». On peut soupçonner aussi que le mot *Sardanapale*, pour dire un *bouffon*, doit son origine à la posture de sa statue où l'on a cru voir quelque chose de comique: les écrivains & collecteurs du grand ouvrage anglois intitulé, *an universal history from the clerliest account of time*, qui ne veulent pas convenir qu'il y ait eu plus d'un Sardanapale, sont du nombre de ceux qui se sont le plus élevés contre lui. Ils allèguent à ce sujet le détail singulier qu'a fait Dion Cassius de ses horribles desordres: mais comment ces historiens si exacts & si savans ont-ils pû commettre une pareille méprise & ne pas s'apercevoir que Dion Cassius, à l'endroit cité, parle des infamies de Héliogabale, qu'il n'a osé désigner que sous les noms énigmatiques de *Sardanapale* & d'*Assyrien!* Les histoires orientales font mention

*Tzetzes, Chiliad. 3.*

*Ibid. §. 5.*

*Dio. Caff. in excerpt. Valef. p. 762.*

d'un Roi nommé *Zaab*, que Schickard croit être le même que Sardanapale; en effet il y a quelques circonſtances qui s'y rapportent. Le nom de Zaab comme celui de Baal, ſignifie *Maître Souverain.* Zaab fut le dernier de l'ancienne dynaſtie Orientale, comme Sardanapale paſſe communément pour être le dernier de l'ancienne dynaſtie Aſſyrienne. Il eut le défaut qui ſied ſur-tout mal à un Roi, d'être exceſſivement gourmand, & il inventa pluſieurs ſortes de ragoûts inconnus dans ſon pays: du reſte les hiſtoriens lui attribuent une grande force d'eſprit & de corps, auſſi-bien qu'un ſoin exact de veiller au gouvernement de ſon Etat. Il ſacrifia une partie conſidérable de ſes revenus au ſoulagement des peuples: il faiſoit ouvrir en des temps marqués le tréſor royal; & toutes les fois qu'il s'y trouvoit une certaine ſomme, il payoit les ſoldats & diſtribuoit le reſte aux pauvres. Sardanapale ſera juſtifié mieux que jamais s'il eſt le même que Zaab; mais il faut avouer que pour quelques circonſtances qui s'y rapportent, beaucoup d'autres n'y conviennent pas. Rien n'eſt plus rare que de trouver des traces des narrations grecques dans les traditions arabes, ſi-tôt qu'il eſt queſtion des temps qui ont précédé le règne d'Iſkender ou Alexandre; comme au contraire les hiſtoriens qui ont écrit en langues orientales ſont perpétuellement d'accord avec nos écrivains d'Europe dans les temps poſtérieurs. On peut dire même que nous trouvons plus de choſes ſur les rois Parthes & des ſeconds Perſes dans les auteurs arabes que dans les nôtres. La raiſon de cette différence frappante entre les temps antérieurs & les temps poſtérieurs à Alexandre, mériteroit fort d'être recherchée & examinée par quelqu'un des membres de cette Académie; car enfin les Orientaux ont une hiſtoire ancienne, aſſez détaillée & ſuivie des pays d'au-delà de l'Euphrate, mais qui ne reſſemble en rien à tout ce que nous liſons dans Hérodote, Diodore, Thucydide ou autres, quoiqu'il s'y trouve de temps en temps des traits qui paroiſſent évidemment les mêmes, tels que les Semiramis, Nitocris, Cyrus, Darius fils d'Hyſtaſpe *, Artaxerxès ſurnommé *Longuemain*, &c.

*Ap. Bouhier, ſ. 5.*

*D'Herbelot, Biblioth. orient. V. Zaab.*

*Mirkond, hiſt. Perſ. ſect. VIII.*

*Univerſ. Hiſtory. book. 1, c. 8.*

* L'auteur écrit *Huſtap.*

La priſe de Ninive mit fin à la ſeconde dynaſtie aſſyrienne ſous le vingt-deuxième Roi depuis Baaltar, & le quarante-unième depuis Baal I.er, ayant duré ſept cens quatre ans ſous la première race, & ſept cens cinquante-cinq ſous la ſeconde, en tout quatorze cens cinquante-neuf, ſelon le témoignage précis de Jule Africain[a]. Ceci arriva l'an avant l'ére vulgaire 805, la quinzième année du règne de Sardanapale, & non la vingtième, comme dit Scaliger[b]; Eusèbe dit[c] auſſi la vingtième: mais puiſque Scaliger fait profeſſion de ſuivre pas à pas Jule Africain, il ne devoit pas donner pour le ſentiment de cet auteur ce qui ne l'étoit pas; il l'a bien encore mieux falſifié en alongeant de vingt ans le règne de Soſarmès: ce qui donne une ſomme de 1484 pour la durée des deux races. Je n'ai pas démêlé quel motif l'a porté à cette falſification, qu'il n'a certainement pas faite par inadvertance, mais de deſſein prémédité. Il cite cependant toûjours Africain pour ſon garant, par où il a induit en erreur quantité de chronologiſtes, & même le Père Pétau ſon éternel adverſaire. On ne ſauroit croire combien cette fauſſe ſupputation a fatigué de chronologiſtes & fait recommencer de calculs; j'en parle par expérience. Deſvignoles a très-bien relevé ces fautes de Scaliger & celles des écrivains poſtérieurs qui l'ont ſuivi ſans confronter ſa copie du catalogue de Jule Africain, avec l'original qu'on trouve dans le Syncelle.

*Doctrin. temp. t. II, p. 531.*

*Deſvign. l. IV, p. 215.*

On commence à compter une troiſième dynaſtie par le règne du ſucceſſeur de Sardanapale; ce qui n'eſt pas exact, s'il étoit ſon fils, comme il y a beaucoup d'apparence: mais je m'en tiendrai ſur cet article à l'uſage reçû. Quoi qu'il en ſoit, la victoire d'Arbace ne fit qu'affoiblir extrêmement l'empire d'Aſſyrie ſans le détruire entièrement. Ce vainqueur généreux, content d'avoir affranchi d'un joug étranger ſa patrie & celle de ſon allié, retira ſes armes du pays d'Aſſyrie, laiſſant aux habitans ce qui leur appartenoit, avec la liberté d'en uſer à l'avenir ſelon leur volonté. Il retourna en Médie où il fut le fondateur d'un nouvel empire qui forma la ſeconde des quatre grandes Monarchies aſiatiques, comme on les appelle

*Diodor. l. II, p. 115.*

[a] *Jul. Afric. ap. Syncell. p. 165.*

[b] *Canon Iſagog. l. II, page 138.*

[c] *Euſeb. chron. l. II, p. 111.*

appelle ordinairement. Ce n'eſt pas que la domination des Mèdes ſe ſoit en effet étendue ſur toute l'Aſie, puiſqu'au contraire l'Aſſyrie demeura ſoûmiſe à ſes anciens Maîtres, & Babylone eut auſſi bien-tôt ſes Souverains: mais entre ces trois Royaumes contemporains, la prééminence eſt demeurée aux Mèdes qui avoient preſque ruiné celui de Ninive, & qui commencèrent par tenir celui de Babylone dans la dépendance en y envoyant des Gouverneurs ou Vice-rois. Cette Vice-royauté étoit héréditaire, comme on le voit par l'hiſtoire d'un deſcendant de Béléſis, nommé *Nanaros*, à qui le roi de Médie ne voulut point ôter la place qu'Arbace avoit donnée à ſon aïeul; mais ſe contenta de lui impoſer une groſſe peine en punition de l'indigne traitement qu'il avoit fait à Parſondas.

*Nicol. Damaſcen. l. 1, page 437.*

Arbace régna pendant vingt-huit ans, à compter de l'année de ſa révolte. Son vrai nom paroît être *Art-Bax* ou *Art-Pax*, ce qui eſt ſans doute la même choſe qu'*Arphaxad.* Le ſurnom *Art* ſignifie en langue perſe, & probablement auſſi en langue mède, *fort* ou *grand:* c'eſt une épithète qui ſe trouve donnée à preſque tous les rois de Médie, *Art Bace*, *Art-Carnes*, *Art-Bianes*, *Art-Ines*, *Art-Iages*, *Art-Ibares*, *Aphra-Art*, de même auſſi chez les Perſes, *Art-Ban*, *Art-Xerxes*, *&c.* Tous les anciens hiſtoriens ont fait mention d'Arbace; ils le déſignent ſous les noms d'*Arbaces*, *Arbactus*, *Perſée*, *Pharnaces*, *Orbacos.* Cette différence de nom & diverſes autres circonſtances, font voir que les auteurs qui ont parlé d'Arbace, ne ſont pas des copiſtes de Ctéſias, que ce Roi n'eſt pas un Roi chimérique, & que l'antiquité étoit pleinement convaincue de la vérité d'une révolution qui avoit fait paſſer l'Empire des premiers Aſſyriens aux Mèdes au temps dont nous parlons. Uſſérius même, tout ennemi qu'il eſt de l'ancien ſyſtème chronologique, n'a pû s'empêcher de le reconnoître, ne ſachant comment remplir autrement le vuide qu'il trouvoit pour les Mèdes, entre Déjocès & la prétendue priſe de Ninive par Nabonaſſar, qu'il confond hors de propos avec Béléſis. Hérodote, ce père de l'hiſtoire, eſt le ſeul qui n'a connu ni Arbace, ni la révolution dont il

*Juſtin, Suidas, Velleius, 1, 6, Strab. ibid.*

*Annal. ad an. 3967.*

fut l'auteur; car dire que le Cyaxare, petit-fils de Déjocès, dont parle Hérodote, est le même qu'Arbace sous un différent nom, c'est ne vouloir pas voir que tout ce récit d'Hérodote ne convient nullement au fondateur de l'empire de Médie, mais seulement au destructeur de l'empire d'Assyrie, sous le second Sardanapale, & ce fut en effet Cyaxare. Le commencement de l'empire des Mèdes forme cependant l'une des célèbres époques de l'histoire asiatique; elle concourt avec l'an 808 avant l'ére vulgaire.

*L. I, c. 103 & suiv.*

## SECONDE PARTIE,

### *Contenant le chronologique.*

*26 Mars 1748.*

J'ai fixé la date du siège de Ninive, ou de l'établissement de la monarchie Mède, à l'an 808; c'est-à-dire que je compte à cette date qui est celle de la révolte d'Arbace, la première des vingt-huit années de règne de ce Prince, & le commencement de la première dynastie des Mèdes. Mais comme la guerre que les révoltés firent au roi d'Assyrie, dura trois ans, & que ce Roi ne fut détrôné & Ninive prise qu'au bout de ce terme, il faut compter la fin des quinze ans de règne de Sardanapale à l'an 805, & prendre mon époque 808 pour la douzième année de ce même règne: voici les preuves que je donne de cette époque.

### *Première preuve tirée de la durée des observations astronomiques faites à Babylone.*

Lorsqu'Alexandre entra dans Babylone l'an 331, Aristote demanda au Philosophe Callisthène qui avoit accompagné ce conquérant, d'examiner & de lui marquer ce qu'il y avoit de vrai dans cette grande antiquité de temps & d'observations astronomiques dont se vantoient les Chaldéens. Callisthène, après une exacte vérification du fait, manda à Aristote que toute cette grande antiquité de temps & d'observations astronomiques, se réduisoit, au temps auquel il écrivoit, à 1903 ans d'observations astronomiques authentiques. On sait

*Porphyr. ap. Simplic. de Cælo, l. II.*

par Épigène que ces observations célestes étoient gravées en brique sur la fameuse tour astronomique de Babylone. La première de ces 1903 années rapportées par Callisthène, concourt avec l'an 2233, & peut former une ére également célèbre & commode. Ces faits posés, je dis que le commencement de cette ére Callisthénienne ne doit être postérieure que de peu de temps au commencement de la monarchie Assyrienne, à la fondation de Babylone, à la construction de la grande tour astronomique ou observatoire, à la division des langues arrivées dans ce temps-là. Je le dis 1.° parce que les Chaldéens ayant été, comme on sait, adonnés de tout temps à l'Astronomie, n'ont sans doute pas manqué de tenir un recueil exact de leurs observations, aussi-tôt qu'ils l'ont pû tenir d'une manière authentique; & l'on voit la preuve qu'ils l'ont fait, puisque les 1903 ans d'observations, remontent presque au temps de la construction de Babylone ou de sa tour mentionnée dans la Bible. 2.° Parce que cette grande tour ou observatoire, paroît être presque certainement la même que la fameuse tour de Babylone bâtie au temps de Bel ou Nemrod *, un peu avant la division des langues, & la même aussi qui est décrite par Hérodote[a], Strabon[b] & autres; & il faut remarquer ici que la Bible ne regarde point la construction de cette tour[c] comme une entreprise condamnable, ni ne dit nulle part que Dieu eût fait quelque défense à ce sujet. Ce sont les commentateurs qui ont mis depuis ce sentiment en vogue, faute d'avoir, à ce que croit Perizonius[d], bien entendu le sens du passage de la Genèse, qui ne veut pas dire, *faisons-nous un nom avant que d'être épars sur la terre*, mais *faisons-nous un signe, de peur que nous ne soyons épars;* soit que cette tour dût servir d'un signal à ce peuple de bergers pour les empêcher de s'égarer en conduisant leurs troupeaux dans les vastes plaines de Sennaar *; soit que les connoissances astronomiques, à la perfection desquelles elle paroît avoir été destinée, dussent servir aux bergers à se retrouver au milieu de la nuit par le moyen des étoiles. 3.° Parce que la division des langues fut faite après la construction de

*Epigen. ap. Plin. VII, 56.*

* L'auteur écrit *Nin-Roth.*

[a] *Hérodot. l. I, p. 33.*

[b] *Strab. lib. XVI, p. 738.*

[c] *Univ. hist. from the deluge, B. I, c. II, sect. 4, p. 143.*

[d] *Perizon. orig. Babyl.*

* L'auteur écrit *Schin-naar.*

cette tour & au temps de Phaleg, qui fut ainsi nommé, dit la Bible, à cause de cette division, & que le commencement de l'ére Callisthénienne, concourt avec le temps où Phaleg sortoit de l'enfance, qui est l'âge où l'on imposoit les noms propres. 4.° Parce que Nemrod *(h)*, plus connu des nations payennes sous le nom de *Baal* ou *Belus*, est l'auteur de toutes les constructions & le fondateur de la première monarchie Orientale. Ce fut lui qui fit bâtir des villes & y rassembla des peuples sauvages & épars dans les campagnes. La Bible nous l'apprend en ces termes: *Nemrod (i) commença à être puissant sur la terre; il commença à régner à Babylone qui fut la ville capitale de son Royaume, outre celles d'Arach, d'Achad & de Chalannée dans la terre de Sennaar: de-là il s'en alla en Assyrie* (& egressus est Assur) *où il bâtit Ninive & les rues de cette ville, & Chalé; il bâtit aussi la grande ville de Resen entre Ninive & Chalé.* Ce fut lui aussi qui mit le premier en pratique les connoissances astronomiques, selon le témoignage positif de Pline & de Solin: *Belus inventor fuit sideralis scientiæ; in Babylone Jovis Beli templum quem inventorem cœlestis disciplinæ tradidit etiam ipsa religio.* Je dis donc que la date de l'ére Callisthénienne, doit nous donner le milieu du règne de Baal ou Nemrod qui fut de cinquante-cinq ans, selon Eusèbe & Jule Africain, le milieu, non le commencement: car il a fallu que la tour fût bâtie pour en faire usage, pour y graver sur la brique les observations astronomiques; outre que de pareilles observations supposent

*Genes. x, 8.*

*Plin. VI, 26. Solin, c. LVI. Voy. aussi Martian. Capel. liv. VI.*

*(h) Arcem Babylonis antiquissimus rex condidit Belus.* Amm. Marc. l. XXIII.

*(i)* Le nom de Nemrod (rebelle ou désobeissant à Dieu) est une épithète donnée dans la suite à ce Prince par la Bible; sans doute parce qu'il est le premier des Rois qui ait été adoré comme une Divinité, & qui ait osé élever ses autels contre ceux du vrai Dieu. Cependant le Targum de Jonathan dit qu'il fut obligé de se retirer en Assyrie, pour ne pas participer aux mauvais desseins des constructeurs de la grande Tour; & que pour sa récompense Dieu lui donna quatre villes en Assyrie, au lieu des quatre qu'il avoit abandonnées en Sennaar. Ce raisonnement n'est qu'une imagination sans fondement du Paraphraste; mais il fait voir néanmoins que Nemrod est le même Prince que celui du vivant duquel fut construite la grande Tour. *V. Hyde, rel. Pers. c. 11, p. 37 & 41.*

un peuple qui a fait ſon établiſſement, & qui ne s'occupe de ſciences curieuſes qu'après avoir pourvû à ſe donner le plus néceſſaire. Or je crois que pour la conſtruction d'un ſi grand édifice & des autres que Baal fit faire en Babylonie, il eſt raiſonnable de prendre les trente premières années de ſon règne, laiſſant les vingt-cinq ſuivantes pour les conſtructions qu'il alla enſuite faire faire en Aſſyrie. De cette manière l'an 2233 qui eſt le premier des 1903 de Calliſthène, eſt l'an 31 de Baal & le premier des obſervations aſtronomiques que les Chaldéens commencèrent à recueillir, auſſitôt que leur obſervatoire ou tour de Babel fut bâtie. Cette année ſe trouve la treizième de l'âge de Phaleg & le moment de la diviſion des langues. Ainſi le bâtiment de la tour fini, la durée du règne de Baal, néceſſaire pour avoir pû faire un tel bâtiment, la diviſion des langues qu'on nous dit avoir ſuivi immédiatement après l'âge de l'enfant que cette diviſion fit nommer *Phaleg,* l'uſage que l'on fit du bâtiment dès qu'il fut achevé, tout ſe rapporte, tout coincide en un même point & nous donne l'an 2263 pour première année du règne de Baal, pour date de la fondation de la monarchie Aſſyrienne. Voyons à préſent ſi l'année 808 que j'ai donnée pour date du ſiège de Ninive ſous Sardanapale, quadre avec ce principe. De 1459 ans de durée totale de la monarchie Aſſyrienne, donnés par Jule Africain, ôtez trois ans pour la durée de la guerre entre Sardanapale & Arbace, reſte 1456; la première de ces 1456 étant 2263, ôtez de 2264, 1456, vous aurez 808 qui eſt le nombre cherché.

Telle eſt ma première preuve; & avant que de la quitter, je répondrai à une objection qui peut m'être faite par les Chronologiſtes exacts. On dira que je donne 1459 ans pour la durée totale des deux races Aſſyriennes ſous quarante-un Rois; ce qui eſt la ſomme des années complètes de chaque Roi, ſelon le détail de Jule Africain: mais on m'ajoûtera que la vraie règle en chronologie eſt de ne faire qu'une même année de la dernière d'un Roi & de la première de ſon ſucceſſeur; de ſorte qu'ici je dois ôter quarante-un ans pour

quarante-un Rois, ce qui ne laissera que 1418 pour le total, au lieu de 1459.

Je conviens d'abord que cette règle est juste, & n'auroit pas dû être négligée par nos plus célèbres calculateurs dans les derniers siècles. Le savant Desvignoles en a fait une maxime; & la raison en est sensible par les exemples journaliers: la dernière de Louis XIV & la première de Louis XV, c'est toûjours la même année 1715. Ceci doit donc avoir lieu chez toutes les nations anciennes qui, comme les Hébreux, comptoient les années par les années de chaque Roi, en recommençant un nouveau compte à chaque nouveau Roi, ce qui cumuloit la fin de l'un & le commencement de l'autre. C'est ainsi que j'en use presque toûjours dans les catalogues de Rois: cependant je ne l'ai pas fait dans celui des rois d'Assyrie, & je ne l'ai pas dû faire; en voici la raison. Les Chaldéens comptoient alors leurs années par révolutions des astres sur le pied de trois cens soixante jours par chaque année. Ils marquoient le nouvel an sur la tour astronomique à chaque premier jour du mois appelé par les Egyptiens *Toth*, qui étoit le premier de leur année, comme à nous le premier de Janvier; ainsi cette année-là appartenoit au règne du Prince qui se trouvoit sur le trône le premier jour de l'an, de sorte qu'il ne pouvoit jamais y avoir de double emploi comme chez les Hébreux. C'est de quoi nous trouvons une preuve certaine dans le canon de Ptolémée, où les années sont toûjours astronomiques, complètes & successives à la manière des Chaldéens dont il parle en cet endroit *(k)*. C'est sans doute par cette raison que le règne de Labo-Sardach ne se trouve point rapporté dans ce canon, parce que Labo-Sardach ne régna que neuf mois, & qu'apparemment le premier de l'an ne tomba pas dans ces neuf mois là. Il y a même grande apparence que le calcul de Ptolémée a été copié sur la tour astronomique; de-là je conclus qu'il faut raisonner & supputer comme lui, quand il s'agit

*Censorin, c VIII.*
*Desvignoles, l. VI, c. 3, §. 9.*

*(k)* C'est-à-dire à la nouvelle manière des Chaldéens, qui dans les derniers temps firent leur année de 365 jours.

des ſouverains de Chaldée, qui, au temps que je recherche, étoient les rois d'Aſſyrie.

*Seconde preuve tirée d'une éclipſe de Soleil centrale, arrivée ſous le règne de Cyaxare.*

Hérodote raconte que quelques Scythes chaſſés de Médie au temps de Cyaxare roi des Mèdes, fils de Phraorte *, petit-fils de Déjocès, ayant cherché un aſyle auprès d'Alyatte, fils de Sadyatte roi de Lydie, le refus que fit Alyatte de les remettre entre les mains de Cyaxare, excita une guerre entre les Mèdes & les Lydiens: que la ſixième année de cette guerre, les deux nations combattant l'une contre l'autre en bataille rangée, pendant que la fortune du combat étoit encore égale, le jour fut tout à coup changé en une nuit obſcure; ce qui ſépara les combattans: que cette éclipſe avoit été prédite d'une manière préciſe aux Ioniens par Thalès de Milet: que cet évènement ſingulier rendit les deux nations ennemies plus portées à la paix qui ſe fit par la médiation de Syennéſis, prince de Cilicie, & de Labynète, prince de Babylone: que l'une des conditions de la paix fut le mariage d'Aryène fille d'Alyatte & ſœur de Créſus, avec Aſtyage, fils de Cyaxare. Hérodote fait de nouveau mention de cette éclipſe en parlant de Cyaxare, & dit que c'eſt le même qui donna bataille aux Lydiens dans le temps de cette éclipſe qui changea le jour en nuit.

*Ch. 73.*

* L'auteur écrit *Phraart.*

*Ch. 103.*

Tel eſt le récit d'Hérodote. Il s'agit de chercher la date de cette éclipſe, & de voir quelle année elle donnera du règne de Cyaxare en Médie. Il faut que cette date ou année réuniſſe cumulativement bien des circonſtances. 1.° Il faut qu'il y ait eu une éclipſe de ſoleil aſſez forte à la longitude du fleuve Halys pour produire une obſcurité totale, c'eſt-à-dire qu'il faut qu'elle ait été à peu près centrale; car on ſait qu'aux trois quarts même du diamètre du ſoleil obſcurci, le jour ne diſparoît point. 2.° Il faut que cette année puiſſe avoir été marquée & prédite par Thalès * qui naquit l'an premier de la XXXV.ᵉ olympiade,

* *Eudem. hiſt. aſtrol. ap. Clem. Alex. p. 302.*

Apollodor. chron ap. Laert. I, 37. Sosicrat. ap. Laert. I, 38.

c'est-à-dire en 640, & mourut la LVIII.e olympiade, c'est-à-dire en 548. 3.° Il faut qu'en cette année on trouve tout à la fois Cyaxare sur le trône de Médie; Alyatte sur celui de Lydie; Labynète, qu'on sait être le même que Nabuchodonosor le Grand, sur celui de Babylone. Or la première année du règne d'Alyatte en Lydie (calculée par la dernière de Crésus) est 618. La première de Nabuchodonosor (calculée par l'éclipse de lune arrivée, dit Ptolémée en son Almageste, la cinquième année du règne de Nabopalassar son père, & la cent vingt-septième de l'ére de Nabonassar) est 604. 4.° Enfin, & c'est cette dernière circonstance qui nous réduit fort à l'étroit, il faut que cette année se trouve vers la fin du règne de Cyaxare, qui fut de quarante ans; car quelque temps après le commencement de son règne, pendant qu'il étoit occupé à la conquête de l'Assyrie, les Scythes envahirent son Royaume. Les Scythes en demeurèrent en possession pendant vingt-huit ans; au bout de vingt-huit ans, il les chassa pour la pluspart, recouvra son Royaume & tint le reste des Scythes dans sa dépendance, se servant d'eux pour faire de grandes chasses & donner une éducation guerrière aux enfans des Mèdes. Ce fut à la suite d'une brouillerie qui arriva à l'occasion de la chasse & de l'éducation de ces enfans, que Cyaxare fit aux Scythes un cruel traitement qui les obligea de se réfugier en Lydie. Il y eut des négociations pour porter le roi de Lydie à les rendre. Sur le refus qu'il en fit, la guerre s'alluma; & ce ne fut qu'après qu'elle eut duré six ans que l'éclipse arriva. Je dis donc qu'elle n'est arrivée que la quarantième année du règne de Cyaxare; & que ce n'est qu'en cette année qu'on peut trouver combinées toutes les circonstances que je cherche: d'autant mieux que ce n'est qu'en cette année que Nabuchodonosor put être médiateur entre les deux Rois ennemis; plus tôt il étoit occupé à la prise de Jérusalem, plus tard il assiégeoit la ville de Tyr. Il suit de-là qu'en connoissant l'année de l'éclipse, on connoîtra la quarantième de Cyaxare. Or par les calculs astronomiques rétrogradés, l'éclipse a été centrale à Sardes qui est un peu plus

plus occidentale que le fleuve Halys, le 28 mai à six heures du soir, Périod. Jul. 4129; av. l'ère vulg. 585; de l'ère de Nabonassar 163; la quatrième année de la XLVIII.e olympiade. Elle fut de 12 doigts 56 minutes, le soleil étant alors dans son apogée, & la lune dans son périgée. C'est la seule des éclipses de soleil, arrivée dans un temps prochain, qui ait pû produire l'obscurité qui fait une des conditions; donc pour la quarantième année du règne de Cyaxare, vous avez l'an 585. Ce principe établi, cherchons quelle date il donnera pour le premier siège de Ninive que j'ai dit être 808: au nombre 585, ajoûtez quarante ans du règne de Cyaxare; plus, vingt-deux ans du règne de Phraorte son père; plus, cinquante-trois ans du règne de Déjocès son aïeul (ce sont les trois premiers Rois de la seconde dynastie des Mèdes, mentionnés par Hérodote, avec la durée de leur règne). Ajoûtez encore trente ans du règne d'Articas; plus, trente ans du règne de Sosarmès; plus, vingt ans du règne de Mandaucès surnommé *Artée ;* plus, vingt-huit ans du règne d'Arbace (ce sont-là les quatre noms & la durée des quatre Rois de la première dynastie des Mèdes, mentionnés par le Syncelle, & dont je prouverai bien-tôt la réalité, s'il en est besoin); c'est en tout une somme de 223 ans, qui, ajoûtée à 585, donne 808 qui est le nombre cherché.

Ricciol. Almag. ſl. p. 291 & 363.

On voit qu'ici je compte les années des Rois complettes, & non selon la règle que j'ai prescrite plus haut de croiser la dernière d'un Roi avec celle de son successeur: règle qui doit être suivie, si-tôt qu'il est question d'une autre nation orientale que des Chaldéens ou Assyriens. Mais je croirois volontiers que les Mèdes ayant été long-temps sous la domination de ceux-ci, & accoûtumés pendant tant de siècles à voir compter les années des Souverains par année complette & astronomique, auront retenu les anciennes mœurs & l'ancienne manière. Que si au contraire on croit qu'on doive suivre ici la règle établie de croiser les années, mon calcul n'en sera point dérangé. Hérodote rapporte qu'avant le règne de Déjocès, les Mèdes vécurent dans l'autonomie ou sous leurs

propres loix. Conringius qui a discuté à fond cette matière
Ch. 3. dans ses *Adversaria chronologica*, où il attaque fortement l'ancien systême chronologique que je défends ici, convient dans ses calculs que l'autonomie des Mèdes ne fut que de six ans. Il la regarde comme une espèce d'interrègne, puisqu'il dit que pendant ces années les Mèdes furent ἐξ ἀβασίλευτοι: or le croisé des sept rois Mèdes, dont j'ai soustrait les règnes dans mon calcul, donne précisément ces six années d'autonomie ou interrègne. Au surplus, je ne serois pas en ceci de l'avis de Conringius, non que je veuille révoquer en doute cette autonomie des Mèdes, sur laquelle le récit d'Hérodote est si positif; mais je croirois volontiers que la durée de cette autonomie ou interrègne, qui fut peut-être plus long que ne le dit Conringius, doit être imputée dans les cinquante-trois années de règne qu'Hérodote donne à Déjocès. On n'a qu'à voir dans cet auteur tout ce que Déjocès a fait pour amener ses compatriotes au point de l'élire pour leur Roi. Le récit en est trop long & trop connu pour l'insérer ici. On jugera alors que Déjocès ne pouvoit avoir moins de quarante à cinquante ans lors de son élection; & il n'est pas naturel de croire qu'un homme parvenu au trône à un pareil âge, ait pû l'occuper pendant cinquante-trois ans.

### *Troisième preuve tirée d'un terme moyen pris entre le calcul d'Hérodote & celui de Ctésias.*

J'ai dit qu'il y avoit eu deux dynasties de rois Mèdes, séparées l'une de l'autre par l'interrègne ou autonomie dont il a été parlé. Hérodote ne fait aucune mention de cette première race. Il donne seulement l'histoire de la seconde dont il fait monter la durée à cent cinquante ans sous quatre Rois; mais outre ces quatre Rois, dont le Syncelle fait aussi mention dans ses canons, celui-ci en nomme encore quatre autres antérieurs à ceux-là dont la durée est de cent huit ans. Eusèbe rapporte aussi ces huit Rois. Diodore après Ctésias en nomme dix; mais il est d'accord avec le Syncelle dans

ſa ſomme des règnes, quoiqu'il diffère dans les nombres particuliers. Cent huit ans de la première race, ſelon le Syncelle, & cent cinquante de la ſeconde, ſelon Hérodote, ſont deux cens cinquante-huit; ajoûtez ce nombre à l'année connue de la priſe de Babylone par Cyrus qui ſuccéda aux Mèdes, & qui eſt 538 de Jeſus-Chriſt, de l'ère de Nabonaſſar 210, le produit pour le commencement des Mèdes, ou date du premier ſiège de Ninive, eſt *796*: ce ſont quelques années de moins que le nombre 808 que j'ai donné; ſur quoi il faut remarquer que nous avons encore à ſouſtraire le règne de Cyaxare II ou *Darius Medus*, qu'Hérodote a oublié, & dont la réalité eſt bien prouvée par l'autorité de l'écriture Sainte & par celle de Xénophon : mais laiſſons Hérodote tel qu'il eſt. Ctéſias & le Syncelle donnent un peu plus de durée que lui aux derniers rois de Médie, de ſorte que le total de leur calcul de tous les rois Mèdes, monte à la ſomme de 283 ans qui ajoûtés à 538, date de la priſe de Babylone par Cyrus qui ſuccéda aux Mèdes, reſte pour la date du commencement des Mèdes ou du premier ſiège de Ninive, 821 : ce ſont quelques années de plus que le nombre 808 que j'ai donné. Mais ſi vous prenez le nombre moyen entre 796 qui réſulte du calcul d'Hérodote, & 821 qui réſulte du calcul de Ctéſias & du Syncelle, vous aurez juſte 808 qui eſt le nombre cherché.

Avant que de quitter cet article, je releverai une petite faute d'Hérodote, quoiqu'elle ſoit favorable à mes calculs ſi j'euſſe voulu en faire uſage. Il dit que la domination des *Chap. 130.* Mèdes ſur l'Aſie au-delà du fleuve Halys, dura cent vingt-huit ans, non compris le temps qu'y avoient dominé les Scythes: Μῆδοι ὑπέκυψαν Πέρσῃσι ἄρξαντες τῆς ἄνω Ἅλυος ποταμοῦ Ἀσίης ἐπ' ἔτεα τριήκοντα καὶ ἑκατὸν δυῶν δέοντα, πάρεξ ἢ ὅσον οἱ Σκύθαι ἦρχον. *Medi ſubjecti fuere Perſis centum ac duodetriginta annis omni ſuprà Halym fluvium Aſiæ dominati, excepto tempore quo Scythæ regnaverunt.* Il a dit plus haut que cette *Chap. 106.* domination des Scythes en Aſie fut de vingt-huit ans: Ὀκτὼ καὶ εἴκοσι ἔτεα ἦρχον τῆς Ἀσίης οἱ Σκύθαι. *Viginti & octo annis*

*Asiæ imperaverunt Scythæ.* Otez ces vingt-huit ans de la durée des cent cinquante que donne Hérodote aux règnes des rois Mèdes, reste cent vingt-deux ans seulement pour la durée de leur domination en Asie, & non, comme il le dit, cent vingt-huit; c'est une petite erreur de six ans.

## *Quatrième preuve tirée des dates de la prise de Samarie, de la guerre de Troie, & de l'archontat d'Ariphron.*

Chronogr. p. 205. Le Syncelle dit qu'*il s'est écoulé 96 ans depuis qu'Arbace eut transféré l'empire des Assyriens aux Mèdes jusqu'à la prise de Samarie*, arrivée vers le commencement du VII.e siècle, avant l'ère vulgaire; ce qui donne cette révolution vers le commencement du siècle précédent. Pour parler avec précision, Samarie fut prise & le royaume d'Israël détruit par Salmanassar en 718, ajoûtez 96, le produit est 814; ce qui est fort près du nombre cherché 808. A cette preuve par approximation, j'en ajoûterai deux autres que me fournit M. Freret dans son excellent Mémoire sur la même matière.

Liv. II. Il remarque que, selon Diodore, au temps du siége de Troie, l'empire d'Assyrie duroit depuis plus de 1000 ans, *Græcos, Agamemnone imperante, bello Trojam impetiisse fertur, cùm plus mille annis Assyrii imperium Asiæ jam tenuissent;* & que si Diodore suivoit, en disant ceci, le calcul de Ctésias dont il parle en cet endroit, la date de la guerre de Troie devoit remonter vers l'an 1280, c'est-à-dire un siècle plus haut que ne l'ont fixée depuis les Chronologistes postérieurs. Laissant donc des 1459 ans de la durée totale de la monarchie Assyrienne, plus de 1000 ans pour les temps antérieurs à la guerre de Troie, & moins de 459 pour les temps postérieurs, on aura la date du siège de Ninive à une année moindre que 824, c'est-à-dire aux environs de 808, telle que je l'ai donnée.

1280 — 459 = 824.

Eusèbe rapporte que, selon le sentiment de quelques écrivains, la révolution d'Assyrie arrivée sous le règne de Sardanapale, tombe au temps de l'archontat d'Ariphron : il

ajoûte néanmoins que l'hiſtoire fait mention des rois d'Aſſyrie juſqu'à la ſixième année de Theſpicus, ſucceſſeur d'Ariphron; & c'eſt en ce temps qu'il dit qu'Arbace tranſporta l'empire de l'Aſie des Aſſyriens aux Mèdes. Il place le commencement d'Ariphron ſoixante-huit ans avant l'olympiade de Corœbus, c'eſt-à-dire en l'an 845. Ariphron, neuvième Archonte perpétuel, régna vingt ans, & ſix de Theſpicus ſon ſucceſſeur, ſont 26, qui, ôtés de 845, reſte 819, nombre approchant du nombre donné 808.

*Cinquième preuve tirée de la prophétie de Jonas.*

La prophétie de Jonas ne roule que ſur une cataſtrophe prochaine ou ruine totale dont Ninive étoit menacée, & à laquelle néanmoins elle échappa. Si l'on raſſemble les circonſtances de l'hiſtoire de Jonas, les temps où il a vécu, les lieux où il a été, l'évènement même dont il eſt queſtion dans ſa prophétie, & le ſuccès qu'elle eut, on en tirera un aſſez grand nombre de préſomptions qui, réunies, formeront un puiſſant argument pour fixer l'époque cherchée dans ce Mémoire, au temps où je l'ai marquée. 1.° Jonas a prophétiſé dans le temps de Jéroboam II, dont le règne en Iſraël a commencé en 817, & finit en 777; ainſi ce Prince étoit ſur le trône en 808 qui eſt l'année donnée. 2.° Jonas annonce *IV. Reg. 14, 25.* une ruine de Ninive qui cependant n'arrive pas. Josèphe dit même en propres termes, qu'*il annonça aux Ninivites que* *Liv. IX, ch. 10.* *l'empire de l'Aſie alloit paſſer en d'autres mains.* Ὡς μετ' ὀλίγον πάνυ χρόνον ἀποβαλοῦσι τὴν ἀρχὴν τῆς Ἀσίας. Peut-on s'empêcher de reconnoître ici un rapport direct avec Ninive priſe par Arbace, mais non pas détruite. Les paroles de Josèphe expliquent ſur quoi étoit fondée l'hiſtoire de Jonas. 3.° Ce Prophète part de Joppé pour aller à Tarſe en Cilicie (εἰς Ταρσὸν τῆς Κιλικίας, dit Josèphe), ville nouvellement bâtie par Sardanapale, comme l'inſcription le prouve ſans replique, & dans laquelle, ſelon l'uſage en pareil cas, on attiroit probablement de nouveaux habitans de tous côtés. Trois circonſtances ſi préciſes paroiſſent former une preuve aſſez complette qu'il y a

eu réellement une révolution en Assyrie, & qu'elle est arrivée durant le règne de Jéroboam II. Un très-habile homme m'a objecté à ce sujet, que par le Tarse où alla Jonas, on ne doit pas entendre la ville de Tarse en Cilicie, mais Tharsis, c'est-à-dire la grande mer Atlantique, ou, selon d'autres, l'Espagne, ou enfin quelque canton de l'Europe occidentale. Je réponds que quand l'Ecriture veut parler de la grande mer ou de l'Espagne (quoi que ce soit, car on ne sait rien) elle se sert du mot *Tharsis;* que quand elle veut parler de la ville de Tarse, elle se sert tantôt du mot *Tharsus*, tantôt de celui de *Tharsis:* ici les unes des versions portent *Tharsim*, les autres *Tharsum.* Vatable dit que les commentateurs l'entendent les uns de Tarse, patrie de S.t Paul (c'est Tarse en Cilicie), les autres de Thunis ou Carthage. Josèphe dit expressément que *Jonas partit de Joppé pour aller à Tarse en Cilicie;* il est vrai que Grotius l'en blâme en ces termes: *Josephus Tarsum Ciliciæ accipit, sed & alibi idem Josephus, ut & Hebræi & hic Hieronymus, per* Tharsis *intelligit mare oceanum; nempe quod urbs vetus Phœnicum colonia, non longè ab oceano quæ Tartessus Græcis, Phœnicibus ipsis* Tharsis *diceretur.* Mais malgré l'autorité d'un aussi savant homme que Grotius, il me paroît que le meilleur commentaire qu'on puisse avoir sur la Bible, est celui d'un ancien Hébreu qui a vécu dans des temps plus prochains de l'évènement d'un grand nombre de siècles, qui savoit à fond l'histoire de son pays; & que quand Josèphe dit en propres termes que le Tarse où alla Jonas, étoit *Tarse en Cilicie*, le fait est prouvé par-là aussi-bien qu'il le peut être pour nous.

*M. le Président Bouhier.*

*Grot. Comm. in Jonam.*

Les Assyriens maîtres, après le départ d'Arbace, de se choisir un Maître, ne se formèrent point en République: ce genre de gouvernement n'est pas du goût des Orientaux; on en voit un exemple par ce qui arriva chez les Hébreux au temps de Saül; nous en venons de voir un second chez les Mèdes qui ne restèrent pas long-temps en autonomie; & l'on peut remarquer aujourd'hui que dans toute cette vaste étendue de pays qui s'étend depuis la Scythie jusqu'aux mers

orientales & méridionales, il n'y a pas une ſeule République parmi tant de nations diverſes. Il y en a même eu parmi elles qui n'ont pû ſouffrir la liberté ; tels furent les peuples de Cappadoce qui refusèrent celle que leur offroient les Romains, & obligèrent le Sénat à leur donner un Roi. Les Ninivites, ſelon les apparences, rappelèrent de Paphlagonie la famille de Sardanapale; Ninus*, l'un de ſes fils, monta ſur le trône: on ne ſait ſi ce fut long-temps ou bien-tôt avant la fin de la guerre qu'il recouvra ſon Royaume; on ſait ſeulement que Ninus le Jeune, ou le ſecond du nom, fut le ſucceſſeur immédiat de Sardanapale. Le Syncelle qui rapporte ce fait, le fonde ſur l'autorité de Caſtor en ces termes : *Poſt Sardanapalum Aſſyriorum imperium Ninum obtinuiſſe aſſerunt, e quorum numero eſt Caſtor, qui canonis ab eo editi nonnullo loco in hæc verba ſcribit: primo quidem ordine reges Aſſyriorum generis & imperii ſeriem à Belo ducentes locavimus, quanquam de ejus Imperii tempore certa & aperta notitia non conſtet. Nominis equidem agimus memoriam : à Nino quoque chronographiæ principium duximus, & in Ninum Sardanapali ſucceſſorem deſinimus.* J'ai dit que Ninus étoit fils de Sardanapale; cela eſt fort probable, mais non pas entièrement éclairci. Le récit de Ctéſias, en cet endroit, eſt ſi altéré qu'on ne peut appuyer là-deſſus aucune opinion certaine. Athénée le cite en ces mots: *Sardan envoya ſes enfans à Ninus roi de Ninive*, ou, comme traduit Henri Étienne, *dans la ville de Ninive, vers celui qui y régnoit.* Ceci implique viſiblement contradiction ; Sardan étoit lui même roi de Ninive & aſſiégé dans cette place, comme Ctéſias le rapporte au même endroit. Athénée a mal cité cet auteur. Diodore qui ſemble auſſi le copier, dit: *Sardan envoya ſes enſans à Cotta*, gouverneur de Paphlagonie.* Il faut donc rectifier le paſſage d'Athénée par celui de Diodore. Deſvignoles le fait ainſi : *il envoya ſes enfans en Paphlagonie à Cotta, Gouverneur, & à Ninus roi de ce pays.* Il ajoûte : « Ninus déjà roi de Paphlagonie & dépoſitaire de tous les enfans de Sardan, profita ſans doute du deſordre où « étoient alors les affaires en Aſſyrie: il ſe rendit à Ninive «

* L'auteur l'appelle *Nin.*

*Caſtor apud Syncel. p. 206.*

*Deipnoſoph. p. 529.*

*Page 113.*

* L'auteur écrit *Kott.*

*Deſvign. t. II, p. 284.*

„ avec les enfans de leur dernier Roi ; & soit qu'ils fussent encore „ trop jeunes, ou qu'il n'employât que les voies que l'ambition „ & la politique ne manquent pas de fournir, il se fit déclarer roi d'Assyrie... & fut l'auteur de la troisième dynastie.» Le P. Bouhier ne trouvant rien d'Assyrien dans le nom de *Cotta*, pense que Ctésias avoit écrit ainsi : *Il envoya ses enfans en Paphlagonie à Ninus, qui régnoit dans cette province.* Comme il pense que ce Ninus étoit fils de Sardan, il semble supposer que ce Prince gouvernoit déjà cette province du vivant de son père, & qu'après sa mort il lui succéda au trône d'Assyrie. Cette conjecture, plus heureuse que la précédente, est appuyée sur la signification du mot *Ninus*, qui veut dire *fils* en langue Chaldéenne. C'est par cette raison que le fils de Baal ou le grand Ninus portoit ce nom de Ninus *(l)*. Pour moi en rectifiant Athénée & Diodore l'un par l'autre, je croirois volontiers que Ctésias avoit écrit que *Sardan envoya ses enfans de Ninive où il régnoit, en Paphlagonie vers Cotta*, & que l'un de ses fils recouvra une partie du Royaume de son père, qui se trouva par là divisé en trois portions, savoir celle d'Arbace, celle de Belésis, & celle qui resta à la famille Royale, qu'on appela la portion du fils, en Chaldéen la portion de Ninus; soit que de cette manière le nom de Ninus soit resté au nouveau Roi, comme autrefois à Ninus I.er, qu'on appeloit *le fils* par excellence, c'est-à-dire *le fils de Dieu* ou de *Baal;* soit que ce Prince ait voulu, en refondant un nouveau Royaume sur les débris de l'ancien, prendre comme

Dissert. §. 10.

*(l)* De *Nin*, fils de Baal ou fils de Dieu, en ajoûtant la terminaison grecque ou latine qu'il faut avoir soin de retrancher de tous les mots Orientaux pour les retrouver, on a fait Νῖνος ou Ninus. Thomas Hyde, *ch. 11, p. 45*, croit que son fils Ninyas fut ainsi nommé de Νιν υἱὸς, *le fils du fils* ou *le fils de Nin*; mais cet assemblage du Chaldéen & du Grec dans un même nom seroit fort étrange. Ne seroit-il pas plus vraisemblable de dire que Ninyas est un diminutif qui peut signifier le petit *Nin* ou le petit-fils! Ninyas est aussi nommé *Zames*, soit de Sames, *le Soleil*; soit qu'il fut né à *Zam*, ville de Mésopotamie; soit, comme le conjecture avec beaucoup de raison le savant Th. Hyde, qu'il faille lire Σαμης au lieu de Ζαμης, *Zam* ou *Zab*, nom de Roi commun dans l'Orient, & en particulier dans l'ancienne histoire Assyrienne décrite par les Arabes.

un

un bon augure le nom de l'ancien Ninus, que les Aſſyriens reconnoiſſoient pour leur fondateur. L'hiſtoire ne nous apprend point qu'il ait entrepris aucune guerre étrangère: il eut, ſans doute, aſſez à faire à raffermir les reſtes d'un État qu'une ſecouſſe ſi violente avoit preſque entièrement détruit. C'eſt à quoi furent probablement employées les dix-neuf années que dura ſon règne, ſelon que nous l'apprenons des compilateurs Grecs, dont Scaliger a publié une copie latine. Les ſectateurs du ſyſtème moderne de chronologie, qui confondent Ninus II avec Tetgathphalaſar * ſon petit-fils, ſe ſont fondés là-deſſus pour donner dix-neuf ans de règne à ce dernier.

*Uſſer. ad an. 3967.*

* L'auteur écrit *Tilgath Baal Aſſar.*

A Ninus II ſuccéda Phul, qui fit alliance avec Manahem roi d'Iſraël, vers l'an 764; il fut père de Tetgathphalaſar. Dès le temps de ces deux Rois, l'hiſtoire d'Aſſyrie ſe trouve liée avec celle des royaumes de Juda & d'Iſraël d'une manière ſuffiſante pour donner des ſynchroniſmes ſur le temps des Rois de la dernière dynaſtie Aſſyrienne, & pour fixer l'époque du ſecond ſiège de Ninive, comme j'eſpère le faire dans un autre Mémoire, où je propoſerai en même temps une conjecture nouvelle ſur la fondation du royaume de Perſe par Perſodas, qui ſe révolta contre Mandaucès, ſurnommé Artée roi de Médie. Je le terminerai par un canon chronologique contenant les dates des principaux évènemens arrivés dans les royaumes d'Aſſyrie, de Médie & de Babylone, avec les ſynchroniſmes néceſſaires pour ſervir de baſe aux calculs qui regardent les États voiſins de Lydie, Tyr & Damas.

*Nota.* Ce Mémoire ayant été imprimé en l'abſence de l'auteur, il s'y eſt gliſſé quelques fautes qu'on aura ſoin de corriger dans un *Errata* au volume XXII: l'auteur donnera dans un autre Mémoire les raiſons de la manière dont il écrit les noms propres Aſſyriens, & l'explication littérale des noms de chacun des rois de Ninive & de Babylone.



# DISSERTATION
## SUR
# L'HISTOIRE DE JUDITH.

## Par M. GIBERT.

26 Janvier 1748.

* En 1737.

JE fis imprimer, il y a environ dix ans *, une Dissertation dans laquelle j'essayai d'établir que l'histoire de Judith n'étoit arrivée qu'après la captivité de Babylone; j'y proposai en même temps différentes raisons qui pouvoient engager à la placer singulièrement sous le règne de Darius Nothus. J'ai cru m'apercevoir depuis qu'en ce dernier point je m'étois trompé, & que cette histoire appartenoit au règne d'Ochus. C'est principalement pour me réformer dans cette partie que j'ai entrepris le Mémoire que j'ai l'honneur de lire à la Compagnie: j'ai pour objet d'y développer les preuves de l'opinion que j'ai cru devoir préférer à celle que j'avois d'abord embrassée. Ce Mémoire a trois parties: dans la première, je me borne à lier les faits de cette histoire célèbre avec le règne d'Ochus, par une narration suivie & débarrassée de toutes les discussions trop longues qui pourroient en rompre ou en embrouiller le fil: dans la seconde, j'examine & je tâche d'établir la véritable époque de cette histoire: dans la troisième enfin, j'éclaircis, autant qu'il est en moi, quelques points de Géographie qu'elle présente; mais, avant toutes choses, qu'il me soit permis de dire un mot du livre qui la contient.

*Hieronym. præf. in Judith.*

Ce livre, originairement écrit en langue Chaldéenne, ne subsiste plus que dans des versions dont les principales sont la grecque attribuée à Théodotion qui vivoit à la fin du II.e siècle, l'ancienne vulgate latine presque par-tout conforme à la grecque, & celle de S.t Jérôme, souvent assez différente de l'une & de l'autre: je ne parle point de la syriaque qu'on croit communément avoir été faite sur la grecque.

S.t Jérôme qui fit la sienne à la prière de Paule & d'Eustochium, nous dit, dans sa préface, qu'il avoit rendu le sens plustôt que les mots *(a)*, & que, sans s'arrêter aux fautes des copistes ni aux diverses leçons qu'il avoit rencontrées dans différens exemplaires, il s'étoit appliqué à exprimer en latin seulement ce qu'il avoit trouvé de parfaitement intelligible dans le Chaldéen *(b)*; & c'est ce qu'il est sans doute bien important de remarquer, afin de ne point rejeter indiscrétement tout ce qui, étant dans les autres versions, ne se retrouve point dans celle de ce Père. Pour écarter les nuages que quelques Critiques ont voulu élever contre l'histoire rapportée dans ce livre, sous le prétexte que S.t Jérôme sembloit pencher ou à l'exclurre du canon des Écritures, ou à douter de la foi qu'il méritoit, il suffiroit de la préface même que ce Père a mise à la tête de sa traduction, dans laquelle il me paroît qu'il s'exprime d'une manière qui ne peut souffrir d'équivoque. « Le livre de Judith, y est-il dit, est lû chez les Hébreux parmi les Hagiographes *(c)* & ils ne tiennent point son autorité « pour décisive dans les disputes; cependant, & quoiqu'écrit « en Chaldéen, ils le mettent au nombre de leurs histoires: « au reste, comme on lit que le concile de Nicée l'a compté « entre les livres sacrés, j'ai acquiescé à votre demande, &c. »

Il n'est pas moins facile de répondre aux objections que l'on fait résulter, ou de ce que les Juifs ne tenoient point ce livre pour canonique, ou de ce que Philon & Josèphe ne disent rien de cette histoire.

(a) *Magis sensum è sensu quam ex verbo verbum transferens.*

(b) *Sola ea quæ intelligentiâ integrâ in verbis Chaldæis invenire potui, latinis expressi.*

(c) Quelques-uns croient qu'il faut lire en cet endroit *apocryphes* au lieu d'*Hagiographes*; & cela ne change rien à ce que je soûtiens: car par ces livres apocryphes les Juifs n'entendoient pas des livres qu'ils tinssent pour faux ou qu'ils rejetassent; puisque, comme S.t Jérôme ajoûte aussi-tôt, ils mettoient, par exemple, celui-ci au rang de leurs histoires: mais c'étoient des livres qu'ils appeloient cachés & inconnus, comme n'ayant pas été publiés par l'autorité de leur Sanhedrin; soit qu'ils n'eussent été composés que depuis que le canon des écritures y avoit été déterminé, soit qu'ils continssent plusieurs choses dont il n'étoit pas nécessaire d'instruire le peuple. *V. Richard Simon, Hist. crit. du Vieux Testam. liv. 1. chap. 8.*

1.° Dans l'hypothèse que je suis, ce livre n'a pû être écrit qu'après Esdras & depuis le règne d'Ochus sous lequel ce qu'il contient est arrivé. Or il est bien vrai, comme le remarque Josèphe, que les livres écrits après Esdras & depuis Artaxerxès, n'avoient pas chez les Juifs le même degré d'autorité que ceux qui avoient été écrits auparavant, & qui composent seuls en effet le canon de la Synagogue; c'est-à-dire que les Juifs ne croyoient pas pouvoir en tirer, comme de ceux-ci, des principes de décision dans des matières contestées, parce que n'ayant point été écrits, comme ils disoient, dans un temps où la succession & la transmission de la prophétie leur fût connue d'une manière certaine, il n'étoit point encore décidé à leur égard, comme à l'égard des précédens, s'ils avoient été inspirés. Mais il s'en faut de beaucoup que pour cela la Synagogue les rejetât ou les soupçonnât de supposition ou de fausseté : on voit au contraire, & S.t Jérôme nous l'apprend singulièrement de celui dont il s'agit, qu'elle les lisoit avec la confiance & le respect qu'ils méritoient d'ailleurs, & qu'elle leur donnoit même un rang particulier qui caractérisoit cette confiance & ce respect; en sorte que de ce que ces livres ne sont pas compris dans le canon des Juifs, on ne peut raisonnablement tirer le plus léger prétexte pour leur refuser la foi & l'autorité que l'on accorde à des monumens profanes, souvent bien moins anciens & beaucoup plus susceptibles de soupçons.

*Jos. lib. 1, cont. Ap. t. II, p. 441.*

Après ces observations qui doivent suffire, ce me semble, à des Critiques, & satisfaire ceux que le préjugé & la prévention ne dominent point, nous laissons aux Théologiens le soin de montrer aux autres, que l'Église, non moins respectable, sans doute, dans ses décisions que la Synagogue, a déclaré le livre de Judith canonique, comme il résulte de la décision du concile de Nicée, citée par S.t Jérôme, & renouvellée depuis dans plusieurs conciles postérieurs, & entre autres dans celui de Trente.

2.° Quant au silence de Josèphe & de Philon, il devroit faire d'autant moins d'impression, que ces auteurs, comme

dit Dom Calmet, n'ont pas fait profeſſion de rapporter tout ce qui étoit arrivé aux Juifs: Josèphe même a eu ſoin d'avertir qu'on ne devoit pas ſe choquer de ce qu'il avoit omis quelques évènemens, parce qu'il n'avoit prétendu rendre en grec que les livres écrits en hébreu *(d)* : or il paroît conſtant que celui de Judith n'étoit pas de ce nombre. *Préf. ſur le liv. de Judith.*

On a enfin prétendu que ce livre renfermoit des difficultés inſurmontables; mais peut-être ces difficultés naiſſent-elles pluſtôt des ſyſtèmes prématurés que l'on a imaginés ſur l'hiſtoire qu'il contient, que des circonſtances mêmes de cette hiſtoire: & après tout, fuſſent-elles plus réelles qu'elles ne ſont, une réflexion de Prideaux doit nous raſſurer, c'eſt que *l'impuiſſance où l'on eſt d'éclaircir des difficultés, n'eſt pas une raiſon de rejeter une hiſtoire, puiſqu'à peine eſt-il une hiſtoire écrite qui, dans le ſiècle ſuivant, ne paroiſſe, par rapport aux temps, aux lieux & à d'autres circonſtances, chargée de contradictions apparentes qu'on a bien de la peine à concilier quand le ſouvenir de ces faits vient à s'effacer de la mémoire des hommes; combien plus,* ajoûte-t-il, *ſommes-nous ſujets à nous méprendre quand nous portons les yeux ſur des objets qui ſont éloignés de nous de plus de 2000 ans, & que nous ne pouvons apercevoir qu'à la foible lueur de quelques reſtes d'hiſtoire ſi obſcurs & ſi peu ſuivis, que nous ſommes réduits à marcher à tatons, quelques lumières que nous en tirions.* *Prideaux, hiſt. des Juifs, tv. I, édit. d'Amſterd. p. 77.*

E'cartons donc entièrement les ſoupçons qu'on veut répandre ſur cette hiſtoire, & examinons-en ſans ſcrupule les circonſtances, l'époque & la géographie.

## *PREMIERE PARTIE.*

Artaxerxès Ochus, fils d'Artaxerxès Mnémon, fut le plus méchant & le plus cruel des rois de Perſe: il avoit eu trois frères plus âgés que lui, Darius, Ariaſpe & Arſame. Darius le premier, déjà déſigné Roi par Mnémon, mais impatient *Plutarch. in vita Artax. in fine.*

*(d)* Πρὸς τοὺς ἐπιζητήσοντάς τι τῶν πραγμάτων.... ἠσφαλισάμην μόνον τι μεταφράζειν τὰς Ἑβραίων βίβλους εἰπὼν εἰς τὴν Ἑλληνίδα γλῶτταν, καὶ ταῦτα δηλώσειν.

de jouir, avoit été convaincu d'avoir attenté à sa vie de son père, & avoit reçû le juste châtiment d'un si grand crime. Après sa mort, Ariaspe eût été porté au trône par le vœu des peuples, moins parce qu'il étoit l'aîné de ceux qui restoient, qu'à cause de sa bonté & de sa candeur; mais de fausses menaces qu'Ochus lui faisoit continuellement faire au nom de son père, l'avoient réduit à un tel désespoir qu'il s'étoit empoisonné lui-même. Arsame, fils d'une concubine, auroit eu sans doute de foibles prétentions à la Couronne, si sa capacité ne lui eût attiré toute la confiance de Mnémon: Ochus, pour se débarrasser encore de lui, l'avoit fait assassiner. C'est ainsi que ce Prince s'étoit ouvert le chemin du trône: il y fut à peine parvenu après la mort de son père, que, trop certain de l'aversion que les Perses avoient conçue pour lui, il crut ne pouvoir s'y maintenir que par les meurtres dont il remplit en peu de temps son Palais & tout l'Empire. La naissance, le rang, la proximité, le sexe, l'âge même ne mirent personne à couvert de ses fureurs. On raconte[a] qu'il fit enterrer toute vive sa propre sœur; & qu'ayant fait enfermer dans une espèce de cour les quatre-vingts fils[b] d'un de ses oncles, avec leur père, il les fit tous mourir à coups de flèches.

*Just. liv. X, ch. 3.*

[a] *Val. Max. liv. IX, ch. 2. Exempl. ext. n.° 7. Q. Curt. l. X, c. 5, n.° 23.*

[b] Valère Maxime dit cent fils ou petits-fils.

Il ne tira pas cependant de ses cruautés tout le fruit qu'il en espéroit: loin d'avoir étouffé ou prévenu les révoltes, il les vit éclater plus que jamais de toutes parts. Prideaux a même cru que le soulèvement général des provinces de l'Asie mineure, que Diodore place sous la dernière année du règne de son père, devoit être reporté sous le sien. On n'ignore pas que quelques historiens ont transposé des faits d'un temps à un autre pour avoir occasion de débiter des fables. Cependant je n'oserois adopter ici l'opinion de ce savant Anglois, qui ne paroît soûtenue que par des raisons de convenance, sans aucune autorité précise: ce qu'il y a de certain, c'est que la pluspart de ceux qui s'étoient soûlevés contre Mnémon, ou persistèrent dans leur révolte, ou se révoltèrent de nouveau contre Ochus. Un auteur contemporain nous

*Hist. des Juifs, t. III, l. VII, p. 76.*

*Plutar. de Ctesia. in vita Artax. p. 1014.*

apprend que de la plufpart de fes peuples, les uns ne lui obéiffoient qu'à regret, les autres lui refufoient ouvertement l'obéiffance; que les villes mêmes qui lui avoient été cédées par des traités, s'étoient fouftraites à fa domination, & qu'enfin l'Égypte, la Phénicie, l'île de Chypre, la Cilicie & plufieurs autres provinces fe défendoient avec fuccès contre les armées qu'il employoit à les réduire.

*Ifocr. Orat. ad Philippum, pag. 175 & 176.*

Je crois que c'eft ce Prince même qui eft défigné dans l'hiftoire de Judith par le nom de Nabuchodonofor & fous le titre de roi d'Affyrie. Sulpice-Sévère l'a autrefois foûtenu; & j'en donnerai de nouvelles preuves dans les circonftances de cette hiftoire célèbre, combinées avec toutes celles du règne d'Ochus qui m'ont paru y avoir rapport.

*Hiftor. Sacr. l. II, p. 115.*

Et ce n'eft fans doute ni le nom de Nabuchodonofor, ni le titre de roi d'Affyrie qui doivent d'abord arrêter. Ce nom tiré de ceux de quelques divinités Chaldéennes, eft moins un nom propre qu'un nom de dignité. Auffi nos Critiques, comme les écrivains Eccléfiaftiques, ont-ils reconnu depuis long-temps, qu'outre le Nabuchodonofor qui prit Jérufalem & emmena les Juifs en captivité, il y avoit eu au moins un autre Prince de ce nom entre les fouverains de l'Orient: ils ont feulement varié dans l'application; les uns, comme Jule Africain, l'attribuant à Cambyfe, ou à Xerxès, comme George le Syncelle; d'autres, comme Sulpice-Sévère, à Ochus; d'autres enfin, ou pluftôt prefque tous les modernes, à un des prédéceffeurs de Cyrus. Il faut même ajoûter qu'il eft affez probable que les différentes nations foûmifes à ces Princes, les défignoient chacune à leur manière: comme les Grecs par le nom de Bafileus ou de Megas-Bafileus; les Perfes par celui d'Artaxerxès ou de Xerxès; les Babyloniens peut-être par celui de Nabuchodonofor; car on doit obferver que l'hiftoire de Judith étoit originairement écrite en langue Chaldéenne qui étoit celle des Babyloniens, & apparemment par quelque Juif de Babylone.

A l'égard du titre de roi d'Affyrie, il ne peut y avoir

*V. la seconde Partie, ci-après.* de difficulté, les auteurs sacrés l'ayant donné également aux successeurs de Cyrus, aussi-bien qu'aux anciens rois de Ninive.

Il y avoit environ six ans qu'Ochus régnoit, lorsque s'alluma entre lui & les Mèdes la guerre dont il est parlé au commencement du livre de Judith. Depuis que cette nation avoit été soumise aux Perses par Cyrus, elle n'avoit souffert le joug qu'avec peine: accoutumée à faire la loi au reste de l'Asie, elle se voyoit à regret réduite à plier sous des maîtres étrangers. Elle avoit déjà tenté plus d'une fois, mais sans succès, de s'affranchir de la servitude & de remonter à l'Empire sous le règne de Cambyse; l'entreprise des Mages (car ils étoient Mèdes) ne s'étoit pas soûtenue long-temps: ils ne furent pas plus heureux depuis sous Darius Nothus, grand-père d'Ochus contre lequel ils se révoltèrent; il les força de rentrer sous son obéissance la dix-septième année de son règne, comme nous l'apprennent deux historiens qui vivoient alors, Hérodote & Xénophon. Je crois que ce fut dans ce moment qu'Arphaxad commença à les gouverner; en effet, huit ans après lorsque les Grecs passèrent par la Médie dans leur fameuse retraite, ce Prince y commandoit déjà, si pourtant je ne me trompe pas lorsque je le prends pour l'Arbacas de Xénophon: au reste l'on ne contestera pas sans doute l'analogie du nom d'Arphaxad avec celui d'Arbacas qui n'ont de différence réelle que l'habillement que le dernier a emprunté des Grecs.

*Aristot. l. III, de Repub. t. II, p. 355. Herod. l. I, c. 130.*

*Herod. l. III, c. 65.*

*Herod. l. I, c. 130. Xenoph. Hellen. l. I, p. 435.*

*Xenophon, de exped. Cyri, lib. VII, in fine, p. 427.*

Dans la supposition de l'opinion que je suis ici, cet Arphaxad gouvernoit les Mèdes depuis cinquante ans, lorsqu'il se soûleva contre Ochus; & certainement celui de l'Écriture a dû régner très-long-temps pour suffire à l'immense ouvrage des murailles d'Ecbatanes qu'il fit construire.

Ecbatanes étoit la capitale de la Médie, & fut celle de l'empire d'Asie tant que les Mèdes en furent les maîtres: elle conservoit même encore une partie de son premier lustre sous la domination des rois de Perse, qui avoient coûtume d'y venir faire leur séjour pendant l'été; elle avoit été fondée par Déjocès lorsque les Mèdes le choisirent pour leur Roi: s'il

*Strab. Geog. l. II, p. 361.*

*Herod. l. I, c. 98.*

s'il falloit en croire Ctésias, elle existoit dès le temps de Semiramis; elle étoit bâtie sur une éminence, & avoit originairement sept enceintes circulaires enfermées les unes dans les autres, & placées de façon qu'au moyen de la pente du terrein, elles s'élevoient toutes l'une au dessus de l'autre de la hauteur de leurs créneaux. Ces créneaux peints de différentes couleurs offroient un spectacle singulier : les premiers du côté de la campagne étoient blancs, les suivans noirs, les troisièmes rouges, les quatrièmes bleus, la couleur des cinquièmes étoit celle de la sandaraque, l'argent brilloit dans les sixièmes, & l'or distinguoit les derniers qui renfermoient le palais des Rois & leur trésor. La première enceinte, ou celle qui contenoit toutes les autres, égaloit dans son circuit celui d'Athènes.

*Apud Diod. Sic. l. 11, pag. 72, edit. Græcæ Stephani.*

*Herod. ubi suprà.*

Soit, comme je le croirois volontiers, & comme le pourroit faire soupçonner un passage de Pline, que ces magnifiques murailles eussent été détruites par Darius Nothus dans la guerre dont j'ai parlé plus haut; soit qu'après plusieurs siècles elles eussent souffert de l'injure du temps; soit enfin qu'elles ne fussent plus assez fortes pour le dessein que méditoit Arphaxad, il entreprit d'en élever de nouvelles. Mais, suivant toute apparence, il ne suivit pas le plan des anciennes, & il se borna à une seule enceinte : il la fit bâtir de pierres de taille toutes égales dans leur grandeur qui étoit prodigieuse; il lui fit donner 70 coudées de hauteur sur 30 d'épaisseur; elle étoit flanquée de tours carrées, hautes de 100 coudées & saillantes de vingt pieds en avant sur le mur. La beauté des portes répondoit à celle des autres ouvrages.

*Plin. liv. VI, c. 26.*

*Judith. c. 1.*

Ceux qui ont traduit le livre de Judith dans les langues vulgaires & la plupart des Critiques ont presque tous fait dire à l'auteur sacré, qu'Arphaxad fonda ou bâtit Ecbatanes: cependant le texte grec porte seulement qu'il y bâtit des murailles; & l'expression dont l'édition latine se sert, n'a pas le plus souvent une autre signification dans l'Ecriture, que celle d'environner une ville de remparts, de la fortifier, de la réparer.

*V. ci-après la 2.e Partie.*

Arphaxad, après s'être ainsi assuré d'une forteresse qu'il croyoit avoir mise à l'abri de toute insulte, profitant de l'aversion que les Mèdes conservoient toûjours pour la domination des Perses, se soûleva contre Ochus, prit le titre de Roi & en usurpa l'autorité. Si les historiens profanes qui ont presque entièrement négligé les affaires intérieures de l'Empire des Perses, ne parlent pas avec toute l'étendue & toute la clarté que l'on pourroit souhaiter de cette guerre des Mèdes, ils en disent cependant assez pour nous l'indiquer & nous prouver qu'ils en ont eu quelque connoissance. En effet, ils nous parlent d'une guerre d'Ochus avec les Cadusiens, peuples septentrionaux de la Médie; & le temps auquel ils la rapportent, convient assez avec celui où il nous faut placer la révolte d'Arphaxad; à quoi je puis ajoûter que les Cadusiens paroissent singulièrement désignés dans le texte grec de Judith, à la tête des rebelles: « tous les peuples » des montagnes, y est il dit, s'étoient ligués contre le roi d'Assyrie avec ceux de l'Euphrate, du Tigre, &c. » Or les peuples des montagnes dont il s'agit étoient les Cadusiens qui en occupoient la plus grande partie vers la mer Caspienne, comme le dit positivement Strabon; mais il y a plus encore, & l'auteur sacré me semble avoir attribué lui-même le nom particulier des Cadusiens à ceux qui suivoient le parti d'Arphaxad, lorsqu'il les appelle enfans de Cheleoul, ou plustôt, comme on lit dans des manuscrits & dans quelques éditions, de Gelôd: car c'est-là le véritable nom de ceux à qui les Grecs ont donné celui de Cadusiens, & qui, au rapport de Pline, s'appeloient *Gelæ (e)*. On ne peut donc douter que les historiens profanes ne nous fournissent, sous Ochus, la circonstance d'une guerre en Médie, à laquelle il est facile de rapporter celle dont il est parlé dans le livre de Judith.

*Judith, c. 1.*

*Justin, l. III, 3. Diod. Sic. XVII, page 65.*

*Strab. Geog. l. 11, p. 350.*

Γελώδ, *edit. Complut.*

*Judith, edit. Græca, c. 1.*

Cette guerre dura six ans entiers: on vient de voir que des peuples voisins du Tigre & de l'Euphrate, avoient grossi

*(e) Plin. l. VI, c. 16.* En grec c'est Γῆλαι, Γηλαὶ ou Γηλοί. Leur pays s'appelle encore *Ghilan, Gilan* ou *Kilan*.

le parti des rebelles, ceux qui habitoient la plaine de l'Araxe au nord de la Médie, les Elyméens au midi & plusieurs autres s'y étoient aussi réunis. Avec des forces si considérables, Arphaxad donnoit sans doute bien de l'embarras à Ochus, & remportoit quelquefois sur lui des avantages qui pouvoient le flatter qu'il réussiroit enfin dans ses projets. On peut juger de la bravoure de ses soldats par l'exemple de celui qui osa un jour défier toute l'armée d'Ochus de trouver un homme qui voulût se battre avec lui seul à seul: personne n'osoit en effet accepter le défi, lorsqu'un jeune Perse, nommé *Codoman*, se présenta courageusement au Cadusien, le vainquit & rétablit, en le tuant, la gloire de sa nation presque perdue. Ce jeune homme étoit petit-fils d'Artaxerxès Mnémon & neveu d'Ochus: cependant il n'étoit alors que simple *Astande* ou courrier du Roi; soit que les violences de ce Prince contre sa famille l'obligeassent à s'enveloper dans un état obscur; soit que l'office d'Astande fût un grade par lequel il fallût passer pour parvenir aux dignités de l'Empire. C'est ce même Codoman qui, étant dans la suite parvenu au trône où il prit le nom de Darius, périt malheureusement après avoir été vaincu par Alexandre.

*Diod. Sic. l. XVII, p. 565. Justin, l. X, c. 3.*

Ochus, de son côté, obligé d'avoir recours aux peuples tributaires ou vassaux de son Empire, pour en tirer des secours qui le missent en état de triompher de son ennemi, se vit presque entièrement frustré de ce qu'il en attendoit: les échecs qu'il avoit reçûs sembloient promettre sa chûte à ces peuples qui ne la souhaitoient guère moins que les rebelles; & ils se flattèrent de la hâter par leur refus. La Cilicie, la Syrie, la Phénicie & l'Egypte furent vainement sollicitées par ceux qu'il y envoya; ils ne purent rien obtenir, quelques-uns même y furent insultés. Ochus se promit bien d'en prendre une vengeance éclatante lorsque l'état de ses affaires le lui permettroit; mais dans ce moment il fallut dissimuler. Cependant la fortune des armes changea & lui devint favorable; & la douzième année de son règne, il remporta sur les Mèdes une victoire signalée dans les campagnes de Ragau.

*Jud. c. 1, edit. Græca.*

Ragau que les Grecs ont appelé *Rages*, étoit situé presque à l'entrée des montagnes des Caduliens, où Arphaxad se sauva avec les débris de son armée, abandonnant Ecbatanes & ses autres places au vainqueur. Il espéroit peut-être que, tandis qu'elles amuseroient Ochus par leur résistance, il auroit le temps de réparer ses forces; mais Ochus prévint ses projets par la rapidité de ses conquêtes, & l'atteignit dans sa retraite avant qu'il pût être remis de son premier échec. Une seconde victoire mit le sceau à la première; Arphaxad, lui-même, y fut tué, & tout ce qui lui étoit resté de troupes fut taillé en pièces.

*Jud. c. 1, edit. Græcæ.*

Ochus délivré d'un si dangereux ennemi, retourna dans sa capitale, où il célébra son triomphe par des fêtes qui durèrent quatre mois entiers, & ne finirent qu'avec l'hiver. Au milieu de ces réjouissances il n'oublia pas le châtiment qu'il réservoit aux provinces qui avoient osé l'abandonner, lui refuser les secours qu'il croyoit qu'elles lui devoient, & insulter ses Commissaires. Dans un grand conseil qu'il fit assembler le vingt-deux du premier mois, c'est-à-dire vers notre mois d'avril, ce Prince, après avoir exagéré leur desobéissance & son injure, fit part de ses desseins à ses Ministres & à ses Généraux; ils entrèrent dans ses vûes, & il fut résolu d'envoyer de puissantes armées dans les pays dont il se plaignoit, & d'y porter toutes les horreurs de la guerre. L'exécution en fut confiée à un Général nommé *Holoferne*; c'étoit le frère du roi de Cappadoce & le petit-fils de Datamès un des plus fameux Capitaines de l'antiquité. Nous tenons ces particularités de Diodore de Sicile qui nous le fait également reconnoître & par son nom & par la part qu'il lui donne à l'expédition d'Ochus contre la Phénicie & l'Egypte, à l'occasion de laquelle, comme il ajoûte, le roi de Perse le combla d'honneurs & de bienfaits. Il y fut accompagné par l'eunuque Vagao ou Bagoas qui, suivant Sulpice-Sévère, est le même que ce fameux Bagoas qui, ayant gagné la confiance d'Ochus & étant parvenu aux plus grands emplois de l'Empire, fit assassiner successivement deux rois de Perse,

*Ibid. ch. 2, édit. Græcæ.*

*Diod. Sic. in excer. l. XXXI. apud Phot. cod. CCXLIV pag. 1158, 2058.*

dispofa deux fois de la Couronne, & plaça enfin fur le trône Codoman qui le prévint lorfqu'il étoit prêt à le traiter comme il avoit fait fes prédéceffeurs : ce qu'il y a de fûr, c'eft que ce dernier Bagoas réfidoit en Judée à peu près dans ce même temps, & y commandoit au nom d'Ochus, comme le rapporte Josèphe. *Diod. Sic. l. XVII.*

Holoferne fe mit donc à la tête de cent vingt mille hommes de pied & de douze mille chevaux qui furent deftinés à l'expédition dont il étoit chargé. Les circonftances que nous trouvons ici dans l'hiftoire profane, font qu'Ochus ayant entrepris de réduire les Egyptiens qui s'étoient révoltés, les Satrapes & les Généraux chargés de faire les préparatifs & l'ouverture de cette expédition, firent exécuter leurs ordres avec tant de dureté & d'orgueil, que les Phéniciens qu'ils maltraitoient, imitèrent les Egyptiens, s'allièrent avec eux, détruifirent la maifon royale qui étoit dans leur pays, ravagèrent fes fuperbes jardins, brûlèrent les magafins de fourrages qu'on avoit déjà amaffés, enfin fe faifirent de ceux qui les avoient opprimés, & leur firent porter la peine de leurs vexations. Ifocrate qui écrivoit vers ce même temps, dit que l'armée d'Ochus avoit non feulement été vaincue, mais même *tournée en dérifion.* Ces derniers mots fur-tout fembleroient faits pour ce qui arriva à Holoferne; fuivons-en le détail dans l'auteur facré. *Diod. Sic. l. XVI, p. 531 & 532.* *Ifoc. Orat. ad Philip. p. 176.*

Ce Général partit de Ninive : il faut prendre garde de confondre cette ville avec une autre du même nom qui étoit fur les bords du Tigre; celle dont il eft ici queftion & où le livre de Judith met la réfidence de Nabuchodonofor, étoit en deçà de l'Euphrate, & à trois journées feulement des montagnes de la Cilicie. On fait que les fouverains de l'Afie changeoient fouvent de féjour; ainfi ordinairement ils paffoient l'hiver à Babylone, le printemps à Suze, l'été à Ecbatanes, d'autres fois on les trouve à Perfépolis, à Sardes, à Memphis ou ailleurs, fuivant apparemment que leurs plaifirs ou leurs affaires l'exigeoient. Ochus ne pouvant d'un côté aller à Ecbatanes qu'il venoit de livrer au pillage, & *Judith, c. 2, edit. Græcæ.* *Xenoph. de inftit. Cyri, l. VIII, p. 233. & de exped. Cyri, l. III, p. 315. Plutar. de Exil. p. 604. Athen. Deipnofoph. lib. XII, c. 2, p. 513.*

voulant d'un autre côté être à portée de diriger les opérations de la guerre dont le théatre étoit en deçà de l'Euphrate, avoit préféré le séjour de la ville dont nous parlons à celui des autres villes de son Empire, & c'est ce qui l'aura fait appeler roi de Ninive par l'auteur sacré : n'est-ce pas ainsi que nous-mêmes encore à présent, nous donnons aux différentes cours de l'Europe le nom des lieux où résident leurs Souverains, sans nous servir toûjours de celui de la capitale de leurs peuples ou de leurs Etats?

A trois journées de Ninive Holoferne trouva ses troupes rassemblées à l'entrée de la plaine de Bectileth, Baicthaith, ou, comme l'appelle Ptolémée, Bactaillé, dans la Syrie cassiotide, entre Hiérapolis & Antioche. Il se mit à leur tête; & s'étant avancé le long des montagnes de Cilicie, il prit d'assaut les villes de Phoud & de Loud, livra au pillage celle de Rassis & tout son territoire, aussi-bien que les Arabes qui étoient à l'entrée du désert, au midi de Chellon. J'examinerai dans la troisième partie, ce que c'est que Phoud & Loud; pour Rassis c'est la ville de Rossus, proche du défilé appelé *les portes Syriennes*, célèbre pour sa poterie. On trouve aussi dans ces cantons les Arabes Scénites dont il est ici parlé : Strabon les met à l'orient d'Apamée en tirant vers l'Euphrate. Cette position est au midi de la Chalibonite & du fleuve Chalus que je crois désigné par Chellus, Chellon ou les Chelleens; car la leçon de ce nom souffre toutes ces variations.

*Judith, c. 2, edit. Græcæ.*

*Strab. l. XVI, p. 518.*

Après avoir frappé ces premiers coups, Holoferne ne trouvant peut-être pas qu'il fût sûr ni facile de pénétrer plus avant par le mont Casius & les montagnes du Liban, alla passer l'Euphrate à la hauteur des pays qu'il venoit de subjuguer, descendit vers Thapsaque & vers l'embouchûre de l'Aborrhas où étoient les passages les plus ordinaires & les plus commodes pour rentrer en Syrie, y repassa ce fleuve; & traversant le pays des Arabes Madianites dont il brûla les tentes & enleva les troupeaux, il arriva vers le temps de la moisson dans les plaines de Damas. Il est bien singulier sans

*Judith, edit. Græcæ, c. 2.*

*Xenoph. de exped. Cyri, l. I, p. 254 & 255. Arrian. l. II, p. 82. Ammian. Mar. l. XXIII, c. 5, p. 277.*

doute de voir des interprètes étendant les conquêtes d'Holoferne au fond de la Lydie & de l'Ionie, & depuis les bords du Tigre jusqu'à ceux de la mer Egée, faire encore revenir ce Général en Syrie avant la moisson, en sorte qu'ils lui font parcourir, en moins de trois mois de temps, six cens lieues de pays, c'est-à-dire plus que son armée n'en eût pû traverser en six mois.

Damas étoit une des plus belles villes de l'Orient: sa situation agréable, l'abondance de ses eaux, la fertilité de ses campagnes, la beauté de ses vergers, y avoient autrefois fixé le séjour des rois de Syrie. Holoferne en eut bien-tôt fait un triste désert: rien n'y fut épargné; les blés furent brûlés; les arbres coupés; les vignes arrachées; les troupeaux enlevés; toute la jeunesse passée au fil de l'épée. *Strab. Geog. l. XVI, p. 520.*

Un traitement si cruel répandit la terreur dans tous les environs: la plusspart de ceux qui n'étoient pas encore réduits, songèrent à prévenir un semblable malheur. On envoya de toutes parts des députés au général des Perses pour se soûmettre à lui & implorer sa clémence: les villes se hâtoient de lui ouvrir leurs portes dès qu'il paroissoit, la Noblesse & les Magistrats alloient au-devant de lui, on le recevoit à la lueur des lampes & au son des instrumens; ainsi Holoferne eut assujéti, au bout d'environ trois mois, près de quatre-vingts lieues de pays qui se trouvent renfermées entre le torrent Aborrhas à l'orient, la Méditerranée au couchant, la Cilicie au septentrion, & les monts Trachonites au midi: ce sont là les limites dans lesquelles l'auteur sacré lui-même renferme ses conquêtes. Le nom de l'Aborrhas est écrit dans nos versions Abornas, Abronas, Arbonas & Mambré; mais la diversité de ces leçons prouve assez que ce mot est corrompu. Je n'ai point trouvé de torrent au-delà de l'Euphrate, à l'opposite de la mer qui baigne la Célésyrie, dont le nom & la situation pussent mieux convenir ici que ceux de l'Aborrhas qui, prenant sa source entre l'Euphrate & le Tigre environ à la hauteur de Zeugma, se jette dans le premier de ces fleuves quelques lieues au dessous de Thapsaque: il *Judith, c. 3.* *Ubi suprà.*

s'appelle encore aujourd'hui *le Chabour*. Les montagnes que je prends pour les Trachonites ſont appelées *Japhet* dans les mêmes verſions ; outre que ce nom m'a paru conſervé dans celui d'*Ippos* ou *Hippos* qui eſt donné aux monts Trachonites par Ptolémée, il m'a ſemblé que la ſituation que l'auteur ſacré donnoit aux monts Japhet au midi de la Céléſyrie & en face de l'Arabie, ne permettoit pas de les placer ailleurs: peut-être même le mot que les traducteurs ont regardé comme un nom propre, ne ſignifioit autre choſe dans l'original que des montagnes très-hautes & très rudes, comme celui de Trachonites qui eſt grec, & qui ne ſeroit en ce cas qu'une interprétation de l'autre.

*Vid. Buxtorf. Lexicon ſub radice* יפף *pag. 306.*

*Judith, c. 3, edit. Græcæ.*

Holoferne s'avança enſuite vers les côtes de la Méditerranée, & entra dans la grande plaine de Jezrahel : il y fit camper ſon armée près de Dothaim, entre Bethſan & Gabai & vis-à-vis de Jezrahel. Bethſan que l'on a auſſi appelé *Scythopolis*, étoit du côté du Jourdain, un peu au deſſous du Lac de Tibériade; Gabai étoit vers le mont Carmel & le golfe d'Acé ou de Ptolémaïde, port célèbre de la Syrie ſur la Méditerranée qui, en cet endroit, n'eſt éloignée du Jourdain que de dix ou onze lieues. Il demeura un mois entier dans ce camp, moins pour s'y rafraîchir des fatigues qu'il avoit pû eſſuyer dans des conquêtes ſi rapides, que pour y attendre & y raſſembler les renforts qui le venoient joindre ; car il avoit obligé tous les peuples qu'il avoit ſubjugués, à lui fournir des recrues & des troupes. Le camp, dont il s'agit, qui étoit ſi proche d'Acé, eſt évidemment celui même où Strabon nous apprend que les rois de Perſe qui entreprirent des expéditions contre l'Egypte, raſſemblèrent leurs armées. Dans ces expéditions, dit-il, Acé étoit le lieu du rendez-vous de leurs troupes. Voilà encore une circonſtance ſingulière de l'hiſtoire de Judith que nous retrouvons dans les auteurs profanes, & qui ſe lie heureuſement avec toutes les autres que nous croyons y avoir déjà découvertes.

*Strab. l. XVI, p. 521.*

Cependant les Juifs, à la vûe des excès auxquels ſe portoit Holoferne, craignirent qu'il ne les confondît avec les coupables,

coupables, & n'osât même, sans l'aveu d'Ochus, les traiter comme eux: c'est pourquoi ils crurent qu'ils devoient, à tout évènement, se mettre en état de défense & se saisir des défilés des montagnes qui pouvoient conduire à Jérusalem. Celui qui étoit alors grand Prêtre & chef de la nation, en donna les ordres par-tout, & ils furent ponctuellement exécutés. L'auteur sacré l'appelle tantôt Éliachim & tantôt Joachim, du moins dans la version latine: dans la grecque il est toûjours appelé Ἰωακείμ. Depuis le retour de la captivité, & sur-tout depuis que Néhémie avoit eu le crédit & l'adresse de faire rebâtir les murs de Jérusalem en cinquante-deux jours, malgré les oppositions & les clameurs des Satrapes des provinces voisines, les Juifs gouvernés par leurs grands Prêtres, jouissoient d'une espèce d'autonomie; & leur dépendance n'étoit guère marquée que par le payement de quelques redevances ou contingens annuels qui leur étoient imposés. La constitution de l'empire des Perses étoit telle que plusieurs provinces y formoient de petits États qui, étant régis par des Chefs nationaux, paroissoient presque indépendans, & étoient en effet plustôt vassaux que sujets de l'Empire; ils armoient & faisoient la guerre à leur gré, sans que l'Empire y prît part ou feignît de le faire. Une défiance assez bien fondée contre les Généraux & les Satrapes qui cherchoient ou à se faire un mérite de les réduire dans une entière dépendance, ou à agrandir leurs propres gouvernemens à leurs dépens, les obligeoit aussi quelquefois à prendre, vis-à-vis d'eux, des mesures dont la cour de Perse ne prenoit pas toûjours ombrage, ou qu'elle dissimuloit pour éviter de plus grands inconvéniens. C'est justement ce qui arriva aux Juifs en cette occasion: témoins de toutes les cruautés d'Holoferne, ils crurent devoir prendre vis-à-vis de lui des précautions qui les missent à l'abri de ses violences, & l'empêchassent de les insulter dans son passage. Quelle qu'eût été d'abord son intention à leur égard, l'obstacle qu'on lui opposoit l'irrita & ne fit que lui fournir un prétexte. Il traita les mesures qu'on prenoit contre lui, de révolte *Judith, c. 5.*

contre le Roi; & au lieu de poursuivre sa mission contre l'Egypte & les Phéniciens, il résolut d'écraser entierement les malheureux Juifs.

*Judith, edit. Græcæ, c. 7.* Mais tandis qu'il s'amuse à bloquer une petite place qui étoit à l'entrée de leurs montagnes du côté de l'Acrabatène *Euseb. Onomast. verbo Ἀκραββεὶν.* vers le Jourdain &, comme je crois, sur le chemin d'Acé à Jéricho (l'Ecriture l'appelle Béthulie), une femme fit évanouir tous ses projets. On la nommoit Judith; elle étoit *Judith, c. 8.* également distinguée par sa naissance & par ses richesses, & elle joignoit la vertu la plus pure à la plus grande beauté. Elle étoit à peine mariée qu'elle avoit perdu son époux; & depuis trois ans & demi qu'il étoit mort, elle vivoit dans le deuil & dans la retraite. Dieu lui fit concevoir le dessein généreux de délivrer sa nation d'un ennemi implacable, & lui donna le courage de l'entreprendre. Elle feignit de se retirer dans le camp d'Holoferne pour ne pas être ensevelie sous les ruines de sa patrie; naturellement belle & emprun- *Ibid. c. 9.* tant tous les secours que l'art peut prêter à la Nature pour faire paroître & triompher la beauté, elle inspira sans peine au Général des Perses tout l'amour qu'elle voulut. Enivré de sa passion, lorsqu'il croyoit toucher au moment de la satisfaire, Judith profita du sommeil profond où l'avoient plongé les excès de vin auxquels il s'étoit livré dans un grand repas qu'il avoit donné à sa captive & aux principaux Officiers de l'armée. Restée seule auprès de lui dans sa tente, elle lui coupa la tête avec son propre sabre & retourna heureusement à Béthulie, à la faveur de la nuit & de la liberté que l'aveugle amour d'Holoferne lui avoit procurée dans le camp des Perses.

Son arrivée & l'heureuse nouvelle qu'elle apportoit, répandirent la joie dans la ville & relevèrent les espérances des Juifs: ils ne songèrent aussi-tôt qu'à prendre les mesures nécessaires pour tirer un entier avantage d'un pareil évènement. Dans cette vûe, à la pointe du jour, ils feignent de faire une sortie & de marcher aux ennemis; ils se montrent en ordre de bataille sur le penchant de leur montagne; ils

s'avancent à pas lents en jetant des cris terribles. On veut alors prendre les ordres d'Holoferne ; & comme on pense qu'il dort encore, on essaie de l'éveiller par le bruit qu'on fait autour de sa tente : enfin l'eunuque Bagoas pénètre jusqu'au pavillon sous lequel il reposoit ; mais il n'y trouve qu'un tronc sanglant & sans tête, car Judith l'avoit emportée. Le bruit en est bien-tôt répandu dans toute l'armée, le trouble se met en même temps dans les differens corps qui la composent ; tirés de diverses nations, ils n'ont plus de Chef commun qui les réunisse, les lie & les fasse agir uniformément : les mouvemens que les Juifs paroissent faire augmentent le desordre, par l'incertitude des dispositions à faire ou pour les recevoir ou pour se retirer. Enfin au moment qu'ils prennent le parti de la retraite, les Juifs fondent sur eux, la surprise & l'effroi redoublent la confusion, la retraite se change bien-tôt en une déroute générale ; ils se débandent, jettent leurs armes, abandonnent tentes, provisions, équipages, & s'enfuient tête baissée les uns au travers la plaine, les autres par les défilés des montagnes voisines. Les Juifs marchent toûjours sur eux en corps de bataille, taillent en pièce ceux qu'ils peuvent atteindre ; en même temps les villes voisines, averties par les soins du gouverneur de Bethulie, détachent après les ennemis tout ce qu'elles ont de Soldats, en poursuivent les misérables restes jusqu'à leurs frontières.

Ainsi échoua cette expédition des Perses contre l'Égypte ; leur Général tombé dans les pièges d'une femme, donna sans doute à leur défaite ce ridicule par lequel un auteur contemporain l'a caractérisée, comme je l'ai déjà remarqué.

Nous sommes cependant encore arrêtés par la tradition des rois de Cappadoce sur le sort d'Holoferne qui étoit un de leurs ancêtres. *Il revint*, disoient-ils ( car ce sont ces Rois eux-mêmes que faisoit parler Diodore de Sicile ) *de l'expédition d'Égypte, & mourut dans sa patrie ;* d'où il semble résulter à la première vûe, que cet Holoferne n'est pas le même que celui qui périt par la main de Judith sous les murs de Béthulie. Mais d'un côté il est assez ordinaire de

*Diod. Sic. in Excerptis apud Phot. cod. CCXLIV, pag. 1158, 2058.*

voir deux nations différentes ſe contredire dans leurs traditions ſur un même point, lorſque l'une de ces nations a quelque intérêt de diſſimuler ou détruire des faits qui ne ſont pas à ſon avantage & à ſa gloire, tandis que l'autre a un intérêt tout contraire. D'un autre côté la diverſe manière de raconter la mort ou la naiſſance, ou d'en aſſigner le temps ou le lieu, n'eſt pas toute ſeule une raiſon de diſtinguer pluſieurs perſonnages ſous le même nom, lorſqu'ils ſe reſſemblent & ſe confondent dans les autres circonſtances de leur vie.

Enfin dans l'eſpèce particulière, on doit prendre garde que cette obſervation recherchée qu'Holoferne eſt revenu de l'expédition d'Egypte, & qu'il eſt mort dans ſa patrie, eſt miſe dans la bouche des princes de Cappadoce qui avoient ſans doute intérêt à cacher la honte d'un homme de qui ils deſcendoient; & leur témoignage en cette occaſion devient d'autant plus ſuſpect qu'il eſt plus affecté &, pour ainſi dire, plus hors d'œuvre: car à quel propos avertir ſi curieuſement qu'Holoferne eſt revenu de l'expédition d'Egypte, qu'il n'y eſt pas mort, qu'il eſt mort dans ſa patrie, ſi ce n'eſt pour prevenir & comme réfuter par avance, autant qu'ils le pouvoient, ce que l'on racontoit ailleurs de deshonorant pour eux ſur ſa mort dans cette même expédition? Et n'eſt-ce pas là le cas de dire qu'une défenſe anticipée vaut ſouvent un aveu? Mais ce qui ajoûte ſur-tout un grand poids à ces conſidérations, c'eſt que de tous leurs ancêtres Holoferne eſt le ſeul ſur lequel ils aient pris le ſoin ſingulier de faire une ſemblable obſervation.

Voilà, après tout, les raiſons qui, en mon particulier, m'ont empêché de déférer à cette circonſtance unique.



# DISSERTATION
## SUR
# L'HISTOIRE DE JUDITH.

Par M. GIBERT.

## SECONDE PARTIE.

DEUX opinions partagent les Critiques ſur l'époque de l'hiſtoire de Judith : les uns (& c'eſt le plus grand nombre) la placent avant la captivité de Babylone; les autres ne la mettent que depuis, & s'ils ſont en plus petit nombre, ils ſont ſoûtenus du ſuffrage de tous les anciens Chronologiſtes.

La première de ces opinions, quelque vogue qu'elle ait, ne me paroît cependant appuyée d'aucune preuve directe & préciſe, ni d'aucune autorité tant ſoit peu ancienne : elle ne s'eſt formée que des inductions qu'on a tirées de quelques circonſtances de cette hiſtoire. Ces circonſtances ſont que le Roi qui envoya Holoferne en Syrie, étoit roi des Aſſyriens & de Ninive; qu'Arphaxad qui fut vaincu par ce Roi, eſt celui qui bâtit Ecbatanes; enfin que les Mèdes y ſont la guerre aux Aſſyriens. On ſoûtient que ces circonſtances ne peuvent convenir aux temps poſtérieurs à la captivité, parce qu'alors il n'y avoit plus de rois d'Aſſyrie, que Ninive même n'exiſtoit plus, qu'Ecbatanes avoit été fondée par Déjocès long-temps auparavant; enfin que les Mèdes faiſoient partie, étoient membres de l'empire des Perſes & n'avoient point de Souverains particuliers : d'où l'on conclut que l'hiſtoire de Judith eſt fixée par ces circonſtances aux temps qui ont précédé la captivité.

Mais ces inductions, quelque ſpécieuſes qu'elles paroiſſent, ne ſont au fond rien moins que ſolides; je les ai déjà toutes combattues à meſure qu'elles ſe ſont préſentées dans

l'expofition que je viens de faire des principales circonftances de cette hiftoire; & les raifons que je leur ai oppofées me femblent, fi je puis m'exprimer ainfi, prépondérantes; qu'il me foit permis de les rappeler & de les remettre ici en peu de mots fous les yeux.

1.° L'Ecriture donne indifféremment le nom de rois *(f)* d'Affyrie aux rois de Perfe, depuis la captivité comme aupa-
*L. 1, ch. 6, v. 22.* ravant ; on en a un exemple dans Efdras où ce même titre eft donné à un Darius, foit au fils d'Hyftafpe, foit au fur-
*Chap. 10.* nommé Ochus Nothus. Il y en a un autre dans Zacharie, où le Prophète parle de l'humiliation dont Dieu doit frapper Affur; ce qui ne peut défigner que l'empire des Perfes, Zacharie n'ayant prophétifé que depuis Cyrus.

A l'égard de ce que l'on dit que Ninive n'exiftoit plus & qu'elle avoit été détruite, il feroit facile de répondre, & j'ofe dire qu'il eft certain que fi elle fut entièrement ruinée par les Mèdes, elle fut rebâtie depuis Cyrus, & qu'elle fubfifta long-temps dans les fiècles poftérieurs, comme il réfulte de ce qu'elle fut prife fous Néron dans l'expédition de Méherdate, & fur-tout du témoignage d'Ammien Marcellin qui en parle fur le rapport de fes yeux. Ainfi l'on pourroit dire que comme rien ne prouve, ce femble, que fon rétabliffement ne s'eft fait qu'après Ochus, rien auffi ne contredit le titre de roi de Ninive, donné à ce Prince dans le livre de Judith: mais après tout je tâcherai d'établir dans la troifième partie de ce Mémoire, qu'il y a eu deux Ninives, comme l'avoient déjà foûtenu deux des plus favans hommes du dernier fiècle, Bochart & Marsham; l'une fituée fur l'Euphrate, l'autre fur le Tigre: l'une qui a été détruite par les Affyriens, l'autre qui a fubfifté long-temps après ; & c'eft là que je me réferve à m'expliquer fur celle dont je crois qu'il eft parlé dans le livre de Judith.

Déjocès, il eft vrai, fut le premier fondateur d'Ecbatanes; mais elle a pû depuis être rétablie, agrandie, embellie ou fortifiée plus d'une fois & par d'autres que par Déjocès: or

*(f)* Pline, *Sive illos Affyriæ rex Cyrus fecit.* Liv. XIX, chap. 4.

l'expreſſion de l'Ecriture ne ſignifie point néceſſairement qu'Arphaxad a fondé Ecbatanes, elle peut déſigner ſeulement qu'il l'a rebâtie, agrandie, embellie ou fortifiée; c'eſt le ſens de cette même expreſſion, lorſqu'il eſt dit que David bâtit *(ædificavit)* la ville de Jéruſalem qu'il venoit de prendre, que Salomon bâtit les vingt villes que Hiram lui avoit données, que Roboam, qu'Abia, que Manaſſés bâtirent les villes fortes de Juda, que Néhémie bâtit Jéruſalem: car l'hébreu n'a point de verbe composé & ſe ſert du même terme pour exprimer bâtir & rebâtir, auſſi la verſion grecque de Judith dit ſeulement qu'Arphaxad bâtit des murailles à Ecbatanes. Mais il y a plus, les ouvrages que l'hiſtoire profane attribue à Déjocès à Ecbatanes, paroiſſent totalement différens de ceux que l'Ecriture y fait conſtruire par Arphaxad, puiſque le premier y avoit fait bâtir ſept enceintes, & que le ſecond n'y en fit faire qu'une; d'où il ſuivroit que ces deux perſonnages (Déjocès & Arphaxad) ſont eux-mêmes eſſentiellement différens l'un de l'autre, & que le temps du premier ne peut influer en rien à déterminer le temps du ſecond.

Enfin la réduction des Mèdes ſous le joug des ſucceſſeurs de Cyrus, ou, ſi l'on veut, leur réunion à l'empire des Perſes, n'empêche pas qu'ils n'aient pû s'en ſéparer, ſe ſoûlever contre leurs nouveaux Maîtres, leur faire la guerre, ou pluſtôt elle n'a pas empêché qu'ils ne l'aient faite. En effet, on en a les preuves les plus poſitives dans des auteurs contemporains, tels que Hérodote & Xénophon, ou très-voiſins, comme Ariſtote; on ne peut donc pas conclurre qu'un évènement doit être reporté avant Cyrus, parce qu'on y trouve les Mèdes ſoûmis à un chef particulier, ſoûlevés, & en guerre avec le ſouverain de l'empire d'Aſie.

Une opinion qui n'eſt bâtie que ſur des raiſonnemens ſi faciles à combattre, devoit d'autant moins obtenir les ſuffrages que le ſentiment, contre lequel elle s'élève en plaçant l'hiſtoire de Judith après la captivité de Babylone, ſe montre fondé ſur tout ce qui peut en ſoûtenir la certitude dans la

critique la plus rigide, ſoit preuves poſitives, ſoit inductions claires & préciſes ou autorités anciennes.

Et d'abord y a-t-il rien de plus exprès que le témoignage de l'auteur ſacré lui-même dans le diſcours d'Achior, lorſqu'il lui fait dire que les Juifs ſont depuis peu revenus d'une captivité dans laquelle *Jéruſalem leur avoit été enlevée & leur temple raſé juſqu'aux fondemens!*

Il n'y a bien certainement, depuis Salomon juſqu'à la ruine de Jéruſalem ſous Veſpaſien, que la captivité de Babylone à qui ces caractères réunis puiſſent convenir. C'eſt donc de la captivité de Babylone que parle Achior; & par conſéquent l'hiſtoire de Judith eſt poſtérieure au retour de cette captivité.

Une preuve ſi ſimple & en même temps ſi préciſe n'a point échappé aux partiſans de l'opinion contraire, & ils en ont ſenti toute la force. La préoccupation ne nous empêche pas toûjours d'apercevoir les raiſons qui combattent nos ſentimens, & d'en connoître le poids; mais elle fait ſouvent que les moindres ſolutions que nous y pouvons oppoſer, nous empêchent de nous rendre & de céder preſque à l'évidence même.

On ſe défend donc de la preuve dont il s'agit par deux réponſes: la première eſt que les mots grecs que nous traduiſons, *le temple avoit été raſé juſqu'aux fondemens*, peuvent s'interpréter d'une ſimple profanation. Je ne releverois pas cette réponſe, ſi elle n'avoit été propoſée & rebattue par la pluſpart de ceux qui ont ſoûtenu l'opinion moderne: on trouvera leurs noms entaſſés dans une note qu'a faite à ce ſujet Dom Calmet qui a auſſi adopté la même opinion. Pour écarter cette première ſolution, il me ſemble qu'il ſuffiroit preſque de rapporter les mots grecs; ces mots ſont, ἐγενήθη εἰς ἔδαφος· ἔδαφος en grec eſt *l'aire, le ſol, le pavé, le fondement;* γίνεσθαι εἰς ἔδαφος ſignifie donc *être réduit à l'aire, au ſol, au pavé, au fondement*, & par conſéquent *être détruit:* car inconteſtablement un bâtiment dont il ne reſte que *l'aire* ou *le ſol* eſt un bâtiment *détruit;* d'où vient que Thucydide, pour

pour exprimer la ſuppoſition qu'il fait que Lacédémone fût détruite, dit, *S'il n'y reſtoit plus que les aires* (ἐδάφη) *des bâtimens.* Auſſi n'eſt-il pas douteux que dans l'Écriture Sainte, dans Josèphe, dans Thucydide, dans Plutarque, κατάγειν, καθαιρεῖν, καταβάλλειν ἕως ἐδάφους, εἰς ou ἐς ἔδαφος ne ſignifient renverſer, détruire, raſer juſqu'aux fondemens: il n'eſt pas moins conſtant que c'eſt-là auſſi la ſignification d'ἐδαφίζεσθαι, qui n'eſt bien clairement autre choſe que γίνεσθαι εἰς ἔδαφος, comme la lui donnent les Lexicographes, & comme il l'a, par exemple, en effet dans la verſion grecque d'Iſaïe, où en parlant de la deſtruction future de Jéruſalem, il dit qu'elle ſera laiſſée déſerte & qu'elle ſera raſée (ἐδαφισθήσῃ) juſqu'à la terre; ou dans celle d'Ezéchiel, où ce mot eſt employé pour exprimer la ruine entière de l'arbre auquel le Prophète compare le roi d'Égypte. Il me ſemble donc qu'il n'eſt pas poſſible d'appliquer l'expreſſion dont il s'agit, à une ſimple profanation; la ſuite même des faits & de l'hiſtoire n'y eſt pas moins contraire que la grammaire: car de quelle profanation du Temple doit-on entendre ce paſſage? On cite l'enlèvement des richeſſes du temple par Séſac ſous Roboam; mais 1.° outre que ce fait ſe trouve trop éloigné des temps où l'on peut, avec quelque apparence, placer l'hiſtoire de Judith, il ne peut ſe concilier avec les autres circonſtances qui ſont ici réunies, comme celle de la priſe de Jéruſalem, celle de la déportation des Juifs dans une terre étrangère, celle du retour récent d'une captivité. 2.° On ne prend pas garde que bien loin que le Temple fût alors profané, ce fut pour le préſerver de l'être que Roboam livra ſes richeſſes à Séſac; en ſorte que Dieu lui-même content de l'humiliation des Juifs, leur fit dire qu'ils ſe raſſuraſſent, qu'il ne feroit point éprouver ſa fureur à Jéruſalem par le miniſtère de Séſac. *Quia humiliati ſunt, non diſperdam eos, daboque eis pauxillum auxilii, & non ſtillabit furor meus ſuper Jeruſalem per manum Seſac.*

Ch. III, verſ. 25.

Ch. XXXI, v. 12.

On allègue encore (& je ne crois pas qu'il ſoit poſſible d'en trouver d'autres) les profanations du Temple par les rois des

Juifs eux-mêmes qui, dit-on, y commirent toutes ſortes de crimes, ou qui négligèrent de l'entretenir & de le réparer : mais ces profanations me paroiſſent avoir encore moins d'application ici que celle qu'on veut attribuer à Séſac, puiſqu'il s'agit (car le texte le marque expreſſément) d'évènemens produits par la guerre, d'invaſions, de combats, de priſes & ſaccagemens de villes; enfin de ravages faits par des nations ennemies, dont ce qui eſt dit du Temple n'eſt qu'une ſuite ou une partie.

Il eſt donc clair qu'aucune des profanations du Temple qu'on trouve avant la captivité de Babylone, ne pourroit convenir à ce qui eſt dit ici du temple, en ſuppoſant que l'auteur ſacré n'y a parlé que de ſimples profanations; mais, je le répète, la ſignification naturelle & le ſens propre de l'expreſſion dont il ſe ſert, ne peut déſigner, ſi je ne me trompe, qu'une deſtruction entière, une ruine totale du Temple.

Mais, dit-on (& c'eſt ici la ſeconde réponſe par laquelle on s'efforce d'éluder les conſéquences qui naiſſent de cette expreſſion) la verſion latine ne parle pas de cette deſtruction du Temple, & diffère beaucoup de la verſion grecque. Je conviens que la verſion latine diffère de la grecque, & je reconnois que la première ne dit pas en termes formels, comme la ſeconde, que le Temple eût été détruit. Mais 1.° S.t Jérôme, auteur de la verſion latine, nous a averti lui-même qu'il s'eſt contenté d'y rendre le ſens de l'original, ſans en exprimer tous les mots ; & dès-lors non ſeulement ſa différence d'avec la verſion grecque qui étoit peut-être plus littérale, ne doit point ſurprendre, mais même ce qui eſt de plus dans la grecque, ne peut paſſer pour ſuſpect ni être rejeté, par la ſeule raiſon qu'il ne ſe trouve pas dans la latine. 2.° Ces verſions nous tiennent lieu de l'original que nous n'avons malheureuſement plus; & lorſqu'elles ne renferment rien de contradictoire, elles ſe ſuppléent l'une à l'autre, & rien n'eſt plus oppoſé au reſpect que mériteroit leur ſeule antiquité, ni même aux principes de la Critique que de prétendre retrancher dans chacune ce qui ne quadre pas aſſez à des ſyſtèmes particuliers : quelle que ſoit d'ailleurs la

vrai-ſemblance de ces ſyſtèmes, à peine pourroit-on ſe le permettre, ſi l'on étoit certain de leur vérité.

Après tout, ſi la verſion latine ne dit point ici en termes formels que le Temple eût été détruit, elle y dit du moins que les nations étrangères envahirent la Judée, la ravagèrent, emmenèrent les Juifs en captivité loin de leur patrie : elle y fait clairement entendre que Jéruſalem leur fut enlevée auſſi-bien que leur Temple, puiſqu'elle exprime leur retour de cette captivité, en diſant qu'*ils rentrèrent en poſſeſſion de Jéruſalem où étoit le ſiège de leur culte.* Or à quelle autre captivité cela peut-il s'appliquer qu'à celle de Babylone? Ce n'eſt pas ſans doute à celle des dix Tribus qui étoient ſéparées de Jéruſalem, quant au culte comme dans le gouvernement, & qui d'ailleurs ne ſont jamais, que l'on ſache, revenues de leur diſperſion. Ce n'eſt pas davantage à celle de Manaſſés, puiſqu'il n'eſt dit nulle part, ni dans les livres hiſtoriques de l'Ecriture, ni dans aucun des Prophètes contemporains ou poſtérieurs, ni dans Josèphe, que Jéruſalem ait alors été priſe & ôtée aux Juifs, ou pluſtôt il y eſt par-tout rapporté que Manaſſés fut enlevé dans des embûches ou dans un piège qu'on lui tendit, & même, ſelon quelques-uns, à la chaſſe & dans un buiſſon, & par conſéquent ſans qu'on eût beſoin de prendre Jéruſalem avec lui; ce qui, joint à un ſilence ſi général ſur un fait ſemblable, ne permet pas de ſuppoſer que cette ville ni le reſte de la nation Juive aient partagé la captivité de leur Roi.

Il n'eſt donc pas poſſible d'affoiblir, de détourner, ni d'éluder l'expreſſion qui caractériſe ici la ſeule captivité de Babylone; & la preuve qui s'en tire pour placer l'hiſtoire de Judith après cette même captivité, demeure dans ſon entier. Parcourons après cela les principales inductions qui naiſſent des circonſtances particulières, & ſe réuniſſent à cette preuve directe & poſitive.

S'il eſt vrai, comme le témoigne S.t Jérôme, que l'original du livre de Judith fut écrit en langue Chaldéenne, il en réſulte qu'au moins ce livre n'avoit été écrit que depuis la captivité; puiſque les Juifs n'ont parlé & écrit la langue

Chaldéenne que depuis qu'elle leur fut devenue naturelle pendant leur séjour à Babylone. Mais la conséquence qu'on pourroit tirer de là seroit équivoque, si l'histoire même qui y est rapportée n'étoit accompagnée de plusieurs circonstances qui ne peuvent se rencontrer que depuis la captivité.

La première & la plus considérable sans doute est celle de la forme de l'administration politique chez les Juifs. Avant la captivité ils étoient gouvernés par des Rois, dont le pouvoir étoit absolu pour le civil comme pour le militaire; & dans toute l'histoire de ces Rois, depuis Saül, le premier, jusqu'au dernier qui fut Sédécias, les grands Prêtres ne paroissent que dans les fonctions religieuses du Sacerdoce.

Depuis la captivité les Juifs n'eurent plus de Rois; & les grands Prêtres devinrent les chefs de leur République, dans le gouvernement de laquelle on les trouve assistés d'un Conseil ou Sénat composé de ceux qu'on appeloit les anciens du peuple, qui tenoit ses séances à Jérusalem. Or dans le livre de Judith il n'est question d'aucun roi des Juifs, il n'y en est parlé en aucune façon. C'est le grand Prêtre seul qui agit, ordonne, gouverne: on y voit avec lui les anciens du peuple, & même, suivant la version grecque, *le Sénat résidant à Jérusalem.* Puisqu'il est donc incontestable que cette forme d'administration ne convient point au temps d'avant la captivité, & qu'elle est au contraire exactement & précisément celle qui fut en usage depuis la captivité, il semble que ce soit une conséquence évidente que l'histoire de Judith n'est arrivée que depuis la captivité.

Mais on a cherché un prétexte au silence de l'écrivain sacré, sur le Roi qu'on veut faire régner alors: les uns pensant que c'étoit Manassés, disent qu'il vivoit apparemment dans la retraite & la pénitence; les autres, soûtenant que c'étoit Josias, prétendent qu'il étoit mineur.

1.° Ce sont là de pures suppositions qui n'ont d'autre fondement que le système même auquel elles sont nécessaires. On n'en voit d'ailleurs aucune preuve, aucune apparence de preuve dans l'auteur sacré.

2.° Ces conjectures ferviroient bien peut-être à expliquer pourquoi les Rois, fous qui l'on place l'hiftoire de Judith, n'agiffent pas eux-mêmes comme ils devroient en certaines occafions: mais fuffifent-elles pour expliquer le filence profond de l'auteur facré à leur égard, filence tel qu'il ne laiffe pas même entrevoir le moindre veftige qu'il y eût alors aucun Roi chez les Juifs?

3.° La fuppofition de la pénitence & de la retraite de Manaffés qui l'empêchèrent d'agir & même de paroître, eft formellement contredite par l'Ecriture Sainte qui nous apprend que ce Prince, au retour de fa prifon, confacra le refte de fon règne non feulement à réformer les abus qu'il avoit jufqu'alors introduits ou autorifés, mais auffi à pourvoir à la fûreté de fes Etats qu'il avoit négligée, & qui nous le repréfente fingulièrement occupé du foin de fortifier Jérufalem & de choifir des chefs expérimentés pour mettre à la tête de fes troupes.

4.° La minorité de Jofias a bien pû faire fans doute que les Juifs fuffent gouvernés par un Régent qui aura même été, fi l'on veut, le grand Prêtre: mais a-t-elle pû faire que Jofias lui-même ne paroiffe en aucune façon quelconque, ne foit pas même nommé ni défigné dans l'évènement le plus intéreffant qu'on puiffe imaginer pour lui & pour fon Royaume? A-t-on donc quelque exemple que, pendant la minorité des Souverains, l'hiftoire ait mis les faits les plus importans de leur règne fous les noms des régens de leurs Etats, fans faire d'eux la moindre mention, fans donner même à connoître s'ils exiftent ou s'ils n'exiftent pas, fans avertir enfin fi ceux qu'on voit agir font des fouverains ou de fimples adminiftrateurs?

Qu'il demeure, après cela, pour conftant d'un côté, que la forme du gouvernement républicain que l'hiftorien donne aux Juifs au temps de l'hiftoire de Judith, eft une circonftance qui ne peut convenir qu'aux temps après la captivité; & d'un autre côté, que les fuppofitions de la retraite de Manaffés ou de la minorité de Jofias pour donner lieu à ce

gouvernement, ou ſervir de prétexte au ſilence de l'auteur ſacré ſur ces Princes, n'ont aucun fondement ſolide ou probable, & ne peuvent même ſe concilier avec ce qu'il y a de plus réel & de plus certain dans l'hiſtoire de l'un & de l'autre.

Une autre circonſtance, que je ne crois pas moins déciſive que celle de la forme du gouvernement chez les Juifs, c'eſt le nom du grand Prêtre qui étoit à la tête de leur République au temps de l'hiſtoire de Judith. L'auteur ſacré le nomme *Eliachim* ou, ce qui eſt la même choſe, Joachim. Avant la captivité on ne trouve aucun grand Prêtre de ce nom, ni dans l'Ecriture, ni dans Josèphe, ni dans les anciens livres des Juifs. En vain on cite Eliakim dont Iſaïe parle ſous Ezéchias & ſous Manaſſès : on ne lit nulle part qu'il fût grand Prêtre ni même Prêtre, on voit ſeulement qu'il fut maître du palais, *qui erat ſuper domum*, ou, comme portent quelques endroits de la vulgate, intendant du Temple, *præpoſitum Templi ;* & qu'après avoir été dépoſſédé quelque temps de cet emploi ſous Manaſſès qui le donna au ſcribe Sobna, il y fut rétabli par le même Prince, comme on lit au chapitre XXII d'Iſaïe : mais il n'eſt nulle part mention de lui ſous la dignité qu'on veut ici lui prêter, ni de manière à faire ſeulement ſoupçonner qu'il y ſoit parvenu.

On n'eſt pas mieux fondé à confondre le nom d'Helcias qui fut grand Prêtre ſous Joſias, avec celui d'Eliachim. Ces noms ſont abſolument & eſſentiellement différens ; & il faut prendre garde que ce ne ſont point ici des noms qui, étant tranſportés d'une langue dans une autre, donnent lieu de croire qu'ils ont pû ſouffrir quelques changemens, & entre leſquels quelque analogie ou quelque reſſemblance de ſons puiſſe faire ſoupçonner de l'identité : ce ſont deux noms tous deux également conſervés dans leur langue & dans leur prononciation originale, & totalement diſtincts entre eux par l'orthographe, le ſon & la ſignification.

Je ne réponds rien à la ſuppoſition que le nom d'Eliachim a pû être le nom d'un grand Prêtre qui eſt omis dans les liſtes ordinaires, ou qui y eſt inſcrit ſous un autre nom. Je

ne crois pas qu'aucun Critique tienne compte d'une pareille ſuppoſition qui ne pourroit être admiſe que dans le cas où étant bien prouvé d'ailleurs que l'hiſtoire de Judith eſt avant la captivité, il ne reſteroit d'autre difficulté à lever que celle du nom de ce grand Prêtre.

Il eſt donc certain, je le répète, qu'avant la captivité on ne trouve aucun grand Prêtre du nom d'Eliachim dans les liſtes qu'on peut recueillir, ſoit de l'Ecriture Sainte, ſoit de Josèphe, ſoit des anciens livres des Juifs; mais au contraire, depuis la captivité on trouve d'abord un fils du grand Prêtre Jéſus, nommé *Joacim:* quelques-uns donnent le même nom au frère d'Eliaſib qu'ils placent dans cette dignité avant lui; le nom d'Eliaſib lui-même, nommé auſſi *Joaſib,* eſt écrit *Eliaſimus* dans quelques liſtes. Enfin dans la proceſſion qui ſe fit pour la dédicace des murs de Jéruſalem, après qu'ils eurent été rebâtis par Néhémie, on voit un Eliachim marcher à la tête des Prêtres vis-à-vis les chefs du peuple.

Ainſi le ſeul nom du grand Prêtre qui gouvernoit les Juifs au temps de Judith, en même temps qu'il empêche de placer cette hiſtoire avant la captivité, puiſque, dans cet intervalle, on n'en trouve aucun de ce nom, nous conduit au contraire à la placer après la captivité, puiſqu'alors on a réellement des grands Prêtres qui l'ont porté.

Le cantique d'actions de graces de Judith nous fournit encore une autre circonſtance qui ne peut s'être rencontrée que ſous l'empire des ſucceſſeurs de Cyrus, & par conſéquent après la captivité. Judith y réunit dans l'armée d'Holoferne, les Mèdes & les Perſes avec les Aſſyriens. Or il eſt inconteſtable que depuis que les Mèdes eurent ſecoué le joug des Aſſyriens (car perſonne n'a encore propoſé de porter plus haut l'hiſtoire de Judith), ces nations ne ſe réunirent plus qu'après la ruine de Ninive & ſous Cyrus & ſes ſucceſſeurs. On ſait que l'empire de Déjocès fut borné aux ſeuls Mèdes qui l'avoient choiſi pour leur Roi: ſon fils Phraorte, plus ambitieux, y joignit les Perſes; & après eux, de proche en proche, tous les autres peuples de l'Aſie, à l'exception

des Affyriens de Ninive. Il fut vaincu & tué en voulant fubjuguer ces derniers; mais fa défaite ne rétablit pas leur puiffance fur les Mèdes & les Perfes: au contraire, ceux-ci continuèrent la guerre; & dès l'année fuivante les Affyriens furent défaits, & leur capitale fut affiégée par le fils de Phraorte qui lui avoit fuccédé; bien loin, pour le dire en paffant, que ce qui étoit arrivé à Phraorte ait laiffé le loifir aux Affyriens de fonger à faire des conquêtes au loin & à porter leurs armes victorieufes en Phénicie & en Egypte. Et comment pourroit-on fuppofer après tout que les Mèdes & les Perfes, les ennemis les plus déclarés des Affyriens, eux que Cyaxare étoit dans ce moment occupé tout au moins à raffembler pour marcher contre Ninive, qui l'affiégèrent en effet cette même année, qui la prirent bien-tôt après & la détruifirent, aient pû néanmoins au même temps fe trouver dans les camps & dans les armées des Affyriens, & en former les principaux corps?

Il me paroît donc que la réunion des Mèdes, des Perfes & des Affyriens fous un même Empire, fi difertement exprimée dans le cantique de Judith, exclut néceffairement cette hiftoire des temps antérieurs à la captivité où ces nations formoient des Empires diftincts & même ennemis; & par une conféquence qui n'eft pas moins claire, qu'elle la fixe aux temps poftérieurs où réellement ces trois nations réunies, compofoient, pour ainfi dire, le fond d'un feul & même Empire fous les fucceffeurs de Cyrus.

A toutes ces circonftances, on doit joindre encore la plufpart des traits qui concernent les mœurs & les ufages des peuples, mœurs & ufages qui font ceux mêmes que l'hiftoire attribue aux Perfes ou aux Juifs depuis Cyrus, & qu'on rencontreroit difficilement chez les anciens Affyriens, ou chez les Juifs avant la captivité. Ainfi ce que dit Holoferne de la manière dont fa nation en ufoit avec les femmes, & fes excès dans le repas qu'il donne à Judith, fe peuvent rapprocher de la paffion outrée des Perfes pour le fexe & pour le vin, laquelle a été obfervée par tous ceux qui ont

décrit

décrit leurs mœurs. Le but de ce même repas où le Général Assyrien se proposoit de séduire le cœur de Judith placée au milieu de ses convives, & enfin de satisfaire sa passion, a quelque rapport à la coûtume des Perses d'introduire leurs maîtresses dans leurs festins & d'y faire succéder les plaisirs de l'amour à ceux de la table. On peut comparer la distribution & les ornemens de la tente d'Holoferne avec ces tentes magnifiques, ou plustôt avec ces palais portatifs que leurs Princes & leurs Satrapes traînoient avec eux dans leurs expéditions militaires. Il est encore bien difficile de ne pas reconnoître les successeurs de Cyrus à cette formule singulière par laquelle le Nabuchodonosor de Judith, pour annoncer son dessein aux nations qu'il veut attaquer, leur envoie d'abord demander par ses hérauts, *la terre & l'eau*. On sait qu'on n'a dans l'histoire aucune trace de cette formule avant Cyrus, tandis que rien au contraire depuis Darius & Xerxès, n'est plus commun ni plus connu.

De même chez les Juifs on peut citer les exemples que fournit le livre de Judith de la réunion des restes des dix Tribus avec les deux tribus de Judas, de Siméon ou ceux de la confusion des établissemens des Juifs de toutes les tribus, hors des cantons assignés à chacune; d'où l'on peut conclurre que cette réunion & cette confusion ayant été des suites de leur dispersion & de leur captivité, ces exemples caractérisent nécessairement un temps postérieur à cette captivité. On peut alléguer enfin l'usage que l'auteur sacré leur donne d'avoir dans les villes éloignées de Jérusalem, des lieux publics d'assemblées religieuses & de prières, usage qui paroît autant ignoré avant la captivité, qu'il est connu depuis le retour de Babylone.

Je sai que ces traits, pris & considérés séparément, seroient bien foibles, que même il seroit peut-être facile de supposer qu'ils ont pû avoir lieu avant la captivité; & je ne les rapporte pas non plus comme s'ils établissoient seuls, ou chacun en particulier, que l'histoire de Judith est postérieure à la captivité: mais aussi je ne crois pas qu'il soit possible de

contre-balancer ni d'éluder, par aucune ſuppoſition, le poids & les forces qu'ils acquièrent, ſoit par leur réunion & leur relation réciproque, ſoit par leur combinaiſon avec des circonſtances caractériſées, telles que ſont celles du gouvernement ariſtocratique des Juifs, du pontificat d'Eliachim ou de la réunion des Perſes, des Mèdes & des Aſſyriens ſous le même Empire; mais ſur-tout avec les expreſſions ſi poſitives & ſi préciſes de l'auteur ſacré, ſur le retour d'une captivité dans laquelle les Juifs avoient été dépouillés de Jéruſalem & de leur Temple.

Qu'eſt-il néceſſaire d'appeler encore après cela au ſecours de l'opinion que je défends ici, l'autorité de tous les anciens écrivains Eccléſiaſtiques qui, partagés à la vérité pour la pluſpart ſur la date particulière de cet évènement, s'accordent tous unanimement en ce point, qu'elle eſt arrivée après la captivité? Jule Africain, Eusèbe, S.t Jérôme, S.t Auguſtin, Sulpice-Sévère, George le Syncelle, Bède en cherchent tous l'époque ſous les ſucceſſeurs de Cyrus, & non ſeulement aucun d'eux ne paroît ſoupçonner qu'elle ſoit arrivée auparavant; mais même il y en a qui diſent que c'eſt par une eſpèce de tradition qu'on tient qu'elle eſt arrivée après la captivité. Mais ſi ces autorités ne ſont pas néceſſaires pour ſoûtenir une opinion déjà établie d'ailleurs par tout ce que la narration de l'auteur ſacré peut fournir de preuves & de raiſonnemens, elles ſervent au moins à montrer que bien loin qu'on ait dû la regarder comme ſingulière ou paradoxe, on n'a pû l'abandonner & la combattre, ſans s'élever contre le ſentiment général & unanime de l'antiquité Eccléſiaſtique.

Au reſte, entre les opinions différentes que les anciens ont propoſées ſur la date particulière de cette hiſtoire, j'ai cru devoir préférer celle de Sulpice-Sévère. Autant qu'il eſt dangereux de s'écarter dans des points d'hiſtoire & de chronologie, des ſentimens qui ont été adoptés généralement, & comme de concert, par d'anciens écrivains qui ont été plus à portée de connoître ou d'approfondir ces points; autant eſt-il libre de choiſir, entre pluſieurs opinions que ces mêmes écrivains nous préſentent, celles qui nous paroiſſent les

mieux fondées & les plus probables : & telle m'a paru celle que j'ai embraſſée qui place l'hiſtoire de Judith ſous le règne d'Ochus. Pour juſtifier mon choix, j'avois à montrer que les circonſtances de cette hiſtoire ſe concilioient ſans peine & ſans violence avec celles de ce règne; & c'eſt ce que j'ai déjà tâché d'exécuter dans la première partie de ce Mémoire, en liant l'hiſtoire de Judith avec les évènemens de ce règne auxquels je penſe qu'elle peut avoir rapport : mais comme il y a quelques points qui peuvent avoir encore beſoin d'éclairciſſement, j'ai cru en devoir renvoyer ici la diſcuſſion.

I.

Je commence par la manière différente dont la verſion grecque & la latine comptent les années du roi d'Aſſyrie : en effet, l'année que la verſion latine compte pour la douzième année du règne de ce Prince, eſt dite la dix-ſeptième dans la verſion grecque ; & de même où celle ci compte la dix-huitième année, l'autre ne compte que la treizième. Il me ſemble que cette diverſité ne peut mieux ſe lever qu'en diſant que le règne dont il s'agit a eu deux époques, dont l'une remontoit cinq ans plus haut que l'autre ; c'eſt ce qui s'applique parfaitement au règne d'Ochus, puiſque les auteurs variant ſur la durée de ſon règne, il y a préciſément une différence de cinq ans entre ceux qui lui donnent moins & ceux qui lui donnent plus, je veux dire entre ceux qui lui donnent vingt-ſix ans, comme Euſèbe, & ceux qui lui en donnent vingt-un, comme le canon de Ptolémée. Si donc l'on ſuit Euſèbe & le calcul de la verſion grecque, il faudra compter ſon règne de la quatrième année de la CIII.e olympiade : ſi l'on préfère le calcul du canon & de la verſion latine, il ne faudra le dater que de la première année de la CVIII.e olympiade. Au reſte, en comptant les années de Nabuchodonoſor, comme fait la verſion latine, j'ai tiré de la verſion grecque les ſix ans de durée que je donne à la guerre des Mèdes : en effet, dans cette verſion, la guerre dont il s'agit, commence en la douzième année du roi d'Aſſyrie, & n'eſt terminée qu'en la dix-ſeptième; ce qui donne ſix ans pour ſa durée.

## II.

La guerre des Mèdes eſt l'objet de quelques difficultés: l'on a de la peine à admettre ſous les ſucceſſeurs de Cyrus, une guerre entre les Perſes & les Mèdes; d'ailleurs on voudroit en trouver une ſingulièrement & préciſément ſous Ochus. Mais je crois avoir ſuffiſamment prouvé à cet égard, & cela par les témoignages d'auteurs contemporains, tels que ſont Hérodote, Xénophon & Ariſtote, que les Mèdes avoient preſque continuellement tramé des révoltes contre les ſucceſſeurs de Cyrus; qu'ainſi la ſuppoſition d'une guerre contre eux ſous Ochus, n'avoit rien en elle-même qui ne fût probable & qui ne pût quadrer avec le reſte de l'hiſtoire de ces nations. Le peu de détail dans lequel les hiſtoriens profanes ſont entrés ſur les affaires d'orient, étrangères aux Grecs, pourroit bien diſpenſer de pouſſer plus loin les recherches ſur ce point: cependant je crois avoir été aſſez heureux pour découvrir dans les anciens une guerre particulière d'Ochus avec les Mèdes. En effet Trogue Pompée & Diodore de Sicile nous apprennent que ce Prince fit la guerre aux Caduſiens, & les vainquit: or les Caduſiens faiſoient partie des Mèdes. Voilà donc une guerre d'Ochus avec les Mèdes; c'eſt déjà beaucoup: mais n'abandonnons point encore cette idée, & voyons s'il n'y auroit rien dans le livre de Judith qui s'appliquât plus particulièrement aux Caduſiens. L'auteur ſacré déſigne les chefs de la révolte, 1.° par la ſituation de leur pays; c'étoient ceux qui habitoient les montagnes (οἱ κατοικοῦντες τὴν ὀρεινήν). 2.° Par le nom d'enfans de Chilod ou Gélod (Χιλοὺδ ou Γελώδ): or quant à la ſituation, c'eſt exactement celle des Caduſiens; *la demeure des Caduſiens*, dit Strabon, *ſont des montagnes;* & ailleurs, *les Caduſiens habitent la plus grande partie des montagnes qui ſont ſur le bord de la mer Caſpienne* (Καδουσίων κατοικία τῶν ὀρεινῶν), & encore, (τὸ πλέον τῆς περὶ τὴν ὀρεινὴν παραλίας Καδούσιοι νέμονται). Quant au nom de Chilod ou Gelod, c'eſt celui même des Caduſiens: *ceux que les Grecs appellent Caduſiens*, dit Pline, *ſe nomment Gelæ;* d'autres diſent & écrivent

*Geloi* (Γηλῶοι), & c'eſt le même nom qu'ils conſervent encore aujourd'hui. Le rapport & la reſſemblance de ces traits pourroient-ils être mieux caractériſés?

III.

J'ai cru pouvoir conjecturer que l'Arphaxad, roi des Mèdes, de Judith, étoit l'Arbacas qui gouvernoit la Médie au temps où Xénophon y paſſa avec les Grecs dans ſa fameuſe retraite. Je fonde cette conjecture ſur l'identité de noms, ſur celle des lieux, ſur celle des temps. Quant aux noms, je ne crois pas qu'il ſoit poſſible de conteſter raiſonnablement qu'Arbacas, dans le grec, ſoit le même nom qu'Arphaxad en langue Chaldéenne. L'identité des lieux ne peut ſouffrir le moindre doute, puiſqu'ils ſont tous deux placés en Médie: l'identité de temps fera-t-elle plus de difficulté? A la vérité Arphaxad n'eſt nommé que dans une hiſtoire arrivée quarante-deux ans après le temps où l'on trouve Arbacas pour la première fois, mais il y eſt nommé comme régnant en Médie depuis un très-long-temps, depuis un temps, dis-je, qui a ſuffi aux bâtimens les plus conſidérables & les plus vaſtes, & certainement ce temps peut remonter ſans peine juſqu'à celui d'Arbacas. Objectera-t-on que l'un étoit roi des Mèdes, & que l'autre n'en étoit que Satrape? Mais 1.° cette objection ſeroit ſans fondement, puiſque Xénophon ne dit pas ſous quel titre il commandoit en Médie; & que parmi ceux qu'il nomme avec lui, il y en a qui avoient le titre de Roi, comme Mithradate, Syenneſis, Seuthès, &c. 2.° Quand il ne ſeroit nommé que ſatrape de Médie dans l'hiſtorien Grec qui en parle dans un temps où il étoit encore ſoûmis aux rois de Perſe, ſeroit-il extraordinaire que l'auteur ſacré, qui n'en parle que depuis ſa révolte, lui eût donné le titre de Roi qu'il prit ſans doute en ſe révoltant. 3.° Enfin il eſt certain que l'Écriture donne ſouvent le nom de Rois à de ſimples Juges, à des Gouverneurs, à des Magiſtrats, comme le remarquent tous les commentateurs; & il ne ſeroit pas difficile d'en citer pluſieurs exemples.

Mais après tout, chacun peut prendre ou ôter ce qu'il

voudra de cette conjecture qui n'ajoûte qu'une assez légère nuance de plus à la vrai-semblance de l'opinion que je défends.

IV.

Je passe à la guerre d'Ochus contre les Egyptiens, dans laquelle j'ai cru retrouver des vestiges assez frappans de l'expédition d'Holoferne en Syrie ; & voici d'abord exactement ce que les historiens profanes nous apprennent de la guerre dont il s'agit.

Ochus lassé des échecs que ses Généraux recevoient continuellement en Egypte, & ayant résolu d'y porter enfin la guerre lui-même en personne, mit sur pied une armée formidable & fit former en Phénicie des magasins de toutes sortes de provisions. Le rendez-vous général de ses troupes fut marqué à Acé. Cependant ses Satrapes & ses Généraux qui s'étoient portés dans ces cantons pour hâter ces préparatifs, traitèrent les Phéniciens avec tant d'insolence & d'orgueil, que ces peuples se révoltèrent, brûlèrent les magasins qu'on avoit déjà formés, se défirent de ceux qui les opprimoient, battirent les Satrapes de Cilicie & de Syrie, qui s'étoient avancés pour les réduire, & chassèrent toutes les troupes qui étoient dans leur pays. Mais Ochus s'étant mis en marche lui-même avec 330 mille hommes, & ayant pris Sidon par la trahison de Mentor qui y commandoit, eut bien-tôt ramené les Phéniciens à l'obéissance, & fut en état de pénétrer l'année suivante en Egypte, & de la conquérir.

La prise de Sidon, & par conséquent les premiers évènemens de cette guerre, sont attachés par Eusèbe à l'année qu'il compte pour la dix-huitième d'Ochus, & qui répond; comme je l'ai déjà observé, à la treizième de ce même Prince, suivant le calcul du canon de Ptolémée. Or ce sont ces mêmes évènemens qui m'ont paru avoir quelque rapport avec l'histoire de Judith, arrivée également en la dix-huitième année du roi d'Assyrie, suivant une manière de compter son règne, & en la treizième, suivant une autre.

1.° L'entreprise d'Ochus étoit dirigée contre l'Egypte ;

l'Egypte étoit auſſi au moins un des objets de l'expédition d'Holoſerne.

2.° Ochus fit former en Syrie d'immenſes magaſins de blé & d'autres proviſions; Holoferne y fit ramaſſer auſſi tous les grains néceſſaires à la ſubſiſtance de ſon armée.

3.° Les troupes d'Ochus avoient leur rendez-vous général auprès d'Acé: c'eſt auſſi préciſément aux environs de la même ville qu'Holoferne s'arrêta pour raſſembler toute ſon armée.

4.° Rien ne reſſemble mieux aux cruautés & à l'inſolence d'Holoſerne vis-à-vis des peuples de Phénicie, que les violences & l'orgueil des Satrapes & des Généraux du roi de Perſe vis-à-vis les mêmes peuples.

5.° La révolte des Phéniciens & le maſſacre de ceux qui les avoient vexés, ne ſe retrouvent pas moins heureuſement, ſoit dans la révolte des Juifs preſque toûjours compris par les auteurs profanes au nombre & ſous le nom des Phéniciens, ſoit dans le maſſacre d'Holoferne & d'une grande partie de ſon armée.

Mais deux dernières circonſtances ſur-tout en ſe réuniſſant aux précédentes, ſembleroient marquer les évènemens dont il s'agit, au caractère d'une entière identité.

La première eſt qu'il eſt conſtant, dans l'expédition dont il s'agit, qu'un des généraux d'Ochus s'appeloit réellement Holoferne; la ſeconde eſt qu'on y retrouve auſſi un Bagoas, ainſi qu'il y en a un avec Holoferne dans l'hiſtoire de Judith. Je ne prétends aſſurer ni de l'un ni de l'autre comme une vérité inconteſtable, qu'ils ſont les mêmes que ceux dont il eſt parlé dans cette hiſtoire ; mais après les autres rapports que je viens d'obſerver entre cette même hiſtoire & la guerre d'Ochus en Egypte, je crois pouvoir au moins l'avancer comme une conjecture auſſi probable qu'il en puiſſe être.

Je n'ai point diſſimulé l'objection qu'on pouvoit me faire par rapport à Holoferne, fondée ſur ce que celui qui vivoit ſous Ochus, revint de l'expédition d'Egypte, & mourut dans ſa patrie au rapport de ceux qui avoient fourni ſa généalogie à Diodore. J'y ai répondu, entre autres choſes, que cette

observation qu'ils faisoient sur le retour d'Holoferne & sa mort dans sa patrie, étoit si déplacée & si affectée sur-tout dans une digression qui sembleroit ne devoir rien contenir que d'essentiel, qu'elle devenoit suspecte; & on ne peut pas disconvenir au moins qu'elle ne soit singulière. Qu'en la faisant, l'intention du Généalogiste ait été de dépayser & de dissimuler la honte de la mort d'Holoferne, c'est une conjecture: qu'il ait eu en vûe de mieux expliquer de quelle manière la Couronne passa aux enfans de ce Prince, c'est une autre conjecture. Mais entre ces deux conjectures j'ai cru pouvoir choisir, & j'ai préféré d'autant plus volontiers la première à la seconde, que je ne vois pas ce que le retour d'Holoferne de l'expédition d'Egypte, & sa mort dans sa patrie ont de connexité ou de relation avec la succession de ses enfans à la Couronne de son frère; puisque, soit qu'il fût revenu ou non de cette expédition, & quelque part qu'il fût mort, il a pû laisser des enfans, & ces enfans ont pû succéder à une Couronne qui leur étoit dévolue par la mort de leur oncle sans enfans mâles. J'ajoûterai encore que la narration même de Diodore de Sicile suffiroit peut-être seule pour donner lieu de conjecturer qu'Holoferne étoit mort dans l'expédition d'Egypte. En effet, dans la généalogie des rois de Cappadoce, l'historien grec nous apprend disertement, comme on voit, que ce Prince y avoit fait la guerre avec Ochus, & qu'il y avoit rempli les emplois les plus sublimes & les plus illustres (τάς ἐπιφανεστάτας τάξεις). Or dans l'histoire de cette même expédition, d'un côté, il raconte que plusieurs des Satrapes & des Généraux d'Ochus qu'il ne nomme pas, périrent dans la première campagne: d'un autre côté, nommant les principaux chefs qui commandoient les détachemens des troupes d'Ochus pendant la seconde année, tels que Rosace, Aristazane, Bagoas, Mentor le Rhodien, Lacratès, Nicostrate, il n'y parle point d'Holoferne qui auroit dû cependant y tenir un rang si distingué. Il y a donc apparence qu'il n'y étoit plus, & conséquemment qu'il étoit un de ceux qui étoient péris l'année précédente, bien loin qu'il ait

ait ſurvécu à cette expédition; & qu'après en être revenu, il ſoit mort dans ſa patrie comblé d'honneurs & de gloire par Ochus. C'eſt là, dis-je, une conjecture que l'on pourroit tirer de la ſeule narration de Diodore de Sicile, & qui peut bien jeter de nouveaux ſoupçons ſur la généalogie des rois de Cappadoce, en même temps qu'elle ajoûte encore un degré de probabilité à l'identité de l'Holoferne d'Ochus avec celui de Judith.

Pour ce qui eſt de Bagoas, je ſai que ce nom a été commun à pluſieurs Eunuques, que même un poëte s'en eſt ſervi pour déſigner en général un Eunuque; mais ce n'en eſt pas moins un nom propre, comme Davus & Syrus ne ſont pas moins des noms propres pour avoir été communs à pluſieurs eſclaves & avoir même ſervi quelquefois à déſigner un eſclave en général. Il eſt certainement employé comme nom propre dans le livre de Judith, où il eſt même joint à la qualité d'Eunuque, comme nous dirions l'eunuque Bagoas. Il eſt de même employé comme nom propre à l'égard du favori d'Ochus, ſoit par Diodore, ſoit par Strabon & Plutarque, ou par les autres qui en ont parlé. Le paſſage de Pline où ce nom ſe trouve, étant pris en entier, ſerviroit à prouver que c'eſt un nom propre, pluſtôt qu'à établir que c'eſt un nom appellatif; puiſque cet auteur ne dit pas ſimplement que Bagoas eſt le nom que les Babyloniens donnent aux Eunuques, mais celui qu'ils donnent à des Eunuques qui avoient régné chez eux. En effet toute la ſuite du texte de Pline, & l'endroit même d'où il a tiré ce qu'il dit, qui ſe retrouve dans Théophraſte, prouvent que Bagoas doit être pris comme nom propre, *on ne trouve*, dit-il, *cette plante que dans le ſeul jardin de Bagoas à Babylone.* La choſe eſt encore plus claire dans Théophraſte qui s'exprime ainſi: *cette plante ne ſe trouve que dans le ſeul jardin de Bagoas l'ancien à Babylone*, Βαγώου τοῦ παλαιοῦ.

Si Bagæus ou Bagaios eſt le même nom que Bagoas, il ſe trouvera encore employé comme nom propre dans Hérodote qui appelle ainſi le fils d'Artonte au commencement

du règne de Darius, & le père de Mardonte qui fut tué en Grèce ſous le nom de Xerxès: l'on pourroit même inférer de ce dernier exemple, que ce nom n'annonceroit pas toûjours un Eunuque.

Au reſte, on ne trouve dans l'hiſtoire aucun Eunuque du nom de Bagoas avant celui qui ſe rendit ſi fameux ſous Ochus; & c'eſt ſans doute pourquoi il eſt appelé l'ancien, ὁ παλαιὸς, par Théophraſte: encore ne le rencontre-t-on ſous ce Prince qu'en la deuxième année de l'expédition d'Egypte, c'eſt-à-dire en l'année d'après celle de la mort d'Holoferne, en ſorte qu'il y a lieu de croire que cette année a été auſſi la première de ſon élévation dans la cour des rois de Perſe. Et en effet la différence que l'on voudroit mettre entre nos deux Bagoas ſur le fondement des dignités éminentes auxquelles parvint le Bagoas d'Ochus, tandis que l'autre n'étoit, dit-on, qu'un ſimple eſclave d'Holoferne, cette différence, dis-je, n'eſt pas auſſi grande qu'on la repréſente. Le Bagoas d'Ochus ne fut lui-même qu'un eſclave dans ſon origine, Eunuque de profeſſion, dit Diodore de Sicile, qui s'éleva par ſon courage aux premières places de l'Empire. Notre Bagoas n'étoit à la vérité qu'un eſclave d'Holoferne; mais c'étoit l'eſclave chef de toute ſa maiſon, qui avoit l'intendance générale de tout ce qui lui appartenoit (ὃς ἦν ἐφεστηκὼς ἐπὶ πάντων τῶν αὐτοῦ). Or il ne répugne nullement, ce me ſemble, qu'un tel homme, après la mort d'Holoferne, ait paſſé au ſervice d'Ochus, ait gagné ſa confiance, ſoit parvenu auprès de lui au même poſte qu'il avoit auprès de ſon premier Maître; rien ne répugne, dis-je, que comme il pouvoit être déjà connu pour ſon courage & ſon habileté dans la guerre, Ochus ſe ſoit hâté de l'attacher à ſon ſervice, lui ait donné de l'emploi dans ſon armée & lui ait même confié le commandement de quelque détachement de ſes troupes, tel que celui qu'il avoit la ſeconde année de cette guerre.

# RECHERCHES

## *Sur l'origine des myſtères célébrés à Eleuſis, en l'honneur de Cérès, ſur quelques circonſtances de cette fête, & ſur les principaux Miniſtres chargés d'y préſider.*

Par M. DE BOUGAINVILLE.

RIEN n'eſt plus fameux dans l'antiquité grecque que les myſtères qui ſe célébroient en l'honneur de Cérès, à Eleuſis, petit bourg peu éloigné d'Athènes : l'origine s'en perd dans les temps les plus reculés. Cette fête, particulière d'abord aux habitans de l'Attique, devint dans la ſuite commune à tous les Grecs, & fut enfin regardée comme la plus grande & la plus auguſte des fêtes du paganiſme. Quoiqu'il y eût d'autres myſtères conſacrés à pluſieurs Divinités, comme il paroît par un nombre infini de paſſages & d'inſcriptions, ceux de Cérès Eleuſine portoient le nom de *Myſtères* par excellence. Son Temple étoit un des plus riches de la Grèce; les payens zélés accouroient de toutes parts s'y faire initier comme dans le ſanctuaire de leur Religion. Les guerres les plus ſanglantes avoient toûjours reſpecté le territoire d'Eleuſis; & la célébration des myſtères ne fut interrompue qu'une ſeule fois : ce fut à l'occaſion de la ruine de Thèbes. Xerxès, l'ennemi déclaré des dieux de la Grèce & le deſtructeur de leurs temples, épargna celui de Cérès. Lacédémone & Thèbes, Philippe, Alexandre ; enfin tous les ennemis d'Athènes, ſi l'on en excepte le père de Perſée, eurent toûjours la même vénération pour cette Déeſſe & pour ſon culte. Les Grecs étoient perſuadés qu'elle avoit combattu pour eux à Salamine : ils attribuoient au voiſinage de deux de ſes Temples, les victoires de Mycale & de Platée ; en un mot on trouve

6 Août 1748.

*Ariſtid. in Eleuſin.*

*Plutarch. in Alexand.*

*Tit. Liv. XXXI, 25.*

*Herodot. VIII, 65, IX, 100.*

par-tout des traces du reſpect exceſſif que les anciens ont témoigné de tout temps pour ce culte, dont le fond nous eſt cependant peu connu.

Pluſieurs Modernes ont écrit ſur les myſtères d'Eleuſis. Meurſius entre autres, a compoſé ſur cette matière un livre exprès, dans lequel il a recueilli tout ce qu'on trouve épars à ce ſujet dans les auteurs & les monumens: auſſi mon but n'eſt-il pas d'entrer ici dans le détail circonſtancié de toutes les cérémonies de cette fête, qui duroit neuf jours avec l'appareil le plus magnifique & le plus impoſant. Ce ſeroit répéter ce qu'a fait Meurſius auquel je me contente de renvoyer pour les deſcriptions. Je me propoſe ſeulement de traiter quelques points qui m'ont paru mériter des éclairciſſemens, & ſur leſquels j'ai cru pouvoir préſenter des vûes nouvelles.

ARTICLE I. Je commence par ce qui concerne l'établiſſement du culte de Cérès à Eleuſis: c'eſt un point ſur lequel les anciens ſont très-partagés.

Si l'on en croit Héſychius, Suidas & le ſcholiaſte de Sophocle, il en faut reconnoître pour auteur un certain Eumolpe, originaire de Thrace, & dont les deſcendans établis à Athènes *(a)*, ont été, pendant une longue ſuite de ſiècles en poſſeſſion de préſider à ces myſtères, & d'initier les candidats. Le Scholiaſte ajoûte que cet Eumolpe étoit fils du poëte Muſée, petit-fils d'Antiphème & arrière petit-fils d'un autre Eumolpe.

*Schol. Sophoc. in Œdip. Colon.*

Le ſcholiaſte d'Euripide, dans ſon Alceſte, prétend qu'Orphée fut l'inſtituteur des myſtères d'Eleuſis; mais cette opinion n'eſt pas ſoûtenable: on convient que le perſonnage hiſtorique connu ſous le nom d'Orphée, étoit contemporain des Argonautes & vivoit dans la génération qui précède la guerre de Troie; or l'inſtitution des myſtères précède le voyage à Colchos de pluſieurs générations.

*(a)* Εὐμολπίδαι, οὕτως οἱ ἀπὸ Εὐμόλπου ἐκαλοῦντο τοῦ πρώτου ἱεροφαντήσαντος. *Eumolpidæ, ſic appellabantur poſteri Eumolpi, qui primus fuit hierophanta.* Heſychius.

*Eumolpus, à quo gens fluit Eumolpidarum, & ducitur clarum apud Cecropios nomen, & qui poſteà floruerunt hierophantæ.* Arnob. l. V.

Les Athéniens qui se qualifioient d'inventeurs de l'Agriculture, rapportoient l'origine de ce culte à Cérès elle-même. Cette Déesse, suivant Apollodore, ayant appris que Pluton étoit le ravisseur de sa fille, quitta le Ciel, outrée contre Jupiter qu'elle soupçonnoit d'être complice de l'enlèvement. Sous la figure & sous l'habit d'une simple mortelle, elle vint à la maison de Céléus, roi d'Eleusis : ce Prince sans doute aussi pauvre, mais aussi religieux que l'Evandre de l'Enéide, lui donna l'hospitalité. Cérès l'en récompensa par le soin qu'elle prit d'élever Triptolème son fils, & de lui apprendre à cultiver la terre. Les Eleusiniens élevèrent des autels à leur bienfaitrice : elle agréa leur hommage, régla les cérémonies de son culte, & chargea quatre d'entre eux d'y présider. Pausanias cite le fragment d'un hymne très-ancien en l'honneur de Cérès, où sont conservés leurs noms : ce sont Triptolème, Eumolpe, Céléus & Dioclès. Rien n'étoit mieux établi dans Athènes que cette tradition presque aussi ancienne que la ville même. Outre le merveilleux qui, pour le peuple est une raison de croire, elle étoit confirmée par le culte de Triptolème qui avoit une Chapelle héroïque à Eleusis, en qualité d'inventeur de l'Agriculture. D'ailleurs toutes les cérémonies observées dans cette fête étoient une imitation de ce qu'avoit fait Cérès dans la recherche de sa fille ; nous l'apprenons des premiers apologistes *(b)* Chrétiens. Les campagnes d'Eleusis étoient semées de monumens de cette histoire prétendue. On y voyoit une pierre sur laquelle Cérès s'étoit assise accablée de douleur *(c)*, & qu'on nommoit *la pierre triste.* Callimaque, dans un hymne à cette Déesse, parle du

*Isocrat. in Panegyr.*
*Aristid. Eleusin.*
*Apollod. Biblioth. l. I.*
*Ovid. Fast. l. IV.*
*Pausf. l. II, c. 14.*
*Pausan. l. I, c. 38.*
*August. de Civit. Dei. lib. VII, c. 20.*

*(b) Eleusinia illa mysteria & sacrorum reconditi ritus, cujus memoriam continent ? Nonne illius erroris, quo in filiæ conquisitione Ceres fessa, oras ut venit ad Atticas, triticeas attulit fruges ?* Arnob. l. V.

*Ceres facibus accensis, & serpente circumdata, errore subreptam & corruptam liberam, anxia & sollicita vestigat : hæc sunt Eleusinia.* Minutius in Octavio.

*(c) Hic primum sedit gelido mœstissima saxo ;*
*Illud Cecropidæ nunc quoque* triste *vocant.*
Ovid. Fast. l. IV, v. 503.

puits près duquel elle se reposa. En un mot, tout sembloit annoncer que cette fète étoit née dans l'Attique: les Athéniens en consacroient par-tout le souvenir; & les bas-reliefs du tombeau découvert le siècle passé dans les ruines d'Athènes, sont une preuve incontestable que la croyance du voyage de Cérès étoit fortement établie dans l'esprit du peuple.

Mém. de l'Acad. tom. IV, p. 648.

Cependant quelque générale que fût cette opinion, elle n'en étoit pas mieux fondée: je ne la rapporte que parce qu'elle rend raison de la continuation du sacerdoce de Cérès dans la famille des Eumolpides, & du respect que la Grèce avoit pour eux.

C'est dans l'histoire qu'il faut chercher la source d'un pareil établissement. Consultons Diodore de Sicile: il en fait auteur Erecthée, ou Erecthonius, quatrième roi d'Athènes, qui, venu d'Egypte avec une flotte chargée de blé, délivra l'Attique d'une famine alors universelle; & qui placé sur le trône par la reconnoissance des habitans, leur enseigna le culte de Cérès.

Diod. Sicul. Bibl. Hist. l. V.

Tout semble favoriser cette opinion. En effet, la plupart des cérémonies & des objets mêmes de la religion Grecque tiroient leur origine d'Egypte. Les mystères de Cérès, suivant Lactance, étoient presque semblables à ceux d'Isis; la Cérès Attique est la même divinité que l'Isis Egyptienne: Hérodote le dit, & nous devons en croire un Grec instruit par les prêtres d'Egypte. Enfin le sacerdoce de cette Déesse héréditaire dans une seule famille, contre l'usage des villes Grecques, est un dernier trait de ressemblance avec les sacerdoces Egyptiens.

Herodot. l. II, c. 59.

De plus, ce récit de Diodore ne renferme rien que de très-conforme à l'histoire. Les premiers habitans de la Grèce, aussi sauvages que ceux du Canada, vivoient dispersés dans les bois: sans connoissances, sans arts, sans loix, ils se nourrissoient de gland & des herbes que produit la terre inculte. Les Colonies étrangères les tirèrent insensiblement de cette barbarie: elles adoucirent leurs mœurs en se mêlant avec eux; elles les instruisirent, les rassemblèrent, en formèrent des

ſociétés. L'Attique en particulier eſt un pays ſec, qui n'eſt bon que pour l'olivier. Cécrops, en s'y établiſſant à la tête d'une troupe d'Egyptiens, y porta du blé; mais découragé par l'inſpection du terrein, il n'eſſaya pas d'en ſemer: il le tiroit de l'Egypte, avec laquelle les beſoins de ſa Colonie l'obligeoient d'entretenir un commerce étroit. Erecthée, conducteur de la ſeconde, s'étant auſſi fixé dans l'Attique, voulut mettre les Athéniens en état de ne plus recourir aux étrangers; il fit défricher une partie du terrein, & jugeant les campagnes d'Eleuſis plus propres au labourage que les autres, il y ſema du blé: les Egyptiens qu'il amenoit, mêlés avec les habitans, leur apprirent à le cultiver. C'eſt ainſi que la religion Egyptienne paſſa dans la Grèce avec l'agriculture.

*Iſaac Tretz's, in Heſiod.*

Cette explication, ſi contraire à la prétention des Athéniens, en la détruiſant, laiſſe entrevoir le rapport de la tradition populaire avec la véritable origine. Qui ne reconnoît des traces viſibles de cette hiſtoire, dans ce que les Athéniens publioient du voyage de Cérès? La recherche que fit cette Déeſſe de ſa fille enlevée par Pluton, la mort d'Iacchus, en un mot tous les traits de cette fable offrent, avec la ſeule différence des noms, la fable d'Iſis & d'Oſiris, le meurtre de ce dernier & d'Horus par Typhon, & tout ce que fit Iſis déſolée pour retrouver le corps de ſon mari: fictions qui cachoient aux yeux du peuple, ſous les noms de perſonnages prétendus, les principaux dogmes de la théogonie Egyptienne & les myſtères d'une métaphyſique ſublime, connue des ſeuls prêtres & de ceux qu'ils daignoient en inſtruire, ignorée dans la ſuite de la pluſpart des prêtres mêmes, & dont les différentes branches, ou les diverſes explications ont produit les ſyſtèmes de Pythagore, de Platon, d'Ariſtote & des Philoſophes les plus célèbres de l'antiquité.

*Plutarc. in Iſi & Oſir.*

Iſis & les autres perſonnages de cette fable, en changeant de ſéjour perdirent leur ancien nom; & toutes les idées des peuples de l'Attique s'étant tournées du côté de la culture des terres, on leur chercha des explications relatives à cet art utile. Les aventures allégoriques d'Oſiris & de Typhon

furent oubliées; & la fiction de Proserpine, habitante des enfers pendant six mois & compagne de sa mère pendant les six autres, ayant une espèce de ressemblance avec le blé caché une partie de l'année dans la terre, dont il fait l'ornement & la richesse dans l'autre saison, fut insensiblement adoptée, avec toutes les circonstances dont il plut aux Prêtres & aux Poëtes de la revêtir. Les Poëtes, qu'on regarde comme les seuls théologiens du paganisme, mais qui n'étoient en effet que les théologiens du peuple, firent bien-tôt disparoître Erecthée & la colonie Egyptienne. Une Déesse honorant l'Attique de sa présence, parut infiniment plus propre à relever la gloire des Athéniens, dont l'orgueil superstitieux ne se rendoit pas difficile sur ce qui le flattoit.

Isis arrivée dans l'Attique avec le blé, dut conséquemment y recevoir le titre de Déesse de l'agriculture; comme elle y avoit, quelques générations auparavant, acquis le nom de Minerve, déesse de l'olivier, parce que Cécrops, venu de Saïs à Athènes, y avoit le premier cultivé cet arbre. De-là vient l'opinion commune qne la fête d'Eleusis doit sa naissance à l'invention de l'agriculture: opinion fausse, mais dont on découvre aisément la source dans la méprise des auteurs qui ont fait dépendre l'un de l'autre deux établissemens d'une égale ancienneté.

Celui du labourage polica par degrés les anciens habitans de l'Attique. La société se forma; les loix naquirent avec la société, dont elles sont les liens & les garans. De-là Cérès fut regardée comme la législatrice d'Athènes & honorée sous ce nom, tant dans la fète dont il s'agit ici, que dans celle des Thesmophories. Ainsi nous ne devons pas être étonnés de voir presque tous les auteurs rapporter à la même Divinité l'agriculture & les loix. Ces deux objets n'étoient point séparés dans l'idée des hommes, parce qu'en effet la main qui leur apporta le blé les retira de leurs forêts. *De tous les présens*
*Cicer. de legib. l. II.* *qu'Athènes a faits à l'Univers,* dit en substance Cicéron, *il n'en est point de plus grand que ces mystères augustes qui ont civilisé les hommes.... C'est à vous Cérès & Proserpine,* dit-il ailleurs,

ailleurs, *que nous devons, avec une nourriture plus douce, tous les avantages que donnent les Loix.* Triptolème, regardé comme l'inventeur de l'agriculture, passoit en même temps pour le premier législateur de l'Attique. On conservoit même dans le temple d'Eleusis trois de ses loix, que Xénocrate, cité par Porphyre, rapporte, & dont la dernière est une défense expresse de faire aucun mal aux animaux. Voici, si je ne me trompe, à quoi tout cela se réduit. Le culte d'Isis, l'agriculture & les loix qui ont policé les sauvages de l'Attique ont la même origine, sont également dûs aux Egyptiens, adorateurs de cette Déesse, habiles dans la culture des terres, depuis long-temps gouvernés par des loix; & qui se mêlant avec les originaires du pays, leur apprirent tout ce qu'ils savoient. Tel est l'historique de cette fable. En effet, outre que le labourage a dû nécessairement obliger à fixer par des loix le partage des terres, cette loi de Triptolème, que je viens de rapporter, ressemble trop à celle qui défendoit en Egypte de tuer les animaux, & qui condamnoit même à mort leur meurtrier volontaire, pour ne lui pas donner une origine Egyptienne.

*Cicer. Verrina V.*

*Herodot. l. II, c. 65.*

Ce n'est pas que je prétende que le culte d'Isis se soit conservé sans altération dans les mystères de Cérès Eleusine. La poësie, la superstition, les fausses explications données aux cérémonies, l'envie de les rendre plus augustes, en ont augmenté la pompe, en y mêlant plusieurs choses étrangères. Mais ces changemens, qui n'ont rien de surprenant, ne doivent pas nous empêcher d'en chercher en Egypte la véritable origine; aussi-bien que celle de Célée, de Triptolème & d'Eumolpe.

ART. II.

Il y avoit deux sortes de mystères, les grands célébrés à Eleusis en l'honneur de Cérès dans le mois attique *Broedromion*, & les petits consacrés particulièrement à Proserpine: on célébroit ceux-ci près d'Athènes sur les bords de l'Ilissus, dans le mois *Anthesphorion.* Nous venons de développer l'origine des premiers; celle des seconds est moins ancienne. Quelques auteurs soûtiennent qu'ils furent établis en faveur

*Schol. Homeri, Iliad. VIII.*
*Schol. Aristoph. ad Plutum.*

d'Hercule. Je n'examine point ici la vérité de cette opinion; quoi qu'il en soit, il paroît constant qu'ils furent institués pour les étrangers, exclus dans les premiers temps de la participation aux mystères d'Eleusis, réservée pour lors aux seuls Citoyens. Cette grace ne s'accordoit même que rarement: il falloit que le vice de la naissance fût couvert par un mérite éclatant. On compte, parmi ceux qui la reçurent, Castor & Pollux, Esculape, Hippocrate & le scythe Anacharsis.

Plut. in Theseo. Philostr. in Apollon. l. IV. Lucian. in Anach. Herod. l. VIII, c. 65. Lysias, in Andocid. Cicer. de Nat. Deor. lib. 1, c. 42.

Mais dans la suite l'entrée aux grands mystères fut indifféremment accordée à tous les Grecs; bien-tôt après les Romains vainqueurs de la Grèce, y furent admis: enfin le temple d'Eleusis s'ouvrit à tous les peuples. *Je ne parle point*, dit Cicéron, *de la fête d'Eleusis, de cette fête auguste à laquelle les habitans des régions les plus lointaines viennent se faire initier.* Ce passage me paroît décisif: car je crois qu'il faut en prendre les termes dans leur plus grande généralité; quoique Meursius, qui ne fait aucune distinction des temps, par un défaut ordinaire aux compilateurs & trop commun dans ses ouvrages, applique ces termes au seul Anacharsis. Est-il naturel de penser qu'une faveur particulière accordée dans l'origine à la réputation d'un seul homme, ait pû tirer une pareille hyperbole de la plume de Cicéron? Il est vrai qu'Apollodore contredit l'Orateur romain, & qu'Isocrate, dans son panégyrique d'Athènes, assure que les ministres de Cérès, en haine des Perses & des Mèdes, prononçoient l'exclusion pour tous les Barbares. Mais ce qui pouvoit être vrai de leur temps, avoit cessé de l'être lorsque la domination romaine embrassant l'Univers eut fait cesser ces odieuses distinctions, & réuni tous les peuples par le titre commun de sujets de Rome. J'avoue que Lucien qui vivoit sous le règne de Commode, rapporte dans la vie de Démonax son contemporain, que ce Philosophe ayant entendu la formule qui précédoit la célébration des mystères, demanda publiquement aux Athéniens pourquoi ils excluoient les Barbares, tandis que l'instituteur de cette fête, Eumolpe, étoit Barbare, originaire de Thrace. Mais ce passage approfondi ne conclut

rien, parce qu'on pouvoit avoir conſervé la formule, quoique l'uſage qu'elle annonçoit fût aboli : rien n'empêche une ſuppoſition dont nous voyons tous les jours des exemples, & ſans laquelle il eſt impoſſible d'expliquer un endroit du diſcours d'Ariſtide ſur Eleuſis, où ce rhéteur demande s'il eſt un ſeul Grec, *un ſeul Barbare* aſſez ignorant, aſſez impie pour ne pas regarder Eleuſis comme le Temple commun de l'Univers. Eût-il été commun, ſi les étrangers euſſent continué d'en être exclus? Je ne m'arrête pas à réfuter la ſeconde partie du paſſage de Lucien qui donne à Eumolpe *(d)* une origine barbare : c'étoit une des traditions reçûes; & dans la circonſtance, il étoit naturel que Démonax l'adoptât, parce qu'elle favoriſoit ſon objection.

Quoique les petits myſtères euſſent été, dans l'origine, inſtitués en faveur des étrangers, ils avoient encore une autre deſtination : ils préparoient aux grands myſtères dont ils étoient l'image, comme le ſommeil l'eſt de la mort, ſuivant l'expreſſion d'Euripide. On ne les employa plus même qu'à ce dernier uſage depuis que les premiers furent devenus acceſſibles à toutes les nations. Ils étoient précédés de vœux, de ſacrifices, de purifications & d'abſtinences de toute eſpèce. Après ces préliminaires les Candidats étoient admis, c'eſt-à-dire, ſelon Clément d'Alexandrie, qu'on leur faiſoit entrevoir de loin les cérémonies auxquelles ils ſe deſtinoient, & qu'on

*Arrian. in Epict. l. III, c. 21.*

*Clem. Strom. l. V & VII.*

*(d)* Outre que tout ce que nous avons dit ſur l'origine des myſtères de Cérès fait voir la fauſſeté de cette tradition, il ne ſeroit pas même vrai qu'Eumolpe fût barbare, en le ſuppoſant, avec Démonax, originaire de Thrace. Car il faut diſtinguer la Thrace des temps héroïques de celle des ſiècles poſtérieurs. Thucydide dit formellement, dans le livre II de ſon hiſtoire, *chap. 29*, que le Térée, qui épouſa Procné fille de Pandion roi d'Athènes, n'étoit pas roi de la Thrace voiſine du Strymon, mais d'un canton de la Phocide ſitué dans la partie orientale du Parnaſſe. Ce canton eſt celui dans lequel étoit la ville de *Daulia*, dont les habitans portoient le nom de Thraces, ſuivant cet auteur. Le voiſinage de cette ville & de l'Attique rend probable ce que l'ancienne hiſtoire rapporte de l'alliance contractée entre ces deux Princes. Cette remarque de Thucydide répand un grand jour ſur la partie de l'hiſtoire héroïque qui concerne les Thraces, & délivre ces narrations des abſurdités dont elles ſe trouvoient remplies, en les prenant pour ceux de la Thrace arroſée par le Strymon.

jetoit dans leur esprit les semences de cette doctrine, en leur donnant des connoissances générales, en sorte qu'ils n'avoient presque rien à apprendre quand on les introduisoit dans le temple d'Eleusis; il ne leur restoit plus alors que l'*autopsie* ou la contemplation. L'intervalle étoit au moins d'une année, selon Plutarque qui rapporte comme un fait jusque-là sans exemple, la liberté que prit Démétrius Poliorcète de se faire initier à la fois aux petits & aux grands mystères: c'étoit traiter avec la Déesse en conquérant; la conduite de ce Prince répondoit à son surnom. Tertullien fait l'espace de cinq ans: peut-être étoit-ce l'ordinaire, & celui d'une année n'étoit-il que pour les citoyens & pour ceux qu'on vouloit favoriser. Pendant cet intervalle plus ou moins long, ils portoient le nom de *Novices:* ce temps expiré, on les admettoit aux grands mystères, ils devenoient *Époptes* ou *Éphores*, c'est-à-dire contemplateurs.

*Plut. in Demetrio.*

*Tertul. adv. Valent. c. 1.*

*Schol. Aristophanis.*

Les anciens aspiroient à ce dernier état comme à celui de la perfection. La cérémonie se faisoit pendant la nuit. Ceux qu'on devoit initier s'assembloient près du temple, dans une enceinte assez vaste pour contenir un peuple nombreux. Ils portoient des couronnes de myrthe & se lavoient les mains à l'entrée du portique. Après divers préparatifs on les instruisoit de ce qui avoit rapport aux mystères; le principal ministre de la Déesse leur faisoit diverses interrogations auxquelles ils répondoient par une formule que rapportent (e) Arnobe & Clément d'Alexandrie. Après cette réponse, on les faisoit passer rapidement par des alternatives continuelles de lumière & de ténèbres: ils apercevoient une multitude confuse d'objets divers; plusieurs voix se faisoient entendre: enfin on terminoit la cérémonie en exposant à leurs yeux l'objet de leur attente, & ils se retiroient après des acclamations qu'Hésychius nous a conservées.

*Cicer. de legib. l. II, c. 14.*

*Strab. l. IX.*

*Schol. Lycophr.*

*Pausan. l. VIII.*

*Dion Chrysost. Orat. XII.*

*Tertullian. adv. Valent.*

*Liban. declam. XVI.*

(e) Τὸ σύνθημα Ἐλευσινίων μυστηρίων· Ἐνήστευσα, ἔπιον τὸν κυκεῶνα, ἔλαβον ἐκ κίστης, ἐργασάμενος ἀπεθέμην εἰς κάλαθον, καὶ ἐκ καλάθου εἰς κίστην. *Tessera Eleusiniorum mysteriorum. Jejunavi, bibi cyceonem, accepi è cistâ, operatus, deposui in calathum & è calatho in cistam.* Clemens protreptico.

Les initiés ne quittoient jamais la robe dans laquelle ils avoient reçû cet honneur, à moins qu'elle ne fût usée de vieillesse: alors ils la consacroient à Cérès & à Proserpine. C'est de cet usage que plaisante Aristophane dans la première scène du quatrième acte de son Plutus.

Quatre ministres présidoient à cette fête. Le premier d'entre eux toûjours choisi dans la famille des Eumolpides, portoit le nom d'*Hiérophante*. Sa principale fonction étoit d'initier aux mystères (c'est ce que signifie proprement le titre de sa dignité), & de marcher à la tête des initiés dans l'espèce de procession solennelle qui suivoit cette cérémonie. Il représentoit le Créateur de l'Univers, le *Demiourgue*, Δημιουργὸς, dont il est si souvent & si magnifiquement parlé dans les ouvrages des mystiques Platoniciens. Son front étoit ceint du diadème, & sa chevelure avoit la forme d'une couronne. Un passage d'Arrien nous donne lieu de croire que ce pontife souverain d'Éleusis devoit avoir un âge & une voix convenables. *Vous n'avez*, dit-il à Épictète en lui reprochant d'avoir fait le personnage de ce ministre de Cérès, *vous n'avez ni l'habit d'un Hiérophante, ni sa chevelure, ni son diadème, vous n'avez pas même son âge ou sa voix*. Philostrate remarque que l'hiérophante Apollonius n'avoit pas la voix si belle qu'Héraclide, Logimus & plusieurs autres de ses prédécesseurs. On observoit donc cette particularité; le souvenir s'en conservoit par une sorte de tradition parmi les initiés: il étoit naturel en effet qu'on attendît une voix grave & sonore, un ton majestueux de la part d'un homme qui parloit au nom de la Divinité même. Une belle voix est un avantage sûr de frapper le peuple dans bien des circonstances; mais sur-tout dans des cérémonies religieuses du genre de celle-ci, où le silence & l'obscurité de la nuit, où ce mélange de voix peu distinctes, ce passage rapide des ténèbres à la lumière, tout contribuoit à jeter une horreur respectueuse dans les esprits. Cependant je n'assurerois pas que cette qualité fût une condition exigée rigoureusement; je croirois même le contraire.

ART. III.
*Hesychius.*
*Diog. Laert. in Chrysipp. lib. VII, c. 196.*
*Euseb. præpar. Evang.*
*Arrian. in Epict. lib. III, c. 21.*
*Philost. Vit. Sophist. lib. II, n.° 20.*

Nous avons dit que ce ſacerdoce étoit héréditaire; ajoûtons qu'il étoit perpétuel, & que l'hiérophante ne pouvoit ſe marier. Il étoit aſtreint au célibat le plus exact, & forcé même de ſe mettre hors d'état d'y donner atteinte; ce qu'il faiſoit en ſe frottant avec de la cigue, ſuivant l'ancien interprète de Perſe, ou même en buvant de cette liqueur, ſi l'on en croit *(f)* S.t Jérôme. Une telle loi ſcrupuleuſement obſervée doit rendre la durée du ſacerdoce dans la famille d'Eumolpe, bien ſurprenante, du moins au premier coup d'œil. On peut s'étonner que cet arbre qui produiſoit tant de branches ſtériles, ait ſubſiſté pendant un ſi grand nombre de ſiècles; & les gens dévots à Cérès attribuoient ſans doute cette eſpèce de merveille à la protection particulière de la Déeſſe. Cependant la merveille n'eſt pas ſi grande, les Hiérophantes ne pouvoient pas ſe marier, mais ils pouvoient apparemment l'avoir été avant leur élection, & ſelon toute apparence encore, on ne les choiſiſſoit pas à la fleur de leur âge.

*Pauſan. l. II.*

*Perſ. Sat. V.*

Au reſte, la famille des Eumolpides tenoit un rang diſtingué dans Athènes, comme dépoſitaire de ce que la République avoit de plus ſacré. Cette place étoit incompatible avec toute autre fonction religieuſe.

*Eunap. in Maxim.*

Après cette dignité, les deux plus conſidérables étoient celle du *Lampadophore* ou *Porte-flambeau*, Δαδοῦχος & de l'*Hiérocéryce* ou *Héraut ſacré.* Elles étoient l'une & l'autre attachées à la même famille, comme je le dirai bien tôt après avoir détaillé les fonctions particulières à chacune.

Le *Dadouque* ou chef des Lampadophores, portoit le flambeau ſacré. C'eſt à lui qu'appartenoit le ſoin de purifier les adeptes avant l'initiation; cérémonie dont un des préliminaires étoit de couvrir le ſol du Temple avec la peau des victimes immolées à Jupiter: on craignoit que ſans cette précaution le Temple ne fût profané par les pas de quelque aſſiſtant ſouillé de crimes, s'il s'en trouvoit quelqu'un dans

*Suidas, in voce Διὸς κώδιον.*

*(f) Hierophantas Athenienſium, uſque hodie, cicutæ ſorbitione caſtrari, & poſtquam in pontificatum fuerint electi, viros eſſe deſinere.* Hieronym. in Jovin. l. I.

le nombre. Le *Dadouque* marchoit à la tête de tous les Lampadophores, la cinquième nuit de la fête solennelle; cette nuit étoit consacrée à la représentation des courses de Cérès errante par toute la terre avec un flambeau allumé dans les feux de l'Ethna. Le lendemain les fonctions de ce Ministre étoient les mêmes dans le transport pompeux d'Iacchus à Eleusis. On en voit un exemple dans les bas reliefs de la base, sur laquelle étoit autrefois la statue de Cérès découverte dans les ruines du temple d'Eleusis, & décrite par Spon & Whéler. Autour de cette base étoit représentée une troupe de Prêtres marchant en ordre deux à deux & portant des torches extrêmement hautes. L'inscription porte que Numilius Nigrinus, ministre de Cérès, avoit fait ériger cette statue.

*V. Meursius, in Eleusin.*

*Whéler, Itin. l. III, p. 516.*

Les ornemens portés par le Dadouque étoient magnifiques: image vivante du soleil, on le décoroit de tous les attributs sous lesquels cet astre est représenté. Il avoit aussi le droit de ceindre le diadème, non seulement lorsqu'il étoit en fonction, mais dans des circonstances qui n'avoient nul rapport à son ministère. Un soldat Perse fuyant avec les autres dans les plaines de Marathon, rencontra Callias, Dadouque de ce temps-là; & le prenant pour un Roi, dit Plutarque, à cause de son diadème, embrassa ses genoux & lui découvrit un trésor caché dans un puits voisin. Il espéroit que cette découverte lui sauveroit la vie: Callias le tua pour en profiter seul; & ce crime l'enrichit avec toute sa postérité.

*Eusèb. præpar. Evang. l. III.*

*Plutarch. in Aristide.*

La dignité de Dadouque étoit perpétuelle comme celle d'Hiérophante, mais n'exigeoit pas comme elle le célibat; un passage de Pausanias en fournit la preuve. « C'est dans le bourg de Sciros, dit cet auteur, qu'est le tombeau de « Thémistocle, petit-fils du vainqueur de Xerxès. Entre ses des- « cendans, je ne parlerai que d'Acestia. Fille de Xénoclès, « petite fille de Sophocle, arrière-petite-fille de Léon, elle « les a tous vû chefs des lampadophores d'Eleusis. Après « leur mort ce sacerdoce a passé de son vivant entre les mains « de Sophocle son frère, de celui-ci à Thémistocle son mari, « après lequel son fils Théophraste en a été revêtu». Nous

*Pausf. l. I, c. 37.*

pouvons pouſſer ſa généalogie plus loin, en conſultant la vie
*Plut. in Lycurg. Orator.* de Lycurgue l'orateur par Plutarque. Nous y verrons que Thémiſtocle, fils de Théophraſte poſſéda cette dignité après lui ; & qu'ayant épouſé Nicoſtrate deſcendante de Lycurgue, il y joignit la ſouveraine ſacrificature de Neptune Erecthée : ce qui montre, en paſſant, que la place de *Dadouque* n'étoit pas incompatible avec d'autres.

Paſſons à l'*Hiérocéryce* ou chef des Hérauts ſacrés, dont la fonction étoit d'écarter les profanes, & tous ceux qui etoient exclus par les loix; d'avertir les initiés de ne prononcer que des paroles convenables à l'objet de la cérémonie, ou de garder un ſilence reſpectueux; de réciter avant eux les formules de l'initiation. Il repréſentoit Mercure ayant le caducée,
*Euſeb. præp Evang. l. III.* la verge, en un mot tout l'appareil que les Poëtes donnent à ce Dieu. Ce ſacerdoce étoit perpétuel comme les précédens; mais je n'ai trouvé nulle part qu'il ait impoſé la loi du célibat : on peut même préſumer le contraire ; l'exemple du Dadouque en eſt une ſorte de preuve. Selon toute apparence la loi ne contraignoit que l'Hiérophante ſeul à cauſe de l'excellence de ſon miniſtère.

J'ai dit plus haut que la dignité de *Dadouque* & celle d'*Hiérocéryce* appartenoient à une même famille : c'étoit à celle des Céryces, deſcendue de Céryx, dernier fils d'Eumolpe, & qui par conſéquent étoit une branche des Eumol-
*Pauſan. l. I, c. 38.* pides, quoique ceux qui la compoſoient donnaſſent Mercure pour père à Céryx, ſans doute parce que cette divinité préſidoit à la fonction de Héraut, héréditaire parmi eux. *Il*
*Pollux. l. VIII, c. 9, ſect. 22.* *y a pluſieurs ſortes de Hérauts*, dit Pollux : *les uns attachés aux myſtères d'Eleuſis, tirent leur origine de Ceryx, fils de Mercure & de Pandroſe ; les autres ſervent dans les pompes*
*Ariſtid. Eleuſ.* *& les combats.* Ariſtide dans ſon oraiſon ſur le temple de Cérès Eleuſine, dit que les *Eumolpides & les Céryces deſcendus les premiers de Neptune & les ſeconds de Mercure, fourniſſent des Hiérophantes & des Dadouques dans la fête de Cérès.* De ces deux paſſages rapprochés l'un de l'autre, il réſulte évidemment que les Céryces formoient une race particulière,

particulière, ſeule en poſſeſſion de ce double ſacerdoce. Il eſt vrai que Voſſius, Lambin & pluſieurs autres ne ſont point du mot Κήρυκες un nom de famille, parce qu'il n'a point la terminaiſon patronymique ; mais les autorités réunies de Pauſanias, d'Héſychius, d'Iſocrate dans ſon panégyrique, d'Eſchine & de Clément d'Alexandrie, qui tous les mettent au rang des familles ſacerdotales, doivent l'emporter ſur le ſentiment de ces interprètes *(g)*. *Pauſ. l. 1, c. 38.* *Æſchin. in Cteſiph.*

Un droit attaché particulièrement à cette famille, c'étoit de fournir tous les ans deux *Paraſites* au temple d'Apollon à Délos, ſuivant une loi rapportée dans le recueil de Samuel Petit, d'après Athénée. Le nom de Paraſite qui préſente aujourd'hui une idée baſſe & odieuſe, exprimoit originairement une qualité reſpectable. Les anciennes loix ſont aller les Paraſites de pair avec les Magiſtrats. Une inſcription gravée dans un temple leur attribuoit un tiers de certaines victimes, comme un autre tiers aux Prêtres. Leur fonction étoit de recueillir les blés appartenant aux Dieux, & de les dépoſer dans le bâtiment public deſtiné à cet uſage. *Athenæus, lib. VI, c. 6.*

Le quatrième miniſtre de Cérès ſe nommoit l'*aſſiſtant de l'Autel.* Ses fonctions ne nous ſont pas bien connues : on ſait ſeulement qu'il avoit auſſi un habillement allégorique qui repréſentoit la Lune; peut-être ſon miniſtère y avoit-il quelque rapport. Au reſte je n'entreprends point d'expliquer les ornemens myſtérieux dont les prêtres d'Eleuſis étoient revêtus ; ce ſont des énigmes dont l'interprétation regarde les Savans qui prétendent deviner en quoi conſiſtoient les myſtères mêmes de Cérès Eleuſine, & nous développer la doctrine renfermée ſous ces voiles & ces allégories. M. l'abbé Fénel a entrepris *Euſeb. præp. Evang. l. III.*

*(g)* Si les exemples doivent décider en pareil cas, je vais en citer un que je crois déciſif. Le titre d'une des oraiſons de Dinarque, conſervé par Denys d'Halicarnaſſe, roule ſur les conteſtations des habitans de Phalère, bourg de l'Attique, & des *Phénices*, au ſujet du ſacerdoce de Neptune : Διαδικασία Φαληρέων πρὸς Φοίνικας, ὑπὲρ τῆς ἱερωσύνης τοῦ Ποσειδῶνος. Or ces *Phénices* étoient, ſuivant le témoignage d'Héſychius, une famille particulière d'Athènes : Φοίνικες γένος τι Ἀθήνησι. Voilà donc encore une famille dont le nom n'eſt pas patronymique. Comme il n'y a point de loi générale, on ne doit pas en être ſurpris.

de traiter ce ſujet ſi difficile; & les morceaux qu'il nous a déjà lûs font deſirer qu'il achève ſon ouvrage & qu'il réuniſſe au pluſtôt, en un ou deux Mémoires, tout ce qui pourra ſervir à donner une juſte idée de ſon ſyſtème.

*Heſychius.* L'Archonte roi étoit le ſurintendant de la fête d'Eleuſis, ayant pour adjoints quatre adminiſtrateurs nommés par le peuple. On choiſiſſoit toûjours les deux premiers dans les familles ſacerdotales; les deux autres étoient indifféremment tirés du reſte des citoyens.

*Pollux, l. VIII, c. 8, ſect. 3.*

*Suidas.*

Outre les quatre principaux Miniſtres dont nous avons parlé ci-deſſus, il y en avoit un grand nombre de ſubalternes diſtribués en pluſieurs claſſes, ſubordonnées chacune à l'un des quatre premiers, & toutes enſemble à l'Hiérophante. Pollux en fait l'énumération : il parle en même temps de Prêtreſſes; & c'eſt avec raiſon. En effet, outre la Reine des ſacrifices, qui préſidoit aux cérémonies les plus myſtérieuſes, Suidas fait mention d'une Prêtreſſe dont le miniſtère particulier regardoit l'initiation, & qui tenoit un rang diſtingué dans le temple d'Eleuſis. Elle étoit toûjours, ſelon cet auteur, tirée de la famille des Philides, qui deſcendoit peut-être des filles de Céléus dont la race étoit conſacrée à ce culte.

*Pollux, l. VIII, c. 8, ſect. 36.*

*Suidas, in voce Φιλλεῖδαι.*

*Pauſ. l. I, c. 38.*

Indépendamment de la vénération ſingulière que le peuple avoit pour l'Hiérophante & les autres miniſtres de Cérès, ils jouiſſoient d'un grand nombre de prérogatives. On peut l'aſſurer, quoique peu ſoient connues. J'ai recueilli toutes celles qui ſont parvenues juſqu'à nous.

*Suidas, in voce Δᾳδοῦχος.* Premièrement, quand on vouloit obtenir une grace, on la demandoit au nom des prêtres d'Eleuſis comme au nom des divinités mêmes de ce Temple.

Secondement, il étoit défendu de prononcer leur nom ſous des peines très-graves. Dès l'inſtant de leur conſécration à Cérès, ils n'en avoient plus d'autre que celui de leurs fonctions. Cette coûtume ſuperſtitieuſe s'étendoit juſqu'à la Déeſſe même, qu'on adoroit à Eleuſis ſous un nom myſtérieux. Tout étoit myſtère dans ce Temple.

*Lucianus, in Lexiphane.*

Troiſièmement, ils étoient les ſeuls à qui la vûe de certains

objets cachés dans l'intérieur du sanctuaire, fût réservée. *Proclus, in Timæum.*

Quatrièmement enfin, quoique les Prêtres ne fussent point Juges en matière de Religion, comme je crois l'avoir prouvé dans un Mémoire lû en 1746, les Eumolpides formoient cependant une espèce de tribunal devant lequel on portoit les affaires de moindre importance, qui intéressoient le culte de leurs Divinités. L'intérieur du Temple leur étoit soûmis. Dépositaires, selon Lysias, de certaines loix religieuses, loix plus anciennes que Solon, desquelles même on ignoroit l'auteur, mais qu'une tradition constamment suivie rendoit inébranlables, ils avoient seuls le droit de les interpréter; & Périclès exhortoit les Athéniens à s'en rapporter sur cet article à leur décision. Ce qui marque que dans certains cas ils étoient consultés par les Juges. J'ai dit les *Eumolpides* en général: car il paroît que l'Hiérophante n'avoit pas seul cette prérogative, & qu'elle pouvoit appartenir à quelque autre de la famille, qui n'auroit pas été revêtu de la souveraine sacrificature d'Eleusis. Tel étoit l'Eumolpide Médius à qui Plutarque donne la qualité d'*Interprète* dans la vie de Lycurgue l'orateur. *Mém. de l'Acad. t. XVIII, p. 60 & suiv.* *Demosth. in Androt.* *Lysias, in Andocid.*

Entre les droits utiles attachés aux ministres d'Eleusis, on doit compter celui qu'ils avoient de se nourrir seuls des poissons de deux petites rivières qui arrosoient ce territoire, toutes deux consacrées à Cérès & à Proserpine. *Pausf. l. 1, c. 38.*

Si les privilèges dont ils jouissoient furent considérables, d'un autre côté la faute la plus légère de leur part contre les loix du Temple, étoit un crime. Archias, Hiérophante, fut sévèrement puni pour avoir reçû une victime des mains d'une courtisane, & l'avoir immolée dans un jour qui n'étoit pas destiné pour des sacrifices: sa qualité de Citoyen, d'Eumolpide, l'éminence de son sacerdoce, ses services, ceux de ses ancètres, rien ne put le soustraire à la rigueur des loix. *Demosth. in Neæram.*

ART. IV.

Je finis par quelques observations que je n'ai pû placer dans les articles précédens, parce que quelques-unes tombent à la fois sur le culte & sur les Ministres.

Les grands mystères se célébroient tous les ans. Van Dale

Van Dal. Dissert. VI, de Gymnas. c. 2.

l'a fort bien prouvé contre Meursius & Scaliger qui, fondés sur un endroit de Tertullien mal entendu, ne les font revenir que tous les cinq ans. Il leur oppose des passages formels d'Hérodote, d'Isocrate & d'Aristide, auteurs qui vivoient dans des temps éloignés les uns des autres, & dont le témoignage uniforme démontre par conséquent que cet usage fut constamment suivi. Ajoûtons une nouvelle preuve tirée de Pausanias. Cet auteur parle de deux peuples chez lesquels on célébroit la fête de Cérès à l'imitation de celle d'Eleusis, les Phliasiens & les Celéens. Les premiers qui se conformoient exactement à leur modèle, célébroient les grands mystères tous les ans ; chez les autres au contraire *(h)* on remarquoit plusieurs différences. 1.° Cette fête, au lieu d'être anniversaire, revenoit tous les quatre ans ; 2.° l'Hiérophante n'étoit pas perpétuel ; 3.° il pouvoit se marier. Peut-on rien de plus positif que ces comparaisons ?

Herod. VIII, 65.
Isocrat. in Paneg. Aristid. in Eleus.

Pausan. l. II, c. 14.

Ce passage si précis me servira de preuve contre van Dale lui-même qui, dans la dissertation que je viens de citer, prétend que l'hiérophante d'Eleusis n'étoit qu'annuel. Le fait sur lequel il appuie cette assertion, est tiré de la vie d'Apollonius de Tyanes. Cet imposteur s'étant présenté pour être initié, l'Hiérophante le refusa d'abord, sous prétexte qu'il étoit Magicien & ennemi des Dieux. Vaincu néanmoins par le mécontentement général que son refus excitoit, il offrit ensuite de l'initier. *Oui sans doute je le serai*, répondit Apollonius, *mais je le serai par un autre*, en désignant quelqu'un de ceux qui l'accompagnoient ; ce qui arriva, dit

Philostr. in Apollon. l. IV, c. 18.

(h) Τῆς δὲ πόλεως αἱ Κελεαὶ πέντε που σταδίους μάλιστα ἀπέχουσι· καὶ τῇ Δήμητρι ἐνταῦθα δι' ἐνιαυτοῦ τετάρτου τὴν τελετὴν, καὶ οὐ κατὰ ἔτος ἄγουσιν· ἱεροφάντης δὲ οὐκ ἐς τὸν βίον πάντα ἀποδέδεικται· κατὰ δὲ ἑκάστην τελετὴν, ἄλλοτε ἐστὶν ἄλλος σφισὶν αἱρετὸς, λαμβάνων ἣν ἐθέλῃ καὶ γυναῖκα· καὶ ταῦτα μὲν διάφορα τῶν ἐν Ἐλευσῖνι ὀνομάζουσι· (*lege potiùs* νομίζουσι) τὰ δὲ ἐς αὐτὴν τὴν τελετὴν, ἐκείνων ἐστὶν εἰς μίμησιν. *A Phliunte stadia ad summum quinque Celeæ absunt : quo in loco, quarto duntaxat anno*, non singulis annis, *Cereris initia referuntur; quibus præest Antistes, cui* non est perpetuum *sacerdotium illud, verum novus legitur sub ipsum initiorum tempus, &* hic *quidem* potest si velit ducere uxorem. *His illi utuntur institutis, quæ* ab Eleusiniis ritibus discrepant. *Quod verò ad ipsum mysteriorum ritum attinet, ad imitationem Eleusiniorum peraguntur.*

Philostrate, au bout de quatre ans. Mais quand le fait seroit véritable, il ne paroît pas qu'on doive en tirer nécessairement la conséquence que van Dale en tire. Le passage que je viens de citer la détruit; & l'on ne peut pas dire que l'usage ancien avoit changé du temps d'Apollonius. Apollonius a vécu sous Vespasien & ses enfans: Pausanias écrivoit sous Adrien.

Mais outre qu'il est impossible de combattre cette autorité, comment pourroit-on accorder la loi sévère qui obligeoit l'Hiérophante à garder le célibat, avec le peu de durée d'un sacerdoce qui n'eût été qu'annuel? Est-il croyable qu'il fallût acheter une dignité passagère par un sacrifice qui duroit autant que la vie? Et de plus la seule famille des Eumolpides auroit-elle pû fournir un Hiérophante tous les ans, ou, si l'on veut, tous les quatre ans? L'auroit-elle fourni pendant tant de siècles? Elle auroit été bien-tôt anéantie par un honneur qui, passant sur la tête de tous ceux qui la composoient, les eût tous fait successivement renoncer à l'espérance de la perpétuer.

Enfin lorsque l'hiérophante d'Eleusis consulté par Julien, lui prédit qu'un jour il seroit privé du sacerdoce de Cérès, & qu'il ne le posséderoit pas toute sa vie, l'Empereur ne devoit-il pas en conclurre que cette place étoit perpétuelle, & ne se perdoit que par la mort? il ne falloit pas être bien versé dans la connoissance de l'avenir pour faire une pareille prédiction, si ce sacerdoce eût été simplement annuel.

*Eunap. in vitâ Maximi.*

Recueillons à présent quelques vestiges de la vénération profonde que les anciens témoignoient pour le culte d'Eleusis. Pendant les neuf jours que duroit la fête de Cérès, il n'étoit permis d'arrêter qui que ce fût; les tribunaux étoient fermés; les affaires suspendues; on ne s'occupoit que de la solennité. C'étoit un crime puni de mort sur le champ, de présenter une requête dans le temple d'Eleusis. Une loi formelle défendoit aux femmes, même du premier rang, de se faire mener au Temple dans des chariots. La peine de cette prévarication étoit une amende considérable; & Démosthène reproche à Midias, comme une preuve de luxe & d'arrogance, d'y

*Andocid. de Myster.*

avoir conduit sa femme sur un char attelé de chevaux blancs de Sicyone.

Cette superstition étoit si généralement répandue que l'on accouroit en foule de tous côtés pour avoir part aux Mystères. Les Athéniens y faisoient initier leurs enfans dès le berceau : c'étoit un devoir de l'être au moins avant la mort, & la négligence à cet égard passoit pour un sacrilège. Ce fut un des chefs de l'accusation intentée contre Socrate & depuis contre Démonax.

*Terentius, Phorm. act. I, scen. I, v. 13, 15.*

*Lucian. in Demonacte.*

Les personnes de tout âge, de tout sexe, de tout état, y étoient admises après les préliminaires usités, pourvû qu'elles n'eussent aucun crime à se reprocher. On excluoit avec rigueur les homicides, même involontaires, les enchanteurs, les scélérats, les impies & sur-tout les Epicuriens. Le Héraut sacré leur ordonnoit à haute voix de sortir. Néron respecta cet ordre : il n'osa prendre part aux mystères d'Eleusis pendant son voyage en Grèce ; & ce Prince que tous les collèges sacerdotaux avoient adopté par ordre du Sénat; qui joignoit la dignité de souverain Pontife à la puissance suprême, craignit de profaner le temple de Cérès par sa présence. Etoit-ce politique, étoit-ce superstition de sa part ? ce fut peut-être l'une & l'autre à la fois. L'impiété souvent est superstitieuse; on en a mille exemples. D'ailleurs Néron, tyran dans Rome, ménageoit les peuples de l'Empire ; il voulut paroître plein d'égards pour les usages de la Grèce. Aussi fut-il autant regretté des provinces & des soldats, qu'il étoit avec raison haï des Romains mêmes. Tant de faux Nérons qui parurent après sa mort, montrent assez combien il avoit conservé de partisans. Les imposteurs de ce genre n'auroient garde de se montrer sous des noms généralement détestés.

*Apuleius, Miles. XI.*

*Theon Smyrnaus.*

*Sueton. in Nerone, c. 34.*

Atticus, Auguste, Adrien, Marc Aurèle, Gallien se firent initier aux mystères d'Eleusis; Claude entreprit, mais en vain, de les transporter à Rome.

*Cicer. de leg. l. II. Suet. in August. Spartian. Jul. Capitol.*

Les récompenses promises aux initiés étoient trop grandes pour ne pas attirer la foule, & quelques politiques avec la foule. On leur faisoit envisager une félicité sans bornes. Les

*Aristid. in Eleusin.*

Déesses auxquelles ils s'étoient consacrés devenoient leur appui, souvent même les inspiroient à propos. Du moins Périclès le croyoit ou feignoit de le croire. Tout leur réussissoit pendant la vie: après la mort, ils étoient assurés des premières places dans les champs Elysées, tandis que la troupe impure des profanes devoit gémir dans la nuit du Tartare. Diogène ne pouvoit se persuader que tant de vils mortels fussent heureux au préjudice d'Epaminondas : pour adopter son sentiment, il ne falloit pas être cynique ; il suffisoit d'être sensé. *Plutarch. in Pericle.* *Aristophan. Ranis.* *Diog. Laert. in Diogene.*

Rien n'étoit plus expressément défendu que de divulguer les mystères. Révéler le secret ou l'entendre étoient deux crimes égaux. Aristagore fut traité d'impie, Diagoras proscrit & condamné à mort pour l'avoir révélé ; Eschyle courut risque de la vie, parce qu'on l'accusoit d'en avoir laissé transpirer quelque chose dans une de ses pièces. On ne vouloit avoir aucun commerce avec ceux dont l'indiscrétion avoit trahi des secrets si respectables : ils étoient bannis de la société ; on évitoit de se trouver avec eux dans le même vaisseau, d'habiter dans la même maison, de respirer le même air. L'entrée du Temple étoit rigoureusement interdite aux profanes; & la mort funeste de deux jeunes Acarnaniens, qui furent tués sur le champ pour avoir osé s'y glisser sans être initiés, étoit bien capable de retenir la curiosité dans les bornes prescrites par les loix. *Suidas.* *Horat. l. III, Od. 2.* *T. L. XXXI, 14.*

Un silence, qu'il étoit si dangereux de rompre, a couvert de voiles presque impénétrables l'intérieur des mystères. Cicéron, qui, de tous les auteurs que j'ai consultés, en parle le plus clairement, dit en général *(i)* que, *ramenés à leur véritable sens, ils nous instruisent plustôt de la nature des choses que de celle des Dieux.* Il résulte de ce passage que les objets de ce culte, divinisés dans les temps postérieurs, n'étoient que des emblèmes qui présentoient originairement sous une image sensible, quelque point de la théogonie Egyptienne, relatif à la formation de l'Univers & des êtres qui le peuplent.

*(i) Quibus explicatis, ad rationemque revocatis, rerum natura magis cognoscitur, quam Deorum.* Cicer. de Nat. Deor. l. 1.

Un trait de l'hiſtoire de Julien fortifie cette conjecture. Ce Prince, après avoir puiſé dans les converſations d'Edéſius, de Chryſante & de Maxime, les principes du platoniſme moderne que les Philoſophes de ſon temps oppoſoient au progrès rapide de la Religion Chrétienne, apprit qu'il trouveroit là-deſſus de nouvelles lumières chez l'Hiérophante d'Eleuſis. Il l'alla trouver en conſéquence & s'entretint pluſieurs fois avec lui. Or il eſt conſtant, par les écrits d'Iamblique & de Porphyre, que ce nouveau platoniſme n'étoit autre choſe que l'ancien ſyſtème Egyptien qu'ils tâchoient de faire revivre, tel qu'il fut dans l'origine, & dégagé de ce culte groſſier & monſtrueux dont l'avoient chargé l'ignorance & la ſuperſtition. Puis donc que Julien alla chercher ſur cette doctrine des éclairciſſemens dans le ſanctuaire d'Eleuſis, on peut croire qu'il s'en étoit conſervé quelques dogmes, défigurés ſans doute par les emblèmes qui les repréſentoient, dont le peuple des initiés n'avoit pas l'intelligence, mais que l'Hiérophante & les gens inſtruits pouvoient aiſément reconnoître. Après tout, ceci n'eſt qu'une vûe que je pourrois peut-être juſtifier par quelques réflexions, & ſur-tout par un commentaire ſur la ſcène de Prométhée d'Eſchyle qui le fit traiter d'indiſcret. Mais je reconnois de bonne foi que cette matière eſt au deſſus de mon érudition, & je l'abandonne avec plaiſir aux profondes recherches de M. l'abbé Fénel, plus à portée que moi de réſoudre ce problème, comme ayant beaucoup étudié les écrits de Platon & ceux de ſes diſciples anciens & modernes.

*Eunapius in Maximo.*

Quoi qu'il en ſoit, les initiés eux-mêmes étoient intéreſſés à garder le ſecret. Il y a grande apparence que de ſi longs préparatifs devoient leur faire enviſager un grand objet : le voile une fois levé, peut-être étoient-ils bien ſurpris de ne rien voir qui répondit à leur attente ; mais c'étoit pour eux une nouvelle raiſon de ſe taire. L'amour propre trompé rougiroit d'un repentir public ; & d'ailleurs un tel aveu eût expoſé ceux qui l'euſſent fait, aux railleries de l'incrédule qui n'auroit pas manqué d'inſulter à des ſoupirs ſi conſtans & ſi mal récompenſés.

récompensés. Tout contribuoit donc à la sureté du secret : de-là viennent peut-être ces éloges pompeux des mystères d'Eleusis dans la bouche d'auteurs trop sensés pour en faire grand cas. Caton s'étonnoit qu'un Haruspice pût en regarder un autre sans rire, ne pourroit-on pas dire la même chose de deux initiés? *Cicer. de Divinat. l. II.*

C'est cependant à de tels mystères que Prétextat, proconsul de la Grèce, donnoit le nom de cérémonies sacrées dont la conservation intéressoit l'Univers. *Zozim. histor. l. IV.* Valentinien les toléra, quoique Chrétien zélé ; mais ils furent détruits sous l'empire de Théodose le Grand, après avoir subsisté dix-huit siécles environ, suivant le calcul des marbres d'Arondel, qui fixent l'époque de leur établissement par Erecthée, à l'an 1408 avant l'ère Chrétienne.



# OBSERVATIONS
## SUR
# L'HISTOIRE DES AMAZONES.

### Par M. Fréret.

Assemblée publ. d'après la S.t Martin, 15 Novemb. 1748.

DANS un Mémoire ſur la colonie Cimmérienne du Pont-Euxin où j'eus occaſion de parler des Amazones de l'Aſie mineure, la néceſſité de me renfermer dans mon objet principal ne me permit pas d'examiner ce qui peut y avoir de vrai dans l'hiſtoire de ces femmes guerrières. Cet examen eſt ce que je me propoſe aujourd'hui. Je ne m'engage pas cependant à rapporter tout ce que les anciens en ont dit, non plus qu'à rechercher quelles ſont les différentes villes qui ſe glorifiant d'avoir les Amazones pour fondatrices, faiſoient alluſion à cette origine ſur les monumens publics.

P. Petitus, de Amazonibus.

On trouvera de quoi ſe ſatisfaire à cet égard dans l'ouvrage de P. Petit; & d'ailleurs une connoiſſance approfondie de ces anciennes traditions ſeroit encore moins intéreſſante pour nous que celles des légendes de la plufpart de nos villes modernes. L'hiſtoire des Amazones ne mérite d'être connue qu'autant qu'elle peut ſe lier avec l'hiſtoire des autres Nations.

Dès le temps d'Homère, le plus ancien écrivain de la Grèce, & qui vivoit dans le IX.e ſiècle avant J. C, l'exiſtence des Amazones de l'Aſie mineure étoit une opinion reçue. Ce Poëte ſuppoſe qu'elles étoient puiſſantes dans ce pays aux ſiècles de Bellérophon, d'Hercule, & de la jeuneſſe de Priam. Il les place à l'orient du fleuve Sangar & de la Phrygie, parle de leurs expéditions en Lycie & de leurs courſes dans la Troade; mais il n'entre dans aucun détail ſur leur gouvernement, & ſe contente de leur donner l'epithète de Ἀντιάνειραι, qu'Ariſtarque, cité par Héſychius, rend par le terme de Ἰσάνδροι, égales ou ſemblables aux hommes.

Le poëte Eſchyle, contemporain de Darius & un peu plus ancien qu'Hérodote, parle auſſi des Amazones, & les appelle Στυγάνορες, *ennemies des hommes;* mais il croyoit qu'elles avoient abandonné l'Aſie mineure cinq cens ans avant le ſiècle d'Hercule; & par là il s'éloignoit de l'opinion ſuivie par Homère, & adoptée par les Écrivains poſtérieurs.

Dans le Prométhée d'Eſchyle, la Nymphe Io, fille d'Inachus, conduite par la vengeance de Junon à l'endroit du Caucaſe où Prométhée vient d'être attaché, le conſulte ſur ſa deſtinée; & celui-ci, dans la réponſe qu'il fait à la Nymphe, lui trace la route qu'elle doit tenir pour ſe rendre dans l'Égypte, où ſes malheurs prendront fin. « En partant d'ici, lui dit-il, « vous marcherez vers l'Orient, vous traverſerez d'abord une « chaîne de montagnes déſertes, & vous entrerez dans le pays « des Scythes Nomades qui habitent ſur des chariots. Pour « éviter ces hommes féroces, prenez votre route le long des « rochers qui bordent la mer. Laiſſez de même ſur la gauche « les Calybes, nation ſauvage qui travaille le fer. Vous trou- « verez enſuite un fleuve rapide, qui porte à ce ſujet le nom « d'ὑϐριςής ou de *malfaiſant;* n'entreprenez pas de le traverſer: « remontez juſqu'à ſa ſource, placée dans le plus haut ſommet du « Caucaſe. Vous deſcendrez de là dans le pays des Amazones, « dont l'armée *ennemie des hommes,* ϛρατὸν ϛυγάνορα, habitoit « jadis les bords du Thermodon. Elles vous conduiront juſqu'à « l'Iſthme Cimmérien, & juſqu'au détroit qu'on nommera à « cauſe de vous le Boſphore ou le trajet de la Vache, & qui « rendra votre nom immortel. »

Dans la ſuite de la ſcène Prométhée déclare à la Nymphe que ſa poſtérité règnera ſur l'Égypte, & qu'un héros qui ſera le treizième de ſes deſcendans viendra le délivrer, & le détachera du Caucaſe. Ce héros eſt Hercule fils de Jupiter. Donc, dans le ſyſtème d'Eſchyle, les Amazones avoient abandonné l'Aſie mineure & les bords du Thermodon plus de quatorze générations, ou de quatre cens ſoixante ans avant le ſiècle d'Hercule. Je ne m'arrêterai pas à faire obſerver que ce Poëte place le Caucaſe en Europe & les Amazones

à l'occident du Tanaïs. On ſait combien la géographie de ces anciens poëtes & ſur-tout celle d'Eſchyle eſt peu exacte pour les pays éloignés de la Grèce. Je paſſe à des témoignages plus circonſtanciés & plus certains.

Herod. IV, 110, &c. Hérodote eſt le premier qui parle des Amazones avec un certain détail. Il ſuppoſe que dans les temps héroïques elles habitoient la côte ſeptentrionale de l'Aſie mineure; que les Grecs, ſous la conduite d'Hercule & de Théſée les allèrent attaquer ſur les bords du Thermodon, les battirent dans différens combats, en prirent pluſieurs, & que voulant conduire leurs captives dans la Grèce, ils les embarquèrent ſur trois vaiſſeaux. L'eſclavage paroiſſant à ces femmes courageuſes le plus grand des malheurs, elles vinrent à bout de ſe défaire de leurs gardes & de s'emparer des vaiſſeaux qui les portoient; mais ignorant l'art de les conduire elles ne purent regagner leur pays, les vents & les flots les pouſsèrent dans le Palus Méotide, & les firent échouer ſur le rivage du pays occupé par les Scythes *Royaux* ou *Paralates.(a)*.

Les Amazones étant débarquées rencontrèrent heureuſement un Haras, s'emparèrent des chevaux, & s'en ſervirent pour faire des courſes dans le pays. La vûe de ces ennemis inconnus étonna d'abord les Scythes, qui les prirent pour une troupe de jeunes guerriers: mais après un combat où quelques Amazones demeurèrent ſur la place, ils furent détrompés & pensèrent au moyen le plus naturel de faire la paix & même de s'allier avec ces héroïnes, qu'ils nommèrent dans leur langue *Æor Patæ*, c'eſt-à-dire, *tueuſes d'hommes.*

L'expédient imaginé par les Scythes pour apprivoiſer les Amazones, leur réuſſit: elles conſentirent même à ſe marier avec la troupe de jeunes hommes qu'on leur avoit oppoſée; mais ne pouvant ſe réduire à la vie ſédentaire des femmes Scythes qui ne ſortoient point de leurs chariots, elles engagèrent leurs nouveaux époux à traverſer le Tanaïs avec ce

(a) *Berlat* ou *Barlat* eſt encore chez les Tartares le titre qu'on donne aux familles des *Cans* ou chefs d'une Tribu. *Notes ſur l'hiſtoire des Tartares.*

qu'ils avoient de troupeaux, pour s'établir à l'orient de ce fleuve: leurs descendans, dit Hérodote, ont formé la nombreuse nation des Sauromates, qui occupent un pays de quinze journées d'étendue en remontant le fleuve vers le nord, & de huit journées de largeur du côté de l'orient. *Herod. IV, 21.*

Ces Sauromates, continue l'historien, ont conservé jusqu'à ce jour plusieurs traces de leur origine. *Id. IV, 117.* Les femmes s'exercent à tirer de l'arc comme leurs maris, qu'elles accompagnent à la chasse & à la guerre. Les filles ne peuvent se marier qu'après avoir tué quelque ennemi dans le combat, & la destinée de celles qui ont manqué de courage ou de bonheur est de mourir vieilles filles.

Hippocrate, contemporain d'Hérodote quoiqu'un peu plus jeune, dit aussi que les filles Sauromatides montent à cheval, tirent de l'arc & vont à la guerre comme les hommes; *Hippocr. de aëre & locis.* mais, selon lui, ce n'est qu'après avoir tué trois ennemis qu'elles ont droit de se marier. Pour les femmes elles sont dispensées de porter les armes, si ce n'est en certaines occasions. Hippocrate ajoûte que dans l'enfance des Sauromatides on leur extirpe ou desséche la mamelle droite, en y appliquant un vase d'airain échauffé; opération qui leur rend le bras droit plus souple & plus fort.

Platon, qui vivoit quarante ou cinquante ans après les deux écrivains que je viens de citer, assûre que de son temps on voyoit encore vers les bords du Pont Euxin des milliers de femmes guerrières nommées Sauromatides. Il dit, à la vérité, qu'elles partagent avec leurs maris les fatigues & les périls de la guerre; mais il ne dit rien des autres circonstances, & nous devons observer qu'entre les auteurs originaux Hippocrate parle seul de l'extirpation d'une mamelle. Ce qu'Hérodote & lui ont écrit des Amazones est l'unique canevas sur lequel a travaillé l'imagination des Ecrivains postérieurs.

En réunissant la narration de Diodore & celle de Trogue Pompée, abrégée par Justin, on pourroit former une espèce d'histoire suivie des Amazones: mais il ne résulteroit de ce

travail qu'un assemblage de traditions fabuleuses assez mal liées entre elles, & qu'il seroit difficile de concilier avec les faits assurés de l'histoire générale.

Diod. L'un & l'autre de ces écrivains faisoient descendre les Sarmates ou Sauromates d'une colonie de Mèdes, que les Scythes, dans une de leurs anciennes expéditions, avoient transplantée sur les bords du Tanaïs. Ces Sauromates se révoltèrent au bout de quelques siècles contre les Scythes, & formèrent un état indépendant. Deux Princes Sauromates, *Ylinus* & *Scolopitus*, chassés par des troubles domestiques, descendirent vers le midi avec une partie de la Nation, entrèrent dans l'Asie mineure, & s'établirent sur les bords du Thermodon. Ces deux chefs ayant péri dans une guerre eux & tous leurs soldats, les femmes prirent d'abord les armes pour se défendre, & dans la suite pour venger la mort de leurs maris, ou même pour soumettre les peuples voisins. Ces évènemens, selon la chronologie de Trogue Pompée, doivent s'être passés au temps de l'empire des Scythes sur la haute Asie; empire qui précéda celui de Ninus, dura quinze cens ans, & finit, suivant cet historien, seize cens cinquante ans avant le commencement de Cyrus, c'est-à-dire plus de vingt-deux siècles avant l'ère chrétienne. Par le calcul de Trogue Pompée, l'empire des Scythes auroit commencé trois mille sept cens ans avant J. C, & plus de quinze siècles avant Abraham.

Dans cette histoire des Amazones on prétendoit que leur puissance, affoiblie d'abord par la guerre que leur fit Hercule, reçut un nouvel échec dans la malheureuse expédition qu'elles entreprirent contre les Athéniens, & fut enfin presque entièrement détruite par la défaite de Penthésilée, & des troupes qu'elle avoit conduites au secours des Troyens. Cependant, si l'on en croit Trogue Pompée & Diodore, malgré toutes ses pertes la nation des Amazones se soûtint toujours aux environs de Thémiscyre. Ils nous assurent gravement qu'elle y subsistoit encore au temps d'Alexandre; & que *Thalestris* ou *Minythye* leur reine alla le trouver en Hyrcanie.

Le séjour des Amazones sur le Thermodon au temps

d'Alexandre, & l'entrevûe de leur Reine avec ce Prince, sont deux faits d'une fausseté démontrée; & c'est néanmoins par ces deux faits que des écrivains sérieux, un Diodore, un Trogue Pompée terminent leur narration. Que devons-nous donc penser du reste de ce qu'ils débitent au sujet des Amazones? Les autres parties du récit sont encore moins autorisées que celle-ci qui, toute fausse qu'elle est, étoit cependant appuyée sur quelques témoignages contemporains.

Plutarque dans la vie d'Alexandre, nomme cinq ou six historiens qui rapportoient l'histoire de Thalestris; mais ces auteurs, quoiqu'ils eussent vécu du temps de ce Prince ou de ses premiers successeurs, n'en étoient pas moins décriés: on reconnoissoit que leurs ouvrages remplis de fictions, n'étoient que des espèces de romans historiques.

Les véritables histoires d'Alexandre, celles qu'avoient écrites Aristobule, Ptolémée, fils de Lagus, Duris, Charès, Anticlide, Hécatée & quelques autres historiens véridiques ne faisoient aucune mention des Amazones ni de leur Reine. Onésicrite, un de ces écrivains fabuleux, lisant un jour à Lysimachus le quatrième livre de son histoire, lorsqu'il en vint au récit de l'aventure de Thalestris, fut interrompu par ce Prince qui lui dit en souriant, *apprenez moi de grace où j'étois alors, & pourquoi je n'ai rien su de tout cela.*

Les Écrivains grecs avoient conçû pour la fable des Amazones une telle affection qu'ils avoient peine à ne les pas faire intervenir dans l'histoire de tous les grands hommes; aussi lorsque Pompée, dans la guerre de Mithridate, eut battu les troupes des rois d'Ibérie & d'Albanie sur les bords de la mer Caspienne, on débita que ces deux Rois barbares avoient des Amazones entre leurs soldats. Ce n'est pas, dit Plutarque, qu'on eût trouvé des femmes parmi les morts; on prétendoit seulement avoir vû quelques-uns de ces Barbares avec des bottines & des boucliers semblables à ceux que les Sculpteurs donnoient aux Amazones. *Plut. Pomp.*

Appien qui copie Plutarque presque par tout, s'en écarte en cette occasion, & ne craint point d'assurer qu'il se trouva *De bell. Mithridat.*

des Amazones au nombre des prisonniers. Mais le fait étoit absolument faux; car Plutarque, qui le nie, avoit entre les mains l'ouvrage de Théophane qui suivit Pompée dans cette guerre. Or ce Théophane étant persuadé qu'il existoit des Amazones, du moins au nord de l'Albanie, n'auroit pas oublié de parler de celles qu'on auroit trouvées parmi les prisonniers.

Ces exemples tirés l'un & l'autre des temps que nous connoissons avec la plus grande certitude, nous apprennent à nous défier de ce qu'on a dit au sujet des Amazones du Thermodon, & ils doivent nous rendre suspect tout ce qu'on débite encore aujourd'hui, de ces sociétés politiques de femmes guerrières, ennemies des hommes jusqu'à les bannir entièrement, ou du moins à ne les souffrir que comme des esclaves destinés à leurs plaisirs.

Ce n'est pas que la chose doive être regardée comme impossible, ni même qu'elle soit sans exemple. On a vû presque de nos jours au cœur de l'Afrique, chez les *Jagas*, un Etat composé de femmes, où les mères tuoient les enfans mâles au moment de leur naissance, pour ne conserver que les filles, & où les plus braves des prisonniers de guerre n'étoient épargnés que pour devenir les esclaves des femmes. L'histoire de *Singa*, reine de cette Nation, est suffisamment attestée par les relations de divers Européens témoins oculaires; par la guerre que les Portugais du *Congo* eurent à soûtenir contre cette Reine; par le traité qu'ils firent avec elle; enfin par sa conversion au Christianisme & par son mariage avec le jeune Portugais, qu'elle épousa dans un âge très-avancé.

Si l'histoire des autres sociétés d'Amazones étoit aussi-bien prouvée, il ne seroit pas raisonnable d'en douter: mais on ne peut se rendre trop difficile lorsqu'il s'agit de faits qui s'écartent de l'ordre commun. Dans ce cas, il est permis de rejeter des preuves qui suffiroient pour établir la certitude historique d'un fait ordinaire.

En conséquence de ce principe nous mettrons au rang des fables l'histoire de ces Amazones de Bohème que Crantzius prétend

prétend avoir gouverné ce pays ſous leur reine *Walaska;* mais dont il ne dit rien qui ſoit fondé ſur aucun témoignage contemporain. Nous ne porterons pas un jugement plus favorable des Amazones de l'Amérique. Les ſoldats de Chriſtophe Colomb qui prirent pour des femmes guerrières les ſauvages de quelques-unes des Antilles, parce qu'ils les voyoient ſans barbe, comme ſont tous les Amériquains naturels, mirent des Amazones dans ces Iſles. On revint bien-tôt de cette erreur; mais comme on avoit peine à renoncer aux Amazones, on les plaça dans le continent voiſin. On ſuppoſa qu'elles y formoient un Royaume puiſſant ſur les bords du grand fleuve Maragnon. Cependant l'exiſtence de cette nation d'Amazones n'a jamais été bien conſtatée; & les efforts qu'un homme de mérite a faits depuis peu pour réhabiliter cette opinion, peuvent tout au plus nous obliger à ſuſpendre encore notre jugement. Toutes les preuves qu'il allègue ſe réduiſent à des rapports de Sauvages qui ne parlent que par ouï dire, & dont on connoiſſoit imparfaitement la langue; en ſorte qu'on ne pouvoit s'aſſurer ni de s'en être fait entendre ni de les avoir entendus: d'ailleurs comme les Européens établis dans leur voiſinage depuis plus de deux cens cinquante ans, les queſtionnent ſouvent ſur les Amazones, c'eſt peut-être de nous que ces ſauvages tiennent l'idée qu'ils paroiſſent avoir de ces femmes guerrières.

A l'égard des Amazones de Scythie, aucun écrivain digne de créance n'a parlé d'un Etat compoſé uniquement de femmes, & d'où les hommes fuſſent exclus. Hérodote, Hippocrate & Platon, les ſeuls qui méritent quelque attention, ſe contentent de nous dire que les femmes & les filles des Sauromates établis à l'orient du Tanaïs, partagent avec les hommes les fatigues de la chaſſe & les dangers de la guerre. Ils ne diſent point qu'elles exercent aucune autorité ſur les hommes; ainſi le titre de *Gynæcocratumeni* donné par Méla & par Pline aux Sauromates du Méotis, titre qui ſignifie, *commandés par les femmes*, pourroit bien n'avoir d'autre fondement que les anciennes fables des Grecs.

Lorſqu'on eut été forcé de reconnoître qu'il n'y avoit point d'Amazones ſur les rives du Thermodon, on imagina qu'elles s'étoient retirées vers le ſommet du Caucaſe, & qu'elles s'étendoient juſqu'au Tanaïs dans les plaines qu'arroſe le fleuve *Mermodas* ou *Mermadalis*, qui eſt le *Maroubius de* Ptolémée & le *Manitz* de la nouvelle carte de Ruſſie.

Strab. XI, 504, &c.

C'étoit là que les plaçoient Théophane, Hypſicrate & Métrodore de Scepſis. Mela, Pline & Ptolémée n'ont fait que tranſcrire les anciens, & nous ne voyons pas qu'aucun auteur ait dit qu'il connoiſſoit par lui-même ce prétendu *Royaume des femmes*. Strabon, écrivain judicieux & bien inſtruit, en nie formellement l'exiſtence, & met au rang des fables tout ce qu'on avoit débité au ſujet des Amazones. Dans la deſcription détaillée que donne Procope de la partie boréale du Caucaſe dont il avoit pris des notions exactes dans ſon voyage de Colchide, il dit à l'occaſion des *Hunni-ſabiri* ou des Huns ſeptentrionaux qui occupoient les plaines ſituées au nord du Caucaſe, que de ſon temps les Grecs y plaçoient des Amazones, quoiqu'on n'y trouvât rien de pareil: ce qui peut y avoir donné lieu, c'eſt, dit-il, que ſouvent les femmes des Huns accompagnent leurs maris à la guerre; & que dans les courſes qu'ils ont faites ſur les terres de l'Empire, on a trouvé quelquefois des corps de femmes en dépouillant les morts.

Sabora, ad ſeptentrionem linguâ Ibericâ.

L'hiſtoire du moyen âge nous fournit quelques exemples pareils chez les autres Barbares venus du nord de l'Europe, ſur-tout chez les peuples où les femmes étoient obligées d'accompagner leurs maris même dans les courſes, parce que la nation n'avoit point encore d'établiſſement fixe.

Quelques voyageurs, entre autres la Mottraye, aſſurent qu'encore aujourd'hui les femmes & les filles Circaſſiennes montent à cheval, tirent de l'arc & chaſſent comme les hommes; mais ce que d'autres ajoûtent qu'elles vont à la guerre avec eux, uſage qu'ils étendent juſqu'aux Tartares *Calmouks* & *Nogays*, n'eſt qu'une induction tirée de quelques faits ſinguliers, & doit ſans doute ſe reſtreindre à des

occaſions extraordinaires où des femmes courageuſes auront pris les armes pour leur propre défenſe & pour celle de leur famille.

Si le rapport de ces voyageurs étoit véritable, les exemples en ſeroient communs, l'hiſtoire des Tartares par Aboulgaſican, celles de Genghiſcan & de Tamerlan, & les relations des voyages faits en Tartarie par nos Miſſionnaires dans le XIII.ᵉ & le XIV.ᵉ ſiècles, nous en fourniroient du moins quelques-uns ; mais on y trouve au contraire que les femmes Tartares renfermées dans leurs cabanes ambulantes & dans les ſoins de leur domeſtique, mènent préciſément la même vie que ces femmes Scythes dont les *Sauromatides* d'Hérodote mépriſoient les occupations ſédentaires. Je crois cependant que, parmi les peuples Scythiques & Sarmatiques, il étoit plus ordinaire dans les premiers temps de voir les femmes ſuivre leurs maris, ſoit à la chaſſe, ſoit à la guerre, qu'il ne l'a été dans les ſiècles poſtérieurs, depuis que le chriſtianiſme & même le mahométiſme eurent adouci les mœurs de ces nations errantes, & que le commerce avec les peuples policés eut introduit chez elles une eſpèce de luxe inconnu à leurs aïeux.

Les noms donnés par les Scythes & par les Grecs aux femmes Sauromatides, me confirment dans cette opinion. Les Scythes les appeloient *Æorpata*, nom qu'Hérodote traduit *Tueuſes d'hommes*, en le tirant des deux mots ſcythiques, *æor*, homme, & *pata*, tuer ou percer. Ces deux mots ſe retrouvent encore dans pluſieurs dialectes tartares. *Éré* ou *éri* dans celui des Turcs ; *aré* ou *aëré* dans celui des Calmouks ou Mongoux, ſignifient un homme. Pour le mot *pata* il n'eſt en uſage, que je ſache, au ſens que lui donne Hérodote, chez aucune nation des Tartares occidentaux ; mais dans le dialecte des Mantchous ou Tartares orientaux qui ont ſoûmis les Chinois, il ſignifie un ennemi, celui avec qui on eſt en guerre, *hoſtis*.

Cette origine du mot *æorpata* conviendroit mieux avec le titre de Στυγάνορες ou d'*ennemies des hommes*, que le poëte

Eſchyle donne aux Amazones, qu'avec l'explication d'Hérodote: mais c'eſt encore beaucoup que les dialectes tartares aient conſervé quelques traces d'un nom impoſé il y a plus de deux mille ans par les ſcythes du *Méotis.*

Le nom d'*Amazones* n'eſt expliqué nulle part: du moins les origines que lui donnent les Grammairiens & les Scholiaſtes grecs, ne méritent ſeulement pas d'être rapportées. Ce nom qui étoit barbare devroit être celui ſous lequel les Sauromatides s'étoient rendues célèbres dans l'Aſie mineure: c'eſt celui ſous lequel Homère en parle & auquel il joint l'épithète de Ἀντιάνειραι égales ou ſemblables aux hommes.

Je ſoupçonnerois, car c'eſt tout ce qu'on peut faire en cette occaſion, que cette épithète faiſoit une eſpèce d'alluſion au ſens du mot *Amazones* dans la langue de ces femmes guerrières; & ſuivant cette conjecture, je tirerois le nom des Amazones de deux mots Calmouques qui ont une ſignification approchante. *Emé* ou *aïmé* dans cette langue déſigne une femme: & *Tzaïne*, prononcé *Saïne* dans le dialecte des *Mantchous*, ſignifie la perfection d'une choſe, ſon excellence, ſa bonté: ainſi *Amazon*, ſelon la prononciation grecque, & *Aïmé Tſaïne*, ſuivant celle des Tartares, pourra ſignifier une héroïne, *fœmina excellens.* Les Sauromatides, en prenant ce nom, auront voulu marquer que leur vie active & guerrière les élevoit au deſſus du reſte de leur ſexe.

L'origine qu'Hérodote donne à la nation des Sauromates, demande un examen particulier dont je n'ai pas voulu embarraſſer le précis de l'ancienne tradition. Cet hiſtorien ſuppoſe que la nation des Sauromates deſcendoit de ces Amazones du Thermodon qu'Hercule & Théſée emmenoient captives ſur leurs vaiſſeaux, & qui, s'étant miſes en liberté, furent pouſſées par les vents dans le Palus Méotide, & s'allièrent avec les Scythes.

Mais 1.° l'établiſſement des Scythes dans les pays voiſins du Tanaïs, eſt poſtérieur de plus de ſix ſiècles au temps d'Hercule & de Théſée, même dans la chronologie d'Hérodote: car entre les différentes opinions qu'il rapporte ſur

l'origine des Scythes du Tanaïs, il préfère celle qui leur fait traverser l'Araxe ou le *Rha*, nommé *Volga* par les Russes, & de-là s'avancer à l'occident du Tanaïs pour en chasser les Cimmériens, six cens cinquante-huit ans seulement avant l'ère chrétienne.

2.° Les Amazones embarquées sur trois vaisseaux devoient être en petit nombre ; car aux temps héroïques, suivant la remarque de Thucydide, les plus forts bâtimens ne portoient que cent vingt hommes, soldats & rameurs : en supposant seulement vingt hommes occupés sur chaque vaisseau à le conduire & à garder les Amazones, elles n'étoient au plus que trois cens, & leur mariage avec les Scythes ne firent que trois cens familles, dont les descendans au temps de Darius, c'est-à-dire, cent cinquante ans après l'arrivée des Scythes sur les bords du Méotis, ne pouvoient former la nation des Sauromates partagée en plusieurs tribus différentes dont une seule occupoit un espace de quinze journées en longueur sur huit en largeur ; à quoi il faut ajoûter que, suivant la remarque d'Hérodote & d'Hippocrate, les mariages ne devoient pas être communs chez les Sauromates, puisqu'une fille ne pouvoit se marier qu'après avoir tué au moins un ennemi dans le combat.

On doit, ce me semble, conclurre de ces deux observations, que le récit d'Hérodote au sujet de la captivité des Amazones & de l'origine des Sauromates, est une de ces fictions historiques dont il égaie de temps en temps sa narration pour amuser ses Lecteurs. Les anciens ont eu leurs fables & leurs romans aussi-bien que les modernes, & peut-être ceux qui s'occupent de l'étude de ces anciens ne sont-ils pas toûjours assez en garde contre une sorte de respect pour l'antiquité qui leur fait confondre les romans historiques avec les histoires véritables. Mon objet dans ce Mémoire n'a été que de mettre mes Lecteurs en état de les distinguer ; & voici à quoi je réduirois tout ce qu'il faut croire au sujet des Amazones.

1.° Au temps d'Hérodote, d'Hippocrate & de Platon, il y avoit encore dans la Scythie à l'orient du Tanaïs, une

tribu des Sauromates où les femmes accompagnoient les hommes à la chaſſe & à la guerre.

2.° Les Scythes donnoient le nom d'*æorpata*, de tueuſes d'hommes ou d'ennemies des hommes à ces femmes Sauromatides, qui ſe nommoient elles-mêmes dans leur langue *Amazones* ou *Héroïnes*.

3.° Quelques ſiècles avant Homère une armée de ces Sauromates ayant traverſé le Caucaſe & la Colchide, avoit pénétré dans l'Aſie mineure, & s'étoit arrêtée ſur les bords du Thermodon.

4.° Quoique cette armée fût probablement d'hommes & de femmes, l'amour du merveilleux dont furent toûjours poſſédés les écrivains Grecs, même dans les ſiècles les plus éclairés, les aura empêchés de faire mention des hommes; ils n'auront parlé que des femmes, & cette tradition adoptée par les Poëtes, aura ſervi de fondement à divers romans hiſtoriques.

5.° La tradition de leur ſéjour dans l'Aſie mineure & des courſes qu'elles avoient faites juſqu'aux portes de Troie, où, ſuivant Homère, on montroit quelques-uns de leurs tombeaux, étoit trop ancienne & trop univerſellement reçûe pour ne pas avoir quelque fondement hiſtorique; mais il n'en étoit pas de même de la guerre d'Hercule & de Théſée contre les Amazones de Thémiſcyre, & de l'expédition qu'elles avoient, diſoit-on, entrepriſe contre les Athéniens. Cette tradition, adoptée par les écrivains de l'Attique, n'étoit appuyée ſur aucun témoignage ancien. D'ailleurs elle ſuppoſoit que ces femmes guerrières, qui n'avoient ni flottes, ni vaiſſeaux, avoient fait une marche de plus de ſept cens lieues pour ſe rendre par terre & par le nord du Pont-Euxin des bords du Thermodon dans l'Attique; & que dans cette longue marche elles avoient traverſé ſans obſtacle le Tanaïs, le Boryſthène, le Tyras & le Danube près de leur embouchûre.

Il faut encore obſerver que les noms donnés à ces Sauromatides par les Ecrivains, ſont tous des noms Grecs, ou

du moins tirés de racines grecques; Orithye, Ménalippe, Hippolyte, &c. quoiqu'il ſoit viſible que ces femmes devoient porter des noms barbares & pris de la langue qu'elles parloient.

6.° Les Sauromates de l'Aſie mineure n'étant pas recrutés par de nouvelles troupes de leur Nation, n'ayant ni villes, ni maiſons, ignorant ou mépriſant l'agriculture, ils ne ſubſiſtoient que du pillage des terres voiſines, & devoient s'affoiblir même par leurs victoires; en ſorte qu'au bout de quelques années ils ſe ſeront trouvés hors d'état de réſiſter aux Nations liguées pour exterminer des ennemis avec leſquels il n'étoit pas poſſible de faire aucun traité.

7.° Enfin les Sauromates d'Hérodote formoient une Nation particulière diſtinguée des Scythes, & même abſolument différente des Sarmates ou des Slaves, qui n'habitèrent jamais à l'orient du Tanaïs. On peut conjecturer que les *Abcaſſes*, les *Circaſſes* & les autres peuples du Caucaſe ſont des reſtes de ces Sauromates; & peut-être leur nom s'eſt-il conſervé dans celui des *Schérémiſſes,* qu'on donne à des peuples établis entre le Tanaïs & le Volga, dans le pays d'où ſont ſortis les Hongrois ou Maggares. La langue de ces *Schérémiſſes*, abſolument différente de celle des Ruſſes & de celle des Tartares, eſt un dialecte du Hongrois, & a beaucoup d'affinité avec le langage Finlandois.



# DÉFENSE D'HÉRODOTE
## CONTRE
## LES ACCUSATIONS DE PLUTARQUE.

### SECOND MÉMOIRE,

*Où l'on s'attache à développer le ſyſtème de morale qu'Hérodote a ſuivi.*

Par M. l'Abbé GEINOZ.

2 Août 1748.

J'AI expoſé dans mon premier Mémoire le reproche que Plutarque fait à Hérodote ſur ce que, de deux traditions répandues dans la Grèce au ſujet des motifs qui avoient engagé les Lacédémoniens & les Corinthiens à ſecourir les Samiens exilés contre le tyran Polycrate, l'hiſtorien a ſuivi la moins favorable à la réputation de ces deux peuples. J'ai montré l'injuſtice du procédé de Plutarque qui, ſans apporter aucune preuve de ce qu'il avance, accuſe Hérodote d'avoir imaginé cette tradition pour ſatisfaire le penchant qu'il avoit à la malignité. J'ai fait voir qu'il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'un hiſtorien, qui n'a pû ſe propoſer d'autre prix de ſes travaux que l'eſtime de ſa nation, ait, de deſſein prémédité, calomnié les peuples mêmes à qui il vouloit plaire, & que la malignité l'ait aveuglé au point de ſacrifier ſa gloire & ſes plus chers intérêts au plaiſir de médire.

Quelle eſt donc la raiſon qui a pû engager Hérodote à s'attacher à une tradition également injurieuſe à Lacédémone & à Corinthe? Pourquoi, pouvant attribuer l'expédition de ces deux Républiques au généreux projet d'affranchir les Samiens de la tyrannie, ne la fonde-t-il que ſur le lâche motif de venger des querelles particulières? C'eſt ce que je me propoſe de diſcuter dans ce Mémoire. Cette diſcuſſion me conduira à

à rendre raiſon des digreſſions d'Hérodote, que tant de Lecteurs n'ont blâmées que parce qu'ils n'avoient pas aſſez ſenti le lien par lequel elles tiennent au plan de ſon hiſtoire. J'aurai lieu en même temps de développer l'art qui règne dans la méthode d'Hérodote, & de faire connoître les vûes, l'eſprit & le vrai caractère de cet hiſtorien. Cette recherche me fournira non ſeulement une réponſe générale à toutes les accuſations de Plutarque; mais elle me donnera lieu encore de faire voir que pluſieurs récits particuliers où ce Critique a cru entrevoir une baſſeſſe & une méchanceté d'eſprit, coulent au contraire de la ſource la plus noble & la plus pure, & montrent dans notre hiſtorien les vûes les plus dignes d'un Philoſophe, & un talent auquel n'ont pû atteindre les Écrivains poſtérieurs qui ont voulu ſe diſtinguer dans le genre hiſtorique.

Quoiqu'il y ait tout lieu de croire que dans l'endroit dont il eſt queſtion, Hérodote n'a ſuivi la tradition la moins favorable que parce qu'il l'a crue vraie & qu'il la tenoit des Lacédémoniens, comme il le dit lui-même; je ſoupçonne cependant qu'il y a peut-être été déterminé par une autre raiſon. Je vois que cette tradition lui fournit une occaſion naturelle de raconter pluſieurs faits intéreſſans qu'il avoit à cœur de tranſmettre à la poſtérité, & que peut-être il n'auroit pû placer dans aucun endroit de ſon hiſtoire ſans rompre bruſquement le fil de la narration: c'en étoit aſſez pour engager Hérodote à la ſuivre. Ceux qui ont lû cet auteur avec attention, ont dû remarquer le ſoin avec lequel il ſe ménage des tranſitions, & l'art qu'il emploie à lier les divers évènemens qu'il raconte. L'hiſtoire d'Hérodote eſt à la vérité remplie de digreſſions; mais il n'y en a aucune qui ne ſoit préparée par quelque circonſtance contenue dans le récit qui la précède. Il eſt vrai encore que ces ſortes de circonſtances ne ſont pas toûjours eſſentielles au ſujet; il paroît même que l'hiſtorien en a ſouvent inſéré ſans autre deſſein que de donner lieu à une digreſſion. Mais de quelque manière que ces digreſſions ſoient amenées, elles nous intéreſſent chacune en

particulier par la nature & la diverſité des objets qu'elles contiennent; & réunies avec le fond de l'hiſtoire, elles forment un tout d'autant plus agréable qu'il eſt plus varié : bien loin qu'on ſoit fâché de perdre de vûe pour quelques momens le principal objet de l'hiſtoire, on y revient au contraire avec plus de plaiſir. La variété des objets que les digreſſions préſentent, délaſſe l'eſprit du Lecteur, elle ſoûtient ſon attention, elle donne même un air de nouveauté aux évènemens dont elle a interrompu le récit & dont on va reprendre la ſuite.

J'ai remarqué que les digreſſions d'Hérodote ne déplaiſoient ordinairement qu'à ceux qui, deſtitués de goût & inſenſibles aux beautés de l'art, ne cherchent dans une hiſtoire que les faits & les dates. Le dégoût que ces Lecteurs témoignent pour Hérodote, n'a rien qui me ſurprenne. Comme on ne peut leur plaire qu'en leur préſentant des annales sèches & faſtidieuſes, il eſt clair que ce n'eſt pas pour eux qu'Hérodote a écrit. Il eſt une autre eſpèce de Lecteurs qui, nés avec du goût, mais impatiens de voir la ſuite & la fin des grands évènemens qu'une hiſtoire annonce, ne veulent point en être diſtraits. Ils ne ſupportent qu'avec peine les digreſſions qui leur font perdre de vûe l'unique objet de leur curioſité. Rebutés des longs détours par où Hérodote les promène, ils regardent ſon hiſtoire comme un labyrinthe où ils ſe perdent. Ils quittent le livre avant que d'avoir achevé de le lire, & ils portent ſur tout l'ouvrage un jugement d'autant plus injuſte qu'ils n'en ont pas ſaiſi le plan dans ſa totalité. C'eſt l'erreur & l'injuſte préjugé de ces derniers que je me propoſe de combattre. Mon deſſein eſt de leur montrer de quels plaiſirs & de quels avantages ils ſe privent par trop d'impatience & de précipitation. Je prétends leur faire voir que les digreſſions d'Hérodote, bien loin de mériter leur cenſure, doivent au contraire leur donner la plus haute idée des talens de cet hiſtorien.

Il y a pluſieurs ſortes de digreſſions dans Hérodote : les unes ont pour objet les antiquités des nations, les mœurs, les coûtumes & la Religion des peuples, la conſtitution des

États & la description géographique des pays. Les digressions de cette espèce, quoique la plupart extrêmement longues, n'ont rien cependant qui puisse blesser la délicatesse du Lecteur. La critique est d'autant moins autorisée à les censurer, qu'elles sont une partie essentielle du plan d'Hérodote, & que cet auteur a eu soin de les annoncer & de les comprendre dans sa proposition. Il les a désignées lorsqu'il a dit qu'il raconteroit non seulement les grandes actions des Grecs & des Barbares, mais encore tout ce qui s'est passé de considérable parmi les hommes, τὰ γενόμενα ἐξ ἀνθρώπων. Il s'explique encore plus clairement sur le dessein qu'il a de remonter jusqu'aux antiquités des nations, quand il dit qu'en faisant le récit des guerres qui se sont élevées entre les Grecs & les Perses, il parlera des grandes & des petites villes, des anciennes & des nouvelles cités, parce que la plupart de celles qui étoient très-grandes autrefois, ont beaucoup perdu avec le temps de leur ancienne splendeur & sont devenues peu considérables: Προβήσομαι ἐς τὸ πρόσω τοῦ λόγου, ὁμοίως μικρὰ καὶ μεγάλα ἄστεα ἀνθρώπων ἐπεξιών· τὰ γὰρ τοπάλαι μεγάλα ἦν, τὰ πολλὰ αὐτῶν σμικρὰ γέγονε.

Il y a dans Hérodote d'autres digressions moins étendues qui coupent en une infinité d'endroits la narration des démêlés des Grecs & des Barbares. Elles tendent la plupart à répandre du jour sur les faits que l'historien raconte, à développer les causes de certains évènemens, à faire connoître les nouveaux personnages qui paroissent sur la scène, & à montrer les prédictions des Devins & l'accomplissement des oracles, objets toûjours intéressans pour une nation religieuse, telle que la Grecque qui croyoit que tout étoit réglé par les ordres d'une providence supérieure, & qui avoit coûtume de consulter les Dieux sur le succès de toutes ses entreprises, & quelquefois même sur les évènemens les moins considérables.

Ces sortes de digressions n'ont pas besoin d'être justifiées; elles sont amenées si naturellement que la critique la plus sévère est forcée de les approuver. Telle est la digression du premier livre où Hérodote représente l'état actuel des deux

plus puiſſans peuples de la Grèce, je veux dire des Athéniens & des Lacédémoniens, lorſque Créſus rechercha leur alliance pour fortifier ſon armée & attaquer Cyrus avec plus de ſuccès. Il étoit non ſeulement agréable au lecteur Grec de détourner un moment les yeux de deſſus la Lydie pour voir le tableau de ſon propre pays; mais il étoit encore néceſſaire que tous les Lecteurs en général fuſſent inſtruits de la ſituation où étoient alors les affaires de la Grèce, & de l'eſpèce de ſecours que Créſus pouvoit en attendre pour l'expédition qu'il méditoit.

Telles ſont encore les courtes digreſſions du ſecond livre, où parlant des Dieux & des cérémonies religieuſes de l'Egypte, l'hiſtorien en prend occaſion de rechercher l'origine du culte des Dieux, des oracles & des myſtères établis dans la Grèce. Rien n'étoit par lui-même plus intéreſſant pour les Grecs, que cette eſpèce de recherches; & dans l'endroit où elles ſont placées, elles produiſent un effet d'autant plus agréable qu'elles réveillent, par la variété des objets, l'attention du Lecteur qui commençoit à ſe laſſer du long récit des antiquités & des uſages des Egyptiens.

Enfin il y a dans Hérodote une troiſième eſpèce de digreſſions qu'on eſt d'autant plus porté à blâmer, que le rapport qu'elles ont au plan général de l'hiſtoire eſt moins ſenſible. Ces digreſſions contiennent des faits détournés qui paroiſſent d'abord étrangers au fil de la narration. Elles offrent quelquefois des récits de malheurs ou de méchantes actions que l'auteur auroit pû, ce ſemble, paſſer ſous ſilence. Bien plus, on diroit qu'il fait une eſpèce de violence à ſon texte pour les y introduire; elles ne tiennent aſſez ſouvent qu'à une circonſtance inſérée à deſſein dans le récit qui les précède, ou à une tradition peu vrai-ſemblable que l'hiſtorien paroît n'avoir rapportée que pour donner lieu à ces digreſſions.

C'eſt contre cet abus apparent que Plutarque s'eſt élevé avec le plus de véhémence. C'eſt ce qu'il appelle courir à droite & à gauche pour ramaſſer tout ce qu'il y a de honteux & de miſérable dans l'humanité; c'eſt ce qu'il traite de plaiſir barbare que goûte un auteur dans le ſpectacle affreux

des infortunes & des calamités des hommes. C'eſt ce qui lui a donné lieu d'établir ſa ſeconde règle de critique, & ſur quoi tombe preſque tout le poids de ſes accuſations. Mais il n'eſt pas étonnant que Plutarque ait ſi mal interprété les intentions d'Hérodote, & qu'il n'ait pas ſaiſi les vrais motifs de cette eſpèce de digreſſions; le deſir de venger ſes ancêtres ne lui a permis de voir dans notre hiſtorien que des noirceurs & des traits de méchanceté.

Pour répondre à Plutarque, je me ſers d'un principe de critique qu'il a établi lui-même, ſavoir, qu'on ne doit jamais attribuer de mauvais motifs à un écrivain que quand on ſe trouve dans l'impoſſibilité de lui en ſuppoſer de louables. Or bien loin qu'il ſoit impoſſible de donner une interprétation favorable à ces ſortes de digreſſions, on a de la peine au contraire à concevoir comment Plutarque a pû les blâmer & les regarder comme des preuves d'un méchant caractère. Qu'y a-t-il en effet de plus convenable à l'hiſtoire que les peintures des vices & des paſſions des hommes, & que les récits de leurs injuſtices, de leurs cruautés & de leurs perfidies? Quel objet plus intéreſſant & plus inſtructif l'hiſtorien peut-il préſenter à ſes Lecteurs, que les accidens imprévûs qui troublent tout à coup le bonheur de la vie, & qui terminent quelquefois par une cataſtrophe ſubite, un long cours de proſpérités? Quoi de plus digne de notre attention que ces coups terribles de la fortune, qui renverſent les trônes les mieux affermis en apparence, & qui précipitent les Rois & les Grands de la terre, du plus haut point de puiſſance & de gloire, dans l'eſclavage, dans le tombeau ou dans des abymes de malheurs? N'eſt-ce pas dans ces tableaux bien mieux que dans le récit des évènemens ordinaires que nous apprenons à connoître l'incertitude de notre ſort, la vanité des biens que nous recherchons, & les conditions auxquelles nous ſommes obligés de vivre? Eſt-il rien de plus important pour nous que cette eſpèce de connoiſſances, & l'hiſtorien qui ſe permet des digreſſions pour nous la procurer, peut-il être cenſé avoir eu d'autres deſſeins que celui de nous inſtruire?

Il faudroit être auſſi prévenu & auſſi paſſionné que l'étoit Plutarque, pour imaginer qu'Hérodote ait cherché à médire & à inſulter au genre humain par ces ſortes de digreſſions. Quoi qu'en diſe ce Critique, le caractère de notre hiſtorien n'étoit pas tel qu'il s'eſt efforcé de nous le faire croire. Pour peu d'attention qu'on apporte à la lecture de ſon hiſtoire, on reconnoît la droiture de ſes vûes & la pureté de ſes intentions. Je vais tâcher de faire enviſager cet ouvrage du vrai point de vûe où il faut être pour s'en former une juſte idée & pour en ſentir tout le mérite. Plus je l'ai médité, plus j'ai eu lieu de me perſuader qu'Hérodote a eu en vûe d'en faire un ouvrage moral.

Cet auteur ne s'eſt pas ſeulement propoſé de travailler à la gloire de ſa patrie en publiant comme hiſtorien les grandes victoires qu'elle a remportées ſur les Perſes, ni de ſatisfaire notre curioſité en nous apprenant ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable parmi les hommes; mais il a eu encore deſſein en qualité de Philoſophe, d'inſtruire tous les hommes de ce qui leur étoit le plus important de ſavoir pour la conduite de la vie. Il n'ignoroit pas que l'hiſtoire eſt par elle-même une ſource de toutes ſortes de réflexions morales & politiques; mais il n'a pas cru devoir ſe borner à des inſtructions ſi vagues & ſi arbitraires.

Il a voulu de plus établir d'une manière plus particulière, certaines maximes qui étoient le fruit de ſes propres réflexions, & dont il avoit eu occaſion de ſe convaincre en recueillant les monumens de ſon hiſtoire.

Il nous expoſe, dès le commencement du premier livre, le précis de ſa doctrine, afin que nous puiſſions en voir les preuves dans les divers évènemens qu'il va raconter; & pour donner plus de poids à ſes maximes, il les met dans la bouche d'un des ſept ſages de la Grèce. C'eſt dans l'entretien de Solon avec Créſus qu'Hérodote établit les maximes dont je parle; & c'eſt là auſſi qu'il faut chercher la raiſon de ces digreſſions qui ont été l'objet de tant de critiques.

L'hiſtorien nous y apprend, entre autres choſes, qu'on

ne doit pas se laisser éblouir par l'éclat de la puissance & des richesses; qu'un homme qui jouit d'une fortune médiocre est souvent plus heureux que celui qui est assis sur le trône; qu'on ne peut se soustraire aux ordres du destin; qu'ici bas tout est soûmis aux caprices d'une divinité envieuse qui se plaît à confondre l'orgueil & la vanité des hommes & à troubler leur félicité; que par conséquent on ne peut dire qu'un homme a été véritablement heureux que lorsqu'il a terminé heureusement sa vie.

Tel est le précis de la philosophie morale d'Hérodote, & telles sont les maximes de sagesse qu'il a eu le plus à cœur de nous inculquer. Il a regardé la persuasion de ces maximes comme le fruit le plus précieux qu'on puisse retirer de l'histoire; aussi n'a-t-il laissé échapper aucune occasion de les prouver par les exemples les plus éclatans.

On peut ranger ces exemples en deux différentes classes: les uns se présentent tout naturellement dans le tissu de l'histoire; les autres y sont insérés par manière de digression. Je ferai observer dans les uns & les autres un rapport marqué avec les maximes énoncées dans le discours de Solon: je dis plus, ce rapport ou cette allusion se manifestera par les expressions mêmes de ce Sage, qu'on trouvera répétées dans le récit des évènemens. Je commence par les accidens funestes que le fil de la narration offre naturellement à la plume d'Hérodote.

Atys fils de Crésus, Adraste fils de Gordias roi de Phrygie, & Crésus lui-même sont les premières victimes de la fatalité du Destin ou de la colère des Dieux, qu'Hérodote présente à nos regards. Nous voyons dans Atys un Prince infortuné qui, quoique menacé par un songe qu'avoit eu Crésus de périr d'un coup de javelot, emploie néanmoins les plus vives sollicitations pour obtenir la permission d'aller à une chasse où il devoit être tué, & où il meurt effectivement.

Adraste, plus malheureux encore qu'Atys, ayant tué involontairement son frère, fut chassé de la cour de Phrygie: abandonné des siens & destitué de tout secours humain, il

ſe réfugie en Lydie; Créſus le reçoit, le purifie de ſon meurtre, & le comble de bienfaits; il le charge de veiller à la conſervation de ſon fils dans la fameuſe chaſſe du Sanglier, qui ravageoit les champs des Myſiens. L'infortuné Adraſte lance ſon javelot ſur la bête, il la manque & il tue de ce même coup Atys, que Créſus avoit confié à ſa garde. Enfin déteſtant la vie, & ſe regardant comme le plus malheureux de tous les hommes, il ſe tue lui-même ſur le tombeau du jeune prince Lydien. Que ne m'eſt-il permis de m'étendre ſur ces évènemens terribles? que ne puis-je repréſenter dans une traduction fidèle la douleur & les plaintes de Créſus, la pompe funèbre d'Atys, & le déſeſpoir du malheureux Adraſte, tels qu'Hérodote les a exprimés? Ce récit eſt rempli de beautés inimitables: les Poëtes tragiques ne nous ont point offert de ſcène plus touchante; mais ce n'eſt pas ici le lieu de relever les beautés du ſtyle & les divers talens de notre hiſtorien. Il me ſuffira d'obſerver que les expreſſions poëtiques dont il ſe ſert, le ton pathétique dont il anime ſa narration, & le ſoin qu'il prend de détailler toutes les circonſtances de ces triſtes évènemens, montrent combien il en étoit frappé lui-même, & combien il les croyoit dignes de notre attention. Il ne nous permet pas de douter que par ces récits de malheurs ſon deſſein ne fût de vérifier les maximes qu'il venoit d'avancer dans le diſcours de Solon. La tranſition qui lie ces évènemens aux diſcours qui les précède en eſt une preuve évidente. *Solon*, dit l'hiſtorien, *ne fut pas pluſtôt parti de la cour de Lydie, que Créſus éprouva des effets de la vengeance divine, en punition, comme on peut le conjecturer, de ce qu'il s'étoit regardé comme le plus heureux de tous les hommes.* Μετὰ δὲ Σόλωνα οἰχόμενον, ἔλαβε ἐκ θεῶν νέμεσις μεγάλη Κροῖσον, ὡς εἰκάσαι, ὅτι ἐνόμισε ἑωυτὸν εἶναι ἀνθρώπων ἁπάντων ὀλβιώτατον.

Ce même deſſein d'Hérodote n'eſt pas marqué moins viſiblement dans la ſituation tragique où il repréſente Créſus, lorſque condamné par Cyrus à être brûlé vif, il s'écrie ſur le bûcher, *ô Solon.* Cette voix, en exprimant les regrets de Créſus,

Créſus, nous rappelle à l'eſprit les importantes vérités que Solon lui avoit dites, & dont ce malheureux Prince ne faiſoit alors qu'une trop funeſte expérience.

Avant que de rapporter la fatale expédition de Cyrus contre les Maſſagètes, & l'ignominie où la tête de ce Prince fut expoſée par l'ordre de Tomyris, l'hiſtorien a eu ſoin de faire obſerver que Cyrus avoit porté la vaine gloire juſqu'au point de ſe croire invincible & égal à Dieu; voulant, par l'oppoſition du châtiment au crime, juſtifier le propos de Solon, qui avoit dit que Dieu eſt jaloux de ſa gloire, & qu'il ſe plaît à confondre les orgueilleux.

On reconnoît le même eſprit dans le récit de la mort de Cambyſe. Hérodote obſerve que ce Prince montant à cheval, ſe bleſſa dans le même endroit de la cuiſſe où il avoit frappé le Dieu Apis, voulant nous faire regarder cet accident comme un effet de la vengeance divine, & comme une juſte punition de l'impiété de Cambyſe. L'hiſtorien met encore dans la bouche de ce malheureux Prince une ſentence qui a un rapport bien marqué à la doctrine de Solon, lorſqu'il lui fait dire qu'il a ordonné la mort de ſon frère Smerdis avec plus de précipitation que de prudence; mais qu'il n'eſt pas dans le pouvoir de l'homme de ſe ſouſtraire aux diſpoſitions & aux ordres du Deſtin.

L'hiſtoire de Polycrate, tyran de Samos, à qui tout réuſſit dans la vie, qu'aucun accident fâcheux n'afflige, mais qui termine ce long cours de proſpérités par une mort infâme, eſt un de ces traits frappans qui ne nous laiſſent aucun doute ſur le deſſein de notre hiſtorien. C'eſt ici où il répète les mêmes expreſſions dont il s'étoit ſervi dans le diſcours de Solon. Il nous repréſente Amaſis roi d'Egypte écrivant à Polycrate, & lui mandant que ſes proſpérités continuelles ne lui font pas plaiſir, ſachant que Dieu eſt envieux de la félicité des hommes: τὸ Θεῖον ἐπισταμένῳ ὡς ἔστι φθονερὸν; qu'il deſire à la vérité que ſes amis & ſes hôtes réuſſiſſent dans la pluſpart de leurs projets & de leurs entrepriſes; mais qu'il veut auſſi qu'ils éprouvent quelques contrariétés de la part de la fortune.

Nous retrouvons ces mêmes expreſſions touchant la Divinité, dans le fameux entretien de Xerxès avec Artaban. Elles y ſont accompagnées des mêmes réflexions ſur les accidens, les calamités, les peines & la briéveté de cette vie. Xerxès étant arrivé à Abyde, monta ſur une colline pour jouir du ſpectacle de ſes armées. L'hiſtorien dit que ce Monarque voyant la terre & la mer couvertes de ſes troupes & de ſes vaiſſeaux, ſe félicita d'abord de commander à tant d'hommes; mais qu'un moment après il verſa des larmes, conſidérant que dans cent ans il ne reſteroit pas un ſeul de ces hommes ſur la terre. Artaban enchérit encore ſur la penſée de Xerxès: il ajoûte que la briéveté de la vie n'eſt pas la ſeule choſe qui rende le ſort de l'homme digne de compaſſion, mais que ce qui doit nous le faire plaindre, c'eſt que dans le court eſpace de temps que dure la vie, il n'eſt aucun mortel qui ſoit aſſez conſtamment heureux pour ne pas deſirer plus d'une fois d'être mort plutôt que d'être en vie. « Car les malheurs, dit-il, qui ſurviennent & les maladies » qui accablent, ſont paroître la vie longue, quoiqu'elle ſoit » très-courte par elle-même; & la mort devient alors un » refuge que l'homme préfère à une vie remplie de douleurs » & de traverſes. C'eſt ainſi que Dieu, après nous avoir fait » goûter les douceurs de la vie, montre qu'il eſt jaloux de notre félicité ». Ὁ δὲ Θεὸς γλυκὺν γεύσας τὸν αἰῶνα, φθονερὸς ἐν αὐτῷ εὑρίσκεται ἐών.

Eſt-il enfin une preuve plus éclatante des vérités qu'Hérodote a annoncées dès le commencement de ſon ouvrage, que celle que Xerxès lui-même nous fournit? Ce Prince orgueilleux, qui avoit tranſporté dans la Grèce toutes les forces de l'Aſie, qui avoit fait châtier la mer, & qui avoit voulu aſſujétir les élémens à ſon empire; ce Prince, dis-je, lorſque nous le voyons fuir après la bataille de Salamine, & retourner dans ſes États tout tremblant, & ſuivi ſeulement d'un petit nombre de Courtiſans, ne nous retrace-t-il pas tout ce qu'Hérodote avoit dit ſur l'inſtabilité des choſes humaines, ſur les revers de la fortune, ſur les vengeances de cette

Divinité jalouſe, qui ſe plaît à confondre l'orgueil & à troubler le bonheur des mortels ? Ne diroit-on pas même qu'Hérodote, qui auroit dû, ce ſemble, terminer ſon hiſtoire à la bataille de Mycale, ne la pouſſe plus loin que pour achever de nous convaincre de la vérité de ſes maximes, en nous racontant les foibleſſes, les paſſions honteuſes & les déréglemens de ce malheureux Prince, & en nous repréſentant les chagrins dont il fut accablé, le ſang de ſa famille qu'il fit répandre, & les troubles dont il fut agité le reſte de ſa vie, en punition de ſon orgueil & de ſa vanité.

Je pourrois appuyer mon opinion d'un plus grand nombre d'exemples de même eſpèce. L'hiſtoire d'Hérodote en fournit preſque à chaque page; mais la crainte de donner inutilement trop d'étendue à ce Mémoire, m'oblige de me borner à ceux que je viens de rapporter. Je paſſe aux exemples qu'Hérodote a inſérés dans ſon texte par manière de digreſſions. Ceux-ci méritent d'autant plus que je m'y arrête, qu'ils montrent plus ſenſiblement les vûes que j'attribue à cet auteur, & qu'ils me fourniſſent un moyen naturel de réfuter la pluſpart des critiques de Plutarque.

Quoique le plan qu'Hérodote s'eſt tracé lui ait offert une infinité d'occaſions naturelles d'établir ſes maximes, cet auteur n'a pas cru cependant devoir négliger quelques autres traits d'hiſtoire qui avoient rapport au même objet, mais qui étant d'une date antérieure aux évènemens qu'il racontoit, & étant, pour ainſi dire, étrangers au fil de ſa narration, ne pouvoient trouver place dans le texte que par manière de digreſſions. Je mets de ce nombre l'hiſtoire de Périandre & de ſon fils Lycophrôn, que nous liſons dans le troiſième livre.

Périandre étoit un de ces hommes ambitieux qui, après avoir joui long-temps de tous les avantages que peut procurer la tyrannie, ont été accablés de malheurs & de chagrins dans leur vieilleſſe. Ce tyran avoit fait mourir Méliſſe ſa femme, ſur un ſoupçon d'infidélité, ou par un tranſport de jalouſie. Depuis ce meurtre il ne ceſſa d'être agité des plus cuiſans

remords. Il avoit eu deux fils de Mélisse: l'aîné n'avoit reçû de la Nature aucun des talens nécessaires pour soûtenir le poids de la souveraineté; le cadet, qui s'appeloit *Lycophron*, étoit au contraire d'un heureux naturel, & son père le destinoit pour son successeur dans le gouvernement de Corinthe. Ces deux enfans ayant obtenu la permission d'aller passer quelques jours chez Proclès, tyran d'Epidaure, leur aïeul maternel, apprirent de lui que Périandre avoit fait mourir leur mère. L'aîné ne fit pas attention à ce propos; mais Lycophron en conçut une si grande aversion pour son père, qu'à son retour il ne voulut plus lui parler. Périandre irrité de la mutinerie de son fils, le chassa de sa maison & défendit aux habitans de Corinthe de le recevoir chez eux, de lui donner à manger, & même de lui parler. Malgré toutes ces rigueurs, Lycophron persista dans son obstination. Périandre le voyant défait, languissant & sur le point de périr de faim, en eut pitié & prit le parti de l'envoyer dans l'île de Corcyre. Enfin accablé par le poids des années & ne pouvant plus vaquer aux affaires du gouvernement, il manda son fils pour venir prendre possession de la souveraine puissance; & afin de l'y engager, il se condamna lui-même à passer le reste de ses jours à Corcyre: mais les Corcyréens craignant que Périandre ne vînt habiter leur île, tuèrent Lycophron.

C'est ainsi, suivant Hérodote, que ce malheureux tyran perdit le seul héritier capable de lui succéder dans la tyrannie. Meurtrier de sa femme, objet d'horreur pour ses propres enfans, détesté de tous ses sujets, il se vit sans appui sur la fin de sa vie, & il eut le chagrin en mourant de voir tomber avec lui sa puissance & la famille des Cypsélides. Voilà à quoi aboutirent les inquiétudes & les alarmes continuelles que lui causa la crainte de perdre ses Etats: voilà quel fut le fruit des meurtres & des violences de toute espèce qu'il commit par le conseil de Thrasybule, tyran de Milet.

On sent d'abord combien cette histoire étoit propre à confirmer les maximes philosophiques d'Hérodote, & on peut juger par-là du desir qu'il avoit de la raconter; mais il

étoit difficile de la faire entrer dans ſon texte ſans rompre le fil de la narration. Le règne de Périandre étoit antérieur de trois générations aux évènemens qui ſont le ſujet du troiſième livre. Hérodote ne pouvoit donc raconter les malheurs de ce tyran qu'à la faveur de quelque circonſtance qui donnât occaſion à ce récit : or il l'a trouvée cette circonſtance précieuſe à ſes vûes, dans la tradition qui portoit que les Corinthiens n'avoient pris part à l'expédition de Samos que par un motif de vengeance ; & c'eſt une des raiſons, ſans doute, qui l'ont déterminé à préférer cette tradition, toute injurieuſe qu'elle pouvoit être à la mémoire des Corinthiens, à celle qui portoit qu'ils avoient pris les armes par le glorieux motif d'affranchir les Samiens du joug de la tyrannie. Ayant une fois dit que le motif qui avoit armé les Corinthiens, étoit un projet de vengeance, l'hiſtorien s'eſt vû dans l'obligation de parler de l'offenſe que les Corinthiens avoient reçûe de la part des Samiens, & de raconter comment ceux-ci avoient ſauvé les trois cens enfans des Corcyréens que Périandre envoyoit à Alyatte, roi de Lydie, pour en faire des Eunuques, & comment, en rendant ſervice aux Corcyréens, ils avoient offenſé les Corinthiens qui regardoient comme leurs ennemis tous ceux qui obligeoient les habitans de Corcyre. Après avoir fait mention de ce trait de cruauté de Périandre, il étoit naturel encore que l'hiſtorien rapportât ce qui avoit ſi fort irrité le tyran contre les Corcyréens, & qu'il racontât par conſéquent la mort de Lycophron, l'averſion de ce jeune homme contre ſon père, & enfin tous les malheurs domeſtiques qui accablèrent Périandre.

Tel eſt le caractère qui diſtingue la narration d'Hérodote de celle de tous les Écrivains qui l'ont ſuivi. Tel eſt l'art auquel cet hiſtorien a recours lorſqu'il ne peut autrement faire entrer dans ſon hiſtoire des récits intéreſſans & propres à appuyer ſon ſyſtème de morale. Il s'attache quelquefois à une tradition peu vrai-ſemblable, il profite d'un bruit qui ſe ſera répandu dans la Grèce, & la moindre circonſtance lui devient précieuſe, dès qu'elle lui procure une occaſion de

narrer des évènemens qui ont un rapport direct à ses vûes philosophiques.

Je crois devoir faire observer ici qu'on abuseroit de ce que je dis touchant le caractère & l'art d'Hérodote, si on en vouloit conclurre qu'il n'est pas digne de foi dans la pluspart de ses récits. Il est à remarquer que lorsque cet historien rapporte une tradition peu vrai-semblable, & qu'il en prend occasion de raconter des évènemens qui rentrent dans ses vûes, il a coûtume de citer ses garants, il ne prend rien sur son compte, & il n'affirme que les choses dont il a une connoissance certaine. Il a prévenu ses lecteurs en plus d'un endroit de son histoire, sur l'obligation que le devoir d'historien lui impose de rapporter tout ce qu'il a entendu dire: d'ailleurs, jamais historien ne marqua plus de zèle pour découvrir la vérité; témoins les voyages qu'il fit dans l'Afrique, l'Egypte, la Babylonie, la Perse, l'Asie mineure & la Scythie même, dont il ne donne la description que sur le témoignage de ses propres yeux. J'aurai lieu, avec le temps, de le justifier contre ceux qui l'ont mal-à-propos accusé d'avoir rempli son histoire de fables & de mensonges.

Je reviens à mon sujet: l'observation que j'ai faite sur le caractère de la narration d'Hérodote, est nécessaire pour l'intelligence de plusieurs endroits de cet historien; & c'est pour ne l'avoir pas faite que Plutarque a tant blâmé certaines digressions d'Hérodote, & en particulier celle où il est question des motifs qui engagèrent la guerre contre Samos. Dans le choix qu'Hérodote a fait de la tradition la moins favorable aux Corinthiens & aux Lacédémoniens, Plutarque n'a vû qu'une méchanceté de caractère & une envie de déchirer la réputation de ces peuples. Nous n'en devons pas être surpris: il avoit intérêt à trouver Hérodote coupable & à relever plusieurs fautes de cette espèce dans le cours de son ouvrage, pour montrer que tout ce qu'il a dit contre les Bœotiens, n'étoit qu'une suite de la méchanceté de son caractère. J'ai fait voir dans le précédent Mémoire, qu'il n'est pas probable qu'Hérodote ait eu aucune intention de noircir la réputation

des Corinthiens & des Lacédémoniens; je viens d'expoſer le véritable motif qui a porté cet hiſtorien à ſuivre la tradition qui lui a été tant reprochée par Plutarque; il ne me reſte qu'à produire encore quelques exemples de ces digreſſions, dont Hérodote ſe ſert lorſqu'il ne peut autrement faire naître l'occaſion de raconter des évènemens propres à ſes vûes.

Un endroit ſingulier, qui marque bien le caractère d'Hérodote & l'empreſſement qu'il avoit de raconter des faits favorables à ſon ſyſtème, eſt le diſcours de Soſiclès, Corinthien, dans l'aſſemblée des députés de la Grèce. Les Lacédémoniens jaloux de voir juſqu'à quel point de proſpérité & de puiſſance la république d'Athènes étoit montée depuis qu'elle avoit repris le gouvernement démocratique, propoſent à leurs alliés de rétablir Hippias dans la poſſeſſion de la tyrannie. Soſiclès s'élève contre cet avis : il témoigne l'étonnement où il eſt de voir que les Lacédémoniens qui juſqu'alors avoient été les ennemis déclarés des tyrans & les protecteurs de la liberté des villes grecques, ſongeoient à faire rentrer les Piſiſtratides dans Athènes. On s'attend qu'enſuite l'orateur Corinthien va déclamer contre la tyrannie & oppoſer les raiſons les plus fortes à un projet ſi indigne. Non, ce n'eſt point par la voie du raiſonnement que Soſiclès combat la propoſition des Lacédémoniens. Hérodote ſaiſit cette occaſion pour lui faire raconter la manière dont la tyrannie des Cypſélides s'eſt érigée, & les maux qu'elle cauſa dans la ville de Corinthe. L'hiſtorien ne ſe borne pas dans ce récit aux circonſtances qui peuvent faire ſentir les inconvéniens de la tyrannie, mais il rapporte l'oracle qui avoit annoncé la naiſſance & la future grandeur de Cypsèle fils d'Eétion ; il décrit la conſpiration des Banchiades contre la vie de cet enfant ; il rapporte la manière dont il fut conſervé, & il a ſoin de faire remarquer que la Providence divine ne le ſauva des mains des Banchiades que parce qu'il devoit être un jour le fléau de Corinthe, & qu'il falloit que cette malheureuſe ville fût expoſée à toutes ſortes de calamités, ἔδει δὲ ἐκ τοῦ Ἠετίωνος γόνου Κορίνθῳ κακὰ ἀναβλαστεῖν. Ces

détails paroiſſent étrangers au but de l'Orateur, qui n'avoit autre choſe à prouver ſinon que la tyrannie eſt le plus grand de tous les maux qui puiſſent affliger un Etat; mais ils ne le ſont pas au deſſein d'Hérodote, dont un des principaux objets eſt de vérifier dans le cours de l'hiſtoire, les ſentences & les maximes qu'il a avancées au commencement de ſon ouvrage, & de montrer que tout eſt accident dans la vie, que les hommes ne peuvent ſe ſouſtraire aux ordres du deſtin, qu'ils ſont ſoûmis aux caprices d'une Divinité jalouſe de leur félicité.

Hérodote emploie encore le même artifice dans le diſcours qu'il fait prononcer à Leutychide roi de Sparte, lorſque ce Prince veut engager les Athéniens à lui rendre les dix principaux citoyens d'Egine, qu'il avoit mis en dépôt à Athènes. Au lieu d'inſiſter ſur les principes du droit naturel & d'alléguer les raiſons qui établiſſent la néceſſité de la bonne foi parmi les hommes, Leutychide raconte fort au long l'hiſtoire d'un Lacédémonien nommé *Glaucus*, fils d'Epicyde, qui vivoit trois générations avant lui. Il dit que ce Glaucus avoit la réputation d'être l'homme de ſon temps le plus attaché aux principes de la probité & de la juſtice; que la renommée ayant publié ſes vertus juſque dans l'Aſie mineure, un riche Miléſien réduiſit la moitié de ſon bien en argent; qu'il apporta cet argent à Lacédémone & qu'il le mit en dépôt chez Glaucus, ne croyant pas que ſa fortune fût en ſûreté à Milet à cauſe des troubles qui agitoient l'Ionie; que Glaucus donna une marque au Miléſien, à la repréſentation de laquelle il pourroit reconnoître la perſonne à qui il faudroit reſtituer le dépôt; que les enfans du Miléſien vinrent long-temps après à Lacédémone avec la marque dont on étoit convenu pour redemander le bien de leur père; que Glaucus fit ſemblant de ne pas ſavoir de quoi ils vouloient lui parler; qu'enſuite il alla à Delphes pour demander à l'Oracle ſi, étant cité en juſtice, il devoit jurer qu'il n'avoit pas reçû ce dépôt; que la Pythie lui répondit en ces termes: « Glaucus » fils d'Epicyde, il t'eſt plus avantageux pour le préſent de jurer

jurer & de t'approprier cet argent. Jure, puiſque l'homme «
juſte n'eſt pas moins ſujet à la mort que l'injuſte; mais ſache «
que le parjure a un fils qui n'a point de nom, & qui ſans «
avoir des pieds & des mains, court avec une vîteſſe incroyable, «
& qu'en peu de temps il renverſe la maiſon & fait périr la «
poſtérité de celui qui s'eſt rendu coupable d'un faux ſerment; «
qu'au contraire la maiſon du juſte & ſa poſtérité ſeront com- «
blées de biens ». Leutychide ajoûte que Glaucus effrayé par la réponſe de l'Oracle, rendit l'argent; mais que la Pythie lui dit qu'il n'étoit pas moins criminel pour avoir tenté le Dieu, que s'il avoit retenu le dépôt. Il dit encore que de ſon temps la famille de Glaucus étoit entièrement éteinte, & qu'il ne reſtoit à Sparte aucun veſtige de ſa poſtérité.

Il eſt à remarquer que cet exemple, quoique beau en lui-même, manque de juſteſſe dans l'application qu'en a fait Hérodote. Les Athéniens, ſuivant cet auteur, n'étoient pas dans la même obligation de reſtituer le dépôt qu'on leur avoit confié. Lorſque Cléomène & Leutychide, rois de Sparte, déposèrent à Athènes les dix principaux citoyens d'Egine qu'ils avoient pris pour ôtages, ils ſavoient que les Eginètes n'avoient pas de plus cruels ennemis que les Athéniens. Ces deux Rois ne devoient donc pas s'attendre qu'on les leur rendît dès qu'ils les redemanderoient. Il eſt certain d'ailleurs, par le témoignage même d'Hérodote, que Cléomène & Leutychide n'avoient remis les dix Eginètes entre les mains des Athéniens, que par un ſentiment de vengeance, & que leur intention ne fut pas alors de les mettre dans un lieu d'où ils pourroient facilement les retirer. Or puiſque ces deux dépôts que Leutychide compare tacitement, étoient différens dans pluſieurs circonſtances, il s'enſuit que les Athéniens n'avoient pas les mêmes châtimens à craindre que Glaucus, ſuppoſé qu'ils ne rendiſſent pas les Eginètes; & nous devons préſumer qu'Hérodote avoit aſſez de juſteſſe d'eſprit pour ſentir que le diſcours de Leutychide ne devoit pas produire ſur eux l'effet pour lequel il paroît avoir été compoſé.

Quel étoit donc le dessein d'Hérodote en faisant raconter à Leutychide l'histoire de Glaucus? Je ne vois pas qu'il pût avoir d'autre dessein que celui d'apprendre en général à son lecteur, que la volonté seule de manquer aux devoirs de la justice & de la probité, étoit punie sévèrement par les Dieux, & de rapporter le fameux oracle de Delphes au sujet du parjure. C'est ainsi qu'Hérodote a coûtume d'insérer de temps en temps dans sa narration, des faits singuliers qui, en piquant la curiosité du Lecteur, l'instruisent des plus importantes vérités de la morale. Les occasions qu'il saisit pour raconter ces sortes d'évènemens, ne sont pas toûjours naturelles & également heureuses; mais cet auteur aime mieux faire une espèce de violence à son texte & sortir en quelque manière des bornes d'une exacte vrai-semblance, que de ne pas rapporter des évènemens qu'il croit propres à l'instruction de ses Lecteurs. Il est bon même d'observer ici que plus la manière dont ces récits sont amenés paroît forcée, mieux elle prouve le dessein que j'attribue à Hérodote d'avoir voulu établir en écrivant l'histoire, un système de philosophie morale, qui lui étoit particulier.

Si je croyois qu'il fût nécessaire de produire un plus grand nombre d'exemples pour appuyer mon opinion, je pourrois rapporter ici l'histoire de Phérétime, reine de la Cyrénaïque, qui, en punition des cruautés énormes qu'elle exerça sur les habitans de Barca pour venger la mort de son fils Arcésilaüs, fut mangée des vers, & fit voir en mourant, comme le remarque Hérodote, que la vengeance portée à un certain excès, déplaît à Dieu & attire les plus grands malheurs sur les hommes. Je pourrois encore rapporter ce fameux trait de vengeance de l'eunuque Hermotime, favori de Xerxès, qu'Herodote raconte dans son huitième livre, & plusieurs autres évènemens tragiques qui étant, pour ainsi dire, étrangers au plan de l'histoire, n'y ont été introduits que par des vûes dignes d'un historien philosophe: mais l'étendue que j'ai donnée à ce Mémoire, m'oblige de me borner à éclaircir un fait rapporté dans le septième livre, que Plutarque

a relevé comme une preuve de la méchanceté de notre historien.

Il est question dans cet endroit d'Améinocle, fils de Crétine, Magnésien, qui possédoit de grandes terres près du bord de la mer, où périrent quatre cens vaisseaux de l'armée navale de Xerxès, & qui eut occasion de s'enrichir par les vases d'or, l'argent & les meubles précieux que la mer jeta sur le rivage. Après avoir fait mention des grandes richesses d'Améinocle, Hérodote observe que cet homme, quoique fort riche, n'étoit pas heureux ; qu'il avoit eu le malheur de tuer son fils, & que l'affliction & le regret causés par cette perte, troubloient la satisfaction qu'il auroit trouvée dans sa possession de ses richesses. Plutarque relève cette observation d'Hérodote; il la regarde comme un trait de méchanceté : il dit que l'historien n'a introduit dans sa narration tout cet or & tous ces trésors que la mer a jetés sur le rivage, que pour avoir occasion de dire qu'Améinocle avoit tué son fils. C'est, selon ce Critique, un coup de dent qu'Hérodote donne en passant à un infortuné dont il pouvoit nous laisser ignorer les malheurs.

Mais, pour autoriser cette interprétation, Plutarque auroit dû, ce semble, nous montrer qu'Hérodote avoit quelque intérêt à publier la mauvaise action d'Améinocle. On n'imagine pas qu'un écrivain remplisse son livre de récits d'infortunes & de méchantes actions, sans autre dessein que celui d'insulter aux malheureux : d'ailleurs il n'est pas permis, suivant les règles de critique établies par Plutarque lui-même, d'interpréter en mauvaise part ce qui est susceptible d'une interprétation favorable. Or il est aisé de voir que l'intention d'Hérodote a été de montrer par l'exemple d'Améinocle, qu'*il y a un mélange de bien & de mal dans les fortunes des hommes, & qu'il n'y a point de bonheur parfait sur la terre.* C'est le sens que le texte présente au premier coup d'œil; & il faudroit être aussi intéressé que l'étoit Plutarque, à trouver des torts à Hérodote, pour y voir le mauvais dessein que ce Critique lui impute. Les expressions mêmes ne nous permettent

pas de douter que l'hiſtorien n'eût en vûe de prouver par ce trait, les maximes qu'il avoit avancées dans le diſcours de Solon. Ces paroles, τ' ἄλλα μὲν οὐκ εὐτυχέων, εὑρήμασι μέγα πλούσιος ἐγένετο, nous rappellent ce qu'il a dit dans ce diſcours touchant la différence qui eſt entre l'homme riche & l'homme favoriſé de la fortune; & celles-ci, ἦν γάρ τις καὶ τούτῳ ἄχαρις συμφορὴ λυπεῦσα παιδοφόνος, nous font reſſouvenir de l'hiſtoire du malheureux Adraſte, où l'auteur ſe ſert des expreſſions ἄχαρις συμφορὴ, hiſtoire qu'Hérodote a rapportée en premier lieu pour confirmer les maximes énoncées dans le diſcours de Solon.

Telle eſt l'influence de ce diſcours célèbre ſur tout l'ouvrage d'Hérodote. On a douté cependant qu'il ait jamais été tenu. Plutarque dit que quelques anciens ne pouvant accorder l'entrevûe de Solon & de Créſus avec la chronologie, avoient rejeté ce diſcours comme une fable imaginée par Hérodote. M. Fréret a taché de montrer que le voyage de Solon en Lydie n'a pû ſe faire que dans la dernière année de la vie de ce Philoſophe. Le P. Petau avoit ſuppoſé qu'Alyatte aſſocia Créſus au gouvernement de ſes Etats, & lui donna le titre de Roi long-temps avant ſa mort. Le but de cette ſuppoſition étoit de concilier l'entrevue de Solon & de Créſus avec la chronologie. Mais quand même il ſeroit démontré que Solon n'a pas été à la cour de Lydie, il faudroit pardonner à Hérodote d'avoir imaginé cette entrevûe en faveur de l'intérêt qu'elle jette dans ſon hiſtoire. Il ne pouvoit trouver un moyen plus ingénieux pour placer à la tête de ſon ouvrage le précis de ſa doctrine, ni mettre ſes maximes dans la bouche d'un perſonnage plus propre à leur donner du poids & de l'autorité; & ces maximes prouvées par une infinité de faits intéreſſans, produiſent un ſi bel effet dans le cours de l'hiſtoire, qu'on ne ſauroit blâmer Hérodote d'avoir eu recours à cette fiction, ſuppoſé que c'en fût une: car je ſuis fort éloigné de penſer qu'Hérodote ait imaginé cette entrevûe; il l'affirme d'une manière ſi poſitive, qu'on doit l'en croire juſqu'à ce qu'on ait une démonſtration

du contraire. Les raiſons des Chronologiſtes ne me paroiſſent pas ſuffiſantes pour faire naître un doute raiſonnable ſur cet évènement. M. Fréret a diſcuté ce point de chronologie dans une Diſſertation qui eſt dans le cinquième tome des Mémoires de l'Académie. Fondé ſur le témoignage de Phanias d'Erèſe & de Soſicrate qui diſent que Solon mourut la deuxième année après l'uſurpation de Piſiſtrate, ce Savant aſſure que Solon n'a pû voir Créſus ſur le trône que dans la dernière année de ſa vie. Le calcul de M. Fréret eſt juſte, s'il faut s'en tenir aux auteurs qu'il cite; mais je ne vois pas pourquoi leur témoignage ſeroit préférable à celui d'Héraclide de Pont qui, au rapport de Plutarque, aſſure que Solon a ſurvécu pluſieurs années à l'uſurpation de Piſiſtrate. Je comprends encore moins que M. Fréret n'ait pas fait mention du témoignage d'Héraclide: ſeroit-ce parce qu'il n'étoit pas favorable à ſes vûes? Car enfin il n'a pû l'ignorer. C'eſt de Plutarque qu'il a appris que Phanias a fixé la mort de Solon à la deuxième année de Piſiſtrate, & dans le même endroit Plutarque dit qu'Héraclide de Pont témoigne que Solon a vécu long temps après que Piſiſtrate ſe fût rendu maître d'Athènes pour la première fois. Ἐπεβίωσε δ᾽οὖν ὁ Σόλων ἀρξαμένου τοῦ Πεισιστράτου τυραννεῖν, ὡς μὲν Ἡρακλείδης ὁ Ποντικὸς ἱστορεῖ, συχνὸν χρόνον, ὡς δὲ Φανίας ὁ Ἐφέσιος, ἐλάττονα δυοῖν ἐτῶν.

D'ailleurs Héraclide de Pont n'eſt pas le ſeul des anciens qui ait dit que Solon a vécu long-temps après le commencement de la tyrannie de Piſiſtrate. Suidas rapporte dans l'article de Solon, que d'autres auteurs qu'il ne nomme pas, ont aſſuré que ce Philoſophe n'étoit mort que dans l'olympiade LVI.ᵉ c'eſt-à-dire, quatre ou cinq ans après que Créſus fut monté ſur le trône. Ce qui eſt certain encore ſuivant Plutarque, c'eſt que Solon a vû les repréſentations des comédies de Theſpis. Or les marbres d'Arondel placent les commencemens de Theſpis à la deuxième année de Créſus: en un mot il ſuffit que les anciens varient ſur la date de la mort de Solon, pour que l'on ne ſoit pas en droit de donner un démenti à Hérodote. Cet auteur étoit plus voiſin du ſiècle

de Solon que les Chronologistes qui ont voulu rendre suspecte l'entrevûe de ce sage & de Crésus. Il écrivoit dans un temps où la vie & les actions de Solon n'étoient point encore effacées de la mémoire des Atheniens, & sur-tout des savans de la Grèce; il mérite par conséquent plus de croyance sur cet article que les Ecrivains qui l'ont suivi.

Je ne me suis attaché jusqu'ici qu'à prouver la possibilité de l'entrevûe de Solon avec Crésus, en supposant que ce sage n'a fait le voyage de Lydie que dans les dernières années de sa vie; mais il ne seroit peut-être pas difficile de montrer que cette entrevûe a pû avoir lieu dans le premier voyage de Solon, c'est-à-dire, lorsqu'après avoir donné des loix à Athènes, ce Législateur s'absenta pendant dix ans de sa patrie, & employa tout ce temps à voyager pour s'instruire par lui-même des mœurs & des usages des différens peuples de l'Univers.

Ce qui a porté les Chronologistes à regarder cette entrevûe comme une fiction de la part d'Hérodote, c'est l'impossibilité où ils se sont trouvés de faire concourir ce voyage de Solon avec le règne de Crésus. Solon, disoient-ils, fut Archonte & publia ses loix en 594 avant l'ère vulgaire. Il commença à voyager en 593, & après une absence de dix ans, il revint à Athènes en 583.

Crésus, selon Hérodote, ne régna que quatorze ans. La ville de Sardes fut prise par Cyrus en 547. Crésus ne monta donc sur le trône qu'en 561. Il y a par conséquent vingt-deux ans d'intervalle entre les voyages de Solon & le commencement du règne de Crésus. Donc l'entrevûe en question n'a pû avoir lieu.

M. Gibert a proposé, dans une Dissertation qu'il a lûe à l'Académie, un moyen de faire concourir le voyage de Solon avec le règne de Crésus; & son opinion me paroît très-vrai-semblable. Cet Académicien observe d'abord « que » les Rois de Lydie avoient deux noms, savoir, celui que » leur donnoient les Lydiens, & celui sous lequel les Grecs » les connoissoient. Les Grecs, au rapport d'Hérodote, ont » appelé *Myrsilus* le même Roi que les Lydiens nommoient

Candaule. Le père de Candaule est appelé *Myrsus* par « Hérodote, & Eusèbe l'appelle *Mélès*, dans le catalogue des « rois de Lydie ».

Alyatte & Crésus devoient donc avoir d'autres noms, & notre Académicien pense que ces noms étoient ceux-mêmes d'Alyatte & de Crésus, communs à tous les deux, c'est-à-dire, que tous les deux s'appeloient Alyatte & Crésus. Il croit encore que Crésus étoit un nom commun des rois de Lydie, sous lequel cependant les Grecs ont connu & désigné plus souvent & plus particulièrement le dernier des Mermnades, parce qu'ils ont eu sous son règne beaucoup plus de liaisons & de relations avec les Lydiens qu'auparavant. « Enfin, suivant M. Gibert, l'abus de ces deux noms, tous deux « communs au père & au fils, a fait en plus d'une occasion « confondre le père avec le fils. Il apporte pour exemple de « cette confusion un endroit d'Hérodote, où cet historien dit « que les Samiens sauvèrent des enfans que Périandre envoyoit « à Alyatte roi de Lydie, & cela dans le même temps qu'ils « enlevèrent une coupe aux Lacédémoniens. Or, il venoit de « dire quelques lignes plus haut, & il avoit déjà dit ailleurs, que « les Lacédémoniens envoyèrent cette coupe à Crésus roi de « Lydie. Il fait par conséquent concourir dans le même temps « deux faits dont il assure, en termes formels, que l'un regarde « Alyatte & l'autre Crésus. D'où il résulte nécessairement, ou « qu'il ne distingue pas en cet endroit Alyatte de Crésus, ou « qu'il confond le temps du premier avec celui du second ».

*L. III, c. 48.*

M. Gibert pense que par une suite de la même confusion Hérodote attribue au père la durée du règne du fils, & au fils la durée du règne du père. « Cette confusion, ajoûte-t il, est d'autant plus vrai-semblable que la durée qu'on donne « à l'un n'en peut contenir les évènemens, tandis que la durée « qu'on donne à l'autre ne se trouve en aucune façon remplie ». C'est ce que M. Gibert prouve clairement par le texte même d'Hérodote.

« Cette présomption, continue M. Gibert, augmente de force, lorsqu'on trouve des circonstances du règne de Crésus «

» qui le portent néceſſairement à plus de trente & même de
» quarante-cinq ans; car il réſulte de ces circonſtances que la
» durée de quatorze ans ne ſauroit lui convenir. Par exemple,
» Créſus, au rapport d'Hérodote, après avoir conquis l'Aſie
» mineure, entreprend de porter la guerre dans les îles voi-
» ſines, & Pittacus l'en détourne. Or Pittacus étoit mort la
» troiſième année de la LII.^e Olympiade, vingt-trois ou vingt-
» quatre ans avant la LVIII.^e Olympiade & avant la fin du
» règne de Créſus, & par conſéquent Créſus ne peut avoir eu
» des relations avec Pittacus pendant ſon règne & depuis ſes
conquêtes, s'il n'a régné au moins trente ans ».

On fait régner Créſus en même temps que Périandre étoit tyran de Corinthe, & l'hiſtoire fournit pluſieurs circonſſtances des relations qu'il y eut entre ces deux Princes. Cependant Périandre étoit mort trente-neuf à quarante ans avant la priſe de Sardes, & par conſéquent le dernier roi de Lydie n'a pû avoir des liaiſons avec lui s'il n'a régné plus de quarante à quarante-cinq ans.

M. Gibert tire encore de la chronique de Paros une preuve bien plus convaincante que la durée du règne de Créſus a été de cinquante-ſept ans; mais il faut conſulter là-deſſus ſon propre Mémoire. Cette preuve eſt trop longue pour pouvoir trouver place dans cette Diſſertation.

Si l'on admet ſa conjecture, on reconnoîtra facilement que l'entrevûe de Solon & de Créſus ne ſouffre plus de difficulté.

Quoi qu'il en ſoit, je crois avoir prouvé que c'eſt dans le diſcours de Solon qu'il faut chercher les vrais ſentimens d'Hérodote, la raiſon de pluſieurs de ſes digreſſions, & le dénouement de certaines difficultés qu'on ne peut expliquer ſans connoître le ſyſtème de morale de cet auteur, tel qu'il eſt exprimé dans ce beau diſcours. Il me reſte à rendre compte de la méthode d'Hérodote. Ce ſera le ſujet d'un troiſième Mémoire.



RECHERCHES

# RECHERCHES SUR LA VIEILLE COMÉDIE.

Par M. l'Abbé VATRY.

ON ſait que les Grecs ont diſtingué trois eſpèces de Comédies, ſavoir, la vieille, la moyenne & la nouvelle. La vieille Comédie fut la plus ancienne des trois, comme ſon nom le dit aſſez. Elle ſuccéda immédiatement à ces farces groſſières & informes dont on amuſoit les peuples dans les premiers temps; c'eſt-à-dire qu'auſſi-tôt que les auteurs de Comédies commencèrent à donner à leurs pièces une forme certaine, qu'ils les aſſujétirent à un plan, qu'ils ſe proposèrent un but & ſuivirent des règles, en même temps naquit la vieille Comédie. 10 Mars 1747.

On comptoit douze Poëtes qui avoient excellé dans ce genre de Comédies, ſavoir, Magnès, Timocréon, Cratès, Eupolis, Cratinus, Ariſtophane, Phrynicus, Stralis, Phérécrates, Platon, Téléclides & Théopompus. Je nomme tous ces Poëtes, parce que je me propoſe de les faire tous connoître dans la ſuite. Le nombre des Comédies que ces douze Poëtes avoient compoſées, ſe montoit à trois cens ſoixante & quinze; il ne nous en reſte aujourd'hui que quelques fragmens épars cà & là dans des auteurs anciens, principalement dans Plutarque & dans Athénée: ſeulement onze Comédies entières du ſeul Ariſtophane ſont venues juſqu'à nous. Ainſi me propoſant dans ce diſcours de donner une idée de ce que les Grecs ont appelé la vieille Comédie, je ne puis me fonder que ſur les pièces d'Ariſtophane. Les Critiques anciens nous diſent que les Poëtes qui l'avoient précédé avoient contribué chacun en quelque choſe à donner à la vieille Comédie une forme régulière, & à augmenter ſes agrémens; mais que ce fut Ariſtophane qui la porta à ſa

perfection, & qu'il surpassa tous ceux qui travaillèrent dans le même genre. C'est ce qui l'a fait appeler par toute l'antiquité *le Comique* par excellence, comme Homère est connu par ce seul mot, *le Poëte*.

Cependant lorsqu'on lit pour la première fois les pièces d'Aristophane, on est fort étonné de voir des Comédies qui ressemblent si peu à celles que nous connoissons. On s'attendoit à y trouver quelque sujet plaisant, quelque aventure réjouissante, quelque intrigue de galanterie; on y cherchoit des peintures fidèles des mœurs & des caractères des hommes, telles qu'on en voit dans nos Comédies, & dans celles de Plaute & de Térence; & au lieu de cela on ne rencontre que des sujets bizarres & extravagans; on n'y aperçoit ni suite, ni plan, ni liaisons; on ne sait ce que veulent dire des chœurs dans une farce: tout, en un mot, y paroît monstrueux & ridicule, & l'on est tenté de regarder Aristophane comme un insensé, qui ne mérite pas qu'on se donne la peine de l'étudier & de le comprendre.

Mais si l'on connoît bien l'intention du Poëte, & quel est le but qu'il s'est proposé; si l'on ne cherche dans ses pièces que ce que l'on y doit chercher, & si l'on est instruit de tout ce qu'il faut savoir pour les bien entendre, alors on ne trouve plus étrange ce qui avoit révolté d'abord, & à mesure qu'on se familiarise avec ces Comédies, on les goûte, on les admire, & on avoue que la vieille Comédie l'emportoit à tous égards sur la nouvelle; & que si par degré on a passé de la vieille à la nouvelle, ce n'est point que l'on ait cru mieux faire, ni pour perfectionner ce genre d'ouvrage, mais parce que les Poëtes y ont été obligés par force, & y ont été contraints par les loix qui ont préféré avec raison la paix, la tranquillité & l'honneur des citoyens, au plaisir de voir un spectacle plus ingénieux & plus piquant. Voici, à mon avis, de quelle manière se forma la vieille Comédie, & quel fut le but des Poëtes qui la cultivèrent.

Lorsque la Tragédie fut parvenue à ce point de perfection où la portèrent à l'envi un grand nombre d'excellens Poëtes,

ſur-tout Eſchyle, Sophocle & Euripide; d'autres Poëtes, dont le génie étoit porté à la plaiſanterie & à la ſatyre, entreprirent de donner un ſpectacle dans lequel tout ce que les tragiques avoient imaginé pour exciter l'admiration, la terreur & la pitié, fut employé à faire rire les ſpectateurs, & à avilir & à rendre mépriſables & ridicules tous ceux qu'il leur plut d'attaquer. Ce n'étoit, à proprement parler, que des Parodies continuelles des Tragédies les plus eſtimées; des bouffonneries, ſouvent les plus indécentes & les plus obſcènes; des ſatyres amères & outrées contre les plus grands hommes de la République; mais tout cela mêlé en même temps de morceaux de poëſie admirables, de vraie & de ſaine morale, & ſur-tout de la plus fine & de la plus profonde politique. Le livre de Rabelais eſt ce que nous avons de plus propre en françois à nous donner une juſte idée d'Ariſtophane, & il me ſemble qu'on peut dire à peu près le même bien & le même mal de ces deux auteurs.

Les Poëtes tragiques avoient imaginé des actions grandes & capables d'émouvoir puiſſamment leurs ſpectateurs; ils empruntoient ordinairement leurs ſujets pluſtôt de la fable que de l'hiſtoire; ils y trouvoient un merveilleux propre à relever & à agrandir les objets, & à employer les talens qu'ils ſe ſentoient pour la grande poëſie.

Les Poëtes de la vieille Comédie ne prirent point leurs ſujets dans la vie ordinaire des hommes; ils voulurent ſurprendre leurs ſpectateurs par la nouveauté & par la bizarrerie de leurs fictions; ils ſe firent un mérite de tirer des fonds les plus frivoles en apparence, de quoi charmer & inſtruire même leurs concitoyens, & ſurpaſſer leurs rivaux.

Pour donner une idée de ces ſortes de ſujets, je prendrai pour exemple la Comédie d'Ariſtophane intitulée *les Chevaliers*, dont je vais donner le précis en deux mots.

Démoſthène & Nicias, deux généraux des Athéniens, aſſiégeoient l'île de Délos, & ils ne pouvoient venir à bout de s'en rendre les maîtres, parce que les Lacédémoniens trouvoient toûjours le moyen d'y jeter des rafraîchiſſemens.

L'armée des Athéniens souffroit beaucoup, & ils se voyoient presque réduits à abandonner l'entreprise. Dans ces circonstances, Nicias laissa à son collègue le soin de continuer le siége, & vint à Athènes solliciter de nouveaux secours. Un nommé Cléon, homme fort impudent & fort emporté, se déchaîna contre les deux généraux, attribua à eux seuls les difficultés & les longueurs du siége, & promit au peuple de réduire l'île en vingt jours, si l'on vouloit lui donner le commandement de l'armée. Nicias & ses amis engagèrent le peuple à prendre Cléon au mot, croyant qu'il ne pourroit jamais effectuer sa promesse. Effectivement Cléon se trouva assez embarrassé qu'on eût pris ce parti contre son attente; néanmoins il fut obligé de partir. Pendant l'absence de Nicias, Démosthène avoit eu quelques succès qui mirent Cléon en état de pousser à bout les assiégés, & avec les nouveaux secours qu'il amena il réduisit l'île ainsi qu'il s'y étoit engagé; il revint triomphant à Athènes, & alors le peuple prit une telle confiance en lui que rien ne se faisoit plus que par ses avis. Comme c'étoit un très-méchant homme & qu'il ne gardoit aucune mesure, il devint bien-tôt insupportable, & Aristophane fit sa Comédie des Chevaliers pour le perdre dans l'esprit du peuple, & lui ôter la conduite des affaires. Le Poëte introduit le peuple d'Athènes sous le personnage d'un vieillard qui ne voit & qui n'entend presque rien, qui est tombé en enfance, & qui se laisse gouverner par un esclave nouveau venu, qui est Cléon. Deux de ses anciens esclaves, qui sont Nicias & Démosthène, qui voient que les affaires de leur maître périssent entre les mains de Cléon, & qu'eux-mêmes sont maltraités sans sujet, forment le dessein de faire chasser Cléon, & de mettre à sa place un autre personnage de la lie du peuple qui se nomme Agoracritus. Cet Agoracritus, soutenu par les Chevaliers qui forment le Chœur, & conduit par Nicias & par Démosthène, fait tous ses efforts pour perdre Cléon; Cléon de son côté, pour se maintenir, a recours à ses artifices ordinaires, qui sont principalement la malice & l'impudence. Le combat

de ces deux rivaux, qui ſe diſputent le gouvernement, forme le nœud. Enfin Agoracritus propoſe au peuple de faire ouvrir ſa propre caſſette & celle de Cléon : la caſſette de Cléon ſe trouve remplie de l'argent qu'il a volé, celle d'Agoracritus ſe trouve vuide; alors le peuple ouvre les yeux, Cléon eſt chaſſé, & Agoracritus eſt mis à ſa place. Voilà le dénouement de la pièce. C'eſt ſur de ſemblables fictions que ſont fondées toutes les Comédies d'Ariſtophane, & l'on y trouve toûjours les affaires les plus importantes de la République diſcutées de ce ton plaiſant & badin.

Le Poëte, après avoir ainſi choiſi le ſujet le plus bizarre & le plus extravagant qu'il pouvoit imaginer, formoit ſon plan ſur celui des plus belles Tragédies, en empruntoit toutes les parties & en ſuivoit toutes les règles. Il s'aſtreignoit aux trois unités d'action, de lieu & de temps, & faiſoit ſur le même modèle l'expoſition de ſon ſujet, ſon nœud & ſon dénouement. Il partageoit ſa pièce en ſcènes & en intermèdes; il employoit le vers ïambe & faiſoit uſage de toutes les autres eſpèces de vers que les Tragiques avoient adoptés. Non ſeulement les Poëtes de la vieille Comédie prirent les mêmes eſpèces de vers que les Tragiques, mais, pour rendre ceux-ci ridicules, ils donnoient ſouvent à leurs vers la pompe & la magnificence des vers des Tragédies, qu'ils parodioient continuellement, employant les expreſſions les plus ſublimes & les plus majeſtueuſes pour dire les choſes les plus baſſes & les plus bouffonnes. Le ſcholiaſte d'Ariſtophane avertit à chaque inſtant que tels vers ſont pris d'Eſchyle, tels autres de Sophocle ou d'Euripide, ou de quelqu'autre Tragique.

J'ai traité ailleurs des avantages que la Tragédie ancienne retiroit de ſes Chœurs. Les Chœurs n'étoient pas moins néceſſaires à la vieille Comédie, auſſi en avoit-elle toûjours.

1.° Ils ſervoient à varier le ſpectacle. La vieille Comédie n'étoit point partagée régulièrement en cinq actes, ſeulement l'action étoit entre-coupée de temps en temps par le Chœur. Il y en avoit de grands, compoſés de pluſieurs parties, qui

toutes avoient leurs noms particuliers, & qui étoient faites ſur le modèle des chœurs des Tragédies. Quelquefois le Chœur ne chantoit qu'un ou deux couplets. Les Chœurs composés de pluſieurs parties étoient de vrais entre-actes; les autres étoient de petits repos entre les ſcènes, & même au milieu des récits, pour donner aux acteurs le temps de reſpirer, & pour ne pas ennuyer le ſpectateur par trop d'uniformité.

2.° Comme la vieille Comédie étoit un fantôme de Tragédie, elle avoit beſoin d'un appareil brillant, il falloit que le théatre fût garni. Le nombre des Acteurs du chœur varia ſouvent dans les Tragédies, il varia de même dans les Comédies; mais le chœur des Comédies n'étoit inférieur en rien à celui des Tragédies: ils avoient l'un & l'autre, & chants, & danſes; les habits, les décorations, les machines que le chœur occaſionnoit dans les Comédies, ornoient beaucoup la ſcène & contraſtoient quelquefois par leur éclat & par leur magnificence, d'autrefois par leur burleſque, avec la pompe des Tragédies.

3.° Le Poëte comique, toûjours rival du Poëte tragique, ne lui cède dans ſes chœurs, ni par la beauté, ni par la ſublimité des penſées, ni par la force des expreſſions. M. Boivin * a fort bien remarqué que la verſification d'Ariſtophane, en beaucoup d'endroits, n'eſt point inférieure à celle des plus excellens Tragiques; que ſes ïambes & ſes anapeſtes ſont travaillés avec tout le ſoin poſſible, & que les chœurs d'Euripide & de Sophocle ne ſont point écrits avec plus d'art que ceux du Comique.

* *V. la préface de la traduction des Oiſeaux d'Ariſtophane.*

4.° C'étoit dans l'invention des perſonnages du chœur que conſiſtoit principalement la malignité du Poëte comique, & c'étoit pour lui une ſource abondante de ridicule. Les Nuées avec leſquelles Socrate converſe, & parmi leſquelles il vit, ſont un emblème ingénieux des vaines ſpéculations des Philoſophes. Le chœur de Juges repréſentés par des guèpes dans la Comédie qui en porte le nom, eſt ſeul une ſatyre des magiſtrats d'Athènes.

Les Acteurs du chœur aidoient encore par leur jeu, à rendre le ſpectacle, & plus réjouiſſant, & plus ſatyrique.

Dans la Comédie des oiſeaux, ce ſont des oiſeaux qui forment le chœur. Ils étoient repréſentés par des hommes preſque nuds, avec des crètes, des becs, des griffes & des plumes en grande quantité, parce que cette Comédie fut jouée en hiver, & que pour cette raiſon le Poëte ſuppoſoit que les oiſeaux avoient beaucoup de plumes. Les poſtures, les grimaces & les figures de ces oiſeaux prétendus, faiſoient beaucoup de plaiſir au peuple. On pouvoit remarquer parmi eux pluſieurs particuliers d'Athènes reconnoiſſables par le maſque : ainſi des oiſeaux de proie repréſentoient des frippons connus; des hiboux, des gens de mauvaiſe humeur, &c. Il y a bien de l'apparence que, pour groſſir le chœur, on y mêloit des figures de bois ou d'autre matière qui reſſembloient à de véritables oiſeaux ; ajoûtez à cela l'imitation de leurs chants & de leurs fredonnemens : de pareils Acteurs, ſi mordans & ſi bouffons, devoient beaucoup réjouir la multitude. Le chœur, comme l'on voit, étoit, pour ainſi dire, l'ame & la principale partie de la vieille Comédie ; c'eſt pourquoi c'étoit du chœur qu'elle prenoit ſouvent ſon nom : auſſi dès qu'on voulut réformer la vieille Comédie, on commença par lui retrancher le chœur, & dès-lors elle ne put plus ſe ſoûtenir.

La vieille Comédie, ainſi que la Tragédie, mettoit ſur le théatre trois ſortes de perſonnages, ſavoir, des hommes, des dieux & des êtres imaginaires. Par rapport aux hommes qui paroiſſoient dans la vieille Comédie, c'étoient les premiers & les plus diſtingués d'entre les Citoyens; c'étoient les Magiſtrats, les Généraux d'armée, on ne faiſoit grace à perſonne : nous en avons la preuve dans Ariſtophane, & les témoignages des Anciens ne nous permettent pas de douter que les autres Poëtes n'aient porté auſſi loin que lui leur licence effrénée.

*Eupolis, atque Cratinus, Ariſtophaneſque Poëtæ,*
*Atque alii, quorum Comedia priſca virorum eſt,*

*Si quis erat dignus deſcribi, quod malus aut fur,*
*Quod mœchus foret aut ſicarius, aut alioqui*
*Famoſus; multa cum libertate notabant.*

Ainſi cette eſpèce de Comédie ne donnoit pas ſeulement des caractères généraux, elle peignoit encore tels & tels hommes en particulier; & comme elle ne les mettoit ſur la ſcène que pour les tourner en ridicule ou les rendre odieux, elle donnoit beaucoup dans l'exagération. On peut fort bien comparer les caractères peints dans les comédies d'Ariſtophane, à ces portraits que les Peintres appellent *des charges*, dont le but eſt d'attraper la reſſemblance, mais en augmentant & en chargeant beaucoup les défauts de l'original. Tout défiguré que ſoit Socrate dans *les Nuées*, on le reconnoît pour le même Socrate qui parle dans Platon, c'eſt ſon tour d'eſprit, c'eſt ſa manière de raiſonner & de converſer. Quoique Cléon fût un perſonnage fort mépriſable, on ſent que ſon caractère eſt outré dans la Comédie que fit exprès contre lui Ariſtophane, & qui eſt intitulée *les Chevaliers*. Il en eſt de même de tous ceux que ce Poëte a mis ſur la ſcène; c'eſt ce qui a fait dire à Ariſtote que le propre de la Comédie étoit de peindre les hommes pires qu'ils ne ſont.

Les Poëtes tragiques introduiſoient ſouvent des Dieux dans leurs pièces, & ils les faiſoient parler avec la majeſté qui leur convenoit. Ariſtophane en fait paroître ſouvent dans ſes Comédies, mais ils n'y ſont pas plus épargnés que les hommes. La vieille Comédie plaiſantoit de tout; & ſi l'on ſouffroit qu'on s'y mocquât des perſonnes qui occupoient les premières places de la République; ſi le peuple d'Athènes même en perſonne mis ſur le théatre, excitoit les huées des Spectateurs, on conçoit aiſément que la plaiſanterie étoit permiſe à l'égard des Dieux. Il y a toute apparence que l'on regardoit ces ſortes de railleries comme un badinage innocent & qui ne tiroit point à conſéquence. On étoit perſuadé que les Dieux étoient trop ſages pour s'offenſer des diſcours extravagans d'un Poëte: on croyoit même qu'ils en rioient les premiers

premiers & qu'ils s'en divertissoient. Arnobe nous apprend qu'à Rome, lorsqu'on pouvoit soupçonner que Jupiter étoit en colère, pour le remettre en belle humeur, on faisoit jouer l'Amphitiion de Plaute : *Ponit animos Jupiter, si Amphitrio fuerit actus, pronuntiatusque Plautinus.* Ce qui est certain, c'est que l'on défendit aux Poëtes comiques d'attaquer des personnages réels, sans leur interdire de plaisanter sur les Dieux: nous en avons la preuve dans le Plutus d'Aristophane, qui appartient à la moyenne Comédie, & où les Dieux sont fort maltraités.

Les tragiques Grecs mirent sur la scène non seulement les Dieux, les demi-Dieux & généralement tout ce que la fable avoit consacré, ils portèrent encore la hardiesse jusqu'à introduire des Etres allégoriques. Λύσσα, la rage ou la fureur joue un rôle dans l'Hercule furieux d'Euripide. La mort, θάνατος, est un des personnages de l'Alceste du même Poëte. Eschyle fait attacher Prométhée au rocher par la force & par la violence, Κράτος καὶ Βία. Les Poëtes comiques ne demeurèrent point en reste avec les Tragiques sur cet article. Ils firent des personnages de tout ce qui leur vint dans l'esprit. La guerre πόλεμος, & le tumulte Κυδοιμὸς, sont deux personnages de la Comédie d'Aristophane, intitulée la *Paix.* Dans les *Guèpes* un chien se porte pour accusateur d'un autre chien, forme sa plainte, & le couteau qui a coupé le fromage est cité comme témoin. Les *Nuées* sont des nymphes charmantes qui chantent de très-beaux vers & forment le chœur de la Comédie qui porte leur nom; il n'est pas jusqu'aux grenouilles, qui ne fassent un rôle considérable.

Les Poëtes tragiques, à l'envie des Orateurs, tâchoient d'inspirer au peuple les sentimens qu'ils croyoient les plus convenables à ses intérêts, & leurs pièces sont des allusions continuelles aux affaires publiques. Les Poëtes comiques s'ingéroient dans les matières du gouvernement bien plus avant encore, & bien plus à découvert que les Tragiques. Il n'y a pas une seule pièce d'Aristophane, dans laquelle on ne fronde le gouvernement d'Athènes: non seulement on y attaque les

vices des particuliers, quels qu'ils ſoient; on y expoſe avec la plus grande liberté toutes les fautes de la République, ſouvent même la pièce ne roule que ſur un point capital de politique. La Comédie intitulée *la Paix, les Acarniens, Lyſiſtrate, les femmes au Sénat*, n'ont d'autre but que de perſuader aux Athéniens de s'accorder avec les Lacédémoniens, & de finir une guerre qui les ruinoit les uns & les autres, auſſi-bien que leurs alliés & leurs tributaires: c'eſt pourquoi Platon, en envoyant à Denys l'ancien les Comédies d'Ariſtophane, lui mande qu'il n'y a aucun livre qui le puiſſe mettre ſi bien au fait de tout ce qui regarde les Athéniens.

Ce peuple étoit grand amateur de harangues; leurs Tragiques en ont rempli leurs pièces: les vieux Poëtes comiques en inſéroient auſſi dans leurs Comédies, & les ornoient, ainſi que les Tragiques, de maximes de politique & de morale. Il y en a un grand nombre de cette ſorte dans Ariſtophane; par exemple, les plaidoyers de la richeſſe & de la pauvreté dans *le Plutus*, & ceux de la juſtice & de l'injuſtice dans les *Nuées.*

On faiſoit de grandes dépenſes pour les repréſentations des Tragédies, en décorations, en machines & en habits. La vieille Comédie prétendoit égaler la Tragédie par tous ces moyens, & ſouvent la traveſtir & la rendre ridicule. Dans la Comédie des grenouilles, Bacchus, habillé en Hercule, arrive ſur les bords du Styx qu'il paſſe dans la barque de Caron, il trouve de l'autre côté des monſtres de pluſieurs formes qui cherchent à l'épouvanter. Ce Dieu pénètre enſuite dans le ſéjour des bienheureux où l'on célèbre en ſon honneur les *myſtères* avec les hymnes, les proceſſions, les flambeaux & les autres cérémonies en uſage dans ces ſortes de fêtes: tout cela ſuppoſe une grande variété dans les décorations, les machines, les habits, &c. Il devoit y avoir encore plus de magnificence dans la comédie des Oiſeaux; le ſpectacle devoit être extrêmement brillant, ſurtout au dernier acte; il ſe paſſe au milieu de l'air, dans

ſa ville de Néphélococugie; on y aperçoit des murs & des tours bâties ſur les nues. Prométhée & après lui trois autres Dieux y deſcendent du Ciel. Piſthetærus en deſcend auſſi ſur un char de triomphe; ſa Déeſſe *Souveraineté*, ſuperbement parée, eſt aſſiſe auprès de lui; il tient d'une main le ſceptre, & de l'autre les foudres de Jupiter. Le théatre eſt tout illuminé d'éclairs, le bruit du tonnerre ſe mêle aux chants des oiſeaux qui voltigent en foule autour de Piſthetærus leur nouveau Roi.

De tout ce que nous venons de dire il réſulte que la vieille Comédie différoit de la nouvelle, 1.° par le temps, 2.° par la matière, 3.° par la forme.

1.° Par le temps. La vieille Comédie ſuccéda immédiatement aux farces groſſières qu'on jouoit aux temps des vendanges, & dans leſquelles on portoit l'effronterie & la licence aux derniers excès; c'eſt ce qui fait que la pudeur eſt ſouvent bleſſée dans les pièces d'Ariſtophane. Il falloit que ce Poëte plût au peuple, qui étoit accoûtumé à rire des plaiſanteries les plus groſſières & les plus indécentes. Lorſque la vieille Comédie fut inventée, la république d'Athènes étoit dans ſon plus haut point de proſpérité, ce qui faiſoit que le peuple étoit extrêmement inſolent, & qu'il ne reſpectoit rien. La vieille Comédie ſe reſſentit de ces défauts. Dans la ſuite les ſciences & les arts adoucirent les mœurs & amenèrent la politeſſe, ce qui rendit la nouvelle Comédie moins ſatyrique & plus décente.

2.° Par la matière. Le fond des vieilles Comédies étoit de pures fictions, mais dont les perſonnages étoient des noms connus, & pour la pluſpart véritables; au lieu que la nouvelle Comédie n'attaqua les vices qu'en général, & ſans bleſſer perſonne en particulier. La vieille comédie s'ingéroit dans les affaires du gouvernement, & attaquoit les premiers de la République, la nouvelle n'introduiſit que des gens d'un état médiocre.

3.° Par la forme. Elle emprunta de la Tragédie ſon plan & ſa conſtitution. La Tragédie cherchoit, par toutes

ſortes de moyens, à relever & ennoblir ſes ſujets; la Comédie au contraire employoit les mêmes moyens pour avilir & rendre odieux & ridicules les perſonnes qu'elle attaquoit. Elle ſe permettoit toutes ſortes de fictions; les plus bizarres & les plus hardies étoient celles qui lui plaiſoient le plus; elle employoit les expreſſions les plus relevées & les plus poëtiques, au lieu que la nouvelle Comédie ſe borna à l'imitation fidèle de la vie commune des hommes.



# DOUZIE'ME DISSERTATION
## SUR
## L'ORIGINE ET LES PROGRÈS DE LA RHETORIQUE DANS LA GRE'CE.

### Par M. HARDION.

CALLIAS, fils d'Hipponicus, étoit d'une des premières familles d'Athènes *(a)*, & son père avoit passé pour le plus riche particulier de la Grèce. Le fils dissipa en débauches & en libéralités mal entendues, une partie considérable de ses biens. Aristophane le représente comme un oiseau qui, d'un côté, se laisse plumer par une troupe d'imposteurs, & à qui, d'un autre côté, les femmes arrachent les plumes des aîles. Par ces imposteurs, il faut entendre cette troupe de Sophistes dont la ville d'Athènes étoit alors inondée. La maison de Callias leur étoit ouverte, & lui seul, dit Socrate, leur avoit donné plus d'argent que tous les Athéniens ensemble. Ils étoient même en si grand nombre, que pour les loger tous il avoit vuidé une pièce dont Hipponicus avoit fait une office pour serrer ses provisions. Socrate étant allé un matin chez lui avec le jeune Hippocrate, fils d'Apollodore, le Portier leur refusa la porte, parce qu'il les prit encore pour des Sophistes, & leur dit que son maître n'avoit pas le loisir de les entendre. Ils obtinrent à grande peine la liberté d'entrer, & aperçurent d'abord aux deux bouts d'une galerie, deux Sophistes environnés de jeunes Athéniens & de plusieurs étrangers à qui ils donnoient des leçons. Ces étrangers s'étoient mis à leur suite pour apprendre d'eux la profession de Sophiste. Socrate alla plus avant, & vit au fond de la chambre qui avoit servi d'office, Prodicus de

17 Janvier 1747.

*Platon, dans l'Apologie.*

*Platon, dans le Protagoras.*

(a) Aristophane, dans les Oiseaux, v. 284, & les notes de Kuster. Plutarque, vie de Periclès, &c.

Céos encore au lit, bien enveloppé dans un grand nombre de peaux & de couvertures. Sur de petits lits près du ſien, étoient aſſis pluſieurs diſciples Athéniens & étrangers, avec leſquels il diſcouroit. Socrate l'écoutoit avec la plus grande attention ; *car c'étoit*, dit-il, *un homme univerſel & véritablement divin :* mais ſa voix qui étoit rude empêchoit, par le bourdonnement qu'elle faiſoit dans la chambre, qu'on ne pût l'entendre diſtinctement. Socrate prit le parti d'entrer; Alcibiade & Critias le ſuivirent, & ils eurent avec Prodicus quelques momens d'entretien.

*Suidas, au mot Πρόδικος.*

Ce Sophiſte étoit d'Ioulis, l'une des quatre villes de l'île de Céos. Son ſavoir & ſon éloquence lui avoient procuré parmi ſes compatriotes, une grande conſidération ; & il avoit été choiſi pluſieurs fois *(b)* pour être chargé, tant auprès des Athéniens que des Lacédémoniens & des Thébains, des intérêts politiques de ſa patrie *(c)*. Il étoit d'une complexion foible & délicate, ſouvent malade, & obligé de ſe ménager continuellement : c'eſt pourquoi Platon feint que Socrate le trouve encore au lit bien enfermé dans ſes couvertures, par attention pour ſa ſanté.

*Platon, dans l'Hippias major.*

*Suidas, au mot Πρόδικος.*

*Philoſtrate, vie des Sophiſtes, l. 1, c. 12.*

Il ſe fit admirer par ſes talens dans toutes les villes où il alla *(d)*, ſur-tout à Athènes où le diſcours qu'il prononça en arrivant pour expoſer ſa commiſſion, fut reçû, malgré le deſagrément de ſa voix, avec les plus grands applaudiſſemens. Il profita de cette heureuſe prévention ; & l'empreſſement qu'on eut à ſe former par ſes préceptes dans l'art de parler, le mit en état de ſatisfaire l'extrême paſſion qu'il avoit de s'enrichir. Protagoras, dont il avoit été le diſciple, avoit le premier mis un prix à ſes leçons, & tous les Sophiſtes avoient ſuivi ſon exemple ; mais comme ils ſe nuiſoient par leur nombre, Prodicus s'aviſa de payer des eſpèces de Courtiers pour lui chercher des diſciples dans les plus riches familles

*(b)* Platon, dans l'Hippias major. Philoſtrate, dans la préface ſur les vies des Sophiſtes.

*(c)* Plutarque, dans le traité où il examine ſi, dans la vieilleſſe, on doit ſe mêler du gouvernement.

*(d)* Philoſtrate vie des Sophiſtes, *l. 1, c. XII.* Dion, dans le 54.ᵉ diſcours.

d'Athènes, & pour les lui amener. Cependant il ne rebutoit pas même ceux qui avoient peu à lui donner *(e)*, & vendoit des leçons à tout prix, depuis deux oboles jusqu'à cinquante dragmes. « Il n'enseigne personne gratuitement, fait-on dire à Socrate, & il a sans cesse dans la bouche ce mot d'Epi- » charme, *la main lave la main, donnez & recevez* ». Ἁ δὲ χεὶρ τὰν χεῖρα νίζει· δός τι καὶ λάβε τι.

Il évaluoit ses leçons suivant l'importance & l'étendue des matières, ou suivant les facultés de ceux qui se mettoient sous sa conduite. Sa manière d'instruire étoit de réciter à ses disciples des discours composés avec soin sur tous les points de doctrine qu'il leur enseignoit. En cela il suivoit la méthode de Protagoras son maître, & celle de Gorgias : mais celui-ci, comme on l'a vû, s'étoit fait une habitude de parler sur le champ & sans préparation. Il se croyoit par-là bien supérieur à Prodicus dont les discours préparés de longue main, étoient, disoit-il, usés à force d'être répétés. *Philostr. dans la préface de ses Vies.*

Pour être en état de traiter avec autant d'abondance que de facilité, toutes sortes de sujets, ces trois Sophistes s'étoient faits d'avance une ample provision de ce que les Philosophes & les Rhéteurs entendent sous le nom de *lieux communs (f)*. On leur attribuoit le mérite de les avoir mis en ordre & rangés sous certaines classes. On les appelle *communs*, parce qu'ils appartiennent généralement à toutes sortes de matières, & ne deviennent propres que par l'application qu'on en fait à un sujet particulier. On en distinguoit de deux espèces : c'étoit, d'une part, un recueil de pensées bien développées & discutées pour & contre, avec l'étendue & les ornemens dont elles étoient susceptibles ; ou, si l'on veut, c'étoient des espèces de dissertations sur différens sujets, comme sur la vertu, sur les devoirs, sur la justice & l'injustice, sur l'honnête & l'utile, sur la gloire & la honte, ou sur des matières

*(e)* Voyez le dialogue intitulé, *Axiochus*, à la suite de ceux de Platon.

*(f)* Voyez sur les lieux communs Ciceron, de orat. *l. III, c. 27*. De claris orat. *c. 12*. In orat. *c. 14, 15 & 36*. De inventione, *l. II, c. 22, &c.* Quintilien, *l. III, c. 1*.

appartenant à la physique, à la politique & autres sciences: d'un autre côté ils avoient rassemblé les sources communes d'où l'on pouvoit tirer les preuves de ce qu'on vouloit établir, soit qu'il fallût louer ou blâmer, exagérer ou exténuer, définir, consoler, exhorter; soit qu'il fallût considérer dans les choses le temps, le lieu, les circonstances, les causes, les effets; & dans les personnes, les mœurs, les caractères & la conduite. *Quintilien, l. V, c. 10.* Ils avoient, dis-je, rassemblé ces sources générales, car ils ne les avoient pas découvertes. Tout avoit été dit & pratiqué avant qu'ils donnassent leurs préceptes; mais ils avoient observé ce qui avoit été dit & pratiqué; ils avoient recueilli leurs observations pour en former un art.

Aristote a donné, d'après ces premiers Rhéteurs, un ample traité des lieux communs, sur-tout de ceux de la seconde espèce. Ciceron se plaint de ce que les philosophes Académiciens & Péripatéticiens, ont enlévé aux Rhéteurs cette partie de l'invention oratoire. Il la révendique hautement comme le bien propre, comme le patrimoine de l'Orateur. L'étude de ces lieux lui paroissoit utile pour nourrir l'esprit, & lui faire découvrir plus facilement ce qu'il y avoit à dire sur chaque sujet & le tour qu'il y falloit donner: cependant ils demandoient beaucoup de choix & d'attention. Car ce n'est pas la fécondité qui manque aux esprits cultivés par l'étude; mais sans le secours d'un jugement solide & mûri par la réflexion, ces esprits si féconds ne puiseront le plus souvent, dans les sources communes des argumens, que ce qu'il y a de frivole ou d'inutile, & même ce qui sera contraire aux propositions qu'ils voudront établir.

*L. II, c. 1, & l. V, c. 10.* Quintilien donne les mêmes préceptes sur ces lieux de la seconde espèce. Ce sont, ajoûte-t-il, des armes qu'il faut avoir toutes prêtes au besoin; car il ne faut pas attendre, pour les chercher, le moment de s'en servir, ni aller frapper chaque fois à leur porte. Celui qui veut devenir Orateur doit, avant que de se montrer au grand jour, les avoir bien étudiés & s'en être, pour ainsi dire, rempli, afin qu'ils viennent s'offrir d'eux-mêmes, & qu'il puisse, lorsqu'il compose,

composé, les trouver sous sa main. Autrement il seroit dans une servitude continuelle, & ce soin de les chercher éteindroit tout son feu. Il en arriveroit comme d'un homme qui, à mesure qu'il écriroit, seroit obligé de se rappeler comment se forme chaque lettre & chaque syllabe.

Quelques Philosophes modernes se sont appliqués à décrier l'ancienne doctrine des lieux communs des argumens, comme inutile, & même comme dangereuse. On peut répondre que les grands orateurs d'Athènes & de Rome ont pensé le contraire, & s'en sont bien trouvés. Il reste à savoir si ce qu'on y a substitué a formé de meilleurs Orateurs, & je le laisse à juger aux personnes non prévenues. *Voyez la Logique de Port-Royal.*

Mais cette science des lieux communs n'eût pas été, en effet, d'un grand secours pour l'Orateur, s'il eût négligé de s'instruire des préceptes sur les ornemens, qui peuvent ôter aux argumens que fournit la dialectique, leur sécheresse naturelle. Ces ornemens faisoient une principale partie de l'étude & des leçons des Sophistes; car ils disputoient aux Poëtes, comme je l'ai déjà dit plus d'une fois, le talent de captiver l'attention par les agrémens d'une élocution brillante & harmonieuse. Ils les imitoient encore d'une autre manière, en insérant quelquefois dans leurs discours des fables de leur invention. Platon, leur censeur perpétuel, a reconnu ce qu'elles pouvoient avoir d'utile pour réveiller le lecteur & pour le délasser. On en trouve dans ses dialogues plusieurs de sa façon, & il nous en a conservé une de Protagoras dont l'invention & le tour ont quelque chose de très-ingénieux. Mais on a sur-tout vanté celle que Prodicus avoit composée sur Hercule, & je ne puis me refuser de la rapporter ici comme un précieux morceau de l'antiquité. Xénophon la met dans la bouche de Socrate, à la suite de quelques préceptes sur l'utilité des exercices de l'ame & du corps. *Rép. l. III, Loix, liv. IV, Banquet, &c. Dans le Protagoras. Memorabil. l. II.*

« Le savant Prodicus, dit-il, parle ainsi de la vertu dans son ouvrage sur Hercule, celui de tous qu'il récite le plus « volontiers; & il s'exprime à peu près de cette manière, « autant que je puis m'en souvenir. »

« Hercule étant paſſé de l'enfance à l'âge de puberté, où » les jeunes gens maîtres d'eux-mêmes ſont connoître s'ils » prendront le chemin de la vertu ou celui du vice, fut » embarraſſé du choix, & ſe retira, pour y penſer, dans une » ſolitude écartée. Deux femmes d'une grande taille lui appa- » rurent & vinrent l'aborder. On voyoit dans la phyſionomie » de l'une cette décence & cette honnêteté qui caractériſent » les perſonnes bien nées. Elle avoit pour toute parure un air » de propreté, les traits de la pudeur dans les yeux, une » contenance modeſte, & une robe blanche. L'autre avoit tout » à la fois beaucoup d'embonpoint & de délicateſſe. Les couleurs » de ſon viſage, qui étoient empruntées, la faiſoient paroître » plus blanche & plus vermeille qu'on ne l'eſt naturellement, » & l'on remarquoit à ſon maintien qu'elle ſe contraignoit pour » être plus droite. Elle promenoit ſes yeux de tous côtés, & » ſa robe étoit aſſortie de la manière la plus propre à faire » briller ſes charmes. Elle ſe regardoit ſans ceſſe, & prenoit » garde ſi d'autres la regardoient : ſouvent même elle ſe conſi- » déroit dans ſon ombre. Lorſqu'elles furent plus près d'Her- » cule, la première continua de marcher du même pas ; mais » l'autre, qui vouloit la prévenir, courut à lui, & lui dit : Je » vous vois, Hercule, dans l'incertitude ſur le genre de vie » que vous embraſſerez ; ſi vous voulez vous attacher à moi, » je vous menerai par la route la plus agréable & la plus aiſée : » il n'y aura point de plaiſirs que vous ne goûtiez, point de » peines dont vous ne ſoyez exempt. Premièrement vous ne » vous occuperez ni de guerres, ni d'aucune autre ſorte d'affaires. » Vous ne ſongerez qu'à ce qui flattera le plus votre goût » dans le boire & dans le manger ; qu'à voir & à entendre » ce qui peut charmer les oreilles & les yeux ; qu'à ſentir & » à toucher ce qu'il y a de plus délicieux ; qu'à choiſir entre » les plaiſirs de l'amour les plus vifs & les plus piquans ; qu'à » dormir mollement, & ſur-tout à jouir ſans le moindre travail » de toutes ces douceurs. S'il vous vient quelque ſoupçon que » les moyens ne vous manquent, vous n'avez point à craindre » que pour vous les procurer je vous réduiſe à aucun travail

du corps ou de l'esprit : vous profiterez de celui des autres, «
& ne vous refuserez à aucune occasion d'acquerir du bien : «
car je permets à mes amis de s'enrichir par toutes sortes de «
voies. «

Hercule ayant entendu ce discours, lui demanda comment «
elle s'appeloit : ceux qui m'aiment, répondit-elle, me nom- «
ment *la félicité*; mais ceux qui me haïssent, déguisent mon «
nom sous celui de *la mollesse (g)*. «

Dans ce moment l'autre femme s'étant approchée, dit : «
Je viens aussi vers toi, Hercule, parce que je connois ceux «
qui t'ont donné le jour, & que dans les exercices de ton «
enfance j'ai remarqué ton bon naturel. C'est ce qui me fait «
espérer que, si tu prends la route qui conduit de mon côté, «
tu te distingueras par des actions honnêtes & vertueuses, & «
me procureras à moi-même, par le bien qui en résultera, «
un surcroît de gloire & de considération. Je ne chercherai «
point à te séduire en te présentant d'abord l'image du plaisir; «
mais je t'exposerai, avec la plus exacte vérité, les choses «
telles que les Dieux les ont établies : car les Dieux n'accordent «
aux hommes ce qui est bon & honnête qu'au prix du travail «
& de l'application. Si tu veux donc que les Dieux te favo- «
risent, il faut leur rendre le culte qui leur est dû. Si tu veux «
être cher à tes amis, c'est par des bienfaits que tu peux te «
les attacher. Si tu aspires aux honneurs dans quelque Répu- «
blique, il faut te rendre utile à cette République. Si tu veux, «
par tes vertus, te faire admirer de la Grèce entière, tu dois «
t'efforcer de rendre service à toute la Grèce. Si tu demandes «
à la terre une grande abondance de fruits, tu mettras ton «
étude à bien cultiver la terre. Si tu aimes mieux t'enrichir «
par les troupeaux, tu prendras un grand soin des troupeaux. «
Si ton ambition te porte à te faire un nom dans la guerre, «
& à te mettre en état d'assujétir tes ennemis, & d'assurer la «
liberté de tes amis, apprends l'art militaire de ceux qui le «
savent, & appliques-toi à pratiquer leurs leçons. Enfin si tu «

(g) J'ai substitué le mot de *mollesse* à celui de *vice*, *κακία*, qui est dans l'original.

» veux acquerir la force du corps, il faut le soûmettre à la
» raison, & l'exercer par le travail & par la sueur.
» A ces mots la Mollesse reprit la parole & dit, selon
» Prodicus: Vous entendez, Hercule, par quel long & pénible
» chemin cette femme vous propose de marcher, pour vous
» conduire à je ne sais quelles satisfactions de l'ame, pendant
» que j'en ai un court & facile qui mène à la vraie felicité.
» Sur quoi la Vertu reprend: Malheureuse, qu'as-tu de bon
» à donner aux hommes, & quels plaisirs peux-tu goûter, toi
» qui ne veux rien faire pour en connoître le prix, qui n'attends
» pas le besoin des choses agréables, mais qui t'en rassasies
» avant que de les desirer? Tu manges avant que d'avoir faim;
» tu bois avant que d'avoir soif. Pour manger délicieusement, tu
» donnes tes soins à former de bons cuisiniers; pour boire vo-
» luptueusement tu achètes les vins les plus exquis, & envoies
» de tous côtés chercher de la neige pendant l'Eté. Pour
» dormir tranquillement il ne te suffit pas d'avoir des lits
» mollets, mais il te faut des bois de lits montés sur des pieds:
» car tu ne desires pas le sommeil à la suite du travail, mais
» parce que tu n'as rien à faire. Dans les plaisirs de l'amour
» tu forces la nature, & par toutes sortes d'artifices tu préviens
» ses besoins. Voilà comme tu élèves tes amis; tu les plonges
» pendant la nuit dans de honteux excès, & tu les fais dormir
» pendant la plus utile partie du jour. Quoique tu sois immor-
» telle, les Dieux t'ont rejetée de leur compagnie, & les gens
» de bien te regardent avec mépris. Enfin, ce qu'il y a de plus
» doux & de plus flatteur à entendre, la louange de soi-même,
» tu ne l'as jamais entendu. Tu n'as jamais joui du plus agréable
» des spectacles, car tu n'as jamais rien vû de bon qui vînt de
» toi. Qui donc pourra t'en croire sur ta parole? qui voudra se
» laisser abuser par tes promesses? & quel homme sensé oseroit
» se faire agréger dans ta troupe? Tes amis, dans leur jeunesse,
» sont foibles & sans vigueur; dans leur vieillesse ils deviennent
» hébétés. Tant qu'ils sont jeunes, ils vivent dans le sein de la
» volupté, sans connoître la peine ni le travail; mais les
» infirmités qui surviennent bien-tôt, rendent leur vieillesse

pénible & laborieuſe. Ils rougiſſent de leur vie paſſée, & « la vie préſente leur eſt à charge. Ils ſe ſont livrés jeunes à « tous les plaiſirs, & ont réſervé pour les dernières années les « misères & les incommodités. Pour moi j'habite avec les « Dieux, j'habite avec les gens de bien: ſans moi il ne ſe fait « rien de bon ni dans le Ciel, ni ſur la terre. Je ſuis ce que « reſpectent le plus les Dieux, & ceux d'entre les hommes « qui ſont dignes de moi. Je ſoulage les artiſans dans leurs « travaux; les maîtres trouvent en moi une fidèle gardienne « de leurs maiſons, & les eſclaves une protectrice bienfaiſante. « Je concours à faire réuſſir les ouvrages de la paix, & il n'y « a point de plus ſolide appui que le mien dans les entrepriſes « de la guerre. Enfin je ſuis le plus ferme lien de l'amitié. « J'aſſaiſonne à mes amis le plaiſir du boire & du manger, « & ils en jouiſſent ſans peine & ſans dégoût, parce qu'ils « attendent que le beſoin faſſe naître le deſir. Le ſommeil a « pour eux plus de charmes que pour ceux qui ne travaillent « point; mais ils le quittent ſans chagrin, & n'en ſont pas « moins empreſſés à remplir leurs devoirs. Les jeunes gens « ſont touchés des louanges que leur donnent les vieillards, & « ceux-ci ſont flattés des reſpects que leur rend la jeuneſſe: « ils ſe rappellent avec plaiſir le ſouvenir des actions paſſées, « & ne voient pas avec moins de ſatisfaction l'heureux ſuccès « des actions préſentes. C'eſt par moi qu'ils ſont aimés des « Dieux, recherchés par leurs amis, honorés dans leur patrie; « & lorſqu'ils ſont arrivés au terme fatal, ils ne demeurent « point enſevelis dans un oubli honteux; mais leurs noms ſe « perpétuent dans la mémoire des hommes; & leur gloire, toû- « jours nouvelle, conſerve à jamais ſon éclat. Voilà, mon cher « Hercule, toi qui ſors d'une excellente race, voilà par quels « exercices tu peux parvenir au comble de la félicité. «

C'eſt ainſi que Prodicus s'expliquoit ſur les inſtructions « que la vertu avoit données à Hercule. Il eſt vrai qu'il a orné « ſes penſées de termes plus nobles & plus relevés que je ne « viens de faire ».

Nous avons encore l'extrait d'un diſcours attribué à Prodicus, *Dans l'Axiochus.*

dont l'objet étoit de raſſurer contre la crainte de la mort. On ſuppoſe que Socrate eſt appelé auprès d'un vieillard troublé de frayeur aux approches du moment qui doit le conduire au tombeau. « Où ſont, lui dit-il, ces magnifiques
„ éloges que vous faiſiez de la vertu? Qu'eſt devenu ce grand
„ courage qui vous faiſoit regarder avec indifférence le terme
„ de cette vie paſſagère? A l'âge où vous êtes, & nourri plus
„ qu'aucun autre Athénien des préceptes de la philoſophie,
„ avez-vous oublié que lorſque l'ame ſéparée du corps, eſt
„ retournée dans le ſejour qui lui eſt propre, ce corps terreſtre
„ & privé de ſentiment n'eſt point l'homme; c'eſt l'ame,
„ c'eſt cette ſubſtance immortelle renfermée dans une priſon
„ mortelle, qui nous fait ce que nous ſommes. Nous vivons
„ ici bas comme ſous une tente obſcure, condamnés à de
„ perpétuelles ſouffrances. Les plaiſirs toûjours abreuvés d'amer-
„ tume, arrivent avec peine & s'envolent dans l'inſtant où
„ nous commençons à les goûter; mais les ſoucis qui accou-
„ rent en foule pour nous aſſiéger, ne ſont aſſaiſonnés d'aucune
„ douceur. Nous ſommes l'éternelle proie de la douleur & des
„ maladies: l'ame qui les partage avec le corps, ſoûpire après
„ la céleſte patrie d'où elle eſt deſcendue, & brûle d'une ſoif
„ ardente pour cette vie nouvelle qu'on paſſe dans les jeux,
„ dans les danſes & au milieu des plus pures délices; de ſorte
„ que ceſſer de vivre, c'eſt échanger un mal contre un bien.
„ Si la vie eſt un mal, *repond le vieillard à Socrate*, pourquoi
„ vous y tenez-vous attaché, vous ſur-tout qui paſſez vos jours
„ dans les ſublimes méditations, & dont l'intelligence eſt, au
„ jugement du public, ſi ſupérieure à la nôtre? Vous penſez
„ de moi, *dit Socrate,* ce qui n'eſt pas: parce que je ſuis
„ curieux d'apprendre, vous croyez, avec le commun des
„ hommes, que je ſuis ſavant; mais ce que je viens de vous
„ dire, je le tiens du docte Prodicus; c'eſt une de ces leçons
„ rebattues qu'il débite à ſes diſciples pour leur argent. Dans
„ un diſcours qu'il prononça ces jours paſſés chez Callias fils
„ d'Hipponicus, il dit tant de choſes contre la vie, que depuis
„ ce moment-là je la compte pour rien, & que mon ame

n'aſpire qu'à la mort. Que vous dit-il donc de ſi beau, « *reprend le vieillard !* Je vous répéterai volontiers, *répond* « *Socrate*, ce que je pourrai m'en rappeler *(h)* ». Sur cela il entre dans un grand détail ſur les différens âges de l'homme, depuis le moment de ſa naiſſance juſqu'à l'extrême vieilleſſe. Il expoſe les misères, les chagrins, les incommodités attachées à chaque âge, s'appuie de l'autorité des anciens Poëtes dont il rapporte quelques paſſages, allègue des exemples que lui fournit la fable, & conclut enfin, toûjours d'après Prodicus, par des raiſonnemens tirés de la métaphyſique qui étoit alors à la mode. Le vieillard n'eſt point touché de ce bruyant étalage de lieux communs. « Je ne vois en tout cela, *dit-il*, que cette importune bavardiſe qui s'eſt emparée de tous les « eſprits, que ce frivole verbiage qu'on prend ſoin d'orner « pour amuſer des enfans. Si vous voulez donc me convaincre « que la perte des biens dont nous jouiſſons dans cette vie, « n'eſt pas un mal, donnez-moi des raiſons d'un plus grand « poids; car je n'entends rien à ces diſcours où l'eſprit, ébloui « par de brillantes paroles, s'égare & perd de vûe les objets. « L'ame en eſt à peine effleurée, parce qu'on ne lui montre « qu'un extérieur ſéduiſant, lorſqu'elle a beſoin qu'on lui faſſe « voir la vérité. Les maladies de l'ame ne ſe guériſſent point « par de pompeux ſophiſmes, & n'admettent que les remèdes « qui vont dans l'intérieur chercher le principe du mal ». Socrate reprend la parole; & laiſſant là les raiſonnemens de Prodicus, il en emploie d'autres dont la force & la ſolidité étonnent & ſoûmettent enfin le vieillard. « Je me rends, *lui dit-il*, vous m'avez entièrement converti. Loin « de craindre la mort, je la deſire; & pour m'élever, à l'exemple « de nos Rhéteurs, au deſſus du langage vulgaire, je ſens que « mon ame s'élance vers les régions céleſtes; je parcours en « eſprit une carrière immortelle & divine: loin de moi cette «

*(h)* C'eſt dans ce morceau que Rouſſeau a pris le fond de l'Ode qui commence par ces vers:

*Que l'homme eſt bien pendant ſa vie*
*Un parfait miroir de douleurs !*

honteuse foiblesse qui m'avoit surpris. Je me retrouve un homme tout nouveau. »

On n'a pas de peine à s'apercevoir que l'intention de l'Écrivain à qui nous devons cet extrait, n'a été que de rabaisser le mérite de Prodicus pour exalter celui de Socrate. C'est un disciple, ou, si l'on veut, un singe de Platon, qui, dans plusieurs de ses dialogues, affecte de prodiguer sous le nom de Socrate, soit à Prodicus, soit aux autres Sophistes, les plus magnifiques éloges; mais où l'on découvre toûjours un air de dérision. On n'est point trompé par les qualités qu'il donne à Prodicus, de *savant du premier ordre, d'homme universel, d'homme divin.* Mais Socrate, dans Xénophon qui le fait parler sérieusement & selon son véritable caractère, ne dissimule point le cas qu'il fait de ce Sophiste, il lui donne franchement le titre de *Savant*, Σόφος; & après avoir rapporté sa fable sur Hercule, il avoue de bonne foi qu'elle est écrite avec une noblesse d'expression dont il n'a pû approcher.

*Dans le Protagoras. Memorabil. l. II.*

Effectivement Prodicus s'étoit fait un style pur, simple, noble, élégant, & dont la douce harmonie charmoit l'oreille. Il avoit pris directement le contrepied de Gorgias, & autant que celui ci aimoit les métaphores, les hyperboles & les autres espèces d'expressions figurées, autant Prodicus s'étoit attaché à la propriété des termes. Il ne les employoit guère que dans leur signification primitive, & portoit même le scrupule jusqu'à condamner le sens détourné que, dès le temps d'Homère, on avoit donné par extension au mot δεινὸς, *terrible, redoutable,* pour lui faire signifier de plus, *excellent, extraordinaire, respectable.* Il prétendoit qu'il ne pouvoit se prendre qu'en mauvaise part; & toutes les fois, remarque Socrate, qu'on disoit d'un homme, pour le louer, que c'étoit un *terrible homme*, il s'en plaignoit comme d'un abus qu'il falloit réprimer; mais, malgré sa délicatesse, l'usage avoit prévalu, & le mot δεινὸς étoit même devenu le terme propre pour exprimer la force & la véhémence qui caractérisent le grand Orateur.

*Xénophon, Themistius, &c.*

*Platon, dans le Protagoras.*

Il

Il s'étoit fait une étude de définir les mots, afin qu'on ne pût se méprendre à leur vraie signification, & avoit établi, en Dialecticien, les plus subtiles distinctions entre ceux qu'on regardoit comme synonymes. Platon, dans un de ses dialogues, lui fait tenir un langage conforme à son goût & à ses principes. Il étoit question de mettre d'accord Protagoras & Socrate, sur la manière d'examiner quelques points de doctrine qui faisoient le sujet de leur entretien. Callias avoit pris parti pour Protagoras, & Alcibiade pour Socrate. Critias qui étoit présent, invite Prodicus à faire ses efforts pour les concilier, sans quoi il eût fallu se séparer & perdre le fruit qu'on devoit se promettre d'une si docte conversation.

*Platon, dans le Lachès.*

*Dans le Protagoras.*

« Vous parlez à merveille *(i)*, dit Prodicus : dans des entretiens comme celui-ci, il faut que ceux qui sont présens « soient des Juges *communs*, sans être *égaux* ; car cela est bien « différent. C'est être des Juges *communs* que de prêter à l'un « & à l'autre une attention *commune ;* mais le jugement qu'on « porte n'est pas *égal*, il est plus favorable à celui qui sait plus « qu'à celui qui sait moins. Je suis donc d'avis que vous, Pro- « tagoras, & vous, Socrate, conveniez entre vous deux de « *discuter* la matière en question, non de *disputer ;* car les amis « *discutent* ensemble amiablement, & la *dispute* n'est qu'entre « ennemis qui cherchent à se contrarier. Par là cette conférence « aura beaucoup d'agrément : vous deux qui parlez, obtiendriez « notre *estime*, non nos *louanges ;* car l'*estime* est un sentiment «

(i) Καλῶς μοι, ἔφη, δοκεῖς λέγειν, ὦ Κριτία; χρὴ γὰρ τοὺς ἐν τοιοῖσδε λόγοις παραγιγνομένους, κοινοὺς μὲν εἶναι ἀμφοῖν τοῖν διαλεγομένοιν ἀκροατὰς, ἴσους δὲ μή· ἔστι γὰρ οὐ ταυτόν· κοινῇ μὲν γὰρ ἀκοῦσαι δεῖ αὐτοτέρων, μὴ ἴσον δὲ νεῖμαι ἑκατέρῳ, ἀλλὰ τῷ μὲν σοφωτέρῳ πλέον, τῷ δὲ ἀμαθεστέρῳ ἔλαττον· ἐγὼ μὲν καὶ αὐτὸς, ὦ Πρωταγόρα τε καὶ Σώκρατες, ἀξιῶ ὑμᾶς συγχωρεῖν καὶ ἀλλήλοις περὶ τῶν λόγων ἀμφισβητεῖν μὲν, ἐρίζειν δὲ μή· ἀμφισβητοῦσι μὲν γὰρ καὶ δι' εὔνοιαν οἱ φίλοι τοῖς φίλοις, ἐρίζουσι δὲ οἱ διάφοροί τε καὶ ἐχθροὶ ἀλλήλοις, καὶ οὕτως ἂν καλλίστη ἡμῖν ἡ συνουσία γένοιτο· ὑμεῖς τε γὰρ οἱ λέγοντες. μάλιστ' ἂν οὕτως ἐν ἡμῖν τοῖς ἀκούουσιν εὐδοκιμοῖτε, καὶ οὐκ ἐπαινοῖσθε· εὐδοκιμεῖν μὲν γὰρ ἔστι παρὰ ταῖς ψυχαῖς τῶν ἀκουόντων ἄνευ ἀπάτης, ἐπαινεῖσθαι δὲ ἐν λόγῳ πολλάκις παρὰ δόξαν ψευδομένων. ἡμεῖς τ' αὖ οἱ ἀκούοντες, μάλιστ' ἂν οὕτως εὐφραινοίμεθα, οὐχ ἡδοίμεθα· εὐφραίνεσθαι μὲν γὰρ ἔστι, μανθάνοντά τι καὶ φρονήσεως μεταλαμβάνοντα αὐτῇ τῇ διανοίᾳ, ἥδεσθαι δὲ ἐσθίοντά τι ἢ ἄλλο ἡδὺ πάσχοντα αὐτῷ τῷ σώματι.

» de l'ame, qui n'a rien de trompeur, au lieu que la *louange,* » qui ne consiste qu'en paroles, est souvent le contraire de » ce qu'on pense. Ce sera, d'un autre côté, le moyen de » nous donner à nous qui écoutons, non du *plaisir*, mais » de la *satisfaction ;* car la *satisfaction* est un acquiescement » de l'esprit aux connoissances qui l'éclairent; au lieu que le » *plaisir* n'a pour objet que le manger & les autres appétits du corps ».

Platon parle encore en d'autres endroits des différences délicates que Prodicus trouvoit entre la *volonté* & le *desir,* la *terreur* & la *crainte,* & autres. Cette scrupuleuse exactitude dans le choix & dans l'emploi des mots, fait voir pourquoi Prodicus *(k)* n'aimoit pas à parler sur le champ, & préparoit avec soin tout ce qu'il avoit à dire. Outre ses traités sur les synonymes, il avoit donné des ouvrages sur la Rhétorique, & ce que j'ai dit plus haut à l'occasion des lieux communs, *L. IV, c. 1.* en fait foi. De plus, Quintilien parlant des exordes ou préambules qu'il est quelquefois à propos de placer à la tête d'une narration, s'appuie de l'autorité de Prodicus qui pensoit que rien n'étoit plus propre à réveiller l'attention des Juges; aussi passoit-il pour un excellent Rhéteur, & en même temps pour un homme consommé dans l'étude de la physique, c'est-à-dire, dans la science des choses divines & humaines. Il faut se souvenir que la physique & la rhétorique n'étoient point alors deux sciences séparées, & qu'elles devoient se prêter l'une à l'autre des secours réciproques.

*Dans les Nuées.* Aristophane le met au nombre de ces sublimes esprits que les Nuées nourrissent de leurs subtiles vapeurs. Dans la Comédie qui porte leur nom, Socrate les invoque comme ses divinités tutélaires. Elles descendent du ciel à sa prière & lui font valoir cette complaisance qu'elles n'auroient, disent-elles, pour aucun autre que pour Prodicus & pour lui; pour

*(k)* Callimaque l'avoit mis au nombre des Rheteurs. Le scholiaste d'Aristophane a prétendu qu'il s'étoit trompé, & que Prodicus n'étoit que Philosophe; mais ce Scholiaste s'est lui-même trompé fort grossièrement. *Voyez sa note sur le vers 693 de la comédie des Oiseaux.*

Prodicus, à caufe de fon grand favoir & *des opinions (l)* qu'il enfeigne; pour lui, parce qu'il marche dans les rues d'un air impofant, qu'il promène fes yeux de tous côtés, qu'il fouffre volontairement beaucoup de mal en allant nuds pieds, & enfin parce qu'il les regarde avec un grand refpect.

Dans une autre comédie d'Ariftophane, deux Athéniens qui ne peuvent plus tenir contre l'efprit de chicane dont tous les tribunaux d'Athènes étoient infectés, vont chercher un pays où l'on ne plaide point. Ils arrivent à la demeure des oifeaux; & pour fe les concilier en flattant leur vanité, ils leur font entendre qu'ils font plus anciens que les Dieux; que Saturne & Jupiter les ont dépouillés, contre toute juftice, de l'empire du Ciel qui leur appartient, & qu'ils n'ont d'autre moyen de le recouvrer que de bâtir une ville en l'air, d'où ils pourront intercepter la fumée des facrifices & l'odeur des parfums dont les hommes régalent les Dieux dans l'Olympe. Les oifeaux perfuadés bâtiffent la ville fous le nom de *Néphélococcygie*, & de-là annoncent aux hommes qu'ils doivent deformais reconnoître le fuprême pouvoir des oifeaux. « Foibles mortels, *difent-ils*, paîtris d'un peu de boue, & dont la génération eft femblable à celle des feuilles; « fonges légers, ombres vaines & paffagères, prêtez-nous une « oreille attentive: nous fommes les immortels habitans des « régions éthérées, & nos fublimes conceptions n'ont pour « objet rien de corruptible ni de périffable. Ecoutez-nous « pour apprendre à raifonner favamment fur les merveilles « qui fe paffent dans le Ciel, fur la nature des oifeaux, fur « l'origine des Dieux, des fleuves, de l'Erèbe & du cahos; « & lorfque vous faurez tout cela, vous pourrez vous paffer « des leçons de Prodicus, & lui dire de notre part de s'aller « pendre ». Ce paffage fait connoître que dans le temps que cette pièce parut, Prodicus étoit un des Maîtres les plus accrédités pour la phyfique & la métaphyfique. Socrate, dans Platon, fe fait honneur d'avoir pris de fes inftructions.

*Dans les Oifeaux.*

*Dans le Protagoras.*

(l) Il y a dans le texte γνώμης. Il paroît qu'il faut l'entendre des fentimens de Prodicus par rapport à la Religion.

« J'avoue, dit-il à Protagoras, que vous êtes très-ſavant,
» mais vous n'êtes pas ſi verſé que moi, qui ai été diſciple de
» Prodicus, dans la ſcience qui apprend à connoître la valeur
*Dans le Cratyle.* des mots ». Cependant il dit ailleurs qu'il n'a pas entendu la grande démonſtration où Prodicus ſe vantoit d'enſeigner tout ce qu'on peut ſavoir ſur la nature & ſur la vertu des mots, parce qu'elle étoit du prix de cinquante dragmes, & qu'il ne connoît que celle qu'il donnoit pour une dragme. *Dans le Ménon.* Dans un autre dialogue, Ménon convient avec Socrate que les Sophiſtes s'arrogent fauſſement le talent d'enſeigner la vertu, & qu'il ne peut y avoir pour cette ſcience ni maîtres ni diſciples. « Cela étant, *dit Socrate*, il y a grand danger
» que nous ne ſoyons, vous & moi, de pauvres gens, & que
» nous n'ayons pas été ſuffiſamment inſtruits, vous par Gorgias,
*Dans le Théétète.* & moi par Prodicus ». Socrate fait entendre d'un autre côté, que lorſqu'il venoit à lui des jeunes gens qui n'étoient pas propres à ſa manière d'enſeigner, il les envoyoit chez d'autres maîtres, & qu'il en avoit donné beaucoup à Prodicus.

Comme les magiſtrats d'Athènes avoient interdit les leçons de phyſique & de métaphyſique, à cauſe du danger qu'ils y voyoient pour la Religion, les Sophiſtes ſe gardoient bien de ſe donner pour Phyſiciens, & ne s'annonçoient que ſous le titre faſtueux de Profeſſeurs de la vertu. Prodicus les trompa long-temps ſous ce déguiſement. Il eſt vrai que la morale entroit dans le plus grand nombre de ſes inſtructions, & c'eſt peut-être d'après lui que Socrate s'étoit attaché tout entier *Suidas, au mot Πρόδικος.* à cette partie de la philoſophie; mais enfin Prodicus fut mis en juſtice, & condamné à boire de la cigue *(m)*. On l'a accuſé, dans des temps poſtérieurs, d'avoir été voluptueux, & même adonné à d'infâmes débauches; mais on n'aperçoit ni dans Ariſtophane, ni dans Platon, ni dans Xénophon, aucun trait qui tende à établir ſur cela le moindre ſoupçon; & il pourroit bien n'avoir pas été à cet égard plus coupable que Socrate qui, même de ſon vivant, avoit eſſuyé les mêmes reproches,

*(m)* Philoſtrate, vies des Sophiſtes, *l. 1, c. 12.* Suidas, au mot Πρόδικος. Schol. d'Ariſtophane, ſur le vers 360 des Nuées.

& qu'on accusoit de plus de corrompre les jeunes gens par la perversité de sa doctrine. On peut croire que Prodicus les corrompoit en effet par les sentimens qu'il leur inspiroit sur la Religion. Protagoras, son maître, disoit qu'il ne pouvoit affirmer s'il y avoit des Dieux ou non. Le disciple, plus hardi, ne feignoit point d'avancer que les hommes avoient attribué la divinité aux Etres physiques dont ils recevoient des secours pour les besoins de la vie. Il étoit contemporain de Socrate *(n)*, & peut-être plus âgé de quelques années, puisqu'il avoit été son maître; mais il lui avoit survécu, & de-là on peut inférer qu'il étoit fort vieux lorsque son arrêt de mort lui fut prononcé.

*Cicer. de Nat. Deor. lib. 1, c. 42.*

*(n) Apologie de Socrate dans Platon.* Il y est fait mention de Prodicus comme vivant encore.



## *DE L'AMOUR DES BEAUX ARTS,*

### *Et de l'extrême confidération que les Grecs avoient pour ceux qui les cultivoient avec fuccès.*

### Par M. le Comte DE CAYLUS.

27 Juin 1747.

C'EST à vous feuls, Meffieurs, qu'il appartient de parler dignement des grands Poëtes, des Philofophes du premier ordre, de ces Hiftoriens & de ces Orateurs fameux que l'antiquité a produits, que les âges fuivans ont célébrés, & que vous achevez d'immortalifer par la conformité du génie & des talens qui caractérifent les ouvrages qui fortent de vos mains. Trouvez bon que je me borne aujourd'hui à cette partie des beaux arts qui en porte le nom par excellence, je veux dire, l'Architecture, la Peinture & la Sculpture; car c'eft ainfi qu'on les qualifie abfolument; & on ne fauroit en nommer d'autres fous le même titre, fans y joindre quelque terme particulier qui empêche de les confondre. Il eft vrai que la Mufique eft également comprife fous ce nom générique; mais elle a été fi bien traitée dans nos Mémoires par M. Burette, dont le fouvenir me fera toûjours cher, que je ne vous parlerai que de ceux que je viens de nommer. Je ne me défends point de les avoir toûjours aimés, d'avoir entrepris de longs voyages pour les étudier, pour les admirer & pour en acquerir, s'il m'eût été poffible, une plus parfaite connoiffance. Qu'il me foit donc permis de vous retracer, par le témoignage unanime des auteurs anciens, les diftinctions éclatantes que leur avoit accordées le peuple de l'Univers le plus éclairé & le plus en état de décider du mérite des ouvrages. Vous comprenez que je parle des Grecs, ces maîtres de l'art, dont les moindres reftes nous font fi précieux, & qui, dans tous les genres, fervent & ferviront toûjours de modèle aux nations capables de fentiment, de goût & de politeffe.

L'ordre chronologique, que j'avois eu d'abord envie de ſuivre, m'a préſenté, entre autres inconvéniens, celui de mêler & de confondre les matières en leur donnant un air de répétition toûjours ennuyeux; car les mêmes faits, ſelon les auteurs, paroiſſent être arrivés pluſieurs fois, du moins avec très-peu de différence. J'ai donc choiſi une diviſion plus claire & plus ſimple, pour vous mettre ſous les yeux tout ce que les anciens auteurs m'ont paru fournir de paſſages qui euſſent rapport à mon ſujet & qui puſſent avoir une ſorte d'agrément. Voici celle que j'ai ſuivie.

Les ſoins que les Grecs ont pris pour l'éducation de la jeuneſſe, quant à la partie des Arts.

La conſidération perſonnelle que les Princes & les Rois ont marquée pour les grands Artiſtes.

Celle des villes & de ſociétés particulières, rendue publique par les privilèges & les diſtinctions qu'elles ont accordés à ceux de leurs citoyens qui devenoient célèbres par leurs productions.

Cette même conſidération marquée, d'une manière encore moins équivoque, par le prix exceſſif auquel les Grecs portoient les ouvrages dignes de leur eſtime.

Vous regrettez tous les jours, Meſſieurs, la perte que vous avez faite des ouvrages des Anciens : je ſuis obligé de commencer par me joindre à vous en regrettant l'ouvrage d'Ariſtodème qui, ſuivant l'opinion la plus probable, vivoit du temps de Trajan, & qui avoit fait un livre dans lequel il rapportoit les bienfaits & les honneurs que les Rois & les villes grecques avoient accordés à ceux qui exerçoient la Peinture. *V. Philoſt. in proëmio Iconum.*

Il me ſuffiroit aujourd'hui de vous donner la traduction de cet ouvrage, ſi les temps ne nous l'avoient enlevé: tout ce que je puis, c'eſt de vous préſenter, ſous le même point de vûe, les différens paſſages qui m'ont paru exprimer plus particulièrement cet amour des beaux arts & l'extrême conſidération que les Grecs avoient pour eux, ſans cependant rien déguiſer des critiques que j'ai pû rencontrer. Je les rapporterai non ſeulement comme un hommage dû à la vérité,

mais encore comme une preuve convaincante des justes éloges qu'ils ont mérités.

Au reste on doit étendre, avec raison, à l'Architecture & à la Sculpture, ce que Pline dit de la Peinture en particulier. Ces arts sont assurément trop unis, pour que l'on ait comblé les uns de faveurs & négligé les autres. Cet art, dit-il, (parlant de la Peinture), avoit autrefois acquis beaucoup de noblesse & d'éclat par l'estime qu'en faisoient les Rois & les Villes; il ennoblit en quelque manière les Princes & les peuples, en immortalisant leurs actions par des ouvrages qui ont passé à la postérité *(a)*.

Ce témoignage, quelque authentique qu'il puisse être, n'est cependant pas, ce me semble, une preuve aussi forte d'un goût général, que celle qui résulte des soins établis pour perpétuer & augmenter les arts; soins qui indiquent le consentement unanime de toute une nation, ou du moins celui des législateurs. Les Grecs vouloient que l'étude & la connoissance des beaux arts fissent une partie de l'éducation. Nous en avons la preuve dans les ouvrages d'un Philosophe qui lui-même avoit senti la nécessité de cette institution. *L. VIII, Polit. cap. 3.* Aristote veut qu'on enseigne la Peinture aux jeunes enfans, & je crois qu'en ce cas on pourroit prendre la licence de mettre le dessein à la place de la Peinture, non seulement parce qu'il est la base de tous les arts, mais à cause des pratiques longues que toute espèce de Peinture exige, & qui sont inutiles à quelqu'un qui n'en veut ou qui n'en doit pas faire sa profession. Mon sentiment est confirmé par Pline, qui s'exprime ainsi à ce sujet, *graphicam, hoc est, Picturam in buxo;* le dessein, c'est-à-dire, la Peinture sur le buis; car les anciens entendoient, sous le terme générique de Peinture, toutes les parties de cet art. Mais quand Pline ajoûte, *sur le buis*, il veut toûjours désigner particulièrement le dessein. C'étoit en effet sur des planches de ce bois que les élèves s'exerçoient

*(a) Dicemus quæ restant de pictura, arte quondam nobili, tunc cum expeteretur a regibus populisque, & illos nobilitante quos dignata esset posteris tradere.* Plin. lib. XXXV, cap. 1.

à dessiner

à deſſiner, ils pouvoient aiſément en effacer avec l'éponge ce qu'ils y avoient tracé; & non ſeulement cela leur facilitoit les moyens de ſe corriger, mais cela leur fourniſſoit un fond qui ſe renouveloit à chaque inſtant, & ſur lequel ils faiſoient autant d'études qu'il leur plaiſoit.

Indépendamment du paſſage d'Ariſtote, on lit dans Pline, par rapport aux établiſſemens généraux que nous appelons aujourd'hui *Ecoles* ou *Académies*, que par le crédit de Pamphile, Peintre, qui vivoit quatre cens ans avant l'ère Chrétienne, on établit d'abord à Sicyone, & enſuite par toute la Grèce, une eſpèce d'Académie *(b)* où les enfans de condition libre, qui avoient des diſpoſitions pour la Peinture, étoient élevés avec ſoin. *L. xxxv, cap. 10.*

Des établiſſemens auſſi eſſentiels & ſans leſquels aucun art ne peut s'élever, ni peut-être ſe ſoûtenir, ne furent pas les ſeuls moyens qu'on employa en leur faveur; les états de la Grèce, dans la crainte que la Peinture ne s'avilît *(c)*, firent un decret qui en défendoit la pratique & l'exercice aux eſclaves.

On ne peut aſſurément pouſſer l'attention plus loin, & ces ſoins médités & réfléchis nous donnent l'idée de l'eſprit que les Grecs portoient à tout; il les empêchoit de négliger aucune partie, & leur faiſoit ſentir la néceſſité des principes. Dans le cas dont il s'agit, l'établiſſement des Académies conduites ſans doute par les plus habiles de l'art, étoit le point capital: je conviens que l'excluſion donnée aux eſclaves, ſuffiſoit ſeule pour engager les hommes de condition libre à ſe diſtinguer dans leurs études; en effet, des diſtinctions plus foibles produiſent tous les jours des impreſſions conſidérables dans l'eſprit des hommes. Que devoit donc produire celle-ci quand de jeunes gens pleins de feu & d'émulation étoient témoins des honneurs que les Rois rendoient à quelques

*(b) Hujus autoritate effectum eſt Sicyone primùm, deinde & in totâ Græciâ, ut pueri ingenui ante omnia graphicem, hoc eſt picturam in buxo docerentur.*

*(c) Semper quidem honos ei fuit ut ingenui exercerent, mox ut honeſti, perpetuo interdicto ne ſervitia docerentur; ideò neque in hac neque in toreutice ullius qui ſervierit opera celebrantur.* Plin. l. XXXV, c. 10.

Artistes célèbres? Si les faits n'arrivoient pas de leurs jours; ils se rappeloient sans cesse les évènemens passés; ils en étoient continuellement occupés; ils travailloient pour parvenir à un honneur pareil. Cette noble émulation fit toujours la gloire d'un pays. Passons à présent aux exemples qui pouvoient l'entretenir dans l'idée des jeunes Grecs.

Philippe & Alexandre ne pouvoient se lasser de faire faire leurs portraits par Apelle: *Alexandrum & Philippum quoties*
Plin. l. XXXV, c. 10. *pinxerit, enumerare vacaneum est.* Indépendamment de l'honneur que cette préférence procuroit à ce Peintre, on voit qu'il parloit avec beaucoup de familiarité à Alexandre.

Ce Prince (d) venoit souvent le voir travailler, & se plaisoit à s'entretenir avec lui sur la Peinture. Lorsqu'il en parloit peu exactement (ce qui lui arrivoit, je crois, plus souvent encore que l'histoire ne nous l'apprend; car tout art a besoin d'être médité, & dans ce temps Alexandre avoit d'autres choses plus importantes à penser) Apelle lui conseilloit de se taire, pour empêcher les élèves de se moquer de lui. Tant étoit grande, ajoute Pline, l'autorité qu'Apelle avoit sur un Roi d'ailleurs si fier & si fougueux.

Malgré ce que rapporte Pline de la douceur & du savoir d'Apelle, ce dernier trait pourroit prouver une sorte de hauteur qui n'accompagne que trop souvent les grands talens, & peut-être en même temps le peu de cas que le Prince faisoit personnellement d'un homme qui lui étoit aussi inférieur par son état: mais toujours il confirme l'extrême considération & le consentement général qu'on accordoit à tout ce qu'on faisoit en faveur des arts, puisque les auteurs n'ont pas en cette occasion fait la moindre observation critique sur la hardiesse d'Apelle; quand même, comme le veut Plutarque, son discours ne se seroit adressé qu'à Mégabyse, grand seigneur Persan. Les auteurs n'ont pas desapprouvé non plus le trait

(d) *Fuit & comitas Apelli, propter quam gratior Alexandro magno erat, frequenter in officinam ventitanti... sed & in officinâ imperite multa differenti silentium comiter suadebat, rideri eum dicens a pueris qui colores tererent: tantum erat auctoritati juris, in regem alioquin iracundum.* Plin. l. XXXV. c. 10.

ſuivant, qui me paroît encore plus fort. Alexandre étant un jour à Ephèſe, y vit un de ſes portraits fait par Apelle, il ne le loua que foiblement; mais un cheval ayant, dans le même temps, henni à l'aſpect de celui ſur lequel le Peintre avoit apparemment placé ce Prince, Apelle dit au Roi: *Seigneur, ce cheval paroît ſe connoître mieux en peinture que vous.* *Ælianus, Var. hiſt. II, c. 3.*

Il eſt conſtant que ce diſcours ne paroît guère convenir dans la bouche d'Apelle, qui certainement étoit trop inſtruit des règles de ſon art pour faire cas du jugement d'un animal, guidé peut-être par le haſard; & que s'il eût penſé autrement, il auroit eu contre lui les autres peintres de la Grèce: car Protogène s'étant aperçû que des perdrix s'étoient raſſemblées auprès d'un oiſeau de leur eſpèce qu'il avoit peint dans ſon tableau du *Satyre,* l'effaça, ne voulant pas que le vulgaire, toûjours prêt à ſuivre ces bagatelles, en prît occaſion de priſer ſon ouvrage par une partie qui, ſelon lui, n'en valoit pas la peine. Zeuxis ſe confeſſa vaincu par Parrhaſius, parce que ce dernier lui en avoit impoſé, tandis que lui-même n'avoit ſéduit que des oiſeaux. Quoi qu'il en ſoit du trait rapporté par Ælien au ſujet du henniſſement du cheval, cette liberté ne paroît point avoir affoibli l'eſtime qu'Alexandre avoit pour Apelle; au contraire, le préſent qu'il lui fit de la belle Campaſpe, eſt trop connu pour en faire un plus grand uſage que celui d'une citation: d'ailleurs on pourroit dire que, dégoûté de ſa maîtreſſe, il faiſoit un médiocre ſacrifice à un homme qu'il aimoit & qui l'approchoit. On trouve ce trait d'hiſtoire dans Pline. *L. XXXV, cap. 10.*

Enfin ſi, entre les grands hommes qui ont eſtimé la Peinture, on ne trouvoit qu'Alexandre, on pourroit croire que ce Prince auroit eu pour ce bel art un goût pareil à celui que nous voyons tous les jours à d'autres perſonnes, ſans être accompagné d'aucune connoiſſance; ou que, ſans qu'on en puiſſe démêler la raiſon, il auroit éprouvé cet aſcendant que de certains eſprits ſe trouvent avoir ſur d'autres: mais Demetrius Poliorcete ne ſera point ſoupçonné des mêmes

idées; il assiégeoit la ville de Rhodes & ne pouvoit la prendre qu'en brûlant des édifices publics qui se trouvoient hors des murs, & dans un desquels on conservoit le fameux tableau peint par Protogène. Ce Prince disposoit ses attaques de ce côté-là, lorsque les Rhodiens, moins touchés du péril qui les menaçoit, que du sort d'un tableau si précieux, lui envoyèrent des députés pour lui représenter le tort qu'il se feroit à lui-même en détruisant un tel ouvrage. Demetrius écouta les députés, fut sensible à leurs représentations, & pardonna à une ville qui ne pouvoit échapper à sa vengeance.
*Liv. XV, c. 3.* C'est Aulugelle qui rapporte ce fait, à mon gré le plus frappant que l'histoire nous ait conservé: en effet, qu'on se représente les idées d'un Prince à la tête d'une armée victorieuse, & c'est assurément se peindre toutes les vanités ensemble; ce Prince, pour conserver un simple ouvrage de l'art, se surmonte lui-même, en un mot, sacrifie sa gloire & toutes les idées reçûes par les hommes! je crois bien que ce procédé, fort beau pour le sujet que je traite, ne se passa point sans plaisanterie de la part de ses Soldats. Quoi qu'il en soit, on auroit peine à le croire, s'il étoit unique; mais la multiplicité des faits qui ont un rapport général, concourt à la certitude des faits particuliers. Cet évènement d'un tableau qui opère le salut d'une ville, est d'autant plus singulier que le Peintre qui en étoit l'auteur, vivoit encore; & l'on sait assez que dans tous les temps les hommes ont attendu la mort des auteurs en tout genre pour leur donner les éloges les plus mérités, soit qu'un sentiment d'envie les conduise, soit qu'ils ne prisent que ce qu'ils n'ont plus la liberté de faire exécuter ou le plaisir de voir naître sous leurs yeux; & que leur estime soit produite par le regret. En effet Protogène profita & put jouir de l'honneur fait à un de ses ouvrages, puisqu'avant l'arrivée des troupes de Demetrius & la députation des Rhodiens, ce grand Peintre ne crut pas devoir se renfermer dans la place *(e)*, & demeura constamment dans le jardin qu'il

*(e) Erat tunc Protogenes in suburbano hortulo suo, hoc est, Demetrii castris. Neque interpellatus prœliis inchoata opera intermisit omninò, sed*

avoit dans un des fauxbourgs. L'armée ennemie l'environna bien-tôt, ſans qu'une telle ſituation fût capable d'interrompre ſon travail. Demetrius en fut inſtruit, il le fit venir; & lui ayant demandé d'où lui venoit une pareille confiance, il répondit qu'il ſavoit que Demetrius avoit déclaré la guerre aux Rhodiens & non aux arts. Le Roi lui donna une ſauvegarde; & ſans vouloir qu'il vînt chez lui, il alloit dans ſon attelier le voir travailler.

Aratus, qui aimoit la Peinture & qui s'y connoiſſoit, ayant délivré Sicyone ſa patrie des tyrans qui l'opprimoient, réſolut de détruire les monumens qui rappeloient leur ſouvenir. Il *Plut. in Arat.* y avoit dans la ville un tableau fameux, où Melanthus aidé de ſes élèves, parmi leſquels étoit Apelle, avoit repréſenté Ariſtrate l'un de ces tyrans, monté ſur un char de triomphe. Dans le premier moment Aratus ordonna de le détruire; mais ſe rendant bien-tôt aux raiſons de Néalque, Peintre habile, qui demandoit grace pour une auſſi belle peinture, & qui lui faiſoit entendre que la guerre qu'il avoit déclarée aux tyrans, ne devoit pas s'étendre aux arts, il le fit conſentir que la ſeule figure d'Ariſtrate ſeroit effacée: ainſi on laiſſa ſubſiſter celle de la victoire & le char; & Néalque qui s'étoit chargé de cette opération, mit ſeulement une palme à la place de la figure, & cela par reſpect pour un ouvrage ſur lequel il ne croyoit pas que perſonne osât mettre la main. Dans ce dernier paſſage on voit deux témoignages bien précis de la conſidération dans laquelle étoient chez les Grecs les tableaux des grands Maîtres. Un Prince fait céder des raiſons d'Etat & de politique à la conſervation d'un tableau dont la mémoire étoit odieuſe, mais qui n'en étoit pas moins admirable par la beauté de ſon exécution. Un Peintre habile en reconnoît l'excellence, & préfère la gloire d'avoir contribué à ſa conſervation, à celle qu'il auroit pû acquerir en le peignant de nouveau, ou du moins en y mettant une nouvelle figure de ſa façon.

*accitus à Rege, interrogatuſque quâ fiduciâ extrà muros ageret; reſpondit ſcire ſe illi cum Rhodiis bellum eſſe, non cum Artibus. Diſpoſuit ergo Rex in tutelam ejus ſtationes, &c.* Plin. l. XXXV, c. 10.

Plutarque nous donne une preuve de la manière dont le goût pour les arts s'étoit étendu, sans demeurer renfermé dans la Grèce, en nous disant que ce même Aratus qui vivoit sous les premiers successeurs d'Alexandre, s'étoit attiré l'estime des rois d'Egypte en leur envoyant des tableaux des grands Maîtres. Je sais que plus un peuple est civilisé, & plus ses voisins cherchent à l'imiter, à prendre ses goûts & à attirer ses productions; mais, indépendamment de tous les autres exemples que nous avons perdus, voilà bien des faits qui soûtiennent ce que j'ai voulu vous exposer.

*Plut. in Arato.*

Voyons à présent les honneurs que les villes de Grèce ont rendus aux Artistes qui se sont rendus célèbres.

Apelle vivoit vers la CXII.ᵉ Olympiade; il étoit d'*Ephèse*, suivant Strabon [a] & Lucien [b], de *Coos*, selon Ovide [c]; & suivant Suidas [d], il étoit originaire de *Colophon*, & n'étoit devenu citoyen d'Ephèse que par adoption. Cette diversité de sentimens semble prouver, ou du moins indiquer, que plusieurs villes se disputoient l'honneur d'avoir donné naissance à ce grand Peintre, comme d'autres villes se sont disputé l'honneur d'être la patrie d'Homère.

[a] *Lib. XIV.*
[b] *[illegible] calumniæ,*
[c] *L. III, de Art. Amat.*
[d] *Au mot* Ἀπελλῆς.

Les habitans de Pergame achetèrent, des deniers publics, un Palais ruiné où il y avoit quelques peintures d'Apelle, non seulement, dit Solin *(f)*, pour empêcher les araignées de tendre leurs toiles dans une maison que les ouvrages d'Apelle rendoient respectable, mais encore pour les garantir des ordures des oiseaux. Les habitans de Pergame firent plus, ils y suspendirent le corps d'Apelle dans un rézeau de fil d'or.

Je crois que pour expliquer ce passage, on doit croire que les habitans de Pergame firent couvrir & réparer ce vieux Palais qui, sans doute, étoit inhabité, & dont nous dirions aujourd'hui que c'étoit un nid de chauve-souris, &c. Par ce moyen le récit de Solin n'a rien de ridicule; mais il

*(f) Basilisci reliquias amplo sestertio Pergameni comparaverunt, ut ædem Apellis manu insignem, nec araneæ intexerent, neque alites involarent. Cadaver ejus reticulo aureo suspensum ibidem locarunt.* Solin. c. 27.

n'importe, il me suffit que tous les soins qu'on prît eussent pour objet la conservation des ouvrages d'Apelle, & l'illustration de sa mémoire.

Phidias, qui vivoit dans la LXXXIII.e Olympiade, avoit obtenu de Périclès la direction & comme la surintendance des bâtimens d'Athènes. Quand il fut obligé de quitter cette ville, il se retira chez les Eléens, pour qui il fit la statue de Jupiter Olympien; & ce peuple, en reconnoissance de la beauté de son ouvrage & pour honorer sa mémoire, créa en faveur de ses descendans une charge dont toute la fonction consistoit à avoir soin de cette belle statue, & à la nétoyer. Pausanias rapporte encore que l'on conserva pendant long-temps l'attelier de ce même Phidias, & que c'étoit une curiosité que les voyageurs ne manquoient pas d'aller voir. Phidias n'a pas été le seul artiste que les Eléens aient récompensé par des honneurs singuliers. Le même auteur dit, mais sans entrer dans aucun détail, que ce peuple avoit accordé de très-grandes distinctions à un sculpteur nommé Damophon, qui avoit réparé la statue de Jupiter Olympien.

*Pausan. liv. V.*
*Ibid. c. 15.*
*Liv. IV.*

On pourroit croire que les Grecs n'auroient accordé tant de faveurs à des Artistes, que pour témoigner leur attachement aux Divinités ou aux Héros dont ils leur avoient donné des représentations conformes à leurs idées; mais cette objection tombera d'elle-même, & on ne pourra douter que tant d'honneurs n'aient été uniquement accordés en faveur de l'art, quand on verra que les Athéniens firent élever un tombeau à Nicias, qui peignoit très-bien les animaux, & qu'ils le placèrent au rang de ceux auxquels ils accordoient les honneurs de la sépulture aux dépens du public, entre autres de Conon & de Timothée, de Melfiade & de Cimon, d'Harmodius & d'Aristogiton.

*Pausan. l. 1, c. 29.*

Vous n'ignorez pas, M.rs, à quel point les Athéniens étoient jaloux de leur droit de Bourgeoisie; ils poussoient la vanité jusqu'à croire honorer les Rois en le leur accordant; cependant ils le donnèrent à Polygnote, en reconnoissance

V. Suidas au mot Πολυγνωτος.

de ses ouvrages. On trouve que ce même Polygnote avoit représenté, dans un portique d'Athènes, les principaux évènemens de la guerre de Troie: quelque précieux que fût cet ouvrage aux yeux de ceux pour lesquels il avoit travaillé, & vrai-semblablement encore plus aux siens, il en refusa le payement. Cette générosité lui fit tant d'honneur, que le conseil des Amphictyons, qui représentoient les Etats de la Grèce, non seulement le remercia par un decret solennel, mais ordonna qu'il seroit logé aux dépens du public dans toutes les villes où il passeroit.

Plin. l. XXXV, cap. IX.

Voici une reconnoissance d'un autre genre; mais quelque singulière & quelqu'éloignée de nos mœurs qu'elle puisse être, elle n'est pas moins le témoignage de l'estime que tout un peuple faisoit d'un beau tableau.

Les Crotoniates ou les Agrigentins, car les auteurs varient sur le nom, avoient fait venir à grands frais le célèbre Zeuxis; ce Peintre voulant représenter Hélène, leur demanda quelques jeunes filles pour lui servir de modèles: les habitans lui en présentèrent une grande quantité, & lui permirent d'emmener chez lui les cinq qu'il avoit choisies.

Dyon. Hal. veterum scriptorum characteres. Cic. lib. de Invent.

A l'égard du prix excessif auquel on a porté les ouvrages parfaits, nous en avons des exemples trop autorisés pour les révoquer en doute.

Praxitèle, qui vivoit vers la CIV.e Olympiade, avoit fait une statue de Vénus que les habitans de Gnide conservoient avec soin: Nicomède roi de Bithynie offrit pour l'avoir, de payer les dettes immenses que cette ville avoit contractées; elle le refusa *(g)*. Non seulement c'est une preuve du cas qu'elle en faisoit, mais du temps de Pline ce procédé n'étoit point blâmé; il auroit même été répété, puisque cet auteur approuve la conduite de cette ville, *parce que*, dit-il, *cette statue étoit la gloire & le trésor de Gnide.*

*(g) Voluit eam postea à Gnidiis mercari rex Nicomedes, totum æs civitatis alienum (quod erat ingens) dissoluturum se promittens. Omnia perpeti maluere, nec immerito; illo enim signo Praxiteles nobilitavit Gnidum.* Plin. l. XXXVI, c. 5.

Je

Je trouve peu de passages en faveur de l'architecture, & quoique le goût & la magnificence des bâtimens de la Grèce ne puissent laisser aucun doute sur le cas qu'on en faisoit, les historiens, du moins ceux qui nous restent, ont moins parlé des Architectes : je suis étonné de leur silence sur une si belle partie des beaux arts, & j'avoue que je ne puis en deviner la raison. Mes recherches sont bornées aux passages suivans; ils sont en petit nombre, & les deux derniers en font un éloge assez simple; mais le premier exprime, de la part des Éphésiens, une précaution fort sage, que nous ne devrions pas négliger.

Chez ce peuple un architecte qui se chargeoit de construire un édifice public devoit, avant que de l'entreprendre, marquer précisément ce qu'il en coûteroit pour l'achever *(h)*; & aussitôt ses biens étoient engagés entre les mains du Magistrat : si la dépense n'excédoit point le prix qu'il avoit avancé, on l'honoroit par des decrets qui immortalisoient son nom ; s'il n'en coûtoit qu'un quart au delà, le trésor public supportoit cette augmentation; mais s'il en coûtoit davantage, l'architecte étoit obligé de payer l'excédent. Vitruve, qui nous l'apprend dans la préface de son livre X, n'est pas connu pour suspect, & doit être cru sur le fait dont il s'agit.

Au reste on donnoit à des édifices publics le nom des Architectes qui les avoient construits; c'est ainsi que, suivant Pollux, il y avoit dans Athènes une place publique ou un marché qui portoit le nom de l'architecte Methicus ; c'est ainsi que, suivant Pausanias, les Éléens avoient donné à un portique le nom de l'architecte *Agaptus*.

*L. VIII, c. 10.*

*Liv. V.*

*(h) Nobili Græcorum & ampla civitate Ephesi, lex vetusta dicitur esse à majoribus constituta, dura conditione, sed jure non iniquo; nam Architectus cum publicum opus curandum recipit, pollicetur quanto sumptu id futurum: tradita æstimatione, magistratui bona ejus obligantur, donec opus sit perfectum; eo autem absoluto, cum ad dictum impensa respondet, decretis & honoribus ornatur. Item si non ampliùs quam quarta in opere consumitur, ad æstimationem est adjicienda, & de publico præstatur, neque ulla pœna tenetur: cum vero ampliùs quam quarta in opere consumitur, ex ejus bonis ad perficiendum pecunia exigitur.* Vitruv. in præfat. l. X.

C'eſt avec regret que je ne m'étends pas davantage ſur les honneurs qui ont certainement été rendus aux grands Architectes : en effet, la conſtruction des Temples & des bâtimens publics, dont les Athéniens ont été encore plus jaloux que les autres peuples de la Grèce, bâtimens dont la peinture & la ſculpture ne ſont en un ſens que les ornemens, permettent du moins que l'imagination & la conſéquence des idées leur accordent ce que le défaut d'autorité empêche de prouver. Revenons aux exemples de la conſidération accordée aux beaux arts.

En ſe rappelant l'hiſtoire & le caractère des Grecs, on ſe peint avec admiration les jeux olympiques ; on y voit paroître en tous les genres, les productions de l'eſprit & des talens, on les y voit concourir par une noble émulation aux plaiſirs de la plus ſpirituelle des nations. On ſait que non ſeulement l'adreſſe & la force du corps cherchoient à y briller & à s'attirer un honneur immortel, mais encore que les Hiſtoriens, les Sophiſtes, les Orateurs & les Poëtes liſoient leurs ouvrages dans cette auguſte aſſemblée. A leur exemple, on vit des Peintres y expoſer leurs tableaux. Quel avantage pour la Peinture ! quelle preuve de conſidération !

*Lucian. in Herod. ſive Ætione.*

Ætion y ayant porté celui qui repréſentoit les nôces d'Alexandre & de Roxane, Proxénide qui préſidoit aux jeux, en fut ſi content qu'il lui donna ſa fille en mariage. Quelle ſuite de conſidération !

Les arts ſans émulation ne peuvent jamais fleurir ; les Grecs étoient ſi perſuadés de cette vérité que, non contents de tout ce qu'ils faiſoient pour l'entretenir dans le grand, ils penſoient encore à la faire naître d'une façon plus ſimple. Il y avoit tous les ans, dans pluſieurs villes de la Grèce, des concours entre les plus célèbres Artiſtes, on y accouroit de tous côtés ; & celui qui avoit le plus de ſuffrages étoit couronné à la vûe & avec les applaudiſſemens de tout le peuple. Pline dit qu'Apelle avoit remporté des prix dans ces ſortes d'aſſemblées. Au reſte les concours pour le prix de la Peinture, furent établis à Corinthe & à Delphes, dans le temps de Panænus Peintre, frère de Phidias, c'eſt-à-dire, dans la

*Liv. XXXV & XXXVI.*

LXXXIV.^e Olympiade: *certamen Picturæ etiam florente eo institutum est Corinthi & Delphis (i).* Panænus disputa le prix contre Timagoras de Chalcide qui l'avoit déjà vaincu dans les jeux Pythiens, & qui avoit composé sur sa victoire un poëme qu'on avoit encore du temps de Pline.

Ce fait se trouve confirmé par la mention que Pline fait encore du combat de Zeuxis contre Parrhasius[a], & de celui de Myron, Sculpteur, contre Pythagoras de Rhégium & contre un autre Pythagoras aussi sculpteur, mais Léontin d'origine[b]. La dispute de Timanthe contre Parrhasius, qui se passa à Samos, & dans laquelle ce dernier fut vaincu, se trouve non seulement dans Pline[c], mais encore dans Athénée[d].

[a] *Lib. XXXV, cap. 10.*
[b] *L. XXXIV, cap. 8.*
[c] *L. XXXIV, cap. 8.*
[d] *Lib. XII, c. 11.*

Si l'amour propre a besoin d'être flatté pour entretenir l'émulation, il a souvent besoin d'être mortifié pour produire les mêmes effets: aussi voyons-nous qu'il y avoit des villes où celui des Peintres & des autres Artistes qui faisoit le plus mauvais ouvrage, étoit obligé de payer une amende: cette coûtume étoit établie dans la ville de Thèbes *(k)*; & si les mêmes punitions ne paroissent point avoir été en usage dans les jeux olympiques, l'honneur du triomphe & la honte d'être surpassé étoient une peine & un avantage suffisans. Il n'est point étonnant que des ouvrages dont on étoit si fort occupé, fussent recherchés; mais quand les hommes se détachent de l'argent (cette maladie de tous les siècles) la preuve de leur estime pour l'objet auxquels ils font ce sacrifice est trop convaincante, pour en laisser aucun doute. Cette preuve est aussi trop nécessaire au sujet que je traite pour le passer sous silence; je dois vous parler du prix excessif que les maîtres exigeoient de leurs disciples & de celui qu'ils retiroient de leurs ouvrages.

*(i) Certamen picturæ etiam florente eo institutum est Corinthi & Delphis; primusque omnium certavit cum Timagora Chalcidense, superatus ab eo Pythiis; quod & ipsius Timagoræ carmine vetusto apparet.* Plin. l. XXXV, c. 9.

*(k) Lex erat Thebis quâ artifices ac pictores singuli jubebantur imaginum formas, quoad possent, optime exprimere; omnibus autem qui deterius aut finxissent aut pinxissent mulcta pecuniaria irrogabatur.* Ælian. l. IV, c. 4.

Pamphile, qui fut le maître de Timanthe & d'Apelle, ne prenoit aucun élève qui ne lui donnât dix talens, c'eſt-à-dire, dix mille écus pour dix années.

Attale, roi de Pergame, avoit donné cent talens, qui valent cent mille écus de notre monnoie, d'un tableau peint par Ariſtide de Thèbes. *Ariſtidis Thebani pictoris unam tabulam centum talentis Attalus rex licitatus eſt.* Le même roi de Pergame *(l)* offrit une ſix mille grands ſeſterces d'un tableau d'Ariſtide, qui ſe trouva dans le butin que Mummius fit à Corinthe. Le général Romain fut ſi étonné de l'offre qu'il ſoupçonna une vertu ſecrette dans le tableau; auſſi ne le voulut-il pas donner, & il le porta à Rome. Six mille grands ſeſterces valoient environ ſept cens cinquante mille livres de notre monnoie.

*Plin. l. VII, c. 38.*

Ptolémée, roi d'Egypte, envoya (ſelon Plutarque dans ſes morales) à Nicias, peintre d'Athènes, ſoixante talens pour un de ſes tableaux; mais celui-ci les refuſa, ſoit qu'il n'en trouvât pas le prix aſſez conſidérable, ſoit qu'il aimât mieux le donner à la ville d'Athènes, de même que celui dont il ne voulut point un pareil prix que lui offroit le roi Attale, & dont, ſelon Pline, il fit auſſi préſent à la ville d'Athènes.

*L. XXXV, c. 2.*

En conſidérant tant de faits, on ne ſera donc point ſurpris de voir des peintres de la Grèce poſſéder des richeſſes immenſes, & en faire quelquefois oſtentation. Zeuxis eſt du nombre de ceux-ci: il paroiſſoit dans les jeux olympiques avec une robe de pourpre ornée de ſon nom en lettres d'or travaillées ſur l'étoffe même.

Tant de ſoins pour conduire les arts à leur perfection, tant de gloire, d'honneurs & de richeſſes dans un pays où l'eſprit étoit ſi commun, doivent avoir produit une perfection dont nous ne voyons plus que des reſtes imparfaits.

*(l) Tabulis externis autoritatem Romæ publicè fecit primus omnium L. Mummius, cui cognomen Achaici victoria dedit; namque cùm in præda vendenda rex Attalus 6 mill. ſeſtertiûm emiſſet Ariſtidis tabulam, Liberum patrem continentem, pretium miratus, ſuſpicatuſque aliquid in ea virtutis quod ipſe neſciret, revocavit tabulam, Attalo multum querente.* Plin. l. XXXV, c. 4.

Mais tout ce qu'on a accordé aux Artiſtes dans ces temps reculés, me paroît encore fort au deſſous de l'eſtime, de l'amitié & du commerce des Poëtes, des Orateurs, des Hiſtoriens, des Philoſophes, enfin des gens d'eſprit qui, pénétrés eux-mêmes des beautés de l'art & du mérite des Artiſtes, les ont célébrés de tout leur pouvoir.

Plutarque, en examinant ſi les Athéniens ſe ſont rendus plus célèbres pendant la guerre que pendant la paix *(m)*, a dit que la ville d'Athènes avoit été la mère & la nourrice des arts, qu'elle avoit donné naiſſance aux uns, qu'elle avoit hâté les progrès des autres, mais ſur-tout qu'elle avoit contribué à la perfection de la Peinture.

L'auteur avoue dans ce traité, qu'il n'oſe pas comparer les Peintres aux héros; mais de la manière dont il parle des premiers, on voit aiſément qu'il étoit plein pour eux de la plus parfaite conſidération.

Il y a eu peu de tableaux ou de ſtatues de grands Maîtres, qui n'aient été chantés & loués par les Poëtes contemporains, ou, ce qui eſt encore plus flatteur, par ceux qui ont vécu après eux : on ſait que la vache *(n)* de Myron avoit donné lieu à quantité de penſées ingénieuſes & de fines épigrammes.

L'anthologie eſt pleine de ces ſortes d'épigrammes: il y en a cinq ſur un tableau d'Apelle repréſentant Vénus ſortant de l'onde, & vingt-deux ſur le Cupidon de Praxitèle; mais les ouvrages qui avoient mérité tant d'éloges, nous ont preſque tous été ravis; & ſi je ſuivois mon penchant, je finirois par regretter, comme j'ai fait au commencement de ce diſcours, le livre d'Ariſtodème: que de choſes il nous auroit appriſes!

Au reſte, Meſſieurs, je ne vous parle point des Romains, nous ſavons qu'ils avoient peu de goût pour les arts; ils ne les ont aimés que par air & par magnificence, en ſuivant le

*(m) Profecto urbs hæc multarum etiam aliarum mater, nutrixque benigna fuit artium, quarum alias prima reperit inque lucem protulit, aliis honorem, vim, incrementa contulit. Non minimam vero ei debet & inventionis & exornationis partem ars pingendi.*

*(n) Myronem bucula maximè nobilitavit, celebratis verſibus laudata.* Plin. l. XXXIV, c. 8.

goût d'autrui, ils ont eu plus d'un *Mummius*. Il eſt vrai qu'ils ne négligeoient ni ſoins ni dépenſes pour ſe procurer les morceaux les plus rares & les plus recommandables; mais ils croyoient qu'il étoit indigne d'eux de s'appliquer à la culture des mêmes arts dont ils admiroient les productions; ils en laiſſoient le ſoin à leurs eſclaves, qui eux-mêmes étoient preſque tous Grecs, ou du moins étrangers; ceux-ci travailloient pour ſe rendre agréables à leurs maîtres, & mériter d'être mis au nombre de leurs affranchis, en conſidération de leurs ſervices & de l'excellence de leurs talens; mais ce n'étoit plus cette noble émulation qui régnoit dans les beaux jours de la Grèce, & l'on ne vit plus ſous les Romains que des génies bornés: tant il eſt vrai que l'honneur a encore plus de pouvoir ſur les hommes que l'intérêt!

Je paſſerai auſſi ſous ſilence les exemples modernes des bontés de François I.er pour Léonard de Vinci, & de Charles-Quint pour le Titien, auſſi-bien que la familiarité de Léon X (ce Pape à jamais célèbre dans l'hiſtoire des arts) avec Raphaël, & je ſupprime les diſtinctions que l'Italie moderne a conſtamment accordées aux grands Artiſtes qu'elle a produits.

J'ai cru devoir me renfermer dans la Grèce, la partie de l'hiſtoire ancienne devant être toûjours le principal objet des études de cette Académie, comme elle a été le but de ſon établiſſement.



# *MÉMOIRE*

*SUR*

*L'ART DE PARTAGER L'ACTION THÉATRALE,*

*Et ſur celui de noter la déclamation, qu'on prétend avoir été en uſage chez les Romains.*

Par M. DUCLOS.

APRÈS avoir parlé du théatre des anciens & de la nature de nos premiers jeux ſcéniques, j'ai cru que l'opinion ſur l'action partagée & la déclamation notée, méritoit un examen particulier.

Il ſeroit difficile de ne pas reconnoître la ſupériorité de nos ouvrages dramatiques ſur ceux mêmes qui nous ont ſervi de modèles; mais comme on ne donne pas volontiers à ſes contemporains des éloges ſans reſtriction, l'on prétend que les anciens ont eu des arts que nous ignorons, & qui contribuoient beaucoup à la perfection du genre dramatique. Tel étoit, dit-on, l'art de partager l'action théatrale entre deux Acteurs, de manière que l'un faiſoit les geſtes dans le temps que l'autre récitoit. Tel étoit encore l'art de noter la déclamation.

Fixons l'état de la queſtion, tâchons de l'éclaircir; c'eſt le moyen de la décider, & commençons par ce qui concerne le partage de l'action.

ARTICLE I. Sur l'action partagée.

L'action comprend la récitation & le geſte; mais cette ſeconde partie eſt ſi naturellement liée à la première, qu'il ſeroit difficile de trouver un Acteur qui, avec de l'intelligence & du ſentiment, eût le geſte faux. Les auteurs les plus attentifs au ſuccès de leurs ouvrages, s'attachent à donner à leurs Acteurs, les tons, les inflexions & ce qu'on appelle l'eſprit du rôle. Si l'Acteur eſt encore capable de s'affecter, de ſe pénétrer de la ſituation où il ſe trouve, c'eſt-à-dire, s'il a des entrailles, il eſt alors inutile qu'il s'occupe du geſte,

qui ſuivra infailliblement. Il ſeroit même dangereux qu'il y donnât une attention qui pourroit le diſtraire & le jeter dans l'affectation. Les Acteurs qui geſticulent le moins, ſont parmi nous ceux qui ont le geſte le plus naturel. Les anciens pouvoient à la vérité avoir plus de vivacité & de variété dans le geſte que nous n'en avons, comme on en remarque plus aux Italiens qu'à nous; mais il n'eſt pas moins vrai que ce geſte vif & marqué leur étant naturel, il n'exigeoit pas de leur part plus d'attention que nous n'en donnons au nôtre. On ne voit donc pas qu'il ait jamais été néceſſaire d'en faire un art particulier, & il eût été bizarre de le ſéparer de la récitation, qui peut ſeule le guider & le rendre convenable à l'action.

J'avoue que nous ſommes ſouvent ſi prévenus en faveur de nos uſages, ſi aſſervis à l'habitude, que nous regardons comme déraiſonnables les mœurs & les uſages oppoſés aux nôtres; mais nous avons un moyen d'éviter l'erreur à cet égard, c'eſt de diſtinguer les uſages purement arbitraires, d'avec ceux qui ſont fondés ſur la nature. Or il eſt conſtant que la repréſentation dramatique doit en être l'image: ce ſeroit donc une bizarrerie de ſéparer dans l'imitation, ce qui eſt eſſentiellement uni dans les choſes qui nous ſervent de modèle. Si dans quelque circonſtance ſingulière nous ſommes amuſés par un ſpectacle ridicule, notre plaiſir naît de la ſurpriſe; le froid & le dégoût nous ramènent bien-tôt au vrai que nous cherchons juſque dans nos plaiſirs. Le partage de l'action n'eût donc été qu'un ſpectacle puérile du genre de nos marionnettes.

Mais cet uſage a-t-il exiſté? Ceux qui ſoûtiennent cette opinion ſe fondent ſur un paſſage de Tite-Live dont j'ai déjà cité le commencement dans un Mémoire, & dont je promis alors d'examiner la ſuite.

*V. tome XVII des Mém.*

Nous avons déjà vû comment la ſuperſtition donna naiſſance au théatre de Rome, & quels furent les progrès des jeux ſcéniques, Tite-Live ajoûte que Livius Andronicus oſa le premier ſubſtituer aux ſatyres une fable dramatique *(a)*,

*(a)* Deux cens quarante ans avant J. C. & cent vingt-quatre depuis l'arrivée des farceurs Etruſques.

*ab faturis aufus eft primus argumento fabulam ferere ;* d'autres éditions portent, *argumenta fabularum ;* expreffions qui ne préfentent pas un fens net. Cicéron dit plus fimplement & plus clairement; *primus fabulam docuit.*

Les pièces d'Andronicus étoient des imitations des pièces grecques ; *non verba, fed vim Græcorum expreffernnt Poëtarum,* dit Cicéron : cet Orateur ne faifoit pas beaucoup de cas des pièces d'Andronicus, & il prétend qu'elles ne méritoient pas qu'on les relût, *Livianæ fabulæ non fatis dignæ ut iterum legantur.* Horace parle de ceux qui les eftimoient plus qu'elles ne méritoient, pour quelques mots heureux qu'on y rencontroit quelquefois. Andronicus avoit fait encore une traduction de l'Odyffée, que Cicéron compare aux ftatues attribuées à Dédale, dont l'ancienneté faifoit tout le mérite.

*Acad. quæft. I.*

*In Brut.*

*Epift. I. l. II ad Auguftum.*

Il paroît cependant qu'Andronicus avoit eu autrefois beaucoup de réputation, puifqu'il avoit été chargé dans fa vieilleffe * de compofer les paroles & la mufique d'un hymne que vingt-fept jeunes filles chantèrent dans une proceffion folennelle en l'honneur de Junon ; mais il eft particulièrement célèbre par une nouveauté au théatre, dont il fut l'auteur ou l'occafion. Tite-Live dit qu'Andronicus qui, fuivant l'ufage de ces temps-là, jouoit lui-même dans fes pièces, s'étant enroué à force de répéter un morceau qu'on redemandoit, obtint la permiffion de faire chanter ces paroles par un jeune Comédien, & qu'alors il repréfenta ce qui fe chantoit, avec un mouvement ou un gefte d'autant plus vif qu'il n'étoit plus occupé du chant : *Canticum egiffe aliquanto magis vigenti motu, quia nihil vocis ufus impediebat.*

* L'an 207 avant J. C.

Le point de la difficulté eft dans ce que Tite-Live ajoûte. De-là, dit-il, vint la coûtume de chanter fuivant le gefte des Comédiens, & de réferver leur voix pour le dialogue. *Inde ad manum cantari hiftrionibus cœptum, diverbiaque tantum ipforum voci relicta.*

Comme le mot *canticum* fignifie quelquefois un monologue, des commentateurs en ont conclu qu'il ne fe prenoit que dans cette acception ; & que depuis Andronicus, la récitation &

le geſte des monologues ſe partageoient toûjours entre deux Acteurs.

Mais le paſſage de Tite-Live dont on veut s'appuyer, ne préſente pas un ſens bien déterminé. Je vis, lorſque je le diſcutai dans une de nos aſſemblées, combien il reçut d'interprétations différentes de la part de ceux à qui les anciens auteurs ſont le plus familiers. Celle que je vais propoſer fut adoptée par pluſieurs, & M. Fréret allégua, pour la confirmer, des autorités dont j'ai fait uſage.

Le *canticum* d'Andronicus eſt un compoſé de chant & de danſe; on pourroit entendre par ces termes *canticum egiſſe, &c.* que cet auteur, qui d'abord chantoit ſon cantique, ou, ſi l'on veut, ſa cantate, & qui exécutoit alternativement les intermèdes de danſes, ayant altéré ſa voix, chargea un autre Acteur de la partie du chant, pour danſer avec plus de liberté & de force, & que de-là vint l'uſage de partager entre différens Acteurs la partie du chant & celle de la danſe.

Cette explication me paroît plus naturelle que le ſyſtème du partage de la récitation & du geſte: elle eſt même confirmée par un paſſage de Valère-Maxime, qui, en parlant de l'aventure d'Andronicus, dit: *Tacitus geſticulationem peregit,* & *geſticulatio* eſt communément pris pour la danſe chez les Anciens.

Dialogue ſur la danſe.

Lucien dit auſſi: « autrefois le même acteur chantoit & » danſoit; mais comme on obſerva que les mouvemens de la » danſe nuiſoient à la voix & empêchoient la reſpiration, on jugea plus convenable de partager le chant & la danſe ».

Quand on admettroit que le jeu muet d'Andronicus fût une ſimple geſticulation pluſtôt qu'une danſe, on en pourroit conclurre encore que l'accident qui reſtreignit Andronicus à ne faire que les geſtes, auroit donné l'idée de l'art des pantomimes. Il ſeroit plus naturel d'adopter cette interprétation que de croire qu'on eût, par une bizarrerie froide, conſacré une irrégularité que la néceſſité ſeule eût pû faire excuſer dans cette circonſtance. Si l'on rapporte communément l'art des pantomimes au ſiècle d'Auguſte, cela doit s'entendre de ſa perfection, & non pas de ſon origine.

En effet, les danſes des Anciens étoient preſque toûjours des tableaux d'une action connue, ou dont le ſujet étoit indiqué par des paroles explicatives. Les danſes des peuples de l'Orient décrites dans Pietro della Valle & dans Chardin, ſont encore dans ce genre, au lieu que les nôtres ne conſiſtent guère qu'à montrer de la légèreté ou préſenter des attitudes agréables. Ces pantomimes avoient un accompagnement de muſique d'autant plus néceſſaire, qu'un ſpectacle qui ne frappe que les yeux ne ſoûtiendroit pas long-temps l'attention. L'habitude où nous ſommes d'entendre un dialogue, lorſque nous voyons des hommes agir de concert, fait qu'au lieu du diſcours que notre oreille attend machinalement, il faut du moins l'occuper par des ſons muſicaux convenables au ſujet.

Si l'uſage dont parle Tite-Live devoit s'entendre du partage de la récitation & du geſte, il ſeroit bien étonnant que Cicéron ni Quintilien n'en euſſent pas parlé; il eſt probable qu'Horace en auroit fait mention.

Donat dit ſimplement que les meſures des cantiques, ou, ſi l'on veut, des monologues, ne dépendoient pas des acteurs, mais qu'elles étoient réglées par un habile compoſiteur. *Diverbia hiſtriones pronuntiabant, cantica verò temperabantur modis, non à Poëtâ, ſed à perito artis muſices factis.* Ce paſſage ne prouveroit autre choſe ſinon que les monologues étoient des morceaux de chant; mais il n'a aucun rapport au partage de l'action.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur cet article, & je paſſe au ſecond, qui demandera beaucoup plus de diſcuſſion.

ART. II. Sur la déclamation notée.

L'éclairciſſement de cette queſtion dépend de l'examen de pluſieurs points; & pour y procéder avec plus de méthode & de clarté, il eſt néceſſaire de définir & d'analyſer tout ce qui peut y avoir rapport.

La déclamation théatrale étant une imitation de la déclamation naturelle, je commence par définir celle-ci: c'eſt une affection ou modification que la voix reçoit lorſque nous ſommes émûs de quelque paſſion, & qui annonce cette émotion à ceux qui nous écoutent, de la même manière que

la diſpoſition des traits de notre viſage l'annonce à ceux qui nous regardent.

Cette expreſſion de nos ſentimens eſt de toutes les langues; & pour tâcher d'en connoître la nature, il faut, pour ainſi dire, décompoſer la voix humaine, & la conſidérer ſous divers aſpects.

1.° Comme un ſimple ſon, tel que le cri des enfans: 2.° comme ſon articulé, tel qu'il eſt dans la parole: 3.° dans le chant, qui ajoûte à la parole la modulation & la variété des tons: 4.° dans la déclamation, qui paroît dépendre d'une nouvelle modification dans le ſon & dans la ſubſtance même de la voix, modification différente de celle du chant & de celle de la parole, puiſqu'elle peut s'unir à l'une & à l'autre, ou en être retranchée.

La voix conſidérée comme un ſon ſimple eſt produite par l'air chaſſé des poumons, & qui ſort du larynx par la fente de la glotte. Le ſon eſt encore augmenté par les vibrations des fibres qui tapiſſent l'intérieur de la bouche & le canal du nez.

La voix qui ne ſeroit qu'un ſimple cri, reçoit en ſortant de la bouche deux eſpèces de modifications qui la rendent articulée, & font ce qu'on nomme la parole.

Les modifications de la première eſpèce produiſent les voyelles qui, dans la prononciation, dépendent d'une diſpoſition fixe & permanente de la langue, des lèvres & des dents. Ces organes modifient, par leur poſition, l'air ſonore qui ſort de la bouche, & ſans diminuer ſa vîteſſe, changent la nature du ſon. Comme cette ſituation des organes de la bouche, propre à former les voyelles, eſt permanente, les ſons voyelles ſont ſuſceptibles d'une durée plus ou moins longue, & peuvent recevoir tous les degrés d'élévation & d'abaiſſement poſſibles; ils ſont même les ſeuls qui les reçoivent, & toutes les variétés, ſoit d'accens dans la prononciation ſimple, ſoit d'intonation muſicale dans le chant, ne peuvent tomber que ſur les voyelles.

Les modifications de la ſeconde eſpèce ſont celles que reçoivent les voyelles par le mouvement ſubit & inſtantanée

des organes mobiles de la voix, c'eſt-à-dire, de la langue vers le palais ou vers les dents, & par celui des lèvres. Ces mouvemens produiſent les conſonnes, qui ne ſont que de ſimples modifications de voyelles, & toûjours en les précédant.

C'eſt l'aſſemblage des voyelles & des conſonnes mêlées ſuivant un certain ordre, qui conſtitue la parole ou la voix articulée.

La parole eſt ſuſceptible d'une nouvelle modification qui en fait la voix de chant; celle-ci dépend de quelque choſe de différent, du plus ou du moins de vîteſſe & du plus ou du moins de force de l'air qui ſort de la glotte & paſſe par la bouche: on ne doit pas non plus confondre la voix de chant avec le plus ou le moins d'élévation des tons, puiſque cette variété ſe remarque dans les accens de la prononciation du diſcours ordinaire. Ces différens tons ou accens dépendent uniquement de l'ouverture plus ou moins grande de la glotte *(c)*.

En quoi conſiſte donc la différence qui ſe trouve entre la parole ſimple & la voix de chant?

Les anciens Muſiciens ont établi d'après Ariſtoxène, 1.° que la voix de chant paſſe d'un degré d'élévation ou d'abaiſſement à un autre degré, c'eſt-à-dire, d'un ton à l'autre, par *ſaut*, ſans parcourir l'intervalle qui les ſépare, au lieu que celle du diſcours s'élève & s'abaiſſe par un mouvement continu: 2.° que la voix de chant ſe ſoûtient ſur le même ton conſidéré comme un point indiviſible; ce qui n'arrive pas dans la ſimple prononciation.

*Element. Harmon.*

Cette marche par ſaut & avec des repos, eſt en effet celle de la voix de chant; mais n'y a-t-il rien de plus dans le chant? Il y a eu une déclamation tragique qui admettoit le paſſage par ſaut d'un ton à l'autre, & le repos ſur un ton. On remarque la même choſe dans certains Orateurs: cependant cette déclamation eſt encore différente de la voix de chant. M. Dodart, qui joignoit à l'eſprit de diſcuſſion &

*(c)* Cette ouverture eſt ovale, ſa longueur eſt depuis quatre juſqu'à huit lignes, ſa largeur ne va guère qu'à une ligne dans les voix de Baſſe-taille. Plus elle eſt reſſerrée, plus les ſons deviennent aigus; & plus elle eſt ouverte, plus le ſon eſt grave & plus il ſe porte loin.

de recherche, la plus grande connoiſſance de la phyſique, de l'anatomie & du jeu méchanique des parties du corps, avoit particulièrement porté ſon attention ſur les organes de la voix: il obſerve, 1.° que tel homme dont la voix de parole eſt déplaiſante, a le chant très-agréable, ou au contraire: 2.° que ſi nous n'avons pas entendu chanter quelqu'un, quelque connoiſſance que nous ayons de ſa voix de parole, nous ne le reconnoîtrons pas à ſa voix de chant.

M. Dodart, continuant ſes recherches, découvrit que dans la voix de chant il y a de plus que dans celle de la parole, un mouvement de tout le larynx, c'eſt-à-dire, de cette partie de la trachée-artère qui forme comme un nouveau canal qui ſe termine à la glotte, qui en enveloppe & qui en ſoûtient les muſcles. La différence entre les deux voix vient donc de celle qu'il y a entre le larynx aſſis & en repos ſur ſes attaches dans la parole, & ce même larynx ſuſpendu ſur ſes attaches en action, & mû par un balancement de haut en bas & de bas en haut. Ce balancement peut ſe comparer au mouvement des oiſeaux qui planent, ou des poiſſons qui ſe ſoûtiennent à la même place contre le fil de l'eau. Quoique les aîles des uns & les nageoires des autres paroiſſent immobiles à l'œil, elles ſont de continuelles vibrations, mais ſi courtes & ſi promptes qu'elles ſont imperceptibles.

Le balancement du larynx produit dans la voix de chant une eſpèce d'ondulation qui n'eſt pas dans la ſimple parole. L'ondulation ſoûtenue & modérée dans les belles voix, ſe fait trop ſentir dans les voix chévrotantes ou foibles. Cette ondulation ne doit pas ſe confondre avec les cadences & les roulemens qui ſe font par des changemens très-prompts & très-délicats de l'ouverture de la glotte, & qui ſont compoſés de l'intervalle d'un ton ou d'un demi-ton.

La voix, ſoit du chant, ſoit de la parole, vient toute entière de la glotte pour le ſon & pour le ton; mais l'ondulation vient entièrement du balancement de tout le larynx: elle ne fait point partie de la voix, mais elle en affecte la totalité.

Il réſulte de ce qui vient d'être expoſé, que la voix de

chant confifte dans la marche par faut d'un ton à un autre, dans le féjour fur les tons, & dans cette ondulation du larynx qui affecte la totalité de la voix & la fubftance même du fon.

Après avoir confidéré la voix dans le fimple cri, dans la parole & dans le chant, il refte à l'examiner par rapport à la déclamation naturelle, qui doit être le modèle de la déclamation artificielle, foit théatrale, foit oratoire.

La déclamation eft, comme nous l'avons déjà dit, une affection ou modification qui arrive à notre voix, lorfque, paffant d'un état tranquille à un état agité, notre ame eft émûe de quelque paffion ou de quelque fentiment vif. Ces changemens de la voix font involontaires, c'eft-à-dire qu'ils accompagnent néceffairement les émotions naturelles & celles que nous venons à nous procurer par l'art en nous pénétrant d'une fituation par la force de l'imagination feule.

La queftion fe réduit donc actuellement à favoir 1.° fi ces changemens de voix expreffifs des paffions, confiftent feulement dans les différens degrés d'élévation & d'abaiffement de la voix; & fi, en paffant d'un ton à l'autre, elle marche par une progreffion fucceffive & continue, comme dans les accens ou intonations profodiques du difcours ordinaire; ou fi elle marche par fauts, comme dans le chant.

2.° S'il feroit poffible d'exprimer, par des fignes ou notes, ces changemens expreffifs des paffions.

L'opinion commune de ceux qui ont parlé de la déclamation, fuppofe que fes inflexions font du genre des intonations muficales dans lefquelles la voix procède par des intervalles harmoniques, & qu'il eft très-poffible de les exprimer par les notes ordinaires de la mufique, dont il faudroit tout au plus changer la valeur, mais dont on conferveroit la proportion & le rapport. C'eft le fentiment de l'abbé Dubos qui a traité cette queftion avec plus d'étendue que de précifion. Il fuppofe que la déclamation naturelle a des tons fixes, & fuit une marche déterminée; mais fi elle confiftoit dans des intonations muficales & harmoniques, elle feroit fixée & déterminée par le chant même du récitatif. Cependant

l'expérience nous montre que de deux Acteurs qui chantent les mêmes morceaux avec la même justesse, l'un nous laisse froids & tranquilles, tandis que l'autre, avec une voix moins belle & moins sonore, nous émeut & nous transporte. Les exemples n'en sont pas rares. Il est encore à propos d'observer que la déclamation se marie plus difficilement avec la voix de chant qu'avec celle de la parole. L'on en doit conclurre que l'expression dans le chant est quelque chose de différent du chant même & des intonations harmoniques, & que, sans manquer à ce qui constitue le chant, l'Acteur peut ajoûter l'expression ou y manquer.

Il ne faut pas conclurre de-là que toute sorte de chants soit également susceptible de toute sorte d'expressions. Les Acteurs intelligens n'éprouvent que trop qu'il y a des chants très-beaux en eux-mêmes, qu'il est presque impossible d'employer à une déclamation convenable aux paroles.

Nous pouvons encore remarquer que dans la simple déclamation tragique, deux Acteurs jouent le même morceau d'une manière différente, & nous affectent également. Le même Acteur joue le même morceau différemment avec le même succès; à moins que le caractère propre du personnage ne soit fixé par l'histoire, ou dans l'exposition de la pièce.

Si les inflexions expressives de la déclamation ne sont pas les mêmes que les intonations harmoniques du chant, si elles ne consistent ni dans l'élévation, ni dans l'abaissement de la voix, ni dans son renflement & sa diminution, ni dans sa lenteur & sa rapidité, non plus que dans le repos & dans les silences; enfin si la declamation ne résulte pas de l'assemblage de toutes ces choses, quoique la plupart l'accompagnent, il faut donc que cette expression dépende de quelque autre chose qui, affectant le son même de la voix, la mette en état d'émouvoir & de transporter notre ame.

Les langues ne sont que des institutions arbitraires, qui ne sont que de vains sons pour ceux qui ne les ont pas apprises. Il n'en est pas ainsi des inflexions expressives des passions, ni des changemens dans la disposition des traits du visage.

visage. Ces signes peuvent être plus ou moins forts, plus ou moins marqués; mais ils forment une langue universelle pour toutes les nations. L'intelligence en est dans le cœur, dans l'organisation de tous les hommes. Les mêmes signes du sentiment de la passion ont souvent des nuances distinctives, qui marquent des affections différentes ou opposées. On ne s'y méprend point, on distingue les larmes que la joie fait répandre, de celles qui sont arrachées par la douleur.

Si nous ne connoissons pas encore la nature de cette modification expressive des passions, qui constitue la déclamation, son existence n'en est pas moins constante; peut-être en découvrira-t-on le méchanisme.

Avant M. Dodart on n'avoit jamais pensé au mouvement du larynx dans le chant, à cette ondulation du corps même de la voix. La découverte que M. Ferrein a faite depuis des rubans membraneux dans la production du son & des tons, fait voir qu'il reste des choses à trouver sur les sujets qui semblent épuisés. Sans sortir de la question présente, y a-t-il un fait plus sensible & dont le principe soit moins connu, que la différence de la voix d'un homme & de celle d'un autre? différence si frappante, qu'il est aussi facile de les distinguer que les physionomies.

L'examen dans lequel je suis entré fait assez voir que la déclamation est une modification de la voix, distincte du son simple de la parole & du chant, & que ces différentes modifications se réunissent sans s'altérer. Il reste à examiner s'il seroit possible d'exprimer, par des signes ou notes, les inflexions expressives des passions.

Quand on supposeroit, avec l'abbé Dubos, que ces inflexions consistent dans les différens degrés d'élévation & d'abaissement de la voix, dans son renflement & sa diminution, dans sa rapidité & sa lenteur, enfin dans les repos placés entre les membres des phrases, on ne pourroit pas encore se servir des notes musicales.

La facilité qu'on a trouvée à noter le chant, vient de ce qu'entre toutes les divisions de l'octave, on s'est borné à

ſix tons fixes & déterminés, ou douze ſemi-tons qui, en parcourant pluſieurs octaves, ſe répètent toûjours dans le même rapport malgré leurs combinaiſons infinies *(d)*; mais il n'y a rien de pareil dans la voix du diſcours, ſoit tranquille, ſoit paſſionné: elle marche continuellement dans des intervalles incommenſurables, & preſque toûjours hors des modes harmoniques; car je ne prétends pas qu'il ne puiſſe quelquefois ſe trouver dans une déclamation chantante & vicieuſe, & peut-être même dans le diſcours ordinaire, quelques inflexions qui feroient des tons harmoniques; mais ce ſont des inflexions rares, qui ne rendroient pas la continuité du diſcours ſuſceptible d'être notée.

L'abbé Dubos dit avoir conſulté des Muſiciens qui l'ont aſſuré que rien n'étoit plus facile que d'exprimer les inflexions de la déclamation avec les notes actuelles de la muſique, qu'il ſuffiroit de leur donner la moitié de la valeur qu'elles ont dans le chant, & de faire la même réduction à l'égard des meſures. Je crois que l'abbé Dubos & ſes Muſiciens n'avoient pas une idée nette & préciſe de la queſtion. 1.° Il y a pluſieurs tons qui ne peuvent être coupés en deux parties égales. 2.° On doit faire une grande diſtinction entre des changemens d'inflexions ſenſibles & des changemens appréciables. Tout ce qui eſt ſenſible n'eſt pas appréciable, & il n'y a que les tons fixes & déterminés qui puiſſent avoir leurs ſignes. Tels ſont les tons harmoniques; telle eſt à l'égard du ſon ſimple l'articulation de la parole.

Lorſque je communiquai mon idée à l'Académie, M. Fréret l'appuya d'un fait qui mérite d'être remarqué. Arcadio Hoangh, Chinois de naiſſance, & très-inſtruit de ſa langue, étant à Paris, un habile Muſicien, qui ſentit que cette langue

*(d)* M. Burette a montré que les Anciens employoient, pour marquer les tons du chant, juſqu'à mille ſix cens vingt caractères, auxquels Gui d'Arezzo a ſubſtitué un très-petit nombre de notes qui, par leur ſeule poſition ſur une eſpèce d'échelle, deviennent ſuſceptibles d'une infinité de combinaiſons. Il ſeroit encore très-poſſible de ſubſtituer à la méthode d'aujourd'hui, une méthode plus ſimple, ſi le préjugé d'un ancien uſage pouvoit céder à la raiſon. Ce ſeroient des Muſiciens qui auroient le plus de peine à l'admettre, & peut-être à la comprendre.

eſt chantante, parce qu'elle eſt remplie de monoſyllabes, dont les accens ſont très-marqués pour en varier & déterminer la ſignification, examina ces intonations en les comparant au ſon fixe d'un inſtrument; cependant il ne put jamais venir à bout de déterminer le degré d'élévation ou d'abaiſſement des inflexions chinoiſes. Les plus petites diviſions du ton, telles que l'eptaméride de M. Sauveur, ou la différence de la quinte juſte à la quinte tempérée pour l'accord du clavecin, étoient encore trop grandes, quoique cette eptaméride ſoit la quarante-neuvième partie du ton & la ſeptième du comma. De plus, la quantité des intonations chinoiſes varioit preſque à chaque fois que Hoangh les répétoit; ce qui prouve qu'il peut y avoir encore une latitude ſenſible entre des inflexions très-délicates, & qui cependant ſont aſſez diſtinctes pour exprimer des idées différentes.

S'il n'eſt pas poſſible de trouver dans la proportion harmonique des ſubdiviſions capables d'exprimer les intonations d'une langue telle que la chinoiſe, qui nous paroît très-chantante, où trouveroit-on des ſubdiviſions pour une langue preſque monotone comme la nôtre?

La comparaiſon qu'on fait des prétendues notes de la déclamation, avec celles de la chorégraphie d'aujourd'hui, n'a aucune exactitude, & appuie même mon ſentiment. Toutes nos danſes ſont compoſées d'un nombre de pas aſſez bornés, qui ont chacun leur nom, & dont la nature eſt déterminée. Les notes chorégraphiques montrent au danſeur quels pas il doit faire & quelle ligne il doit décrire ſur le terrein; mais c'eſt la moindre partie du danſeur. Ces notes ne lui apprendront jamais à faire les pas avec grace, à régler les mouvemens du corps, des bras, de la tête, en un mot toutes les attitudes convenables à ſa taille, à ſa figure & au caractère de ſa danſe.

Les notes déclamatoires n'auroient pas même l'utilité médiocre qu'ont les notes chorégraphiques. Quand on accorderoit que les tons de la declamation ſeroient déterminés & qu'ils pourroient être exprimés par des ſignes, ces ſignes formeroient un dictionnaire ſi étendu, qu'il exigeroit une étude de pluſieurs

années. La déclamation deviendroit un art encore plus difficile que la musique des anciens, qui avoit mille six cens vingt notes; aussi Platon veut-il que les jeunes gens qui ne doivent pas faire leur profession de la musique, n'y sacrifient que trois ans.

Enfin cet art, s'il étoit possible, ne serviroit qu'à former des acteurs froids, qui, par leur affectation & une attention servile, défigureroient l'expression que le sentiment seul peut inspirer. Ces notes ne donneroient ni la finesse, ni la délicatesse, ni la grace, ni la chaleur qui sont le mérite des Acteurs & le plaisir des Spectateurs.

De ce que je viens d'exposer, il résulte deux choses, l'une est l'impossibilité de noter les tons déclamatoires, comme ceux du chant musical, soit parce qu'ils ne sont pas fixes & déterminés, soit parce qu'ils ne suivent pas les proportions harmoniques, soit enfin parce que le nombre en seroit infini. La seconde est l'inutilité dont seroient ces notes, qui serviroient tout au plus à conduire des Acteurs médiocres, en les rendant plus froids qu'ils ne le seroient en suivant la nature.

Il reste une question de fait à examiner, savoir, si les Anciens ont eu des notes pour la declamation. Aristoxène dit qu'il y a un chant du discours qui naît de la différence des accens; & Denys d'Halicarnasse nous apprend que chez les Grecs, l'élévation de la voix dans l'accent aigu, & son abaissement dans le grave, étoient d'une quinte entière, & que dans l'accent circonflexe, composé des deux autres, la voix parcouroit deux fois la même quinte, en montant & en descendant sur la même syllabe.

Comme il n'y avoit dans la langue grecque aucun mot qui n'eût son accent, ces élévations & abaissemens continuels d'une quinte, devoient rendre la prononciation grecque assez chantante. Les Latins avoient, ainsi que les Grecs, les accens aigu, grave & circonflexe, & ils y joignoient encore d'autres signes propres à marquer les longues, les brèves, les repos, les suspensions, l'accélération, &c. Ce sont ces notes de la prononciation dont parlent les Grammairiens des siècles postérieurs, qu'on a prises pour celles de la déclamation.

*Cicero, Orator. 57.*
*Quintil. l. IX.*

Cicéron, en parlant des accens, emploie le terme général de *sonus*, qu'il prend encore dans d'autres acceptions.

On ignore quelle étoit la valeur des accens chez les Latins; mais on sait qu'ils étoient, comme les Grecs, fort sensibles à l'harmonie du discours. Ils avoient des longues & des brèves, les premières en général doubles des secondes dans leur durée, & ils en avoient aussi d'indéterminées, *irrationales;* mais nous ignorons la valeur de ces durées, & nous ne savons pas davantage si dans les accens on partoit d'un ton fixe & déterminé.

Comme l'imagination ne peut jamais suppléer au défaut des impressions reçûes par les sens, on n'est pas plus en état de se représenter des sons qui n'ont pas frappé l'oreille, que des couleurs qu'on n'a pas vûes, ou des odeurs & des saveurs qu'on n'a pas éprouvées. Ainsi je doute fort que les Critiques qui se sont le plus enflammés sur le mérite de l'harmonie des langues grecque & latine, aient jamais eu une idée bien ressemblante des choses dont ils parloient avec tant de chaleur. Nous savons qu'elles avoient une harmonie, mais nous devons avouer qu'elles n'ont plus rien de semblable, puisque nous les prononçons avec les intonations & les inflexions de notre langue naturelle, qui sont très-différentes.

Je suis persuadé que nous serions fort choqués de la véritable prosodie des Anciens; mais comme, en fait de sensations, l'agrément & le desagrément dépendent de l'habitude des organes, les Grecs & les Romains pouvoient trouver de grandes beautés dans ce qui nous déplairoit beaucoup.

Cicéron dit que la déclamation met encore une nouvelle modification dans la voix, dont les inflexions suivoient les mouvemens de l'ame. *Vocis mutationes totidem sunt, quot animorum qui maxime voce moventur;* & il ajoûte qu'il y a une espèce de chant dans la récitation animée du simple discours: *est etiam in dicendo cantus obscurior.* *Orator, n.º 16.*

Mais cette prosodie, qui avoit quelques caractères du chant, n'en étoit pas un véritable, quoiqu'il y eût des accompagnemens de flûtes, sans quoi il faudroit dire que Caïus Gracchus

haranguoit en chantant, puiſqu'il avoit derrière lui un eſclave qui régloit ſes tons avec une flute. Il eſt vrai que la déclamation du théatre, *modulatio ſcenica*, avoit pénétré dans la tribune; & c'étoit un vice que Cicéron, & Quintilien après lui, recommandoient d'éviter. Cependant on ne doit pas s'imaginer que Gracchus eût dans ſes harangues un accompagnement ſuivi; la flute ou le *tonorion* de l'eſclave ne ſervoit qu'à ramener l'orateur à un ton modéré, lorſque ſa voix montoit trop haut ou deſcendoit trop bas. Ce fluteur, qui étoit caché derrière Gracchus, *qui ſtaret occulte poſt ipſum*, n'étoit vrai-ſemblablement entendu que de lui, lorſqu'il falloit donner ou rétablir le ton. Cicéron, Quintilien & Plutarque ne nous donnent pas une autre idée de l'uſage du *tonorion (e)*; il paroît que c'eſt le diapaſon d'aujourd'hui.

Les flutes du théatre pouvoient faire une ſorte d'accompagnement ſuivi, ſans que la récitation fut un véritable chant; il ſuffiſoit qu'elle en eut quelques caractères. Je crois qu'on pourroit prendre un parti moyen entre ceux qui regardent la déclamation des anciens comme un chant ſemblable à nos operas, & ceux qui croient qu'elle étoit du même genre que celle de notre théatre.

Après tout ce que je viens d'expoſer, je ne ſerois pas éloigné de penſer que les Romains avoient un art de noter la prononciation plus exactement que nous ne la marquons aujourd'hui; peut-être même y avoit-il des notes pour indiquer

(e) *Quo illum aut remiſſum excitaret, aut à contenti ne revocaret.* Cicer. l. III, de oratore.

*Cui concionanti conſiſtens poſt eum muſicus, fiſtulâ, quam tonorion vocant, modos quibus deberet intendi monſtrabat.* Quintil. l. I, c. 10.

Caïus Gracchus l'orateur, qui étoit de nature homme âpre, vehement & violent en ſa façon de dire, avoit une petite flûte bien accommodée, avec laquelle les muſiciens ont accoutumé de conduire tout doucement la voix du haut en bas & du bas en haut par toutes les notes, pour enſeigner à entonner; & ainſi comme il haranguoit, il y avoit l'un de ſes ſerviteurs qui, étant debout derrière lui, comme il ſortoit un petit de ton en parlant, lui entonnoit un ton plus doux & plus gracieux en le retirant de ſon exclamation, & lui ôtant l'âpreté & l'accent colérique de la voix. *Plutarque, dans le traité comment il faut retenir la colere, traduction d'Amyot.*

aux acteurs commençans les tons qu'ils devoient employer dans certaines impressions, parce que leur déclamation étoit accompagnée d'une basse de flûtes, & qu'elle étoit d'un genre absolument différent de la nôtre : l'acteur pouvoit ne mettre guère plus de sa part dans la récitation, que nos acteurs n'en mettent dans le récitatif de nos opéras.

Ce qui me donne cette idée, car ce n'est pas un fait prouvé, c'est l'état même des acteurs à Rome. Ils n'étoient pas, comme chez les Grecs, des hommes libres qui se destinoient à une profession, qui chez eux n'avoit rien de bas dans l'opinion publique, & qui n'empêchoit pas celui qui l'exerçoit de remplir des emplois honorables. A Rome ces acteurs étoient ordinairement des esclaves étrangers, ou nés dans l'esclavage : ce ne fut que l'état vil de la personne qui avilit la profession. Le latin n'étoit pas leur langue maternelle, & ceux même qui étoient nés à Rome ne devoient parler qu'un latin altéré par la langue de leurs pères & de leurs camarades. Il falloit donc que leurs maîtres, qui les dressoient pour le théatre, commençassent par leur donner la vraie prononciation, soit par rapport à la durée des mesures, soit par rapport à l'intonation des accens; & il est probable que dans les leçons qu'ils leur donnoient à étudier, ils se servoient des notes dont les grammairiens postérieurs ont parlé. Nous serions obligés d'user des mêmes moyens, si nous avions à former pour notre théatre un acteur Normand ou Provençal, quelque intelligence qu'il eût d'ailleurs. Si de pareils soins seroient nécessaires pour une prosodie aussi simple que la nôtre, combien en devoit-on prendre avec des étrangers pour une prosodie qui avoit quelques-uns des caractères du chant ! Il est assez vrai-semblable, qu'outre les marques de la prononciation régulière, on devoit employer, pour une déclamation théatrale qui avoit besoin d'un accompagnement, des notes pour les élévations & les abaissemens de voix d'une quantité déterminée, pour la valeur précise des mesures, pour presser ou ralentir la prononciation, l'interrompre, l'entrecouper, augmenter ou diminuer la force de la voix, &c.

Voilà quelle devoit être la fonction de ceux que Quintilien nomme *artifices pronunciandi;* mais tous ces secours n'ont encore rien de commun avec la déclamation, considérée comme étant l'expression des sentimens & de l'agitation de l'ame. Cette expression est si peu du ressort de la note, que dans plusieurs morceaux de musique, les compositeurs sont obligés d'écrire en marge dans quel caractère ces morceaux doivent être exécutés; la parole s'écrit, le chant se note, mais la déclamation expressive de l'ame ne se prescrit point: nous n'y sommes conduits que par l'émotion qu'excitent en nous les passions qui nous agitent; les acteurs ne mettent de vérité dans leur jeu qu'autant qu'ils excitent en nous une partie de ces émotions: *si vis me flere, dolendum est.*

A l'égard de la simple récitation, celle des Romains étant si différente de la nôtre, ce qui pouvoit être d'usage alors ne pourroit s'employer aujourd'hui; ce n'est pas que nous n'ayons une prosodie à laquelle nous ne pourrions manquer sans choquer sensiblement l'oreille. Un acteur ou un orateur qui employeroit un é fermé bref, au lieu d'un ê ouvert long, révolteroit un auditoire, & paroîtroit étranger au plus ignorant des auditeurs, instruit par le simple usage; car l'usage est le grand maître de la prononciation, sans quoi les règles surchargeroient inutilement la mémoire.

Je crois avoir montré à quoi pouvoient se réduire les prétendues notes déclamatoires des anciens, & la vanité du systême proposé à notre égard. En reconnoissant les anciens pour nos maîtres & pour nos modèles, ne leur donnons pas une supériorité imaginaire; le plus grand obstacle pour les égaler, est de les regarder comme inimitables. Tâchons de nous préserver également de l'ingratitude envers eux, & de la superstition littéraire.

*Nos qui sequimur probabilia, nec ultra id quod verisimile occurrit progredi possumus, & refellere sine pertinaciâ, & refelli sine iracundiâ parati sumus.* Cicer. Tuscul. II.



DE

## DE LA
# DÉCLAMATION THÉATRALE DES ANCIENS.

Par M. RACINE.

NOUS jugeons, avec connoiſſance, des progrès des Anciens dans la Sculpture, parce que quelques ouvrages de leurs fameux Sculpteurs ſubſiſtent encore. Les débris de quelques-uns de leurs magnifiques édifices nous rempliſſent d'une grande idée de leur Architecture. Les deſcriptions que quelques-uns de leurs écrivains ont faites de tableaux admirés de leur temps, nous peuvent faire ſoupçonner l'habileté de ces premiers Peintres dans la partie de l'ordonnance; mais nous ignorerons toûjours quelle étoit leur ſcience dans la partie du deſſein & dans la partie du coloris, parce qu'il ne reſte aucun des tableaux propres à nous les faire connoître, & qu'on ne peut juger, ſans voir, des beautés dont les yeux ſont les ſeuls juges. On ne peut de même juger, ſans entendre, des beautés ſoûmiſes au jugement des oreilles: ainſi, quoique nous connoiſſions l'éloquence & la poëſie des Anciens, par les écrits qui nous reſtent de leurs Orateurs & de leurs Poëtes, la connoiſſance que nous en avons eſt fort imparfaite, parce que la meſure de leurs vers ne ſuffit pas pour nous en apprendre l'harmonie, qui dépendoit principalement de leur manière de les prononcer, que nous ignorons entièrement. 9 Janvier. 1748.

Nous ſavons ſeulement que les Romains & les Grecs avoient une grande attention à l'harmonie; que les Grecs qui apprenoient la Muſique dès l'enfance, la cultivoient toute leur vie; & qu'ayant excellé dans tous les beaux arts, ils n'ont pû être médiocres dans l'art qui a été chez eux plus généralement cultivé que les autres. Nous croyons encore que chez ces deux peuples, où l'éloquence étoit ſi fort honorée,

les Orateurs devoient être très-habiles dans la déclamation, puiſqu'ils la regardoient comme la principale partie de l'éloquence, & que Démoſthène, non content de ſes travaux domeſtiques, pour s'y exercer, y joignit les leçons d'un fameux Comédien, de même que Cicéron prit les leçons de Roſcius. Mais quelle étoit la nature de la déclamation de ces grands Orateurs, & comment différoit-elle de la déclamation théatrale? Nous ſommes auſſi peu en état de répondre à ces queſtions, qu'à celles que notre curioſité nous fait faire ſur la muſique des Anciens. Lorſque nous voulons conſulter ce qu'ils en ont écrit, nous raſſemblons des paſſages qui ne nous donnent que des idées confuſes, parce que ce qui eſt plaiſir de ſenſation ne s'explique point par écrit, & que d'ailleurs ces auteurs que nous conſultons, n'ayant point écrit pour nous, ſe ſont ſervis de termes d'*art* qu'ils n'ont point expliqués, parce qu'ils étoient entendus de tous leurs contemporains.

Je ne parle point ici des obſcurités que nous trouvons, lorſque nous voulons connoître la nature de l'ancienne Muſique; je me borne à une matière qui, moins obſcure, jette encore dans des doutes fort grands. C'eſt leur déclamation théatrale, ſur laquelle je vais riſquer mon ſentiment, parce qu'on ne doit pas craindre de le riſquer dans des matières ſur leſquelles il eſt aſſez indifférent de ſe tromper. J'ignore ſi j'établirai ſolidement mon ſentiment; mais comme il eſt plus aiſé de détruire que d'élever, je crois que je détruirai entièrement l'opinion de ceux qui ſe ſont imaginé que la déclamation, chez les Romains, étoit notée, & qu'on partageoit ordinairement entre deux Acteurs la voix & le geſte.

Une pareille déclamation eſt ſi ſingulière, & même ſi peu vrai-ſemblable, que les Anciens en ont dû parler plus d'une fois; & ſi nous ne trouvons pas dans leurs livres pluſieurs paſſages qui nous confirment ce fait, il nous doit paroître douteux. Si cependant nous en trouvons qui ne puiſſent être révoqués en doute, il faut s'y rendre, puiſqu'on doit croire les faits qui ne ſont pas même vrai-ſemblables, lorſqu'on y

eſt forcé par des témoignages inconteſtables. Je vais donc examiner ſi cette déclamation eſt vrai-ſemblable, & ſi nous trouvons dans les livres des Anciens quelques paſſages décisifs ſur cette matière.

Comme nous ne connoiſſons pas de Comédiens vantés par les Grecs, comme Eſopus & Roſcius ont été vantés par les Romains, nous ſommes diſpoſés à croire que la déclamation théatrale a été portée à un plus grand point de perfection chez les Romains que chez les Grecs. Celle des Romains a dû être admirable, puiſque Quintilien nous dit des Comédiens de ſon temps, qui n'étoient pas cependant des Roſcius, qu'ils ajoûtoient tant de graces aux bons ouvrages, qu'on les trouvoit plus beaux dans la repréſentation que dans la lecture; & qu'à l'égard des mauvais, ils trouvoient moyen d'obtenir audience pour eux, & de faire revenir ſouvent ſur le théatre des pièces qui ne parvenoient point dans les bibliothèques. *Scenici Actores eò optimis Poëtarum tantùm adjiciunt gratiæ, ut nos infinitè magis eadem illa auditu, quàm lectu delectent, & viliſſimis quibuſdam etiam impetrent aures, ut quibus nullus eſt in bibliothecis locus, ſit etiam frequens in theatris.* Liv. II, c. 3.

Nous avons peine à comprendre que des Comédiens qui ne pouvoient employer toutes les fineſſes de l'art, puiſqu'ils étoient obligés de forcer leur voix pour ſe faire entendre dans un lieu découvert qui contenoit plus de quarante mille perſonnes, aient été de ſi grands Acteurs, ayant ſur-tout des maſques qui les empêchoient de faire connoître le jeu des paſſions ſur leur viſage. Que deviendra donc cette déclamation déjà ſi contrainte, ſi nous la contraignons encore en l'aſſujétiſſant à des notes faites par un Muſicien, & en voulant que le même Acteur qui parle ne faſſe pas les geſtes?

Concevons-nous qu'il ſoit poſſible de noter une déclamation comme un chant? Si par ce mot, *noter*, on entend ſeulement faire des *notes* qui apprennent au Comédien les principaux endroits où il doit abaiſſer & élever la voix, la choſe n'eſt pas difficile; mais tout Comédien qui s'aſſervira

à ces courtes notes, ne ſera jamais habile dans ſon art. Un homme qui s'échauffe en déclamant, entre dans une eſpèce d'enthouſiaſme, & ſaiſi réellement des paſſions qu'il imite, prononce les mots avec les tons que la Nature lui inſpire: par cette raiſon il ne prononce pas toûjours ſur les mêmes tons les mêmes vers, toutes les fois qu'il joue la même pièce, parce qu'il n'eſt pas toûjours également affecté, & que ſon enthouſiaſme n'eſt pas toûjours le même. Ainſi, quoique pour déclamer un rôle il ait pris les leçons d'un habile maître (ce qu'on rapporte de la Chanmeſlé), ſi dans l'action, le Comédien n'eſt pas rempli d'un feu qui lui inſpire les tons de la Nature, il ne ſera qu'un très-froid acteur, une marionnette, &, pour ainſi dire, *nervis alienis mobile lignum.*

Eſt-il vrai-ſemblable qu'un homme, tel que Roſcius, n'ait été qu'une marionnette & ſe ſoit ſoûmis à des loix dictées par un Muſicien, lui qui formoit tous les jeunes Orateurs, & Cicéron lui-même, à la déclamation, & qui avoit écrit un ouvrage très-ſavant ſur ſon art? Lorſque Cicéron rapporte pour exemple la manière dont ce Roſcius prononçoit certains vers, pourquoi admire-t-il l'art d'un homme qui ne faiſoit que ſuivre des notes? Les deux exemples que cite Cicéron de la déclamation de Roſcius, apprennent qu'il excelloit dans la Tragédie & dans la Comédie, puiſque des deux paſſages cités, l'un eſt d'une Tragédie, & l'autre d'une Comédie. Suppoſons pour un moment que la Tragédie ait pû être notée, parce qu'elle étoit chantée, il faut du moins avouer qu'on ne pouvoit noter la Comédie, dans laquelle les Acteurs imitoient
*Quint. l. 11, c. 3.* le ton d'une converſation particulière; ils y donnoient à la vérité ce *decus comicum* dont parle Quintilien. S'ils euſſent parlé comme dans une chambre, il n'y eût plus eu d'art; s'ils ſe fuſſent éloignés du ton naturel, il n'y eût plus eu
*Ibid.* d'imitation: ils ne s'éloignoient qu'un peu de la Nature, *non procul à naturâ recedunt.* Puiſqu'ils imitoient la converſation familière, ils ne chantoient donc pas? C'eſt cependant à la tête des comédies de Térence que nous trouvons ces termes

difficiles à expliquer, *modos fecit.* Ces termes ne veulent donc pas dire, *noter une pièce.*

Si une déclamation entièrement notée eſt contraire à la vrai-ſemblance, il eſt bien moins vrai-ſemblable qu'on ait jamais ſéparé entre deux acteurs, le geſte & la voix. Cette ſéparation eût été abſolument contraire à la Nature, puiſque, comme dit Quintilien, les geſtes partent toûjours avec la voix, *cum ipſis vocibus naturaliter exeunt geſtus .... ipſa ſecum geſtus naturaliter fundit oratio.* Cicéron dit encore que la Nature donne à chaque paſſion ſon viſage, ſon ton & ſon geſte, *omnis motus animi ſuum quemdam à naturâ habet vultum, & ſonum, & geſtum,* & il n'eſt pas au pouvoir d'un homme agité d'une violente paſſion, de ſéparer en lui ces deux choſes. *Nos mains,* dit encore Quintilien, *parlent d'elles mêmes, c'eſt avec elles que nous demandons, que nous promettons, que nous appelons.* Il eſt aiſé de s'en perſuader par l'expérience: entreprenons de dire quelque choſe avec paſſion, ſans faire de geſtes, ou de ſuivre par nos geſtes les paroles d'un homme en colère, la Nature ne nous ſervira pas, parce que nous voudrons ſéparer ce qu'elle a uni. Le geſte peut bien n'être pas d'accord avec la voix dans un Comédien, parce qu'il imite mal, il eſt mauvais Comédien; mais dans la vérité, lorſqu'une paſſion nous enflamme, le geſte eſt toûjours d'accord avec la voix, parce que tous deux obéiſſent en même temps à l'ame, *geſtus voci conſentit, & animo cum eâ ſimul paret.* C'eſt ce que dit Quintilien dans le chapitre ſur la prononciation, où traitant de l'action, il la diviſe en deux parties, le geſte & la voix. Il étoit naturel qu'en demandant la réunion de ces deux parties dans l'orateur, il obſervât qu'elle ne ſe trouvoit pas dans le Comédien, ſi en effet elle ne s'y trouvoit pas alors. Loin de nous le faire entendre, lorſqu'il parle d'un Comédien de ſon temps qui avoit tant de grace que ſes défauts mêmes, qui auroient fort choqué dans un autre, plaiſoient en lui, dans l'énumération de ſes défauts il comprend la voix & le geſte, comme des mains jetées en l'air, des exclamations trop longues: *manus jactare & dulces exclamationes.*

*Quint. ibid.*

*Ibid.*

*theatri cauſâ producere, & nonnunquam dextro latere facere geſtus.* Ce Comédien faiſoit donc les geſtes en même temps qu'il prononçoit les vers, & Cicéron n'entend pas que ces choſes ſoient ſéparées, quand il demande que l'Acteur réuniſſe
Lucullus I. les inflexions de voix & la variété des geſtes: *vocis inflexus, varias manus, diverſos motus actor adhibebit.*

Les Anciens ne donnoient jamais les rôles de femmes à faire à des femmes, elles danſoient. Arbuſcula, nommée dans Cicéron & dans Horace, étoit apparemment une danſeuſe; mais dans les repréſentations des pieces, les rôles de femmes étoient exécutés par des hommes. Le Comédien dont parle
Sat. III, l. II. Horace, qui, ayant trop bu, s'endormit & n'entendoit point l'ombre de Polydore qui l'appeloit, jouoit le rôle d'Ilione;
L. VII, c. 17. & le Comédien dont parle Aulu-Gelle, repréſentoit Electre tenant entre ſes mains l'urne [illegible] cendres de ſon frere, quand, pour mieux s'exciter à la [illegible], il prit l'urne où étoient les cendres de ſon propre fils que la mort venoit de lui enlever. Nous apprenons encore que les hommes faiſoient les rôles de femmes, par un paſſage de S.t Jérôme. « De même, » dit-il, que le même Comédien eſt tantôt un Hercule nerveux, » & tantôt une Vénus pleine de molleſſe, de même nous portons autant de maſques que nous avons de péchés. » *Quomodò unus hiſtrio nunc Herculem robuſtus oſtendit, nunc mollis in Venerem frangitur, tot habemus perſonarum ſimilitudines, quot peccata.* Il eſt aiſé de comprendre pourquoi les femmes qui danſoient ſur le théatre, ne faiſoient pas de perſonnages dans les pièces, elles n'auroient pas eu la force de pouſſer la voix comme les hommes, mais elles euſſent poſſédé auſſi-bien qu'eux, & peut-être plus finement qu'eux, l'art de faire des geſtes. Pourquoi donc ne les en chargeoit-on pas, ſi l'on partageoit l'action en deux parties?

Dans laquelle de ces deux parties croyons-nous qu'excelloit Roſcius? Et s'il n'eut excellé que dans une ſeule, eût-il reçû tant d'éloges de Cicéron? Il réuniſſoit les deux, & entroit ſi vivement dans la paſſion, qu'on voyoit ſes yeux briller au travers de ſon maſque. Cependant la déclamation

ſous un maſque n'étoit pas parfaite, ſuivant pluſieurs des Romains, parce que l'action eſt toute de l'ame, & que le viſage eſt l'image de l'ame; *animi eſt omnis actio, & imago animi vultus eſt:* c'eſt pourquoi, ajoûte Cicéron, nos anciens ne louoient plus tant Roſcius, quand il avoit un maſque; *noſtri illi ſenes perſonatum ne Roſcium quidem magnopere laudabant.* Demander à un homme qui faiſoit des geſtes ſans parler, que les paſſions fuſſent peintes ſur ſon viſage, c'eût été lui demander l'impoſſible. Il s'enſuit que Roſcius parloit & faiſoit les geſtes. Ciceron, dans l'oraiſon *pro ſextio,* rapporte avec plaiſir de quelle manière le peuple fut attendri à ſon ſujet, lorſqu'Eſopus, jouant une pièce d'Accius, fit en ſorte par ſon jeu que le peuple appliquât à Cicéron certains vers qu'Eſopus prononçoit en montrant les Sénateurs & les Chevaliers, *cùm omnes ordines demonſtraret, Senatum, Equites, &c.* tandis qu'à peine il pouvoit prononcer à cauſe de l'abondance de ſes larmes, *cùm vox ejus illa præclara lacrymis impediretur.* Voilà donc Eſopus prononçant les vers & faiſant les geſtes, & le fait rapporté par Plutarque dans la vie de Cicéron, ne permet pas d'en douter: cet Eſopus jouant le rôle d'Atrée, & un eſclave s'étant approché de lui dans le moment où la paſſion l'avoit mis hors de lui-même, il l'étendit mort d'un coup de ſon ſceptre.

*De orat. III.*

*Ibid.*

Nous voyons encore Roſcius prononçant les paroles & faiſant les geſtes, dans le troiſième livre de l'orateur, où un des interlocuteurs fait remarquer de quelle manière cet habile acteur ſavoit ménager ſes forces, en laiſſant tomber ſa voix, *abjicit prorſus,* lorſqu'il prononçoit un vers, pour la relever au vers ſuivant; obſervez encore, ajoûte-t-il, avec quelle douceur, & comme preſque ſans action, *non actuoſè,* il dit ce vers: *Quid petam præſidii,* parce qu'il aura beſoin de toute ſon action quand il viendra à celui-ci: *O pater, o patria, &c.* Les paroles ſuivantes ſont très-remarquables; *les Comédiens,* dit ce même interlocuteur, *ne ſont pas les premiers qui ont reconnu la néceſſité de ménager ſes forces, les poëtes avant eux l'ont ſû, ainſi que ceux qui ſont les modulations*

*Ibid.*

*des pièces, qui ont grande attention à varier, augmenter, exténuer & enfler à propos.* Cicéron, par cette réflexion, veut nous faire entendre, que de même que l'acteur fait varier ses tons, le poëte fait varier la mesure des syllabes de ses vers, & le musicien ses modulations. Ces modulations n'étoient donc point les notes de la déclamation, on ne les eût point demandées à un musicien, elles eussent été faites par le Comédien, ou plustôt par le poëte même; puisqu'un auteur, sans avoir le talent de la déclamation, sait toûjours mieux qu'un autre les tons qu'on doit donner à ses vers. Que faut-il donc entendre, lorsqu'on lit dans les didascalies des pièces de Térence, qu'un tel musicien a fait la modulation, *modos fecit!* Voici le sentiment qui me paroît le plus vrai-semblable.

Les poëmes dramatiques ayant pris naissance à Rome, comme en Grèce, dans les chants & les danses, restèrent toujours unis à la danse & au chant, même après avoir pris la forme de poëmes dramatiques. Nous ignorons si les premières tragédies latines eurent des chœurs, les comédies n'en eurent point; pour y suppléer, & parce que le peuple étoit accoûtumé à la danse & au chant, toute pièce de théatre eut sa musique particulière, qui consistoit dans un prélude des chants du chœur, un accompagnement pour le récit des vers & des intermèdes; de façon que toute pièce de théatre pouvoit être intitulée à Rome, *Tragédie-ballet* ou *Comédie-ballet*, de même que notre Molière a intitulé le Bourgeois-gentilhomme, comédie-ballet, & la Psyché, tragi-comédie-ballet.

Cette musique, inséparable de la pièce, étoit cause que quand le prélude d'une pièce commençoit, les personnes accoûtumées à assister à ces spectacles, disoient: *c'est Antiope* ou *c'est Andromaque qu'on va jouer.* C'est ce que nous apprend Cicéron, en avouant que pour lui il n'avoit pas cette connoissance. La musique faite pour une pièce portoit le nom de la pièce, de même que la danse faite pour cette pièce; la musique & la danse avoient donc rapport au sujet, ce qui fait dire à Lucien: *le sujet de la pièce est commun au ballet & à*

*Lucullus II.*

De la danse.

*& à la tragédie;* par cette raison l'on disoit également, jouer Andromaque, chanter Andromaque, & danser Andromaque. Ovide écrivoit à un ami : *vous me mandez qu'on danse mes pièces sur le théatre & qu'on applaudit à mes vers.*

*Carmina cum pleno saltari nostra theatro,*
*Versibus & plaudi scribis, amice, meis.*

Il étoit flatté que ses vers fussent applaudis, la gloire en étoit à lui seul; mais que ces pièces, *carmina,* fussent exécutées sur le théatre, la gloire étoit commune entre lui, le danseur & le musicien; ce qui étoit cause que toute une pièce étoit regardée comme un ouvrage de musique, & que Térence dit, en parlant des poëtes qui font comme lui des comédies, *qui hanc artem tractant musicam.* La musique en effet duroit tant que la pièce duroit, parce que dans le temps même que les acteurs parloient, les flûtes les accompagnoient : on distinguoit *diverbium, choricum* & *canticum.* Le *diverbium* étoit le dialogue, la pièce récitée par les acteurs; le *choricum,* le chœur entier chantant ou dansant; le *canticum,* une voix seule chantant accompagnée d'une flûte, pendant qu'un seul danseur imitoit par sa danse pleine de gestes une action, & ordinairement cette action avoit rapport à la pièce : comme il n'y avoit qu'un danseur accompagné d'une seule voix, ce *canticum (a)* a

*(a)* Quintilien dit que *modulatio scenica* seroit ridicule dans l'auteur, il y avoit donc une modulation pour les Comédiens.

Les masques représentoient le caractère des personnages; Niobé *triste,* Medée *furieuse,* Ajax *étonné,* dit Quintilien, & le père dans la comédie, qui est tantôt en colère, tantôt doux, a un masque, dont un des fourcis est élevé & l'autre abaissé, *alter erecto, alter composito est supercilio,* ce qui ne paroît pas aisé à comprendre : M. l'abbé Gédoyn croit que ce père se tournoit tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, suivant qu'il falloit paroître doux ou févère.

Du reste, le même acteur prononçoit & avoit le masque, puisque Quintilien dit ici, en nommant les Comédiens, *artifices pronunciandi :* or ceux qui prononçoient n'avoient pas besoin du masque, puisqu'ils étoient cachés.

Lorsque Quintilien dit : *abesse plurimum à saltatore debet orator,* il entend parler du pantomime, puisqu'il ajoûte, que les Comédiens graves ne tombent pas eux-mêmes dans cette affectation d'exprimer tout par leurs gestes, mais ils font croire que leurs gestes répondent au sens de ce qu'ils disent, plustôt qu'à chaque parole.

été appelé *ſoliloquium*, mot que nous ne devons pas rendre par *monologue*, en attachant à ce terme la même idée que dans nos pièces de théatre; de-là il s'enſuit qu'on pouvoit dire également danſer & chanter le *canticum*, parce qu'il étoit & danſé & chanté. Celui qui danſoit ainſi en imitant une action, y joignoit des geſtes qui imitoient les plus petites choſes: ſi, par exemple, il vouloit repréſenter un

Lucullus II. médecin, il faiſoit, comme nous le voyons dans Quintilien, le geſte d'un homme qui tâte le poulx d'un autre; de-là vint (& non de ce que l'art appelé *ſaltatio*, comprit auſſi l'art du geſte, comme le prétend M. l'abbé Dubos) de-là, dis je, vint cet uſage de dire, danſer pour dire geſticuler, parce que des geſtes de danſeur étoient des geſtes outrés, que Quintilien condamne dans ſon orateur avec raiſon, lorſqu'il dit: *je veux un orateur & non pas un danſeur;* la danſe théatrale étant, pour ainſi dire, toute geſticulante, on faiſoit moins d'attention au pas du danſeur, qu'à l'uſage qu'il faiſoit de ſes bras & de ſes mains, ce qui fait dire à Ovide:

*Brachia ſaltantis, vocem mirare canentis.*

Cette danſe de baladin amuſoit fort le peuple, & étoit mépriſée des perſonnes graves: ce n'étoit point une danſe ſage & honnète que mépriſoient les Romains, puiſque c'eſt à la danſe d'une Dame modeſte que Rome compare la nobleſſe de la tragédie.

*Effutire leves indigna tragœdia verſus*
*Ut feſtis matrona moveri juſſa diebus, &c.*

Horace n'emploie point en cet endroit le mot *ſaltare* qui donnoit l'idée de la danſe badine, & c'eſt cette danſe de

Pro Murenâ. Baladin qu'on doit entendre lorſqu'on lit dans Cicéron, *nemo ſaltavit ſobrius*. Cette danſe geſticulante qui avoit commencé en Grèce dans les pièces ſatyriques, fut très-perfectionnée chez les Romains, & fut, ſous Auguſte, ſéparée des pièces dramatiques par deux fameux danſeurs; depuis eux la

danſe des pantomimes s'exécutoit ſur le théatre, ſans qu'on y jouât aucune pièce de poëſie.

Tout ce que j'ai dit juſqu'à préſent eſt très-facile à comprendre, à la réſerve de cet accompagnement continu des flûtes, qui fait quelque peine. Il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'un joueur de flute donnât le ton de tous les mots, ni que cet accompagnement fût pareil à celui de tous nos ſpectacles de muſique, où on n'accompagne ainſi que le chant, & les Comédiens ne chantoient pas: leur déclamation à la vérité pouvoit être appelée *chant*, parce que les Romains, comme les Grecs qui, dans tous leurs diſcours publics, faiſoient ſentir non ſeulement les longues & les brèves, mais la valeur d'une ſyllabe plus ou moins longue, ou plus ou moins brève, obſervoient des temps, une meſure & une cadence; ce qui faiſoit dire à Quintilien après Cicéron, que dans l'Orateur même il y a une eſpèce de chant moins marqué, *eſſe in Oratore aliquem cantum obſcuriorem.* Toute prononciation faite en public étoit par cette raiſon une eſpèce de chant, & celle du Comédien l'étoit plus que les autres, parce qu'il étoit obligé, dans un lieu vaſte & découvert, de pouſſer ſa voix avec force, & cependant avec tant de juſteſſe que pour peu, *ſi paululum*, qu'il alongeât trop une ſyllabe longue ou qu'il fît une brève trop brève, *theatra tota reclamant*, tous les ſpectateurs choqués ſe récrioient. Une déclamation qui devoit être ſi exacte & ſi meſurée, n'étoit pas, comme ſur notre théatre, abandonnée au caprice d'un Comédien: quoiqu'elle ne fût pas un chant muſical, elle étoit une modulation, *modulatio ſcenica*, terme dont ſe ſert Quintilien.

*Lucull. 11.*

*Cicer. de orat.*

Pour ſoûtenir le Comédien dans un jeu ſi difficile, un joueur de flûte l'accompagnoit; la voix va toûjours en s'affoibliſſant, le joueur de flûte ſervoit à la relever ou à la rabaiſſer quand l'acteur s'emportoit; il ſervoit encore à donner le ton à celui qui entroit ſur la ſcène, & il ſervoit ainſi à tous les acteurs ſans être peut-être entendu des ſpectateurs. Lorſque l'orateur Gracchus faiſoit mettre près de lui un joueur de flûte, ce joueur ſavoit ſi bien ménager ſes ſons qu'il ſoûtenoit la voix

*De orat. l. III.*

de Gracchus sans se faire entendre du public. La flûte dont il se servoit, nommée par Cicéron, *fistula*, & non *tibia*, avoit un nom particulier ; on l'appeloit, dit Cicéron, *tonorium*, c'étoit une flûte douce destinée à cet usage. Quintilien, parlant de ces Orateurs qui poussoient leur voix avec de grands éclats, dit que si on leur permet cet usage, il faut donc soûtenir leur voix avec des lyres, avec des flûtes, & même avec des cymbales. *Cur non illam vocis modulationem fidibus ac tibiis, imò mehercule, quod est huic deformitati propius, cymbalis adjuvemus!* On voit assez qu'il raille en demandant des cymbales, & il en résulte que les flûtes ne servoient qu'à soûtenir la voix par un accompagnement très-doux. Le joueur de flûte se conformoit non seulement à la nature des vers que l'acteur prononçoit, mais à la force avec laquelle il les pouvoit prononcer : c'est pourquoi Roscius devenu vieux, l'obligea à se conformer à sa foiblesse. *In senectute tardiores fecerat tibias.*

*De orat. l. III.*

*Cicer. de orat.*

Quelque vrai-semblable que paroisse ce que j'ai avancé jusqu'à présent, puisqu'il faut, comme je l'ai dit, renoncer à suivre la vrai-semblance, lorsqu'on y est forcé par des témoignages incontestables, il ne s'agit plus que d'examiner si l'on prouve, par des témoignages incontestables, que la déclamation théatrale des Romains ait été notée & partagée entre deux acteurs, comme l'a avancé M. l'abbé Dubos, que M. Rollin a copié fidèlement sans avoir approfondi la matière. Cette opinion est nouvelle, de l'aveu de M. l'abbé Dubos, & cette nouveauté la rend suspecte, puisqu'il n'est pas aisé de comprendre pourquoi ni Scaliger, ni Vossius, ni M. Dacier, ni M. l'abbé Fraguier dans la vie de Roscius, n'en ont point parlé. Ils en auroient parlé s'ils avoient trouvé dans les Anciens, sur cette déclamation si singulière, les témoignages que M. l'abbé Dubos a cru découvrir.

*Mém. de l'Acad. Tom. IV, pag. 437.*

Son opinion sur la déclamation notée n'étant fondée que sur ces termes souvent répétés chez les Anciens, *modos fecit*, je n'ai rien à ajoûter à l'explication que j'ai donnée de ces termes. Quant au partage de la déclamation entre deux acteurs, M. l'abbé Dubos prend, pour fondement de son opinion,

le paſſage de Tite-Live ſur Andronicus qui, s'étant enroué, demanda la permiſſion de mettre à ſa place un homme qui chantât avec le joueur de flûte; ayant obtenu cette permiſſion, *dicitur cantum egiſſe aliquantò magis vigente motu, quia nihil vocis uſus impediebat. Inde ad manum cantari, hiſtrionibus cœptum, diverbiaque tantùm ipſorum voci relicta.* M. Dacier, dans ſon diſcours ſur la ſatyre, qui eſt dans les Mémoires de l'Académie, a traduit ainſi ce paſſage: *Andronicus ayant obtenu cette permiſſion, danſa avec plus de vigueur ſes intermèdes, débarraſſé du chant qui lui ôtoit la reſpiration. De-là vint la coûtume de donner des chanteurs aux danſeurs, & de laiſſer à ces derniers les rôles des ſcènes pour leſquels on leur conſervoit toute leur voix.* Voſſius rapportant ce même paſſage dans ſes inſtitutions poëtiques, l'explique auſſi d'un partage de chant & de danſe, & n'a point ſoupçonné un partage du geſte & de la voix. *L. VII.*

Dans les premières repréſentations faites ſur le théâtre d'Athènes, le chœur chantoit & danſoit en même temps; on en reconnut l'inconvénient, & on établit qu'une partie du chœur chanteroit pendant que l'autre danſeroit. La même choſe arriva à Rome; Andronicus danſoit & chantoit à la fois l'intermède. Il demanda à être ſoulagé, on lui donna un chanteur: de-là vint, dit Tite-Live, la coûtume de *ad manum cantari hiſtrionibus*, c'eſt-à-dire, de ſuivre en chantant les geſtes du danſeur. Lucien nous apprend la même choſe: « quand on s'aperçut, dit-il, que la danſe arrêtant la reſpiration, nuiſoit au chant, on trouva meilleur d'établir que « d'autres chanteroient à ceux qui danſeroient, » *αὐτοῖς ἐπᾴδειν.* Cette expreſſion rend celle de Tite-Live *ad manum cantari.* Le danſeur imitant une action par ſes geſtes & ſes mouvemens ſe livroit à ſon enthouſiaſme; celui qui chantoit les paroles de cet intermède, le *canticum*, ſuivoit tous les mouvemens du danſeur & chantoit ſur ſes geſtes, *ad manum.* Valère Maxime n'a fait que copier Tite-Live, lorſqu'il dit qu'Andronicus s'étant enroué avec le ſecours d'un chanteur & d'un joueur de flûte, danſa ſans chanter, *geſticulationem tacitus* *Sur la danſe.*

*peregit ;* cette danse qui consistoit en gestes, étant nommée *gesticulatio.* Aulugelle dit la même chose : *Saltabundi canebant quæ nunc stantes canunt*, les danseurs chantoient autrefois les paroles que chantent maintenant ceux qui ne dansent pas, & le passage de Donat cité par M. l'abbé Dubos, est fort clair: *Diverbia histriones pronunciabant, cantica verò temperabantur modis, non à Poëtâ, sed à perito artis musices facta.* Les Comédiens prononçoient les vers de la pièce, & ce mot *pronunciabant*, fait bien voir qu'ils ne chantoient pas. A l'égard des *cantica*, ils étoient exécutés suivant les modulations faites non par le Poëte, mais par le Musicien. Les intermèdes n'étoient pas l'ouvrage du Poëte.

M. Dubos veut autoriser son opinion par un passage de Suétone qui rapporte que Caligula ayant fait venir à son audience plusieurs des principaux personnages de l'Etat, entra, au son des instrumens, dans la chambre où ils étoient assemblés, *& desaltato cantico abiit* ; ce qui signifie, suivant l'abbé Dubos, *il fit les gestes d'un monologue.* Un fou est capable de tout ; mais est-il vrai-semblable que Caligula fit les gestes d'une pièce de vers que personne ne chantoit ? Il est bien plus vrai-semblable que, voulant se mocquer de ces personnes qu'il avoit fait venir comme pour leur communiquer des affaires importantes, il dansa en leur présence un intermède, comme nous dirions : après avoir dansé une chaconne, il s'en alla, *desaltato cantico abiit.*

M. L'abbé Dubos cite un passage de Lucien qui lui seroit
De la danse. très-favorable, s'il étoit tel qu'il le cite : *Autrefois c'étoit les mêmes personnes qui récitoient & faisoient les gestes ; mais depuis on a donné à ceux qui font les gestes, des chanteurs qui prononçassent pour eux.* C'est ce qu'il fait dire à Lucien, & ce que Lucien n'a jamais dit. Il ne parle en cet endroit que de la séparation de la danse & du chant, & d'Ablancourt l'a traduit ainsi : *Autrefois un même baladin chantoit & dansoit ; mais comme le mouvement empêchoit la respiration, on trouva plus à propos de faire danser les uns & chanter les autres.* M. l'abbé Dubos n'a fait sans doute une erreur si grossière en citant ce

paſſage de Lucien, que parce que l'amour d'une opinion nouvelle qu'il vouloit perſuader aux autres, l'aveugloit; ce qui me diſpenſe d'expliquer pluſieurs autres paſſages qu'il cite encore, dans leſquels il a toûjours cru trouver l'idée dont il étoit rempli, quoiqu'elle ne s'y trouve pas. Il a même cité, pour preuve de ſon ſentiment, des paſſages qu'on doit citer pour le détruire, comme un paſſage dans lequel Sénèque dit qu'on admire dans les habiles Comédiens, la promptitude avec laquelle leurs mains ſont prêtes à répondre aux ſentimens dont ils ſont affectés, & la manière dont leur geſte ſuit la vivacité de leurs paroles *(b)* : *Mirari ſolemus ſcenæ peritos, quod in omnem ſignificationem rerum & affectuum parata illorum eſt manus, & verborum velocitatem geſtus aſſequitur.* On admire avec raiſon dans un acteur ce parfait accord du geſte & de la voix: cependant M. Dubos s'imagine que Sénèque ne l'admire que quand c'eſt un acteur qui parle & un autre qui fait les geſtes; *ſans cela*, dit-il, *il n'y a rien d'admirable, puiſque rien n'eſt ſi naturel.* Il faut bien peu connoître la déclamation pour en parler ainſi: puiſqu'il eſt ſi aiſé à un homme d'accorder parfaitement ces deux parties de l'action, les geſtes & la voix, pourquoi les bons acteurs ſont-ils ſi rares parmi nous? & pourquoi les admirons-nous? Ils ne font rien que de naturel, il eſt vrai; mais la difficulté de l'art eſt de bien imiter la Nature. *Epiſt. CXXI.*

M. l'abbé Dubos cite encore un endroit où Quintilien dit qu'il a vû ſouvent des Comédiens, après avoir joué des endroits intéreſſans, ſortir de la ſcène & fondre encore en larmes en quittant leurs maſques. *Vidi ego.... cum perſonam depoſuiſſent, flentes adhuc egredi.* Il faut demander à M. l'abbé Dubos qui ſont ceux qui pleurent ainſi en ſortant; ſont-ce ceux qui ont parlé, ou ceux qui ont fait les geſtes? Si ce ſont les premiers, comment un homme debout peut-il, en ne faiſant que des geſtes, entrer dans la paſſion juſqu'à fondre

*(b)* Sénèque ne veut peut-être parler que des pantomimes; mais je ſuppoſe avec M. l'abbé Dubos, qu'il parle du Comédien, & ce paſſage pris dans le ſens même qu'il le cite, détruit ſon ſentiment.

en larmes? Si ce ſont les ſeconds, pourquoi dit-on qu'ils ſortent de la ſcène, puiſqu'ils n'y paroiſſent pas, & pourquoi ôtent-ils leurs maſques? ils n'avoient pas beſoin d'en mettre, puiſqu'ils étoient cachés.

L. XI, c. 3. Enfin Quintilien obſervant que les Comédiens prenoient des maſques convenables aux perſonnages qu'ils repréſentoient, afin que Niobe parût triſte, Médée furieuſe, Ajax étonné, *attonitus Ajax*, s'exprime ainſi : *artifices pronunciandi à perſonis quoque affectus mutuantur*, & fait aſſez entendre que ceux qui ont ces maſques ſont les mêmes qui prononcent les paroles, puiſqu'il les nomme *artifices pronunciandi.*

C'eſt trop long-temps combattre une opinion qui eſt ſi ſingulière, qu'il eſt étonnant qu'elle ait été avancée avec tant de confiance par M. l'abbé Dubos, & adoptée ſans aucun doute par M. Rollin. *Hiſt. anc. dernier tome.*

*Cette diſſertation de M. Racine eſt telle qu'il la lut à l'Académie en 1748 : il a depuis traité la même queſtion avec plus d'étendue dans le chapitre* XII *de ſon Traité de la Poëſie dramatique, qui forme le troiſième volume des* Remarques ſur les Tragédies de Jean Racine.



*OBSERVATIONS*

# OBSERVATIONS SUR L'EPOQUE D'UNE ANCIENNE INSCRIPTION GRECQUE,

## *Apportée de Tripoli d'Afrique en Provence, & placée dans le cabinet de M. le Bret.*

### Par M. FRÉRET.

LE texte de cette inſcription fut publié d'abord ſur une feuille volante, & depuis il l'a encore été deux fois différentes avec une traduction & des remarques. En 1733 M. le préſident Bouhier fit imprimer ſes obſervations ſur ce marbre, dans une lettre *(a)* à M. le Bret, du 21 décembre 1732. En 1736 le marquis Maffei plaça à la tête des lettres qu'il fit imprimer cette année-là à Paris, celle qu'il avoit écrite le 13 août 1732, au baron de la Baſtie. Les remarques de ces deux ſavans hommes laiſſent peu de choſes à deſirer pour l'explication grammaticale de l'inſcription; mais je crois que l'un & l'autre ſe ſont trompés ſur la date du decret qu'elle contient, & qui fait la ſingularité de ce monument. Avant que d'entrer en matière, je vais donner le texte grec de l'inſcription avec la traduction françoiſe du préſident Bouhier.

7 Décembre 1747.

*Maffei Galliæ antiquit. p. 5.*

*Texte de l'Inſcription.*

....ΤΟΥΣ $\overline{\text{ΝΕ}}$ ΦΑΩΦ $\overline{\text{ΚΕ}}$ ΕΠΙ ΣΥΛΛΟΓΟΥ ΤΗΣ ΣΚΗΝΟ
ΠΗΓΙΑΣ ΕΠΙ ΑΡΧΟΝΤΩΝ ΚΛΕΑΝΔΡΟΥ ΤΟΥ
ΣΤΡΑΤΟΝΙΚΟΥ ΕΥΦΡΑΝΟΡΟΣ ΤΟΥ ΑΡΙΣΤΩΝΟΣ
ΣΩΣΙΓΕΝΟΥΣ ΤΟΥ ΣΩΣΙΠΠΟΥ ΑΝΔΡΟΜΑΧΟΥ
ΤΟΥ ΑΝΔΡΟΜΑΚΟΥ ΜΑΡΚΟΥ ΛΑΙΛΙΟΥ ΟΝΑΣΙ

(a) Explication de quelques marbres antiques, par M. le Préſident Bouhier.

ΩΝΟΣ ΤΟΥ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΦΙΛΩΝΙΔΟΥ ΤΟΥ ΑΓΗ
ΜΟΝΟΣ ΑΥΤΟΚΛΕΟΥΣ ΤΟΥ ΞΗΝΩΝΟΣ ΣΩΝΙ
*Maff.* ΣΤΡΑΤΩΝΟΣ. ΚΟΥ ΤΟΥ ΘΕΟΔΟΤΟΥ ΙΩΣΗΠΟΥ ΤΟΥ ΣΤΡΑΤΟΝΟΣ*

ΕΠΕΙ ΜΑΡΚΟΣ ΤΙΤΤΙΟΣ ΣΕΞΤΟΥ ΥΙΟΣ ΑΙΜΙΛΙΑ
ΑΝΗΡ ΚΑΛΟΣ ΚΑΙ ΑΓΑΘΟΣ ΠΑΡΑΓΗΝΗΘΕΙΣ ΕΙΣ
ΤΗΝ ΕΠΑΡΧΕΙΑΝ ΕΠΙ ΔΗΜΟΣΙΩΝ ΠΡΑΓΜΑΤΩΝ ΤΗΝ
ΤΕ ΠΡΟΣΤΑΣΙΑΝ ΑΥΤΩΝ ΕΠΟΙΗΣΑΤΟ ΦΙΛΑΝΤΡΩ
ΑΝΑΣΤΡΟΦΗΙ *Maff.* ΠΩΣ ΚΑΙ ΚΑΛΩΣ ΕΝ ΤΕ ΤΗΙ ΑΝΑΣΤΡΟΦΗ ΗΣΥΧΙΟΝ
ΗΘΟΣ ΕΝΔΙΚΝΥΜΕΝΟΣ ΑΕΙ ΔΙΑΤΕΛΩΝ ΤΥΓΧΑΝΕΙ
ΟΥ ΜΟΝΟΝ ΔΕ ΕΝ ΤΟΥΤΟΙΣ ΑΒΑΡΗ ΕΑΥΤΟΝ ΠΑΡΕΣ
ΧΗΤΑΙ ΑΛΛΑ ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΚΑΤΙΔΙΑΝ ΕΝΤΥΓΧΑΝΟΥΣΙ
ΤΩΝ ΠΟΛΙΤΩΝ ΕΤΙ ΔΕ ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΕΚ ΤΟΥ ΠΟΛΙΤΕΥ
ΜΑΤΟΣ ΗΜΩΝ ΙΟΥΔΑΙΟΙΣ ΚΑΙ ΚΟΙΝΗ ΚΑΙ ΚΑΤΙΔΙΑΝ
ΕΥΧΡΗΣΤΟΝ ΠΡΟΣΣΤΑΣΙΑΝ ΠΟΙΟΥΜΕΝΟΣ ΟΥ ΔΙΑ
ΠΡΟΣΤΑΣΙΑΝ. *Maff.* ΑΕΙΠΕΙ ΤΗΣ ΙΔΙΑΣ ΚΑΛΟΚΑΓΑΘΙΑΣ ΑΞΙΑ ΠΡΑΣΣΩΝ
ΩΝ ΧΑΡΙΝ ΕΔΟΞΕ ΤΟΙΣ ΑΡΚΟΥΣΙ ΚΑΙ ΤΩΙ ΠΟΛΙΤΕΥ
ΜΑΤΙ ΤΩΝ ΕΝ ΒΕΡΕΝΙΚΗ ΙΟΥΔΑΙΩΝ ΕΠΑΙΝΕΣΑΙ ΤΕ ΑΥ
ΤΟΝ ΚΑΙ ΣΤΕΦΑΝΟΥΝ ΟΝΟΜΑΣΤΙ ΚΑΘΕΚΑΣΤΗΝ
ΣΥΝΟΔΟΝ ΚΑΙ ΝΟΥΜΗΝΙΑΝ ΣΤΕΦΑΝΩΙ ΕΛΑΙΝΩΙ ΚΑΙ
ΛΗΜΝΙΣΚΩΙ ΤΟΥΣ ΔΕ ΑΡΧΟΝΤΑΣ ΑΝΑΓΡΑΨΑΙ ΤΟ
ΨΗΦΙΣΜΑ ΕΙΣ ΣΤΗΛΗΝ ΛΙΘΟΥ ΠΑΡΙΟΥ ΚΑΙ ΘΕΙΝΑΙ ΕΙΣ
ΤΟΝ ΕΠΙΣΗΜΟΤΑΤΟΝ ΤΟΠΟΝ ΤΟΥ ΑΜΦΙΤΕΑΤΡΟΥ

ΛΕΥ ΚΑΙ ΠΑ ΣΑΙ

---

L'AN 55, le 25 de Paophi, en l'assemblée de la fête des Tabernacles (ou scenopegie), sous la magistrature (l'archontat) de Cleandre fils de Stratonicus, d'Euphranor fils d'Ariston, de Sosigene fils de Sosippe, d'Andromaque fil. d'Andromaque, de

* Le Président Bouhier lui-même met en caractères ordinaires Στράτωνος, c'est la vraie leçon.

Marcus Lælius Onasion fils d'Apollonius, de Philonide fils d'Agémon, d'Autocles fils de Zénon, de Sonicus fils de Théodote, & de Joséph fils de Straton.

D'autant que Marcus Tittius, fils de Sextus, de la tribu Æmilia, personnage excellent, depuis son avènement à la Préfecture s'est comporté dans les affaires publiques avec beaucoup d'humanité & d'intégrité; & qu'ayant marqué dans sa conduite toutes sortes de bontés, il continue d'en-user de même; & non seulement se montre humain dans les choses générales, mais aussi à l'égard de ceux qui recourent à lui pour leurs affaires particulières, traitant sur-tout favorablement les Juifs de notre Synagogue, & ne cessant de faire des actions dignes de son caractère bienfaisant.

A CES CAUSES, les chefs & corps des Juifs de Bérénice ont ordonné qu'il seroit prononcé un discours à sa louange, & que son nom seroit orné d'une couronne d'olivier avec le lemnisque, à chacune de leurs assemblées publiques, & à chaque renouvellement de lunes; & qu'à la diligence desdits chefs, la présente délibération soit gravée sur une colonne de marbre de Paros, qui sera érigée au lieu le plus distingué de l'amphithéatre.

Délibéré d'une voix unanime.

*Ce marbre a un pied quatre pouces deux lignes de hauteur, & un pied un pouce quatre lignes de largeur.*

On voit par cette traduction, que c'est ici un decret par lequel la communauté des Juifs de Bérénice ordonne qu'à toutes les néoménies ou nouvelles lunes, on fera l'éloge de M. Titius ou *Tittius*, fils de Sextus, & qu'on lui consacrera une couronne d'olivier en reconnoissance des bons offices qu'il a rendus aux Juifs de Bérénice, & de la manière dont il les a gouvernés. La date du decret porte la cinquante-cinquième année, & le 25 du mois paophi, au temps de l'assemblée de la scénopégie ou des tabernacles. Nous voyons dans Josèphe d'autres exemples de ces sortes de decrets honorifiques, mais dont le président Bouhier & le marquis Maffei n'ont point parlé.

Le président Bouhier avoit pensé que la ville de Bérénice nommée dans le decret, étoit celle que Strabon place à l'entrée

du golfe Arabique, & qui eſt éloignée, ſelon Pline, de douze journées de Coptos, & de trente-ſix d'Alexandrie; mais cette opinion n'eſt pas ſoûtenable, & il eſt viſible que ce doit être la ville de Bérénice de la Cyrénaïque, comme l'a penſé le marquis Maffei.

A l'égard de la date, ils s'accordent l'un & l'autre à dire que la cinquante-cinquième année doit ſe compter de la conquête de l'Egypte par Auguſte, dont l'ère commença dans ce pays au 31 août de l'an 30 avant J. C. avec la deux cent quatre-vingt-quinzième année vague depuis Alexandre. Le fragment du calendrier trouvé à Antium & publié par M. Bianchini, nous apprend qu'Auguſte ſe rendit maître d'Alexandrie le premier d'août; la cinquante-cinquième année d'Auguſte en Egypte commença dans le mois d'août de l'an 25 de J. C. le 29 de ce mois ſelon les Alexandrins, & le 17 ſelon les Egyptiens, c'eſt-à-dire, dans l'année vague. Le 25 de paophi ou du ſecond mois de cette année, répondit, ſelon les Alexandrins, au 22 octobre, & au 10 ſelon les Egyptiens. Le préſident Bouhier ſuppoſe que le 25 paophi de l'inſcription, ſe doit prendre dans l'année vague, & répond au 10 octobre. Le marquis Maffei penſe qu'il faut le chercher dans l'année fixe, & qu'il a dû tomber au 22 octobre. Je crois, comme je l'ai dit, que l'un & l'autre ſe ſont trompés, & ce point eſt celui que je me propoſe d'éclaircir dans la ſuite de ces obſervations.

*Kal. auguſti Aug. Alexandriam recepit.*

La détermination de cette date dépend du concours de quatre circonſtances qui doivent ſe trouver réunies, pour donner la ſolution de ce problème chronologique.

Il faut en premier lieu que cette cinquante-cinquième année tombe dans un temps où les Juifs n'étoient point perſécutés, & où ils jouiſſoient tranquillement de leurs priviléges; car ſi le gouvernement eût obligé les Magiſtrats à faire des pourſuites contre eux, ils ſe ſeroient gardés de témoigner, par un monument public, leur reconnoiſſance à un Magiſtrat qui les auroit favoriſés. Un ſemblable monument auroit mis en péril la fortune de leur protecteur.

Il faut en second lieu que l'époque radicale de l'ère soit prise d'un évènement qui concerne la Cyrénaïque en particulier, & qui ait pû occasionner l'établissement d'une nouvelle ère.

3.° Il est nécessaire que le 25 paophi tombe dans le temps de la scénopégie; cette fête commençoit le quinzième de la lune de *Thisri*, & continuoit pendant huit jours entiers; ainsi le 25 paophi de cette année 55 ne doit pas précéder le quatorzième de la lune, ni tomber après le vingt-troisième. Suivant la règle du calendrier d'à présent, le 15 de *Thisri* est le jour de la pleine lune qui arrive après l'équinoxe d'automne; mais comme en certaines occasions le Sanhédrin retardoit la fête de Pâques d'un mois entier, il suffira que le 25 paophi arrive à la seconde lune après l'équinoxe, mais il faudra toûjours qu'il réponde à quelqu'un des jours que j'ai marqués.

4.° Enfin il seroit à propos de trouver un M. Titius gouverneur de la Cyrénaïque, ou qui du moins puisse y avoir été envoyé dans cette année 55 avec une commission extraordinaire. Comme nous ignorons les noms de la plus-part des gouverneurs des provinces particulières de l'Empire, sur-tout de celles où il ne s'est rien passé de singulier, cette condition n'est pas absolument nécessaire; mais il faut convenir que l'hypothèse où elle se trouvera remplie de même que les trois autres, aura un grand avantage.

Je vais faire l'application de ces principes à la question présente. Tacite[a], Suétone[b], Josèphe[c] & Philon[d] nous montreront que l'an 25 de J. C. tombe dans le temps d'une persécution contre les Juifs. La persécution avoit commencé dans l'année 29: d'abord on s'étoit contenté de les bannir de Rome & de l'Italie, & d'en transporter quatre mille dans l'isle de Sardaigne; mais dans la suite on l'étendit aux Juifs des provinces, à ce que nous apprend Philon, qui vivoit sous Caligula, & qui fut député à la cour de cet Empereur par les Juifs d'Alexandrie. Le même Philon assûre que la persécution fut modérée après la mort de Séjan dans l'année

[a] *Tacit. annal. II, 85.*

[b] *Sueton. liber XXXVI.*

[c] *Joseph. antiq. XVIII. cap. 4, pag 800.*

[d] *Philo Jud. de legat. sua ad Caium, pag. 1015.*

31 de J. C: mais la modération ordonnée par un rescript de Tibère aux gouverneurs des Provinces, se réduisit à suspendre les poursuites générales commencées sous le seul prétexte des assemblées religieuses; on permettoit cependant de continuer celles qui avoient pour objet quelques-uns des crimes qui avoient donné lieu au Senatus-consulte.

Philon prétend que la persécution étoit l'effet de la haine de Séjan contre les Juifs: mais Josèphe est de meilleure foi; l'aventure de Mundus & de Pauline que personne n'ignore & que Josèphe rapporte, occasionna la persécution excitée contre le culte Egyptien, & ce fut celle de Fulvia, femme de Saturninus, qui irrita Tibère contre les Juifs. Cette Fulvia avoit embrassé le Judaïsme, & quelques Juifs, sous la direction de qui elle s'étoit mise, en tirèrent des sommes considérables sous prétexte de les envoyer au temple de Jérusalem.

L'an 25 est d'un temps où la persécution étoit dans toute sa force; & si M. Titius avoit été favorable aux Juifs de Bérénice, le témoignage qu'ils lui auroient rendu par un monument public, n'étoit propre qu'à lui nuire auprès de Séjan.

La seconde condition est que l'ère de Bérénice soit prise d'un évènement qui ait quelque rapport avec la Cyrénaïque: or la conquête de l'Egypte par Auguste, la trentième année avant J. C. ne produisoit aucun changement dans la Cyrénaïque. Ce pays, légué dès l'an 96 au peuple Romain, conserva, pendant environ trente ans, la liberté que le Sénat lui avoit rendue; mais il fut réduit en province Romaine vers l'an 65 avant J. C. Après la défaite d'Antoine & avant sa mort, la Cyrénaïque reconnut Auguste & n'attendit pas
*Dion, l. I, p. 448.* qu'il se fut rendu maître de l'Egypte. Ainsi la conquète de ce pays sur Cléopatre ne put servir d'époque dans la Cyrénaïque.

La troisième condition, ou celle du concours de la fête des Tabernacles avec le 25 paophi, n'est pas remplie dans l'explication du président Bouhier, qui suppose l'usage de l'année vague Egyptienne, suivi dans la Cyrénaïque; dans cette année

le 25 paophi tombe au 10 octobre julien, qui étoit le 9 du mois thifri, & précédoit la fête de la fcénopégie de fix jours. Dans l'explication du marquis Maffei, le 25 paophi de l'année Egyptienne fixe, tombe au 22 octobre qui étoit le vingt-unième de la lune thifri, le feptième de la fête des Tabernacles, & le jour même de la cérémonie des Palmes; & dans cette fuppofition, la troifième condition feroit remplie.

Pour ce qui eft de la quatrième condition, nous ne trouvons fous Tibère qu'un Titius Sabinus, chevalier Romain, attaché à Germanicus, & que Séjan fit périr par cette raifon l'an 28 de J. C. Il pourroit avoir été gouverneur de la Cyrénaïque dans l'année 24 & 25; mais, comme je l'ai déjà obfervé, nous ne fommes pas affez inftruits de l'état des Provinces fous les Empereurs, pour être en droit de demander qu'on nomme celui qui en étoit le Gouverneur dans une année déterminée. *Tacit. annal. IV, c. 68.*

Je ne m'arrêterai point à examiner ici en détail toutes les autres hypothèfes qu'on pourroit propofer au fujet de l'ère de Bérénice: fi on fuppofoit qu'elle a commencé dans l'année 96 avant J. C. & à la donation que Ptolémée Apion fit de la Cyrénaïque au peuple Romain, la cinquante-cinquième année aura commencé le 3 feptembre de l'an 42 avant J. C. Dans cette année & dans la précédente, l'Orient en général & la Cyrénaïque en particulier furent dans la dépendance de Caffius qui s'étoit déclaré l'ennemi des Juifs, & qui les maltraita beaucoup à ce que nous apprend Josèphe. Ainfi cette année ne peut être la cinquante-cinquième dans laquelle fut porté le decret des Juifs de Bérénice en faveur de M. Titius. *Coff. Æmilio Lepido II, Munatio Planco.* *Jofèphe, XIV, 640, 641.*

Le temps de la réduction de la Cyrénaïque en province Romaine, ne nous eft pas connu avec affez de certitude pour en déterminer la date, & pour fixer l'époque d'une ère qui feroit attachée à cet évènement; ainfi je ne m'arrêterai pas à l'examiner. Je me contenterai d'obferver que l'an 55 de cette ère tomberoit dans un temps où les Juifs étoient protégés & favorifés par le gouvernement Romain, & qu'à cet

égard la ſuppoſition ſeroit probable ; mais pour pouvoir comparer la date du 25 paophi avec le temps de la ſcénopégie, il faudroit avoir une année déterminée, & nous ne l'avons pas.

L'opinion qui m'a paru la plus probable, eſt celle qui fixeroit l'époque radicale de l'ère de Bérénice, au voyage de Lucullus à Cyrène, aux nouvelles loix qu'il donna aux peuples de ce pays, & au changement qu'il fit dans la forme de ſon gouvernement.

*Joſeph. XIV, c. 7, p. 619.*

Joſèphe nous apprend que Sylla, paſſant dans la Grèce pour aller faire la guerre à Mithridate, envoya Lucullus dans la Cyrénaïque avec des ordres particuliers de pacifier les troubles excités dans ce pays à l'occaſion des Juifs qui y étoient très-puiſſans. Il s'étend aſſez ſur ces Juifs de la Cyrénaïque, & rapporte un long paſſage tiré des livres hiſtoriques de Strabon, qui nous apprend que les peuples étoient diviſés en quatre claſſes différentes ; les citoyens ou bourgeois, les étrangers, les laboureurs ou payſans, & les Juifs : ces derniers faiſoient un corps à part, qui avoit ſes Magiſtrats, ſes loix & ſa religion particulière, & qui formoit comme un Etat dans un autre Etat. C'eſt-là ſans doute ce que l'inſcription de Bérénice nomme Πολίτευμα τῶν ἐν Βερενίκῃ Ἰουδαίων ..... Πολίτευμα ἡμῶν. Strabon ajoûte que ces Juifs étoient venus de l'Egypte, dont la Cyrenaïque avoit dépendu pendant quelque temps. Il eſt ſingulier que le préſident Bouhier & le marquis Maffei n'aient point parlé d'un paſſage auſſi propre à expliquer l'inſcription de Bérénice.

*Plut. vie de Lucullus.*

Plutarque a parlé du voyage de Lucullus à Cyrène, & de la reforme qu'il fit dans le gouvernement de cette ville. Cyrène étoit une colonie Dorienne, venue de l'île de *Thera* ( ou Santorin ) qui étoit elle-même une ancienne colonie Lacédémonienne : la Colonie qui fonda Cyrène étoit conduite par Battus, deſcendu d'une branche de la famille de Cadmus, qui avoit ſuivi les Héraclides dans le Péloponnèſe. Battus fut reconnu pour Roi de la nouvelle ville, & ſes deſcendans régnèrent après lui ſur une aſſez grande étendue de pays, parce

parce que la fertilité de la Cyrénaïque, ses ports, & l'avantage de sa situation, y attirèrent un grand nombre de Grecs qui bâtirent d'autres villes. Les rois de Cyrène ont résisté à la puissance des rois d'Egypte, & même à celle des Perses: la race des Battiades étant éteinte, les peuples de la Cyrénaïque se partagèrent en plusieurs Républiques. Mais comme leurs loix n'avoient point été faites pour des peuples libres, & que la forme de l'ancien gouvernement les avoit accoûtumés à la dépendance, ils jouissoient, moins de la liberté qu'ils n'en abusoient, & l'égalité qui régnoit entre les citoyens devenoit une source de troubles & de séditions.

Plutarque dit que ceux de Cyrène s'adressèrent à Platon pour le prier de leur donner des loix, & de leur tracer le plan d'un gouvernement nouveau; mais que ce philosophe leur répondit qu'ils n'étoient pas en état de pouvoir supporter de bonnes loix, & qu'ils avoient besoin d'être préparés par l'adversité; espèce de prophétie philosophique, qui se trouva vérifiée par l'évènement.

La Cyrénaïque jouissoit encore de sa liberté au temps d'Alexandre, & dans son voyage au temple d'Ammon il fit alliance avec les diverses Républiques de ce pays. Lorsque Ptolémée, fils de Lagus, se fut rendu maître de l'Egypte, il pensa à s'emparer de la Cyrénaïque, qui devint une province de l'Egypte, ce qui continua jusqu'au septième Ptolémée, surnommé Physcon ou Evergète II. Ce Prince sépara la Cyrénaïque & en fit un Royaume particulier en faveur de son fils naturel, surnommé Apion, qui se voyant sans enfans, légua son Royaume en mourant au peuple Romain: cet évènement est de l'an 96 avant J. C. Physcon étoit mort dès l'an 118.

*Diod. XVII, pag. 548.*

*Diod. XVIII, 638, XIX, 715.*

*Jul. Obseq. de Prodig. c. 109. coss. Cn. Domitio & C. Cassio.*

Les Romains rendirent la liberté aux villes de la Cyrénaïque, & se contentèrent de la propriété des terres qui composoient le domaine des Rois: ces terres furent affermées au profit de l'Etat, & cette régie donna lieu à différens règlemens & à différentes recherches, ce qui fait qu'il en est souvent fait mention dans les anciens écrivains. Les

troubles & les guerres civiles recommencèrent dans la Cyrénaïque dès que ce pays cessà d'avoir un maître; & les règlemens de Lucullus n'étant pas capables de rétablir la tranquillité, les Romains crurent devoir ôter aux Cyrénéens une liberté qui ne servoit qu'à les rendre plus malheureux; ainsi ils réduisirent ce pays en province tributaire, à peu près dans le même temps que l'île de Crète, vers l'an 66 ou 69 avant J. C.

*Vide Sigon. de antiquo jure provinciarum, lib. I, cap. 6.*

La ville de Bérénice, dont il est parlé dans l'Inscription, avoit porté d'abord le nom d'*Hesperis*, à cause de sa situation sur un Cap avancé vers l'occident à mille quatre-vingts stades au sud de Cyrène. Bérénice, fille de Magas & femme du troisième Ptolémée, l'ayant beaucoup augmentée, lui donna son nom. Auprès de cette ville étoit le fleuve *Ladon* & le jardin des Hespérides, célèbres l'un & l'autre dans la fable: ce jardin des Hespérides n'étoit autre chose qu'un vallon fertile, enfermé de tous côtés par de hautes montagnes. Comme le nom d'*Hesperis* ne signifioit que la situation occidentale de cet endroit, on le transporta dans la suite sur la côte de l'Océan vis-à-vis les îles Canaries.

*Strab. XVII, 837. Steph. Hesperis.*

*Solin. c. 30. Justin. XXVI, 3.*

Le voyage de Lucullus à Cyrène se fit, selon Plutarque & Appien, pendant le siége d'Athènes par Sylla, & même pendant l'hiver & dans une saison peu favorable à la navigation. Sylla passa dans la Grèce l'année même de son premier Consulat, & par conséquent dans l'automne de l'an 88 avant J. C. Il prit Athènes après un siége de plusieurs mois, le premier de mars, selon le calendrier Romain, qui répondit cette année au premier du mois Anthestérion: Plutarque dit que cette date étoit marquée dans les Mémoires de Sylla. Le premier Anthestérion Athénien a répondu au 13 février 87 de l'année Julienne anticipée; on comptoit alors le premier mars, c'étoit une différence de 16 jours dans le calendrier Romain

*Plut. vie de Lucullus. Appian. Bell. Mithrid. pag. 192.*

Lucullus arriva dans la Cyrénaïque à la fin de l'année 88, ou vers le commencement de l'année 87, & ce fut dans le printemps de cette année qu'il donna une forme

nouvelle au gouvernement de ce pays, & qu'il tâcha d'en aſſurer le repos & la tranquillité par de nouvelles loix. Les Juifs, à qui ces loix étoient avantageuſes, à ce que Josèphe nous apprend, purent les prendre pour l'époque d'une nouvelle ère : par-là ils faiſoient leur cour aux Romains en général, & à Sylla en particulier; car Lucullus n'étoit qu'un ſimple lieutenant de Sylla.

Le nom du mois Égyptien paophi, marqué ſur l'Inſcription, nous montre que les années de la Cyrénaïque, ou du moins celles de l'ère de Bérénice, étoient Égyptiennes & non pas Grecques; ainſi la première année de l'ère commença le 14 ſeptembre de l'an 87 avec le mois de thoth de l'année 238 d'Alexandre, & la 55.e année de l'ère de Bérénice avec la 292.e d'Alexandre au 31 août de l'an 33 avant J. C: le 25 paophi de cette année a dû répondre au 24 octobre. Il s'agit maintenant d'examiner ſi cette année & ce jour ont les quatre caractères marqués plus haut.

Je commence par le premier ou par la diſpoſition dans laquelle étoit alors le gouvernement Romain par rapport aux privilèges des Juifs; mais pour rendre plus ſenſible ce que j'ai à dire, je préſenterai d'abord un tableau hiſtorique très-raccourci des différentes ſituations dans leſquelles s'eſt trouvée la nation Juive par rapport aux Romains.

Les Juifs avoient d'anciens traités avec la république Romaine; on voit dans l'hiſtoire des Machabées, que Judas avoit contracté avec les Romains une alliance que ſes ſucceſſeurs avoient grand ſoin de renouveler à leur avènement au Pontificat. Les Aſmonéens n'avoient pas, à parler exactement, le titre de Rois; & quoiqu'ils en exerçaſſent le pouvoir, il ne leur avoit été confié que comme un dépôt qu'ils devoient remettre au Roi légitime, dont les Juifs attendoient l'évènement. Le decret dont le premier livre des Machabées rapporte la ſubſtance, & qui étoit placé dans la gallerie du Saint des Saints, ne donne à Simon que les titre de chef & de ſouverain Prêtre, *Dux & ſummus Sacerdos in æternum donec ſurgat propheta fidelis*. Les Romains écrivoient à leurs alliés en

*Mach. 1. c. 8, XIV, 40, 41, &c. XV, 15, 16, &c. ad 24.*

*Cap. 14, v. 41.*

Cap. XV, 15, 16, &c. faveur des Juifs; le livre des Machabées fait mention des lettres écrites *(c)* par le consul Lucius aux Rois alliés de la République & à différentes villes. La situation de la Judée, placée entre la Syrie & l'Egypte, les mettoit à portée de pouvoir servir les Romains dans les différends qu'ils avoient avec l'un ou l'autre de ces pays.

L'objet de ces lettres de recommandation étoit de procurer aux Juifs l'exercice libre & tranquille de leur religion dans les villes où ils se trouvoient, la permission de s'assembler, & la dispense de celles des charges publiques qui ne pouvoient s'accorder avec l'observation du sabbat & avec leurs autres pratiques religieuses. Il y avoit encore un autre article pour lequel les Juifs avoient besoin d'une protection particulière du gouvernement; c'étoit l'envoi qu'ils faisoient tous les ans à Jérusalem de la capitation qu'ils payoient au trésor du temple, & des offrandes volontaires qu'ils y joignoient: ce transport d'espèces étoit défendu dans presque toutes les villes, & nous avons deux plaidoyers de Cicéron, l'un pour Cn. Plancius, & l'autre pour L. Flaccus, dans lesquels il en est beaucoup parlé.

Le mépris que les Juifs témoignoient pour toutes les autres nations, le peu de commerce qu'ils pouvoient avoir avec les étrangers, & la profession publique qu'ils faisoient de détester toutes les autres Religions, les rendoient nécessairement odieux à ceux au milieu desquels ils vivoient, & leur humeur inquiète & hautaine faisoit naître sans cesse des occasions de brouilleries.

Après la conquête de l'orient par Pompée, les Romains n'eurent plus de raison pour ménager les Juifs, qui s'étoient même rendu suspects par leur conduite, & on avoit peu d'égard à leurs privilèges, comme on le voit par les plaidoyers de Cicéron dont je viens de parler. Les services qu'ils rendirent à César dans la guerre d'Egypte, & l'attachement qu'ils avoient

*(b)* A Ptolémée, à Demetrius, à Attale, à Ariarathe, à Arsace, à ceux de Lampsaque, de Sparte, de Délos, de Myndus, de Sicyone, de Carie, de Samos, de Pamphylie, de Licye, d'Halicarnasse, de Cos, de Sidé, d'Aradus, de Rhodes, de Phaselis, de Gortyne, de Cnide, de Cypre & de Cyrène.

montré pour ſon parti, lui inſpirèrent des diſpoſitions favorables pour eux, & il avoit fait dreſſer un decret pour confirmer leurs anciens privilèges, & pour y en ajoûter même de nouveaux. Ce decret alloit être confirmé par un Senatus-conſulte, lorſqu'il fut tué au commencement de l'an 44 avant J. C. Les Juifs de Rome furent extrêmement ſenſibles à cette mort, & ils s'aſſembloient toutes les nuits pour aller la pleurer auprès de ſon tombeau. M. Antoine ayant fait confirmer tous les actes ou les decrets de Céſar, celui qui concernoit les Juifs fut autoriſé par un Senatus-conſulte qui lui donnoit force de loi, & qui eſt rapporté dans Josèphe, ainſi que les reſcripts des gouverneurs Romains qui en ordonnoient l'exécution dans les Provinces, & qui étoient néceſſaires pour faire ceſſer les pourſuites commencées.

*Joſeph. XIV, antiq. cap. 10, pag. 630.*

*Joſeph. ibid.*

Le decret déclaroit qu'ils n'étoient point compris dans les loix qui défendoient les aſſemblées & le tranſport d'eſpèces, qu'ils étoient diſpenſés du ſervice militaire hors de leur pays, qu'ils ne pouvoient être contraints de comparoître en jugement les jours de Sabbat; on déclaroit même que dans les diſtributions de blé qui tomberoient à un jour de Sabbat, il ſeroit permis à ceux des Juifs qui avoient droit de les recevoir, de ne venir que le lendemain.

Ce decret ne fut point exécuté dans les pays où Brutus & Caſſius étoient les plus forts. La Cyrénaïque, dont le gouvernement avoit été donné à Caſſius, fut de ce nombre; & ce ne fut qu'après la bataille de Philippe & au plus tôt l'an 41 avant J. C. que les Juifs purent rentrer en jouiſſance des privilèges que Céſar leur avoit accordés: mais pour cela il fallut qu'Antoine en ordonnât l'exécution par de nouveaux reſcripts dont Josèphe nous a conſervé une partie.

*Joſeph. XIV, 640, 641.*

Après la défaite d'Antoine par Auguſte, les ennemis des Juifs crurent qu'ils alloient être dépouillés de leurs privilèges, & ils les attaquèrent de tous les côtés; mais l'habileté d'Hérode para ce coup, & lorſqu'il eut pleinement affermi ſon crédit auprès d'Auguſte, il l'employa efficacement en faveur de ſa nation. Josèphe rapporte encore les reſcripts d'Auguſte

& d'Agrippa aux gouverneurs des Provinces, pour confirmer les Juifs dans la jouissance de leurs privilèges. Un de ces rescripts, adressé à Flavius, préteur de Lybie, Στρατηγὸς, concerne les Juifs de Cyrène en particulier, & ordonne la restitution des deniers saisis, sous prétexte de la défense de transporter des espèces. Dans un autre rescript adressé aux Juifs de la Cyrénaïque, Auguste leur permet de placer dans le Temple qui lui a été consacré à Ancyre, le decret qui contient l'éloge de sa bonté ou de sa piété envers tous les hommes, εὐσεβείας πρὸς πάντας ἀνθρώπους, & le témoignage qu'ils rendent au bon gouvernement de *C. Marcius Censorinus*. Ce decret étoit sans doute de même genre que celui qui est gravé sur le marbre de Bérénice.

Les Juifs ne jouirent tranquillement de leurs privilèges que pendant trente-cinq ans au plus; car les decrets d'Auguste sont des années 15 & 14 avant J. C. & ces privilèges furent suspendus l'an 19 de J. C. au temps de la persécution excitée sous Tibère: les poursuites se ralentirent vers l'an 32, & après la mort de Séjan; mais les privilèges n'avoient pas été rétablis, & la persécution se ralluma bien-tôt après la mort de Tibère & sous l'empire de Caligula, par le refus que firent les Juifs de placer la statue de ce Prince dans le Temple & dans les Synagogues. On peut voir dans Josèphe [a] & dans Philon [b] le détail de ce qui se passa alors dans Alexandrie & dans les autres villes.

[a] *Philo, de legat. sua ad Caium.*
[b] *Joseph. XIX, 5, pag. 865, 866.*

Caligula ayant été tué, les Juifs ne songèrent qu'à se venger de leurs ennemis; ils prirent les armes & commirent beaucoup de violences, sur-tout en Egypte. L'empereur Claude fut à peine sur le trône, qu'il ordonna au Gouverneur de ce pays de remédier à ces desordres; & pour les prévenir en partie, il rendit aux Juifs les privilèges que Tibère & Caligula avoient révoqués, ou du moins suspendus. Josèphe a publié deux rescripts de Claude en faveur des Juifs, tous les deux de sa première année. Dans le second, où le premier est rappelé, il joint à ses titres celui de *Consul designatus iterùm.* Le second consulat de Claude est de l'an 42 de J. C.

Le premier reſcript rétablit les privilèges des Juifs d'Alexandrie: le ſecond étend cette grace à ceux de toutes les autres villes de l'Empire; il avertit les Juifs de ſe comporter avec plus de modeſtie, de reſpecter, plus qu'ils n'ont fait, les autres Religions, & de chercher à conſerver la paix. Ces avis furent inutiles; & malgré l'envie que Claude avoit de les ménager, il fut obligé, dès cette même année, de leur défendre de faire aucune aſſemblée religieuſe dans Rome; dans la ſuite il les bannit tout-à-fait de cette ville, & les Chrétiens furent enveloppés dans la perſécution. Je ne pouſſerai pas plus loin ce détail, je me contenterai d'obſerver que la ville & le temple de Jéruſalem furent détruits l'an 70 de J. C. que la capitation que les Juifs payoient au temple fut attribuée au tréſor du temple de Jupiter Capitolin, & qu'on les obligea d'acheter, par de fortes taxes, la liberté de s'aſſembler dans leurs Synagogues, en ſorte qu'il ne fut plus queſtion de leurs anciens privilèges.

*Dion. l. LIX, pag. 669.*

*Sueton. Claud. cap. 29. Oroſ. VII. 6.*

*Xiphilinus ex lib. Dion. LXVI. p. 748.*

On voit par ce tableau hiſtorique, qu'en l'année 33 où tombe l'an 55 de l'ère de Bérénice, comptée depuis le voyage de Lucullus dans la Cyrénaïque, & le changement qu'il fit dans le gouvernement de ce pays, les Juifs étoient dans la pleine jouiſſance de leurs anciens privilèges, & que la première condition ſe trouve remplie.

La ſeconde l'eſt auſſi: car Josèphe nous apprend qu'un des objets de Sylla, lorſqu'il envoya Lucullus à Cyrène, étoit de pacifier les troubles excités à l'occaſion des Juifs. Ainſi les nouvelles loix établies par Lucullus les intéreſſoient en particulier, & ils ont pû en faire l'époque d'une nouvelle ère.

La troiſième condition eſt celle du concours de la fête des Tabernacles avec le 25 paophi Égyptien qui, dans l'année 33 avant J. C. répondît au 24 octobre. J'ai déjà obſervé que, ſur cette condition, il ne falloit pas ſe rendre trop difficile, parce que le mois *niſan,* & par conſéquent le mois *thiſri,* ne repondoient pas toûjours à la lune dans laquelle ils devoient tomber, ſelon la règle exacte du calendrier moderne. Le mois niſan eſt par cette règle celui dont la pleine lune eſt

poſtérieure à l'équinoxe d'*Aries ;* & le mois thiſri, celui dont la pleine lune ſuit l'équinoxe de *Libra :* mais il arrivoit quelquefois que le Sanhédrin ne s'aſſujétiſſoit pas au calcul aſtronomique, & que pour des raiſons de convenance il intercaloit un mois extraordinaire, & célébroit la fête de Paques & celle des Tabernacles dans le ſecond & dans le huitième mois de l'année régulière. Selden nous a donné la formule d'une lettre circulaire adreſſée aux Juifs de la Babylonie, à ceux de la Médie & à ceux du pays de Javan ou de la Grèce, pour les avertir qu'on a retardé le mois de la Pâque par un intercalation extraordinaire *(d). Notum ſit vobis quod cum agni ſint adhuc teneri & pulli graciles, & tempus frugum matureſcentium non ita propè ſit, viſum eſt mihi & collegis meis adjicere huic anno dies triginta.* On intercaloit même quelquefois pour des raiſons moins ſolides.

Le 24 octobre de l'an 33 n'a pû tomber dans le mois *thiſri* de l'année régulière : car l'équinoxe du printemps *(e)* étant arrivée cette année le 22 mars, & la ſyſygie ou nouvelle lune à ſept heures du matin du 18 civil, la pleine lune ſe fit à une heure après minuit du 2 avril : la fète de la ſcénopégie régulière, ou la pleine lune du ſeptième mois, dut tomber au 25 du mois de ſeptembre ſuivant *(f)*, c'eſt-à-dire, un mois entier avant le 25 *paophi.*

Mais ſi on ſuppoſe que cette année on ajoûta une ſeconde lune intercalaire, ce que les écrivains du Talmud appellent
*Seld. ibid. cap. 10.* *intercalare Niſan in Niſan*, la convenance ſera parfaite : la pleine lune arriva le 24 octobre commençant à minuit, qui étoit auſſi le 25 paophi commençant à minuit, ſuivant la mé-
*Plin. XI, 77.* thode Égyptienne, comme Pline nous l'apprend. L'oppoſition

*(c) Seld. de anno civili veter. Judæorum*, cap. 9, *ex utraque* Gemara *Babylonica & Hieroſolymitana.* On attribue cette formule à Gamaliel, fils du Rabbi Siméon, & que l'on croit celui dont S.t Paul avoit été le diſciple.

*(e)* A Cyrène, équinoxe de ♈ 21 mars, dix-neuf heures trente minutes après midi. Syſygie 16, dix-neuf heures douze minutes après midi. Pleine lune le premier avril, une heure trente-quatre minutes après midi.

*(f)* 23 ſeptembre, dix-ſept heures quatorze minutes après midi, à cinq heures du matin du 25 civil.

des

des luminaires, où la pleine lune arriva ſous le méridien de la Cyrénaïque à ſix heures du matin du 24 octobre, le jour hébraïque commençant à ſix heures après midi : ce ne fut que le ſoir du 25 au coucher du ſoleil qu'on commença de compter le 15.[e] du mois thiſri ; le ſoleil ſe couchoit ſous le parallèle de Bérénice à cinq heures trente-huit minutes du ſoir environ ; ainſi le 25 paophi, qui répond au 24 octobre, fut la veille de la fête des tabernacles ; & ce jour a pû être celui de l'aſſemblée déſignée par les mots ΕΠΙΣΥΛΛΟΓΟΥ ΤΗΣ ΣΚΗΝΟΠΗΓΙΑΣ. La troiſième condition eſt donc remplie.

Pour remplir la quatrième condition, il faut trouver un *M. Titius* qui ait été gouverneur de la Cyrénaïque, ou qui du moins ait pû être envoyé dans ce pays dans l'année 33 avec une commiſſion extraordinaire qui lui donnoit le pouvoir d'en régler le gouvernement. La famille *Titia* étoit Plébéienne, & a produit pluſieurs perſonnages dont l'hiſtoire a fait mention. On trouve un Sextus Titius qui fut tribun du peuple l'an 99 avant J. C. qui fit paſſer une loi agraire, & dont Cicéron parle comme d'un orateur qui avoit quelque célébrité. Après que le tribun Saturninus eût été tué par les intrigues de la faction patricienne, ce Titius fut mis à mort pour avoir gardé chez lui le portrait de Saturninus, qui avoit été déclaré ennemi de la République.

*Jul. Obſeq. de prodig. c. 136. M. Antonio A. Poſtum. coſſ.*

*Cicero. Brut. 62, pro Rabirio. 9.*

*Valer. Max. VIII, 1.*

Dans l'année 42 on voit un autre P. Titius auſſi tribun du peuple, qui fit recevoir la loi qui nommoit Antoine, Octave & Lepidus Triumvirs pour cinq ans : ce P. Titius ayant fait dépoſer du tribunat un de ſes collègues, il mourut dans le cours de l'année, ce qu'on regarda comme une punition du Ciel.

*Jul. Obſ. 130. App. bell. civil. IV, 559-595. Dion. XLVII. 328. coſſ. M. Lepido P. Munat. Planco.*

On rencontre encore dans le même temps un autre Titius dont le prénom n'eſt pas connu, & qui, s'étant trouvé au nombre des proſcrits, ſe retira avec ſon fils M. Titius auprès du jeune Pompée dans la Sicile. Il eſt beaucoup parlé de ce M. Titius dans la ſuite. Dans l'année 40 il paſſa dans la Gaule ſous prétexte d'y lever des troupes & d'y former un

*Dion. XLVIII. pag. 375. coſſ. Cn. Domitio & C. Aſinio Pollione.*

parti pour le jeune Pompée ; mais s'étant rendu suspect de travailler pour lui-même, l'affranchi Mena l'alla chercher avec une escadre, lui ôta les troupes & les vaisseaux qu'il avoit rassemblés, & ne lui laissa la vie que par égard pour son père qui étoit aimé du jeune Pompée. Il se retira sans doute auprès d'Antoine, qui lui donna de l'emploi. Il y a beaucoup d'apparence qu'il est le M. Titius qui l'accompagna dans son expédition contre les Parthes, & duquel on parle avec une sorte d'éloge. Antoine envoya dans l'année 36 ce M. Titius fils du proscrit, avec une flotte sur les côtes de l'Asie mineure, pour recevoir Sextus Pompée qui avoit cherché une retraite dans ce pays après la bataille de Messine. M. Titius avoit ordre de le conduire en Égypte; mais Pompée craignit de se remettre entre ses mains, & voulut se retirer chez les Parthes avec qui il avoit des intelligences; il fut trahi & livré à Titius, qui le fit tuer sur un ordre d'Antoine assez équivoque. Ce service donna un grand crédit à M. Titius : il étoit neveu de Plancus qui étoit fort avant dans la confiance d'Antoine, & ils furent choisis l'un & l'autre pour signer son testament comme témoins; mais ils devinrent suspects à Cléopatre, parce qu'ils s'opposoient à la guerre, & qu'ils représentoient à Antoine qu'il se deshonoroit en abandonnant une épouse jeune, belle & vertueuse, telle qu'Octavie, pour une femme du caractère de Cléopatre *(d)*, dont le déréglement étoit connu de toute la terre, qui avoit alors plus de trente-sept ans, & dont les charmes consistoient moins dans sa beauté que dans sa coquetterie. Titius & Plancus, redoutant la vengeance de Cléopatre, quittèrent Antoine & se retirèrent auprès d'Auguste dans l'année 32. Ils lui découvrirent le lieu où le testament d'Antoine étoit déposé, & Auguste l'ayant enlevé l'ouvrit & le lut dans le Sénat après que les deux Consuls*, qui avoient voulu remuer en faveur d'Antoine, se furent retirés. M. Titius fut fait Consul subrogé, dans l'année suivante 31. Son Consulat dura depuis le premier mai jusqu'au premier

*Plut. Anton. App. Parthic. pag. 163. Dion, l. XLII, p. 375, 402 & 420.*

*Coss. Gellio Publicola & Cocceio Nerva, anno 36.*

* Cn. Domitius & C. Sossius en 32.

*Dion, L. 427.*

*(d)* Cléopatre mourut l'an 31, agée de trente-neuf ans, & ceci se passa au plus tôt au commencement de l'an 32.

octobre. Il commandoit, avec Statitius Taurus, la cavalerie d'Auguste au temps de la bataille d'Actium qui se donna le 2 septembre. Il conserva la faveur d'Auguste, & il eut dans la suite le gouvernement de Syrie; Strabon dit qu'il négocia le traité par lequel Phraate rendit, l'année 20 avant J. C. les enseignes Romaines & les prisonniers qui étoient restés entre ses mains depuis la défaite de Crassus. Josèphe parle aussi de ce même M. Titius comme ayant été gouverneur de Syrie.

*Gruter. inscript. p. 299, fragm. des fastes de Capoue.*

*Strab. XVI, 748.*

*Dion, LIV, 525.*

*Joseph antiq. XVI, p. 733.*

Le fragment des fastes de Capoue, publié dans Gruter, fait mention d'un Sextus Titius auquel on y donne le titre de *Præfectus*, depuis le premier juillet 33, jusqu'au premier février de l'an 32; peut-être est-ce le Sextus Titius père de Marcus, suivant l'inscription de Bérénice, qui s'étoit réconcilié avec Auguste après la défaite de Sextus Pompée. Comme ce n'est point ici une histoire de la famille *Titia*, je ne pousserai pas cette recherche plus loin, & je ne parlerai point des autres Titius nommés dans les historiens ou sur les inscriptions.

Nous n'avons aucun passage formel qui nous apprenne que M. Titius ait eu le gouvernement de la Cyrénaïque; mais on peut supposer qu'il y fut envoyé par Antoine sur la fin de l'année 34, avec une commission extraordinaire, pour y changer la forme du gouvernement. Antoine avoit érigé ce pays en Royaume en faveur de la jeune Cléopatre sa fille, celle-là même qui fut mariée depuis avec Juba, roi de Mauritanie. Les lettres par lesquelles Antoine donnoit avis au Sénat de cette aliénation & de toutes les autres qu'il venoit de faire, furent portées à Rome à la fin de l'an 33, & présentées par les Consuls de l'année suivante 32.

*Dion, XLIX, pag. 416.*

La commission d'abolir le gouvernement Romain dans la Cyrénaïque, & d'y faire reconnoître la jeune Reine, demandoit un homme habile & accrédité, & en qui on pût prendre une entière confiance. Cette aliénation n'étoit pas sans difficulté & sans embarras, parce qu'il falloit ôter au trésor public la propriété des terres de l'ancien domaine Royal, légué par Ptolémée Apion, & la rendre à la nouvelle Reine: ces terres étoient affermées, & il y avoit des arrangemens à prendre

avec les fermiers Romains, aussi-bien qu'avec ceux à qui l'on avoit cédé quelques-unes de ces terres. Ce changement intéressoit même les Juifs de la Cyrénaïque en particulier. Les privilèges dont ils jouissoient étoient fondés sur un Senatus-consulte qui avoit donné force de loi au decret de Jule César. La Cyrénaïque redevenant un Royaume, & cessant d'être province Romaine, le Senatus-consulte & les privilèges étoient censés abolis, il falloit qu'ils fussent reconnus & confirmés par une loi nouvelle autorisée par la nouvelle reine de la Cyrénaïque, à qui Antoine venoit de céder la souveraineté du pays. Ainsi cette commission étoit assez importante pour mériter qu'on ne la confiât qu'à un homme capable de surmonter les difficultés dont elle étoit remplie, & M. Titius avoit tout ce qui étoit nécessaire pour en venir à bout.

Dans l'hypothèse que je propose ici, les quatre conditions que j'ai demandées se trouvent remplies. 1.° L'époque de l'ère de Bérénice est prise d'un évènement qui intéressoit la Cyrénaïque en général, & les Juifs de ce pays en particulier. 2.° L'année 55 de cette ère tombe dans un temps où les Juifs, favorisés par le gouvernement, jouissoient de leurs privilèges. 3.° Le 25 paophi tomboit cette même année au 24 octobre dix-septième d'une lune, & qui pouvoit être la veille de la fête des Tabernacles: 4.° Enfin il y avoit alors un M. Titius en crédit auprès d'Antoine ; & le changement qui fut fait alors dans le gouvernement de la Cyrénaïque, demandoit qu'on envoyât dans ce pays un homme accrédité pour régler la forme de ce nouveau gouvernement.

La seule chose qu'on peut m'opposer, c'est que je suppose qu'on fit cette année une intercalation extraordinaire qui retarda de trente jours le mois nisan & le mois thisri ; mais ce retardement étoit une chose qui arrivoit quelquefois, & tout ce qu'on peut prétendre, c'est qu'il soit permis à ceux qui voudroient proposer une autre hypothèse, de faire la même supposition, & j'en suis convenu en commençant ce Mémoire.

# EXAMEN DES OBSERVATIONS
## SUR
## L'EPOQUE D'UNE ANCIENNE INSCRIPTION apportée de Tripoli d'Afrique.

Par M. DE LA NAUZE.

UNE des preuves de l'antiquité du calendrier Alexandrin, employées dans un Mémoire précédent*, étoit l'inſcription de Bérénice, qui fait concourir, en une année 55, le 25.e jour de paophi avec la fête Judaïque des tabernacles. Le Mémoire propoſoit, pour date de l'Inſcription, l'automne de l'an 41 avant l'ère Chrétienne, & par conſéquent pour époque de la 55.e année, les premiers mois de l'an 95 avant J. C. ou, ce qui revenoit au même, les derniers mois de l'année précédente 96. Les obſervations dont nous entreprenons l'examen roulent ſur une nouvelle manière d'expliquer l'Inſcription, en lui donnant pour date l'automne de l'an 33 avant J. C. & pour époque l'an 87. Le parallèle des deux opinions ſera le ſujet de ce nouveau Mémoire; & nous y examinerons les quatre circonſtances qui, ſelon le ſavant Académicien, auteur des obſervations, doivent ſe trouver réunies pour décider la queſtion.

13 Février 1748.

* *Mém. de l'Acad. t. XVI, p. 170, &c.*

La première condition eſt de rapporter l'érection du monument de Bérénice à un temps où la nation Juive n'ait point été perſécutée par les Romains; condition néceſſaire, dit-on, parce que dans un temps de perſécution, la politique de l'officier Romain, loué & remercié dans l'Inſcription par les Juifs de Bérénice, l'auroit empêché & de mériter & d'agréer ce monument de leur reconnoiſſance. Ce n'eſt là qu'une conjecture, qui pourroit même être combattue par des probabilités contraires: les hommes n'agiſſent pas toûjours par politique; la juſtice & la bonté, l'intérêt & l'argent,

mille motifs bons ou mauvais, engagent continuellement ceux qui sont en place, sur-tout loin des yeux du maître, à paroître amis de gens qui lui déplaisent : on peut encore agréer l'hommage d'une poignée d'étrangers confinés à l'extrémité d'une province, sans se déclarer ami de leur nation. D'ailleurs les monumens publics, élevés dans un pays à l'honneur d'un Commandant, ne sont guère envisagés comme la preuve d'une satisfaction réelle & mutuelle. Enfin les raisons de politique se présentent quelquefois sous différentes faces; le commandant d'une province, où se trouveront des Juifs, pourra les maltraiter, par la seule raison que d'autres les maltraitent, & par crainte de se singulariser ; un autre au contraire, qui sera content des Juifs de son district dans un temps où l'on sera mécontent d'eux par-tout ailleurs, fera valoir la différence comme propre à donner idée de son administration, & à lui ménager l'estime & la confiance de ses maîtres ; par conséquent la règle prise ici de certaines vûes de politique est fort arbitraire, & l'on ne devoit point l'appliquer à la décision d'un point chronologique.

La seconde condition est que le 25.e jour de paophi réponde au temps de l'assemblée de la scénopégie : c'est une circonstance indispensable, & formellement exigée par les termes mêmes de l'Inscription.

La troisième condition est que l'époque radicale de la 55.e année marquée sur le monument, puisse porter sur un évènement important, qui ait intéressé la Cyrénaïque, où la ville de Bérénice étoit située. Cette circonstance n'est pas moins essentielle que la précédente, puisque la raison & les exemples font assez voir que les villes qui ont eu des ères, les ont toûjours fondées sur quelque fait célèbre & intéressant.

La quatrième condition, la seule qu'on nous propose comme n'étant point absolument nécessaire à cause de sa difficulté de la remplir, seroit de trouver dans l'histoire quelques synchronismes qui nous fissent connoître le M. Titius à l'honneur de qui le monument de Bérénice fut érigé.

Mais c'eſt-là un point qui peut, tout au plus, donner priſe à des conjectures.

De ces quatre articles, il n'y a donc que le ſecond & le troiſième qui puiſſent exiger une vérification nette & rigoureuſe; le premier & le dernier dégénèrent en probabilités fort équivoques: cependant nous allons voir que ces deux-là même s'appliquent beaucoup mieux encore à l'hypothèſe, qui prend pour date de l'Inſcription l'an 41, qu'à l'hypothèſe de l'an 33; & que les deux autres articles, le ſecond & le troiſième, favorables à la première opinion, ſont déciſifs contre la dernière.

## Première Condition.

### *Sur la circonſtance du traitement fait aux Juifs.*

Fallût-il juger du temps de l'inſcription par celui des bontés les plus marquées des Romains pour la nation Juive, l'an 41 l'emporteroit ſur l'an 33 : à peine Céſar fut-il mort en 44, que ce qu'il avoit fait pour les Juifs fut ratifié par un Senatus-conſulte qui leur accorda tout ce qu'ils avoient jugé à propos de demander. A la vérité, bien-tôt après la mort de Céſar, Caſſius tourmenta les Juifs en Judée, & apparemment dans la Cyrénaïque dont il avoit le gouvernement; mais après la bataille de Philippes & la mort de Caſſius & de Brutus en l'an 42, Antoine, intimément uni pour lors avec Octavien dans l'adminiſtration de l'Etat, confirma, par de nouveaux reſcripts, les privilèges accordés à la nation Juive, & la dédommagea avec uſure des vexations de Caſſius. Les reſcripts d'Antoine, dont la teneur eſt parvenue juſqu'à nous, annoncent expreſſément l'amitié & la bienveillance mutuelle des deux nations, & ils ne peuvent appartenir qu'à la fin de l'an 42 ou à l'année ſuivante 41 : il ſeroit donc mal-aiſé d'aſſigner pour date de l'inſcription, une année plus convenable que celle-ci, où l'officier Romain en fonction dans la Cyrénaïque, ſe trouva dans l'occaſion

*Joſ. Antiq. XIV, 10, 9.*

*Idem XIV, 11, 2.*

*Appian. civil. III, pag. 531.*

*Joſ. Antiq. XIV, 12, 3.*

de combler les vœux des Juifs, de mériter toute leur reconnoissance, & d'agréer le monument où ils la firent éclater. Pour ce qui regarde l'accomplissement de la première condition en l'an 33, on nous dit que cette année-là tomba, ainsi que les précédentes & les suivantes, dans un temps où les Juifs étoient en possession de leurs privilèges; mais une généralité de cette espèce, qui ne caractérise ni le temps ni le lieu, n'est pas comparable à la circonstance de l'an 41, époque du rétablissement de ces privilèges dans la Cyrénaïque. La première condition, si elle pouvoit être exigée, seroit donc beaucoup mieux remplie, sans aucune comparaison, dans l'hypothèse de l'an 41, que dans celle de l'an 33; mais entrons dans des recherches plus convenables à la chronologie, & plus propres à fixer toute incertitude sur la préférence qu'il faut donner à l'une des deux années.

## SECONDE CONDITION.

### *Sur le concours du 25 de Paophi avec l'assemblée de la Scénopégie.*

NOUS avons prouvé ailleurs * ce concours, en montrant que le paophi de l'inscription étoit un mois, non de l'année vague des Égyptiens, mais de l'année fixe des Alexandrins; que l'ouverture de l'année Alexandrine regardoit alors, suivant le témoignage de Pline, le 11 d'août julien proleptique dans les années communes, & le 12 dans les années bissextiles; qu'ainsi le 25 de paophi de l'an 41, répondit au 5 d'octobre; que le commencement de tisri, mois de la Scénopégie, tomba au 12 septembre, selon les tables de Dodwel; que le 15 de tisri étoit le premier jour de la Scénopégie, & que le 22 en étoit le dernier & le jour de l'assemblée. Les jours des Juifs commençoient au soleil couchant; & le premier de tisri ayant commencé avec le soir du 12 de septembre & du 2 de paophi, le 22 de tisri finissoit avec le soir du 24 du même paophi. C'est à ce soir-là même & à l'issue de l'assemblée,

* *Tome XVI, p. 170, &c.*

l'aſſemblée, qu'il eſt néceſſaire de fixer la dédicace de l'inſcription, parce que les huit jours de la fête interdiſoient aux Juifs toute œuvre ſervile, & principalement tout commerce avec les Gentils, maxime qui force à étendre ce que le monument dit du temps de l'aſſemblée, ἐπὶ συλλόγου, juſqu'au ſoir même qui venoit de la terminer: or cette ſoirée appartenoit au 25 de paophi, ſelon la méthode des Juifs qui comptoient leurs jours depuis la veille précédente. Voilà donc le concours du 25 de paophi avec le temps de l'aſſemblée de la Scénopégie, clairement établi au ſoir du 4 d'octobre de l'an 41.

A ce calcul on oppoſe des règles de calendrier tout-à-fait différentes; & d'abord on prétend que le paophi de l'inſcription étoit Egyptien & non Alexandrin. La dénomination équivoque du mois, laiſſe en effet la liberté de le prendre, ſoit pour Egyptien, ſoit pour Alexandrin, dans tout ſyſtème qui ſatisfera par ce moyen aux difficultés; mais le ſyſtème où l'on fait concourir le 25 de paophi Egyptien avec l'aſſemblée de la Scénopégie en l'an 33, n'ajuſte ce concours qu'en renverſant toutes les règles du calendrier Judaïque, par une tranſpoſition viſible & des jours & des mois.

Tranſpoſition de jours. En l'an 33 le 25 de paophi Egyptien tomba au 24 d'octobre & au quatorzième jour de la lune. On commence par placer dans ce 14 de la lune, le 14 du mois Judaïque; hypothèſe aſſez recevable, puiſque les mois des Juifs étoient lunaires. On ajoûte que ce vingt-cinquième jour du mois Egyptien, ce quatorzième jour du mois Judaïque, étoit le jour de l'aſſemblée de la Scénopégie; pendant qu'il eſt très-certain au contraire que la fête ne commençoit que le 15, *à quintodecimo die menſis;* qu'elle duroit Levitic. XXIII, 34.
d'abord ſept jours ſous la tente, *habitabitis in umbraculis ſeptem diebus;* & que le huitième jour de la fête, autrement le 22 Ibid. 42.
du mois, étoit le jour de l'aſſemblée: *Dies quoque octavus erit celeberrimus .... eſt enim cœtus atque collectæ.* Le mot de Ibid. 36.
l'inſcription, συλλόγου τῆς σκηνοπηγίας, rend d'une manière

ſi littérale & ſi complète, le *cœtus atque collectæ* de la vulgate, le πανηγύρεως des ſeptantes, & le συλλογῆς d'Aquila, que mettre, comme on a fait, l'aſſemblée au 14 du mois, c'eſt tranſporter manifeſtement la fin des huit jours de la fête à la veille de la fête même.

Tranſpoſition de mois. Le premier mois des Juifs régloit la marche de tous les autres mois; Moyſe l'avoit ainſi établi: obſervez le mois des fruits nouveaux & le premier du printemps, *obſerva menſem novarum frugum, & verni primum temporis;* Philon y place l'ouverture du temps de l'équinoxe, τὴν ἀρχὴν τῆς ἐαρινῆς ἰσημερίας; ſelon Josèphe, la pleine lune de ce mois répond à la poſition du ſoleil dans le ſigne d'*Aries*, ἐν κριῷ τοῦ ἡλίου καθεστῶτος; en un mot, c'étoit le mois dont la pleine lune ſuivoit de plus près l'équinoxe du printemps. Ce premier mois, le mois niſan, étoit le mois paſchal, & le ſeptième mois, le mois tiſri, étoit celui de la Scénopégie, *menſe ſeptimo.* Si la règle a été ſuivie en l'an 33, comme il n'y a pas lieu d'en douter, la pleine lune paſchale ſera tombée au commencement d'avril, & la fête de la Scénopégie aura répondu, non au mois de paophi Egyptien, mais au mois précédent. Afin donc de pouvoir la renvoyer au mois de paophi, où l'inſcription de Bérénice l'avoit placée, on imagine pour l'an 33 un retardement des mois Judaïques, qui aura rejeté la pleine lune paſchale à la fin d'avril, & la pleine lune de la Scénopégie au 24 d'octobre. On tâche de donner quelque apparence de poſſibilité à ce dérangement, par des exemples tirés des écrits des Rabbins, & par des reproches qu'on fait aux Juifs, de s'être ſervis d'un calendrier incertain & flottant, d'avoir ignoré le vrai temps des équinoxes, & de n'avoir même connu l'âge de la lune que par l'obſervation des phaſes lunaires. Quant à ce dernier article, il s'accorde mal avec ce que nous venons de voir qu'on avançoit ſur un concours du 14.ᵉ jour du mois Judaïque, avec le 14.ᵉ jour de la lune au 24 octobre de l'an 33; car ſi le ſyſtème de la phaſe régloit les néoménies civiles, elles ne pouvoient point commencer au jour même de la nouvelle

*Deuteron.* XVI, 1.

*Phil. de vit. Moſ. p. 686, c.*

*Joſ. Antiq.* III, 10, 5.

*Levitic.* XXIII, 24.

lune, qui n'eſt viſible, pour le pluſtôt, qu'un jour ou deux après la conjonction. Mais ce n'eſt pas-là le grand objet; ce qu'il y a d'important pour l'hiſtoire & pour la chronologie, c'eſt qu'on ne puiſſe point à ſon gré déranger tout le calendrier des Juifs, en retardant la Pâque dans des années, où Philon & Josèphe déclarent qu'elle ſe célébroit vers le commencement du printemps. Nous verrons donc ici 1.° que les témoignages des Rabbins, qui parlent de quelque retardement extraordinaire de la Pâque, ne regardent nullement les anciens Juifs, c'eſt-à-dire, ceux qui vivoient avant la diſperſion de la nation. 2.° Que ces Juifs avoient un très-grand intérêt que leurs fêtes ne fuſſent jamais retardées. 3.° Qu'ils avoient en main des ſecours aſtronomiques ſuffiſans pour prévenir le retardement. 4.° Que l'antiquité leur a reproché d'avoir anticipé les fêtes, & jamais de les avoir retardées. 5.° Que le Grand-Prêtre, chargé principalement de la direction du calendrier, avoit une raiſon particulière de l'avancer pluſtôt que de le retarder. 6.° Que les fêtes ne furent pas retardées en l'an 35, quoique le prétexte d'un retardement eût été beaucoup plus plauſible pour cette année-là que pour l'an 33. 7.° Enfin, qu'il n'y a qu'un exemple de la Pâque retardée avant la deſtruction du temple, que ce fut ſous le règne d'Ezéchias, & qu'alors même on ne retarda pas les autres fêtes. Il ſuffira de parcourir légèrement ces différens articles, pour juger du fondement de l'hypothèſe propoſée.

Premièrement, les deutéroſes des Rabbins, généralement parlant, ſont des traditions marquées au mauvais coin, qui, de l'aveu des Savans, ne ſauroient faire preuve pour les uſages anterieurs à la deſtruction du temple & à l'exil de la nation. Les Juifs diſperſés peuvent donc avoir retardé la Pâque en certains cas extraordinaires, allégués par les Rabbins, ſans qu'on doive en inférer que leurs ancètres leur en euſſent donné l'exemple. Les menus grains de la première ſaiſon encore trop peu avancés pour être coupés, les agneaux plus petits qu'à l'ordinaire, les chemins rompus, & d'autres *Lichtfoot. opera. tom. II, p. 320.*

circonſtances pareilles, ſervoient de prétexte à certains Rabbins, pour tranſporter bruſquement la Pâque à la lunaiſon ſuivante. Mais quand le temple ſubſiſtoit, comme il ſubſiſtoit en l'an 33, il falloit bien, à cauſe du peuple nombreux qui s'y rendoit de tous les endroits du monde, que la pleine lune paſchale fût fixée long-temps avant & indépendamment de tout le reſte; ſans quoi les uns auroient pû arriver un mois trop tôt, les autres un mois trop tard, & pluſieurs renoncer au voyage, dans l'incertitude du temps de la fête. Il ne faut donc pas juger des anciens Juifs par les nouveaux, ni confondre le temps où la loi de Moyſe étoit en vigueur, & où le corps de la nation réſidant en Judée, avoit intérêt & attention à fixer la Pâque, avec le temps des deutéroſes, où ce corps diſperſé n'avoit plus, ni la même raiſon du voyage de Jéruſalem, ni le même zèle & les mêmes facilités pour l'exacte obſervation des cérémonies légales.

Secondement, les Juifs, avant leur diſperſion, avoient un très-grand intérêt, non ſeulement à fixer la Pâque, mais encore à la fixer dans la nouvelle ſaiſon. Comme le climat de la Judée accélère beaucoup la maturité des grains, le ſecond jour des azymes, qui étoit le lendemain de la ſolemnité de Pâques, régloit l'ouverture de la première moiſſon: ſi les orges avoient été mures avant ce temps-là, on n'auroit pas pû les couper; ſi elles n'étoient pas mures quand ce jour arrivoit, c'étoit aſſez d'en cueillir, pour les prémices de l'offrande, quelques brins qui euſſent commencé d'épier: on attendoit enſuite la maturité du reſte, parce que la permiſſion de couper les grains n'impoſoit pas l'obligation de le faire. Il en étoit à peu près de même des prémices du blé, πρωτογεννήματος πυρῶν, pour la Pentecôte. La récolte n'avoit donc rien à ſouffrir d'une anticipation des fêtes, & il y auroit eu tout à craindre d'un retardement. La Pâque différée d'une lunaiſon en l'an 33 auroit renvoyé le ſecond jour des azymes au commencement de mai, la Pentecôte au ſolſtice d'été, & la Scénopégie à la fin d'octobre: ce qui, pour un climat tel que celui de la Judée, auroit mis les habitans dans la

*Levit. XXIII, 10.*
*Deut. XVI, 9.*
*Joſ. Antiq. III, 10, 5.*

*Not. Bernardi ad Joſ. Antiq. III, 10, 6.*

nécessité, ou de violer leurs loix, ou de voir périr leurs fruits; l'affaire étoit trop sérieuse pour ne pas les rendre attentifs à prévenir tout retardement de calendrier.

Troisièmement, l'auteur des observations refuse aux anciens Juifs les connoissances suffisantes pour un calendrier exact: mais quand nous n'aurions pas de preuves positives, que dans les siècles voisins de l'ère Chrétienne, ils étoient au fait du temps des équinoxes & de celui des lunaisons; d'un côté l'intérêt qu'ils avoient à les connoître, de peur sur-tout de laisser retarder leurs fêtes, & de l'autre la facilité qu'ils avoient à s'en instruire, vivant au milieu des Égyptiens, des Grecs & des Romains, prouveroient assez qu'ils auroient eu des secours astronomiques suffisans, & qu'ils en auroient fait usage. Il y a plus; ils n'avoient pas besoin d'emprunter des étrangers la connoissance des mouvemens du soleil & de la lune. Josèphe parle d'une période de six cens ans, supérieure pour l'exactitude à tous les autres cycles luni-solaires de l'antiquité, ainsi que l'illustre M. Cassini l'a démontré; l'un & l'autre en font la découverte beaucoup trop ancienne, mais la prétention outrée de Josèphe prouve du moins que le cycle étoit connu des Juifs plusieurs années avant l'ère Chrétienne: ce qui suffit pour en inférer la réalité de leurs connoissances, & l'usage des méthodes cycliques de leur calendrier dans le temps de l'érection du monument de Bérénice. Les Rabbins ne font aucune mention de cette période, non plus que de tant d'autres connoissances utiles, qui furent oubliées après la dispersion du peuple Juif, & auxquelles ils substituèrent des deutéroses pleines d'ignorance & de grossièreté. Leur silence ne nous autorise donc point à contester aux anciens Juifs l'usage des méthodes astronomiques, & à dire que *s'ils en avoient eu quelqu'une, les Rabbins, qui détaillent avec tant de soin jusqu'aux moindres pratiques religieuses, en auroient parlé dans leurs livres.*

*Jos. Antiq. l. 3, 9.*

*Mém. de l'Académie des Sciences, tome VIII, page 5.*

L'ignorance des Juifs dispersés, & l'oubli de l'ancienne règle, les réduisirent à la nécessité d'observer les phases lunaires, & de fixer les néoménies au jour où la nouvelle lune étoit

visible pour la première fois depuis sa conjonction; de sorte que le commencement du mois n'étoit jamais connu d'avance, & qu'il varioit suivant la diversité des pays. Le climat de la Judée, de l'Egypte & de Babylone, étant constamment pur & serein, la néoménie y suivoit d'un jour ou deux la nouvelle lune; mais en Italie ou dans la Grèce, & sur-tout dans les régions plus septentrionales où le mauvais temps dérobe quelquefois pendant long-temps la vue des astres, la néoménie pouvoit trouver la lune dans un de ses quartiers ou dans son plein. Les Rabbins remédièrent dans la suite à l'inconvénient; & empruntant des étrangers chez lesquels ils vivoient, les principes astronomiques, ils substituèrent l'usage des tables & des cycles à celui de la phase: mais la secte des Caraïtes qui s'éleva contre les Rabbinistes comme contre des novateurs, rejeta leurs tables astronomiques, & retint le système de la phase. Ce sont ces Caraïtes, dépourvus de calendrier & partisans de l'ignorance des premiers Juifs dispersés, qu'on nous cite aujourd'hui comme les garans de l'usage de la phase employée par les anciens Juifs. Plusieurs Savans ont déjà réfuté cet usage pour les temps voisins de l'ère Chrétienne. A leurs preuves j'en ajoûterai encore une qui semble leur avoir échappé: elle est tirée d'une circonstance de la prise de Jérusalem, le samedi premier de septembre, ou le samedi 8 du même mois en l'an 70 de J. C. C'étoit, suivant Josèphe, le 8 d'un des mois Macédoniens, qui, dans la methode de cet écrivain, concourent jour pour jour avec les mois Judaïques. Le 8 du mois Judaïque ayant donc répondu au premier ou au 8 de septembre, la néoménie avoit commencé au soir, ou du 24, ou du 31 d'août: or la nouvelle lune vraie étoit arrivée le 25 du même mois d'août après-midi; par conséquent le système de la phase n'a pû régler la néoménie, ni au soir du 24 qui précéda la conjonction, ni au soir du 31 où la néoménie auroit vû la lune dans son premier quartier; hypothèse insoûtenable pour un climat tel que celui de la Judée. Ce fut donc un cycle & non la phase qui plaça la néoménie au soir du 24 d'août de

*Petav. Doctr. temp. XI, 17*
*Scalig. emend. temp V, p 474.*
*Jos. Bel. Jud. VI, 8, 5.*

l'an 70 de l'ère Chrétienne. Ainsi le système Judaïque de la phase a été postérieur à la destruction du Temple.

Tout ce détail étoit nécessaire pour dissiper les nuages qu'on a voulu répandre sur le calendrier des anciens Juifs, & pour faire voir que les loix de la Religion & les raisons d'État les plus pressantes les engageant à ne jamais retarder leurs fêtes, ils avoient en main les moyens de prévenir le desordre.

Quatrièmement, le septième canon apostolique porte : *Si un Évêque, un Prêtre, un Diacre, célèbre le saint jour de Pâques avant l'équinoxe du printemps avec les Juifs, qu'il soit déposé.* Εἴ τις Ἐπίσκοπος, ἢ Πρεσβύτερος, ἢ Διάκονος, τὴν ἁγίαν τοῦ Πάσχα ἡμέραν πρὸ τῆς ἐαρινῆς ἰσημερίας μετὰ Ἰουδαίων ἐπιτελέσει, καθαιρείσθω. Les autres monumens des premiers siècles de l'Église, confirment aussi l'usage où étoient les Juifs, de célébrer la Pâque deux jours avant l'équinoxe. C'étoit toutes les fois que le quatorzième jour du mois ne précédoit l'équinoxe que d'environ deux jours. Ils en faisoient le mois paschal par l'intérêt qu'ils avoient à anticiper les fêtes plustôt qu'à les retarder, comme nous l'avons déjà dit : c'est pourquoi avant leur dispersion, l'histoire n'a point de retardement à leur reprocher ; elle leur reproche au contraire une anticipation fréquente dans ces temps-là voisins de l'ère Chrétienne. Il est donc fort étrange qu'on mette en fait *que la pleine lune paschale ne pouvoit jamais précéder l'équinoxe,* mais que le mois paschal *pouvoit être celui de la seconde ou même de la troisième lune après l'équinoxe.* Disons au contraire, sur la foi de tous les anciens témoignages, que la pleine lune d'environ le 21 de mars ayant alors été, sinon régulièrement, du moins réglément paschale, parce que la pleine lune suivante d'environ le 20 avril, auroit paru arriver trop tard, à plus forte raison la pleine lune paschale de l'an 33 avant J. C, ne fut point transportée du commencement à la fin d'avril.

Cinquièmement, le Grand-Prêtre avoit une raison particulière d'avancer plustot que de retarder l'année. Il étoit toûjours fâché, observe Réland, de l'arrivée des années intercalaires, à cause de l'obligation où il étoit de se baigner dans

*Not. Relandi ad Jos. Antiq. III, 10. 4.*

de l'eau froide le jour du jeûne folennel qu'on célébroit peu avant la fête de la Scénopégie. Les années intercalaires étoient celles dont le treizième mois, ayant sa pleine lune antérieure de quelques jours à l'équinoxe, ne pouvoit point par conséquent ouvrir l'année suivante; alors la Pâque d'après, arrivant plus tard qu'à l'ordinaire, rejetoit plus tard aussi toutes les autres fêtes. Le jour de jeune du septième mois, où la purification dont nous parlons étoit ordonnée, se trouvoit après l'année commune au mois de septembre où il faisoit encore assez chaud; & il se trouvoit, après une année intercalaire, au mois d'octobre où il commençoit à faire froid. C'est ce que le Grand-Prêtre n'aimoit point, & il auroit bien moins aimé un retardement irrégulier des fêtes, qui auroit renvoyé le jour de jeune dans un temps encore plus voisin de l'hiver. Ceux qui étoient particulièrement chargés de la direction du calendrier, avoient donc une raison personnelle de plus pour ne pas laisser retarder les mois de l'année.

Sixièmement, il y a une circonstance qui touche de plus près l'an 33, parce qu'elle regarde un évènement de l'an 35 où les chronologistes placent la mort du jeune Aristobule, Grand-Prêtre des Juifs. Josèphe raconte qu'Hérode sortit de Jérusalem avec Aristobule peu après les fêtes de la Scénopégie, comme pour une partie de plaisir, & qu'il le fit noyer dans le bain où ils étoient à se rafraichir à cause du grand chaud qu'il faisoit vers le milieu du jour, *ἀνέψυχον τὸ θερμότατον τῆς μεσημβρίας*: sur quoi il est aisé de faire le raisonnement suivant. Si les Juifs eussent été pour lors dans l'usage de retarder quelquefois leurs fêtes, c'eut été sur-tout quand la pleine lune de mars arrivoit d'abord après l'équinoxe, comme en l'an 35 où le 25 de mars fut le jour de la pleine lune. Il paroît cependant qu'alors elle fut paschale, & que la pleine lune de la Scénopégie fut celle du 17 septembre, puisque le climat de la Judée pouvoit encore donner des jours assez chauds pour inviter à un bain froid après les huit jours de la Scénopégie, c'est-à-dire, vers la fin de septembre ou le commencement d'octobre; au lieu que si les fêtes eussent été

*Jos. Antiq. XV, 3, 3.*

été retardées d'une lunaiſon, l'accident d'Ariſtobule auroit répondu à la fin d'octobre ou au commencement de novembre: ſaiſon peu propre à vérifier, pour le climat même de la Judée, une chaleur exceſſive. Les fêtes ne furent donc point retardées en l'an 35, & beaucoup moins encore en l'an 33 où la pleine lune arrivée la nuit du 31 mars au premier avril, donna bien moins que l'autre pleine lune du 25 mars, occaſion à un retardement.

Septièmement enfin, on ne doit pas inſinuer pour exemple d'une Pâque retardée avant la deſtruction du Temple, l'année 4 avant J. C, celle de la mort d'Hérode, ſous prétexte du grand nombre d'évènemens à placer dans l'intervalle qui s'écoula depuis l'écliple lunaire du 13 mars à la Pâque ſuivante. Ils ſe placent tous fort commodément dans la durée d'un ſeul mois: ni Pétau ni Uſſerius n'y trouvent de la difficulté; & nous ne voyons anciennement qu'un ſeul exemple de la Pâque retardée: ce fut au commencement du règne d'Ezéchias. Quelque diligence qu'on fît pour rétablir le Temple où le culte Divin avoit été long-temps interrompu, on n'eut pas le temps de faire les préparatifs néceſſaires. On différa la Pâque par l'impoſſibilité de la célébrer en ſon temps, *non enim potuerunt facere in tempore ſuo;* mais elle fut célébrée au ſecond mois, au mois d'Ijar, *menſe ſecundo,* de façon que les mois n'en furent point dérangés, ni les autres fêtes retardées. Quand donc on nous propoſeroit aujourd'hui les preuves les plus complètes d'un retardement de la Pâque pour l'an 33, au lieu d'une pure poſſibilité qu'on allègue pour toute vérification du fait, le retardement de la Scénopégie ne s'enſuivroit pas encore de celui de la Pâque.

*Petav. Doctr. temp. XI, 1.*

*II Paralip. XXX, 1, ſeqq.*

Ainſi tout s'accorde à faire voir que le commencement de la Scénopégie en l'an 33, tomba dans le mois de thoth Egyptien, non dans le mois de paophi; que l'hypothèſe de l'an 33 pèche conſéquemment par une tranſpoſition de mois comme par une tranſpoſition de jours, & qu'elle eſt bien éloignée de remplir la ſeconde condition requiſe pour l'explication du monument de Bérénice.

## Troisième Condition.

### *Sur l'époque radicale de l'Inſcription.*

LA date de l'inſcription marque l'*année 55* d'une ère qui n'eſt point déſignée. Dans l'hypothèſe de l'an 41 l'ère tombe au commencement de l'an 95 ou à la fin de l'an 96, quand les villes de la Cyrénaïque, après la mort de leur dernier Roi arrivée en l'an 96, furent miſes, par un Senatus-conſulte Romain, en poſſeſſion de la liberté & de l'autonomie: évènement des plus célèbres dans l'hiſtoire, & des plus intéreſſans pour le peuple particulier qui en fut l'objet. Dans l'hypothèſe de l'an 33, on prétend rapporter l'époque radicale à un voyage que Lucullus fit à Cyrène quelques années après l'autonomie accordée à la Cyrénaïque. Deux réflexions, l'une hiſtorique ſur la nature des deux évènemens, l'autre chronologique ſur le temps où ils ſont arrivés, feront voir laquelle des deux époques mérite la préférence.

*Première réflexion.* L'autonomie que Rome, en devenant la maîtreſſe d'un pays, accordoit à certaines villes, étoit pour elles un évènement de la plus grande importance. C'étoit le gage de leur liberté, le fondement de leur grandeur : & regardant l'année où elles l'obtenoient comme l'année de leur renaiſſance, elles en faiſoient ordinairement l'ère & l'époque, d'où elles comptoient les années ſuivantes. Toute l'hiſtoire eſt pleine d'exemples qui atteſtent cet uſage, ſur-tout dans le dernier ſiècle de la république Romaine & dans le premier ſiècle des Empereurs. Il étoit donc naturel & il étoit conforme à l'uſage que les villes de la Cyrénaïque, en ſe choiſiſſant une ère, la priſſent de la première année de leur autonomie, pluſtôt que d'un voyage de Lucullus à Cyrène où nous ne voyons rien de merveilleux & de frappant. Sylla aſſiège Athènes, il a beſoin de vaiſſeaux; & pour en faire venir d'Afrique & d'Egypte, il y dépèche Lucullus, ſon Queſteur, qui ne commençoit qu'alors à mettre le pied dans la moindre des charges de la République. Lucullus paſſe à Cyrène qu'il

*Plut. in Lucul. p. 492, D. E.*

trouve en proie à des tyrans & à des guerres domestiques : les habitans lui demandent des règlemens pour le rétablissement de l'ordre & de la paix ; il les leur accorde, laisse un nouveau plan d'administration & continue sa route vers Alexandrie. Ni l'objet de sa mission qui n'étoit pas d'aller donner des loix à Cyrène, ni son titre de questeur d'Asie qui ne lui donnoit aucun pouvoir législatif, sur-tout en Afrique, ni la conjoncture d'une route & d'un passage subit & pressé, ne sauroient répandre sur les opérations de Lucullus à Cyrène, l'éclat d'une célèbre législation. Cicéron n'en a rien dit dans l'éloge qu'il nous a laissé de ce grand homme. Il y parle de la capacité & des succès de Lucullus à tracer, dans des temps postérieurs où il devint le héros de la République, de nouvelles formes de gouvernement pour diverses villes d'Asie qu'il parcouroit; & il n'y a pas un mot des villes de la Cyrénaïque. Strabon, & Josèphe qui le cite, paroissent les seuls qui, avant Plutarque, aient fait mention de ce voyage de Lucullus; & ils réduisent l'un & l'autre à quelques brouilleries excitées par les Juifs, le desordre qui régnoit alors dans Cyrène. Ainsi plus vous approfondissez tout ce qui regarde ce voyage, plus vous voyez qu'il ne ressemble en rien aux grands évènemens d'où les peuples avoient accoûtumé de prendre date pour commencer à compter leurs années.

*Cic. Acad. II, 1, sqq.*

*Jos. Antiq. XIV, 7, 2.*

Quand même il auroit pû servir d'ère à la ville de Cyrène, ce qui n'est pourtant point arrivé, il n'est pas dit qu'il eût pû en servir à la ville de Bérénice & aux trois autres villes de la Pentapole. Comme elles étoient libres & autonomes, & que chacune formoit une République à part, elles pouvoient être exemptes de troubles domestiques & n'avoir aucun besoin de la médiation de Lucullus pendant que Cyrène, où il passoit, avoit recours à lui. C'étoit dans Cyrène que régnoit la division, ἐν Κυρήνῃ; & quoique ce mot se prenne quelquefois pour marquer la Cyrénaïque en général, il ne marque ici que la ville, puisque la Cyrénaïque, dont Strabon parle aussi à la suite du même texte, y est appelée par cet écrivain Κυρηναΐα, & puisque le récit de Plutarque ne

nomme pareillement que la ville de Cyrène, τὴν πόλιν : le reste du pays n'entra donc pour rien dans ce que fit Lucullus; & Bérénice en particulier, située au loin dans une extrémité reculée, n'eut point occasion de prendre le voyage du questeur Romain pour l'époque de ses années.

Jul. Obseq. CIX, liv. épit. LXX.

*Seconde réflexion.* Le dernier roi de Cyrène mourut en l'an de Rome 658, & laissa héritier le peuple Romain qui eut la générosité de refuser le don & d'accorder au pays l'autonomie; ce qui se fit par un Senatus-consulte. Le trajet qu'il fallut faire par mer pour se rendre à Rome, les délibérations du Sénat & les différens règlemens qu'il fallut rédiger pour une nouvelle forme d'administration, demandent que nous supposions au moins quelques mois d'intervalle entre la mort du Prince & le decret du Sénat. L'époque de la première année de l'autonomie appartient donc, ou aux derniers mois de l'an 658, ou aux premiers mois de l'an 659. Si l'on part de-là & qu'on descende jusqu'à l'automne de l'an 713 de Rome, 41 avant J. C, on trouve cinquante-quatre ans révolus, & la cinquante-cinquième année courante, telle que le monument nous la présente : mais la vérification d'une cinquante-cinquième année depuis le voyage de Lucullus à Cyrène jusqu'à l'automne de l'an 33, ne peut se faire qu'en renversant la chronologie, & en transportant à l'hiver de la fin de 88 & du commencement de 87, un voyage que l'histoire ne place que dans l'hiver suivant.

On veut donc que Sylla, Consul en 88, ait passé dans la Grèce pendant l'année même de son Consulat, qu'il y soit arrivé dans l'automne, qu'il ait aussi-tôt assiégé Athènes, qu'il s'en soit rendu maître le premier de mars suivant, & que Lucullus, qui s'embarqua dès l'hiver pendant le siège, soit arrivé à Cyrène vers la fin de l'an 88, ou vers le commencement de l'an 87. On trouve par ce moyen les cinquante-quatre ans révolus, & la cinquante-cinquième année courante depuis le voyage de Lucullus jusqu'à l'automne de l'an 33. Mais cette chronologie est contredite par Plutarque qui a écrit la vie de Sylla sur les mémoires de Sylla même,

& qui ſuppoſe continuellement Sylla paſſé dans la Grèce en l'an 87, & la ville d'Athènes priſe en l'an 86; après quoi il ne reſte plus vingt-quatre années complètes depuis le voyage de Lucullus juſqu'à l'automne de l'an 33. Voici une tranſpoſition d'années auſſi aiſée à démontrer que la tranſpoſition de jours & la tranſpoſition de mois de l'article précédent.

*Première preuve.* Cinna, ſucceſſeur de Sylla dans le Conſulat, *étant entré en charge, entreprit auſſi-tôt de renverſer les règlemens établis. Il ſe prépara même à traîner Sylla en juſtice, & lui ſuſcita, pour accuſateur, Virginius, un des Tribuns du peuple: mais Sylla laiſſant là & l'accuſateur & le tribunal, partit pour aller faire la guerre à Mithridate.* Ce ſont les propres paroles de Plutarque. Παραλαβὼν δὲ τὴν ἀρχὴν, εὐθὺς ἐπεχείρει τὰ καθεστῶτα κινεῖν. Καὶ δίκην ἐπὶ τὸν Σύλλαν παρεσκεύασε, καὶ κατηγορεῖν ἐπέστησεν Οὐεργίνιον, ἕνα τῶν δημάρχων, ὃν ἐκεῖνος ἅμα τῷ δικαστηρίῳ χαίρειν ἐάσας ἐπὶ Μιθριδάτην ἀπῆρε. Le mot παραλαβὼν marquant ici, comme par-tout ailleurs dans Plutarque, l'entrée en charge, & l'uſage conſtant depuis la fin des guerres Puniques ayant été, que les Conſuls ordinaires entraſſent en charge au premier de janvier, ſans qu'il y ait aucun exemple du contraire, il s'enſuit que Sylla étoit encore en Italie après le commencement de l'année 87, & que ce fut par conſéquent, non dans l'hiver de la fin de ſon Conſulat, mais dans l'hiver ſuivant qu'il envoya Lucullus à Cyrène.

*Plut. in Sylla, p. 458. B.*

*Idem pp. 187, 300, 314, 872, 882, &c.*

*Seconde preuve.* La priſe d'Athènes, la bataille de Chéronée & celle d'Orchomène, furent trois célèbres exploits de Sylla dans le cours de la même année. Or, dans l'intervalle des deux batailles, Sylla apprit que Lucius Valérius Flaccus, conſul ſubrogé à Marius, qui étoit mort le 13 janvier de l'an 86, venoit en Aſie & traverſoit la mer d'Ionie à la tête d'une armée: tous ces faits ſont racontés au long par Plutarque ſur la foi des mémoires de Sylla qu'il avoit devant les yeux. Le ſiège d'Athènes & le voyage de Lucullus appartiennent donc certainement à l'hiver de la fin de 87, &

*Idem in Sylla, p. 464, in fine & initio ſeqq.*

du commencement de 86; l'auteur des obſervations convient lui-même que c'eſt-là ce qui réſulte de ce témoignage de Plutarque.

*Troiſième preuve.* Plutarque, ou pluſtôt Sylla dans ſes Mémoires, ont marqué une ſi grande foule d'évènemens entre l'été du conſulat de Sylla & le ſiège d'Athènes, qu'il eſt impoſſible de ſuppoſer le ſiège entrepris dans l'année même de ce Conſulat. On étoit déjà au fort de l'été, à la ſaiſon des Cigales, que Marius n'avoit point encore formé ſa conjuration; il lui fallut du temps pour lier ſa partie avec le tribun Sulpicius, & il en fallut encore plus à celui-ci, pour faire paſſer pluſieurs loix, dont chacune devoit être précédemment propoſée dans trois jours de marché conſécutifs, à neuf jours d'intervalle l'un de l'autre. Après diverſes loix ainſi établies, on voit les Conſuls ſortir de Rome, la faction de Marius y dominer ſans obſtacle, les Conſuls y revenir dans la ſuite avec des troupes, & porter de nouvelles loix, qui exigeoient les mêmes formalités & les mêmes longueurs que les précédentes; après quoi les troubles ſe renouvelèrent, l'un des Conſuls alla joindre l'armée où il fut tué, & Sylla l'autre Conſul vit en conſéquence de cette mort ſon autorité s'affoiblir inſenſiblement dans la ville de Rome. Ce ſont-là des évènemens qui n'ont pû ſe paſſer d'un été à l'automne ſuivante, & quand même Sylla auroit pû ſortir de Rome dès la même automne, il n'auroit pas pû faire ſi-tôt le ſiège d'Athènes: il alla prendre l'armée à Capoue, & lui fit traverſer l'Italie pour l'embarquement; après avoir paſſé la mer, elle eut encore à traverſer la Grèce, où Sylla fit les préparatifs du ſiège, qui paroiſſent avoir été fort longs. Enfin le ſiège commença, on en continuoit les opérations, & pluſieurs attaques réitérées contre le Pirée avoient déjà emporté un temps conſidérable, lorſque l'hiver arriva, χειμῶνος ἐπιόντος. Il eſt donc de toute impoſſibilité que cet hiver ait été celui du conſulat de Sylla, & que Lucullus ait fait le voyage de Cyrène à la fin de 88 ou au commencement de 87.

*Plut. in Sylla. p. 456, c. ſeqq.*

*Appian. Mit. pag. 192.*

Pour infirmer l'autorité de Plutarque, en convenant qu'il

a quelquefois placé en 86 la prise d'Athènes & les deux batailles, on ajoûte qu'il s'est contredit, & que dans d'autres endroits il les a placées tantôt à l'an 85, tantôt à l'an 87. Ce sont ces prétendues contradictions qu'il faut présentement examiner par une confrontation de passages, qui ne doit pas lasser la patience d'un lecteur, quand c'est le seul moyen de le mettre en état de prononcer.

Où est-ce donc que Plutarque a renvoyé les trois évènemens à l'an 85? C'est, dit-on, dans l'endroit, où après la bataille d'Orchomène, il dit que Sylla reçut *alors* dans son camp ceux que Cinna & Carbon, Consuls en 85, avoient chassés de Rome. Plutarque n'a point dit que ce fut *alors*, & n'a point lié, comme synchronisme de la même année, la bataille d'Orchomène & la réception faite par Sylla aux fugitifs de Rome. Voici ses paroles en deux phrases, dont l'une termine le récit des deux batailles, & l'autre entame le récit de l'arrivée des fugitifs. *C'est donc ainsi qu'on raconte ce qui se passa aux environs de Chéronée & auprès d'Orchomène. Au reste Cinna & Carbon maltraitant cruellement dans Rome les personnes les plus distinguées, plusieurs prirent le parti de se soustraire à la tyrannie, & de se réfugier dans le camp de Sylla:* Τὰ μὲν οὖν περὶ Χαιρώνειαν καὶ πρὸς Ὀρχομενῷ, τοιαῦτα λέγεται γενέσθαι. Κίννα δὲ καὶ Κάρβωνος ἐν Ῥώμῃ τοῖς ἐπιφανεστάτοις ἀνδράσι χρωμένων παρανόμως καὶ βιαίως, πολλοὶ τὴν τυραννίδα φεύγοντες, ὥσπερ εἰς λιμένα, τοῦ Σύλλα τὸ στρατόπεδον κατεφέροντο. Ce n'est point là renfermer les deux évènemens dans la même circonstance de temps, à moins qu'on ne rende la conjonction δὲ comme a fait Dacier, par le mot *cependant*, qu'elle n'a jamais signifié. Cruserius l'avoit rendue par *porro*, conformément au sens qu'elle a quelquefois dans différens auteurs, & sur-tout dans cet endroit de Plutarque. Le passage allégué ne contredit donc point les autres, où cet écrivain ne cesse de rapporter à l'an 86 la prise d'Athènes & les deux batailles qui la suivirent.

*Plut. in Sylla. p. 466, A.*

Il ne les a pas non plus rapportées à l'an 87; & les textes qu'on indique sans les citer, pour mettre l'écrivain en

contradiction avec lui-même, ne sont pas pris dans leur véritable sens. Plutarque, en fidèle historien des guerres de Sylla, a marqué & les faits réels & les bruits populaires, il les a soigneusement distingués, & ce n'est qu'en supposant qu'il les a confondus & qu'il a également garanti la vérité des uns & des autres, qu'on lui impute ce troisième sentiment sur la date prétendue des deux batailles en l'an 87.

Plut. in Mario. p. 429, D. 1.° Il dit, parlant des troubles de Rome en l'an 87: *A Rome on entendoit dire que Sylla faisoit la guerre du côté de la Béotie aux généraux de Mithridate; & l'on y voyoit les Consuls courir aux armes l'un contre l'autre.* Ἐν δὲ Ῥώμῃ Σύλλας μὲν ἠκούετο τοῖς Μιθριδάτου πολεμεῖν στρατηγοῖς περὶ Βοιωτίαν, οἱ δὲ ὕπατοι στασιάσαντες ἐχώρουν εἰς ὅπλα. Ce sont là, dit-on, les batailles de Chéronée & d'Orchomène en 87; elles peuvent l'être dans la traduction de Dacier, qui assure *que Sylla faisoit la guerre dans la Béotie contre les lieutenans de Mithridate.* Mais Plutarque parle des bruits qui couroient dans Rome, & qui n'étoient pas sans quelque fondement, puisque Sylla traversoit la Béotie en conquérant, & marchoit vers l'Attique contre Archelaüs général de Mithridate; διέβαινεν ἐς τὴν Ἀττικὴν ἐπὶ τὸν Ἀρχέλαον. παροδεύοντι δὲ αὐτῷ Βοιωτία τε ἀθρόως μετεχώρει.

Appian. Mit. pag. 190. C'en étoit bien assez pour faire dire, à plus de deux cens lieues de là, que *Sylla faisoit la guerre du côté de la Béotie aux généraux de Mithridate.*

2.° Après le récit des proscriptions de Cinna & de Marius, exercées dans Rome à la fin de la même année 87,

Plut. in Mario. p. 432, A. B. Plutarque ajoûte: *il y eut tout à coup quelque apparence d'une révolution; il arrivoit des nouvelles de tous les côtés comme si Sylla avoit terminé la guerre de Mithridate, qu'il eût recouvré les provinces Romaines, & qu'il fût déjà en mer pour revenir avec des forces considérables, ce qui donna quelque trève de peu de durée à des maux inexprimables, ceux* qui en étoient les auteurs *s'imaginant que la guerre étoit prête à venir fondre sur eux; on désigna donc Marius Consul pour la septième fois.* Ἐν τούτῳ δὲ ὥσπερ τροπαίας τινὸς ἀμειβούσης, ἐφοίτων ἀγγελίαι πανταχόθεν.

πανταχόθεν, ὡς Σύλλας συνηρηκὼς τὸν Μιθριδατικὸν πόλεμον, καὶ τὰς ἐπαρχίας ἀνειληφὼς, ἐπιπλέοι μετὰ πολλῆς δυνάμεως, καὶ τοῦτο βραχεῖαν ἐπίσχεσιν ἐποίησε, καὶ παῦλαν ὀλίγην ἀφάτων κακῶν, ὅσον οὔπω τὸν πόλεμον ἥκειν ἐπ' αὐτοὺς οἰομένων. ὕπατος μὲν οὖν ἀπεδείχθη τὸ ἕβδομον Μάριος. Plutarque n'avoit garde de garantir ces faux bruits ſur les exploits & ſur le retour de Sylla, qui ne revint à Rome que plus de trois ans après; il dit ſimplement que ces nouvelles prématurées modérèrent le feu des proſcriptions pour quelque temps, & opérèrent la nomination de Marius au Conſulat. Dacier n'a pas rendu exactement le ſens du paſſage.

3.° Marius étant entré en charge au premier de janvier 86, étoit dans d'étranges frayeurs qui contribuèrent à le mettre au tombeau le treizième jour de ſon Conſulat. *Il ſe diſoit à lui-même dans ſes raiſonnemens, que Sylla arrivoit dans l'inſtant, ce Sylla par qui il avoit été autrefois chaſſé, & qui venoit de confiner Mithridate vers le Pont-Euxin.* Λογιζόμενος ὡς..... Σύλλας δὲ ἐκεῖνος ἔπεισιν, ὁ τῆς πατρίδος αὐτὸν ἐξελάσας πάλαι, νῦν δὲ Μιθριδάτην συνεσταλκὼς εἰς τὸν Εὔξεινον πόντον. Plutarque ne fait que rapporter les terreurs paniques d'un malade qui croyoit déjà voir ce qui n'arriva que dans la ſuite. *Plut. in Mario, p. 432, C.*

4.° Marius, au lit de la mort, tomba dans de nouvelles agitations *ſur ce que quelqu'un vint lui annoncer quelque choſe du côté de la mer*, ὡς ἧκέ τις ἀπαγγέλλων ἀπὸ θαλάσσης. La traduction françoiſe porte: *ſur quelque nouvelle qu'il reçut du côté de la mer, & qui lui apprenoit ſans doute l'approche de Sylla.* L'addition eſt du traducteur, Plutarque & les autres ne faiſant revenir Sylla que plus de trois ans après la mort de Marius. *Ibid. D.*

La plus légère attention ſur tous ces différens textes de Plutarque, fait aiſément voir que s'ils ſuppoſent en l'an 87 la priſe d'Athènes & les batailles de Chéronée & d'Orchomène, & que s'ils contrediſent la date de ces évènemens, fixée par-tout ailleurs dans Plutarque à l'an 86, c'eſt tout au plus dans la traduction françoiſe. Cependant comme s'il étoit conſtant que Plutarque eût donné trois différentes dates des

deux batailles, sans s'être exprimé plus positivement en faveur de l'an 86, que pour les années 85 & 87, on se détermine pour la dernière comme la plus autorisée, dit-on, par le suffrage d'Appien & d'Eutrope. Quelque inutile qu'il soit, après avoir montré que Plutarque ne s'est point contredit, de s'arrêter aux textes indiqués d'Appien & d'Eutrope, écrivains peu dignes d'être mis en parallele avec un auteur plus ancien, qui avoit écrit d'après les mémoires de Sylla; cependant j'examinerai encore ces textes, afin qu'il ne puisse pas rester le moindre scrupule sur le temps de la prise d'Athènes, une des époques les plus certaines de l'histoire.

Il seroit fort étrange qu'Appien, à qui les Savans reprochent de n'avoir guère été que le copiste de Plutarque, l'eût abandonné ici, & qu'il eût mis en 88, sous le consulat de Sylla, le siège d'Athènes, première opération de la guerre contre Mithridate. Il assure au contraire, conformément à la
*Appian. Civil. I. p. 399.* chronologie de Plutarque, que Sylla partit contre Mithridate en qualité de Proconsul, ἀνθύπατος, non de Consul, & que
*Idem Mithrid. p. 206, & Civil. I, p. 401.* l'expédition qui n'étoit point encore finie vers le milieu de l'an 84, λήγοντος ἄρτι τῆς τρίτης καὶ ἑκατοστῆς Ὀλυμπιάδος,
*Idem Civil. I, p. 396.* ne dura pas trois ans entiers, ἔτεσιν οὐδ᾽ ὅλοις τρισίν. Elle n'avoit donc pas commencé dès l'an 88. On oppose vainement un autre passage où Appien dans le récit des nouveaux préparatifs faits en Thessalie par Sylla contre Mithridate, pendant l'hiver qui suivit la prise d'Athènes & les deux
*Idem Mithrid. p. 204.* batailles, s'énonce en ces termes: ταῦτα μέντοι, Κορνηλίου τε Κίννα καὶ Μαρίου, τῶν ἐχθρῶν αὐτοῦ, ἐν Ῥώμῃ ἐψηφισμένων εἶναι Ῥωμαίων πολέμιον. A la vérité la traduction latine, *hæc gerentem Cornelius Cinna & Caïus Marius, inimici ejus in urbe, hostem judicarunt*, sembleroit rapporter l'hiver des nouveaux préparatifs à l'hiver du consulat de Cinna & de Marius en janvier 86, ce qui placeroit en 87 la prise d'Athènes & les deux batailles. Mais ce n'est point là le sens du passage grec, Appien y dit, que les nouveaux préparatifs de Sylla *ne laissoient pas de se faire, quoique Cornelius Cinna & Caïus Marius, ses ennemis, l'eussent déclaré à Rome l'ennemi de la*

*patrie ;* ce qui n'empêche plus l'intervalle d'environ un an entre la condamnation de Sylla & les nouveaux préparatifs qu'il faisoit. Quand même le passage seroit équivoque, les loix de la critique obligeroient à le prendre dans ce sens-là, pour la conciliation d'Appien avec Plutarque & avec lui-même.

Vis-à-vis de ces deux écrivains, Eutrope ne mérite plus aucune attention. *Dum Sylla*, dit-il, *in Achaïâ & Asiâ Mithridatem vicit, Marius, qui fugatus erat, & Cornelius Cinna unus ex consulibus, bellum in Italiâ repararunt.* Qui ne sait que, sur-tout dans les abbréviateurs, les transitions, *tandis que, cependant, alors,* sont des mots dont il ne faut jamais trop presser le sens, & que, bien loin de marquer à toute rigueur la simultanéité d'un temps précis, ils comportent souvent un intervalle de plusieurs mois, & même de plusieurs années? Eutrop. v.

De la comparaison de tous ces différens textes, il résulte nécessairement, que la date de la prise d'Athènes, fixée par Plutarque à l'an 86, & suivie par le torrent des historiens & des chronologistes, ne peut souffrir aucune difficulté. Quand on a donc anticipé cette date d'un an, pour pouvoir trouver la 55.e année courante, depuis le voyage de Lucullus à Cyrène, jusqu'à l'érection du monument de Bérénice dans l'automne de l'an 33, on a transposé les années, comme on avoit déjà transposé les mois & les jours, & par conséquent on n'a point rempli la troisième condition, celle de l'époque radicale du monument.

## Quatrième Condition.

### *Sur la personne de M. Titius.*

L'HISTOIRE fait mention de M. Titius, dont le père, enveloppé dans les proscriptions des Triumvirs en l'an 43, se réfugia dans la Sicile auprès du jeune Pompée; le fils s'attacha particulièrement à Antoine, & fit mourir en 35, sur des ordres mal interprétés, le même Pompée, pour Dio. XLVIII, pag. 375. Idem XLIX, pag. 402. seq. Appian. civil. v. p. 752, seq.

lequel Cléopatre s'intéressoit. Il encourut, aussi-bien que Plancus son oncle, la disgrace de Cléopatre, & passa enfin du parti d'Antoine à celui d'Octavien en l'an 32 : c'est celui-là même qu'on nous donne, comme ayant été vraisemblablement le M. Titius de l'inscription. On veut qu'il ait été envoyé l'an 33 par Antoine dans la Cyrénaïque, nouvellement érigée en royaume pour la jeune Cléopatre, fille de Cléopatre & d'Antoine, & que chargé de faire les règlemens nécessaires pour la nouvelle forme de gouvernement, il ait favorisé les Juifs de Bérénice, & mérité un monument de leur reconnoissance; mais la disgrace de l'oncle & du neveu, qui arriva par degrés depuis la mort de Pompée en 35, & qui les obligea de passer du parti d'Antoine à celui d'Octavien en 32, ne permet pas de penser qu'en 33 Titius ait été l'homme de confiance de Cléopatre, envoyé par elle & par Antoine dans la Cyrénaïque, pour y ménager les intérêts de la nouvelle Reine.

*Dio. L, p. 420. & alii.*

Il est plus vrai-semblable qu'Antoine l'y avoit envoyé précédemment, lorsqu'après le partage fait de la Libye à la fin de 42 entre les deux Triumvirs, Octavien & Antoine, ce dernier demeura maître de la partie orientale du pays. Vers ce temps-là même, & avant l'an 40, Titius avoit reçû, de la part du jeune Pompée, quelque mauvais traitement, ainsi qu'Appien le rapporte, ce qui fait voir l'occasion & le motif qui le firent passer du parti du jeune Pompée à celui d'Antoine, comme Dion l'assure. Malgré la proscription du père, & sa retraite auprès du jeune Pompée en l'an 43, le fils aura donc pû être envoyé dans la Cyrénaïque par Antoine en l'an 41; & comme l'autre Triumvir, Lépide, alla prendre possession de la Libye l'année suivante 40, ce sera précisément en 41, depuis les derniers mois de l'année précédente 42 jusqu'aux premiers mois de l'année suivante 40, que Titius aura pû être employé par Antoine dans la Pentapole : de-là le parti qu'il prit, voyant Lépide maître de la Libye, le jeune Pompée maître de la Sicile, & Antoine aux mains avec Octavien en Italie, de s'aller

*Dio. XLVIII, p. 357.*

*Appian. Civil. V, p. 752.*

*Dio. XLIX, p. 402.*

*Idem XLVIII, p. 371.*

chercher un établissement vers la Gaule Narbonnoise, où il fut surpris par une escadre du jeune Pompée, lequel lui fit cependant grace de la vie & de la liberté pendant la même année 40. *Dio. XLVIII. p. 375, Appian. loc. cit.*

C'est ainsi que les probabilités du dernier article, comme celles du premier, se joignent aux autorités décisives du second & du troisième, pour remplir les quatre conditions dans le système de l'an 41, & pour ne satisfaire à aucune des quatre dans l'hypothèse de l'an 33.



# SUPPLEMENT AUX OBSERVATIONS SUR L'EPOQUE DE L'ANCIENNE INSCRIPTION DE TRIPOLI.

Par M. Fréret.

16 Février 1748.

J'AVOIS résolu de ne me point engager dans l'examen des diverses hypothèses qu'on peut proposer sur l'époque radicale de l'ère de Bérénice: je voulois épargner à ceux qui m'écoutent l'ennui & la fatigue des discussions où je suis entré; mais ce qu'on a lû sur la fixation de cette époque à l'autonomie des villes de la Cyrénaïque, c'est-à-dire, à l'année 96, ne me permet pas ce ménagement.

*De prodigiis.*

L'épitome du LXX.^e livre de Tite-Live nous apprend, de même que l'ouvrage de *Julius Obsequens*, que cette autonomie étoit fondée sur un Senatus-consulte, donné pendant le consulat de *Cn. Domitius* & de *C. Cassius, civitates Senatus liberas esse jussit:* en supposant que cette autonomie devint l'époque d'une ère pour les villes de la Cyrénaïque, comme celle de Bérénice employoit dans l'usage civil une année Egyptienne; elle dut compter pour la première de la nouvelle ère, celle qui étoit en Egypte la 229 d'Alexandre & la 653 de Nabonassar, qui commença le 16 septembre de l'année Julienne anticipée 96 avant J. C.

Otant cinquante-quatre ans de cette année 96, on aura pour le commencement de la cinquante-cinquième année le 3 septembre Julien de l'an 42 avant J. C: car ce jour répondit au premier de thoth de l'an 283 d'Alexandre & 707 de Nabonassar.

Cette année 42 ne peut quadrer avec l'inscription de Bérénice; la Cyrénaïque étoit alors sous le gouvernement de Brutus & de Cassius qui étoient ennemis des Juifs,

à cause de leur attachement à César. Cassius sur-tout s'attachoit à les persécuter avec la plus grande dureté; nous en avons des preuves précises dans Josèphe.

Je dis que la Cyrénaïque obéissoit alors aux meurtriers de César, la preuve en est simple: le 25 paophi de cette année 42 répondit au 27 octobre, & il fut postérieur de peu de jours à la bataille de Philippe; or cette bataille se donna tout à la fin de l'automne. Appien, qui nous en a conservé un détail très-circonstancié dans son IV.e livre des guerres civiles, parlant de la situation de l'armée d'Octave & d'Antoine dans une plaine marécageuse, en présence de l'armée de Brutus qui occupoit les hauteurs, dit que celle d'Octave & d'Antoine souffroit beaucoup à cause de la saison & de la proximité de l'hiver, τὸν χειμῶνα προσιόντα. On sait, par le fragment du calendrier qu'a publié Fulvius Ursinus, que les Romains commençoient l'hiver au 23 octobre X. KAL. NOVE.

*Liv. IV, page 1056, édit. in 8.°*

La première des quatre conditions que doit remplir toute l'explication qu'on proposera de l'inscription de Bérénice, manque donc absolument. La seconde condition, ou celle de la convenance du 25 paophi avec la fête Juive de la Scénopégie, n'est pas mieux remplie.

Dans cette année 42 l'équinoxe du printemps se fit le 24 mars à quatre heures trente minutes après midi sous le méridien de Bérénice; on avoit alors vingt-cinq jours quatorze heures quarante-trois minutes de la lunaison: la pleine lune ayant précédé l'équinoxe, ce mois ne pouvoit être celui de nisan *(a)*. La lune de ce nom commença le 28 mars deux heures cinquante-une minutes après midi à Bérénice, temps de la syzygie vraie.

Le 27 octobre de cette année, ou le 25 paophi Égyptien, étoit le huitième jour de la huitième lune ou du mois *marschevan;* ainsi quand bien même on supposeroit qu'il y

*(a)* 27 octobre loc. ☉ 7 signes 1 degré 29 minutes 12 secondes, dist. ☾ à ☉ 3 signes 1 degré 29 minutes 12 secondes, 7 jours 12 heures 39 minutes de la lunaison.

eut cette année une intercalation extraordinaire, & que la huitième lune régulière auroit été comptée pour la ſeptième, le 25 du mois Egyptien auroit encore précédé de ſept jours ou d'une ſemaine entière au premier jour de la Scénopégie, qui étoit le 15.e de la lune, & ce 15.e répondit au premier du mois Egyptien athyr.

L'année 41 avant J. C, fut la 56.e & non la 55.e de l'autonomie des villes de la Cyrénaïque; pour que cette année fut la 55.e, il faudroit qu'on eût attendu une année entière après celle de l'autonomie, pour établir la nouvelle ère à laquelle elle donnoit lieu.

Dans cette année 41 le premier thoth de l'année Egyptienne, qui fut la 284 d'Alexandre & la 708 de Nabonaſſar, répondit au 2 ſeptembre, & le 25 de paophi au 26 octobre. Il eſt vrai que dans cette année la Cyrénaïque étoit rentrée ſous le gouvernement des Triumvirs, & qu'elle étoit dans le département d'Antoine, ami des Juifs qui les favoriſoit, & qui fit exécuter le Senatus-conſulte qui donnoit force de loi au projet d'édit dreſſé ſous Jules Céſar.

Il y avoit alors un Marcus Titius, duquel Strabon, Plutarque & Dion ont parlé, & qui joua dans la ſuite un rôle aſſez important; mais en 41 il ne pouvoit avoir le gouvernement de la Cyrénaïque. Son père & lui avoient été mis en 42 au nombre des proſcrits, ils avoient été aſſez heureux pour ſe ſauver & pour ſe retirer en Sicile auprès du jeune Pompée: on a vû dans le Mémoire, auquel celui-ci ſert de ſupplément, que Marcus Titius ne paſſa dans l'armée d'Antoine que dans l'année 40.

L'équinoxe du printemps ſe fit cette année 41 le 23 mars Julien complet, quarante-ſix minutes quarante ſecondes après minuit du 24 commençant, & à Jéruſalem une heure vingt-ſept minutes après minuit du même jour; on entroit alors ſur le ſeptième d'une lunaiſon, dont la pleine lune fut poſtérieure à l'équinoxe; donc, ſuivant la règle du calendrier, cette lune devoit être celle du mois *niſan* ou du mois paſchal: ce mois avoit commencé le 16 de mars, de ce jour au

26

26 octobre il y a deux cens vingt-quatre jours, qui font sept mois & dix-huit jours.

En supposant encore qu'on avoit intercalé un second nisan, ce 26 octobre auroit été le quatrième jour de la fête, pendant laquelle je ne sai pas s'il étoit permis aux Juifs de tenir une assemblée pour un acte purement civil : c'est un point que je n'ai pas éclairci; cependant j'en doute beaucoup, parce qu'il étoit ordonné par le Lévitique à tous les Juifs de passer les sept jours de la fête sous des pavillons de ramées ou de feuillages, *& habitabitis in umbraculis septem diebus : omnis qui de genere est Israël manebit in tabernaculis (b).* Levit. XXIII, 42.

Je suppose toûjours que l'année Égyptienne de la ville de Bérénice étoit la même que celle qu'on suivoit en Égypte, c'est-à-dire, qu'elle étoit une année vague, dont le commencement, qui remontoit tous les quatre ans d'un jour, tomba dans l'année 40 avant l'ère Chrétienne au 2 septembre Julien. Il est sûr de toute certitude que les Alexandrins n'admirent l'usage d'une année fixe que dans quelqu'une des quatre années 25, 24, 23 & 22 avant J. C, & que cette année 22 fut la première dans laquelle on intercala un sixième épagomène; en sorte que cette année fut de trois cens soixante-six jours. Cette année intercalaire des Alexandrins n'est pas la même que l'année Romaine intercalaire; mais elle a toûjours été, & elle est encore aujourd'hui celle qui la précède.

L'objet de l'intercalation Alexandrine étoit de fixer le commencement de l'année Alexandrine, ou le premier du mois thoth au 29 août Julien; ce qui a commencé dans l'année 25 avant J. C, & subsiste encore aujourd'hui parmi les Chrétiens Cophthes.

(b) Les docteurs Juifs, dans les traités qu'ils ont composés sur la manière de célébrer les fêtes, montrent que dans celles qui duroient huit jours, le premier & le dernier de ces huit jours étoient de véritables sabbats, où toute œuvre servile étoit défendue, & que dans les jours intermédiaires on permettoit seulement de faire celles qui n'auroient pû être omises sans un inconvénient considérable ; comme la préparation des alimens, l'arrosement des plantes, le soin des bestiaux.

L'astronome Théon d'Alexandrie, dans ce qui nous reste de son commentaire sur le canon astronomique, assure en termes formels que le concours de l'année fixe Alexandrine avec l'année vague Égyptienne, a commencé après la cinquième année de l'empire d'Auguste sur l'Égypte, c'est-à-dire, à la sixième, qui étoit la 25 avant l'ère Chrétienne, & la 300 depuis Alexandre, dans laquelle le premier du mois thoth répondoit au 29 d'août Julien: concours qui n'avoit point eu lieu depuis 1460 ans, c'est-à-dire, depuis l'an 1485 avant J. C. C'est là-dessus que sont fondées les règles que donne Théon, pour trouver le rapport d'une année vague quelconque avec l'année fixe ou Alexandrine correspondante.

Ce concours du premier thoth de l'année Alexandrine avec le 29 août Julien, est prouvé pour les temps antérieurs à Théon par deux inscriptions anciennes, sur lesquelles la date de l'année Alexandrine est jointe à celle de l'année Romaine: pour les temps postérieurs à Théon, ce même concours est prouvé par un grand nombre de témoignages, par les liturgies cophthes & par l'usage actuel des Chrétiens d'Égypte & d'Éthiopie.

On a prétendu que l'usage de l'année Julienne étoit antérieur en Égypte au temps de Jules César. Il est vrai que les astronomes Égyptiens ont connu de très-bonne heure que la révolution solaire étoit de plus de trois cens soixante-cinq jours, & que pour avoir le moins de fractions qu'il étoit possible, ils en ont fait la durée de trois cens soixante-cinq jours six heures. Cette connoissance n'étoit pas particulière aux Égyptiens: l'ordonnance d'Yao, conservée dans le *Chouking* de Confucius, établit la même durée, & parle de plus d'une année de trois cens soixante-six jours, qui revenoit tous les quatre ans: mais cette année étoit celle des astronomes, & elle servoit à régler les années civiles composées de lunaisons, & qui avoient tantôt douze mois & tantôt treize. La même chose avoit lieu dans la Grèce, où l'octaéteride, qui étoit le plus ancien des cycles, & le seul qui fût suivi dans l'usage civil, supposoit que quatre-vingt-dix-neuf

lunaiſons étoient égales à deux mille neuf cens vingt-deux jours. Nous avons trouvé que les Mexicains & les Péruviens avoient une ſemblable opinion ſur la durée de l'année ſolaire; & il ſeroit difficile qu'elle ne fût pas l'opinion générale de tous ceux qui ont examiné la durée de l'année, puiſque le mouvement vrai du ſoleil ne ſurpaſſe les quatre révolutions en quatre ans Juliens que d'une minute cinquante ſecondes, erreur qui ne peut être aperçûe que par le ſecours des meilleurs inſtrumens, & même par des aſtronomes exercés à obſerver.

Mais il y a bien de la différence entre une ſemblable hypothèſe & l'uſage civil de l'année Julienne: uſage qui n'a commencé à Rome que dans l'année 45 avant J. C, par l'ordonnance de Jules Céſar, & qui de Rome a paſſé dans l'Egypte, dans la Grèce & dans les autres pays de la domination Romaine; cet uſage a même été renfermé dans ce pays, & s'il a paſſé dans quelques autres, ce n'a été que par l'établiſſement du Chriſtianiſme.

Au reſte, quand bien même on prouveroit que les Egyptiens ont connu avant Jules Céſar l'uſage d'une année de trois cens ſoixante-cinq jours un quart; pour en faire quelque uſage dans la queſtion, il faudra encore ſuppoſer, contre le témoignage de Théon, que cette année Egyptienne commençoit au 29 d'août, c'eſt-à-dire, à un jour qui n'a point répondu au premier jour de l'année Egyptienne depuis l'an 1482 avant J. C, juſqu'à l'an 25: pour établir une ſuppoſition, il faut en avoir d'autres preuves que la commodité dont elle ſeroit pour expliquer un problème, & on n'en a rapporté aucune.

J'avouerai ſans peine, qu'en faiſant commencer l'année Egyptienne au 29 août 41, & trois jours avant l'année Egyptienne, le 25 paophi tombera au 22 octobre; que ce jour ſera le quatorzième d'une lune, & que le quinzième aura commencé le ſoir du 25 au coucher du ſoleil, c'eſt-à-dire, à cinq heures trente-ſix minutes ſous le parallèle du ſoleil: le lieu vrai du ſoleil étoit alors vingt-deux minutes

cinquante secondes, &c. de *Libra;* la distance de la lune au soleil étoit de cinq signes vingt-deux degrés quarante-six minutes, &c. c'est-à-dire, quatre heures cinquante-huit minutes après le commencement du 15.e, & le moment de l'opposition ou de la pleine lune se fit le lendemain 23, qui étoit le 26 paophi à sept heures cinquante-une minutes du matin.

Si le 25 paophi avoit répondu au 22 septembre 41, ce jour auroit été la veille de la fête, & il auroit pû être celui d'une assemblée politique.

Mais, comme je l'ai déjà remarqué, ce jour étoit le quatorzième de la huitième lune : pour ceux qui admettent, comme je fais, l'intercalation extraordinaire d'un second nisan, cette circonstance de la huitième lune ne formeroit pas d'embarras; mais pour ceux qui rejettent, comme on a fait, l'opinion des Rabbins, fondée sur des preuves aussi assurées que les lettres du Sanhedrin de Jérusalem, rapportées dans l'une & l'autre Gemare, & sur l'usage des Juifs Caraïtes de la Palestine, usage qui subsistoit encore en 1480, le concours du 25 paophi avec le 14.e du huitième mois, c'est-à-dire, du mois postérieur à la fête des Tabernacles, est un inconvénient auquel ils ne peuvent remédier.

*Eliah. ben Mosch. ap. Seld. de ann. Judæorum. cap. 19.*

L'année 96, ou celle de l'autonomie des villes de la Cyrénaïque, ne peut donc être l'époque radicale de l'ère de Bérénice, 1.° parce que la 55.e année de cette ère auroit commencé le 3 septembre de l'année 42, & que le 25 paophi, répondant au 27, auroit été postérieur seulement de quelques jours à la bataille de Philippe, qui se donna vers le 23 octobre, & dans un temps où les Juifs des pays occupés par Brutus & Cassius, ne jouissoient point des privilèges rétablis & augmentés par César, mais étoient au contraire dans un état d'oppression; 2.° parce que le 27 octobre, étant le septième de la lune, précédoit de huit jours le 15, fête de la Scénopégie; de plus c'étoit un jour de jeûne, & dans lequel on ne pouvoit tenir une assemblée politique : ce jour étoit le 7 du huitième mois, mais cet inconvénient ne m'arrêteroit pas.

On a ſuppoſé dans un Mémoire que la 55.e année de l'ère de Bérénice répondoit à l'an 41, ce qui ne peut avoir lieu qu'en ſuppoſant auſſi, mais ſans en donner de preuve, que l'ère de l'autonomie n'avoit commencé qu'en 95, c'eſt-à-dire, une année entière après le Senatus-conſulte qui établiſſoit l'autonomie.

L'année Egyptienne ayant commencé le 2 ſeptembre 41, le 25 paophi a dû répondre au 26 octobre, qui étoit le dix-huitième de la lune, & qui auroit été le quatrième de la fête, ſi ce mois eût été le ſeptième, au lieu qu'il étoit le huitième. Or pendant les huit jours de la fête tout acte profane & toute communication avec les Gentils étoit interdite.

A l'égard de la ſuppoſition par laquelle on feroit commencer l'année de Bérénice au 29 d'août, & trois jours avant l'année Egyptienne, je n'ai rien à dire, ſi ce n'eſt qu'elle feroit abſolument gratuite & fondée uniquement ſur le beſoin qu'on auroit de faire concourir le 25 paophi avec le 22 octobre; d'ailleurs, même en la recevant, il faudra encore ſuppoſer l'intercalation extraordinaire d'un ſecond niſan dans cette année 41, quoiqu'on ſe ſoit déclaré contre cette intercalation ſans penſer qu'on en avoit un beſoin indiſpenſable.



# ÉCLAIRCISSEMENT

## *Sur l'année & sur le temps précis de la mort d'Hérode le Grand, roi de Judée.*

Par M. FRÉRET.

29 Mars 1748.

LA date de la naiſſance de J. C, qui réſulte de la fixation du point de chronologie que je me propoſe de traiter, a été diſcutée par un très-grand nombre d'écrivains célèbres, & même par quelques membres de cette Académie. L'opinion que j'adopte n'eſt point nouvelle; elle a déjà été ſoûtenue par les plus habiles chronologiſtes, par le P. Pétau, par le P. Pagi, par le cardinal Norris & par pluſieurs autres écrivains qui s'accordent à mettre la naiſſance de J. C, au 25 décembre de la cinquième année avant l'ère Chrétienne, & ſous le XII.e conſulat d'Auguſte. On ne doute preſque plus aujourd'hui du peu d'exactitude de l'ère vulgaire adoptée dans l'occident vers le huitième ſiècle, & propoſée par *Bède* dans le cycle qu'il avoit imaginé à l'inſtar de celui de Denys le Petit & de Victor d'Aquitaine, mais dans lequel il avoit placé, par erreur, la naiſſance de Jeſus-Chriſt, un an plus tard que n'avoient fait ces deux plus anciens chronologiſtes.

L'objet que je me propoſe dans ce Mémoire eſt d'éclaircir la date de la mort d'Hérode, poſtérieure, ſuivant les Évangéliſtes, à la naiſſance de J. C; & de débarraſſer l'opinion commune de quelques difficultés qui pourroient empêcher de la recevoir.

*Antiq. XVII. cap. ultim.*

Joſèphe dit qu'Hérode avoit près de ſoixante & dix ans lorſqu'il fut attaqué de la maladie dont il eſt mort, après trente-ſept ans de règne, à compter du Senatus-conſulte par lequel Octave & Antoine lui conférèrent le titre de Roi, mais ſeulement trente-quatre après qu'il eut été poſſeſſeur

tranquille du trône par la dépoſition & par le ſupplice d'Antigonus, dernier des rois Aſmonéens.

Le temps précis de la naiſſance d'Hérode étant inconnu, c'eſt par les deux derniers caractères chronologiques qu'il faut fixer le temps de ſa mort.

Le Senatus-conſulte qui nomma Hérode roi des Juifs, eſt du ſecond conſulat de Domitius Calvinus, par conſéquent de l'an 40 avant l'ère vulgaire, & même des ſix premiers mois de cette année, puiſque Josèphe le fait concourir avec la CLXXXIV.ᵉ olympiade qui finit le 15 juillet de cette année 40. La priſe de Jéruſalem par Soſius & la mort d'Antigonus, ſont du conſulat de M. Agrippa & de Canidius Gallus, ou de l'an 37 avant la même ère vulgaire. Les deux différentes durées du règne d'Hérode, comptées de ces deux époques, s'accordent à donner la quatrième année avant l'ère vulgaire, pour celle que Josèphe a voulu marquer; & par conſéquent la mort de ce Prince eſt arrivée dans le courant de cette année. *Joſeph. Antiq. XVII, 10.*

Deux circonſtances du récit hiſtorique de Josèphe, fixent ce même évènement au temps de l'année qui a ſuivi une éclipſe de lune, mais qui a précédé la célébration de la Pâque par les Juifs : ce ſont ces deux circonſtances qui peuvent avoir beſoin d'être éclaircies.

Le calcul exact d'un Aſtronome habile nous apprend que cette éclipſe fut de plus de ſix doigts, & qu'elle arriva ſous le méridien de Jéruſalem à trois heures quinze minutes après minuit, le ſoleil étant alors au vingt-unième degré de *Piſces ;* & dix jours avant l'équinoxe qui tomba au 23 mars. La célébration régulière de la Pâque, ou la pleine lune du mois niſan, devoit tomber au vingt-neuvième ou au trentième jour après l'éclipſe : c'eſt ſur ce dernier article que peut tomber l'embarras, par la difficulté de placer dans cet eſpace de vingt-neuf ou trente jours, tous les faits rapportés par Josèphe avec aſſez de détail ; mais ſans aucune date : défaut trop ordinaire aux anciens hiſtoriens dont les écrits deviennent par-là très-difficiles à bien entendre. *Whiſton prælectiones aſtronom. vol. I, in fine.* Six doigts 14′ 49″. ♓ 20ᵈ 17′ 44″.

Pour rendre ce que j'ai à dire intelligible, je ſerai obligé de reprendre les choſes de plus haut; mais je tâcherai de ne pas être trop long.

Antipater, l'aîné des enfans d'Hérode, devint, après la mort des deux fils de Marianne, celui qu'il préféroit à tous les autres, & qu'il ſembloit ſe deſtiner pour ſucceſſeur. Hérode avoit un frère vivant nommé Phéroras, qui régnoit ſur une tétrarquie ou gouvernement particulier: il avoit beaucoup d'amitié pour ce frère; mais il ne pouvoit ſouffrir ſa femme, & il avoit voulu engager Phéroras à la répudier. Cette averſion entretenue par les rapports continuels de *Salomé*, ſœur d'Hérode, prit une nouvelle force par un évènement qui doit être de l'année qui précéda la mort de ce Prince, & qui mérite d'être rapporté, quoique preſque aucun des modernes n'y ait fait attention.

Hérode qui n'avoit, pour règner ſur les Juifs, d'autres droits que ceux d'une uſurpation confirmée & ſoûtenue par la puiſſance Romaine, avoit voulu s'aſſurer de leur fidélité par un nouveau ſerment dans lequel ils devoient s'engager à lui être ſoûmis & à demeurer fidèles aux intérêts de l'Empire. Plus de ſix mille Phariſiens refusèrent de prêter le ſerment; ce refus étoit conforme aux principes de leur ſecte, comme nous le voyons par les Evangeliſtes. Ces Phariſiens furent condamnés à une amende que la femme de Phéroras paya pour eux.

Cette amende ſuppoſe néceſſairement qu'on tenoit un rôle exact de ceux qui prêtoient le ſerment & de ceux qui le refuſoient. Il eſt même encore néceſſaire de ſuppoſer que le ſerment devant être fait par tous les chefs de famille en perſonne, on les obligea de ſe raſſembler dans le chef-lieu de leur origine, & que ceux qui étoient diſperſés dans les Provinces, eurent ordre de s'y rendre; ce qui n'auroit pas eu lieu dans un dénombrement dont l'objet auroit été d'établir un nouveau cens ou une nouvelle capitation; car ce dénombrement ſe feroit fait dans le lieu même où chaque particulier étoit établi, & où ſes facultés étoient connues. On voit par cette

cette obſervation que la preſtation de ſerment rapportée par Josèphe, peut avoir rapport au rôle ou cadaſtre que l'Evangéliſte nomme ἀπογραφὴ πρώτη, & qui a tant embarraſſé nos commentateurs.

Au temps de la naiſſance de J. C, il ne pouvoit être queſtion d'un dénombrement & d'un cens proprement dit, fait par un magiſtrat Romain dans la Judée, ſur laquelle Hérode régnoit avec un pouvoir abſolu, comme allié de l'Empire & non comme ſujet. Les termes de *premier rôle* ou *premier dénombrement*, employés par l'Evangéliſte, ſervent à le diſtinguer du ſecond qui fut fait pluſieurs années après, & depuis la dépoſition d'Archélaüs, lorſque ſes biens furent confiſqués, vendus à l'encan, ſon Royaume réduit en Province Romaine, & les Juifs aſſujétis au payement d'un tribut ou capitation. Ce ſecond rôle étoit un véritable cadaſtre où l'on marquoit non ſeulement le nombre de tous les habitans, mais encore la valeur de leurs biens & la ſomme qu'ils devoient payer.

P. Sulpitius Quirinius *(a)*, perſonnage Conſulaire, fut choiſi par Auguſte pour aller recevoir le ſerment de fidélité & d'attachement à l'Empire, qu'Hérode faiſoit prêter à ſes ſujets. Cet emploi demandoit un homme revêtu d'un caractère reſpectable: S.t Luc donne à ce Quirinius le titre de *præſes* ou de gouverneur de Syrie, ſans doute parce qu'il avoit été envoyé avec une commiſſion extraordinaire, ce que les Romains nommoient *cum imperio;* car il eſt ſûr, par les témoignages de Corn. Tacite & de Josèphe, que pendant l'année qui précéda celle de la mort d'Hérode & pendant les deux ſuivantes, Quintilius Varus étoit gouverneur ordinaire de Syrie, & le témoignage de ces deux Ecrivains eſt confirmé par les époques marquées ſur les médailles de Varus, comme le montre le cardinal Norris. P. Sulpitius Quirinius ne devint gouverneur ordinaire de Syrie que pluſieurs années après; il l'étoit dans l'année 37 après la bataille d'Actium,

*C. Tac. Hiſt. V. Joſeph. Antiq. XVII.*

*Epoch. Syr. Maced. lib. III, cap. 7.*

*Joſ. XVII, 15.*

*(a)* P. Sulpitius Quirinius avoit été Conſul l'an 12 avant l'ère vulgaire

sixième de l'ére vulgaire, & lors du second dénombrement après la réduction de la Judée en province Romaine. Je reviens à la suite du récit de Josèphe.

Les Pharisiens, qui comme nous le voyons par quelques autres faits, se mêloient de prophétiser, employèrent ce moyen pour témoigner leur reconnoissance à la femme de Pheroras, & ils répandirent une prédiction dans le peuple & à la Cour, sur-tout parmi les femmes, sur l'esprit desquelles ils avoient acquis une grande créance par leur affectation de zèle & d'attachement aux principes rigides de la loi de Moïse. Cette prophétie portoit que la couronne seroit ôtée à Hérode *(b)* & à ses enfans, pour être donnée à Phéroras & à sa femme, de qui il devoit naître un Roi qui auroit le pouvoir de faire les plus grands prodiges, & entre autres celui de rendre la virilité à l'eunuque *Bagoas*, en sorte qu'il put se marier & avoir des enfans: ce Bagoas avoit un très-grand crédit à la Cour. Hérode instruit de cette menée, fit arrêter & mettre à mort les plus coupables des Pharisiens: l'eunuque Bagoas eut
Παιδικά. le même sort, ainsi qu'un jeune homme, surnommé Carus, que sa beauté avoit fait admettre dans la familiarité d'Hérode: plusieurs officiers du Palais, qu'on soupçonna d'avoir trempé dans le complot, furent aussi mis à mort.

La femme de Phéroras étoit la plus coupable: Hérode voulut obliger son frère à la répudier; mais il ne put y consentir, & prit le parti de se retirer dans sa Tétrarquie *(c)*. Ce fut alors qu'Antipater, qui, malgré les défenses réitérées d'Hérode, avoit entretenu de grandes liaisons avec Phéroras & avec sa femme, craignit les effets du ressentiment de son père, dont la cruauté lui étoit connue; il trouva le moyen de se faire envoyer à Rome auprès d'Auguste. Pendant son absence, qui ne fut que de sept mois, Phéroras tomba malade & mourut avec de violens soupçons de poison;

*(b)* Τοῦ ἐπικατασταθησομένυ προῤῥήσει Βασιλέως ..... κατὰ χεῖρα γὰρ ἐκείνῳ τὰ πάντα εἶναι.

*(c)* Josèphe dit qu'il y avoit un commerce criminel entre cette femme & Antipater, & que la mère de ce Prince favorisoit leurs entrevûes.

Hérode, qui s'étoit rendu auprès de lui, voulut éclaircir ce ſoupçon, & ſur quelques indices il fit arrêter ſa belle-ſœur; les eſclaves de l'un & de l'autre furent appliqués à une queſtion très-rude: la violence des tourmens les fit parler, on découvrit qu'il y avoit eu un complot pour empoiſonner Hérode lui-même, que ſa femme Malthacé entroit dans le complot, & qu'Antipater avoit envoyé de Rome le poiſon qui lui étoit deſtiné; on intercepta même des lettres de ce Prince avec de nouveau poiſon qu'il envoyoit, en cas que le premier n'eût pas été aſſez fort.

Les informations ſe firent avec un tel ſecret qu'Antipater, qui n'étoit pas aimé, ne fut inſtruit de rien: il n'apprit même la mort de Phéroras que dans le moment qu'il s'embarquoit pour revenir en Judée; il ignora toutes les ſuites de cette mort, & ne fut inſtruit de la répudiation de ſa mère que dans la Cilicie, où il relacha. Mais la cauſe ne lui en fut pas connue; il la regarda comme l'effet d'une brouillerie domeſtique que ſa préſence feroit ceſſer; ſon ignorance de tout ce qui ſe paſſoit continua juſqu'au moment de ſon entrée au Palais, où les ordres étoient donnés pour l'arrêter. Il fut conduit ſur le champ devant ſon père, avec lequel étoit Quintilius Varus, gouverneur de Syrie au moins depuis l'année précedente, & qu'Hérode avoit prié d'aſſiſter au jugement de ſon fils; les preuves étoient ſi préciſes qu'Antipater ne leur put rien oppoſer. Il fut mis aux fers, & ſur le champ Hérode dépêcha à Rome pour inſtruire Auguſte du crime de ſon fils, & pour ſavoir quelle étoit ſa volonté; pendant le voyage des députés on ſurprit des lettres d'Acmé, Juive de naiſſance & affranchie de Livie, auprès de qui elle avoit beaucoup de crédit: Acmé rendoit compte à Antipater des meſures qu'elle avoit priſes pour rendre Salomé ſuſpecte à Hérode, & elle lui envoyoit même le modèle d'une lettre qu'on devoit écrire au nom de Salomé contre les intérêts d'Hérode, & qui devoit lui être renvoyée par Auguſte; de nouveaux députés partirent pour aller rendre compte à l'Empereur de cette nouvelle intrigue.

Tel étoit l'état de la famille & de la Cour d'Hérode lorsqu'il fut attaqué d'une maladie dangereuse accompagnée de douleurs aigues, dont les atteintes aigrirent encore son humeur cruelle & sanguinaire.

Le bruit de sa mort s'étant répandu dans un des accès de son mal, les disciples de deux Pharisiens les plus accrédités de la secte, entreprirent d'abattre en plein jour un aigle d'or qu'il avoit fait placer sur la principale porte du temple: ils furent arrêtés avec leurs maîtres, qui ne voulurent pas les abandonner, & conduits à Jéricho, où le Roi s'étoit fait porter; l'instruction du procès fut courte, & ils furent brûlés vifs. La nuit qui suivit leur supplice fut celle de l'éclipse du 14 mars, & cette date doit servir à régler la chronologie des évènemens précédens & de ceux qui suivirent.

La détention d'Antipater doit être par conséquent du commencement de mars ou de la fin de février: son voyage ayant duré sept mois, son départ doit être du mois d'août de l'année précédente; la prestation du nouveau serment devant Sulpitius Quirinius, le refus des Pharisiens & la prophétie qu'ils débitèrent doivent être du printemps de cette même année. Tout cela semble ne pouvoir s'ajuster avec l'opinion reçûe aujourd'hui, qui fait naître J. C, le 25 décembre de cette même année; mais cette opinion quoiqu'ancienne dans l'occident, n'étoit pas encore reçûe en orient au temps de S.t Jean-Chrysostome, & plusieurs chronologistes ont pensé que la naissance de J. C, pouvoit se placer dans l'automne, ou même dans l'été, & que des raisons mystiques l'avoient fait retarder dans les calendriers jusqu'au jour du solstice d'hiver. Au reste ce point est un de ceux que nous ne sommes plus en état de décider aujourd'hui.

Cependant la maladie d'Hérode devenant toûjours plus dangereuse, les Médecins lui ordonnèrent les bains chauds de *Callirhoé,* source voisine de Jéricho, sur les bords du lac Asphaltite; ses douleurs augmentèrent dès le premier bain, & il se fit reporter à Jéricho. Ce fut alors que, prévoyant la joie que sa mort causeroit à des sujets dont il étoit sur d'être

déteſté, il imagina un moyen digne de lui pour les mettre dans la néceſſité de pleurer cette mort : il manda auprès de lui toutes les perſonnes diſtinguées de ſes États. La Judée étant un pays de peu d'étendue, ſes ordres furent bien-tôt exécutés; alors il leur commanda de ſe rendre tous dans l'Hippodrome, & il les y fit retenir par ſes gardes; en même temps il donna un ordre ſecret à Salomé & à ſon mari, de les faire tous égorger dès qu'il ſeroit mort.

La joie que lui donnèrent les lettres qu'il reçut de Rome, par leſquelles Auguſte le laiſſoit maître du ſort de ſon fils, calma un peu ſes douleurs; mais elles le reprirent bien-tôt après avec tant de violence, qu'il voulut ſe tuer lui-même. Le tumulte que cauſa cet accident dans le Palais, fit croire qu'il étoit mort. Antipater crut devoir profiter de ce moment pour gagner ſes geoliers: mais ils furent incorruptibles & allèrent ſur le champ en inſtruire Hérode qui, devenant furieux à cette nouvelle, ordonna à un de ſes gardes de poignarder Antipater dans ſa priſon; ce qui fut exécuté ſur le champ.

Hérode ne ſurvéquit que cinq jours à ſon fils; & dans cet intervalle, ayant changé ſon teſtament pour la quatrième ou cinquième fois, il laiſſa la Judée à ſon fils Archélaüs avec le titre de Roi, partagea le reſte de ſes États entre ſes autres fils, & légua ce qu'il avoit de plus précieux dans ſes tréſors, à Auguſte & à Livie.

Salomé & ſon mari cachèrent d'abord la mort d'Hérode pour avoir le temps de mettre en liberté ceux qui étoient retenus dans l'Hippodrome; après quoi ayant aſſemblé les troupes qui étoient à Samarie, les parens du Roi & les plus conſidérables de la nation, on fit la lecture de ſon teſtament, & les troupes prêtèrent ſerment au nouveau roi Archélaüs.

On ſongea enſuite à la pompe des funérailles d'Hérode dont le corps fut porté dans le tombeau qu'il avoit fait conſtruire près d'*Herodium*, palais ou château à deux cens ſtades ou vingt-cinq milles de Jéricho. Les troupes l'accompagnèrent dans le tranſport; mais il paroît que le convoi

ou la pompe funèbre ne commença qu'à huit ſtades d'*Herodium.* Le corps vêtu de pourpre avec le diadème, la couronne ſur la tête & le ſceptre dans la main, étoit porté ſur une littière enrichie de pierreries, ſes fils & ſes parens entouroient le corps; après eux marchoit la garde étrangère composée de Thraces, de Germains & de Gaulois; le reſte de l'armée ſuivoit : les ſoldats armés & rangés comme pour un jour de bataille, étoient diſtribués en différens corps; cinq cens domeſtiques, portant des aromates, fermoient la marche.

Josèphe s'étant exprimé de la manière ſuivante au ſujet de cette marche, ἤεσαν δὲ ἐπὶ Ἡρωδείου ϛάδια ὀκτὼ, *ibant Herodium verſus ſtadia octo,* quelques Critiques ont ſuppoſé que, pour ſe rendre de Jéricho au château d'Herodium, on avoit mis vingt-cinq jours, & qu'on ne faiſoit que huit ſtades ou un mille par jour; mais Josèphe ne dit point cela, il ne parle en cet endroit que du convoi en cérémonie qu'il ne faut pas confondre avec le tranſport dont la marche avoit dû ſe faire en deux jours au plus *(e).*

Archélaüs ayant obſervé les ſept jours de deuil preſcrits après les funérailles, donna un repas funèbre au peuple; après quoi il ſe montra à ſes nouveaux ſujets & reçut leurs félicitations: mais ſur quelques demandes qui lui furent faites par les zélateurs & par ceux du parti des Phariſiens, il déclara qu'il n'exerceroit aucun acte de ſouveraineté avant que d'avoir obtenu de l'Empereur la confirmation du teſtament de ſon père.

Cette déclaration révolta ceux qui ne vouloient pas que le roi des Juifs reconnût une puiſſance étrangère & infidèle. La ville de Jéruſalem étoit alors remplie, dit Josèphe, de gens venus de toute la Judée pour *célébrer la fête de Pâques qui étoit prochaine :* les diſcours des zélateurs échauffèrent les eſprits, & les mécontens s'aſſurant ſur leur nombre, osèrent

*(e)* Le détail du convoi montre que le corps d'Hérode n'étoit pas dans un cercueil, puiſqu'il avoit la couronne en tête & le ſceptre en main : le cadavre d'un homme mort depuis vingt-cinq ou vingt-ſix jours au moins, & mort d'une maladie putride, auroit-il pû être expoſé ainſi!

insulter Archélaüs comme il montoit au Temple pour y sacrifier; il les fit charger par sa Garde qui en tua quelques-uns & dissipa le reste.

Du 14 mars, jour de l'éclipse, au 12 d'avril suivant, jour de la pleine lune du mois nisan régulier, il n'y a que trente jours qui ne sont pas certainement suffisans pour contenir toute la suite des faits rapportés par Josèphe. Cette difficulté a fait imaginer à quelques chronologistes de reculer la mort d'Hérode jusqu'au septième du mois *casleu* de cette année, c'est-à-dire jusqu'au 25 novembre, & cela sur la foi d'une tradition Rabbinique moderne qui suppose une fète célébrée ce jour-là en réjouissance de la mort d'Hérode le persécuteur des Savans & des Pharisiens: mais en adoptant cette tradition inconnue aux anciens Rabbins, il faudra reculer le voyage d'Archélaüs à Rome, jusqu'après la Pâque de l'année suivante, troisième avant l'ère vulgaire, & supposer que son départ a été postérieur au moins de cinq mois à la mort de son père; or cette supposition ne peut s'accorder avec le récit de Josèphe qui nous montre qu'Archélaüs avoit un grand empressement de se rendre auprès d'Auguste, pour prévenir les intrigues de ses frères qui se préparoient à lui disputer la Couronne.

*Lamy apparatus chronologicus, p. 73.*

Il est beaucoup plus naturel de supposer l'intercalation d'un second nisan qui retarda la Pâque jusqu'au 10 de mai de cette année-là. Je suppose qu'on se rappelle ce que j'ai dit dans mon Mémoire sur l'inscription de Bérénice, au sujet de cette intercalation extraordinaire d'un second nisan, à laquelle on avoit recours pour des causes beaucoup moins importantes que celles qui eurent lieu cette année. La détention de toutes les personnes considérables, du nombre desquelles on ne peut douter que ne fussent les principaux du Sanhedrin, les préparatifs des funérailles d'Hérode, & ceux de l'installation du nouveau Roi avoient demandé un certain temps; ces choses n'avoient pû se remettre, & il y avoit lieu de craindre qu'elles ne fussent troublées par les mécontens qui étoient en grand nombre, & qui se seroient trouvés rassemblés de toutes les

Provinces pour la ſolennité, ſi elle n'avoit pas été retardée. Ce que j'ai à dire dans la ſuite de ce Mémoire touchant la durée du règne des fils d'Hérode, formera une nouvelle preuve de la néceſſité d'admettre une intercalation extraordinaire dans l'année de la mort de ce Roi. Cette ſuppoſition eſt le ſeul moyen de concilier les époques marquées ſur les monnoies de quelques-uns de ces Princes, avec la chronologie des hiſtoriens anciens. Je commence par un précis de ce que ces hiſtoriens nous apprennent, après quoi je paſſerai à l'examen des époques marquées ſur les médailles.

Auguſte confirma le teſtament d'Hérode, donna la Judée & le titre de Roi à l'aîné de ſes fils Archélaüs, & partagea le reſte de ſes Etats entre ſes deux autres fils : Antipas, qui prit depuis le nom d'Hérode, eut la *Galilée*, Philippe eut la *Batanée* & quelques cantons voiſins; mais l'un & l'autre avec le ſimple titre de Tétrarques, & ſans pouvoir porter le diadème.

*Dion. lib. LV, coſſ. Æmilio Lepid. L. Arrunt.*

Archélaüs ayant été accuſé à Rome par ſes frères & par ſes ſujets la ſixième année de l'ère vulgaire, Auguſte le dépoſa, confiſqua ſon royaume & ſes biens, & le relégua à Vienne dans les Gaules. Ce fut alors que la Judée fut réduite en province, & aſſujétie à payer un tribut qui fut réglé dans le ſecond cens ou dénombrement, auquel préſidoit P. Sulpitius Quirinius, alors gouverneur de Syrie. Diverſes circonſtances du récit de Josèphe nous montrent que la dépoſition d'Archélaüs doit être, au plus tard, de l'été de cette année-là, & que la confection du cadaſtre fut terminée dans l'année ſuivante, & avant le 6 ſeptembre. Quoique le même Josèphe ne donne dans ſon hiſtoire que neuf ans effectifs de durée au règne d'Archélaüs, on voit cependant, par l'ouvrage où il nous donne l'hiſtoire de ſa vie, que dans les actes on avoit commencé à dater de la dixième année de ce même Prince.

*Joſeph. Antiq. XVII, 15. de bello. lib. II, c. 11, de vitâ ſuâ.*

*Joſ. Antiq. 15.*

Le tétrarque Philippe mourut la vingtième année de l'empire de Tibère, qui étoit la trente-ſeptième de ſon règne ſur la *Batanée;* la vingtième année de Tibère commença le 19 d'août de l'an 33 de l'ère vulgaire. Ce Tétrarque n'ayant point

point laissé d'enfans, Tibère réunit ses États à l'Empire : mais ils en furent détachés quelques années après en faveur d'Agrippa, petit-fils du grand Hérode & de Mariamne.

Caïus, surnommé Caligula, succéda le 16 mars de l'an 37 à Tibère, & dès les premiers jours de son règne il songea à délivrer Agrippa de la prison où il étoit retenu, pour lui avoir marqué trop d'attachement : en même temps il lui donna les États que Philippe avoit possédés & y joignit le titre de Roi avec la permission de porter le diadème.

Dans la seconde année de Caïus, qui commença le 16 mars 38 de l'ère vulgaire, Agrippa obtint la permission d'aller dans ses États pour en régler le gouvernement; Caïus lui conseilla, dit Josèphe, de profiter des vents *étésiens*, & de prendre la voie d'Alexandrie : ces vents ne commencent à souffler que le 20 juillet, selon Pline, ou même le 10 août, selon Columelle, & Agrippa ne put arriver dans ses États que dans l'automne de cette même année 38. Hérodias, sœur d'Agrippa & femme d'Hérode Antipas, vit avec chagrin son frère dans un rang supérieur à celui de son mari, qui n'étoit que Tétrarque, & qui ne pouvoit porter le diadème; elle le força, malgré toute sa répugnance, d'entreprendre le voyage de Rome pour demander à l'Empereur un titre semblable à celui d'Agrippa : mais il ne put partir que le printemps suivant ou celui de l'année 39.

*Plin. II. 47.*
*Colum. II, 2.*

Agrippa instruit du projet d'Antipas, & ne pouvant l'accompagner parce que sa présence étoit encore nécessaire dans son nouveau Royaume, envoya un affranchi de confiance à Caïus avec une lettre, où il accusoit Antipas d'entretenir des intelligences avec le roi des Parthes, d'avoir fait des amas d'armes suffisans pour armer soixante-dix mille hommes, & d'être entré dans la conspiration de Séjan contre Tibère; le gouverneur de Syrie, ennemi du Tétrarque, envoya de son côté des lettres qui contenoient les mêmes faits.

Ces accusations avoient prévenu l'arrivée d'Antipas, en sorte que lorsqu'il se présenta devant l'Empereur, qui étoit alors à Baies, ce Prince violent & soupçonneux le fit

arrêter ſans autre information, confiſqua ſa Tétrarquie & tous ſes biens, & le relégua à Lyon, d'où il fut transféré peu après en Eſpagne où il mourut; la tétrarquie d'Antipas fut jointe au royaume d'Agrippa.

Dion nous apprend que Caïus, dans l'année 39 qui étoit celle de ſon ſecond Conſulat, fit deux voyages en Campanie, & qu'il revint à Rome après le ſecond pour la ſolennité du premier août; que de Rome il alla paſſer le commencement de l'automne dans les Gaules, où il étoit au premier janvier de l'année 40, & où il prit les ornemens de ſon troiſième Conſulat: il ne revint en Italie que dans l'été, & fit ſon entrée à Rome le 31 août, qui étoit le jour de ſa naiſſance; il y paſſa le mois de ſeptembre entier, & n'alla dans la Campanie qu'au mois d'octobre. La ſuite de ces dates montre que l'audience d'Antipas à Baies, ſa dépoſition & ſa relégation ſont néceſſairement antérieures au premier août de l'an 39.

*Suet. Caïus 17.*

*Sueton. 49. Grut. p. 134.*

Agrippa étoit en Italie dès le printemps de l'an 40, mais dans une ſituation aſſez embarraſſante, parce que c'étoit dans ce temps-là même que l'Empereur avoit envoyé l'ordre de placer ſa ſtatue dans le temple de Jéruſalem; car cet ordre étoit arrivé, à ce que Philon nous apprend, un peu avant la moiſſon, & par conſéquent vers la fin du printemps. Agrippa, qui étoit zélé pour la religion de ſes pères, oſa faire des repréſentations à Caïus, elles furent très-mal reçûes, & l'Empereur lui répondit avec un tel emportement, qu'Agrippa, qui connoiſſoit de quoi il étoit capable, tomba évanoui de frayeur; on le reporta chez lui, & il écrivit à l'Empereur une lettre très-belle qu'on nous a conſervée, dans laquelle il fait l'énumération des graces qu'il tient de lui, & met en ce rang la tétrarquie d'Antipas, ce qui montre qu'elle lui avoit été donnée dès la fin de l'année 39.

*Phil. de legat. ad Caium.*

La mort de Caïus, aſſaſſiné le 24 janvier de l'année ſuivante 41, délivra la nation Juive en général, & Agrippa en particulier, du ſort fâcheux qui les menaçoit. Claude, qui ſuccéda à Caïus, révoqua les ordres qu'il avoit donnés,

confirma tout ce qu'il avoit fait en faveur d'Agrippa; & comme il lui avoit des obligations perſonnelles, il ajoûta de nouvelles provinces aux Etats qu'il poſſédoit.

Josèphe dit qu'Agrippa mourut après un règne de ſept ans, dont il diviſe la durée en différentes portions: il avoit régné, dit-il, pendant trois ans complets ſous l'empire de Claude ſur tous les états du grand Hérode, ſous celui de Caïus, pendant quatre ans ſur la tétrarquie de Philippe, & durant une année ſur celle d'Antipas. Caïus ayant été tué le 24 janvier 41, ce règne d'une année entière ſur la tétrarquie d'Antipas devoit avoir commencé, au plus tard, dans le mois de janvier de l'année 40, ce qui confirme la date de la dépoſition de ce Tétrarque, fixée plus haut à l'été de l'an 39.

Josèphe ne nous apprend point quelle fut la durée du règne d'Antipas; mais les époques marquées ſur ſes médailles ſuppléent à ſon ſilence. Je ne m'arrêterai point à celles qui portent la date des années 33 & 34, non plus qu'à celle du tétrarque Philippe, ſur laquelle on voit l'année 33 marquée au revers de la tête d'Auguſte. M. l'abbé de Fontenu a fait voir que cette année devoit être celle de quelque ère particulière, & ne pouvoit ſe rapporter au règne de ce Prince, qui mourut la vingtième année de Tibère, après un règne de trente-ſept ans, dont la dix-ſeptième répondit à celle de la mort d'Auguſte.

Les époques des médailles d'Antipas qui peuvent avoir quelque application à la queſtion préſente, ſont celles où l'on voit les époques 43 & 44, & dont il faut commencer par prouver l'exiſtence. La médaille de l'an 43 porte d'un côté le nom du tétrarque Hérode, avec une branche de palmier cantonnée des lettres L. M. Γ. *anno 43.* On lit au revers dans une couronne d'olivier ou de laurier, ΓΑΙΩ. ΚΑΙΣΑ. ΓΕΡΜ. ΣΕΒ. *Caïo Cæſare, Germanico Auguſto.*

Cette médaille publiée d'abord en 1689 par M. Rigord, fut le ſujet d'une Diſſertation très-ſavante du cardinal Norris, publiée en 1691, dans laquelle il montra que l'époque de la quarante-troiſième année d'Hérode Antipas, s'accordoit

avec la chronologie de Josèphe & de Dion, & qu'elle confirmoit l'opinion de Decker & de Képler sur la date de la naissance de J. C, & de la mort d'Hérode quatre ans avant l'ère vulgaire.

La médaille étant passée depuis dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin, elle fut examinée avec plus de soin, & reconnue pour être seulement moulée sur l'antique, en sorte qu'on ne doit plus la regarder que comme la copie figurée d'une ancienne médaille qui n'a pas été encore retrouvée : cependant il ne faut pas conclurre de-là qu'elle ne mérite aucune considération, comme a fait le baron de la Bastie, & encore moins que le système qui met la naissance de J. C, dans la cinquième année avant l'ère vulgaire, porte par cette raison sur un fondement incertain ; car ce système proposé vers l'an 1600 par le J. *Decker*, avoit été embrassé & défendu par les plus habiles chronologistes long-temps avant qu'il fût question de la médaille du tétrarque Hérode, par Képler, par le P. Pétau, par le président Bouhier, par le P. Pagi, par le cardinal Norris, &c. Au reste cette époque de l'an 43 n'est pas celle qui forme les plus grandes difficultés, & d'ailleurs elles sont pleinement résolues par le cardinal Norris.

*Supplem. Sciences des Médailles vol. II, p. 58.*

L'époque de l'an 44 est plus embarrassante. M. Vaillant publia en 1702 la médaille où elle se trouve, en même temps que celle de l'époque 43 ; mais dans la Dissertation que nous avons de lui sur ces deux médailles, il ne propose pas même la difficulté loin d'entreprendre de la résoudre ; il ne marque pas où est la médaille, s'il l'a vûe en original, & si, à l'époque près, elle est semblable à celle de l'an 43, c'est-à-dire, avec un revers qui porte aussi le nom de l'empereur Caligula.

*Mém. de l'Acad. vol. II, p 34.*

Le hasard m'a fait découvrir la preuve de l'existence d'une autre médaille qui portoit la même époque 44, avec le nom du tétrarque Hérode. C'est dans un journal manuscrit du voyage de M. de Nointel en Palestine dans l'année 1674, journal écrit pendant le voyage & de la main de M. Galand.

Voici ce qu'on y lit à la page 151 & au 27 mars 1674: « Lorsque nous étions campés auprès des ruines de Jéricho, « M. l'Ambassadeur me mit plusieurs médailles de bronze entre « les mains: il y en avoit trois hébraïques mal conservées & « une autre d'Hérode qui avoit d'un côte un palmier cantonné « de ces deux caractères Μ Δ, avec cette inscription à l'entour, « ΗΡΩΔΟΥ ΤΕΤΡΑΡΧΟΥ; il n'y avoit de l'autre côté qu'une « couronne de laurier avec quelque chose dans le milieu que « je ne pus distinguer ».

Ce que M. Galand ne put distinguer dans le milieu de la couronne, étoit peut-être l'inscription qui se lit sur la médaille de M. Rigord; mais les lettres de l'époque Μ Δ, sont très-nettement figurées dans son manuscrit & absolument séparées l'une de l'autre.

A ces deux premières médailles on en doit joindre une troisième qui est au cabinet du Roi, & qui m'a été communiquée en original par M. de Boze. Sur cette médaille on voit d'un côté avec l'inscription ΗΡΩΔΟΥ ΤΕΤΡΑΡΧΟΥ, les lettres Μ Δ; mais jointes ensemble, de sorte qu'on pourroit les prendre pour Λ Δ, pour 34 & non pour 44: & c'est ainsi en effet qu'elles ont été prises par M. Spanheim & par M. Toinard qui en avoit envoyé une copie au cardinal Norris. Le P. Hardouin a pris les deux lettres pour l'époque 44; mais il s'est trompé sur l'inscription qui est au revers dans une couronne de laurier, & dont les caractères sont un peu frustes, M. Toinard y avoit lu le mot ΤΙΒΕΡΙΑC; & c'est en effet celui qu'on y découvre avec un peu d'attention.

ΛΔ

*Spanh. de usu numismat. vol. II, pag. 327.*

*Norris Ep. ad P. Pagi. p. 66.*

S'il faut expliquer le monogramme par les lettres Μ Δ, l'époque sera de l'an 44; s'il faut y lire Λ Δ, ou 34, elle n'aura aucune application à la question que je traite: mais dans l'une & dans l'autre explication, il faudra toûjours rapporter l'époque aux années du règne d'Hérode Antipas & non à celles de l'ère de Tibériade; la preuve en est simple: entre les médailles de cette ville qui portent des époques jointes au nom des Empereurs, on en trouve deux, l'une de

*Vaillant numism. græc. Imperat.*

Trajan *(f)* & l'autre d'Hadrien, qui peuvent en déterminer l'ère primordiale, du moins assez pour prouver la proposition que j'ai avancée. Sur celle de Trajan, qui est des premières années de son Empire, puisqu'il n'y porte pas le nom de *Dacicus*, on voit la date 81, A Π; sur celle d'Hadrien on voit la date 101, A P: supposant l'époque 81, ou de la première année de Trajan, & de l'an 97 de J. C, car on ne peut la porter plus haut, l'ère de Tibériade sera de l'an 17 de l'ère vulgaire, & l'époque 34 ou 44 de la médaille d'Hérode Antipas, répondroit aux années 50 ou 60 de la même ère vulgaire, c'est-à-dire à la douzième ou même à la vingt-deuxième année après la déposition de ce Tétrarque arrivée dans l'été de l'an 39.

Il est vrai que si la médaille du cabinet du Roi étoit seule, comme absolument parlant la date en peut être équivoque, on pourroit nier que la quarante-quatrième année d'Antipas eût été marquée sur ses monnoies; mais les deux médailles vûes par M. Vaillant & par M. Galand, ne permettent pas de révoquer ce fait en doute.

Il me reste à montrer comment on a pû marquer la quarante-quatrième année du règne de ce Prince sur les monnoies: voici en quoi consiste la difficulté que j'ai à résoudre. Le règne d'Antipas n'ayant commencé qu'après la mort du grand Hérode arrivée dans la quatrième année avant l'ère vulgaire, & au plus tôt vers le milieu d'avril, & ce même règne ayant fini à la déposition de ce Prince qui est au plus tard du mois de juillet de l'an 39; si on joint trois ans & neuf mois d'une part, à trente-huit ans & sept mois de l'autre, on aura seulement quarante-deux ans & quatre mois effectifs, ou quarante-trois ans commencés. Comment la médaille a-t-elle pû marquer l'année 44 du règne?

Pour résoudre cette difficulté, il faut joindre à la supposition

*(f)* L'empire de Trajan commença le 18 septembre 97 de J. C, & celui d'Hadrien le 11 d'août 117, l'intervalle est de dix-neuf ans onze mois environ: de l'an 81 à l'an 101, compris les extrêmes, il y a seulement vingt-un ans.

faite plus haut de l'intercalation extraordinaire d'un second nisan, l'usage particulier aux Juifs dans la manière de dater les années du règne de leurs Rois, soit sur les monumens, soit dans les actes : voici quel étoit cet usage; je rapporte les termes mêmes du Thalmud suivant la traduction de Buxtorff. *Buxtorf. Synag. Judaïc. c. 17.*

*Prima dies mensis nisan est novus annus Regum ; annus ille est à quo numerare & supputare incipiebant annos regni Regum suorum in contractibus, chirographis & publicis omnibus instrumentis & diplomatibus qui ad annos & menses Regis regnantis componebantur, adeò ut quamvis uno tantùm mense, unâ hebdomade vel uno die ante nisan in Regem electus & confirmatus fuerit, dies ille, hebdomas vel mensis pro integro anno reputati fuerint ; & secundum regni sui annum nisan ille denuò inchoaverit.* Ainsi on comptoit pour une année entière le temps écoulé depuis l'inauguration du nouveau Roi jusqu'au premier du mois nisan suivant, ce temps ne fût-il que d'un mois, d'une semaine ou même d'un jour, & on commençoit à dater la seconde année du premier jour de ce nisan.

La souveraineté d'Archélaüs, de Philippe & d'Antipas étant fondée sur le droit successif, & réglée par le testament de leur père Hérode, les Juifs la devoient faire commencer à sa mort. L'approbation & la confirmation de ce testament par Auguste, n'ajoûtoient dans leurs principes aucun nouveau droit, parce qu'ils regardoient la domination Romaine comme une pure usurpation. Or, suivant le récit de Josèphe, la mort d'Hérode, l'ouverture de son testament, & la prestation du serment, précédèrent la célébration de la Pâque & le mois nisan ; donc leur règne ayant commencé sur la fin de l'année Juive, le mois nisan ou paschal de cette année fut compté pour le premier de la seconde année du règne de ses fils ; & par une suite néceffaire, le mois nisan de l'an 39 de l'ère Chrétienne, fut compté pour le premier de la quarante-quatrième année de ce règne, quoiqu'il n'eût duré que quarante-deux ans & quelques mois. En faisant attention à cette règle des Thalmudistes suivie dans les actes & sur les monumens, l'époque de la quarante-quatrième année du règne

d'Antipas, ne ſera plus aucun embarras; mais en même temps cette époque démontrera la vérité de l'opinion ſuivie par les plus habiles chronologiſtes ſur la date de la naiſſance de J. C, & ſur celle de la mort d'Hérode dans la quatrième année avant l'ère vulgaire. D'un autre côté elle nous mettra dans la néceſſité de ſuppoſer que cette même année la célébration de la Pâque fut retardée d'un mois entier, & portée du 12 avril au 10 mai ſuivant. L'uſage de ce retardement, ſoit par le défaut de maturité des grains, ſoit même par d'autres conſidérations moins importantes, eſt une choſe prouvée par les ordonnances mêmes que le Sanhedrin publioit dans ces occaſions, & qui ſont rapportées dans l'une & dans l'autre gemare, & il ſubſiſtoit même encore au quatorzième ſiècle parmi les Caraïtes de la Paleſtine, comme je l'ai montré en parlant de l'inſcription de Bérénice.

Les Égyptiens ont ſuivi ſur les médailles des empereurs Romains la méthode que les Juifs employoient dans les actes & ſur les monumens; c'eſt une remarque faite d'abord par M. Oudinet & par le baron de la Baſtie, & confirmée par M. l'abbé Belley, qui en a donné de nouvelles preuves, & qui ſe croit en état de montrer que cet uſage a encore eu lieu chez d'autres nations. Il ne me paroît pas que le détail de la chronologie des Ptolémées nous ſoit aſſez connu pour qu'il ſoit poſſible de déterminer la méthode employée par leurs monétaires en marquant les années des règnes; mais il eſt viſible que les chronologiſtes & les aſtronomes ſe propoſoient, dans leurs liſtes & dans leurs canons chronologiques, de marquer la durée hiſtorique & véritable des règnes, quoique, par une méthode particulière dont j'ai parlé dans un autre Mémoire. Les écrivains de l'hiſtoire des anciens Rois, ou de ceux qui avoient précédé la conquête par les Perſes, paroiſſent avoir eu la même attention; & c'eſt ſans doute par cette raiſon que dans les fragmens & dans les extraits qui nous reſtent de l'ouvrage de Manéthon, nous voyons qu'on y marque ſouvent les fractions de mois & de jours au-delà des années révolues ou complètes.

*Mém. ſur le canon aſtron. de Ptolémée, encore manuſcrit.*

M. des

M. des Vignoles a voulu appliquer la règle des Thalmudistes à la durée des règnes de Juda & d'Israël, marqués dans les livres des Rois & des Paralipomènes, & par-là il retranche un an de la durée de chacun de ces règnes, ce qu'il croyoit convenable à son systême; mais pour cela il faut supposer que dans des abregés historiques, tels que sont les livres des Rois & ceux des Paralipomènes, on ait employé sans en avertir une méthode propre à induire en erreur sur la durée des temps, puisqu'elle auroit compté deux fois la même année dans tous les règnes, lorsque ces règnes n'auroient pas commencé précisément au premier jour de nisan. Josèphe, qui écrivoit pour les Grecs & pour les Romains, auxquels cet usage étoit inconnu, auroit-il manqué d'en avertir ses lecteurs, & de leur marquer de combien la durée effective des règnes étoit plus courte que celle qui résultoit de la durée exprimée?

Il est sans doute plus raisonnable de s'en tenir à l'opinion commune, & de supposer, avec les plus habiles chronologistes, que si d'une part on a négligé, en exprimant la durée des règnes, de marquer les fractions qui excédoient les années complètes, de l'autre on a compté aussi quelquefois pour des années entières celles où il manquoit seulement quelques mois ou quelques jours; en sorte qu'au moyen de cette compensation, la durée réelle d'une certaine suite de règnes étoit à peu près la même que celle qui résulte des années exprimées. Il est rare que l'ancienne chronologie soit susceptible d'une plus grande précision.

Il résulte de ce Mémoire, 1.° que la mort d'Hérode est arrivée dans le cours de la quatrième année avant l'ère vulgaire, & que la naissance de J. C, est de l'année précédente ou de la cinquième.

2.° Que la mort d'Hérode ne peut se retarder jusqu'au 25 novembre de cette quatrième année, parce qu'alors on n'auroit pû compter dans les actes la quarante-quatrième année de règne du tétrarque Antipas, il auroit été déposé dans le commencement de la quarante-troisième.

3.° Que ſur les monnoies des Juifs on datoit les années du règne ſelon la méthode employée dans les actes.

4.° Enfin que l'année 44 dut être une année intercalaire, & dans laquelle on célébra irrégulièrement la Pâque à la ſeconde lune après l'équinoxe du printemps. C'eſt un exemple qui peut ſervir de preuve à ce que j'ai dit au ſujet de l'année des Juifs dans mon Mémoire ſur l'inſcription de Bérénice.



# TRAITÉ
## DE LA
# NATURE DU GOUVERNEMENT ROMAIN, SOUS LES EMPEREURS, DEPUIS AUGUSTE JUSQU'A DIOCLÉTIEN.

Par M. l'Abbé DE LA BLÉTERIE.

LA forme de gouvernement qu'Auguſte introduiſit chez les Romains, ſubſiſta, quant à l'eſſentiel, près de trois cens ans, juſqu'à Dioclétien qui changea la conſtitution de l'Etat. J'ai deſſein d'écrire l'hiſtoire de ce Prince que l'on peut regarder comme le fondateur d'un nouvel Empire. Mais je ne pourrois expoſer d'une manière nette & préciſe le plan de Dioclétien, ſi je ne donnois l'idée du gouvernement ſubſtitué par Auguſte, ou, pour mieux dire, par Tibère, au gouvernement Républicain. Je dis par Tibère, puiſque celui-ci mit la dernière main à l'ouvrage qu'Auguſte avoit commencé. Auguſte n'accepta jamais le pouvoir impérial que pour un temps limité, tantôt pour dix ans, tantôt pour cinq; & Tibère, en ne l'acceptant que comme malgré lui & juſqu'au moment où l'on voudroit bien l'en décharger, trouva le moyen d'en faire une magiſtrature à vie. Sous Auguſte, le droit d'élire les Magiſtrats appartenoit encore au peuple; mais Tibère, en transférant les comices au Sénat, dépouilla le peuple de ſon droit, & par-là toute la puiſſance publique ſe trouva concentrée dans la perſonne de l'Empereur & dans le Sénat. Je détaillerai donc le gouvernement Romain, tel qu'il fut depuis la première année de Tibère, quatorzième de l'ère Chrétienne, juſqu'à la huitième de Dioclétien, 292 de J. C. Ce détail en développera la nature, les avantages, les inconvéniens. J'aurai grand ſoin de marquer les divers changemens intermédiaires plus ou moins conſidérables, ſur-tout ceux qui,

ſans détruire le premier plan, ne laiſſoient pas de préparer ou même d'annoncer le ſecond. Tout ce qu'on peut dire ſur cette matière ſe rapporte à deux chefs principaux, ſavoir, les droits de l'Empereur & les droits de la Nation. Je traiterai d'abord ce qui concerne la prérogative impériale; ce premier chef m'engagera néceſſairement à des recherches qui feront le ſujet de pluſieurs Diſſertations.

L'Empereur étoit, à proprement parler, un ſénateur Patricien, généraliſſime des armées, & revêtu de pluſieurs autres emplois, magiſtratures & dignités dont l'aſſemblage lui donnoit de fait une puiſſance infinie, quoique de droit elle fût ſubordonnée à toutes les loix, excepté celles dont la nation l'avoit diſpenſé. Il paroît que tous les Empereurs qui régnèrent pendant les trois premiers ſiècles juſqu'à Dioclétien incluſivement, furent choiſis dans l'ordre des Sénateurs, ſi ce n'eſt Elagabale & Maximin *(a)*. D'ailleurs quiconque parvenoit à l'Empire, recevoit auſſi la qualité de Prince du Sénat. Auguſte étoit né Plébéïen; mais outre que Céſar avoit mis au rang des familles Patriciennes la famille *Octavia*, le jeune Octave étoit entré par adoption dans l'illuſtre maiſon des Jules. Du moins juſqu'à Veſpaſien on n'élut que des Patriciens pour remplir la place d'Auguſte. Les Plébéïens ſembloient donc exclus de cette éminente dignité; mais on trouva moyen d'éluder la loi, ou, pour mieux dire, l'uſage.

*Suet. v. Aug. n. 7.*

*(a)* Je me ſuis trompé dans les remarques ſur les Céſars de Julien, en diſant, avec M. de Tillemont, que Maximin étoit Sénateur. Capitolin *(vitâ Maximini)* dit poſitivement le contraire. *Occiſo Alexandro Maximinus primum è corpore militari & nondùm Senator, ſine decreto Senatûs, Auguſtus ab exercitu appellatus eſt, filio ſibimet in participatum dato.* J'ai entendu, comme avoit fait M. de Tillemont, l'endroit d'une lettre d'Alexandre, où ce Prince dit qu'il a donné le laticlave à Maximin, *Maximinus, patres conſcripti, tribunus cui ego latum clavum addidi, ad me confugit, &c.* je n'ai pas fait attention, qu'à la vérité tout Sénateur portoit le laticlave, mais que quelques-uns le portoient ſans etre membre du Sénat (voyez les notes ſur Suétone. *Vit. Aug. n. 38, & v. Domit. n. 10* de l'édition de Burman). Le laticlave n'étoit ſouvent qu'une deſtination à la place de Sénateur: obſervez que l'auteur de la vie de Maximin, dit que Maximin n'étoit pas *encore* Sénateur, *nondùm Senator*, ce qui ſemble inſinuer qu'il étoit prêt de le devenir.

Si le Sujet élu n'étoit pas déjà Patricien, il le devenoit par arrêt du Sénat. On en usa de la sorte à l'égard de Didius Julianus *(b)* & de Macrin *(c)*. Ainsi, malgré le silence des historiens, nous n'avons aucun lieu de douter que l'on ne fît la même cérémonie pour ceux qui se trouvoient dans le même cas : peut-être que cette formalité fut inventée en faveur de Vespasien dont tous les prédécesseurs avoient été Patriciens avant leur élection *(d)*, ou du moins avoient voulu passer pour tels ; je dis peut-être, & je n'oserois rien assurer. En effet, quoique Vespasien fût d'une naissance très-obscure, son mérite, ses exploits, & plus encore, la protection de Narcisse *(e)* pouvoient avoir engagé Claude à le mettre au nombre des Patriciens.

Pour fixer les justes bornes de la prérogative impériale, je ne puis mieux faire que d'examiner successivement les divers titres que l'on donnoit aux Empereurs, & les droits que l'on y avoit attachés.

*(b) Factoque Senatus-consulto Imperator est appellatus, & tribunitiam potestatem, jus proconsulare, in Patricias familias relatus emeruit.* Spartian. v. Didii Juliani.

*(c) Mortem Antonini Senatus gratanter accepit, & Opilium Macrinum..... in Patricios allegit novum hominem, &c.* Jul. Capitol. v. Macrini.

*(d)* Je n'ai que faire de prouver que ceux qui régnèrent jusqu'à Othon furent tous Patriciens. Le père d'Othon fut fait Patricien par Claude *(Suet. Otho. n. 1.)*; quant à Vitellius, on parloit fort diversement de sa famille ; mais comme il est certain que quelques-uns le faisoient descendre de Faune, roi des Aborigènes, & de la déesse Vitellia, & soûtenoient que sa maison étoit Patricienne, nous ne devons pas douter que Vitellius ne suivît celle des deux traditions qui flattoit son amour propre *(Sueton. Vitell. n. 1)*.

*(e)* Claude fit grand nombre de Patriciens, & nous trouvons dans Suétone que Vespasien étoit protégé par Narcisse *(Sueton. Vesp. n. 4)*: cependant si Claude l'eût élevé au rang de Patricien, je crois que Suétone le diroit ; il dit au contraire que Néron le fit gouverneur de Syrie, parce qu'il le regardoit comme un homme à qui la bassesse de sa naissance ne permettoit pas d'aspirer à l'Empire : *ipse potissimum delectus est, ut & industria expertus, nec metuendus ullo modo ob humilitatem generis & nominis.*

## Premier Mémoire.

### *Sur le titre d'*Imperator *qu'on donnoit aux Empereurs Romains.*

A la tête de leurs autres titres, & même de leurs noms, les Empereurs plaçoient le titre d'*Imperator* qui signifie proprement Général d'armée, déclarant ainsi que leur destination proprement dite, leur principale fonction, l'essence & la base de tout leur pouvoir, étoit le commandement des armées Romaines. En qualité de Généraux ils avoient des Gardes, ils portoient l'écarlate & la pourpre : distinctions que l'ignorance des usages anciens fait regarder comme les marques d'une autorité royale, quoique de tout temps elles eussent été les appanages du Généralat ; mais autrefois les Généraux ne pouvoient être dans Rome où leur présence auroit donné de l'ombrage & de l'inquiétude. Dès qu'un Citoyen nommé pour commander une armée, avoit offert dans le Capitole un sacrifice solennel, & pris ensuite l'investiture & les marques de sa dignité, il devoit incontinent sortir de la ville, & ses pouvoirs expiroient lorsqu'il y rentroit. Seulement lorsque le Sénat accordoit à quelques Généraux l'honneur du triomphe, le jour qu'ils faisoient leur entrée, ils continuoient d'avoir autorité sur leurs soldats ; encore falloit-il que le peuple, par une loi spéciale, prorogeât leurs pouvoirs pour ce jour-là.

Mais par un privilège nouveau les Empereurs conservoient dans Rome leur autorité sur les armées. Ils étoient dispensés de la comédie qu'avoit jouée Pompée, lorsque ne voulant point s'écarter de Rome, il résidoit dans les fauxbourgs, & de-là commandoit les armées d'Espagne qu'il n'auroit pû commander légitimement s'il eût été dans la ville. Du sein de la Capitale les Empereurs envoyoient leurs ordres à leurs Lieutenans. Mais si dans Rome ils étoient toûjours Généraux, ils ne prétendoient pas, au moins dans les commencemens, que le pouvoir qu'ils avoient en cette qualité, pouvoir

que j'appelerai quelquefois *militaire* pour abréger, s'étendît ſur Rome même & ſur les Citoyens qui n'étoient point actuellement dans le ſervice. Tibère, inſtruit des loix, quoiqu'il ne fût pas toûjours fidèle à les obſerver, parloit juſte lorſqu'il diſoit *(f): je ſuis maître de mes eſclaves, Empereur des ſoldats & Prince*, c'eſt-à-dire le premier, *des Citoyens.* Conformément à ce principe, il ne ſouffroit que perſonne, excepté les Militaires, le traitât d'*Imperator (g).* De la lecture de Tacite & des autres auteurs, il réſulte que du moins à Rome, en parlant des Empereurs, on ſe ſervoit le plus ſouvent des mots de *Princeps* ou de *Céſar*, & qu'en leur adreſſant la parole, on employoit rarement celui d'*Empereur.* J'obſerve que Pline l'ancien, lorſqu'il parle des Empereurs qui ont régné juſqu'à Veſpaſien, ne ſe ſert preſque jamais du terme d'*Imperator;* mais il donne toûjours ce titre à Veſpaſien & à Titus. C'eſt que Pline, Amiral de la flotte de Misène, reconnoît les deux Veſpaſiens pour ſes Généraux. Par une ſemblable raiſon, Pline le jeune, lorſqu'il écrit à Trajan, emploie toûjours le nom d'*Imperator* dans l'adreſſe de ſes lettres. Pline le jeune, lieutenant de ce Prince dans la Bithynie & dans le Pont, commandoit au nom de Trajan les troupes de la Province, & devoit néceſſairement lui donner le nom de Général.

Ni les médailles frappées à Rome, ni pas une inſcription ne donnent à Tibère le prénom d'Empereur *(h).* Suétone nous apprend qu'il ne voulut jamais le recevoir *(i).* C'étoit apparemment une ſuite du refus ſimulé qu'il avoit fait d'accepter l'Empire; & ce Prince artificieux, plus jaloux de la domination que des titres, ſembloit vouloir que l'on crût qu'il y avoit dans l'Etat d'autres Généraux que lui. En effet

*(f)* Καὶ πολλάκις γε ἔλεγεν ὅτι δεσπότης μὲν τῶν δούλων, αὐτοκράτωρ δὲ τῶν στρατιωτῶν, τῶν δὲ δὴ λοιπῶν πρόκριτός εἰμι. *Dio. lib. LVII.*

*(g)* ὅτι αὐτοκράτορα πλὴν τοῖς στρατιώταις καλεῖν ἐφίει. *Dio. lib. LVII.*

*(h)* On le lui donne dans quelques Médailles frappées par des colonies ou des municipes. *Voy. Spanheim de præſtantiâ & uſu numiſmatum, tom. II, pag. 403.*

*(i) Prænomen Imperatoris recuſavit.* Suet. Tib. 26.

il ſe plaignoit de ce que les Conſulaires qui ſe trouvoient à la tête des armées, n'écrivoient point au Sénat pour donner avis de leurs exploits ſelon l'ancienne coûtume. Quelques-uns lui ayant demandé la permiſſion d'accorder certaines récompenſes, il parut s'en formaliſer, & leur répondit qu'ils avoient droit de diſpoſer de tout *(k)*.

Quoique le prénom d'Empereur ſe liſe ſur quelques médailles de Claude, il ne le prenoit jamais lui-même *(l)*. Je m'imagine que cette modeſtie étoit l'effet de la peur. Claude ne pouvoit oublier la tentative que le Sénat avoit faite après la mort de Caligula pour rétablir le gouvernement Républicain, ni ſe diſſimuler combien ſon élection avoit été peu régulière. L'exemple de Tibère & de Claude ne fut point ſuivi : les meilleurs Princes ne ſe firent aucune difficulté, ſoit dans les Provinces, ſoit dans Rome même, de mettre avant leurs noms & leurs autres titres, celui d'Empereur qui, placé de la ſorte, ſignifioit Généraliſſime, ou pluſtôt ſeul & unique général des troupes Romaines.

Je remarque néanmoins que pendant deux ſiècles & demi les Empereurs ne portèrent point dans Rome l'habit de Général. On le nommoit *paludamentum:* les uns en font une cotte d'armes; les autres une ſorte de manteau qui couvroit l'épaule gauche & s'attachoit ſur la droite avec une agraffe d'or. Peut-être eſt-il poſſible de tout concilier en diſant que le *Paludamentum* comprenoit & la cotte d'armes & cette eſpèce de manteau. Quoi qu'il en ſoit, le *paludamentum* étoit écarlate & pourpre *(m)*; mais il paroît que l'écarlate y dominoit.

*(k) Corripuit Conſulares exercitibus præpoſitos, quod non de rebus geſtis Senatui ſcriberent ; quodque de tribuendis quibuſdam militaribus donis ad ſe referrent, quaſi non omnium tribuendorum ipſi jus haberent.* *( Suet. Tib. 32 )* Suétone a ſans doute en vûe le fait que Tacite rapporte *( Ann. III, 21 ), Rufus Helvius gregarius miles ſervati civis decus retulit, donatuſque eſt ab Apronio torquibus & haſtâ. Cæſar addidit civicam coronam, quod non eam quoque Apronius jure proconſulis tribuiſſet, queſtus magis quam offenſus.*

*(l) In ſemet augendo parcus atque civilis, prænomine Imperatoris abſtinuit.* Suet. Claud. n. 12.

*(m) Pallium fuit Imperatorium cocco, purpurâ, & auro diſtinctum.* Iſidor. *Coccum Imperatoriis dicatum paludamentis.* Plin.

Vitellius

Vitellius étant prêt d'entrer à Rome avec cet habillement, ses amis ne manquèrent pas de lui représenter que ce seroit traiter la capitale de l'Empire comme une ville prise d'assaut. Sur leur remontrance il quitta le *paludamentum* pour prendre la robe Consulaire. *Ipse Vitellius à ponte Milvio, insigni equo, paludatus accinctusque, Senatum & populum ante se agens, quominùs ut captam urbem ingrederetur, amicorum consilio deterritus, sumptâ pretextâ & composito agmine incessit.* Plus de six vingts ans après le même cérémonial fut observé dans la magnifique entrée de Sévère qui se trouve décrite dans l'abrégé de Dion. Ce Prince étant venu jusqu'à la porte de la ville en habit de guerre, descendit de cheval, prit la toge & fit à pied le reste du chemin.

*Tacit. hist. II 89.*

*Xiphilin. Sever.*

La lettre de Commode à Clodius Albinus, rapportée par Capitolin *(n)*, prouve que non seulement les Empereurs, mais encore les Césars avoient, dès le temps d'Hadrien, quelque vêtement d'écarlate & de pourpre qui leur étoit particulier; mais cette lettre ne nous apprend point qu'ils s'en servissent dans Rome. Ils y portoient toûjours *(o)* une toge qui ne différoit que par la couleur, tout au plus, de celle des autres Sénateurs. Pour l'habit de guerre, je pense que Gallien est

*(n)* Dans cette lettre écrite à Clodius Albinus, pour lui permettre de prendre le titre de César, s'il en est besoin, *si necessitas fuerit*, c'est-à-dire, comme l'explique M. de Tillemont, *en cas que Commode même étant pressé par les révoltes qu'on craignoit, Albin crût devoir prendre le titre de César pour le mieux défendre*, on fait parler Commode en ces termes: *Sane ut tibi insigne aliquod imperialis majestatis accedat, habebis utendi coccinei pallii facultatem me præsente, & ad me, & cum mecum fueris, habiturus & purpuram, sed sine auro; quia ita & proavus meus Verus, qui puer vitâ functus est, ab Hadriano qui eum adoptavit, accepit. Capitol. Albini vitâ.* On remarque dans cette lettre diverses preuves de supposition, dont le détail seroit ici déplacé *(Voyez la cinquième note de M. de Tillemont sur l'empereur Commode)*; mais quoique supposée, elle est ancienne, & suffit, ce me semble, pour attester quel étoit l'usage sous Hadrien.

*(o)* Quand je dis que les Empereurs portoient toûjours la toge dans Rome, on sent bien qu'il faut excepter certaines occasions; par exemple, lorsqu'ils triomphoient, lorsqu'ils exerçoient les fonctions du sacerdoce, lorsqu'ils étoient Consuls, ils prenoient les habits destinés à ces sortes de cérémonies ou de fonctions.

le premier qui l'ait porté dans la ville. *Cum chlamyde purpureâ, gemmatisque fibulis & aureis Romæ visus est, ubi semper togati Principes videbantur.* Ce sont les termes de Trebellius Pollio dans la vie de cet Empereur. Si le vêtement nommé *chlamys* n'étoit pas tout-à-fait le même que le *paludamentum*, du moins l'un & l'autre étoient des habits de Général *(p)*, & les auteurs de l'histoire Auguste peuvent bien les avoir confondus.

Trebell. Pollio, v. Gallieni.

Pour revenir au prénom d'*Imperator*, Jules César le reçut pour lui & pour ses descendans. Mais j'ai fait voir dans une autre Dissertation, qu'Auguste n'a point régné comme fils de Jules César, mais en vertu d'une nouvelle concession du Sénat & du peuple Romain qui lui conférèrent la puissance Impériale, à lui, dis-je, personnellement & pour un temps limité. Ses successeurs la reçûrent pour toûjours, mais ils n'avoient aucun droit de la transmettre à leurs enfans ni d'en disposer. Il n'y eut jamais d'Empereurs légitimes que ceux à qui le Sénat, alors en possession de tous les droits du peuple, avoit donné la qualité de Généralissime désignée par le prénom d'*Imperator*.

Non contens de ce prénom les Empereurs répétoient encore parmi leurs autres titres, le même mot d'*Imperator*, mais dans une acception différente. Du temps de la République, lorsqu'un Général avoit par lui-même ou par ses Lieutenans, remporté quelque avantage décisif, les soldats sur le champ de bataille, sur la brèche de la ville qu'ils venoient de forcer, dans les transports de leur joie & dans la chaleur de la victoire, le saluoient *Imperator*. Ils vouloient déclarer par cette acclamation, que le vainqueur justifioit le choix que la République avoit fait de lui pour commander l'armée ; & que s'il étoit Général, il montroit qu'il étoit digne de l'être. De ce moment les licteurs du Général victorieux ornoient de lauriers leurs faisceaux. Il adressoit au Sénat une lettre enveloppée de laurier, dans laquelle, après avoir rendu compte de ses succès, il supplioit la Compagnie de ratifier ce que les soldats avoient fait en sa faveur, &

*(p) Vide notas Salmasii ad Vopiscum, v. Firmi.*

d'ordonner des prières publiques pour rendre graces aux Dieux immortels. S'il obtenoit ſa demande, c'étoit un préjugé du triomphe: il continuoit de prendre à la ſuite de ſon nom le titre d'*Imperator*, & ne le quittoit qu'en rentrant à Rome.

Une partie de l'ancien uſage ſubſiſta ſous les Empereurs: ceux mêmes qui, comme Tibère & Claude, refuſoient le prénom d'*Imperator*, ne laiſſoient pas d'en accepter le ſurnom lorſque leurs armées avoient remporté quelques victoires; mais on obſerve quelques différences entre ce qui ſe faiſoit ſous la Monarchie & ce qui s'étoit autrefois pratiqué.

1.° Seuls Commandans en chef, les Empereurs avoient ſeuls droit d'être proclamés Généraux victorieux.

2.° Ils conſervoient ce titre dans Rome, & même après le triomphe. On le marquoit ſur leurs monnoies & dans les monumens que l'on conſacroit à leur gloire. On y ſpécifioit combien de fois ils l'avoient reçû, *Imp.* II, III, IV, V, &c.

3.° Avant Auguſte, & peut-être juſqu'à Claude, perſonne n'avoit reçû plus d'une fois le ſurnom d'*Imperator* dans la même expédition. Pour l'obtenir, il falloit un exploit qui finît la guerre & qui deſarmât l'ennemi. Claude, dans ſon expédition de la grande Bretagne, s'écarta de l'ancien uſage: il reçut pluſieurs fois le ſurnom d'*Imperator* avant que la guerre fût terminée *(q)*, & ſon exemple ne manqua pas d'être ſuivi. Après cela, ſi nous conſidérons qu'il y avoit toûjours quelques guerres ſur les frontières de l'Empire; que ces frontières étoient immenſes; que tous les exploits des Lieutenans étoient attribués à l'Empereur, nous ne ſerons pas étonnés que Domitien, Prince avide de titres, & qui ſe repaiſſoit de victoires chimériques juſqu'à ſe faire décerner le triomphe lors même qu'il avoit été battu, nous ne ſerons pas étonnés, dis-je, que, pendant un règne de treize ans, Domitien ait pris vingt-deux fois le ſurnom d'*Imperator (r)*. Claude, dans

*(q)* Αὐτοκράτωρ πολλάκις ἐπωνομάσθη παρὰ τὰ πάτρια· οὐ γάρ ἐστιν ἐν οὐδενὶ πλέον ἢ ἅπαξ ἐκ τοῦ αὐτοῦ πολέμου τὴν ἐπίκλησιν ταύτην λαβεῖν. *Dio. lib. LX.*

*(r)* Tillemont, hiſtoire des Empereurs, *tome II, page 102.*

un pareil nombre d'années, l'avoit pris jufqu'à vingt-fept *(f)*, comme on le voit par fes médailles ; c'eft de tous les Empereurs, celui qui l'a reçû le plus fouvent. Augufte, dans l'efpace de cinquante-fept ans & demi ( je compte depuis la mort de Céfar le Dictateur ), ne l'avoit pris que vingt-une fois *(t)*.

J'ai dit que fous la Monarchie le furnom d'*Imperator* ne fe donnoit plus qu'aux Empereurs. Cependant il ne faut pas s'imaginer qu'ils fe foient tout d'un coup appropriés cette diftinction. Sous Augufte elle s'accordoit à d'autres qu'à lui *(u)*; mais il paroît qu'alors on proclamoit *Imperator* & l'Empereur & le Commandant qui avoit remporté la victoire. Sans une permiffion expreffe d'Augufte, l'armée n'auroit ofé donner ce titre à l'Officier, ni l'Officier le recevoir. Augufte voulut bien décorer du furnom d'*Imperator*, les fils de fa femme, Tibère & Drufus ; & cela, dans un temps où ce Prince ne fongeoit point à partager avec eux la puiffance Impériale, puifqu'il pouvoit raifonnablement fe flatter d'avoir des fucceffeurs de fon propre fang. *Tiberium Neronem & Claudium Drufum privignos imperatoriis nominibus auxit, integrâ etiamdum domo fuâ : nam genitos Agrippâ Caium & Lucium in familiam Cæfarum induxerat, &c.* Un autre paffage de Tacite nous apprend que Germanicus avoit reçû cet honneur, foit d'Augufte, foit de Tibère, & que celui-ci comptoit l'accorder au jeune Drufus. Tibère, écrivant à Germanicus pour le preffer de quitter l'Allemagne & de revenir à Rome, « fi l'on » doit continuer la guerre, lui difoit-il, laiffez à votre frère » Drufus l'occafion de fe fignaler : nous n'avons d'ennemis que » les Germains, ce n'eft que dans leur pays qu'il peut cueillir quelques lauriers & mériter le nom d'*Imperator* ». *Si foret adhuc*

*Tacit. Ann. I, 3.*

*Idem. Ann. II, 26.*

*(f)* *Spanheim, de præftantiâ & ufu numifmat.* tom. II, pag. 404.

*(t)* *Nomen Imperatoris femel atque vicies partum*, Tacit. Ann. I, 9. Xylander, traducteur de Dion, fait dire à fon auteur, *liv. LIII*, qu'Augufte reçut vingt fois le titre d'*Imperator*, *vicies quidem Imperator dictus* ; mais Xylander n'a pas pris garde qu'il y a faute dans le texte, & qu'au lieu de ces mots, ὥςε καὶ ἐν εἰκόσιν ὄνομα αὐτοκράτορος σχεῖν, il faut lire ὥςε ἐν κ̀ εἰκοσιν.

*(u)* *Conceffit quibufdam & Auguftus id vocabulum.* Tacit. Ann. III, 74.

*bellandum, relinqueret materiem Drusi fratris gloriæ, qui nullo tùm alio hoste non visi apud Germanias adsequi nomen imperatorium & deportare lauream posset.* Le même Tibère, dans la huitième année de son règne, vingt-deuxième de J. C, voulut que Junius Blesus, proconsul d'Afrique, fût salué *Imperator* par les soldats, suivant l'ancienne coûtume, pour avoir mis en fuite Tacfarinas, & fait prisonnier le frère de ce Numide révolté. Junius Blesus, oncle maternel de Séjan, fut redevable au crédit de son neveu d'une faveur d'autant plus insigne qu'elle étoit devenue plus rare, & que dans la suite elle ne fut accordée à personne ni par Tibère ni par aucun de ses successeurs. *Concessit quibusdam & Augustus id vocabulum; ac tunc Tiberius Blæso postremùm.*

Quarante-huit ans après, l'an 70 de J. C, Titus, chargé par Vespasien son père d'achever la conquête de la Judée, ayant forcé le Temple dont la prise alloit entraîner celle de Jérusalem, & par conséquent terminer la guerre, les légions victorieuses le saluèrent *Imperator (x)*, quoiqu'il ne fût encore que Lieutenant de son père : car Vespasien ne l'associa que l'année suivante. Mais peut-être que les soldats avoient dessein de l'élever à l'Empire. Du moins est-il certain que n'ayant point attendu, comme il paroît que l'on avoit toûjours fait depuis Auguste, la permission de l'Empereur, leur démarche étoit insolite, irrégulière, & du moins aussi suspecte que leurs différentes tentatives pour retenir Titus en Asie, ou pour l'engager à les emmener avec lui. On en tira de fâcheuses inductions contre la fidélité de Titus. On l'accusa de vouloir se rendre indépendant de son père & régner en Orient. *Cepitque ea (* id est *Hierosolyma) natali filiæ suæ, tanto militum gaudio ac favore, ut in gratulatione* Imperatorem *eum consalutaverint, ac subinde decedentem provinciâ detinuerint, suppliciter necnon minaciter efflagitantes, ut remaneret aut secum omnes pariter abduceret. Unde nata suspicio est, quasi desciseret à patre, Orientisque regnum sibi vindicare tentasset.* Le terme *unde* que Sueton. Tit. c. 5.

(x) Τὸν Τίτον μετὰ μεγίστων εὐφημιῶν ἀπέφηναν αὐτοκράτορα. *Joseph. de bello Judaico, lib. VII, 13.*

Suétone emploie, ſe rapporte autant pour le moins au titre d'*Imperator*, donné & reçû ſans l'agrément de l'Empereur, qu'aux efforts des légions pour empêcher Titus de partir. Puiſque, ſelon le même auteur, il augmenta les ſoupçons en portant le diadème dans une cérémonie religieuſe *(y)*, quoiqu'il ne fît en cela que ſuivre l'uſage, à plus forte raiſon il avoit dû les faire naître en recevant des ſoldats un titre qui depuis un demi-ſiècle ne ſe donnoit plus qu'au Souverain: titre équivoque par lui-même, & d'autant plus équivoque, que les armées avoient montré qu'elles vouloient & pouvoient faire des Empereurs. Ce fut pour démentir des diſcours injurieux à ſa gloire qu'il s'embarqua preſque ſans ſuite ſur un vaiſſeau marchand, & vint tout d'un coup en Italie ſe jeter entre les bras de Veſpaſien, en lui diſant: me voici, mon père, me voici. *Veni pater, veni (z)*. Plus il étoit incapable de manquer à ſon devoir, plus il avoit cru pouvoir ſans conſéquence ſouffrir le titre que les ſoldats lui donnoient; mais je croirois auſſi que ce titre donné par les ſoldats fit faire à Veſpaſien de profondes réflexions. Il conſidéra combien il y avoit peu de différence entre le ſurnom & le prénom d'*Imperator*: mais bon père & bon politique tout à la fois, feignant de croire que les ſoldats n'avoient eu intention de donner à Titus que le premier, il ſe hâta de lui donner le ſecond, c'eſt-à-dire, d'aſſocier à la puiſſance Impériale un fils digne de régner, un fils adoré des ſoldats, un fils qui deſormais ne ſeroit demeuré ſujet qu'autant qu'il l'auroit voulu, & qui ſans doute n'auroit pas été maître de le vouloir toûjours.

Quoi qu'il en ſoit, depuis Titus l'hiſtoire ne fournit plus d'exemple d'aucun particulier que le Prince ou les ſoldats aient honoré du titre d'*Imperator*, ſans prétendre le faire

*(y) Quam ſuſpicionem auxit, poſtquam Alexandriam petens, in conſecrando apud Memphim bove Apide diadema geſtavit; de more id quidem rituque priſcæ religionis: ſed non deerant qui ſecius interpretarentur.* Suet. Tit. c. 5.

*(z) Quare feſtinans in Italiam cum Rhegium, deindè Puteoles onerariâ nave appuliſſet, Romam indè contendit expeditiſſimus, inopinantique patri, velut arguens rumorum de ſe temeritatem, veni, inquit, pater, veni.* Ibid.

Empereur. Je n'ignore pas que Casaubon & d'autres sont d'un sentiment contraire, fondés sur un passage d'Appien qui écrivoit vers l'an 900 de la fondation de Rome, 147.e de J. C. assez avant sous le règne de Tite Antonin. Mais le texte de cet auteur ne signifie pas nécessairement ce qu'on lui fait signifier. J'en donnerai la traduction littérale; je n'ai pas besoin d'avertir que je sacrifie l'élégance à l'exactitude. Appien, au second livre des guerres civiles, après avoir rapporté que Caïus Curion, si fameux dans les commencemens de la guerre de César & de Pompée, fut proclamé *Imperator* par les troupes qu'il commandoit en Afrique, *ce titre,* ajoûte l'historien, *est un honneur rendu par les armées à leurs Généraux,* τοῖς στρατηγοῖς, *comme pour les reconnoître dignes d'être leurs Commandans en chef. Autrefois les Généraux recevoient ce titre pour tous les plus grands exploits; mais j'entends dire que maintenant le nombre des ennemis qu'il faut avoir tués, est fixé à dix mille (a).*

Ce passage est beaucoup plus obscur dans le grec que dans cette traduction françoise, parce que notre langue, ennemie de l'équivoque, détermine presque toûjours l'ambiguité des textes originaux. Appien veut-il dire, comme l'a pensé le traducteur Latin, qu'autrefois on donnoit le titre d'*Imperator* pour tous les exploits considérables; mais que de son temps il est plus difficile de l'obtenir, puisqu'il faut avoir laissé dix mille ennemis sur la place? Si telle est l'idée d'Appien, je crois qu'il se trompe; car l'avidité qu'avoient les Empereurs pour le titre d'*Imperator,* devoit au contraire en avoir rendu l'acquisition plus facile. Appien veut-il dire, comme je le présume, que de son temps il en coûtoit moins

(a) Ἔστι δὲ τιμὴ τοῖς στρατηγοῖς τόδε τὸ προσαγόρευμα παρὰ τῶν στρατῶν, καθάπερ αὐτοῖς ἐπιμαρτυρούντων ἀξίως σφῶν αὐτοκράτορας εἶναι. καὶ τήνδε τὴν τιμὴν οἱ στρατηγοὶ πάλαι μὲν ἐπὶ πᾶσι τοῖς μεγίστοις ἔργοις προσίεντο· νῦν δ' ὅρον εἶναι τῇδε τῇ εὐφημίᾳ πυνθάνομαι τὸ μυρίους πεσεῖν.

*Id honoris olim ducibus à suis militibus conferebatur tanquam virtutis testimonium, quem illi post quodvis præclarum belli facinus admittebant: nostrâ autem ætate, ut audio, nemini contingit hujusmodi acclamatio, nisi cæsis hostium X. M.* Appian. de bellis civil. lib. II.

qu'autrefois pour mériter cet honneur, puisqu'il suffisoit d'avoir tué dix mille ennemis, au lieu que dans les temps plus anciens il falloit en avoir tué beaucoup davantage? En ce cas Appien se trompe encore, on trouveroit aisément dans l'ancienne histoire Romaine plus d'un Général proclamé *Imperator* pour avoir taillé en pièces beaucoup moins de dix mille hommes. Six mille suffisoient pour prétendre même au triomphe; & qui sait s'ils étoient toûjours bien comptés? D'ailleurs cette expression dont se sert Appien, *j'entends dire que maintenant, &c.* semble annoncer un homme peu instruit & qui répète des ouï dire & des discours populaires.

Après tout, Appien dit à la vérité que l'on donnoit de son temps le titre d'*Imperator*, & nous en convenons avec lui: mais il ne dit point qu'on le donnât à d'autres qu'aux Empereurs; & quand il le diroit, je doute que sur la seule parole d'Appien, auteur médiocrement exact, on dût croire un fait de cette nature. Tacite écrivoit ses annales sous Trajan; & son témoignage prouve que depuis Tibère jusqu'au règne de Trajan, le surnom d'*Imperator* ne se donnoit plus aux particuliers. Le moyen de s'imaginer que Trajan dans ses dernières années, Hadrien ou Tite Antonin eussent assez peu connu leurs intérêts & ceux de l'Etat pour renouveler un usage entièrement aboli depuis un siècle; usage qui ne pouvoit être que dangereux depuis que les soldats avoient eu l'audace de disposer de l'Empire; usage même qui, sous les Empereurs seuls Généraux & seuls par conséquent susceptibles du surnom d'*Imperator,* étoit directement contraire aux principes anciens.

Selon les mêmes principes, le triomphe devoit être réservé tôt ou tard aux Empereurs. Cependant Auguste, en habile politique, accoûtumé à tout attendre & à tout obtenir du temps, ne se hâta point de tirer cette conséquence; & Suétone nous apprend qu'il prodigua le triomphe, & qu'il le fit décerner à plus de trente personnes *(b)*. Enfin, l'an de Rome

*(b) Nec parcior in bellicâ virtute honorandâ super XXX ducibus justos triumphos & aliquantò pluribus triumphalia ornamenta decernenda curavit.* Suet. Aug. 38.

740, Agrippa, ſoit par modeſtie, ſoit pour entrer dans les vûes d'Auguſte qu'il ſeconda toûjours d'auſſi bonne foi que s'il eût approuvé la nouvelle forme de gouvernement, Agrippa, dis-je, ayant remis ſur le trône Polémon, roi de la Cherſonnèſe Taurique, n'écrivit point au Sénat & refuſa le triomphe. L'exemple d'Agrippa, gendre d'Auguſte & ſon collègue dans la puiſſance Tribunitienne, eut force de loi: on ſentit que l'on faiſoit ſa cour au Prince en s'excluant ſoi-même de cet honneur; & les bonnes graces d'Auguſte valoient mieux que tous les triomphes. Ceux qui commandoient les troupes, quelques victoires qu'ils euſſent remportées, n'adreſsèrent plus de lettres au Sénat; & par-là, ſans aucune excluſion formelle des particuliers, le triomphe devint un privilège des Empereurs & des Princes de la maiſon Impériale. Quant aux particuliers, en les privant de la pompe du triomphe, on continua de leur accorder les diſtinctions qui de tout temps en avoient été la ſuite, c'eſt-à-dire, le droit de porter la robe triomphale à certains jours & dans certaines cérémonies, une ſtatue qui les repréſentoit avec cet habillement & couronnés de laurier; enfin quelques autres prérogatives moins connues qui me paroiſſent être renfermées dans ce paſſage de Tacite. *Igitur ( Domitianus Agricolæ ) triumphalia ornamenta & illuſtris ſtatuæ honorem & quidquid pro triumpho datur, multo verborum honore cumulata decerni in Senatu jubet.* Auguſte, pour faire valoir & pour anoblir cette eſpèce de dédommagement dont il étoit inventeur, voulut que Tibère, quoique devenu ſon gendre après la mort d'Agrippa, ſe contentât des ornemens triomphaux, au lieu du triomphe *(c)* que le Sénat lui avoit décerné. Ce ne fut que long-temps depuis & pour d'autres victoires qu'il lui permit de triompher. Obſervons en paſſant que le dernier des Citoyens qui ſoit entré dans Rome en triomphe, eſt Cornelius Balbus proconſul d'Afrique,

*Dio. l. LIV.*

*Tacit. vit. Agricol. 40.*

*(c)* Ἡ μὲν βουλὴ τά γε ἐπινίκια ἐψηφίσατο· ὁ δ' Αὔγουστος ταῦτα μὲν οὐκ ἐπέτρεψεν ἑορτάσαι, τὰς δὲ τιμὰς ἐπινικίους ἀντέδωκε. *Dio. l. LIV.*

*Primus, ut quidam putant, triumphalibus ornamentis honoratus, novo nec antea cuiquam tributo genere honoris.* Suet. Tiber. 9.

neveu de ce Cornelius Balbus connu dans l'Hiſtoire par ſes liaiſons avec Pompée, Cicéron & Jules Céſar. Balbus le neveu, triompha l'an de Rome 735, pour avoir vaincu les Garamantes chez qui les armes Romaines n'avoient point encore pénétré. Deux ſingularités caractériſent ſon triomphe: 1.° Balbus eſt le ſeul qui, n'étant citoyen Romain que par grace *(d)*, & n'ayant pas même l'avantage d'être né dans l'Italie, ait obtenu le plus grand honneur auquel un Romain pût aſpirer. 2.° Nul particulier n'eut cet honneur depuis le jeune Balbus. Je ne crois pas que, pour détruire la propoſition que j'avance, on voulut alléguer ſérieuſement l'exemple de Béliſaire qui triompha ſix cens ans après à Conſtantinople ſous le règne de Juſtinien.

Une autre remarque plus importante & plus relative à mon ſujet, c'eſt que le dernier des particuliers à qui l'on ait accordé le triomphe, Cornelius Balbus ſous Auguſte, & le dernier des particuliers à qui l'on ait donné le ſurnom d'*Imperator*, Junius Bléſus ſous Tibère, étoient l'un & l'autre proconſuls d'Afrique. Ceci ne me paroît point un pur effet du haſard. Quoique, dans le partage des Provinces qui s'étoit fait entre Auguſte & le Sénat, celles où la République entretenoit des armées, fuſſent échûes à l'Empereur, il ſe trouvoit dans l'Afrique, province du Sénat, une légion deſtinée à la garde des frontières; & cette légion, comme les milices du pays, obéiſſoit au Proconſul que le Sénat envoyoit pour gouverner la Province. Les choſes demeurèrent en cet état juſqu'au règne de Caïus, qui mit à la tête de la légion un de ſes Lieutenans pour affoiblir l'autorité du Proconſul *(e)*. Il ne faut donc

*(d) Uni huic omnium externo curru & Quiritium jure donato: quippe Gadibus genito civitas romana cum Balbo majore patruo data eſt.* Plin. hiſt. nat. l. V, c. 5. *vide & Solinum* c. 29. Il eſt vrai que Ventidius avoit triomphé des Parthes du temps du Triumvirat, après avoir été lui-même autrefois mené en triomphe pendant la guerre ſociale: mais Ventidius étoit au moins Italien.

*(e) Legio in Africâ auxiliaque tutandis imperii finibus, ſub divo Auguſto Tiberioque principibus, proconſuli parebant. Mox Caius Cæſar turbidus animi ac M. Silanum obtinentem Africam metuens, ablatam Proconſuli legionem, miſſo in eam rem legato tradidit.* Tacit. hiſt. IV, 48, vide & ejuſdem Ann. III, 74, & IV, 24, 25.

pas s'étonner que sous Auguste & sous Tibère, le gouverneur d'Afrique, homme du Sénat, & qui sembloit être indépendant de l'Empereur, ayant l'avantage que n'avoit plus aucun autre Proconsul, de commander une petite armée qui, même en certains cas par la jonction des troupes auxiliaires, devenoit assez considérable non seulement pour repousser l'ennemi, mais encore pour faire des conquêtes, fût encore regardé comme Général en chef, & qu'il ait joui plus long-temps que les autres des prérogatives attachées à cette dignité. Je ne donne ceci que pour une conjecture, & cependant je n'aurois pas de peine à croire que c'est quelque chose de plus.

Du temps de la liberté, pour obtenir le petit triomphe que l'on nommoit *ovation*, il n'étoit pas nécessaire d'être Général d'armée ; on le décernoit quelquefois à ceux qui, n'étant chargés d'aucune magistrature ni d'aucun commandement en chef, rendoient à l'Etat des services signalés. Aussi trouvons-nous qu'un particulier obtint cet honneur l'an de Rome 800, quarante-septième de J. C, plus de cinquante ans depuis l'établissement de la Monarchie *(f)*. Je parle d'Aulus Plautius qui, sous les auspices de Claude, avoit réduit en Province la partie méridionale de la grande Bretagne. L'Empereur lui fit décerner le petit triomphe, alla même au devant de lui le jour qu'il entra dans Rome, l'accompagna pendant la cérémonie, & lui donna toûjours la main. *Aulo Plautio etiam ovationem decrevit, ingressoque urbem obviam progressus, & in Capitolium eunti, & inde rursus revertenti latus texit.* Je ne connois point d'ovation qui soit postérieure à celle de Plautius. *Suet. Claud. 24.* Peut-être que le petit triomphe fut aboli parce que les Empereurs le jugèrent trop au dessous d'eux & trop au dessus des autres Citoyens : peut-être aussi que sur ce point comme sur une infinité d'autres, il ne faut presser ni le silence de l'histoire ni celui des monumens. En genre de fait, rien n'est plus téméraire que les assertions exclusives lorsqu'elles ne sont

*(f)* On doit fixer l'établissement de la monarchie au partage des provinces entre Auguste & le Sénat, l'an de Rome 727, vingt-sept ans avant l'ère Chrétienne.

fondées que sur des argumens négatifs. Il me suffit d'avoir établi que si le petit triomphe étoit encore en usage, les particuliers y pouvoient encore aspirer. Ils pouvoient aussi, du moins jusqu'au règne de Claude, prendre, sous le bon plaisir de l'Empereur, un nom tiré de celui des peuples qu'ils avoient soûmis. Claude permit à Gabinius Secundus de porter le surnom de *Caucique*, pour avoir subjugué les Cauques, nation de la basse Germanie. *Gabinio Secundo, Chaucis gente Germanicâ superatis, Chaucici cognomen usurpare concessit.* Si cette prérogative paroît avoir été dans la suite réservée aux Empereurs, elle leur fut appropriée sans doute comme une infinité d'autres privilèges pluttôt par l'usage que par une concession formelle.

*Suet. Claud. c. 25.*

Les Empereurs étant seuls Généraux de toutes les armées de l'Empire, on conçoit quelle multitude de sujets, quel degré, quelle étendue de puissance, soit directe, soit indirecte, leur donnoit cette qualité. Chez les Romains un Général exerçoit sur ses troupes le pouvoir le plus absolu; il jugeoit de tous les différends qui pouvoient naître dans l'armée; ses jugemens étoient sans appel; il avoit droit de vie & de mort; les loix *Porcia* & *Sempronia* qui déclaroient tout Citoyen justiciable seulement de la nation, & défendoient de lui faire perdre la vie, n'avoient point lieu dans le camp, ou ne l'avoient tout au plus que pour certains Officiers distingués. L'ancienne Rome, quelque jalouse qu'elle fût de la liberté, avoit compris que le despotisme est nécessaire pour contenir une multitude armée qui fait trembler son chef, si elle ne tremble devant lui. Chaque Général nommoit une partie de ses Lieutenans & des Officiers subalternes; il disposoit de toutes les graces & de toutes les récompenses militaires. Maître des deux ressorts que la politique emploie pour gouverner les hommes, je veux dire des récompenses & des punitions, il trouvoit dans ses soldats une obéissance aveugle qui d'ailleurs étoit fondée sur la religion du serment. Dans les derniers temps de la République les Généraux avoient accoûtumé le soldat à confondre leurs intérêts avec ceux de la patrie. Chaque armée n'étoit plus à l'Etat, mais à celui qui la commandoit. Cet

attachement perſonnel des troupes à leurs Généraux, après avoir cauſé les guerres civiles & fait couler des torrens de ſang, avoit produit, ce que l'on en devoit attendre, l'anéantiſſement de la liberté. Or ſi les troupes s'étoient autrefois livrées à des chefs qui avoient des égaux, à des chefs amovibles, quel devoit être leur dévouement pour un Général perpétuel qui ne connoiſſoit point d'égal, & qui raſſembloit dans ſa perſonne, avec toute la puiſſance militaire, toute l'affection des ſoldats? L'autorité réſultante de cet aſſemblage devoit être non ſeulement plus étendue, mais encore plus deſpotique, ſans comparaiſon, que ne l'avoit jamais été celle de tel ou tel Général; & comme le pouvoir des armes abſorbe néceſſairement toute autre puiſſance & n'a de bornes que celles qu'il ſe veut bien preſcrire à lui-même, cet unique Général pouvoit toûjours ſe faire obéir de tous les ſujets de l'Empire, de ceux même qui n'étoient pas actuellement au ſervice, & ſur leſquels le titre de Général ne lui donnoit point de juriſdiction. Pourquoi m'arrêterois-je à prouver que cette branche du pouvoir impérial ſuffiſoit pour rendre l'Empereur maître abſolu, non ſeulement dans les provinces de ſon reſſort, mais encore dans les provinces du Sénat & dans Rome même; qu'elle ſuffiſoit, dis-je, pour ériger par-tout en loix, ou pluſtôt en oracles, ſes volontés, ſes deſirs, ſes déciſions, ſes caprices? Rappelons-nous le mot du philoſophe Favorin. Sur une queſtion de grammaire il céda tout d'un coup à l'empereur Hadrien qui cependant avoit tort. Ses amis lui faiſant la guerre de s'être rendu mal-à-propos, *que me dites-vous là*, leur répondit-il, *qui commande à trente légions (g), eſt le plus*

(g) *Favorinus quidem, cum verbum eius quoddam ab Hadriano reprehenſum eſſet, atque ille ceſſiſſet; arguentibus amicis quod male cederet Hadriano, de verbo quod idonei auctores uſurpaſſent, riſum jucundiſſimum movit. Ait enim: non rectè ſuadetis, familiares, qui non patimini me illum doctiorem omnibus credere qui habet triginta legiones. Spartian. v. Hadrian.* L'eſprit de ſervitude avoit fait bien du progrès depuis le règne de Tibère. Ce Prince ayant employé dans un édit un mot qui n'étoit pas latin, en eut du ſcrupule pendant la nuit, & manda tous les puriſtes pour les conſulter, entre autres Pomponius Marcellus, le plus délicat & le plus inſupportable de tous. *M. Pomponius Marcellus ſermonis latini*

*ſavant homme de l'Univers !* Joignons-y l'inſtruction que Sévère au lit de la mort, donnoit à ſes deux enfans : *enrichiſſez les ſoldats (h) & comptez pour rien le reſte des hommes :* maxime qui fut toûjours l'alphabet des uſurpateurs & des autres tyrans.

Sous le gouvernement Républicain, l'on n'avoit jamais placé dans les drapeaux l'image du Général. On y mit celle de l'Empereur ; & comme on rendoit de tout temps un culte religieux aux drapeaux, ou pluſtôt aux Dieux & aux animaux ſymboliques que l'on y voyoit repréſentés, elle recevoit ſa part des honneurs divins.

Il paroît auſſi que le ſerment de fidélité n'étoit plus le même qu'autrefois, & qu'il lioit d'une manière plus étroite les ſoldats à l'Empereur. Ce qui concerne le ſerment que les armées Romaines prêtoient à leurs Généraux, eſt un des points les plus obſcurs de l'antiquité. Je perdrois de vûe mon objet ſi j'entreprenois maintenant de diſcuter cette matière : voici le réſultat de l'examen que j'en ai fait.

Nous avons dans Aulugelle un paſſage très-ſingulier d'un auteur nommé Cincius *(i)*. On voit par ce paſſage qu'anciennement les Citoyens, à meſure qu'on les enrôloit pour le ſervice, juroient que, ni dans le camp, ni dans l'eſpace de dix milles à la ronde, ils ne voleroient rien chaque jour

*exactor moleſtiſſimus.* Atéius Capito prétendit que le mot étoit latin, & qu'en tout cas il le ſeroit deſormais. Non, non, dit Marcellus, Capito vous trompe, Céſar, vous pouvez donner aux hommes le droit de bourgeoiſie, mais vous ne pouvez le donner aux mots, *tu enim, Cæſar, civitatem dare potes hominibus, verbis non potes.* Suétone, *de illuſtr. grammaticis*, & Dion, *liv. LVII*, rapportent le même fait. Rien ne caractériſe mieux la baſſeſſe de Dion, que le jugement qu'il porte de la réponſe de Marcellus, il y trouve une hardieſſe exceſſive, & ſemble faire un mérite à Tibère de n'avoir pas châtié ce puriſte audacieux. Ἐκεῖνον μὲν οὖν οὐδὲν ἐπὶ τέτῳ κακὸν, καίπερ ἀκρατῶς παρρησιασάμενον, ἔδρασε.

*(h)* Τὲς στρατιώτας πλουτίζετε, τῶν ἄλλων πάντων καταφρονεῖτε. *Xiphilin. Sever.*

*(i)* Lucius Cincius Alimentus avoit ſervi dans la ſeconde guerre punique ; on croit que c'eſt le même qui fut Préteur la neuvième année de cette guerre. Tite-Live le cite comme un auteur qui recueilloit avec exactitude ce qui pouvoit avoir rapport aux antiquités Romaines, *diligens talium monumentorum auctor.* Il avoit écrit en grec l'hiſtoire Romaine, comme Fabius Pictor ſon contemporain ; ſes livres, *de re militari*, étoient différens de ſon hiſtoire.

qui excédât la valeur d'une pièce d'argent ; & que s'il leur tomboit entre les mains quelque effet d'un plus grand prix, ils le rapporteroient fidèlement au Général, excepté certains effets ſpécifiés dans la formule du ſerment. Lorſque tous les noms étoient inſcrits, on fixoit le jour de l'aſſemblée générale ; & tous faiſoient un ſecond ſerment par lequel ils s'engageoient de ſe trouver au rendez-vous, s'ils n'étoient retenus par des empêchemens légitimes qui ſont auſſi ſpécifiés *(k)*. Je ne doute pas que ce ſecond ſerment ne renfermât la promeſſe de ne point quitter l'armée ſans permiſſion du Général. Aulugelle ne rapporte point les termes de cette promeſſe, mais Tite-Live nous les a conſervés. Le conſul Quintius Cincinnatus traverſé par les Tribuns du peuple dans le deſſein qu'il a de faire la guerre aux Volſques, déclare qu'il n'a pas beſoin d'un nouvel enrôlement, puiſque tous les Romains ont promis à Publius Valerius auquel il vient d'être ſubrogé, qu'ils s'aſſembleroient aux ordres du Conſul & ne ſe retireroient qu'avec ſa permiſſion. *Nobis verò, inquit Quintius, nihil delectu opus eſt, quum quo tempore P. Valerius ad recipiendum Capitolium arma plebi dedit, omnes in verba juraverint CONVENTUROS SE JUSSU CONSULIS, NEC INJUSSU ABITUROS.* J'ai peur qu'avec toute ſon exactitude, Denys d'Halicarnaſſe faiſant dire au même Quintius que les Romains ont juré de ſuivre les Conſuls dans toutes les guerres, de ne point *Tit. Liv. l. III, c. 20.*

*(k)* Aul. Gel. l. XVI. c. 4. *In libro ejuſdem Cincii de re militari quinto ita ſcriptum eſt. Cùm delectus antiquitùs fieret & milites ſcriberentur; in jusjurandum eos Tribunus militaris adigebat in verba hæc : in magiſtratu C. Lælii C. filii Conſulis, L. Cornelii P. filii Conſulis, in exercitu decemque millia paſſuum propè furtum non facies dolo malo ſolus, neque cum pluribus, pluris nummi argentei in dies ſingulos; extraque haſtam, haſtile, ligna, napum, pabulum, utrem, follem, faculam. Si quid ibi inveneris ſuſtulerifve quod tuum non erit, quod pluris nummi argentei erit, uti tu ad C. Lælium, C. filium Conſulem Luciumve Cornelium, P. filium Conſulem ſive ad quem eorum jus erit, proferes ; aut profitebere in triduo proximo, quidquid inveneris ſuſtulerifve ſine dolo malo; aut domino ſuo cujum id cenſebis eſſe, reddes uti quod rectè factum eſſe voles. Militibus autem ſcriptis dies præfiniebatur quo die adeſſent & ut citanti Conſuli reſponderent. Deindè ita concipiebatur jusjurandum ut adeſſent, his additis exceptionibus, niſi harumce aliqua cauſa erit : funus familiare ; feriæ vindemiales, &c.*

abandonner les drapeaux, & de ne faire aucune autre choſe contraire aux intérêts du peuple *(l)*, ne ſuppoſe mal-à propos que dès l'an de Rome 296, le ſerment contenoit un certain détail qui fut exprimé depuis, mais qui pour lors n'étoit que ſous-entendu.

La formule rapportée par Aulugelle ſemble être de la plus haute antiquité. Les Conſuls dont on y cite les noms ne ſont point une époque, mais un exemple; & tout ce que l'on pourroit conclurre de cet exemple, c'eſt que Cincius compoſa ſon ouvrage après ou ſous le conſulat de Publius Cornelius Scipion & de Caïus Lelius, qui furent Conſuls l'an de Rome 562. Il eſt fait mention d'argent monnoyé dans cette formule, & nous ſavons que les Romains ne frappèrent des eſpèces d'argent que cinq ans avant la première guerre punique. Mais outre que les monnoies frappées par les villes Grecques avoient ſans doute cours à Rome & dans les armées Romaines, un léger changement ſurvenu dans la formule dont il s'agit, n'empêcheroit pas qu'elle ne fût très-ancienne pour le fonds, & peut-être auſſi ancienne que Romulus. En effet, il ſemble que l'on y réduit tout le code militaire à ne rien dérober, ni dans le camp, ni aux environs. La promeſſe ſolennelle de ne point voler ſes camarades, ou pluſtôt de ne dérober par jour que la valeur d'une pièce d'argent (ce qui ſuppoſe la permiſſion de voler juſqu'à cette concurrence), caractériſe tout-à-fait une troupe de bandits tels que furent les Romains dans leur origine. Cette promeſſe eſt digne d'une multitude de brigands qui commencent par ſe précautionner les uns contre les autres, & qui, ne pouvant renoncer au larcin, ſont obligés de le régler; mais elle ne convient nullement à une armée d'hommes policés, comme furent les Romains depuis Numa. Il arrive ſouvent que les formules continuent d'être en uſage, ſoit tout entières, ſoit avec

*(l)* Εἶπεν ὅτι πάντες ὀμωμόκασι τὸν στρατιωτικὸν ὅρκον, ἀκολουθήσειν τοῖς ὑπάτοις ἐφ᾽ οὓς ἂν καλῶνται πολέμους, καὶ μήτε ἀπολείψειν τὰ σημεῖα, μήτε ἄλλο πρᾶξαι μηθὲν ἐναντίον τῷ δήμῳ. une autre leçon au lieu de *δήμῳ, populo* porte *νόμῳ legi. Dionyſ. Halicarn. l. X, c. 18.*

quelque

quelque changement, quoique les raisons qui les firent établir, ne subsistent plus ou soient devenues moins fortes. Jusqu'au temps de Polybe, & sans doute encore depuis, la première fois que l'armée se trouvoit réunie dans le camp, les Tribuns faisoient jurer aux soldats aussi-bien qu'aux esclaves, qu'ils ne voleroient rien dans le camp; & que s'ils trouvoient quelque chose, ils le rapporteroient aux Tribuns *(m)*. Finissons une digression peut-être trop longue, mais qui mérite quelque indulgence, parce qu'elle a pour objet une matière qui n'est point assez éclaircie.

Selon Tite-Live *(n)*, jusqu'au temps de la seconde guerre punique on n'exigea d'autre serment des soldats que celui de joindre l'armée à jour marqué, & de ne point se retirer sans permission. Il faut ajoûter celui de ne point voler dans le camp; quoique cet historien n'en parle pas, il est d'ailleurs

*(m)* Ὁ δ' ὅρκος ἐστὶν μηδὲν ἐκ τῆς παρεμβολῆς κλέψειν, ἀλλὰ κἂν εὕρῃ τις, τοῦτ' ἀνοίσειν ἐπὶ τοὺς χιλιάρχους. *Polyb. de Cast. hist. l. VI.* Rathodus Henricus Schelius, dans ses remarques sur Hygin le Gromatique, & sur la castramétation de Polybe, prétend qu'Aulugelle a transposé les sermens, que celui de se trouver au rendez-vous se faisoit le premier, & que celui qui concernoit le vol se prêtoit lorsque l'armée étoit assemblée dans le camp. Schelius se fonde sur l'autorité de Polybe; elle est positive, mais tout ce qu'on en doit conclurre, c'est que du temps de Polybe l'usage étoit changé: quoi qu'en dise Schelius, ces paroles, *cum delectus antiquitùs fieret & milites scriberentur, &c.* ne sont point d'Aulugelle, mais de l'auteur qu'il copie.

*(n)* Je cite & j'ai traduit ce passage de Tite-Live, conformément à l'heureuse correction de M. Crevier, qu'il n'a pourtant pas insérée dans le texte. *Milites tunc, quod nunquam antea factum fuerat, jurejurando à Tribunis militum adacti; nam ad eam diem nihil præter sacramentum fuerat, jussu Consulum conventuros, neque injussu abituros. At ubi ad decuriatum aut centuriatum convenissent, sua voluntate ipsi inter se equites decuriati, centuriati pedites conjurabant, sese fugæ atque formidinis ergo non abituros, neque ex ordine recessuros, nisi teli sumendi aut petendi, aut hostis feriendi, aut civis servandi causâ. Id ex voluntario inter ipsos fœdere ad Tribunos, & ad legitimam jurisjurandi adactionem translatum.* M. Crevier remet à leur place les mots *jussu Consulum, &c.* qui se trouvoient transposés & mis à la suite de ces mots, *jurejurando à Tribunis militum adacti;* sans cette restitution, le passage étoit très-obscur. Juste Lipse avoue qu'il s'y perd, *nec ego me plene*, dit-il, *nec ad votum extrico.* Le serment de l'enrôlement s'appelloit *Sacramentum*, & l'autre *Jusjurandum;* cependant les auteurs les confondent assez souvent. *V. Tit. liv. XXII, 38, édit. Paris, MDCCXXXVI.*

suffisamment attesté : mais lorsque les soldats étoient assemblés & partagés en bandes de dix & de cent, ceux qui formoient chaque bande se juroient volontairement les uns aux autres de ne point prendre la fuite, & de ne point sortir de leur rang, sinon pour reprendre leur javelot, pour en aller chercher un autre, pour frapper l'ennemi, pour sauver un Citoyen. L'an de Rome 538, quelques mois avant la bataille de Cannes, dans un temps critique où l'on croyoit ne pouvoir trop s'assurer du courage des armées, les Tribuns de chaque légion commencèrent à faire prêter juridiquement & par autorité publique, le serment que les soldats avoient coûtume de faire entre eux. Il est à croire qu'on leur fit aussi promettre de nouveau ce qu'ils venoient de promettre en s'enrôlant, & qu'alors, ou dans la suite, on grossit la formule de quelques détails que l'on jugea nécessaires.

Quoi qu'il en soit, à la tête de la légion, un soldat choisi par les Tribuns ( ils choisissoient apparemment celui qui pouvoit être le mieux entendu ) prononçoit la formule du serment; on appeloit ensuite chaque légionnaire par son nom ; il s'avançoit & disoit simplement : *je promets la même chose, idem in me* ( suppl. *recipio* ). La formule de ce nouveau serment n'est rapportée nulle part ; & peut-être qu'il n'y en avoit point de déterminée. Mais en combinant divers endroits de Polybe, de Denys d'Halicarnasse, de Tite-Live & de Tacite, on trouve qu'elle se réduisoit en substance à ce qui suit : « Je jure d'obéir à un tel ( on exprimoit le nom du
» Général ), d'exécuter ses ordres de tout mon pouvoir, de le
» suivre quelque part qu'il me conduise, de ne jamais aban-
» donner les drapeaux, de ne point prendre la fuite, de ne
» point sortir de mon rang; je promets aussi d'être fidèle au
» Sénat & au peuple Romain, & de ne rien faire au préjudice de la fidélité qui leur est dûe ». Cette dernière clause fut peut-être ajoûtée depuis que l'on s'aperçut que les Généraux s'attachoient trop les soldats.

*Just. Lips. de milit. rom. l. 1, dialog. 5.*

Voilà ce qu'on appeloit *jurare in verba Imperatoris :* expression qui signifie à la lettre jurer que l'on regardera comme

une loi, toutes les paroles du Général, & non pas, comme quelques-uns se l'imaginent, répéter la formule que prononçoit le Général. Ce n'étoit point lui qui la prononçoit; que dis-je, à ne consulter que les apparences, on eût cru qu'il n'exigeoit point le serment des légions, & que c'étoient les Tribuns & les soldats qui, de leur propre mouvement, s'empressoient de lui donner cette assurance autentique de zèle & de soûmission à toutes ses volontés.

Les armées prêtèrent serment aux Empereurs comme elles avoient fait aux Généraux. On juroit *in verba Tiberii Cæsaris,* comme l'on avoit autrefois juré *in verba P. Scipionis.* Mais il faut remarquer,

1.° Que sous les Empereurs la prestation du serment se renouveloit chaque année le jour des calendes de janvier. Je regarde ce serment annuel comme un vestige d'antiquité. Dans l'origine le commandement des armées appartenoit aux Consuls & aux Préteurs, & par conséquent le Généralat étoit annuel aussi-bien que le Consulat & la Préture. Je ne saurois prouver que la coûtume de renouveler le serment fût plus ancienne que les Empereurs: cependant je croirois volontiers qu'elle s'étoit introduite avec l'abus de continuer les Généraux. Il est rarement arrivé que les Romains se soient écartés d'un usage ancien sans lui rendre en même temps hommage par une formalité. Sous les Empereurs on répétoit encore le serment aux jours anniversaires de leur naissance & de leur avènement à l'Empire; mais on le renouveloit avec plus de solennité de cinq ans en cinq ans, à compter du premier jour auquel ils avoient commencé de régner. Auguste n'ayant jamais accepté l'Empire que pour cinq ans ou pour dix, lors même que la dignité Impériale fut devenue perpétuelle, ses successeurs, à la fin de chaque cinquième & de chaque dixième année de leur règne, solennisoient une fête comme s'ils eussent pris de nouveau possession du Généralat en vertu d'une nouvelle élection. La première fois que l'on prêtoit le serment, & toutes les fois qu'on le renouveloit, sur-tout aux fêtes des quinquennales & des décennales, les Empereurs donnoient à chaque soldat une

ſomme d'argent. Les anciens Généraux n'avoient rien fait de ſemblable. Du temps d'Auguſte, de Tibère & même de Caligula, on ne connoiſſoit point encore ces libéralités toûjours onéreuſes, ſouvent funeſtes à l'Etat, qui furent connues depuis ſous le nom de *donativum ;* & dans le bas Empire, ſous celui d'*auguſtaticum.* Elles dûrent leur origine à la timidité, ou, ſi l'on veut, à la reconnoiſſance de Claude qui, le premier de tous les Céſars, ſuivant l'expreſſion de Suétone *(o)*, acheta la fidélité des ſoldats. Ces gratifications devinrent des dettes ; & malheur au Prince qui ne les eût pas payées, il auroit été bien-tôt détrôné. Les ſoldats en recevant leur ſolde, à plus forte raiſon lorſqu'on leur faiſoit des largeſſes, juroient de préférer à tout *(p)* le ſalut de l'Empereur. On ſe ſervoit peut-être dans ces occaſions d'une formule particulière.

*Marcell. chron. Paulo Solo coſ.*

2.° J'obſerve une autre différence eſſentielle entre le ſerment que l'on avoit fait aux Généraux & celui que l'on faiſoit aux Empereurs. Tacite, au premier livre de ſon hiſtoire, raconte que les légions de la haute Germanie, le jour même des calendes de janvier, au lieu de prêter ſerment à Galba ſelon la coûtume, mirent en pièces ſes images ; mais que craignant de paroître ſe révolter contre l'Empire, elles jurèrent obéiſſance au Sénat & au peuple, à qui depuis long-temps, dit l'hiſtorien, on ne prètoit plus ſerment. *Ipſo calendarum januariarum die dirumpunt imagines Galbæ, . . . . . ac ne reverentiam Imperii exuere viderentur, in S. P. Q. R. obliterata jam nomina, ſacramenta advocabant.* Ce paſſage prouve qu'autrefois en prètant au Général le ſerment de fidélité, l'armée le prêtoit nommément à la Nation, & confirme ce qui ſe trouve dans le dixième livre de Denys d'Halicarnaſſe, que les ſoldats juroient de ne rien faire au préjudice du peuple Romain.

*(o) Promiſitque ſingulis quina dena ſeſtertia, primus Cæſarum fidem militis etiam præmio pigneratus.* Suet. Claud. 10. Voyez Dion & Josèphe. Lors même que les fils ſuccédoient aux pères, ils faiſoient cette libéralité aux ſoldats : tant il eſt vrai que l'Empire n'étoit point regardé comme héréditaire : Juſtinien abolit cette coûtume. *Procop. anecd.*

*(p)* Ἐκεῖνοι (στρατιῶται) μὲν τὴν μισθοφορίαν λαμβάνοντες ὀμνύουσι πάντων προτιμήσειν τὴν τοῦ Καίσαρος σωτηρίαν. *Arrian. in Epictet.*

Le même texte prouve auſſi que dès l'an 68 de l'ère Chrétienne, il y avoit long-temps que les choſes étoient changées à cet égard, & que l'on ne prêtoit plus le ſerment qu'à l'Empereur. Mais il n'eſt pas aiſé de fixer l'époque de ce changement; il eſt antérieur à Néron & même à Claude, puiſque, dès le temps de Galba, il étoit déjà fort ancien, S. P. Q. R. *obliterata jam nomina.* Suppoſé que Caïus l'eût introduit, l'horreur que l'on avoit de ce tyran, l'auroit fait abolir après ſa mort. Si Tibère en étoit auteur, Tacite le diroit dans ſes annales; il ſeroit fort ſingulier que cet hiſtorien n'en eût parlé que dans la partie du cinquième livre qui nous manque. Ce que nous ſavons de la politique d'Auguſte & du reſpect qu'il affecta pour les anciennes coûtumes depuis qu'il eut trouvé le ſecret de rendre ſon gouvernement légitime, ne nous permet pas d'attribuer à ce Prince une innovation qui, ſans augmenter ſon pouvoir effectif, eût fait ſentir aux Romains qu'ils n'étoient plus libres: affreuſe vérité qu'il leur déguiſa toûjours. Ainſi je crois que nous devons remonter juſqu'au temps de Jules Céſar.

Après que cet uſurpateur eut triomphé de tous ſes ennemis, le Sénat & le peuple accumulèrent ſur ſa tête tous les titres, tous les privilèges, tous les honneurs humains & divins, que d'un côté l'adulation, & de l'autre l'envie de perdre un tyran en le rendant odieux, pouvoient faire imaginer. Céſar, inſatiable de titres, accepta tout avec une avidité qui montre que les plus grands génies ont quelquefois les plus grandes foibleſſes. Pour ne parler ici que de ce qui peut avoir du rapport à mon objet, il fut nommé Dictateur perpétuel & ſeul Général de toutes les troupes romaines, ſans collègue, ſans adjoint, avec le pouvoir abſolu de diſpoſer des finances & des armées. On déclara le Généralat héréditaire pour ſes deſcendans, ſoit par la nature, ſoit par l'adoption. Il eſt à croire que les armées reconnurent ſolennellement Jules Céſar pour Général perpétuel & lui prêtèrent ſerment de nouveau. Les Tribuns qui le firent prêter ſupprimèrent ſans doute le nom du Sénat & du peuple; bien aſſurés de faire leur cour à un homme vain

*Suet. Dio. Flor. Appian.*

*Dio. l. XLIII.*

qui ne gardoit presque plus de mesures avec la nation, qui sembloit vouloir régner par droit de conquête, à qui toute la puissance Royale étoit insipide, parce qu'il n'avoit pas encore le titre de Roi; à un homme, dis-je, tellement enivré de sa grandeur, qu'il avoit la petitesse & l'imprudence de dire tout haut *(q)*, que l'on devoit desormais prendre garde à la manière dont on lui parloit; qu'il ne feroit pas la sottise d'abdiquer comme Sylla; que ses paroles devoient être regardées comme des loix; que la République n'étoit plus qu'un nom sans aucune réalité.

Je ne doute pas que pendant les vingt mois qui s'écoulèrent depuis la mort du Dictateur jusqu'à l'exécrable ligue des Triumvirs, le nom du Sénat & du peuple n'ait été rétabli dans le serment; mais je crois aussi que sous le Triumvirat il fut retranché pour toûjours. Lorsque le jeune César, ayant réuni toute la puissance de ses collègues, se fit contraindre d'accepter l'Empire les Officiers exigèrent le serment selon la formule nouvelle. Auguste ne fit pas semblant de s'en apercevoir: personne n'osa s'en plaindre; & d'ailleurs dans les transports d'admiration & d'idolâtrie qu'avoit excités dans tous les cœurs son abdication prétendue, les Romains étoient plus disposés à le forcer de recevoir ce qu'il refusoit, qu'à lui contester ce qu'il vouloit bien recevoir. Ajoûtez à cela que peut-être la formule n'avoit jamais été fixe, & que les Tribuns étoient maîtres de choisir les termes. Ajoûtez encore qu'en retranchant ce qui concernoit le Sénat & le peuple, on y suppléa, comme je le dirai tout à l'heure, par quelque espèce d'équivalent. C'est ainsi, comme je le conjecture, que s'établit le nouveau serment, sans aucune attache de l'autorité publique, sans ordre de l'Empereur, sans decret de la nation, sans qu'elle renonçât à ses droits.

Rien n'empêche de croire que, dès le temps d'Auguste,

*(q) Nec minoris impotentiæ voces propalam edebat, ut T. Ampius scribit: nihil esse Rempublicam; appellationem modò sine corpore ac specie: Sullam nescisse litteras, qui dictaturam deposuerit: debere homines consideratiùs jam secum loqui, ac pro legibus habere quæ dicat.* Suet. Jul. Cæs. 77.

la formule n'ait été celle-là même que rapporte Végèce, & de laquelle on se servoit du temps de Valentinien II. Quand je dis que c'étoit la même, on voit bien qu'il faut excepter la différence qu'avoit introduite le changement de Religion. Les soldats, dit cet auteur, jurent au nom de Dieu, du Christ & de l'Esprit-Saint, & par la majesté de l'Empereur..... d'exécuter en braves gens tout ce que l'Empereur leur commandera, de ne jamais deserter & de sacrifier leur vie, s'il le faut, pout la république Romaine. *Jurant autem per Deum & per Christum & per Spiritum Sanctum, & per majestatem Imperatoris..... omnia se strenuè facturos quæ præceperit Imperator, nunquam deserturos militiam, nec mortem recusaturos pro Romanâ republicâ.* Ces derniers mots sont l'espèce d'équivalent dont j'ai parlé. La république Romaine est le Sénat & le peuple; & jurer de mourir pour elle, c'est à plus forte raison promettre de ne rien entreprendre au préjudice de ses droits. Après tout, quoique dans le serment on eût cessé de faire mention expresse du Sénat & du peuple, leur nom qui, jusqu'au règne de Constantin, se lisoit dans les drapeaux, étoit une protestation subsistante contre les innovations. Constantin le fit ôter, comme l'on sait, pour mettre à sa place le monogramme de J. C; & je soupçonne que ce profond politique, outre le dessein de rendre la véritable Religion la Religion dominante, se proposoit encore de porter les derniers coups à l'autorité de la nation. Julien, par des vûes diamétralement opposées à celles de Constantin, fit reparoître dans les drapeaux les lettres initiales qui désignoient le Sénat & le peuple Romain; mais à sa mort elles disparurent pour jamais. Au reste, la formule du serment que Végèce a rapportée, prouve que même après Constantin on distinguoit toûjours la République de son chef, & que l'on ne confondoit point l'Empereur avec la nation.

*L. II, c. 5, de ses institutions militaires.*

Ce n'étoient pas les seules armées qui prêtoient serment. A Rome, les Magistrats, le Sénat & le peuple le prêtoient aussi, comme on le voit dans les annales de Tacite *(r)* &

*(r) Sextus Pompeius & Sextus Apuleius coss. primi in verba Tiberii*

dans toute l'hiſtoire des Empereurs. On en trouve la preuve dans les lettres de Pline à Trajan, & dans celles de Trajan à Pline *(ſ)*. Les Romains étoient une nation toute militaire. Leurs armées, durant pluſieurs ſiècles, ne furent compoſées que de Citoyens enrôlés au beſoin. Long-temps même ils firent la guerre à leurs dépens, n'ayant de ſolde que la gloire & l'avantage de ſervir leur patrie qui étoit pour eux une patrie véritable. Après avoir combattu l'ennemi pendant l'été, ils revenoient enſemencer leurs terres, paſſer l'hiver dans le ſein de leur famille & prendre part à toutes les affaires de l'Etat. Lorſqu'ils eurent des troupes ſoudoyées, & lors même que le ſéjour d'Annibal en Italie & les conquêtes éloignées eurent contraint la République d'avoir toûjours de puiſſantes armées ſur pied, chaque Citoyen, dès qu'il avoit atteint l'âge viril, étoit obligé de s'enrôler auſſi-tôt qu'il en étoit requis. C'eſt ſur ce principe que, dans les temps de troubles & d'allarmes, le Sénat ordonnoit de quitter la toge pour prendre l'habit militaire : la ville de Rome devenoit un camp.

On doit obſerver néanmoins que, hors le cas de l'extrême néceſſité, perſonne n'avoit droit de combattre ſans avoir prêté le ſerment. Cicéron nous fournit un exemple remarquable de cette ancienne diſcipline. Le fils de Caton le Cenſeur, faiſoit ſes premières armes en Macédoine. Le Général ayant licentié la légion dans laquelle le fils de Caton étoit enrôlé,

*Cæſaris juravere, apudque eos Seius Strabo & C. Turranius, ille prætoriarum cohortium præfectus, hic annonæ; mox Senatus, milesque & populus.* Ann. I, 7.

*Principio anni vitare Thraſeam ſolemne jusjurandum.* Ann. XVI, 22, vide ibid. 28.

*(ſ)* Je ne citerai qu'une lettre de Pline & la réponſe de l'Empereur. *Caïus Plinius Trajano imperatori, ſalutem. Diem, Domine, quo ſervaſti Imperium dum ſuſcipis, quantâ mereris lætitiâ celebravimus, precati Deos, ut te generi humano cujus tutela & ſecuritas ſaluti tuæ innisa eſt, incolumem florentemque præſtarent : præivimus & commilitonibus jusjurandum more ſolemni præſtantibus, & provincialibus qui eâdem certarunt pietate jurantibus.*

Trajanus Plinio ſalutem. *Quantâ religione ac lætitiâ commilitones cum provincialibus, te præeunte, diem Imperii mei celebraverint, libenter, mi Secunde cariſſime, cognovi ex tuis litteris.* Plin. epiſt. l. X, 50 & 51.

ce

ce jeune homme qui vouloit absolument se trouver à une action, resta dans l'armée. Le père ne manqua pas d'écrire au Général que, s'il vouloit garder son fils, il devoit lui faire prêter un nouveau serment, parce que le premier étoit anéanti. Caton manda pareillement à son fils de ne point combattre, attendu qu'il falloit être actuellement soldat pour en avoir droit. *Monet igitur ut caveat ne prælium ineat : negat enim jus esse qui miles non sit pugnare cum hoste.* C'étoit donc la presta- *Cicer. de offic. l. I.* tion du serment qui faisoit le soldat chez les Romains. Or dès qu'ils eurent choisi un Généralissime de leurs armées, ceux même qui n'étoient point dans le service voulurent être ses soldats au moins pour la défense de sa personne, & dans les cas où sa vie seroit menacée. Ainsi, conformément aux principes anciens, il fallut que tout le monde prêtât un serment. En conséquence d'un arrêt du Sénat *(t)*, chaque membre de la République s'engagea solennellement à défendre la personne de Jules César. Ils jurèrent tous de lui servir de Gardes, de poursuivre à outrance quiconque attenteroit à sa vie ou ne le défendroit point en cas qu'il fût attaqué.

Je crois qu'Auguste se soucia peu d'une cérémonie qui, selon quelques-uns, n'avoit servi qu'à plonger son oncle dans une funeste sécurité. Cependant, quoique l'histoire n'en dise rien, je ne doute pas que tous les ordres de l'Etat n'aient fait pour Auguste le même serment. Le fanatisme de la servitude, car il est des fanatismes de toute espèce, avoit succédé tout d'un coup à celui de la liberté. Un Tribun du *Dio. l. LIII.* peuple, nommé Sextus Pacuvius, plus digne d'être esclave de quelque Roi barbare que dépositaire des droits d'une partie de la nation Romaine, déclara dans le Sénat qu'il se dévouoit

(t) *Jusjurandum quo se cuncti pro unius salute obstrinxerant.* Suet. Jul. Cæs. 84. *Sunt qui putent confisum eum novissimo illo Senatusconsulto & jurejurando, etiam custodias Hispanorum cum gladiis sectantium se, removisse*, idem 86.

Appien fait dire à Marc Antoine dans sa harangue au peuple après la mort de César : Καίσαρι πάντες ὠμόσαμεν φύλακες τοῦ σώματος ἢ τιμωροὶ παθόντι τι ἔσεσθαι, *& paulo post* φυλάξειν Καίσαρα καὶ τὸ τοῦ Καίσαρος σῶμα παντὶ σθένει πάντας, ἢ εἴ τις ἐπιβουλεύσειεν, ἐξώλεις εἶναι τοὺς οὐκ ἀμύνοντας αὐτῷ.

& ſe conſacroit à la perſonne d'Auguſte, & voulut perſuader à la compagnie d'en faire autant. Ce dévouement, cette conſécration étoit une ſorte d'engagement religieux, uſité chez les Germains, les Gaulois & les Celtibères *(u)*, que l'on contractoit avec un Roi, un Prince, un guerrier célèbre, un ami, & par lequel on s'obligeoit à ne lui point ſurvivre, dût-on ſe donner la mort à ſoi-même. Auguſte s'oppoſa, comme il devoit à la propoſition du Tribun : Mais ce miſérable faiſant valoir les droits du Tribunat, & prenant l'air & le ton de la liberté pour introduire l'eſclavage, ſort bruſquement de l'aſſemblée, attroupe la populace, l'oblige de ſe dévouer comme lui ; & courant de rue en rue, force tous ceux qu'il rencontre de prêter un pareil ſerment. Pour le rendre plus authentique & plus ſolennel, il fit offrir un ſacrifice auquel il contraignoit tout le monde de prendre part. De-là vint, s'il faut en croire Dion, la coûtume de dire aux Empereurs, *qu'on leur étoit dévoué (x)*; mais je doute que, ſur l'autorité d'un homme qui rapporte la démarche de cet infâme Tribun, ſans témoigner qu'il la deſapprouve, & qui ſemble n'avoir écrit que pour faire l'apologie ou pluſtôt l'éloge du deſpotiſme, & pour aggraver le joug des Romains, nous ſoyons obligés de croire que les termes dont les Romains ſe ſervoient en parlant aux Empereurs, duſſent leur origine à la flatterie de ce Tribun. Auguſte feignit du moins de la condamner *(y)*. Qu'avons-nous beſoin de recourir à ce dévouement emprunté des Barbares, qui, chez les Barbares

*(u) Valer. Max. l. II, c. 6, Cæſar de B. G. l. III, Plutarch. vit. Sertorii. Strabo. l. III, Nicolaus Damaſcen. apud Athenæum l. VI.* Le paſſage de Nicolas de Damas eſt remarquable en ce qu'il nous apprend que ces ſortes de dévouemens obligeoient de ſe donner la mort, lors même que celui pour lequel on s'étoit dévoué mouroit de maladie. Συναποθνήσκουσι κατὰ πᾶσαν ἀνάγκην εἴτε ἐν νόσῳ τελευτήσῃ ὁ βασιλεὺς, εἴτε πολέμῳ, εἴτε ἄλλως πῶς.

*(x)* Σοὶ καθωσιώμεθα. *Tibi devoti ſumus.*

*(y)* Je ne voudrois pas aſſurer qu'Auguſte, dans le fond de l'ame, en ſût mauvais gré à Pacuvius ; ce Tribun lui procuroit l'occaſion de rejeter une flatterie, & de ſe faire honneur en la rejetant. Ce même Pacuvius, homme ſans biens, s'aviſa de déclarer publiquement qu'il faiſoit Auguſte ſon héritier ; Auguſte lui fit donner une ſomme d'argent. *Dio. ibid.* Je trouve dans l'hiſtoire de

mêmes ne se faisoit que par quelques particuliers; & qui, fait par une nation toute entière, ne pouvoit être qu'un engagement frivole, illusoire, inexécutable, puisqu'il n'est pas possible que toute une nation se donne la mort?

Sans recourir à cette consécration extravagante, on voit du premier coup d'œil comment tout Romain pouvoit dire, soit dans un sens propre, soit dans un sens figuré, qu'il étoit dévoué à l'Empereur, *devotus Imperatori*. Ils pouvoient le dire au figuré pour signifier un attachement inviolable, & dans le sens auquel Tibère disoit qu'il étoit dévoué au Sénat *(z)*. Ils pouvoient le dire au propre, puisque, sous la religion du serment, ils avoient promis de défendre l'Empereur au péril même de leur vie. Rien n'est plus ordinaire que de trouver le mot *devotus* joint à celui de *miles*; & *devotio* se prend quelquefois pour le serment militaire. D'ailleurs le terme *devotus* se disoit encore d'un homme qui s'étoit voué, consacré d'une manière spéciale au culte d'une Divinité. Or la flatterie divinisoit les Empereurs: de-là ces expressions fréquentes dans les anciens monumens: *Devotus numini ejus, devotus numini majestatique ejus.* A la place de *devotus* on rencontre aussi *dicatissimus*, autre terme religieux. *Devotus numini ejus* se trouve pour la première fois dans une inscription faite à l'honneur d'Hadrien. Je conjecture que ces expressions devinrent plus communes depuis que Domitien avoit eu l'insolence de s'attribuer le nom de Dieu.

*Apud Gruter & Reines. passim.*

*Gruter. p. 349.*

Caligula d'autres exemples de dévouemens. Pendant la maladie de ce Prince, P. Afranius Potitus, simple plébéïen, s'offrit aux Dieux pour victime à la place de Caïus, & jura de se donner la mort, s'il leur plaisoit de conserver la vie à l'Empereur. Un chevalier, nommé Atanius Secundus, promit de combattre parmi les gladiateurs dans les jeux que l'on célébreroit pour la convalescence du Prince. Caïus étant guéri voulut qu'ils tinssent parole; & comme le premier ne la tenoit pas de bonne grace, il le fit aider. *Votum exegit ab eo qui pro salute suâ gladiatoriam operam promiserat, spectavitque ferro dimicantem, nec dimisit nisi victorem & post multas preces; alterum qui se periturum eâ de causâ voverat, cunctantem pueris tradidit verbenatum infulatumque, qui votum reposcentes per vicos agerent, quoad præcipitaretur ex aggere.* Suet. C. Cæs. Dio. 27, l. LIX.

*(z) Si quando autem de moribus meis devotoque vobis animo dubitaveritis.* Suet. Tiber. 67.

Le ſerment que faiſoient à l'Empereur ceux qui ne portoient pas les armes, ſe nommoit comme celui des militaires, *ſacramentum* ou *jusjurandum in verba*, & quelquefois *in nomen.* Il faut le diſtinguer d'un autre ſerment particulier au Sénat, & par lequel cette compagnie promettoit d'obſerver les ordonnances de l'Empereur régnant & de ſes prédéceſſeurs, excepté ceux que le Sénat avoit déclarés tyrans, tels que Néron, Domitien *(a)*, Maximin, Elagabale, ou dont la mémoire, ſans avoir été flétrie par une condamnation juridique, étoit odieuſe, tels que Tibère & Caligula. On appeloit ce ſerment *jusjurandum in acta*, & la pluſpart des Savans, entre autres Juſte Lipſe, Gronovius & M. de Tillemont, le confondent avec le ſerment de fidélité. Dion lui-même qui ne pouvoit s'y méprendre, ne paroît pas toûjours avoir aſſez diſtingué ces deux ſermens, & cela ſans doute parce qu'on les prêtoit l'un & l'autre aux calendes de janvier, & qu'ils étoient réunis dans la formule dont le Sénat ſe ſervoit. Je ne parlerai point ici du ſerment *in acta* qui ne regardoit pas ſeulement ce que les Empereurs ordonnoient comme généraliſſimes, mais encore ce qu'ils faiſoient en vertu de leurs autres pouvoirs, c'eſt-à-dire, toute leur adminiſtration. Il ſera donc plus naturel de diſcuter ce qui concerne ce ſerment, lorſqu'après avoir examiné tous les titres des Empereurs & les diverſes branches du pouvoir Impérial, on examinera les droits du Sénat & la part que cette auguſte Compagnie qui, depuis Tibère, repréſentoit la Nation, avoit au gouvernement & même au pouvoir légiſlatif.

*(a)* Je ne dis rien de l'empereur Commode, parce que Sévère, pour mortifier le Sénat, avoit fait réhabiliter la mémoire de ce Prince. Il eſt pourtant à préſumer, qu'après la mort de Sévère, ou du moins après la mort de Caracalla, cette réhabilitation n'eut plus de lieu.



# *PREMIER MÉMOIRE*
## *SUR*
# *LES MÉDAILLES RESTITUÉES.*

Par M. LE BEAU.

DEPUIS que l'étude des Médailles & des Inſcriptions eſt venue au ſecours de l'Hiſtoire, un grand nombre de Savans, profitant par ſucceſſion des lumières les uns des autres, ont enrichi la Littérature d'une infinité de connoiſſances; mais loin qu'ils aient épuiſé une ſi vaſte matière, je crois pouvoir avancer, malgré le préjugé commun, qu'ils ont laiſſé après eux de quoi exercer long-temps ceux qui marchent ſur leurs traces. Car ſans parler des tréſors que le temps fait découvrir, & qui ne leur ont pas été connus; à l'égard de ceux mêmes qu'ils connoiſſoient, combien de ſecrets qui ont échappé à leur ſagacité, combien de leurs opinions qui ne ſont pas établies ſur des fondemens aſſez ſolides? 23 Avril 1748.

Leur ſentiment ſur les Médailles, qu'on appelle *reſtituées,* m'ayant paru être une de ces conjectures, qu'un premier écrivain haſarde ſans beaucoup d'examen, & que les ſuivans adoptent par prévention, j'ai cru qu'il m'étoit permis d'en propoſer un nouveau. C'eſt l'objet de ce Mémoire & de quelques autres dont il ſera ſuivi. Dans celui-ci j'examinerai d'abord l'opinion commune, & j'eſpère montrer qu'elle ne peut ſe ſoûtenir; je tâcherai enſuite d'en établir une autre qui me ſemble beaucoup plus vrai-ſemblable: dans les Mémoires ſuivans, j'appliquerai ce nouveau principe à l'explication de chaque Médaille reſtituée en particulier.

La définition que M. de la Bastie a donnée des Médailles reſtituées, préſente le ſentiment général des antiquaires; on appelle ainſi, dit-il, les Médailles, ſoit conſulaires, ſoit impériales, ſur leſquelles, outre le type & la légende qu'elles ont *Remarques ſur le P. Jobert inſt. 6.*

eus dans leur première fabrication, on voit le nom de l'Empereur qui les a fait frapper une seconde fois, suivi du mot abrégé REST. Il auroit été plus exact de dire, suivi du mot RESTITVIT entier ou abrégé : ainsi, comme il l'explique lui-même, le mot RESTITVIT signifie seulement que Tite, Domitien, Nerva & Trajan, qui sont les seuls dont nous ayons des Médailles restituées, ont fait refaire les coins de la monnoie de leurs prédécesseurs, qu'ils ont fait frapper des Médailles avec ces mêmes coins, & qu'ils ont permis qu'elles eussent cours dans le commerce, aussi-bien que leurs propres monnoies : Trajan, ajoûte-t-il, ne s'est pas contenté de faire frapper des Médailles au coin des Princes ses prédécesseurs, il a de plus fait rétablir tous les coins dont on s'étoit servi pour les Médailles consulaires, lorsqu'elles étoient la monnoie courante.

Telle est l'opinion que je me propose de combattre, sans manquer au respect dû aux Savans qui l'ont suivie; examinons-en les raisons, il sera aisé d'en faire sentir la foiblesse.

1.° Elle n'est appuyée d'aucun témoignage des anciens auteurs, nous n'y trouvons nulle part qu'un Empereur se soit avisé de rétablir les monnoies de ses prédécesseurs.

2.° On ne peut alléguer aucun motif vrai-semblable, qui ait pû engager Tite, Domitien, Nerva & Trajan à faire battre monnoie aux coins des Empereurs précédens : auroit-ce été pour honorer la mémoire de ces Princes, en remettant sous les yeux des Romains les espèces qui portoient leur image? Mais on ne peut pas supposer qu'elles fussent déjà épuisées. N'y avoit-il déjà plus de monnoie de Galba sous Tite, de Claude sous Domitien, de Nerva sous Trajan? au contraire, combien devoit-il en rester de toutes celles qui avoient été frappées depuis Jules César dans l'espace d'un siècle & demi, puisqu'aujourd'hui il nous en reste encore un si grand nombre? Le cours des monnoies Romaines n'étoit pas borné à la durée d'un seul règne, & M. de la Bastie n'auroit pas dû dire que les quatre Empereurs, qui ont restitué les monnoies de leurs prédécesseurs, ont permis

qu'elles eussent cours dans le commerce, ainsi que leurs propres monnoies. Les espèces frappées au coin des Empereurs avoient cours sous leurs successeurs, pourvû qu'elles fussent de poids & de bon alloi, sans qu'il fût besoin d'aucun changement ni d'aucune permission nouvelle : c'est ce qui est clairement prouvé par une loi des empereurs Valentinien & Valens, par les novelles de Théodose & de Valentinien, par Zonaras dans la vie de Nicéphore Focas, & plus précisément encore par la cinquante-deuxième novelle de Léon le Philosophe. Ce Prince, après avoir observé que les anciens Empereurs avoient donné cours aux monnoies de leurs prédécesseurs, même les plus éloignés (τοὺς πάλαι καὶ προπάλαι), blâme les Princes postérieurs d'avoir aboli cet usage, & il le rétablit. En effet les trésors que l'avarice ou la crainte firent enfouir autrefois, & que le hasard ou la curiosité déterrent de temps en temps, renferment souvent des monnoies d'Empereurs éloignés les uns des autres de plusieurs siècles. Il n'étoit donc pas besoin que les quatre Empereurs dont il s'agit fissent battre monnoie au coin de leurs prédécesseurs pour renouveler leur mémoire, puisqu'elle vivoit encore dans l'usage public sur les monnoies qu'ils avoient fait eux-mêmes frapper.

*L. 1, C. de vet. numism. potest. t. XXIII, de pretio solidi.*

On ne sera pas mieux fondé à dire que Tite, Domitien, Nerva & Trajan aient voulu se faire honneur à eux-mêmes par cette nouvelle fabrication. Quel honneur, des Princes tels que Tite & Trajan, avoient-ils à espérer en associant leurs noms à ceux de Tibère & de Claude ? Ce n'étoit pas non plus à dessein de confirmer leur droit à l'Empire & de représenter au public leur titre de succession ; c'eût été faire tout le contraire, puisque la maison des Flaves, & après elle Nerva & Trajan, n'appartenoient en rien par la naissance à la famille des premiers Césars.

Dira-t-on avec le P. Baldini, dans sa nouvelle édition des médailles Impériales de Vaillant, que ces quatre Empereurs ont eu en vûe de se faire aimer des Romains, en honorant la mémoire des anciennes familles & de leurs

prédéceſſeurs? C'eût été prendre, pour arriver à leur but, une voie fort détournée & fort bizarre : d'ailleurs c'étoit faire ſa cour aux Ombres que de la faire à ces anciennes familles la pluſpart éteintes, & à la maiſon des Céſars dont il ne reſtoit perſonne. Et ſi cet habile antiquaire prétend que les Romains en général prenoient ces hommages ſur leur compte, quel gré pouvoient-ils ſavoir des honneurs qu'on rendoit à des morts, dont quelques-uns avoient été fort peu célèbres pendant leur vie même, & dont d'autres n'avoient emporté avec eux que la haine ou le mépris public ? Mais voici, ſi je ne me trompe, une raiſon ſans replique & qui détruit entièrement le ſyſtème reçû. Entre les Médailles reſtituées, nous en avons deux de Nerva rétablies par Trajan. Le type des deux revers eſt différent ; mais la légende eſt la même : toutes deux portent d'un côté, DIVVS NERVA AUG. avec la tête de Nerva ; & ſur le revers, IMP. CAES. TRAIAN. AUG. GER. DAC. P. P. REST. Il faudra dire dans l'opinion commune, que cette Médaille, dans ſa première fabrication, portoit déjà DIVVS NERVA AUG. & que par conſéquent elle avoit été dès la première fois frappée par les ordres de Trajan après la mort & la conſécration de Nerva. Ainſi dans la ſeconde fabrication, Trajan aura reſtitué une Médaille qu'il avoit déjà fait frapper lui-même ; ce qui implique contradiction.

Le P. Hardouin, auſſi diſtingué par la ſingularité de ſes ſentimens que par l'étendue de ſon érudition, s'étant fait un jeu de s'eſſayer contre les opinions les mieux fondées, n'avoit garde d'épargner celle-ci ; mais celle qu'il y a ſubſtituée eſt encore plus dénuée de vrai-ſemblance. Il a prétendu, contre l'uſage de la langue latine, que le mot *reſtituere* ſignifioit ici imiter, repréſenter les vertus : ainſi, par exemple, la Médaille dont la légende porte du côté de la tête, TI CAESAR. DIVI AVGVSTI. F. AVGVSTVS, & au revers, IMP. T. CAES. DIVI. VESP. F. AVG. P. M. TR. P. P. P. COS VIII, RESTITVIT doit s'expliquer en ce ſens: *Tite, &c. fait revivre en ſa perſonne les vertus de Tibère.* Une pareille

pareille déclaration de la part de Tite, avoit de quoi faire trembler le Sénat & le peuple Romain. Ce sentiment ne paroît pas avoir fait fortune, & le simple énoncé suffit pour le faire mettre au rang des paradoxes littéraires de ce savant homme.

L'opinion que je vais proposer n'a rien au contraire que de simple & de naturel, & elle me semble porter un des caractères distinctifs de la vérité: c'est qu'ayant été trouvée la dernière il paroît qu'elle auroit dû se présenter la première à l'esprit.

Je crois que le mot *restituit* signifie que l'Empereur qui est annoncé comme restituteur, a rétabli, en tout ou en partie, quelque monument de l'autre Empereur ou du Magistrat nommé sur la même Médaille; & ce monument est tantôt représenté dans le type, tantôt il est simplement indiqué: par exemple, quand je vois la tête de Drusus, frère de Tibère, avec cette légende, NERO CLAVDIVS DRVSVS GERMANICVS IMP. & au revers, l'arc de ce même Drusus avec ces mots, T. DIVI VESP. F. AVG. P. M. TR. P. COS. VIII. REST. je conçois par cette Médaille que Tite a réparé l'arc de Drusus.

Ovide, parlant d'un temple de la bonne Déesse, bâti par Claudia & rétabli par Livie, s'exprime ainsi: *L. V, des Fastes.*

*Dedicat hæc veteris Clausorum nominis heres,*

. . . . . . . . . .

*Livia restituit.*

Ne croiroit-on pas voir la légende d'une Médaille restituée, mise en vers?

Cette explication s'accorde parfaitement avec le caractère des Médailles qui ne sont que des monumens représentatifs: & de même que dans les Médailles d'Utique, frappées sous Tibère, les mots *decuriones posuerunt,* indiqués par DD. PP. sont appliqués par tous les antiquaires à la figure représentée dans le type, qu'on croit être celle de Livie; ne doit-on pas dire aussi que le *restituit* de nos Médailles se rapporte au monument gravé dans le champ, ou seulement désigné, comme nous l'expliquerons dans la suite?

Ce que je viens de dire ſuffiroit pour mettre cette opinion du moins en équilibre avec l'opinion ordinaire; mais ce qui lui donne un avantage conſidérable, c'eſt 1.° qu'elle eſt autoriſée par l'Hiſtoire & par les Inſcriptions, 2.° qu'elle rend raiſon pourquoi les Médailles reſtituées commencent à Tite & ne paſſent pas Trajan, ce qu'on chercheroit envain dans l'autre ſentiment: ce ſont les deux points que je vais tâcher d'établir dans ce Mémoire.

1.° Les Romains dès leur naiſſance firent paroître un goût décidé pour tous les monumens durables; la paſſion de ſe rendre illuſtres, qui plus que toute autre choſe les aida à le devenir, eut bien-tôt rempli Rome d'édifices, de ſtatues, de bas-reliefs; juſqu'à la conquête de la Grèce, ils employèrent les ouvriers de Toſcane. Les eſſais groſſiers d'une ſculpture barbare furent les amuſemens de Rome dans ſon enfance.

*Pline, l. 34.* Selon Métrodore de Scepſis, les Romains ne prirent Volſinie que pour en enlever deux mille ſtatues qu'ils tranſportèrent chez eux. *Hor. l. II, ep. I. v. 156.* Lorſque la Grèce vaincue eut, ſelon l'expreſſion d'Horace, captivé à ſon tour ſes fiers vainqueurs, Rome devint le rendez-vous des plus fameux ouvriers de la Grèce & de l'Aſie. Avec des colonies d'architectes, de peintres & de ſculpteurs, il y paſſa comme un nouveau peuple de ſtatues & de tableaux; Pline en cite un nombre prodigieux dans les trente-quatre, trente-cinq & trente-ſixième livres de ſon hiſtoire. On vit à Rome en marbre ou en airain tous les Dieux, tous les grands hommes, & des embéliſſemens de toute eſpèce. *Pline, l. 36.* Agrippa, dans ſon Édilité, faiſant conſtruire le nouvel aqueduc nommé *aqua Virgo*, & réparer les autres, fit ſept cens abreuvoirs, cent cinquante fontaines jailliſſantes, cent trente réſervoirs; il orna ces ouvrages de trois cens ſtatues de marbre ou d'airain, & de quatre cens colonnes de marbre, & tout cela fut achevé en un an. Selon *In Caio, c. 34.* Suétone, il y avoit un ſi grand nombre de ſtatues d'hommes illuſtres ſur le Capitole, que comme elles y étoient trop ſerrées, Auguſte en fit tranſporter une partie dans le champ *Phocic.* de Mars. Pauſanias dit que Néron fit porter à Rome cinq

cens statues d'airain qu'il avoit enlevées du seul temple de Delphes; Trajan, nommé dans les inscriptions de Gruter, ὁ τῆς οἰκουμένης κτιστὴς, ce qu'Eutrope semble rendre par *P. 1084* ces mots, *orbem terrarum ædificans*, fit grand nombre d'édifices & d'autres beaux ouvrages, & ce goût se perpétua dans ses successeurs.

Ce qui contribuoit encore à multiplier les statues, c'étoit l'usage d'ériger en divinités les vertus, les passions, toutes les choses spirituelles, & de leur donner un corps; ainsi le bon Evènement, la Piété, l'Espérance, la Concorde, la Victoire, la Félicité avoient à Rome des temples, des autels, des sta- *P. Victor.* tues, & je ne doute pas que les types des Médailles, qui représentent ces choses personnifiées, ne soient gravés d'après leurs images. L'uniformité de type dans un grand nombre de représentations arbitraires, qui cependant sont constamment les mêmes sous des Empereurs très-éloignés par l'intervalle des temps, prouve assez que les originaux étoient des figures subsistantes; mais ce qui le prouve encore mieux, c'est la description que fait Pline de plusieurs tableaux & *L. xxxiv & xxxv.* statues de Rome, dont la conformité avec nos Médailles est tout-à-fait sensible: telles sont entre autres les statues de Bonus Eventus, de Vesta, tel est le tableau d'Ulysse; le temps même ne nous a pas encore dérobé toutes les preuves de cette ressemblance. On trouve dans les desseins de Boissard & des autres qui nous ont donné les estampes des antiquités de Rome, beaucoup de statues & de bas-reliefs qui s'accordent entièrement avec les figures des Médailles. Il n'y a guère sur les monnoies antiques d'attitudes d'Hercule, qui y est si souvent & si diversement représenté, dont nous ne trouvions l'original dans ces images. Pendant combien de siècles le fameux Hercule Farnèse, qu'on admire encore, a-t-il fourni un type aux monnoies? On peut en dire autant des autres Dieux, des Héros, & même des choses qui ne sont que purs symboles; & ce qui nous reste de ces originaux suffit pour nous faire conclurre, que presque tous les types des monnoies etoient gravés d'après les monumens.

Tous les ouvrages qui contribuoient, ſoit à l'utilité, ſoit à l'ornement de Rome & de l'Empire, devenoient précieux aux Romains. Ils ſe faiſoient un devoir de les conſerver & de les rétablir, quand ils étoient détruits ou endommagés par le temps ou par les incendies. Cet accident étoit ſi fréquent
*L. XXXV, c. 1.* à Rome, que Pline fait un reproche au luxe d'y apporter de tout l'Univers tant de beaux marbres pour y devenir la proie des flammes. Le reſtituteur n'oublioit pas de faire graver ſon nom après celui du fondateur; & par ces continuelles réparations, Rome appelée ſur les Médailles, *la ville éternelle*, conſervoit toûjours un air de jeuneſſe. Tous les auteurs, depuis les commencemens de la République juſqu'aux derniers temps de l'Empire, nous parlent ſans ceſſe d'édifices & d'autres ouvrages rétablis. Preſque toutes les pages du tréſor de Gruter ſont chargées de reſtitutions. Nous y voyons des Statues, des temples, des autels, des thermes, des tours, des ponts, des canaux, des tombeaux, des portiques réparés, avec le
*P. 48.* nom des Réparateurs. On s'y fait honneur d'avoir rétabli l'inſcription d'un Temple effacée par le temps; il n'y a pas juſqu'aux cippes milliaires qui ne ſoient honorés du nom des Princes qui les ont relevés. En voici un trouvé à Rome, & donné par Doni & par Muratori. Il étoit dans la voie Appienne dont il marquoit le ſeptième mille. L'inſcription en eſt tout-à-fait conforme à celle de nos Médailles; on y lit d'abord le nom de l'Empereur qui le fit dreſſer, & au-deſſous celui de l'autre Empereur qui le rétablit. Au haut eſt gravé le nombre VII, c'eſt-à-dire, *ſeptimus lapis*. Au deſſous, IMP. CAESAR VESPASIANUS AVG. PONTIFEX MAX TRIB. POTEST VII IMP XVII P. P. CENSOR COS. VII. DESIGN. VIII; & plus bas, IMP NERVA CAESAR AVGVSTVS PONTIFEX MAXIMVS TRIBVNICIA POTESTATE COS III PATER PATRIAE REFECIT.

Le Sénat & le peuple ont quelquefois partagé avec le ſouverain le mérite des reſtitutions: on voit encore au pied du Capitole près de l'arc de Sévère un portique de huit

colonnes de granite oriental, on lit ſur l'architrave, *Senatus populuſque Romanus incendio conſumptum reſtituit.* C'étoit, au ſentiment de Nardini, un temple de la Fortune qui, ſelon Zoſime, fut brûlé du temps de Maxence. Les particuliers s'empreſſoient auſſi à inſcrire leurs noms ſur les monumens qu'ils rétabliſſoient.

*Roma antiqua l. V, c. 11.*

*Silvano Sacrum*

*P. Quintius Zoſimus DD.*

*Grut. p. 1071.*

*Pro ſalute Cn. Turpili Cn. f. Gemini ſignum Silvani marmoreum Higinus Ser. villicus poſuit dedicavitque item Silvanum anticum.*

*Vexatum de ſuo refecit.*

On lit dans Gruter une infinité d'autres Inſcriptions ſemblables.

Trajan, au rapport d'Ammien Marcellin & d'Aurelius Victor, prenoit tant de plaiſir à voir ſon nom ſur les monumens qu'il rétabliſſoit en grand nombre, que cette ambition lui attira des railleries. On l'appeloit *Pariétaire* par alluſion à cette herbe qui a coûtume de croître ſur les murailles.

Doni & Muratori nous donnent un cippe milliaire de Terracine, dont l'inſcription annonce que Trajan fit réparer à ſes dépens dix-neuf pierres du grand chemin.

*Mur. t. I, p. 449.*

Ainſi, d'un côté, toute l'antiquité ne dit pas un mot des monnoies anciennes rétablies; de l'autre, l'Hiſtoire & les Inſcriptions ne parlent que de monumens reſtitués. N'eſt-il donc pas naturel de croire que les Empereurs ſe ſont fait honneur de ces reſtitutions ſur leurs monnoies, dépoſitaires de toute leur gloire; & ne peut-on pas dire que ce ſentiment eſt appuyé ſur l'Hiſtoire & ſur les Inſcriptions?

2.° Mais ce qui lui donne encore plus de force, c'eſt qu'il eſt plein de reſſources pour l'explication de tout ce qui a rapport aux Médailles reſtituées. Il eſt remarquable que les reſtitutions ne commencent que ſous le règne de Tite, & qu'elles ne s'étendent pas au-delà de Trajan. Pourquoi cet uſage a-t-il commencé ſi tard & duré ſi peu? Le ſentiment

commun n'a rien à répondre à cette question, & il semble; au premier coup d'œil, que le nôtre ne soit pas plus en état d'y satisfaire : car si ces Médailles sont frappées à l'occasion des monumens rétablis, il devroit y en avoir de tous les prédécesseurs de Tite, puisque, à l'exception de Galba, d'Othon & de Vitellius qui eurent bien d'autres occupations, tous les autres Empereurs ont réparé un grand nombre d'ouvrages publics. Voici cependant une raison solide & puisée dans les circonstances mêmes.

Jamais les diverses réparations faites par les Empereurs, n'ont dû être plus brillantes & plus dignes de l'attention publique, que quand elles ont été plus multipliées; & jamais elles ne furent plus multipliées, qu'après une destruction plus affreuse & plus générale; c'est alors que la reconnoissance éclatant de toute part, il doit être naturellement venu dans l'esprit de graver sur les monnoies la magnificence du Prince. Les cinq premiers Empereurs, & sur tout Auguste, dans le cours d'un règne long & heureux, avoient rétabli beaucoup d'ouvrages publics à mesure qu'ils étoient détruits par le temps ou par quelques incendies; mais ces restitutions s'étoient faites de loin à loin, & à peine étoient-elles sensibles dans une ville aussi vaste & aussi occupée que Rome.

*Tac. Ann. l. XV, c. 38.* L'incendie de Néron obligea ses successeurs à une réparation immense. Rome presque entière avoit été dévorée par les flammes. Le feu commença le 19 de juillet l'an de J. C, 64; des quatorze quartiers de Rome, trois furent entièrement brûlés, & sept autres tellement endommagés, qu'il n'y resta qu'un petit nombre d'édifices. Parmi les ouvrages qui périrent alors, Tacite ne nomme que le Cirque, la maison de Néron, le palatium, les jardins de Mécène, les maisons de Tigellinus, le palais de Numa & les temples de la Lune, d'Hercule, de Jupiter Stator, de Vesta & des Pénates. Le même auteur ajoûte que l'incendie dura six jours, & que bien-tôt après il se ranima avec violence; mais il ne dit point *In Nerone c. 38.* quelle en fut la durée à cette seconde reprise. Suétone qui ne parle que d'un incendie le fait durer six jours & sept

nuits ſans entrer dans aucun détail ; & l'abbréviateur de Dion, au lieu d'une deſcription hiſtorique & circonſtanciée, paie le Lecteur d'un lieu commun & d'une amplification de Rhéteur. Une Inſcription trouvée à Rome & rapportée par Angéloni, nous apprend que l'incendie dura neuf jours : *Ex voto ſuſcepto quod diu erat neglectum nec redditum incendiorum arcendorum cauſâ, quando urbs per novem dies arſit Neronianis temporibus, &c.* Le reſte de l'Inſcription n'eſt pas de mon ſujet, elle paroît être du temps de Marc-Aurele. Néron juſtement ſoupçonné d'être l'auteur de ce déſaſtre, parut s'empreſſer à le réparer ; il encouragea, par des promeſſes & même par des libéralités, les particuliers à relever leurs maiſons. Il fit bâtir des portiques ; mais au lieu de rendre à ſa patrie tant de temples & d'autres édifices que les flammes avoient conſumés, il ſe ſervit, dit Tacite, de leurs ruines pour élever ce prodigieux palais qu'on appela *la maiſon dorée*, & nul auteur ne lui donne la gloire d'avoir rétabli aucun monument public. Ses trois ſucceſſeurs, dans l'eſpace d'un an & demi, ne furent occupés que de révoltes & de ſcènes ſanglantes. Veſpaſien ayant raffermi l'empire ébranlé par de ſi violentes ſecouſſes, s'appliqua à rendre à la ville de Rome ſa première ſplendeur. Elle étoit, dit Suétone, défigurée par les ruines & par les embraſemens. Le nouvel Empereur fit rétablir le Capitole brûlé ſous Vitellius ; il rétablit pluſieurs aqueducs, le théatre de Marcellus, le temple de Claude & celui de l'Honneur & de la Vertu. Pluſieurs de ſes Médailles donnent lieu de croire qu'il répara le temple de Veſta brûlé ſous Néron. Il ſemble que, ſuivant ma penſée, les Médailles reſtituées devroient commencer ſous ſon règne ; mais Zonaras nous apprend que ce Prince ayant rétabli pluſieurs bâtimens publics, ne voulut pas qu'on y mît ſon nom avec celui des fondateurs. Cette modeſtie de Veſpaſien empêcha ſans doute qu'on ne lui fît ſur les monnoies l'honneur de l'Inſcription, qu'il ne vouloit pas permettre ſur les ouvrages mêmes.

*Xiphil. in Nerone.*

*In Veſp. c. 8.*

*In Veſp.*

Le règne de Tite vit un autre incendie qui ne fut guère moins funeſte & moins ruineux que celui de Néron. Suétone

*In Tito, c. 8.*

*In Tito.* dit qu'il dura trois jours & trois nuits. Xiphilin nous donne ici plus de détail; il rapporte que l'année d'après l'embrasement du Vésuve, c'étoit l'an 80 de J. C, un feu sorti de terre consuma beaucoup d'édifices à Rome, & entre autres, les bains d'Agrippa, le Panthéon, l'enclos nommé *septa*, le *diribitorium*, le théatre de Balbus, la partie du théatre de Pompée nommée *la scène*, les monumens d'Octavie, les temples de Sérapis, d'Isis, de Neptune, & celui de Jupiter Capitolin avec les autres de la même enceinte. Il est à observer que tous ces édifices, à l'exception du Capitole, étoient dans le champ de Mars ou dans le voisinage. C'étoit le neuvième quartier de Rome, dit le cirque Flaminius, en sorte qu'on peut conclurre que cet espace qui avoit été épargné par les flammes du temps de Néron, fut, sous le règne de Tite, le plus maltraité par l'incendie.

*Ibid.* Tite s'empressa, dit Suétone, de réparer le dommage; il voulut porter tous les frais, & il y consacra tous les ornemens de ses maisons de campagne; mais n'ayant survécu que d'un an, il n'eut pas le temps d'achever l'exécution d'un projet si digne de sa bonté & de sa magnificence.

*In Domit.* Domitien continua ce que son frère avoit commencé. Entre les ouvrages attribués à ce Prince par la chronique de Cassiodore, il y en a dont il n'est que le réparateur, comme le Capitole, le temple de Sérapis & celui d'Isis. Selon la *Ibid. c. 5.* chronique de S.t Jérôme, il rétablit le Panthéon. Suétone dit qu'il rebâtit un très-grand nombre d'ouvrages consumés par l'incendie, & il ajoute qu'il les fit refaire sous son nom, sans souffrir qu'on fît aucune mention des fondateurs. Cette vanité toute opposée à la modestie de Vespasien, nous donne encore la raison de ce que le règne de Domitien si fécond en réparations, nous fournit pourtant, dans une durée de quinze ans, beaucoup moins de Médailles restituées, que le règne de Tite qui ne fut que d'un peu plus de deux ans.

Mais Domitien, malgré la passion qu'il avoit pour les bâtimens, n'acheva pas de relever tout ce que le feu avoit abattu; il laissa bien des choses à faire à Nerva & à Trajan.

Nous

Nous avons déjà vû que Trajan étoit jaloux de la gloire de réparer les anciens édifices. Tous les auteurs s'accordent à lui rendre ce témoignage ; & Pline le jeune n'a pas oublié cet article dans son panégyrique. Cassiodore, dont la chronique est confuse en cet endroit, citant les ouvrages faits par Trajan, nomme les thermes de Tite, la *Meta sudans*, & le Panthéon, qui, selon la chronique d'Eusèbe, fut encore brûlé sous son règne par le tonnerre. Nardini croit que les thermes de Trajan ne sont que celles de Tite rétablies & augmentées. La fontaine, dite *meta sudans*, étoit encore un ouvrage de Tite, comme il paroît par une de ses Médailles où elle se voit à côté de l'amphitéatre.

*Roma antica, l. III, c. 10.*

Je ne prétends pas que les quatre Empereurs dont nous avons des Médailles restituées, n'aient rétabli que les monumens qui avoient été brûlés sous Néron & sous Tite. Ils ont aussi sans doute réparé les dommages causés par le temps & par les divers accidens. Suétone, dans la vie de Galba, parle d'un temple des Césars où toutes les têtes des statues furent abattues par la foudre. Tacite & Plutarque décrivent un débordement du Tibre qui fit sous Othon de grands ravages ; & Pline le jeune en raconte un semblable arrivé du temps de Trajan. Ces évènemens & d'autres encore peuvent avoir donné lieu à plusieurs restitutions. Je dis seulement que les deux incendies dont j'ai parlé, ayant tout à la fois détruit une partie considérable de Rome, la multitude des ouvrages que ces Empereurs rétablissoient, a fait naître la pensée d'en conserver la mémoire sur leurs monnoies.

*C. 1.*
*Hist. l. I, c. 86.*
*Plut. in Othone.*
*Epist. XVII, l. VIII.*

Il paroît que ce fut d'abord le Sénat qui fit marquer sur les monnoies les restitutions des Princes : car on ne trouve celles de Tite, de Domitien & de Nerva, que sur le bronze qui étoit frappé par ordre du Sénat. Cet usage étant établi, Trajan, avide de gloire, se chargea lui-même de perpétuer sur ses monnoies la mémoire de ses travaux ; & pour honorer avec distinction ses prédécesseurs, il fit frapper sur la monnoie d'or les restitutions des ouvrages faits par les Empereurs, & les autres sur la monnoie d'argent : aussi les Impériales restituées

par Trajan, ne ſe trouvent qu'en or, au lieu que les Conſulaires ne ſe voient qu'en argent. Il faut mettre au rang de ces dernières les reſtituées, qui ayant rapport au règne d'Auguſte, ne regardent cependant que des monumens faits par des particuliers, comme l'Agrippa, le Coſſus Lentulus & une de la famille Julia que nous avons vûe dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin, frappée dans le temps qu'Auguſte n'étoit encore que *triumvir Reipublicæ conſtituendæ*, quoiqu'on ait coûtume de ranger ces Médailles dans la ſuite des Impériales.

Quand nous ne pourrions prouver notre ſentiment par aucune Médaille reſtituée en particulier, il ne laiſſeroit pas de ſe ſoûtenir. Parmi ce grand nombre de réparations indiquées en général par les auteurs, nous avons ſi peu de détails, & il nous reſte ſi peu de Médailles qui parlent des monumens reſtitués, qu'il ne ſeroit pas étonnant qu'aucun de ces monumens ne ſe trouvât tout à la fois, & marqué ſur les Médailles, & nommé par les hiſtoriens : cependant nous verrons en pluſieurs occaſions dans les diſſertations ſuivantes, le témoignage du métal joint à celui de l'hiſtoire.

Mais, dira-t-on, les ſucceſſeurs de Trajan n'ont pas manqué d'attention à rétablir les monumens qui tomboient en ruine. Les auteurs de l'hiſtoire Auguſte, les Inſcriptions & les Médailles mêmes en font foi. Nous avons, ſous Antonin Pie, un Temple à huit colonnes avec la légende, TEMPLUM DIVI AVG. REST. ou AEDES DIVI AVG. REST. Puiſque les reſtitutions ont continué après Trajan, les Médailles des reſtitutions ne devroient pas finir avec lui.

Spartien, dans la vie d'Hadrien, nous donne la ſolution de cette difficulté. Ce Prince, dit-il, n'aimoit point à mettre
C. 20. ſon nom ſur les ouvrages qu'il faiſoit faire : *Titulos in operibus*
C. 19. *non amabat ;* & ailleurs, *cum opera ubique infinita feciſſet, nunquam ipſe niſi in Trajani patris templo nomen ſuum ſcripſit.* Cette modeſtie d'Hadrien, ſi c'en étoit une dans un Empereur dont les vertus étoient fort équivoques, lui fit ſans doute interrompre l'uſage de ſes quatre prédéceſſeurs. Son fils & ſon petit-fils adoptifs, Antonin & Marc-Aurèle, Princes

d'ailleurs vraiment philosophes, suivirent en cela son exemple; & le mot *restituit* ne parut plus sur les monnoies.

Ce n'est pas qu'on ait cessé après Trajan de frapper des Médailles à l'occasion des réparations faites par les Empereurs; mais la forme qui avoit constamment subsisté depuis Tite jusqu'à Trajan, une fois interrompue par Hadrien, changea entièrement & devint arbitraire. Je viens d'en donner un exemple dans une Médaille d'Antonin Pie. Spon, dans la liste qu'il donne des cabinets de Rome, décrit un médaillon de bronze du cabinet de Monsignor Ginetti. Il est d'Alexandre Sévère avec l'amphitéatre de Tite & la légende MVNIFICENTIA AVG. Spon conjecture, avec beaucoup de vrai-semblance, que ce médaillon fut frappé à l'occasion de l'amphitéatre de Tite, réparé par Alexandre; car Lampride dit que ce Prince avoit rétabli plusieurs ouvrages de ses prédécesseurs, & entre autres cet amphitéatre: ce médaillon est unique. Voici encore une restitution postérieure, dont la singularité mérite d'être remarquée: c'est une Médaille d'argent qui porte d'un côté une tête d'Empereur couronnée de laurier, avec ces mots, IMP. TRAIANO PIO FEL. AVG. PP. au revers est une femme à demi couchée, elle tient de la main droite un fouet, le bras gauche est appuyé sur une roue, au dessus est la légende VIA TRAIANA. Cette Médaille, qui a passé du cabinet de M. Foucault dans celui de M. de Pontcarré, où elle est actuellement, est incontestablement vraie & antique, au jugement de nos plus habiles antiquaires qui l'ont eue entre les mains; tous ont décidé que le métal, la fabrique, le module & la forme des caractères étoient du temps de Gordien Pie: les traits du visage représentent Gordien & ne peuvent convenir à Trajan; de plus, les titres de *Pius, Felix,* ne peuvent se trouver sur une médaille de Trajan, puisque Commode est le premier qui les ait pris tous deux ensemble sur ses monnoies. Toutes ces raisons acquièrent plus de force par la comparaison de cette Médaille avec la Médaille pareille de Trajan; celle-ci porte d'un côté la tête de Trajan tout-à-fait reconnoissable, avec

*Lamprid. in Alex.*

la légende ordinaire: IMP. CAES. NERVAE TRAIANO AVG. GER. DAC. TR. P. COS. V. PP. & au revers un type à peu près semblable au revers de l'autre, avec ces mots, S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI, dans l'exergue VIA TRAIANA. Voilà la médaille de Trajan; Fabricius l'explique de la voie Appienne que ce Prince fit réparer.

*In descript. urbis Romæ.*

Celle que j'examine ici fut apparemment frappée par l'ordre de Gordien Pie, qui voulant se faire honneur d'avoir réparé le chemin de Trajan, prend lui-même le nom de ce Prince, mais avec des titres qui, ôtant toute équivoque, faisoient sur le champ deviner le mot de l'énigme. Il faut avouer que cette forme de restitution avoit quelque chose de bizarre: mais ce qui l'est plus encore, c'est l'imagination du P. Hardouin, qui cite cette Médaille dans ses notes sur Pline à propos de la métempsychose; il prétend que le monétaire qui a frappé cette Médaille, faisoit de ce dogme un article de sa foi, qu'il croyoit que l'ame de Trajan étoit passée dans la personne de Gordien, & qu'en échange du seul surnom d'Optimus que Trajan avoit porté, ce Prince, devenu Gordien, en avoit gagné deux, *Pius*, *Felix*.

*T. I, p. 411.*

Peut-être quelqu'un diroit-il que cette Médaille est de Trajan Dèce: mais ni l'air du visage ni la fabrique ne peuvent appartenir à ce Prince, qui d'ailleurs ne porte jamais dans ses monnoies le nom de *Trajanus* sans y ajoûter celui de *Decius*.

Je remarquerai en passant que le type de la médaille de Trajan, dont je viens de parler, se voit représenté en relief sur l'arc de Constantin, bâti en grande partie des débris de celui de Trajan; on y voit aussi le type d'une des Médailles qui portoient pour légende *alimenta Italiæ*, & sur les débris de l'arc de Marc Aurèle, appelé maintenant l'arc de Portugal, paroît encore l'apothéose de Faustine, assise sur les aîles de la Victoire, telle qu'elle est sur les Médailles: tout cela contribue à fortifier notre opinion.

Je vais recueillir en peu de mots les différens points que j'ai tâché d'établir dans ce Mémoire, pour en faire mieux sentir la suite & la liaison.

Le zèle des Romains à conſerver & à rétablir les monumens eſt atteſté par l'hiſtoire & par les inſcriptions. Après les deux incendies arrivés ſous Néron & ſous Tite, la multitude des réparations mit toute la ville en mouvement: Rome ſortoit de ſes cendres, & on immortaliſa la reconnoiſſance publique & la gloire des Empereurs, en marquant ſur leurs monnoies la reſtitution de tant d'ouvrages qu'ils rétabliſſoient. On n'a point de Médaille reſtituée de Veſpaſien, ſa modeſtie n'accepta pas cette eſpèce de louange : on en a peu de Domitien, ſi l'on conſidère la durée de ſon règne; ſa vanité avoit peine à conſentir que les fondateurs partageaſſent avec lui l'honneur de l'inſcription: Hadrien abolit la coûtume établie ſous ſes quatre prédéceſſeurs. J'ai prouvé tous ces articles, j'ai même, par une conjecture vrai-ſemblable, rendu raiſon pourquoi juſqu'à Trajan toutes les Médailles reſtituées ſont en bronze, & pourquoi ſous ce Prince les reſtitutions des Conſulaires ſont frappées ſur l'argent, & celles des Impériales ſur l'or. Et comme en matière de phyſique un ſyſtème eſt établi quand il conduit à l'explication de tous les phénomènes, de même ne puis-je pas me flatter que l'opinion que je propoſe paroîtra plus probable que l'opinion commune, puiſque celle-ci ne peut rien expliquer, & que l'autre rend raiſon de tout ce qui concerne les Médailles reſtituées?

Je ne diſſimulerai pas trois objections conſidérables qu'on peut faire contre ce nouveau ſentiment. 1.° Une partie des Médailles reſtituées ne préſente dans le champ du revers que la marque du Senatus-conſulte, S. C. on n'y voit aucun monument, aucune figure; ſur quoi donc peut tomber le terme *reſtituit!* s'il ſe rapportoit à quelque ouvrage, cet ouvrage ſeroit ſans doute repréſenté.

La brièveté que je me ſuis propoſée dans ce Mémoire, ne me permet pas de réſoudre ici cette objection: j'y répondrai dans la ſuite à l'occaſion des Médailles reſtituées d'Auguſte, dont pluſieurs ne portent au revers que la marque du Senatus-conſulte.

2.° Nous avons une Médaille où l'on voit d'un côté un vaiſſeau avec la légende ANT. AVG. III·VIR. R. P. C. au revers l'aigle légionnaire entre deux autres enſeignes, avec ces mots, LEG. VI. ANTONINUS ET VERUS AUG. REST. Cette reſtitution eſt poſtérieure à Hadrien, & elle ne peut s'expliquer d'aucun monument rétabli. Je tâcherai de montrer dans la ſuite que cette Médaille ne détruit point mon opinion.

3.° Parmi les types des Médailles reſtituées, il y en a qui ne paroiſſent déſigner aucun monument : deux mains jointes, par exemple ; l'aigle des conſécrations, des chars traînés par des éléphans. Comment tous ces revers s'expliqueront-ils dans mon hypothèſe?

Cette difficulté s'éclaircira par l'explication détaillée de chaque Médaille. Il ſuffira de rappeler ici en général ce que j'ai déjà dit, que ce qui nous ſemble ſeulement un ſymbole dans les types des Médailles *(a)*, étoit quelquefois un monument réel & ſubſiſtant. Je n'en citerai que deux exemples entre une infinité d'autres. Nous avons dans un revers de Vitellius, un trépied avec un dauphin au deſſus, & au deſſous un corbeau. La légende eſt XVVIR SACR. FAC. Suétone dit de Vitellius, qu'avant ſon avènement à l'Empire il fut revêtu des charges ſacerdotales les plus honorables. Sur ce témoignage on explique allégoriquement ce type de la fonction de Quindécemvir. Ces Prêtres étoient chargés de conſulter les oracles des Sibylles & de faire des ſacrifices à Apollon. Or le trépied eſt conſacré à ce Dieu auſſi-bien que le dauphin entre les poiſſons, & le corbeau entre les oiſeaux. Je ne conteſte pas la vérité de cette explication ; mais je ſuis de plus fondé à croire que le type de cette Médaille fut gravé d'après un bas relief qui exiſtoit à Rome : la preuve s'en trouve dans Gruter. Il donne, ſur les deſſeins de Boiſſard, la figure d'un bas relief, preſque entièrement ſemblable au type de la médaille de Vitellius; l'Inſcription

*In Vitell. c. 5.*

*P. 1076.*

*(a)* Voyez dans Pauſ. *Corinth.* au commencement une ſtatue de Mélicerte, tel qu'il eſt ſur pluſieurs médailles de Corinthe.

marque que c'est un monument que le collège des Augures restitue en l'honneur de Vespasien. Dans une médaille de Sextus Pompée, on voit d'un côté Scylla avec des queues de dauphin & une ceinture de chien de mer. Elle élève de ses deux mains, avec colère, un gouvernail dont elle semble battre les eaux. Ce type a sans doute rapport à l'avantage que le jeune Pompée remporta sur la flotte de César Octavien dans le détroit de Sicile. On le prendroit pour une simple imagination de Monétaire; mais une épigramme de l'Anthologie me fait connoître que cette monnoie fut gravée d'après une statue d'airain, où ce monstre étoit représenté précisément dans la même attitude. Voici la traduction de cette épigramme.

Sans l'éclat de l'airain qui avertit que ce n'est ici qu'un ouvrage de l'art ingénieux de Vulcain, à voir de loin cette statue, on croiroit que ce seroit Scylla elle-même qui auroit passé de la mer sur la terre, tant elle frappe avec violence ce qui est devant elle, tant elle montre de courroux, comme, lorsque s'élevant au milieu des ondes, elle secoue & fracasse les vaisseaux. *Anth. l. IV, c. 11.*

> Τόσσον ἐπισσείει, τόσσον κότον ἀντία φαίνει,
> Οἷον ἀπὸ πελάγευς συγκλονέουσα νέας.

Après avoir donné mes idées en général sur l'objet des médailles restituées, pour ne rien laisser à desirer, je me suis proposé de les expliquer chacune en particulier; c'est ce que j'exécuterai dans les dissertations suivantes. J'éviterai les détails inutiles; & je tâcherai de me conformer à cette belle règle établie par *(b)* Aristote, qu'en tout genre d'ouvrage c'est manquer de goût que de se piquer d'une recherche plus scrupuleuse que la nature du sujet ne le demande.

*(b)* Πεπαιδευμένου ἐστὶν ἐπὶ τοσοῦτον τἀκριβὲς ἐπιζητεῖν καθ' ἕκαστον γένος, ἐφ' ὅσον ἡ τοῦ πράγματος φύσις ἐπιδέχεται. *Ethic. l. 1, c. 1.*



# SECOND MÉMOIRE
## SUR
## LES MÉDAILLES DE RESTITUTION.

Par M. LE BEAU.

11 Juin 1748. RESTITUIT sur une Médaille, signifie que l'Empereur auquel ce mot se rapporte, a rétabli quelque monument de l'autre Empereur ou du Magistrat dont le nom se lit sur la même Médaille. C'est le sentiment que je propose, & je crois l'avoir appuyé de toutes les raisons de vrai-semblance dont une pareille matière est susceptible. Au défaut du témoignage précis des historiens, ces sortes de preuves sont la seule ressource de la curiosité littéraire. Quand une conjecture historique est simple & naturelle, qu'elle sert à expliquer les principaux points de la question dont il s'agit, & qu'elle n'est point détruite par ceux mêmes qu'elle n'explique pas, elle est élevée au degré de certitude qu'on peut raisonnablement exiger dans les matières conjecturales.

J'ai fait voir que mon sentiment s'accorde parfaitement avec le goût des Romains attesté par toute l'histoire; qu'il rend raison pourquoi les Médailles de restitution ne commencent qu'à Tite, & pourquoi elles finissent avec Trajan. Ces deux questions, auxquelles l'opinion commune ne répond rien, sont les principales qui se présentent au sujet de ces Médailles.

Si je m'en tenois à ce qui est absolument nécessaire, il ne me resteroit plus qu'à répondre à deux difficultés qui semblent considérables: l'une résulte des revers qui ne portent que la marque du Senatus-consulte; l'autre, de la légion d'Antoine restituée par Marc Aurèle & Verus, & je pourrois m'épargner les autres recherches. La plupart des systèmes généraux qui ont été proposés & reçus jusqu'à présent sur les questions numismatiques

numiſmatiques, auſſi-bien que ſur d'autres objets de littérature, ne ſe ſont point chargés du détail de tous les cas particuliers; & ce qui réſulteroit de mon ſilence, ce ſeroit tout au plus que je ne connoîtrois pas les monumens indiqués ſur les Médailles de reſtitution : mais on ne ſeroit pas en droit d'en conclurre que ces Médailles ne repréſentent pas des monumens. D'un côté nous ſommes bien éloignés de croire que toutes les Médailles de reſtitution qui furent jamais frappées, ſoient parvenues juſqu'à nous : de l'autre, entre les ouvrages cités par les Anciens, où l'on donnoit la deſcription des monumens de Rome, il ne nous reſte que trois fragmens imparfaits, dont le plus ancien ne précède pas Conſtantin; celui de P. Victor, celui de Sextus Rufus & quelques morceaux d'une notice très-défectueuſe. Tout ce que nous pouvons connoître d'ailleurs ſe trouve diſperſé dans les poëtes, dans les hiſtoriens & dans quelques autres auteurs qui ſont rarement entrés dans ces détails étrangers à leur ſujet. Il ſeroit donc très-poſſible qu'aucun des monumens rétablis ne ſe trouvât tout à la fois & dans les auteurs qui nous reſtent, & dans les médailles qui ſe ſont conſervées juſqu'à nous.

Nous ne ſommes pas réduits à cette indigence par rapport à la fondation des monumens les plus conſidérables. Nous en trouvons les traces dans les Anciens : mais pour ce qui eſt du rétabliſſement, ils ſe contentent de nous dire que les quatre empereurs dont nous parlons, en ont réparé un grand nombre, ſans entrer ſur ce point dans aucun détail ; & ils laiſſent le champ libre aux conjectures. La ſcience des Médailles ſe réduiroit à une curioſité preſque inutile, ſi elle n'ajoûtoit rien à ce que l'on trouve dans les livres. Il n'en eſt pas ainſi ; on peut voir dans le grand ouvrage de M. le Baron de Spanheim & ailleurs, combien les Médailles nous apprennent de faits que nous chercherions en vain dans les auteurs. Leur principale fonction eſt de ſervir de ſupplément à l'hiſtoire : or, dans mon ſentiment elles s'acquittent parfaitement de ce devoir ; l'hiſtoire nous montre la fondation des

principaux monumens; les Médailles se sont chargées de nous apprendre quand & par qui ils ont été rétablis.

Il se présentoit deux ordres à suivre, celui des fondateurs & celui des restituteurs. J'ai préféré le premier pour les Médailles Impériales, parce qu'il m'épargne des répétitions, le même monument se trouvant en quelques rencontres restitué par deux ou par trois, quelquefois même par les quatre Empereurs; j'en donnerai une raison. Pour les Consulaires, comme elles sont l'ouvrage du seul Trajan, j'en renverrai l'examen après celui des Impériales. Dans ce Mémoire, je me propose d'expliquer les Médailles qui portent le nom de Jules César avec le *restituit* au revers. Je dois avertir que je ne me flatte pas de connoître toutes les Médailles de restitution: j'ai pris tous les soins dont je suis capable pour n'en omettre aucune dont la certitude soit authentique; il m'a même paru que dans mon plan il valoit mieux risquer d'en expliquer de fausses, que d'encourir le reproche d'en avoir omis de véritables: s'il s'en trouve, comme je n'en doute pas, qui aient échappé à mes recherches, je serai redevable aux personnes qui me feront l'honneur de me les communiquer, & j'essayerai d'en rendre raison, pourvû qu'à l'égard de celles-là leur vérité soit bien constatée.

## *JULES CÉSAR.*

Nous n'avons que cinq médailles de Jules César qui portent restitution; Trajan est le seul restituteur.

### I.

C. JVLIVS *(a)* CAES. IMP. COS. III. tête de Jules César, IMP. CAES. TRAIAN. AVG. GER. DAC. PP. REST. Vénus debout, demi-nue, le bras gauche appuyé sur un cippe; elle tient de la main droite un casque, de la main gauche un javelot, à ses pieds est un bouclier: elle est d'or dans le cabinet de Monseigneur le duc d'Orléans.

*Catal. de M.gr le duc d'Orléans.*

*(a)* Il est à observer que si cette Médaille est vraie, c'est la seule que nous connoissions qui porte le mot JVLIVS avant la consécration de César, toutes les autres ont C. CAESAR ou seulement CAESAR.

II.

Voici la même avec quelque différence. DIVVS JVLIVS, tête de César couronnée de laurier; dans quelques-unes la comète de César se voit à côté de sa tête, la légende & le type du revers sont les mêmes que dans la précédente: Patin la cite dans son Suétone; on la cite aussi en or du cabinet du Roi, mais sans le cippe. Elle est aussi dans Vaillant. *Imper. in Julio.*

*EXPLICATION.*

Rien n'est plus commun sur les Médailles de Jules César que la tête ou la figure de Vénus. Il tiroit vanité de descendre de cette Déesse: c'étoit son premier titre de noblesse. Elle est représentée sur ses monnoies, tantôt sans autres armes que ses attraits, tantôt avec les symboles de la guerre & de la victoire. La Médaille qui porte au revers le nom de L. BVCA, représente son rendez-vous avec Anchise au pied du mont Ida. Sur une autre, sa tête est accompagnée de celle de Cupidon avec des aîles; ailleurs c'est un globe ou la pomme d'or à côté de la tête. Elle est figurée nue, tenant dans sa main droite une statue de la victoire, dans la gauche une haste ou un bouclier appuyé sur un globe; sur une autre, elle tient de la main droite un casque, de la gauche elle semble lever son voile. A côté d'elle est un cippe sur lequel est un aigle; de l'autre côté, une enseigne légionnaire plantée en terre: sur une autre, elle est montée sur une proue de vaisseau. Toutes ces diverses attitudes pouvoient être gravées d'après les diverses statues de la Déesse que les Romains regardoient comme leur mère. Rome en étoit remplie: on le voit par le trente-sixième livre de Pline. Une de ses statues avoit donné son nom à une rue du septième quartier, dit *via lata, vicus statuæ Veneris.* *Mezzabarba. in Julio.* *Pline, liv. XXXVI.* *P. Victor.*

Les Grecs, avant les Romains, avoient donné des armes à Vénus. Pausanias rapporte qu'il y avoit à Lacédémone un temple de Vénus où la statue de la Déesse étoit armée. Vénus Uranie étoit aussi représentée avec une armure dans le temple de Cythère, le plus ancien & le plus respecté de *In Lac. p. 190.* *Pausf. in Lac. p. 207.*

tous les Temples que cette Déesse avoit dans la Grèce. Il y a plusieurs épigrammes de l'Anthologie sur la statue de Vénus armée à Lacédémone : il y est dit que cette parure sied bien à la maîtresse du dieu Mars & à une Lacédémonienne.

*Anthol. l. IV, c. 12.*

Je suis fondé à croire que les deux Médailles dont il s'agit, furent frappées par Trajan à l'occasion de quelque réparation qu'il fit, soit à la statue, soit au temple même de Vénus *genitrix*, qui peut fort bien être indiqué tout entier par la statue de la Déesse qui y étoit adorée.

Les attributs de cette statue nous représentent tout à la fois Vénus mère & Vénus victorieuse Le cippe, symbole de la fondation & de la stabilité de l'Empire, a rapport au titre de *genitrix*, les armes à celui de *victrix*. Ces deux titres de Vénus sont distingués sur les médailles des autres Empereurs; mais nous allons voir qu'ils étoient confondus par rapport au temple de Vénus bâti par Jules César.

César, la nuit d'avant la bataille de Pharsale, fit des vœux à Mars & à Vénus : il promit à celle-ci de lui bâtir à Rome après sa victoire, un temple sous le titre de *Venus victrix ;* c'est ce qu'Appien nous apprend au *livre II* des guerres civiles : mais quelques pages après, nous rapportant l'accomplissement de ce vœu, il dit que ce Temple fut dédié à Vénus sous le nom de *genitrix*, γενέτειρα. Dion nous dit que César fit en même temps la dédicace de son *forum* & du temple de Vénus *genitrix*, c'est-à-dire, la mère de sa famille : il ajoûte au même endroit qu'il portoit dans son anneau l'empreinte de Vénus armée, & que c'étoit son cri de guerre dans les grandes occasions. En effet, selon le rapport d'Appien, le cri de guerre à la bataille de Pharsale, fut Vénus *victrix ;* & à la bataille de Munda, Vénus. On voit par ces passages que la même Vénus est appelée tantôt *victrix*, tantôt *genitrix*.

*App. bell. civ. l. II, p. 770.*
*Ibid. p. 803.*
*Dio. l. XLIII.*

A ne considérer que les armes qui accompagnent cette statue, on pourroit croire que ce seroit celle qui étoit dans le temple consacré à Vénus sous le seul nom de *victrix ;* car il y en avoit un de ce nom à Rome dans le neuvième quartier : mais il avoit été bâti par Pompée sur les degrés de

*P. Victor.*
*Plut. in Pompeio.*

ſon théatre; ainſi ce ne peut être celui dont on fait l'honneur à Céſar. Peut-on s'étonner que la ſtatue de Vénus *genitrix* fût à demi armée, puiſque Céſar avoit dédié ce temple à ſa mère en reconnoiſſance de la victoire qu'il avoit remportée à Pharſale? *Pline, l. VIII. Tertull. de ſpectaculis.*

Le temple de Vénus *genitrix* étoit dans le huitième quartier: c'étoit un magnifique édifice auquel la place dite *forum Cæſaris*, elle-même ſuperbement ornée, ſervoit comme de parvis. Il ſemble même, ſelon les termes d'Appien, que le *forum* n'ait été fait que pour le temple. Céſar, dit-il, ajoûta au temple de Vénus une place conſacrée, τέμενος, dont il fit un *forum*, non pas pour la vente des choſes néceſſaires à la vie, mais pour les affaires, comme étoit chez les Perſes la place où l'on venoit apprendre la juſtice. A l'entrée de ce temple s'élevoit une baſilique où l'on rendoit les jugemens. Vitruve le cite pour exemple des Pycnoſtyles, c'eſt-à-dire, des temples où les colonnes ne ſont éloignées l'une de l'autre que d'un diamètre & demi: peut-être eſt-ce ce temple qui ſe voit dans une médaille du même Jules Céſar, qualifié IMP. IV avec cette légende VENERI VICTRICI VOTA; il eſt à ſix colonnes, la ſtatue de la Déeſſe paroît au milieu tenant à la main une Victoire. Cette ſtatue ne ſeroit pas la nôtre; mais Victor nous apprend que dans le *forum* de Céſar, & apparemment dans le temple de Vénus *genitrix*, étoient deux ſtatues de Vénus, l'une revêtue d'une cuiraſſe, ce peut être celle qui paroît au milieu de ce temple, & l'autre de la main du fameux ſculpteur Arcéſilaüs: celle-ci peut fort bien être celle de nos deux Médailles; Pline en parle au trente-cinquième livre. La première de ces deux ſtatues peut être cette Vénus parfaitement belle, qui fut envoyée à Céſar par Cléopatre. Céſar paya cette galanterie par une autre; il fit placer à côté de la Déeſſe une belle ſtatue de la reine d'Egypte, qui s'y voyoit encore du temps d'Appien. Ovide nous apprend que l'aqueduc de l'eau Appia paſſoit ſous ce temple, dont la ſituation eſt encore marquée par ces mots qui déſignent le *forum Cæſaris*: c'eſt là, dit-il, que le Juriſconſulte devient

*P. Victor. App. bell. civ. l. II. Dion, l. XLIII. Ibid. p. 803. L. III, c. 2. Mezzabarba in Jul. C. 45. App. bell. civ. l. II, p. 803. De art. l. I & III.*

ſouvent la dupe de l'amour, & celui qui ſait fournir aux autres des moyens de défenſe, n'en trouve aucun pour lui-même. Vénus du milieu de ſon temple rit de le voir dans ſes pièges; c'étoit tout à l'heure un préſomptueux avocat, il ne veut plus maintenant être qu'un client ſoûmis.

*Subdita quà veneris facto de marmore templo*
*Appias expreſſis aëra pulſat aquis.*
. . . . . . . . . . . .
*Illo ſæpe loco capitur conſultus amori,*
*Quique aliis cavit, non cavet ipſe ſibi.*
. . . . . . . . . . . .
*Hunc Venus è templis quæ ſunt confinia, ridet.*
*Qui modò patronus, nunc cupit eſſe cliens.*

Le culte de Vénus *genitrix* s'étendit dans les provinces avec celui de Jules Céſar; une inſcription d'Ebora en Eſpagne nous montre les décurions de la ville érigeant un monument à Céſar, & les Dames portant un préſent à ſa mère.

DIVO IVLIO
LIB. IVL. EBORA
*Grut. p. 225.* OB. ILLIVS. IN. MVN ET MVN.
LIBERALITATEM
EX. DDD.
QVOIVS. DEDICATIONE
VENERI GENITRICI
CAESTVM. MATRONAE
DONVM TVLERVNT.

Ce qui nous confirme dans l'opinion que la ſtatue repréſentée dans les Médailles que nous expliquons eſt celle de Vénus *genitrix*, c'eſt la comète de Ceſar, qui paroît avec ſa tête ſur quelques-unes de ces mêmes Médailles: cet aſtre avoit un rapport particulier avec cette Déeſſe ſous le titre

de *genitrix.* Ce fut dans les jeux qui se faisoient pour la première fois en l'honneur de Vénus *genitrix*, que parut pendant sept jours la fameuse comète, qui fut regardée par le peuple comme le signe de l'apothéose de César. Jules César ayant achevé le temple, avoit, peu de jours avant sa mort, établi un collège de Prêtres pour faire les jeux de la dédicace; Octavien les fit célébrer, & en mémoire de cette comète, il fit placer dans le même temple une statue d'airain de César avec la comète sur sa tête. Ces jeux devinrent annuels, & les Consuls furent chargés d'en faire la dépense.

*Pline, l. II, c. 23.*

*Dion, l. XLV.*

*Dion, l. XLIX.*

La première de nos deux Médailles donne à Jules César le titre de Consul pour la troisième fois, ce qui nous indique l'an de Rome 708, quarante-cinq ans avant J. C. Or ce fut en effet cette année que César, de retour à Rome après la réduction de l'Afrique, fit construire son *forum* & bâtir le temple de Vénus *genitrix.* Dion le dit formellement.

*L. XLIII.*

Ce temple dut être consumé, ou du moins fort endommagé dans l'incendie arrivé sous Néron : Tacite dit que des quatorze quartiers trois furent réduits en cendres, & sept autres tellement ravagés par le feu, qu'il n'en resta qu'une petite partie. Parmi les édifices qui furent entièrement brûlés, il n'en nomme que sept, dont trois étoient dans le huitième quartier, où étoit aussi le temple dont nous parlons. Il est donc raisonnable de croire que ce quartier fut un de ceux que la flamme épargna le moins. Trajan, selon les témoignages que nous avons déjà cités, répara un très-grand nombre d'ouvrages publics; mais les auteurs n'en nomment aucun en particulier. Nous venons de prouver par de fortes raisons que cette statue désigne un monument, & que ce monument fut détruit en tout ou en partie sous Néron; peut-on nous disputer cette conjecture, qu'il fut un de ceux que Trajan rétablit en si grand nombre, & que cette Médaille en rend témoignage ?

*Ann. l. XV.*

Le temple de Vesta.

Le temple des Pénates du P. R.

Le palais de Numa.

III.

IMP. CAES. TRAIAN. AVG. GER. DAC. PP. REST. & dans le travers du champ à gauche CAESAR.

Énée nud, dans l'attitude d'un homme qui marche à grands pas; il porte dans la main droite le Palladium, de la gauche il soûtient Anchise assis sur son bras; Anchise est vêtu d'une toge & porte les Dieux Pénates: elle est d'argent dans Vaillant. Revers, tête de Vénus, sans légende.

*In fam. Jul.*

## EXPLICATION.

*Ibid.*

Nous trouvons dans Vaillant cette même Médaille sans la restitution de Trajan, & telle que César la fit frapper sur le modèle de la statue dont nous allons parler. Comme elle ne porte aucun signe chronologique, nous la rapportons aux temps antérieurs à la dictature de César, lorsqu'il n'avoit pas encore pris le droit de faire graver sa tête sur les monnoies. Trajan, en rétablissant le monument, a fait frapper la Médaille telle que César l'avoit fait lui-même frapper au sujet de la fondation.

Jules César, pour se faire respecter des Romains, avoit soin de leur mettre sans cesse devant les yeux les symboles de son origine: ici il leur représente Énée & Anchise dont il prétendoit descendre. Tous les poëtes & tous les historiens se sont réunis pour flatter cette idée des premiers Césars; les monumens qui représentoient Anchise ne pouvoient manquer d'être fréquens à Rome. Nous avons déjà parlé de l'entrevûe de Vénus & d'Anchise au pied du mont Ida sur les Médailles de L. Buca. Sur celles d'Auguste, Énée porte Anchise & une capse où sont apparemment les vases sacrés: il tient de la main droite Ascagne, & de la gauche Mercure qui le conduit; derrière lui marche Créüse. Il est représenté de même dans la table Iliaque. Dans Antonin Pie nous avons un médaillon latin & plusieurs médailles où Énée porte son père & tient son fils: dans quelques-unes paroît aussi la truie avec douze petits; ce pouvoit être des bas reliefs. On trouve la même histoire gravée sur plusieurs lampes antiques. Mezzabarbe cite deux Médailles de Trajan même dont le revers porte AENEAS avec le type d'Énée portant Anchise & tenant son fils par la main. P. Victor nomme ainsi le temple de Vénus *genitrix*, *templum Veneris Genitricis*, *aliàs Veneris &*

*Virg. Ovid. Tib. Prop. T. Live, Suet. Vell. Valer. Max. Flor. Diony. &c.*

Voyez *supra* dans la Médaille I.

*Patin moyen bronze, p. 47.*

*Spon. cab. de Rome.*

*Spanheim F. 338.*

*Oysel Tab. 76, n. 12.*

*Vaillant imp. t. I, p. 78.*

*Montfaucon, t. X, p. 232.*

*P. Victor.*

*& Anchisæ cum atrio ;* ce qui doit faire juger qu'il y avoit dans ce temple quelque monument ſemblable à celui que nous examinons.

Mais nous trouvons ſur cette ſtatue un témoignage plus précis; c'eſt celui d'Ovide dans ſes faſtes: il nous dit que la ſtatue d'Enée portant Anchiſe, ſe voyoit dans le temple de Mars *ultor*, ſuperbe édifice qu'Auguſte avoit fait bâtir dans ſon *forum* en mémoire de la bataille de Philippes où il avoit vengé la mort de ſon père. *Suet. in Aug. c. 29.*

*Ultor ad ipſe ſuos Cœlo deſcendit honores,* *Ovid. faſt. l. v.*
*Templaque in Auguſto conſpicienda foro....*
*Hinc videt Æneam oneratum pondere caro,*
*Et tot Iüleæ nobilitatis avos.*

Ce temple ſe voit de deux façons ſur les Médailles, *Mezzabarba.* parce qu'Auguſte en fit bâtir deux : l'un dans ſon *forum*, c'eſt celui dont nous parlons ; l'autre ſur le Capitole à l'occaſion des étendards rapportés par les Parthes, & ſur le modèle de *Dion, l. LIV.* celui de Jupiter Feretrius. Si la ſtatue de notre Médaille eſt la même que celle dont parle Ovide, il faut qu'elle ſoit plus ancienne que le temple, & qu'elle y ait été tranſportée par Auguſte quand il l'eut fait bâtir. Le P. Hardouin n'a vû ſur *Hard. in num. reſt.* cette Médaille ni Enée ni Anchiſe, il y a ſeulement vû une figure portant ſur ſon bras un ſoldat eſtropié; ce qui nous marque, dit-il, un hôpital militaire fondé par Céſar & entretenu par Trajan. Or, ſelon lui, la patrone de cet hôpital devoit être Pallas, car c'eſt la Déeſſe de la guerre; & c'eſt pour cela que le porteur du ſoldat porte de l'autre main le *Palladium.* Je ne penſe pas que la vrai-ſemblance de cette conjecture puiſſe balancer celle de mon explication.

Comme ce temple de Mars *ultor* étoit dans le même quartier que celui de Vénus *genitrix*, on peut appliquer au monument de cette Médaille, ce que j'ai dit de l'incendie & de la réparation du monument de Vénus; la ſeule différence, c'eſt que je ne crois pas que cette ſtatue puiſſe déſigner

la reſtitution du temple entier dont elle n'étoit qu'une pièce d'ornement; il ne s'agit ici que de la réparation de la ſtatue même qui étoit aſſez conſidérable pour avoir place ſur les Médailles.

## I V.

Sans légende, le ſympule, l'aſperſoir, la hache, le bonnet pontifical.

IMP. CAES. TRAIAN. AVG. GER. DAC. PP. REST. Un éléphant levant ſa trompe; devant ſes pieds un ſerpent qui ſort de terre; au bas, CAESAR. Elle eſt d'argent dans Vaillant. *In fam. Jul.*

## *Explication.*

Nous ne parlerons point des ornemens pontificaux gravés ſur un des côtés de cette Médaille; on ſait que Jules Céſar fut Grand-pontife depuis l'an 691 juſqu'à ſa mort. *Dion. l. XXXVII.* Notre explication ne regarde que l'éléphant ſur lequel tombe la reſtitution de Trajan.

La figure de l'éléphant eſt très-commune ſur les médailles des Empereurs; elle y déſigne ſouvent les jeux du Cirque où l'on faiſoit combattre des éléphans : *Vaill. in fam.* nous la trouvons auſſi ſur les Conſulaires. J'en expliquerai une de la famille Cecilia: je parlerai des chars attelés de deux ou de quatre éléphans, à l'occaſion des médailles de Nerva qui portent reſtitution. Cuper, dans ſa belle diſſertation ſur les éléphans, *Cuper. de l'Eleph. l. II, c. 6.* d'où j'ai tiré beaucoup de lumières, nous donne dix médailles de Jules Céſar avec l'eléphant. Il les cite d'après d'autres auteurs & n'en garantit pas la vérité; la nôtre en eſt une, il la donne auſſi ſimple & ſans reſtitution, telle que nous l'avons encore dans Vaillant & dans Mezzabarbe. *In fam. Jul.* *In Jul.* Il y en a une qui porte DICT QVART. & trois chargées de caractères puniques dont l'une porte du côté de la tête une légende grecque, Γ. ΙΟΥΛΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ. Mezzabarbe nous en donne encore une autre qui porte DIVVS JVLIVS, & qui fut par conſéquent frappée par l'ordre d'Octavien après la conſécration de Céſar.

La Médaille que j'entreprends d'expliquer pourroit être mise au nombre de celles qui forment une objection contre mon sentiment, parce que la figure qu'elle porte ne semble pas représenter un monument. Je vais donc prouver d'abord qu'il y avoit à Rome en marbre ou en airain, des figures d'éléphans. Je pourrois m'étendre à montrer en général que Rome, non contente d'être remplie de statues de Dieux & de grands hommes, étoit encore peuplée de figures d'animaux de toute espèce; mais je me borne à mon sujet. Dans le huitième quartier, P. Victor met *elephas herbarius.* Nardini pense que *P. Victor.* c'étoit une figure d'éléphant faite par l'ordre d'Auguste, de *Roma antica.* l'argent qu'on retiroit des vendeurs d'herbes. Pline dit qu'Au- *L. XXXVI, c. 67.* guste fit placer dans le temple de la Concorde, quatre éléphans, de la pierre nommée *obsidiane.* Cette pierre venoit *Plin. ibid.* d'Éthiopie, elle étoit noire & quelquefois transparente, on s'en servoit pour faire des miroirs: elle tiroit son nom d'*Obsidius* qui en avoit fait la découverte. Cassiodore, dans une lettre à Théodahat, le prie d'assurer les figures d'éléphans *Variar. l. X, ep. 30.* qui étoient à Rome prêtes à tomber: elles étoient d'airain dans la rue sacrée. Dans les *analecta* du P. Mabillon, on *L. IV.* trouve une Inscription qui donne le nom d'*Elephantus* à un lieu de Rome. Il est très-vrai-semblable qu'il y avoit en cet endroit une figure d'éléphant. Constantinople, dite *la nouvelle Rome* & rivale de l'ancienne, entre les autres ornemens dont elle fut embellie, n'oublia pas les figures d'élé- *Codin. in orig. Const.* phant. Près de la porte, dite *la belle* ou *la dorée,* dans le douzième quartier, étoient des figures de ces animaux que Théodose le jeune y fit transporter d'Athènes où elles étoient dans le temple de Mars. Cuper rapporte d'après Combefix & Banduri, que, dans la grande place de Constantinople, étoit un grand éléphant qui fut abattu par un tremblement de terre; comme on vouloit le relever, on trouva dans un des pieds de derrière qui s'étoit rompu, deux squelettes humains tout entiers, avec une lame où étoit gravée cette Inscription: Ἀφροδίτης παρθένου Ἱέραος οὐδὲ θανοῦσα Ζωείχομαι. *Hiéraïs, toute morte qu'elle est, n'est pas séparée*

*de la jeune Aphrodite.* Cet éléphant avoit servi d'urne sépulchrale.

Il est donc constant que les figures d'éléphant faisoient partie des ornemens de Rome. Voyons maintenant en quelle occasion celle de notre Médaille peut avoir été faite. Tristan regarde cette Médaille comme symbolique; il croit que l'éléphant & les instrumens des sacrifices ne signifient que César Dictateur perpétuel & Grand-pontife. Selon Artémidore dans son livre des songes, l'éléphant est le symbole de la puissance, de la royauté, de la grandeur, & le serpent y est ajoûté, dit Tristan, parce que, suivant la même doctrine, cet animal vû en songe, annonce à celui qui rêve, qu'il sera un jour Monarque, ou du moins Magistrat. Sauf le respect dû à un aussi habile homme que Tristan, ne puis-je pas dire que c'est-là rêver avec Artémidore?

*T. I, p. 30.*

*L. I, p. 411.* Le P. Jobert s'exprime en ces termes: « dans les médailles » de Jules César, du temps de la République, lorsqu'il n'étoit » pas encore permis de mettre sa tête sur les monnoies, il fit » graver à la place l'éléphant, parce qu'en langue punique César » signifie un éléphant: on le plaça ensuite avec un serpent » sous ses pieds, pour marquer la victoire qu'il remporta en Afrique sous Juba. » Cet article du P. Jobert est sujet à bien des censures.

Ce sentiment est fondé sur deux passages; l'un est de Spartien, qui, entre les diverses étymologies du nom de César, cite le mot punique *Cæsa*, qui vouloit dire éléphant: le premier qui porta ce nom avoit, dit-il, tué un éléphant; l'autre est de Servius qui dit la même chose, attribuant de plus à l'aïeul de Jules César la victoire remportée sur l'éléphant & l'origine de ce nom. Ces deux témoignages sont très-peu considérables en cette matière, & le second est évidemment démenti par l'histoire qui nous donne le surnom de César dans la famille des Jules dès le temps de la seconde guerre punique. Mais en supposant même la vérité de l'étymologie, la subtilité que le P. Jobert prête à Jules César n'en seroit pas mieux appuyée. N'est-ce pas une imagination puérile & tout-à-fait indigne de César, de prétendre que son ambition

*T. Live, liv. XXVII, c. 21.*

ſe fût payée d'une ſi frivole équivoque? les Romains en auroient-ils été dupes s'ils l'euſſent devinée; & s'ils ne la devinoient pas, de quoi ſervoit-elle? D'ailleurs, pourquoi Céſar auroit-il encore fait uſage de cette petite ruſe du temps qu'il vainquit Juba? il n'avoit pas beſoin de fineſſe pour ſe faire voir ſur la monnoie, puiſque nous avons tant de Médailles qui portent la tête de Céſar dès ſa première Dictature en 705 de Rome, & que Juba ne fut défait qu'en 708. Une des Médailles citées ci-deſſus porte DICT. QVART. Céſar avoit-il encore beſoin de feindre? D'autres rapportent cette monnoie au combat d'éléphans que Céſar donna à ſon retour d'Eſpagne après la défaite des fils de Pompée; Paterculus parle de ces jeux.

*Mezzab. in Jul.*

*Dio. l. XLIII.*

*Vaill. in fam. Jul.*

*L. II, c. 56.*

Mais Ænea Vico, Vaillant, Cuper & les plus habiles antiquaires croient que cette monnoie fut frappée à l'occaſion de la victoire que Céſar remporta en Afrique ſur L. Scipion & ſur Juba roi de Mauritanie. Tout favoriſe cette opinion: l'éléphant eſt le ſymbole de l'Afrique; ſur les Médailles elle eſt repréſentée coëffée d'une tête d'éléphant; Céſar dans cette bataille prit ſoixante-quatre éléphans, & la cinquième légion s'y étant ſignalée, porta dans la ſuite un éléphant dans ſes enſeignes. Au retour de cette expédition, il triompha quatre fois en un mois dans des jours différens; le premier jour il triompha de la Gaule, le ſecond de l'Egypte, le troiſième du royaume de Pont, & le quatrième de l'Afrique: Suétone dit que le jour qu'il triompha des Gaulois il monta au Capitole à la lumière des flambeaux, portés à droite & à gauche par quarante éléphans. Le récit de Dion eſt plus vrai-ſemblable; il dit que le ſoir du jour qu'il triompha de l'Afrique, étant allé après ſouper à ſon *forum* avec une couronne de fleurs & en pantoufles, βλαύτας ὑποδεδεμένος, il fut de-là porté à ſa maiſon au milieu d'une foule de peuple & d'un grand nombre d'éléphans qui portoient des flambeaux: les rois de Syrie avoient avant Céſar donné l'exemple d'un pareil ſpectacle. On voit des éléphans portant des flambeaux ſur les médailles d'Antiochus

*App. bell. civ. l. II.*

*Vaill. in Reg. Syr.*

Epiphane Dionyſus roi de Syrie. Ces éléphans, après avoir honoré le triomphe de Céſar, ſervirent au divertiſſement du peuple dans les jeux qui le ſuivirent. Entre les autres ſpectacles, Céſar, au rapport de Pline, fit combattre dans le cirque vingt éléphans contre cinq cens fantaſſins, & enſuite vingt autres éléphans chargés de tours, dans chacune deſquelles étoient ſoixante ſoldats contre cinq cens fantaſſins & autánt de cavaliers. Suétone met de part & d'autre cinq cens fantaſſins, vingt éléphans & trente cavaliers: Appien fait combattre vingt éléphans contre vingt autres.

*L. VIII, c. 7.*

*In Jul. c. 39.*

*Bell. civ. l. II.*

On voit par ces témoignages que ces animaux jouèrent un rôle conſidérable dans la ſolennité du triomphe de Céſar; ils furent regardés comme le ſymbole le plus naturel & le plus noble de la conquête de l'Afrique; ce ſentiment eſt confirmé par les Médailles chargées des caractères puniques, dont nous avons parlé ci-deſſus. N'eſt-il pas très-vraiſemblable qu'on ait voulu conſerver la mémoire de la victoire de Céſar par la figure d'un animal, qui avoit été employé de pluſieurs manières différentes à la déſigner dans le temps même du triomphe, & que cette figure ayant ſouffert quelque dommage dans les incendies du temps de Néron & de Tite, Trajan l'ait réparée, & qu'il ait fait graver à ce ſujet une Médaille ſemblable à celle qui avoit été frappée lorſque l'éléphant avoit été placé la première fois?

Vaillant croit qu'on ajoûtoit le ſerpent à la figure de l'éléphant pour ſignifier l'antipathie de cet animal contre les ſerpens, & ſon induſtrie à les tuer; mais, ſans recourir à cette allégorie, n'eſt-il pas naturel de joindre le ſerpent à l'éléphant pour déſigner l'Afrique?

*Æl. hiſt. anim. l. VI, c. 21.*

*Lucan. Pharſal. l. IX.*

. . . . . . . . . . *Dracones*
*Peſtiferos ardens facit Africa.*

Cette explication n'a rien qui ne s'accorde avec la raiſon & avec l'hiſtoire; mais comme je ne cherche pas à accréditer un nouveau ſentiment malgré les contrariétés que j'y apercevrois moi-même, 'avoue de bonne foi qu'il y a ici une

petite circonſtance qui choque un principe que j'ai avancé dans ma première Diſſertation. J'ai dit que les Médailles de reſtitution de Tite, de Domitien & de Nerva, ſont en bronze; que pour celles de Trajan, les Conſulaires ſont en argent & les Impériales en or. La Médaille dont il s'agit eſt d'argent, & cependant elle eſt Impériale, s'il eſt vrai qu'elle repréſente un monument érigé par Jules Céſar après la conquête de l'Afrique. Entre les Médailles que je citerai dans la ſuite, il s'en trouvera encore quelques-unes qui préſentent la même difficulté. Je réponds 1.° que cette propoſition que j'ai avancée ne tient pas au fond de mon ſyſtème, elle peut tomber ſans rien entraîner du reſte de l'édifice. De quelque métal que ſoient les Médailles de reſtitution, il n'en ſera pas moins vrai-ſemblable qu'elles furent frappées pour des monumens rétablis. Cette diviſion du métal n'eſt qu'une réflexion incidente qu'a fait naître la vûe d'un grand nombre de ces Médailles, & le témoignage des auteurs les plus ſûrs pour la diſtinction des Médailles vraies & des Médailles fauſſes: 2.° les Médailles qui contrediſent cette penſée ne portent pas le caractère d'une auſſi grande certitude que les autres. Elles ſont tirées, les unes de Mezzabarbe, dont l'exactitude n'eſt pas hors de ſoupçon; les autres, du grand catalogue de M. le Baron de Surbeck. Ce militaire, très-eſtimable par le goût qu'il avoit pour cette noble partie de l'antiquité, a compoſé un catalogue de toutes les médailles Impériales qu'il poſſédoit lui-même ou qu'il avoit vûes, ſoit dans les livres, ſoit dans les catalogues manuſcrits. Il eſt impoſſible que, dans une pareille collection, il ne ſe ſoit gliſſé bien des fautes que l'auteur étoit très-capable de corriger, s'il avoit eu le temps d'en faire la reviſion; ainſi je ne garantis pas la vérité des Médailles que je tirerai de ce catalogue: je les expliquerai pourtant, parce que, comme je l'ai déjà dit, pour ne pas paroître éviter les difficultés, j'aime mieux courir le riſque d'expliquer quelque Médaille incertaine, que d'en omettre de véritables. On me permettra de n'abandonner ma propoſition ſur la diſtinction des métaux, que quand on me

mettra ſous les yeux une Médaille qui la démentira, & dont la vérité ſera inconteſtable.

3.° Je puis, ſans renoncer à cette opinion indépendante de mon ſyſtème, expliquer la Médaille dont il eſt actuellement queſtion, & la renvoyer au rang des reſtitutions conſulaires de Trajan. Ce ſera un monument érigé en l'honneur de Jules Céſar avant la guerre civile, & lorſqu'il n'étoit que proconſul de la Gaule & Grand-pontife. Polyen, dans ſes ſtratagèmes, rapporte que Céſar, dans la grande Bretagne, étant ſur le point de paſſer un fleuve à la vûe des Bretons qui, avec une groſſe cavalerie & un nombre conſidérable de chariots, lui diſputoient le paſſage, ſe faiſoit ſuivre par un éléphant très-grand, eſpèce d'animal inconnu aux Bretons & capable de les effrayer; qu'il le fit revêtir d'écailles de fer; & qu'ayant chargé ſon dos d'un grand nombre d'archers & de frondeurs, il lui fit paſſer le fleuve; que les Bretons, épouvantés de ce ſpectacle nouveau, prirent la fuite & laiſsèrent aux Romains le paſſage libre. Céſar, il eſt vrai, ne dit rien de cet éléphant dans ſes commentaires; mais ce ſilence ne détruit pas le témoignage poſitif de Polyen, il ſe peut faire que cet animal ſoit mort en Bretagne. En effet, les mémoires de Trévoux du mois d'avril 1714, parlent d'une dent d'éléphant très-grande, & d'une autre moindre, qui furent trouvées en Angleterre près de Bowdon, dans la province de Northampton. J'ai tiré cette remarque de la ſavante diſſertation de M Cuper qui permet d'y faire telle attention qu'on jugera à propos.

*L. VIII, c. 23.*

V.

DIVVS JVLIVS, tête nue de Céſar.

IMP. CAES. TRAIAN. AVG. GER. DAC. PP. REST. Une figure de Déeſſe vêtue de la robe nommée *ſtola;* elle a des ailes & ſemble marcher; de la main droite elle approche de ſa bouche l'ornement nommé *bulla* pendu à ſon col: elle tient de la main gauche un caducée qu'elle baiſſe vers la terre; à ſes pieds s'élève un ſerpent. Cette Médaille eſt d'or.

C'eſt

C'eſt ainſi que Vaillant décrit cette Médaille; mais Morel, cité par M. de Surbeck dans ſon catalogue, prétend que la tête de Céſar eſt couronnée de laurier, & que la Déeſſe porte à ſa bouche, non pas l'ornement nommé *bulla*, mais le bord de ſa robe. Les yeux ont de la peine à décider la queſtion ſur la Médaille même. *Imp. in Jul.* *Surb. in Cat.*

### *Explication.*

La figure de femme repréſentée ſur cette Médaille, eſt, ſelon les uns, la Victoire; ſelon les autres, c'eſt la Paix. Les premiers ſe fondent ſur ce que la Victoire eſt ordinairement figurée avec des aîles & une robe telle que celle-ci. Nous avons une Médaille du quatrième conſulat de Trajan, où la Victoire eſt repréſentée à l'ordinaire, tenant d'une main une couronne de laurier; de l'autre, une palme: à ſes pieds s'élève un ſerpent. Selon Fabretti, ce ſerpent, ſymbole de ſalut, déſigne une victoire qui n'a pas coûté de ſang. *Mezzab. in Traj.* *Col. Traj. c. 9.*

Ceux qui prétendent que cette image eſt celle de la Paix, citent en leur faveur pluſieurs médailles de Claude, toutes ſemblables à celle-ci pour le type, & qui portent pour légende PAX AVG. ou PACI AVGVSTAE, ſur leſquelles Mezzabarbe débite pluſieurs moralités qu'on peut voir dans ſon livre. Il y en a d'autres qui croient que c'eſt ici une figure Panthée allégorique; c'eſt le ſentiment de Reïnéſius. Il prétend que le caducée marque la paix, que le ſerpent eſt le ſymbole de la ſanté, & que ces deux attributs enſemble expriment le bonheur de Rome qui ſe félicite d'avoir la paix & d'être exempte de maladies contagieuſes. *In Claud.* *Claſſ. I, inſcrip. 94.*

Qu'on adopte de ces explications celle qu'on jugera à propos, la figure annonce d'elle-même un monument. Si c'eſt la Victoire, P. Victor en nomme pluſieurs Temples dans les différens quartiers de Rome. Dans le temple de Jupiter au capitole, il place une ſtatue d'or de cette Déeſſe. Auguſte fit bâtir, en l'honneur de ſon père adoptif, le lieu d'aſſemblée du Sénat nommé *Curia;* il y fit placer la ſtatue de la Victoire apportée autrefois de Tarente, il l'orna des dépouilles *P. Victor, reg. 4.ª 7.ª 8.ª 10.ª 13.ª* *Dion, l LI.*

*L. V, in Elog.* de l'Egypte: on voit par Hérodien qu'elle étoit au milieu d'un des côtés, joignant le mur, pas loin de l'entrée. Rome étant devenue Chrétienne, on ôta l'autel, comme on le voit *L. X, epist. 61.* dans Symmaque, qui fit tant de bruit à ce sujet; mais la statue *In Sex. conf. honor.* y étoit encore sous Honorius, témoin Claudien.

*Affuit ipsa suis ales Victoria templis,*
*Romanæ tutela togæ, quæ divite pennâ*
*Patricii reverenda fovet sacraria cœtûs.*

*P. Victor.* Cette curie étoit dans le huitième quartier, qui, comme nous l'avons déjà prouvé, fut brûlé sous Néron; ainsi Trajan aura rétabli cette curie, ou du moins la statue, & aura fait frapper la Médaille avec la tête de César, portant le titre de Divus, parce qu'Auguste avoit fait bâtir cet édifice en l'honneur de son père après son apothéose. Le serpent qui paroît aux pieds de la Déesse sera un ornement qu'Auguste y aura fait ajoûter, quand il orna cette statue des dépouilles de *L. LI.* l'Egypte, comme le rapporte Dion.

Si cette figure représente la Paix elle sera encore une statue; la Paix étoit révérée à Rome comme Déesse, long-temps avant que Vespasien lui fit bâtir ce magnifique temple dans *Ann. 77, §§. 2, 3.* la rue Sacrée. Baronius soûtient qu'il n'y avoit jamais eu à Rome d'autre temple de la paix, & que ce que quelques modernes disent de celui qui tomba à la naissance de J. C, *Descrip. urb. Rom.* n'est qu'une fable; mais Onuphre, entre les monumens de Rome, dont on ne sait pas précisément la place, met l'autel de la Paix, & il est hors de doute que cette Déesse avoit un culte & des statues.

Que ce soit une figure Panthée, comme le veut Reïnésius, elle n'en sera pas moins un monument érigé par Auguste en mémoire de la paix qui suivit les victoires de son père après la défaite des fils de Pompée, & rétabli par Trajan.

Nous ne parlerons point de l'ornement nommé *bulla,* qui ne se voit pas distinctement, & qui n'intéresse en rien notre explication.

# *TROISIÈME MÉMOIRE SUR LES MÉDAILLES DE RESTITUTION.*

Par M. LE BEAU.

## *Médailles d'Auguſte.*

JE diviſerai ce Mémoire en quatre articles : le premier comprendra les Médailles d'Auguſte qui ne lui donnent pas le titre de *Divus;* le ſecond, celles qui lui donnent ce titre ; le troiſième, celles qui n'ont au revers que la marque du Senatus-conſulte. Je réſerve pour le quatrième les Médailles de Coſſus Lentulus, d'Agrippa & de Druſus. 16 Août 1748.

### ARTICLE I.

### *Des médailles d'Auguſte ſans le titre de* DIVUS.

I.

CAESAR IIIVIR RPC. tête nue d'Octavien.
IMP. CAES. TRAIAN AVG. GER. DAC. PP. REST. Une chaiſe curule portant une couronne. Médaille d'argent du cabinet de M. l'abbé de Rothelin.

*EXPLICATION.*

Sur les médailles de Jules Céſar, paroît ſouvent la chaiſe curule; ſur celles d'Auguſte, nous la voyons portant une couronne & un foudre. Une autre, outre la couronne, eſt accompagnée d'une branche de laurier à droite & à gauche. *Mezzabarbe. in Jul. & Aug.* Il y a une médaille d'Auguſte toute ſemblable à celle que nous expliquons, ſinon que la légende du revers eſt CAESAR DIC. PER.

Ce qui eſt indiqué par notre Médaille a précédé la bataille d'Actium, puiſqu'Octavien n'y porte que le titre de *Triumvir.*

Je crois qu'elle nous repréſente un monument qu'Octavien, peu de temps après la mort de ſon père adoptif, fit faire en mémoire d'un honneur ſingulier décerné par le Sénat à Jules Céſar.

La chaiſe curule étoit à Rome le ſiège le plus honorable; c'étoit celui des grands Magiſtrats. On accordoit quelquefois, par diſtinction, à un homme & à ſa poſtérité, l'honneur d'avoir une loge dans le Cirque & d'y être aſſis ſur la chaiſe curule. Ce peuple fier croyoit honorer les Rois des marques les plus brillantes de ſon eſtime, en les égalant à ſes Magiſtrats: on fit préſent d'une chaiſe curule à Porſenna, à Syphax, à Maſiniſſa.

*Denys d'Halic. l. V. Tite-Live liv. XXVII, c. 4. Ibid l. XXXI, c. 11.*

Après la réduction de l'Afrique, entre les autres honneurs par leſquels on s'empreſſa de flatter Jules Céſar, on lui décerna celui d'être aſſis ſur une chaiſe curule, à côté des Conſuls, dans le Sénat. On étendit encore ce privilège apres la défaite des fils de Pompée. Il fut ordonné qu'en toute occaſion il ſeroit aſſis ſur la chaiſe curule, excepté dans les jeux où il s'aſſeyoit à côté des Tribuns & ſur leur ſiège; & peu de temps avant ſa mort, on ordonna que, dans les jeux, on lui placeroit ſur le théatre une chaiſe dorée avec une couronne d'or & de pierreries. Cet honneur fut continué à Céſar après ſa mort; & dans la ſolennité des jeux, on plaçoit ſur le théatre la chaiſe dorée avec la couronne. Dion rapporte que l'année de la bataille d'Actium, treize ans après la mort de Céſar, un fou ſauta ſur le théatre pendant les jeux, prit la couronne de Jules Céſar & ſe la mit ſur la tète. Son audace fut à l'inſtant punie par les ſpectateurs qui le mirent en pièces.

*Dion, liv. XLIII. Suet. in Jul. c. 76. Dion, liv. XLIV. Ibid l. XLIV. App. bel. civ. l. III. L. L.*

C'eſt de cette diſtinction éclatante, & qui, ſelon Dion, égaloit Céſar aux Dieux mêmes, qu'Octavien, dès les commencemens de ſa fortune, aura voulu dreſſer un monument que Trajan aura réparé: ce qui me porte à le croire, c'eſt la Médaille toute pareille à celle-ci, mais ſans la reſtitution, & qui porte au revers CAESAR DIC PER. Jules Céſar reçut ce titre après la bataille de Munda

*L. XLIV. Plut. in Caſ.*

Je ſais qu'Auguſte reçut auſſi le même honneur. Dion nous

*L. LIV.*

dit que, l'an 735, le Sénat, en lui donnant à perpétuité la puissance Consulaire, lui décerna le privilège d'être assis sur la chaise curule entre les deux Consuls; mais ce ne peut être à cette occasion que cette Médaille fut frappée, puisque César n'y porte que le titre de Triumvir. Dès l'an 731 Auguste avoit décoré de cette marque d'honneur la mémoire de Marcellus. Après la mort de Marcellus, il ordonna que, dans les jeux Romains, sa statue d'or, avec une couronne d'or & une chaise curule, seroit placée sur le théatre au milieu des Magistrats qui y présideroient; & sous Tibère, après la mort de Germanicus, il fut établi que, toutes les fois qu'on célébreroit les jeux, on mettroit en son honneur, dans les places destinées aux prêtres d'Auguste, des chaises curules sur lesquelles seroient des couronnes de chêne.

*Dion, l. LIII.*

*Tac. ann. l. II, c. 83.*

Qu'on me permette ici une courte digression que mon sujet me fait naître. Chimentel nous a donné une savante Dissertation sur l'honneur du *bisellium* exprimé dans une inscription de Pise. Il prétend que ce mot peut marquer trois choses; ou la même Magistrature obtenue deux fois, ou deux charges différentes, ou la dignité de Duumvir, parce que ces Magistrats, étant deux ensemble, devoient avoir une chaise propre à tenir deux personnes: ce qui aura pû faire donner à cette chaise le nom de *bisellium*. Ne pourroit-on pas dire aussi que le *bisellium* étoit la chaise telle que nous la voyons dans notre Médaille? Elle est fort large & peut tenir deux personnes. Il se peut faire que cet honneur ait passé de Rome dans le reste de l'Italie, & que les villes & les corps en aient fait une marque signalée de distinction. Dans une inscription du Mont-Cassin, rapportée par Muratori, M. Sentius est honoré du *bisselliatus* par ses concitoyens: ailleurs on voit un des patrons du corps des ouvriers (*fabrûm*), nommé *pater collegii bisellearius*, & un autre, *bisell. dendrophororum*. Les décurions de *Peltuinum in Vestinis*, décernent à M. Numenius Justus leur patron, *bisellium cubitumque*. Muratori entend par *cubitum*, un lit plus élevé & plus honnête que les autres dans les repas publics des Décurions. On peut entendre de même

*Chimentel, de bisellio.*

*L. I, p. 484.*

*L. I, p. 522.*

*L. I, p. 544.*

par *biſellium*, une chaiſe plus large & plus honorable, telle que celle de notre Médaille.

C. 3, n. 324. Une inſcription rapportée par Fabretti, ſemble détruire les conjectures de Chimentel. Les centumvirs de Veies reçoivent C. Julius Gélos, affranchi d'Auguſte, au rang des prêtres d'Auguſte, *Auguſtales*, & lui donnent le privilège d'être aſſis ſur la chaiſe nommée *biſellium* dans tous les ſpectacles de Veies au rang des Auguſtales: *liceatque ei omnibus ſpectaculis municipio noſtro biſellio proprio inter Auguſtales conſidere.* Ce mot *biſellio proprio* eſt remarquable, & ſignifie une chaiſe, *biſellium*, où il étoit aſſis ſeul & en ſon particulier. Cette inſcription eſt du conſulat de Getulicus & de Calviſius Sabinus, ſous Tibère l'an 779.

Voyez encore deux inſcriptions de Gruter; l'une, *page 1099, 2;* l'autre, *page 475, 3.*

Voyez auſſi le gloſſaire de du Cange au mot *biſellium.*

2.

CAESAR DIVI F. Tête d'Auguſte.

AEGYPTO CAPTA IMP. CAES. TRAIAN AVG. DAC. PP. REST. crocodile. Elle eſt en or dans Vaillant.

3.

CAESAR COS. VI, tête d'Auguſte avec le bâton augural.

AEGYPTO CAPTA IMP. CAES. TRAIAN AVG. GER. DAC. PP. REST. crocodile. Le P. Hardouin la cite en or du cabinet du Roi.

4.

CAESAR AVGVSTVS DIVI F. PATER PATRIAE. Tête d'Auguſte.

IMP. CAES. TRAIAN. AVG. GER. DAC. PP. REST. crocodile; le P. Hardouin la cite en or du cabinet du Roi.

*EXPLICATION.*

Nous voyons pluſieurs fois le crocodile ſur les médailles

d'Auguſte; il paroît auſſi ſur celles de Jules Céſar: c'eſt le type ordinaire de la colonie de Nîmes. *Mezzab. in Julio & Aug.*

Cet animal eſt le ſymbole de l'Egypte: dans les médailles de Jules Céſar il déſigne ſes victoires ſur les Egyptiens, & dans celles d'Auguſte la conquête du pays. Dans les unes & dans les autres il eſt pour l'ordinaire accompagné de cette légende, AEGYPTO CAPTA. Ce fut en 724 que Céſar Octavien réduiſit l'Egypte en province Romaine; il étoit Conſul pour la quatrième fois, & ne portoit pas encore le titre d'Auguſte, qu'il ne reçut qu'en 727. Une de nos trois Médailles porte COS. VI, ce qui tombe ſur l'an 726, deux ans après la conquête: cet exploit ne fut pas ſeulement célébré lorſqu'il étoit récent, on continua d'en faire honneur à Auguſte pendant toute ſa vie. Nous avons une inſcription gravée ſur la baſe de l'obéliſque d'Auguſte, qui fut déterré dans le grand cirque en l'an 1587: la voici. *Vaill. in Colon.* *Dio. l. LI.* *Ibid l. LIII.* *Ibid.* *Marlianus top. Rom. c. 63.*

IMP. CAES. DIVI F.
AVGVSTVS
PONTIFEX MAXIMVS
IMP. XII COS. XI TRIB. POT. XIV
AEGYPTO IN POTESTATEM
POPVLI ROMANI REDACTA
SOLI DONVM DEDIT.

Les dates de cette inſcription caractériſent l'an 744.

Ce fut apparemment pour renouveler la mémoire de la réduction de l'Egypte, qu'Auguſte, en 748, fit tuer trente-ſix crocodiles dans un ſpectacle qu'il donna au peuple dans le cirque Flaminius. Ce Prince n'oublia pas ſans doute de repréſenter aux yeux des Romains une conquête ſi glorieuſe par des figures de crocodiles; pluſieurs même ſe ſont conſervées juſqu'à ces derniers temps. Boiſſard, parmi les antiques de Rome, met quatre crocodiles de marbre dans les jardins du cardinal Cæſio. *Dion, l. LIII.* *Top. urb. Rom.*

## ARTICLE II.

### *Des Médailles qui donnent à Auguste le titre de* Divus.

5.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguste.

IMP. T. VESP. AVGVSTVS REST. PROVIDENTIA, un autel. De bronze dans Mezzabarbe.

6.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguste.

IMP. T. VESP. AVG. RESTIT. PROVIDENT. Un autel. Dans le moyen bronze de M. Pellerin & de M. de Surbeck.

7.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguste couronnée de rayons.

IMP. T. CAES. AVG. RESTITVIT. Autel, moyen bronze dans le catalogue de M. de Surbeck, citée de Morel.

8.

.... La tête n'est point marquée IMP. T. VESP. AVG. REST. Autel. De bronze dans Mezzabarbe.

9.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguste couronnée de rayons.

IMP. D. CAES. AVG. REST. PROVIDENT. Autel. De moyen bronze dans le catalogue de M. de Surbeck, citée du cabinet de M. Foucault.

10.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguste.

IMP. NERVA CAESAR. AVGV. REST. Autel. De bronze dans Mezzabarbe.

11.

DIVVS AVGVSTVS. Tête d'Auguste.

IMP.

IMP. NERVA CAESAR. AVG. REST. Autel, moyen bronze dans le cabinet de M. de Surbeck.

12.

DIVVS AVGVSTVS. Tête d'Auguste couronnée de rayons.

IMP. NERVA CAES. AVG. REST. PROVIDENT. Autel, moyen bronze, dans le catalogue de M. de Surbeck.

13.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguste.

IMP. CAES. TRAIAN. AVG. GER. PP. REST. PROVIDENT. Autel: nous ne l'avons pas trouvée ailleurs que dans le catalogue de M. de Surbeck, qui la met dans le moyen bronze; c'est une de celles qui nous sont suspectes pour les raisons que nous avons déjà apportées.

## *Explication.*

Toutes ces Médailles nous représentent plusieurs autels érigés à Auguste après sa consécration, & réparés par les quatre Empereurs; leur forme n'est pas la même dans toutes ces Médailles, la plusspart sont simples & sans ornement; quelques-uns ont la face de devant ornée de panneaux de sculpture, il y en a auxquels on monte par plusieurs degrés.

Il y avoit à Rome un grand nombre d'autels sans temple. Dans le champ de Mars étoit *ara Martis* qui donna le nom à ce champ; c'étoit le monument de la dédicace. Le grand autel (*ara maxima*) étoit dans le marché aux bœufs; l'autel de Jupiter *inventor*, bâti par Hercule, près de la porte Trigemina; l'autel de Carmente au pied du Capitole, & celui d'Evandre près de l'Aventin: ces trois derniers subsistoient du temps de Denys d'Halicarnasse; l'autel de Laverne & celui des grands Dieux sur l'Aventin, c'étoit Jupiter & Hercule, nous en avons l'inscription dans Boissard; l'autel de Junon Sororia, de Janus Curiatus, d'Orbona, de la mauvaise fortune sur les Esquilies, de la fièvre sur le Palatin, de Jupiter Vimineus sur le Viminal, de la Fortune dite *redux*,

*T. L. l. XL.*
*P. Victor.*
*Virg. Æn. l. VIII.*
*L. I.*
*Varro L. L. c. 4.*
*Nardini Rom. ant. p. 440.*
*P. Victor.*
*Pline, l. I, c. 7.*
*Cic. de leg. l. II.*
*Varro de L. L.*
*Dion, l. LIV.*

*Cic. ad Brut. ep. 14* *Nardini Rom. ant. p. 172.* *P. 402.* *P. Victor.*

*d'Acca Larentia* dans le Vélabre; l'autel dit *ara Palatina*; qui, ſelon Nardini, pouvoit être devant le Palais ou dans le veſtibule, & ſur lequel les Empereurs ſacrifioient; il y avoit dans le premier quartier, dit la porte Capène, une rue nommée la rue des trois autels.

*In 6, in Æneïd.* *Vaill. in Col. in Aug. & Tib.* *P. 229.*

Servius nous apprend qu'on dreſſoit ordinairement un autel devant la ſépulture où l'on mettoit en dépôt les cendres & les os. Les inſcriptions diſent par-tout la même choſe, *aram cum ſepulchro.* Il devoit y en avoir un ou même pluſieurs devant le magnifique mauſolée d'Auguſte. On érigea à ce Prince des autels de ſon vivant même, &, après ſa mort, dans la pluſpart des Provinces. Les plus célèbres ſont l'autel de Lyon, celui de Tarracone que nous voyons ſur les Médailles, & celui de Narbonne dont nous avons l'inſcription dans Gruter.

*Vaill. in Col. in Aug.* *Idem in Tib.*

Il n'y en a point qui ait plus de convenance avec les Médailles dont il s'agit, que celui d'Italica. Vaillant nous donne dans ſes colonies une médaille d'Auguſte, avec le titre de DIVVS; au revers eſt un autel avec cette légende MVN. ITAL. PROVIDENT. PERM. AVG. & une de Tibère dont le type du revers eſt un autel ſur lequel eſt l'inſcription PROVIDENTIAE AVGVSTI. La légende du contour eſt MVNIC. ITALIC. PERM. DIVI AVG. Ces mots, *permiſſu Auguſti* ou *divi Auguſti* ne ſe rapportent point au type, mais à la permiſſion de battre monnoie, accordée à cette ville par Auguſte.

Le mot de *Providentia* qui ſe trouve joint à cet autel ſur ces Médailles & ſur une autre que nous expliquerons bien-tôt, ſignifie qu'Auguſte eſt mis au rang des Dieux, parce qu'il a imité leur providence dans les ſoins paternels qu'il a pris de l'Empire : auſſi pluſieurs de ces Médailles joignent le titre de PATER au nom d'Auguſte.

*L. 1, p. 21.*

Muratori nous donne une inſcription d'Auguſte, toute ſemblable à nos légendes, DIVVS AVGVSTVS PATER PROVIDENT. Cette louange ſe donnoit très-communément aux Empereurs ſur leurs monnoies. Les types ſont tantôt des

autels, tantôt des temples, & le plus ſouvent une figure qui touche du bout d'une verge un globe qui eſt à ſes pieds; ce qui marque ſenſiblement la puiſſance & la ſageſſe de l'Empereur qui gouverne le monde. La flatterie prodigua aux Princes tous les attributs des Dieux, dont le plus intéreſſant pour les hommes & le plus fréquemment célébré, eſt la Providence. Gruter a fait graver dans ſon tréſor, d'après *P. 1078.* Boiſſard, une ſtatue qui repréſente une Déeſſe couronnée de *L. XXI, p. 65.* laurier: elle tient de la main droite une verge; la main gauche eſt tombée par le temps; à ſes pieds, à gauche, une corne d'abondance; à droite, une corbeille pleine de fruits, ſur la baſe PROVIDENTIAE DEORVM.

14.

DIVVS AVGVSTVS. Tête d'Auguſte.

IMP. T. VESP. AVG. REST. Un aigle ſur un globe, moyen bronze, dans le cabinet de M. de Surbeck & de M. Pellerin.

15.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguſte.

IMP. T. VESP. AVG. REST. Un aigle moyen bronze, dans le cabinet de M. de Surbeck.

16.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguſte.

IMP. T. VESP. AVG. REST. Aigle tenant la foudre dans ſes ſerres, moyen bronze, dans Mezzabarbe.

17.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguſte.

IMP. D. CAES. AVG. RESTITVIT. Un aigle ſur un globe, moyen bronze, dans le cabinet de M. de Surbeck. Le P. Hardouin la cite de grand bronze du cabinet de M. Foucault.

18.

DIVVS AVGVSTVS. Tête d'Auguſte.

IMP. NERVA CAES. AVG. REST. Un aigle ſur un globe, moyen bronze, dans le cabinet de M. de Surbeck.

19.

DIVVS AVGVSTVS. Tête d'Auguſte.

IMP. NERVA CAESAR AVG. REST. Aigle poſé ſur une foudre, moyen bronze, dans le cabinet de M. de Surbeck. Angelloni la donne de grand bronze.

20.

DIVVS AVGVSTVS. Une foudre au lieu de la tête d'Auguſte.

IMP. NERVA CAESAR AVG. REST. Un aigle ſur un globe, de bronze, dans Oyſel.

21.

DIVVS AVGVSTVS. Tête d'Auguſte.

IMP. CAES. TRAIAN AVG. GER. DAC. PARTH. PP. REST. Aigle poſé ſur une foudre, de moyen bronze. Nous ne trouvons celle-ci que dans le catalogue de M. de Surbeck qui la cite de Morel; qu'il nous ſoit permis de la laiſſer au rang de celles qui ſont douteuſes.

22.

IMP. CAES. AVG. REST.
IMP. CAES. AVG. REST.

Même légende des deux côtés, & même type. Un aigle ſur un globe. M. de Surbeck, dans ſon catalogue, la cite de Morel moyen bronze. C'eſt évidemment une mépriſe de Monétaire qui a frappé deux fois le revers en omettant le nom propre du reſtituteur.

*EXPLICATION.*

Toutes ces Médailles repréſentent encore des monumens de la conſécration d'Auguſte, rétablis par les quatre Empereurs; mais pourquoi le même monument ſe trouve-t-il réparé ſucceſſivement par Tite, Domitien, Nerva & Trajan? C'eſt une queſtion qu'on pourroit me faire à l'occaſion de ces

Médailles & de plusieurs autres: il ne faut qu'un mot pour y répondre. N'est-il pas fort possible & fort vrai-semblable que plusieurs Empereurs de suite aient eu part à la même réparation? l'un aura commencé, l'autre aura continué, ajoûté quelque chose, achevé, & on aura fait à tous l'honneur du rétablissement.

Revenons à nos Médailles. L'aigle, tantôt seul, tantôt sur un globe, tantôt sur un foudre, a un rapport sensible à l'apothéose. On sait par la description qu'Hérodien nous a laissée de l'apothéose de Sévère, que dans la cérémonie de la consécration des Empereurs, dès que le feu étoit au bucher, on faisoit partir du haut un aigle qui, s'envolant dans les airs, représentoit l'ame de l'Empereur enlevée au Ciel. Cet usage remonte jusqu'à Auguste, & Dion nous dit expressément que de son bucher partit un aigle. De-là rien de plus commun que l'aigle sur les Médailles de consécration. Peut-on douter qu'il ne fut aussi figuré en plusieurs manières sur les autels, sur les colonnes, sur les cippes, sur tous les monumens qu'on leur érigeoit après leur mort? C'étoit les comparer à Jupiter en leur prètant l'oiseau favori de ce Dieu; & pour rendre l'allusion plus sensible, souvent on y ajoûtoit la foudre. Le globe marquoit l'Empire du monde qu'ils avoient eu pendant leur vie, & sur lequel ils veilloient encore dans la compagnie des Dieux.

*L. IV.*

*L. LVI.*

Dans Gorlæus est un anneau antique qui porte pour empreinte, un aigle tenant une foudre dans ses serres; devant son bec est une étoile, & sur son col le mot *Julius.* C'est l'apothéose de Jules César.

Les particuliers qui suivent toûjours l'exemple des Grands du plus près qu'ils peuvent, ornèrent aussi leurs tombeaux de figures d'aigle. On en voit une infinité dans Boissard où les aigles sont tantôt en plein relief sur le haut de l'autel ou du tombeau, tantôt en bas relief & souvent multipliés. Ils représentoient par ces aigles les ames des morts. Dans le monument qu'Ingenua érige à son mari L. Statius Asclépiadès, elle est représentée donnant à manger à un aigle. Un des

*Boissard in domo Cassii.*

plus beaux monumens où l'aigle figure avec plus d'avantage, c'est celui de C. Venustus; c'est un tombeau en forme d'autel quarré; sur la face de devant est en gros relief un aigle sur une foudre; au haut, vers la corniche, est D. M. partagé à droite & à gauche; au dessus de la tête de l'aigle CAIO, au dessous VENVSTO, les deux faces latérales portent une grande foudre aîlée.

Boiss. l. II, p. 139.

Cette coûtume de placer des aigles sur les tombeaux; étoit de la plus haute antiquité; elle avoit passé de Grèce en Italie. Nous lisons une belle épigramme de l'Anthologie sur l'aigle du tombeau d'Aristomène, ce brave défenseur de la Messenie. En voici la traduction:

L. III, c. 5.

*Oiseau, ministre du fils de Saturne, pourquoi, plein de ta fierté naturelle, es-tu venu te poser sur le tombeau du grand Aristomène! Je viens annoncer aux mortels, qu'autant que je suis au dessus des autres oiseaux, autant celui que ce tombeau renferme est au dessus des autres guerriers. Que les timides colombes aillent se poser auprès des hommes sans courage, nous n'aimons que la compagnie des héros.*

Sur le tombeau de Platon étoit aussi un aigle; dans une des épitaphes de ce philosophe, rapportées par Diogène Laërce, cet oiseau interrogé répond, qu'il est l'image de l'ame de Platon qui s'est envolée dans l'olympe.

In Vit. Plat. L. III.

23.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguste.

IMP. T. CAES. AVG. REST. Foudre aîlée, moyen bronze du catalogue de M. de Surbeck.

24.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguste.

IMP. CAES. DOMITIAN. AVG. REST. Foudre aîlée, moyen bronze, du catalogue de M. de Surbeck.

25.

DIVVS AVGVSTVS. Tête d'Auguste.

IMP. NERVA CAESAR. AVG. REST. Foudre aîlée,

moyen bronze, du cabinet de M. Pellerin & de M. de Surbeck.

26.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguſte.

IMP. NERVA CAESAR. AVG. REST. Une foudre, de bronze dans Mezzabarbe.

27.

DIVVS AVGVSTVS. Tête d'Auguſte couronnée de rayons.

IMP. CAES. TRAIAN. AVG. GER. DAC. PARTH. PP. REST. Foudre aîlée, de moyen bronze dans le catalogue de M. de Surbeck, qui la cite de Morel: celle-ci nous eſt ſuſpecte.

*Explication.*

Ces Médailles n'ont pas beſoin d'une explication particulière: elles portent, comme les précédentes, des monumens de la conſécration d'Auguſte. Nous venons de voir la foudre tantôt dans les ſerres de l'aigle, tantôt ſeule ſur les tombeaux & ſur les autels funéraires, même des particuliers, elle convenoit bien mieux encore à ceux des Princes après leur apothéoſe.

Elle paroît même aſſez ſouvent ſur les Médailles frappées de leur vivant; nous la voyons ſur les monnoies d'Auguſte, quelquefois ſimple, quelquefois double. Nous avons une médaille d'Auguſte avec une foudre du côté de la tête, & au revers VI dans une couronne de laurier; ce qu'on explique de la ſixième puiſſance Tribunitienne. *Mezzabarbe in Aug.* *Ibid.*

Lucain met la foudre entre les monumens qui déſignent l'apothéoſe. *Phars. l. IV, v. 457.*

*Bella pares ſuperis facient civilia Divos.*
*Fulminibus manes radiiſque ornabit & aſtris,*
*Inque Deûm templis jurabit Roma per umbras.*

Voilà les foudres données aux Céſars après leur mort, les

rayons dont leur tête est environnée, & l'étoile qui paroît si souvent sur les médailles de Jules César & d'Auguste.

28.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguste.

IMP. T. VESP. AVG. REST. Un gouvernail sur un globe, moyen bronze dans Vaillant.

29.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguste.

IMP. DOMIT. CAES. AVG. RESTITVIT. Un gouvernail sur un globe, moyen bronze dans le catalogue de M. de Surbeck.

30.

DIVVS AVGVSTVS. Tête d'Auguste.

IMP. NERVA CAES. AVG. REST. Un gouvernail sur un globe, moyen bronze du cabinet de M. de Surbeck; dans son catalogue il la cite de grand bronze du cabinet de M. Foucault.

31.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Même type & même revers, moyen bronze du cabinet de M. de Surbeck.

32.

DIVVS AVGVSTVS. Tête d'Auguste.

IMP. TRAIAN. AVG. GER. DAC. PARTH. P.P. REST. Un gouvernail sur un globe, moyen bronze dans le catalogue de M. de Surbeck, citée de Morel: suspecte.

*Explication.*

Ce type est encore très-fréquent sur les médailles des Empereurs, tant sur celles qui ont été frappées pendant leur vie, que sur celles de leur consécration: c'étoit un ornement très-convenable dans les temples, sur les autels, sur les autres monumens des maîtres du monde. Si nous avions une description plus détaillée du mausolée d'Auguste, il y a toute apparence que nous y trouverions tous ces ornemens.

33.

33.

DIVVS AVGVSTVS. Tête d'Auguste couronnée de laurier.

IMP. NERVA. CAES. AVG. REST. Couronne de laurier, au milieu de laquelle est gravé S. C. Médaillon de bronze dans le catalogue de M. de Surbeck, qui le cite du cabinet de M. le maréchal d'Estrées.

*Explication.*

La couronne est un des types les plus communs dans les revers d'Auguste, elle s'y voit quelquefois toute seule & sans inscription, ou seulement avec la marque du Senatus-consulte au milieu, comme celle que nous expliquons. Il y en a une toute semblable parmi les médailles de consécration. Le plus souvent la couronne renferme une inscription, tantôt c'est une inscription votive, comme celle-ci : I. O. M. S. P. Q. R. V. S. PR. S. IMP. CAES. QVOD. PER. EVM. R. P. IN. AMP. ATQVE. TRAN. S. E. & cette autre : IOVI. VOT. SVSC. PRO. SAL. CAES. AVG. S. P. Q. R. une autre encore : VOT. P. SVSC. PRO SAL. ET RED. I. O. M. SACR. tantôt c'est une inscription de louange & de félicitation, comme OB CIVES SERVATOS ; dans une autre, SIGNIS PARTHICIS RECEPTIS. S. P. Q. R. ailleurs, CIVIB. ET SIGN. MILIT. A PARTHIS. RESTIT. il est très-vrai-semblable que ces inscriptions votives étoient gravées sur des autels, & les autres sur des monumens durables, tels que des colonnes, des cippes, des arcs de triomphe, & que les Médailles n'en sont que des copies. *Mezzabarbe in Aug.*

Dion rapporte qu'après la mort d'Antoine, l'an 724, le Sénat décerna des couronnes à César Octavien, qui n'étoit pas encore revenu à Rome. Ces couronnes se mettoient sans doute sur la tête de ses statues, & elles furent représentées, soit en plein relief, soit en bas relief, sur l'airain & sur le marbre. Il est aussi fort croyable que le Sénat lui décerna *L. LI.*

le même honneur après son apothéose, & que c'est ce que signifie la marque du Senatus-consulte au milieu de la couronne.

Qu'il fût très-ordinaire de représenter des couronnes en sculpture sur les monumens, c'est ce qui est prouvé par un très-grand nombre d'exemples que nous fournissent les desseins de Boissard: je n'en citerai que deux; l'un est une sépulture de marbre, sur la face de laquelle est gravé en haut DIS MANI, au dessous une large couronne sans autre ornement ni inscription; l'autre est un autel votif, il est quarré, sur la face, en haut on lit GENIO, au dessous deux grandes couronnes de laurier; au milieu de chacune,

*Boiss. in domo Cæsii.*

*Ibid. l. IV, p. 130.*

VOTIS
PVBLI
CIS

*P. 335.*

Mais je trouve dans les mélanges de Spon une preuve sensible de ce que je viens d'avancer, que les couronnes décernées par honneur étoient représentées sur des monumens qui en perpétuoient la mémoire. C'est un marbre que M. de Nointel fit transporter d'une île de l'Archipel à Constantinople; il porte en bas relief une couronne de laurier, au milieu de laquelle est cette inscription: Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟΣ ΣΤΕΦΑΝΟΙ ΧΡΥΣΩ ΣΤΕΦΑΝΩ ΕΠΑΦΡΟΔΕΙΤΟΝ ΑΣΤΕΙΚΤΟΥ ΗΡΩΑ.

Le Sénat & le peuple honore d'une couronne d'or le héros Epaphrodite fils d'Astictus.

34.

PRO AVGVSTO. S. P. Q. R. Deux capricornes qui se regardent, entre les deux un globe & un gouvernail, au dessus une couronne, dans laquelle est écrit OB CIVES SER.

IMP. T. VESPASIAN. AVG. RESTITVIT. Un aigle sur une foudre, moyen bronze du cabinet de M. Pellerin.

35.

DIVO AVGVSTO S. P. Q. R. Même type que ci-dessus.

IMP. DOMITIAN. CAES. AVG. RESTITVIT. Un aigle ſur un globe, moyen bronze du cabinet de M. Pellerin.

36.

DIVO AVGVSTO S. P. Q. R. Même type que ci-deſſus.
IMP. CAES. TRAIAN. AVG. GER. PP. REST. S. C. PROVIDENT. Un autel, Mezzabarbe la cite d'Oyſel & la met dans le bronze. On nous permettra de douter de l'antiquité de celle-ci.

*Explication.*

Ces trois Médailles, au lieu de la tête d'Auguſte, préſentent les deux capricornes; je ne dirai rien du revers que j'ai déjà expliqué. Quoique le mot *reſtituit* tombe naturellement ſur le type du revers, du côté duquel il ſe lit, je crois cependant qu'il doit auſſi ſe rapporter à la tête, & que les deux types repréſentent, ou deux reſtitutions différentes faites dans le même temps, ou pluſtôt deux parties du même monument réparées enſemble. C'étoit peut-être ce même autel quarré, qui ſe voit ſur la troiſième Médaille, dont la face de devant portoit les capricornes, un des côtés l'aigle ſur le globe, & l'autre côté oppoſé l'aigle ſur la foudre. Le rétabliſſement de cet autel aura été commencé par Tite & achevé par Trajan; peut-être étoient-ce divers bas reliefs d'un autre monument, d'un arc de triomphe, par exemple, d'une colonne, ou même d'un temple d'Auguſte. Nous allons voir que ces figures devoient être très-communes ſur les monumens de ce Prince.

Le capricorne ſe voit ſur un grand nombre de médailles d'Auguſte, il paroît quelquefois à côté de ſa tête; ſur le revers, il eſt tantôt ſeul, tantôt avec le globe, le gouvernail, la corne d'abondance, un vaſe de ſacrifice, l'étoile, tous ſymboles familiers à Auguſte: quelquefois la Victoire voltige au deſſus avec une guirlande de fleurs. Il ſe voyoit auſſi ſur le revers de la fameuſe médaille de Pythodoris dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin; on le rencontre encore ſur le revers des autres Empereurs, & même ſur les médailles

*Mezzabarbe in Aug.*

*Vaill. in Græc.*

Grecques. Il étoit dans le même cabinet ſur une médaille d'argent unique au revers d'Hadrien, avec la légende AMICOY ΕΛΕΥΘΕΡΑΣ ΕΤΟΥϹ ΡΞΔ (164).

La couronne, l'inſcription S. P. Q. R, les mots OB CIVES SERVATOS ne ſont pas moins fréquens ſur les monnoies d'Auguſte, & s'y voient en pluſieurs manières. *Mezzabarbe in Aug.*

Les Médailles les plus ſemblables à celles-ci ſe trouvent entre celles de Tibère; nous en avons de la dix-ſeptième, vingt-cinquième & trente-ſeptième année de la puiſſance Tribunitienne, dont le revers porte la même légende & le même type que celles de Tite & de Domitien que nous venons de décrire.

Auguſte étoit né ſous le ſigne du Capricorne: Suétone dit que ce Prince fit graver ſur une monnoie d'argent la figure du capricorne, ſous lequel il étoit né. Or il naquit, dit le même Suétone, un peu avant le lever du ſoleil le neuvième jour avant les calendes d'octobre: c'étoit le 22 ſeptembre dans l'année de Numa alors en uſage; c'eſt le 23 dans l'année Julienne. Scaliger trouve en cela contradiction; car, dit-il, avant la réformation du calendrier, le 22 ſeptembre tomboit dans notre mois de juillet; le ſoleil étoit alors dans le *cancer*, & par conſéquent le capricorne ne ſe levoit que le ſoir au coucher du ſoleil. Si donc Auguſte eſt né ſous le capricorne le 22 ſeptembre, il faut qu'il ſoit né au coucher du ſoleil. *Aug. c. 94. Ibid. c. 5. Doct. temp.*

Paſſons à l'explication de la couronne. Dion, ſous l'an 726, en racontant les honneurs qui furent déférés à Céſar Octavien devenu paiſible poſſeſſeur de l'Empire par la mort d'Antoine, dit que le Sénat ordonna de planter des lauriers devant ſa maiſon, ſur le Palatin, & de ſuſpendre au-deſſus une couronne de chêne (c'étoit la couronne civique) comme au conſervateur des Citoyens. Ovide, dans ſes faſtes, adreſſe la parole à ces lauriers & parle de cette couronne. *L. LIII.*

*State Palatinæ laurus, prætextaque quercu*
*Stet domus: æternos tres habet una Deos.*

Dans les métamorphoses, Apollon promet à Daphné changée en laurier, qu'elle aura l'honneur de servir de garde aux portes du palais d'Auguste, & que, divisée en deux arbres, elle accompagnera la couronne de chêne placée au milieu. L. I.

*Postibus Augustis eadem fidissima custos*
*Ante fores stabis, mediamque tuebere quercum.*

Dans cette couronne étoit l'inscription de nos Médailles, gravée sur un bouclier votif. Ovide, dans ses tristes, fait une ample description des lauriers & de la couronne, & finit par ces mots qui désignent l'inscription : L. III, el. I.

*Causa superpositæ scripto testata coronæ*
*Servatos cives indicat hujus ope.*

Nous avons, dans une médaille d'Auguste, cette couronne autour d'un bouclier votif, sur lequel sont gravés ces mots : S. P. Q. R. CL. V. OB. CIVES SERVATOS. Un grand nombre de monumens dans les inscriptions de Gruter & des autres, tant sous Auguste que sous ses successeurs, portent aussi OB CIVES SERVATOS : car cet honneur passa comme par héritage aux autres Empereurs; c'est pour cela que Pline appelle le laurier *janitrix Cæsarum*. On peut voir dans le même endroit de Pline, aussi-bien que dans Dion & dans Suétone, l'histoire de cette branche de laurier qui produisit un bois entier d'où se prenoient les couronnes des Empereurs. Suétone dit que Tibère refusa l'honneur de la couronne civique qui devoit être placée dans le vestibule du palais, & que Claude y ajoûta la couronne navale après son triomphe sur les Bretons. *Mezzabarbe in Aug.* L. XV, c. 39. *Dio. l.* XLVIII. *Suet. in Galbâ* c. I. *Ibid. in Tib.* c. 26. *Idem in Claud.* c. 17.

Il s'ensuit de ce que nous venons de dire, qu'il est tout-à-fait naturel qu'il y ait eu à Rome plus d'un monument érigé à Auguste, soit de son vivant, soit après sa mort, par Tibère, pour perpétuer le souvenir & de l'horoscope d'Auguste & de la couronne civique que le Sénat & le peuple Romain avoient fait suspendre devant son palais, avec un

témoignage éclatant de ſon zèle pour la conſervation des Citoyens.

37.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguſte.

IMP. T. VESP. AVG. REST. La Victoire qui marche; elle eſt vétue d'une robe qui ſemble tranſparente; elle a les aîles élevées; ſa main gauche eſt appliquée contre ſa poitrine; de la droite elle tient un bouclier où ſont les lettres S. P. Q. R. moyen bronze du cabinet de M. Pellerin & de M. de Surbeck.

38.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguſte.

IMP. D. CAES. AVG. REST. Même type que ci-deſſus, moyen bronze dans Vaillant.

*Explication.*

La figure de la Victoire eſt un des types les plus fréquens ſur les médailles d'Auguſte & de tous les Empereurs. Elle *Mezzabarbe in Aug.* y eſt repréſentée en cent manières différentes: on y voit ſouvent avec elle le bouclier, tantôt ſuſpendu à une colonne, tantôt entre les mains de la Déeſſe; & les mots abrégés S. P. Q. R. quelquefois en légende ſur le contour de la Médaille, quelquefois gravés ſur le bouclier même. Nous *Ibid.* avons, entre les conſécrations d'Auguſte, la Médaille préſente: d'un côté eſt la tête d'Auguſte avec la légende DIVVS AVGVSTVS PATER; au revers, la Victoire telle qu'elle eſt ici repréſentée, ſans autre légende que S. C.

C'étoient des ſtatues érigées à la Déeſſe par l'ordre du Sénat & du peuple, en mémoire des victoires remportées par Auguſte & par les autres Empereurs.

*Jul. med. 5.* J'ai déjà remarqué ſur les médailles de Jules Céſar, qu'il y avoit à Rome pluſieurs temples de la Victoire. J'ajoûterai ſeulement qu'il devoit y avoir beaucoup de ſtatues de cette Déeſſe. Nous en voyons encore un aſſez grand nombre dans les divers cabinets d'antiquités. Ce ſont en petit des

copies dont les originaux embelissoient les temples & les places de Rome: il y en a une dans la Chausse toute semblable à celles de nos Médailles; Montfaucon en donne aussi une pareille du cabinet de l'abbé Fauvel.

## ARTICLE III.

### *Des Médailles qui n'ont au revers que la marque du Senatus-consulte.*

39.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguste.

IMP. T. CAESAR AVG. RESTITVIT. Dans le champ S. C. moyen bronze dans le catalogue de M. de Surbeck qui la cite de Morel.

40.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Tête d'Auguste.

IMP. CAES. DOMITIAN. AVG. RESTITVIT. Dans le champ S. C. même catalogue & même citation.

41.

CAESAR AVGVSTVS DIVI F. PATER PATRIAE. Tête d'Auguste couronnée de laurier.

IMP. NERVA CAESAR AVG. REST. Dans le champ S. C. grand bronze dans le cabinet de M. Pellerin.

42.

DIVVS AVGVSTVS. Tête d'Auguste.

IMP. NERVA CAESAR AVG. REST. Dans le champ S. C. grand bronze dans le cabinet de M. le marquis de Beauveau.

*EXPLICATION.*

Me voici enfin amené par la suite de mon sujet, à l'objection la plus forte qu'on puisse faire contre l'opinion que je propose. Si les Medailles de restitution signifioient des monumens rétablis, ces monumens devroient y être toûjours

marqués; autrement, de quoi euſſent-elles ſervi au deſſein pour lequel elles étoient frappées? On ne peut pas dire que ces Médailles aient rapport à des monumens qu'on ne pouvoit exprimer ſur la monnoie; elles auroient été inutiles: & d'ailleurs il n'y a aucune ſorte d'ouvrage, de quelque forme qu'il ſoit, qui ne puiſſe être repréſenté ou du moins déſigné ſur le métal.

Avant que de répondre à cette difficulté, on me permettra de faire deux obſervations.

1.° Quand on ne pourroit, dans mon ſentiment, rendre aucune raiſon de ces Médailles, il ne s'enſuivroit pas qu'il ne fût recevable. Les opinions deviennent-elles inſoûtenables, lorſqu'étant appuyées d'un grand nombre de fortes preuves, il s'y trouve quelque point obſcur qui échappe aux explications? ce ſeroit exiger des connoiſſances conjecturales plus qu'on n'exige des ſciences mêmes infaillibles, qui fourniſſent des objections inſolubles. La conjecture ingénieuſe de M. de Boze ſur les contre-marques, perd-elle toute ſa vrai-ſemblance, parce qu'on trouve des contre-marques ſur quelques Médailles d'argent & ſur des Médailles conſulaires? Ce ſont des exceptions ſingulières qui ne détruiſent point l'opinion générale. Les Médailles de reſtitution qui ne préſentent que la marque du Senatus-conſulte, ne concluroient pas davantage contre moi: elles ſont en petit nombre en comparaiſon des autres, & je dirois que je ne ſais pas pourquoi celles-là ne portent pas la figure d'un monument; mais qu'elles ne peuvent prouver que les figures repréſentées ſur les autres, ne ſoient pas des monumens.

2.° Dans une hypothèſe ſoûtenue d'ailleurs par des preuves ſuffiſantes, les objections perdent leur force quand on y trouve des ſolutions qui ne ſuppoſent rien d'impoſſible & qui ne renferment aucune contrariété avec le reſte de l'hypothèſe. Ces réponſes, à la vérité, n'auroient peut-être pas le degré de probabilité néceſſaire pour l'établiſſement du ſyſtème; mais elles en ont aſſez pour le ſoûtenir quand il eſt établi. Or, dans le cas préſent, il ſe trouve pluſieurs réponſes, dont

dont une ſeule pourroit ſuffire. Rien n'empêcheroit de d... ou que dans ces Médailles la reſtitution tombe ſur la figure de la tête, & que c'eſt une ſtatue ou même un buſte du premier Empereur, qui a été rétabli par l'autre; ou que ces Médailles ont été frappées à l'occaſion d'un grand nombre de reſtitutions faites toutes à la fois, & qu'on n'en a marqué aucune en particulier, parce qu'on ne pouvoit pas les marquer toutes dans le champ de la Médaille qu'on ſe hàtoit de frapper; ou que la première fois que le monument a été établi, on avoit frappé à cette occaſion une Médaille qui ne portoit dans le champ que la marque du Senatus-conſulte, & que le reſtituteur, voulant imiter en tout, ce qui s'étoit fait alors, il en a fait frapper une ſemblable à l'occaſion du rétabliſſement.

Toutes ces réponſes ne contiennent rien dont on puiſſe démontrer la fauſſeté; mais en voici une qui me paroît plus capable de ſatisfaire. C'étoit une entrepriſe glorieuſe aux Empereurs de rétablir tel & tel monument de leurs prédéceſſeurs. On en a frappé en particulier des Médailles; mais en général, le deſſein même de ces réparations méritoit auſſi un éloge. Le Sénat ne s'eſt donc pas contenté de leur faire honneur des monumens qu'ils réparoient, il a de plus voulu célébrer cette noble inclination: ainſi ces Médailles font en général l'éloge de la magnificence que Tite, Domitien & Nerva ont fait paroître à ce ſujet. Elles ſont parallèles à ces paſſages généraux des auteurs que j'ai cités dans le premier Mémoire, & où ils ſe contentent de dire que ces Empereurs ont rétabli un grand nombre d'ouvrages de leurs prédéceſſeurs, ſans en citer aucun en particulier; comme ſont ces mots de Suétone parlant de Domitien, *plurima & ampliſſima opera incendio abſumta reſtituit.* La tête indique l'Empereur dont les ouvrages ont été rétablis. Une Médaille, où l'on voit d'un côté la tête d'Auguſte, & de l'autre le nom de Tite, de Domitien ou de Nerva, ſuivi du mot *reſtituit,* ſans aucune figure dans le champ, ſignifie que Tite, Domitien, Nerva ont réparé les ouvrages faits par Auguſte; &

*Sueton. Domit. ch. V.*

s'il y a pour nous quelque obſcurité dans cette ellipſe, la conjoncture y faiſoit pour les Romains un commentaire bien intelligible. C'eſt ainſi que, dans les Médailles, on a célebré les victoires particulières des Princes: nous y trouvons ſouvent la victoire déterminée par le nom des peuples vaincus, Mezzab. *victoria Judaica, Germanica, Aſſyria, Dacica, Parthica, Arabica, Britannica, Carpica, Gothica, Sarmatica;* mais nous y trouvons plus ſouvent encore la victoire en général & ſans aucune dénomination particulière, *victoria Auguſti* ou *Auguſtorum.* Il eſt à remarquer qu'il n'y a point de Médaille de reſtitution de Trajan, qui ne porte au revers que la marque du Senatus-conſulte, parce que ce prince, comme nous l'avons déjà dit, s'étant chargé lui-même de faire graver ſes reſtitutions ſur la monnoie d'or & d'argent, n'en faiſoit battre qu'à l'occaſion des ouvrages mêmes.

Voilà ce qui m'a paru de meilleur à dire ſur ces Médailles. Je vais en donner trois autres qui leur ſont ſemblables pour le revers, mais qui rentrent cependant dans la claſſe générale.

43.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Auguſte aſſis, couronné de rayons, tenant de la main droite une patère, de la gauche une haſte.

IMP. T. CAES. DIVI VESP. AVG. F. P. M. TR. P. PP. COS. VII REST. Dans le champ S. C. dans le catalogue de M. de Surbeck, cité de Morel, grand bronze.

44.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Même type que ci-deſſus; mais Auguſte tient de la main droite une branche d'olivier ſur un autel embraſé; cet autel eſt chargé d'ornemens: de la gauche il tient une haſte; grand bronze dans le cabinet de M. Pellerin & de M. le marquis de Beauveau.

IMP. T. CAES. DIVI VESP. F. AVG. P. M. TR. P. PP. COS. VIII REST. Dans le champ S. C. dans le cabinet de M. le marquis de Beauveau il y en a deux; dans l'une le mot REST. a été oublié par le Monetaire.

45.

DIVVS AVGVSTVS PATER. Même type que ci-dessus.

IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. P. M. TR. P. III IMP. V. COS. X PP. Dans le champ S. C. grand bronze dans le catalogue de M. de Surbeck. Le mot REST. est encore oublié dans celle-ci.

*EXPLICATION.*

Dans ces trois Médailles, la restitution tombe sensiblement sur la figure qui sert de tête, & qui ne peut être que celle d'Auguste tel qu'il fut représenté dans quelque monument après son apothéose. La couronne de rayons, la patère ou la branche d'olivier, l'autel, la haste sont autant d'attributs de la Divinité, qui s'accordent avec la légende. Sur les Médailles qui représentent quelque statue de l'Empereur au nom duquel elles sont frappées, il est ordinaire que cette statue tienne lieu de tête: ainsi la statue équestre qui fut érigée à Auguste pour la réparation de la voie *Flaminia*, se voit sur *Dio. l. LIII.* une de ses Médailles du côté de la tête. Une autre statue *Vaill. fam.* équestre d'Auguste occupe la même place dans une Médaille *Viniciâ.* de ce Prince, qui porte au revers P. STOLO III VIR. *Ibid. in Liciniâ.* Nous avons dans les médailles de Tarragone, AVGVSTO DEO, avec Auguste assis, tenant de la droite une haste, *Vaill. Colon.* de la gauche, un globe sur lequel est une Victoire: au revers, C. V. T. T. AETERNITATIS AVGVSTAE, avec un temple à huit colonnes. Dans une autre, DIVO AV- *Mezz. in Aug.* GVSTO S. P. Q. R. le type est un quadrige d'éléphans avec leurs conducteurs; dans le char est assis Auguste avec les mêmes attributs: au revers, S. P. Q. R, sur le fronton d'un temple. Le type & la légende de notre seconde Médaille font le revers d'une médaille de Tibère qui porte de *Ibid. in Tib.* l'autre côté TI CAESAR DIVI AVG. F. AVGVST. PM. TR. POT. XXIV, & la marque du Senatus-consulte, S. C. au milieu du champ. Il y a apparence que nos trois Médailles représentent deux différentes statues érigées par

Tibère à Auguste après sa consécration, & réparées par Tite & par Domitien. Je ne m'arrèterai pas à montrer qu'il y avoit à Rome des statues dressées à Auguste & de son vivant & après sa mort. C'est un fait connu par plusieurs témoignages de Dion, de Pline, de Suétone, de Tacite & de Servius.

*Dio. l. LX. Pline, l. XXIII. c. 54. Suet. in Aug. cap. 52. Tacite, l. I. Servius in eclog. 4.*

## ARTICLE IV.

### *Des Médailles de Cossus Lentulus, d'Agrippa & de Drusus.*

46.

AVGVSTVS. Tête d'Auguste.

COSSVS CN. F. LENTVLVS IMP. CAES. TRAIAN AVG. GER. DAC. PP. REST. Figure équestre qui tient de la main droite un trophée : elle est posée sur une base où sont gravés des éperons de vaisseaux, en argent dans Vaillant.

### *EXPLICATION.*

*Vaill. fam. Corn.*

Nous avons, dans un revers d'Auguste, le même type & le même nom de Cossus CN. F. Lentulus sans la restitution. Les antiquaires ne sont pas d'accord sur l'explication de cette Médaille. Seguin & Vaillant, dans ses Médailles choisies des Empereurs, prétendent qu'elle représente A. Corn. Cossus qui tua Tolumnius & porta ses dépouilles dans le temple de Jupiter Feretrius. Ce Temple fut rétabli par Auguste ; & nous verrons, dans les restitutions des monumens consulaires, qu'il y a apparence qu'il fut encore réparé par Trajan. Mais pourquoi des éperons de vaisseaux sur la base, s'il étoit ici question des dépouilles opimes de l'ancien Cossus, du temps duquel les Romains ne connoissoient pas encore les combats de mer ? Aussi Vaillant change de sentiment dans les médailles de la famille Cornelia : il croit en cet endroit que cette statue est celle de Cossus Lentulus, qui fut Consul avec Pison l'an 753, & qui succéda en

*De nummis Pompeianis, p. 219.*

*T. L. l. IV, c. 20.*

759 à Paſſiénus dans le gouvernement de Numidie, où il réduiſit les Gétules révoltés contre le jeune Juba; ce qui, ſelon Dion, lui fit mériter les ornemens du triomphe & le ſurnom de *Getulicus*. Florus s'accorde avec Dion; mais Velléius ſemble dire que Coſſus, après ſa victoire, ne prit pas pour lui-même le ſurnom de Getulicus, & qu'il le donna à ſon fils. Selon Vaillant cette Médaille fut frappée par le fils, Triumvir monétaire, & les éperons de vaiſſeaux marquent que cette guerre s'étoit faite en partie ſur mer, dans le golfe de Numidie. Cette conjecture d'une guerre maritime, dont les auteurs ne diſent rien, n'eſt fondée que ſur ce mot de Florus, *Muſulanios atque Gætulos accolas Syrtium, Coſſo duce compeſcuit:* ce n'en eſt pas aſſez pour faire juger qu'il y ait eu des combats ſur mer contre les Gétules.

*Dion, l. LV.*
*L. IV, c. 12.*
*Vaill. l. II, c. 116.*
*L. IV, c. 12.*

Fulvius Urſinus croit que la ſtatue équeſtre de cette Médaille repréſente Auguſte; ſon ſentiment me ſemble meilleur, parce que je trouve dans Appien un paſſage qui l'autoriſe. Auguſte étant revenu à Rome après la conquête de Sicile, le Sénat lui décerna pluſieurs honneurs; il en refuſa quelques-uns, mais il accepta πομπὴν, c'eſt-à-dire le char du cirque, & une ſtatue triomphale dorée dans la place publique: il y étoit repréſenté tel qu'il étoit rentré à Rome à ſon retour de la guerre. Cette ſtatue, ajoûte Appien, étoit placée ſur une colonne ornée d'éperons de vaiſſeaux, & l'inſcription diſoit, qu'après une longue guerre civile, il avoit rétabli la paix ſur terre & ſur mer. Je ne prétends pas que cette Médaille ait été frappée dans le temps même que la ſtatue fut dreſſée, puiſque la fin de la guerre de Sicile eſt de l'an 718, & que Céſar Octavien ne prit le titre d'Auguſte, qu'il porte ſur cette Médaille, qu'en 727: mais cette Médaille aura été frappée ſur le modèle de cette ſtatue, pluſieurs années après par le Triumvir monétaire Coſſus Lentulus, qui y mit ſon nom, ſelon un uſage alors aſſez commun. Nous avons déjà montré que le huitième quartier, où étoit cette ſtatue, avoit beaucoup ſouffert dans l'incendie arrivé ſous Néron; Trajan ayant réparé la ſtatue, a renouvelé la

*In fam. Corn. n. 31.*
*App. bell. civ. l. V, p. 1177*

même Médaille, non pas pour rétablir cette pièce de monnoie, qui n'étoit que l'acceſſoire, mais pour repréſenter le monument tel qu'il avoit déja paru ſur le métal. C'eſt une pratique fréquente des reſtituteurs, que lorſque le monument rétabli a déja été gravé ſur la monnoie, ils imitent, dans les médailles du rétabliſſement, le type & la legende de la fondation même; nous en avons déjà vu, & nous en verrons encore pluſieurs exemples: c'eſt ce qui a donné lieu à l'opinion commune, que c'étoient les monnoies mèmes qui étoient rétablies.

47.

M. AGRIPPA L. F. COS. III. Tète d'Agrippa avec la couronne roſtrale.

IMP. T. VESP. AVG. REST. Neptune debout, tenant de la main droite un dauphin, de la gauche un trident; moyen bronze dans Vaillant.

48.

M. AGRIPPA L. F. COS. III. Même tête.

IMP. D. AVG. REST. Même type que ci-deſſus, moyen bronze dans Vaillant.

## *EXPLICATION.*

*Mezzab. in Agrippa.*

Ces Médailles ſe voient auſſi ſans la reſtitution, il y eſt queſtion d'un monument érigé à Neptune par Agrippa, & réparé par Tite & par Domitien.

*Nard. Rom. ant.*

*Dion, l. LIII.*

*P. Vict.*

*Xiphil. in Tito & in Adriano.*

*Hiſt. l. I.*

Entre le champ de mars & la voie Flaminia étoit le portique de Neptune, bâti par Agrippa en mémoire des victoires qu'il avoit remportées ſur mer; il y fit peindre les Argonautes, c'eſt pour cela qu'il eſt quelquefois appelé le portique des Argonautes. Agrippa fit auſſi bâtir dans ce portique un temple de Neptune, que Xiphilin met au nombre des ouvrages qui furent brulés ſous Tite; Spartien l'appelle *baſilica Neptuni*, & il y a apparence que le portique de Vipſanius, dont parle Tacite, eſt celui de Neptune.

Cependant il ſemble que nous ne pouvons rapporter le

monument de nos Médailles, ni à ce portique, ni à ce temple; la raiſon en eſt qu'ils ne furent bâtis, ſelon Dion, qu'en l'année 729, Agrippa ne fut Conſul pour la troiſième fois que l'an 727: or ce même Neptune paroît dès l'année de la bataille d'Actium en 723 ſur les médailles d'Agrippa, qui y eſt appelé PRAEF. ORAE. MARIT. ET CLASS. Il eſt vrai que cette Médaille, rapportée par Mezzabarbe, eſt ſuſpecte aux plus habiles antiquaires; mais en la ſuppoſant véritable, il n'eſt pas difficile de trouver ailleurs le monument dont nous parlons. *L. LIII.* *Mezzab. in Agrippa.*

Sans ſortir du même quartier, nous voyons un autre temple de Neptune près du cirque Flaminius; Tite-Live ne parle que d'un autel, mais une inſcription rapportée par Marlianus y ajoûte un temple. *P. Victor.* *L. XXVIII.*

ABASCANTIO AVG AEDITVO AEDIS NEPTVNI QVAE EST IN CIRCO FLAMINIO FLAVIVS ASCANIVS ET PALLANS CAES. N. SER. ADIVTOR A RATIONIBVS PATRI PIISSIMO FEC.

Pline met une ſtatue de Neptune dans le temple de Cn. Domitius près du même cirque. *L. XXXVI, c. 5.*

Ce ſera l'un de ces deux derniers monumens, ou quelqu'autre ſemblable, qu'Agrippa aura conſacré à Neptune dès l'an 723, en reconnoiſſance des ſecours qu'il avoit reçûs de ce Dieu dans la guerre de Sicile; & ce quartier ayant été le plus maltraité par l'incendie du temps de Tite, ce Prince aura commencé, & Domitien aura achevé de réparer la ſtatue ou le temple.

49.

AVGVSTVS COS. XI. Tête d'Auguſte couronnée de laurier.

M. AGRIPPA COS. TER COSSVS LENTVLVS. Dans le cercle intérieur du revers; & dans le cercle extérieur, ſont ces mots:

IMP. CAES. TRAIAN AVG. GER. DAC. PP. REST. Au milieu des deux cercles, la tête d'Agrippa ceinte

d'une couronne ornée d'éperons de vaisseaux & de crénaux de murailles; d'argent dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin.

## *Explication.*

*Vaill. fam. Vipf.* Nous avons cette Médaille sans la restitution, & telle qu'elle fut frappée du temps même d'Agrippa. Je ne dirai rien ici de la double couronne qui n'est pas de mon sujet.

Le type de cette Médaille ne désignant aucun monument particulier, laisse la liberté de choisir entre ceux dont ce grand homme a été l'auteur, & dont Trajan répara sans doute un grand nombre, puisque du temps de Tite, le champ de Mars, le plus beau théatre de la magnificence d'Agrippa, fut, plus que tout autre endroit, ravagé par l'incendie. Voici les principaux ouvrages d'Agrippa.

Il fit rétablir à ses dépens les édifices publics, les rues, les égoûts; & voyant qu'on se trompoit dans les jeux du *Dion, l. XLIX.* cirque sur le nombre des carrières, il fit faire les dauphins & les œufs de pierre qui servoient à les compter.

L'an 728 il consacra dans le champ de Mars l'enclos *Dion, l. LIII.* nommé *Septa.* Il n'avoit d'abord été que de bois; Lepidus l'avoit environné de portiques: Agrippa le revêtit de pierres *Spart. in Adri.* & l'orna de peintures; il le nomma *septa Julia.* Hadrien le *Dion, l. LIII.* rétablit, selon Spartien; il fit des thermes magnifiques qu'il *Plin. l. XXXIV, c. 8, XXXV, c. 4, XXXVI, c. 25.* légua par son testament au peuple Romain avec ses jardins. M. Falconieri croit que les thermes d'Hadrien, énoncées dans P. Victor & dans S. Rufus, ne sont que celles d'Agrippa *Xiphil. in Tito.* qu'il a rétablies. Elles avoient été brûlées sous Tite.

Dans le septième quartier étoit le champ d'Agrippa, ainsi nommé des beaux édifices dont il l'avoit embelli, tels que *Dion, l. LV.* l'enclos nommé *septa nova*, le *diribitorium*, le portique de *Xiphil. in Tito.* Pola (Pola étoit la sœur d'Agrippa). Le *diribitorium* fut aussi brulé du temps de Tite: mais le plus fameux ouvrage d'Agrippa, & celui que nous soupçonnons indiqué par cette Médaille, c'est le Panthéon qu'il fit bâtir en l'honneur de *Plin. l. XXXVI, c. 15.* Jupiter *ultor.* Ce superbe édifice faisoit un des plus grands ornemens de Rome, & la description qu'en ont faite grand nombre

nombre d'auteurs anciens & modernes, ſert encore d'embelliſſement à leurs ouvrages. Je ne m'y arrêterai pas; je dirai ſeulement qu'il n'eſt pas certain qu'Agrippa ait fait le Panthéon depuis les fondemens. Dion ſe ſert d'une expreſſion qui ne ſignifie qu'achever, ἐξετέλεσε; & l'on remarque encore aujourd'hui que l'ordre de la corniche ne s'accorde pas avec celui du temple; qu'elle ne s'enchâſſe pas dans le mur par ſes extrémités, mais qu'elle s'en approche à peine comme d'un édifice différent, & que l'architecture du portail eſt mieux entendue que celle du temple, & par conſéquent d'un autre temps. En effet, ce temple a ſouffert bien des changemens. Xiphilin le met au nombre des édifices brûlés ſous le règne de Tite. Caſſiodore le fait réparer par Trajan. Selon la chronique d'Euſèbe il fut encore brûlé par le tonnerre l'an de J. C. III, treizième du règne de Trajan. Les premiers ſucceſſeurs de ce Prince ſe ſont fait à l'envi un honneur d'y travailler. On le trouve réparé par Adrien, par Antonin Pie, par Marc Aurèle & par Sévère. Il y a apparence que ce dernier fit effacer le nom de tous les autres pour n'y laiſſer que le ſien & celui de ſon fils avec le nom du fondateur. On lit encore cette inſcription ſur le frontiſpice.

*L. LIII.*

*Nard. Rom. ant.*

*In Tito.*

*Euſeb. Chron. in Trajano.*

*Spart. in Adri. Jul. Cap. in Anton. & M. Aurel. Xiphil. in Sev.*

*Grut. I, I.*

M. AGRIPPA L. F. COS. TERTIVM FECIT. Cette inſcription s'accorde parfaitement avec la légende de nos Médailles; au deſſous eſt cette autre en plus petit caractère.

IMP. CAES. L. SEPTIMIVS SEVERVS PIVS PERTINAX ARABICVS ADIABEN. PARTH. MAXIMVS PONT. MAX. TRIB. POT. XI COS. III PP. PROCOS. ET IMP. CAES. M. AVRELIVS ANTONINVS PIVS FELIX AVG. TRIB. POTESTAT. V. COS. PROCOS. PANTHEVM VETVSTATE CORRVPTVM CVM OMNI CVLTV RESTITVERVNT.

Que la tête d'Agrippa ait été repréſentée ſur les monnoies frappées & pour la fondation & pour le rétabliſſement du Panthéon, c'eſt ce qui eſt d'autant plus vrai-ſemblable que la ſtatue d'Agrippa faiſoit un des ornemens de cet édifice.

L. LIII. Dion rapporte qu'Agrippa vouloit y placer la statue d'Auguste & le consacrer sous son nom; mais que le Prince n'ayant pas voulu le permettre, il y mit la statue de Jules César; & dans le vestibule, celle d'Auguste avec la sienne.

Cossus Lentulus est le nom du Monétaire: on trouve de même Platorinus sur une autre médaille d'Agrippa. *Mezzab. in Agrippa.*

50.

NERO CLAVDIVS DRVSVS GERMANICVS IMP. Tête de Drusus toute nue.

IMP. CAES. T. DIVI VESP. F. AVG. PM. TR. P. PP. COS. VIII REST. Arc de triomphe sur lequel Drusus paroît à cheval entre deux trophées de boucliers Germaniques; il passe en courant sur le corps d'un captif renversé: sur le fronton de l'arc est gravé DE GERM. au dessous du fronton sont en relief deux victoires qui se présentent mutuellement une couronne; grand bronze dans le cabinet de M. de Beauveau.

51.

NERO CLAVDIVS DRVSVS GERMANICVS IMP. même type que ci-dessus.

CAESAR AVG. F. DOMITIANVS COS. V REST. Même type qu'au revers précedent; grand bronze dans Vaillant. Il y a des Médailles où l'inscription DE GERM. manque sur le fronton.

52.

NERO CLAVDIVS DRVSVS GERMANICVS IMP. Tête de Drusus toute nue.

IMP. CAES. T. DIVI VESP. F. AVG. PM. TR. P. PP. COS. VIII. Dans le champ REST. S. C.

Vaillant la cite de grand bronze du trésor de Patin, & doute de sa vérité. Lièbe, dans le trésor de Saxe-Gotha, la décrit comme l'ayant sous les yeux, & la soûtient vraie & authentique. Elle se trouve expliquée par ce que j'ai dit des médailles d'Auguste qui ne portent au revers que la marque du Senatus-consulte; ainsi je ne parlerai que des deux premieres.

*EXPLICATION.*

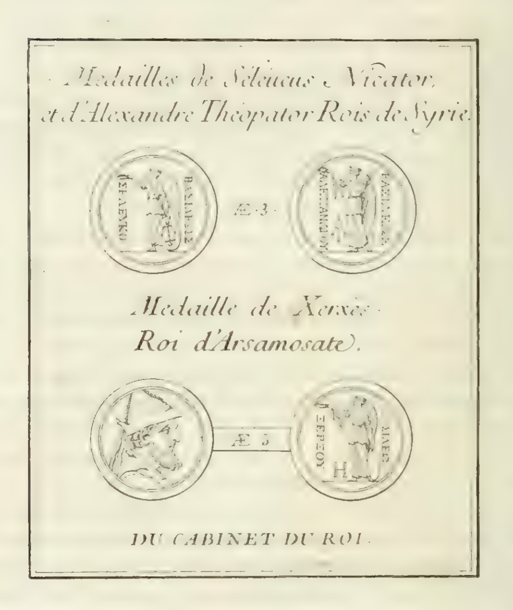
Cet arc ſe voit ſur l'or, l'argent & le bronze frappés ſous Auguſte & ſous Claude. Dion dit qu'après la mort de Druſus, on lui érigea des ſtatues, un arc de triomphe & un cénotaphe ſur les bords du Rhin. Suétone nous apprend que ce fut le Sénat qui décerna à Druſus un arc de triomphe de marbre avec des trophées. Cet arc étoit, ſelon P. Victor & S. Rufus, dans le premier quartier, dit la *porte Capène*. Ils y mettent auſſi une rue appelée *Vicus Druſianus*, apparemment parce qu'elle aboutiſſoit à cet arc. Il eſt conſtant qu'il étoit ſur la voie Appienne : ce qui pourroit faire croire qu'il étoit hors de Rome; car Stace, Frontin & d'autres la font commencer hors la porte Capène : cependant les Antiquaires ſuppoſent communément qu'elle commençoit dans Rome vers le grand cirque. Il eſt vrai-ſemblable, dit Nardini, que quand Appius fit la voie Appienne qu'il conduiſit de Rome à Capoue, & qui ſe trouve nommée *regina viarum* à cauſe de ſa largeur & de ſa beauté, il y avoit au dedans de la ville une belle rue qui y répondoit : ainſi l'arc de Druſus doit avoir été dans l'eſpace qui s'étendoit du grand cirque à la porte Capène. *L. LV.*

M. Fabretti nous donne la figure d'un arc qui eſt vers la porte de S.t Sébaſtien; c'eſt l'ancienne porte Capène ſur la voie Appienne. Il croit que c'eſt l'arc de Druſus; ſa conformité avec celui de nos Médailles en eſt une preuve. Si cela eſt, cet arc ſervoit en même temps d'aqueduc; on y voit dans l'épaiſſeur le trou du canal par où paſſoit l'eau. Bien des eaux paſſoient par la porte Capène ou près de cette porte que Juvenal appelle pour cette raiſon *madidam*, le fleuve Almon, l'eau de Mercure, l'eau *Appia*, le *vetus Anio*.

Selon Tacite, l'incendie brûla tout le cirque ſous Néron. L'arc de Druſus, comme nous venons de le voir, n'en devoit pas être éloigné : les flammes l'endommagèrent ſans doute; & nos Médailles nous apprennent que Tite & Domitien contribuèrent à le réparer.

# RÉFLEXIONS
## SUR
# UNE MÉDAILLE DE XERXÈS, ROI D'ARSAMOSATE.

Par M. l'Abbé BARTHÉLEMI.




8 Août 1747.

LA Médaille qui fait l'objet de ce Mémoire, eſt très-ſingulière & peut-être unique. Ce n'eſt cependant qu'une Médaille de petit bronze, & même du plus petit volume; mais elle eſt d'une belle conſervation & d'un grand goût de

dessein : elle offre d'un côté la tête d'un Prince qui ne paroît guère âgé que de quarante à quarante-cinq ans, & qui porte une assez longue barbe ; sa tête est couverte d'une espèce de bonnet ou plustôt de tiare qui se termine en pointe & qui est retenue sur le front par un diadème dont les deux pendans flottent sur ses épaules : on voit au revers une Victoire qui, de la main droite, tient une couronne de laurier, & de l'autre, un bouclier, avec ces mots pour légende, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΞΕΡΞΟΥ, du roi Xerxès ; aux pieds de la Victoire est une lettre isolée, un H que l'on peut regarder comme l'initiale de quelque nom de ville, ou comme une simple marque de Monétaire.

Au nom de Xerxès se réveille l'idée de ce fameux roi des Perses, dont le règne commença vers l'an 485 avant l'ère Chrétienne, & qui est aussi célèbre dans l'histoire par ses grandes entreprises contre les Grecs, que par les malheurs dont elles furent suivies. Il eut un petit-fils du même nom qui ne régna que quelques mois ; & la Médaille dont il s'agit ne peut se rapporter ni à l'un ni à l'autre, non seulement parce que nous n'en connoissons aucunes de ces anciens rois étrangers ou barbares, comme les appeloient les Grecs, mais encore parce que les monnoies de ces Princes ne portoient vrai-semblablement ni leur nom ni leur image, & que celles qu'on leur attribue sous le terme général de *Dariques*, sont d'une fabrique assez grossière, sans inscription, & avec le simple type d'un archer décochant une flèche, type auquel les orateurs Grecs ont fait quelquefois allusion.

Paul Orose fait mention d'un troisième Xerxès, Persan d'origine, qui, malgré l'obscurité de sa naissance, s'éleva par son courage & ses intrigues, au point de chasser du trône Artabane, quatrième du nom, dernier roi des Parthes, & de rétablir l'empire des Perses. Mais outre que Dion, Hérodien, Capitolin, Agathias & presque tous les historiens qui en ont parlé, le nomment *Artaxerxès* ou *Artaxarès*, les médailles des derniers rois Parthes ses prédécesseurs, sont d'une fabrique rude & grossière ; au lieu que la Médaille dont il s'agit, est,

*L. VII, c. 18.*

*Dio. l. LXXX, p. 918. Herod. lib. VI. Capit. in Alex. p. 133. Agath. l. IV, p. 134.*

comme je l'ai déjà obſervé, de très-bon goût, & reſſemble parfaitement à celles des premiers ſucceſſeurs d'Alexandre au royaume de Syrie, ſoit pour le type, ſoit pour la forme des caractères. La ſeule différence conſiſte dans la tête du Prince dont la tiare a beaucoup de rapport à celle des rois de l'Oſrhoène, de ſorte qu'indépendamment d'aucun témoignage hiſtorique, elle ſuffiroit pour prouver, que, du temps des premiers rois de Syrie, régnoit dans l'orient un Prince qui portoit le nom de Xerxès.

Mais on le chercheroit en vain dans les anciens hiſtoriens qu'on lit le plus communément, & dans les compilateurs modernes qui paſſent pour les plus exacts. Il n'en eſt fait mention que dans un fragment de Polybe, tiré des extraits de Conſtantin Porphyrogénète, qu'Henri de Valois publia en 1634 ſur un manuſcrit que M. de Peyreſc avoit acquis dans l'île de Chypre. Voici ce que dit ce fragment.

*Page 26.* « Antiochus étant ſur le point de mettre le ſiége devant » Armoſate, ville ſituée entre l'Euphrate & le Tigre, dans » un lieu nommé la *belle plaine*, Xerxès qui y régnoit, prit » d'abord la fuite; mais faiſant enſuite attention que ſi les » ennemis s'emparoient de la capitale de ſes États, ils ſoumet- » troient facilement le reſte, il réſolut d'envoyer des ambaſſa- » deurs au roi de Syrie, & de lui demander une entrevue. Les » amis d'Antiochus lui conſeilloient de s'aſſurer de la perſonne » de Xerxès, & de faire entrer dans ſa propre famille la prin- » cipauté d'Armoſate, en la donnant à Mithridate fils de ſa » ſœur naturelle. Antiochus, loin de ſuivre cet avis, aima mieux » conclurre un traité de paix avec Xerxès: il le fit venir en » ſa préſence, lui remit la plus grande partie des tributs que » le pere de ce jeune Prince avoit refuſé de payer, retira de » lui trois cens talens, mille chevaux, mille mulets avec leurs » harnois, & lui donna ſa ſœur Antiochide en mariage, après » avoir réglé les affaires de ce Royaume. La grandeur d'ame » & la générosité vraiment royale qu'Antiochus fit paroître » en cette occaſion, lui attirèrent l'amour & la confiance des peuples de ces cantons ».

Tel eſt le fragment de Polybe, qui doit, ce me ſemble, ſe rapporter à la Médaille que j'examine, & qui indique & le lieu & le temps où a régné le Xerxès dont il eſt queſtion. La ville d'Armoſate, plus connue ſous le nom d'Arſamoſate, étoit ſituée dans la partie méridionale de l'Arménie majeure, & le roi Antiochus qui fut ſur le point de mettre le ſiège devant cette ville, eſt Antiochus III roi de Syrie, ſurnommé le Grand, dont l'hiſtoire remplit une partie du huitième livre de Polybe, auquel appartient le fragment que j'ai rapporté, & que je vais tâcher d'éclaircir.

Pour le faire avec ordre, il faut prendre les choſes de plus haut, & remonter juſqu'au temps où le royaume d'Arſamoſate a pû ſe former.

Les hiſtoriens nous apprennent que les derniers Rois de Perſe faiſoient régir l'Arménie par des Satrapes, qu'Alexandre y envoya Mithrenès, qu'après la mort de ce Prince, ſes généraux y établirent Prataphernès & Orontès, que Séleucus Nicator s'en étant emparé, la laiſſa avec le reſte de ſes Etats à Antiochus I.er ſon fils & ſon ſucceſſeur.

*Diod. Sicul. l. XIV, p. 258, edit. Rhodom.*
*Juſtin. l. X, c. 3.*
*Quint. Curt. lib. V, cap. 1.*
*Juſtin. l. XIII, cap. 4.*
*Polyæn. lib. IV, cap. 8.*
*Appian. Syr.*
*Strab. lib. XI, pag. 531.*

Cette idée générale des changemens arrivés dans l'Arménie ſe trouve confirmée par un paſſage de Strabon, où il eſt dit que cette province fut ſucceſſivement poſſédée par les Perſes, par les Macédoniens, c'eſt-à-dire Alexandre, par ceux qui après lui régnèrent dans la Médie & la Syrie, ce qui doit s'entendre des généraux de ce Prince, & ſur-tout de Séleucus Nicator, par Orontès qui deſcendoit d'Hydarnès, un des ſeigneurs qui mirent Darius Hyſtaſpe ſur le trône des Perſes; enfin par Artaxias & Zadriadès qui y prirent le titre de Rois, après que les Romains eurent défait Antiochus le Grand.

En réuniſſant toutes ces autorités, il ſemble d'abord que depuis que les Perſes s'étoient rendus maîtres de l'Arménie juſqu'à cet Orontès dont parle Strabon, cette province n'avoit pas eu de Rois particuliers.

*Diod. Sic. eclog. 3, ex libro XXXI, pag. 894.*

Cependant Diodore de Sicile fait mention d'un Ardoatès roi d'Arménie, qui régnoit quelques années après la mort

*Apud Phot. pag. 723.* d'Alexandre, & il eſt parlé dans un fragment de Memnon d'un autre Souverain de ce pays qui vivoit du temps d'Antiochus II, roi de Syrie.

*Hiſtor. Jul. t. III, p. 230.* Pour concilier cette diverſité apparente de ſentimens, Réineccius, dans ſon *Hiſtoria Julia*, a ſuppoſé que l'Orontès dont il eſt parlé dans Strabon, n'avoit jamais été Roi, & *Polyæn. l. IV, cap. 8.* qu'il ne doit pas être diſtingué du Satrape du même nom qui gouverna l'Arménie du temps que les généraux d'Alexandre ſe diſputoient la poſſeſſion des provinces de l'Orient, ſuppoſition qu'on n'admettra pas ſans peine. Pour ce qui eſt des Princes dont Diodore de Sicile & Memnon ont parlé, Réineccius prétend qu'ils n'avoient eu qu'une autorité paſſagère, & qu'ils n'avoient laiſſé aucun ſucceſſeur dans les pays où ils s'étoient établis.

Cet auteur étoit perſuadé qu'avant le règne d'Antiochus le Grand, l'Arménie entière étoit une province de l'empire de Syrie, & ſuivant ce principe, il a fait commencer les ſuites qu'il nous a données des rois d'Arménie à Artaxias & Zadriadès, qui ſe révoltèrent contre ce Prince, en quoi il a été ſuivi par tous les auteurs modernes.

La médaille de Xerxès & le fragment de Polybe qui l'éclaircit, joints au témoignage de Diodore de Sicile & de Memnon, ne nous laiſſent plus aucun lieu de douter, qu'avant que le titre de Roi eut été conféré à Artaxias & à Zadriadès, il n'y eût en Arménie de véritables Royaumes, des Souverainetés où il y avoit un ordre de ſucceſſion établi; il paroît même que c'eſt là que régnoient quelques-uns de ces Dy-*Polyb. lib. V.* naſtes contre leſquels Antiochus tourna ſes armes dans la première expédition qu'il fit en Orient, ainſi qu'on le verra dans la ſuite.

De tout ce que je viens de dire, on peut conclurre que les premiers rois de Syrie ne poſſédèrent pas l'Arménie en entier, & que tandis que la plus grande partie de cette Province étoit ſoûmiſe aux Gouverneurs qu'ils y envoyoient, le reſte obéiſſoit à des Rois ou à des Dynaſtes particuliers.

Mon deſſein n'eſt pas de rechercher en quel temps ces dynaſties

dynaſties ont pû ſe former. On pourroit accorder une certaine antiquité à celles qui étoient dans des lieux inacceſſibles; mais il me ſemble qu'on ne doit pas faire remonter bien haut les commencemens de celle d'Arſamoſate qui occupoit une des plus belles contrées de l'Arménie majeure, aux confins de la Méſopotamie, où d'ailleurs on pouvoit pénétrer ſans beaucoup d'obſtacles. Quelle apparence que, ſous l'empire des Perſes & ſous celui d'Alexandre, des particuliers euſſent pû s'y faire une ſouveraineté, ou que Séleucus Nicator, dont le règne fut ſi floriſſant, ſe fût laiſſé enlever un pays ſi fort à ſa bienſéance?

Pour donner lieu au démembrement des grands Empires, il faut de grands évènemens, des temps de troubles, des révolutions durables, & c'eſt ce qui arriva ſous Antiochus II roi de Syrie. Théodote, ſatrape de la Bactriane, ſe révolta contre ce Prince, & cette révolte non ſeulement demeura impunie, mais encore porta pluſieurs nations de l'orient à ſecouer le joug des rois de Syrie. *Juſtin. lib. XLI, cap. 4.*

Il ſemble que c'eſt vers le temps de cette défection preſque générale qu'on peut placer le commencement du royaume d'Arſamoſate, & peut-être auſſi de ces autres royaumes d'Arménie qui, du temps de Pline, n'étoient plus que de ſimples Préfectures. *Dividitur* ( dit cet auteur en parlant de l'Arménie) *in Præfecturas quas* στρατηγίας *vocant, quaſdam ex iis vel ſingula regna, quondam barbaris nominibus CXX.* *Plin. lib. VI, cap. 9.*

On pourroit dire encore que ce fut cet Orontès dont parle Strabon, qui, profitant des circonſtances critiques où l'empire de Syrie ſe trouvoit, jeta les fondemens du royaume d'Arſamoſate. Orontès étoit Perſan d'origine, & Xerxès l'étoit auſſi, comme ſon nom le prouve; un tel rapport ſemble confirmer ma conjecture.

Mais quelqu'ait été le fondateur de cette dynaſtie, il y avoit un Prince qui y régnoit lorſque Antiochus le Grand monta ſur le trône vers l'an 224 avant l'ère Chrétienne.

Antiochus fit trois expéditions dans l'orient: la dernière n'étant pas liée à mon ſujet, je ne parlerai que des deux

autres dont la première commença l'an 221 avant l'ère vulgaire, & fut occasionnée par la révolte des satrapes de la Médie & de la Perse.

Polyb. lib. V, pag. 399.

Polybe dit qu'après les avoir soûmis, il résolut de marcher contre quelques Dynastes voisins qui régnoient sur des nations barbares, & qui étoient toûjours prêts à se joindre aux mécontens. Artabazane, souverain de l'Atropatène & de quelques régions voisines situées entre la mer Caspienne & le Pont-Euxin, au dessus de l'Arménie majeure, étoit le plus redoutable d'entre eux ; ce fut aussi le premier que le roi de Syrie crut devoir attaquer. Dans cette vûe il partit de la Babylonie, passa le mont Zagrus, & ayant laissé l'Arménie sur sa gauche, il entra dans les États d'Artabazane où tout fut obligé de céder à l'effort de ses armes. Il y a lieu de croire qu'à son retour, ayant pris sa route par l'Arménie majeure, il imposa au Prince qui régnoit alors dans Arsamosate, le tribut dont il est parlé dans le fragment de Polybe, & que ce Roi, forcé de céder aux circonstances, ne vit pas plustôt Antiochus engagé dans une nouvelle guerre, qu'il refusa de payer le tribut auquel il s'étoit soûmis.

Sa mort, arrivée bien-tôt après, fit passer la couronne sur la tête de son fils, & c'est le Prince représenté sur notre Médaille. Il s'appeloit Xerxès *(a)*, nom & terme Persan qui semble annoncer que les rois d'Arsamosate, comme ceux de Cappadoce & ceux des Parthes, prétendoient descendre des anciens rois de Perse.

Ce fut dans les premières années du règne de ce Xerxès, qu'Antiochus entreprit une seconde expédition en orient ; & résolut de tourner ses armes contre Arsacès II roi des Parthes, qui depuis peu s'étoit emparé de la Médie. Son dessein étoit d'aller à Ecbatane ; & comme il pouvoit s'y rendre en passant par l'Arménie majeure, il dut préférer cette route à toute autre, parce qu'elle le mettoit à portée d'entrer dans les États de Xerxès & de retirer les tributs que le père

*(a)* Suivant Hérodote, *liv. VI*, le nom de Xerxès signifioit dans la langue des Perses, un homme courageux.

de ce Prince avoit refusé de payer : du moins est-il certain que l'entreprise d'Antiochus sur Arsamosate, & son expédition contre les Parthes, se rapportent au même temps. Le fragment de Polybe où il est parlé du premier de ces évènemens, est tiré de la fin du huitième livre, & paroît être une suite de l'article où Polybe raconte la mort d'Achéus arrivée l'an 215 avant l'ère Chrétienne. Or c'est à l'année 214 ou 213 qu'on doit placer les commencemens de la guerre d'Antiochus contre les Parthes.

*Polyb. l. VIII, pag. 529, édit. Casaub.*

Le fragment de Polybe nous apprend quelles furent les suites du siège d'Arsamosate. On y voit que les amis d'Antiochus lui conseilloient de donner à Mithridate son neveu les Etats de Xerxès, & que le roi de Syrie au contraire aima mieux se prêter à un accommodement. Les peuples de l'orient lui furent bon gré de cette modération, quoiqu'elle ne fût peut-être que l'effet de sa politique & de la nécessité où il se trouvoit de ne pas faire un plus long séjour en Arménie.

Quoi qu'il en soit, l'entrée d'Antiochus dans cette Province, le siège qu'il mit devant Arsamosate, l'alliance & le traité qu'il fit avec Xerxès, ne sont pas des faits si étrangers & si peu intéressans qu'on ait dû les négliger : cependant M. Vaillant dans son histoire des rois de Syrie, & M. Rollin dans son histoire ancienne, n'en ont pas fait le moindre usage, & de plus M. Barbeyrac qui, dans un ouvrage particulier, a pris à tâche de recueillir tous les traités rapportés en substance, ou simplement indiqués dans les auteurs grecs & latins, ou dans les autres monumens de l'antiquité, n'a pas fait mention de celui qui fut conclu entre le roi de Syrie & le roi d'Arsamosate, quoique le fragment de Polybe nous en ait conservé les principaux articles.

*Barbeyrac, hist. des anciens traités.*

Mais Polybe se sert en cet endroit d'une expression qui demande un examen tout particulier. Il dit que le Mithridate dont il s'agit, étoit fils d'une sœur naturelle d'Antiochus, ὃς ἦν ὑὸς τῆς ἀδελφῆς αὐτοῦ κατὰ φύσιν. M. de Valois n'a pas traduit ces deux mots, κατὰ φύσιν, quoiqu'ils fassent une partie essentielle du texte, & comme ils se rapportent au mot

ἀδελφὴ qui précède, il en résulte que la Princesse, mère de Mithridate, étoit sœur naturelle d'Antiochus, expression dont on auroit peut-être peine à trouver d'autres exemples dans les bons auteurs Grecs.

Il est vrai que le terme φύσει, qui semble répondre à κατὰ φύσιν, se rapporte quelquefois au mot υἱὸς exprimé ou sous-entendu, mais c'est dans un sens tout différent de celui que Polybe a voulu donner à l'expression dont il s'est servi; par exemple, l'orateur Iséus nous a conservé une loi des Athéniens, qui commence par ces mots: *Si un père présente aux Magistrats un enfant naturel ou un enfant adoptif*, ἐάν τε τινὰ φύσει γεγονότα εἰσαγάγη τις, ἐάν τε ποιητὸν, &c.

*Isæus, ἐν τῷ ὑπὲρ τοῦ Ἀπολλοδώρου κλήρου, &c.*

Spon a rapporté une inscription, où un certain Philon se dit aussi fils adoptif d'Aglaüs, & fils naturel de Nicon, ΦΙΛΩΝ ΑΓΛΑΟΥ ΦΥΣΕΙ ΔΕ ΝΙΚΩΝΟΣ.

*Spon. Miscell. pag. 338.*

Mais dans ces exemples le mot φύσει est mis en opposition avec le mot ποιητὸς *adoptivus*, & n'est employé que pour faire sentir la différence de l'état des véritables enfans à l'état des enfans adoptifs, différence que Polybe n'avoit pas à exprimer dans cette occasion.

Pour résoudre la difficulté, il faut observer, 1.° que si Polybe avoit cru qu'Antiochus & sa sœur fussent tous deux enfans légitimes, & d'un même père & d'une même mère, il n'auroit pas ajoûté au mot ἀδελφὴ les mots κατὰ φύσιν; 2.° qu'il ne se seroit pas servi de cette dernière expression, s'il avoit voulu dire qu'Antiochus & la mère de Mithridate étoient de différens lits. Les Grecs avoient des termes particuliers pour exprimer cette différence: parmi eux les frères des deux lits, mais d'un mariage légitime, s'appeloient ὁμοπάτριοι, ou ὁμοπάτορες, ou ἀμφιμήτορες quand ils étoient d'un même père, & ὁμομήτριοι ou ὁμομήτορες, &c. quand ils étoient d'une même mère; Polybe n'a fait usage d'aucune de ces expressions, qu'en faut-il conclurre? Qu'il a voulu faire entendre que la mère de Mithridate, sœur d'Antiochus, ἀδελφὴ κατὰ φύσιν, n'étoit pas fille légitime de Seleucus Callinicus, mais seulement fille naturelle. C'est ainsi qu'on trouve dans les

*Pollux. Onomast. lib. III, cap. 2.*

conſtitutions grecques des Empereurs les mots φύσει ou κατὰ φύσιν joints aux mots υἱὸς ou παῖς, *filius*, pour déſigner des enfans qui ne ſont pas nés d'un mariage légitime, & ce qui pourroit encore juſtifier le ſens que je donne à l'expreſſion de Polybe, c'eſt que Séleucus Callinicus, père d'Antiochus le Grand, eut deux concubines, dont l'une s'appeloit Nyſa, & l'autre Myſta ſuivant Athénée, ou Pyſta ſuivant Polyen: c'eſt de l'une des deux qu'a pû naître la Princeſſe dont il eſt fait mention dans le paſſage de Polybe; c'eſt peut-être la même que cet auteur appelle Antiochide, & qui, après avoir eu d'un premier mariage le jeune Mithridate, épouſa le roi Xerxès en ſecondes nôces. *Athen. l. XIII, pag. 578. Polyæn. l. VIII, pag. 818.*

Au moyen de ce traité, Xerxès reſta en poſſeſſion des Etats qu'il avoit reçûs de ſon père: on ne ſauroit en fixer l'étendue, mais ils devoient être conſidérables, eu égard à la richeſſe & à la fertilité du pays; Arſamoſate qui étoit la capitale, s'élevoit dans une plaine qu'on nommoit par excellence la belle plaine ou la plaine fertile. Le fleuve Arſénias couloit au pied de ſes murs, & après avoir arroſé ſon territoire, alloit ſe jeter dans l'Euphrate. *Polyb. in excerp. Vales. pag. 29. Dionyſ. Patr. apud Aſſeman. Bib. Orient. tom. II, pag. 113.*

Les auteurs varient ſur la poſition de la ville d'Arſamoſate, & ce qu'on feroit pour concilier leurs ſentimens, laiſſeroit encore quelque choſe à deſirer *(b)*. Ce que l'on ſait de plus

*(b)* Pline *(l. VI, c. 9)* place Arſamoſate auprès de l'Euphrate; un hiſtorien des Croiſades *( Albert. Aquenſ. hiſt. Hieroſol. lib. III, p. 222 )* parle d'un château nommé Samuſart qui étoit ſitué auprès de ce fleuve, & qui paroît ne devoir pas être diſtingué de la ville d'Arſamoſate; il ne doit pas l'être non plus de la ville de Ximxath, que les auteurs Arabes mettent à deux journées de Malatieh vers l'orient *( Golius in Alfergan. p. 248 )*. Ces autorités ne permettroient guère d'héſiter ſur l'endroit précis où ſe trouvoit la ville d'Arſamoſate, ſi elles pouvoient ſe concilier avec la table de Peutinger & l'anonyme de Ravenne. Dans la table on voit une route qui va depuis l'Euphrate juſqu'au Tigre dans cet ordre: *ad Aras, Thirtonia, Mahara, Colchis, Corvilu, Arſinia, Coiſſa*; vient enſuite une ſtation conſidérable qui n'eſt déſignée par aucun nom de ville: or c'eſt vrai-ſemblablement cette ſtation inconnue & placée auprès du Tigre qui, dans l'anonyme de Ravenne, eſt appellée Arſamoſate. Voici la route que cet auteur nous a laiſſée, & qu'il prend d'orient en occident: *Arſamoſathi, Arſinia, Gorbilon, Cholcis, Mazara, Thertonia;* il ſuivroit de-là que la ville d'Arſamoſate étoit auprès du Tigre,

positif, c'est qu'elle étoit située dans une des parties méridionales de l'Arménie majeure, & que du temps de Pline, elle étoit une des plus célèbres villes de cette province, *oppida celebrantur ....... in majore (Armeniâ) Armosata Euphrati proximum*: elle avoit de bonnes fortifications; & Tacite, qui pour cette raison lui donne le nom de *Castellum*, dit que c'est en cet endroit que Césonius Pétus, chargé par l'empereur Néron de défendre l'Arménie contre les incursions de Vologèse roi des Parthes, mit sa femme & ses enfans en sureté: la place fut assiégée & se defendit jusqu'à ce que Pétus eût signé le traité honteux, par lequel il s'obligeoit de faire sortir ses troupes de la province, & d'en retirer toutes les garnisons.

Pline, lib. VI, cap. 9.

Tacite, l. XV, 10.

Dans les siècles suivans la ville d'Arsamosate subit le sort de l'Arménie qui passa successivement sous différentes dominations, & qui fut tour à tour prise & saccagée par les Huns, les Arabes & d'autres Nations voisines.

Nous apprenons de la chronique syriaque de Denys, patriarche des Jacobites, dont M. Assemani a donné quelques morceaux dans sa bibliothèque orientale, que vers l'an 768 Abbas Emir de Gésirah envoya des ingénieurs & des travailleurs à Arsamosate pour y établir & fortifier un camp; & qu'à peine l'eurent-ils élevé à la hauteur d'une coudée, qu'une armée de Grecs vint fondre sur eux, & les ayant mis en fuite détruisit leur ouvrage; mais que les Grecs s'étant retirés, les Arabes revinrent en force & formèrent le camp qui rendit la ville d'Arsamosate une des plus importantes places du pays.

Bibl. Orient. t. II, p. 113.

C'étoit l'idée qu'on en avoit au commencement du XII.e siècle: un Turc nommé *Balduc*, s'étoit rendu maître de ce château & l'avoit soustrait à l'obeissance des seigneurs d'Edesse. Peu content d'une pareille usurpation, il faisoit des courses

Albert. Aquens. histor. Hierosol. l. III, p. 222.

ou même qu'il y avoit en Arménie deux villes du même nom, l'une auprès de ce dernier fleuve, & l'autre auprès de l'Euphrate. En attendant que ce point de géographie soit éclairci, j'ai cru qu'il suffisoit de placer la ville dont parle Polybe dans une des parties méridionales de l'Arménie majeure.

jusqu'aux portes de cette ville, & avoit contraint les habitans à lui payer un tribut annuel. Un vieux Grec qui commandoit dans Edesse, dissimuloit des outrages qu'il ne pouvoit repousser, ou les suscitoit lui même avec adresse pour inspirer plus de frayeur à des sujets qu'il gouvernoit en tyran. A la fin pourtant fatigué de leurs plaintes, il engagea Baudouin, qu'il avoit adopté pour son fils, à déclarer la guerre à Balduc. Baudouin partit avec un corps de troupes, mit le siège devant Arsamosate, fut repoussé plusieurs fois; & jugeant la place imprenable, il revint à Edesse où peu de temps après il succéda au Prince qui l'avoit adopté. Ce fut alors que Balduc, craignant le voisinage d'un ennemi si redoutable, lui remit la place à de certaines conditions, & passa lui-même à son service. Les historiens de qui j'emprunte ce fait, donnent au château où Balduc s'étoit enfermé, les noms de *Sarmes*, *Samusart* & *Samosate;* mais il est visible par leur récit que ce doit être la ville d'Arsamosate, & M. Bayer a déjà fait cette observation. Outre que les noms orientaux sont presque tous défigurés dans les auteurs Latins de ce temps-là, Guillaume de Tyr étoit en quelque façon autorisé à nommer Samosate la ville que d'autres auteurs ont appelée Arsamosate. En effet, la première syllabe de ce dernier nom ne paroît être qu'une espèce d'article qu'on ajoûtoit ou qu'on retranchoit à volonté, & c'est ce qu'on peut conclurre du nom de Ximxath que plusieurs auteurs Arabes ont donné à cette ville. On doit néanmoins observer que, dans une chronique des Evêchés dépendans du patriarchat d'Antioche, qui termine l'ouvrage de Guillaume de Tyr, cette ville est nommée *Arsomasata* pour *Arsamosata*, & qu'elle se trouve placée dans la province Ecclésiastique & comme un Evêché suffragant d'Amida. On ne sait pas quand cet Evêché fut établi : les auteurs orientaux nous ont simplement conservé les noms de deux de ses Evêques, le premier, au rapport du patriarche Denys dans sa chronique, se nommoit Aaron, il étoit de la secte des Monophysites, & il occupa le siège d'Arsamosate depuis l'année 503 jusqu'en 518 qu'il fut envoyé en exil

*Villerm. Tyr. l. IV, p. 683.*

*Marin. Sarn. l. III, pars V, pag. 141.*

*Hist. Osrh. pag. 301.*

*Golius in Alferg. pag. 248.*

*Dionys. Patriar. apud Assem. diss. de Monophys. Bibl. Orient. tom II*

Assem. Bibl. Orient. tom. II, pag. 354. par l'empereur Justin; le second qui, suivant Abulpharage; s'appeloit Athanase, & suivant les diptyques des Jacobites, Théodose, après s'être démis de son Évêché, fut créé patriarche des Jacobites dans le XI.e siècle.

En citant les monumens qui concernent la ville d'Arsamosate, je n'ai pas fait usage d'une Médaille qu'on lui avoit attribuée, & qui se trouve dans le cabinet du grand Duc. Elle représente d'un côté la tête de Marc Aurèle, & au revers on a lu ce mot, APMOCAITTHNΩN, autour d'une figure d'Hercule.

M. Spanheim & le Père Hardouin l'ont citée d'après Holsténius: mais le premier, après l'avoir expliquée assez au long dans l'édition du livre *de usu & præstantia numismatum*, qu'il donna en Hollande en 1671, n'en a pas parlé dans la nouvelle édition donnée en Angleterre en 1706; & le second, c'est-à-dire, le P. Hardouin qui l'avoit citée dans l'édition in-4.° de son Pline, l'a déclarée suspecte dans l'édition in-folio. Il y a lieu de croire qu'ils s'étoient repentis l'un & l'autre d'avoir si légèrement ajoûté foi à la citation d'Holsténius. La Médaille qu'ils avoient d'abord attribuée à la ville d'Arsamosate, est, selon toutes les apparences, une Médaille des Saïttes ville située dans la Lydie, auprès du fleuve Hermus; M. Vaillant qui l'avoit vûe dans le cabinet du grand Duc, l'a décrite dans le recueil qu'il a donné des médailles Impériales frappées par les villes Grecques: elle représente au revers de la tête de M. Aurèle, une figure d'Hercule avec cette légende, ΕΠ ΑΙΑ ΗΡΚΥΛΑΝΟΥ ΑΡΧ. Α. CAITTHNΩN ΕΡΜΟC. En changeant la première lettre du mot ΕΡΜΟC qui est le nom du fleuve, & en le joignant avec celui de CAITTHNΩN qui est le nom de la ville, on avoit fait APMOCAITTHNΩN qui marquoit que la Médaille avoit été frappée à Arsamosate.

Vaill. Num. Græc. pag. 56.

Sur la foi de ce monument M. Spanheim avança que la ville d'Arsamosate devoit s'appeler Armosate, & le P. Hardouin mit *Armosata* dans le texte de Pline, au lieu d'Arsamote qu'il avoit trouvée dans les premières éditions de cet auteur;

auteur; ils s'étoient aussi appuyés sur le fragment de Polybe que j'ai rapporté, & dans lequel on trouve effectivement *Armosata*.

Le nombre des auteurs qui l'ont nommé Arsamosate, est beaucoup plus grand, & ce sont des auteurs qui ont écrit en divers temps & en différentes langues: tels sont Tacite, Ptolémée, l'anonyme de Ravenne, Denys, patriarche des Jacobites, écrivain du VIII.e siècle, & Abulpharage qui vivoit dans le XIII.e; sur quoi il faut observer que les témoignages des deux derniers méritent d'autant plus d'attention, que ces deux écrivains ont vécu dans des pays voisins de l'Arménie, & que le premier ayant été patriarche des Jacobites, & le second, primat de cette secte, ils ont dû connoître mieux que personne le nom d'une ville dont l'Evêque étoit de leur dépendance. Il paroît donc qu'on doit plustôt se déterminer pour le nom d'Arsamosate que pour celui d'Armosate, à moins qu'on ne suppose que cette ville a porté les deux noms à la fois, comme celle d'Artaxata qui, suivant Strabon, s'appeloit aussi *Artaxiasata*; mais alors il faudroit convenir qu'elle a été beaucoup plus connue sous le nom d'Arsamosate que sous celui d'Armosate.

*L. XI, p. 528.*

Avant que de passer au revers de la Médaille, je dois dire un mot de l'ornement de tête avec lequel notre Xerxès y est représenté. C'est une espèce de bonnet ou plustôt de tiare entourée d'un diadème dont les extrémités flottent sur les épaules du Prince.

La tiare étoit d'un grand usage parmi les orientaux. Celles dont les particuliers se servoient étoient ou rondes ou recourbées par devant & semblables au bonnet Phrygien. Il n'étoit permis qu'aux Souverains de les porter droites & élevées. Les rois de Perse étoient si jaloux de ce droit qu'ils auroient puni de mort ceux de leurs sujets qui auroient osé se l'attribuer; & l'on en faisoit tant de cas, que Démaratus le Lacédémonien, après avoir donné un conseil fort utile au grand Xerxès, demanda, pour toute récompense, de pouvoir faire une entrée publique dans la ville de Sardes avec la tiare droite sur la tête.

*Suidas in voce Τιάρα. Senec. de Benef. lib. VI, c. 13.*

Les Médailles nous repréſentent ces différentes ſortes de tiares. On y voit que celles des rois d'Arménie ſe terminoient par une eſpèce de cercle ſurmonté de pluſieurs pointes; on y diſtingue communément celles des rois Parthes de celles des rois de l'Oſrhoène, par les divers ornemens dont les unes & les autres ſont chargées; enfin la médaille de Xerxès fait préſumer que les tiares des rois d'Arſamoſate étoient fort pointues. Ces remarques, toutes frivoles qu'elles paroiſſent, ont cependant un objet utile, puiſqu'on peut en conclurre 1.° que tout Prince qui a pris la tiare ſur ſes Médailles, a dû régner en Orient; 2.° qu'en obſervant avec attention la forme de ſa tiare, on connoîtra à peu près l'endroit où il a régné.

Le revers de la Médaille repréſente une Victoire qui, s'appuyant de la main gauche ſur un bouclier, tient de la droite une couronne de laurier, préciſément au deſſus du nom de Xerxès; le même type ſe trouve ſur une médaille de Séleucus Nicator, avec cette ſeule différence que le bouclier eſt chargé d'une ancre qui étoit ſon ſymbole ordinaire. Sur d'autres médailles des rois de Syrie, au lieu de bouclier, la Victoire tient une palme, & c'eſt ainſi qu'elle eſt repréſentée ſur une médaille d'Alexandre Théopator; je les ai fait graver avec ſoin, afin que l'Academie juge elle-même ſi le rapport qui eſt entre les revers de ces trois différentes Médailles, pour le fond du type, pour le goût du deſſein, pour la poſition & la forme des caractères, n'indique pas, à n'en pouvoir douter, le même pays & à peu près le même temps. On y remarque de plus de la part du roi d'Arſamoſate, une telle émulation à imiter les monumens des rois de Syrie ſes contemporains, qu'il eſt à croire qu'il n'en uſoit ainſi depuis l'alliance qu'il avoit faite avec Antiochus le Grand, que parce que, combattant ſous leurs étendards, ou contribuant à leurs victoires par les troupes auxiliaires qu'il leur fourniſſoit, il ſe croyoit en droit d'en partager l'honneur ſur ſes Médailles: peut-être auſſi qu'aidé par ces mêmes Rois, il avoit lui-même remporté ſur quelque Prince voiſin, des avantages dont, à

leur exemple, il avoit voulu conſerver le ſouvenir par des monumens tout ſemblables.

La lettre H qu'on voit aux pieds de la Victoire ne s'explique pas ſi aiſément; car ce ne peut pas être une époque qui marque la huitième année du règne de Xerxès. Polybe dit qu'il étoit fort jeune quand il monta ſur le trône, & ſa Médaille le repréſente âgé de quarante à quarante-cinq ans: c'eſt encore moins l'époque de la dynaſtie ou royaume d'Arſamoſate dont les commencemens doivent être bien plus anciens, puiſque Xerxès avoit ſuccédé à ſon père.

On trouve aſſez communément de ces lettres iſolées ſur les médailles des rois de Syrie; l'A ſur-tout que M. Vaillant a coûtume de rapporter au nom d'Antioche dont il eſt l'initiale. Il y en a d'autres ſur les médailles des rois Parthes, qu'il prend de même pour des initiales de noms de villes, en expliquant l'A par *Arſacia*, le B par *Bologeſia*, & le G par *Gaza* ou *Gazaca;* mais cet habile antiquaire ne s'eſt pas expliqué ſur la lettre H qui ſe trouve auſſi ſur une médaille d'Alexandre Théopator roi de Syrie, & qui, étant accompagnée d'une époque & d'un monogramme de la ville de Tyr, ne doit être regardée que comme une marque de Monétaire.

Il me ſemble auſſi que ce ſeroit le meilleur parti qu'on pourroit prendre à l'égard de cette même lettre gravée ſur la médaille de Xerxès, quoiqu'abſolument parlant on pût en faire l'initiale d'*Elegerda*, Ηλέγερδα, ville de l'Arménie que Ptolémée place dans la même Préfecture qu'Arſamoſate, en ſuppoſant qu'originairement elle faiſoit partie des Etats de Xerxès, ou qu'il l'y avoit ajoûtée par la victoire même qu'il célèbre ſur ſa Médaille.

Depuis que ce Mémoire a été lû, un ſavant Jéſuite d'Allemagne a publié une Médaille qui mérite quelques réflexions. *Reg. Vet. Num. notis illuſtr. Viennæ Auſtr. 1752.* Elle repréſente d'un côté la tête d'un jeune homme couverte d'une tiare pointue; & de l'autre, un ſymbole qui reſſemble aſſez à un Caducée mal figuré: autour de ce ſymbole eſt une légende où il manque quelques lettres, & qu'on a reſtituée

de cette manière: ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΜΟΥ ΘΕΟΣΕΒΟΥΣ ΚΑΙ ΔΙΚΑΙΟΥ. L'auteur dont j'ai parlé, en avouant qu'il a ſuppléé la première lettre du mot ΑΡΣΑΜΟΥ, attribue la Médaille à un Arſamès frère d'Artaxerxès Ochus qui vivoit vers l'an 367, & qui, ſuivant lui, peut être regardé comme le fondateur d'Arſamoſate. Dans le temps que cette opinion ſe produiſoit en Allemagne, on venoit de découvrir en France une Médaille dont voici la deſcription: d'un côté la tête d'un jeune homme couronnée de rayons; & au revers, une Victoire avec ſes attributs ordinaires, & cette inſcription, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΑΜΟΥ ΘΕΟΣΕΒΟΥΣ ΚΑΙ ΔΙΚΑΙΟΥ; & à l'exergue, ces deux lettres Γ Λ. La reſſemblance des noms & la conformité des titres exprimés ſur les deux Médailles, a d'abord fait penſer qu'elles étoient du même Prince; & après un nouvel examen de celle qui eſt à Vienne, il a paru qu'il falloit y lire ΣΑΜΟΥ au lieu d'ΑΡΣΑΜΟΥ. Il ne reſte plus qu'à ſavoir où regnoit le Prince pour qui ces deux Médailles ont été frappées. Je le regarderois volontiers comme un des ſucceſſeurs du roi Xerxès dont j'ai tâché d'éclaircir la Médaille; car il me paroît que la tiare de ce Prince diffère de celle du roi Samus ou Samès, moins par la forme que par ces différences legères qu'on apercoit ſur les médailles d'une même Dynaſtie: d'ailleurs, la médaille du roi Xerxès & celles du roi Samès, ont d'autres rapports qui n'échapperont pas à ceux qui voudront les comparer entre elles. Je me contente d'en avertir & d'ajoûter qu'on trouvera, dans les volumes ſuivans, deux autres explications de la médaille de Samès; l'une par M. l'abbé Belley qui l'a publiée le premier, & l'autre par M. de Boze.



POUR LA DISSERTATION DE M.^r L'ABBÉ BELLEY
*sur les Médailles des Grands-Prêtres Princes d'OLBA.*
*Mémoires de l'Acad.^e R.^le des Inscriptions et Belles-Lettres. T. XXI. p. 421*

PAR LE S.^T D'ANVILLE.



# *OBSERVATIONS*
## *SUR LES*
# *MÉDAILLES DES GRANDS-PRÊTRES PRINCES D'OLBA EN CILICIE.*

### Par M. l'Abbé Belley.

Assemblée publique. 11 Avril 1747.

DANS la plus haute antiquité, les Rois & les Princes étoient les premiers miniſtres de la Religion; la même perſonne, d'une main portoit le ſceptre, & de l'autre offroit des ſacrifices à l'Etre ſuprème. Cet uſage, établi dans les premiers temps chez preſque toutes les Nations, ſubſiſtoit encore ſous la domination Romaine dans pluſieurs provinces de l'Aſie. On ſait que les pontifes de Zéla & des deux Comanes, jouiſſoient d'une eſpèce de ſouveraineté dans le Pont & dans la Cappadoce. Le Grand-prêtre de Jupiter Abreténien avoit le titre & l'autorité de Prince dans la Myſie. Les Grands-prètres d'Olba, princes d'une partie de la Cilicie, faiſoient battre monnoie à leur coin & exerçoient, dans l'étendue de leurs Etats, les droits de la ſouveraineté. Tous ces Princes, Pontifes, au milieu des provinces Romaines, étoient libres & vivoient ſuivant leurs propres loix.

*Strab. l. XII, p. 559, 560.* *Ibid. p. 557, 575.* *Ibid. p. 574.* *Id. l. XIII, p. 841.*

L'hiſtoire des princes d'Olba remonte juſqu'au temps de la guerre de Troie; mais elle eſt peu connue dans les détails. Strabon nous apprend que le Sacerdoce & la Principauté étoient héréditaires dans une même famille; que les états de ces Princes furent démembrés; que la famille Sacerdotale fut totalement dépouillée, & qu'elle fut enſuite rétablie.

*Id. l. XIV, pag. 672.*

Les Médailles nous donnent les noms de trois de ces Princes, l'étendue de leurs Etats, le titre de *Sacrée*, IEPA, dont la Capitale étoit décorée, & pluſieurs autres faits intéreſſans dont aucun écrivain ancien n'a parlé.

Mais avant que d'entrer dans l'examen & l'explication de

ces monumens, je crois devoir rapporter le passage de Strabon qui en facilitera l'intelligence. Ce savant Géographe, après avoir décrit la partie occidentale de la Cilicie qui, à cause de l'inégalité du terrein, a été nommée par les Anciens, τραχεῖα & τραχειῶτις, parle de la situation de la ville d'Anchialé & du château de Kuinda qui en étoit comme la forteresse. Il ajoute : » Au dessus de ces lieux & de la ville
„ de *Soli*, s'élève un pays de montagnes dans lequel est située
„ la ville d'Olbé, célèbre par un temple de Jupiter, qui fut
„ bâti par Ajax fils de Teucer : le Grand-prêtre de ce Temple
„ étoit prince de la Trachiotide. Dans la suite, plusieurs tyrans
„ s'emparèrent du pays, & il s'y forma diverses compagnies de
„ brigands. Après qu'ils eurent été détruits, le Sacerdoce &
„ la Principauté portèrent le nom de Teucer, & la plupart des
„ Pontifes furent nommés Teucer ou Ajax. Aba, fille de Zé-
„ nophanès, l'un des tyrans de Cilicie, étant entrée, par ma-
„ riage, dans la famille Sacerdotale, elle retint la Principauté
„ dont son père avoit eu l'administration en qualité de tuteur.
„ Dans la suite Antoine & Cléopatre en firent don à (la prin-
„ cesse) Aba, en récompense de l'attachement servile qu'elle
„ leur avoit marqué. Après qu'elle en eut été dépouillée, le gouvernement resta (διέμεινε) à la famille Sacerdotale ».

*Strab. l.* XIV, *p. 672.*

Nous connoissons jusqu'à présent sept Médailles frappées au coin de ces princes d'Olba, qui sont toutes rares : l'une des plus précieuses pour sa belle conservation, est celle du cabinet de M. Pellerin, dont je donne ici le dessein. Elle est de moyen bronze de la grandeur ordinaire ; mais par son relief & son épaisseur, elle peut passer pour un médaillon. C'est une médaille du prince Polémon ; on voit d'un côté la tête nue d'un jeune homme, tournée de droite à gauche : on lit autour, M. ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ; & de l'autre côté, ΚΕΝΝΑΤ. ΔΥΝΑΣΤΟΥ ΟΛΒΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ, & dans une seconde ligne, ΚΑΙ ΛΑΛΑΣΣΕΩΝ. Є. ΙΑ. Le type est une chaise à dos & sans bras, à moitié tournée de droite à gauche. On voit au côté droit un symbole singulier, une espèce de *triquètre*. M. Liebe,

*Voy. la Planche.*


ΚΕΝΝΑΤΩΝ

dans l'édition du trésor de Saxe-Gotha, a publié une Médaille qui paroît être la même; mais il n'a pû lire ΟΑΒΕΩΝ ; & au lieu de ΛΑΛΑΣΣΕΩΝ, il a lu ΜΥΛΑΣΣΕΩΝ, ce qui fait une différence totale. Mylasa étoit une ville de Carie, Olba & Lalasis étoient situées en Cilicie. L'explication que donne M. Lièbe étant fondée sur une fausse leçon, tombe d'elle-même. Il a cru que la tête d'Auguste est représentée sur la Médaille: nous verrons que c'est indubitablement la tête du Grand-prêtre Polémon. *Thesaur. Frider. p. 407.*

Une autre médaille du même Polémon étoit conservée dans le cabinet de M. le Bret. Elle représente d'un côté une tête d'homme & un caducée, avec cette légende, ΑΝΤΩΝΙΟΥ; le reste est fruste: au revers, un foudre; & on lit autour ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΛΑΛΑΣ. ΕΤ. Β. *Æ. II. è Cim. D. le Bret.*

La tête de ce Prince est représentée sur une médaille du cabinet du comte de Pembrok, avec la même légende que celle qu'on lit sur la médaille du cabinet de M. Pellerin; mais le revers est différent: le type est un foudre; on lit autour ΔΥΝΑΣΤΟΥ ΟΛΒΕ.... ΚΕΝΝΑΤΩ. ΚΑΙ ΛΑΛΑΣ. Є ΙΑ. *Masson, vita Aristidis sect. 2.* *Æ. è Cim. Pemb. P. 2, tab. 67.*

Deux autres Médailles ont été frappées par l'ordre d'un Prince appelé *Ajax*, un des successeurs de Polémon. Une de ces Médailles qui est du cabinet du duc de Devonshire, représente d'un côté la tête d'Auguste renfermée dans une couronne de laurier, avec la légende ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ. Le revers représente deux foudres posés l'un sur l'autre: on lit dans le champ, ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΛΑΣ. L'autre médaille d'un Prince de même nom, étoit conservée à Venise dans le cabinet de M. Belloto. On voit d'un côté la tête du Prince, avec ces mots ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ; de l'autre, la figure ou le symbole de la triquètre: on lit au dessus ΑΡΧΙΕΡΕ. ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑ. ΛΑΛΑΣΣ.

On connoît encore deux médailles d'un autre Prince appelé *Teucer*. Sur l'une on voit la tête du jeune Prince nue, & devant elle un caducée, pour légende ΤΕΥΚΡΟΥ ΑΙΑΝΤΟΣ:

au revers, le ſymbole comme ci-deſſus, & l'inſcription ΑΡΧΙΕΡΕΩ. ΤοΠΑΡΧΟ. ΚΕΝΝΑΤ. ΛΑΛΑΣ. ΕΤ. Α. Sur l'autre Médaille, la tête & la légende ſont les mêmes; mais ſans caducée. On voit au revers un foudre, & l'inſcription ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΤοΠΑΡΧ. ΚΕΝΝΑΤΩΝ Κ. ΛΑΛΑΣΣ. ΕΤ. Β. Ces deux Médailles précieuſes ſont du cabinet de M. de Gravelle *(a)*.

Il étoit néceſſaire de décrire ces médailles des princes d'Olba, & de les préſenter toutes ſous un ſeul point de vûe pour en donner une explication ſuivie. M. Maſſon, dans la nouvelle édition des ouvrages du rhéteur Ariſtide, a décrit la troiſième, la quatrième & la cinquième; mais il n'a pas connu les autres. Celle que M. Pellerin a eu la bonté de me communiquer, donne une date & exprime des ſingularités qui n'ont point encore été expliquées. J'examinerai premièrement les médailles du prince Polémon, celles d'Ajax qui a vécu ſous le règne d'Auguſte, & enſuite celles de Teucer. Je finirai ce Mémoire par l'hiſtoire abrégée des révolutions des pays & des villes qui compoſoient les États de ces Princes.

I. Polémon prend ſur ſes Médailles le nom de Marc-Antoine, Μ. ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ. Souvent des Rois ou des Princes, amis ou ſujets de l'empire Romain, ont affecté, par reconnoiſſance ou par flatterie, de prendre le titre de ΦΙΛΟΡΩΜΑΙΟΣ, *ami des Romains*, comme on le voit ſur les médailles de Mithridate *Eupator*, roi de Pont, d'Ariarathe & d'Ariobarzane, rois de Cappadoce, de Mannus, roi d'Arabie. Hérode ayant été établi roi de Chalcide par l'empereur Claude, ajoûta à ſes titres celui de ΦΙΛΟΚΛΑΥΔΙΟΣ, *ami de Claude*. D'autres Princes portèrent même le nom des Empereurs pour marquer leur dévouement ou leur reconnoiſſance. Rhœmétalce, roi de Thrace, eſt nommé dans une inſcription, C. IVLIVS en l'honneur d'Auguſte. Rheſcuporis, roi du Boſphore Cimmérien ſous Tibère, prit ſur ſes monnoies le nom de Jules Tibère, ΙΟΥΛ. ΤΙΒΕΡΙΟΣ ΡΗΣΚΟΥΠΟΡΙΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ, *rex Julius Tiberius Rheſcuporis*.

*Fabretti Inſcr. Ant. p. 439.*

*Æ. III è Cim. Rothel. nunc Le Beau.*

*(a)* M. Pellerin a fait l'acquiſition de ce cabinet en 1753.

Sous

Sous le même règne, Sauromate, autre roi du Bosphore, prit aussi le nom de Tibère Jules, T. ΙΟΥΛΙΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΑΥΡΟΜΑΤΟΥ, *regis Tiberii Julii Sauromatæ.* Dans la suite des temps, un des Abgares rois d'Edesse en Mésopotamie, ayant été reçû à Rome par Septime Sévère avec les mêmes honneurs que Néron avoit rendus à Tiridate roi des Parthes, fit graver sur ses monnoies, les noms de Lucius Septimius, ΒΑϹ. Λ. ΑΙΛ. ϹЄΠΤ. ΑΒΓΑΡΟϹ, *rex Lucius Ælius Septimius Abgarus.*

*Æ. I. Pellerin.*

*Dio. Cass. lib. LXXIV. pag. 924.*

Après ces exemples on n'est point surpris de voir Polémon prendre le nom de *Marc Antoine.* Le Triumvir, pendant plusieurs années, gouverna l'Orient en Souverain; tous les Princes s'empressèrent de lui donner les marques les plus éclatantes de leur attachement & de leur soûmission. Le prince d'Olba fut convoqué avec les autres rois de l'Asie, pour fournir aux contributions en argent qu'Antoine exigea avant son expédition contre les Parthes; Καὶ Πολέμωνα μέρους Κιλικίας, suivant le témoignage d'Appien. Après la défaite de Brutus & de Cassius à la bataille de Philippes, César Octavien se rendit en Italie pour rassurer l'Occident contre Sextus Pompée qui étoit le maître de la Sicile, & très-puissant sur mer. Antoine passa en Asie à la tête d'une puissante armée pour abattre les restes du parti de Brutus, & pour tirer de l'argent des Provinces de ce continent. Il imposa une forte contribution aux Princes & aux villes, exerçant tous les droits de la souveraineté : il l'étendit jusque sur la personne des Rois. Cléopatre, reine d'Egypte, avoit gardé une espèce de neutralité pendant la dernière guerre, & avoit même paru favoriser les ennemis des Triumvirs. Obligée de se justifier, elle se rendit en Cilicie où Antoine la reçut sur les bords du Cydnus. Dès la première entrevûe, Cléopatre ne fut plus coupable, & il se forma entre eux une étroite liaison qui fut la source de tous leurs malheurs. On peut voir, dans les historiens, la description des fêtes qu'Antoine & Cléopâtre se donnèrent en Cilicie. Aba, princesse d'Olba, s'empressa de leur faire la cour, & leur rendit des services qui

*App. bell. civ l. V, p. 715.*

lui valurent le don de la Principauté qu'elle avoit usurpée sur le jeune Prince dont Zénophanès son père avoit été tuteur. Il paroît que Polémon étoit ce jeune Prince, le mari d'Aba, auquel il ne resta que le titre & les honneurs du Sacerdoce & de la Principauté. Aba fut gratifiée de la Principauté vers l'été de l'an 713 de Rome, pendant le séjour que Marc-Antoine & Cléopatre firent en Cilicie. La date de l'année seconde (B) sur la médaille de Polémon, doit tomber à l'année 714 de Rome, puisque la date de l'année onzième (IA) d'une autre Médaille, ne peut être portée au-delà de l'an 723 qui est l'année de la bataille d'Actium. Polémon n'auroit pas osé prendre le nom de *Marc-Antoine* après la défaite d'Antoine par Octavien. Aba dut conserver son autorité pendant la vie & sous la protection d'Antoine: elle fit graver sur les monnoies du Prince qui étoit jeune, les titres & les noms qui pouvoient flatter son protecteur: M. ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ, *Marc-Antoine Polémon.* Tarcondimote, roi d'une autre partie de la Cilicie, prit aussi, sur ses monnoies, le nom de Marc-Antoine. ΒΑΣΙΛΕΩΣ M. ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΤΑΡΚΟΝΔΙΜΟΤΟΥ.

*Æ. Maffei, Antiq. Galliæ.*

Le prince Polémon ne doit pas être confondu avec Polémon fils de Zénon de Laodicée, qui fut roi de Pont & ensuite du Bosphore. Nos Savans modernes, sans excepter M.rs de Tillemont, Vaillant & Masson ont pensé que ce dernier étoit aussi roi d'une partie de la Cilicie. Ils ont été trompés par la ressemblance de nom; mais la distinction des personnes est indubitable. Selon Strabon, Aba épousa un Prince de la race Sacerdotale, qui étoit mineur, & resta sous la tutèle de Zénophanès. Elle retint κατέσχε, le gouvernement & l'autorité, ἀρχὴν, qui lui furent confirmés par Antoine; mais après qu'elle en eut été dépouillée, apparemment après la bataille d'Actium, le gouvernement de la Principauté, διέμεινε, resta à la maison Sacerdotale. Polémon étoit prince d'Olba, suivant les dates des Médailles, l'an 714 & l'an 723 de Rome: il doit donc être le mari d'Aba, & de la race Sacerdotale; mais Polémon qui obtin

de Marc Antoine le royaume de Pont, étoit fils de Zénon de Laodicée de Phrygie, & par conſéquent étranger à la famille des princes d'Olba : d'ailleurs il étoit roi de Pont dès l'an 714 de Rome. Il obtint l'Arménie mineure l'an 724, & devint un des puiſſans rois de l'Aſie. Le Polémon d'Olba en 718, n'étoit roi ou prince que d'une partie de Cilicie, & il ne prend ſur ſes monnoies (même l'an 723) que le titre de *Toparque* & de *Prince*, ΤΟΠΑΡΧΟΥ, ΔΥΝΑΣΤΟΥ. Je reprends la ſuite de l'inſcription des Médailles. *Dio. l. XLIX. pag. 407. Ibid. p. 418.*

Polémon étoit revêtu de la dignité de Grand-prêtre, ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ. La ville d'Olbé, ſuivant Strabon, renfermoit dans ſon enceinte un temple de Jupiter, qui fut bâti par Ajax, fils de Teucer; le Pontife étoit Prince du pays, ὁ Ἱερεὺς Δυνάστης ἐγένετο : ce Temple étoit vénérable par ſon antiquité; les types repréſentés ſur les médailles de ſes Pontifes ſe rapportent manifeſtement au Dieu qui y étoit adoré. Le foudre eſt l'attribut ordinaire de Jupiter; la chaiſe repréſentée ſur la médaille du cabinet de M. Pellerin, déſigne le ſiège du Grand-prêtre, ou peut-être repréſente-t-elle le trône du Dieu même. Au revers des Médailles de pluſieurs rois de Syrie, & ſur une médaille de Tarſe en Cilicie, Jupiter paroît aſſis ſur une chaiſe ſemblable. *L. XIV, pag. 672. Theſ. Brand. t. III, p. 661.*

Le pontife d'Olba étoit prince d'une partie de la Cilicie; mais aucun écrivain n'a fixé l'étendue de ſes Etats. Les Médailles nous apprennent qu'il étoit prince des *Kennati*, d'*Olba* & de *Lalaſſis*. ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΔΥΝΑΣΤΟΥ ΟΛΒΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΛΑΛΑΣΣΕΩΝ. On lit ſur quelques-unes de ces Médailles, le titre de ΤΟΠΑΡΧΟΥ qui a la même ſignification que celui de ΔΥΝΑΣΤΟΥ; ces titres ſe trouvent rarement ſur les monumens : on ne voit, dans aucun ancien Géographe, le nom de ΚΕΝΝΑΤΟΙ que donnent les inſcriptions des ſept Médailles que j'eſſaie d'expliquer. Ces peuples doivent être compris dans la Cilicie où Olba étoit ſituée; je penſe qu'ils habitoient la Kétide qui, ſuivant Ptolémée, faiſoit partie de la Trachiotide. Ce canton de Cilicie s'étendoit depuis la côte de la mer juſqu'au ſommet du mont *L. V, c. 8.*

Taurus: il eſt arroſé par les eaux du fleuve Calycadnus, & de pluſieurs ruiſſeaux qui fertiliſent ſes vallons. Ses côteaux, au rapport d'Ammien Marcellin, étoient plantés de vignes & d'arbres fruitiers. Le texte de Ptolémée, comparé avec les inſcriptions des Médailles, détermine la poſition des peuples KENNATOI, dans la Kétide. Suivant le Géographe, Olba étoit capitale de la Kétide: les habitans d'Olba ſont nommés KENNATOI ſur les Médailles, KENNATΩN ΟΛΒΕΩΝ. Les habitans de Diocéſarée, autre ville du même canton, ſituée ſur le Calycadnus, prennent auſſi, ſur leurs Médailles, le nom de KENNATOI, pour diſtinguer leur ville des autres Diocéſarées, ΑΔΡΙΑνων ΔΙΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ . . . . . . KENNATΩN *(b)*; d'où il réſulte que les peuples KENNATOI, habitoient la Kétide, canton de la Cilicie; & ſi l'on oppoſe un paſſage de Baſile, évêque de Séleucie, qui donne aux peuples de la Kétide, le nom de ΚΗΤΙΔΙΩΝ, il faut obſerver que les anciens noms de lieux ont été ſouvent abrégés dans le moyen âge. Dans cette même partie de la Cilicie, le canton de la Sélentide, ΣΕΛΕΝΤΙΣ, ainſi appelé de la ville de Sélinounte, a dû être abrégé de ΣΕΛΙΝΟΥΝΤΙΣ. Suivant la même analogie, le canton des peuples KENNATOI, a dû être appelé KENNATIΣ, & enſuite, par abbréviation, ΚΗΤΙΣ. Strabon donne la poſition de la ville d'Olba ſur le penchant du mont Taurus, au deſſus des villes de *Soli* & d'*Anchialé*: elle étoit le ſéjour du Prince & la capitale de ſes États.

*L. XIV, c. 7.*

*Teſor. Britan. t. II, p. 266, & Æ. M. Pell.*

*L. II, mirac. ſanctæ Theclæ, c. 3.*

*Ptolem. l. V, c. 8.*

Le titre de *Sainte* ou de *Sacrée*, dont cette ville eſt décorée ſur les Médailles, ΟΛΒΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ, relève l'éclat de ſa dignité. Ce nom reſpectable auquel étoient attachées

*(b)* Le cardinal Noris croit qu'on doit rapporter les Médailles qui donnent l'inſcription ΑΔΡΙΑΝΩΝ ΔΙΟΚΑΙΣΑΡΕΩΝ à la ville de Diocéſarée en Paleſtine. Haym, qui a publié la médaille de Philippe, ſuit la même opinion; mais ces Médailles, ſur leſquelles on lit auſſi KENNATΩN, & où l'on voit un foudre comme ſur les médailles d'Olba, doivent avoir été frappées par les habitans de Diocéſarée, ville de la Kétide en Cilicie: cette ville, ſous les Philippes, étoit décorée du titre de métropole, MHT. titre purement honorifique & ſans juriſdiction, tel que l'avoient pluſieurs autres villes d'Orient. Cette Diocéſarée fut compriſe, ſuivant les notices & les actes des Conciles, dans la province d'Iſaurie.

*De Epoch. Syro-Mac. pag. 563.*

*Teſ. Brit. p. 266.*

*Noris de Epoch. Syro-Mac. Diſſ. IV, pag. 401.*

plusieurs immunités, lui avoit été déféré par respect pour le temple de Jupiter qu'elle renfermoit dans son enceinte. La ville de Jérusalem qui étoit sanctifiée par le temple du vrai Dieu, est nommée sur les anciennes monnoies des Juifs, HIERVSCHALAIM HAKKADOSCHA, *Jérusalem la Sainte.* Les étrangers lui donnoient le même titre; c'est en ce sens qu'Hérodote l'appelle Κάδυτις; les Arabes la nomment encore *Al Cadis, la Sainte*; & les Turcs, *Koud Sherif, l'illustre Sainte,* ou la Sainte par excellence. On sait que plusieurs villes d'Orient ont pris sur leurs Médailles le titre de *Sacrée,* ΙΕΡΑ.

*Herod. l. II, n. 159.*

Je ne puis détailler ici tout ce qui regarde les villes sacrées; il faut cependant en donner quelque notion pour l'explication de la médaille d'Olba.

Les Princes, ou les peuples, consacroient à une Divinité, un pays, une ville ou quelque autre lieu. Cette consécration ΑΦΙΕΡΩΣΙΣ, se faisoit par un decret solennel: une ville ainsi consacrée, étoit regardée comme *sacrée,* ΙΕΡΑ, & l'on ne pouvoit, sans crime, en violer la consécration. Souvent une partie du territoire d'une ville, étoit destinée à l'entretien du temple de la Divinité & de ses Ministres, & ce territoire étoit *sacré,* Χώρα ἱερά. Les Princes, ou les peuples, pour augmenter l'honneur & le culte de la Divinité, déclaroient que la ville étoit non seulement *sacrée,* ΙΕΡΑ, mais encore qu'elle étoit *inviolable,* ΑΣΥΛΟΣ. Ils obtenoient des Nations étrangères, que ce droit ou privilège, ΑΣΥΛΙΑ, seroit exactement observé. Le roi Séleucus Callinicus écrivit aux Rois, aux Princes, aux Villes & aux Nations, & leur demanda qu'ils reconnussent le temple de Vénus Stratonicide à Smyrne, comme inviolable, & la ville de Smyrne comme *sacrée* & *inviolable.* Ἀξιώσας ἀποδέξασθαι τό τε ἱερὸν τῆς Στρατονικίδος Ἀφροδίτης ἄσυλον εἶναι, καὶ τὴν πόλιν ἡμῶν ἱερὰν καὶ ἄσυλον. Les monumens de la ville de Téos en Ionie, publiés par Chishull, nous donnent des détails intéressans sur la manière dont ce privilège, ΑΣΥΛΙΑ, étoit reconnu par les étrangers. La ville de Téos rendoit un culte particulier à Bacchus, & l'a fait représenter sur un grand nombre de ses Médailles. Les

*Chishull. Ant. Asiat. p. 115.*

*Strab. l. XII, p. 558.*

*Marm. Oxon. part. I, p. 6. edit. an. 1676.*

*Antiquit. Asiat. p. 102 & seq.*

Téïens, vers l'an 559 de ~~Rome,~~ 195 avant J. C, décla-
rèrent, par un decret solennel, que leur ville, avec son ter-
ritoire, étoit *sacrée* & *inviolable:* εἶναι τὴν πόλιν καὶ τὴν
χώραν, ἱερὰν καὶ ἄσυλον. Ils firent confirmer leur decret par
les Romains, par les Etoliens & par plusieurs villes de l'île
de Crète. On rapporte, d'après les Inscriptions, les decrets
de confirmation donnés par ces différens peuples. Les Eto-
liens déclarent qu'aucun homme de leur nation ne pourra ni
*Antiquit. Asiat. pag. 105.* attaquer ni piller les biens des Téïens ou du territoire de
Téos; que si le contraire arrivoit, les magistrats Etoliens en
*Ibid pag. 111.* feroient justice. Les Istroniens de Crète disent que si quel-
qu'un de leur ville fait injure à un Téïen, contre le decret
de l'*Asylie*, il sera permis au Téïen de se rendre à Istrone
& d'y saisir les personnes & les biens de ceux qui auroient
*Ibid. pag. 118.* commis le délit. Les Arcades de Crète promettent du secours
aux Téïens contre tous ceux qui les insulteroient ou qui vio-
leroient le territoire consacré à Bacchus, ou qui leur feroient
la guerre par terre ou par mer. Ces monumens démontrent
l'étendue & les effets du privilège d'*Asylie:* il mettoit une
ville à couvert du pillage & de la guerre. Ce fut dans le même
*Joseph. Antiq. l. XIII, c. V.* sens que Démétrius Soter, roi de Syrie, dans sa lettre au
Grand-prêtre Jonathas & à la nation des Juifs, déclara la ville
de Jérusalem avec son territoire, *sacrée, inviolable* & *exempte
de tributs.* Καὶ τὴν Ἱεροσολυμιτῶν πόλιν ἱερὰν καὶ ἄσυλον εἶναι
βούλομαι, καὶ ἐλευθέραν ἕως τῶν ὅρων αὐτῆς ἀπὸ τῶν τελῶν.

Outre ce privilège d'*Asylie* accordé aux villes, on donnoit
souvent aux temples, aux autels & autres lieux consacrés à
quelque Divinité, le droit d'*asyle* proprement dit, le droit
*Tacit. Annal. l. III, c. 62.* de refuge pour les coupables & les malheureux, *perfugium
inviolabile.* Tout lieu consacré étoit, par sa consécration, saint
& inviolable; mais ces lieux sacrés, les temples mêmes ne
jouissoient pas tous du droit d'*asyle* ou de *refuge:* ce privilège
leur étoit accordé par la piété & par la libéralité des Princes
ou par le decret d'un peuple, d'une nation. Le Sénat de
Rome, en confirmant les actes de Jules César qui avoit accordé
le droit d'asyle au temple de Vénus de la ville d'Aphrodisée

en Carie, ordonna que ce droit feroit le même que celui du temple de Diane Ephéfienne à Ephèfe. Le Sénat, en confirmation de l'édit d'Augufte, reconnut auffi les *afyles facrés*, ΙΕΡΑ ΑΣΥΛΑ, des temples de la ville de Stratonicée en Carie. Les droits d'afyle avoient plus ou moins d'extenfion, fuivant que l'exigeoient ou le bien de la Religion ou les intérêts politiques, & quelquefois on les reftreignoit, ou même on les fupprimoit entièrement lorfque les abus étoient nuifibles à la fociété. Plufieurs temples de la Grèce & de l'Orient jouiffoient du droit d'afyle; on en peut voir les détails & les preuves dans l'ouvrage du Baron de Spanheim. Il faut bien diftinguer ΑΣΥΛΟΝ le droit d'afyle, & le titre d'ΑΣΥΛΟΣ accordé à un pays, à une ville par les Princes & par le confentement des peuples. Le premier fignifie un lieu de retraite & de refuge, le fecond exprime une fauvegarde & une efpèce de neutralité, qui mettoit un pays, une ville à couvert d'infulte, de pillage, & de tout acte d'hoftilité.

*Chishull. Ant. Afiat. p. 153.*

*Ibid. 156.*

*Tacit. Annal. l. III, cap. 60 & feq.*

*De præft. & ufu numifm. tom. I, p. 659 & feq.*

Nous ne voyons pas dans l'hiftoire, ou fur les monumens, que le temple de Jupiter à Olba ait joui du droit d'afyle, ΙΕΡΟΝ ΑΣΥΛΟΝ, ou que la ville ait été *inviolable*, ΑΣΥΛΟΣ; mais elle avoit été confacrée dans la haute antiquité au culte de Jupiter, & en vertu du decret de confécration, ΑΦΙΕΡΩΣΙΣ, elle avoit droit de prendre le titre de *facrée*, ΙΕΡΑ: fon territoire même étoit facré, puifque le grand-prêtre de Jupiter, ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ, étoit prince d'Olba, ΔΥΝΑΣΤΗΣ ΟΛΒΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ. On doit ajoûter la ville d'Olba à la lifte des villes facrées, qui a été donnée par Vaillant.

*Numifm. Græc. p. 211 & feq.*

Les pontifes d'Olba étoient princes de la Kétide; les Médailles nous apprennent que la ville de Lalafis avec fon territoire, étoit foûmife à leur domination, ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΛΑΣΣΕΩΝ. Cette ville, que Pline nomme Lalafis, étoit fituée dans le pays des Ifaures, qui s'étendoit alors depuis le fommet des montagnes jufqu'à la mer du côté du promontoire *Anemurium*. Lalafis a donné le nom au canton de Lalaffide, qui, fuivant Ptolémée, faifoit partie de la

*Plin. l. V, c. 25.*

Cilicie; car l'Isaurie n'étoit pas encore distinguée de la Pamphylie & de la Cilicie, *Ciliciæ Pamphyliam omnes junxere* (dit Pline) *neglectâ gente Isauricâ:* nous verrons en quel temps l'Isaurie est devenue province particulière. Mais l'inscription des Médailles nous donnant le nom de ΛΑΛΑΣΣΕΩΝ, on doit lire dans le texte de Ptolémée Λαλασσίδος *(c)*, & non pas Δαλασίδος, leçon fautive qui a trompé le P. Hardouin, & lui a fait avancer que *Lalasis* & *Dalisandus* étoient une même ville, quoiqu'elles fussent de différentes provinces. Il faut encore observer que les cartes de Ptolémée, de l'édition de Bertius, placent mal le canton de Lalasside à l'orient d'Olba. Le texte *(d)* grec du géographe, la situation du pays des Isaures, la position que Strabon assigne à la ville d'Olba, démontrent que le canton de Lalasside étoit plus occidental; & suivant cette correction, qui a été négligée par les géographes, les villes d'Olba & de Lalasis étoient éloignées l'une de l'autre d'environ dix lieues communes de France; distance qui nous donne, à peu près, la longueur des Etats du Prince de l'orient à l'occident: la largeur du septentrion au midi ne devoit pas être aussi grande, comme on le peut voir sur la carte qui est jointe à ce Mémoire; au reste ce pays, quoiqu'il fût situé dans les montagnes, étoit fertile & abondant. Je pense que ces détails étoient nécessaires pour l'explication des Médailles qui nous apprennent plusieurs faits intéressans de l'histoire ancienne.

*Plin. l. V, c. 25.*

*Amm. Marcell. l. XIV.*

J'ai déjà remarqué que deux époques, *l'année seconde & l'année onzième,* sont gravées sur deux médailles de Polémon: ces dates marquent les années du gouvernement de ce Prince, comme on peut s'en assurer par les dates gravées sur les médailles de Teucer, autre prince d'Olba. Nous avons vû que la date de l'année seconde de Polémon tombe à l'année

*(c)* On lit Λαλασίδος dans deux M.<sup></sup>s du Roi, *n.° 1401 & 1402.*

*(d)* Suivant le texte grec de l'édition de Bertius, Olba, que Ptolémée appelle Olbasa, est à 64 degrés 30 minutes de long. ξδ. λ.

Et Nécica, capitale de Lalasside, est à 64 degrés 10 minutes de long. ξδ. ς.

Et conséquemment la ville d'Olba est plus orientale que la ville de Nécica de 20 minutes.

714 de Rome; l'année onze (Є. IA) de la médaille du cabinet de M. Pellerin ne peut être portée au-delà de l'année 723, de l'année de la bataille d'Actium, dans laquelle Antoine & Cléopatre furent vaincus par César Octavien.

Polémon dut ſuivre le parti d'Antoine pendant la guerre civile: Céſar Octavien, après la bataille d'Actium, punit pluſieurs Princes; il fit mourir Philopator, fils de Tarcondimote roi de Cilicie, mais il fit grace à d'autres Rois & Princes, & je préſume qu'il pardonna au prince d'Olba, que les circonſtances des temps & la vexation de la princeſſe Aba rendoient excuſable. Du moins il paroît que la race ſacerdotale fut maintenue par Auguſte dans la poſſeſſion de la principauté, comme on va le voir d'après deux Médailles qu'il faut examiner. *Dion, l. LI, p. 443.*

Il eſt certain qu'un pontife nommé Ajax a gouverné cette Principauté ſous le règne d'Auguſte; le fait eſt conſtaté par deux Médailles, dont l'une repréſente d'un côté la tête d'Auguſte renfermée dans une couronne de laurier, & on lit autour ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ; de l'autre côté on voit deux foudres, ſymboles de Jupiter, & dans le champ l'inſcription ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡοΥ ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΛΑΣ. L'autre Médaille repréſente la tête du prince Ajax avec la légende ΑΙΑΝΤοΣ ΤΕΥΚΡΟΥ, & au revers l'inſcription eſt la même que ſur la précédente, **ΑΡΧΙΕΡΕ***ως* **ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑ***των* **ΛΑΛΑΣΣ***εων*, *pontife, prince des Kennates & des Lalaſſiens.*

Sous l'empire d'Auguſte les grands-prêtres d'Olba étoient encore princes de la Kétide, ΚΕΝΝΑΤΩΝ, & de Lalaſſide, ΚΑΙ ΛΑΛΑΣΣΕΩΝ; ces Princes faiſoient graver ſur leurs monnoies la tête de l'Empereur, parce qu'ils étoient dépendans de l'Empire, comme les rois du Boſphore, les rois d'Edeſſe & pluſieurs autres princes d'Orient. Selon Strabon, dans le partage qui ſe fit de l'empire Romain entre Auguſte & le Sénat, les Rois & les Princes, ΔΥΝΑΣΤΑΙ, furent compris dans la portion de l'Empereur. La dignité de *Toparque* n'eſt point ici inférieure à celle de *Dynaſte*, puiſque *Strab. l. XVII, p. 840.*

Polémon prend ſur ſes Médailles, tantôt le titre de ΤΟ-ΠΑΡΧΟΥ, tantôt celui de ΔΥΝΑΣΤΟΥ; cependant, à proprement parler, le titre de *Dynaſte* déſigne un Prince d'une dignité inférieure à la majeſté des Rois, & celui de *Toparque* marque une domination peu étendue & reſtrainte à un nombre de lieux. On a vû dans ce Mémoire que ces deux qualités convenoient aux princes d'Olba.

Les deux médailles du prince Teucer ne portent aucun caractère qui puiſſe fixer le temps où il a vécu, je préſume cependant, à l'inſpection de la fabrique de ces monnoies, qu'elles ont été frappées ſous le règne d'Auguſte ou ſous celui de Tibère: la première repréſente la tête nue d'un jeune Prince, avec la légende ΤΕΥΚΡΟΥ ΑΙΑΝΤΟΣ; un caducée placé devant la tête, comme ſur une des médailles de Polémon; au revers on voit la *triquetra*, comme ſur les médailles de Polémon & d'Ajax, & la légende ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΤΟΠΑΡΧου ΚΕΝΝΑΤ. ΛΑΛΑΣ, *pontife, prince des Kennates & des Lalaſſiens*, avec la date ЄΤ Α, *année première*. La ſeconde Medaille a la même tête & la même légende; le revers repréſente un foudre avec la légende ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΤΟΠΑΡΧȣ ΚΕΝΝΑΤΩΝ Κ. ΛΑΛΑΣΣεων. ЄΤ. Β. *pontife, prince des Kennates & des Lalaſſiens, annee ſeconde*. Les dates qu'on voit ſur ces médailles de Teucer, marquent les années de ſon gouvernement, & prouvent que les dates qui ſe trouvent ſur les médailles de Polémon, déſignent également les années du gouvernement de ce Prince.

Les médailles d'Ajax & celles de Teucer confirment le témoignage de Strabon, qui aſſure que, dans les derniers temps, la pluſpart des Pontifes princes d'Olba avoient porté
*L. XIV. p. 672.* le nom de *Teucer* ou d'*Ajax*. Οἱ πλεῖϛοι γε τῶν ἱερωσαμένων ὠνομάζοντο Τεῦκροι, ἢ Αἴαντες. C'étoit ſans doute en l'honneur d'Ajax, fils de Teucer, fondateur du temple dont ils étoient les Pontifes. Mais comment doit-on traduire les légendes qui ſe voient ſur ces Médailles, ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ & ΤΕΥΚΡΟΥ ΑΙΑΝΤΟΣ? Doit-on dire *Ajax* fils de *Teucer*, & *Teucer* fils d'*Ajax*! Il ſemble que, ſuivant le texte de

Strabon, ces princes ne portoient que l'un ou l'autre de ces noms, Τεῦκροι ἢ Αἴαντες; en ce cas, la traduction seroit bonne en sous-entendant le nom υἱὸς, *fils*, comme sur plusieurs autres monumens: cependant il y auroit ici une équivoque qu'il auroit été facile d'éviter en exprimant le mot υἱὸ, ou mettant le pronom ΤΟΥ entre les deux noms, comme on le voit sur une médaille de Pyrrhus roi d'Épire, ΠΥΡΡΟΥ ΤΟΥ ΝΕΟΠΤΟΛΕΜΟΥ. Il est inutile de citer d'autres exemples.

Avant que de finir l'explication des médailles des princes d'Olba, je dois faire une observation sur le symbole qui est marqué sur quelques médailles de Polémon, d'Ajax & de Teucer. On sait que les peuples & les villes d'Orient faisoient graver ordinairement sur leurs monnoies, des symboles ou des caractères distinctifs. Tels étoient la massue de Tyr, le foudre de Séleucie de Syrie, le caractère singulier de Gaza, &c. Je n'en connois aucun qui ait plus de ressemblance avec celui des médailles des pontifes d'Olba, que le symbole auquel les Antiquaires donnent le nom de *triquetra* qu'on voit communément gravé sur les médailles de Sicile, pour faire allusion aux trois promontoires de cette île. Le symbole représenté sur les monnoies des Pontifes princes d'Olba, doit aussi avoir son objet & son application; mais je ne puis présenter que des conjectures pour des temps si éloignés, & sur un usage dont on ne voit aucun vestige dans les écrivains. Je présume que ce symbole composé de trois parties réunies en un seul corps, désigne les trois territoires, celui d'Olba, celui des Kennates & celui des Lalassiens, qui formoient l'État ou la Principauté de ces Pontifes: peut-être aussi marquent-ils trois pays, la Trachiotide, la Pamphylie & la Pisidie, qui anciennement n'étoient point distingués & ne faisoient qu'un seul corps de peuple; ce qui me fournit cette idée, c'est une espèce de *triquetra* qui est gravée sur des médaillons d'argent de la ville de Selgé en Pisidie, & qui peuvent désigner ces trois pays qui sembloient ne faire qu'un seul peuple. Au reste, il étoit assez ordinaire dans cette partie de l'Asie, de voir plusieurs provinces se réunir en un corps. Le P. Froelich a publié une médaille de Tarse sur *Quat. Tentam. p. 450.*

laquelle on lit ΚΟΙΝΟϹ ΤωΝ ΤΡΙωΝ ЄΠΑΡΧΙωΝ, *commune certamen trium provinciarum.* On pourra choiſir l'explication qui paroîtra la plus convenable : il faut voir la ſuite des révolutions de la principauté & de la ville d'Olba.

II. Cette Dynaſtie étoit encore floriſſante ſous le règne de Tibère, ſuivant le témoignage de Strabon. Le pontife d'Olba étoit apparemment un des princes de Cilicie auxquels Piſon demanda du ſecours après la mort de Germanicus. *Regulis Cilicum*, dit Tacite, *ut ſe auxiliis juvarent, ſcribit.* Je ne connois aucun monument des ſiècles ſuivans, qui faſſe mention des princes d'Olba, qui, quoique ſujets de l'Empire, étoient, par la ſituation de leur pays, preſque indépendans des Empereurs. On ſait que les Iſaures, qui habitoient les montagnes du même canton, infeſtèrent, pendant pluſieurs ſiècles, les provinces voiſines & y commirent d'horribles excès. Au reſte, il eſt probable que le culte de Jupiter & que l'autorité des Pontifes ſubſiſtèrent à Olba juſqu'au règne de Théodoſe le Grand qui porta les derniers coups au paganiſme.

*Tacit. Annal. II, c. 78.*

M. Vaillant a publié une médaille de Gordien Pie, ſur laquelle il a lu *Colonia* OLBA.... On ne doit pas croire que la ville d'Olba de Cilicie, ait été cette colonie dont il nous reſte des Médailles; 1.° la légende de cette Médaille n'eſt pas entière, M. Vaillant en a lui-même marqué l'imperfection : 2.° pour en rétablir la véritable leçon, cet Antiquaire rapporte une autre médaille de Julia Mæſa, ſur laquelle il a lu plus diſtinctement *Colonia IVLia AVGuſta OLBABENſis:* 3.° cette colonie a dû être fondée par Jules Céſar ou par Auguſte, IVLIA AVGVSTA.

*Vaill. de Colon. t. II, p. 210.*

*Ibid. p. 159.*

Or ſous Jules Céſar, ſous les Triumvirs, pendant le règne d'Auguſte & ſous Tibère encore, la ville d'Olba en Cilicie, loin d'être colonie Romaine, obéiſſoit à des Princes particuliers reconnus & protégés par les Empereurs: ſes monnoies étoient grecques.

Il eſt bien naturel de penſer que les deux Médailles en queſtion ont été frappées, non pour la ville d'Olba en Cilicie, ni pour celle d'Olbia en Pamphylie, comme le croit

M. Vaillant, ni pour l'Olbia qu'Etienne de Byzance place dans le pays des Solymes; mais pluſtôt pour la ville que Ptolémée a placée dans la Piſidie ſous le nom d'*Obaſa,* ou pluſtôt *Olbaſa (e).* Il peut ſe préſenter quelque Médaille mieux conſervée, ſur laquelle on lira peut-être COL. IVL. AVG. OLBASEN*ſis*, au lieu d'OLBABEN*ſis*.

Les deux cantons qui compoſoient l'Etat du Prince d'Olba, furent compris dans la Cilicie ſous le haut Empire; mais au IV.e ſiècle de l'ère Chrétienne, la province d'Iſaurie fut formée du pays des Iſaures, d'une partie de la Cilicie & d'une partie de la Cataonie. Cette nouvelle province avoit pour métropole la ville de Séleucie ſur le Calycadnus, & étoit compoſée de vingt-trois villes. Séleucie qui avoit été fondée par Séleucus Nicator, étoit une des plus grandes villes & des plus riches de l'Orient; le fleuve Calycadnus, groſſi par les rivières & par les torrens qui deſcendent des montagnes, eſt navigable près de cette ville & facilite le commerce du pays. La ville d'Olba, qui n'étoit pas fort éloignée de Séleucie, fut auſſi compriſe dans la province d'Iſaurie, ſuivant toutes les notices: elle fut décorée d'un ſiège Epiſcopal. Nous voyons, dans les actes des Conciles, les ſouſcriptions de pluſieurs de ſes Evêques. Euſèbe, évêque d'Olba, étoit un des Pères du concile de Conſtantinople de l'an 381; Baſile, évêque de Séleucie, ſouſcrivit aux actes du concile de Conſtantinople de l'an 448, au nom de Diapherontius d'Olba, Διαφεροντίου Ὄλϐης; & Théodore d'Olba, τῆς Ὀλϐέων πόλεως, aſſiſta au Concile général convoqué l'an 681 contre les Monothélites.

*Notit. Hieroc. edit. Weſſ. pag. 709.*

*Baſil. Seleuc. l. 1. de vitâ ſanctæ Theclæ.*

*Notit. Hierocl. edit. Weſſ. pag. 709.*

*Oriens Chriſt. t. II, p. 1032.*

Le pays de Lalaſſide étoit auſſi compris dans l'Iſaurie; mais les notices ne placent point au nombre des villes de la province d'Iſaurie, ni Lalaſis, ni Necica que Ptolémée nous donne pour capitale du canton de Lalaſſide.

(e) *Olbaſa* eſt la vraie leçon de Ptolémée; elle a été ſuivie par Agathodémon, par l'ancien interprète latin; on la trouve dans les manuſcrits du Roi *n.° 1401, 1402, 1403, 1404.* Cette ville fut compriſe dans la province de *Pamphylie;* elle eſt appelée *Olbaſa* dans la notice de Hiéroclès, *édit. de Weſſeling, page 680.*

Depuis l'empire d'Héraclius, les provinces de l'Asie mineure furent distribuées dans un nouvel ordre politique, elles furent divisées en différens districts ou départemens ΘΕΜΑΤΑ, & chaque district étoit gouverné par un Officier qui commandoit un corps de troupes destiné à la défense & à la sûreté des Provinces. La Kétide & la ville d'Olba firent partie du *Thème* ou district de Séleucie; le pays de Lalasside fut compris dans le district de Cibyrrha.

*Conſt. Porphyr. de Themat. l. 1.*

La province d'Isaurie étoit anciennement soûmise pour le spirituel au patriarche d'Antioche; mais les Arabes Mahométans s'étant emparés de la Syrie & d'Antioche même avant le milieu du septième siècle, & ensuite de la Cilicie, l'Empereur Léon II soumit à la jurisdiction du patriarche de Constantinople, l'Isaurie qui avoit résisté aux armes des Infidèles. Cette Province défendue par ses montagnes & par la valeur de ses habitans, resta sous la domination des Empereurs Grecs jusqu'à l'invasion des Turcs Selgiukides qui, dans le XI.e siècle se répandirent de la Syrie & de la Perse dans l'Asie mineure, & y établirent une puissante Dynastie connue sous le nom de *Sultans Selgiukides de Roum.* Ces Princes qui choisirent la ville d'Icone ou de Konia pour être la capitale de leur Etat, s'emparèrent de l'Isaurie, de la Pisidie & de la Pamphylie, & répandirent dans les montagnes une multitude de Turcs ou Turkmans qui y subsistent encore aujourd'hui. Les Sultans de Konia furent dépouillés au XIV.e siècle par les Karamans qui, au siècle suivant, furent obligés de céder aux armes victorieuses des Ottomans.

L'Isaurie & les pays voisins sont sous la domination des Turcs Ottomans depuis le règne de Mahomet II. Ils appellent ce district *Itch il (f),* c'est-à-dire, le *pays intérieur,* il dépend du gouvernement ou pachalik de l'île de Chypre; il est presque entièrement occupé par diverses tribus de Turkmans qui habitent en hiver les villes & les bourgades, & se retirent pendant l'été dans les montagnes avec leurs troupeaux. La

*(f)* Géographie turque, *chap. 26,* traduction françoise, manuscrite à la bibliothèque du Roi.

ville de Séleucie appelée maintenant *Selefké*, eſt encore conſidérable & bien peuplée; le Bey, ou gouverneur particulier du pays d'*Itch il*, y fait ſa réſidence. J'ignore ſi la ville d'Olba qui étoit dans le voiſinage de Séleucie, ſubſiſte encore; les écrivains & les voyageurs ne nous inſtruiſent pas davantage ſur l'état actuel de pluſieurs villes qui ont été célèbres dans l'Orient.

## *DESCRIPTION des Médailles pour le Mémoire ſur les Grands-Prêtres, Princes d'Olba.*

### *POLÉMON.*

M. ΑΝΤΩΝΙΟΥ ....... *Caput virile & caduceus.* Æ. II. D. le Bret.

ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΛΑΛΑΣ. ΕΤ Β.

M. ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ. *Caput Polemonis juvenile nudum ſiniſtr. converſum.* Æ. II. Peller.

ΚΕΝΝΑΤ. ΔΥΝΑΣΤΟΥ ΟΛΒΕΩΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ ΚΑΙ ΛΑΛΑΣΣΕΩΝ. Є. ΙΑ. *Sella juxta quam à dextris triquetra.*

ΜΑΡΚ. ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΠΟΛΕΜΩΝΟϹ ΑΡΧΙΕΡΕΩϹ ϹΑΛ. *Caput Polemonis nudum ſiniſtr. converſum.* Æ. Pemb. *p. 2, tab. 67.*

ΔΥΝΑΣΤΟΥ ΟΛΒΕ... ΚΕΝΝΑΤΩ. ΚΑΙ ΛΑΛΑΣΣΕΩΝ Є. ΙΑ. *Fulmen alatum.*

### *AJAX.*

ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ. *Caput Auguſti intra coronam lauream.* Æ. Devon.

ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΚΑΙ ΛΑΛΑΣ. *Duo fulmina.*

ΑΙΑΝΤΟΣ ΤΕΥΚΡΟΥ. *Caput Ajacis.* Æ. Belloto.

ΑΡΧΙΕΡΕ. ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΚΕΝΝΑ. ΛΑΛΑΣΣ. *In areâ triquetra.*

*Teucer.*

Æ. II. de Gravelle *nunc* Pellerin. ΤΕΥΚΡΟΥ ΑΙΑΝΤΟΣ. *Caput Teucri imberbe nudum sinistr. conversum, ante caput caduceus.*

ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΤΟΠΑΡΧΟ... ΚΕΝΝΑΤ. ΛΑΛΑΣ. *In areâ triquetra;* ϵΤ Α.

Æ. II. de Gravelle *nunc* Pellerin. ΤΕΥΚΡΟΥ ΑΙΑΝΤΟΣ. *Caput Teucri imberbe sinist. conversum; ante, caduceus.*

ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΤΟΠΑΡΧ. ΚΕΝΝΑΤΩΝ ΛΑΛΑΣΣ. ϵΤ Β. *Fulmen.*

*Médaille du roi Tarcondimote.*

Æ. *Maffei antiq. Galliæ.* *Caput regis Tarcondimoti imberbe diademate cinctum sinistr. conversum.*

ΒΑΣΙΛΕΩΣ Μ. ΑΝΤΩΝΙΟΥ ΤΑΡΚΟΝΔΙΜΟΤΟΥ. *Jupiter seminudus dextrorf. conv. sellæ insidens dextrà victoriolam gestat, sinistrà hastæ innititur.*

*Médailles des rois du Bosphore qui ont pris le nom de Tibère.*

Æ. III. Roth. *nunc* le Beau. ΒΑCΙΛΕΥC ΡΗCΚΟΥΠΟΡΙC ΤΙΒΕΡΙΟC ΙΟΥΛΙΟC. *Caput Rhescuporidis diad. cinctum. sin. co.*

*Epigraphe deleta. Caput Regis diad. cinct. s. co. in areâ* ΚΔ.

Æ. I. Pellerin. ΒΑCΙΛΕΩC CΑΥΡοΜΑΤοΥ Τ. ΙοΥΛΙοΥ. *Sella curulis, cum coronâ laureâ superpositâ; à dextris Clypeus, infra quem hasta; à sinistris, clava vel aliud quid simile.*

*Corona, intrà quam* ΗΜ.

*Médailles de Diocésarée de Cilicie.*

Æ. M. Haym. *t. II, p. 266.* ΑΥΤ. Κ. Μ. ΙΟΥΛΙΟC ΦΙΛΙΠ..... *Caput Philippi senioris radiatum sinistr. conv. cum palud. ad humeros.*

ΑΔΡΙΑ

Sic

ΑΔΡΙΑ. ΔΙΟΚЄCΑΡЄΩΝ ΜΗΤ. ΚЄΝΝΑΤΩ. *Hercules nudus procumbens dextrorſ. conv. dextrâ clavam geſtat, ſiniſtrâ pellem Leonis.*

Μ. ΙΟΥΛΙΟC. ΦΙΛΙ...... ΚΑΙCΑΡ. *Caput Philippi junioris nudum ſin. conv. cum paludamento ad humeros.* Æ. M. Peller.

ΑΔΡΙΑΝΩ. ΔΙΟΚΑΙCΑΡΕΩΝ ΜΗΤ. ΚΕΝΝΑΤΩ. *Fulmen menſæ impoſitum.*

ΑΥΤ. Κ. Μ. ΙΟΥΛΙΟC. ΦΙΛΙΠΠΟC CЄΒ. *Caput Philippi junioris.* Æ. I. Gravier.

ΑΔΡΙΑ. ΔΙΟΚΑΙCΑΡΕΩΝ. *In areâ,* ΜΗΤΡΟ. ΚΕΝΝΑΤΩ. *Hercules procumbens ut ſuprà, dextrâ clavam, ſiniſtrâ pellem Leonis.*

## *Médailles de* SELGÉ *avec la* triquetra.

*Duo athletæ nudi colluctantes, inter eos littera* K. Æ. M. Peller.

ΣΕΛΓΕΩΝ. *Athleta ſtans dex. co. pilum dextrâ jaculans; ante eum triquetra conſtans ex tribus cruribus, ut Sicula.*

*Idem, ſed inter duos athletas litteræ* KI. Æ. M. Peller.

Sic.

ΕΣΤFΕΔΙΙΥ. *Athleta & triquetra intra quadratum.*

*Idem, ſed athletæ capite radiato, & inter eos litteræ* L Φ. Æ. M. Peller.

*Epigraphe & typus ut in præcedenti.*

*Idem, ſed inter athletas litteræ* Δ Α. Æ. M. Peller.

*Epigraphe & typus ut in præcedenti.*

*Idem, ſed inter athletas litteræ* F Α. Æ. M. Peller.

*Epigraphe & typus ut in præcedenti.*

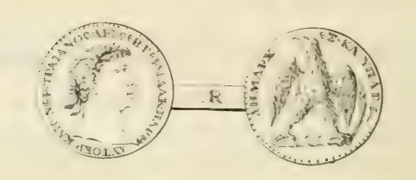
*Idem, ſed inter athletas litteræ non extant;* Æ. M. Peller.

*Epigraphe & typus ut in præcedenti, ſed infra triquetram pharetra.*



# DISSERTATION
## SUR
## LA DURÉE DE L'EMPIRE DE TRAJAN,
## *Pour l'explication de quelques Médailles & du Canon astronomique de Ptolémée.*

Par M. l'Abbé BELLEY.



22 Novemb. 1748.

L'EMPIRE Romain fut élevé sous Trajan au plus haut degré de gloire & de puissance; la Dace, l'Arabie Petrée, l'Arménie, la Mésopotamie & l'Assyrie augmentèrent le nombre de ses provinces, & le redoutable empire des Parthes fut en quelque manière assujéti à la domination Romaine par la prise de la ville de Ctésiphon leur capitale & le siège de leurs Rois. Sous le gouvernement du *meilleur des Princes*, les peuples, dans une longue suite de guerres, goûtèrent les douceurs & tous les avantages de la paix. L'histoire d'un règne long & glorieux, dont chaque jour étoit caractérisé, pour ainsi dire, par des victoires ou par des actes de clémence & de bonté, méritoit d'être écrite par d'excellens historiens; mais il nous reste peu d'écrits sur la vie de Trajan, encore sont-ils souvent défectueux & peu exacts. Il faut avoir recours aux inscriptions & aux médailles

pour fixer les principaux évènemens; & même depuis le travail des plus savans critiques modernes, on est encore incertain sur la durée du règne de ce grand Prince.

Il est vrai que les monumens & les écrivains anciens paroissent ne pas s'accorder entre eux. Le canon[a] astronomique donne à Trajan dix-neuf ans de règne, Dion[b] Cassius dix-neuf ans six mois & quinze jours, S.[t] Clément[c] d'Alexandrie dix-neuf ans sept mois & quinze jours, Victor[d] près de vingt ans, & l'empereur[e] Julien vingt ans. On lit sur des médailles Latines & sur plusieurs médailles Egyptiennes l'année vingt L. K. & l'année vingt-une KA sur deux médailles frappées par les habitans de la ville de Tyr. Tous les chronologistes modernes conviennent que Trajan fut adopté & associé à la puissance Tribunitienne par l'empereur Nerva dans l'automne de l'an 97 de l'ère Chrétienne; mais ils ne s'accordent pas sur le temps précis. Onuphre[f] fixe l'adoption au 18 septembre, Dodwel[g] & Fabretti[h] au 27 d'octobre, le P. Pagi[i] au 28 du même mois, & le cardinal Noris[k] aux premiers jours du mois de novembre. Il y a moins de difficulté sur le temps de la mort de Trajan: les meilleurs chronologistes conviennent qu'il mourut le 11 du mois d'août de l'an 117 de J. C. ou quelques jours auparavant; & Dodwel[l] même, qui pense que Hadrien compta son adoption & sa puissance Tribunitienne du 9 août de l'an 116, établit, comme un fait constant, que Trajan mourut vers le 11 d'août[m] de l'an 117.

Avant que de fixer la durée du règne de Trajan, il faut distinguer deux temps différens, le temps de la puissance Tribunitienne & le temps du règne, proprement dit, pendant lequel il gouverna seul l'Empire depuis la mort de Nerva. Domitien ayant été tué le 18 septembre de l'an 96, le même[n] jour Nerva fut proclamé Auguste; Dion[o] lui donne un an quatre mois neuf jours de règne; d'autres écrivains un jour de plus ou un jour de moins, d'où il résulte que Nerva mourut, & que Trajan commença à régner seul, ἐμονάρχησε, vers le 27 janvier de l'an 98: on peut

[a] *Apud Dodw. App. Diss. Cyp. pag. 90, edit. Oxon. 1684.*
[b] *Dio. lib. LXVIII, pag. 786.*
[c] *L. 1, Strom.*
[d] *In Cæsar.*
[e] *In Cæsaribus.*
[f] *In Fastis, pag. 213.*
[g] *App. Differt. Cyp. p. 58.*
[h] *De Column. Traj. p. 271.*
[i] *Ad ann. 97.*
[k] *Epoch. Syro-Maced. Differt. V. pag. 559.*
[l] *App. Differt. Cypr. pag. 65, 66.*
[m] *Ibid. p. 54, 58.*
[n] *Dio. lib. LXVIII, pag. 769; Aurel. Victor.*
[o] *Ibid. p. 771.*

consulter sur cette époque le P. Pétau [a] & le P. Pagi [b]. Comme le principal objet de ce Mémoire est de donner l'explication de deux médailles de Tyr qui marquent l'année vingt-une KA de la puissance Tribunitienne ΔΗΜΑΡΧικῆς Εξουσίας de Trajan, je me propose 1.° de fixer le temps auquel la puissance Tribunitienne de ce Prince a commencé; 2.° d'examiner le temps de la mort de Trajan, & d'expliquer le canon astronomique; 3.° enfin de donner l'explication des deux médailles de Tyr.

[a] *Doctr. Temp. l. II, c. 21.*

[b] *ad ann. 98, §. 2.*

I. L'empereur Domitien voyant que les frontières de l'Empire du côté du Rhin étoient continuellement attaquées par les nations Germaniques, envoya, quelques années avant sa mort (vers l'an 93 de J. C.) Trajan dans la Germanie, dont Cologne étoit la capitale, & lui donna le gouvernement de la province avec le commandement d'une puissante armée. Nous ignorons quels furent les exploits militaires de Trajan dans son gouvernement; Pline dit seulement qu'il gagna l'affection de ses légions, & que cependant il demeura toûjours fidèle à Domitien, qui, pour ses cruautés, étoit détesté de tout l'Empire. Sous le règne de Nerva, Trajan avoit passé dans la Pannonie pour défendre cette province contre les Marcomans, sur lesquels il remporta une victoire signalée; il informa l'Empereur de cet heureux évènement, & lui envoya, suivant l'usage, des *lettres couronnées de laurier.* Lorsque ces lettres arrivèrent à Rome, Nerva sentoit encore l'impression de la frayeur que lui avoit causée l'insolence des soldats Prétoriens: ces cohortes, toûjours prêtes à se soulever pour venger la mort de Domitien, allèrent assiéger Nerva dans le Palais, & lui demandèrent avec de grands cris, *pertinacissimè*, la mort des meurtriers de Domitien qui furent aussi-tôt massacrés, & l'Empereur fut forcé de louer, dans une assemblée du peuple, la conduite des Prétoriens. Nerva voyant sa vieillesse méprisée & son autorité presque anéantie, jugea que, pour le bien de l'Empire, il étoit obligé d'associer à la puissance souveraine un homme de courage & dans la force de son âge. Sans penser à la grandeur de sa famille ni

*Eutrop.* — *Plin. Panegyr.* — *Ibid.* — *Suet. in Domit. c. 23.* — *Plin. in Panegyr.* — *Suet. ibid.* — *Victor. Epito.* — *Dio. l. LXVIII, p. 770.* — *Ibid. p. 771.*

à l'élévation de ses parens, qui étoient en grand nombre, il crut que pour gouverner tant de peuples, il devoit choisir dans tout l'Empire l'homme le plus digne & *le meilleur de tous*, il fixa son choix sur Trajan, & résolut de le déclarer au Sénat & au peuple Romain, le jour même qu'il monta au Capitole pour rendre graces aux Dieux de la victoire que Trajan venoit de remporter en Pannonie; à peine eut-il déposé la couronne de laurier *(dans le sein)* aux pieds de la statue de Jupiter, que prenant un air de dignité & de majesté, il déclara, en présence de toute l'assemblée, qu'il adoptoit Trajan pour fils & pour être le soûtien de l'Empire chancelant. *Allata erat*, dit Pline, *ex Pannoniâ laurea ...... hanc imperator Nerva in gremio Jovis collocârat, quum repente solito major & augustior, advocatâ hominum concione Deorumque, te filium sibi, hoc est unicum auxilium fessis rebus assumpsit.* Dion nous a conservé la formule de cette adoption, Μάρκον Οὔλπιον Νερούαν Τραϊανὸν ποιοῦμαι; l'adoption se fit ainsi devant le peuple Romain, assemblé au Capitole & dans le temple de Jupiter: *in templo ante pulvinar Jovis optimi maximi adoptio peracta est;* Trajan fut en même temps déclaré César, *simul filius simul Cæsar*, & aussi-tôt après il fut décoré du titre d'*Imperator* & de la puissance Tribunitienne, *mox Imperator & consors Tribunitiæ potestatis;* en sorte qu'il fut, non seulement désigné successeur à l'Empire, mais encore il fut associé à la puissance suprême, *non solum successor Imperii, sed particeps etiam sociusque.* En considération de la victoire qu'il venoit de remporter sur les Germains, il reçut le nom honorable de *Germanicus*, qu'il prit toûjours dans la suite sur les monumens & dans les actes publics, *Germanici nomen hinc missum;* l'adoption & l'association à la puissance Tribunitienne se firent en même temps, *omnia pariter & statim factus es.* Le choix que Nerva fit de Trajan pour l'élever à l'Empire, suivant le droit qu'il en avoit en sa qualité d'Empereur, *jure Principis*, fut reçu avec le consentement général du Sénat & du peuple Romain, *Senatus populique consensu*, & fut applaudi de tout l'Empire. Les

*Plin. Panegyr.*

*L. LXVIII, p. 770.*

*Plin. Panegyr.*

*Ibid.*

*Ibid.*

armées des provinces députèrent de tous côtés au nouveau César pour lui témoigner la joie qu'elles avoient de son adoption. Le courrier qui porta à Trajan la nouvelle de son adoption, lui remit, de la part de l'Empereur, un diamant & une lettre écrite de sa main, dans laquelle il lui rappelle ce vers de l'Iliade d'Homère,

*Plin. in Paneg.* *Spart. in Hadr.* *Dio. l. LXVIII, p. 770.*

*Pendant Danai meas lacrymas tuis sagittis,*
Τίσειαν Δαναοὶ ἐμὰ δάκρυα σοῖσι βέλεσσιν,

*Iliad. Homer. lib. A. v. 42.*

pour l'engager à tirer vengeance de l'insulte qui avoit été faite en sa personne à la majesté Impériale. En effet, quelque temps après Trajan manda Élien & les Prétoriens de sa faction, sous prétexte de les employer dans l'armée de Germanie, il cassa les uns & fit mourir les autres.

*Dio. l. LXVIII, p. 771.*

Le texte de Pline, qui étant Consul prononça le panégyrique de Trajan, suivant l'ordre qu'il en avoit reçû du Sénat & au nom de tout l'Empire, prouve que ce Prince avoit reçû les titres de César & d'*Imperator* & la puissance Tribunitienne dans le temps même de son adoption. C'est un auteur constitué en dignité qui parle trois ans après l'évènement: or il paroît que Trajan fut adopté le 18 de septembre de l'an 97; Domitien avoit été tué le 18 septembre de l'année précédente, *occisus est XIV kal. octobris,* dit Suétone: le même jour Nerva fut déclaré Empereur, & nous apprenons, par des lettres de Pline & par un ancien calendrier, que Trajan étoit né le 18 septembre. Il étoit bien convenable que Nerva prît ce jour-là, qui étoit célèbre par ces évènemens, pour adopter Trajan, & pour l'élever à la puissance suprême. En effet, selon Pline, le jour de la naissance de Trajan, Nerva monta au Capitole pour y déposer la couronne de laurier en actions de graces de la victoire remportée en Pannonie, *allata erat ex Pannoniâ laurea, id agentibus Diis ut invicti Imperatoris exortum victoriæ insigne decoraret,* & ce jour-là même & dans la même assemblée, l'Empereur fit la cérémonie de l'adoption, *hanc (lauream) imperator Nerva in gremio Jovis collocarat quum repentè... advocatâ*

*In Dom. c. 17.* *Dio. l. LXVIII, p. 769.* *Plin. lib. X, ep. 18.* *Fabretti, c. 9, p. 270, 271.* *Panegyr.*

*hominum concione Deorumque, te filium sibi...... assumpsit;* aussi Pline célèbre-t-il ce jour comme *trois fois* heureux, *nobis..... celebrare continget diem illum triplici gaudio lætum qui Principem abstulit pessimum, dedit optimum, meliorem genuit,* exprimant par un seul mot, *genuit,* le jour de la naissance de Trajan & celui de son adoption. On sait que le jour de l'adoption des Princes & de leur avènement à l'Empire étoit regardé comme un jour natal, *natalis Adoptionis, natalis Imperii.*

*Paneg. circa fin.*

*Spart. in Had.*

Il est donc certain que Trajan fut adopté le 18 septembre, & qu'il fut associé à la puissance Tribunitienne dès le jour même ou immédiatement après, *statim, simul;* & quand même le texte de Pline ne seroit pas aussi précis, ce fait est constaté par les monumens. Le P. Froelich rapporte une Médaille que le cardinal Noris & M. Vaillant n'ont point connue: c'est une monnoie antique de la ville de Gabala en Syrie, frappée l'an 143 ΓΜΡ. de l'ère de cette ville, & qui ne donne à Trajan que le titre de César, ΝΕΡ. ΚΑΙϹ. ΤΡΑΙΑΝΟϹ. Le cardinal Noris & M. Vaillant ont fixé le commencement de cette ère à l'automne de l'an 707 de Rome, quarante-sept avant l'ère Chrétienne, lorsque Jules César, après son expédition en Egypte, passa par la Syrie pour aller combattre Pharnace, & accorda aux habitans de Gabala l'autonomie & d'autres privilèges; ainsi l'année 143 de l'ère de Gabala aura commencé à l'automne de l'an de Rome 849, 96 de l'ère Chrétienne, & aura fini à l'automne de l'année suivante 97: d'où il résulte que Trajan a été adopté avant l'automne de cette année 97. Nous savons, par le témoignage de Pline, qu'il fut adopté le 18 septembre, la nouvelle de cette adoption a pû arriver en Syrie vers la fin d'octobre avant le commencement de l'année 144 de l'ère de Gabala; ce qui prouve que l'année particulière de cette ville commençoit alors à la fin du mois d'octobre, usage qui n'est pas sans exemple dans d'autres villes de Syrie. Le cardinal Noris a prouvé dans son excellent ouvrage, *de Epochis Syro-Macedonum,* que l'année de Tyr commençoit

*Quat. Tentam. p. 176.*
*Æ, 2.*

*De Epoch. Syro-Mac. Diss. III, p. 292.*
*Vaill. Numism. Græc. p. 262.*

le 19 octobre, & celle de Gaza le 28 du même mois; l'hémérologe manuſcrit de la bibliothèque de Florence, établit la même choſe: mais ce qui démontre que l'adoption de Trajan n'a point été faite à la fin du mois d'octobre, comme le penſent les plus ſavans chronologiſtes, c'eſt le témoignage authentique de deux médaillons d'argent & d'une médaille de bronze de la ville de Tyr, qui n'ont point été publiés, & que M. Pellerin a eu la bonté de me communiquer. Je donnerai l'explication de ces monumens dans le troiſième article de ce Mémoire; comme ils marquent la vingt-unième année de la puiſſance Tribunitienne de Trajan, il s'enſuit que la deuxième année aura commencé le 19 d'octobre de l'an 97, & par une conſéquence néceſſaire que l'adoption de Trajan aura précédé le 27 ou le 28 du même mois d'octobre.

Mais, diſent les chronologiſtes, ſuivant l'épitome de Victor, Trajan, après ſon aſſociation à la puiſſance Tribunitienne, fut pendant trois mois collègue de Nerva, qui mourut vers le 27 janvier de l'année 98; Trajan ne fut donc adopté & aſſocié à la puiſſance ſouveraine que vers le 27 d'octobre de l'année précédente. D'ailleurs, à l'occaſion de la victoire remportée en Pannonie ſur les Germains, Nerva prit le nom de *Germanicus* & le titre d'*Imperator II.* Nous connoiſſons pluſieurs Médailles d'or, d'argent & de bronze de la ſeconde année de la puiſſance Tribunitienne de Nerva, & frappées par conſéquent après le 18 ſeptembre de l'an 97; qui cependant ne donnent point à Nerva, ni le nom de *Germanicus,* ni le titre d'*Imperator II,* d'où il réſulte que la nouvelle de la victoire remportée en Pannonie n'étoit point encore arrivée à Rome le 18 ſeptembre, & que l'adoption de Trajan n'a point été faite ce jour-là, mais apparemment à la fin du mois d'octobre ſuivant.

L'autorité des abbréviateurs eſt ici de peu de conſidération; on ſait que ſouvent ils omettent des faits importans, & qu'ils ſont d'ailleurs peu exacts dans ceux qu'ils rapportent. Mais en donnant à l'épitome de Victor le degré d'autorité qu'il n'a pas, peut-on l'oppoſer au témoignage de Pline, qui dans un diſcours

diſcours prononcé à Rome même, par ordre du Sénat, trois ans après l'adoption de Trajan, dit en termes précis, que la couronne de laurier, *laurea,* qui avoit été envoyée à Nerva à l'occaſion de la victoire remportée ſur les Germains, fut portée & dépoſée au Capitole par ce Prince le jour de la naiſſance de Trajan, *id agentibus Diis ut invicti Imperatoris exortum victoriæ inſigne decoraret.* Il eſt vrai que nous connoiſſons pluſieurs Médailles du commencement de la ſeconde année de Nerva, qui ne lui donnent point le nom de *Germanicus* ni le titre d'*Imperator II:* il y en a une d'or dans le cabinet de Monſeigneur le duc d'Orléans; j'en ai vû huit d'argent avec différens types dans le cabinet de M. l'abbé de Rothelin, & pluſieurs de grand & de moyen bronze dans les cabinets de M. de Beauvau & de M. de Surbeck; mais ces monumens prouvent ſeulement que Nerva différa quelque temps à prendre pour lui-même le nom de *Germanicus* & le titre d'*Imperator II:* c'étoit un Prince modéré & modeſte, qui craignoit les honneurs loin de les rechercher. Pline ne dit point que Nerva prit ces titres ſur la nouvelle de la victoire, il loue Trajan de ce que ſe voyant à la tête d'une armée puiſſante & victorieuſe qui le chériſſoit, il n'avoit point reçû d'elle le titre de *Germanicus* & d'*Imperator*, & de ce que ces titres d'honneur lui furent décernés à Rome. Plin. Panegyr.
*Credentne poſteri Patricio & Conſulari & Triumphali patre genitum, quum ampliſſimum, amantiſſimum ſui exercitum regeret, Imperatorem non ab exercitu factum! Eidem cum Germaniæ præſideret, Germanici nomen hinc miſſum!* Il mérita par cette modération d'être élevé au plus haut degré d'honneur, & même d'être aſſocié au pouvoir ſuprême, *ſimul filius, ſimul Cæſar, non ſolum ſucceſſor Imperii, ſed particeps etiam ſociuſque.* Nerva put bien donner à Trajan le nom de *Germanicus* ſans le prendre pour lui-même; nous voyons pluſieurs exemples ſemblables dans l'hiſtoire des Empereurs. Sous l'empire d'Auguſte, le nom de *Germanicus* fut décerné à Néron-Claude-Druſus, frère de Tibère: l'empereur Claude donna à ſon fils le nom de *Britannicus;* cependant Nerva, quelque temps

après l'adoption de Trajan, accepta les titres de *Germanicus* & d'*Imperator* pour la ſeconde fois avant qu'il fût déſigné Conſul pour l'année ſuivante. On lit ſur une médaille d'argent du cabinet de M. de Pontcarré, IMP. NERVA CAES. AVG. GERM. P. M. TR. P. II. & au revers IMP. II. COS. III. P. P. avec le type de la liberté; & au revers d'une médaille d'argent du cabinet de M. l'abbé de Rothelin, & de deux autres d'argent du cabinet du P. Chamillard, IMP. II. COS. III. DESIGN. IIII. P. P.

Ces monumens font voir que Nerva prit les titres de *Germanicus* & d'*Imperator* pour la ſeconde fois ſur la fin de l'année 97, dans la ſeconde année de ſa puiſſance Tribunitienne, dans ſon troiſième Conſulat avant qu'il fût déſigné Conſul pour la quatrième fois. Après avoir ainſi déterminé le commencement de la puiſſance Tribunitienne de Trajan, il faut examiner quel fut le temps de ſa mort.

II. Trajan paſſa les dernières années de ſa vie en Orient, où il fit ſur les Parthes de grandes conquêtes, qui lui méritèrent le titre de *Parthicus;* il ſoûmit au-delà du Tigre l'Aſſyrie & l'Adiabène, prit la ville de Cteſiphon, capitale de l'empire des Parthes, & pénétra juſqu'au golfe Perſique: il méditoit de plus grands exploits & de nouvelles conquêtes, lorſqu'il apprit que pluſieurs peuples nouvellement ſoûmis s'étoient révoltés. Pour s'aſſurer de la fidélité des Parthes il fit un traité avec eux, & leur donna un Roi de leur nation, que les hiſtoriens nomment Parthamaſpate, & qui eſt repréſenté ſur les Médailles avec cette légende, REX PARTHIS DATVS. Trajan rentra dans la Méſopotamie où il aſſiégea la ville d'*Atra*, occupée alors par une tribu d'Arabes qui s'étoient révoltés. Cette ville, ſi célèbre dans l'hiſtoire de l'empereur Sévère, étoit ruinée au temps de l'empereur Jovien; ſes ruines portent encore aujourd'hui le nom de *Hadre:* la ville étoit ſituée ſur le ſommet d'une montagne élevée, dans un pays déſert & aride, où les chaleurs ſont quelquefois exceſſives; de plus elle étoit défendue par une bonne muraille: les efforts de Trajan furent inutiles, il fut

*Dio. l. LXVIII, p. 786.*

*Herodi. l. III, p. 528.*

obligé de lever le siège, & bien-tôt après il fut attaqué d'une hydropisie avec une paralysie sur la moitié du corps. Comme la maladie devenoit dangereuse, l'Empereur laissa le commandement de l'armée à Hadrien, se rendit en Syrie, où il s'embarqua pour retourner à Rome; mais le mal augmentant, le Prince fut obligé de débarquer à Sélinounte, ville sur la côte de Cilicie, où il mourut quelques jours avant le 11 du mois d'août, jour auquel Hadrien, qui étoit revenu à Antioche, reçut la nouvelle de sa mort, *III iduum (Augusti)*, dit Spartien, *quando & natalem Imperii instituit celebrandum, excessus ei Trajani nunciatus est.* Il est donc certain que Trajan mourut dans les premiers jours du mois d'août, mais il faut examiner en quelle année. Le canon astronomique qui a été dressé par Ptolémée, écrivain contemporain, ne donne à Trajan que dix-neuf années de règne, & fait commencer la première année du règne d'Hadrien, son successeur immédiat, le 25 de juillet de l'an 116 de l'ère Chrétienne, qui étoit le thoth ou premier jour de l'année Égyptienne rétrograde 864 de l'ère de Nabonassar, 440 de Philippe, & 146 de l'ère des Augustes en Égypte; & Ptolémée donne dans son Almageste plusieurs dates d'années du règne d'Hadrien, qui toutes supposent le commencement de ce règne en l'an 116 de J. C: cependant il est constant, par les témoignages des historiens & par les monumens, que la mort de Trajan arriva l'année suivante 117.

*Dio. l. LXVIII, p. 786.*

*Spart. in Hadr. p. 3.*

*Apud Dodw. App. diss. Cypr. p. 90.*

Suivant Dion, Trajan régna, ἐμονάρχησε, depuis la mort de Nerva, dix-neuf ans six mois & quinze jours, Nerva étant mort le 27 de janvier de l'an 98, la mort de Trajan tombe au 11 d'août de l'an 117, jour auquel Hadrien en reçut la nouvelle & se fit déclarer Empereur. Théophile lui donne la même durée de règne, à un jour près, dix-neuf ans six mois seize jours, & Clément d'Alexandrie dix-neuf ans sept mois quinze jours, Aurélius Victor près de vingt ans, & Julien vingt ans. Ces témoignages, qui ne diffèrent entre eux que parce que le dernier donne comme année complète une année commencée, s'accordent tous à fixer la mort de

*Dio. l. LXVIII, p. 786.*

Trajan à l'année 117 de l'ère Chrétienne, & Spartien nous apprend, en termes précis, que la nouvelle de la mort de Trajan fut rendue publique à Antioche le 11 du mois d'août, jour auquel Hadrien prit le gouvernement de l'Empire; d'où il résulte que Trajan mourut dans les premiers jours du mois d'août de l'an 117.

Nous connoissons plusieurs Médailles frappées en l'honneur de Trajan, avec des dates qui fixent toutes la mort de ce Prince entre l'automne de l'année 116 & l'automne de l'année 117; une médaille d'Aradus[a] de l'année 375, une de Sidon[b] de l'an 227, une de Tripoli[c] de l'an 428, & une autre de Chalcis[d] de l'année 25; les ères de ces villes ont été déterminées par le cardinal Noris & par M. Vaillant. Il est facile de montrer par le calcul, que les dates que je viens de rapporter, tombent dans un temps postérieur à l'automne de l'an 116. J'ai vû dans les cabinets de M.rs de Beauvau, de Rothelin & de Surbeck plusieurs médailles Égyptiennes de Trajan, de grand & de moyen bronze, qui donnent l'année vingt de son règne, L. K. Il est certain que les Égyptiens comptoient une nouvelle année du règne des Empereurs au commencement de leur année civile, c'est-à-dire, *au thoth* ou au premier jour de leur année; ainsi Trajan ayant été revêtu de la puissance Tribunitienne, & ayant succédé à Nerva après le thoth de l'année fixe ou Alexandrine, après le 29 août de l'an 97, la première année de son règne aura fini le 28 août de l'an 98; & le lendemain, 29 du même mois, aura commencé la seconde année de son règne, & la vingtième aura commencé le 29 d'août de l'an 116; elle auroit fini le même jour de l'année suivante 117, mais Trajan étant mort au commencement du mois d'août de cette année, la vingtième de son règne suivant la manière de compter des Égyptiens, ne fut pas complète, il s'en falloit environ vingt jours.

[a] Æ. II. Pfau.
[b] Æ. II. Surb.
[c] Æ. II. Vaill.
[d] Æ. II. Reg.

Cette observation nous conduit à donner l'explication du fameux Canon de Ptolémée, qui a embarrassé les plus savans chronologistes. « Nous n'osons pas, dit M. de Tillemont,

Hist. des Emp. t. II, p. 573.

entreprendre de l'examiner; il nous ſuffit de dire qu'il a «
exercé l'eſprit & la critique de ceux qui ſont les plus habiles «
en cette matière; & quelques-uns ont cru ſur cela devoir «
commencer le règne d'Hadrien en 116; mais ç'a été en «
ſuppoſant que Trajan étoit mort la même année. Les plus «
judicieux ont mieux aimé ne s'y point arrêter, ou y chercher «
quelque explication bonne ou mauvaiſe, voyant qu'il n'y a «
pas moyen de mettre la mort de Trajan avant l'an 117. »

Mais peut-on rejeter le témoignage d'un auteur contemporain qui écrivoit ſous Hadrien & ſous Antonin Pie, d'un célèbre aſtronome accoûtumé à des calculs exacts, qui fixe la durée de l'empire de Trajan & le commencement de celui d'Hadrien, non ſeulement dans le canon, où il pourroit s'être gliſſé quelque erreur de nombres, mais encore par pluſieurs époques relatives à des obſervations aſtronomiques? ou, en admettant l'autorité de Ptolémée, peut-on rejeter le témoignage des anciens écrivains, & en particulier celui de ſaint Clément d'Alexandrie, qui vivoit auſſi en Égypte & dans le ſiècle de Trajan? Peut-on enfin ne pas déférer à des monumens dont l'antiquité eſt inconteſtable?

*Ptol. in Almag.*

Je vais eſſayer de lever toutes ces difficultés & de concilier l'aſtronome avec les écrivains & avec les monétaires; il faut ſe rappeler pluſieurs principes qui ont été établis par des membres de cette Académie *(a)* & par d'autres écrivains *(b)* modernes.

1.° Les monétaires Égyptiens marquoient, à l'avènement d'un Prince, ſur les monnoies L. A, la première année d'un règne; ils marquoient L. B, au thoth Égyptien qui arrivoit après l'avènement: les aſtronomes ſuivoient le même uſage, comme on peut le voir dans le canon aſtronomique, dreſſé par Ptolémée & continué par Théon; il ſuffit d'indiquer ici les règnes de Nerva, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin Pie & de Marc-Aurèle, dont la première année remonte

*(a)* Voyez Mém. de M. de la Baſtie. *Mémoires de l'Académie, tome XIII, page 437 & ſuivantes.*
*(b) Pagi Crit. ad ann. 69. Philip. à Turre, diſſ. de ann. Elagab.*

au thoth Egyptien, qui a précédé chacun de ces règnes.

2.° Les monétaires & les aſtronomes s'accordoient auſſi ſur la manière de compter le nombre des années des règnes, avec cette différence que les aſtronomes donnoient le nombre des années complètes, & les monétaires marquoient ſur les monnoies la dernière année d'un règne, laquelle n'étant point complète, étoit omiſe dans le canon aſtronomique, & étoit rejetée au règne ſuivant; ainſi les médailles Egyptiennes doivent marquer, dans la durée des règnes que j'ai indiqués, une année de plus que le canon. Les médailles de Nerva donnent deux ans, L. B, le canon un an; les médailles de Trajan vingt ans, L. K, le canon dix-neuf ans; les médailles d'Hadrien vingt-deux ans, L. KB, le canon vingt-un ans; les médailles d'Antonin Pie vingt-quatre ans, L. KΔ, le canon vingt-trois ans. Je fais voir dans un autre Mémoire que les aſtronomes & les monétaires Egyptiens ſuivoient l'uſage ſingulier de joindre les années du père & du fils qui avoient été collègues dans l'Empire, pour n'en faire qu'une ſeule durée.

*Obſervat. ſur les médailles de Commode.*

3.° On ſait que l'ancienne année Egyptienne étoit de trois cens ſoixante-cinq jours ſans intercalation, & que tous les quatre ans elle remontoit d'un jour dans l'année ſolaire; mais l'an 729 de Rome, vingt-cinquième avant l'ère Chrétienne, τῷ πέμπτῳ ἔτει Αὐγούστου βασιλείας, les habitans de la ville d'Alexandrie adoptèrent la forme de l'année Julienne par l'addition d'un jour qu'ils intercalèrent tous les quatre ans: ainſi le thoth ou le premier jour de leur année reſta fixé au 29 d'août, & au 30 du même mois dans les années qui précédoient les biſſextiles du calendrier Julien. Les monétaires d'Alexandrie ſuivirent cette nouvelle forme d'année; mais l'ancienne année rétrograde continua d'être en uſage pour les fêtes & les cérémonies religieuſes; les aſtronomes continuèrent auſſi de l'employer dans le calcul & ſur les tables aſtronomiques, pour éviter la confuſion qu'un nouveau calendrier auroit pû occaſionner; en un mot ils continuèrent de dater leurs obſervations par les années des ères de

*Theon. apud Dodw. App. ad Diſſ. Cypr. pag. 113.*

Nabonaſſar & de Philippe, qui étoient des années vagues de trois cens ſoixante-cinq jours ſans aucun jour intercalaire.

Après ces obſervations, il eſt facile d'expliquer le canon de Ptolémée. J'ai prouvé dans le premier article de ce Mémoire, que Trajan fut adopté & aſſocié à la puiſſance Tribunitienne le 18 ſeptembre de l'an 97, & qu'il ſuccéda à Nerva dans le mois de janvier 98; ainſi, ſuivant l'uſage pratiqué en Egypte, la première année (L. A.) de Trajan aura fini le 28 août 98, la ſeconde année (L. B.) aura commencé le lendemain 29 août 98; la vingtième (L. K.) aura commencé le 29 août 116, & cette année ne fut pas complète, Trajan étant mort dans les premiers jours du mois d'août 117: le canon lui donne dix-neuf ans de règne, ΤΡΑΙΑΝΟΥ ΙΘ. le calcul eſt juſte. Nous avons obſervé que les Médailles marquent l'année vingt de Trajan L. K. qui ne fut pas complète, & que le canon donne des années entières & complètes; le canon doit donc marquer une année de moins, & par conſéquent dix-neuf ans. Mais nous avons vû que la première année de ce règne eſt cenſée, ſuivant l'uſage des Egyptiens, avoir commencé au thoth de l'an 97 de J. C, ainſi la dix-neuvième & dernière de Trajan a dû finir au thoth de l'an 116 le 29 août dans l'année fixe, le 25 de juillet dans l'année vague; & la première du règne d'Hadrien, ſucceſſeur immédiat, a dû commencer au même thoth de l'an 116, comme il eſt en effet marqué dans le canon de Ptolémée; cette manière de compter eſt conforme à l'uſage conſtant & uniforme des aſtronomes & des monétaires Egyptiens: pour rendre cette explication plus ſenſible, je réunis ſous un point de vûe toutes les circonſtances. Trajan mourut peu de jours avant le 11 du mois d'août de l'année 117 dans la vingtième année de ſon règne, L. K; cette vingtième année avoit commencé en Egypte au thoth de l'an 116, mais comme elle ne fut pas complète, puiſque Trajan mourut avant le 29 août de l'an 117, elle ne dut pas être compriſe dans le canon aſtronomique, qui ne donne que des années complètes, & par

conséquent le règne de Trajan a dû finir, suivant le canon, au thoth de l'an 116, quoique ce Prince ne soit mort qu'au mois d'août de l'année suivante 117.

*Arr. Dissert. Cypr. p. 67.* Si le savant Dodwel avoit connu l'usage qui étoit suivi par les monétaires & par les astronomes Egyptiens dans la manière de compter les années des Empereurs, il n'auroit pas avancé, comme un fait certain, qu'Hadrien compta du 9 août de l'an 116 son adoption & sa puissance Tribunitienne, pendant que cette adoption n'a été connue que dans les derniers jours de la vie de Trajan, au mois d'août de l'an 117; les lettres qui furent adressées à ce sujet au Sénat, étoient signées par Plotine; circonstance qui démontre que l'Empereur, accablé par sa maladie, n'étoit pas en état de les signer lui-même. L'adoption d'Hadrien est un point important dans l'histoire des Empereurs, je me propose de l'examiner dans un Mémoire particulier. L'explication que je viens de donner du canon astronomique fait voir que ce canon s'accorde avec les anciens écrivains & avec les dates des Médailles qui portent la mort de Trajan à l'an 117. Cette explication confirme deux principes intéressans pour l'histoire des Empereurs & pour l'intelligence des médailles Impériales frappées en Egypte.

*Spart. in Hadr. p. 3.*

*Dio. l. LXIX, p. 788.*

Mém. lû à l'Acad. le 23 juin 1750.

1.° Les astronomes, pour la facilité & pour l'exactitude du calcul, ne marquoient sur les tables & dans le canon que les années complètes des règnes des Empereurs; c'est pourquoi les règnes de Galba, d'Othon & de Vitellius, dont chacun n'a pas duré une année entière, n'y sont point compris; ils rejetoient ordinairement au règne suivant la dernière année qui n'étoit pas complète, & c'est la raison pour laquelle la première année d'un règne, marquée dans le canon & sur les monnoies, est censée remonter au thoth qui a précédé l'avènement d'un Prince à l'Empire: de savans chronologistes & des antiquaires ont bien remarqué l'usage, mais aucun d'eux n'a pris la peine d'en rechercher la raison.

2.° Il n'est pas encore bien décidé quelle étoit la forme d'année suivie par les monétaires d'Egypte sous l'empire Romain;

Romain; marquoient-ils ſur les monnoies l'ancienne année vague ou l'année fixe Alexandrine? Le thoth de l'année Alexandrine reſta fixé au 29 d'août: mais depuis le règne d'Auguſte juſqu'au règne de Dioclétien, après lequel les monnoies Égyptiennes ne marquent plus les années des règnes, le thoth de l'année vague s'éloigna de plus en plus du 29 d'août; en ſorte que la première année de Dioclétien, 284 de J. C, ce thoth tomba au 13 du mois de juin, la différence eſt de ſoixante-quinze jours. La queſtion eſt importante pour l'hiſtoire des Empereurs, principalement depuis Gordien Pie, temps auquel les écrivains manquent preſque totalement ou ſont peu exacts; & heureuſement il nous reſte de ces règnes un grand nombre de médailles Égyptiennes. Je penſe que ces monnoies, ſur leſquelles on ne lit point de nom de ville ou pluſtôt de *Nome*, ont été fabriquées à Alexandrie, ville capitale d'Égypte, & la réſidence du gouverneur Romain qui avoit l'adminiſtration générale de la province; & conſéquemment je crois que les monétaires qui ont fabriqué les médailles de Trajan, ſans nom de ville ou de *Nome*, ont marqué ſur ces monnoies les années fixes ou Alexandrines. On a remarqué ci-deſſus que les aſtronomes, qui n'employoient ſur les tables que des années complètes, devoient donner à la durée des règnes une année de moins que les monétaires, qui marquoient ſur les monnoies la dernière année des règnes, année qui n'a preſque jamais été entière & complète. Or nous avons vû que le Canon donne à Trajan dix-neuf années de règne: donc les Médailles de la dernière année de ce règne ont dû marquer l'année vingt, dans laquelle Trajan eſt mort. Je connois quatorze médailles Égyptiennes de grand bronze, & quatre de moyen bronze, qui donnent ce nombre d'années, L. K: nous n'en connoiſſons aucune qui ſoit marquée de l'année vingt-une de Trajan, L. KA; cependant ſi les monétaires avoient ſuivi l'année vague, nous pourrions avoir des Médailles de l'année vingt-une, puiſque la vingt-unième année de Trajan, dans l'ancienne forme d'année, auroit commencé le 25 de juillet de l'an 117, & que ce

Prince n'eſt mort que vers le 11 du mois d'août ſuivant. Mais la durée de dix-neuf ans marquée dans le Canon par les aſtronomes, prouve que les monétaires n'ont point fabriqué de Médailles de l'année vingt-une: d'où il réſulte que ceux-ci avoient adopté l'année fixe Alexandrine, & qu'ils la ſuivoient dans la fabrication des monnoies. Nous avons expliqué le Canon aſtronomique, qui ne donne à Trajan que dix-neuf ans de règne; il nous reſte à examiner les Médailles qui marquent la vingt-unième année de ce Prince.

III. Après avoir donné la deſcription de ces Médailles, nous verrons l'explication de la date de l'année vingt-une, & les conſéquences qui en réſultent pour la chronologie & l'hiſtoire.

M. Pellerin, parmi un grand nombre de Médailles précieuſes & extrêmement rares, conſerve dans ſon cabinet deux médaillons d'argent & une médaille de moyen bronze entièrement ſemblables du côté de la tête & du revers, & qui juſqu'à préſent n'ont point été publiés: d'un côté on voit la tête de Trajan couronnée de laurier, tournée de droite à gauche, avec cette légende, AΥΤΟΚΡ. ΚΑΙϹ. ΝЄΡ. ΤΡΑΙΑΝΟϹ. ΑΡΙ. ϹЄΒ. ΓЄΡΜ. ΔΑΚ. ΠΑΡΘ. c'eſt-à-dire, *Imperator Cæſar Nerva Trajanus, Optimus, Auguſtus, Germanicus, Dacicus, Parthicus;* de l'autre côté la légende continue, ΔΗΜΑΡΧ. ЄΞ. ΚΑ. ΥΠΑΤ. ϛ. *Tribunitiâ poteſtate vigeſimum primum, Conſul ſextum:* le type eſt un aigle avec les aîles déployées, tourné de gauche à droite & poſé ſur une maſſue, dans le champ, à gauche, paroît une branche de palmier.

Ces Médailles ont inconteſtablement été frappées à Tyr; on ſait que les habitans de cette ville avoient une vénération particulière pour Hercule, que la tête de ce Dieu eſt ordinairement repréſentée ſur leurs Médailles, & que la maſſue a été ſouvent employée pour compoſer le monogramme de cette ville. On peut conſulter ſur cela le cardinal Noris & M. Vaillant.

*Noris de Epoc. Syro-Mac.*
*Vaillant Num. Græc.*

Les deux Médaillons que je viens de décrire, ſont d'argent fin, & méritent une attention particulière. Suivant Joſèphe, la pièce d'argent, νόμισμα, de Tyr valoit quatre dragmes

*De bell. Jud. l. II, c. 26.*

Attiques; ainſi le tétradragme de Tyr étoit à peu près la même choſe que le ſtatère ou le ſicle des Juifs. Le cardinal Noris aſſure que les tétradragmes de Tyr, mis dans la balance, ſe ſont trouvés de même poids que les ſicles des Juifs; & il obſerve que les Tyriens & les Juifs fabriquoient, pour la facilité du commerce, des monnoies d'argent de même poids & de même valeur. On trouve en France au cabinet du Roi & chez des particuliers, pluſieurs pièces de ces anciennes monnoies, dont il eſt facile de faire la comparaiſon. Les deux médaillons du cabinet de M. Pellerin ſont d'une belle conſervation; le mieux conſervé pèſe trois gros & cinquante-un grains ou deux cens ſoixante-ſept grains: en ſuppoſant qu'ils ſont au même titre que l'argent qui a cours en France, le tétradragme de Tyr vaut, au poids, cinquante-ſept ſols ſix deniers de notre monnoie.

*De Epoch. diſſ. IV, p. 392.*

Les Médailles dont il s'agit, donnent à Trajan les titres d'*Optimus*, *Germanicus*, *Dacicus*, *Parthicus*, & de Conſul pour la ſixième fois; par conſéquent elles ont été frappées ſur la fin de ſon règne. Mais la difficulté eſt de ſavoir comment elles peuvent marquer l'année vingt-une, puiſque Trajan n'a régné que dix-neuf ans ſix mois & quinze jours depuis la mort de Nerva, & tout au plus dix-neuf ans dix mois & vingt-quatre jours depuis ſon adoption & ſon aſſociation à la puiſſance Tribunitienne.

Il faut remarquer 1.° que l'année particulière à la ville de Tyr commençoit le 19 octobre dans le calendrier Julien, depuis qu'elle eût été rendue fixe: c'eſt un fait que le cardinal Noris a prouvé, & qui eſt conſtaté par l'hémérologe manuſcrit de la bibliothèque de Médicis à Florence. Les provinces & les villes ſujètes de l'empire Romain adoptèrent, les unes plus tôt, les autres plus tard, la forme de l'année Julienne pour le nombre des jours. Le Cardinal Noris fait voir, par un paſſage de Josèphe, que l'année de Tyr étoit fixe avant le règne de Veſpaſien; ainſi le premier jour d'*hyperberetæus*, premier mois de l'année de Tyr, tomboit au 19 d'octobre ſous l'empire de Trajan. 2.° nous avons vû dans ce Mémoire que, ſuivant

*De Epoch. Syro-Mac. diſſer. IV, c. 2.*

*De ann. Maced. diſſ. I, p. 61.*

*L. V, de bell. Jud. c. 13.*

l'uſage des Egyptiens, le premier jour du mois de thoth, premier mois de leur année, ouvroit une nouvelle année de regne des Empereurs; de ſorte que quand même il ſe feroit écoulé peu de jours entre l'avènement d'un Prince à l'Empire & le thoth ſuivant, ce peu de jours étoit compté pour une année, & ce thoth commençoit la ſeconde année du règne: les années ſuivantes ſe comptoient de la même manière. Les Juifs ſuivoient la même méthode pour compter les années des règnes de leurs Rois; le premier jour du mois de niſan commençoit une nouvelle année de règne; en ſorte que la première année de règne finiſſoit au premier jour de niſan qui ſuivoit l'avènement du Prince au trône, & ce premier jour de niſan étoit le commencement de la ſeconde année. Cette manière de compter étoit en uſage dans les contrats, dans tous les actes publics & ſur les monumens, comme M. Fréret l'a fait voir dans un de ſes Mémoires; il a rapporté un paſſage du Thalmud qui explique clairement l'uſage des Juifs. Képler & le P. Pétau obſervent que les Juifs comptoient de la même manière les règnes des rois étrangers, non en commençant leur règne au mois de niſan au printemps, mais dans l'automne au mois de tiſri; Petit en rapporte des preuves tirées des monumens. La première année de ces rois étrangers ſe comptoit du mois de tiſri, qui avoit précédé le commencement de leur règne, & leur ſeconde année commençoit avec le tiſri ſuivant, ſuivant le témoignage des Thalmudiſtes & de Rabbi Iſſachar Ben Mordekhai. Ces *rois étrangers* n'étoient point les rois d'Egypte dont le règne commençoit au thoth Egyptien; ils ne pouvoient être les rois d'Arabie dont l'année commençoit au printemps: ces rois étoient indubitablement les rois Séleucides de Syrie, dont l'année commençoit en automne. On ſait que les Juifs ont été long-temps dépendans de ces Princes, & que même ſouvent ils datoient les actes par les années de l'ère des Séleucides, qu'ils appeloient auſſi l'*ère des contrats*. Ces obſervations nous font connoître que les peuples de Syrie comptoient une nouvelle année de règne

*Buxtorff. Synag. Judaic. c. 17.*

*Not. S. Epiph. ad hæres. 18, Alogorum.*

*L. 1, Eclog. Chron. c. 12.*

*Noris Epiſt. ad Pagi. p. 71.*

*P. Lamy de Tabernac l. VII, p. 1280.*

des Princes au commencement de leur année civile; en sorte qu'un Prince étant parvenu au trône, par exemple, le neuvième mois de l'année Syrienne, on comptoit la seconde année de son règne au premier mois de l'année Syrienne suivante. Depuis que la Syrie eut été assujétie à la domination Romaine, plusieurs villes conservèrent l'ancien usage, dans la manière de compter les règnes des Empereurs.

Les habitans de la ville de Tyr ont compté la première année de la puissance Tribunitienne de Trajan, du 18 septembre de l'an 97, jour auquel il fut adopté & associé par Nerva : mais au mois *hyperberetæus*, mois Macédonien (qui répond au tisri Syrien) le premier mois de l'année de Tyr, & qui commença le 19 octobre de la même année 97, ils comptèrent la seconde année de sa puissance Tribunitienne; & ainsi des années suivantes jusqu'au 19 octobre de l'an 116 qu'ils commencèrent à compter la vingt-unième année qui est marquée sur les deux médaillons d'argent & sur la médaille de moyen bronze. J'ai prouvé dans le second article de ce Mémoire, que la mort de Trajan arriva un peu avant le 11 du mois d'août, dixième mois de la vingt-unième année de sa puissance Tribunitienne, suivant la manière de compter des Tyriens. Nous voyons par cette explication, que des monumens, dont l'antiquité est indubitable, confirment le témoignage des docteurs Juifs sur l'ancienne manière de compter les années des règnes.

De tous les faits discutés dans ce Mémoire, il résulte, 1.° que Trajan fut adopté le 18 de septembre de l'an 97 de J. C : 2.° que ce Prince étant mort peu avant le 11 du mois d'août de l'an 117, dans la vingtième année de son règne, le Canon astronomique a dû lui donner dix-neuf années complètes de règne; que, suivant l'usage observé par les astronomes & par les monétaires Égyptiens, cette année 19 aura fini au thoth de l'an 116 de J. C; que la première année d'Hadrien aura commencé au même thoth de l'an 116, quoiqu'il n'ait été adopté que pendant la dernière maladie de Trajan au commencement d'août de l'an 117;

& ainsi le Canon s'accorde avec les historiens & avec les monumens. 3.° Enfin nous avons vû que les Egyptiens comptoient les années des règnes des Empereurs du thoth qui avoit précédé leur avènement; que les Juifs faisoient remonter le commencement des règnes de leurs Rois au premier jour du mois de nisan qui avoit précédé. Les médailles de Tyr, dont j'ai donné l'explication, nous apprennent que les années du règne des Empereurs se comptoient chez les Tyriens, du premier jour de leur année civile. Cet usage confirme le témoignage des docteurs Juifs qui assurent que les années des règnes des rois de Syrie, se comptoient du mois de tisri, le premier mois de l'année civile de Syrie. Ces observations nous annoncent que la Littérature peut attendre de nouveaux avantages d'une étude suivie & approfondie des Médailles.

*TABLE des Années de* TRAJAN.

| ANNÉES de ROME. | ANNÉES de JESUS-CHRIST. | ANNÉES de la puissance Tribunitienne à TYR. | ANNÉES de règne à ALEXANDRIE. |
|---|---|---|---|
| DCCCL. | 97. | | |
| | 18 Septembre. | A. (1). | |
| | 19 Octobre. | B. (2). | |
| DCCCLI. | 98. | | |
| | 27 Janvier.... | .......... | L. A. (1). |
| | 29 Août.... | .......... | L. B. (2). |
| | 19 Octobre. | Γ. (3). | |
| DCCCLII. | 99. | | |
| | 30 Août..... | .......... | L. Γ. (3). |
| | 19 Octobre. | Δ. (4). | |
| DCCCLIII. | 100. | | |
| | 29 Août..... | .......... | L. Δ. (4). |
| | 19 Octobre. | E. (5). | |

| ANNÉES de ROME. | ANNÉES de JESUS-CHRIST. | ANNÉES de la puissance Tribunitienne à TYR. | ANNÉES de règne à ALEXANDRIE. |
|---|---|---|---|
| DCCCLIV. | 101.<br>29 Août.....<br>19 Octobre. | ..........<br>ϛ. (6). | L. E. (5). |
| DCCCLV. | 102.<br>29 Août....<br>19 Octobre. | ..........<br>Z. (7). | L. ϛ. (6). |
| DCCCLVI. | 103.<br>30 Août.....<br>19 Octobre. | ..........<br>H. (8). | L. Z. (7). |
| DCCCLVII. | 104.<br>29 Août.....<br>19 Octobre. | ..........<br>Θ. (9). | L. H. (8). |
| DCCCLVIII. | 105.<br>29 Août.....<br>19 Octobre. | ..........<br>I. (10). | L. Θ. (9). |
| DCCCLIX. | 106.<br>29 Août ....<br>19 Octobre. | ..........<br>IA. (11). | L. I. (10). |
| DCCCLX. | 107.<br>30 Août.....<br>19 Octobre. | ..........<br>IB. (12). | L. IA. (11). |
| DCCCLXI. | 108.<br>29 Août ....<br>19 Octobre. | ..........<br>IΓ. (13). | L. IB. (12). |
| DCCCLXII. | 109.<br>29 Août.....<br>19 Octobre. | ..........<br>IΔ. (14). | L. IΓ. (13). |

| ANNÉES de ROME. | ANNÉES de JESUS-CHRIST. | ANNÉES de la puissance Tribunitienne. à TYR. | ANNÉES de règne à ALEXANDRIE. |
|---|---|---|---|
| DCCCLXIII. | 110. | | |
| | 29 Août . . . . | . . . . . . . . . . | L. IΔ. (14). |
| | 19 Octobre. | IE. (15). | |
| DCCCLXIV. | 111. | | |
| | 30 Août. . , . . | . . . . . . . . . . | L. IE. (15). |
| | 19 Octobre. | Iϛ. (16). | |
| DCCCLXV. | 112. | | |
| | 29 Août. . . . . | . . . . . . . . . . | L. Iϛ. (16). |
| | 19 Octobre. | IZ. (17). | |
| DCCCLXVI. | 113. | | |
| | 29 Août. . . . . | . . . . . . . . . . | L. IZ. (17). |
| | 19 Octobre. | IH. (18). | |
| DCCCLXVII. | 114. | | |
| | 29 Août . . . . | . . . . . . . . . . | L. IH. (18). |
| | 19 Octobre. | IΘ. (19). | |
| DCCCLXVIII. | 115. | | |
| | 30 Août. . . . | . . . . . . . . . . | L. IΘ. (19). |
| | 19 Octobre. | K. (20). | |
| DCCCLXIX. | 116. | | |
| | 24 Juillet. . . . | . . . . . . . . . | . . . . . . . . . |
| | 29 Août. . . . . | . . . . . . . . . . | L. K. (20). |
| | 19 Octobre. | KA. (21). | |
| DCCCLXX. | 117. | | |

Fin de l'année IΘ. (19e) du Canon.

Trajan mourut à Sélinonte en Cilicie, le 9 ou le 10 d'Août; Hadrien, le 11 du même mois, en apprit la nouvelle à Antioche.



*OBSERVATIONS*

# OBSERVATIONS
## SUR
## PLUSIEURS MÉDAILLES FRAPPÉES EN ÉGYPTE
## *en l'honneur de l'Empereur Commode.*

Par M. l'Abbé BELLEY.

SOUS le gouvernement des rois Ptolémées, & ſous la domination des empereurs Romains, il étoit d'uſage en Égypte de marquer ſur les monnoies les années des règnes de ces Princes. On conçoit que ſi les monnoies de chaque année des règnes étoient parvenues juſqu'à nous, il ſeroit facile de donner non ſeulement la ſuite chronologique des Rois & des Empereurs, mais encore de fixer la durée préciſe de chaque règne; mais dans une longue ſuite de ſiècles, la pluſpart de ces monumens ont diſparu, ou ils n'ont pas été encore découverts. Pluſieurs Antiquaires ont ſû tirer, des médailles Égyptiennes, un avantage conſidérable pour les Lettres. M. Vaillant a donné l'hiſtoire des rois d'Égypte d'après leurs anciennes monnoies : on connoît l'uſage que d'autres Savans ont fait des médailles Impériales frappées en Égypte pour l'éclairciſſement de l'hiſtoire des Empereurs; mais dans l'explication de ces monumens, il ſe rencontre ſouvent des difficultés qui ont embarraſſé les Antiquaires & les Chronologiſtes. On lit, ſur les médailles de pluſieurs Empereurs, un nombre d'années qui paroît ne pouvoir convenir à la durée de leur règne. 5 Septembre 1747.

L'empereur Commode ſuccéda à Marc-Aurèle ſon père, le 17 de mars de l'an 180 de J. C; il fut tué le 31 décembre de l'an 192 : ainſi ſon règne ne fut que de douze ans neuf mois & quatorze jours ; cependant nous liſons ſur pluſieurs Médailles frappées en Égypte en l'honneur de ce Prince, des nombres d'années depuis vingt juſqu'à trente-deux, & même juſqu'à trente-trois qui ſurpaſſent la durée

de ſon règne. Il eſt vrai que Marc-Aurèle l'avoit aſſocié à la puiſſance Tribunitienne vers le mois d'août de l'an 175, & qu'il le déclara Auguſte en l'année 177 ; mais en comptant même de ces deux époques la durée du règne de Commode juſqu'à ſa mort, cette durée, qui eſt de dix-ſept ou dix-huit ans, ne peut s'accorder avec les nombres d'années qui ſe liſent diſtinctement ſur les Médailles : la différence eſt toûjours de quinze ou ſeize années.

*De Commodi Imp. ætate, in nummis inſcripta.* Pariſ. 1690, in-4.°

Pluſieurs Savans ont tenté de réſoudre cette difficulté. M. Toinard publia en 1690 une Diſſertation latine, dans laquelle il ſoûtint que les années marquées ſur ces Médailles, étoient les années de l'âge de Commode, & non celles de ſon règne. Ce Prince, dit M. Toinard, étant né le 31 d'août de l'an 161, étoit dans la trente-deuxième année de ſon âge lorſqu'il fut tué le 31 du mois de décembre de l'an 192, puiſqu'il étoit âgé de trente-un ans & quatre mois. Cette ſolution paroît d'abord vrai-ſemblable ; elle s'ajuſte aſſez bien avec les nombres gravés ſur les Médailles : cependant elle n'eſt appuyée ni ſur le témoignage d'aucun ancien écrivain, ni ſur aucun autre exemple.

*Opera Select. p. 537.*

Le P. Hardouin rejette l'opinion de M. Toinard, comme étant purement arbitraire & deſtituée de tout fondement ; le ſavant & ingénieux Antiquaire donne une autre explication, & prétend qu'à l'avènement de Marc-Aurèle à l'Empire, les Egyptiens établirent une nouvelle ère, *l'ère de la famille des Aurèles*, depuis laquelle ils comptèrent les années des règnes. Cette ère, ſuivant le P. Hardouin, ayant commencé au mois de mars de l'an 161, lorſque Marc-Aurèle fut déclaré Auguſte, la trente-deuxième année de cette ère duroit encore à la mort de Commode qui fut tué à la fin de décembre de l'an 192.

*T. II, p. 199.*

M. de la Baſtie, dans ſes notes ſur le livre du P. Jobert, *de la ſcience des Médailles*, après avoir rapporté l'opinion de M. Toinard & celle du P. Hardouin, eſt perſuadé que la difficulté n'eſt pas réſolue. « Il faut convenir, dit cet Aca-
» démicien, que la vraie ſolution de ces énigmes numiſmatiques,

n'eſt pas encore trouvée...... peut-être que les Egyptiens « commencèrent une nouvelle ère avec l'année, où, pour la « première fois, on vit deux Auguſtes gouvernant enſemble « l'Empire, & tous deux Conſuls en même temps...... On « peut raiſonnablement ſuppoſer que les Egyptiens l'adoptèrent, « & qu'ils en firent uſage ſur leurs Médailles, du moins pen- « dant la vie de Marc-Aurèle & de Commode: or du conſulat « des deux Auguſtes, à la mort de Commode, il y a plus de « trente-un ans, & par conſéquent on peut trouver la trente- « deuxième année depuis cette époque ſur les médailles de « Commode ». L'opinion de M. de la Baſtie s'éloigne peu de celle du P. Hardouin, il reconnoît auſſi que les Egyptiens, dès la première année du règne de Marc Aurèle, adoptèrent une nouvelle ère, l'*ère des deux Auguſtes Conſuls*, à cauſe de la ſingularité du Conſulat, pendant lequel on vit M. Aurèle & L. Verus tous deux Auguſtes & tous deux Conſuls en même temps.

Je trouve dans le journal de Trévoux, que le P. de Grainville avoit propoſé, dès l'année 1709, une manière de compter les années de Commode, qui s'écartoit peu de la ſolution qu'a donnée M. de la Baſtie. Le ſavant Jéſuite remarque, d'après Spartien, « que lorſque Marc-Aurèle aſſocia Verus à l'Empire, la choſe parut ſi nouvelle & ſi digne de remarque, « que pluſieurs hiſtoriens en firent une époque »: *Tantùmque*, dit Spartien, *hujus rei novitas & dignitas valuit, ut faſti conſulares nonnulli ab his ſumerent ordinem Conſulum;* mais, comme le remarque très-bien un auteur anonyme, le paſſage de Spartien ne dit autre choſe, ſinon que quelques auteurs des faſtes conſulaires avoient pris cette année du règne de Marc Aurèle & de Lucius Verus, pour le commencement & l'époque fixe de leur chronologie: mais cela ne prouve pas que l'on ait ſuivi cette époque, ſur les Médailles, pour compter les années du règne de ces deux Empereurs, & encore moins celles de l'empire de Commode.

*Année 1737, mois de Mai, page 901.*

*Ibid. p. 908.*

Cet anonyme propoſe une autre ſolution, & prétend que Commode étant né dans la pourpre, ne ſe regardoit pas

*Ibid. p. 912.*

comme héritier de ſon père, ni comme ſon adjoint à la puiſſance Tribunitienne & à la dignité d'Auguſte, mais comme *Empereur né*, & ayant eu cette qualité & ce droit dès le moment de ſa naiſſance; qu'à la mort de Marc-Aurèle, Commode voulut, en conſéquence de ſon ſyſtème, dater ſon règne par les années de ſa naiſſance; qu'à la vérité ſa volonté ne fut pas ſuivie à Rome, qu'on ſuivit ponctuellement ſes intentions à Alexandrie: on y frappa des monnoies depuis la vingtième année juſques & compris la trente-deuxième qui fut la dernière de ſa vie. L'auteur conclud que ces Médailles ne peuvent marquer que l'âge de ce Prince.

*Année 1737, mois de Mai, page 914.*

Comme la queſtion reſte toûjours indéciſe, je me propoſe premièrement d'examiner les opinions différentes que je viens de rapporter, je donnerai enſuite une explication des médailles de Commode. Cette explication a l'avantage d'être générale pour les règnes des Empereurs qui ont été aſſociés à l'empire du vivant de leur père: c'eſt l'objet & le plan de ce Mémoire.

Je crois devoir faire quelques obſervations pour l'intelligence de la matière que j'examine. Nous connoiſſons un aſſez grand nombre de Médailles frappées en Égypte en l'honneur de Commode, ſur leſquelles on trouve les lettres numérales de toutes les années, depuis K, 20, juſqu'à ΛB, 32. Nous en avons trois de l'année 32 avec des types différens: ſur l'une paroît la tête de Jupiter Olympien; ſur l'autre, un aigle avec une enſeigne militaire: on voit ſur la troiſième un aigle entre deux enſeignes militaires. Nous connoiſſons deux Médailles de l'année ΛΓ, 33, qui ont pour type un Sérapis aſſis & appuyé de la main gauche ſur une haſte: l'une eſt un moyen bronze cité du cabinet de M. Gravier; l'autre eſt dans le cabinet d'Arigoni. Il peut s'en trouver quelqu'autre de la même année dans les cabinets des Antiquaires.

*Muſ. Arigoni, tab. XVI.*

Les Égyptiens comptoient, d'une manière particulière, les années du règne des Empereurs, en marquant une nouvelle année de règne au commencement de chaque année civile. Le *thoth* étoit le premier jour de l'année Égyptienne; on comptoit la ſeconde année du règne d'un Empereur, au

thoth qui ouvroit l'année après l'avènement du Prince à l'Empire, quand même il n'auroit pas régné une année entière; & ainsi des années suivantes. C'est pourquoi l'on trouve l'année seconde L. B. marquée sur les médailles de Galba qui régna environ sept mois; on lit aussi l'année seconde sur celles d'Emilien dont le règne ne fut que de trois ou quatre mois. Je ne m'arrête point à prouver cet usage des Egyptiens; il se trouve solidement établi dans plusieurs Mémoires qui ont été lûs en cette Académie.

On suivit en Egypte deux formes d'années différentes, depuis l'an 729 de Rome, l'ancienne année vague & l'année Alexandrine fixe. Il est certain que l'ancienne année continua d'être suivie en Egypte jusqu'au quatrième siècle de l'ère Chrétienne, pour les calculs astronomiques, pour la célébration des fêtes & des cérémonies Egyptiennes. Je suppose que les années marquées sur les médailles de Commode, depuis vingt, K, jusqu'à trente-trois, ΛΓ, sont des années fixes & Alexandrines, & que ces Médailles ont été fabriquées à Alexandrie: je rendrai compte de cette supposition dans la suite du Mémoire.

1.° M. Toinard prétend, dans sa Dissertation, que les lettres numérales d'années qui se lisent sur les médailles Egyptiennes de Commode, désignent les années de l'âge de ce Prince, & non pas les années de son règne. Il est vrai que ce nombre d'années surpasse la durée de son règne; mais le système de M. Toinard est fondé uniquement sur une *approximation* du nombre des années que dura la vie de Commode avec les nombres qui sont marqués sur les Médailles. On ne voit point dans toute la suite Impériale que les années de l'âge des Princes aient été gravées sur leurs monnoies; on n'en trouve aucun exemple. D'ailleurs M. Toinard, faisant commencer les années de Commode au 31 du mois d'août de l'an 161, s'écarte de l'usage constamment établi en Egypte, de commencer les années au premier jour du mois de thoth, le premier mois de l'année Egyptienne: en supposant même que les années de Commode doivent se

compter du 31 août 161, jour de sa naissance, ce Prince ayant été tué le 31 décembre 192, la durée de sa vie n'est que de trente-deux ans commencés, & précisément de trente-un ans & quatre mois. Ce nombre d'années ne peut point s'accorder avec le nombre ΑΓ 33 qui se lit sur les médailles Egyptiennes de Commode: ainsi les nombres d'années gravées sur ces Médailles ne peuvent désigner les années de son âge; l'époque à laquelle commencent ces années, doit, suivant l'usage Egyptien, remonter au thoth, au 29 d'août de l'an 160, qui précéda d'une année presque entière la naissance de Commode.

L'opinion du P. Hardouin ne paroît pas établie sur un fondement plus solide; il suppose que les Egyptiens, à l'avènement de Marc-Aurèle, qui fut déclaré Auguste le 7 de mars de l'an 161, établirent une nouvelle ère, *l'ère des Aurèles;* que, comme de cette époque jusqu'à la mort de Commode, on compte trente-deux ans commencés, les nombres d'années marquées sur les médailles Egyptiennes doivent désigner les années de cette ère des Aurèles. Mais le savant Antiquaire s'éloigne aussi de l'usage établi en Egypte, de commencer les années au thoth, au premier jour du premier mois; & ce qui mérite encore plus d'attention, il fixe cette ère des Aurèles au milieu d'une année Egyptienne. Il est constant que les ères qui ont été d'usage en Egypte, ont toutes commencé à un thoth Egyptien. Nous connoissons quatre époques depuis lesquelles les Egyptiens ont compté leurs années, l'ère de Nabonassar, celle de Philippe Aridée, celle d'Auguste, & enfin l'ère de Dioclétien. Ces ères, dont on peut voir l'usage & la suite dans le Canon astronomique qui a été publié par Dodwel, ont toutes commencé à un thoth Egyptien; c'est un fait reconnu par les plus savans chronologistes; il n'est pas probable que les Egyptiens, à l'établissement de la prétendue ère des Aurèles, aient abandonné un usage ancien, pour le reprendre plus de cent ans après, à l'avènement de Dioclétien au trône Impérial. D'ailleurs si nous admettons l'ère des Aurèles, il n'est plus possible d'expliquer les médailles de

Commode, ſur leſquelles on lit ΛΓ, l'année 33; dans l'hypothèſe du P. Hardouin l'année 33 de cette ère n'auroit commencé qu'au mois de mars de l'an 193, plus de deux mois après la mort de cet Empereur.

L'établiſſement de l'ère des Aurèles eſt détruit par les monumens mêmes du règne de Commode; d'ailleurs on ne peut le concilier avec l'hiſtoire des règnes ſuivans : on ſait que Septime-Sévère affecta de prendre le titre de fils de Marc-Aurèle; c'eſt un fait conſtaté par les Médailles & par les Inſcriptions. On lit ſur deux médaillons de bronze du cabinet du Roi :

L. SEPTIMIVS SEVERVS PERTINAX AVG.
DIVI MARCI PII F.

Et quoique Commode eût été déteſté par tout l'Empire comme l'ennemi du genre humain, Septime ne rougit pas de ſe dire ſon frère; il oſa même le conſacrer au nombre des Dieux. Quelques inſcriptions en font mention comme d'un titre honorable qui flattoit la vanité de cet Empereur. Réineſius rapporte l'inſcription ſuivante.

IMP. CAES.
L. SEPTIMIO SEVERO PIO PERTI. *Claſſ. III, p. 311.*
AVG. PART. ADIABEN. ARABICO
P. M. TRIB. POT. XVII. IMP. XII. COS. III.
P. P. PROCOS. V. IMP. CAES. DI
VI ANTONINI PII GERMANICI
SARMATICI F. DIVI COMMODI
FRATRI, &c.

Septime-Sévère, pour perpétuer cette prétendue filiation, fit prendre à Caracalla ſon fils aîné le nom de Marc-Aurèle Antonin, lequel paſſa à Elagabale, qui prétendoit être fils de Caracalla; Alexandre Sévère prit auſſi le nom de Marc-Auréle. Si l'ère des Aurèles avoit été établie en Egypte,

comme le pense le P. Hardouin, les monétaires Egyptiens, pour appuyer les idées ambitieuses d'un Prince redouté dans tout l'Empire, n'auroient pas manqué de faire usage de cette ère sur les monnoies frappées en l'honneur de Septime Sévère: nous voyons au contraire que les années marquées sur ses monnoies doivent se compter du commencement de son règne; d'où il résulte que l'ère Egyptienne des Aurèles n'a jamais existé que dans l'imagination du savant Antiquaire.

*Sc. des Médailles, tome II, page 229.*

M. de la Bastie pense que les Egyptiens commencèrent une nouvelle ère avec l'année, où pour la première fois on vit deux Augustes, Marc-Aurèle & L. Verus, Consuls en même temps, & que du Consulat des deux Augustes, jusqu'à la mort de Commode, ils comptèrent les années jusqu'au nombre de ΛB, trente-deux, qui se trouve gravé sur les monnoies de ce Prince.

Mais cette explication souffre aussi de grandes difficultés, & d'ailleurs elle n'est ni claire ni précise. Marc-Aurèle & L. Verus désignés Consuls entrèrent en charge le premier janvier de l'an 161 de l'ère Chrétienne, ils furent élevés à la dignité d'Augustes au mois de mars de la même année. Si la nouvelle ère a commencé avec l'année du consulat des deux Augustes, on trouvera trente-deux ans complets depuis le premier janvier de l'an 161 jusqu'au 31 décembre de l'an 192, jour de la mort de Commode; mais par ce calcul il ne reste pas un seul jour pour le commencement de l'année 33 qui est marquée sur la médaille de Commode. D'ailleurs on ne peut supposer qu'une ère Egyptienne ait commencé au premier jour de l'année Julienne; toutes les ères Egyptiennes que nous connoissons ont commencé au thoth, c'est-à-dire, au premier jour de l'année Egyptienne, c'est un fait certain, dont M. de la Bastie a donné lui-même des preuves incontestables. Si M. de la Bastie avoit fait commencer l'ère des *deux Augustes Consuls* au thoth Egyptien qui avoit précédé leur Consulat, il auroit dû le dire en termes clairs & précis; il semble au contraire qu'il ne fait commencer cette ère qu'avec le Consulat, avec l'année

161

161 de l'ère Chrétienne : quand même M. de la Baſtie ſe ſeroit expliqué plus clairement, & qu'il eût fixé au thoth Egyptien de l'an 160, l'époque d'où ſe comptent les années marquées ſur les médailles de Commode, il ne s'enſuivroit pas qu'il ait jamais exiſté en Egypte une ère des *deux Auguſtes Conſuls.*

L'opinion du P. de Grainville eſt peu différente de celle de M. de la Baſtie : l'un croit que les années marquées ſur les médailles de Commode, ſont de l'ère des *Auguſtes Conſuls ;* l'autre penſe qu'elles ſont de l'ère de l'aſſociation de Lucius Verus, ou des *Auguſtes Collègues*, qui commença en l'année 161 de J. C. Les difficultés que j'ai oppoſées au ſentiment de M. de la Baſtie, combattent également l'autre opinion. J'ajoûterai cependant, 1.° que le P. de Grainville applique, aux années du règne de Commode, le paſſage de Spartien qui ne regarde que les faſtes Conſulaires ou la ſuite des Conſulats : 2.° que ce Père ne paroît pas avoir connu l'uſage où étoient les Egyptiens de compter une nouvelle année de règne au commencement de chacune de leurs années ; que conſéquemment on ne peut point expliquer, dans ſon ſyſtème, la date de l'année 33, ΛΓ, qui ſe lit ſur quelques médailles de Commode.

L'auteur anonyme a renouvelé en 1737 l'opinion que M. Toinard avoit propoſée en 1690, en prétendant que les médailles de Commode ne peuvent marquer que l'âge de ce Prince. Je ne répéterai point ce que j'ai dit ci-deſſus contre le ſentiment de M. Toinard : mais, ſelon l'Anonyme, Commode fit exécuter à Alexandrie ce qu'il n'avoit oſé entreprendre à Rome ; il fit marquer ſur les monnoies les années de ſon âge qu'il regardoit comme les années de ſon règne, parce qu'il ſe prétendoit *Empereur né* & régnant de droit dès le moment de ſa naiſſance. L'Anonyme n'a pas connu les médailles Egyptiennes de Commode, où ſont marquées les années première L. A, troiſième Γ, quatrième Δ, huitième H, neuvième L. ENATOY, de ſon règne particulier, à compter depuis la mort de Marc-Aurèle, & qui ne

*Journal de Trevoux, Mai 1737, page 914.*

peuvent désigner les années de son âge. Les médailles de Commode frappées à Césarée de Cappadoce, donnent les années troisième Γ, septième Z, onzième IA, & treizième IΓ, de son règne particulier; d'où il résulte que la prétendue volonté de Commode de faire graver les années de son âge sur les monnoies, n'est fondée que sur une conjecture destituée de toute autorité, & contraire même aux monumens. Nous allons voir que les Égyptiens avoient une manière qui leur étoit particulière, de compter les années de certains règnes, que cet usage, qui n'étoit relatif à aucune ère, a été observé en Égypte sous les règnes de Commode, de Caracalla, de Gallien, de Carin & de Numérien.

II. Plusieurs Empereurs associèrent à la puissance souveraine & au titre d'Auguste, leurs enfans, pour les former dans la science du gouvernement, ou pour leur assurer la possession de l'Empire. Ces princes, collègues de leur père, partageoient avec eux le pouvoir suprême; mais le père retenoit quelquefois un titre distinctif, comme la dignité de souverain Pontife, & il conservoit toûjours une espèce de supériorité que la nature & l'usage lui donnoient sur ses enfans: il avoit la principale direction des affaires importantes, de la guerre, de la paix & des finances; par cette raison les évènemens du règne commun entre les Collègues, étoient particulièrement attribués au premier Empereur, au Prince qui avoit associé à l'Empire.

Les Égyptiens sous la domination des Ptolémées, marquoient sur les monnoies les années des règnes de leurs Princes; depuis que l'Égypte eût été conquise par les Romains, les années de règne des Empereurs furent aussi gravées sur les monnoies Égyptiennes, avec cette singularité que la seconde année commençoit au thoth qui suivoit l'avènement du Prince, quand même cette durée n'auroit été que de peu de mois, & même de quelques jours. Lorsqu'un Empereur associoit son fils à l'Empire, les monétaires Égyptiens marquoient sur les monnoies frappées en l'honneur du fils, les années du règne du père: cette administration, commune entre les

Princes collègues, étoit considérée comme la suite du même règne; & après la mort du père, les Egyptiens continuoient de marquer sur les monnoies du fils qui régnoit seul, la même époque qu'ils avoient suivie du vivant du père, & ne faisoient, des deux règnes, qu'une seule suite d'années. Cette manière de compter les années a été pratiquée non seulement à l'égard de Marc-Aurèle & de Commode, mais elle a été en usage sous les règnes de Septime Sévère & de Caracalla, de Valérien & de Gallien, de Carus & des Princes ses enfans.

L'empereur Antonin Pie étant mort le 7 mars de l'an 161, Marc Aurèle qui depuis plusieurs années étoit revêtu de la dignité de César & de la puissance Tribunitienne, fut proclamé Auguste par le Sénat, & ce Prince éleva à l'Empire L. Commodus à qui il donna le nom de Verus. Ainsi la première année du règne de Marc-Aurèle finit, suivant l'usage Egyptien, au thoth, le 29 d'août de l'an 161. Ce Prince, suivant l'opinion des plus savans Chronologistes, donna, vers le mois d'août de l'an 175, la puissance Tribunitienne à Commode son fils; il l'éleva, vers le mois d'août de l'année suivante, à la dignité d'Auguste, & mourut le 17 mars de l'an 180, dans la vingtième année de son règne. Les Egyptiens, après la mort de Marc-Aurèle continuèrent de compter jusqu'à la mort de Commode, une même suite d'années pour les deux règnes, en sorte que l'on trouve sur les médailles Egyptiennes de Commode, l'année 20 & les suivantes, jusqu'à l'année 33 inclusivement; & ce compte, assujéti à l'usage Egyptien, est exact. Commode fut tué le 31 décembre de l'an 192. La première année du règne de Marc-Aurèle, laquelle finit le 28 août de l'an 161, étoit censée avoir commencé, suivant l'usage Egyptien, au thoth, au 29 août de l'an 160: or depuis cette époque jusqu'au 28 août de l'an 192, il y a trente-deux ans complets; le 29 août de la même année fut le commencement de l'année 33. Ainsi Commode régna pendant quatre mois & trois jours de cette année 33: les médailles de ce Prince ont donc pû être marquées de l'année 33, ΛΓ; & nous avons vû qu'il

en exiſte encore dans les cabinets qui portent ce nombre d'années. La ſuite totale des règnes de Marc-Aurèle & de Commode, donne, ſuivant l'uſage Egyptien, une durée de trente-deux ans & quatre mois. J'ai prouvé ci-deſſus que le thoth Egyptien de l'an 160, eſt l'époque d'où l'on doit compter les nombres d'années depuis vingt juſqu'à trente-trois, qui ſont marquées ſur les médailles de Commode; il ſeroit facile d'établir la même hypothèſe par l'examen de chacune de ces Médailles en particulier: mais, pour abréger, je n'en citerai que deux qui ſont les plus remarquables. On voit rarement les conſulats des Empereurs marqués ſur les monnoies Egyptiennes; une des médailles de Commode de l'année

*Æ. II. Gravier.* 23, lui donne le titre de Conſul pour la quatrième fois, ΥΠΑΤΟϹ ΤΟ Δ. L. ΚΓ. Or il eſt certain par tous les monumens, que le quatrième conſulat de Commode eſt de l'an 183 de l'ère Chrétienne, il eſt évident par le calcul que l'année 23 qui commença au thoth (29 août) de l'an 182, & finit au thoth (30 août) de l'an 183, doit ſe compter depuis le thoth de l'an 160; donc le commencement du règne de Marc-Aurèle eſt l'époque d'où ſe compte l'année 23 de la médaille de Commode; donc les monétaires Egyptiens n'ont fait qu'une ſeule durée des règnes de Marc-Aurèle & de Commode.

L'avènement des Princes au trône Impérial étoit célébré dans tout l'Empire par des ſacrifices, par des fêtes & par des jeux publics. Cette ſolennité ſe renouveloit tous les ans à Rome & dans les Provinces, comme il eſt prouvé dans

*Mém. Acad. tome XIX, page 447 & ſuiv.* le Mémoire que j'ai lû ſur l'*Année Sacrée;* mais la fête de la dixième année étoit célébrée avec une magnificence extraordinaire: ſouvent l'Empereur en perſonne offroit un ſacrifice ſolennel pour le ſalut ou pour la proſpérité de l'Empire; il s'acquittoit envers les Dieux des vœux qui avoient été faits pour les dix années paſſées, VOTA DEC. SOLVTA, il en formoit de nouveaux pour les dix années ſuivantes, VOTA DEC. SVSCEPTA. Le ſacrifice étoit accompagné de jeux & de fêtes magnifiques, DECENNALES LVDI. Cette

ſolennité étoit obſervée dans toutes les provinces de l'empire Romain. Nous voyons, par une médaille de Commode, qu'elle fut célébrée en Egypte l'année 27, ΠΕΡΙΟΔ. ΔΕ-ΚΑЄΤ. ΚΖ. L'inſcription eſt renfermée dans une couronne, ſymbole ordinaire des jeux publics. Suivant le P. Pagi, les *décennales* de Commode furent célébrées à Rome l'an 186. Nous connoiſſons deux Médailles latines de Commode, en argent, toutes deux frappées la onzième année de ſa puiſſance Tribunitienne, & par conſéquent avant la fin de l'an 186. Sur l'une de ces Médailles, du cabinet de M. l'abbé de Rothelin, une Victoire écrit ſur un bouclier attaché à un tronc d'arbre, ces mots, *VOta DEcennalia;* ſur l'autre, qui eſt du cabinet du P. Chamillard, l'Empereur, en habits pontificaux, offre un ſacrifice: on lit cette inſcription *VOTa SOLuta DECennalia.* L'année 27 de la médaille Egyptienne, doit répondre au temps qui eſt fixé par les deux Medailles latines; or en comptant depuis le thoth de l'an 160, on trouve que la vingt-ſeptième année commença au thoth, au 29 août de l'an 186, & finit au thoth, au 30 août de l'an 187. Nous venons de voir que les fêtes décennales furent célébrées à Rome avant la fin de l'an 186, & par conſéquent dans le cours de l'année 27 marquée ſur la médaille de Commode; d'où il réſulte que le thoth de l'an 160, commencement du règne de Marc-Aurèle, eſt l'époque d'où ſe comptent les années des médailles de Commode, & que les monétaires Egyptiens ont joint les années du père & du fils pour n'en former qu'une ſeule ſuite.

*Æ. II. è Cim. Tiepol.*

*Critic. ad ann. 186.*

Cet uſage n'étoit pas ſeulement obſervé par les Monétaires; nous voyons que les Aſtronomes l'ont auſſi pratiqué. Théon, célèbre aſtronome d'Alexandrie ſous le règne de Théodoſe le Grand, & qui a continué le Canon aſtronomique commencé par Ptolémée, joint les règnes de Marc-Aurèle & de Commode, & en fait une durée de trente-deux ans complets, Μάρκου ϗ Κομόδου λϐ; cet aſtronome, ſuivant la méthode de Ptolémée, pour la facilité du calcul, donne les règnes des Empereurs en années complètes, & il renvoie

*Dodwel App. Diſſ. Cyp. p. 9 02.*

au règne ſuivant la fraction d'année qui ſe trouve à la fin du règne précédent.

*Stromat. l. I, p. 406.*

Saint Clément d'Alexandrie ſuivant la même méthode, forme des deux règnes de Marc-Aurèle & de Commode une durée de trente-deux ans, Ἀντωνῖνος καὶ Κόμμοδος ἔτη λϐ; ainſi l'écrivain, l'aſtronome & le monétaire ſe réuniſſent dans la manière de compter les années du père & du fils qui avoient été collègues pendant quelque temps.

J'ai ſuppoſé que les médailles de Commode qui marquent un nombre d'années depuis vingt K juſqu'à trente-trois ΛΓ, ont été fabriquées à Alexandrie: les exemples que je viens de citer d'après S.[t] Clément & d'après les aſtronomes d'Alexandrie juſtifient ma ſuppoſition, & prouvent que l'uſage de compter enſemble les années du père & du fils étoit établi en cette ville. On voit dans les cabinets un petit nombre d'autres médailles Égyptiennes avec la tête de Commode, qui marquent les années à compter depuis la mort de Marc-Aurèle; on lit ſur ces Médailles les années première L. A, troiſième L. Γ, quatrième L. Δ, huitième L. H, & neuvième L. ENATOY. On pourroit peut-être dire que ces Médailles n'ont point été frappées à Alexandrie, mais dans quelques autres villes d'Égypte, où l'on marquoit ſur les monnoies les années particulières du règne de Commode: je penſe que ces Médailles ont été fabriquées à Alexandrie, qui aura ſuivi les deux manières; l'une de continuer ſous Commode la ſuite des années de Marc-Aurèle, l'autre de compter les années de Commode depuis la mort de ſon père. Ce double uſage s'exécutoit ſouvent ſur des monnoies diſtinctes, & quelquefois ſur la même monnoie. On connoît

*Tab. XV.*

une médaille, du cabinet d'Arigoni, frappée en Égypte en l'honneur de Commode: le type du revers eſt une Pallas aſſiſe qui tient une Victoire; on lit dans le champ à droite *KB*, l'année vingt-deuxième du règne de Marc-Aurele continué ſous Commode, & plus bas L. Γ, l'année troiſième du règne particulier de Commode. On verra par la table imprimée à la ſuite de ce Mémoire, que l'année Alexandrine,

marquée par cette double date, avoit commencé le 29 août de l'an 181. Quelques villes de l'Orient étoient dans l'uſage de marquer ſur leurs monnoies une double date: un médaillon d'argent avec la tête d'Auguſte, frappé à Antioche, porte la date de l'année trente-ſix de l'ère d'Auguſte, ϛΛ, & la date de l'année cinquante-quatre ΔN, de l'ère de Jules Céſar. M. Pellerin a dans ſon cabinet une médaille d'Auguſte, ſur laquelle la ville d'Aſcalon a fait marquer une date double, $\frac{\text{ϛN}}{\text{BP}}$ l'année cinquante-ſixième & l'année cent-deuxième. La médaille du cabinet d'Arigoni démontre que la ſuite des années de Marc-Aurèle fut continuée ſous Commode: nous allons voir que cet uſage de *cumuler* les années du père & du fils a été ſuivie en Égypte pour les règnes de pluſieurs Princes qui avoient été aſſociés à l'Empire du vivant de leur père.

*Cab. de Tiepolo.*

*Æ. II.*

Auſſi-tôt après la mort de Commode, Pertinax fut proclamé Auguſte le premier de janvier de l'an 193 par les Prétoriens & par le Sénat. Ce Prince auroit gouverné ſagement l'Empire: mais rigide obſervateur de la diſcipline militaire, il ſe rendit odieux aux Prétoriens, qui le tuèrent dans ſon Palais le 28 de mars ſuivant. Quoique ſon règne n'ait pas été de trois mois accomplis, on frappa en ſon honneur des monnoies en Égypte: il nous en reſte encore quelques-unes avec la date de l'année première, L. A.

Le règne de Didius Julianus fut encore plus court: il ne paroît pas que ſon autorité ait été reconnue en Égypte; du moins nous ne connoiſſons point de médailles Égyptiennes avec la tête de ce Prince.

Peſcennius Niger, qui commandoit en Orient, avoit été proclamé Auguſte à Antioche dès le mois d'avril de l'an 193. L'Égypte le reconnut pour Empereur, & fit ſans doute frapper des monnoies en ſon honneur: juſqu'à préſent nous n'en connoiſſons aucune; celles qui ſe voient dans quelques cabinets ont été jugées fauſſes par les Antiquaires.

*Eutrop.*

Pendant que Peſcennius prenoit la pourpre en Orient, les légions d'Illyrie élurent Septime Sévère, qui fut enſuite

reconnu en qualité d'Auguſte par le Sénat. Le nouvel Empereur marcha contre Didius Julianus, qui fut bien-tôt abandonné & maſſacré. Peſcennius ne put réſiſter aux armes victorieuſes de Septime : ayant perdu trois batailles dans le cours d'une année, il fut tué lorſqu'il s'enfuyoit chez les Parthes : l'Egypte ſe ſoûmit au vainqueur vers le mois d'août de l'an 194. Caracalla, fils aîné de Septime Sévère, reçut du Sénat la puiſſance Tribunitienne & le titre d'Auguſte l'an 198. Pour la queſtion que j'examine, il ſuffit d'obſerver que Septime Sévère mourut le 4 février de l'an 211, & que Caracalla avoit été collègue de ſon père pendant douze ans & quelques mois. Caracalla régna ſix ans deux mois & quatre jours après la mort de ſon père, il fut tué en Méſopotamie le 6 avril de l'an 217.

Nous ne connoiſſons qu'un petit nombre de médailles Egyptiennes des règnes de Septime Sévère & de Caracalla ; mais ces Médailles qui ont échappé à l'injure des temps, ſuffiſent pour prouver que les monétaires Egyptiens ont continué de marquer ſur les monnoies de Caracalla les années du règne de Septime Sévère. Nous liſons ſur deux médailles de Caracalla l'année vingt-une, L. KA. Ces lettres numérales ne marquent point les années du règne de ce Prince depuis la mort de ſon père, puiſque ce règne, ſuivant même le calcul Egyptien, ne dura que ſept ans ; le nombre vingt-un ne peut s'appliquer aux années de ſa puiſſance Tribunitienne. Caracalla fut tué le 8 avril de l'an 217, la vingtième année de ſa puiſſance Tribunitienne, TRIB. POT. XX, inſcription que nous liſons ſur pluſieurs de ſes médailles Latines ; il avoit reçu la puiſſance Tribunitienne l'an 198 ; toute la difficulté eſt de ſavoir ſi ce fut dès le 4 avril ou ſeulement le 2 de juin ; je n'entre point dans cette diſcuſſion. Quelque opinion que l'on ſuive, la première année de la puiſſance Tribunitienne de Caracalla aura commencé, ſuivant la méthode Egyptienne, au thoth de l'an 197, la vingtième au thoth de l'an 216, & la vingt-unième auroit commencé au thoth, à la fin d'août de l'an 217 ; ce Prince fut tué le 8 avril de la même année. Les lettres numérales des médailles

*Æ. II. è Cim. Reg. & Tiep.*

*Till. Emp. tom. III, p. 600.*

médailles Egyptiennes, qui donnent l'année vingt-une L. K A, ne peuvent donc désigner les années de la puissance Tribunitienne de Caracalla, puisqu'il étoit mort plus de quatre mois avant le temps où cette vingt-unième année auroit commencé. Ainsi ces lettres numérales supposent nécessairement une époque antérieure à la puissance Tribunitienne de Caracalla: l'année vingt-une doit se compter du commencement de l'empire de Septime Sévère en Egypte après la défaite de Pescennius Niger; & cette époque remonte au thoth de l'an 193, peut-être même doit-on la faire remonter au thoth de l'an 192. Pertinax n'avoit régné que trois mois: Pescennius après sa défaite ayant été regardé comme un usurpateur, les années du règne de Septime auront été comptées en Egypte depuis la mort de Pertinax: or la vingt-unième année depuis le thoth de l'an 192, a commencé au thoth de l'an 212, plus de dix-huit mois après la mort de Septime Sévère; d'où il suit manifestement que les monétaires Egyptiens, qui pendant la vie de Septime Sévère avoient gravé sur les médailles de Caracalla les années du règne du père, continuèrent après la mort de ce Prince de marquer la suite de ces années sur les monnoies de son fils, en sorte qu'ils ne faisoient qu'une seule durée des deux règnes du père & du fils, comme nous avons vû qu'ils en avoient usé pour les règnes de Marc-Aurèle & de Commode. La certitude de ce fait seroit confirmée par de nouvelles preuves, si les médailles Egyptiennes de Caracalla n'étoient pas aussi rares qu'elles sont; on peut en découvrir qui donnent les dates des années vingt-deux, KB; vingt-trois, KΓ; vingt-quatre, KΔ, & même vingt-cinq, KE: l'explication que je propose fixe le commencement des années, & lève les difficultés qui pourroient arrêter les Chronologistes & les Antiquaires.

L'auteur du Canon astronomique, que nous avons vû suivre l'usage des Monétaires dans la manière de compter les années de Marc-Aurèle & de Commode, joint de même les règnes de Septime Sévère & de Caracalla pour en composer une durée de vingt-cinq ans, Σεβῆρος καὶ Ἀντωνῖνος ΚΕ. Théon, qui a

*Dodw. App. Diss. Cyp. pag. 91. l. Mss. Voss.*

rédigé le Canon, commence à la mort de Commode le règne de Septime Sévère, parce que le règne de Pertinax n'avoit pas duré un an, & que celui de Pescennius avoit été rempli de troubles; & comme le règne de Macrin n'avoit pas été plus tranquille, & qu'il avoit à peine duré un an en Égypte, l'astronome Égyptien fait succéder immédiatement à Caracalla l'empereur Élagabale: ainsi il donne aux deux règnes, de Septime Sévère & de Caracalla, une durée de vingt-cinq ans complets, depuis le thoth de l'an 192 jusqu'au thoth de l'an 217 *(a)*.

Les lettres numérales d'années qui se lisent sur les médailles Égyptiennes de Gallien, peuvent être expliquées comme celles des médailles de Commode & de Caracalla. Valérien, peu après la mort de Gallus, fut proclamé Empereur par les légions des Gaules, l'an de J. C. 253; aussi-tôt après, Gallien son fils fut fait César & déclaré Auguste. Ils régnèrent sept ans ensemble; Valérien fut pris l'an 260 par Sapor roi de Perse, dans la huitième année de son règne, L. H, suivant le calcul Égyptien, & périt misérablement dans la captivité. Gallien régna seul jusqu'à l'année 268, dans laquelle il fut tué avec son fils & son frère. Nous connoissons plusieurs médailles de Gallien avec des dates d'années jusqu'au nombre de 15, L. IЄ. Il est bien probable que les Monétaires avoient joint les années du père & du fils pour en faire, suivant l'usage, une seule suite; mais comme il s'est écoulé peu de temps entre l'avènement du père & l'élévation du fils à la dignité d'Auguste, il n'est pas possible de prouver par leurs Médailles, que les années de Gallien ont été comptées comme une suite des années de Valérien: cependant il n'est

*(a)* Du thoth de l'an 192, qui précéda la mort de Commode, jusqu'au thoth de l'an 210, qui précéda la mort de Septime Sévère. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . ans 18

Du thoth de l'an 210 au thoth de l'an 216, qui précéda la mort de Caracalla. . . . . . . . . . . . . . . . . . 6

Du thoth de l'an 216 au thoth de l'an 217, qui précéda la mort de Macrin. . . . . . . . . . . . . . . . . 1

TOTAL 25

pas douteux que l'auteur du Canon aſtronomique que nous avons vû s'accorder avec les Monétaires pour les règnes de Commode & de Caracalla, ne fait qu'une ſeule durée des règnes de Valérien & de Gallien, Οὐαλεϱιανοῦ καὶ Γαλλινοῦ, IЄ. *Mſſ. Voſſ. apud Dodw. loc. cit. p. 92.*

L'uſage Egyptien eſt plus marqué ſur les médailles de Carus & des Princes ſes enfans. L'empereur Probus ayant été tué vers le commencement de ſeptembre de l'an 282, les légions élurent Carus qui fut enſuite reconnu Auguſte par le Sénat : peu après ſon avènement, il créa Céſars ſes deux fils, Carin & Numérien. Ce Prince, au milieu de ſes victoires contre les Perſes, mourut en Orient à la fin de l'an 283, ou au commencement de l'année ſuivante 284, dans la ſeconde année de ſon règne. Quelques mois avant ſa mort il avoit élevé les deux Céſars à la dignité d'Auguſte, comme on le voit par pluſieurs Médailles. Les deux Princes furent donc collègues de leur père pendant quelque temps : leur règne ne fut pas de longue durée. Numérien fut tué par Aper ſon beau-père, à Périnthe en Thrace, vers le 15 de ſeptembre de l'année 284; deux jours après, les légions proclamèrent Auguſte Dioclétien, dont l'autorité fut auſſi-tôt reconnue en Orient & en Egypte.

Carin qui étoit le maître de Rome & des provinces d'Occident, marcha en Illyrie pour combattre Dioclétien ; mais il fut tué en Méſie l'an 285 après une victoire qu'il venoit de remporter. Nous connoiſſons pluſieurs médailles de Carin & de Numérien, ſur leſquelles le titre de CEBACTOC, d'Auguſte, eſt joint avec la date de l'année troiſième L. Γ. ЄTOYC Γ. M. le Beau a dans ſon cabinet trois de ces Médailles frappées en l'honneur de Numérien.

Les deux Princes n'avoient que la qualité de Céſar au commencement de la ſeconde année de Carus, au mois de ſeptembre de l'an 283 ; ils n'avoient alors ni le titre d'Auguſte, ni celui d'Empereur, ni la puiſſance Tribunitienne. Une inſcription de la ſeconde année de Carus ne leur donne que les titres de Céſars, de Princes de la jeuneſſe & de Proconſuls. En ſuppoſant que ces Princes aient été élevés à la *Pagi ad an. 283. Till. Emp. tom. III, p. 582. Gruter, CCLXXXVIII.*

dignité d'Auguste dans le premier mois de la seconde année de Carus & avant le 15 de septembre de l'an 283; comme Numérien fut tué le 15 de septembre de l'an 284, & que l'autorité de Dioclétien fut aussi-tôt reconnue en Égypte, les médailles Égyptiennes des deux Princes, pouvoient être marquées de la seconde année de leur règne, L. B. ЄTOYC B. si l'époque d'où se comptoient leurs années, étoit fixée au commencement de leur Empire. Mais il est constant que l'année troisième se lit encore sur leurs Médailles : il faut donc qu'elles aient été comptées d'une époque qui précéda leur élévation à l'Empire. Les Monétaires auront fait une seule suite des règnes du père & des enfans ; ils auront compté ces années depuis la fin d'août, depuis le thoth de l'an 282, où commença le règne de Carus. Suivant ce calcul, la seconde année aura fini & la troisième aura commencé au thoth, à la fin d'août de l'an 284 : Numérien qui fut tué le 15 de septembre suivant, est mort dans la troisième année, L. Γ. ЄTOYC Γ. qui est marquée sur ses Médailles & sur celles de Carin. L'auteur du Canon astronomique confirme encore cette explication. Il joint ensemble les règnes de Carus & des Princes ses enfans pour en former une durée de deux années complètes, depuis le thoth de l'an 282 jusqu'au thoth de l'an 284, Κάρου καὶ Καρίνου β.

*Mss. Voss. ap. Dodw. App. Cyp. p. 92.*

Il résulte de ces détails & de tous ces faits, que les monétaires Égyptiens faisoient une seule suite, une seule durée des règnes des Empereurs & de leurs fils qui avoient été associés à l'Empire ; qu'après la mort du père ils continuoient de marquer, sur les médailles du fils, la même époque qu'ils avoient suivie du vivant du père. Nous avons vû l'application de cet usage sur les médailles de Commode, de Caracalla, de Gallien, de Carin & de Numérien : il paroît qu'il étoit ancien & qu'il a été suivi dès le temps des rois Ptolémées. M. Vaillant a décrit une médaille de Ptolémée Philadelphe, avec la date de l'année 49, L. MΘ. On sait que ce Prince fut associé au trône par Ptolémée Soter son père, qu'il fut son collègue pendant deux ans, & que son

règne dura quarante ans. L'année 49 ne peut s'appliquer au règne de Philadelphe seul: elle doit se compter du commencement du règne de Ptolémée Soter; & cette date tombe sur la onzième année du règne de Philadelphe, & sur la treizième depuis l'association de ce Prince au trône.

Au reste, cette manière de compter les années des Empereurs qui avoient été collègues de leur père, n'a pas été suivie en Égypte par les seuls Monétaires, elle a été en usage chez les astronomes d'Alexandrie, puisque Théon l'a employée dans la rédaction du Canon astronomique. Clément d'Alexandrie, auteur exact & l'un des plus savans écrivains de son siècle, a joint ensemble les années des règnes de Marc Aurèle & de Commode. Un accord si parfait entre les monumens & les écrivains, démontre que l'opinion que j'établis dans ce Mémoire, est fondée sur des faits certains, uniformes & communs à plusieurs règnes.

J'ai cru devoir donner la table suivante pour montrer la correspondance des années marquées sur les médailles Égyptiennes de Commode, avec les années de l'ère Chrétienne.

*TABLE des Années du règne de MARC-AURÈLE, continuées sous COMMODE, marquées sur les médailles Égyptiennes.*

| ANNÉES de ROME. | ANNÉES de JESUS-CHRIST. | ANNÉES du règne de MARC-AURÈLE. |
|---|---|---|
| CMXIV. | 161. | |
| | 7 Mars. . . . . | Marc-Aurèle déclaré Auguste. ... L. A. |
| | 29 Août. . . . | . . . . . . . . . . . . . . . L. B. |
| CMXV. | 162. | |
| | 29 Août. . . . . | . . . . . . . . . . . . . . . L. Γ. |

| ANNÉES de ROME. | ANNÉES de JESUS-CHRIST. | ANNÉES du règne de MARC-AURÈLE. |
|---|---|---|
| CMXVI. | 163. 30 Août .... | .............. L. Δ. |
| CMXVII. | 164. 29 Août...... | .............. L. E. |
| CMXVIII. | 165. 29 Août..... | .............. L. ϛ. |
| CMXIX. | 166. 29 Août..... | .............. L. Z. |
| CMXX. | 167. 30 Août .... | .............. L. H. |
| CMXXI. | 168. 29 Août. ... | .............. L. Θ. |
| CMXXII. | 169. 29 Août..... | .............. L. I. |
| CMXXIII. | 170. 29 Août .... | .............. L. IA. |
| CMXXIV. | 171. 30 Août..... | .............. L. IB. |
| CMXXV. | 172. 29 Août..... | .............. L. IΓ. |
| CMXXVI. | 173. 29 Août..... | .............. L. IΔ. |
| CMXXVII. | 174. 29 Août..... | .............. L. IE. |
| CMXXVIII. | 175. 30 Août..... | .............. L. Iϛ. |
| CMXXIX. | 176. 29 Août..... | .............. L. IZ. |

| ANNÉES de ROME. | ANNÉES de JESUS-CHRIST. | ANNÉES du règne de MARC-AURÈLE. | ANNÉES du règne de COMMODE. |
|---|---|---|---|
| CMXXX. | 177.<br>29 Août. . . . . | . . . . . . L. IH. | Commode associé à la dignité d'Auguste vers le mois d'Août de l'an 177. |
| CMXXXI. | 178.<br>29 Août . . . . | . . . . . . L. IΘ. | |
| CMXXXII. | 179.<br>30 Août . . . . | . . . . . . L. K. | |
| CMXXXIII. | 180.<br>17 Mars . . . .<br>29 Août . . . . | Marc-Aurèle meurt.<br>. . . . . . L. KA. | Commode succède.<br>. . . . . . L. A<br>. . . . . . L. B. |
| CMXXXIV. | 181.<br>29 Août . . . . | . . . . . L. KB. | . . . . . . L. Γ. |
| CMXXXV. | 182.<br>29 Août . . . . | . . . . . . L. KΓ. | . . . . . . L. Δ. |
| CMXXXVI. | 183.<br>30 Août . . . . | ΥΠΑΤΟϹ. ΤΟ. Δ.<br>COS. IIII.<br>. . . . . . L. KΔ. | . . . . . . L. E. |
| CMXXXVII. | 184.<br>29 Août. . . . . | . . . . . . L. KE. | . . . . . . L. Ϛ. |
| CMXXXVIII. | 185.<br>29 Août. . . . . | . . . . . . L. KϚ. | . . . . . . L. Z. |
| CMXXXIX. | 186.<br>29 Août. . . . | . . . . . . L. KZ.<br>ΠΕΡΙΟΔ. ΔΕΚΑΕΤ. | . . . . . . L. H.<br>DECENNALES. |
| CMXL. | 187.<br>30 Août . . . . | . . . . . . L. KH. | . . . . . . L. Θ. |
| CMXLI. | 188.<br>29 Août. . . . | . . . . . . L KΘ. | . . . . . L. I. |

| ANNÉES de ROME. | ANNÉES de JESUS-CHRIST. | ANNÉES du règne de MARC-AURÈLE. | ANNÉES du règne de COMMODE. |
|---|---|---|---|
| CMXLII. | 189.<br>29 Août.... | ...... L. Λ | ..... L. IA. |
| CMXLIII. | 190.<br>29 Août.... | ..... L. ΛA | ..... L. IB. |
| CMXLIV. | 191.<br>30 Août.... | ..... L. ΛB. | ..... L. IΓ. |
| CMXLV. | 192.<br>5 Juillet....<br>29 Août.... | ............<br><br>..... L. ΛΓ. | Fin de la 32.e année AB. du Canon astronomique.<br>..... L. IΔ. |

Commode fut tué le 31 décembre de l'an 192 de Jesus-Christ, le 5 de *Tybi*, cinquième mois de l'année Alexandrine, dans la quatorzième année de son règne, & dans la trente-troisième depuis l'avènement de Marc-Aurèle à l'empire, suivant le calcul Égyptien.



MÉMOIRE

# MÉMOIRE SUR QUELQUES ANTIQUITÉS DU DIOCESE DE BAYEUX.

## Par M. l'Abbé Lebeuf.

L'ÉCLAIRCISSEMENT des Antiquités de nos provinces est une des principales vûes que je me ſuis toûjours propoſées dans mes recherches: celles que j'ai faites l'automne dernière en Normandie, m'ont fourni la matière d'une Diſſertation que je diviſe en quatre articles, afin de répandre plus de jour ſur les différens objets dont je vais traiter. 31 Janvier 1747.

Un lieu fort peu connu de nos jours, mais très-conſidérable autrefois, ſera le ſujet des deux premiers articles. J'eſſayerai de prouver dans l'un que le village de *Vieux* (c'eſt le nom du lieu dont il s'agit) étoit anciennement la capitale de la cité des *Viducaſſiens;* & que cette capitale eſt l'*Auguſtodurum* des tables de Peutinger. Je donnerai, dans le ſuivant, l'hiſtoire & l'explication d'un monument ſingulier tiré des ruines de cette ville, & déjà connu des Antiquaires ſous le nom de *marbre de Torigni.*

Le troiſième article roulera ſur un point de la Géographie du moyen âge: il s'agira d'y déterminer quel eſt le canton du pays Beſſin autrefois habité par les Saxons, & nommé dans un capitulaire de Charles le Chauve, *Otlingua Saxonia.*

Enfin l'ancienneté du commerce de Caen ſera la matière du quatrième & dernier article.

### ARTICLE I.

### *Que le village de Vieux eſt l'ancienne capitale des Viducaſſiens, & que cette capitale eſt* Auguſtodurum.

PRÈS de Caen, à une demi-lieue de la rivière d'Orne, eſt le village de Vieux ſitué dans une vallée fort découverte,

& voiſin d'une carrière de marbre rouge. Des preuves inconteſtables & nombreuſes font juger unanimement que c'étoit une habitation Romaine. C'eſt le jugement qu'en avoit porté, dès la fin du XVI.e ſiècle, Charles de Bourgueville, auteur *des recherches & antiquités de la ville de Caen*, imprimées en 1588; mais les avis ſont partagés ſur la nature de cette habitation. Etoit-ce un camp? étoit-ce une ville? & dans ce cas quel en étoit le nom?

*Voyez page 27.*

M. Huet, évêque d'Avranches, ſoûtient la première de ces opinions dans ſes *origines de Caen*. Selon lui, *Vieux* étoit un camp placé par les Romains ſur la rivière d'Orne pour ſe conſerver la communication avec le pays d'Hieſme; & comme les camps deſtinés à ces ſortes d'uſages étoient ordinairement fixes, les ſoldats Romains avoient eu le loiſir de ſe bâtir en cet endroit des maiſons, & l'aquéduc dont on voit encore des ruines. En conſéquence, M. Huet propoſe deux étymologies du nom de *Vieux*, dont l'une le fait venir de *vetera caſtra;* & l'autre du mot *vadum*, à cauſe du gué que l'on paſſe à la hauteur de ce lieu. *Autrefois*, dit-il, *on diſoit un Vieu pour dire un Vé.*

*Chap. III.*

M. Foucault, Intendant de la baſſe Normandie, & l'un des Honoraires de l'Académie, a cru devoir embraſſer la ſeconde opinion, de concert avec M. Galland qu'il avoit aſſocié à ſes recherches. Ils ſe fondent l'un & l'autre ſur le grand nombre d'antiquités que renferme le village de *Vieux*. Un aquéduc, un reſte de chauſſée, des fragmens d'inſcriptions, des débris de colonnes, une grande quantité de médailles du haut & du bas Empire, pluſieurs édifices dont les fondations leur parurent entières, entre autres un gymnaſe complet dont l'architecture eſt conforme aux règles de Vitruve, tous ces monumens réunis ont paru aux deux Académiciens, prouver invinciblement que *Vieux* étoit autrefois une grande ville abandonnée depuis ou détruite dans quelque révolution, dont l'hiſtoire a négligé de nous inſtruire. Le nom même qu'il porte aujourd'hui, & quelques-unes des inſcriptions, leur firent penſer que c'étoit la capitale des anciens peuples *Viducaſſes*

dont parle Ptolémée dans sa description des côtes septentrionales de la Gaule.

En adoptant l'opinion de M.rs Foucault & Galland, je l'appuyerai de nouvelles preuves fondées sur les remarques que j'ai faites dans le lieu même. 1.° Pline met au nombre des peuples de la gaule Lyonnoise, les *Viducasses* ou *Vadicasses.* 2.° Ptolémée donne à ces peuples *Viducassiens*, une ville qu'il nomme en grec Ἀρειγένους Βιδουκασσίων, nom que nous traduirons par *Arigenus Viducassiorum.* Selon toute apparence, cette ville d'*Arigenus* n'est pas différente de celle que les tables de Peutinger marquent sous le nom d'*Aracgenue*, sur la route qui conduisoit d'*Alauna* (Valogne) à Tours, au travers du pays qui forme aujourd'hui les diocèses de Séez & du Mans; d'où il résulte que les *Viducassiens*, formant une cité distribuée en plusieurs villes, devoient avoir une Capitale, & que cette Capitale doit avoir été placée dans le lieu où l'on trouve aujourd'hui le plus de débris anciens : or c'est à *Vieux* que sont les ruines les plus considérables du canton.

Hist. de l'Acad. t. I, p. 290.

Ptolémée, dans le passage indiqué ci-dessus, parle de quatre lieux différens qu'il marque dans l'ordre suivant, après l'embouchûre du fleuve *Tetus : Arigenus Viducassiorum*, *Crociatonum Venelorum*, *Olinæ fluvii ostia*, *Neomagus Lexubiorum.* Τήτου ποταμοῦ ἐκβολαὶ, Ἀρειγένους Βιδουκασσίων, Κρoκιάτονον Οὐενέλων, Ὀλίνα ποταμοῦ ἐκβολαὶ, Νοιόμαγος Ληξουβίων. Samson a donné ses conjectures sur la position de ces différens lieux. Je crois qu'il s'est trompé sur la plupart ; mais il est certain que le *Crociatonum* de Ptolémée est le même qu'un lieu désigné dans les tables de Peutinger, sous le nom de *Croucia-connum.* Ce lieu, voisin de l'*Arigenus* des *Viducassiens*, puisque Ptolémée les nomme à la suite l'un de l'autre, est la seconde station marquée dans les tables de Peutinger, sur la route qui va de Valogne à Tours. Suivant l'opinion commune, que je crois bien fondée, ce *Croucia-connum* est le village de Couvain ou Crevon, situé près de la ville de Saint-Lo, à onze ou douze lieues du village de *Vieux.* La troisième station de Valogne à Tours, marquée sur les tables de Peutinger, est

*Augustodurum*, dont la distance de *Croucia-connum* est, suivant la table, de vingt-quatre lieues gauloises, qui peuvent faire onze à douze de nos lieues; d'où il suit que cet *Augustodurum* est le village de *Vieux*. Samson croit que c'est Torigni; mais ce qui prouve que ce ne peut être que *Vieux*, c'est qu'*Augustodurum* est le seul lieu situé le long de cette voie militaire qui porte un nom latin, & qu'on y doit par conséquent chercher une habitation Romaine. Or une ancienne habitation des Romains ne peut être désignée que par les monumens qu'on y découvre: on n'en voit aucun à Torigni, & l'on en a découvert un grand nombre à *Vieux*. D'ailleurs on voit encore du côté de *Vieux*, une chaussée venant de l'Ouest, qui forme manifestement, & de l'aveu de M. Huet, une partie de l'ancienne route militaire des Romains. On sait que ces routes militaires ne suivoient pas toûjours la ligne la plus droite, & que, conformément à la situation des différens lieux destinés aux séjours des soldats Romains, elles faisoient quelquefois des coudes considérables: témoin la route de Lillebonne à Dreux, qui passoit par Pontaudemer, Lisieux & Condé-sur-Iton, comme M. l'abbé Belley l'a démontré par des preuves que j'ai vérifiées sur les lieux. Le coude que Lisieux fait par rapport à Lillebonne & à Dreux, est un exemple qui nous autorise à supposer pareille chose pour la route qui traversoit le pays des *Viducassiens*.

*Mémoires de l'Acad. t. XIX, p. 633.*

On ne voit aux environs de *Vieux* qu'une seule montagne située vers le midi, au bas de laquelle passe la petite rivière de *Guine*. Les carrières de pierres blanches sont fort communes dans ce canton, & c'est ce qui détermina sans doute les Romains à le choisir pour y fixer leur demeure. Lors de leurs premiers établissemens dans les Gaules, les villes qu'ils construisoient n'étoient ni closes de murs, ni formées de maisons contigues les unes aux autres: aussi l'*Augustodurum* n'étoit-il pas renfermé dans le simple territoire de la paroisse de *Vieux*; il s'étendoit sur une partie de celui de deux autres paroisses plus voisines de la rivière d'Orne, & qui sont des démembremens de celle de *Vieux*. M. Huet en a fait la

remarque, & il ajoûte en preuve, que, suivant la tradition du pays, il y avoit autrefois à *Vieux* trois ou quatre Eglises. C'est cette position du territoire de *Vieux*, depuis les bords de l'Orne jusqu'à l'embouchûre du ruisseau de Guine, qui donna lieu à la terminaison de *durum* que porte cette ancienne ville. *Orig. de Caen, p. 19 & 20.*

Outre les inscriptions du marbre de Torigni, qui seront la matière de l'article suivant, les ruines de Vieux en renfermoient plusieurs dont quelques-unes sont rapportées dans les Mémoires de l'Académie *(a)*. Ce sont des dédicaces d'autels, des épitaphes sur lesquelles on voit des noms de plusieurs familles Romaines, aussi bien que sur d'autres que M. Foucault avoit fait transporter dans sa maison d'Ath[illegible] près de Paris. On y a, depuis deux ans, découvert une nouvelle inscription qui n'a point encore été publiée. Elle est sur un petit autel de pierre, haut d'environ trois pieds sur un pied & demi de large. La voici telle que je l'ai copiée sur le monument même; il y manque la première ligne entière & une lettre de la seconde. *T. I. p. 290. & suiv.*

. . . . . . .

. TALION. C. V.
ARAM PRO SE
ET SVIS DPOS
DEDIC XII B
AVG. TRET ARIS
COS. V. S. L. M.

Le premier des Consuls nommé dans cette inscription, est Trajan Dèce qui le fut dans les années 250 & 251 de l'ère Chrétienne. Son collègue *Aristænetus* étoit apparemment

(a) Parmi ces inscriptions rapportées dans l'histoire de l'Académie, on en voit une que M. l'abbé Belley ne croit pas avoir été trouvée à *Vieux*, & qu'il revendique pour Lillebonne. *Voyez son Mémoire cité à la marge ci-dessus.*

un Conſul ſubrogé; car on ne trouve point ſon nom dans les faſtes.

Ces monumens ſont la preuve qu'*Auguſtodurum* étoit une habitation des Romains. Une autre preuve que je ne crois pas moins propre à montrer l'exiſtence de cette ville dans le temps du Paganiſme, eſt la qualification de prêtre de Diane que nous verrons donnée à Titus Sennius Solemnis ſur le marbre de Torigni, dont l'époque remonte au milieu du III.e ſiècle. S.t Exupère, l'apôtre des *Viducaſſiens*, ne leur annonça la foi que dans le ſiècle ſuivant; & l'on doit remarquer que les Gaulois du pays Beſſin ont conſervé juſque dans le VII.e ſiècle des reſtes du Paganiſme. Les Chrétiens trouvèrent moins de réſiſtance dans le canton où eſt maintenant la ville de Bayeux; ce qui les détermina ſans doute à s'y fixer par préférence. Ils y bâtirent d'abord des Égliſes; & le Chriſtianiſme étant devenu dans la ſuite la Religion dominante, il ſe forma une ville entre les deux petites rivières d'*Aure* & de *Drome*, à l'oppoſite du mont Chriſmate, où l'on abattit les idoles & les bois conſacrés aux anciennes Divinités du pays. Cette ville fut conſtruite dans une forme approchante de celle du Quarré, comme l'étoient la pluſpart des villes de ce temps-là. Quoique l'enceinte en ſoit encore viſible, la bâtiſſe Romaine n'y eſt plus reconnoiſſable que dans les fondemens, & par dehors en un ſeul endroit qui regarde le midi. C'eſt le même goût de travail qu'aux thermes de Julien rue des Maturins à Paris. Cette nouvelle Cité fut alors regardée comme la ſeconde ville de la province Lyonnoiſe ſeconde; & c'eſt vrai-ſemblablement alors que tomba la ville d'*Auguſtodurum*, d'autant plus facile à détruire qu'elle n'avoit jamais été fermée de murs. Voici un trait d'hiſtoire qui prouvera que le peu qu'il y reſta de payens, faiſoient encore quelquefois des Martyrs.

On trouve dans des collections d'actes des Saints de ſix cens ans d'ancienneté, les actes d'un S.t Flocel martyriſé dans les Gaules en une ville que d'autres actes encore plus anciens, cités par Pierre *de Natalibus*, nomment *Auguſtodurum*,

& qu'ils placent à quelque distance de l'Océan *(b)*. Il étoit venu du Cotentin dans cette ville; & après sa mort son corps y fut reporté en trois jours par des matelots Chrétiens qui vinrent le reprendre dans une barque, & le conduisirent le long de l'Océan jusqu'à un petit lieu nommé *Christonnum*, où les Chrétiens l'inhumèrent. Ce lieu n'est autre chose que le village de S.t Flocel près de Montebourg, où les pélerinages étoient encore très-fréquens au XII.e siècle.

Nous finirons cet article en remarquant que la différence qui se trouve entre le nom d'*Augustodurum* & celui de *Vieux*, n'est pas une objection contre l'identité du lieu. Le nom d'*Augustodurum* s'est insensiblement perdu, parce que les habitans de la ville y substituèrent celui de leur Cité, c'est-à-dire le nom des Viducassiens, suivant l'usage des cités Gauloises, dont M. l'abbé Belley a rapporté tant d'exemples dans le Mémoire qu'il nous a communiqué en 1744 sur *l'ordre politique des Gaules qui a occasionné le changement de nom de plusieurs villes.*

*Mém. de l'Acad. t. XIX, p. 495.*

## ARTICLE II.

### *Explication du marbre de Torigni, avec l'histoire de sa découverte.*

LE monument le plus singulier qu'on ait tiré des débris de l'ancienne capitale des Viducassiens, est le marbre de Torigni ainsi nommé à cause du lieu où il est maintenant conservé. C'est un cippe de marbre haut d'environ cinq pieds

(b) Les copistes ont écrit *Augustedunum*; & comme *Augustodunum* est Autun, cette méprise a fait croire que S.t Flocel étoit un martyr d'Autun: mais ce que les actes ajoûtent de la situation de ce lieu près de l'Océan, suffit pour faire apercevoir la faute. D'ailleurs la rivière d'Orne pouvant porter de petites barques au dessus de Caën, on a pû sans peine transporter par eau le corps du martyr de *Vieux* à S.t Flocel; ce qui seroit impossible s'il étoit question d'Autun situé dans la Bourgogne. Saint Flocel étoit si bien regardé dans les premiers temps comme un martyr des Viducassiens, qu'il y a eu autrefois à Bayeux une paroisse de son nom, & qu'on voit encore au milieu de Coutances une très-ancienne chapelle dédiée sous son invocation.

ſur deux de large, & dont trois côtés ſont chargés d'inſcriptions. On le déterra dans le village de Vieux vers l'an 1580; & l'année même de la découverte, il fut tranſporté dans le château de Torigni éloigné de ſept à huit lieues, & dès-lors appartenant aux ancêtres de M. le duc de Valentinois.

Quelque curieux que ſoit ce monument, il reſta dans l'obſcurité pendant près d'un ſiècle, & depuis qu'il eſt connu il ne l'a jamais été parfaitement. Jean Petitte, official & chanoine de Bayeux, auteur d'une carte de ce diocèſe dont il avoit entrepris l'hiſtoire, eſt le premier qui l'ait examiné. Il en copia les inſcriptions qui dès-lors étoient en aſſez mauvais état, & en communiqua quelques lignes à M. du Cange qui le cite dans ſon gloſſaire.

*Edition de 1678, au mot* Secla.

Quelque temps après le marquis de Sainte-Preuve procura une copie des deux inſcriptions latérales au célèbre Spon qui les a publiées dans ſes mélanges d'antiquités, telles qu'il les avoit reçûes, c'eſt-à-dire, défigurées par un grand nombre de fautes. Cette première publication eſt de l'année 1685.

*Miſcel. Erudit. Antiquit. Lyon, p. 282.*

L'inſcription de la face antérieure n'avoit point encore été publiée. M. Foucault en envoya les dernières lignes à l'Académie: ce ſont celles où ſont gravés, en plus gros caractères, les noms des conſuls Annius Pius & Proculus, ſous leſquels fut érigé ce monument. Le ſavant auteur des *origines de Caen*, M. Huet, parle auſſi de ce marbre dont il a tenté l'explication, mais ſur une copie peu exacte. Enfin depuis 1733 les inſcriptions des trois faces ont été imprimées quatre fois; 1.° dans le mercure de France du mois d'avril de cette année, avec une explication de M. l'abbé de Longuerue; 2.° dans un recueil de lettres de M. le Marquis Maffei, qui parut en même temps; 3.° dans le premier volume de la grande collection de nos hiſtoriens, entrepriſe par le ſavant D. Martin Bouquet: 4.° dans le tréſor de Muratori. Cette dernière copie eſt vrai-ſemblablement priſe ſur les précédentes.

*Galliæ Antiq. Selectæ, Paris, 1733, in 4.°*

Après les avoir comparées l'une à l'autre, & confrontées ſéparément avec le marbre même, je crois pouvoir aſſurer qu'aucune n'eſt parfaitement exacte. Celle du marquis Maffei eſt,

eſt, ſans comparaiſon, la plus fidèle: elle a ſur les autres l'avantage de marquer les lacunes par la différence du caractère dans lequel ſont écrits les mots ſuppléés; de rendre ligne pour ligne, & de donner, pour la première fois, pluſieurs mots qu'on avoit mal lûs juſqu'alors. Le principal défaut que j'y trouve, c'eſt que les lettres n'y ſont pas repréſentées comme elles ſont ſur le marbre même, ſoit jointes enſemble, ſoit entrelacées, ſoit enfermées les unes dans les autres. On ſent que cette attention eût été néanmoins néceſſaire pour faire connoître la forme des caractères de ce temps-là. A cette inexactitude près, dont j'ai cru devoir avertir, ainſi que de quelques fautes légères que j'aurai ſoin de réformer, cette copie eſt aſſez correcte pour ſervir de texte à l'explication que je vais entreprendre de ce monument, & qui différera peu, quant à l'eſſentiel, de celle de M. l'abbé de Longuerue.

Ce monument eſt la baſe d'une ſtatue que les temps ont détruite: en voici les inſcriptions dont les caractères ont ſur l'original huit lignes de hauteur; commençons par celle qu'on lit ſur la face antérieure, c'eſt-à-dire, ſur le devant de la baſe.

*Inſcription qui ſe lit ſur le devant de la baſe de la face antérieure.*

T. *(c* SENNIO SOLLEMNI SOLLEM
NINI FILIO NON. . . . . . DO MARMO
RE. . . . . . . . . . . . . . . CVPI
MVS HE. . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . .
TACVLORVM. . . . . . . . NICIA DIA
. . . . . . . XXVII EX QVIBVS PER QVA

*(c)* Sennius a dans nos Mémoires le nom de *Publius;* c'eſt une faute contre le texte de l'inſcription ſur laquelle on lit un T.

TRIDVVM. . . . . . . . . MISSIO. . . EDITER
. . . . . . . . . . . . BVS. . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
FVIT. . . . . . . . . . . . . . . . . . .
CON. . . . . . . . . . . . . . . . . . .
AMICVS. . . . . . CL. . . . . . . . . .
PROVINC LVGD. . . . . . ENS FVIT CVI POSTEA
LEG AVG PENES. . . . . . AD LEGIONEM SEX
ADSEDIT CVIQVE SA. . RIVM MILITIAE
IN AVRO ALIAQVE MVNERA LONGE PLVRIS MISSA
FVIT CLIENS PROBATISSIMVS AEDINI IVLIANI
LEG AVG PROV LGD QVI POSTEA PRAEF
PRAET FVIT SICVT EPISTVLA QVAE AD LATVS SCRIPTA EST
DECLARATVR ADSEDIT ETIAM IN PROVINCIA
LGD M VALERIO FLORO TRIB MIL LEG III
AVG IVDICI ARCAE FERRAR. . . . . . .

TRES PROV GAL

PR. : : . . MONVMENTVM IN SVA CIVITATE POSVERVNT
LOCVM ORDO CIVITATIS VDSSLBR DED
P *(d)* XVIIII AN PIO ET PROCVL
COS

*Inſcription gravée ſur le côté droit (e) de la baſe.*

EXEMPLVM EPISTVLAE CL
PAVLINI LEG AVG PR-PR PROV

*(d)* Le marquis Maffei met dans ſa copie un X qui n'eſt point ſur le Marbre.

*(e)* Je regarde cette inſcription comme la ſeconde, & je dis qu'elle eſt ſur le côté droit de la baſe, parce qu'en effet elle étoit à la droite de la ſtatue, & que c'eſt de-là qu'il faut ſe placer pour aſſigner la droite & la gauche du monument. Le marquis Maffei au contraire, par une mépriſe qui lui a fait confondre la droite de la ſtatue avec la ſienne propre, prend cette ſeconde inſcription pour la troiſième, & la troiſième qui ſuit pour la ſeconde : j'ai cru devoir en avertir, d'autant plus que D. Bouquet a ſuivi le même ordre.

BRITANNIAE AD SENNIVM SOLLEM
NEM. . . . . ATAM PO. . . . . .
LICET PLVRA MERENTI TIBI. . . . . . .
A ME PAVCA TAMEN QVONIAM.
HONORIS CAVSA OFFERVNTVR
VELIM ACCIPIAS LIBENTER
CHLAMIDEM CANV. . . . . NAM
DALMATICAM LAODIC FIBVLAM
AVREAM CVM GEMMIS RACENAS
DVAS TOSSIAM BRIT PELLEM VITV
LI MARINI SEMESTRIS ALTERAM EPISTVLAM
VBI PROPE DIEM VACARE COEPERO
MITTAM CVIVS MILITIAE SALARIVM
DE STIS XXV N IN AVRO SVSC. . . . .
DIS FAVENTIBVS ET MAIESTATE SANCTA
IMP DEINCEPS PRO MERITIS
ADFECTIONIS MAGIS DIGNA
CONSECVTVRVS CONCORD

*Inscription gravée sur le côté gauche de la base.*

EXEMPLVM EPISTVLAE AEDINI
. . . . . . P. . . . . . . . PRAET
. . . . . . . . . . COMNIANVM P. . . .
. . . . . . VICE PRAESIDIS AGEN. . . . .

A. . . . . . . IVLIANVS BADIO
COMNIANO SAL IN PROVINCIA
LVGDVNE. . . ES QVINQVE FASCALI
. . . . . . . EREM PLEROSQVE BONOS
VIROS PERSPEXI INTER QVOS
SOLLEMNEM *(f)* ISTVM ORIVNDVM

*(f)* Le mot *iſtum*, très-liſible ſur le marbre, eſt oublié dans la copie.

EX CIVITATE VIDVC SACERDOTEM
QVEM PROPTER SECTAM GRAVITATEM
ET HONESTOS MORES AMARE COEPI
HIS ACCEDIT QVOD CVM CL PAVLIN
DECESSORI MEO IN CONCILIO
GALLIARVM INSTINCTV QVORVMDAM
QVI AB EO PROPTER MERITA SVA LAEDI
VIDEBANTVR QVASI EX CONSENSV PR. . .
ACCVSATIONEM INSTITVERE TENTARVNT
SOLLEMNIS ISTE MEVS PROPOSITO EORVM
RESTITIT PROVOCATIONE SCILICET INTER
IECTA QVOD PATRIA EIVS CVM INTER CETEROS
LEGATVM EVM CREASSET NIHIL DE ACCVSA
TIONE MANDASSENT IMMO CONTRA LAVDAS
SENT QVA RATIONE EFFECTVM EST VT OMNES
AB ACCVSATIONE DESISTERENT QVEM
MAGIS MAGIS QVE AMARE ET COMPROBARE
COEPI IS CERTVS HONORIS MEI ERG. . . .
AD VIDENDVM ME IN VRBEM VENIT
PROFICISSENS PETIT VT EVM TIBI
COMMENDAREM RECTE ITAQVE FECERIS SI
DESIDERIO ILLIVS ADNVERIS ET R. . . .

Quelque mutilée *(g)* que ſoit l'inſcription de la face antérieure, il n'a pas été abſolument impoſſible d'y ſuppléer la

*(g)* Suivant un Mémoire publié en 1729, il y a plus de ſoixante-dix ans que l'inſcription de la face antérieure eſt très-défigurée. Lorſque l'official de Bayeux vit ce marbre pour la première fois, on venoit de le retrouver dans des maſures remuées pour les fondations d'un bâtiment conſtruit en 1670. Il reſta long-temps ſur la place: M. de Matignon le fit enſuite tranſporter dans l'orangerie; mais elle fut brûlée en 1712, & le marbre fut expoſé de nouveau aux injures du temps; des couvreurs l'endommagèrent: ce n'eſt qu'en 1726 que M. le duc de Valentinois l'a fait placer dans le veſtibule du château, où on le voit préſentement adoſſé au mur ſeptentrional.

plufpart des mots effacés. Celles des deux côtés, fur-tout celle du côté gauche ont pû être d'un grand fecours dans cette reftitution. Le tout enfemble nous apprend de qui étoit la ftatue dont ce marbre eft la bafe, par ordre de qui elle fut érigée, dans quel lieu, dans quel temps & par quel motif. C'étoit en l'honneur de *Titus Sennius Sollemnis*, fils de *Sollemninus*, Viducaffien d'origine, & l'un des Pontifes de cette ville. Elle lui fut érigée après fa mort, fous le confulat d'Annius Pius & de Proculus, en conféquence d'un decret de l'affemblée générale de trois provinces des Gaules, dans la ville des Viducaffiens, fur un terrein concédé par le Sénat de cette Capitale. Les motifs d'un tel honneur accordé par la nation à un fimple particulier, font fes fervices, fon mérite perfonnel & généralement reconnu, fes liaifons diftinguées, mais fur-tout les fpectacles qu'il a donnés à fes concitoyens pendant quatre jours confécutifs. Reprenons en peu de mots ces différens articles.

1.° Titus Sennius eft qualifié de Pontife *(h)*. Les noms des Divinités dont il étoit le Miniftre, ne fe lifent plus aujourd'hui; mais on les lifoit encore fans héfiter en 1685, au temps de Spon. C'étoient Diane, Mars & Mercure, divinités Romaines; ce qui, pour le dire en paffant, eft une preuve de plus que *Vieux* fut jadis une habitation des Romains. Sennius y porte auffi le titre d'ami de Claudius Paulinus, officier Romain dans la Lyonnoife. La première infcription ajoûte qu'il l'accompagna dans la Bretagne *(i)*, où Paulinus avoit paffé comme lieutenant de l'Empereur & commandant de la fixième Légion: il fervit fous ce Général avec diftinction, & reçut de lui des préfens qui marquoient fon eftime.

2.° Sennius fut auffi client d'Ædinus Julianus, lieutenant de l'Empereur dans la Lyonnoife, & depuis préfet du Prétoire.

*(h)* Voyez la troifième infcription, *ligne onzième.*

*(i)* Il eft inutile de remarquer que la Bretagne dont il s'agit ici eft l'Angleterre, nommée *Britannia* par les Romains.

3.° Il fut collègue dans la même province, de Marcus Valerius Florus, tribun des soldats de la troisième légion Auguste, & *Juge de la caisse des Armuriers, Judici arcæ Ferrariorum.* Ce titre a exercé la sagacité de quelques Savans, dont les uns traduisent le mot *Ferrariorum* par *Armuriers;* les autres par *Fabriquans en fer pour le service des troupes.* On peut consulter, sur ces fabriques de fer, la notice de l'Empire, Julius Firmicus Maternus, Ammien Marcellin & le Code. Au reste, cette expression *Judex arcæ* n'est pas singulière, on trouve, dans Gruter, un Tiberius Pompilius, *Judex arcæ Galliarum.*

Gruter, p. 455, n. 10.

4.° Il est parlé des spectacles que donna Sennius, & qui durèrent l'espace de quatre jours. Ce furent des jeux célébrés en l'honneur de Diane sous le nom de *Tauronicia* ou d'*Epinicia* (car il ne reste de ce nom que les cinq dernières lettres, ce qui laisse là-dessus le champ libre à la conjecture). Les Romains passionnés pour les spectacles, portèrent ce goût dans nos provinces, & s'y communiquèrent aux peuples qui leur étoient soûmis.

5.° On lit, en caractères plus gros que le reste, que trois provinces des Gaules, TRES PROV. GAL. firent ériger ce monument en l'honneur de Sennius. M. l'abbé de Longuerue paroît avoir fort bien prouvé que ces trois provinces des Gaules étoient la Lyonnoise, l'Aquitanique & la Belgique; & que la Narbonnoise ne doit pas être comprise dans le nombre, parce que, soûmise aux Romains long-temps avant le reste de la Gaule, elle étoit, en quelque sorte, regardée plustôt comme Romaine que comme Gauloise. M. Huet penche pour le sentiment contraire: il substitue la Narbonnoise à la Belgique, fondé sur une inscription qu'il dit avoir vûe dans Rome, où les trois provinces des Gaules sont l'Aquitanique, la Lyonnoise & la Narbonnoise.

6.° Ce fut le corps de ville des *Viducassiens* qui concéda le terrein nécessaire pour placer la statue de Sennius; terrein dont l'étendue étoit de dix-neuf pieds Romains, c'est-à-dire, d'environ trois toises en quarré. En effet, suivant la remarque

de M. Huet, le droit de faire ces ſortes de conceſſions, appartenoit aux villes ou aux communautés; d'où vient cette formule abrégée ſi ordinaire dans les inſcriptions, L. D. D. D. *locus datus decreto Decurionum.* Les décurions étoient les Magiſtrats municipaux. Ces terreins paroiſſent avoir toûjours été aſſez limités : on lit, par exemple, dans Cicéron, que le Sénat ayant permis d'ériger une ſtatue à Sulpicius, on en concéda le pourtour à ſes enfans; mais que ce pourtour avoit ſeulement cinq pieds d'étendue. *Philip. IX.*

7.° Les Conſuls dont le nom termine la première inſcription & ſert d'époque, ſont Annius Pius & Proculus. Ce dernier porte auſſi, dans d'autres inſcriptions, le nom de *Pontianus.* Les deux mêmes Conſuls ſe trouvent marqués enſemble dans la chronique de Caſſiodore, & leur Conſulat tombe à l'an 991 de Rome, 238 de J. C. *(k)*

L'éloge de Titus Sennius, abrégé dans l'inſcription de la face principale, eſt plus étendu dans les deux autres qui en ſont, pour ainſi dire, les pièces juſtificatives.

Celle du côté droit eſt la copie d'une lettre de Claudius Paulinus, écrite de Bretagne à Sennius. Après un compliment très-poli, le magiſtrat Romain lui annonce quelques préſens qu'il le prie d'accepter, en attendant qu'il puiſſe lui envoyer une ordonnance pour le payement *en or* de la ſomme dûe à Sennius pour ſes ſervices militaires en Bretagne. Ces préſens ſont déſignés ſous les noms de CHLAMIDEM CANV...... NAM DALMATICAM LAODIC FIBVLAM AVREAM CVM GEMMIS RACENAS DVAS TOSSIAM BRIT PELLEM VITVLI MARINI SEMESTRIS. Ces termes ont preſque tous beſoin de commentaire.

1.° *Chlamidem canuſinam;* car c'eſt ainſi qu'il faut lire avec le marquis Maffei, au lieu de *carbaſinam* que portent les copies de l'abbé de Longuerue, du mercure de France & de D. Bouquet, & de *cannunam* qu'on lit dans celle de

*(k)* Voyez l'hiſtoire de l'Académie, *tome 1, page 292;* on y lit l'année 901, c'eſt une faute d'impreſſion.

M. Huet. Suivant cette dernière leçon il s'agiroit ici d'un manteau de chanvre. Il y a bien plus d'apparence que ce manteau étoit de laine : celle de *Canusium* dans la Pouille, étoit en grande réputation chez les Anciens. 2.° *Dalmaticam Laodicenam :* ce mot a donné lieu, aux commentateurs, de s'étendre sur l'origine des dalmatiques, & en particulier de celles qu'on travailloit à Laodicée. Aucun d'eux n'oublie, à ce sujet, le reproche fait par S.t Jérôme à Jovinien, de se revêtir d'habits venus de Laodicée & d'Arras. 3.° *Fibulam auream cum gemmis,* une agraphe d'or avec des perles. Ceci n'a pas besoin d'éclaircissement; car je crois inutile de rapporter, d'après les interprètes, combien l'on distinguoit de sortes d'agraphes, & quel en étoit l'usage. 4.° *Racenas duas:* c'est ainsi qu'on lit distinctement sur le marbre, & non pas *lacernas,* comme l'ont cru tous les copistes de l'inscription. *Racena* est un terme de la basse latinité, dérivé de ῥάκη, suivant le glossaire grec. C'étoit vrai-semblablement des espèces de surtout. On trouve *racana* dans Ennode de Pavie, dans S.t Gregoire Pape, & *rachena* dans la vie de S.te Radegonde, écrite par Fortunat. Papias croit que ce mot signifie des couvertures de lit. 5.° *Tossiam Britannicam :* l'abbé de Longuerue s'efforce d'y substituer *trossulam ;* mais on lit sans difficulté *tossiam,* espèce d'habit qu'il n'a pas connu, non plus que M. Huet. Le mot *tossia* ne se trouve, il est vrai, nulle part, pas même dans le glossaire de la plus basse latinité. Je croirois qu'il signifioit une fourrure de petit-gris dont M. du Cange fait mention au mot *dossis.* 6.° Enfin *pellem vituli marini semestris :* Les commentateurs ont fait valoir la rareté du présent, parce que le veau marin est difficile à tuer, selon Pline; & que, suivant le même auteur, on croyoit la peau de cet animal, un spécifique contre le tonnerre. En ce cas, c'eût été un présent convenable à un habitant du pays Bessin où les orages sont plus fréquens que dans le cœur de la France. Les Naturalistes assûrent que la grosseur d'un veau marin de six mois, diffère peu de celle d'un bœuf.

Passons à la dernière inscription plus étendue & mieux conservée

conſervée que les deux autres, & qui ſe trouve être la plus importante. C'eſt la copie d'une lettre écrite de Rome par Ædinus Julianus, préfet du Prétoire, à Badius Commianus l'un des principaux officiers de l'Empereur dans cette partie des Gaules. Elle roule entièrement ſur Sennius Sollemnis qui en étoit le porteur. Julianus en parle comme d'un homme recommandable par ſes bonnes qualités, autant que par ſon Sacerdoce, *propter ſectam (l) gravitatem & honeſtos mores,* avec lequel il s'étoit lié, pendant qu'il exerçoit dans les Gaules les fonctions de *Quinque-Fiſcalis (m):* eſpèces d'Officiers, apparemment chargés du recouvrement des ſommes dûes au fiſc, dans les provinces du partage de l'Empereur. Julianus ajoûte que cette liaiſon ſe reſſerrant à meſure que les motifs d'eſtimer Sollemnis devenoient plus forts, s'étoit changée en une vive amitié, depuis que, dans l'aſſemblée générale des Gaules, où Solemnis aſſiſtoit comme député des Viducaſſiens, il avoit, par ſon oppoſition ſeule, arrêté les pourſuites commencées par quelques membres de ces Etats, contre Paulinus, officier de l'Empereur dans ces provinces: fait remarquable auquel nous devons la connoiſſance d'un uſage important, dont il ne reſte de veſtige dans aucun auteur. Il en réſulte que les trois provinces des Gaules dont il eſt fait mention ſur ce marbre, tenoient de temps en temps une aſſemblée où ſe traitoient les affaires générales, & dans laquelle on étoit libre de porter ſes plaintes contre les magiſtrats Romains. Ce n'eſt pas ſans doute qu'elle eût le droit de les condamner: mais elle pouvoit, au cas que ces plaintes euſſent un fondement, déférer le coupable au Sénat ou à l'Empereur; privilège qui devoit être une ſauve-garde pour le droit des provinces, des villes & des particuliers, & un frein capable de retenir les Magiſtrats dans les bornes de la juſtice, & de prévenir les abus de l'autorité. Nous voyons auſſi que cette eſpèce de diette étoit compoſée de députés

*(l)* Le mot *ſecta* eſt pris ici dans un ſens ſingulier, il déſigne la profeſſion du miniſtre des Dieux.

*(m)* L'inſcription porte *Quinque-Faſcali,* mais c'eſt viſiblement une faute.

des différens cantons, chargés des ordres & des intérêts de leurs villes, mais qu'un ſeul avoit le droit de tout arrêter par une oppoſition faite dans les formes. Qui ne reconnoît dans les loix de cette aſſemblée, celles des diettes générales de Pologne, où l'oppoſition d'un ſeul Nonce fait échouer les projets en apparence les mieux concertés? Les Romains trouvèrent cette eſpèce de gouvernement établi dans cette partie des Gaules; & malgré l'atteinte qu'elle ſembloit donner à leur pouvoir, ils la laiſsèrent ſubſiſter, ſuivant une des maximes fondamentales de leur politique.

M. Huet croit avec vrai-ſemblance que cet Ædinus Julianus, préfet du Prétoire, que Sollemnis alla voir à Rome, & dont il obtint cette lettre de recommandation, eſt celui duquel parlent Hérodien & Capitolin. Ce Julianus fut revêtu de cette importante dignité ſous l'empire de Macrin & de ſon fils Diaduménien vers l'an de J. C, 218; ainſi cette lettre eſt de vingt ans plus ancienne que le monument ſur lequel nous en avons l'extrait. M. Galland parle d'une médaille Grecque de Diaduménien en grand bronze, trouvée dans les ruines de *Vieux* par M. Foucault: cette Médaille eſt d'Ephèſe; il en conclut que quelque Viducaſſien, voyageur en Aſie, l'avoit rapportée d'Ephèſe en ſon pays. Reſteroit, dit-il, à ſavoir ſi c'eſt par l'Océan ou bien à travers l'eſpace immenſe des terres, que les peuples de cette contrée entretenoient commerce avec les Grecs de l'Aſie mineure. Pour moi j'aime mieux croire que Sennius Sollemnis l'avoit rapportée de Rome avec d'autres médailles Grecques, dont Julianus lui avoit fait préſent, & qui devoient être un objet de curioſité pour des Gaulois.

Pour l'entier éclairciſſement de nos inſcriptions, il nous reſte à obſerver que les deux lettres qui forment le texte des deux inſcriptions latérales, avoient été, l'une copiée, l'autre extraite ſur les originaux mêmes, trouvés dans les papiers de Sennius après ſa mort par ſes héritiers, qui lui firent eriger cette ſtatue à leurs frais: c'eſt ce que déſigne le mot abrégé *concordat,* qu'on lit à la fin de la ſeconde inſcription.

## ARTICLE III.

### *Sur le canton du pays Beſſin, anciennement habité par les Saxons, & connu ſous le nom d'*Otlingua Saxonia.

Il s'agit, comme on voit ici, d'un point de géographie du moyen âge, concernant le pays Beſſin. Les Saxons, jaloux de la puiſſance des Francs établis dans les Gaules, ne tardèrent pas à les y ſuivre, dans l'eſpérance de partager au moins avec eux la dépouille des Romains. Leurs premières courſes remontent au ſiècle même de la fondation de la monarchie Françoiſe; comme leurs premiers établiſſemens dans la Grande-Bretagne ſuivirent de près la chûte de l'empire d'Occident.

Le côté de la mer par lequel ils faiſoient leurs deſcentes dans nos contrées, en avoit pris, dès le temps des Romains, le nom de *Littus Saxonicum;* ce qui comprenoit toute l'étendue des côtes renfermées entre le pays des *Morini* & les environs de Nantes. Une partie de ces Barbares pénétra juſque dans le diocèſe de Nantes, ſelon le témoignage de Fortunat: d'autres ſe fixèrent dans le pays Beſſin; & ces derniers devinrent fameux. Grégoire de Tours en parle dans ſon hiſtoire ſous l'an 578 & ſous l'an 590, en les déſignant par le nom de *Saxones Bajocaſſini.* Ils ſervoient dans les troupes de nos Rois: en 578 ils marchèrent, aux ordres de Chilpéric, contre Waroch comte de la Baſſe-Bretagne, qui dans une ſurpriſe nocturne en fit périr un très-grand nombre ſur les bords de la rivière de Vilaine; en 590 ils fournirent des ſoldats à Frédégonde, alors liguée avec le même Waroch, & qui les envoya au ſecours de ce comte, pour l'aider à repouſſer les troupes de Gontran, commandées par un *Bepolemus* que cette Princeſſe haïſſoit perſonnellement.

Grégoire de Tours obſerve à ce ſujet, que comme ces Saxons Beſſins devoient être incorporés dans l'armée du comte

de Bretagne, Frédégonde les fit vêtir à la manière des Bretons, & voulut qu'ils coupaſſent leurs cheveux de même: d'où il ne faut pas conclurre avec quelques Savans, que ces Barbares, depuis qu'ils étoient devenus habitans paiſibles des Gaules, avoient conſervé leur chevelure & leurs habillemens anciens; il en réſulte ſeulement que les Bretons avoient alors une façon particulière de s'habiller & de ſe couper les cheveux.

Comme le diocèſe de Bayeux eſt d'une grande étendue, & qu'il avance dans les terres environ dix-huit lieues vers le midi, on demande dans quel canton de ce diocèſe les Saxons faiſoient leur réſidence. Accoûtumés à la navigation ils s'étoient vrai-ſemblablement fixés ſur les côtes vers le nord; le quartier qu'ils habitoient en avoit pris le nom d'*Otlingua Saxonia*, qui ſignifie *terre des Saxons*. C'eſt ainſi qu'il eſt appelé dans une charte de Charles le Chauve de l'an 844, & dans un capitulaire du même Prince, poſtérieur de dix ans. S.t Aldric, évêque du Mans, qui, vers le même temps, y avoit fait des fondations pieuſes, l'appelle auſſi *Autlingua Saxonia*, en changeant l'*o* voyelle en la diphtongue *au*.

*Capitul. apud Silvacum.*

Ce territoire n'étoit pas d'une grande étendue; la charte de Charles le Chauve ne le qualifie que de *pagellus*, & il y eſt dit poſitivement que *ce petit canton* eſt ſitué dans le comté de Bayeux, *in comitatu Bajocenſi*. Mais ces circonſtances ſont encore inſuffiſantes pour en déterminer la vraie poſition. La charte que je viens de citer, ajoûte qu'un village, qu'elle appelle en latin *Heidrum*, étoit placé dans l'*Otlingua Saxonia*: d'où M. Baluze, qui le premier a publié cette charte, conclud avec raiſon que la découverte de la poſition d'*Heidra* (car c'eſt ainſi qu'il lit, & non pas *Heidrum*) fera connoître en même temps celle de l'*Otlingua Saxonia*.

*Capitul. t. III, col. 1266.*

M. Huet ſoupçonne que le mot latin *Heidra* a pû dans la ſuite, en s'allongeant, faire *Heidranum;* nom qu'il retrouve dans celui du village d'Airan. Mais outre que cette ſuppoſition n'eſt appuyée ſur aucun exemple, Airan, ſitué à l'extrémité du diocèſe près de S.te Barbe en Auge, eſt trop

enfoncé dans les terres & trop éloigné de Bayeux, pour que nous puissions croire que les Saxons se soient étendus jusque-là: la distance de dix lieues au sud-est de cette villè & de cinq lieues de la mer, ne répond pas à l'idée que l'histoire nous donne du goût des Saxons pour la piraterie, & par conséquent pour la navigation. D'ailleurs ce village d'Airan est dans le pays d'Hièmes, que le Capitulaire de 854 appelle *pagus Oxmisus*, & qu'il distingue du *pagus Bagisinus*. C'est une preuve sans replique qu'Airan ne peut être *Heidrum*, que la charte de 844 place en termes formels dans le comté de Bayeux; c'est donc dans une autre partie de ce Comté qu'on doit chercher l'*Otlingua Saxonia*. Voici quel est mon sentiment à ce sujet.

M. Huet observe que, dans les anciennes histoires de Normandie écrites en langue vulgaire, ces *Saxones Bajocassini*, sont appelés les *Saisnes* de Bayeux. C'est aussi le nom que leur donnent les chroniques de S.t Denys en langue vulgaire. Si du mot *Saxones* on a fait celui de *Saisnes*, j'en concluds qu'on a pû facilement transformer celui de *Saxonia* en ceux de *Saon* & de *Saonnai*: or ces deux noms sont aujourd'hui ceux que portent deux villages contigus situés à deux lieues de la mer seulement, & à pareille distance de Bayeux. Cette conclusion auroit paru juste à M. de Valois, qui, sur le simple nom du pays *Sonnois*, a cru reconnoître dans ce canton du Maine l'*Otlingua Saxonia* du capitulaire de l'an 854.

*Notit. Gal. voce Saxones Gallicani, p. 507.*

Reste à trouver le village d'*Heidrum* aux environs de ceux dont je viens de parler. C'est celui d'*Etre-ham* formé du mot *Etre*, venu d'*Heidre* qui est la traduction d'*Heidrum* & du mot allemand *ham*, terme générique qui signifie *habitation*. Ce village d'Etre-ham fait partie du comté de Bayeux, puisqu'il n'est qu'à deux lieues de cette ville; & il a dû être compris dans l'*Otlingua Saxonia*, puisqu'il n'est qu'à une lieue & demie de Saonnai & de Saon, & seulement à une lieue de la mer *(n)*.

*(n)* Il ne faut pas confondre Etre-ham avec Oistre-ham, autre village.

Il paroîtra peut-être à quelqu'un de mes Lecteurs, que le nom d'*Etre-ham* doit venir de *Strata*, *Etrée.* M. de Valois s'étoit fait un principe de trouver des chaussées militaires dans tous les villages dont les noms commencent ou finissent par *etre* ou *etrée ;* mais M. Huet rejette, avec raison, cette loi générale. En effet, aucune route, soit militaire, soit autre, n'aboutit ni ne passe à *Etre-ham.* C'est un de ces villages où on ne voit d'autre chemin que celui qui conduit à la ville la plus prochaine.

A l'égard du mot d'*Otlingua,* les sentimens sont partagés. M. du Cange en a conclu que les Saxons s'appeloient *Otlingi.* M. de Valois pense au contraire que ce mot est à moitié latin, & que *lingua* signifie *langue.* M. Huet, d'accord avec M. du Cange, conjecture que les Saxons du pays Bessin ont donné des noms saxons à divers lieux de cette côte maritime: il leur attribue, par exemple, le nom de *Langrune* écrit autrefois *Langrone,* lieu situé sur la côte à trois lieues de Caen & à six de Bayeux. Selon lui ce nom est le même que celui de Groenland qui signifie *terre verte.*

Mais le dictionnaire de Wachter m'apprend que *od* ou *aud* signifie en langue germanique, *possessio*, *substantia*, *divitiæ ;* & que *ling* n'est qu'une terminaison qui souvent exprime un diminutif: ainsi *Otlingua* ou *Otlinga Saxonia* est traduit littéralement par *possessiuncula Saxonum ;* ce qui convient en effet au peu d'étendue de leur territoire dans ce pays.

On lit tout de suite dans le capitulaire, *Otlingua Saxonia & Harduini :* d'où il résulte que ces deux cantons étoient deux portions du pays Bessin contigues, & dont l'une appartenoit aux Saxons, & l'autre à un seigneur du nom d'Hardouin. Toutes deux bordoient la mer : la première étoit à l'occident du Bessin ; & la seconde, placée vers le levant, confinoit à l'extrémité septentrionale du pays d'Hièmes. Le reste du comté Bessin s'étendoit à quinze ou seize lieues en

à onze ou douze lieues de celui dont nous parlons, & placé à l'embouchûre de la rivière d'Orne dans la mer ; le Pouillé de Bayeux l'écrit Ouistra-ham.

avant dans les terres: ainſi ce que les Saxons en occupoient n'en faiſoit guère que la douzième partie, comme le territoire d'Hardouin n'étoit guère que le douzième du pays d'Hièmes.

## ARTICLE IV.

### *Sur l'ancienneté du commerce de Caen.*

MALGRÉ tout le zèle que le ſavant M. Huet avoit pour la ville de Caen ſa patrie, & les ſoins qu'il s'eſt donnés pour répandre quelque lumière ſur les origines de cette ville, aujourd'hui l'une des plus conſidérables du Royaume, il faut convenir avec lui que cette matière eſt encore très-obſcure. Le réſultat de ſes recherches par rapport à l'antiquité de la ville même & à l'ancienneté de ſon commerce, eſt une charte de Henri II roi d'Angleterre, qui ne monta ſur le trône qu'en 1154. C'eſt par conſéquent l'époque la plus reculée que M. Huet croit pouvoir aſſigner certainement.

En voici une plus ancienne, & dont il auroit fait uſage s'il avoit pû la connoître. Elle m'eſt fournie par un titre dont il n'étoit pas poſſible de faire la recherche avant la publication du ſixième tome des annales Bénédictines, qui n'a paru qu'en 1739.

A la page 384 de cet ouvrage, Dom Mabillon donne la notice des poëſies hiſtoriques d'un Rodulphus Tortarius, moine de Fleuri ou S.t Benoît-ſur-Loire. Il en avoit rapporté quelques extraits de Rome où ſes poëſies ſont conſervées parmi les manuſcrits, qui, de la bibliothèque de Fleuri, avoient paſſé dans celle de la reine Chriſtine de Suède. Tout ce qu'en dit le ſavant Bénédictin, ſe réduit à une page au plus: il y marque que cet auteur fleuriſſoit dès l'an 1096, & qu'il n'a pas dû paſſer l'an 1145. Il ajoûte que Tortarius, dans ſa lettre à Robert, décrit ſon voyage dans les villes de France, Blois, Caen & Bayeux, dont il rapporte la ſituation & les avantages, &c.

M. de la Curne de S.te Palaye ſe trouvant à Rome, il y a quelques années, a fait tranſcrire au Vatican la lettre entière

de Tortarius, & me l'a communiquée à son retour. J'ai voulu vérifier d'abord ce qui regardoit la ville de Blois; mais il n'en est pas question. Il faut que le P. Mabillon ait été trompé par celui qui a fait pour lui l'extrait de la lettre, & qui voyant le mot *blesis* à la fin d'un vers, où il sert d'épithète à *blanditiis*, l'aura pris pour le nom de la ville de Blois.

A l'égard de Caen & de Bayeux, les faits s'y trouvent tels qu'ils sont annoncés par la notice. Le poëte y parle de la situation de Caen & de ce qui la rendoit florissante dès-lors, c'est-à-dire, au plus tard sur la fin du règne de Philippe I.er, ou sous celui de Louis le Gros. Il dit avoir vû dans cette ville un beau palais où le marbre étoit prodigué: il y fait mention d'une grande multitude de marchands & de toutes les marchandises qu'on voyoit dans le *forum*. Étoffes de laine, de lin & de soie, épiceries diverses, bestiaux, cuirs de toute façon, boissons & denrées de toute espèce, le nécessaire & le superflu, on trouvoit tout dans ce lieu, où le poëte avoit aussi rencontré des négocians de différentes Nations. Voici de quelle manière il décrit l'arrivée du Roi à Caen.

*Et Rex advenit cuneo vallatus equestri*
*Quem precurrebant agmina militiæ;*
*Præbebat populo spectacula qui sibi grata.*

Ces spectacles donnés par le roi d'Angleterre Henri I.er à Caen, étoient des animaux étrangers, lions, lionnes, léopards, linx, autruches & chameaux.

Dans la description même de la ville, Tortarius ne fait mention que de ce qu'il appelle *castrum*, de la prairie & du port.

*In ripâ positum fluvii latus aspice castrum*
*Ad Boream collis editiore loco.*
*Prata virent latus ad Nothium longè secùs amnem,*
*Per tria ducta ferè millia lata parum.*
*Portus habet grandes sibi quas mittit mare naves,*
*Vix manat fluvius quo repetente sinum.*

Le

Le premier de ces trois distiques, conforme à la tradition du pays, nous autorise à penser, contre le sentiment de M. Huet, que la ville étoit jadis plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui du côté du nord. Le poëte ajoûte en finissant, que la campagne de Caen produit du blé en abondance, qu'elle manque de bois, de vignes & de différens fruits; mais que le voisinage & le commerce de l'Angleterre l'enrichissent.

*Terra ferax segetis, sed opacis indiga sylvis:*
*Gallica nux, vitis, ficus, oliva deest;*
*Insula diversis quam mercibus Anglia ditat.*

Tortarius continua son voyage sur les côtes du pays Bessin, *Bajocense solum.* Il y coucha dix nuits consécutives en différens villages sur le bord de la mer. Selon lui, les navigateurs donnoient à cette côte le nom de *Platæ*, terme dont il ne reste plus de vestiges dans les cartes les plus détaillées du diocèse de Bayeux; mais qu'on reconnoît encore dans celui de *Platin* dont se servent les Rochelois pour désigner le rivage de la mer. Le poëte ajoûte qu'on prenoit sur cette côte des baleines en hiver, & il assista à une de ces pêches qui ne fut pas heureuse.

*Fluctibus attritos lego cum ductore lapillos.*
*Crure tenus lymphas pervagor æquoreas (o).*
*Æquor id à Nautis Platas fertur vocitari,*
*Hiberno Cete tempore quo capiunt.*
*Me presente truci piscem clamore secuti,*
*Frustrati, casses nam deerant, redeunt.*

Enfin Tortarius arrivé à Bayeux en décrit l'église Cathédrale, qui étoit une des plus belles de ce temps-là; mais qui fut brûlée quarante ans après au rapport de Robert du Mont. On la rebâtit en 1160, à la réserve des deux tours & de

(o) C'étoit sans doute en traversant le grand Vé proche Isigni, où la rivière de Vire se jette dans l'Océan.

quelques arcades de la nef, qui ſubſiſtent telles qu'elles étoient en l'an 1100. Cette lettre nous apprend que les peintures étoient fort communes alors dans les égliſes. Le poëte y marque que la couronne d'argent ſuſpendue à la voûte, avoit pour diamètre la largeur de l'édifice même, & ne croit pas qu'il y en eût une pareille ailleurs. Il finit ſa relation en ſe plaignant de la rareté du vin en ce pays où il dit n'en avoir point bu.

*Deſero Bajocolas Semeles à prole relictas,*
*Non repetiturus hoc, niſi potus, iter.*



# *MEMOIRE*

## *Sur le lieu, les circonstances & les suites de l'assassinat de LOUIS, duc d'ORLÉANS, frère du roi Charles VI.*

### Par M. BONAMY.

LE sujet que je me propose de traiter, inspire la tristesse par son seul titre; il fut la source de tous les malheurs qui desolèrent le Royaume pendant le règne de Charles VI, & une partie de celui de Charles VII : mais quoique par-là il mérite d'être connu dans le détail, j'avoue que je n'aurois pû me déterminer sans peine à rappeler un évènement dont toutes les circonstances font horreur à l'humanité, s'il ne s'étoit trouvé lié à quelques discussions topographiques concernant la ville de Paris. Attentif à remarquer ce qui reste des anciens bâtimens dans cette capitale du Royaume, j'ai cru reconnoître la porte de l'hôtel d'où sortoit le duc d'Orléans, & le lieu précis où il fut assassiné. 3 Septembre 1748.

Un manuscrit de la bibliothèque du Roi, que M. l'abbé Sallier a eu la bonté de me communiquer, m'a confirmé dans mes conjectures; il contient les dépositions des témoins & la requête présentée au roi Charles VI par les enfans du duc d'Orléans. C'est d'après ces titres que je n'ai vû imprimés nulle part, & plusieurs autres, soit manuscrits, soit imprimés, que je vais entretenir la Compagnie. Il faut convenir qu'on ne pouvoit choisir un sujet plus lugubre pour terminer nos séances Académiques.

Un auteur moderne a dit *(a)*, en parlant du meurtre des enfans du roi Clodomir & du massacre de la S.t Barthélemi, qu'il aimeroit mieux qu'il y eût dix victoires de moins dans

*(a)* Histoire de la monarchie Françoise par l'abbé Dubos, *tome III, page 484, in-12.*

nos fastes, & que ces deux évènemens ne s'y trouvassent point. Il auroit pû, par malheur, en ajoûter encore d'autres, & en particulier le meurtre horrible d'un frère unique du Roi, assassiné au milieu de la ville de Paris par les ordres d'un Prince du sang son cousin-germain. Ce qui surprendra davantage, c'est que le meurtrier eut l'audace de faire soûtenir publiquement par un Moine *(b)*, docteur en Théologie, que le motif qui l'avoit porté à commettre un pareil crime, étoit non seulement juste, mais même louable. C'est à de pareils traits qu'on reconnoît la dépravation des mœurs, la foiblesse du gouvernement & la misère d'un siècle où l'on est sourd à la voix de la justice & de l'équité.

La démence dont Charles VI fut attaqué à plusieurs reprises, & qui ne lui permit ni de sentir son autorité, ni de la faire respecter par ses sujets, occasionna des troubles qui pensèrent faire passer le Royaume dans une famille étrangère, & donna lieu à une infinité de querelles entre les Princes qui, n'envisageant dans leurs démarches que leur propre intérêt, sacrifièrent celui de l'Etat. Depuis les premiers signes de démence que Charles VI donna en 1393, les Princes se disputèrent l'autorité dans le gouvernement. Philippe le Hardi duc de Bourgogne, & frère de Charles V, l'obtint pendant quelque temps : Louis, duc d'Orléans s'en empara ensuite ; & le crédit du duc de Bourgogne ayant pris le dessus à la Cour en 1403, obligea le duc d'Orléans à s'en désister : mais le premier étant mort l'année suivante, son fils Jean Sans-peur, aussi hardi & plus ambitieux que son père, prétendit lui succéder au gouvernement de l'Etat, comme à ses riches Provinces. Le duc d'Orléans, qui avoit eu du respect pour l'âge de son oncle, souffrit impatiemment que le fils voulût lui disputer une place qu'il croyoit devoir posséder par le droit de sa naissance. Ce fut-là la source de leur inimitié, dont les suites furent fatales à l'un & à l'autre. Louis fut tué par les ordres de Jean son cousin ; & celui-ci le fut douze ans après

*(b)* Jean Petit, Cordelier. *Voyez Hist. Universitatis Paris. tome V, page 895 & alibi.*

à Montereau-Faut-Yonne, en préſence du Dauphin, par les partiſans de la maiſon du duc d'Orléans, qui vouloient venger la mort de ce Prince.

Il en eſt de ce point d'hiſtoire comme de beaucoup d'autres, qui lorſqu'on veut en examiner le détail, ne ſe trouvent pas rapportés de la même manière par les hiſtoriens; s'ils s'accordent dans le fait principal, ils varient dans les circonſtances. Tous conviennent que le duc d'Orléans fut aſſaſſiné en revenant de rendre une viſite à la reine Yſabeau de Bavière; mais ils ne conviennent pas du lieu où étoit la Reine. Les uns *(c)* diſent qu'elle étoit au Louvre, & que c'étoit en revenant fort tard de ce palais que le duc d'Orléans fut aſſaſſiné; d'autres veulent que cette Princeſſe fût à l'hôtel S.t Paul: il y en a qui nomment en général l'hôtel de la Reine ſans ſpécifier ſa ſituation. Quant au lieu de l'aſſaſſinat, les auteurs ne ſont pas plus précis: ſelon les uns, c'étoit dans la rue ou proche la rue Barbette; d'autres diſent la vieille rue du temple: enfin ils ne conviennent pas plus du jour & de l'heure où cet attentat fut commis. Tous ceux qui en ont parlé auroient cependant été plus exacts, s'ils avoient voulu conſulter quelques-uns de nos anciens hiſtoriens, & en particulier les regiſtres du Parlement dont la narration ſur ce point mérite d'autant plus de croyance qu'elle a été écrite le jour même de l'aſſaſſinat. Voici ce qu'on y lit.

« *(d)* Du mercredy 23 novembre 1407, ce jour, au ſoir, environ huit heures, Meſſire Louis, fils du roi Charles V, « & frère germain du roy Charles regnant, de préſent duc « d'Orléans, comte de Valois, de Blois, de Beaumont, de « Soiſſons, d'Angouleſme, de Dreux, de Porcien, de Périgord, « de Luxembourg, &c. marié à Madame Valentine, fille de « feu meſſire Galiache, duc de Milan, dont avoit trois fils & « une fille, en revenant de l'hôtel de la Reine, qui eſt près de la « porte Barbette, vers l'égliſe des blancs Manteaux, accompagné «

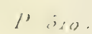
*(c)* Bontſons, antiquités de Paris, *page 377;* abrégé de Mézerai, *édition de 1717, in-12, tome VI, page 177.*

*(d)* Félibien, preuves juſtificat. de l'hiſt. de Paris, *t. II, p. 549.*

» moult petitement ſelon ſon état, c'eſt aſſavoir, de trois » hommes à cheval & de deux à pied, à une ou deux torches, » devant l'hôtel du maréchal de Rieux, en ſon âge de trente-» ſix ans ou environ, fuſt par huict ou dix hommes armés, qui » étoient muſſés en une maiſon appelée l'image Notre-Dame, » eſtant devant l'hôtel dudit Mareſchal, & où leſdits hommes » avoient converſé repoſtement par huict ou quinze jours, tué » & meurtri....... le Roy étant en ſon hôtel de S.t Pol, » monſeigneur de Guyenne, dauphin de Vienne & aîné fils » du Roi au Louvre, de l'âge d'environ unze ans, les ducs » de Berry & de Bourbon ſes oncles, le roy de Sicile, le duc » de Bourgogne, les comtes de Nevers, d'Alençon & de Cler-» mont, meſſire Charles de le Bret conneſtable de France, & » meſſire Pierre de Navarre, comte de Mortain ſes couſins » germains, & pluſieurs autres Seigneurs, tant du ſang Royal » que autres, étant à Paris, &c. ce Prince qui ſi grand ſeigneur » eſtoit & ſi puiſſant....... en ſi petit moment a finé ſes » jours moult horriblement & honteuſement : & qui ce a fait, *ſcietur autem poſteà.* »

J'ai dit que ce récit avoit été écrit le même jour, ou au plus tard le lendemain, puiſque les mots latins par leſquels il finit, ſuppoſent qu'on ne ſavoit pas encore l'auteur de l'aſſaſſinat; or on le ſut le 25 au ſoir, que le duc de Bourgogne en fit lui-même l'aveu. Je reviendrai aux circonſtances de cet horrible attentat, après que j'aurai éclairci ce qui concerne le local dont il eſt fait mention dans la narration. Il y eſt parlé de l'hôtel de la Reine, ſitué près de la porte Barbette, de celui du maréchal de Rieux, & de la maiſon nommée l'image Notre-Dame; les veſtiges qui ſubſiſtent encore aujourd'hui du premier & du troiſième de ces lieux, nous feront connoître l'endroit précis de cette ſcène tragique.

L'hôtel de la Reine étoit ſitué dans la vieille rue du Temple; il en reſte encore une porte, qu'on ne peut à la ſeule inſpection méconnoître pour être du règne de Charles VI : quoique ſes ornemens ſoient un peu dégradés, on ne laiſſe pas d'y apercevoir une conſtruction élégante, qui prouve




Porte de l'Ancien
Hôtel Barbette
telle qu'elle etoit
encore en 1748.

...une partie du quartier du Marais

...e Pavillons
de l'ancien
Couture
Rue des Franc's Bourgeois
Philippe Auguste
Porte de l'ancien Hotel Barbette qui Subsiste
Filles de St. Gervais
maison de l'image de N.D.
Rue des Rosiers
Hôtel d'Effiat
Rue du Roi de Sicile
Rue St. Antoine
Porte Barbette
de
Vieille rue du Temple
Hotel du Marechal de Rieux
ancienne Rotonde
Blancs Manteaux
R. des Singes
Rue de la Bretonnerie
Rue de Renard
Rue Bourg Tibout
Rue du Puis
Rue de Paradis
Enceinte
R. des Blancs Manteaux
Rue des Billettes
du Chaume

* Cet Asterisque indique l'endroit où fut assassiné le Duc d'Orleans dans la vieille rue du Temple


Porte de l'Ancien Hôtel Barbette telle qu'elle etoit encore en 1748.
Plan d'une partie du quartier du Marais
Rue des trois Pavillons
Emplacement de l'ancien
Hotel de la Couture
Barbette
Rue de la Perle
Nouvelle rue Barbette
Maison de Mr. de Pommereul
Rue des Francs Bourgeois
Auguste
Philippe
de
Enceinte
Porte de l'ancien Hotel Barbette qui subsiste
Vieille rue Barbette
Porte Barbette
Hôtel de Strasbourg
Jardin de l'Hôtel de Soubise
Rue des quatre Fils
Ancien de Anjou
Hôtel Clisson d'hui Hôtel de Soubise
Rue de Paradis
Filles de St. Gervais
Rue des Rosiers
Hôtel d'Espinay
Rue du Roi de Sicile
Rue St. Antoine
Vieille rue du Temple
tel Marechal Rieux
R. des Singes
Rue Bourg Thibout
Rue du Puits
R. des Blancs Manteaux
Rue Ste. Croix de la Bretonnerie
Rue du Chaume
* Cet Asterisque indique l'endroit où fut assassiné le Duc d'Orleans dans la vieille rue du Temple

que ce n'étoit pas l'entrée de la maison d'un particulier. Mais ce qui lève tout le doute, est que sur le haut de cette porte on voit sculpté un écu chargé de fleurs de lys sans nombre, surmonté d'un heaume ou casque, au dessus duquel est une grande fleur de lys, & ayant pour support deux lions: cet écu ressemble à celui d'une monnoie de Charles VI, appelée écu au heaume. Cet hôtel est connu dans nos anciens titres sous le nom d'hôtel Barbette: ses bâtimens & ses jardins couvroient tout le terrein renfermé entre la vieille rue du temple, la rue de la Perle, la rue Pavée & la rue des Francs-bourgeois. On l'appeloit la courtille Barbette dès l'an 1242 : c'étoit la demeure d'Etienne Barbette Voyer de Paris, maître de la monnoie & prevôt des marchands en 1298 & 1314; c'est cette même maison qui fut pillée par les Parisiens en 1306, dans une sédition excitée au sujet des monnoies, & dont l'insolence alla si loin, que le roi Philippe le Bel, qui demeuroit alors au Temple, y fut lui-même attaqué. Je n'ai pû découvrir de quelle manière cette maison avoit passé à Jean de Montaigu, grand-maître de France: mais elle lui appartenoit en 1392, lorsqu'il y reçut le roi Charles VI, qui y vint souper & coucher avec sa Cour la veille de son départ pour la Bretagne, après avoir dit adieu à la Reine & aux Princesses à l'hôtel de S.t Pol; ce qui suppose que les bâtimens en étoient fort étendus. Montaigu ayant eu en don de Jean, duc de Berri, l'hôtel de Giac, la demeure du fameux Hugues Aubriot, prevôt de Paris, située rue de Joui, dont il reste encore un grand corps de logis, vendit son hôtel Barbette à Ysabeau de Bavière, qui se plut à embellir les bâtimens & les jardins.

*Traité des monnoies par Leblanc, page 238.*

*Sauval, tome I, page 68.*

*Froissart, vol. IV, chap. 41.*

*Sauval, tome II, page 155.*

Cet hôtel, dont il ne reste plus que la porte dont je viens de parler, & une tourelle qui est à l'angle formé par la rue des Francs-bourgeois & par la vieille rue du Temple, subsista toûjours jusqu'en 1561, que Françoise de Brezé, duchesse de Bouillon, & Louise sa sœur, duchesse d'Aumale, filles de Louis de Brezé & de Diane de Poitiers, qui en étoient propriétaires, le vendirent à des particuliers pour y

*Idem, tome II, page 121.*

bâtir; ils y percèrent deux rues, l'une appelée aujourd'hui rue Barbette, & l'autre rue des Trois-pavillons: ainſi, dans tous nos anciens titres, lorſqu'il eſt queſtion de la rue Barbette avant l'an 1561, ce n'eſt pas de celle que nous connoiſſons aujourd'hui ſous ce nom qu'il faut entendre parler, mais de la portion de la vieille rue du Temple, qui s'étend depuis la rue des Blancs-manteaux juſqu'à l'égoût couvert, & qu'on appeloit rue Barbette à cauſe de l'hôtel de ce nom qui y étoit ſitué. Il avoit auſſi communiqué ce nom à une porte de la vieille rue du Temple qui étoit dans l'alignement de l'enceinte de Philippe Auguſte; car cette enceinte paſſoit ſur le terrein où eſt maintenant bâti le chœur de l'égliſe des Blancs-manteaux, & s'étendoit le long de la rue des Francs-bourgeois, pour aller aboutir à la nouvelle porte Bauders, preſque vis-à-vis l'égliſe des Jéſuites de la rue S.t Antoine.

On conçoit par-là ce que dit Monſtrelet, que l'hôtel Barbette étoit au pied de la porte de ce nom: car la tourelle qui le termine du côté de la rue des Francs-bourgeois n'en étoit éloignée que de trente pas.

Au reſte ce n'étoit pas ſeulement la portion de la vieille rue du Temple ſituée hors de l'enceinte qui s'appeloit la rue Barbette: on donnoit encore quelquefois ce nom à la partie qui étoit voiſine de la porte Barbette dans l'intérieur de l'enceinte; de-là vient que tantôt cette partie eſt nommée rue Barbette, & tantôt vieille rue du Temple. Quant à la partie qui eſt du côté de la rue S.t Antoine, elle s'eſt toûjours conſtamment appelée la vieille rue du Temple; & c'étoit le nom qu'elle avoit dès le règne de S.t Louis: ce qui marque que dès-lors elle étoit ancienne, ainſi que la place du marché S.t Jean, qui eſt nommée dans des *(e)* lettres de Philippe III de l'an 1280, *platea veteris cimeterii ſancti Johannis.*

Cherchons maintenant dans la vieille rue du Temple, l'hôtel de Rieux & la maiſon de l'image Nôtre-Dame dont il eſt parlé dans les regiſtres du Parlement.

*(e)* Voyez à la fin du vol. IV du Traité de la Police, *page 793.*

L'hôtel

L'hôtel de Rieux fut ainsi nommé de Jean II, & Pierre de Rieux, Bretons, tous deux maréchaux de France, qui en étoient propriétaires & y demeuroient. Il fut confisqué sur ce dernier en 1421, dans le temps que les Anglois étoient les maîtres de Paris, après l'exhérédation faite par Charles VI de son fils Charles VII alors Dauphin. Il est ainsi désigné dans le compte des confiscations de Paris de cette année-là: « Maison du maréchal de Rieux tenant le parti du Dauphin, rue des Singes, aboutissant par derrière à la vieille rue du Temple ». Dans d'autres titres elle est marquée dans la vieille rue du Temple; ce qui revient au même, parce que cette maison avoit deux entrées, l'une dans la rue des Singes, l'autre dans la vieille rue du Temple, comme la maison qui a été bâtie depuis par M. Amelot de Biseuil sur le terrein de l'ancien hôtel de Rieux, en a encore deux aujourd'hui. Sa situation n'est pas équivoque; car outre que la rue des Singes n'a que cinquante toiles environ de longueur, & qu'il seroit aisé par conséquent de reconnoître son emplacement, les anciens titres que j'ai vûs serviroient à la retrouver. Elle étoit précisément dans l'endroit où je l'ai marquée sur le plan, & ne s'étendoit pas jusqu'à la rue des Blancs-manteaux, puisque dans le compte des confiscations de la ville de Paris, depuis l'an 1427 jusqu'en 1434, on y spécifie une maison confisquée, sise rue des Singes, faisant le coin de ladite rue, tenant d'une part à l'hôtel de Rieux, & d'autre part au long de la rue des Blancs-manteaux. Telle est encore aujourd'hui la situation de la maison de M. de Biseuil, dont la porte-cochère, qui est sur la vieille rue du Temple, est remarquable par la beauté de son architecture. Les registres du Parlement disent que vis-à-vis de l'hôtel de Rieux étoit la maison appelée l'image Notre-Dame, & cette maison, occupée aujourd'hui par un Epicier & un Boulanger, n'est pas difficile à reconnoître pour être la même que celle dont les registres font mention. Il y a deux niches en saillies appliquées sur la muraille au dessus des portes, dans l'une desquelles, c'est-à-dire, celle de la maison du Boulanger, est une image de la Vierge

tenant J. C. dans ſes bras: cette niche eſt d'une conſtruction antique & eſt ornée d'une fleur de lys poſée ſur le ſommet.

C'eſt donc dans cet endroit préciſément que fut tué le duc d'Orléans, en ſortant de l'hôtel Barbette ou de la Reine.

Venons maintenant aux circonſtances de cet horrible aſſaſſinat. On me permettra de me ſervir ſouvent des propres termes des pièces originales. Si cette manière de raconter les faits forme une bigarrure dans le ſtyle, il me ſemble que la narration en acquiert auſſi plus d'authenticité.

J'ai dit ci-deſſus que la cauſe de l'inimitié qui régnoit entre les ducs d'Orléans & de Bourgogne, étoit l'ambition de ce dernier pour le gouvernement: il ne trouva pas de plus prompt moyen pour ſe débarraſſer de ſon rival, que de le faire aſſaſſiner. Un nommé Raoul d'Auctonville, Norman, fut chargé de l'exécution. Il en vouloit perſonnellement au duc d'Orléans, parce qu'il lui avoit fait ôter un office de finance à cauſe de ſes malverſations. Je crois que c'étoit celui de Tréſorier de l'épargne; car j'ai vû des quittances de lui où il ſe dit *ſparniæ Theſaurarius*. Monſtrelet dit que c'étoit un office des Généraux.

Il étoit queſtion de trouver un logement pour y placer les aſſaſſins; & dès la S.t Jean de l'an 1407, un nommé François d'Aſignac, *Couratier* public de maiſons, demeurant rue S.t Martin, fut chargé par un jeune homme en habit d'écolier, d'en chercher un dans la rue S.t Antoine ou dans les environs de l'hôtel S.t Paul: mais comme il ne s'en trouva pas de vuide, le même jeune homme revint quelques mois après trouver ce *Couratier,* pour lui dire que, puiſqu'il n'en trouvoit point dans ce quartier, il le prioit de voir s'il n'y en auroit point à louer dans la vieille rue du Temple autour de l'hôtel de la Reine. Il trouva en effet la maiſon de l'image Nôtre-Dame qui étoit à louer depuis la S.t Jean, & appartenoit à Robert Fouchier, ſergent d'armes & maître des œuvres de charpenterie du Roi. Le jeune homme, après l'avoir vûe, alla avec le Couratier à l'hôtel de Fouchier demeurant au chantier du Roi près les Béguines *(f),* & fit

*(f)* C'eſt aujourd'hui le couvent des filles de l'*Ave-Maria.*

marché avec sa femme à seize livres parisis pour le loyer de la maison jusqu'à la S.t Jean 1408, dont il lui paya la moitié d'avance, c'est-à-dire, dix francs en six écus & le surplus en monnoie, & en prit quittance, se nommant Jean Cordelant, clerc de l'Université. Il lui dit que c'étoit pour y mettre vins, blés & autres *garnisons*, & y loger avec un sien compagnon qu'il ne nomma point. Ce marché fut conclu le 17 novembre 1407. Ce fut donc dans cette maison que les assassins vinrent se cacher. Pendant six jours qu'ils y demeurèrent, personne du voisinage ne sut que cette maison avoit été louée; ils y avoient cependant fait entrer des ustensiles de ménage & des provisions pour eux & les chevaux qu'ils y avoient amenés: mais ils n'y entroient & n'en sortoient que le soir, ou de grand matin avant le jour; la porte restoit fermée pendant le reste de la journée. Pendant que ces assassins épioient l'occasion d'exécuter leur dessein, le duc de Bourgogne affectoit de vivre dans une grande union avec le duc d'Orléans: ils s'étoient reconciliés quelques mois auparavant, & avoient juré solennellement « vraye fraternité d'armes ensemble par especielles convenances sur ce faites (ce sont les termes de la requête des enfans du duc d'Orléans) laquelle chose, ajoûtent-ils, doit de soi emporter telle & si grand loyauté, comme sçavent tous nobles hommes, & encore à plus grande confirmation desdites fraternité & compagnie d'armes, prindrent & portèrent l'ordre & le colier l'un de l'autre, comme c'est chose notoire. » Je ne sais quels pouvoient être alors les ordres de ces deux Princes: car l'ordre du Porc-épic ne fut établi que par Charles duc d'Orléans, & celui de la Toison par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. « Quelques jours avant l'assassinat, dit encore la requête au Roi, le duc de Bourgogne alla voir le duc d'Orléans au château de Beauté, & à Paris dans son hôtel, où il étoit retenu par une indisposition, & lui montra tous signes d'amour que frères, cousins & amis pouvoient & devoient porter & montrer l'un à l'autre, jaçoit ce qu'il eût desjà traité & ordonné sa mort, & que les meurtriés fussent jà par lui mandés, & la maison louée pour

» eux receller & embuſchier, qui preuve & montre clerement
» que c'étoit une bien cruelle & mortelle traïſon; & que plus eſt,
» le jour devant l'accompliſſement dudit meurtre, votre frère &
» lui, après le conſeil par vous tenu à S.t Pol *(g)* en votre pré-
» ſence, & des ſeigneurs de votre ſang qui là eſtoient & autres
» pluſieurs, prindrent & burent épices enſemble, & le ſemoni
» votredit frère à diner avecque lui le dimanche enſuivant,
» qui le lui accorda, jaçoit ce qu'il lui gardaſt cette faulce
» & corrompue penſée de le faire ainſi meurtrir honteuſe-
ment. » Il ne faut pas oublier de remarquer encore que le dimanche précédent le duc de Bourgogne & le duc d'Orléans avoient communié enſemble en ſigne d'une parfaite réconciliation.

La reine Iſabeau de Bavière s'étoit retirée au commencement du mois de novembre à l'hôtel Barbette pour y faire ſes couches, & elle y mit au monde le 10 de ce mois un fils nommé Philippe, qui mourut le jour ſuivant; de ſorte
*T. II, p. 623.* que cette Princeſſe, ſelon l'auteur de l'hiſtoire de Charles VI, paſſa en pleurs tout le temps de ſes couches: le duc d'Orléans, ajoûte-t-il, lui rendit des viſites fort aſſidues pour s'acquitter des devoirs de conſolation, & pour appaiſer ſa douleur; le 23 novembre il y alla encore après-midi & y ſoupa: les aſſaſſins, qui ſe tenoient prêts à exécuter leur coup, envoyèrent ſur les huit heures du ſoir un nommé Scas de
*Monſtrelet, chap. 36.* Courteheuſe, valet de chambre du Roi & leur complice, « lequel lui dit, de par le Roi, pour le decevoir: Monſei-
» gneur, le Roi vous mande que ſans delai venez devers lui,
» & qu'il a à parler à vous haſtivement, & pour choſe qui grandement touche à lui & à vous. » Le Duc ſe fit incontinent amener ſa mule, & ſortit pour retourner à l'hôtel S.t Paul le long de la vieille rue du Temple: il n'étoit accompagné que de deux écuyers montés ſur un même cheval qui alloit devant, & de quatre ou cinq pages ou valets, dont quelques-uns portoient des flambeaux; le reſte

*(g)* C'eſt l'hôtel de S.t Paul ſitué ſur le quai des Céleſtins: il étoit la demeure de nos Rois depuis Charles V qui en avoit fait l'acquiſition.

de sa suite étoit resté à l'hôtel de la Reine, « où, dit Monstrelet, il étoit allé à privée mesgnyé, nonobstant que pour « ce jour avoit dedans la ville de Paris de sa retenue & à ses « dépens, bien six cens chevaliers & écuyers. » On a vû ci-devant que les registres du Parlement remarquent que ce Prince étoit accompagné de trois hommes à cheval, & de deux hommes à pied; & je vais rapporter bien-tôt la déposition d'une femme, témoin oculaire, qui dit qu'il y avoit cinq ou six hommes à cheval. Malgré ces deux témoignages, je crois qu'il faut s'en tenir au récit de Monstrelet, tel que je l'ai rapporté, qui est plus conforme aux dépositions des autres témoins. De plus on ne conçoit pas comment cinq ou six cavaliers, en environnant seulement le duc d'Orléans, n'auroient pas pû pendant quelque temps défendre la vie de ce Prince, ou au moins comment quelqu'un d'eux ne s'est pas échappé pour aller demander du secours à l'hôtel de la Reine, dont la porte n'étoit qu'à soixante-dix toises de l'endroit où le duc d'Orléans fut attaqué: car dans tous les détails très-circonstanciés que j'ai lûs, il n'est absolument fait aucune mention de cavaliers qui aient mis obstacle à cette mauvaise action, ni de gens qui soient venus de l'hôtel de la Reine au secours. Le duc d'Orléans avoit soupé avec la Reine, comme je l'ai déjà dit; & quoique les auteurs remarquent qu'il étoit fort tard, il n'étoit cependant que huit heures du soir: c'est qu'alors, pour me servir de l'expression du cardinal de Retz, les Princes, de même que les bourgeois, n'aimoient point *à se desheurer.* On soupoit à six heures comme on dînoit à onze; & c'étoit encore l'usage pour la Cour sous le règne de Charles IX, comme nous l'apprenons de l'instruction que la reine Catherine de Médicis sa mère lui donne pour se conduire pendant la journée. « Je desirerois, disoit-elle, que prissiés une heure certaine de vous lever, & que « donnassiés une heure ou deux à ouïr les dépesches & affaires... « & ne passer les dix heures pour aller à la messe, comme on « avoit accoûtumé au temps des Rois votre père & votre grand- « père, & au sortir de la messe dinés s'il est tard, ou sinon vous «

» promenés pour votre ſanté, & ne paſſés onze heures que ne diniés. » Ainſi, quoique tous les auteurs de ce temps-là diſent qu'il étoit fort tard lorſque le duc d'Orléans ſortit de l'hôtel Barbette, il n'étoit cependant que huit heures du ſoir; tout le monde étoit retiré en ſa maiſon dans ce quartier, où il n'y avoit pas alors beaucoup de boutiques.

Le duc d'Orléans qui avoit paſſé l'après-midi à ſe divertir, ne s'attendoit pas au triſte ſort qu'on lui préparoit. Une femme qui logeoit dans une chambre des dépendances de l'hôtel de Rieux, & qui fut un des témoins interrogés, nommée Jacquette, femme de Jean Griffart, Cordouannier, dit « qu'entre » ſept & huit heures, elle étant à ſa fenêtre haute ſur la rue, » regardant ſi ſon mari ne venoit point, & auſſi en prenant » à une perche un drapeau pour ſon enfant, lequel drapeau elle » y avoit mis à ſecher, veid & apperçut un grand Seigneur » qui étoit à cheval accompagné de cinq ou ſix hommes à » cheval & de trois ou quatre hommes à pied, & de deux » ou trois torches qu'on portoit devant, leſquels venoient de » devers l'hôtel de la Reine, c'eſt aſſavoir de devers la porte » Barbette; & étoit ledit grand Seigneur ſans chapperon, & » s'ébattoit d'un gand ou d'une moufle, & chantoit comme il » lui ſemble; & diſt que quand elle l'euſt un peu regardé, » elle s'en alla de ſadite fenêtre pour coucher ſon enfant, & » incontinent après ouït crier tels mots: *à mort, à mort;* & » ſur l'heure, elle tenant ſondit enfant, retourna à ſadite fenêtre, » & veid lors & apperçut ledit grand Seigneur qui étoit à genouils » emmy la rue devant l'huis de l'hôtel du mareſchal de Rieux, » & n'avoit point de chaperon ſur ſa tête, & ſi veid que autour » de lui eſtoient ſept ou huit compaignons embrunchés par les » viſages, garnis d'eſpées & de haches, ſans ce qu'elle y veid » ne apperceuſt aulcuns chevaux, leſquels compaignons frap- » poient ſur ledit Seigneur, & en ce faiſant elle luy veid mettre » une fois ou deux ſon bras au devant des coups, en diſant » par lui tels mots: *qu'eſt ceci, d'où vient ceci!* à quoi aucun » ne repondit rien, & veid que ſur l'heure il cheuſt tout étendu » emmi ladite rue, & frappoient ſur lui leſdits compaignons

d'eſtoc & de taille tant qu'ils pouvoient; & dit qu'en ce « faiſant elle cria tant qu'elle peuſt au meurtre, à quoi un « homme qui eſtoit emmy la rue.... lui dit tels mots: *taiſez-vous, mauvaiſe femme, taiſez-vous;* & ſi dit qu'il y avoit deux « ou trois torches qu'on tenoit & allumoient à ceux qui bat- « toient ledit Seigneur, & dit que quand ils l'eurent ainſi battu, « elle apperceuſt & veid ſortir de la maiſon de l'image notre « Dame, qui eſt au droit du lieu où fut fait ledit cas, un « grand homme qui avoit un grand chaperon vermeil em- « brunché de ſa cornette par le viſage, lequel s'approcha deſdits « compaignons batteurs, & leur dit tels mots: *éteignez tous, allons nous en, il eſt mort;* & incontinent laiſſerent ledit Sei- « gneur qui ne ſe remuoit plus, & veid bien qu'en faiſant ledit « cas, être deux ou trois autres compagnons emmi la rue à l'huis « dudit hôtel où eſt l'image Notre-Dame, leſquels regardoient faire « ce que dit eſt: & dit que quand leſdits malfaiteurs s'en furent « allés, elle apperceut qu'auprès ledit grand Seigneur étoit par « terre un compaignon qui, après le partement deſdits malfai- « teurs, leva la tête en criant: *haro, Monſeigneur mon maitre;* « & aſſés toſt après ledit Seigneur & ſon varlet furent portés « audit hôtel dudit M. le mareſchal de Rieux ».

Voici encore une autre dépoſition d'un témoin oculaire, reçûe par Guillaume Paris, Examinateur, de par le Roi, au Châtelet. « Drouet Prieur, varlet & ſerviteur de Henri du Chatelier, écuyer échançon de feu Monſeigneur le duc « d'Orléans, demeurant à Paris en l'hôtel de Monſeigneur le « mareſchal de Rieux, oncle dudit Ecuyer, aſſis à Paris en la « rue des Singes, dépoſe que le jour d'hier au ſoir, environ « huit heures de nuit, il qui étoit deſcendu de la chambre « dudit ſon maitre, étant à l'huis d'une des ſalles en laquelle « a pluſieurs feneſtres qui ſont wariées & qui ont égart ſur la « vieille rue du Temple, à l'oppoſite de l'hotel de l'image Notre- « Dame.... ouït & entendit qu'en la rue avoit grand cliquetis « comme d'eſpées & autres armures, & ſi veid par la lueur « deſdites wariées que ceux qui ce faiſoient avoient clareté,.... « & diſoient tels mots: *à mort, à mort.* Dont lors pour ſcavoir «

» ce que c'estoit, il remonta en ladite chambre dudit son
» maitre, qui est audessus de ladite salle droit à l'opposite dudit
» hôtel de l'image notre Dame, & trouva que aux fenêtres
» d'icelle étoit desja le dit son maitre, Jean de Rouvray,
» Ecuyer, demeurant audit hôtel, le Page, le Barbier d'icelui
» son maitre qui regardoient en ladite vieille rue du Temple,
» par l'une desquelles fenestres il qui parle regarda emmi ladite
» rue, & veid à la clareté d'une torche qui étoit ardente sur
» les carreaux, que droit devant l'hôtel de l'image Notre-Dame,
» étoient plusieurs compaignons à pied, comme du nombre
» de douze à quatorze, nul desquels il ne connoissoit, lesquels
» tenoient les uns des espées toutes nues, les autres haches,
» les autres becs de faucon, & massues de bois ayans piquans
» de fer au bout, & desdits harnois feroient & frappoient sur
» aucuns qui estoient en la compagnie, disans tels mots: *à mort*,
» *à mort*, & qu'il est vrai que lors, il qui parle pour mieux
» voir qui étoient iceux compaignons, alla ouvrir le guichet de
» la porte qui a issue en ladite vieille rue du Temple, à l'oppo-
» site dudit hôtel de l'image de Notre-Dame; & ainsi qu'il
» ouvrit ledit guichet de ladite porte, on bouta un bec de
» faucon entre ledit guichet & la porte, dont lors il qui parle,
» pour doubte qu'on ne lui fît mal dudit bec de faucon, referma
» ledit guichet & s'en retourna en la chambre dudit son maitre,
» par l'une des fenestres de laquelle il vit aucuns compaignons
» qui étoient montés sur chevaux emmi la rue devant ledit
» hôtel de l'image Notre-Dame, & si veid sortir d'icelui hôtel,
» cinq ou six compagnons tous montés sur chevaux, qu'incon-
» tinent qu'ils furent sortis, un homme de pied près d'iceux,
» feri & frappa d'une massue de bois un homme qui étoit
» tout étendu sur les carreaux, & revêtu d'une houpelande de
» drap de damas noir, fourrée de martre; & quand il eut
» frappé ledit coup, il monta sur un cheval & se mit en la
» compagnie des autres. Ne savoit lors il qui parle, qui étoit
» ledit homme ainsi abattu à terre; mais lors il ouït dire à
» ceux qui estoient à une des fenestres de ladite chambre, qu'ils
» pensoient & cuidoient que ce fust Monsieur de Boqueaux;
&

& incontinent après ledit coup de maſſue ainſi donné, il « qui parle veid tous leſdits compaignons qui étoient à cheval « eux en aller & fouir le plutôt qu'ils pouvoient ſans aucune « lumière, droit à l'entrée de la rue des Blancs-manteaux en « laquelle ils ſe bouterent, & ne ſait quelle part ils allerent. « Incontinent qu'ils s'en furent allés, lui eſtant encore à ladite « feneſtre, vit ſortir par les feneſtres d'enhaut dudit hôtel de « l'image Notre-Dame, grande fumée, & ſi ouït pluſieurs des « voiſins qui crioient moult fort : *au feu, au feu;* & lors lui « qui parle, ledit ſon maître & les autres deſſus nommés, alle- « rent tous emmi la rue, eux étans en laquelle, il qui parle « veid à la clarté d'une ou deux torches, ledit feu Monſeigneur « d'Orleans qui étoit tout étendu mort ſur les carreaux, le « ventre contre mont, & n'avoit point de poing au bras ſeneſtre, « ....& ſi veid qu'environ le long de deux toiſes près dudit « feu Monſeigneur le duc d'Orleans, étoit auſſi étendu ſur les « carreaux, un compaignon qui étoit de la cour dudit feu « Monſeigneur le duc d'Orleans, appellé *Jacob,* qui ſe com- « plaingnoit moult fort comme s'il vouloit mourir, & ſurvinrent « pluſieurs perſonnes, entre leſquels étoient M. de Garencieres, « ledit ſon maitre & Jean de Rouvray deſſus nommés, qui « leverent ledit corps mort & l'emporterent audit hôtel du « Mareſchal. Requis lui qui parle, s'il ne ſcait point qui furent « ceux qui ainſi mirent à mort ledit feu M.gr d'Orleans, dit « que non, excepté qu'il eſt commune renommée, que ce « a fait ou fait faire, M.re Aubert de Canny, capitaine de « Caen ».

Parmi toutes les dépoſitions des témoins, il n'y a que ces deux que je viens de rapporter, qui contiennent quelque détail ſur la manière dont cet aſſaſſinat fut commis; & l'on eſt étonné de ne point trouver celles de Henri du Chaſtelier, échançon du duc d'Orléans, & de Jean de Rouvrai qui, ſelon la dépoſition de leur domeſtique, étoient à la fenêtre, & avoient pû en ſavoir davantage. Peut-être reconnurent-ils l'auteur du crime; mais ils ne voulurent point dépoſer ni paroître comme témoins, dans la crainte d'encourir l'indignation

du duc de Bourgogne, qui s'étoit rendu redoutable à tout le monde. Ce ne fut qu'après le propre aveu de ce Prince, qui voulut faire regarder ſon crime comme une action louable, qu'on put en ſavoir toutes les particularités. Au reſte l'exécution de cette horrible cruauté ne fut pas longue, & avant que les voiſins du lieu de la ſcène euſſent le temps de regarder par la fenêtre, elle étoit déjà bien avancée.

Quelques témoins dirent qu'ils avoient bien entendu du bruit, mais qu'ils n'avoient pas ouvert leurs portes, parce que l'hôtel de la Reine étant proche, ils avoient cru que c'étoit les Pages qui s'entrebattoient.

Voici donc ce qui réſulte de la dépoſition des témoins, de la requête préſentée cinq ans après le meurtre, au roi Charles VI par les enfans du duc d'Orléans, & de ce qu'en rapportent les hiſtoriens du temps.

Le duc d'Orléans étoit accompagné de peu de perſonnes, qui même ne paroiſſent pas avoir eu d'armes. Quand il fut arrivé vis-à-vis de l'hôtel de Rieux & de la maiſon de l'image Notre-Dame, où les aſſaſſins s'étoient rangés des deux côtés de la rue au nombre de dix-huit ou vingt, le cheval ſur lequel étoient montés les deux écuyers, prit l'épouvante à la vûe de ces gens armés, & s'enfuit le long de la vieille rue du Temple vers la rue S.t Antoine, ſans que les cavaliers qui étoient deſſus puſſent l'arrêter, en ſorte qu'il ne reſta auprès du duc d'Orléans que cinq ou ſix perſonnes qui étoient à pied, & qui le défendirent apparemment de leur mieux. Ce Prince ſe voyant attaqué, cria: *je ſuis le duc d'Orléans;* à quoi on lui répondit, *c'eſt ce que nous demandons.* Auſſi-tôt ils commencèrent à le frapper & le renverſèrent de deſſus ſa mule, qui s'enfuit auſſi du côté de la rue S.t Antoine: ce Prince livré à ſes meurtriers, en fut traité avec une barbarie qui fait horreur. Écoutons ſes enfans dans leur requête au Roi. « Ces meurtriers, diſent-ils, qui jà par » long-tems l'avoient eſpié...... lui coupèrent une main tout » jus, laquelle demoura en la boe juſqu'au lendemain; après

ils lui coupèrent l'autre bras par deſſus le coude tant qu'il « ne tenoit qu'à la peau, en outre ils lui fendirent la tête en « divers lieux, & tant que la cervelle en cheiſt preſque toute « en la boe, là le renversèrent & trainèrent juſques à ce qu'ils « virent qu'il étoit tout roide mort, qui eſt & ſeroit une très- « grant douleur & pitié à oir reciter du plus bas homme & du « plus petit état du monde, ne oncques mais le ſang de votre « noble linage & maiſon de France ne fut ſi traiteuſement ne « ſi honteuſement épandu. »

Le page du duc d'Orléans s'étoit jeté ſur ſon maître pour le garantir des coups; mais il fut bien-tôt renverſé par terre & bleſſé à mort. Un nommé Robinet, officier de la fruiterie de ce Prince, qui portoit un flambeau, voulut auſſi le défendre & cria au meurtre; mais après avoir été bleſſé de deux coups de tranchant, l'un à la tête au deſſus du front, & l'autre au bras droit, il ſe ſauva dans la maiſon d'une chapelière nommée Amelotte Lavelle, rue des Roziers, qui n'étoit qu'à trente pas du lieu où fut commis l'aſſaſſinat. Sur le bruit qu'elle entendit elle ouvrit ſa porte, où Robinet entra, la priant de lui ſauver la vie: elle le vit ſi mal qu'elle n'eut que le temps d'aller chercher un confeſſeur aux Blancs-manteaux; & en paſſant devant l'hôtel de Rieux, elle vit qu'on y portoit le corps de monſeigneur d'Orléans : les autres domeſtiques épouvantés s'enfuirent où ils purent. Sur ces entrefaites, & pendant que le corps étoit encore dans la boue, les deux écuyers revinrent, ramenant avec eux la mule du Duc, qu'ils s'imaginoient ſeulement être tombé: mais les meurtriers leur dirent, « que en tel point ſeroient mis comme leur maître s'ils ne s'en alloient au plus viſte; » ils s'enfuirent donc vers l'hôtel de la Reine en criant au meurtre. Il paroît qu'il y eut peu de ſpectateurs de cette ſcène tragique : car il y avoit du riſque à ſortir des maiſons du voiſinage pendant le peu de temps qu'elle dura. Les aſſaſſins, au moindre bruit qu'ils entendoient pour ouvrir des portes, tiroient des flèches, qui les faiſoient refermer bien vîte: ils avoient eu la précaution, en même temps qu'ils attaquèrent le duc d'Orléans, & qu'ils

furent sûrs de leur coup, de mettre le feu dans les chambres de la maison de l'image Notre-Dame; ils crièrent au feu en partant & s'enfuirent à l'hôtel d'Artois, rue Mauconseil, où demeuroit le duc de Bourgogne, & où ils avoient une retraite assurée. La comédie Italienne occupe maintenant une portion de cet hôtel, qui s'étendoit depuis la rue Montorgueil jusque vis-à-vis le cloître de S.t Jacques de l'Hôpital; car la rue Françoise n'a été percée que sous le règne de François I.er, sur le terrein de l'hôtel de Bourgogne ou d'Artois.

On voit, par les dépositions des témoins, la route que tinrent les assassins jusqu'à la rue Mauconseil exclusivement. Après le meurtre ils entrèrent dans la rue des Blancs-manteaux, passèrent par les rues Simon-le-franc, Maubuée, S.t Martin, aux Oues & S.t Denys. Tous les témoins de ces rues qui furent entendus le lendemain déposèrent qu'ils avoient vû passer sur les huit heures une troupe de gens à cheval au nombre de quinze ou seize, & deux hommes à pied qui s'enfuyoient à grande hâte; mais on n'entendit aucun des habitans de la rue S.t Denys & de celle de Mauconseil, qui seuls pouvoient dire l'endroit précis où les meurtriers s'étoient retirés, ou si l'on en entendit, leurs dépositions demeurèrent secrètes.

Outre la précaution que les assassins avoient prise de mettre le feu à la maison d'où ils sortoient, pour amuser ceux qui auroient voulu les poursuivre en les obligeant de songer à éteindre le feu, ils jetèrent des chausse-trappes dans les rues, tirèrent des flèches contre ceux qu'ils s'imaginèrent les suivre, & éteignirent avec leurs piques & leurs bâtons toutes les lumières qu'ils trouvèrent allumées dans les boutiques devant lesquelles ils passèrent.

La nouvelle de ce meurtre fut dans un instant répandue dans tout Paris; & la reine Isabeau qui en fut une des premières instruite, se fit transporter aussi-tôt à l'hôtel de saint Paul pour y être plus en sûreté qu'à l'hôtel Barbette.

Le duc de Bourgogne ayant appris des assassins la façon

dont ils avoient exécuté ſes ordres, ſortit de chez lui pour aller à l'hôtel d'Anjou, rue de la Tiſſeranderie, où les Princes s'aſſemblèrent au bruit de l'aſſaſſinat. On va voir juſqu'où cette ame baſſe pouſſa l'hypocriſie & la ſcélérateſſe dans un pareil évènement, après que j'aurai rapporté le commencement des informations du prevôt de Paris.

« En l'an de grace mille quatre cent & ſept, le mercredi vingt-troiſième jour de novembre entre huit & neuf « heures de nuit, monſeigneur le conneſtable de France manda « par Guillaume de Herville ſon écuyer à nous Guillaume, « ſeigneur de Tignonville prevôt de Paris, à la Cave de « Pontis *(h)*, que monſeigneur d'Orléans avoit été préſentement « tué & meurdry en la vieille rue du Temple à Paris, « emmi la rue ainſi qu'il alloit ſon chemin. «

Oüi lequel mandement, Nous, en notre compagnie, M.e « Robert Tuilliers notre Lieutenant & pluſieurs autres officiers « du Roi notre Seigneur en grand nombre arrivez & « habillez pour ſcavoir qu'il en eſtoit, allaſmes haſtivement en « ladite vieille rue du Temple; en laquelle rue, c'eſt aſſavoir « en l'hôtel de monſeigneur le maréchal de Rieux, aſſis en « ladite rue près de la porte Barbette, nous trouvaſmes le corps « dudit feu monſeigneur d'Orléans tout mort & tout ſeignant « étendu ſur une table, vêtu d'une robe de drap de damas « noir, navré de pluſieurs playes, c'eſt aſſavoir de deux playes « en la teſte, l'une prenant de l'œil ſeneſtre & allant juſqu'au « deſſus de l'oreille droite, & l'autre prenant de l'oreille ſeneſtre « & allant juſques près de l'autre oreille, leſquelles playes étoient « telles & ſi énormes, que le teſt étoit fendu, & que toute « la cervelle en ſailloit; *item* que ſon poing ſeneſtre étoit coupé « tout hors du bras entre le pouce & la première jointure du « bras; *item* que ſon bras deſtre étoit rompu tant que le maiſtre « os ſailloit dehors au droit du coude; *item* trouvaſmes audit « hôtel le corps du page dudit monſeigneur d'Orléans tout mort «

*(h)* C'étoit le nom qu'on donnoit alors à l'ancien hôtel des comtes de Ponthieu, ſitué dans la rue Bétiſi du côté de la rue de l'Arbre-ſec; le prevôt de Paris y demeuroit.

» & tout ſeignant, navré de pluſieurs playes en la teſte & » ailleurs, appellé icelui Page Jacob de Merre, par leſquelles » playes apparoiſt que mort s'eſtoit enſuivie en leurs perſonnes; » & ſi nous fut dit par pluſieurs gens là préſens, que le varlet » de pied dudit monſeigneur d'Orléans avoit été navré moult » énormement ou conflict, & qu'il étoit en un hôtel en la » ville; mais pas ne veiſmes ledit varlet.

» Leſquelles choſes ainſi trouvées advenues, nous envoaſ» mes de nos gens haſtivement par devers nos ſeigneurs de » France eſtant à Paris; c'eſt aſſavoir les uns par devers le » roy de Secille, les autres par devers meſſeigneurs de Berry, » de Bourgogne & de Bourbon pour leur dire ledit cas advenu, » & que par eux nous fuſt mandé ce qu'ils vouloient que nous » feiſſions au ſurplus, deſquels Noſſeigneurs noſdites gens retour» nèrent incontinent devers nous en ladite place, & nous rap» portèrent que pour pourvoir à la beſongne, Noſſeigneurs » s'aſſembloient tous en l'hôtel du roy de Secille appellé » d'Anjou.

» Ouï lequel rapport de noſdites gens, nous nous tranſpor» taſmes par devers Noſſeigneurs de France audit hôtel d'Anjou, » auquel nous trouvaſmes aſſemblés le roi de Sicile, Meſſei» gneurs les ducs de Berry, de Bourgogne & de Bourbon, » Meſſeigneurs les comtes de Clermont & de Nevers, Mon» ſeigneur le connêtable de France, Monſeigneur le comte de » Tancarville, & pluſieurs autres de Noſſeigneurs & du grand » Conſeil du Roy, leſquels Noſſeigneurs ſitot qu'ils nous virent, » nous appellerent & nous demanderent qu'il étoit du cas, & » ſi nous ſçavions qui ce avoit fait, auxquels nous repondiſmes » que nous avions trouvé ledit Monſeigneur d'Orleans mort » & tué & ſon page auſſi en la maniere deſſus écrite, mais » pas n'avions encore trouvé qui ce avoit fait.

» Ce fait, par noſd. Seigneurs fut appointé que haſtivement » nous feiſſions fermer toutes les portes de Paris, afin qu'aucun » n'en peuſt partir, tant que la vérité en fut ſceue, & auſſi » que nous miſſions Gardes par les rues, afin que aucune » commotion ne s'y feiſt; & auſſi que diligemment nous

feiſſions faire information du cas, & qui eſtoient les faiſeurs, »
& que de ce feiſſions bonne diligence. «

Après lequel appointement ainſi fait, nous mandaſmes «
incontinent le prevoſt des marchands & feiſmes fermer toutes «
les portes & meiſmes Gardes par les rues en très grand «
nombre, à la fin deſſus dite ».

On procéda aux informations dès la nuit même, le lendemain pendant tout le jour & pendant la matinée du jour ſuivant qui étoit un vendredi. Cependant le corps du duc d'Orléans, après avoir demeuré pendant quelques heures à l'hôtel de Rieux, fut mis en dépôt dans l'égliſe des Blancs-manteaux; & ce fut là que le duc de Bourgogne, avec les autres Princes du ſang', le vint voir, ſans faire paroître aucune émotion qui pût le déceler: il dit même avec une apparence d'indignation, que *oncques mais en ce Royaume ſi mauvais ne ſi traître murtre n'avoit eté commis ne perpetré.* Il ſe comporta de même le lendemain lorſqu'on porta le corps aux Céleſtins, où le duc d'Orléans avoit, par ſon teſtament, demandé d'être enterré.

« Après l'accompliſſement du très horrible & deteſtable
murtre (diſent les enfans du duc d'Orléans, dans leur requête «
au Roi) le traiſtre vint au corps avec les Seigneurs de votre «
ſang, ſe veſtit de noir, fut à ſon enterrement, feignit de «
pleurer & faire deuil & avoir deplaiſance de ſa mort, cuidant «
par ce celer, couvrir & embler ſon mauvais peſchié ».

On a vû par l'une des dépoſitions que j'ai rapportée, que tout le monde ſoupçonna d'abord de l'aſſaſſinat Aubert le Flamenc, Chevalier, ſeigneur de Cani & chambelan du duc d'Orléans; parce que ce Prince avoit débauché Marie d'Enghien ſa femme, & en avoit eu en 1402 le fameux Jean d'Orléans comte de Dunois. Mais ce ſoupçon ne dura pas long-temps; on ſut dès le lendemain de l'aſſaſſinat, qu'il y avoit un an que le ſeigneur de Cani n'étoit venu à Paris. Au reſte, Marie d'Enghien eſt la ſeule maîtreſſe que l'hiſtoire nous apprenne que ce Prince ait eue. Le teſtament qu'il fit le dix-neuf du mois d'octobre de l'année ſuivante, doit nous

persuader qu'il avoit fait des retours sérieux sur sa conduite. Ce testament, qui est très-long, fut trouvé après sa mort, écrit tout entier de sa main. Les sentimens de Religion, une piété sage & éclairée qu'il y fait éclater, sa reconnoissance envers Dieu des biens dont il l'avoit comblé, le regret qu'il témoigne de n'en avoir pas fait un meilleur usage, son amour pour les pauvres honteux, les sommes considérables qu'il lègue pour les hôpitaux & pour la fondation de six Boursiers au collège de l'*Ave Maria*, l'attention qu'il eut d'ordonner « que ses enfans fussent sous la conduite d'anciens » Chevaliers prud'hommes & vaillans, qui eussent gravité en » eux avec bonne discretion pour leur montrer & enseigner leurs défauts »; la reconnoissance qu'il témoigne à Valentine de Milan sa femme, pour la bonté qu'il a remarquée en elle; enfin la marque d'amitié qu'il y donne à son oncle Philippe duc de Bourgogne qui vivoit encore alors, en lui recommandant ses enfans, tout cela témoigne au moins les sentimens où étoit alors le duc d'Orléans, âgé de trente-deux ans, & s'accorde avec les louanges que les auteurs du temps lui ont données sur sa piété, sa grandeur d'ame, la noblesse & la générosité de son cœur, sa politesse & son affabilité à l'égard de tout le monde.

Il n'étoit pas possible que le prevôt de Paris, n'eût découvert, par les informations, le lieu de la retraite des assassins, & qu'il n'eût eu sujet d'avoir de violens soupçons sur le duc de Bourgogne. Le parti que l'on prit de visiter toutes les maisons, même celles des Princes, l'obligea d'avouer son crime. « Quand il vit, disent les enfans du duc d'Orléans » dans leur requête au Roi, que son meffait veneit en clareté » & en lumiere, & étoit jà connu & descouvert par la Justice, » lors il confessa ouvertement au roi de Sicile & à Monsieur » de Berry, avoir commis & fait perpetrer led. traistre murtre, » & dit que le diable l'avoit tempté & surprins, lequel lui » avoit fait faire, sans autre cause ou raisons quelconques y assigner ». Il nomma en particulier Raoul d'Auctonville, comme le principal instrument dont il s'étoit servi. Le roi de

de Sicile & le duc de Berri saisis d'horreur à l'aveu d'un pareil attentat, lui firent connoître le péril où il étoit d'être puni comme il le méritoit, & lui conseillèrent de chercher au plus tôt à se mettre en sûreté dans ses Etats. Il partit en effet le 26 de novembre de Paris pour se retirer en Flandre.

Son caractère ambitieux, entreprenant & cruel l'avoit rendu si terrible, qu'on n'osa le poursuivre selon la rigueur des loix, en sorte que Valentine de Milan, veuve du duc d'Orléans, étant venue de Blois à Paris avec deux de ses enfans, se jeter aux pieds du Roi & lui demander justice, n'en reçut que des promesses de la venger, & des paroles de consolation sans aucun effet : car cette Princesse ayant demandé que le Procureur général fût adjoint avec elle pour faire les conclusions criminelles appartenantes au cas pour l'intérêt de justice, ce Magistrat refusa de prêter son ministère ; & quelques instances qu'elle fît, elle ne put jamais obtenir cette jonction. Elle mourut quelques mois après de chagrin & de douleur, de voir le duc de Bourgogne revenir à Paris aussi puissant à la Cour & aussi fier que s'il n'eût eu rien à se reprocher : il eut l'audace de faire donner des lettres *(i)* patentes qu'il avoit lui-même dictées, & dans lesquelles il faisoit ainsi parler le Roi. « Pour ce qu'il (le duc de Bourgogne) étoit pleinement informé, si comme il fit dire & proposer que notredit « frere (le duc d'Orléans) avoit machiné & machinoit de « jour en jour à la mort & expulsion de nous & de notre « génération, & tendoit par plusieurs voies & moyens à par- « venir à la couronne & seigneurie de notredit Royaume; il « (le duc de Bourgogne) pour la seureté & préservation de « nous & notredite lignée, pour le bien & utilité de nostredit « Royaume, & pour garder envers nous la foi & loyauté en « quoi il nous est tenu, avoit fait mettre hors de ce monde «

*(i)* Ces lettres furent cassées & annulées comme nulles & subrepticement impétrées, par d'autres lettres données à Melun le 2 juillet 1408. *Voyez les preuves de l'histoire de Blois, in-4.° page 31, & la nouvelle histoire de Bourgogne, t. III, page 254.*

» nostredit frere, en nous suppliant que se par le rapport d'aul-
» cuns ses malveillans ou autrement nous avions prins aucune
» deplaisance contre lui pour cause dudit cas advenu en la per-
» sonne de nostredit frere, nous considerant lesdites causes pour-
» quoy il l'avoit fait faire, voulsissions oster de notre courage
» toute deplaisance.... sçavoir faisons que nous considerant le
» fervent & loyal amour & bonne affection que nostredit cousin
» a eu & a à nostredite lignée.... avons osté & ostons de nostre
» courage toute deplaisance que par le rapport d'aulcuns mal-
» veillans de nostredit cousin ou autrement pouvons avoir eu
» envers lui pour occasions des choses dessus dites, & voulons
» qu'iceluy nostre cousin de Bourgogne, soit & demeure en
nostre singuliere amour comme il estoit auparavant ». C'est
sur cet étrange aveu de Charles VI qu'il n'a aucun déplaisir
de la mort du duc d'Orléans, que se récrièrent ses enfans
dans leur requête : « ce qui est très-grant horreur à ouïr seule-
» ment recorder, disent-ils, & encore sera plus que ceux qui
» viendront, lisent & treuvent en écriptures notables, qu'il
» soit parti de la bouche du Roy de France, qui est le plus
» grand Roy des Chrétiens, qu'en la mort de son seul frere
» germain si cruelle & si traitreuse, il n'ait point pris de deplai-
sance ».

Malgré l'entrevûe des enfans du duc d'Orléans & du duc de Bourgogne qui se fit à Chartres en 1409, où ces Princes s'embrassèrent, & où l'on conclut une paix qui fut appelée *la paix fourée*, les animosités des deux partis ne s'éteignirent point. Le duc de Bourgogne devenu tout puissant à la Cour, ne songea qu'à persécuter & à chasser de leurs places les créatures de la maison d'Orléans. Le Grand-maître de Montaigu fut une des victimes de sa cruauté : il lui fit trancher la tête aux halles ; mais avant sa mort il lui fit donner la question pour l'obliger, par les tourmens, à déclarer que le duc d'Orléans étoit coupable de tous les crimes dont il avoit tâché de noircir la réputation : ce que Montaigu soutint, jusqu'à la mort, être faux sur le péril de son ame. Ce ne fut qu'en 1411 que le parti des Armagnacs ayant pris le dessus à la

Cour, on se flatta de voir enfin le Roi sévir contre le coupable. Les enfans du duc d'Orléans lui présentèrent une longue requète composée par le célèbre Gerson, où l'énormité de l'assassinat & les suites funestes de l'ambition du duc de Bourgogne, sont décrites d'une manière touchante. Mais le duc de Bourgogne étant encore revenu à Paris où il se rendit le maître, la maladie du Roi, les brouilleries qui survinrent à la Cour, & plus que tout cela, la guerre contre les Anglois, obligèrent à ménager ce Prince de peur de l'aigrir & d'augmenter les maux de la France. Les partisans de la maison d'Orléans durent dès-lors s'attendre à ne plus trouver de tribunaux sur la terre où ils pussent obtenir justice: mais la providence de Dieu attendoit le coupable à Montereau-faut-Yonne. Cette Divine Providence qu'on a vû dans tous les temps la vengeresse de ces crimes si contraires à l'humanité, & dont les effets portent la désolation dans la société, éclata en 1419 contre le duc de Bourgogne. Il ne faut que se rappeler le massacre exercé l'année précédente dans Paris, contre ceux qu'on soupçonnoit seulement d'ètre Armagnacs, massacre qui ne le cède guère en cruauté & en barbarie, à celui de la S.t Barthelemi, pour se convaincre de la juste punition que méritoit l'auteur de tant de maux.

*Abstulit hunc tandem Rufini pœna tumultum,*
*Absolvitque Deos.*

*Claudian. in Rufinum, l. I, v. 20 & 21.*

Tout le monde est instruit du sujet de la conférence de Montereau où se trouva engagé le duc de Bourgogne avec le Dauphin. Ce fut là qu'en présence de ce Prince il reçut le châtiment qu'il méritoit par une mort presque toute semblable à celle qu'il avoit fait souffrir au duc d'Orléans. Jean Séguinat, secrétaire du duc de Bourgogne & témoin oculaire, qui étoit un des dix qui accompagnèrent ce Prince, la raconte ainsi dans une déposition *(k)*. « Un grant homme brun, le nom duquel lui qui parle ne scet.... tenoit une grande épée «

*(k)* Mémoire pour servir à l'histoire de France & de Bourgogne, page 274.

» taillant toute nue, & en ce mouvement encommencierent à
» crier les gens du dauphin, *tuez*, *tuez*, & ce grant homme
» commença à frapper feu mondit Seigneur de ladite épée sur
» la tête en descendant au long du visage du coté dextre; &
» feu mondit Seigneur pour cuider éviter le coup, jetta le bras
» au devant dont il fut blecié très-vilainement: car il ne put
» tant obvier que le cop ne lui cheust sur le visage, & ot dudit
» cop le bras emprés la main presque coppée, duquel cop il
» ne cheust point, & étoit Barbazan au plus près de celui qui
» donna ledit cop; mais tantôt Taneguy (du Chatel) frappa
» mondit feu Seigneur de la hache qu'il tenoit, si grand cop
» sur la tête, qu'il chei à terre sur le costé senestre, le visage
devers ledit Dauphin qui y étoit présent ».

Ainsi, dit M. Bossuet dans son histoire de France, ainsi mourut un méchant Prince par une méchante action, qu'on doit cependant regarder comme un effet de la justice de Dieu qui avoit différé jusqu'à ce temps la punition du détestable assassinat commis douze ans auparavant en la personne du duc d'Orléans.



## *CARACTÈRE DU LIVRE INTITULÉ*,

## Mémoire des ſages & royales Œconomies d'Etat, domeſtiques, politiques & militaires de *HENRI LE GRAND.*

### Par M. LEVESQUE DE LA RAVALIÈRE.

JE rapporte le véritable titre du livre de M. de Sulli, dont on a fait une nouvelle édition ſous celui de *Mémoires de Sulli.* Janvier 1747.

Cette nouvelle édition me rappelle la préface de Juſtin. « Trogue Pompée, dit cet auteur, a fait en latin l'hiſtoire générale, & particulièrement celle des Grecs: il l'a compoſée « ſuivant l'ordre des temps, l'a diſtribuée par matières, & diviſée « en quarante-quatre volumes dont j'ai extrait en autant de « livres, dans mon loiſir, ce que j'en ai jugé plus digne de la « curioſité des hommes; j'en ai retranché les choſes qui m'ont « paru moins agréables ou indifférentes: j'ai formé un bouquet « de fleurs pour que ceux qui ſavent l'hiſtoire écrite en grec, « l'aient abrégée, & que ceux qui l'ignorent, puiſſent l'ap- « prendre ».

L'intention & l'exécution de l'éditeur des mémoires de M. de Sulli, ont été les mêmes que celles de Juſtin; en rejetant les choſes qu'il a regardées comme ennuyeuſes & importunes, & comme moins touchantes que celles qu'il a choiſies, il a fait un bouquet de fleurs. Mais les choſes qu'il a rejetées ne ſe ſont-elles point deſirer de ceux qui ſont perſuadés que l'exactitude & la ſévérité de l'hiſtoire ne permettent pas que l'on touche au texte des hiſtoriens originaux? en contrefaiſant une médaille antique on la perd; la copie d'un excellent tableau, d'une belle ſtatue, quelque bien faite qu'elle ſoit, ne vaut point l'original: de même lorſqu'on entreprend de retoucher le texte d'un auteur, de lui donner une nouvelle forme, de

substituer des expressions modernes aux anciennes, il est impossible qu'avec les meilleures intentions & les plus heureux talens, ce changement se fasse sans altérer le fond des choses, sans renverser très-souvent la pensée de l'auteur original, sans affoiblir son génie & sans gâter son caractère.

Est-il nécessaire de confirmer cette proposition par des exemples? Quel tort l'abréviateur de Trogue Pompée que je viens de citer, n'a-t-il point fait à la république des Lettres en la privant du véritable historien par son abrégé bien fait & assez purement écrit? Quels regrets la perte du livre original ne cause-t-elle pas journellement à ceux qui font leur étude de l'histoire ancienne?

Parmi les historiens de la France, les premières éditions de l'histoire de Joinville, qui ne sont que des abrégés & des copies de sa véritable histoire, ne sont pas supportables, celles qu'en ont données M.rs Menard & du Cange, sont moins imparfaites; cependant elles sont encore infiniment éloignées de l'original. Mais quel besoin de prendre des exemples d'auteurs étrangers ou éloignés de notre siècle? ouvrons le livre que l'on donne sous le titre de *Mémoires de Sulli;* comparons-en au hasard quatre ou cinq passages sur le texte ancien, & jugeons si, contre l'intention de l'éditeur & par la forme agréable qu'il a donnée à ses Mémoires, il ne nuit point au caractère de l'historien, & s'il n'en change point les pensées.

*Œconomies, T. II, p. 380, de l'édition qu'on nomme aux lettres vertes.*

Suivant le livre des Œconomies, Henri IV écrivoit en ces termes à M. d'Epernon. « Mon amy, le diocèse d'Evreux » a gagné celui de Saumur, la douceur dont l'on a procédé a » esté l'occasion à quelque Huguenot que ce soit, de dire que » rien n'y ait eu force que la verité; ce porteur y étoit present » qui vous contera comme j'y ai fait merveille: certes c'est un » des grands coups pour l'église de Dieu, qui se fit il y a » long-temps; suivant cette arte & cette forme nous ramenerons » plus de separés de l'Eglise, en un an, que par les voies de violence & de rigueur en cinquante ans ».

*Mémoires, L. XVIII page 358, édit. in-4.*

On lit dans les Mémoires: « on a voulu dire que le duc

d'Epernon tint alors en Guienne une conduite qui le rendit « plus suspect que jamais à Sa Majesté..... je tiens ce bruit « faux..... Il semble que, pour rétablir ce sentiment, il devroit « suffire de la lettre que ce Prince écrivit au Duc au sujet de « la dispute de Duplessis avec l'évêque d'Evreux, dans laquelle « il le traite d'ami, qualité qu'il ne donnoit pas volontiers à « ceux qu'il n'en croyoit pas dignes ».

L'éditeur a saisi le mot *mon ami* pour composer le texte de ses Mémoires; mais il ne rend point les pensées & les expressions d'amour pour la Religion, de douceur & de bonté du Roi; il ne dit point qu'il fut présent à la conférence de M. Duperron & de Duplessis, *qu'il y fit merveille*, & qu'il espéroit ramener les Calvinistes en un an par la douceur, plustôt qu'en cinquante par les voies de rigueur.

M. de Sulli, après avoir fait le récit de la mort funeste de Henri III, marque le droit incontestable que Henri IV eut dès cet instant à la Couronne; *parce qu'en France*, dit-il, *le mort saisit le vif sans aucune autre formalité ni cérémonie.* Œconomies, t. I, p. 112.

En vain je cherche cette réflexion dans les Mémoires de l'éditeur; elle ne s'y trouve point: cependant c'est une maxime de notre droit public, que M. de Sulli n'avoit pas mise au hasard & sans dessein; elle sied bien dans les Mémoires d'un ministre d'Etat.

M. de Sulli dit en un endroit, « que tous les Roys de T. I, p. 234. la Chretienté, voire du monde, cedent à celui de France, « & que par cette raison il prit la premiere place à table sur « l'ambassadeur d'Espagne. »

L'éditeur des Mémoires dit simplement: *j'allai me placer à table sans façon.* Lib. VI, p. 327. Ce mot ne suffit point pour marquer la préséance de la France si fortement exprimée dans le texte. M. de Sulli « qui n'étoit point accoûtumé d'observer un T. I, p. 396. timide silence lorsqu'il s'agissoit de la gloire du Royaume, « diroit qu'on l'a fait parler contre sa pensée & contre son « caractère, en substituant le *sans façon*, à ce qu'il marque du « droit de préséance ».

Mém. l.I, p. 18. « L'intérêt de l'Etat, eſt-il dit dans les Mémoires, ce grand
» nom ſi familier aux Souverains, parce qu'il prête ſouvent le
» maſque de bonne politique à leurs reſſentimens perſonnels &
» à leurs autres paſſions, ne leur permet pas de laiſſer impunies
les entrepriſes de leurs ſujets. »

Le ſon de cette phraſe eſt harmonieux; il faut en convenir : cependant on aura peine à croire que M. de Sulli ait penſé *de l'interêt de l'Etat, de ce grand nom ſi familier aux Souverains,* comme l'éditeur en parle. Je cherche la phraſe dans les Œconomies, & ne l'y trouve point.

Rapprochons le portrait de M. d'O ſurintendant des Finances, pris dans les Mémoires de l'éditeur, du portrait du même, tel qu'il eſt dans les Œconomies; conſtamment celui des Mémoires paroît plus animé, plus vivement colorié que celui des Œconomies : il en eſt de même à peu près de tous les portraits des Mémoires qui n'y ſont point épargnés; mais ces peintures brillantes, ces traits d'imagination ſont bien éloignés du caractère grave & circonſpect de M. de Sulli : les trouve-t-on dans les Œconomies?

L. VII, p. 369. T. I, p. 284.

Quelque envie qu'ait donc eue l'éditeur de conſerver l'eſprit de M. de Sulli en refondant ſon ſtyle, il s'en eſt écarté fort ſouvent; ce défaut eſt inévitable dans tous les abréviateurs.

Il n'eſt point de texte de nos premiers hiſtoriens, dont le langage eſt vieilli, qu'on ne puiſſe remanier de même; que deviendroient les Villehardouins, les Froiſſarts, les Comines, ſi de ſemblables abrégés faiſoient perdre les originaux?

Il ſera bon, à l'occaſion des *Mémoires de Sulli,* d'avertir les connoiſſeurs & les amateurs des anciens monumens imprimés & manuſcrits, qu'ils ne doivent point ſe laiſſer entraîner par la ſéduction & par la beauté du ſtyle d'un ouvrage hiſtorique, qui ne ſera que la copie ou l'abrégé d'un livre plus ancien : les curieux ne peuvent garder avec trop de ſoin & de précaution, les manuſcrits ou les livres originaux; ce ne ſont pas les mots & le ſtyle qui ſont l'eſſentiel de l'hiſtoire, ce ſont les faits & des choſes. Que ſont au fond les ſages & royales Œconomies d'Etat de Henri IV? c'eſt le récit d'une partie

partie des actions de M. de Sulli sous le règne d'un de nos plus grands Rois; récit dans lequel il expose ses pensées les plus secrettes, ses projets & ses desseins les plus profonds; il n'est point auteur seulement pour être auteur, il est témoin agissant, acteur principal des faits qu'il consigne à la postérité: ministre d'Etat, il veut instruire ses successeurs par ses raisonnemens, par son expérience; il pense, il conçoit, il agit, il aime le bien public: avec des pensées si grandes, des vûes si supérieures, un zèle ardent pour la grandeur de l'Etat & du Roi; quels égards mérite un pareil ouvrage? Il n'est point de la nature de ceux que l'on peut ajuster au goût moderne, sans les altérer infiniment: les suppressions, les additions, les changemens, de quelque manière qu'on les fasse, ne sont point des gains; ils sont des pertes pour les hommes de Lettres.

On doute que le testament qui porte le nom du cardinal de Richelieu, soit de lui. Prévenons un semblable problème, & prouvons que les sages & royales Œconomies de Henri IV, sont l'ouvrage de M. de Sulli: par cette discussion on connoîtra plus particulièrement le caractère de l'auteur & celui de son livre.

Il ne faut que parcourir l'ouvrage pour avoir des preuves réelles que M. de Sulli a rédigé lui-même les Mémoires dans lesquels il a fait parler ses Secrétaires, & pour se convaincre que ces Secrétaires ne sont que des personnages supposés, cherchons dans l'ouvrage même, en quel temps, à quelle occasion il a été fait: l'auteur se décelera; le voile sous lequel il a voulu se cacher n'est point d'une épaisseur si grande & d'une obscurité si continue qu'on ne puisse percer à travers.

M. de Sulli recueillit ses Mémoires en l'année 1625; comme il étoit dans un plein repos, retiré des affaires, il en mit au jour les deux premiers volumes en l'année 1634, après que Scipion Dupleix eut donné au public son histoire générale de la France, dans laquelle il avoit grossi les foiblesses de Henri IV, donné des louanges excessives à M. le duc d'Epernon & à plusieurs autres grands du Royaume, tandis qu'il avoit affecté

de dire peu de chose de M. de Sulli qui représenta, sous le même règne, un si grand rôle. Ces trois considérations lui firent prendre la résolution de publier ses Mémoires, afin de répondre à cet historien ignorant & prévenu; ce sont ses termes en parlant de Dupleix.

M. de Sulli a voulu marquer par le titre de son livre, l'ordre qu'il a suivi dans la composition, il l'a divisé par chapitres de matières; dans les uns il traite des affaires *domestiques* du Roi & des siennes: en d'autres chapitres il parle de *celles de l'Etat* ou de *politique ;* & dans les derniers, des *militaires.* Il suit les années, ne confondant point les affaires d'une année avec celles de la suivante: il produit, à la fin, les lettres ou autres mémoires de l'année, comme la preuve de ce qu'il a dit.

Il s'est prescrit cet ordre général pour l'arrangement de son livre; sa narration est à la seconde personne, il a feint que ses Secrétaires lui portoient la parole.

Cette façon de narrer n'étoit peut-être pas la meilleure qu'il pût choisir: César a pris, dans ses commentaires, le ton de la troisième personne; il paroît le plus sage & le plus insinuant quand on parle de soi. Le *je* perpétuel & le discours à la première personne que l'éditeur des Mémoires donne à M. de Sulli, laisse un air d'orgueil & de jactance que M. de Sulli n'a point fait paroître.

Je reviens aux deux dates que j'ai marquées, l'une du temps de la collection *des sages & royales Œconomies,* l'autre sur le temps de leur publication; elles sont justifiées par le livre même. Examinons d'abord celle de la collection: « nous finirons ce propos, disent les prétendus Secrétaires, » pour parler des choses du temps présent, de cette année » 1625, & de celles que nous conjecturons pour l'avenir.... » le maniement des affaires tomba en diverses mains, qui » n'apportèrent pas plus d'ordre à la conduite de l'Etat qu'auparavant jusqu'en l'an présent 1625. »

*Œconom. t. III, pages 431 & 435.*

Il est donc certain que les matériaux des Œconomies furent rassemblés dans cette année-là: mais les deux premiers

tomes, que l'on croit avoir été imprimés dans le château même de Sulli, ne furent mis au jour qu'après que Dupleix eut publié son histoire; car l'avertissement du premier volume roule entièrement sur cet historien: les deux derniers tomes n'ont paru que trente ans après les deux premiers.

L'observation de cette date, à laquelle on n'a fait jusqu'à présent aucune attention, est très-essentielle dans ce que je veux prouver.

M. de Sulli répète en deux ou trois endroits de son ouvrage les raisons qui le lui firent entreprendre, on en est informé dès la première page de l'avertissement que l'on suppose donné par les Imprimeurs, mais on y reconnoît bientôt les traits du maître.

Je ne sais pourquoi le nouvel éditeur a supprimé l'avertissement, il renferme d'excellentes instructions pour ceux qui veulent écrire l'histoire; j'ose être garant qu'on les auroit revûes avec plaisir & avec utilité à la tête des nouveaux Mémoires.

Les prétendus Imprimeurs commencent par regretter qu'il y ait si peu d'historiens vertueux & fidèles, & par conséquent si peu de bonnes histoires; ils établissent treize maximes fondamentales, sur lesquelles toute histoire doit porter, aucune ne mérite d'être estimée si elles n'en sont la base. Les Imprimeurs marquent en quoi les historiens de leur temps (c'est l'année 1634) s'en sont écartés; ils ajoûtent, qu'il n'y a point d'esprit si peu judicieux qui, lorsqu'il examinera sur ces principes les écrits des nouveaux historiens, ne les regarde comme des ouvrages de flatterie & de complaisance: « ils se contentent, disent-ils, de faire un éloge continuel de ceux à qui ils avoient obligation, ou qu'ils aimoient, en « leur attribuant toutes sortes de vertus, particulièrement à « celui qui a fait le plus de bruit dans le public, parce que « dès sa première jeunesse il étoit parvenu aux suprêmes digni- « tés & aux grandes richesses; ils l'ont loué de ce dont ils « auroient dû le blâmer, d'avoir eu la résolution de refuser de « reconnoître son Souverain légitime, d'avoir retiré ses troupes «

» de ſon armée, parce qu'il croyoit qu'il y alloit de ſa con-
» ſcience; ils ont encore flétri le peu de bien qu'ils ont dit de
» Henri IV, en lui ſuppoſant une infinité de foibleſſes, d'erreurs,
» de deſſeins & de projets impertinens: c'eſt pour rétablir la vérité qu'ils entreprennent d'imprimer les Œconomies. »

On voit donc, par cet avertiſſement, ce qui détermina de publier le livre; ſi l'on garde quelque myſtère ſur le nom des hiſtoriens auxquels on répond, ſur celui de la perſonne à qui ils ont prodigué tant d'éloges, le ſecret n'eſt pas impénétrable, on voit qu'il s'agit pour l'un du duc d'Epernon, & pour l'autre de Dupleix: en effet le premier quitta le ſervice de Henri IV à Poiſſi dans le temps qu'il devoit le reconnoître pour Roi, & Dupleix a loué le Duc exceſſivement.

L'avertiſſement du premier tome eſt répété avec quelques raiſonnemens nouveaux dans l'épitre liminaire adreſſée à M. de Sulli au commencement du troiſième volume; ce ne ſont plus les Imprimeurs qu'on fait parler, ce ſont les prétendus Secrétaires: mais dans le fond ces doubles perſonnages diſent les mêmes choſes. On fait rendre compte aux Secrétaires, des raiſons qu'ils ont de continuer les Œconomies, c'eſt, diſent-ils, pour répondre aux menſonges & aux médiſances des hiſtoriens du temps, ils ont loué effrontément tous ceux dont ils étoient les mercénaires, & ils ont outragé & blâmé ceux dont ils n'avoient rien reçù ou qu'ils haïſſoient.

On vient de voir que les prétendus Imprimeurs ont tenu le même langage, de ſorte que, ſuivant l'avertiſſement du premier tome, & ſuivant l'épitre liminaire du troiſième, l'envie de repouſſer les calomnies de Dupleix a fait entreprendre & achever les Œconomies; l'auteur vouloit venger la mémoire de Henri IV, & mettre à leur juſte valeur la réputation du duc d'Epernon & celle des autres Grands qu'on avoit trop exagérée.

Dans une troiſième pièce détachée à la ſuite du quatrième volume ſous le titre de *diſcours ſur les hiſtoriens de ces derniers temps,* on feint que ſept ou huit amis s'entretenant en liberté

des affaires & des perſonnes du ſiècle, leur converſation tombe ſur les écrivains, qui depuis la mort de Henri IV s'étoient mêlés de faire les hiſtoriens. « On s'aperçoit, dit-on, dès l'ouverture de leurs hiſtoires, que la paſſion, la haine « ou l'inclination leur a fait blâmer les uns & louer les autres: « les amis aſſemblés prennent la réſolution de lire celui des « hiſtoriens dont on parloit le plus, c'eſt un nommé Dupleix, « afin qu'en conſidérant ſes invectives & ſes flatteries on puiſſe « déſabuſer les lecteurs, & garantir de ſes préjugés les hiſtoriens « qui viendront après lui. »

On ajoûte à la fin de ces diſcours quelque choſe ſur les Mémoires d'Etat de M. de Villeroi. Si l'on parle auſſi brièvement de ce dernier livre en cet endroit, c'eſt qu'ailleurs on en a fait un diſcours particulier, dont il ſera mention dans un inſtant.

Ces ſept ou huit amis, en analyſant l'hiſtoire de Dupleix, relèvent ſes omiſſions affectées, ſes éloges & ſes calomnies; ils ſemblent porter la parole à M. de Sulli, comme on le fait dans le livre entier des Œconomies.

Les omiſſions regardent M. de Sulli; ſi Dupleix en dit quelque choſe, c'eſt ſi peu & ſi foible que M. de Sulli ne peut que s'en plaindre: on rappelle douze endroits de ſon hiſtoire qui ſont les ſeuls où il en ait parlé. Cette diſcuſſion remplit plus du tiers du diſcours.

On paſſe enſuite aux louanges prodiguées à M.rs d'Epernon, Biron & Villeroi, dont cet hiſtorien, diſent les amis, a flatté les défauts & déguiſé les fautes, au lieu que quand il s'agit de Henri IV, loin d'exalter ſes vertus & de les peindre dans toute leur beauté, il les affoiblit & il en ſupprime le plus qu'il lui eſt poſſible.

On voit, en confrontant le diſcours des amis avec l'avertiſſement du premier tome & l'épître liminaire du troiſième, que ces trois écrits ne ſont au fond que le même ſous des titres différens; par-tout c'eſt le zèle de la gloire du Roi, c'eſt l'envie de rabaiſſer des éloges exceſſifs, de rendre à M. de Sulli la place qu'il mérite dans l'hiſtoire.

Puiſque le motif pour lequel on a fait ces pièces n'eſt

qu'un, c'eſt une forte préſomption que les Imprimeurs, les Secrétaires, les amis animés de ce motif unique, ſont autant de perſonnages ſuppoſés, & qu'en effet ils n'étoient qu'un, ſi cela ſe peut dire.

Le diſcours contre les Mémoires d'Etat de M. de Villeroi, eſt de même à la ſuite du quatrième volume, ſous ce titre: *Diſcours de l'excellence des Mémoires d'Etat de M. de Villeroy.*

*Œcon. roy. t. III, 125.*

Le terme d'*excellence* eſt ironique; car le diſcours n'eſt fait que » pour blâmer le livre dont on veut, dit-on, tirer quelques extraits des principales matières qu'on entre-mêlera avec » celles d'un chétif hiſtorien de ces derniers temps, nommé » Dupleix, afin de faire voir combien ces écrivains s'accordent » peu entr'eux ſur un même ſujet, n'étant jamais d'accord, » ſinon lorſqu'ils louent des ligueurs, ou qu'ils blâment des huguenots. »

Dupleix eſt encore mis en jeu dans la critique des mémoires de M. de Villeroi; d'où l'on peut préſumer qu'elle eſt l'ouvrage du même auteur qui cenſure en tant d'autres endroits le même hiſtorien.

De ces obſervations, ſur le temps auquel le livre des Œconomies a été recueilli, ſur les motifs qui l'ont fait publier, il réſulte 1.° qu'il fut écrit en corps d'ouvrage en l'année 1625, & rendu public en 1634: 2.° le deſſein de répondre à Dupleix a produit l'avertiſſement du premier volume, l'épître liminaire du troiſième & d'autres diſcours détachés: 3.° le même deſſein règne dans les écrits différens qui compoſent les quatre volumes. Faiſons l'application de ces remarques générales, nous verrons à qui elles conviendront; celui-là ſera l'auteur du livre des Œconomies & des diſcours.

Perſonne ne revoque en doute que les choſes contenues dans le livre ſont de M. de Sulli: on y parle en tant d'endroits des journaux, des Mémoires, des regiſtres de ſa compoſition, dont la matière du livre a été tirée, qu'il eſt conſtant que le fond lui en appartient.

Les prétendus Secrétaires s'expriment ainſi dans le premier

chapitre : « Nous vous ramentevrons une partie de ce qui eſt aſſés amplement déduit dans les Mémoires que vous avés « ordonné d'abréger. Or faut-il advouer, diſent-ils dans le tren- « tième chapitre, que peu ſouvent avons-nous bien cherché « parmi vos papiers, ny même bien exactement eſpluché les « plus raturés & embroüillés d'iceux, que nous n'y ayons quaſi « toujours trouvé quelque choſe de nouveau, & qui méritoit « bien de n'être pas oublié dans les Mémoires que nous dreſ- « ſions de votre vie ». *Œconom. t. I, page 1.* *Page 168.*

Dans un autre endroit qui ſera le dernier que je citerai, crainte d'ennui, on rappelle à M. de Sulli un voyage du Roi à Blois, *où il ſe paſſa de grandes affaires ſpecifiées,* lui dit-on, *dans vos grands Mémoires.* *T, II, p. 125.*

C'eſt donc un fait avéré que M. de Sulli avoit écrit de *grands Mémoires*, d'après leſquels on dit que les Œconomies ont été compoſées; d'où il ſuit que le fond de l'ouvrage eſt à lui.

Un auteur du temps, que le nouvel éditeur cite dans ſa préface, l'a dit avant moi. « Voici certainement, dit-il, l'une des plus belles images de la prudence & fidélité humaine, « que cette reddition de compte laiſſée au public par M. de Sully « dans ces deux volumes ». *Mémoires t. I, page 711.*

C'eſt donc M. de Sulli qui fait la reddition du compte de ſes actions à la poſtérité : l'auteur qui le dit, n'avoit vû que les deux premiers volumes des Œconomies; j'ai dit qu'ils avoient paru trente ans avant les deux derniers.

Si le fond du livre appartient à M. de Sulli, montrons que la forme eſt également à lui; que lui ſeul l'a rédigé, mis en corps d'ouvrage tel que nous l'avons, en exceptant néanmoins le Mémoire du deuxième volume, ſur ſon ambaſſade en Angleterre: ce Mémoire eſt véritablement de M.rs Arnauld & la Foreſt dont il porte les noms, à la différence du livre général des Œconomies qui n'a point de nom d'auteur. *Œconomies, p. 124 & ſuiv. juſqu'à 284.*

On ſuppoſe dans le livre, que les Secrétaires adreſſent, comme je l'ai dit, la parole à M. de Sulli : « Monſeigneur, diſent-ils en commençant, nous quatre que vous connoiſſez «

» assez, desirans de donner à vous & à tous autres qui liront
» ces Mémoires, quelques éclaircissemens de l'acheminement
» de la Reine de Navarre à la Cour & à Paris, & d'y faire
» venir le Prince son fils, nous vous ramentevrons ce que nous
en avons appris. »

La suite du discours se continue sur ce ton-là, qui n'est qu'un de ces détours & de ces déguisemens ordinaires aux auteurs qui veulent ne pas se faire connoître. Remarquons encore une fois que le livre des Œconomies n'est qu'un recueil de Mémoires qui n'ont ni l'arrangement ni le style d'une histoire, de sorte que si l'on veut croire que le fond soit d'un auteur & la forme d'un autre, le livre ne sera plus qu'un tissu de Mémoires, extrait d'autres Mémoires; ce qui est contre toute apparence. On fait une histoire d'après des Mémoires; mais rarement on écrit des Mémoires d'après des Mémoires.

En second lieu, il est plus que probable que les Secrétaires que l'on fait parler dans le livre, n'y ont eu aucune part: s'ils y en avoient eu, ils auroient connu sûrement & invariablement ceux d'entre eux qui s'étoient chargés de l'ouvrage, ils ne se seroient point trompés sur leur nombre; c'est néanmoins ce qui leur est arrivé.

Au commencement du premier tome ils paroissent quatre qui veulent rédiger les Mémoires; dès le second volume deux des quatre seulement ont fait les tomes premier & second: ils oublient ce qu'ils viennent de dire, ils se trouvent six dans le préambule du troisième. « Nous étions, disent-ils,
» six principaux Secrétaires, desquels vous vous serviez aux
» expéditions de vos charges & emplois....... deux d'entre
» nous ont mis au net le premier livre, deux autres le second,
» & nous deux avons seuls mis la main à ce troisième tome,
» & nous resolvons de faire encore le semblable à un qua-
trième. »

Cette contrariété dans le nombre des Secrétaires employés à l'exécution de l'ouvrage, découvre la supercherie; M. de Sulli en avoit douze premiers après qu'il fut parvenu à ses grandes charges. On peut voir dans le second volume quelle brillante

*Œconomies, page 658.*

brillante fortune il leur procura; cet écart n'eſt point de mon ſujet, je n'ai beſoin que de ſavoir le temps auquel ils le quittèrent, ce fut quand il eut donné ſa démiſſion de la plus grande partie de ſes charges: « ce dont ils furent bien eſtonnez & marris, eſt-il dit, & ſur cela n'y eut-il ſorte de prières « qu'ils ne vous fiſſent pour vous faire changer; & eſt une « choſe digne d'être remarquée, que ceux qui s'en ſoucioient « le moins, voire meſme, peut-eſtre ne le deſiroient nullement, « furent ceux qui vous en réitérèrent davantage leurs prières, « de quoy vous les remerciates avec beaucoup de belles paroles « générales, leur diſant à tous qu'il falloit céder à la néceſſité « des occaſions & des affaires, conſeillant les uns d'aller s'offrir « à la Reine, les autres au ſieur Conchine, au Chancellier, à « Villeroy & à Jeanin, ce qu'ils firent. »

Si l'on veut croire que le livre ſoit de leur compoſition, il faut ſe perſuader qu'ils étoient attachés à M. de Sulli, comme l'ombre au corps, car il ne marche point ſans eux, ils ſont par-tout avec lui, même à la journée d'Arques, qui s'eſt paſſée dans un temps où il en avoit un tout au plus, n'étant pas encore Secrétaire d'Etat: ces Secrétaires entendent ſes converſations les plus particulières, ils devinent preſque ſes penſées; en un mot on les voit ſi fort aſſidus à ſes côtés, qu'on ſent qu'il eſt lui-même ſon Secrétaire.

*Œconom. t. I, p. 3.*

Obſervons encore que ces prétendus Secrétaires parlent d'eux-mêmes, comme s'ils étoient des étrangers; penſe-t-on qu'ils ſe fuſſent ménagés auſſi peu qu'ils le font, s'ils avoient été les compoſiteurs du livre? J'aurois cent obſervations ſemblables à faire, mais ſans m'arrêter à des preuves ſimplement conjecturales, donnons-en une à laquelle je ne prévois aucune réponſe.

Ils diſent qu'ils ſe retirèrent d'auprès de M. de Sulli lorſqu'il quitta ſes grandes charges, ce fut en janvier 1611, ſes lettres de démiſſion ſont imprimées dans les tomes deux & quatre: puiſque les Œconomies ont été rédigées en 1625, elles ne ſont donc pas de la compoſition des Secrétaires qui s'étoient retirés quatorze ans auparavant; puiſqu'elles ne ſont

*P. 660, 46.*

pas d'eux elles ſont de M. de Sulli, tâchons de ne rien laiſſer à deſirer ſur cette preuve.

On affecte en pluſieurs endroits de l'ouvrage de dire qu'il fut écrit dans des temps & par des Secrétaires différens; il eſt prouvé néanmoins qu'on n'y a ſongé qu'en l'année 1625, ce temps eſt le même par-tout: ainſi nulle différence dans le temps de la compoſition.

Quant aux Secrétaires, que l'on dit avoir été pluſieurs, voici comme on les a fait parler dans un avertiſſement du ſecond volume. « Ayant en notre premier livre des Œconomies » royales fait particulière mention de dix des principaux deſirs » de notre grand Roi, nous avons encore fait inſérer ici, pour » ſervir d'entrée à notre ſecond livre, dix des méditations royales » de ce vertueux Prince: réſervant pour le troiſième & qua- » trième, dix des principales & plus excellentes Œconomies, qu'il ſe réſolvoit d'adjoûter aux ſiennes précédentes. »

Il eſt encore dit dans la préface du troiſième tome: « nous » nous réſolvons de mettre en ordre les recueils que nous » avons faits pour continuer la ſuite de ces deux premiers » livres..... d'en former un troiſième volume, & de recher- » cher pour voir ſi nous pourrions trouver de quoi en former un quatrième. »

Ce quatrième fut exécuté, on y eſt entré en matière ſans préambule: « l'après-dîné, dit-on, ſur les quatre heures vous » entendites un grand bruit; ah! mon Dieu, crioit-on, tout » eſt perdu, le Roi eſt extrêmement bleſſé d'un coup de couteau. »

Ce début marque la liaiſon du quatrième au troiſième: on avoit déclaré dans l'avertiſſement du ſecond, que les auteurs de ce volume avoient été ceux du premier, & qu'il y en auroit deux autres ſuivans; d'où il réſulte que la compoſition des quatre volumes eſt un ouvrage prévû, entrepris & exécuté par le même rédacteur, & qu'on a déguiſé la vérité en diſant qu'il étoit de la compoſition de pluſieurs Secrétaires.

Puiſqu'il n'y a eu qu'un Secrétaire, auteur, rédacteur, & compoſiteur du livre, puiſqu'il eſt prouvé que ce Secrétaire

eſt un perſonnage maſqué; donc on peut croire que ce Secrétaire eſt M. de Sulli lui-même.

J'ai parlé de diſcours, d'avertiſſemens, d'une épître liminaire qui ſervent d'introduction & de ſuite au livre des Œconomies. Le nouvel éditeur a rejeté quelques-unes de ces pièces comme apocryphes: voici dans quels termes il en parle dans ſa préface. « Il m'a ſemblé, dit-il, qu'en bonne critique elles ne méritent pas qu'on y faſſe une grande attention, tout ce qui « eſt contenu dans les deux cens dernières pages du quatrième « volume eſt ſi viſiblement d'une main différente, ſi peu de « ſuite, en même temps ſi froid, ſi frivole, que je n'ai pû le « regarder que comme une compilation faite par les Secrétaires « ſans aucun diſcernement. » *Mém. avertiſſ. p. 25.*

Les deux diſcours dont j'ai parlé, celui des amis contre les hiſtoriens du temps, le ſecond contre les Mémoires *(a)* de M. de Villeroi ſont enveloppés dans cette proſcription: ſi elle eſt juſte, les raiſonnemens & les conſéquences que j'en ai tirés ſont anéantis; ainſi je dois réhabiliter l'authenticité de ces diſcours, & montrer qu'ils ſont réellement l'ouvrage de M. de Sulli, ſans prendre parti dans le jugement qu'en a porté le nouvel éditeur.

Pour abréger cette preuve, je demande qu'on ſe donne la peine de les relire, de confronter les choſes qu'on y dit avec celles qui ſont rapportées dans le livre des Œconomies, on les trouvera ſi reſſemblantes, exprimées en termes ſi fort les mêmes, qu'il ne ſera pas poſſible de méconnoître la même plume dans ces diſcours & dans les Œconomies.

M. de Sulli, peu favorable à M. de Villeroi, a rabaiſſé dans le livre des Œconomies la façon d'écrire de M. de Villeroi; je cite les endroits de ſa Critique: que ne dit-on point de ſon ſtyle dans le diſcours contre ſes Mémoires? « je reconnu que ce livre, tout en aſſez mauvais termes & pauvre ſtyle, n'avoit été fait que pour excuſer, ou du moins « *T. II, p. 699, t. III, p. 351, t. IV, p. 4. Œconom. t. IV, p. 127.*

*(a)* Granier, l'un des premiers Académiciens François, les fit imprimer à Paris en l'année 1636; on attribue ſans preuve l'édition à Dumeſnil-Baſile, avocat du Roi en la Chambre des Comptes de Rouen.

» couvrir pl. [illegible]urs maléfices & défections....... M. de
*Œconom. tome IV. p. 156.* » Villeroi s'aidoit même assez mal de plume, comme il paroît par les écrits de son livre, &c. »

*T. I, p. 182.* On blâme dans les Œconomies le projet de paix proposé par M. de Villeroi en l'année 1592, entre le Roi & M. du Maine (de Mayenne) : on en parle de même dans le discours *Œconom. t. IV. p. 137.* contre ces Mémoires.

L'aventure du perfide Lhôte, filleul & secrétaire de M. de Villeroi, est racontée fort au long dans le livre des Œcono- *T. II, p. 336.* mies en des termes peu avantageux à M. de Villeroi ; la même accusation est renouvelée dans le discours.

Ces traits de ressemblance sont suffisans pour qu'on soit convaincu que les deux ouvrages où ils se rencontrent sont de la même main. Passons au discours contre les historiens du temps.

J'en ai donné le précis, & j'ai dit qu'il n'avoit été fait que pour répondre aux faussetés qu'on reproche à Dupleix dans la vie de Henri IV. On attribue à M. de Bassompierre une pareille critique du même historien pour le règne de Louis XIII : le temps de la composition du discours contre les historiens est postérieur à celui du livre des Œconomies, auquel on renvoie en plusieurs endroits ; il fut écrit après *Œconom. t. IV, p. 216.* l'année 1634, car il y est dit que M. de Sulli fut fait Duc & Pair & ensuite Maréchal, ce qui n'arriva qu'en cette année-là. Que ce discours ait été composé par l'auteur des Œconomies, la preuve s'en trouve à chaque ligne ; je n'en citerai que deux endroits.

Pour montrer que les historiens modernes n'ont écouté que leur passion en écrivant, on rapporte dans le troisième tome *Page 5.* des Œconomies ce qu'ils ont dit des reines Marie d'Ecosse & Elisabeth d'Angleterre : le même exemple est répété dans *T. IV. p. 256.* le discours pour servir de pareille preuve.

*T. III, p. 5.* On reproche à Dupleix dans les Œconomies d'avoir eu la témérité de mettre au rang des maîtresses de Henri IV, une ( Dame ) dont la qualité, l'éminence, les vertus auroient dû l'avertir de ne la pas regarder comme telle.

On lui fait le même reproche dans le discours: se peut-il que ces morceaux, extraits d'ouvrages différens, ne soient pas de la même personne? Non, des ouvrages qui portent une ressemblance si marquée ne peuvent avoir été faits que par un seul & même auteur. On sera convaincu, par le discours même contre les historiens, que cet auteur ne peut être un autre que M. de Sulli. *Œconom. t. IV. p. 243.*

On a supposé, comme je l'ai dit, que ce discours se tient entre sept ou huit amis, ils font le portrait de Henri IV, & ils disent, « qu'il étoit d'un naturel fort vigoureux, sain, sanguin, prompt, actif, d'un esprit continuellement agissant....... » *de quoy nous sommes bons témoins, l'ayant servi assiduellement quasi toûjours près de sa personne, depuis sa première adolescence jusqu'à sa mort.*

Ces derniers mots découvrent M. de Sulli; il fut toûjours attaché à la personne de Henri IV depuis son adolescence jusqu'à sa mort; il est donc seul les sept ou huit amis interlocuteurs & l'auteur du discours: cette seule observation fait une preuve complette, & confirme les conséquences que j'ai tirées d'ailleurs.

Rassemblons maintenant les faits que j'ai montrés; les conséquences qu'ils donnent étant liées l'une à l'autre, se fortifient & se soûtiennent mutuellement.

J'ai montré 1.° que M. de Sulli est l'auteur des deux discours contre les historiens du temps, & contre les Mémoires de M. de Villeroi. 2.° Que les motifs qui les lui firent écrire, & les choses qu'il y dit, sont les mêmes que dans le livre des Œconomies. 3.° Les Secrétaires qui semblent parler dans les Œconomies sont des personnages feints. 4.° Les Œconomies ont été rédigées en l'année 1625, quatorze ans après que M. de Sulli eut quitté les affaires publiques, lorsque retiré de la Cour, il vivoit à ses terres presque continuellement renfermé dans son cabinet, où il n'étoit jamais oisif: on a dit *qu'il avoit la plume encore plus facile & plus éloquente que le discours.* *Œconom. t. I, p. 636.*

Puisqu'il est l'auteur de deux discours qui ne sont qu'une

répétition abrégée des Œconomies ; puiſque les Secrétaires qui portent la parole dans ce livre ſont ſuppoſés; puiſque les motifs qui ont fait entreprendre l'ouvrage, & que le temps auquel il a été compoſé conviennent à M. de Sulli; puiſqu'il avoit le talent & la facilité d'écrire, le repos dont il faut jouir pour s'en occuper; donc il eſt l'auteur du livre des Œconomies.

Mais, dira-t-on, quelle raiſon a-t-il eue de ſe déguiſer? Je réponds qu'il en avoit une ſi forte & ſi marquée, que s'il avoit fait autrement il auroit agi contre toute prudence : il vouloit, en conſervant à la mémoire de Henri IV tout ſon luſtre, graver en même temps dans ſon livre des louanges qu'il avoit méritées, afin de les oppoſer au ton froid & même injurieux dont Dupleix avoit parlé de lui. Quoiqu'orné des plus belles vertus, il n'étoit pas ſans vanité : Henri IV diſoit de lui, *qu'il préſumoit tout de ſes opinions & de ſes actions.*

*Œconom. t. III, p. 308.*

Que cette préſomption ſoit un défaut ou une qualité, il eſt rare qu'elle ne ſe trouve pas dans les grands hommes, ſur-tout quand ils penſent au jugement que la poſtérité portera d'eux. M. de Sulli vouloit donc ſe vanter, s'exalter, il auroit été de mauvaiſe grace qu'il l'eût fait de front; il a pris le détour de ſe faire louer par ſes prétendus Imprimeurs, ſes Secrétaires & ſes amis; mais vainement il s'eſt maſqué, on le reconnoît, on voit que c'eſt lui qui parle dans ſon livre, & que ce ne peut être un autre.

Son livre eſt un des meilleurs que puiſſe étudier un homme d'Etat qui chérit la gloire du Souverain & le bonheur des peuples, objets inſéparables. M. de Sulli avoit l'ame grande, fière & élevée, il aimoit ſa religion, ſon Roi, la gloire; nulle paſſion baſſe, ſi l'on en excepte la jalouſie, n'entra dans ſon cœur: ſon livre eſt le miroir de ſon ame, par cette raiſon les anciens exemplaires doivent en être d'autant plus recommandables & plus précieux, ils doivent être conſervés & lûs par préférence ſur le nouveau livre.

# MÉMOIRE
## SUR
# LA CONQUÊTE DE L'ÉGYPTE
## PAR SÉLIM, PREMIER DU NOM,
## *Empereur des Ottomans.*

Par M. TERCIER.

DE tous les pays dont les Ottomans ont accru leurs États depuis la prise de Constantinople, l'Égypte est sans contredit le plus considérable. Ce fertile royaume leur est d'une utilité infinie par les denrées qu'il fournit pour la subsistance de la capitale, & par les impositions en argent. La distance des lieux, le défaut de bons Mémoires, & l'ignorance de la langue des auteurs qui ont écrit l'histoire de cette conquête, n'ayant pas permis aux historiens occidentaux d'être bien instruits de ce grand évènement, ils ne nous en donnent qu'une idée imparfaite: les faits, les noms, les dates, tout est altéré dans ce qu'ils en rapportent; ils prolongent même la durée de cette expédition beaucoup au-delà du temps que Sélim y employa. Ce point d'histoire étant en quelque sorte resté inconnu jusqu'à présent, j'ai cru devoir l'éclaircir par ce que nous en dit l'historien Arabe Ahmed Benzenil el Remal el Muhalli, dans son histoire intitulée, *les guerres de Sélim contre Campson Gauri, Sultan des Mamelucs.* Ahmed étoit né à la grande Muhallé, ville de la basse Égypte, près du bras oriental du Nil, & il avoit beaucoup fréquenté ceux qui avoient eu la confiance de Tomam Bey, sous qui finit l'empire des Mamelucs. On peut donc le regarder comme un historien contemporain, & national; titres qui doivent lui attirer une entière confiance: il la mérite d'autant plus, qu'il ne montre ni partialité pour sa Nation, ni haine pour les Ottomans.

17 Mars 1747.

Nous avons dans la bibliothèque du Roi deux exemplaires de cette hiſtoire en Arabe, contenans les mêmes faits & dans le même ordre, mais différens par le ſtyle: je les ai comparés ſoigneuſement l'un avec l'autre, ainſi qu'avec une traduction en langue Turque, imprimée à Conſtantinople dans l'imprimerie du Sérail, établie par les ſoins de Méhemet Effendi, père de Saïd Pacha, dernier ambaſſadeur de la Porte auprès du Roi.

Avant que d'entrer en matière, je crois devoir expoſer ſuccinctement les révolutions arrivées en Egypte depuis Auguſte juſqu'au temps de cette conquête.

Lorſque la race des Lagides s'éteignit en la perſonne de Cléopatre, ce Royaume devint province Romaine; les trois fils de Conſtantin ayant à ſa mort partagé ſes Etats, l'Egypte échut à Conſtantin le ſecond de ces Princes.

Théodoſe ayant réuni tout l'Empire ſous ſes loix, le partagea de nouveau entre ſes deux fils; Arcadius eut l'Orient & par conſéquent l'Egypte, qui reſta ſous la domination des empereurs Grecs juſqu'en l'année 641, qui eſt la dix-neuvième de l'hégire.

Omar, troiſième Calife, chargea dans cette année Amrou Ben el Has de ſoûmettre l'Egypte à l'empire naiſſant des Muſulmans; ce qu'il fit par la priſe d'Alexandrie après un ſiège de quatorze mois.

La dynaſtie des Ommiades étant finie l'an 749, les Abbaſſides poſſédèrent l'Egypte juſqu'à la révolte d'Ahmed Ben Toulon, dont les ſucceſſeurs nommés Toulonides, ne régnèrent que trente-ſept ans, les Califes de Bagdad les ayant chaſſés.

Saladin, Curde de nation, profitant des diviſions qui étoient entre les Fatimites & les Abbaſſides, enleva l'Egypte à ces derniers, & donna naiſſance à la dynaſtie des Aïoubites. La famille des Abbaſſides ſubſiſta cependant en Egypte ſous la domination de ces uſurpateurs; on donnoit toûjours le nom de Calife à un Abbaſſide, que les Souverains laiſſoient jouir de ce vain titre ſans autorité.

Muſſafer

Muffafer Touran Schah, le dernier des Aïoubites, étoit abſent lors de la mort de ſon père Salah Nugiumeddin, celui qui fit S.t Louis priſonnier. Sa mère Schagereddar, Turque de nation, femme habile, gouverna l'Egypte pendant quelque temps, les officiers des troupes, gagnés par ſes libéralités, lui ayant déféré l'autorité ſouveraine en attendant le retour de ſon fils: elle épouſa enſuite un Turcoman nommé Azzeddin. Les Mamelucs ſoupçonnant que Touran Schah méditoit quelque choſe contre eux, l'aſſaſſinèrent le deuxième mois de ſon règne, l'an 1250, & mirent à ſa place Azzeddin; il périt après avoir régné ſept ans & onze mois, aſſaſſiné par un des eunuques de ſa femme.

Salah Nugiumeddin inſtitua la milice des *Mamelucs*, terme qui ſignifie en Arabe *un eſclave:* il compoſa ce corps des eſclaves que les Tartares venoient vendre au Caire, & qui étoient preſque tous Circaſſes: ce qui leur fit donner indifféremment ce dernier nom ou celui de Mamelucs. Ils devinrent ſi puiſſans, que, ſelon quelques auteurs Arabes, l'an 1381 *A. de l'hég.*
ils élevèrent un d'entre eux ſur le trône: il ſe nommoit *783.*
Abouſaid Berkouk ou Eddhaher Berkouk, nom que lui avoit donné ſon maître pour ſignifier ſon courage. Cette dynaſtie fut la dernière qui régna en Egypte, la mort de Toman Bey, qui en étoit le vingt-neuvième Sultan, & la ſoûmiſſion de ce royaume aux Ottomans ayant mis fin à l'empire des Mamelucs.

Tel étoit le gouvernement de l'Egypte, lorſque Sélim y porta ſes armes; il régnoit depuis peu de temps par l'abdication forcée de ſon père Bajazet, qu'il avoit obligé de ſe retirer à Démotica, ville de Thrace, où il ne put arriver, étant mort en chemin dans le bourg de Ciourly.

Sélim eſt connu dans l'hiſtoire par le nom de *Jaouz*, qui en Turc ſignifie *féroce;* épithète que, ſelon le ſentiment unanime des hiſtoriens, il n'a que trop méritée. Les écrivains Orientaux nous ont tranſmis, au ſujet de la naiſſance de ce Prince, deux traditions bien différentes, inconnues à tous les hiſtoriens Occidentaux.

On lit dans Suhely, que le jour de la naiſſance de Sélim un Derwiſch vint à la porte du Sérail, annoncer que ce jour-là devoit naître dans la maiſon des Ottomans un Prince qui rempliroit l'Univers de ſon nom ; que pour preuve de la vérité de ce qu'il diſoit, on trouveroit ſur le corps de cet enfant ſept marques noires, en forme d'étoile; que Sélim vint effectivement au monde avec ces marques, qui ſignifioient les ſept grands évènemens qui le placèrent ſur le trône, aſſurèrent la couronne ſur ſa tête, & portèrent ſa puiſſance au point où on la vit monter pendant le peu de temps qu'il régna.

L'autre tradition eſt tirée d'Ibn Zoulak : il rapporte qu'un aſtrologue prédit à Bajazet que ſa mort ſeroit cauſée par le fils qu'il auroit après un certain nombre d'enfans. Bajazet, effrayé de cette prédiction, donna ordre à une ſage-femme qui ſervoit dans ſon Sérail, de faire mourir ſur le champ les fils que ſes concubines mettroient au monde, & de ne laiſſer vivre que les filles. Cette femme ayant reçû Sélim, voulut exécuter l'ordre qu'elle avoit reçû & l'étrangler: elle ne put cependant ſe réſoudre à obéir, voyant la beauté de ce jeune Prince qui lui ſourioit tendrement. Elle trompa Bajazet, en lui diſant que l'enfant qui venoit de naître étoit une très-belle fille: ce Prince lui donna le nom de Sélimet. Lorſqu'il jouoit avec les Princeſſes ſes ſœurs, il les maltraitoit ſans ceſſe, & toutes le craignoient & l'évitoient. Un jour que Bajazet ordonna qu'on lui amenât les Princeſſes, on fit auſſi venir Sélim, toûjours connu ſous le nom de Sélimet: il ſe mit au milieu de ſes ſœurs & leur arracha les fruits qu'on leur avoit donnés. Bajazet ſurpris, dit aux femmes qui étoient préſentes, *certainement ce n'eſt point une fille ;* la ſage-femme alors ſe jeta aux pieds de l'Empereur, & lui avoua que c'étoit un garçon. *Comment*, lui dit Bajazet, *avez-vous pû me tromper & ne pas exécuter mes ordres!* la crainte de Dieu, *répondit-elle*, m'a déterminé à ſauver ce jeune Prince, qui eſt votre ſang; il eſt innocent & n'a point mérité la mort. Bajazet, après un moment de réflexion, dit; *qui peut s'oppoſer*

*à la volonté de Dieu!* & il fit élever Sélim comme ſes autres fils.

J'ai dit ci-deſſus que ce jeune Prince n'étoit monté ſur le trône qu'après en avoir fait deſcendre ſon père, & au préjudice de ſes frères aînés; peut-être cette double uſurpation eſt-elle le ſeul fondement des traditions que je viens de rapporter.

Un des frères du nouvel Empereur, nommé Derkoud, & par nos hiſtoriens Corcut, craignant la cruauté de ſon frère, paſſa en Égypte pour s'y mettre en ſûreté ſous la protection de Gauri, ſultan des Mamelucs, à qui Sélim le fit demander & qui refuſa de le rendre.

Le Sultan avoit encore donné à l'Empereur d'autres ſujets de plaintes. Dans la guerre que ce Prince avoit faite à Iſmaël, roi de Perſe, les Ottomans étoient entrés dans Bir el Farat, où Aly Doulet, ſouverain du Mont Taurus & des environs, commandoit pour Gauri. Aly Doulet avoit défendu aux habitans de Maraſch de vendre aux Ottomans aucune eſpèce de proviſion; ce qui avoit fait périr beaucoup d'hommes & de chevaux. Sur les plaintes de Sélim, Gauri promit de punir Aly Doulet; mais l'Empereur avoit des preuves de leur intelligence ſecrète.

Gauri voyant par les préparatifs de Sélim, qu'il vouloit attaquer l'Égypte, donna rendez-vous à ſes troupes près d'Alep, & partit du Caire le 26 du mois Rebbiulachir 9 Juin 1515.
l'an de l'hégire 921.

L'Ottoman de ſon côté s'étant mis en marche vint juſqu'à Seimlaty. Gauri, en ſortant d'Alep où ſes troupes commirent de grands excès, crut devoir envoyer quelqu'un à l'Empereur, ſous prétexte de ſavoir ſes intentions, mais en effet pour obſerver la force de ſon armée & la diſpoſition de ſon camp. Il choiſit pour cette commiſſion Mugla Bey ſon premier Médecin, qu'il fit eſcorter par dix de ſes plus braves cavaliers. Sélim jugeant ſans peine de ce qui amenoit Mugla Bey voulut le faire mourir; mais ſur les repréſentations de Jounous Pacha, il ſe contenta de faire couper la tête à ceux

qui l'avoient accompagné, & le renvoya ſur un âne avec ignominie.

Les Mamelucs inſtruits, par le retour de Mugla Bey, du
18 Août. véritable objet de Sélim, ſe mirent en marche le 8 de Regeb.
6 Septembre. Les deux armées ſe trouvèrent le 27 du même mois en préſence dans la plaine de Dabagh près d'Alep; les Mamelucs attaquèrent avec la plus grande vivacité les Ottomans, qui leur répondirent par un grand feu d'artillerie: *elle étoit ſi bien ſervie*, ſelon l'expreſſion d'Ahmed, *qu'elle faiſoit voler en l'air les Mamelucs, comme l'on voit voler le coton que le vent enlève, & ce feu reſſembloit à celui qui doit s'allumer au jour du jugement.* Gauri craignant d'être trahi par les Montagnarts qui ſervoient dans ſes troupes, les avoit laiſſés ſur les derrières, où ils ne firent aucun mouvement pour ſecourir le reſte de l'armée, qui ne ſe voyant point ſoûtenue prit la fuite. Les Emirs Chaïr Bey & Gazali contribuèrent beaucoup à cette déroute: ces deux traîtres, qui avoient depuis long-temps correſpondance avec Sélim, feignant de ſe ſauver, répandirent l'alarme dans le camp des Mamelucs, en diſant que Gauri venoit d'être tué, & que la bataille étoit perdue.

Le ſecond exemplaire de cette hiſtoire raconte autrement cette bataille. On y lit que les Mamelucs repouſsèrent d'abord les Ottomans & les obligèrent même à prendre la fuite: plus avides de butin qu'attentifs à profiter de la victoire, ils ſe débandèrent pour piller le camp de Sélim. Les Janniſſaires, que la crainte d'être écraſés par la cavalerie Egyptienne obligeoit à ſe tenir ſerrés, ſe retiroient en bon ordre, ramenant avec eux l'Empereur qu'ils avoient arrêté dans ſa fuite: ils s'aperçurent de la confuſion que l'ardeur du pillage avoit miſe parmi leurs ennemis, & firent ſur eux une nouvelle décharge. A ce bruit les autres troupes de Sélim jugeant que le combat recommençoit, revinrent pour ſoûtenir les Janniſſaires, qui n'eurent pas de peine à renverſer les Mamelucs étonnés & en deſordre.

Gauri fit de vains efforts pour rallier ſes troupes; il ne reſtoit avec lui qu'environ cent cavaliers, qui même ſe

disperserent tous: cet abandon général le pénétra d'une douleur si vive qu'il tomba évanoui. Le Sangiak Elva qui restoit seul avec ce Sultan prit tout ce qu'il avoit sur lui; l'historien fait monter la somme à trois mille ducats.

Les Emirs Halam & Ac Bey passant par cet endroit, ordonnèrent à un de leurs esclaves de lui couper la tête & de la jeter dans un puits, pour qu'on ne reconnût pas son corps: telle fut la fin de Campson Gauri.

Les troupes Ottomanes firent dans le camp des Mamelucs un butin immense, sur-tout en argent comptant.

Les restes de l'armée de Gauri se retirèrent sous Alep, dont les habitans leur fermèrent les portes, ne voulant pas s'exposer aux mêmes violences qu'ils avoient déjà essuyées. Gauri avoit laissé dans Alep son fils Muhammed: Chaïr Bey lui conseilla d'en sortir & de retourner au Caire avec la garnison; c'étoit une ruse de ce traître pour livrer cette place sans défense à Sélim. Ce Prince, sur les avis de Chaïr Bey, s'en approcha & y entra sans opposition.

Les Emirs de retour au Caire tinrent une assemblée au Château, & nommèrent Tomam Bey Sultan: il étoit le second de ce nom, & suivant d'Herbelot, neveu de Campson Gauri. Les troupes lui prêtèrent serment de fidélité le 29 du mois de schaaban. 9 Octobre 1515.

Sélim, quoique vainqueur, ne doutoit pas que les Mamelucs ne se rassemblassent sous leur nouveau Sultan; il faisoit réflexion que la conquête du Caire ne le rendroit pas maître des côtes de la mer, & qu'il pourroit se trouver enfermé au milieu du pays ennemi, à une très-grande distance de ses Etats. Malgré ce que lui disoit Chaïr Bey pour le rassurer, il résolut d'offrir la paix au Sultan, pourvû qu'il consentît à faire faire la prière & à faire battre la monnoie en son nom; articles qui sont parmi les Mahométans une marque de souveraineté.

Halam, c'est un autre que celui qui avoit contribué à la mort de Gauri, alloit par hasard au Divan, lorsque les courriers de Sélim arrivèrent: transporté de fureur il leur coupa

la tête, & fit de vifs reproches à Tomam Bey de ce qu'il écoutoit des propofitions de fes ennemis; fes remontrances firent prendre à tout le Confeil la réfolution de fe défendre jufqu'à l'extrémité.

En conféquence, les Mameluсs fe raffemblèrent au nombre
29 Octobre. de dix mille hommes: ils fe mirent en marche le 20 de Ramazan, & s'avancèrent jufqu'à Chan Jounous, endroit fort connu fur le chemin qui conduit de Gaza à l'entrée de
3 Février 1516. l'Egypte. Sélim de fon côté vint jufqu'à Cathieh: le 29 de Zilhigge, on apprit que ce Prince étoit entré dans Chanaka. Gazali vint alors propofer à Tomam Bey un moyen de détruire les Ottomans: c'étoit, lui dit-il, de faire cacher toutes les batteries de canon derrière des buttes de fable, pour en faire une décharge fur leurs ennemis lorfqu'ils approcheroient. L'avis de Gazali fut contredit; mais enfin il prévalut. Paul Jove attribue cette trahifon à deux Mamelucs Albanois, qui donnèrent avis à Sinan Pacha leur compatriote, que les Mamelucs avoient creufé plufieurs puits recouverts de claies d'oziers & de terre, pour y faire tomber la cavalerie Ottomane. Le récit de l'hiftorien Arabe femble plus digne de foi; il avoit appris ce fait de témoins oculaires: d'ailleurs fa manière de le raconter eft plus vrai-femblable, toute la fuite de l'hiftoire s'y rapportant. Un autre auteur Arabe en parle prefque dans les mêmes termes. Gazali écrivit auffi-tôt à Sélim pour l'inftruire de fon projet: il ajouta qu'il étoit effentiel qu'au moment que l'Empereur recevroit fa lettre, il fît le tour du camp pour gagner le derrière de la citadelle où étoient toutes les munitions; que ce mouvement lui en faciliteroit l'entrée & rendroit inutile l'artillerie des Mamelucs. Sur cette lettre Sélim fit, dès le point du jour, marcher fes troupes, & paffant derrière la montagne, il attaqua le camp des Mamelucs, qui ne purent fe fervir de leurs canons.

Tomam Bey trahi & voyant fes troupes difperfées par le feu des ennemis, prit en defordre la route de Thoura; il y fut rejoint par environ fept mille Mamelucs.

La marche de l'Empereur avoit donné à Chaïr Bey le

moyen de ſurprendre la citadelle & la ville du Caire, d'où il envoya un détachement à la pourſuite de Tomam Bey. Ahmed ne marque point la date de la priſe du Caire. M. Maillet, dans ſa deſcription de l'Egypte, dit que ce fut un mardi, 27 janvier 1517, que Tomam Bey fut trouvé caché dans un marais, où les Arabes le croyoient en ſûreté, & fut pendu par ordre de Sélim. Je viens de dire que ce Prince étoit à Chanaka au mois de février 1516; c'eſt une preuve du peu de juſteſſe de la date de M. Maillet. On va voir qu'il ſe trompe de même ſur la mort de Tomam Bey.

Ce Sultan, avec ce qui lui reſtoit de troupes, revint auprès du Caire juſqu'à Scheikounie, d'où les Mamelucs ſe répandirent dans la ville, & y maſſacrèrent dans les rues environ ſix mille Ottomans.

Chalkondyle rapporte ce fait bien différemment: il dit que les Mamelucs qui s'étoient retirés au Caire y furent forcés par l'aſſaut que Sélim fit donner. Suivant Ahmed, ils avoient abandonné cette ville, & ſe contentèrent d'y venir faire des courſes pour ſurprendre les Ottomans. Il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'Ahmed ait oublié une circonſtance ſi importante & ſi déciſive: on vient même de voir que la priſe de la citadelle avoit entraîné celle de la ville; ainſi les deſcriptions que nous liſons de cet aſſaut ne doivent être regardées que comme l'effet de l'imagination d'un écrivain mal inſtruit, ou qui n'a pas comparé exactement les faits. La manière dont l'auteur Arabe raconte celui-ci, eſt confirmée par ce qu'il dit immédiatement après, que Sélim vint attaquer les Mamelucs dans la plaine de Redanie. L'artillerie de ce Prince les mit bien-tôt en déroute; ils prirent la fuite, malgré les efforts que leur Sultan fit pour les ramener au combat.

Cette ſeconde bataille décida du ſort des Mamelucs, & mit Sélim en poſſeſſion du Caire; il y fit publier qu'il recevroit pendant trois jours tous les Mamelucs qui viendroient ſe ſoûmettre à lui, mais qu'après ce délai, ceux des habitans chez qui on en trouveroit cachés, ſeroient pendus à la porte de leur maiſon.

Tomam Bey après sa défaite vint à Gize, où étoit le rendez-vous; de-là il remonta vers le Saïd. Il promit aux habitans de Havarey, pour les engager dans son parti, de les exempter de tout tribut pendant trois ans: mais la crainte de la mousqueterie & du canon des Ottomans, armes encore nouvelles pour ces peuples, leur fit rejetter les offres du Sultan. Sur ce refus de se joindre à lui, il continua de marcher avec sept mille Arabes qui lui étoient restés fidèles, & ne s'arrêta qu'à Athfieh, canton du milieu de l'Egypte, où il aperçut dans le canal plusieurs bâtimens. Il jugea que c'étoit des troupes que Sélim envoyoit contre lui: sa surprise fut extrême, lorsqu'à leur descente il reconnut qu'elles étoient commandées par Gianum Elseifi. Cet Emir voyant le mauvais succès des affaires des Mamelucs, étoit passé dans le parti de Sélim, qu'il instruisit même des projets de son ancien Souverain; il avoit fait plus, il s'étoit offert à commander le détachement destiné à la poursuite des Mamelucs. Le combat ne fut pas heureux pour Gianum, qui cherchant par-tout Tomam Bey, fut renversé de cheval & tué par un Emir demeuré fidèle.

Le Sultan, après avoir défait ce corps des Ottomans, revint à l'occident du Nil. On ne trouve rien, ni dans les auteurs Occidentaux ni dans Ahmed, qui fasse connoître comment ces troupes passoient & repassoient le Nil. On sait qu'il n'y a point de pont sur ce fleuve. Paul Jove dit à la vérité que Sélim en fit construire un de bateaux; que dans une occasion où Jounous Pacha étoit en danger, Canogli, parent de Sélim, suivi de quelques Tartares, passa le Nil à la nage pour le délivrer: mais il ajoûte que cette heureuse témérité fut regardée comme un miracle, vû la profondeur de cette rivière. On voit en tout temps sur le Nil une quantité considérable de bateaux nécessaires pour la communication lors du débordement. Les Mamelucs les prenoient, selon les apparences, pour passer d'une rive à l'autre; ce qu'ils pouvoient faire sans peine, dans des bateaux tels que Bélon décrit ceux dont on se sert en Egypte: c'est le seul moyen

moyen de ſuppléer au récit d'Ahmed. Il n'eſt pas à croire que les Mamelucs, quoique formés dès leur tendre jeuneſſe à tous les exercices de la guerre, puſſent paſſer en troupe ce fleuve à la nage.

Tomam Bey ainſi attaqué fit une manœuvre qui lui réuſſit; il partagea ſon armée en deux corps & enveloppa les Ottomans. La perte de leurs bateaux, pris par Schad Bey qui commandoit une diviſion des Mamelucs, détermina l'Empereur à propoſer une ſeconde fois au Sultan la paix, ſur le même pied que je l'ai dit ci-deſſus; mais Schad Bey, fier de ce ſuccès, fit couper la tête à Muſtapha, porteur de la lettre de Sélim, & à ſa ſuite. L'Empereur en fit autant par repréſaille à tous les Emirs qu'il tenoit priſonniers au Caire, & à qui il avoit promis de les rétablir dans leur charge lorſque la guerre ſeroit finie.

Après pluſieurs marches Tomam Bey vint à Deſchour: il y fut joint par Seïd Hay, chef des Arabes indépendans, de la tribu d'Haram; ils étoient irrités contre les Ottomans, qui avoient vendu comme eſclaves & à très-vil prix ceux d'entre eux qui étoient tombés entre leurs mains.

L'arrivée de ce renfort fit autant de plaiſir à Tomam Bey qu'il inquiéta Sélim. Il envoya au Sultan un Emir nommé Kaſchadem, qui avoit été long-temps du corps des Mamelucs. Lorſqu'ils le virent arriver ils ne voulurent pas même l'écouter, & le renvoyèrent couvert de honte par les reproches qu'ils lui firent de ſa trahiſon. Schad Bey étoit le ſeul qui ſoûtint encore la fortune chancelante du Sultan d'Egypte: par-tout il battoit les Ottomans, & les chargeoit avec tant de vivacité, dit l'auteur Arabe, *que les coups de ſabre & de maſſe d'armes rendoient un ſon ſemblable à celui que font les marteaux en tombant ſur l'enclume, ou à la marche des chevaux ſur un terrein pierreux*. Après avoir défait les Ottomans dans pluſieurs petits combats, il ſe rendit, ſelon l'ordre de Tomam Bey, à Weredan, lieu ſitué ſur le bras occidental du Nil. Le Sultan le reçut avec des marques éclatantes de ſatisfaction: on y tint un conſeil pour délibérer ſur les meſures

que l'on devoit prendre. Le résultat fut qu'il falloit tâcher d'engager dans le parti des Mamelucs la tribu des Arabes nommée Gazeli: mais ils n'écoutèrent point les propositions de Tomam Bey. Cette ressource lui ayant manqué il décampa pour aller à Omdinar, plaine à l'occident du Nil dans le district de Gise, où ses troupes furent de nouveau mises en déroute par l'artillerie de Sélim.

Les Mamelucs poussés jusqu'au Nil y tinrent un nouveau conseil, dans lequel ils prirent la résolution de se retirer chez Hussein Bein Murhemmi & son cousin Sefer Scheik de la tribu des Muharrabes. Hussein étoit redevable de la liberté à Tomam Bey, qui lors de son avènement au trône l'avoit tiré de la prison, à laquelle son prédécesseur Gauri l'avoit condamné pour la vie: mais Hussein, aussi perfide qu'ingrat, dès qu'il vit le Sultan forma le projet de le livrer à ses ennemis; il lui dit qu'il connoissoit un endroit nommé Gabé où les Arabes se retiroient avec leurs effets, lorsqu'ils avoient quelque chose à craindre, & qu'un seul homme, à l'entrée de ce vallon, pouvoit le défendre contre une armée: Tomam Bey le crut & s'y laissa conduire.

Gazali voyant le Sultan décamper, pria Sélim de lui donner un détachement pour le poursuivre: ce Prince fit marcher quatre mille hommes commandés par Ferhad Pacha. Lorsqu'ils furent arrivés à Muharrabe, ils trouvèrent Hussein qui, pour consommer sa trahison, offrit de leur livrer Tomam Bey, exigeant d'eux une récompense, qu'ils lui promirent.

Le Sultan avoit passé la nuit dans ce vallon: il raconta le lendemain à ses Emirs un songe, dans lequel, selon le préjugé des Mahométans, il croyoit voir un présage de la fin de son règne. Il leur parloit encore, lorsqu'il fut entouré par des cavaliers qui avoient pénétré jusqu'à lui, en écartant les Mamelucs à coups de sabre. Abandonné de ses troupes, il fut pris sans faire résistance: on lui lia les mains sur la poitrine, l'usage n'étant pas, dit Ahmed, de les lier derrière le dos à ceux qui sont constitués en dignité, & on le mit sur un mulet.

On peut juger de la joie de Sélim lorſqu'il apprit cette nouvelle: il ordonna pour le lendemain une réjouiſſance générale de l'armée. Tomam Bey lui ayant été préſenté, il le fit aſſeoir, & lui rappella tout ce qu'il avoit fait, pour n'en pas venir à ces extrémités: le Sultan répondit avec modération qu'il n'avoit pas dépendu de lui de rétablir la paix entre les deux Empires, mais que le conſeil de ſa Nation s'y étoit toûjours oppoſé.

Pendant cette converſation, on vint annoncer à Sélim la priſe de Schad Bey; elle lui fit preſque autant de plaiſir que celle du Sultan. Ce brave Émir, à qui la grande ſupériorité des Ottomans ne laiſſoit plus d'eſpérance, s'étoit retiré chez un de ſes anciens amis, qui, imitant la trahiſon d'Huſſein, l'avoit livré à ſes ennemis, tandis qu'il dormoit. La fierté des réponſes que Schad Bey fit à l'Empereur, irrita ce Prince au point qu'il lui fit ôter la vie en ſortant de ſa tente.

Tomam Bey paſſa une partie de la nuit dans une grande agitation; mais enfin le ſommeil l'accabla: il eut un rève ſemblable au précédent, s'éveilla plein d'effroi, lut un peu de l'Alcoran & ſe rendormit: le matin, des Chiaous lui dirent de les ſuivre, & le menèrent à la tente de Sélim, où ils trouvèrent l'Aga des Janiſſaires qui leur ordonna, de la part de l'Empereur, d'aller le pendre au Caire à la porte de Zaouile. Lorſqu'on y fut arrivé on y trouva une corde préparée, à laquelle il fut pendu ſur le champ, & ſon corps y reſta trois jours.

Sélim le fit enterrer magnifiquement dans la chapelle de Gauri ſon prédéceſſeur: il envoya pour cette cérémonie des étoffes précieuſes de Moſul, & fit des aumônes conſidérables. Ainſi mourut, le 22 du mois de rabbiul éwel de l'année 922, 14 Avril 1516. Tomam Bey, âgé de quarante-quatre ans, Prince très-attaché aux devoirs de ſa Religion, faiſant beaucoup d'aumônes, rempli de juſtice & de bonté, & dont la conduite avoit toûjours été irréprochable: à ces excellentes qualités il joignoit une grande bravoure. Sélim touché de ſon mérite ne s'étoit porté qu'avec beaucoup de peine à ordonner ſa mort; ſon

dessein étoit de le mener avec lui à Constantinople, & de lui donner une des premières charges de sa Cour : mais Chaïr Bey & Gazali, dans la crainte que gagnant la confiance de l'Empereur, il ne se vengeât de leur trahison, mirent tout en œuvre pour le faire périr.

Telle fut la fin de la guerre, qui détruisant l'empire des Mamelucs, fit de leurs États une province de celui des Ottomans. On voit, par le récit abrégé que je viens de faire de cette expédition, le peu de lumière que donnent les historiens Occidentaux. Chalcondyle, copié souvent par Sagrédo, se contente de dire, sur la mort de Gauri, qu'il fut foulé aux pieds des chevaux dans un marais dont il n'avoit pû se retirer; & plus bas il ajoûte qu'on trouva son corps sans aucune blessure, mais séparé de sa tête. Le récit d'Ahmed rend raison de cette circonstance, cet infortuné Sultan ayant été tué par ses propres troupes. Il en est de même de la mort de Tomam Bey qui, selon Paul Jove & les autres qui l'ont suivi, fut pris dans un marais où il étoit enfoncé jusqu'au col; ils ajoûtent que Sélim lui fit donner la torture, pour savoir de lui où étoient les trésors de son prédécesseur. Ahmed nous apprend encore que Sélim en usa d'une manière bien différente: ce ne fut point à sa cruauté naturelle, que l'historien Arabe ne dissimule pas, qu'il sacrifia ce Prince malheureux, mais à des vûes politiques, suggérées par les deux traîtres que j'ai nommés.

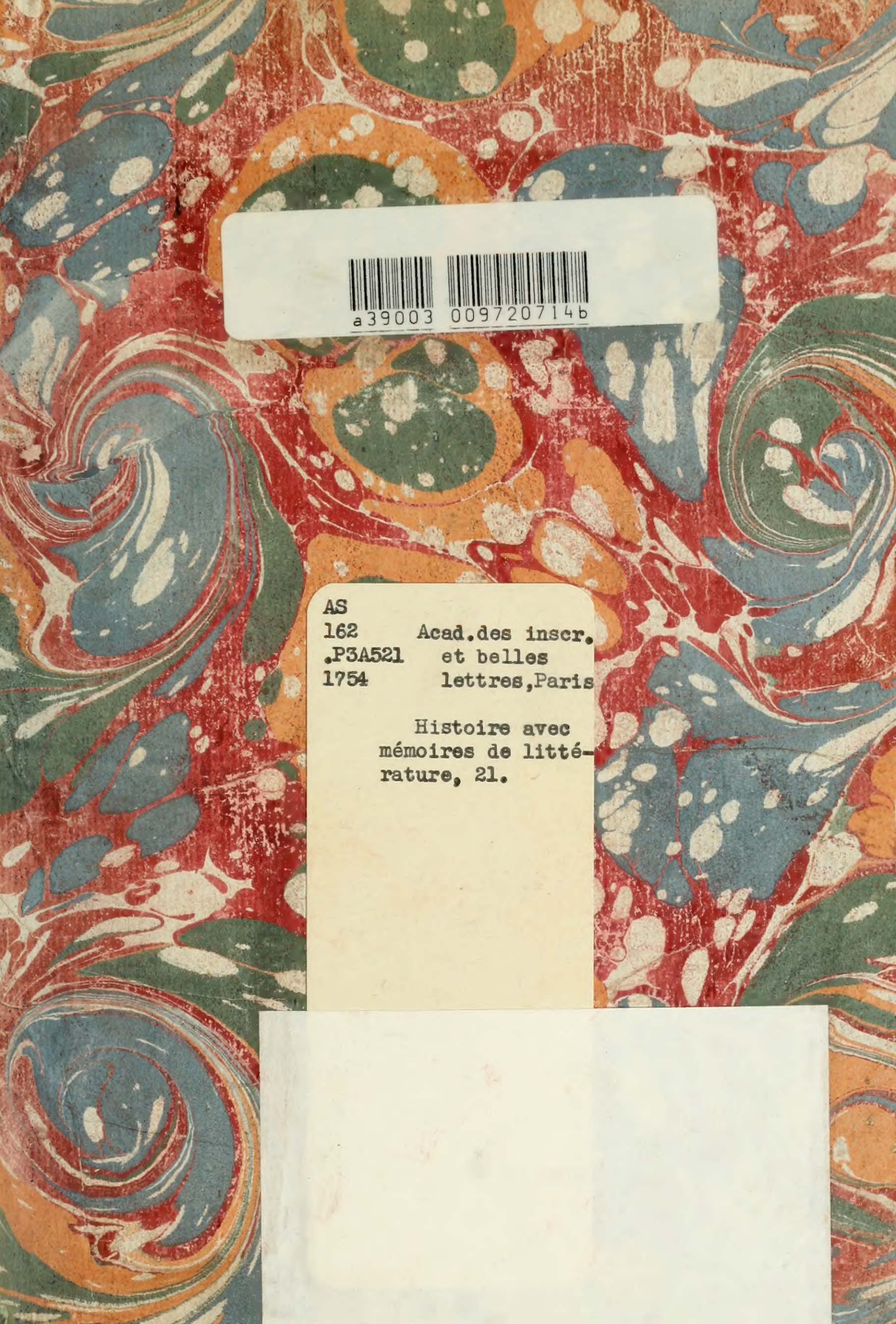
Les bornes de ce Mémoire ne permettent pas d'examiner toutes ces contradictions; les fautes sur les noms ne sont pas moins considérables. Tomam Bey, lors de son élection, étoit, dit-on, *Diadore*. Vigenère, traducteur de Chalcondyle, dit que cette charge étoit comme celle de Connétable en France. Sagrédo fait plus; d'un nom de charge il en fait un nom propre, disant souvent le prince Diadore. Ils ignoroient que ce mot signifie simplement écrivain, titre qui désignoit une des principales charges du gouvernement d'Égypte. Les dates sont également vicieuses dans tous les auteurs; ils se trompent & sur le temps des évènemens & sur la durée de

cette guerre, qui, commencée au mois de juin 1515, & terminée par la mort de Tomam Bey au mois d'avril 1516, ne dura que dix mois.

Par ce Mémoire on jugera du peu d'exactitude de nos historiens lorsqu'ils parlent des affaires d'Orient; reproches que méritent aussi les Orientaux, quand ils rapportent quelques faits arrivés dans l'Occident. Ce que je viens de dire prouve une vérité déjà si connue, que les historiens les mieux instruits sont ceux de la nation même dont ils écrivent l'histoire. J'ajoute encore une réflexion. L'histoire de France est intimement liée avec celle des Sarrasins, par les guerres que nos ancêtres ont faites dans la Terre Sainte. Les historiens Occidentaux, sujets à défigurer la vérité par ignorance, ou à l'altérer par zèle de religion ou de patrie, sont les seules sources où jusqu'à présent ont puisé ceux qui ont écrit l'histoire des Croisades; il seroit important pour notre Nation, dont la Noblesse a eu une si grande part aux Croisades, d'éclaircir, par le secours des Orientaux, cette partie de l'histoire, afin de présenter sous toutes leurs faces tant de faits, dont le détail intéresse même toute l'Europe.

*Fin du Tome vingt-unième.*




a39003 009720714b

